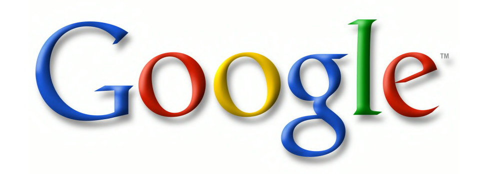
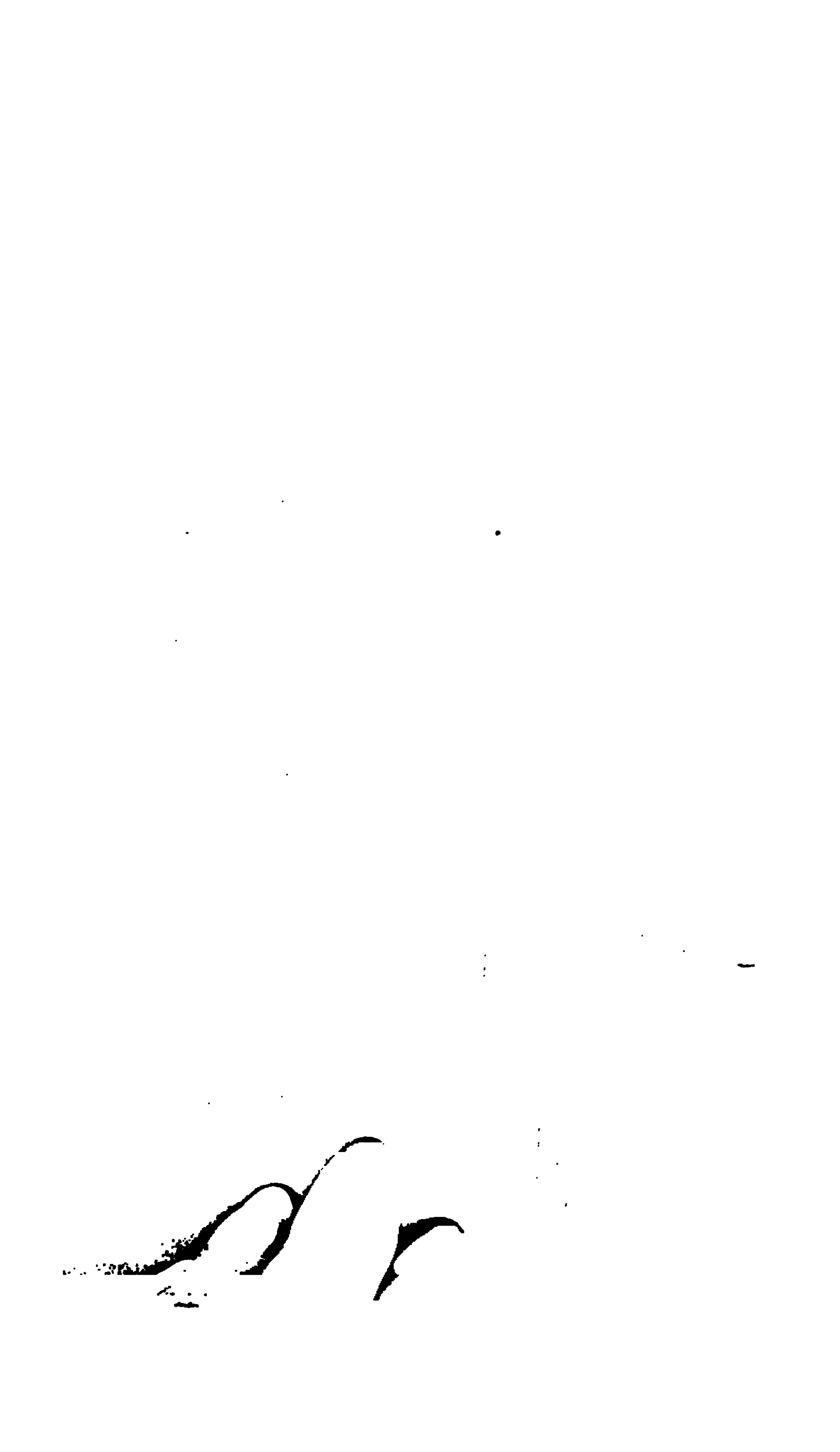

Google


NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06828473 0



L'AMI

DE LA RELIGION,

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE,

POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Videte ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam. COLOSS. II, 8.

Prenez garde qu'on ne vous séduise par les faux raisonnemens d'une vaine philosophie.

ANNALES CATHOLIQUES.



TOME QUATRE-VINGT-ONZIÈME.

Chaque volume 8 francs 50 centimes et 10 francs franc de port.

PARIS.
LIBRAIRIE ECCLÉSIASTIQUE D'AD. LE CLERE ET Cie,
IMPRIMEURS-LIBRAIRES, QUAI DES AUGUSTINS, n° 35.

1836.

TABLE
DU QUATRE-VINGT-ONZIÈME VOLUME.

FIN DE LA TABLE DU QUATRE-VINGT-ONZIÈME VOLUME.

comme sanction du bien ou du mal qu'ils auront fait? L'intention de l'auteur n'est pas sans doute de faire des déistes et des incrédules.

5° L'auteur dit (p. 186): « La prière se borne à la récitation soit de l'Oraison Dominicale, soit de toute autre prière approuvée de l'autorité locale. » Cette prière paroît bien courte pour des enfans qui ne peuvent pas la méditer; elle est bien courte surtout en comparaison de tous les autres exercices auxquels on les applique. La prière approuvée par l'autorité locale devroit être celle du catéchisme du diocèse pour les plus jeunes enfans.

6° L'auteur fait réciter *debout une brève prière* à la fin de l'exercice du soir. Pourquoi pas la prière du soir du catéchisme pour les plus jeunes enfans? Pourquoi pas à genoux, comme le matin, après être descendus des gradins et tournés du côté du crucifix qui est placé au fond de la salle pour fixer l'attention des enfans? C'est être peu respectueux que de prier debout pour terminer l'exercice du soir.

7° Ce que feu M. Monod atteste sur la probité des enfans de Genève (*Manuel*, p. 210) (nous ne savons pourquoi l'auteur qui semble catholique en plusieurs endroits, s'autorise d'un témoignage protestant, et cite de préférence l'exemple d'une école protestante); ce que feu M. Monod rapporte de la probité des enfans de Genève, se pratique chaque jour dans toutes les écoles catholiques, et même chez plusieurs sauvages convertis à la foi catholique. On remarque dans un village de ces néophytes l'arbre de la probité. Chaque dimanche tous les nouveaux chrétiens viennent attacher à ses branches *ce qu'ils ont trouvé*, et chacun re*trouve ce qu'il a perdu*.

8° Nous applaudissons aux soins de l'auteur (p. 212) pour la décence; mais nous voudrions dans chaque établissement une séparation dans les salles et dans le préau où les enfans prennent leur récréation, pour que les mœurs soient à l'abri de toute atteinte.

9° Il ne faut pas attendre qu'un maître donne à ses élèves l'exemple de l'impiété et de l'hypocrisie (p. 175), il faut faire un choix tel qu'on ne soit pas exposé à refuser ses services.

10° Nous sommes bien de l'avis de l'auteur (p. 224) pour que le maître n'entame point la controverse; mais ne lui donne-t-il pas à ce maître une bien fausse idée de la religion catholique (p. 220), en laissant croire que les rigueurs de quelques princes contre les hérétiques ont été l'ouvrage de la religion catholique, tandis qu'il est bien clairement démontré que ces rigueurs ont été provoquées par des excès et des violences de la part de ces mêmes hérétiques. On peut consulter l'*Histoire des Variations*, Lingard, ou, si l'on veut, les *Lettres de Cobbett*, 3 vol. in-18.

L'auteur croiroit-il fondées les *protestations* des hérétiques *contre l'Eglise romaine?* nous lui indiquerions encore, non-seulement les ouvrages que nous venons de citer, mais encore ceux de Milner, du baron de Starck, et particulièrement la *Symbolique*, 2 vol. in-8°, nouvellement traduits de l'allemand de Mohler.

11° Nous voudrions aussi que l'auteur s'expliquât d'une manière plus précise sur ce qu'il recommande au maître d'asile (p. 223) de ne point *surcharger l'esprit des enfans de choses inintelligibles, et de ne pas flétrir leur ame par de vaines et sottes terreurs*. Si le directeur de l'asile est bien instruit des

tembre, nous avons appris quelques votes qui rentrent dans la même catégorie.

Il convient peut-être d'expliquer davantage le vote du conseil-général du Gard. La subvention en faveur du clergé catholique étoit proposée par le préfet avec une augmentation de 2800 fr. sur les allocations réduites en 1835 de pareille somme. La commission fut d'avis d'adopter cette augmentation en changeant seulement la distribution, de manière que 4,200 fr. fussent alloués à M. l'évêque, 1,200 fr. à MM. les grands-vicaires, et 3,600 fr. à MM. les chanoines, à raison de 450 fr. chacun. Un membre s'étonna qu'on revînt si tôt à une allocation plus ample, après que la réduction avoit été votée en 1835, à la suite d'une mûre délibération; mais on lui fit observer que la réduction n'avoit été adoptée qu'à cause de la dépense énorme des enfans-trouvés, et que puisque cette dépense étoit considérablement restreite, il convenoit d'en revenir à la subvention précédente avec les modifications de la commission. Le conseil adopta l'avis de la commission; la continuation des secours pour le séminaire et pour la maîtrise de la cathédrale fut votée sans réclamation. Le conseil accorda 300 fr. pour la restauration du monument du pape Innocent VI, à Villeneuve.

Dans sa dernière séance, le conseil-général de la Gironde, outre sa souscription pour le monument du cardinal de Cheverus, a ouvert un crédit de 4,000 fr. pour les frais des obsèques du vénérable archevêque.

Dans le conseil-général des Bouches-du-Rhône, M. Bérard, rapporteur, demandoit des secours pour les communes de Roves et d'Istres, dont la première, qui a été séparée de Gignac, a besoin d'être aidée pour la construction d'une église et d'un presbytère; et dont la deuxième a vu son église fortement endommagée par la chute du clocher. Le conseil n'a pas admis la première demande, pour ce motif que la construction et l'entretien des églises sont à la charge des conseils municipaux, comme s'il n'étoit pas évident que la construction d'une église est hors de la portée des ressources d'une petite commune. Quant à Istres, attendu que c'est un cas particulier, le conseil accorde 5,000 fr. pour relever le clocher, et prie le préfet de demander au ministre un secours pour cette commune. On avoit demandé 2,000 fr. pour le clergé et les édifices diocésains. Le conseil a porté cette somme à 4,600 f. Il a demandé qu'une allocation fût faite sur les fonds de l'état pour la commune d'Arles, afin de la mettre en état de restaurer l'église de Trinquetaille, qui, par son ancienneté et l'importance des réparations à y faire, a droit à ce secours.

Le conseil-général de la Haute-Loire a accordé 20,000 fr. en 1837 pour les églises, les presbytères, les clochers et les cimetières.

Le conseil-général d'Indre-et-Loire a maintenu l'allocation de 3,000 fr. demandés pour l'école de chant de la métropole de Tours.

Le conseil-général de Saône-et-Loire, outre les délibérations dont nous avons fait mention, a émis le vœu que les petits-séminaires soient astreints désormais à payer la rétribution universitaire, si cette rétribution est maintenue dans la loi nouvelle. Est-ce afin de favoriser les vocations ecclésiastiques?

Le conseil-général de la Loire-Inférieure, dont nous avons déjà remarqué la bienveillance, n'a pas trouvé qu'on eût encore assez asservi les fabriques, et il a demandé que le receveur municipal fût dans chaque commune le trésorier de la fabrique, et que la comptabilité en fût assujétie aux mêmes formes que les hospices et les bureaux de bienfaisance. Ainsi, on veut s'emparer de l'administration de tout, et même des églises auxquelles on ne donne rien.

Le conseil de la Haute-Marne s'est aussi occupé de la rétribution universitaire ; il est d'avis que les colléges municipaux en soient affranchis, mais si on la maintient, il pense qu'il faudroit y soumettre les petits-séminaires qui reçoivent grand nombre de jeunes gens non destinés à l'état ecclésiastique. Le conseil émet en outre le vœu que l'ordonnance du 16 juin 1828 reçoive sa pleine et entière exécution ; ce qui, dit-il, n'a pas lieu. C'est vraiment bien dommage ; comment des gens qui seroient vraiment libéraux pourroient-ils réclamer l'exécution de mesures vexatoires réprouvées depuis long-temps par tous les hommes sages et impartiaux, et tombées en désuétude en beaucoup d'endroits. Il vaudroit autant dire franchement que la tolérance qu'on proclame si haut ne sera point pour les catholiques, et que tout est légitime contre eux.

Le conseil-général des Vosges a persisté à demander le retour au concordat de 1801. En vérité, former un tel vœu après les milliers de pétitions qui s'élevèrent il y a deux ans pour le maintien des évêchés, c'est affecter de braver l'opinion publique, et cette bravade devient plus ridicule encore quand on a le bonheur d'avoir un évêque si distingué par ses vertus, sa douceur et sa charité.

Nous nous féliciterons du moins de finir par un vote plus favorable. Le conseil-général de la Corse a eu le bon esprit de s'associer à la pensée de sagesse qui a présidé à la fondation des deux séminaires. Il a voté pour le grand et le petit une somme de 15,000 fr. On dit que M. le préfet s'est opposé à cette mesure, ce qui étonne de la part d'un administrateur qui devroit connoître mieux que personne les besoins de son département. La délibération du conseil a été prise à une très-grande majorité, quoiqu'un membre eût fait sonner aux oreilles les mots effrayans de Montrouge, de Fribourg et de Saint-Acheul. Le conseil-général s'est de plus expliqué à l'unanimité sur l'administration diocésaine de M. Casanelli. Voici les propres termes de sa délibération à cet égard : « Le conseil-général reconnoît de plus en plus les heureux effets du zèle pieux et éclairé avec lequel Mgr Casanelli d'Istria, évêque d'Ajaccio, remplit sa haute mission. Les importantes améliorations qu'il a introduites dans son vaste diocèse, en formant de bons ministres de l'autel, auront la plus grande influence sur le bien-être moral du pays. » Ce témoignage honorable et non suspect est fait pour dédommager M. l'évêque d'Ajaccio des contradictions et des traverses qu'il peut éprouver dans ses soins pour la bonne administration de son troupeau.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — M. le cardinal Louis Bottiglia, des comtes de Savoulx, préfet de la signature de grâce, est mort le 14 septembre au matin, après avoir reçu tous les secours de la religion. Il étoit né le 16 février 1752 à Cavour, diocèse de Turin. Il entra dans la carrière ecclésiastique, et fut nommé par Pie VI son camérier d'honneur. Après s'être exercé pendant quinze ans à la pratique du droit sous les juges Riganti et Roverella, il devint en 1791 prélat de la maison du Saint-Père et gouverneur de Todi. Pie VII le fit *ponent* de la consulte, consulteur des congrégations du Concile et de l'*Index*, puis protonotaire apostolique et gouverneur de Bénévent. En 1816, le prélat prit place parmi les clercs de la chambre, et il en devint doyen. Léon XII le créa archevêque de Pirgi. Enfin, le pontife actuel ayant égard à ses longs services lui donna la pourpre dans le consistoire du 23 juin 1834. M. Bottiglia étoit cardinal-prêtre du titre de Saint-Sylvestre *in capite*, et préfet du tribunal de la signature de grâce. Son intégrité et son zèle dans l'exercice

de ses fonctions feroient seuls son éloge.

PARIS. — M. Daniel Mac'Donnell, évêque d'Olympe et vicaire apostolique pour les catholiques des Antilles anglaises, est arrivé ces jours-ci à Paris où il n'a fait que passer. Le prélat doit se rendre à Rome pour les affaires de sa mission. C'est celui dont nous avons parlé, numéro du 29 mars 1832, au sujet d'un schisme qui s'étoit formé à la Grenade. M. l'évêque adressa, le 26 octobre 1831, aux catholiques de la Grenade une lettre pastorale dont nous avons donné un extrait. Ce prélat réside à la Trinité; sa juridiction s'étend sur la Grenade, Saint-Vincent, Sainte-Lucie, Tabago et même sur la Jamaïque. Il y a beaucoup de catholiques à la Trinité qui étoit précédemment une île espagnole; il y en a aussi à Sainte-Lucie et à la Grenade qui appartenoient autrefois à la France.

Mardi dernier, une abjuration a eu lieu dans l'église des Dames de la Visitation, rue de Vaugirard. Une jeune anglaise que la grâce sollicitoit depuis long-temps, après avoir fait une étude longue et réfléchie de la religion, après s'être éprouvée elle-même, a renoncé à l'église anglicane. M. l'abbé Madeleine qui l'avoit instruite, a reçu sa profession de foi. Plusieurs fidèles et même des protestans étoient présens à la cérémonie qui a été fort édifiante.

M. l'évêque de Versailles, qui visite son diocèse avec un soin tout particulier, et qui veut connoître les plus petites paroisses, a parcouru depuis quelque temps la portion de son diocèse entre Saint-Germain et Mantes. Le prélat étoit dimanche à Maule; le mardi 27, il est arrivé à Nezel, petite paroisse. Il a interrogé l'un après l'autre tous les enfans qui se sont présentés pour la confirmation, et a paru satisfait de leur instruction. Il a parlé en chaire, et s'est mis parfaitement à la portée de son auditoire. Son ton de bonté, ses conseils, ses encouragemens, tout cela étoit propre à produire du fruit. Dans l'après-midi, le prélat a donné la confirmation à Aubergenville, tant à des enfans qu'à quelques adultes. Le lendemain, il administra le même sacrement à Flins, d'où il devoit visiter quelques paroisses adjacentes. Le pieux prélat étoit assisté de M. l'abbé Van de Necke, son grand-vicaire.

Quelques jours auparavant, il y avoit eu dans les mêmes parages à peu près une première communion dont quelques journaux ont parlé, et dont les détails sont en effet fort édifians. Un écrivain renommé dans la littérature, M. Victor Hugo, a passé l'été à Fourqueux, près Saint-Germain-en-Laye. A peine arrivé dans cette paroisse, il pria M. Roussel, curé du lieu, de vouloir bien instruire sa fille, âgée de 12 ans. La jeune personne suivit en effet les catéchismes; mais de plus, M. le curé lui donnoit des instructions particulières qui durèrent plusieurs mois. Mademoiselle Léopoldine Hugo non-seulement écoutoit attentivement ces instructions, mais elle en faisoit avec soin des extraits et des analyses, où elle ne montroit pas moins d'intelligence que de piété. Elle se préparoit à sa première communion avec toute la ferveur de l'innocence du premier âge. Toute sa famille secondoit ses heureuses dispositions. La cérémonie eut lieu le 8 septembre, jour de la fête de la Nativité. Ce fut pour la jeune personne un jour de recueillement profond et de cette joie douce que donne à une conscience pure la participation à la table sainte. M. le curé lui adressa avant et après la communion de touchantes exhortations. Le père, la mère, des parens, des amis assistèrent à toute la fête et prirent part au bonheur de la jeune communiante. Il suffisoit de la voir

pour juger combien elle étoit pénétrée de la grâce que Dieu lieu avoit faite. Pour en conserver le souvenir, elle voulut se rendre compte à elle-même de toutes les impressions qu'elle avoit éprouvées dans ce beau jour. C'est ce qu'elle a exécuté dans un petit écrit qu'on dit être plein de naturel, de candeur et d'onction.

A la grâce de la première communion, en a succédé une autre pour mademoiselle Hugo. Elle a été confirmée quatre jours après sa première communion. La cérémonie a eu lieu dans l'église de Champbourcy, paroisse voisine de Fourqueux, où M. l'évêque de Versailles étoit alors en tournée, avant d'arriver aux paroisses que nous avons nommées au commencement de cet article. Le prélat a remarqué le recueillement et la piété de la jeune personne.

On nous pardonnera de nous être étendus sur ces détails si propres à consoler des choses affligeantes que nous avons trop souvent à raconter. Il y a dans le récit d'une première communion faite avec ferveur, quelque chose qui touche d'une manière toute particulière. Ce bonheur de l'innocence va au cœur, et porte, comme malgré soi, à la vertu. Enfin, c'étoit pour nous une heureuse occasion d'apprendre qu'un littérateur distingué a montré dans cette circonstance ce qui vaut mieux que le talent et la réputation, savoir, un bon esprit, un grand respect pour la religion, et le soin de la faire honorer dans sa famille.

La fête annoncée pour l'ouverture du couvent nouvellement fondé à Mattaincourt, diocèse de Saint-Diez, a eu lieu le 8 septembre. Dès la veille, beaucoup d'ecclésiastiques et de fidèles étoient venus même d'assez loin. M. l'évêque de Saint-Diez officia pontificalement. La châsse du bienheureux Pierre Fourrier étoit exposée, et plusieurs novices prirent l'habit. Après la messe, le prélat prononça un discours, fit l'histoire et l'éloge de l'institut, et paya un tribut de reconnoissance et d'estime à MM. Baillard, ces prêtres zélés à qui on doit le rétablissement du monastère. Les religieuses venues de Nesle ont été mises en possession de la maison. On s'est rendu processionnellement au couvent en portant les reliques du bienheureux fondateur. Tous les ans, le lendemain de la fête de la Nativité, on célébrera un service pour les bienfaiteurs de la maison qui ont concouru par leurs dons aux contructions nouvelles. Le pensionnat va être ouvert. C'est un grand avantage pour le pays, et chacun a pris part à la joie de cette résurrection d'un établissement édifiant et utile.

Un changement fort remarquable qui vient de s'opérer à Pont-à-Mousson, dans le local occupé précédemment par le petit-séminaire, fait espérer le rétablissement prochain de cette école. L'intendant militaire en a fait enlever le mobilier qui appartenoit à l'administration de la guerre. Cette mesure annonce que la guerre renonce décidément à ces bâtimens qu'on vouloit lui faire occuper. Le conseil municipal de Pont-à-Mousson, obligé d'abandonner l'espérance dont il s'étoit flatté, n'aura donc plus d'autre ressource pour utiliser ce beau local, que de le rendre à sa destination antérieure. Ce n'est pas sans doute un gros malheur pour la ville que d'être réduite à voir ouvrir une école qui y rendoit tant de services, qui étoit utile aux familles, et qui offrant une grande consommation, jetoit de l'argent dans le peuple. Il a fallu l'esprit de vertige qui régnoit à une époque funeste, pour qu'on ait pris plaisir à renverser un si bel établissement; mais actuellement que les passions se sont calmées, et que l'on voit et le tort que l'on s'est fait, et l'absurdité des bruits qui avoient été répandus, il n'est pas probable que l'on se refuse par une petitesse d'amour-propre, à une mesure souhai-

tée dans le diocèse par tous les gens de bien.

La *Gazette de Metz* annonce encore comme une chose fort heureuse pour la ville de Pont-à-Mousson, le choix de M. l'abbé Bourgeois pour la cure de Saint-Laurent, et de M. l'abbé Richard pour la cure de Saint-Martin. Tous deux ont été installés le 11 septembre par M. le coadjuteur de Nancy. Ainsi, dit la *Gazette de Metz*, se trouvent taries dans leur source toutes les causes de ces longues divisions intestines qui ont porté le trouble dans la ville de Pont-à-Mousson. Ce qu'il y a de remarquable dans ce choix, c'est que M. l'abbé Bourgeois quitte une cure de canton pour une succursale, mais cette succursale est beaucoup plus importante, et on a l'espérance qu'il y fera beaucoup de bien. M. l'abbé Fénal qui étoit vicaire a été nommé curé de Château-Salins.

Un calvaire a été rétabli à Hénin-Liétard, arrondissement de Béthune. La bénédiction s'est faite avec beaucoup de pompe. M. l'évêque d'Arras avoit voulu présider à la cérémonie, et a prononcé à cette occasion un discours où il s'est félicité de ce pieux spectacle et a exhorté les assistans à la paix et à la concorde.

A Coutances, la retraite ecclésiastique a été donnée par M. l'abbé Hoguet, chanoine de Rennes. Nous avons déjà parlé de ce digne ecclésiastique, qui donna la retraite l'année dernière à Rennes avec M. l'abbé Cocdro. Il unit la science à une piété profonde, et a surtout un accent de foi vive qui touche et persuade. Le clergé de Coutances a fort goûté ses instructions.

La troisième liste de souscription pour le monument à élever à M. le cardinal de Cheverus se monte à 4,868 fr., qui, joints à 5,570 des *précédentes listes, forment* 10,438 fr. Dans cette troisième liste. le conseil de la Gironde est pour 2,000 fr. Madame veuve Delbos pour 400 fr., M. Sylvestre Delbos pour 300 f., etc.

Le jeudi 22 septembre, on a érigé le Chemin de la Croix dans l'église de Saint-Quentin, au milieu d'un concours aussi nombreux à peu près que dans la solennité pascale. La procession offrit un beau spectacle. Outre le clergé de la paroisse, on y voyoit une douzaine de curés de l'archidiaconé de Saint-Quentin. M. l'abbé Dutems, ancien curé de Notre-Dame de Liesse, avoit prêché depuis le 14 septembre, jour où commencèrent des exercices préparatoires. Les quatorze tableaux du Chemin de la Croix étoient portés par quatorze confrères de la confrérie de la Croix, et les quatorze croix par quatorze dames de la confrérie de Notre-Dame des Sept-Douleurs. Toutes ces personnes avoient été choisies dans les différentes classes de la société. La fête fut terminée par le salut, le *Te Deum* et la bénédiction du saint Sacrement, donnée par M. l'archidiacre curé de Saint-Quentin. On s'est félicité d'avoir pu entendre l'habile prédicateur, qui a soutenu dans cette circonstance la réputation qu'il s'est acquise le Carême dernier dans la cathédrale de Soissons.

Parmi les émigrés espagnols qui se pressent à Marseille, on compte un grand nombre de religieux. La plupart sont arrivés sous des déguisemens, par exemple, en habits de marins. Ils ont reçu de la part de l'autorité ecclésiastique toute l'assistance qui a dépendu d'elle. Ils ont aussi trouvé l'hospitalité chez les capucins, à la croix de Reynier.

Un curé du diocèse d'Agen sollicite ses confrères dans le *Mémorial Agenais*, de souscrire pour la caisse de retraite, dont le projet leur a été communiqué l'année dernière par

M. l'évêque. Il demande que l'on profite de la réunion au séminaire pendant la retraite qui va s'ouvrir, pour discuter ce projet et le soumettre au prélat, qui prendra une résolution définitive avant la fin de la retraite.

M. Joseph Hugues, vicaire à Roquemaure, diocèse de Nîmes, est mort le 31 août dans de grands sentimens de piété. Cet excellent prêtre étoit né en 1768 à Roquemaure, alors du diocèse d'Avignon. Il étoit au séminaire Saint-Charles, d'Avignon, quand la révolution arriva. Il s'étoit fait estimer du supérieur, M. l'abbé Roux, de Saint-Sulpice, qui le vit partir avec regret. M. Hugues se retira en Italie et y fut ordonné prêtre. De retour en France, il se contenta du titre modeste de vicaire de Roquemaure, et refusa depuis la cure du lieu qui lui fut offerte. M. l'évêque de Nîmes avoit voulu le mettre à la tête du grand-séminaire, et lui témoigna toujours beaucoup d'intérêt. Dans tout le canton, on le regardoit comme un saint. Dix prêtres voisins ont assisté à ses obsèques, et son éloge a été prononcé par M. l'abbé Auvergne.

La *Gazette d'Auvergne* dit que les émissaires de Chatel ont parcouru les environs d'Issoire, mais qu'ils ont été repoussés ou dédaignés; dans plusieurs localités, l'autorité municipale leur a refusé l'autorisation de prêcher ou de faire leurs cérémonies en public.

A Gray, dans la Haute-Saône, le maire a présidé la distribution des prix de l'école chrétienne. Le président du tribunal, le procureur du roi et d'autres autorités ou notabilités assistoient à la séance. Les exercices ont rendu bon témoignage des progrès des élèves. Le conseil municipal a voté les fonds nécessaires pour un quatrième *Frère, qui doit entrer en* exercice au 1er janvier prochain. On a peine à concilier avec cette preuve de bienveillance la défense faite aux Frères de recevoir un enfant qui ne seroit pas admis par le conseil municipal. Ainsi les parens ne sont pas libres d'envoyer leurs enfans à l'école qui a leur confiance. Ils réclament contre cette entrave qui n'est pas de notre temps et qui est contraire à l'esprit et à la lettre de la loi.

M. l'évêque d'Ajaccio a nommé M. l'abbé Sarrebayrouze vicaire-général, en remplacement de M. l'abbé Mariani, dont nous avons annoncé la mort. Cette nomination, à laquelle le clergé a applaudi, est d'un heureux augure pour le diocèse qui sait apprécier la piété, les vertus et les talens de cet ecclésiastique.

POLITIQUE.

Une chose dont les hommes avancés de la révolution de juillet paroissent vivement piqués, c'est qu'ils croient remarquer dans le nouveau ministère plus de disposition à se rapprocher des intérêts de don Carlos que de ceux des *constitutionnels de* 1812. Si cela est, ils ont véritablement raison de se sentir désobligés de la préférence. Car, à bien considérer les sympathies que nos hommes d'état ont fait éclater jusqu'à présent en faveur de don Carlos, les gens qu'ils aiment moins que lui sont assurément bien mal partagés; et il est difficile de leur faire un plus mauvais compliment que celui-là. Nous ne sommes donc nullement surpris que les patriotes de juillet en soient offensés, puisqu'il est vrai que notre ordre de choses ne peut rien leur dire de plus dur que de donner seulement à entendre qu'il leur préfère don Carlos. Cherchez aussi longtemps que vous voudrez; nous vous défions de trouver un trait plus aigu contre les révolutionnaires en général, et contre les *constitutionnels de* 1812 en particulier.

Cependant nous croyons qu'il y a lieu pour eux à se consoler. Il en est ici comme de ces mariages qu'on appelle de raison.

où l'intérêt se trouve d'un côté, et l'inclination de l'autre. Quand nos hommes d'état de juillet seroient capables d'en venir jusqu'à épouser la cause de don Carlos, ce ne seroit toujours que par calcul et par bénéfice d'inventaire. Mais pour ce qui est des affections et de la vraie possession du cœur, les révolutionnaires peuvent être tranquilles ; sous ce rapport, ce n'est pas un prince légitime qui doit leur faire peur.

Aux yeux des hommes politiques qui veulent qu'on travaille à étouffer les germes d'insurrection et de propagande, la Suisse est toujours un point de surveillance qu'il importe de ne pas perdre de vue, à cause du grand nombre de réfugiés qui s'y trouvent réunis. Il n'est donc pas surprenant que la diplomatie étrangère se mêle d'y regarder un peu, et de veiller à ce que de nouveaux orages révolutionnaires ne se forment pas de ce côté-là.

Au fond, nous ne voyons nullement pourquoi les principaux gouvernemens de l'Europe, qui ont attaché tant d'importance à disperser les rassemblemens de Cracovie, en attacheroient moins à empêcher que la Suisse ne devienne un foyer d'intrigues et de machinations politiques. Nos journaux révolutionnaires nous paroissent d'autant moins fondés à chicaner là-dessus, que, dans ce moment même, ils ne parlent de rien moins que de faire subir au roi de Sardaigne quelque chose de pareil à ce qui vient d'arriver aux deux reines d'Espagne et de Portugal. Quand on se rappelle la tentative de propagande dont le Piémont s'est vu menacé, il n'y a pas bien long-temps, par les manœuvres des réfugiés que la Suisse s'obstine à protéger avec tant de chaleur, il nous semble que les sollicitudes des puissances étrangères ne sont pas trop déplacées.

Quelques-uns de nos journaux révolutionnaires paroissent embarrassés de savoir quel nom ils doivent maintenant donner aux *bandes* de don Carlos. A notre *avis, ils devroient être* plus embarrassés de savoir quel nom ils doivent donner à ceux que ces *bandes* ont toujours battus depuis deux ou trois ans.

Un prince, en visitant un hôpital militaire qui renfermoit beaucoup de soldats gravement blessés, eut l'air de vouloir féliciter ceux qui les avoient mis dans cet état, et demanda où ils étoient. *Ils sont morts*, sire, lui répondirent fièrement ces visages écharpés. Ici, pour les guerriers de Marie-Christine, il n'y a pas moyen d'en dire autant des *bandes* de don Carlos; et il faudra bien finir avec elles par où l'on auroit dû commencer, c'est-à-dire par les appeler de leur véritable nom. Pourquoi aussi, messieurs les écrivains révolutionnaires, vous êtes-vous obstinés si long-temps à les appeler *bandes*? vous ne seriez pas aujourd'hui dans l'embarras où vous êtes pour chercher ce que c'est. Il falloit tout bonnement dire comme les autres, que c'étoit *une armée de héros.*

PARIS, 30 SEPTEMBRE.

Louis-Philippe et sa famille sont arrivés à Compiègne le 27, à onze heures du soir. Le président du conseil et les ministres de la guerre et de l'instruction publique les accompagnoient. Le 28, à une heure, le roi des Français est allé passer la revue des troupes et faire une distribution de croix et de grades, à laquelle presque tous les grades de l'armée ont eu part. La reine Marie-Amélie, les princes et princesses assistoient à cette cérémonie.

— Après la revue, les grandes manœuvres ont commencé. Le roi s'étoit placé à environ 500 mètres de la gauche de la première ligne d'infanterie, sur un des points les plus élevés du plateau occupé par l'armée. De là, avec une lunette à la main, il a paru suivre avec beaucoup d'intérêt le développement de cette scène militaire dans laquelle figuroient deux de ses fils, les ducs d'Orléans et de Chartres.

— Un journal du matin parle de plusieurs accidens arrivés à Compiègne pendant les dernières manœuvres. Deux artilleurs notamment auroient été blessés d'une manière grave.

— Par ordonnance du 26, le collége du cinquième arrondissement électoral du département du Loiret est convoqué à Montargis pour le 22 octobre, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Fain, décédé. Le collége du sixième arrondissement électoral du Bas-Rhin est convoqué à Wissembourg pour le même jour, par suite de la nomination du général Schramm à la direction du personnel de la guerre. Le premier collége électoral d'arrondissement de la Meurthe est convoqué à Nancy pour le 29 octobre, par suite de l'ordonnance qui a nommé M. Moreau procureur-général près la cour royale de Metz. M. Hébert ayant été aussi nommé récemment avocat-général à la cour de cassation, le collége du sixième arrondissement électoral de l'Eure s'assemblera à Pont-Audemer, le 23 octobre.

— M. Delon passe de la sous-préfecture de Largentière à celle de Saint-Etienne, en remplacement de M. Génie, lequel reprendra, comme nous l'avons fait connoître, la direction du cabinet du ministre de l'instruction publique; M. Cazeaux, conseiller de préfecture du département de l'Ain, est nommé sous-préfet de Largentière; M. Ch. de Viennet, avocat, attaché depuis quatre ans à la direction départementale et communale au ministère de l'intérieur, est nommé sous-préfet de l'arrondissement d'Ancenis.

— La notification officielle de la mort du landgrave de Hesse est arrivée aux Tuileries.

— Nous avons annoncé que M. Carassi, lieutenant du deuxième bataillon de la dixième légion de la garde nationale de Paris, avoit été dangereusement blessé à l'épaule, pendant un exercice à feu qui a eu lieu dimanche dans la plaine de Glamart, par une baguette laissée involontairement dans le canon d'un fusil; nous apprenons que M. Carassi, qui étoit le soutien de son père, âgé de 84 ans, et de sa mère, qui venoit d'entrer dans sa 70e année, a succombé avant hier.

Louis-Philippe, avant son départ pour Compiègne, avoit envoyé à M. Carassi une somme de 500 fr. et témoigné le désir que le bulletin de la santé de ce malheureux lui fût adressé chaque jour pendant la durée de son voyage. Le ministre de l'intérieur lui avoit également donné une somme de 300 fr.

Le maréchal commandant supérieur de la garde nationale vient d'ouvrir à l'état-major-général, place du Carrousel, une souscription en faveur des deux malheureux vieillards qui restent sans soutien.

— Il paroît que la santé de M. Martin (du Nord) est moins mauvaise, et qu'il pourra prendre la semaine prochaine la direction du ministère du commerce, dont l'intérim a été confié à M. Duchâtel.

— Un journal annonce que M. Duchâtel a donné des ordres dans les bureaux du ministère des finances, pour réunir tous les documens relatifs à la fabrication du sucre de betterave. Ce ministre a, dit-on, un nouveau projet de loi tout préparé, qu'il doit présenter aux chambres dès l'ouverture de la session.

— Le ministre de l'intérieur vient de décerner une médaille d'honneur à M. Antoine Dulac, commandant de la compagnie des sapeurs pompiers de Clamecy (Nièvre), pour le courage et le dévouement dont il a fait preuve dans plusieurs incendies.

— Plusieurs membres du parlement sont en ce moment à Paris. Parmi eux on cite sir Robert Peel et sir Henry Pernell.

— M. de Toreno, ancien ministre de la régente, est arrivé à Paris.

— La sixième chambre de police correctionnelle s'est occupée hier de la seconde affaire des poudres. Il s'agissoit d'un amas considérable de poudres, de 4,000 balles, de 2,000 cartouches et d'objets propres à confectionner les cartouches, saisis rue Dauphine, n° 23, chez M. Genin, étudiant en droit. Avec tous ces objets, le commissaire de police avoit aussi découvert un pistolet d'arçon et un bonnet rouge, dit *phrygien*, ainsi que diverses notes pouvant éclairer l'instruction. Les nommés Genin, Fayard et Bruys, tous trois étudians, arrêtés à la suite de la sai-

teur de Russie à la date du 8 sont bonnes. Sa Majesté n'avoit point de fièvre, et les douleurs occasionnées par la fracture de la clavicule étoient fort supportables.

— On écrit d'Athènes, 27 août :

« Le prince de Joinville a paru à la hauteur de Hydra; M. Lagrenée est allé lui présenter ses hommages, et est revenu ce matin. Le prince différera sa visite à Athènes jusqu'à l'arrivée du roi Othon, qu'on attend dans la première huitaine d'octobre. On prépare déjà des appartemens pour la jeune reine, bien que nous ne sachions pas encore qui elle est. »

— Les capitaux de la banque des Etats-Unis, depuis janvier 1835, se sont accrus en ce pays de 95 millions de dollars, près de 50 pour 100 en dix-huit mois. Le papier a éprouvé la même augmentation.

— La république Mexicaine est toujours fort occupée de la guerre contre le Texas. Les levées d'hommes et d'argent se poursuivent avec activité. On avoit dit que les Texiens avoient fusillé Santa-Anna ; ce bruit ne s'est pas confirmé. Le général Urria commande en chef les troupes mexicaines. Celles du Texas s'élèvent à 3,000 hommes environ.

—Nous lisons dans le *Morning-Hérald*, journal anglais : « Nous avons reçu des nouvelles du Brésil jusqu'au 1er juillet. Le gouvernement impérial étoit parvenu à se remettre en possession de Porto-Alegre ; mais les révolutionnaires étoient maîtres du reste de la province de Rio-Grande, dont Porto-Alegre est la capitale. »

LE NOUVEAU TOBIE, *ou Instructions d'un pasteur à la jeunesse, précédées d'une Visite au saint Sacrement.*

Tel est le titre d'un petit volume que vient de publier M. l'abbé Thomas, chanoine de Châlons, connu par divers ouvrages de piété. Ce volume contient des prières pour la messe, pour la communion, pour les visites au saint Sacrement et pour divers autres objets. Le respectable auteur s'adresse particulièrement à la jeunesse et lui donne des conseils sur les vertus qui lui sont le plus nécessaires. *Il recommande la pratique* des bonnes œuvres, entr'autres la propagation de bons livres. Il emprunte des passages de plusieurs des plus illustres écrivains modernes. Le choix de ces passages annonce autant de zèle que de piété. M. l'évêque de Châlons a porté un jugement favorable de l'ouvrage dans quelques lignes datées du 21 mai dernier, et imprimées en tête du volume qui est un in-18.

Le Gérant, Le Bresgue

BOURSE DE PARIS DU 30 SEPTEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 105 f. 30
QUATRE p. 0/0 j. de sept.—99 fr. 75
TROIS p. 0/0, j. de juin. —78 f. 35
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00
Act. de la Banque. 2255 f. 00
Empr. national. 000 f. 00
Bons du Trésor. 0 0/0
Rente de la Ville de Paris. 000 00
Obl. de la Ville de Paris. 1197 f. 50
Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00

Quatre Can., 1230 f. 00	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth 000 fr. 00	Empr. r. d'Esp. 00 0/0
R. de Napl. 97 f. 25	R. p. d'Esp. 00 f. 0/0
Emp. rom. 102 f. 0/0	Empr. Belge. 102 fr.
Cortes, 00 fr. 0/0	Empr. d'Haïti. 360 f.
R. d'Esp. 3 p. 00 0/0	Empr. grec... 00

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP.
Quai des Augustins, n. 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2715.

MARDI 4 OCTOBRE 1836.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

RÉFLEXIONS

SUR LA CIRCULAIRE DU MINISTRE DU 18 JUILLET, ET SUR LE PROJET DE LOI CONCERNANT L'INSTRUCTION SECONDAIRE.

Cinquième et dernier article.
(Suite et fin des Nos 2708, 2709, 2711 et 2713.)

Après avoir prouvé que l'opinion de la minorité étoit contraire à l'esprit de la loi, injurieuse au clergé, opposée au droit des évêques, il nous reste à dire un mot sur son inutilité.

Il n'est pas vrai que l'éducation des petits-séminaires soit hostile sous le rapport politique, nous croyons l'avoir prouvé; mais, si elle l'étoit, il resteroit encore à examiner si on nous offre les meilleurs moyens d'y remédier. Le député qui ... la *minorité* ne peut en présenter que deux; le premier est de choisir les supérieurs et les professeurs, le second de les surveiller. Le gouvernement ne peut choisir les supérieurs et les professeurs; il ne peut même avoir de données sûres pour motiver ses exclusions. Montesquieu a dit quelque part que le despotisme devenoit insupportable quand il descendoit jusqu'à la recherche des propos. Que peut-on opposer à des prêtres qui presque jamais n'ont manifesté leurs opinions par des écrits ou des discours publics, qui n'ont point administré, et contre lesquels il est impossible de produire des actes ou des paroles authentiques? On recueillera des propos qui ont passé par plusieurs bouches, des propos qui, transmis par ce canal, s'altèrent tout naturellement, et qui rendus par la malveillance et l'intérêt, deviennent méconnoissables, et se changent en faits calomnieux. Voilà pourtant la seule chose que l'on puisse opposer à un choix fait par un évêque que le gouvernement a nommé, qui a promis sous la foi du serment de ne rien faire contre l'ordre établi, et qui a mille moyens de s'éclairer que n'ont point un recteur et un ministre. Aura-t-on recours aux inspections?

Je conçois qu'un recteur s'adressant à un proviseur, à quelques professeurs bien pensans, à un maire, à un préfet, puisse connoître l'opinion politique d'un collége. Ce maire, ce préfet, ce proviseur, ces professeurs ont avec le collége des rapports naturels et assidus. Les derniers surtout peuvent par zèle, par intérêt, ou par ces deux motifs réunis, donner à leur chef d'utiles renseignemens. Je dis qu'ils peuvent, car jusqu'ici l'Université n'a réussi qu'à comprimer quelques désordres par trop scandaleux; de former un esprit politique, d'inspirer de l'affection pour un gouvernement quelconque, c'est ce qu'elle n'a pas encore obtenu. Elle n'élève que des protestans politiques, disposés à protester contre tous les pouvoirs passés, présens et futurs. Mais ce qu'elle peut absolument dans un collége, quoiqu'elle n'y ait pas encore réussi, est impossible dans un petit-séminaire. Les fonctionnaires qui appartiennent à l'administration et ceux qui dépendent de l'Université n'obtiendront pas une seule confidence du supérieur et des professeurs qui ne reconnoissent que l'autorité de l'évêque. Et puis, quel re-

mède apporter? Des destitutions? Mais si l'évêque ne veut pas destituer, s'il déclare qu'il n'a pas d'autres sujets? Voilà cependant ce qui arrivera toujours, ou presque toujours. Nous ne voulons pas dire que s'il y avoit un supérieur et des professeurs assez insensés pour substituer aux études et aux exercices qui doivent absorber le temps de leurs élèves, des discussions sur la politique propres à enflammer de jeunes têtes, ils ne dussent être renvoyés. Certes il n'y a pas d'évêque assez indulgent pour tolérer un tel abus. Mais il n'aura pas lieu, nous en sommes sûr. Ce seront donc des imputations vagues, des délations lâches et intéressées qu'on n'osera produire au grand jour. Nous croyons avoir démontré que l'Université ne peut rien, ni en exerçant un droit d'exclusion sur les choix faits par les évêques, ni en inspectant les élèves. Du reste, la preuve la plus irrécusable de l'impuissance de cette administration, c'est que l'esprit politique des petits-séminaires est meilleur que celui des colléges où elle est maîtresse des choix, et où elle a droit d'exercer une inspection plus efficace. Le dernier inconvénient de l'opinion de la minorité est donc d'être complètement inutile pour atteindre le but qu'elle se propose. Passons à l'opinion de la majorité.

Notre tâche est plus facile sur cette partie du rapport de la commission. Nous n'avons à réclamer que contre l'expression d'institution privée, à examiner d'après quelles bases devra être fixé le nombre d'exemptions de la rétribution, et enfin à discuter les conditions de moralité et de capacité qui devront être exigées, ou plutôt à déterminer quel en sera le juge.

Nous nous sommes déjà expliqué sur la désignation à donner aux petits-séminaires, qui sont des établissemens publics, et ne peuvent être autre chose.

Quant aux exemptions de la rétribution universitaire, il semble que le nombre en est déjà fixé par les ordonnances de 1828 et par les ordonnances spéciales qui, à la même époque, ont été portées pour chaque diocèse. En 1828, on examina avec soin ce qu'exigeoit d'élèves dans les petits-séminaires un corps aussi nombreux que le clergé de France, et qui, pour satisfaire aux besoins spirituels de trente-deux millions d'habitans, ne doit pas être, d'après le jugement des évêques, au-dessous de 52,000 prêtres. Si nous sommes bien informés, quelques prélats auroient fait remarquer que depuis les élémens du latin jusqu'à l'entrée en théologie, l'éducation ecclésiastique comprend une durée de huit ans, et que la moitié des élèves n'arrive pas au sacerdoce; en sorte que 20,000 sujets ne doivent pas donner plus de 1,250 prêtres par an, ce qui suppose au ministère sacerdotal une durée moyenne plus longue que pour aucune autre carrière de la société. Ils auroient ajouté que le défaut de ressources étoit la seule cause qui les eût empêchés de recevoir le nombre d'élèves autorisé par la seconde des ordonnances de 1828. De là la nécessité de se contenter des études incomplètes faites en totalité ou en partie dans les campagnes. Cette dernière circonstance suffiroit, nous le remarquons en passant, pour répondre au reproche de l'infériorité des sujets, infériorité que nous sommes du reste loin d'avouer d'une manière absolue. D'où est donc venu le défaut de ressources?

L'Université le sait mieux que per-

sonne. Presque partout il a fallu acheter ou bâtir des édifices, former des professeurs, nourrir des jeunes gens d'une modique fortune. Si les évêques ont voulu recevoir des élèves payans, afin de pouvoir supporter ces dépenses, l'Université a obtenu qu'on leur fermât la porte des petits-séminaires. Si on a donné pendant deux ans une indemnité pour les dédommager de ce secours, la révolution de juillet y a mis bon ordre. Tout cela s'est fait comme la chose du monde la plus simple. Pendant que l'Université jouissoit des bâtimens et des fondations de l'ancien clergé, qu'elle palpoit de grosses allocations sur le trésor, qu'elle percevoit la rétribution imposée à toutes les écoles, elle trouvoit encore de complaisans apologistes qui se récrioient contre les prodigalités du gouvernement envers les petits-séminaires, auxquels on n'a pas donné une obole jusqu'en 1828, ni depuis 1831. Certes, l'exemption de la rétribution, fût-elle accordée toute entière aux petits-séminaires, ne compenseroit pas les avantages que fait l'état aux colléges royaux. Parlons des conditions de moralité et de capacité à exiger des supérieurs.

La commission ne s'est point dissimulé que le brevet de capacité et le certificat de moralité exigés des instituteurs privés offroient de bien foibles garanties. Mais elle n'a pas demandé davantage, parce qu'elle ne le pouvoit pas dans le système qu'elle a adopté. La capacité des supérieurs de petits-séminaires sera appuyée sur des preuves un peu plus décisives qu'un examen d'une heure. Il y a une capacité qui consiste dans la connoissance du cœur humain, dans l'expérience, la sagesse, la rectitude du jugement, *qui ne sera jamais connue* d'un jury interrogeant un candidat ou causant avec lui. Un évêque peut connoître celle d'un prêtre qu'il place à la tête de son petit-séminaire, parce qu'il sait, ou par lui-même ou par son conseil, quels ont été les succès de cet ecclésiastique depuis qu'il s'est assis sur les bancs jusqu'au moment où il lui confie le plus précieux établissement de son diocèse. Il est possible que le candidat ne subisse pas d'une manière brillante les épreuves que l'Université exige d'un candidat à l'aggrégation. L'Université a un programme à elle, qu'elle remplit comme elle l'entend; on peut y répondre sans avoir une instruction très-profonde, et on peut avec cette instruction être fort embarrassé. Il est certain aussi que si cette science acquise de la veille ou depuis quelques années est la plus propre à satisfaire des examinateurs qui interrogent d'après des questions posées et connues à l'avance, elle n'est pas toujours la meilleure et la plus solide. Enfin on nous dispensera, je pense, de prouver que le jugement formé d'après des succès incontestables, sur le témoignage de ceux qui ont été les maîtres, les condisciples ou les témoins des actes d'un candidat est supérieur à celui que l'on porte d'après quelques indications et un court examen. C'est par suite de l'évidente supériorité de ce mode de juger les hommes, que le gouvernement se décide dans le choix des membres de la magistrature et de l'administration. Remarquez que nous raisonnons ici dans le système de la majorité, qui ne soumet à l'examen que les chefs des institutions privées. Dans ce même système les professeurs sont exempts de cette épreuve.

La majorité a saisi les chefs, parce qu'il falloit prendre quelqu'un et

qu'elle ne pouvoit atteindre les professeurs. Il devoit en être ainsi dans une catégorie d'instituteurs où le gouvernement ne voit que des spéculateurs qui doivent porter toute la responsabilité de leur entreprise. Mais il doit chercher autre chose dans les petits-séminaires, et, par conséquent, se contenter d'autres garanties. Cela prouve l'inutilité de l'examen des supérieurs qui doivent régir ces établissemens. Mais on dira peut-être: Ici nous pouvons atteindre les professeurs; pourquoi ne pas les examiner? Les professeurs seront exempts par une autre raison, c'est qu'il est dans l'esprit de la loi, ainsi qu'il résulte des motifs exposés par la commission, de n'y soumettre que les maîtres employés dans les colléges royaux et communaux. D'ailleurs, les professeurs des petits-séminaires débutent dans l'enseignement en quittant le grand-séminaire. Le supérieur et les directeurs de ce dernier établissement savent mieux, après une épreuve de quatre ans, que ne le sait un jury après une épreuve d'une heure, ce dont un jeune homme est capable.

Je ne puis m'arrêter à discuter les conditions de moralité dont l'évêque et son conseil sont les seuls juges compétens, parce qu'ils sont les supérieurs naturels du candidat, parce qu'ils peuvent seuls le bien connoître, parce qu'enfin, un prêtre connu honorablement dans un diocèse a plus que ce qu'on appelle de la moralité. Il a une sévérité de conduite qui l'autoriseroit, au besoin, à porter sans inconvenance un jugement sur la moralité de son maire, tandis que celui-ci ne pourroit, sans manquer aux bienséances, certifier celle d'un prêtre qui n'est appelé au poste de *supérieur de petit-séminaire* que parce qu'il est éminent par sa régularité.

Le système adopté par la majorité nous dispense d'examiner d'autres questions, puisque ce sont les seules qu'elle ait pu avoir en vue.

Après ces considérations, il est facile à chacun de juger que du projet présenté par le ministre de l'instruction publique il doit nécessairement sortir des dispositions favorables à la liberté des petits-séminaires. S'il en étoit autrement, la loi seroit contradictoire, injurieuse au clergé, contraire aux droits de l'épiscopat, inutile, impolitique. Il résulte encore de ces réflexions, qu'en substituant l'évêque au jury pour prononcer sur la moralité et la capacité des supérieurs et professeurs, et aux recteurs pour la surveillance, le législateur fait une chose naturelle, raisonnable, justifiée par la spécialité des écoles ecclésiastiques, une chose dont les établissemens destinés à former des hommes spéciaux pour les différentes professions de la société sont en possession. Enfin, tous les argumens que nous avons faits pour établir que les supérieurs et professeurs des petits-séminaires ne devroient répondre de leur conduite qu'à l'évêque et être jugés par lui sous le rapport de la capacité, démontrent aussi que les ecclésiastiques qui voudroient former des institutions privées doivent se présenter devant lui pour en obtenir une attestation de bonne conduite et d'aptitude pour l'enseignement. On pourroit encore, pour s'assurer de sa capacité, soumettre le candidat à un jury mixte, composé d'un ou deux membres de l'Université et de quelques ecclésiastiques désignés par l'évêque. Le bon sens dit assez qu'il ne faut jamais soustraire un homme à ses juges na-

turels. C'est ainsi qu'on en agit dans le corps de la magistrature, dans celui de l'armée, dans le commerce. Il est juste d'en faire autant pour le clergé.

Il ressort également de toutes les dispositions du projet, qu'il n'y a aucun motif de limiter le nombre des petits-séminaires.

Une cause appuyée sur des motifs aussi péremptoires que ceux dont nous venons de présenter le développement, d'ailleurs fort incomplet, ne peut succomber Les petits-séminaires trouveront des défenseurs dans tous les députés, qui, comme les sept membres qui composent la majorité de la commission, peuvent ne pas être de chauds partisans des institutions catholiques, mais qui ont trop de bon sens pour ne pas les respecter. Ils sont, sans doute, assez pénétrans pour faire la part de tout ce que nos réactions politiques ont fait surgir de vaines et injustes accusations contre des écoles qui, après *tout*, sont les plus propres à inspirer les vertus solides, à former de bons chrétiens, des hommes probes ; des sujets pacifiques et amis de leur pays. Le ministère compte aussi des hommes assez équitables et assez habiles pour comprendre qu'une garantie morale de plus n'est nullement superflue. Afin d'établir le calme en France et de l'y rendre durable, il ne suffit pas de sévères mesures législatives, d'une armée nombreuse, d'une police active, de combinaisons parlementaires bien conduites, de négociations habiles avec l'étranger ; quelque nécessaires que soient ces choses pour sauver un état, elles ne sont pas les seules. Il y a dans toutes les sociétés un travail intérieur qui est dirigé par un ange mauvais, ou par un ange de salut. C'est l'un ou l'autre qui, tôt au tard, décide du sort des empires. Les gouvernemens ne peuvent lutter contre ces deux génies. Tout ce qu'ils peuvent faire, c'est de ne pas s'opposer à l'action conservatrice du bon ange, c'est-à-dire, d'aider la providence, de favoriser son œuvre invisible et toute-puissante. X.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — La retraite pastorale à Paris s'est terminée aussi bien qu'elle avoit commencé. Les instructions du prédicateur ont vivement intéressé. C'est la première fois qu'on l'entendoit à Paris. Ses nombreuses retraites avoient toutes été données en province. Il n'est pas besoin de louer ici un talent qui a déjà été apprécié dans bien des diocèses ; il nous sera permis du moins de dire que le genre des discours du prédicateur convient parfaitement aux retraites. On y a reconnu autant de tact que de piété, et autant de naturel et d'à-propos que de science et de zèle. Le prédicateur a terminé ses instructions le vendredi soir, étant pressé de partir pour Viviers, où il va donner aussi la retraite au clergé du diocèse. Ce sera la septième ou la huitième de l'année.

Le samedi matin, tous les retraitans, ceux du moins qui n'étoient pas absolument nécessaires pour le service des paroisses, se sont rendus à la chapelle des Allemands, de l'église Saint-Sulpice, d'où ils sont entrés processionnellement dans l'église, en chantant le *Veni Creator*. M. l'Archevêque a célébré la messe et a donné la communion à tout le clergé. Après la messe, M. l'abbé Boudot a prononcé le discours, et a signalé quelques-uns des reproches que les gens du monde font au clergé. Ensuite a eu lieu le renouvellement des promesses cléricales. Cette cérémonie édifiante excite toujours un vif intérêt. On aime à voir les anciens du sanctuaire et les plus jeunes membres du clergé venir

renouveler ensemble leurs saints engagemens au pied des autels et entre les mains du premier pasteur. La cérémonie terminée, on est retourné processionnellement à la chapelle des Allemands, où M. l'Archevêque a adressé aux retraitans des paroles affectueuses sur les momens qu'ils venoient de passer ensemble, et des avis salutaires sur le fruit qu'ils en devoient tirer.

Le Père de Géramb ayant fait hommage à Sa Sainteté de son *Pélerinage à Jérusalem et au mont Sinaï*, en a reçu un Bref plein de témoignages d'intérêt et de bienveillance. Ce Bref est du 23 avril dernier, et a été transmis au pieux trappiste par l'intermédiaire du chancelier épiscopal de Fribourg. Nous félicitons l'auteur d'avoir recueilli une distinction si flatteuse.

Le 26 septembre, M. l'évêque de Séez a visité Alençon, chef-lieu du département, et la ville la plus importante du diocèse. La population étoit impatiente de connoître son évêque. Un clergé nombreux, suivi et même précédé d'une foule de peuple, est allé recevoir le premier pasteur à l'entrée de la ville. Là, sous un pavillon élégant, M. Mercier, archiprêtre, grand-vicaire et curé de Notre-Dame, a complimenté le prélat au nom du clergé et des habitans, et a rendu hommage à ses vertus. La réponse de Mgr a justifié l'idée qu'on s'étoit faite de lui. Le prélat s'est placé sous le dais, et on s'est dirigé processionnellement vers l'église. Partout le peuple se mettoit à genoux pour recevoir sa bénédiction. Entré à Notre-Dame, M. l'évêque a entendu la messe, et a prononcé un discours sur l'incrédulité. En gémissant sur le dépérissement de la foi, il a cherché quelles en sont les causes, et les a développées avec force et clarté. Son organe, ses gestes relevoient encore le mérite de ses paroles. Aussi tout *l'auditoire écoutoit* dans un profond recueillement. Toutes les classes s'étoient empressées de venir entendre le premier pasteur. Après l'inspection de l'église, M. l'évêque est sorti précédé du clergé. Les mères lui apportoient leurs enfans à bénir, les dames demandoient à baiser son anneau, les artisans avoient quitté leur travail, des hommes d'un rang distingué se mettoient à genoux pour recevoir la bénédiction épiscopale.

Le 27, le prélat après avoir béni la chapelle des Dames de l'Adoration perpétuelle, a prononcé une pieuse exhortation devant une assemblée choisie. La douceur de ses paroles auroit suffi pour porter à la vertu, s'il n'avoit pas montré que c'étoit-là la voie la plus sûre du bonheur.

La retraite pastorale du clergé de La Rochelle, ouverte à Pons le mardi 13 septembre, a été terminée le mardi 20, dans l'église de Saint-Martin, par la célébration de l'office pontifical et la communion générale du clergé. Les retraitans, au nombre de cent vingt, sont sortis à sept heures du matin du séminaire pour se rendre à l'église de Saint-Martin, en chantant le *Veni Creator* et le *Benedictus*. Le recueillement et la piété présidoient à la cérémonie. Les fidèles accourus sur le passage de la procession n'ont donné partout que des marques du respect le plus religieux. Après la messe pontificale, le prélat a adressé à la nombreuse assemblée l'allocution la plus noble et en même temps la plus tendre, sur la dignité sacerdotale et le respect qui lui est dû. Une image vive et brillante du pouvoir du prêtre sur les consciences a fait couler des larmes de tous les yeux.

Ce dernier discours du pieux évêque a été digne de tous ceux qui composèrent les exercices spirituels de cette retraite. La science de l'Ecriture, la connoissance des saints Pères, l'expérience de la charge pastorale, l'habitude des devoirs ecclé-

siastiques, l'étude approfondie du ministère de la parole, faisoient successivement le sujet de l'admiration du clergé. La parole d'un père si aimé a été toute puissante sur le cœur de ses enfans. Sa simplicité évangélique, sa cordialité, sa douceur, ont aisément triomphé de tous les obstacles, et chacun l'a quitté avec la résolution bien arrêtée de mettre à profit ses exemples et ses paternelles leçons.

Dix-huit jours auparavant, le mardi 30 août, M. Villecourt avoit prêché à la métropole de Bordeaux l'oraison funèbre du cardinal. Le lendemain, il a donné la confirmation dans la même église, et présidé la distribution des prix du petit-séminaire.

Dans le cours de ce voyage, le prélat a bien voulu présider la distribution des prix dans les pensionnats des Dames religieuses de Saintes et de Pons; on a pu apprécier le cœur du respectable évêque par l'onction toute paternelle des allocutions délicates qu'il a adressées aux jeunes élèves de ces divers établissemens.

M. l'abbé Besnoin vient de donner successivement les retraites ecclésiastiques à Chartres et à Orléans. Chacune étoit composée environ de 150 prêtres. Le prédicateur faisoit la méditation du matin, deux instructions par jour et une conférence. A Chartres, la retraite a fini le 6 septembre. Une indisposition a empêché M. l'évêque d'y prendre une part aussi active. Cependant le prélat put présider la cérémonie du renouvellement des promesses cléricales, et adresser à cette occasion à son clergé une allocution aussi solide que touchante. A Orléans, la retraite a également duré huit jours, et a fini le 22 septembre. M. l'évêque assista à tous les exercices, malgré son âge avancé. Le prélat venoit à l'oraison dès le matin, et ne quittoit pas ses prêtres de la journée. Le dernier jour il leur adressa des paroles toutes paternelles. Dans les deux retraites, des prêtres qui ne s'étoient pas vus depuis long-temps se sont félicités d'avoir pu passer quelques jours ensemble dans une communauté de prières et d'exercices propres à les fortifier et à les soutenir dans leurs travaux respectifs.

Le dimanche 25 septembre a eu lieu la consécration de l'église paroissiale d'Allauch, près Marseille. Quoique déjà ancienne, cette église n'avoit été que bénite; M. l'évêque d'Icosie l'a consacrée suivant tous les rits du Pontifical. La cérémonie a duré depuis 7 heures jusqu'à midi, au milieu d'un grand concours et des démonstrations d'une vive joie. Les reliques ont été portées processionnellement de la chapelle où elles avoient été déposées, à l'église. Le prélat a parcouru l'extérieur et l'intérieur de l'église, pour marquer les piliers du signe de la croix. L'autorité municipale étoit présente, et avoit concouru avec M. le curé à tous les préparatifs de la solennité. Le soir, M. l'évêque a donné la confirmation aux enfans d'Allauch et de Château-Gombert. Le prélat a prononcé dans cette occasion un second discours.

L'*Indicateur*, de Bordeaux, avoit publié un récit mensonger sur un refus de sépulture ecclésiastique qui avoit eu lieu à Saint-Loubès, diocèse et arrondissement de Bordeaux. Huit habitans de Saint-Loubès, dont trois membres du conseil municipal, ont adressé à la *Guienne*, le 27 septembre, une lettre où ils justifient leur curé, M. Duverdier :

« M. Laval étant dangereusement malade, M. notre curé se rendit auprès de lui aussitôt qu'il en fut informé; mais le trouvant sans connoissance aucune, il se retira sans lui administrer les derniers sacremens. Qui ne sait que les secours de la religion ne sont pas pour ceux qui meurent sans donner un signe de repentir après avoir vécu en concubinage?

» Lorsqu'on vint annoncer la mort de

M. Laval, M. le curé se refusa à lui accorder la sépulture ecclésiastique, car elle n'est que pour ceux qui meurent dans le sein de l'Eglise en revenant à Dieu, au moins à l'heure de la mort. Les instances, nous pourrions dire les insultes, d'un neveu du même nom, qui fut jusqu'à porter le poing au visage de notre pasteur, furent inutiles, aussi bien que la menace des journaux. Cet ecclésiastique répondit toujours avec une fermeté mêlée de douceur, que la religion seule peut donner dans une semblable circonstance.

« Un voyage fut fait à Bordeaux dans cet intervalle, et M. le curé apprit verbalement de l'archevêché ce que lui disoit une lettre, en réponse à la sienne, qui parvint à Saint-Loubès sans lui être remise.

« Avant de procéder à la sépulture, ledit neveu se présenta chez notre curé, que la prudence avoit porté à disparoître pour éviter de nouvelles insultes. Après quelques propos dits dans le bourg, le corps du défunt fut enlevé de son domicile, accompagné de quatre amis; quelques femmes, que la curiosité attira, se joignirent à ce mince convoi qui introduisit le corps du défunt dans l'église pendant quelques minutes, contre sa volonté, car depuis cinq ans il n'y avoit paru qu'une fois. Après cette momerie, il fut enseveli avec le calme le plus profond : car il est bon, en détruisant les calomnies publiées, de certifier que les habitans de Saint-Loubès connoissent trop le respect dû au lieu saint pour oser élever la voix dans l'église, comme l'annonce l'*Indicateur*.

« C'est ainsi qu'on cherche à détruire la religion et à décrier notre paroisse par un tissu d'impostures.

« Signé : Jarry, docteur-chirurgien, membre du conseil; Nicot; Bareau, membre du conseil; Chariot jeune, Forestié, Hugues, P. Arminaud, M. Arminaud, membre du conseil. »

La paroisse de Talence, près Bordeaux, avoit autrefois quatre églises; il n'en resta qu'une après la révolution, et encore tomboit-elle en ruines. Un curé plein de zèle, M. Ripolles, entreprit de la rebâtir. Il anima ses paroissiens par ses discours et surtout par ses exemples, sollicita des secours de tous côtés, en obtint de la famille royale, et nous écrivit alors pour proposer une souscription. La première pierre de la nouvelle église fut bénite et posée le 12 mars 1822, par le vénérable M. d'Aviau, archevêque de Bordeaux; nous en parlâmes N° 835, tome XXXII. Le 4 mars de l'année suivante, on transporta dans la nouvelle église l'image de Notre-Dame de Rama, dite aujourd'hui Notre-Dame de Talence, qui est depuis long-temps révérée dans le pays, qui fut cachée pendant la terreur, et déposée en 1802 dans l'ancienne chapelle de la confrérie de Saint-Pierre. Le 1er avril suivant, la nouvelle église fut consacrée par le même prélat; M. l'abbé Goudelin prêcha dans cette circonstance, et les pieux habitans de Talence se félicitèrent d'avoir obtenu à force de sacrifices une église convenable.

Mais hélas! la providence leur réservoit une grande épreuve. Cette nouvelle église, bâtie il y a seulement treize ans, menace ruine aujourd'hui, soit par défaut du sol, soit par quelque vice de construction. Il a fallu l'interdire aux fidèles, de peur d'accident, et le saint Sacrement, ainsi que l'image de la sainte Vierge, sont déposés dans une chambre, vis-à-vis l'église. C'est-là que se célèbrent les offices, et la petitesse du local afflige à la fois le pasteur et le troupeau. Dans cet état de choses, M. le curé de Talence a de nouveau recours à la charité des fidèles. Il ouvre une souscription de 50 c. par an, pendant cinq ans, de 1836 à 1840. Le président de la fabrique de Talence a écrit au rédacteur de la *Guienne*, pour le prier de s'intéresser à la bonne œuvre. La lettre a été insérée avec recommandation, dans la *Guienne* du 22 septembre.

Nous osons aussi recommander cette souscription. Le zèle de M. le curé de Talence, les sacrifices qu'il a faits pour la première construction, les sacrifices qu'ont faits ses paroissiens, l'état où ils se trouvent, tout excite l'intérêt en leur faveur. La paroisse est composée de vignerons qui ne sont pas riches. Les propriétaires se prêtent de bonne grâce, mais ils ont besoin d'être secondés. La dépense est estimée à 75,000 fr. Il sera célébré pendant vingt ans une messe le 1er avril, pour attirer des grâces sur les souscripteurs, et une autre messe le 12, pour le repos de l'ame de ceux qui seront morts.

On peut adresser les dons et souscriptions à M. le curé de Talence, près Bordeaux, ou au bureau de ce Journal.

Quelques ecclésiastiques de Nantes étoient allés le 27 septembre visiter la nouvelle église construite à Nort. Ils ont rencontré dans cette petite ville un homme imbu apparemment des doctrines des jacobins de 1793. La vue de quelques prêtres qui passoient tranquillement leur chemin a mis le philosophe révolutionnaire en fureur. Il a poursuivi ces bons ecclésiastiques de cris et d'injures; ils le laissoient exhaler sa colère sans le regarder, quand des gendarmes qui ont passé par-là ont arrêté le misérable. Je ne serois pas surpris que quelques journaux ne trouvassent qu'on n'avoit pas le droit d'attenter à la liberté de ce patriote.

Le dimanche 25 septembre, M. l'abbé Vallée, qui exerce le ministère depuis 60 ans, y compris 10 années de déportation, et qui aujourd'hui a le titre de chanoine honoraire de la métropole de Rouen, a célébré l'anniversaire de sa 60e année de prêtrise. La cérémonie a eu lieu dans l'église de Basqneville, arrondissement de Dieppe. Un curé voisin a prononcé en cette occasion un discours plein d'à-propos.

La ville de Provins, cette ancienne résidence des comtes de Champagne, dont le voyageur se plaît à visiter les ruines et à interroger les antiquités, s'annonce au loin par le dôme de l'église de Saint-Quiriace, bâtie au sommet de la ville haute. C'est le plus bel ornement de la ville et le monument le plus remarquable de la contrée.

Nous ne dirons rien ici de l'époque de sa construction, de la ressemblance du site avec celui de Jérusalem, de la beauté de l'église que surmonte ce dôme; nous sommes trop pressés de parler de son triste état. Sa charpente, si belle et si hardie, a tellement souffert des vents et des orages, qu'on a sans cesse à craindre de la voir tomber. Jamais réparation ne fut plus urgente. Si on ne s'en occupe incessamment, Provins n'aura bientôt qu'une ruine de plus à léguer parmi tant d'autres qui s'élèvent dans ses ruines. Les efforts du conseil municipal restent impuissans devant la grandeur des dépenses. Le gouvernement, toutes les personnes amies de la religion, des arts et des antiquités, ne s'empresseront-ils pas de seconder les efforts de cette ville et de l'aider à sauver un des monumens les plus dignes de fixer l'attention et d'être transmis à nos successeurs?

Provins possède des eaux minérales dont l'effet salutaire pour les maux d'estomac est aujourd'hui incontestable; aussi ont-elles été visitées cette année par un grand nombre de personnes, parmi lesquelles on compte M. l'archevêque de Sens, ancien évêque de Meaux. Il en éprouva un bien-être sensible au mois de juillet, ce qui l'a décidé à les reprendre au mois de septembre.

(*Gazette de France.*)

M. Marie-Joseph de Gallard de Terraube, qui étoit évêque du Puy au moment de la première révolu-

tion, a laissé dans ce diocèse une mémoire honorée. Né en 1736, et fait évêque du Puy en 1774, il fut obligé de sortir de France, et mourut à Ratisbonne le 8 octobre 1804. Dernièrement le préfet de la Haute-Loire, M. Mahul, témoignoit son étonnement dans une allocution à la Société d'agriculture, de ne voir qu'à l'hôpital quelque souvenir du respectable prélat. D'un autre côté, le *Courrier des Cévennes* conseilloit naguère de placer le buste de M. de Gallard sur la colonne de la fontaine du boulevard Saint-Louis. M. le vicomte de Becdelièvre, un des fondateurs du musée du Puy, a cru voir dans l'allocution du préfet un reproche pour lui et pour ses amis, et vient de publier au Puy quelques lignes pour l'ancien évêque du Puy. Il a, dit-il, éprouvé dans sa jeunesse les bontés du prélat; mais, à l'époque où le musée fut fondé, il existoit bien des préventions. M. de Becdelièvre assure que le clergé n'étoit pas favorable à l'établissement, comme il l'est devenu depuis. De plus, on parloit beaucoup alors du parti-prêtre et de ses envahissemens, et M. de Montlosier les dénonçoit avec chaleur dans des écrits qui eurent un grand retentissement. Les circonstances n'étoient pas favorables pour rendre un hommage public à un vénérable évêque. Cependant le préfet de ce temps-là fit à la Société d'agriculture l'éloge historique de M. de Gallard. Au surplus, M. de Becdelièvre annonce l'intention de réparer l'omission qui avoit été faite. Il s'adressera au préfet lui-même, au conseil-général, au conseil municipal; il proposera, s'il le faut, une souscription, et il ne tiendra pas à lui que le nom de l'ancien évêque ne reçoive l'hommage qui lui est dû.

Le 13 septembre le conseil municipal d'Ancône a tenu une séance sous la présidence de M. Asquini, délégué apostolique, qui a prononcé un discours, à la suite duquel on a pris une délibération fort remarquable. On demandera au Saint-Père d'établir une fête de précepte le 26 juin, en l'honneur de l'image de la sainte Vierge, révérée dans la cathédrale, et d'établir un jeûne à perpétuité la veille de la Nativité. Pendant dix ans, les magistrats de la ville approcheront de la sainte table dans la cathédrale, le 15 septembre, jour de l'Octave; il sera fait une offrande de cire, et le soir une procession générale avec la statue de la sainte Vierge. Un fonds de 2,000 écus sera affecté pour restaurer la cathédrale en l'honneur de Marie. Un autre fonds de 4,000 écus sera consacré au soulagement des familles pauvres, dont les chefs ont été victimes du choléra. Enfin, un autre fonds de 2,500 écus, aura pour objet d'ouvrir à Ancône une maison de retraite et de travail pour les invalides et les malheureux. Ces dispositions seront soumises à l'autorité supérieure, et commenceront à être exécutées en 1837.

La procession dont nous avons parlé s'est faite avec beaucoup de pompe le 15 septembre; ce jour, qui avoit commencé sous un ciel couvert de nuages, a fini sous un ciel riant et serein. Le matin grand nombre de fidèles ont approché de la sainte table. Toute la magistrature communale en corps assistoit à la messe solennelle. M. le cardinal-évêque d'Ancône étoit au milieu de son troupeau. Dans l'après-midi, on fit la procession solennelle avec la statue vénérée à Ancône sous le titre de reine de tous les saints. Elle fut portée en triomphe dans les rues de la ville désolée. Elle étoit précédée de toutes les confréries, de tout le clergé séculier et régulier, du cardinal-évêque et de la magistrature. Une foule d'habitans des deux sexes suivoit. Tous portoient des flambeaux allumés. Le nombre n'étoit pas de moins de 3,000. Quand on fut arrivé sur la grande place, la statue fut déposée devant l'église de Saint-Dominique. Le coup d'œil étoit des plus imposans. Une multitude immense écoutoit en silence les paroles vives et

tes du prédicateur, M. Ales-
, chanoine de la cathédrale.
ce temps, le choléra diminue
n jour, et tout fait espérer la
éau.

POLITIQUE.

rle d'un *congrès européen* qu'il
stion d'appeler au secours des
choses qui se détraquent de tous
cette idée ne venoit pas d'un
qu'on a créé tout exprès pour dé-
office le ministère du 6 septem-
isieurs raisons nous empêche-
y faire attention. Ce n'est point
nt que le monde politique nous
assez bien portant pour n'avoir
n qu'une grande consultation de
s lui vienne en aide. Mais voici
ous fait douter de celle-là.

rd ce *congrès européen* seroit quel-
se qui ressembleroit beaucoup à
-alliance, puisqu'il auroit pour
combattre l'*élément perturbateur*
rtout, et de former une associa-
ır le réprimer *avant que la confla-*
ne devienne générale. Ainsi, d'après
l'organe des ministres du 6 sep-
nous apprend, c'est bien là une
lliance du même caractère et de
e espèce que celle qui est connue
olution de juillet sous des rap-
désavantageux, et dont les patriotes
ce ne parlent qu'avec horreur. Par
ent, il n'y auroit pas de bon sens
r réchauffer leur imagination sur
t comme celui-là.

te, on nous annonce que ce seroit
'on choisiroit pour tenir cette es-
lit de justice contre l'*élément per*
r, et pour aviser aux moyens de
e l'Espagne et le Portugal dans
it chemin. Or, voilà encore ce qui
nne, comme étant contraire, se-
s., aux règles de la droite raison
it qu'on se proposeroit. Paris, en
'est point le lieu qui nous paroît
venable pour établir une sorte de
l de conscience et de redresse-
ntre les principes révolutionnaires
en général, et contre l'*élément perturbateur* de l'Espagne et du Portugal en particulier. Il faudroit nécessairement commencer par récuser les juges, et par guérir les médecins; car, avant de procéder à la consultation qui regarde les deux reines, Marie-Christine et dona Maria, il y auroit, ce semble, une autre maladie que la leur à examiner. Tout bien considéré donc, nous trouvons que l'ordre de choses actuel ne se prêteroit pas facilement aux opérations d'un *congrès européen*; et qu'on n'est en bonne situation pour faire justice des mauvais principes chez les autres que quand on a commencé par en faire justice chez soi.

En vérité, on se surprendroit quelquefois à regretter que la raison publique soit si avancée en France, et l'intelligence des esprits si ouverte et si précoce. Voici encore un exemple qui prouve combien il y auroit de réflexions sérieuses à faire sur ce point. C'est celui d'une petite fille âgée de dix ans, dont les parens vivent séparés, et que la justice probablement n'a pas adjugée au père, de préférence, sans de sages et légitimes motifs.

Quoi qu'il en soit, celui-là l'a placée dans un pensionnat de demoiselles, et il est arrivé, malgré la surveillance qu'on y exerce, que la petite *Aline C....* a pu se concerter au-dehors par des lettres et des communications secrètes pour tromper à la fois la vigilance de ses maîtresses de pension et l'autorité de son père, à l'effet d'opérer très-heureusement son évasion, et de rendre ainsi à sa mère, par un accord secret avec elle, le privilége que la justice lui avoit retiré.

Le journal judiciaire qui rend compte de ces faits et du procès civil auxquels ils ont donné lieu, est en admiration devant ce petit prodige d'esprit; et en faisant remarquer qu'*Aline C....* N'A QUE DIX ANS, il appuie fortement sur cette circonstance pour donner à une lettre qu'il cite, comme échappée furtivement de son pensionnat, tout le prix qu'elle peut avoir. Cette pièce autographe contient le récit d'un rêve romantique, où la jeune fille s'est vue tom-

ber morte de sensibilité. *Je jette*, dit-elle, *mon dernier soupir; je pense que ce sont* LES DIEUX *qui ont voulu l'avoir*. Puis, se rappelant qu'elle n'est pas morte réellement, elle ajoute : *Envoie moi la réponse par une connoissance qui me la donne* EN CACHETTE.... Charmante petite personne, vous irez loin. Quand on songe que vous n'avez encore que dix ans, et que *les dieux* et les journaux protègent déjà si bien vos jeunes ruses, on peut prévoir que votre intelligence en saura long dans un âge plus avancé.

PARIS, 3 OCTOBRE.

Louis-Philippe et sa famille ont quitté Compiègne le 30 septembre pour revenir à Neuilly. Leur séjour au camp a été bien moins long qu'on ne l'avoit annoncé.

— Louis-Philippe est allé visiter hier la galerie historique du château de Versailles. Ayant aperçu, en allant à Trianon, la légion de la garde nationale qui passoit une revue d'armement, le roi des Français est descendu de voiture et l'a passée en revue.

— M. Pageot, chargé d'affaires de France aux Etats-Unis, a été reçu hier à Neuilly en audience de congé.

— Nous lisons dans le *Journal des Débats*, que M. Campuzzano, ministre de la révolution d'Espagne à Paris, a dîné hier à Neuilly.

— Le général Sébastiani, ambassadeur de France à Londres, est parti pour retourner à son poste.

— M. de Rancé, aide-de-camp de M. le maréchal Clausel, est arrivé hier à Paris.

— M. Spiker, bibliothécaire du roi de Prusse, est en ce moment à Paris.

— Le célèbre professeur Thiersch, chef du conseil de l'instruction publique en Bavière, est arrivé à Paris depuis dix jours. Le but de son voyage est d'examiner l'état de l'instruction publique en France.

— Les journaux anglais ne sont pas arrivés hier. Il paroît que les ouragans de ces derniers jours auront empêché le paquebot d'entrer dans le port de Calais, avant le départ de l'estafette.

— Le *Moniteur* contient une circulaire adressée par le ministre de l'intérieur aux préfets sur l'amélioration du régime des maisons d'arrêt. Le ministre recommande entre autres choses le système cellulaire comme devant faire cesser l'enseignement mutuel de crimes qui existe dans les prisons. Les détenus conserveront seulement des relations avec leurs familles ou leurs amis.

— Le *Moniteur* publie dans sa partie non officielle les noms de trente-sept jeunes gens admis avec bourse entière au collége militaire de La Flèche, et de sept autres admis avec demi-bourse seulement.

— Le troisième tableau rectificatif des listes électorales du département de la Seine a été publié hier. Il présente 178 additions et 19 retranchemens.

— Plusieurs sous-officiers d'un des régimens en garnison à Paris, sont détenus depuis quelques jours dans la prison de l'Abbaye, comme prévenus, dit la *Gazette des Tribunaux*, d'avoir abusé de leur position pour détourner des munitions de guerre et les vendre à des particuliers. Il paroît, ajoute cette feuille, qu'un certain nombre de paquets de cartouches a disparu, et seroit passé dans les mains de quelques jeunes gens que l'on dit appartenir à des sociétés secrètes.

— Le *Droit* annonçoit qu'un officier de la garde nationale avoit été arrêté avant-hier à la nuit tombante auprès du pont des Invalides, et fort maltraité par un voleur. La *Charte de* 1830 assure ce soir, qu'il y a eu seulement une collision entre l'officier et une autre personne, à la suite d'une agression particulière.

— L'Académie royale des Beaux-Arts de l'Institut de France tiendra sa séance publique annuelle le samedi 8 de ce mois, à trois heures précises.

— Deux lions envoyés de nos possessions au nord de l'Afrique, vont bientôt arriver au Jardin des Plantes.

— Les employés de l'octroi, à la barrière des Vertus, aperçurent parmi les piétons qui entroient en ville, un individu dont la grosseur ne se trouvoit pas en rapport avec la maigreur de son visage. L'ayant prié d'entrer au bureau, et bien

, ils reconnurent que cet homme ouré d'une espèce de corset com- ressies remplies d'huile d'olive. Ce a été arrêté.

VELLES DES PROVINCES.

nt, dit un journal, d'arriver à illet un triste accident. Un pi- M. Schikler étant tombé de che- ilieu de la meute formidable de re, qui se compose de cent chiens , fut entouré par ces animaux ès avoir léché le sang qui sortoit essure, se sont jetés sur lui et al- dévorer sans l'arrivée des autres s. Les blessures de ce malheu- ien que graves, ne seront pas, à a dit, mortelles.

ans la journée du 27 septembre, iers travaillant aux fortifications ons ont trouvé une nouvelle mo- la côté du bastion qui domine la de Saint-Germain-en-Chaye. L'ad- ation municipale ne néglige au- oyen pour son transport dans le estiné au musée.

Des habitans de Cambrai se plai- *d'être* chaque soir insultés grossiè- *t par* des soldats ivres de la gar-

a *Dunkerquoise*, baleinier de Dun- , est rentré dans ce port avec 950 d'huile produit de vingt-deux ba-

e sieur Pegam, des environs de Omer, a récolté cette année une ve qui pèse plus de 34 livres.

ous avons dit qu'une calèche avoit evée à Besançon pendant le spec- et qu'un militaire de la garnison, la tête paroissoit depuis quelque dérangée, passoit pour l'avoir volée. isons une lettre adressée de Gray à lonel, par le nommé Duplex, qui bien son état fâcheux. Elle est si- *e baron de Morogne des Verniers, e soldat, secrétaire en chef au 3e, ac- ent en tournée pour calmer et tiédir agination gigantesque, agreste, gro- et pittoresque.*

Sur la route de *Meaux, le feu a pris* dernièrement à une voiture de roulier chargée d'acides. Tout a été consumé en un instant. Un cheval a péri.

— On écrit de Tours qu'on voit passer presque chaque jour dans cette ville des déserteurs de la légion anglaise au service de l'Espagne. Il paroît que la gendarmerie les dirige sur Calais.

— M. Godin, gérant de l'*Hermine*, s'est constitué prisonnier le 1er octobre, pour subir la peine d'un mois de prison à laquelle il a été condamné par la dernière cour d'assises.

— Nous lisons dans l'*Echo du Cantal* que M. Chaule, né à Maurs, arrondissement d'Aurillac, le 5 février 1736, et qui par conséquent est âgé de plus de 100 ans, vient d'adresser au préfet une lettre bien écrite et en bon style, pour réclamer l'inscription de son nom sur la liste des électeurs du département. M. Chaule a été reçu médecin à Montpellier le 27 août 1766.

— La même feuille dit que le tonnerre est tombé le 25 août, sur un petit bois dépendant de la commune de Mourjou, arrondissement d'Aurillac, et l'a presque entièrement consumé.

— Le 20 septembre a été posée à Béziers la première pierre d'un monument élevé à Riquet, le créateur du canal du Languedoc.

— Le nommé Samat, qui avoit arboré à Marseille le drapeau blanc et sonné le tocsin au clocher de Saint-Laurent, a été envoyé à l'hospice Saint-Lazare, son état mental ayant nécessité cette disposition.

— Le dentiste qui a été arrêté à Marseille pour fabrication de fausse monnoie se nomme Oddo. Nous apprenons qu'en outre des trois maisons qu'il avoit achetées dans la ville, au moyen de sa coupable industrie, Oddo possédoit encore deux jolies maisons de campagne, l'une aux environs de Saint-Marcel, et l'autre près d'Aix. La police a trouvé dans ces deux habitations des pièces de convictions et notamment 5.000 fr. en fausse monnoie. Le dentiste Oddo étoit, comme nous l'avons dit, réfugié politique, et touchoit à ce titre un secours de 90 fr.

par mois. C'est avec cet argent qu'il a acheté les premiers outils qui lui ont servi à fabriquer sa fausse monnoie. On dit que déjà il avoit subi une condamnation à Naples, pour une affaire semblable à celle qui vient de le jeter en prison. Cette découverte faite par la police a amené l'arrestation de douze personnes.

— Il paroît que les faux-monnoyeurs s'étoient donné rendez-vous à Marseille : le journal de la préfecture annonce qu'un nouvel atelier de fausse monnoie a été découvert dans le vieux quartier de cette ville, et que les prévenus ont été arrrêtés.

— Le colonel Josse qui commande à Pau la légion étrangère, dont le licenciement va s'opérer, a adressé à cette légion un ordre du jour peu flatteur en vérité pour le surplus de l'armée, et passablement ridicule. Nous en citerons un passage : « *En moins d'un mois, vous avez formé le plus beau régiment qui soit aujourd'hui en France*; beau, non par le le luxe des vêtemens et d'ornemens inutiles, mais beau par son instruction, par son nombre, par sa composition, par sa discipline, par son esprit et son attitude militaires, garans assurés du succès à la guerre. Avec vous j'aurois osé tout entreprendre. »

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

A la date du 24 septembre la position de Madrid étoit à peu près la même. Les élections commencées alloient s'achever au profit des révolutionnaires. Lors des dernières opérations électorales deux mille électeurs avoient pris part au vote, et sous l'empire du suffrage universel que la constitution de 1812 a proclamé, il ne s'en est pas présenté 360. Cela prouve bien que la terreur règne encore dans cette malheureuse ville, et que chacun a peur en dévoilant son opinion de tomber bientôt sous le fer d'un assassin. L'emprunt forcé des 200 millions de réaux occupoit toujours les esprits; on ne croyoit pas à son facile paiement, malgré tout le *zèle que mettoit le ministère* pour en hâter le recouvrement et les états de répartition qu'il avoit envoyés à ses employés chargés de le percevoir.

— La *Gazette de Madrid* du 22 septembre accuse le *Journal des Débats* de chercher à discréditer la cause de la liberté espagnole, parce qu'il a donné le 15, de mauvaises nouvelles de la santé de la régente qui, à entendre la feuille officielle, ne s'est jamais aussi bien portée et n'a jamais été plus satisfaite que depuis que les révolutionnaires se sont emparés de son pouvoir.

— On assure que tous les chargés d'affaires des puissances du Nord ont reçu l'ordre de quitter Madrid, et qu'il ne va plus rester dans la capitale que les envoyés de France et d'Angleterre.

— Une correspondance de Grenade, du 20 septembre, porte qu'une émeute avoit éclaté contre le général Quiroga, dont les artilleurs de la garde nationale demandoient la mort. Il paroît qu'elle a été bientôt apaisée.

— Il paroît que la grande défaite de Gomez se réduit à une affaire d'arrière-garde qui n'a rien changé au plan de cet habile général, et que les prisonniers qui lui ont été faits ne sont presque autre chose que des paysans qu'il venoit de ramasser, et qui n'ont pas été fâchés de passer aux christinos pour rentrer plus vite dans leurs foyers.

— Les derniers courriers ne sont pas arrivés de Valence à Barcelonne.

— Nous lisons dans le *Moniteur* que le général carliste Maroto a ocupé Alp, près de Puycerda, avec 300 hommes d'infanterie et 200 chevaux, et l'a quitté le 29, à l'approche de Gurrea. Nous lisons dans le même journal : « Gomez s'est retiré dans la Sierra d'Alcaraz, entre la Murcie et la Manche. La nouvelle expédition, commandée par Sanz, qui étoit d'abord destinée à la Castille, est entrée dans les Asturies.

« Villaréal a fait une démonstration dans la vallée de Mena pour protéger son entrée. Deux bataillons se sont embarqués à Saint-Sébastien pour Gijon, le 28, afin de s'opposer à cette invasion. »

— PORTUGAL. — *Lisbonne*, 24 septembre. — Une ordonnance de la reine dona Maria établit qu'à l'avenir, chaque année, le 10 septembre sera célébré en commémoration de la proclamation de la constitution de 1820. Un autre décret, après avoir constaté le mauvais état des finances et la nécessité de faire des réformes dans les diverses branches du service public, porte à 17,600 fr. le traitement de chaque ministre, qui s'élevoit précédemment à 22,000 fr. Le prince Ferdinand a adressé aux soldats en quittant le commandement une proclamation dans laquelle il proteste contre la violence faite à la reine. On parloit à Lisbonne de mouvemens miguélistes dans les provinces.

— Comme on se le rappelle, le gouvernement français avoit fait demander par son ambassadeur à Berne, l'expulsion de la Suisse de tous les réfugiés politiques dont la conduite lui avoit paru suspecte. La diète fédérale saisie de cette affaire, rendit le 23 août dernier un conclusum où le principe de l'expulsion se trouvoit admis. Adopté par la stricte majorité des cantons, ce conclusum eut force de loi et amena l'expulsion de quelques individus qui traversèrent la France et furent embarqués à Calais. Les cantons qui formoient la minorité se refusèrent à l'expulsion des réfugiés, et entravèrent par tous les moyens l'exécution du conclusum du 23 août. Alors commença le mécontentement du gouvernement français, que l'affaire du nommé Conseil mit au comble. Conseil, qui avoit quitté la France après l'attentat de Fieschi, pour se retirer en Suisse, se lia, comme de raison, avec les réfugiés, et vécut assez long-temps en très-bonne intelligence avec eux. Mais soit qu'il y ait eu convention entre lui et ses nouveaux amis, soit pour toute autre cause que nous ignorons, toujours est-il qu'il fut arrêté par eux et livré aux autorités, comme espion de l'ambassadeur français, et chargé par M. de Montebello de tramer des conspirations. Les feuilles révolutionnaires parlèrent alors bien haut en faveur des réfugiés, qu'elles peignirent comme des hommes sacrifiés. On se rappelle que l'affaire soumise à la diète fédérale amena des explications fort désagréables pour le gouvernement français, et même le blâme de la conduite soi-disant tenue par son ambassadeur.

Le 27 septembre, M. le duc de Montebello a transmis au directoire fédéral, au nom du gouvernement français, une note par laquelle sont momentanément suspendus les rapports de chancellerie avec la Suisse, jusqu'à ce que la France ait obtenu satisfaction. Au cas où elle ne seroit pas accordée, la note annonce qu'il sera pris alors d'autres mesures, et que l'outrage ne restera point impuni.

— M. de Rocho, ministre résident de Prusse à Berne, vient d'obtenir un congé pour se rendre en Allemagne.

Il y a quelques jours, à Anvers, un ouvrier se trouvoit entre les wagons, lorsqu'on donna le signal du départ au chemin de fer. Le convoi partit sans que l'ouvrier eût le temps de se retirer. D'abord traîné par les wagons auxquels il s'étoit accroché, il s'est ensuite laissé tomber entre les rails, de manière que sept voitures sont passées au-dessus de son corps, sans l'atteindre. Il en a été heureusement quitte pour la peur.

— On vient de commencer à Anvers la construction des bâtimens dans lesquels seront établis des moulins à vapeur élevés pour le compte d'une société de Bruxelles.

— On vient d'éprouver, dans les ateliers de MM. Houget et Teston, à Verviers, une pompe rotative pour laquelle M. Jobard a obtenu un brevet d'invention; elle est de la plus grande simplicité et du plus petit volume, et lance l'eau en jet continu à des distances considérables.

— Le grand-duc Michel de Russie est arrivé à La Haye le 28 au soir.

— La Banque d'Amsterdam, comme celle de Londres, a porté le taux de son escompte à 5 pour cent.

— On lit dans le *Standard* qu'une femme, la nommée Olivier Wallace, vient de mourir à l'âge de 108 ans. Son mari est âgé de 102 ans.

— La *Gazette d'Augsbourg* annonce qu'on a célébré avec pompe à Naples la fête dite de Piadigrotta, en commémoration de la victoire de Vellétri, sous le règne de Charles III. 30,000 hommes de troupes ont défilé devant le château, où le roi se tenoit sur le balcon avec sa famille.

— L'amiral Roussin a dû quitter Constantinople le 15 septembre.

— Le général Arago, frère de l'astronome, vient de mourir à Mexico à la suite des fatigues qu'il avoit éprouvées dans la guerre du Texas, où il accompagnoit Santa-Anna

— Les nouvelles de l'empereur de Russie, à la date du 11 septembre, sont fort bonnes. La jonction de l'os brisé alloit bientôt s'opérer.

— La nouvelle répandue par un grand nombre de journaux que le roi Othon se mariera dans les premiers jours d'octobre, est à ce qu'il paroît fort mal fondée. On assure que l'époque du mariage n'est point fixée encore.

— Un grand incendie vient de détruire à Constantinople le quartier appelé Sultan-Bajazib, au centre de la ville. On estime le dommage à plus de deux millions de piastres.

M. Ph. Lebas, maître de conférences à l'école normale, vient de publier chez Paulin, rue de Seine, la traduction d'une brochure qui a fait grand bruit en Allemagne. Elle a pour titre : *Analyse des neuf livres de la chronique de Sanchoniaton, avec des notes, par M. Wagenfeld, et précédée d'un avant-propos par M. G. F. Grotefend, directeur du lycée d'Hanovre.* La découverte du livre de Sanchoniaton sur l'histoire de la Phénicie, découverte qui seroit d'un prix inestimable si elle étoit prouvée, tel est le sujet de l'écrit de M. Wagenfeld. Une traduction en grec des livres de Sanchoniaton, par Phylon de Byblos, trouvée dans la bibliothèque d'un couvent, en Portugal, apportée en Allemagne, seroit à la veille d'être publiée par M. Wagenfeld qui, en attendant le texte, en donne une analyse, des extraits et un *fac simile*. On conçoit tout ce que cette nouvelle scientifique a dû produire de joie et d'intérêt parmi les savans d'Allemagne, et combien elle en causeroit dans le monde entier. Malheureusement, à ces premières explosions de l'enthousiasme ont succédé le doute et la défiance; et M. Wagenfeld, soit qu'il ait commis un faux, soit qu'il se joue à dessein de l'impatience des savans, allègue divers motifs pour retarder la publication du texte. On saura bientôt à quoi s'en tenir. En attendant, tout en déplorant l'usage que M. Wagenfeld en auroit fait, il faudroit admirer l'immense savoir, les connoissances profondes qui sont indispensables pour se permettre une telle imposture; et M. Wagenfeld qui est un très-jeune homme, s'il étoit un faussaire, seroit un phenomène unique parmi les antiquaires et les synologues modernes.

(*Journal de la Librairie.*)

Le Gérant, **Le Bevque.**

BOURSE DE PARIS DU 3 OCTOBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 105 f. 30
QUATRE p. 0/0 j. de sept. — 00 fr. 00
TROIS p. 0/0, j. de juin. — 78 f. 35
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00
Act. de la Banque. 2260 f. 00
Empr. national. 000 f. 00
Bons du Trésor. 0 0/0
Rente de la Ville de Paris. 000 00
Obl. de la Ville de Paris. 1190 f. 00
Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00

Quatre Can., 1202 f. 50	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth. 000 fr. 00	Empr. r. d'Esp. 00 f. 0/0
R. de Napl. 97 f. 00	R. p. d'Esp. 00 f. 0/0
Emp. rom. 102 f. 0/0	Empr. Belge. 102 f.
Cortes, 00 fr. 0/0	Empr. d'Haiti. 355 f.
R. d'Esp. 3 p. 00 0/0	Empr. grec... 00 00.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP.
Quai des Augustins, n. 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2716.

JEUDI 6 OCTOBRE 1836.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

BIOGRAPHIE

DE M. LE CHANOINE TRIEST, ET STATISTIQUE DE SES ÉTABLISSEMENS.

Gand, 1836, in-8 de 50 p.

M. Triest, chanoine de Gand, qui vient d'être enlevé à la Belgique, est un de ces hommes que Dieu donne au monde dans sa miséricorde pour honorer la religion, consoler l'humanité, réveiller dans les ames la foi et la charité. Pierre-Joseph Triest étoit né à Bruxelles, le 31 août 1760. Il ne fit qu'entrevoir les Jésuites, sous lesquels il commença ses études. Ordonné prêtre le 10 juin 1786, il exerça le ministère à Malines, puis à Assche, près Bruxelles, et de nouveau à Malines, en 1791, comme vicaire. On put déjà apprécier son zèle et son dévouement dans une épidémie qui ravagea un des hôpitaux de la ville; il faillit même être victime de sa charité courageuse, et fut atteint de la maladie. Mais la providence avoit des vues sur lui; elle le réservoit pour de plus grandes choses.

L'invasion de la Belgique par les Français avoit livré ce pays aux rigueurs du régime du directoire. Un grand nombre de prêtres furent inquiétés, et surtout après le 18 fructidor, la persécution devint générale. Les prêtres furent obligés de se cacher, et beaucoup d'entre eux ne purent échapper à la déportation. M. Triest, qui, au commencement de 1797, avoit été nommé au concours curé et chanoine de la collégiale de Saint-Pierre, à Renaix, fut obligé de se cacher. On le cherchoit avec ardeur, parce que son zèle l'avoit fait remarquer des agens du directoire; mais le danger ne refroidissoit point sa charité. On en raconte un trait digne de mémoire.

Il apprénd une nuit que la femme du brigadier de gendarmerie est très-malade; il affronte le péril, et va offrir les secours de son ministère à la femme de celui-là même qui étoit chargé de l'arrêter. Le brigadier survient pendant qu'il assistoit la mourante et fut ému de ce dévouement héroïque. Peut-être est-ce à ce trait de courage que M. Triest dut de n'être pas arrêté par la suite.

Immédiatement après le concordat, il fut nommé desservant de l'église Saint-Martin à Renaix. Il y établit une école pour les enfans pauvres. Devenu, en 1803, curé de Lovendeghem, près Gand, c'est là qu'il commença l'établissement de ses Sœurs de la Charité, institution différente de celle qui est connue en France sous ce nom, mais dirigée par le même esprit et se consacrant aux mêmes œuvres. M. Triest réunit deux filles pieuses pour faire l'école; d'autres vinrent ensuite se joindre à celles-là. Le bien que faisoit à Lovendeghem cette réunion naissante attira l'attention des autorités. M. Fallot de Beaumont, alors évêque de Gand, vint visiter l'établissement. Le préfet et le maire de Gand voulurent aussi le voir. Tous se firent un devoir de favoriser les Sœurs de la Charité de Jésus et Marie; c'étoit leur nom. On les engagea, en 1805, à occuper l'ancienne abbaye de Terhaeghen, à Gand. Elles y éprouvèrent d'abord les rigueurs d'une ex-

trême pauvreté, mais en même temps, et peut-être pour cela même, Dieu bénit leur œuvre.

M. Triest quitta sa cure pour se consacrer entièrement à diriger sa nouvelle congrégation. Il lui donna des règles pour lesquelles il profita de ce qu'il trouva de plus sage et de plus applicable aux circonstances dans les règles des autres instituts. L'évêque de Gand l'établit supérieur-général des Sœurs, et le nomma chanoine-honoraire de sa cathédrale.

En 1806, M. Triest vint à Paris, où son zèle fut apprécié. Un décret du 25 juin de cette année approuva le nouvel institut, et un autre décret du 18 septembre suivant, lui céda gratuitement l'abbaye de Terhaeghen. De ce moment l'institut prit plus de développemens, il avoit une existence assurée. M. Triest dirigeoit tout et suffisoit à tout. Il trouva un coopérateur dans le père Linus, capucin. Le préfet, M. Faipoult, lui procura quelques secours du gouvernement.

Ce n'étoit point assez pour le vertueux prêtre d'avoir fondé une si belle œuvre. Il en institua une autre qui est le pendant et le complément de celle-là. Il établit des Frères de la Charité pour l'instruction des pauvres et le soin des malades. Les orphelins, les sourds-muets, les aliénés sont également l'objet du zèle des bons Frères qui sont sous l'invocation de saint Vincent-de-Paul. M. Triest qui avoit pris ce saint pour modèle, institua à son imitation, en 1822, une société de Dames de la Charité pour avoir soin des femmes pauvres en couches. En 1825, il établit des Frères de Saint-Jean-de-Dieu, pour soigner les malades à domicile. [illegible] dix ans après cet homme infatigab[illegible]s son zèle fonda les Sœurs de l'Enfance de Jésus pour soigner les enfans trouvés et les enfans malades au-dessous de dix ans. Ainsi sa prévoyante sollicitude embrassoit les besoins de toutes les conditions et de tous les âges

En 1816, M. Triest fit le voyage de Rome pour y faire reconnoître son institut de Sœurs de la Charité, et en faire approuver les règles. Il réussit dans ce double objet, et recueillit des témoignages de considération et d'estime. Un bref du 9 septembre 1816 approuva les règles des Sœurs. Les protestans même ne pouvoient s'empêcher de rendre hommage à sa charité. Le roi Guillaume, si hostile pour le clergé catholique, donna à M. Triest la décoration de son ordre du Lion-Belge, et lui fit présent d'une Bible. Il y a deux ans, le roi Léopold visita la maison des Sœurs, et remit à M. Triest la croix de l'ordre de Léopold. Il n'y eut pas jusqu'à la société philantropique, mais très-peu religieuse, dite de *Monthyon et Franklin*, qui ne s'honorât de décerner une médaille au vertueux prêtre, et qui ne lui consacrât une notice dans sa *Biographie des hommes utiles*. Assurément ce nom d'homme *utile* ne convenoit à personne mieux qu'à celui qui avoit rendu tant de services à l'humanité.

Les œuvres de M. Triest ont prospéré sous sa sage direction. Les Sœurs de la Charité sont maintenant au nombre de 200. Outre leur maison principale à Gand, elles en ont une autre dans la même ville et treize à Bruxelles, à Anvers, à Tournay, à Bruges, à Courtray, à Renaix, à Eecloo, à Saint-Genois, à Melsèle, à Saffelaere, à Berleghem, à Beerthem et à Lovendeghem, où l'institut a commencé. Elle soignent à Gand les incurables d'un hospice, et ont deux

pharmacies, d'où elles distribuent des remèdes aux pauvres.

Les Frères de la Charité sont en tout quatre-vingt-quatorze, et ont douze maisons, dont cinq à Gand seulement, deux à Bruxelles et les autres à Anvers, à Bruges, à Louvain, à Saint-Trond et à Froidmont. Il faut remarquer que chacune de ces maisons étant ou une école ou un hospice pour différentes classes de malheureux, on pourroit porter le nombre des divers établissemens à trente ou quarante, où l'on compte bien cinq mille individus.

M. Triest songeoit à former une maison de retraite pour les prêtres, la mort l'a empêché de réaliser ce projet salutaire. Mais assez d'autres œuvres ont rempli sa vie. Il étoit à Gand le confident et le conseiller de toutes les choses bonnes et utiles. Toutes les administrations de bienfaisance avaient voulu l'avoir parmi leurs membres Il étoit de celles des prisons, du Mont-de-Piété, de l'atelier de bienfaisance, de la commission des hospices Sa prudence embrassoit les moindres détails. Il savoit en même temps et créer et maintenir. On eût dit qu'il avoit l'instinct des bonnes œuvres, mais cet instinct n'étoit autre qu'une charité ardente et ingénieuse qui cherchoit les moyens de servir Dieu et le prochain. Une piété tendre, une confiance sans bornes en la providence dirigeoient toutes ses entreprises. L'âge ne lui avoit rien ôté de son activité, et dans ces derniers temps il s'occupoit avec le même zèle de la direction de ses communautés.

Cet homme de bien n'avoit aucune place, aucun revenu. Enfin, en 1830, M. l'évêque de Gand lui donna un canonicat dans sa cathédrale. C'étoit lui fournir plus de moyens d'assister les malheureux. Au surplus il trouva constamment dans la charité des fidèles de puissantes ressources pour ses œuvres. Sa réputation étoit telle qu'on s'empressoit de lui confier des sommes plus ou moins considérables, dont on savoit bien que l'emploi tourneroit au plus grand bien de la religion et de l'humanité.

C'est le 24 juin que cette vie si pleine a été terminée par une mort qui a encore été un exemple. Loin de s'effrayer de ce terrible passage, M. Triest en hâtoit le moment par ses vœux. Quelques heures avant sa mort, il fit venir les Sœurs de la communauté, leur demanda pardon des fautes qu'il pouvoit avoir commises à leur égard, les exhorta à maintenir la paix entre elles et à remplir leurs fonctions avec zèle et charité. Il les bénit et rendit peu après le dernier soupir avec le calme et la résignation qui ne l'avoient jamais abandonné. Le *Journal des Flandres* lui a consacré deux articles fort bien rédigés, et dont on croit que les matériaux ont été fournis par M. le chanoine Benoît de Decker, d'abord coadjuteur, aujourd'hui successeur de M. Triest. Depuis a paru l'ouvrage que nous annonçons, et qui, quoiqu'assez court, est plein d'intérêt. Les notices sur les différentes maisons de Frères et de Sœurs paroissent rédigées avec beaucoup d'exactitude.

Elles donnent une idée du bien qu'a fait M. Triest par ses fondations. Ainsi, les Sœurs de la Charité dirigent aujourd'hui cinq pensionnats, douze hospices d'incurables, un hôpital de malades, deux instituts de sourdes-muettes, trois maisons d'aliénées, trois maisons d'orphelines, sept écoles flamandes et sept écoles gratuites. Dans ces établissemens, il

y a plus de deux mille cinq cents jeunes filles élèves ou instruites, et près de mille malades ou infirmes assistées. M. Triest avoit, en 1820, envoyé deux Sœurs à Paris, pour y apprendre la méthode d'enseignement des sourds-muets.

Les Frères de la Charité dirigent six écoles gratuites pour deux mille dix enfans, deux hospices pour les vieillards, deux instituts de sourds-muets, un d'aveugles (1), deux maisons d'orphelins, une école bourgeoise, deux hospices d'aliénés et deux maisons de retraite pour des vieillards qui paient une modique pension.

Ce n'est qu'après la mort de M. Triest que les Sœurs de l'Enfance de Jésus ont été définitivement constituées en communauté religieuse. Cela a eu lieu le 20 juillet dernier. Six filles avoient commencé cette œuvre le 15 octobre de l'année dernière.

La *Biographie de M. Triest* et la *Notice des établissemens* sont l'ouvrage de M. l'abbé de Decker, successeur du vénérable fondateur, et qui paroît bien digne de continuer son œuvre.

(1) L'institut fondé à Bruxelles par M. Triest sert pour les aveugles et les sourds-muets; il contenoit en juin dernier 19 aveugles et 17 sourds-muets. Chacune de ces classes est confiée à un instituteur particulier. L'éducation est toute religieuse, mais on ne néglige point l'instruction. On leur fait apprendre la musique, et on se propose de leur faire apprendre des métiers. Les Frères ne perdent jamais de vue les élèves. La pension est de 275 fr. par an, qui sont payés par la ville, ou la province, ou par les bureaux de bienfaisance, ou par des personnes charitables.

M. Triest fut secondé dans cette fondation par M. Alexandre Rodenbach, aveugle lui-même, et membre de la chambre des représentans; c'est celui-ci qui, par ses connoissances variées, son expérience et ses conseils, a encouragé les deux Frères instituteurs à leur entrée dans la carrière, et a imprimé à l'enseignement une direction active et éclairée. Pendant le séjour qu'il fait à Bruxelles lors des sessions législatives, il habite l'institut, et se fait un plaisir d'y servir de guide à ceux qui viennent le visiter.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le 13 septembre, il s'est tenu une réunion, dite *anti-préparatoire*, de la congrégation des Rits, sur l'héroïsme des vertus de la vénérable Marie-Angèle Astorch, fondatrice des couvens de Capucines à Sarragosse et à Murcie. La séance a eu lieu en présence de M. le cardinal Pedicini, préfet des Rits et rapporteur de la cause. Le postulateur est le P. Jean de la Visitation, définiteur général des Trinitaires de la Rédemption des esclaves; les défenseurs sont MM. Amici et Romani.

PARIS. — Nous avons parlé des retraites pour les dames, qui se font avec l'autorisation expresse de M. l'Archevêque, chez les dames Dominicaines de la rue de Charonne, n° 86. La prochaine retraite va s'ouvrir le 8 de ce mois et finira le 15, jour de sainte Thérèse. M. de Janson, évêque de Nancy, qui honore cette maison de sa bienveillance, a bien voulu présider encore à la retraite, et revient pour cela d'un voyage qu'il a fait dans le midi.

Madame Adélaïde qui avoit envoyé l'année dernière 1000 fr. à M. le curé de Châteauvillain, diocèse de Langres, pour employer à l'acquisition de vases sacrés pour son église, vient de lui faire passer encore 100 fr. et en promet autant tous les ans pour l'établissement d'un ouvroir. Cette princesse vient aussi d'envoyer 330 f. à la fabrique d'Espinas, canton de Caylus, diocèse de Montauban, pour réparations de l'église.

Lundi dernier, des messes du Saint-Esprit ont été dites dans les colléges royaux pour l'ouverture des classes. Un journal assure que tous les fonctionnaires des colléges, qui se dispensoient quelquefois d'assister à ces cérémonies, ont reçu ordre d'y être présens. Au collége Bourbon, outre la messe, il y a eu une instruction. M. l'abbé Estrayer-Cabassole, premier vicaire de Saint-Louis-d'Antin, a prononcé un discours où il a montré que la religion élevoit l'esprit de l'homme, que c'étoit à elle qu'il appartenoit de le diriger, soit dans l'étude des sciences et des lettres, soit dans les progrès de la civilisation, mais surtout que c'étoit à elle et à elle seule à nous guider dans les routes du bonheur. Ce discours, qui s'adressoit à une jeunesse nombreuse, et qui offroit des développemens pleins d'à-propos dans les circonstances, a paru bien compris par le proviseur et les professeurs, qui ont félicité l'orateur.

Le 4 octobre, la cour d'assises de la Seine a condamné à 8 ans de travaux forcés le nommé Gortain qui avoit dépouillé les troncs de l'église Notre-Dame dans la nuit du 4 au 5 mai dernier. Nous avons raconté N° du 12 mai comment l'auteur de ce vol fut découvert. On ne peut qu'applaudir à la juste sévérité du jury et des magistrats. Voyez ci-dessous aux articles politiques quelques réflexions sur cette condamnation.

M. l'évêque d'Arras a réclamé auprès des ministres des cultes et de l'instruction publique sur l'ordonnance concernant les écoles des filles. M. le ministre des cultes lui a répondu qu'il transmettoit ses observations au ministre de l'instruction publique en les appuyant. Le prélat a adressé aux supérieures des maisons religieuses de son diocèse des circulaires pour leur tracer la marche qu'elles avoient à suivre. Dans la *première circulaire* du 18 septembre, M. l'évêque s'exprime ainsi :

« L'ordonnance ne dit point que les maisons religieuses cloîtrées soient soumises pour leurs écoles aux formalités qu'elle prescrit, mais elle ne les en excepte point explicitement. Nous croyons que le silence de cette ordonnance sur une exemption qui paroît naturelle et de droit, ne peut être invoqué contre vos écoles. »

En attendant que le gouvernement s'explique sur sa réclamation, le prélat recommande de ne recevoir qu'au parloir ou dans le local des écoles externes, par respect pour la clôture, les personnes qui se présenteroient pour exécuter l'ordonnance. Les religieuses doivent répondre seulement :

« L'évêché nous a annoncé qu'il avoit consulté à ce sujet le gouvernement, et il n. us a prescrit d'attendre les instructions qu'il auroit à nous donner, après que MM. les ministres lui auront répondu; veuillez trouver bon que nous ne disions rien jusque-là. Nous sommes du reste très-soumises aux lois de l'état, mais nous ne pouvons de nous-mêmes nous rien permettre de contraire à nos statuts approuvés par le gouvernement. »

Par une nouvelle circulaire du 29 septembre, M. l'évêque informé qu'on publioit en ce moment un arrêté du recteur de l'Académie qui appeloit indistinctement toutes les institutrices à subir un examen dans des lieux désignés, et qui les obligeoit à faire la déclaration de leur institution primaire, vingt quatre heures avant l'examen, annonce aux religieuses qu'elles n'ont point à sortir, ni à se présenter au lieu désigné, et qu'elles ne doivent faire provisoirement aucune déclaration.

Depuis que nous avons annoncé dans notre dernier numéro la consécration de l'église d'Allauch, près Marseille, nous avons reçu directement de nouveaux détails sur cette

cérémonie. Elle a été aussi édifiante que pompeuse. Le son des cloches, le bruit des boîtes et les fanfares d'un corps nombreux de musique se faisoient entendre de temps en temps. La foule empressée autour de l'église observoit un silence vraiment religieux, tandis que M. l'évêque d'Icosie, environné de plus de vingt ecclésiastiques, faisoit les aspersions extérieures. Lorsqu'il alla chercher les reliques dans la chapelle où elles étoient déposées, il fut suivi par le peuple qui, au retour, se forma en procession, chantant des cantiques qu'accompagnoit la musique. Il y eut là un de ces momens d'émotion et d'enthousiasme, que l'on voit plus qu'ailleurs dans les populations religieuses du Midi. Lorsqu'il fut permis aux fidèles d'entrer dans l'église, ils suivirent avec un vif intérêt toutes les parties de la cérémonie. Le recueillement étoit admirable, et cependant une satisfaction générale éclatoit sur les figures. Lorsque le prélat parcouroit l'intérieur de l'édifice pour faire les croix aux piliers, à mesure que la foule s'ouvroit pour le laisser passer, elle donnoit des signes manifestes de respect et de piété. M. d'Icosie s'attacha dans le discours qu'il prononça à ce sujet à faire comprendre le sens moral de cette belle cérémonie. Le maire et ses adjoints étoient présens, en costume, et ont fait de leur côté tout ce qui étoit nécessaire pour que rien ne manquât à l'éclat de la fête. Ils allèrent tous faire leurs remercimens au prélat qui, comme nous l'avons dit, donna la confirmation le soir aux enfans du lieu, et prononça un second discours dont on ne fut pas moins touché que du premier.

M. l'évêque de Châlons est parti le 1er octobre de Châlons pour le midi. Ce prélat, qui est né à Avignon, et qui y a rempli des fonctions importantes, a bien voulu promettre à M. l'évêque de Nîmes d'aller le suppléer pour la visite des paroisses de son diocèse. On dit que cette visite doit occuper M. l'évêque de Châlons pendant plusieurs mois. Le prélat, pour n'être point à charge aux ecclésiastiques chez lesquels il descendra, n'a voulu emmener aucun ecclésiastique de Châlons; il voyagera en missionnaire, sans aucune suite.

On se rappelle que, le 21 août dernier, deux zélés ecclésiastiques, MM. Vernot et Ferrand, commencèrent à Tonneins, diocèse d'Agen, une suite de prédications et d'exercices; nous avons parlé du commencement de leurs travaux, dans le Numéro du 15 septembre. Ces deux ecclésiastiques venoient de Nîmes; M. Ferrand est de ce diocèse, et M. Vernot y exerce son zèle depuis plusieurs années. Ils ont terminé leurs instructions à Tonneins le dimanche 25 septembre. Il y a eu ce jour-là une nombreuse communion générale. La nuit tout entière avoit été employée par les deux missionnaires et par les prêtres de la paroisse à entendre les confessions. Dès le grand matin, l'église s'est trouvée envahie par les fidèles de la ville et des environs. 1,400 personnes ont pris part à la communion, qui a duré près de trois heures. On y voyoit beaucoup de personnes de tout âge, que des instructions fréquentes et pathétiques avoient rappelées à la religion, et qui approchoient pour la première fois de la sainte table. Cette cérémonie a été suivie de la bénédiction nuptiale de 70 couples qui n'étoient unis jusqu'ici que par le lien civil, et qui venoient faire amende honorable à Dieu et à l'Eglise; ils étoient entourés d'enfans et de petits enfans, auxquels ce spectacle put servir de leçon.

M. l'évêque d'Agen s'étoit rendu la veille à Tonneins, et a donné la confirmation à 700 personnes. Cette cérémonie, commencée à 10 heures, ne s'est terminée qu'à une heure après midi.

A 3 heures a commencé la procession de la croix. Des susceptibilités ombrageuses n'ayant pas permis l'érection de la croix sur la voie publique, un emplacement convenable a été offert par mademoiselle Ferret, nièce de l'ancien curé de Tonneins, dont la mémoire est chère à la population. L'offre de cette vertueuse personne, qui continue les œuvres de charité de son oncle, a été acceptée, et la croix a été plantée sur son terrain. M. l'évêque a voulu présider à la cérémonie, et n'a pas vu sans émotion cette foule qui faisoit retentir les airs de religieuses acclamations. M. Vernot a célébré dans un discours plein de feu le triomphe de la croix sur les erreurs et les préjugés du monde. La foule attendrie applaudissoit avec transport à ses accens. Le salut du saint Sacrement donné par le prélat a terminé cette belle journée, source de grâces pour tant de fidèles.

Le lundi 26, après un sermon sur le bonheur du ciel, les missionnaires ont adressé leurs adieux à l'auditoire. Un *Te Deum* et un salut donné par le prélat ont couronné ces exercices, au succès desquels avoient concouru les chœurs des jeunes gens et le chant des cantiques, exécutés par les demoiselles. Malgré d'injustes défiances, il n'y a pas eu la moindre apparence de troubles.

Le cimetière de Courrières, canton de Carvin, diocèse d'Arras, étoit devenu insuffisant par suite de l'augmentation de la population sur cette paroisse et des ravages du choléra, il y a quelques années. Il n'y avoit qu'un moyen de l'agrandir, c'étoit l'acquisition d'un manoir contigu, appartenant à M. B***, propriétaire à Courrières. Il voulut bien céder le local à la commune, et recevoir en échange un autre terrain. Une ordonnance royale autorisa l'échange. De plus, M. B*** fit généreusement construire à ses frais un mur pour les trois côtés extérieurs de terrain, pour le clore comme l'ancien cimetière. Enfin, sur la partie qu'il s'étoit réservée à l'extrémité du nouveau cimetière pour la sépulture de sa famille, il a fait élever, avec les autorisations nécessaires, une chapelle bâtie dans un très-bon goût, et qui doit recevoir un calvaire ouvert au public. M. l'évêque d'Arras a bien voulu accorder à ceux qui visiteroient ce calvaire à des jours déterminés, les indulgences qu'il est d'usage aux évêques d'accorder.

La bénédiction de ce calvaire a eu lieu le 25 septembre après midi. Un grand nombre d'habitans de Courrières et des paroisses voisines remplissoit l'église et le cimetière, et plusieurs curés voisins étoient venus ajouter à la pompe de la cérémonie. La procession sortit de l'église après les vêpres. Le Christ, placé sur un brancard orné de fleurs et de guirlandes, étoit porté par quatre prêtres et entouré de la famille de M. B***. Un chœur de jeunes filles, un chœur de musiciens, la présence de la compagnie de sapeurs-pompiers en grande tenue, relevoient l'éclat de la fête. On arriva au calvaire, et le Christ fut élevé au chant des cantiques. M. Denœux, curé de Carvin, bénit le calvaire et prononça au pied de la croix un discours pathétique. Après la récitation des cinq *Pater* et des cinq *Ave* pour gagner les quarante jours d'indulgence, la procession rentra à l'église en chantant le *Te Deum*, et la bénédiction du saint Sacrement fut donnée.

Le *Journal de Maine-et-Loire* s'étoit donné le plaisir d'annoncer qu'un jeune prêtre du diocèse d'Angers, nommé Baguenard, qui avoit été vicaire au May, près Beaupréau, puis à la Trinité d'Angers, étoit allé offrir ses services à Chatel, qui l'avoit envoyé à Versailles, où le transfuge étoit, disoit-on, arrivé le 11 août. M. l'abbé Baguenard, sensible, comme il le devoit, à cette calomnie, s'est empressé de la démentir :

« Je n'ai point, a-t-il dit, écrit au journal accusateur; je n'ai point fait l'offre de mes services à l'abbé Chatel. Puisque l'on a déchiré d'une manière si cruelle le voile qui me déroboit aux regards des fidèles de mon diocèse, il est de mon devoir de manifester mes sentimens. Je suis prêtre, et prêtre catholique romain; j'espère vivre et mourir avec ce caractère sacré, sans l'avoir souillé par aucune démarche infâme; et quelles que soient les destinées que le ciel me prépare sur la terre, je ne me dégraderai jamais par une lâche apostasie. Le dernier malheur qui pourroit m'arriver, ce seroit d'outrager ainsi la majesté du Très-Haut, de scandaliser l'Eglise de Jésus-Christ, et d'abreuver d'amertume les derniers jours du vieillard vénérable qui m'admit dans les rangs de la milice sainte. »

Nous avons eu connoissance un peu tard de cette lettre, parce que les mauvais journaux qui s'étoient hâtés de répéter le premier article de *Journal de Maine-et-Loire*, se sont bien donné de garde, comme de raison, de reproduire un démenti si précis et si honorable. C'est un motif de plus pour nous de le publier. Nous ajouterons que M. l'abbé Baguenard, qui s'étoit rétiré dans sa famille à la suite de quelques mécontentemens, est aujourd'hui en retraite dans la maison de prêtres formée auprès de la Trappe.

La lettre d'un soi-disant prêtre du diocèse de Liége à son évêque, insérée dans le *Journal de Liége* et reproduite par le *Courrier Belge*, a été prise au sérieux par le *Journal du Commerce* de Paris. Il conclut de son contenu, que *le clergé inférieur de la Belgique commence à se lasser du rôle politique dont il est chargé par ses chefs ambitieux*, et que *cette vérité qu'il a énoncée, en parlant des élections communales, est arrivée maintenant à l'évidence*. Puis il ajoute : « *Les destitutions frappées par les évêques et la polémique qui s'est établie à ce sujet* signalent *hautement* le mouvement de réaction qui s'opère. *L'évêque de Liége*, dans une lettre pastorale, *accuse charitablement le clergé inférieur de crasse ignorance;* MM. les curés sont trop bien élevés pour répondre sur le même ton, mais *ils défendent avec force dans les journaux l'inamovibilité de leurs fonctions. Les destitutions doivent avoir été nombreuses à l'approche des élections*, car on rappelle à l'évêque de Liége les canons qui ordonnent qu'il y ait au moins un prêtre inamovible dans chaque église. Rien n'est instructif et curieux comme cette polémique ecclésiastique, où l'on s'attaque et l'on se défend avec des passages de l'Evangile et des Pères de l'Eglise que chacun explique à sa guise. Il est certain, dès aujourd'hui, que si le parti philosophique ne l'emporte pas dans les élections de district (*pour la chambre des représentans*) qui auront lieu le 29 septembre, il faudra l'attribuer moins au zèle et à l'influence personnelle des curés qu'à l'indifférence des Belges en général pour tout ce qui se passe en dehors de leurs municipalités. Là est le secret de l'inconstance tant reprochée à nos voisins. »

Apprenons charitablement à ce pauvre *Journal du Commerce*, qui se laisse mystifier par quelque écrivain digne de pitié, que les élections du 29 septembre ont eu lieu pour les conseils provinciaux, et non pour la chambre des représentans; que *les destitutions frappées par les évêques et la polémique qui s'est établie à ce sujet* n'existent que dans l'imagination de son rédacteur, car c'est la première fois qu'on entend parler en Belgique de destitutions et de polémique à ce sujet, et qu'ainsi rien de pareil n'a eu lieu *à l'approche des élections*, pas plus qu'en aucun autre temps; que jamais M. l'évêque de Liége n'a accusé son clergé de crasse ignorance, ni même d'ignorance, et que MM. les curés ne défendent ni avec force, ni autrement dans les journaux l'inamovibilité de leurs fonctions. Tout s'est borné à

l'insertion dans le *Journal de Liége*, d'une lettre anonyme d'un prétendu prêtre du diocèse, laquelle, en tout cas, n'autorisoit nullement le *Journal du Commerce* à commettre les bévues que nous venons de relever.

Si le *Journal du Commerce* vouloit tant soit peu connoître la vérité sur ce qui concerne la Belgique, nous l'engagerions 1° à traiter les affaires d'un pays catholique, non avec ses préjugés rétrogrades contre le clergé, mais au moyen de faits positifs et légitimement constatés; 2° à se bien pénétrer d'une chose, c'est que le gouvernement civil et l'autorité ecclésiastique sont totalement séparés l'un de l'autre en Belgique, en fait comme en droit, et que l'administration diocésaine n'a rien à démeler avec les élections, où les prêtres n'interviennent qu'en leur qualité de simples citoyens. (*L'Union.*)

Le 4 septembre, à trois milles d'Imola, dans la Romagne, a eu lieu la consécration de l'église de Saint-Prosper, bâtie par l'archiprêtre Jean-Baptiste Balducci, et embellie par son successeur, M. Louis Tassinari. La cérémonie a été faite par M. Mastai-Feretti, archevêque-évêque d'Imola. La veille, le prélat a préparé les reliques, selon l'usage, et le lendemain il a procédé à la consécration, qui a duré depuis sept heures jusqu'à midi, au milieu d'un grand concours.

POLITIQUE.

A Dieu ne plaise que, pour récriminer contre la révolution, nous choisissions par esprit de contradiction, les occasions où elle paroîtra vouloir s'adoucir et s'amender! Mais voici un cas particulier qui exige à la fois de notre part éloge et censure; et pour recevoir l'un, il faut accepter l'autre.

Il s'agit d'un vol sacrilége commis dans l'église Notre-Dame par un jeune malfaiteur que la cour d'assises de Paris vient de condamner à huit années de travaux forcés. Dans cette affaire, la religion a obtenu du ministère public et de M. le président de la cour, un hommage et des satisfactions dignes d'elle. Il est impossible de la venger d'une manière plus grave, plus respectueuse et plus noble; et aussi voudrions nous que notre devoir se bornât à rendre ici ce témoignage à la justice de 1836. Mais malheureusement nous avons à faire remarquer que c'est probablement celle des années antérieures qui a produit ce qu'on sent aujourd'hui la nécessité de punir.

Voici en effet un jeune voleur sur lequel le ministère public appelle avec raison la rigueur des lois, et toute la sévérité des jurés, en leur disant : « Que pensez vous de cet homme, de cet enfant (il est âgé de 19 ans) qui dès huit heures du matin, va étudier le théâtre de son crime; qui sans être arrêté par la majesté du temple, y demeure toute la journée avec son coupable projet, et s'y cache en attendant que la nuit facilite son exécution? Que pensez-vous en retrouvant le même homme deux jours après dans l'église de Saint-Eustache, avec les mêmes intentions? »

Si les formes de la justice permettoient à un jury de s'expliquer tout haut sur ces interpellations, voici ce qu'il seroit fondé à répondre : Vous demandez ce que nous pensons des faits criminels que vous signalez, et du jeune malfaiteur qui s'en est rendu coupable? Eh bien, nous pensons qu'il ne fait que mettre en pratique ce qui lui a été appris et enseigné, ici même peut-être, à cette époque où l'on y professoit ouvertement que le sacrilége étoit une circonstance atténuante du crime, et où les avocats regardoient leurs causes comme gagnées lorsqu'ils avoient à faire valoir en faveur de leurs cliens des circonstances de cette nature, et des vols sacriléges bien caractérisés. Nous pensons enfin que ce même malfaiteur se souvient des outrages impunis et des scènes de profanation où il a vu livrer aux mépris et aux dérisions de la révolution ce que vous voulez, et ce que vous êtes fondés à vouloir qu'il considère aujourd'hui com-

me deux fois sacré sous le rapport de la religion et de la propriété.

Ainsi que nous venons de le dire en commençant, ce n'est pas dans des intentions de récrimination que nous sommes conduits à faire ces réflexions et ces tristes rapprochemens. Nous ne voulons que faire sentir ici combien les exemples de corruption et d'immoralité agissent long-temps sur les esprits pervers, et combien il importe de ne pas semer dans les jours de désordre et d'égarement ce qui, de sa nature, n'est pas bon à recueillir plus tard. Les hommes politiques se trompent beaucoup si, après avoir lâché les écluses du torrent révolutionnaire, ils croient en être quittes pour les fermer quand il leur plaît. Ce qui en est sorti reste dehors malgré eux, et rentre lentement dans la terre.

Il est une thèse sur laquelle la philosophie moderne ne cesse de s'exercer, et qui sourit singulièrement aux hommes de progrès : c'est de savoir jusqu'à quel point l'instruction avance les affaires de la civilisation, et peut contribuer à l'amélioration des sociétés. Une chose assez singulière, c'est qu'il paroît être réservé aux forçats de contribuer puissamment à résoudre ce problème. Voici de quelle manière la question se trouve déjà éclaircie par eux jusqu'à un certain point, au jugement même des écrivains qui comptent le plus sur les lumières du siècle pour accélérer la génération dont le monde révolutionnaire raffole depuis cinquante ans. Ce sont eux-mêmes qui nous fournissent la matière des observations que nous allons résumer ici brièvement.

Ils commencent par poser en fait que c'est Paris qui est le foyer des progrès, et qui donne le branle à la civilisation. La raison publique des départemens, la raison de province ne vient qu'après, et se forme plus ou moins lentement sur le modèle de la capitale, selon la quantité de rayons qui s'échappent de ce brillant soleil. Or, d'après ce que nous racontent les admirateurs du grand mouvement de *régénération qui s'opère*, voici ce que l'observation leur apprend quatre fois par an, au départ des chaînes de forçats que Bicêtre expédie pour nos ports.

Les forçats des départemens qui viennent se réunir à ces chaînes, conservent quelque pudeur et quelque sensibilité. Les influences de la religion n'étant pas entièrement bannies de leurs cœurs, ils donnent souvent des signes d'accablement, de confusion et de repentir. Ils écoutent avec un certain recueillement et avec respect les exhortations qui leur sont adressées par les ministres de la charité chrétienne. Enfin, on ne désespère pas de leur résipiscence et de leur avenir, parce qu'on découvre en eux des restes de principes et de moralité qui semblent laisser une place ouverte aux retours de la conscience.

Tout le contraire se remarque dans ce qu'on appelle le détachement des forçats de Paris. Ils font trembler par le cynisme de leurs discours et leurs menaces de vengeances. On est obligé de les séparer des autres, et de veiller à ce qu'ils n'outragent pas à la fois les mœurs et les ministres de la religion que la charité amène à leur secours. Ainsi, c'est la capitale des lumières, c'est le foyer de la civilisation, c'est le chef-lieu de la raison publique, qui est en possession de fournir aux bagnes les corruptions les plus incurables, les perversités les plus complètes; enfin les cœurs et les esprits qui n'offrent absolument aucune ressource ni aucune espérance de guérison. Cependant c'est à la grande école du progrès et du perfectionnement qu'ils ont été formés. Jugez donc ce que ce sera de nous quand les écoles qui viennent après seront aussi avancées que celle-là?

PARIS, 5 OCTOBRE.

Avant de quitter Compiègne, Louis-Philippe et la reine Marie-Amélie ont fait remettre 500 fr. aux hospices, et une somme de 800 fr. au maire, pour être distribuée aux pauvres. M. le maire, qui a reçu aussi 300 fr. de madame Adélaïde, a été chargé en outre par le roi des Français, de faire soigner la femme Rollot, qui

a eu la jambe cassée pendant les manœuvres.

— Madame de Rayneval, femme de l'ambassadeur français mort à Saint-Ildefonse, au moment de l'émeute militaire qui a proclamé la constitution de 1812, vient d'arriver à Paris.

— M. Cass, nommé pour remplacer à Paris M. Livingston, comme ministre des Etats-Unis, doit arriver en France par un des prochains paquebots. M. Edouard Pontois, qui est en ce moment au Brésil, ne pouvant avant plusieurs mois être rendu à son nouveau poste, le gouvernement vient de décider que M. Pageot retourneroit à Washington, pour y attendre, en qualité de chargé d'affaires, l'arrivée de M. Pontois.

— Le conseil d'état reprendra vendredi prochain ses séances publiques judiciaires.

— M. Capin, procureur-général à Nîmes, a été nommé récemment président de chambre à la cour royale de Nancy. Ce magistrat n'a point cru devoir accepter ces nouvelles fonctions, et vient de se faire inscrire au barreau de Paris.

— *Par arrêté* du 3 de ce mois, le ministre de l'instruction publique a accordé à trente-trois communes des départemens ci-après dénommés, des allocations qui s'élèvent ensemble à 37,600 fr., pour les aider dans leurs projets d'acquisition, construction et réparation de maisons d'école et d'achat de mobilier de classe; savoir : Ain, trois communes, 5,300 fr. ; Arriège, deux communes, 6,000 fr. ; Aube, trois communes, 2,600 fr. ; Eure-et-Loir, neuf communes, 10,500 fr. ; Nièvre, trois communes, 1,300 fr. ; Allier, Calvados, Cher, Côte-d'Or, Indre, Manche, Marne, Moselle, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Somme et Tarn-et-Garonne, treize communes, 13,900 fr.

— La rentrée des classes a eu lieu avant-hier dans le ressort de l'Académie de Paris. L'Ecole normale rouvrira le 15 de ce mois.

— Le ministre de l'instruction publique, par un arrêté en date du 2 août 1836, a établi qu'à l'avenir les élèves qui se présentent pour être admis dans les classes de rhétorique, seconde et troisième, subiroient, au moment de la rentrée des colléges, un examen spécial, en présence du professeur ou agrégé de chaque classe et d'un délégué du ministre.

— Par ordre ministériel, les militaires qui ont obtenu des congés illimités ne pourront quitter leurs corps dans l'étendue de la 16e division qu'après la levée du camp de Compiègne.

— Le chargé d'affaires de la confédération suisse à Paris a reçu, dit un journal, l'ordre de son gouvernement, de cesser toute relation avec le gouvernement français, et de demander ses passeports si ses communications avec Berne souffroient la moindre difficulté.

— La place de conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal, vacante par la nomination de M. le docteur Roulin aux fonctions de bibliothécaire de l'Institut, a été donnée par M. Pelet (de la Lozère), peu de jours avant sa retraite du ministère, à M. Vaissade, ancien commissaire de police.

— Le journal ministériel du soir dit que l'expédition de Constantine, présentée comme prochaine par plusieurs feuilles, a été décidée par l'ancien cabinet sur la proposition du maréchal Clausel, qui a demandé, pour l'accomplir, à avoir à sa disposition, dans la colonie, un effectif de 30,000 hommes, c'est-à-dire, 9,000 hommes en sus des prévisions du budget de 1837. La feuille ministérielle dit aussi que le nouveau cabinet a accepté la responsabilité de l'augmentation de dépenses, et que la régence compte en ce moment les 30,000 hommes que le maréchal a jugés indispensables. « S'il s'agit maintenant ou plus tard, ajoute-t-elle, d'une nouvelle élévation de l'effectif et de dépenses supérieures aux prévisions des votes du budget, nous croyons qu'il faut laisser à la chambre cette question intacte. La session est assez prochaine pour que le gouvernement se fasse un devoir d'attendre ses lumières et sa décision. »

— L'instruction relative aux attaques

nocturnes, qui, en août dernier, ont jeté l'épouvante dans la capitale, se poursuit avec activité. Il paroît qu'elle amène chaque jour de nouvelles découvertes et l'arrestation de malfaiteurs.

— Depuis deux jours, la police de sûreté a arrêté une bande de petits voleurs qui dévalisoient les étalages des boutiques.

— Le ferrement des forçats destinés au bagne de Toulon a eu lieu avant-hier matin à Bicêtre; et pour la dernière fois sans doute, les dispositions étant prises pour que dans le courant du mois la nouvelle prison de la Roquette soit occupée par les détenus qu'on plaçoit à Bicêtre. Il paroît que les condamnés seront maintenant voiturés dans des charriots couverts; ainsi, cette foule d'hommes et de femmes qu'aucune considération ne sauroit retenir, n'ira plus se presser autour d'un pénible et hideux spectacle.

— Le joli petit cloître que Marie de Médicis fit construire au petit Luxembourg ne sera point démoli, ainsi qu'on l'avoit prétendu; on travaille au contraire à le restaurer.

— L'agrandissement de l'Hôtel-de-Ville de Paris va nécessiter l'achat et la démolition de quarante maisons, savoir : rue de la Levrette, une; quai de la Grève, vingt-et-une; rue de l'Hôtel-de-Ville, trois; rue du Martroi, dix; rue de la Tixéranderie, cinq.

Les rues des Audriettes, du Martroi, de la Levrette et la rue Pernelle seront complètement enlevées pour le nouveau périmètre de l'Hôtel-de-Ville. L'Hôtel-de-Ville touchera au nord à la grande rue du Louvre projetée, et au midi par une rotonde sur le quai de la Grève.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Mercredi dernier, le tonnerre est tombé dans un champ près de Claye : il a tué deux chevaux attelés à une charrue; le laboureur n'a pas été atteint.

— La concurrence entre deux diligences qui vont de Douai à Valenciennes est devenue tellement vive, que le prix de la voiture est descendu de 4 fr. 50 c. à 1 fr., et que l'un des deux propriétaires semble encore disposé à baisser de prix pour anéantir son concurrent.

— La question de savoir si celui qui découvre un trésor se rend coupable d'une *soustraction frauduleuse*, en retenant la moitié que la loi attribue au propriétaire du sol dans lequel le trésor est trouvé, a été résolue affirmativement par le tribunal correctionnel de Chartres, en son audience extraordinaire du 30 septembre.

— On écrit de Beaune que la pluie est continuelle, et que les vendanges se présentent sous un aspect on ne peut pas plus triste.

— On vient de découvrir à Angers, en faisant des réparations dans un couloir qui conduit de la Conciergerie à la préfecture, une magnifique galerie de style mauresque.

— M. Descordes, premier président de la cour royale de Poitiers, vient de mourir à la suite d'une longue maladie.

— Le 23, la frégate l'*Erigone* a été lancée au port militaire de Saint Servan. L'opération a complètement réussi.

— La *Feuille de Morlaix* dit qu'on a trouvé le 19 septembre sur la grève de la petite île de Batz, 34 marsouins restés à sec. Le plus grand, d'une longueur de 18 pieds, pesoit, dit-on, 1,500 livres.

— Des lettres de Lyon et de Marseille annoncent que de nombreuses banqueroutes ont lieu depuis quelque temps sur ces deux places.

— Un vaste atelier que MM. Jouffray frères, mécaniciens, avoient établi il y a peu de temps à Vienne (Isère), sur l'emplacement de l'ancienne église de Saint-Sévère, a été détruit par les flammes, dans la nuit du 28 au 29 septembre. Plusieurs personnes accourues pour chercher à éteindre le feu, ont été blessées; une d'elles est morte.

— Le prince Maximilien de Saxe, père du roi régnant, a passé dernièrement par le midi de la France, et s'est embarqué à Marseille pour la Toscane. C'est à tort qu'un journal l'a appelé *l'ancien roi de Saxe*. Le prince Maximilien n'a jamais été

is il avoit consenti que son fils, le Frédéric, héritât du trône après la ı prince Antoine de Saxe. Maxi- voyage avec sa famille, savoir : sa la princesse Louise, sœur du duc ques ; ses deux filles, dont l'une est u dernier grand-duc de Toscane, l'autre n'est pas mariée, et ses tites-filles, Caroline et Augusta, la première femme du grand-duc le Toscane.

ait que le prince Maximilien est un de piété. Il est arrivé à Avignon le embre au soir, a entendu la messe main matin, a visité le palais des t la métropole, et est reparti pour le. Dans cette dernière ville, il a ı la messe à l'église des Augustins, ergé lui a rendu les honneurs qui ent dus.

ince a 77 ans; il passa par la France 4, conduisant en Espagne sa fille, Amélie, qui épousa Ferdinand VII, rut en 1829, sans laisser d'enfans. remarquâmes dans le temps les les de piété que le prince donna route. Il est cousin-germain de s X.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

ait peu de chose de Madrid. Le 24 bre, le ministre de la justice avoit une circulaire à tous les régens diences du royaume pour leur an- que les juges des cours et tribu- qui seroient absens de leur domi- même en vertu d'une permission, it se rendre à leur poste dans un le vingt jours. Ce délai écoulé, ils considérés comme démissionnai- Le chargé d'affaires d'Autriche a ppelé par son gouvernement. Quel- emps auparavant, le chargé d'af- de Naples, M. le marquis de la avoit reçu du nouveau ministère e de quitter la capitale dans le délai inze jours. Les chargés d'affaires de e, de Russie et de Sardaigne de- t aussi se retirer.

— Les journaux de Barcelonne du 25 septembre continuent, comme de coutume, des déclarations révolutionnaires. Le *Garde National* annonce que le baron d'Ortafa, l'intendant Lavandero, le commissaire royal Robira et plusieurs autres personnages, se sont réunis *à la faction*, et à ce propos il s'indigne de ce que la vallée d'Audone, reconnue neutre par le gouvernement français et par le gouvernement espagnol, serve d'asile aux carlistes.

— Les carlistes, voulant intercepter les communications entre les Anglais et les Espagnols, ont attaqué, le 1er, les Anglais dans la position d'Alza, entre le port du Passage et Saint-Sébastien. Le journal ministériel du soir dit qu'ils ont été repoussés, et porte à plus de 500 les hommes mis hors de combat de chaque côté.

— Le journal ministériel du soir annonce que le brigadier Borso s'est emparé de Beceyte, qu'il a pillé et brûlé, et que la division carliste s'est maintenue dans le fort. Borso est retourné ensuite à Tortose.

—Rodil est arrivé à Rueudia le 26 septembre.

— Don Carlos n'avoit pas quitté Estella le 26.

— D'après la *Guienne*, les mouvemens des troupes du prétendant vers la capitale doivent faire penser qu'il y aura bientôt de grands événemens en Espagne.

— Nous avons parlé dans notre dernier Numéro d'une note remise le 27 septembre par l'ambassadeur français au directoire fédéral, et qui suspend momentanément nos rapports de chancellerie avec la Suisse. Notre résumé sur cette longue affaire a suffisamment prouvé que nous sommes loin de partager les opinions de certaines feuilles qui ont pris fait et cause pour les réfugiés. Aujourd'hui nous allons citer quelques passages de la note remise par M. de Montebello.

Après avoir annoncé qu'il a envoyé à son gouvernement une note qui lui avoit été adressée le 29 août dernier par le directoire fédéral, et qu'il est chargé d'y

Mexique produisent maintenant 27 millions de dollars (146 millions de francs).

ÉLÉGIES CHRÉTIENNES; par Mlle Angél. Gordon, de Pons.

Ces élégies sont une 2e édition des *Essais poétiques d'une jeune solitaire*, recueil publié en 1825, et dont nous rendîmes compte dans ce Journal. N° 1249, tome XLVIII. Nous ne connoissions point alors le nom de l'auteur. Mlle Gordon nous raconte l'histoire de son livre dans la Préface de sa 2e édition. Cette histoire est assez curieuse, et distraira un instant le lecteur. Mlle Gordon avoit envoyé son manuscrit à des littérateurs parisiens pour l'examiner et lui en dire leur avis. Ces messieurs le firent imprimer sans façon sous un titre qu'ils imaginèrent, et auquel Mlle Gordon n'auroit pas songé, n'étant déjà plus, dit-elle, à la fleur de mon âge. Du reste, ces messieurs eurent l'extrême délicatesse de lui envoyer par la poste quatre exemplaires de son livre, en lui demandant si elle en vouloit davantage. Nous connoissons des auteurs envers qui on a été bien moins généreux. Ce n'est pas tout; quelques années après, Mlle Gordon découvrit par hasard qu'une demoiselle de Franche-Comté, Théoduline....., de Baume-les-Dames, avoit consenti à se faire passer pour la *jeune solitaire*, et avoit reçu à ce titre les complimens de quelques académies de province. Un ami de Mlle Gordon vouloit réclamer; elle s'y opposa. Alors la possession de l'auteur présumée passa pour incontestable, et en effet Mlle Perreciot fut louée à outrance dans un journal pour ces *Essais*, qui ne lui avoient pas coûté grand'peine.

Cette anecdote n'est-elle pas divertissante; et n'est-on pas charmé de la naïveté de cette bonne demoiselle de Franche-Comté qui reçoit modestement des complimens dans les académies et dans les journaux pour des vers qu'elle n'a point faits? Seroit-il bien difficile de citer d'autres exemples de ces supercheries, et cela ne donne-t-il pas une bonne idée de notre littérature? *Sic vos non vobis.*

Pour éviter une semblable mystification, Mlle Angélique Gordon a mis son nom à la 2e édition de ses *Essais*. Ses *Elégies chrétiennes* se composent d'une vingtaine de pièces, toutes dans un esprit religieux: c'est saint Augustin pleurant sa son ami, c'est sainte Scolastique faisant ses adieux à saint Benoît, son frère; il y a des sujets tirés de la vie des saints, il y en a de tirés de l'histoire contemporaine. Ainsi, une pièce est adressée à M. l'abbé Dupuch, de Bordeaux, sur la petite œuvre des Savoyards qu'il a fondée dans cette ville; nous n'en citerons que le refrain;

« Non, Dieu ne veut pas qu'il périsse
L'enfant que sur nos bords ramènent les hivers;
Donnez au Savoyard, et que Dieu vous bénisse,
Que les cieux pour vous soient ouverts. »

MM. les porteurs d'actions de 1,500 fr. de l'ENCYCLOPÉDIE CATHOLIQUE sont prévenus que le premier semestre des intérêts revenant à ces actions (*outre les dividendes*), en vertu de la délibération des actionnaires du 9 mars 1836, est échu le 30 septembre dernier, et payable dans les bureaux de l'*Encyclopédie*, rue de Ménars, 5.

Le Gérant, **Le Bresque.**

BOURSE DE PARIS DU 5 OCTOBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 105 f. 25
QUATRE p. 0/0 j. de sept. — 99 fr. 25
TROIS p. 0/0, j. de juin. — 78 f. 10
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00
Act. de la Banque. 0000 f. 00
Empr. national. 000 f. 00
Bons du Trésor. 0 0/0
Rente de la Ville de Paris. 000 00
Obl. de la Ville de Paris. 1200 f. 00
Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00

Quatre Can., 1200 f. 00	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth 000 fr. 00	Empr. r. d'Esp. 00 f. 0/0
R. de Napl. 97 f. 20	R. p. d'Esp. 00 f. 0/0
Emp. rom. 102 f. 1/2	Empr. Belge. 100 f.
Cortès, 00 fr. 0/0	Empr. d'Haïti. 350 f.
R. d'Esp. 3 p. 00 0/0.	Empr. grec... 00 00

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP.
Quai des Augustins, n. 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2717.

SAMEDI 8 OCTOBRE 1836.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

SUR

SAINT CYPRIEN ET SES OUVRAGES.

Nous avons parlé, numéro du 5 décembre dernier, d'une dissertation de M. le marquis de Fortia d'Urban sur saint Cyprien, évêque de Carthage, et nous avons dit comment il avoit été amené à traiter ce sujet. Cette dissertation s'est allongée par ses recherches sur l'histoire ecclésiastique de cette époque. Elle est devenue un ouvrage à part, qui, dit l'auteur, doit être distingué des *Annales du Haynaut*, à la suite desquelles il se trouve. Nous avons donné dans le numéro cité une analyse des tomes XVI et XVII, qui forment cette espèce de supplément. L'auteur a continué à traiter le même sujet dans les tomes XVIII et XIX, et nous essaierons de faire connoître son travail, qui roule tout entier sur des matières relatives à l'antiquité ecclésiastique.

Le tome XVII offroit tout ce qui, dans les écrits de saint Cyprien, étoit relatif aux années 251 et 252 de l'ère chrétienne; le tome XVIII embrasse les quatre années suivantes. Le savant auteur donne la traduction des traités et des lettres de saint Cyprien dans l'ordre chronologique. Il insiste surtout sur ce qui est relatif à la discussion entre le pape saint Etienne et saint Cyprien, sur le baptême des hérétiques. On sait que cette question fut vivement agitée entre eux. Saint Cyprien croyoit qu'on devoit rebaptiser les hérétiques; il soutint cette opinion dans plusieurs écrits, et tint un concile à Carthage pour décider ce point. M. de Fortia a cru devoir rapporter l'avis des différens évêques, et il y ajoute des notes sur le nom et la position des siéges dont la plupart sont aujourd'hui peu connus. Ces notes prouvent une érudition et une critique peu communes. L'auteur y redresse quelquefois Morcelli, à qui on doit l'*Africa christiana*. On ne sera pas étonné que le savant italien se soit trompé quelquefois dans un sujet si vaste et qui présentoit tant de difficultés; il n'en a pas moins rendu un grand service à l'Eglise par son ouvrage.

Tout le monde sait que Firmilien, évêque de Césarée, en Cappadoce, partageoit le sentiment de saint Cyprien sur le baptême des hérétiques. Il écrivit à saint Cyprien une longue lettre sur cette question. Cette lettre, dont l'authenticité est contestée par quelques savans et admise par la plupart, est véritablement d'un style un peu âcre, et le pape saint Etienne y est assez maltraité. C'est probablement cette lettre qui est cause que saint Firmilien ne se trouve point dans le martyrologe romain; on ne l'a pas fait entrer non plus dans les *Vies des Saints* de Butler et Godescard. Mais Bossuet remarque que les Pères d'Orient parlent avec estime de Firmilien, et le cardinal d'Aguirre, et d'autres, lui donnent le titre de saint. Saint Cyprien adopta sa lettre et la traduisit en latin. Mais, dit saint Augustin, si saint Cyprien fit quelque faute, il l'effaça par son ardente charité et son glorieux martyre.

Dans le tome XIX, M. le marquis de Fortia termine ce qui regarde saint Cyprien et ses ouvrages. Il donne ses derniers écrits et sa vie, par Pontius, et raconte son martyre. Le travail auquel il s'est livré sur cet illustre Père pourra étonner ceux qui aujourd'hui n'attachent d'intérêt qu'aux débats politiques, aux romans du jour ou aux chemins de fer; mais les amis des études graves sauront gré à M. de Fortia de ses savantes recherches.

Dans le reste de son XIXe volume, l'auteur suit les progrès du christianisme dans les Gaules; il parle des évêchés établis en ce pays par les apôtres envoyés de Rome, saint Denis, saint Saturnin, saint Papoul, etc., et raconte leur martyre. Il fait mention aussi des églises ou chapelles fondées à Paris par saint Denis. Ces églises sont, dit Raoul de Presle, celle de la Trinité, dite depuis de Saint-Benoît, celle de Saint-Etienne-des-Grés, et celle de Notre-Dame-des-Champs. M. de Fortia entre dans quelques détails sur ces églises. N'est-il pas étonnant qu'aucune de ces églises ne fût dans ce qui formoit alors l'enceinte de Paris?

A la fin du volume, M. de Fortia donne, d'après Annius de Viterbe, la liste des rois celtes. Nous ne le suivrons point dans ces détails qui s'éloignent de notre objet. Nous n'avons voulu parler que de ce qui a rapport aux antiquités ecclésiastiques, que le savant académicien a étudiées avec un zèle si louable, et sur lesquelles il rectifie quelques erreurs des critiques précédens. On ne peut qu'applaudir à l'usage de l'érudition quand on l'applique à de tels sujets, et quand, comme M. le marquis de Fortia dans ce dern travail, on joint à l'étendue variété des connoissances un es critique éclairée, une ardeur cherches et une bonne foi q démêler la vérité parmi les des anciens temps.

SANCTI AMBROSII, MEDIOLANENSI COPI; OPERA OMNIA, JUXTA NEM MONACHORUM S. BENEDIC 4 volumes in-°. 1836 (1).

Deux bénédictins de la con tion de Saint-Maur publièren ris, de 1686 à 1690, les œu saint Ambroise, deux volume Les éditeurs ont cherché à év défauts des éditions précédent ils font la critique dans leur p Ils ont distingué les ouvrages q certainement de saint Ambro ceux qui n'en sont pas ou q douteux; ces derniers sont re à la fin du second volume. pourtant laissé dans la premièr la seconde apologie de Davi livres des sacremens que d critiques croient appartenir Ambroise. Ils ont mis à la chaque ouvrage un avertissem le temps où il a été composé. des pages sont occupés par de sur les différentes leçons des crits et sur les endroits diffic texte. Ellies Dupin regardoi édition comme la plus corre eût paru. Toutefois l'*hypercriti* chard Simon reprochoit aux é d'avoir laissé plusieurs fautes q Lemerault, bibliothécaire de Germain-des-Prés, entreprit riger. Il fit imprimer un prem lume d'une édition de saint A se, et mourut en 1756, san fait paroître le second.

(1) A Besançon, chez Gauthie bureau de ce Journal.

Quant aux premiers éditeurs, Jacques du Frische et Nicolas Le Nourri, ils étoient morts, le premier en 1693 et le second en 1724. Voyez l'*Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, pag. 145 et 436.

Les éditeurs de Besançon ont suivi l'édition des Bénédictins. Il paroissoit assez difficile de rassembler dans quatre volumes in-8° la matière de deux volumes in-f°. Voici comment les nouveaux éditeurs y sont parvenus.

Cette édition de saint Ambroise ne contient que les ouvrages qui sont certainement de ce Père; et de plus les livres des sacremens qui, s'ils ne lui appartiennent point, sont d'un auteur de cette époque.

On a mis en note à la tête de chaque opuscule, un extrait de la préface des Bénédictins, qui en fait connoître le sujet et l'époque de sa composition, en omettant les discussions de critique, qui souvent forment la plus grande partie de ces préfaces. On a aussi conservé parmi les notes des Bénédictins, celles qui ont pour but d'éclaircir le sens de quelques passages difficiles. Quelquefois l'éditeur a adopté pour texte, des leçons que les Bénédictins avoient données en note: ces leçons changées sont en petit nombre, et on en avertit le lecteur, afin qu'il puisse juger si ces corrections ont été faites à propos. Le texte paroît correct, et l'impression est fort lisible, quoique le caractère soit menu et serré.

Le grand défaut de ces éditions, c'est qu'on s'est contenté d'indiquer le titre de chaque opuscule, dans la table qui termine les volumes. Si on y eût ajouté le sommaire des chapitres, on eût par là réparé en partie le manque d'une table générale des matières, tables qui rendent si précieuses pour les recherches, toutes les éditions des Pères, données par les Bénédictins.

Il faudra que chaque lecteur se fasse à soi-même une table, s'il veut retrouver pour s'en servir dans ses instructions, les passages du saint docteur qui l'auront frappé. Je ne doute pas que beaucoup d'ecclésiastiques ne préférassent avoir une table, qu'ils paieroient volontiers, pour s'épargner la peine de chercher, souvent en vain, les textes dont ils auront besoin dans ces quatre volumes, et les libraires rendroient leur opération plus sûre, en ajoutant une table à chaque ouvrage qu'ils se proposent de publier; il y en a même où elle est tout-à-fait indispensable.

Des trois Vies de saint Ambroise, qui sont dans l'édition in-f°, ils n'ont mis que celle de Paulin, en y insérant en note, un passage de la vie du saint docteur écrite en grec, et qui suit celle de Paulin. Ils ont placé après, une chronologie des ouvrages de saint Ambroise, et cela est suffisant pour le commun des lecteurs.

Quoiqu'ils fassent profession de n'insérer dans leurs éditions aucun des *spuria*, il y auroit pourtant quelquefois des exceptions à faire Ici, par exemple, le commentaire sur saint Paul, long-temps attribué à saint Ambroise, est d'un auteur presque contemporain à ce Père, et on n'auroit point été fâché de le voir dans cette collection.

On n'accusera pas les éditeurs d'avoir grossi leurs volumes par leurs propres élucubrations; on ne voit d'eux qu'un avis en moins de vingt lignes, où en rendant hommage à l'exactitude et au savoir des Bénédictins, ils annoncent cependant avoir fait quelques corrections à leur travail.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — La fête du saint nom de Marie a été célébrée, par la confrérie sous ce nom, dans son église de Saint-Bernard, au forum de Trajan. Le dimanche 18, pendant que la confrérie se rendoit en procession à l'église de Sainte-Marie de la Victoire, occupée par les Carmes-Déchaussés, elle entra dans la cour du palais Quirinal, où Sa Sainteté, entourée des cardinaux et prélats de sa maison, lui donna de son balcon la bénédiction apostolique.

Le 11 août, le Père Jean-Baptiste Piancini, Jésuite, a lu à l'Académie de la Religion catholique un essai sur les doctrines de la *Philosophie du christianisme*, *Correspondance religieuse* de l'abbé Bautain. Le savant académicien posa d'abord des principes solides sur les précautions que doit prendre un philosophe chrétien pour ne pas trop exalter ni trop déprimer la raison humaine. Il déclara qu'il ne s'occupoit que de l'ouvrage et non de l'auteur, dont il ne doutoit pas que les intentions ne fussent droites, avouant qu'il y avoit dans l'ouvrage des choses très-louables.

Comme il étoit impossible d'examiner toutes les doctrines contenues çà et là dans une suite de lettres en 2 volumes, le Père Piancini borna ses observations aux bases du système et à quelqu'autre point important. Il montra par des raisons très-fortes combien il étoit déplacé de dégrader, comme fait M. Bautain, la raison humaine non éclairée de la révélation, d'exalter la doctrine de Kant, et de prétendre trouver cette doctrine dans saint Paul. Il fit voir que tout cela ne s'accorde pas avec ce que nous enseignent les saintes Ecritures, et que l'auteur n'est pas toujours fidèle à ses principes. Il prouva combien est mal fondé ce qu'enseigne M. Bautain sur les argumens tirés des miracles du Sauveur.

L'habile dissertateur s'étan sur les principes philosophi l'abbé Bautain, dut combatt dement quelques explication tes du même sur les dogmes c tianisme, mais il le fit avec force et de netteté, qu'il fut a de toute l'assemblée, où se tr MM. les cardinaux Pedicin Castracane, plusieurs prélat personnages de distinction.

Les obsèques de M. le Bottiglia ont eu lieu le 17 se dans l'église de Saint-Sylvest pite. Il s'y est tenu chapelle où M. le cardinal Franzoni Les cardinaux et prélats y ass Le corps du feu cardinal a humé dans la même église, celle de son titre.

Il y a eu à Viterbe, comme une neuvaine de prières ave gences, pour demander à Die préservé du choléra. Le cle religieux, les confréries se so dus en procession à la cat pour y vénérer Notre-Dame-d ces. M. le cardinal Pacca, évê gat, est venu se réunir dans c casion à son troupeau. Le 14 bre, Son Eminence a visité sionnellement l'église avec l et les magistrats, et le 15 elle la communion à un grand no fidèles.

PARIS.—Bien que la fête d re, qui, dans le romain, se cé 1er dimanche d'octobre, ne so prescrite dans la liturgie par cependant on la célèbre en p églises de la capitale. Cette an affiches l'annonçoient dans bon nombre de paroisses, ent à Saint-Roch, à Saint-Merry, Eustache, etc.

M. le curé de Saint-Sulpic étant curé de Saint-Eustache établi sur cette paroisse des d

tions à un certain nombre de pauvres, va faire la même chose sur sa nouvelle paroisse. Il a annoncé dimanche au prône, que tous les premiers lundis du mois il réuniroit cent pauvres, leur diroit la messe, leur feroit une instruction, et distribueroit à chacun un pain de quatre livres, un pot au feu de deux livres, et dans l'hiver du bois. Le choix des pauvres sera fait d'après les indications des Sœurs de Charité et des ecclésiastiques de la paroisse. La première distribution n'ayant pu avoir lieu lundi dernier, se fera samedi 8. Nous n'avons pas besoin de dire combien la nouvelle de cette distribution a excité d'intérêt parmi les pauvres. Les riches ont applaudi aussi à cet acte de charité pastorale. Un curé qui s'annonce ainsi est sûr de trouver à Saint-Sulpice des paroissiens empressés de le seconder dans ses bonnes œuvres.

Le sieur Pillot, qui avoit échoué au Pecq dans l'établissement de ce qu'il appelle le *culte unitaire*, a transporté son église à Montrouge, sur la grande route d'Orléans, pour la plus *grande commodité* des voyageurs. Il paroît que l'autorité locale le favorise, et que la police ferme les yeux. Cependant le jugement rendu en dernier lieu à Versailles étoit un précédent dont on pouvoit profiter pour interdire ces sacriléges moqueries.

On commence à sentir les inconvéniens et l'absurdité de la liberté illimitée des cultes, telle que la rêvent les amis des théories modernes et les esprits indifférens à la religion. Les tribunaux eux-mêmes sont amenés presque malgré eux à sévir contre la manie des innovations qui tourmente certains cerveaux, ou plutôt peut-être contre l'audace des spéculateurs qui trafiquent de la religion comme de tout le reste, et veulent inventer un culte comme on invente un nouveau procédé en agriculture ou en fabrication d'objets d'arts. Nous avons vu dernièrement le tribunal de Versailles réprimer les entreprises d'un soi-disant ministre unitaire, qu'un marchand de vin avoit appelé dans sa commune pour achalander son cabaret. Le tribunal correctionnel de Die, dans la Drôme, vient de rendre un jugement de même nature à peu près.

Un sieur Masson, d'abord instituteur, puis autorisé par les ministres protestans eux-mêmes à les suppléer dans quelques-unes de leurs fonctions, s'étoit ensuite attaché à une société de méthodistes qui lui fit un traitement, et le chargea d'exercer les fonctions, comme pasteur, à Bourdeaux, chef-lieu de canton dans la Drôme. Le pasteur protestant du lieu y avoit consenti, et le maire y avoit donné les mains. Un autre maire qui succéda au premier fut d'un avis différent, et signifia au méthodiste de cesser ses réunions. Celui-ci n'en tint compte. On dressa des procès-verbaux contre lui, et il fut assigné à comparoître le 5 septembre devant le tribunal de Die. On lui reprochoit d'avoir formé une association illégale chez lui, et d'avoir escroqué des fonds. Ce dernier chef a été écarté, et Masson a été condamné en vertu de la loi sur les associations, à 2 mois de prison et 50 fr. d'amende. Le procureur du roi a même prévenu que, si les réunions méthodistes continuoient, il poursuivroit non-seulement le prédicant, mais les simples assistans.

Un journal dit que Masson a appelé à la cour royale de Valence; ce ne peut être qu'une erreur. Il n'y a point de cour royale à Valence; la Drôme est du ressort de la cour royale de Grenoble.

Le *Semeur*, qui rapporte le jugement de Die, l'attaque avec violence. Il se plaint qu'*on se joue des promesses les plus solennelles*, que *les gouvernemens perdent ainsi toute considération morale*, qu'ils *pervertissent aux yeux des peuples toutes notions du juste et de l'injuste*, qu'ils *bouleversent dans les*

esprits toute idée de droit et de devoir, qu'en outre il y a là *la plus pitoyable escobarderie* Cela n'est pas sans doute très-respectueux pour la justice, mais on sait que le *Semeur* est l'organe et l'avocat des méthodistes, et il faut lui pardonner de croire que tout est perdu, si les méthodistes ne sont pas protégés. Cette secte, sortie récemment du protestantisme, étoit inconnue, du moins en France, il y a quelques années; elle est encouragée par quelques personnes puissantes; mais elle est rejetée par les chefs du protestantisme, elle introduit la discorde parmi les protestans, elle ne veut point se soumettre à l'organisation des cultes protestans, décrétée en 1802, elle prétend se diriger à sa manière, et se soustrait par le fait à toute action du gouvernement. Est-il bien étonnant que le gouvernement soit en défiance envers elle, et ne s'empresse pas de la favoriser?

On se plaint quelquefois de l'esprit qui préside à la direction des salles d'asile. Il paroît qu'on n'a point de semblables reproches à faire à celles d'Angers. Elles sont protégées par M. l'évêque, et le prélat s'est concerté avec l'autorité civile, pour qu'il y eût un prêtre chargé de la direction des salles. Un discours a été prononcé dernièrement à Angers, dans l'église Saint-Serge, par M. l'abbé Maupoint, vicaire de Notre-Dame. Ce discours, qui a été tenu devant les Dames patronesses de l'œuvre, a pour but de montrer que les salles d'asile, bien dirigées, sont un puissant moyen de régénération. L'orateur envisage les salles d'asile sous le rapport de l'humanité et sous celui de la religion, et répond aux objections qu'on peut faire contre elles:

« Néanmoins, dit-il, qu'on le sache; loin de moi de vouloir me constituer l'apologiste de toutes les salles d'asile de France, sous le rapport religieux. Je n'ignore pas qu'il en est, dans quelques villes, *qui, par la plus intolérante* de toutes les tolérances, pour cinq à six enfans non catholiques qu'elles abritent sous leur toit, se jouent sans pitié des croyances de l'immense majorité des élèves; et qui, félonnes à leur mission régénératrice, pour ne pas choquer les oreilles, non de ces cinq à six enfans, mais les oreilles absentes de leurs parens, coupent, morcellent nos prières, en retranchent, selon leur bon plaisir, l'*Ave Maria* et le *Credo*, et ne parlent de nos dogmes qu'avec une réserve affectée: nous plaignons sincèrement une erreur aussi grave. Que les directeurs de ces salles d'asile parcourent celles d'Angleterre, d'Ecosse, de Danemarck, d'Allemagne, des Etats-Unis, etc., et ils verront si ces dernières sont disposées à retrancher *un point*, *un iota* de leurs doctrines, pour complaire aux catholiques qu'elles peuvent compter dans leur sein. Etoit-ce donc à l'erreur à donner une leçon aussi forte, aussi piquante à la vérité?

» Mais, hâtons-nous de le dire, à Angers, la question change complètement de face. Les intentions bien connues du comité des Dames patronesses, leur piété exemplaire, les protestations toutes cordiales qu'elles ont réitérées à l'autorité ecclésiastique, l'offre de déposer entre ses mains, avant de les remettre entre celles de l'enfance, les livres en usage dans les asiles, offre qui déjà a été mise à exécution, tout cela ne contribue-t-il pas admirablement à réjouir l'heureuse vieillesse de notre vénérable prélat, à nous consoler nous-mêmes du présent, et à nous faire concevoir de l'avenir les plus brillantes espérances? »

On a enfin l'espérance que l'église de l'ancienne abbaye de Saint-Benoît sur Loire va être réparée. Nous avions déploré plus d'une fois la dégradation croissante de cet antique édifice. Nous apprenons que l'adjudication des travaux à exécuter aura lieu le 24 de ce mois à la préfecture d'Orléans. Les travaux commenceront de suite, et on se flatte de pouvoir arrêter avant l'hiver les progrès de la dégradation en réparant au moins

ce qu'il y a de plus urgent. L'église étoit dans un état de plus en plus désolant.

M. l'abbé Daniel, proviseur du collége royal de Caen, y a établi un cours d'instruction religieuse et des prix pour des exercices sur ce sujet. Les prix ont été distribués pour la première fois cette année. Il y a eu un premier prix pour chaque division. Dans la première, le premier prix a été remporté par le jeune Trébutien, qui avoit pour sujet *le malheur de l'homme qui ne croit à rien*. Dans la deuxième division, le sujet étoit *les prophètes et les prophéties*; le prix a été remporté par le jeune Guérin. Leurs compositions ont été publiées, et méritoient cette distinction. Avant la distribution des prix, M. l'abbé Daniel a prononcé un discours, où il a insisté sur la nécessité d'une instruction soignée et développée sur l'article de la religion. La foi a besoin d'être raisonnée, réfléchie, pleine de lumières et de discernement. L'orateur a cité l'exemple du collége de Bordeaux, où de semblables prix ont été distribués l'année dernière par les mains du vénérable archevêque. M. l'abbé Daniel est persuadé qu'un cours d'instructions bien faites, d'après un plan qui embrasse la religion dans son ensemble et dans ses détails, ne pourra que satisfaire l'esprit et le cœur des jeunes gens, et y laisser des traces qui ne leur permettront pas de regarder avec dédain tout ce qui se rattache à la foi. On ne peut qu'applaudir à ces vues du zélé proviseur, et faire des vœux pour le succès de ses efforts.

Les articles de la conférence de Baden, dont on a fait tant de bruit il y a quelques mois, et qu'on a voulu imposer de force à des catholiques, ne sont qu'un nouvel essai d'un système qui travaille l'Europe depuis plus de 50 ans. C'est le même esprit qui avoit produit le congrès d'Ems, le synode de Pistoie, les édits de Joseph II, la constitution civile du clergé en France, et il y a quelques années, la pragmatique sanction des princes allemands des bords du Rhin. Nous avons dans le temps fait quelques réflexions sur ces articles, mais le sujet méritoit une critique plus détaillée et plus approfondie; c'est ce qu'on vient de faire dans un écrit intitulé : *Examen critique et historique de la conférence de Baden*, par J. B**, prêtre du canton de Fribourg; Neuchatel, in-8° de 52 pages. Cet écrit mérite que nous en donnions une courte analyse.

Les partisans des articles ont dit pour les justifier que ces articles étoient pris en substance dans les divers concordats faits successivement avec le Saint-Siége par différentes puissances. Il est facile de prouver que rien n'est plus faux. Pie VI a condamné la constitution civile du clergé et le synode de Pistoie, et a fait le voyage de Vienne exprès pour réclamer contre les innovations de Joseph II. Pie VII a réclamé contre les articles organiques du concordat en 1802. Pie VIII s'est élevé en 1830 contre la pragmatique sanction des princes du Rhin. Ainsi, Grégoire XVI ne s'est point mis en opposition avec ses prédécesseurs, en condamnant les articles de Baden; il n'a fait au contraire que marcher sur leurs traces. Il n'y a dans les derniers concordats faits avec différentes puissances, rien qui justifie les articles de Baden, et ces articles, qui décident des points importans sans le concours du pape, sont en opposition directe avec le fond même des concordats, puisque les princes qui ont conclu ceux-ci avoient senti la nécessité de l'intervention du Saint-Siége pour régler les affaires ecclésiastiques.

Mais l'auteur de l'*Examen* ne se borne pas à cette raison générale, et il examine un à un les quatorze articles de Baden. Il remarque d'abord que les députés de Baden commencent par s'engager mutuellement à

soumettre les évêchés suisses à un métropolitain, et que, s'ils parlent de prier le pape d'ériger Bâle en archevêché, ils ajoutent immédiatement qu'en cas de refus, ils se réservent de choisir un archevêque voisin de la Suisse, auquel ils se soumettroient. Cette manière de procéder n'annonce pas des intentions très-conciliantes.

L'auteur discute ensuite les différens articles. Il montre que les deux premiers sur le retablissement des synodes et sur l'exercice des droits de l'autorité épiscopale, est une dérision hypocrite et une perfidie. Il combat de toutes ses forces le *placet*, et fait voir que le Saint-Siége n'a jamais reconnu cette prétention. Il défend également les droits de l'Eglise sur le mariage, sur les fêtes, sur les séminaires, etc. Il finit par une remarque fort importante, c'est que dans les concordats tout se fait d'accord, au lieu qu'à Baden c'est l'autorité civile qui fait tout, non-seulement sans le concours de l'autorité ecclésiastique, mais contre ses droits et sa discipline. On va jusqu'à s'engager à se prêter main-forte et à déployer la force ouverte. Tel est l'esprit de concorde dans lequel les articles de Baden sont rédigés.

Nous n'insisterons pas davantage sur cet *Examen* qui est l'ouvrage d'un écrivain judicieux, solide et instruit. Nous renvoyons à ce que nous avons dit des articles de Baden, dans plusieurs Numéros de ce Journal. Quant à l'*Examen*, nous devons dire qu'il porte une approbation très honorable de M. l'évêque de Lausanne, en date du 30 mars dernier. Le prélat recommande la lecture de cet écrit aux fidèles, et s'exprime avec beaucoup de force sur les articles de Baden :

« Les fidèles verront à l'évidence, dit-il, non-seulement que ces articles ne se trouvent ni textuellement, ni quant à leur substance dans aucun des concordats conclus entre le Saint-Siége et les souverains des états catholiques ou mixtes, *comme le prétendent* quelques-uns des fauteurs de ces criminelles innovations, mais encore que les droits qu'on voudroit ravir à l'Eglise en vertu de ces articles y sont clairement reconnus et confirmés. Ils sentiront aussi que la coopération à ces empiètemens schismatiques, et même leur simple apologie, sont intrinsèquement illicites, et ils n'hésiteront pas de manifester, selon les occurrences, leur adhésion à la Lettre Encyclique de N. S. P. le pape, en date du 17 mai de l'année dernière. »

On voit que cet acte épiscopal est à la fois un témoignage éclatant en faveur de l'*Examen* et une déclaration énergique contre les articles de Baden.

Le 11 septembre on a offert à l'image de Notre-Seigneur, appelée la sainte face, qui se conserve dans la cathédrale de Lucques, une lampe d'or du poids de 24 livres, ouvrage d'habiles artistes de Lucques. L'architecte Pardini en a tracé le dessin, et l'Académie de Saint-Luc à Rome lui a donné la préférence sur les douze modèles soumis à son jugement. Le sieur Unti en a exécuté le modèle en bois avec beaucoup de goût, et l'habile fabricant Landi s'est chargé ensuite du travail de l'or. On a fait une fête à cette occasion ; elle a été annoncée par une salve d'artillerie et par le son de toutes les cloches. L'archevêque, M. Stefanelli, a officié pontificalement, et a bénit la lampe qui a été suspendue devant la chapelle au chant du *Te Deum*. On étoit venu en foule, de la ville et des environs, assister à cette cérémonie. On sait que la sainte face est en grande vénération à Lucques ; c'est un crucifix miraculeux que l'on garde depuis long-temps dans la chapelle de la cathédrale.

POLITIQUE.

Quand c'est un devoir d'être roi ou reine par le temps où nous vivons, il faut bien se résoudre à en passer par là. Mais en vérité, lorsqu'on n'y est pas plus obligé que les reines d'Espagne et de Portugal, on a peine à concevoir une force de voca-

tion comme celle qui les entraîne à vouloir régner à tort et à travers contre les vents et les étoiles.

A n'envisager leur position que de loin, on ne se figure pas de pire condition que la leur. Que seroit ce si nous pouvions la considérer de près, par le menu de ses ronces et de ses épines! Du reste, ce que nous en savons suffit pour donner l'idée de l'existence la plus précaire et la plus misérable. Elles sont pour le moins prisonnières chez elles, gardées à vue par leurs soldats, et tellement surveillées par les deux peuples souverains à qui elles ont affaire, que, bien certainement, il ne dépendroit pas d'elles de leur échapper. A l'une il faut montrer les forteresses de Burgos et de Sarragosse pour la rassurer contre Madrid. A l'autre il faut montrer les vaisseaux anglais qui sont dans le Tage, pour la rassurer contre Lisbonne. Réellement, ce n'est pas vivre.

Ne tenir qu'à un fil et à des caprices populaires chez soi, dépendre des appuis du dehors pour être soutenu, et n'avoir au bout de tout cela peut-être que la perspective de céder la place à qui elle appartient, en voilà plus qu'il n'en faut assurément pour constituer les deux plus tristes situations de reines qui se puissent imaginer. Malgré tout ce qu'on allègue pour se dispenser de les plaindre, nous croyons que, si les rigueurs du sort qu'elles subissent ne sont pas tout-à-fait imméritées, il seroit cependant plus facile de trouver des excuses pour deux jeunes princesses d'une ambition étourdie et sans expérience, que pour ceux qui les ont sciemment engagées et poussées dans la fausse route où l'usurpation leur préparoit tant d'embarras et de soucis.

Cinq vaisseaux de guerre français viennent d'appareiller de Toulon pour divers ports d'Espagne et de Portugal, afin de protéger et de recueillir au besoin les consuls de notre nation, et d'offrir à des *proscrits étrangers*, dit le journal officiel, un refuge et un abri.

S'il faut trois vaisseaux de haut bord et deux autres bâtimens armés, *seulement* pour porter secours aux consuls français et aux *proscrits étrangers*, qu'on juge combien il en faudroit pour servir de refuge et d'abri à tous les autres malheureux qui en auroient besoin sous ce ciel d'orages et de tempêtes révolutionnaires! Et cependant pourquoi borner nos secours aux *proscrits étrangers*? Les nationaux assurément ne sont pas les moins à plaindre. Quand la terreur va dans un pays jusqu'à menacer la vie des étrangers et des neutres, c'est bien autre chose encore pour les indigènes.

La France a d'autant plus de devoirs d'humanité à remplir envers ceux de l'Espagne et du Portugal, que c'est probablement elle qui a le plus contribué à les mettre dans la cruelle position où ils se trouvent. Il nous semble les entendre crier du rivage à nos vaisseaux : Vous qui venez recueillir les *proscrits étrangers*, commencez par nous. C'est sur la foi de votre révolution, c'est à son exemple et par ses perfides conseils, c'est par sa faute que nous périssons. N'est-ce pas la moindre chose qu'elle ait pitié de l'état où elle nous a mis? Laissez là les *proscrits étrangers*; ils sont mille fois moins en danger que nous, et ils ont aussi moins de reproches à vous faire. La première place nous appartient sur vos vaisseaux, et notre salut est un devoir pour ceux qui furent les auteurs de notre perte.

Que répondre à de telles raisons, sinon que l'on n'a que cinq vaisseaux à offrir pour refuge et pour abri, et que, vu l'immensité du naufrage, cela suffit tout au plus pour recueillir les *proscrits étrangers*?

PARIS, 7 OCTOBRE.

Louis-Philippe et sa famille sont partis aujourd'hui pour le château de Fontainebleau.

— Hier le roi des Français est entré dans sa soixante-quatrième année. Il est né le 6 octobre 1773.

— Par ordonnance du 5, M. Gabriel Delessert, préfet de police, a été nommé conseiller d'état en service extraordinaire,

avec autorisation de participer aux travaux des comités et aux délibérations du conseil.

— M. Martin (du Nord) ayant été nommé dernièrement ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, une ordonnance avoit convoqué à Douai, pour le 15 octobre, le collége du cinquième arrondissement électoral du département du Nord, à l'effet d'élire un député. Cette ordonnance vient d'être rapportée, et le jour de l'élection fixé au 29 octobre, au lieu du 15.

— Les ducs d'Orléans et de Nemours sont arrivés aujourd'hui à Neuilly, venant de Compiègne.

— Le prince Esterhazy, ambassadeur d'Autriche à Londres, est arrivé avant-hier soir à Paris; il ne doit s'y arrêter que quelques jours.

— M. de Mullinen, envoyé de Wurtemberg à Paris, est de retour à son poste.

— Un journal assure que le chargé d'affaires de la Suisse, M. Tschann, a demandé ses passeports, et qu'il n'est retenu ici que par une indisposition qui ne manque pas de gravité.

— Le *Républicain Suisse* du 4 prétend que l'Angleterre sera chargée d'arranger le différend qui existe entre la France et la Suisse.

— L'ordre a été envoyé aux autorités de la frontière de laisser rentrer en France tous les Français qui se trouvoient en Suisse, munis de passeports réguliers, au moment de la rupture des relations diplomatiques.

— Le ministre de l'intérieur a décerné une médaille d'honneur à M. Ferroud, marinier à Paris, pour avoir sauvé deux personnes qui se noyoient dans la Seine, et pour le dévouement dont il a fait preuve dans un incendie.

— Par arrêté du 6 de ce mois, M. le ministre de l'instruction publique a accordé à dix-neuf communes des départemens ci-après dénommés, des allocations qui s'élèvent ensemble à 16,650 fr., pour les aider dans leurs projets d'acquisition, construction et réparation de maisons d'école et d'achat de mobilier de classe; savoir : Seine-et-Marne, douze communes, 11,850 fr.; Somme, trois communes, 1,100 fr.; Hérault, Saône-et-Loire, Seine-Inférieure et Vendée, quatre communes, 3,700 fr.

— Une décision du ministre de la marine, du 19 septembre dernier établit une organisation définitive des bibliothèques de la marine, tant auprès du ministère que dans les cinq préfectures maritimes. Des décisions des 19 et 29 du même mois pourvoient aux emplois de conservateurs desdites bibliothèques.

M. Bajot, ancien chef du bureau des lois, commissaire de marine honoraire, est nommé conservateur de la bibliothèque particulière du ministère.

— Le contre-amiral Gallois a donné sa démission des fonctions de major-général de la marine à Toulon; elle a été acceptée.

— M. X. Marmier est de retour à Paris de son excursion en Islande.

— On dit que M. Petit, commissaire de police de la ville de Saint-Denis, est nommé commissaire aux délégations à Paris, et que M. Barlet, qu'il remplaceroit, prendroit la place de M. Lafontaine dernièrement suspendu de ses fonctions par le préfet de police pour négligence dans son service.

— Hier a commencé, à l'Ecole des beaux-arts, l'exposition des ouvrages couronnés aux grands concours de gravure, sculpture, architecture et peinture. Cette exposition durera quatre jours.

— C'est à tort que des journaux ont annoncé que M. de Coislin avoit été reçu mardi dernier à Neuilly. M. Coislin n'a pas quitté sa terre près de Nantes.

— La *Presse* annonce que l'*Impartial* a cessé de paroître.

— Depuis deux jours on a arrêté plusieurs individus dans les marchés. Parmi eux se trouvent deux forçats libérés qui ont rompu leur ban et qui étoient recherchés depuis long-temps par la police.

— Il nous est bien pénible d'avoir à annoncer que 66 suicides ont été constatés à Paris pendant le mois dernier; 44

ont eu lieu à domicile, et 22 cadavres de suicidés ont été déposés à la Morgue.

— Les rues du Colombier et Jacob qui faisoient suite l'une à l'autre, viennent d'être confondues en une seule rue sous la désignation de rue Jacob.

— Les travaux viennent d'être commencés au Collége de France pour démolir le pâté de maisons qui se trouve entre les bâtimens principaux du collége et la rue Saint-Jacques, sur laquelle une entrée va être faite.

— On transporte en ce moment à Versailles les statues qui ornoient le pont Louis XV. On dit qu'elles vont être placées dans la cour d'honneur du château, autour de la statue équestre de Louis XIV. D'autres statues, plus en rapport avec le pont, vont remplacer celles qu'on a enlevées.

—Paris consomme chaque année 72,000 bœufs, 16,000 vaches, 72,000 veaux et 360,000 moutons. Le prix d'acquisition de ce bétail se monte, net sans frais, à 42 millions 584,000 fr., et avec les frais et droits divers dont le déboursé précède la *vente aux consommateurs*, ce prix *d'acquisition s'élève* à 48 millions 109,200 fr. Le produit général de la vente s'élève à 52,133,840 fr.; par conséquent les profits dépassent les dépenses d'une somme de 4,024,640 qui, répartie entre les 500 bouchers de la ville de Paris, donne pour chacun d'eux une somme 8,049 fr. 33 c.

La cour d'assises de la Seine, après plusieurs jours de débats, a condamné un employé vérificateur des messageries Lafitte et Caillard à 5 ans d'emprisonnement, 100 fr. d'amende et 1980 fr. de dommages-intérêts envers les conducteurs de diligences qui s'étoient constitués parties civiles, pour divers faux dans sa comptabilité que la cour a considérés, d'après les réponses du jury, comme faux en matière de commerce. Cet arrêt a été rendu hier à deux heures du matin, et la cour s'est immédiatement occupée des réserves faites par l'avocat-général, pendant les débats, contre Mᵉ Dupont, défenseur de l'accusé, à cause de quelques-unes de ses réponses au président et à l'avocat du roi, qui lui avoient paru fort inconvenantes. Le gérant de la *Gazette des Tribunaux* qui avoit enregistré dans son compte-rendu de l'audience du 29 septembre les réponses dont nous venons de parler et que Mᵉ Dupont longuement interpellé à l'audience du 30 par le président déclaroit n'avoir pas faites, avoit été cité comme prévenu d'avoir rendu un compte inexact et de mauvaise foi de l'une des audiences de la cour.

Après de longs débats, ayant pour motif la disjonction de ces deux affaires, la cour devant juger cette fois sans l'assistance du jury, a décidé qu'elle siégeroit à midi pour les vider ensemble. Il étoit quatre heures du matin lorsqu'elle se retira.

L'audience fut reprise à l'heure indiquée. On entendit quelques témoins. M. Legoixt, auteur de l'article de la *Gazette des Tribunaux*, a certifié l'exactitude de sa rédaction. Mᵉ Moulin n'a saisi qu'une partie des phrases incriminées. Mᵉ Payot a entendu Mᵉ Dupont dire au président qui cherchoit à expliquer au jury la comptabilité des messageries Lafitte et Caillard : « *M. le président, vous n'entendez rien à la comptabilité ou en comptabilité.* »

M. le président : Ces paroles ont-elles été dites à haute voix ?

R. Au moment où Mᵉ Dupont se baissoit pour s'asseoir.

M. le président : Pouvoit-on les entendre de la cour?

R. J'ai pensé en les entendant, que l'intention de Mᵉ Dupont étoit de les adresser à la cour par suite de la discussion ; je crois même que M. le président a dû les entendre, M. l'avocat-général a même ajouté : « Si M. le président n'entend rien en comptabilité, je vais... »

M. le président, vivement : Vous n'avez pas à vous expliquer à cet égard. Avez-vous entendu : *Voyons les connoissances*

profondes de M. l'avocat-général.., ce sera curieux?

*M*e *Payot :* M. l'avocat-général avoit dit : « Je vais vous prouver, moi, que j'y entends quelque chose. » Alors j'ai entendu ces mots : « Ce sera curieux. » Me Dupont, en les prononçant à mi voix, s'asseyoit, et avoit pour ainsi dire la tête baissée sur son bureau. En résumé, quand j'ai lu la *Gazette*, le compte-rendu m'a paru exact, sinon quant aux termes, du moins quant aux pensées.

M. le président : Avez-vous entendu les mots de *tyrannie* et de *scandale* adressés au président?

R. J'ai bien entendu dire à Me Dupont une foule de choses assez franches, mais je ne me rappelle pas textuellement ces mots.

M. le président : Qu'appelez-vous des choses franches? expliquez-vous!

R. Des choses énergiques par l'expression, mais qui n'étoient pas insultantes pour la cour.

M. Nougnier, avocat-général, s'est désisté de la citation donnée à la *Gazette des Tribunaux* qu'il n'a pas cependant trouvée sans reproches, et a requis l'application contre Me Dupont des articles 16, 18 et 43 de l'ordonnance royale du 20 novembre.... Nous citerons un passage du plaidoyer de M. Nougnier : « La *Gazette des Tribunaux* est un journal de choses sérieuses. Elle devroit se convaincre que son premier devoir est l'exactitude et la réalité des récits; qu'elle ne doit pas sacrifier aux caprices de ceux qui demandent, non des articles vrais, mais des articles de fantaisie. Cette pensée s'est exercée sur cet article dénaturé par elle en partie. C'est là un tort, un manque de convenance, c'est un tort réel; mais le fond est vrai, et si quelques expressions ont été dénaturées, l'offense n'en reste pas moins attribuable à celui qui les a prononcées. »

La cour ayant entendu les défenseurs de Me Dupont et de la *Gazette des Tribunaux* a rendu à six heures du soir un arrêt qui suspend Me Dupont pendant un an, pour avoir dit au président ; « *M. le président, vous n'entendez rien en comptabilité;* » et à l'avocat-général : « *Voyons les connoissances profondes de M. l'avocat-général en comptabilité, ce sera curieux;* et encore au président qui lui imposoit silence : « *C'est une inconcevable tyrannie ou despotisme;* » et quand le président lui refusoit la parole : « *Vous n'êtes pas le maître d'empêcher une observation qui doit rectifier un fait important; ce seroit aussi un scandale.* »

L'arrêt qui établit qu'on peut reprocher à la *Gazette des Tribunaux* des inexactitudes et même une infidélité grave en ce qui concerne des paroles attribuées à l'avocat-général, acquitte son gérant.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Les troupes du camp de Compiègne ont commencé leur mouvement de départ, qui durera plusieurs jours. Quelques corps ont reçu une nouvelle destination; mais le plus grand nombre vont reprendre leurs garnisons.

— On a fait remise aux soldats du camp de Compiègne des peines de discipline encourues par eux.

— Le 21 septembre, jour de foire à Houdan (Seine-et-Oise), M. Johannis Dumesnil, maire de Saint-Projet, et sa gouvernante étoient pour ainsi dire les seuls qui ne se fussent pas absentés de leur commune. Vers cinq heures du soir la gouvernante de M. Dumesnil étoit dans le jardin, lorsqu'un coup de fusil tiré par une brèche du mur qui séparoit le jardin d'un bois non clos, l'étendit morte. Il paroît que l'assassin pénétra alors dans l'habitation, et s'empara d'un fusil qui étoit dans la cuisine et appartenant au garde de M. Dumesnil. Lorsque ce dernier voulut rentrer chez lui après une promenade qu'il venoit de faire, il fut atteint de deux coups de fusil, et ne survécut pas. La justice informant remarqua que rien n'avoit été volé, et put imputer alors ce double assassinat à une vengeance. Une bourre fut découverte sur le lieu où la gouvernante avoit été tuée; elle étoit formée d'un avertissement de contribution dont

l'autre partie a été retrouvée, dit-on, dans le carnier de l'une des personnes arrêtées.

— On écrit du Havre : « Dimanche dernier, la tempête que nous avons éprouvée sur nos côtes a soufflé avec tant de furie à l'entrée de la Tamise, que plus de deux cents navires ont été obligés de se réfugier sous Ramsgate. Trois bateaux à vapeur sortis de Boulogne pour Londres ont relâché trois fois sur ce point, après avoir vainement essayé à plusieurs reprises de remonter le fleuve. Le bateau à vapeur *Queen-Adelaide*, de notre port, arrivé sous Ramsgate, poussé par la tempête, a eu le bonheur de faire en vingt-quatre heures son voyage du Havre à Londres. »

— Un des chauffeurs d'un bateau à vapeur du Havre vient d'être tué d'un coup de balancier au moment où la machine venoit d'être mise en mouvement.

— La violence du vent à été telle à Rouen, dans la journée du 3, qu'un gros arbre de l'un des boulevards de cette ville a été arraché. Il a tué une malheureuse femme en tombant.

— Beaucoup de gens restent spectateurs fort tranquilles des incendies qui peuvent désoler leur voisinage, sans savoir que la loi les oblige à obtempérer à la réquisition des autorités qui demandent qu'on porte secours ; le tribunal de simple police du canton de Bacqueville (Seine-Inférieure) a fait justice de cet égoïsme en condamnant à une amende envers la commune un individu qui avoit refusé de porter secours dans un incendie.

— On travaille activement en ce moment à la restauration de la prison du mont Saint-Michel, qui a été comme on se le rappelle, en partie incendiée.

— On mande de Cherbourg, 1er octobre : « Un événement affreux vient de jeter la consternation dans Cherbourg. Un des bateaux employés au service de la Digue a sombré ce matin, et 12 hommes ont été noyés. »

— A Bléré (Indre), le nommé Pinaud, garçon meunier, fut assez imprudent pour savonner les cordages du rouet pendant qu'il etoit en *mouvement*. *Accroché par* ses vêtemens, le malheureux a été broyé dans le pignon des meules.

— Un arrêté du préfet de la Loire-Inférieure rapporte pour la ville de Nantes toutes les prescriptions extraordinaires sur le visa des passeports qui existoient depuis 1832.

— Samedi dernier, un boulet parti du polygone de Lyon, est venu frapper sur le Rhône un bateau chargé de pierres, dont le gouvernail a été détruit par ce projectile. Depuis moins de trois mois, c'est le second accident de ce genre qui est arrivé à Lyon.

— Le beau-père d'un sieur F... qui habite Lyon ayant disparu tout à coup, il y a 16 mois, la police fit alors des recherches, mais sans résultat. Soit que F... ait été dénoncé plus tard comme le meurtrier, de nouvelles perquisitions viennent d'être faites, et le bruit court qu'en exécutant des fouilles dans la cave de sa maison, l'on a trouvé des ossemens qu'on présume être ceux du vieillard.

— Toutes les rues de Saint-Etienne vont être éclairées au gaz.

— Le 28 septembre, vers quatre heures de l'après-midi, un orage a éclaté sur le village de Bozouls, à quatre lieues de Rodez. La foudre est tombée sur la maison d'un cabaretier, et a frappé mortellement sa femme qui, dans ce moment, passoit d'une chambre dans une autre.

— M. Benjamin Valz, de Nîmes, professeur d'astronomie à la faculté des sciences de Montpellier, a été nommé directeur de l'Observatoire de Marseille.

— Un navire marchand de 600 tonneaux a été lancé, le 30 septembre, du chantier de construction de cette ville.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les membres de la société dite des régénérateurs du peuple qui n'ont pu avoir du ministère espagnol la permission de tenir des séances publiques, ont décidé qu'ils attendroient l'ouverture des cortès pour renouveler leurs instances. Il est à présumer qu'on n'aura alors rien à refuser à ces désorganisateurs, qui se trou-

veront appuyés par de nombreux députés révolutionnaires. D'après une correspondance de Madrid du 28 septembre, le calme seroit rétabli dans cette capitale, et la raison qu'elle en donne, c'est que M. Martinez de la Rosa a pu se promener au Prado sans être assailli par la populace. Nous croirons, nous, l'ordre vraiment rétabli lorsque nous apprendrons que tous ceux qui ont fui cette ville y sont rentrés, que tous ceux qui se cachent encore avec soin peuvent se montrer. Le 27 une protestation du commerce et des principaux habitans contre l'emprunt forcé avoit obtenu plus de 300 signatures. On y dénonce particulièrement la partialité qui a présidé à la répartition de cet emprunt qu'on regarde comme ne devant jamais être remboursé par le gouvernement révolutionnaire.

— Un décret en date du 26 septembre établit autant d'intendances du trésor public qu'il y a de provinces. Les nouvelles intendances entreront en fonctions à partir du 1er décembre. Un décret ultérieur fixera la solde des intendans.

— La *Gazette Madrid*, du 27 septembre, cherche à réfuter un article du *Journal des Débats* du 16, sur la situation de Madrid, et assure avec une audace sans égale qu'aucune des violences ni aucun des crimes dont a parlé ce journal n'ont souillé en Espagne le rétablissement de la constitution de 1812.

— Malaga est de nouveau isolée de l'action gouvernementale. Escalante, après avoir présidé à l'installation des fonctionnaires nommés par le gouvernement, s'est empressé de publier une proclamation pour annoncer qu'il conservoit le commandement de la province pour se conformer au vœu de la garde nationale.

— La *Sentinelle des Pyrenées* ayant publié un article où il est dit que le gouvernement français ferme les yeux sur la contrebande de guerre qui, d'après cette feuille, paroîtroit se ranimer à la frontière d'Espagne, la *Charte de* 1830 assure que la surveillance ne s'est pas ralentie avec le nouveau cabinet, et qu'il a été récemment recommandé de redoubler d'activité pour empêcher la contrebande des chevaux propres à la remonte de la cavalerie carliste. La feuille ministérielle ajoute : « Quoi que l'on fasse, on ne parviendra jamais à empêcher efficacement la contrebande aux Pyrénées. En 1792, époque où l'on employoit des moyens autrement énergiques, les communications avec l'Espagne furent défendues sous peine de mort; et cependant les communications n'en étoient pas moins journalières. »

Nous n'avions certainement pas besoin des dernières réflexions de la *Charte de* 1830, pour être bien persuadés que, s'il passe quelque chose à la frontière pour don Carlos, que si le prétendant monte sa cavalerie avec nos bons chevaux, le gouvernement français n'y est pour rien. C'est justice à lui rendre.

La feuille ministérielle finit son petit article en disant : « Ce qui importe, c'est que les obligations qui résultent du traité de la quadruple alliance soient strictement remplies. Or, elles le sont avec un surcroît d'exactitude et de sévérité, dont le gouvernement espagnol s'est montré reconnoissant. »

Ainsi, la France est l'alliée fidèle de la révolution de Saint-Ildefonse, et le fameux traité de la quadruple alliance existe encore, malgré les révolutions qui ont changé la face politique de deux états signataires de ce traité.

— On écrit de Bayonne, le 3 octobre, que Charles V a quitté Estella le 30 septembre, et s'est dirigé avec l'infant don Sébastien sur Gregorio pour inspecter le fort.

— Des journaux anglais s'étonnent qu'on ajoute foi aux paroles de M. Mendizabal, et prétendent que ce charlatan financier ne pourra jamais faire payer les intérêts de la dette espagnole.

— Le *Moniteur* ne donne aucune nouvelle d'Espagne. Le journal ministériel du soir garde aussi le silence. A la Bourse, il ne s'est dit aujourd'hui rien d'intéressant de Madrid et du théâtre de la guerre.

PORTUGAL. — La plupart des correspondances adressées de Lisbonne aux

journaux anglais sont toujours très-défavorables à la dernière révolution qui s'est accomplie en Portugal, et continuent d'annoncer une réaction prochaine. Si les Anglais n'y mettent pas les mains, il est peu croyable que les révolutionnaires de ce pays lâchent facilement leur proie.

Une tempête affreuse vient de régner sur la côte d'Ostende; un navire a péri corps et biens à la hauteur de Flessingue.

— Lord Mulgrave, vice-roi d'Irlande, a installé dernièrement le nouveau lord-maire de Dublin.

— M. O'Connell vient d'adresser une longue lettre à ses commettans de Kilkenny, pour leur rendre compte de sa conduite à la chambre des communes.

— Le choléra qui depuis une année sévit dans la Haute-Italie, a reparu dans la partie orientale des états sardes. Le roi Charles-Albert qui, l'an dernier, s'étoit rendu à Gênes au moment où l'épidémie y faisoit le plus de victimes, a quitté de nouveau sa capitale, et a parcouru les provinces infestées. Il a voulu s'arrêter dans les hameaux comme dans les villes, visiter les malades chez eux, comme ceux qui se trouvoient dans les hôpitaux. Il a successivement visité les îles Boromée, Casal, Verceil, Tortone, Novarre et Voghberre. On l'a vu détacher sa décoration et la donner à un maire de village qui s'étoit fait remarquer par les soins assidus qu'il avoit donnés aux malades.

— On apprend de Francfort que la crise financière y continue; l'argent est rare; l'escompte s'est élevé jusqu'à 7 pour cent.

— Un ordre du cabinet prussien, daté du 20 septembre, révoque la résolution qui avoit été prise, sur la demande de la Porte, d'envoyer à Constantinople un certain nombre d'officiers destinés à l'instruction des troupes du sultan.

— Le *Mercure de Souabe* annonce que le 26 septembre la maison de campagne du comte de Saint-Aulaire, ambassadeur de France à Vienne, est devenue la proie des flammes. Une foule d'objets de prix ont été brûlés. L'eau a manqué complètement; l'incendie a dès lors pu faire des ravages irréparables.

— A la date du 24 septembre, l'empereur de Russie alloit fort bien; la jonction de la clavicule acquéroit de jour en jour plus de solidité, et S. M. étoit au moment de retourner à Saint-Pétersbourg.

— Le prince de Joinville est arrivé à Smyrne sur la frégate l'*Iphigénie*, le 6 septembre, et a visité les principaux ports de la Grèce. Il a dû se remettre en voyage le 16 pour les côtes de la Caramanie et la Syrie.

QUELQUES COMPOSITIONS DES ÉLÈVES DU PETIT-SÉMINAIRE DE BRIVE, 1836, in-8°.

Ce volume est la suite de celui dont nous avons rendu compte précédemment. Il y a une quarantaine de compositions différentes sur des sujets littéraires, historiques ou religieux. Nous distinguons entre autres, les pièces qui ont pour titre : saint Louis après la prise de Damiette aux croisés, les bergers s'entretenant au sortir de l'étable de Bethléem, Attila et les ambassadeurs de Valentinien, saint Bernard aux Allemands pour les détourner du massacre des Juifs, une scène du mois de Marie, l'archevêque de Sens à Philippe-le-Hardi; tout passe, la vertu seule reste; le pèlerin chrétien, etc.

Quelques unes de ces compositions sont fort étendues, et on pourroit même s'étonner qu'elles fussent l'ouvrage d'un seul jour. Il y en a qui ont jusqu'à vingt-cinq ou trente pages. On nous avertit dans la préface que toutes ces compositions sont d'élèves nouveaux, que souvent leurs auteurs n'ont eu que deux heures à y employer, que rarement ils ont été aidés d'un canevas. Il y a dans ces essais de très-jeunes gens, ce qui caractérise ordinairement leurs productions, de l'imagination, du brillant, des fleurs; mais nous remarquons qu'on n'y trouve point de traces de ce mauvais goût, de ce style recherché, de ce genre romantique, assez commun de nos jours. Cela prouve en

faveur des maîtres qui ont le bon esprit de diriger les jeunes gens dans les voies de la saine littérature, et qui leur proposent les meilleurs modèles.

On remarquera encore que beaucoup de ces compositions ont un caractère religieux, soit que le sujet soit religieux au fond, soit que quelques pensées seulement, quelques traits décèlent l'intention de l'auteur. On n'en sera point surpris, car la réputation du petit-séminaire de Brive est faite. C'est une excellente école, et pour les études et pour la discipline, et pour les habitudes de la jeunesse, et surtout sous le rapport religieux. M. l'abbé Brunie a à cœur que l'instruction et la religion y soient toutes les deux cultivées; il jouit de toute la confiance du clergé et des familles, et n'a répondu que par les succès de son établissement aux attaques de quelques journaux et au mauvais vouloir de quelques détracteurs.

OEUVRES COMPLÈTES DE SAINT FRANÇOIS DE SALES, en 4 vol. in-8°.

On a donné coup sur coup plusieurs éditions de saint François de Sales. Un libraire estimable qui vient de mourir, M. Blaise, s'étoit occupé de réunir dans une même édition les ouvrages déjà connus du saint évêque et ceux qui n'avoient pas encore été publiés. M. Béthune, qui avoit donné une édition du saint en 15 volumes, a entrepris de réunir tous ses ouvrages en 4 volumes seulement. Il a pris pour modèle les éditions publiées par M. Lefèvre, et celle de Massillon, donnée par M. Gaume, en 1833, et dont nous avons rendu compte, tome LXXVII. Ce n'est pas un médiocre avantage d'avoir en quatre volumes toutes les œuvres d'un auteur aussi estimé et aussi recherché que saint François de Sales. Voici la distribution des matières adoptée par l'éditeur. Le premier volume comprend la *Vie de saint François de Sales*, par Marsollier; son *Esprit*, par Le Camus, évêque de Belley; l'*Introduction à la vie dévote*, et les *Entretiens spirituels*. Le deuxième renferme les *Sermons* et les *Opuscules*. Le troisième contiendra les *Lettres*, et le quatrième les *Controverses*, le *Traité de l'amour de Dieu*, et la table des matières. Les deux premiers volumes ont déjà paru; les deux autres doivent suivre bientôt.

Le format choisi par l'éditeur est le grand in-8°; l'ouvrage est imprimé à deux colonnes, en caractères assez serrés, mais néanmoins très-lisibles. L'édition ne présente point la confusion qu'on a quelquefois reprochée aux éditions compactes. D'ailleurs on n'a rien omis de ce qui étoit dans les éditions précédentes; la lettre du père de Tournemine, les préfaces de Marsollier et de l'évêque de Belley, la bulle de canonisation du saint, sont dans le premier volume. Il faut savoir gré à l'éditeur d'avoir conservé la vie de Marsollier, incomparablement meilleure que celle qu'on y avoit substituée en dernier lieu.

Un *fac simile* de l'écriture du saint est en tête de sa vie. Un beau portrait du saint orne aussi le premier volume. Le prix de chaque volume est de 7 fr. pour les souscripteurs, et de 8 fr. quand on ne souscrit pas.

Nous rendrons compte des deux derniers volumes quand ils paroîtront.

Le Gérant, Le Bresque.

BOURSE DE PARIS, DU 7 OCTOBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 105 f. 50
QUATRE p. 0/0 j. de sept. — 99 fr. 25
TROIS p. 0/0, j. de juin. — 78 f. 40
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00
Act. de la Banque. 2270 f. 00
Empr. national. 000 f. 00
Bons du Trésor. 0 0/0
Rente de la Ville de Paris. 000 00
Obl. de la Ville de Paris. 1200 f. 00
Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00

Quatre Can., 1200 f 00	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth 740 fr. 00	Empr. r. d'Esp. 00 f. 0/0
R. de Napl. 97 f. 90	R. p. d'Esp. 00 f. 0/0
Emp. rom. 102 f. 0/0	Empr. Belge. 101 f r
Cortes, 00 fr. 0/0	Empr. d'Haiti. 000 f
R. d'Esp. 3 p. 00 0/0.	Empr. grec... 00 00

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP.
Quai des Augustins, n. 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2718.

MARDI 11 OCTOBRE 1836.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

L'ENSEIGNEMENT EN PRUSSE.

EXTRAIT

DU JOURNAL HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE DE LIÉGE.

(*Livraison d'octobre.*)

Parmi les établissemens d'instruction publique qui existent en Prusse, les Universités y occupent naturellement le premier rang. Il y en a qui sont purement protestantes; mais il n'y en a aucune qui soit purement catholique. A Berlin, à Halle, à Kœnigsberg, à Greisswalde, il n'y a jamais eu de professeur catholique; et lorsque le vénérable conseiller intime M. Beckedorf (1), à Berlin, entra dans le sein de l'Eglise catholique, il perdit sa place. MM. Jarke (2) et Phillips (3), professeurs en droit, éprouvèrent le même sort. Après avoir fait à différentes reprises des représentations au gouvernement, ils se virent obligés de chercher un asile dans les pays étrangers. Quoique l'Université de Berlin soit déclarée protestante, on oblige cependant les jeunes gens catholiques d'y venir faire leurs études. Les Universités protestantes coûtent annuellement à l'état plusieurs centaines de milliers de thalers; les catholiques en paient les 5/12, et cependant ils ne peuvent y être professeurs. Les deux autres Universités, celles de Bonn et de Breslau, sont mixtes; c'est-à-dire, qu'on y trouve une faculté de théologie catholique, et qu'on y voit encore quelques professeurs catholiques; mais la plupart, ainsi que le commissaire royal, sont protestans. L'Eglise n'a pas d'influence directe sur le choix et la nomination des professeurs de théologie, ni sur l'enseignement théologique. A la nomination d'un professeur de théologie, on consulte ordinairement l'évêque diocésain, et on lui demande s'il n'a pas de plaintes *fondées* contre le candidat. Plus tard, si le professeur s'écarte dans son enseignement de la doctrine de l'Eglise, il ne reste à l'évêque que de l'avertir avec bonté, d'envoyer sa plainte motivée au ministère protestant et d'attendre patiemment la décision ministérielle. Au contraire, si un professeur est accusé ou seulement soupçonné d'avoir dit un mot contre le gouvernement, on le surveille de près; et si le soupçon se vérifie, on le suspend, on le punit. Il n'en est pas de même si un prêtre catholique devient infidèle à l'Eglise. Dans ce cas, le ministère le protége contre son évêque; et si extérieurement il paroît l'abandonner, il récompense plus tard l'ennemi de l'Eglise par de riches bénéfices. C'est ce qui est arrivé au pro-

(1) Le 9 août 1825, M. Beckedorf fit connoître au roi son intention de se faire catholique. Le 14 juin 1827, il fut prévenu de la part du prince, qu'il ne pouvoit garder sa charge ni rester dans le ministère du culte et des écoles. M. Beckedorf perdit un traitement de 6,000 thlr., sans aucun genre de compensation. A la fin, il prit le parti de se retirer à sa maison de campagne dans la Poméranie.

(2) Professeur à Bonn. A peine sa conversion fut-elle connue à Berlin, qu'il reçut sa démission. Ses efforts pour être employé de nouveau demeurèrent sans succès, et plus tard il accepta une place en Autriche.

(3) Professeur à Berlin. Il se fit catholique, en dépit de tous les obstacles qu'on opposa à sa conversion. Il se vit aussi obligé de quitter sa patrie et de chercher un asile à Munich.

fesseur de Gratz et à l'apostat d'Aix-la-Chapelle (1). Combien de temps M. Muller n'enseigna-t-il pas impunément sa doctrine hérétique à Breslau ?

Les gymnases et les progymnases avoient été fondés en grande partie par les catholiques et pour eux, dotés des biens de l'Eglise, et surveillés pendant des siècles par le clergé. C'étoient donc des établissemens ecclésiastiques. Mais dans les derniers temps le gouvernement s'en est emparé, il les gouverne comme ses propres établissemens, y met peu à peu des professeurs laïques et les dirige à sa manière, c'est-à-dire, d'après l'esprit du protestantisme. Tel a été le sort du gymnase des Carmes à Cologne (2). Le gymnase des Jésuites de la même ville a pour directeur un homme qui a épousé une femme protestante. A Erfurt, le gymnase porte le nom de gymnase réuni; mais à l'exception d'un prêtre catholique pour le cours de religion, on n'y trouve que des professeurs protestans A Wetzlar, le gymnase, quoique doté par l'Eglise et entretenu encore aujourd'hui par les catholiques de la ville, a été transformé en un collége protestant, sur la proposition de M. le curé Auer, qui peu après fut nommé prévôt à l'église de Sainte-Hedwig à Berlin; de là il fut transféré en la même qualité à la cathédrale de Trèves, et en outre on le proposa comme suffragant de M de Hommer. Mais le Saint-Siége refusa son consentement.

Les autres gymnases catholiques ont été changés en gymnases mixtes. C'est ce qui est arrivé à Dusseldorf (1), Heiligenstadt (2), etc. M. Durst, professeur d'histoire à Dusseldorf, manqua perdre sa chaire après s'être converti à la religion catholique. Des professeurs protestans enseignent dans la plus grande partie des gymnases catholiques (3).

(1) Il s'agit de M. Riegler. Professeur à Bonn, il fit la connoissance de la fille du docteur Hufeland de Berlin. Le professeur Bischof avoit reçu cette demoiselle comme en dot du docteur Hufeland, *en changeant de femme avec lui*. Bischof donc, devenu père nourricier de la fille, ne voulut la donner en mariage à Riegler qu'à condition qu'il se fît protestant. Celui-ci, quoique rationaliste, eut peur de faire ce pas. Il résolut néanmoins de se faire secrètement protestant à Bonn. A peine cette démarche fut-elle connue à Berlin, qu'on le nomma directeur du gymnase d'Aix-la-Chapelle, où il se comporta extérieurement en catholique. Mais il ne sut pas feindre long-temps. En enseignant l'histoire ancienne, il fit entendre à ses élèves que l'Ancien-Testament ne contenoit *que de la mythologie*. Les élèves communiquèrent leurs cahiers à M. le curé Nellessen, qui en fit son rapport à feu Mgr l'archevêque de Cologne. Riegler fut déplacé et nommé directeur à Clèves, où il commença à se montrer ouvertement protestant. La charge de directeur à Potsdam devint vacante, l'administration s'assembla pour nommer un nouveau directeur ; le commissaire reçut l'ordre suivant du cabinet : « Sa majesté veut qu'on choisisse M. Riegler dans la seconde capitale du royaume. » Riegler fut nommé avec un traitement de [illegible]500 thlr.

(2) En [illegible] le nombre des élèves dans cet établissement étoit de 290, dont à peine un cinquième étoit protestant. Cela n'a pas empêché le changement dont nous parlons.

(1) A Dusseldorff il y a 24,000 catholiques et 3,000 protestans. Malgré cela, il y a au gymnase, qui a été érigé par et pour les catholiques, plusieurs professeurs protestans.

(2) Le gymnase catholique de Heiligenstadt est devenu mixte. Il y a quatre professeurs catholiques et trois protestans. On y compte à peine un cinquième d'élèves protestans.

(3) Par exemple, à Essen sur Roer, où il y avoit un gymnase catholique et un gymnase protestant. On les réunit à condition qu'il y auroit trois professeurs de chaque communion. Mais peu d'années après, tous les professeurs furent protes-

Mais on ne voit aucune école protestante qui ait été changée en école mixte, encore moins en école catholique.

Les écoles élémentaires même, qui ont été fondées, dotées et entretenues par l'Eglise, sont devenues la propriété du gouvernement; il les dirige comme les siennes propres. Le droit de conférer les places de maître d'école, lequel appartenoit aux supérieurs ecclésiastiques, s'exerce aujourd'hui par le gouvernement.

Dans les provinces catholiques, il y avoit auparavant des écoles normales pour former de jeunes maîtres et pour perfectionner ceux qui étoient déjà dans l'enseignement. Des prêtres catholiques en avoient la direction. Ces écoles ont été détruites et remplacées par des séminaires de maîtres d'écoles sous la direction du gouvernement (1).

L'instruction primaire n'est pas moins entravée que l'instruction publique. Un ordre de cabinet du 10 juin 1834 défend aux parens d'avoir un maître particulier pour leurs enfans.

L'administration des écoles et des églises forme un département commun dont le ministre, un vieillard, les deux chefs et tous les conseillers sont protestans, à l'exception d'*un seul*. Les affaires du culte et de l'enseignement s'y décident en dernier ressort et à la pluralité des voix; et par conséquent tout y est à la discrétion du protestantisme. Le référendaire en chef dans les affaires des gymnases est M. Schulz, vieux prussien, imbu de préjugés contre les catholiques. L'enseignement de chaque province dépend, à l'exception des Universités, d'une commission, à la tête de laquelle figure comme président en chef, un protestant, avec trois conseillers de la même communion.

tans, à l'exception du curé de la paroisse, *chargé d'y* enseigner la religion. A Clèves, *il n'y* a aucun professeur catholique, quoiqu'il y ait beaucoup d'élèves catholiques. A Coblentz, où le gymnase a été fondé et doté par et pour les catholiques, il n'y a aucun professeur de leur religion. Aux gymnases protestans de Bielefeld, Soest, Hamm, Dortmund, il n'y a pas de professeur pour le cours de religion des élèves catholiques. A Siegen de même, les élèves catholiques sont privés de l'instruction religieuse, quoiqu'il y ait encore un fonds pour le professeur. Dans la province de Saxe, où les protestans sont en minorité, il y a cependant douze gymnases où enseignent des professeurs protestans, et seulement huit où enseignent des catholiques.

(1) A l'Ecole normale d'Erfurt, il y a cent élèves protestans et vingt catholiques, sous onze professeurs protestans et deux catholiques. Un professeur protestant fait les dimanches les exercices religieux auxquels assistent les élèves catholiques. Un autre enseigne l'Ecriture sainte, et il se sert de la bible de Martin Luther. Un troisième enseigne l'Histoire, dans laquelle il maltraite les papes, et se moque des indulgences, du célibat, des Jésuites, etc. Le directeur est M. Papst, catholique de naissance, marié à une femme protestante, élevant ses enfans dans le protestantisme. L'évêque n'a point d'influence sur cet établissement. En Westphalie, l'Ecole normale, fondée et dotée par les évêques, fut détruite. En 1825, on en érigea une autre à Buren, et on la dota avec les fonds des écoles et des couvens des Jésuites. Elle fut organisée par le conseiller protestant de Munster, M. Natorp, sans que les évêques y aient eu la moindre part. La commission générale des Ecoles pour la Prusse ordonne que, dans chaque district, chaque confession ait une Ecole normale, et, en cas qu'une partie dans un district ne soit pas assez nombreuse, que plusieurs districts ensemble érigent une Ecole normale. Cependant, dans le district d'Erfurt, où il y a 80,000 catholiques, dans le district de Magdebourg, où il y en a 13,000, et à Mersebourg, il n'y a pas même une Ecole normale pour tous les trois ensemble.

L'un de ces conseillers administre les fonds des écoles, un autre les affaires des gymnases (1), et le troisième, qui est ordinairement un ministre protestant, celles des écoles normales. S'il se trouve dans une province un nombre *considérable* de catholiques, un des conseillers est choisi parmi eux. Les employés subalternes, secrétaires, etc., sont protestans. La place de conseiller catholique est restée vacante dans les provinces rhénanes et et en Westphalie, jusqu'au changement des écoles; les conseillers protestans partageoient entre eux le traitement de leur futur collègue. La Saxe, qui compte environ 100,000 catholiques, n'a jamais eu un conseiller catholique. Le référendaire agit en souverain dans les affaires des écoles. Il nomme les professeurs, les examine, visite les classes, fait les plans des écoles, est censeur des livres, etc. On dit que le conseiller catholique dans les provinces rhénanes, a été nommé référendaire, après bien des instances. L'autre conseiller, ministre protestant, a le même pouvoir sur les écoles normales (2) et élémentaires; tout y dépend de lui; les évêques n'y exercent aucune influence; il leur est permis de faire des propositions à la commission des écoles, de lui adresser des plaintes ou des vœux, d'assister aux examens, auxquels préside un ministre protestant, environné d'un conseiller catholique, d'un envoyé épiscopal, et de plusieurs autres vénérables clercs catholiques, qui doivent y écouter attentivement les paroles du ministre protestant.

Le séminaire ou école normale de Bransberg nous fournit un exemple de la manière dont on dirige en Prusse de pareils établissemens. C'est là que, sous la protection du président en chef, un moine apostat, vivant dans le désordre, occupe la place de directeur. Et c'est là qu'on forme des maîtres d'école catholiques !

Les affaires des écoles et du culte de chaque district sont du ressort de la régence ou autorité communale. Mais dans les provinces catholiques mêmes, le président, le vice-président et la plupart des conseillers et assesseurs, sont protestans. La régence choisit quelquefois un prêtre catholique pour visiter les écoles et en faire son rapport; mais il est tenu de suivre ponctuellement les ordres du président. S'il agit dans l'esprit du gouvernement, c'est-à-dire du protestantisme, il sera récompensé par de riches bénéfices; c'est pourquoi la régence tient toujours quelques prébendes en réserve. S'il agit dans un sens contraire, il sera traité avec dureté et oublié pour les bénéfices.

Les écoles élémentaires sont surveillées par un inspecteur, qui est ordinairement un curé catholique, élu par le gouvernement, et par conséquent plutôt employé du pouvoir que sujet de l'évêque. Cependant la régence d'Arensberg a choisi pendant plusieurs années des ministres protestans pour inspecteurs.

Les protestans répondent à nos plaintes sur ce déplorable état de l'instruction, que toutes ces mesures étoient nécessaires, pour réformer l'enseignement catholique. Comme si l'expérience n'apprenoit pas que les catholiques n'ont pas besoin du protestantisme, pour faire fleurir les arts

(1) Les affaires des gymnases dans la Westphalie ont été confiées à M. le conseiller Wagner, protestant de Lithauen.

(2) Le référendaire en chef pour la Westphalie, où il y a 800,000 catholiques, est M. le conseiller Natorp, ministre protestant à Munster.

et les sciences. Il est assez reconnu que les paysans catholiques de la Westphalie surpassent en lumières ceux de la Marck et du district de Clèves, quoique ceux-ci soient sous le gouvernement prussien depuis un siècle et demi. De même on sait que les catholiques des provinces rhénanes, qui ne sont prussiens que depuis peu, l'emportent en civilisation sur ceux de la Silésie qui sont sous le sceptre prussien depuis 90 ans. Il y a plus d'un demi-siècle que les catholiques curent des écoles normales à Osnabruck, à Munster, à Paderborn, à Arnsberg, à Dusseldorf, etc., tandis que la première école normale protestante ne remonte qu'à 1806; encore cette école fut-elle érigée par des particuliers, et non par le gouvernement.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME — Le choléra a paru au mois d'août dans quelques endroits de *l'état* pontifical, et a affligé particulièrement Ancône. Le gouvernement a pris tous les moyens pour diminuer le mal, et grâces à Dieu, il n'y a eu dans tout l'état que cinq lieux où la maladie se soit manifestée. Tout le reste en a été préservé.

Cependant on a pris à Rome toutes les précautions qu'indiquoit l'expérience. Le Saint-Père a nommé une commission extraordinaire de santé publique, pour aviser à tous les moyens d'éloigner et de diminuer le mal. Par ordre de Sa Sainteté une souscription a été ouverte pour les dons en argent ou en nature, ou pour les services personnels, en cas d'invasion du fléau.

Cette commission est composée de M. le cardinal Sala, président; des prélats Cioia et Marini, des princes François Borghèse, Clément Altieri et Pierre Odescalchi, et du prélat Amici, secrétaire.

Dans les lieux où la maladie avoit pénétré, elle a cessé ou tend vers son terme. A Francolino, elle a disparu depuis long-temps. Dans la campagne de Césène, à Avenale et à Monte-Fiore, il n'y a plus depuis plusieurs jours de nouveaux cas de choléra, et il n'existe plus de malades qui en soient atteints.

A Ancône, du 22 au 23 septembre, il n'y avoit eu que trois cas et deux morts. Depuis le 17 août, commencement de la maladie, il y a eu 1,510 cas, 719 guéris, 693 morts; le reste est en traitement. Le nombre des morts n'est pas arrivé à trois pour cent de la population. Là comme ailleurs, les victimes ont été pour la plupart les gens déréglés ou déjà infirmes.

PARIS. — Une cérémonie religieuse a eu lieu à Paris, le mardi 4, dans la maison principale des Sœurs de l'Instruction charitable du Saint-Enfant-Jésus, connues sous le nom de Dames de Saint-Maur. Après une retraite prêchée avec autant de zèle que de talent par M. l'abbé Hilaire, six postulantes ont pris l'habit, et douze novices ont prononcé leurs vœux entre les mains de M. l'Archevêque de Paris, qui leur a adressé une touchante allocution sur le devoir et sur le bonheur d'élever les jeunes personnes du sexe dans la connoissance et dans l'amour de Jésus-Christ. La présence de l'illustre prélat, ses paroles pleines d'onction et de piété, une réunion nombreuse et brillante, tout contribuoit à l'éclat de cette fête, où l'on voyoit au pied des autels des vierges chrétiennes promettre à Dieu de le servir dans la pauvreté, l'obéissance, la chasteté, et de le faire bénir par les enfans dont l'instruction leur seroit confiée. M. l'Archevêque étoit assisté à l'autel par M. Boudot, archidiacre de Notre-Dame, supérieur de cette congrégation, à laquelle il porte le plus vif intérêt, et par M. l'abbé Surat,

chanoine honoraire de la métropole.

On sait que la communauté des Sœurs de l'Instruction charitable du Saint-Enfant-Jésus fut fondée en 1681 par le père Barré, religieux minime, et ami du pieux abbé de La Salle. Cet institut est très-florissant; il compte plusieurs maisons en France, et surtout dans le midi. On s'y applique particulièrement à former les jeunes élèves à une connoissance exacte et solide de la religion. Plusieurs évêques qui possèdent dans leurs diocèses de ces respectables Sœurs se font un devoir de les favoriser, de les conserver; ils aiment à interroger les enfans qu'elles dirigent et à applaudir à leurs progrès dans la science de la religion. M. le cardinal de Cheverus affectionnoit beaucoup cette congrégation dont il avoit reconnu tout le prix, soit à Montauban, soit à Bordeaux, et dans une distribution de prix qui a eu lieu au mois de septembre dans cette dernière ville chez ces religieuses, de jeunes pensionnaires ont récité une élégie où elles ont exhalé leurs regrets sur la mort du vénérable pontife qui leur prodiguoit les soins les plus tendres, les plus affectueux. L'émotion profonde dont elles étoient pénétrées s'est plus d'une fois communiquée à l'assemblée, qui versoit des larmes.

M. le ministre de l'instruction publique a accordé, comme les journaux l'ont annoncé, une somme de 37,200 fr. à repartir entre 33 communes de 18 départemens, pour les aider dans leurs projets d'acquisition, de construction et de réparation de maisons d'école, comme aussi pour achats de mobilier des classes. Puisqu'on aide les communes à bâtir ou réparer des maisons d'école, est-ce qu'on ne pourroit pas les aider aussi à bâtir ou réparer leurs presbytères? Il y a beaucoup de communes qui en manquent. Nous n'avons pas ouï dire que le gouvernement *s'en occupe beaucoup*. Cependant un presbytère paroît aussi nécessaire qu'une école, et les communes ont au moins autant besoin d'un curé que d'un instituteur. Il y a bien des communes qui, faute d'avoir un presbytère, ne peuvent avoir de curé. Pourquoi ne vient-on pas aussi à leur secours, et comment se fait-il que la religion ne puisse obtenir les mêmes faveurs que l'on accorde si libéralement à l'instruction primaire?

Nous avons aussi annoncé dans notre dernier numéro que le ministre venoit d'accorder une nouvelle somme de 16,650 fr. à repartir entre seize communes de six départemens. Ces libéralités répétées coup sur coup ne font que motiver davantage les réflexions ci-dessus.

La société des prêtres de Marie, établie dans les diocèses de Lyon et de Belley, et dont nous avons parlé numéro du 3 septembre, joint à ses autres bonnes œuvres la direction de Frères qui sont membres de la même société, et qui tiennent les écoles dans les campagnes. Cette institution a commencé il y a environ vingt ans, à Lavalla, près Saint-Chamond, arrondissement de Saint-Etienne. De pieux ecclésiastiques, touchés de l'ignorance et de l'abandon où étoient les enfans dans les campagnes, entreprirent de former des jeunes gens aux fonctions d'instituteurs. L'autorité ecclésiastique approuva leur zèle, et le pape Pie VII adressa au supérieur un bref d'encouragement. Les statuts des Frères ont été approuvés par le conseil royal d'instruction publique, comme on peut le voir dans le *Manuel général de l'instruction primaire*, numéro d'avril 1834.

Les Frères de Marie vont deux à deux, ils ont un costume à peu près semblable à celui des Frères des Ecoles chrétiennes. Ils ont aujourd'hui une trentaine d'établissemens dans les diocèses de Lyon, de Belley, de Grenoble et de Viviers. Leur maison-

mère bâtie par eux est à Notre-Dame de l'Hermitage, près Saint-Chamond; c'est là qu'est le noviciat. Il y en a un autre à la Côte de Saint-André, diocèse de Grenoble. Les Frères dirigent à Lyon une maison d'orphelins, fondée par une dame respectable; il y a trois Frères dans cet établissement commencé il y a deux ans. Les Frères sont en tout au nombre d'environ deux cents. Ils donnent l'instruction gratuite; mais les communes doivent leur faire un traitement qui est fixé à 400 fr. pour chaque Frère.

Il est inutile de dire que la piété est l'ame de cet institut. Les Frères sont dirigés par un prêtre de la société. Ils suivent à peu près le même mode d'enseignement que les Frères des écoles chrétiennes, sans rejeter les méthodes nouvelles dont l'expérience a démontré les avantages. Les services qu'ils ont rendus et ceux qu'ils peuvent rendre encore mériteroient que le gouvernement leur accordât par ordonnance, une autorisation définitive.

La *Gazette du Midi* annonce la mort de M. Etienne, ancien évêque constitutionnel de Vaucluse, qui vivoit retiré à Orange et qui y est mort il y a quelques mois. François Etienne, né à Avignon le 5 juin 1763, étoit entré dans l'ordre des Mathurins et fit le serment. Après la terreur, il resta attaché à l'église constitutionnelle et exerça le culte dans l'église Saint-Pierre d'Avignon. Le sieur Rovère (1), premier évêque constitutionnel de Vaucluse, ayant abdiqué ses fonctions et refusé de les reprendre après la terreur, on élut pour lui succéder Etienne, qui fut sacré à Avignon le 29 avril 1798, et qui publia des pastorales mentionnées avec éloge dans les *Annales* des constitutionnels. Au mois d'août 1800, il tint son synode où il se trouva 21 prêtres seulement, ce qui montre combien le parti du schisme avoit peu de sectateurs dans un département composé de 6 diocèses, Avignon, Carpentras. Cavaillon, Vaison, Orange et Apt. On imprima la relation et les actes de ce synode, en français, 60 pag. in-8°. Nous avons cet écrit sous les yeux. On y trouve quelques réglemens louables, mais des choses assez ridicules, comme par exemple cette affectation d'appeler *dissidens* l'immense majorité des prêtres attachés aux évêques légitimes; comme si ce nom de *dissidens* ne convenoit pas plutôt à la petite fraction du clergé attachée à l'évêque constitutionnel.

M. Etienne fut membre du concile dit *national*, tenu par les constitutionnels à Paris. On ne voit pas qu'il s'y soit fait remarquer. Il donna sa démission peu après, et obtint comme les autres évêques la pension de 3333 fr. Perrier, son confrère, étant devenu évêque d'Avignon à l'époque du concordat, le nomma curé d'Orange. M. Etienne occupa cette place jusqu'en 1815, qu'il fut remplacé par un ecclésiastique fort estimable et fort zelé, M. l'abbé Millet. Celui-ci a eu la consolation de ramener l'ancien évêque à l'unité. M. Etienne, dans sa maladie, a fait une rétractation satisfaisante entre les mains du charitable pasteur, et a reçu de lui les derniers sacremens. Aussi son enterrement n'a souffert aucune difficulté.

(1) François-Régis Rovère, né en 1756 à Bounieux dans le Comtat, étoit frère du conventionnel de ce nom, qui mourut à Sinamary, en 1798. Lui-même fut consul de France à Livourne, et prit part aux premiers troubles du Comtat. Ils siégèrent à la fin de 1790, à la prétendue assemblée électorale de Vaucluse. L'abbé Rovère fut peu après vicaire épiscopal de Dumouchel, évêque du Gard.

Nommé évêque de Vaucluse lorsqu'on eut pris et révolutionné le Comtat, il fut sacré à Avignon, le 2 octobre 1792, par Savines, évêque de Viviers, ne reprit point ses fonctions après la terreur, et abandonna tout-à-fait son siége. Il mourut en démence en 1810.

et son cercueil portoit même les insignes épiscopaux.

Nous croyons que M. Etienne étoit le dernier survivant des évêques constitutionnels. Ainsi voilà cette pauvre église enterrée à jamais. Félicitons-nous que le dernier de ses évêques se soit reconcilié avec l'Eglise véritable. C'est le 26e de ces évêques qui se soit rétracté. Voyez ce que nous avons dit des autres, N° 1400, tome LIV.

Le 14 septembre, une croix a été érigée dans l'ancien hermitage de Primecombe, près Sommières, diocèse de Nîmes. C'est la confrérie du Saint-Sacrement qui en a fait les frais. La cérémonie a eu lieu en présence d'environ 4,000 personnes; 22 prêtres y assistoient, et des messes ont été célébrées toute la matinée aux deux autels de la chapelle. Cette chapelle fut consacrée à la sainte Vierge dès 887 sous le règne de Louis-Le-Gros, Amélius étant évêque d'Uzés. Depuis près de 1000 ans qu'elle existe, elle n'a jamais éprouvé de dégradation et étoit visitée par grand nombre de fidèles, le 8 septembre. La terreur et la dispersion des prêtres ne firent même pas cesser entièrement le pélerinage. La chapelle de Primecombe est aujourd'hui une dépendance du grand séminaire de Nîmes.

Le 30 septembre, à 7 heures et demie du soir, M. le curé du Pin, canton de Bagnols, diocèse de Nîmes, se rendoit à Pongnadoresse, annexe de sa paroisse. Heureusement qu'il étoit accompagné de son frère; car il fut attaqué par un misérable déjà repris de justice, qui, assisté de son beau-frère, lui avoit fait une blessure à la tête. Les habitans de Pongnadoresse attirés par les cris se sont emparés des deux assassins, et le maire les a remis au procureur du roi, malgré les prières du pasteur. On dit que le malfaiteur n'a été poussé à cet acte de vengeance que par ressentiment de ce qu'on avoit enlevé son banc de *l'église; ce qui avoit d'ailleurs été* fait par tout le conseil de fabrique.

On a déjà fait remarquer combien la situation des choses s'étoit améliorée en Hollande, par rapport à la religion catholique. De nouvelles églises s'élèvent à la place des maisons particulières, où l'exercice du culte divin étoit naguère encore obligé de se renfermer. Des cloches annoncent aux fidèles l'heure des offices, ce qui étoit inoui dans les principales villes. A Leyde le 28 juillet, à Delft le 3 août, et quelques jours auparavant à Rotterdam, le gouverneur de la province et d'autres autorités civiles et militaires ont assisté à la consécration des églises ou chapelles catholiques. A Leyde il s'en bâtit même une seconde, et on en projette une troisième. Ces consécrations d'églises se font avec toute la pompe des cérémonies de l'Eglise catholique; elles sont accompagnées d'une messe pontificale et d'un discours analogue à la circonstance. Elles commencent dès le matin et se prolongent jusqu'à trois heures après midi. Grand nombre de catholiques viennent y prendre part.

A Amsterdam, deux églises ont été consacrées; des maisons y sont converties en églises. Au mois de juillet, un jubilé a été célébré dans l'église nommée l'Etoile, en la même ville. Pendant neuf jours, les divers curés de la ville sont allés y célébrer la messe avec solennité; tous les jours il y avoit sermon, et l'affluence étoit telle que beaucoup de fidèles ne pouvoient entrer. Dans la même ville, la maison des orphelins a obtenu un aumônier spécial; c'est M. J. Van Brussel, vicaire de l'église du Béguinage. La maison étoit depuis quelque temps attachée à cette paroisse.

A Rotterdam il y a deux églises nouvelles. Une a été consacrée l'année dernière à Scheveningen, près La Haie. On a bâti des églises dans de simples villages, à Noordwik et à Assendelft. Le 10 août, M. l'évêque

de Curium a consacré la chapelle de son château à Dunzigt, près Leyde. Ce même jour, le prélat a fait une ordination assez nombreuse. On y comptoit huit prêtres du séminaire de S'Heeremberg; deux d'entr'eux se dévouent aux missions d'outre-mer.

M. Antonucci, supérieur des missions hollandaises, a posé dernièrement la première pierre de la chapelle et des nouveaux agrandissemens de la maison des orphelins à La Haye. Le gouverneur de la province y assistoit. M. l'abbé Mesker, secrétaire du prelat et aumônier de la maison des orphelins, a prêché.

M. l'évêque de Curium vient de faire sa visite dans les provinces de Frise et de Groningue. Elle a duré un mois entier. Le prélat a donné la confirmation dans des pays où personne n'avoit eu le bonheur de la recevoir. A Sneek, en Frise, il y a eu le 1er septembre la première bénédiction de cloches qu'on eût vue depuis la réforme. Le 4 du même mois, le prélat a confirmé à Dokkum; c'est dans les environs de ce village que *saint Boniface*, apôtre du pays, fut massacré en administrant la confirmation aux nouveaux convertis; on y conserve encore ses reliques. Plus de 7,000 personnes ont été confirmées en Frise, où ce sacrement n'avoit pas été administré depuis 42 ans. L'église de Groningue, capitale de la province du même nom, a été consacrée le 13 septembre par le prélat. Son zèle lui attire les bénédictions des catholiques du pays.

Depuis quelque temps les Sœurs de Charité se chargent du soin des malades, tant dans les maisons particulières, que dans les établissemens publics du Brabant septentrional. On croit pouvoir se flatter que cette institution, dont l'utilité est assez reconnue, se répandra dans les autres provinces. C'est le respectable curé de Tilburg qui s'est chargé de la direction de cette nouvelle congrégation.

POLITIQUE.

Les grâces accordées par une ordonnance du 6 de ce mois à soixante-deux condamnés politiques sont encore loin de répondre à l'idée qu'on s'étoit faite de l'amnistie qui occupe les esprits depuis long-temps. Mais enfin c'est un à-compte qui permet d'espérer que le reste viendra. Pour que ce reste vienne, nous pensons que les journaux qui en ont le sincère désir feroient bien de renoncer aux formules irritantes par lesquelles ils ont coutume de presser et de sommer le pouvoir d'en finir. Il ne faut pas perdre de vue que, dans une affaire qui est toute de libre arbitre pour lui, il doit y avoir manière de demander, et que si celle qu'on emploie n'est pas bonne, on expose des tiers à en souffrir.

C'est un reproche que nous nous sommes attachés jusqu'à présent à ne pas mériter pour notre part; et si la méthode que nous avons adoptée pour appeler l'amnistie demeure sans effet pour les malheureux dont nous desirerions voir adoucir le sort, au moins sommes-nous sûrs qu'elle ne leur nuira pas. Ainsi nous nous déclarons inscrits de nouveau pour voter des des remercîmens à tous les ministres qui mettront leur nom à des actes d'oubli et de pardon en faveur des condamnés politiques les plus dignes d'intérêt. Et pour commencer par l'ordonnance du 6 octobre, nous reconnoissons qu'elle vaut infiniment mieux que toutes les promesses d'amnistie et toutes les manifestations de bon vouloir dont on a entretenu et bercé la France sous les ministères précédens.

Un point important nous paroît résolu par ce premier acte; c'est que toutes les nuances de nos divisions civiles y sont admises sur le même pied sans aucune distinction des partis. C'étoit à nos yeux la plus grande difficulté, puisque dès l'origine, la révolution de juillet avoit distribué la France en deux catégories, les *vainqueurs* et les *vaincus*, à qui elle avoit toujours paru vouloir faire un sort tout différent. Cette différence étant effacée

[illegible]

… 6 octobre … [illegible]

… plus redoutables qui ont le plus de chances d'échapper aux atteintes des lois. … apprennent dans le sanctuaire même de la justice que la terreur qu'on inspire dans la profession de malfaiteur, est un moyen de salut, et qu'on les ménage dans les dépositions, en proportion de l'effroi qu'ils savent causer. Voilà donc encore un progrès qui ne peut manquer d'avoir les plus graves conséquences dans un temps où il semble que tout devienne étude pour le mal, et où la législation criminelle offre un contrepoids si foible à une dépravation de mœurs toujours croissante.

PARIS, 10 OCTOBRE.

Louis-Philippe est arrivé hier à Neuilly, venant de Fontainebleau.

— S. Exc. Rechid-Bey-Effendi, ambassadeur de la Porte, a présenté au roi des Français un portrait du sultan. Rechid-Bey, qui est remplacé à Paris par Nouri-Effendi, a reçu l'Ordre de la Légion-d'Honneur.

— L'ambassadeur d'Autriche est allé à Fontainebleau faire une partie de chasse avec les ducs d'Orléans et de Nemours et le prince Esterhazi.

— M. Bory de Saint-Vincent, qui avoit fait présenter son grand ouvrage de Morée au roi de Hollande, a reçu de ce monarque une magnifique médaille en or.

— M. Martin (du Nord), tout-à-fait remis de sa longue indisposition, est allé habiter l'hôtel du ministère du commerce.

— Par arrêté du 30 septembre dernier, de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, M. Calmon fils, auditeur de seconde classe, attaché au comité des finances du conseil d'état, passe en la même qualité au comité de l'intérieur pour participer à ses travaux.

— Le ministre de l'intérieur vient d'adresser une circulaire aux préfets pour les prévenir qu'ils pourront à l'avenir accorder les autorisations réclamées pour la création des comices agricoles (qu'il ne faut pas confondre, dit M. Gasparin,

:s congrès scientifiques.) Les pré-
rront seulement informer exacte-
e ministre des autorisations qu'ils
délivrées.

e ministre de l'intérieur voulant
r le mode de transport de la chaîne
çats au bagne, vient de nommer
mmission composée de douze mem-
qui devra lui proposer un projet
nnance relatif à cet objet. Nous
jouissons de penser qu'un hideux
le ne sera plus donné à la foule
ide, qui se pressoit comme à une
our des condamnés.

a réception de M. Guizot à l'Aca-
française devoit avoir lieu au com-
ment de ce mois, mais la rentrée
cadémicien au ministère, et les
upations exclusives auxquelles il a
ré depuis ce moment, ont fait
er jusqu'aux premiers jours du
prochain cette solennité littéraire.
In journal dit que l'ouverture de la
pourroit bien être rapprochée à
des affaires de Suisse, et fixée au
vembre.

Plusieurs journaux anglais annon-
que lord Palmerston a donné l'ordre
istre de S. M. B. à Berne de se
médiateur entre la Confédération
que et le gouvernement français.

Nous lisons dans le *Moniteur Algé-*
u 30 septembre, que le maréchal
l vient de bannir des possessions
ises dans le nord de l'Afrique cinq
nes arrêtés par mesure de haute
, et dont la correspondance et les
papiers saisis n'établissoient pas
les prévenus des preuves matériel-
culpabilité suffisantes pour les tra-
devant les tribunaux, mais don-
t suffisamment à penser qu'ils ont
enu des intelligences avec les tribus
nies. Deux autres prévenus ont été
n liberté.

Le lieutenant-général Rapatel est
à Oran le 19 septembre; le 21 il
ribué des récompenses aux soldats
e sont le plus distingués dans les
ères affaires. On remarquoit à cette cérémonie plusieurs Arabes auxquels la croix d'honneur a été accordée, et qui paroissoient très-flattés de porter cette décoration.

— Abel-el-Kader vient d'être battu deux fois par des tribus dont les chefs commençoient à se lasser de son joug.

— La cour de cassation (chambre criminelle), statuant samedi sur un pourvoi formé par le ministère public contre un arrêt de la cour royale d'Orléans, a décidé que les pistolets de poche ne pouvoient être considérés comme des armes prohibées.

— Mᵉ Dupont s'est pourvu en cassation contre l'arrêt de la cour d'assises, qui le suspend pendant une année.

— Le préfet de la Seine vient de faire déposer au bureau des ponts-et-chaussées de l'Hôtel-de-Ville, et à Saint-Denis, au secrétariat de la sous-préfecture, une enquête sur le projet d'un chemin de fer de Paris à Poissy, s'embranchant sur le chemin de fer de Paris à Saint-Germain, à la rencontre de la route départementale n° 9, de Paris à Bezons, et passant sur le territoire des communes de Colombes et Nanterre.

— Dans le courant d'août, le tribunal de police municipale de Paris a rendu 1,939 jugemens; de ce nombre, 104 ont prononcé le renvoi des accusés.

— Les grandes audiences pour la rentrée des cours et tribunaux auront lieu le 3 novembre, à onze heures.

— M. Ardoin, accompagné de M. Durou, consul d'Espagne à Bayonne, est parti hier pour Londres.

— M. de Rancé, aide-de-camp du maréchal Clausel, et envoyé par lui en mission, a quitté Paris avant-hier.

— On dit que M. Lafontaine, commissaire de police, dernièrement suspendu de ses fonctions, va être envoyé en la même qualité, dans la ville d'Alger.

— Le général Cordova est arrivé à Paris.

— Les chargés d'affaires de Prusse et de Danemarck qui ont quitté Madrid sont attendus à Paris.

— M. Prudence, baron de Roujoux, ancien préfet et fils du baron de Roujoux, aussi préfet, chevalier de la Légion-d'Honneur, vient de mourir.

— On a placé dans le vestibule de la salle du trône, à la chambre des députés, les statues de Bailly et de Mirabeau, qui ont fait partie de la dernière exposition. Deux niches sont préparées pour les statues de Foy et Casimir Périer.

— La ville de Paris vient de proposer aux propriétaires de la rue Basse-du-Rempart de faire baisser le boulevard des Capucines, à charge par ces derniers de contribuer à une partie de cette dépense, en payant chacun cinq cents francs par toise de façade sur le boulevard; des pourparlers ont eu lieu et il ne reste plus que quelques propriétaires récalcitrans.

— Des statues antiques en marbre blanc viennent d'être placées dans les deux niches du pavillon de l'Horloge, aux Tuileries.

— Le puits artésien des abattoirs de la barrière de Grenelle, foré par M. Mulot (d'Epinay), est percé en ce moment jusqu'à 1,112 pieds. Voici le résultat des expériences thermométriques qui se font par ordre de l'Académie des sciences. A 354 mètres de profondeur, le thermomètre marque 24 degrés 1/10mes au-dessus de zéro, la température étant à 12 degrés 1/2 à l'ouverture du trou. La sonde est toujours dans l'énorme banc de craie.

Sur le rapport de M. Persil, ministre de la justice, les demandes en grâce de 62 condamnés politiques viennent d'être accueillies par le roi des Français. D'après le *Journal de Paris*, ancien organe du ministère déchu, les ordonnances qui rendent à leurs familles tant de malheureux, avoient été préparées par le dernier cabinet, peu de temps après l'attentat du 25 juin. Quelques condamnés politiques, dit-il, ayant fait éclater dans leurs prisons le cri de « vive Alibaud! » cette odieuse démonstration avoit provoqué de la part *d'une partie* de leurs compagnons de captivité, une honorable manifestation de sentimens tout contraires, et de l'horreur que leur inspiroit l'assassinat; c'est cette occasion qu'avoit saisie le dernier ministère pour signaler à la clémence de S. M. ceux des condamnés qui lui paroissoient dignes d'en être l'objet.

La *Charte de* 1830 parle à son tour, pour rétablir les faits qui ont été, d'après la nouvelle feuille ministérielle, étrangement dénaturés, et assure que onze détenus du procès d'avril, renfermés dans la prison de Doullens, devoient seulement, les uns être mis en liberté; et les autres obtenir une commutation de peines. Ces onze détenus, ajoute la *Charte de* 1830, ont tous été compris dans les grâces entières qui viennent d'être accordées par le cabinet du 6 septembre. Quant aux autres condamnés mis aujourd'hui en liberté, la feuille ministérielle assure qu'il n'existe pas à la chancellerie, ou ailleurs, le plus petit rapport qui annonce que les anciens ministres devoient proposer leurs grâces.

Les condamnés politiques dont les demandes en grâce ont été accueillies, sont les nommés :

Jules-Stanislas Forthom, Gaëtan Facconi, François Petet, P. F. C. Roussel, J. Roussel, J. Carpentier, P. N. Boyer, H. Dupain, A. Buttoud, H. M. Guérin, T. B. C. Salgé-Bordes, condamnés par la cour d'assises de la Seine, à la suite des événemens de juin 1832; remise leur est faite du reste de la peine prononcée contre eux; mais la surveillance est maintenue à leur égard : pour Robert O'Reilly, que la même cour avoit condamné à la déportation, cette peine a été commuée, sur sa demande, en bannissement de dix ans. Boudon, imprimeur à Paris, condamné à 3,500 fr. d'amende par le tribunal correctionnel de la Seine, a aussi obtenu la remise de son amende.

Il a été également fait remise du restant de leur peine aux condamnés ci-après dénommés, savoir :

Etienne Carrier, J. F. Thion, Ch. Arnaux, Claude Mazoyer, L. Chatagnier, P. Bille, M. Morel, Aug. Jallien, Ant.

..porte, Et. Boyer, Ant. H. Genest, J. P. Adam, Et. Guichard, Lefebvre Mollard, H. Ed. Béchet, condamnés par la cour des pairs, à la suite des événemens de Lyon. La surveillance est maintenue à leur égard.

Ont aussi obtenu remise de leurs peines : Marie-Louis Poilpré, Charles Tertreau, condamnés par la cour d'assises de la Mayenne; Pierre Hérault, Jean Lepage, Jean Desalleux, Aug. Courant, François Coquery, condamnés par la cour d'assises de Maine-et-Loire, le dernier pour délit de presse, et sans surveillance; Jean Hélineau, J. Michauneau, P. Bernard, L. Jaunet, J. Menuet, J. R. Morand, René Begaud, condamnés par la cour d'assises de la Vendée, le dernier pour cris séditieux et sans surveillance; J. L. Bourreau, F. Vielleau, J. Grégoire, condamnés par la cour d'assises des Deux-Sèvres, le second pour séquestration illégale, et sans surveillance; René Lecoq, condamné par la cour d'assises de la Sarthe; Pierre Evain, et G. Th. Laboussaye, condamnés par la cour d'assises d'Ille-et-Vilaine, le dernier soumis à la surveillance; mesdemoiselles Victoire et Julie Front, condamnées par la *même cour* à 18 mois de prison et 2,000 fr. d'amende, pour délits de presse et sans surveillance; Théodore Robert, condamné par la cour d'assises de la Vienne; François Chasles, G. N. Huard, G. Trémouillé, F. L. Kauffmann, condamnés par la cour d'assises du Morbihan; ce dernier qui est né en Suisse devra quitter la France; G. Offredo, condamné par le tribunal de Pontivy; René Cailleau, Jean Pasquereau, condamnés par la cour d'assises du Loiret. La surveillance est maintenue pour tous ceux qui ont été condamnés.

Sont enfin graciés : Anthelme Ravet, condamné par la cour d'assises du Rhône; F. Bélisson, condamné par la cour d'assises de Seine-et-Marne; Robert des Châtaigniers, condamné par la cour d'assises de la Seine-Inférieure; Lecoutre de Beaulieu, condamné par les assises de la Dordogne et de la Gironde, pour délits de presse; J. Gastineau, condamné par la cour d'assises de la Marne, pour cris séditieux; les quatre derniers sans surveillance.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Dans la nuit du 28 au 29 septembre, un violent incendie a éclaté dans la commune de Villepreux, près Versailles. Malgré tous les secours, un corps de ferme, les granges, les récoltes qu'elles contenoient, les vacheries et les bestiaux, tout a été brûlé.

— M. Charles Demadre qui a contribué dans le temps à la restauration de l'hôpital de Cambrai et s'est fait remarquer par une foule de bonnes œuvres, vient de mourir dans cette ville.

— Il existe à Etrun, près Cambrai, un homme âgé de 85 ans, nommé Brisson, qui a fait les campagnes des Indes comme tambour, et celles de la révolution en qualité de sergent. C'est lui qui a relevé, dit-on, le général Dampierre sur le champ de bataille de Famart. Il mendie son pain.

— M. Pageot, ministre par intérim du gouvernement français aux Etats-Unis, jusqu'à l'arrivée du Brésil de M. Pontois, vient de s'embarquer au Havre.

— L'infatigable gérant du *Journal de Rouen*, après avoir échoué auprès de l'ancien ministre de la justice relativement à ses réclamations contre l'administration des postes, vient de s'adresser à M. Persil.

— M. le vicomte Toustain de Richebourg, ancien colonel, ôtage de Louis XVI, etc., etc., est mort presque nonagénaire la semaine dernière, à son château de Saint-Martin-du-Manoir, près de Montivilliers (Seine-Inférieure.)

— Quatre propriétaires des environs de Rochefort viennent de former une société pour élever une fabrique de sucre de betteraves.

— Un médecin, condamné pour faux à vingt ans de travaux forcés est parvenu à s'échapper le 5 du bagne de Br...

de l'intérieur même de l'établissement qu'il a eu l'adresse de s'évader.

— Le *Réparateur de Lyon* donne de nouveaux détails sur les fouilles qui ont été faites dans la cave de la maison occupée par le sieur F... accusé, comme nous l'avons dit, d'avoir assassiné son beau-père. On y a retrouvé la moitié du cadavre du malheureux vieillard. F... avoit eu, à ce qu'il paroît, dans l'exécution de ce crime, un complice qui s'étoit empressé de passer à l'étranger. Revenu à Lyon depuis peu de temps, il réclama plusieurs fois sans succès une somme qui lui avoit été promise. Dans un moment d'ivresse cet homme se fâcha contre F... qui avoit assassiné son beau père pour s'emparer de son argent, et lui reprocha, dans un cabaret, leur commun forfait. Ils furent tous deux arrêtés, et la justice informa.

— M. le comte de Chabrol de Crouzol est en ce moment dangereusement malade à son château de Chabanne, près Thiers (Puy-de-Dôme).

— Un journal de la Meurthe annonce qu'on a découvert près de Bourbonne une fabrique de fausses pièces de 5 fr. fort bien faites, avec le métal dont on se sert pour les cuillers dites d'Alger.

— Quatre jeunes gens d'Avignon revenoient le 5 vers minuit à leur domicile. Comme ils chantoient, un garde de nuit leur enjoignit de ne pas faire tant de bruit; alors une querelle s'engagea, et l'agent de police ayant fait usage de son épée, un de ces jeunes gens, M. Mounier des Taillades, est tombé, l'artère crurale traversée. Il a expiré presque aussitôt.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

D'après les nouvelles de Madrid du 2 octobre, la peur règne toujours parmi les révolutionnaires. L'expulsion des individus soupçonnés de peu d'amour pour le *trône constitutionnel* a été suivie de la promulgation d'une ordonnance de police, qui porte que tout habitant qui aura reçu dans sa maison un étranger sans faire connoître, dans le délai de *quatre heure[s]* à l'autorité, son nom, le lieu d'où il vie[nt] et sa position, sera condamné à un[e] amende, et que si l'individu voyage sa[ns] passeport, ou s'il a déjà reçu l'ordre [de] quitter la capitale, l'habitant sera expul[sé] de Madrid, indépendamment de l'amende. Si la personne qui aura donné asile e[st] aubergiste, sa maison sera fermée, ind[é]pendamment de l'expulsion et de l'a[-] mende. L'épuisement du trésor public e[st] le même. Les nombreux créanciers de [ce] pauvre gouvernement constitutionnel de[-] mandent sans cesse de l'argent, et reçoi[-] vent, malheureusement pour eux, le[s] promesses sans fin de M. Mendizabal, qu[i] affecte beaucoup de calme et d'assurance au milieu de tous les soucis qui l'assié[-] gent. Les sommes que paient les jeunes gens qui ne veulent pas courir les risques d'une guerre souvent meurtrière pour les christinos, sont ordinairement employées aux exigences du moment. La perception de l'emprunt forcé amène chaque jour d[e] grandes difficultés; c'est à qui paiera l[e] dernier. Le courrier de l'Andalousie a manqué le 28, et le lendemain celui d[e] Carthagène et de Valence étoit en retar[d] de 24 heures. On disoit qu'un détache[-] ment aux ordres de Gomez s'étoit empar[é] des dépêches et les avoit brûlées.

— M. Calatrava a écrit aux chargé[s] d'affaires d'Espagne dans les cours étran[-] gères, qu'ils ne doivent accorder ni pas[-] seport ni visa aux Espagnols qui auroient refusé de prêter serment à la consti[-] tution.

— L'*Espagnol* dit que M. Villiers, am[-] bassadeur d'Angleterre à Madrid, est gra[-] vement indisposé.

— La *Revista* trouve que la situation politique de l'Espagne se complique cha[-] que jour au lieu de s'améliorer, et craint que Gomez ne revienne bientôt menacer la capitale.

— Le général Alaix s'étoit remis en marche à la poursuite de Gomez, et de[-] voit arriver le 2 octobre à Villanueva d[e] los Infantes, ville de la Manche, à quinz[e] lieues de Santa Elena qui est le premie[r] village de l'Andalousie, au sommet de l[a]

Sierra-Morena. Gomez avoit sur lui une avance de six jours. Voici les noms des divers chefs qui marchent avec ce général : Cabrera, Quilez, Mirallès, Villalobos, le marquis de la Bobeda, Arroyo, Moreda, Duran, et un général portugais nommé Pieiro.

— Rodil étoit parti le 1er octobre, de Huete, qui est sur la grande route de Madrid à Cuenca, pour se porter sur Villarejo de Fuentes, situé plus au midi, du côté de la Manche, entre Hucte et San-Clementi.

— Le *Moniteur* publie la dépêche télégraphique suivante, en date de Perpignan, 7 octobre :

« Dans la nuit du 5 au 6, le général Maroto, l'intendant Labandero, deux colonels, trois lieutenans-colonels, un capitaine et neuf autres Espagnols, ont été arrêtés à Eysse par la gendarmerie, la douane et un détachement du 21e léger. Ils ont été conduits à Montlouis et remis à l'autorité civile.

« Suivant le rapport du commandant de Rippoll, du 5, le brigadier Ayerbe a battu complètement, le 4, les factieux commandés par Ortaffa ; ce chef, son fils et *plus de cent* carlistes ont été tués. »

Le lieu où vient d'être arrêté le général carliste Maroto, est un petit village de France au pied du col de Fénestrelles, dans le département des Pyrénées Orientales.

— Nous trouvons dans le journal ministériel du soir une dépêche télégraphique de Bayonne, 9 octobre, qui ne prouve pas que le général Gomez ait été fort maltraité par son vainqueur Alaix, puisque déjà il pense à revenir sur Tolède, qui n'est qu'à 15 lieues de la capitale.

« On écrit de Madrid, le 3, que Gomez étoit le 27 à Baylen, et occupoit le défilé de Despena-Perros. On croit qu'il ne restera pas en Andalousie, et qu'il reviendra par Tolède.

« Alaix a remis ses prisonniers à Alicante. Rodil a opéré sa jonction le 27 à Huete avec la division Ribero. Il avoit 10,000 hommes sous ses ordres, et se proposoit d'opérer contre les factieux de Valence et d'Aragon, ignorant le mouvement de Gomez en Andalousie. »

— On a fait circuler aujourd'hui à la Bourse diverses nouvelles pour relever un peu les rentes espagnoles, qui sont en grande dépréciation. Mais bien qu'on ait dit que le trésor public de Madrid avoit commencé à payer le 1er octobre le semestre échu de la dette intérieure, la rente espagnole n'en a pas moins baissé d'un demi. Les habitués de la Bourse, qui sont souvent dupes, avoient l'air cette fois de prendre bien garde à leurs affaires.

Le nombre des voyageurs qui ont séjourné à Spa, pendant cette saison, est de 1850.

— M. de Broglie est en ce moment à Gand.

— La comtesse de Survilliers, épouse de Joseph Bonaparte, est arrivée à Liége.

— Le grand-duc Michel de Russie se trouve encore à La Haye, et y restera probablement jusqu'à la fin de cette semaine.

— Le roi d'Angleterre, dans un conseil, tenu à Saint James le 5, a ordonné la convocation du parlement au 8 décembre prochain.

— Le général Sébastiani est arrivé à Londres le 5 au soir.

— Le *Globe* anglais déclare que Joseph Bonaparte n'a jamais demandé au gouvernement français l'autorisation de se rendre en Corse, comme l'avoient dit quelques journaux de Paris.

— Un violent incendie a éclaté le 5 au matin dans les bâtimens de l'Université de Londres. On s'est rendu maître du feu qui a cependant causé un dommage évalué de 5 à 6,000 liv. st.

— Des lettres d'Ancône annoncent que le choléra diminue beaucoup en cette ville.

— Le 27 septembre, l'empereur d'Autriche, accompagné des archiducs ses oncles, a passé en revue la garnison de Vienne.

— Le *Magasin Pittoresque* qui s'imprime à Moscou donne la gravure du canon colossal qui se trouve dans l'arsenal de cette ville. Ce canon monstre, qui a été coulé à Moscou par ordre du czar Jovnnowiteck, en l'année 1586, pèse 96.000 livres.

— Le fanal du cap Florides a été brûlé par les Indiens le 24 juillet.

CATÉCHISME RAISONNÉ, HISTORIQUE ET DOGMATIQUE, rédigé d'après les Catéchismes d'Aymé, de Fleury et celui du diocèse de Paris, mis dans un nouvel ordre, à l'usage des colléges, institutions des deux sexes et paroisses, par M. l'abbé Thérou, premier aumônier du collége Louis-le-Grand; ouvrage approuvé par M. l'Archevêque de Paris; 2e édition revue et corrigée. 1 vol. in 18, prix, 80 c. et 1 fr. 25 c. franc de port. Le même ouvrage, cartonné, 90 c. Au bureau de ce Journal.

Au moment où les instructions chrétiennes vont recommencer dans les colléges, petits séminaires et institutions de demoiselles, nous croyons servir la religion, donner une indication utile aux prêtres qui l'enseignent spécialement et aux enfans qui sont enseignés, en recommandant le Catéchisme de M. Thérou, dont les journaux qui s'intéressent aux bonnes doctrines ont rendu un compte favorable, et dont le succès est si complet. Nous avons parlé de ce livre dans notre numéro du 10 décembre 1835.

La *Gazette de France* disoit le 16 mai dernier: « Voici un livre que réclamoient les besoins de l'époque, qui appellent la clarté et la méthode. Ce seroit un grand mérite pour l'auteur d'avoir compris cette nécessité, et son travail eût-il laissé quelque chose à désirer, nous aurions cru devoir lui payer notre tribut d'éloges pour avoir rempli avec courage une lacune. Mais ce travail est achevé, et le Catéchisme raisonné de M. l'abbé Thérou sera bientôt, avec le Catéchisme de chaque diocèse, le manuel des colléges, petits-séminaires et pensionnats, etc. » La *Quotidienne*, dans le numéro du 29 septembre dernier, n'en parloit pas moins favorablement.

Le Gérant, Le Bresgue.

BOURSE DE PARIS DU 10 OCTOBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 105 f. 50
QUATRE p. 0/0 j. de sept. — 99 fr. 00
TROIS p. 0/0, j. de juin. — 78 f. 40
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00
Act. de la Banque. 2275 f. 00
Empr. national. 000 f. 00
Bons du Trésor. 0 0/0
Rente de la Ville de Paris. 000 00
Obl. de la Ville de Paris. 1200 f. 00
Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00

Quatre Can., 1200 f. 00	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth 741 fr. 25	Empr. r. d'Esp. 00 f. 0 0
R. de Napl. 97 f. 50	R. p. d'Esp. 00 f. 0/0
Emp. rom. 101 f. 3/4	Empr. Belge. 101 fr.
Cortes, 00 fr. 0/0	Empr. d'Haïti. 345 f.
R. d'Esp. 25 1/8.	Empr. grec... 00 00.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP.
Quai des Augustins, n. 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N°. 2719.

JEUDI 13 OCTOBRE 1836.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

LES SOIRÉES DE MONTLHÉRY,

OU

ENTRETIENS

SUR LES ORIGINES BIBLIQUES;

PAR M. DESDOUITS.

(Premier article.)

Les plus anciens philosophes ont fait des cosmogonies. C'est même à cela qu'ils ont borné leurs premières méditations. Avant eux, les prêtres de l'Inde, de la Chaldée, de l'Egypte, avoient donné de la formation de notre planète des explications enveloppées d'allégories, qui nous rendent encore leur véritable pensée fort douteuse, surtout lorsque la tradition les eût défigurées par les traits dont elle les embellit ou les surchargea. Cela prouve une chose facile d'ailleurs à *concevoir; c*'est que l'homme est assez naturellement porté à se demander comment a été formé le globe qu'il domine par son intelligence. La curiosité sur ce point est si vive, qu'il veut absolument suppléer à son ignorance par ses conjectures, ou plutôt par les rêves de son imagination. Si l'homme des champs ne trouvoit pas dans l'histoire élémentaire de la religion l'origine la plus raisonnable du monde, soyez sûr qu'il inventeroit aussi une cosmogonie. Peut-être feroit-il sortir la terre de quelque gros œuf, de l'œuf d'une poule, sans s'embarrasser qui auroit fait cette poule d'une assez forte dimension. Au fond, cet homme ne seroit pas plus absurde que certains savans fort habiles, mais qui ont cessé de l'être quand ils ont voulu résoudre d'insolubles questions. C'est ce que prouve fort bien M. Desdouits dans les *Soirées de Montlhéry*. Il examine dans une suite de dissertations fort lucides, 1° les six jours de la création dont parle la *Genèse*, et les cosmogonies des savans; 2° les difficultés qu'on a soulevées contre l'origine commune des races humaines, la longévité des patriarches, l'existence des géans; 3° il discute dans trois dissertations la grande catastrophe du déluge, l'âge des continens, l'origine des nations et leurs diverses chronologies; 4° il consacre une dissertation particulière à la chronologie des Egyptiens, et deux autres à leurs zodiaques. Son ouvrage renferme en tout neuf dissertations, qui, étant sous la forme d'un dialogue, ont pu composer neuf soirées. Ceux qui aiment à entendre autre chose que des discussions futiles, ne peuvent manquer de goûter ces doctes conversations. L'auteur n'est pas seulement un homme très-instruit; il est, ce que ne sont pas toujours les savans, fort judicieux. Son style toujours clair rend des pensées justes et d'un haut intérêt pour les amis de la religion, puisqu'elles ont pour but de montrer qu'il est impossible de trouver dans la géologie, la chronologie et l'archéologie, une objection sérieuse contre la *Genèse*.

Il étoit naturel d'examiner d'abord les objections dirigées contre les six jours. Après avoir fait remarquer combien la brièveté du récit de Moïse, son antiquité, l'absence de monumens et de commentaires propres à l'expliquer doivent en rendre une pleine intelligence difficile; combien cette difficulté s'augmente de l'ignorance où nous sommes sur la

nature de plusieurs rapports que Dieu peut avoir avec l'homme, ainsi que des motifs qui ont pu le déterminer à agir et à restreindre ses communications avec sa créature, M. Desdouits ajoute cette réflexion importante :

« Puisque Dieu est parfaitement libre de ne nous révéler qu'une partie de ses œuvres, il en résulte qu'un écrivain inspiré qui nous parleroit en son nom, n'est pas tenu de nous donner la révélation de beaucoup de choses dont notre expérience et nos études peuvent amener plus tard la découverte. Cela doit se supposer d'ailleurs d'autant plus aisément, qu'une révélation plus large des secrets de la nature pourroit être fort inutile au but que Dieu se proposoit en guidant la plume d'un écrivain comme étoit Moïse. Personne n'a encore eu la prétention de demander compte à la Bible de son silence sur le système de Copernic..... Personne n'est en droit de demander à l'écrivain biblique compte de son silence sur un grand nombre de faits de la création. Il n'est tenu qu'à une chose, c'est que les faits avérés de la science ne soient pas en contradiction avec son récit. »

Telle est la règle pleine de sagesse que M. Desdouits applique dans tout le cours de son ouvrage. Seulement, il tient plus qu'il ne promet. Il ne se contente pas de dire aux savans : Les systèmes que vous opposez à Moïse ne sont nullement démontrés ; mais il les renverse par des raisonnemens sans réplique. Il se donne, il est vrai, le plaisir de faire lui-même des hypothèses ; mais elles sont beaucoup plus raisonnables et respectent le récit de l'historien sacré.

Deux principaux systèmes antibibliques ont été inventés pour expliquer la formation de notre planète et les divers faits géologiques qu'elle renferme. Tous les deux veulent qu'elle ait été fluide ; mais les uns, ce sont les *plutoniens*, se servent du feu pour la réduire à cet état ; les autres, ce sont les *neptuniens*, la font dissoudre dans l'eau. Buffon réunit cette double action, celle du feu d'abord, et puis celle de l'eau, mais seulement pour des époques successives. M. Desdouits n'avoit qu'à mettre aux prises ces deux espèces de romanciers, pour en faire justice. Voici donc de quelle manière les plutoniens réfutent les neptuniens. Il s'agit pour vous d'expliquer comment l'eau qui ne dissout plus le calcaire, le marbre compacte et le granit, a pu le dissoudre autrefois. D'où vient ce changement dans sa puissance dissolvante ? Autre difficulté : si l'eau a dissous autrefois les minéraux, à plus forte raison devoit-elle dissoudre les parties d'animaux et de végétaux qui y sont incrustées. Non-seulement il y a des végétaux et des animaux, mais ils y sont avec leurs parties les plus ténues, les plus délicates. Celles-ci auroient-elles résisté à une action assez puissante pour rendre la pierre liquide ? Troisième difficulté : On suppose que l'eau a dissous le calcaire dans lequel ont été *empâtés* plus tard les coquillages ; mais comment les coquillages, qui ne sont eux-mêmes qu'une matière calcaire, n'ont-ils pas été dissous ? Il semble que la dissolution et le changement des uns et des autres de l'état liquide à l'état solide, a dû être contemporain, puisqu'ils étoient soumis à une action également puissante.

Les neptuniens ne peuvent résoudre ces objections, mais ils prennent leur revanche, en en proposant à leurs adversaires de non moins insolubles :

« Quoi ! le feu, disent-ils, auroit dissous et liquéfié la matière des roches terrestres, et ces coquilles qui forment des bancs immenses n'auroient pas subi son ac-

teinte ! Et celles qui auroient été ensevelies dans la pâte pierreuse, nécessairement incandescente, tant qu'elle étoit demi-liquide, auroient été respectées par cet épouvantable dissolvant dans leurs parties les plus délicates ! Et les végétaux, les palmiers, les fougères fossiles auroient échappé au feu dont l'action les entouroit ! Ce feu auroit-il perdu sa propriété brûlante, comme vous reprochez à l'eau d'avoir perdu subséquemment son action dissolvante ? Et comment les couches argileuses se seroient-elles formées au milieu du feu ? Le feu auroit dû les cuire et les transformer en briques ! le sable et beaucoup de sels auroient été vitrifiés. Et les bancs de houille ! est-ce le feu par hasard qui auroit, sans les consumer, dissous le charbon de terre qui se seroit figé tranquillement, après plusieurs siècles peut-être de possession, par le feu ? Parlerez-vous des volcans ? Mais les faits déposent contre vous. Les produits volcaniques sont tous dans cet état de calcination où devroient être nos couches terreuses, si le feu y avoit passé. Dans les cendres, dans la lave, il n'y a pas de calcaire. »

Ces raisons paroissent sans réplique, et les plutoniens ne peuvent y répondre d'une manière raisonnable.

Buffon, comme on sait, ne voit dans notre terre et les autres planètes qui tournent autour du soleil, que des éclaboussures de cet astre qui se sont refroidies plus tard. Au bout de quelques cinquante mille ans elle put recevoir les eaux de l'Océan ; il explique comme il peut de quelle manière l'eau douce et l'eau salée arrivèrent sur notre globe qui n'avoit été d'abord qu'une masse liquide incandescente. Quand il a trouvé de l'eau à discrétion de manière à former nos mers et nos fleuves, il n'est plus embarrassé de rien. Il établit le flux et le reflux qui ronge nos côtes, en emporte des sédimens qui forment à la longue nos bancs de roche; les poissons morts et les coquillages s'y incrustent naturellement; puis un beau jour il prend envie à l'Océan de changer de place, et voilà ce qui explique la présence de tant de productions marines sur notre continent. M. Desdouits réfute sans peine ce roman déjà abandonné par la science. Il montre l'absurdité de l'origine solaire des planètes, par divers argumens dont quelques-uns sont dus à des découvertes récentes; tel est celui qui se tire de l'état solide du soleil, phénomène aujourd'hui reconnu. Le système géologique de l'auteur *des époques* est réfuté par six raisons dont une seule suffiroit pour le convaincre de faux. Nous nous bornerons à citer le fait admis par tous les géologues modernes, que les fossiles coquilliers sont des produits alternatifs d'eau douce et d'eau salée, ce qui renverse par le fondement la théorie océanienne de Buffon.

Cette théorie étant insoutenable, ainsi que celle des plutoniens, M. Desdouits étoit dispensé d'examiner s'il y a ou s'il n'y a pas un feu central. On s'autorise pour affirmer son existence, de l'élévation croissante de la température, à mesure qu'on pénètre plus profondément dans la terre. Il pouvoit se borner à dire qu'en supposant le fait incontestable, il restoit encore à savoir si la chaleur centrale est produite par cette lave ardente qu'imaginent les géologues. Mais, système pour système, il préfère attribuer cette chaleur à des courans électro-magnétiques qui règnent certainement d'un pôle à l'autre, que de l'expliquer par le rayonnement intérieur d'une boule incandescente. Les courans électriques produisent la chaleur; c'est une chose qui n'est pas contestée : son dégagement dans les combinaisons chimiques s'explique aujourd'hui par la

réunion des courans électriques et des courans magnétiques dont l'identité est reconnue.

Il ne s'agit pas de savoir qui rend mieux raison de l'élévation de la température, ou celui qui tient pour le feu central que nous n'avons pas intérêt à contester, ou celui qui préfère des courans électro-magnétiques. Qui que nous soyons, nous ressemblons à ce pauvre *Garo* cherchant à surprendre le secret de Dieu. Mais dans cette tentative fort aventureuse, nous préférons l'apologiste de la religion, surtout lorsque celui qui en est l'adversaire tire d'un fait au moins fort douteux, des conséquences qui sont certainement fausses.

Les conclusions de M. Desdouits sont :

1° Que les mystères de l'intérieur du globe dans le passé et le présent sont à peu près complètement inconnus.

2° Qu'ils le sont parce qu'il a plu à Dieu de nous les tenir cachés, et que la page succinte de la création mosaïque en dit sans doute sur ce point beaucoup moins qu'elle n'en tait.

3° Que tous les efforts de la science humaine pour contredire ce monument sont impuissans ou ridicules, et qu'on ne peut la compléter qu'à l'aide d'hypothèses incertaines.

4° Il résulte de la discussion de l'auteur, qu'il y auroit plus de vraisemblance à admettre que le globe a été formé d'un seul jet, et tel à peu près qu'il existe maintenant, avec des débris de races qui n'auroient jamais existé, que de souscrire aux systèmes des géologues. En effet, ceux-ci créent des hypothèses absolument impossibles, tandis qu'il ne répugne pas absolument à la raison de penser *que Dieu a créé des squelettes* et des plantes fossilisés. Ce dernier système est difficile à concevoir, parce qu'il est sans analogie avec les autres créations du souverains Etre. Mais entre le défaut d'analogie et une impossibilité démontrée, on ne pourroit hésiter s'il y avoit nécessité de faire un choix. Nous disons *s'il y avoit nécessité;* car on peut se borner à répondre : Je n'en sais rien, et mon ignorance ne prouve rien contre la Bible.

Dans le désir de satisfaire cette inquiète curiosité qui porte l'homme à savoir le mot de l'énigme sur les faits géologiques, M. Desdouits va un peu plus loin, et il offre un système qui n'a l'inconvénient ni de contredire, soit les faits constatés par la science, soit le récit de la *Genèse*, ni de supposer une création dont l'esprit de l'homme se rend difficilement raison. Ce système, le voici : L'auteur commence par remarquer, 1° que Moïse n'a eu pour but que de décrire l'organisation actuelle de la terre, et qu'il a pu passer sous silence des organisations antérieures. 2° Que les six jours peuvent s'entendre, ainsi que l'ont fait saint Augustin et d'autres commentateurs, d'une durée de temps beaucoup plus longue que celle de nos jours, ou même d'une durée de plusieurs siècles. 3° Au lieu d'admettre avec les neptuniens un état fluide opéré *à posteriori* par l'action de l'eau, il croit qu'on pourroit supposer que la surface de la terre a été au moment de la création dans un état liquide, et plus tard dans un état de mollesse proportionné à la nature des diverses créations qu'elle a reçues. 4° L'auteur croit qu'on peut sans être absurde placer dans ces diverses durées des créations animales et végétales séparées par plusieurs alternatives de vie et de mort, d'ordre et de

chaos. Ces créations ou organisations suivies de leur stratification et de leur incrustation dans la pierre, quand la croûte de la terre devint plus solide, occuperoient dans ce système l'espace qui sépare la première création (*in principio creavit cœlum et terram*) de l'époque où notre globe fut préparé pour servir de demeure à l'homme.

Nous ne donnerons pas à ces idées plus d'importance que M. Desdouits ne leur en donne lui-même. Il ne les offre que comme une simple hypothèse. Déjà Deluc en avoit exposé le point fondamental. Il avoit cru que la terre exista d'abord en amas de molécules qui se précipitèrent au fond de l'eau. Mais au lieu de se borner à expliquer par l'existence de cette masse limoneuse les faits géologiques qui, à raison de leur caractère régulier, ne peuvent être attribués au déluge ni à aucun grand cataclysme de la nature, Deluc part de là pour expliquer en détail toute l'histoire de la création. Nous aimons mieux la réserve de M. Desdouits. Elle ne nous surprend nullement de sa part; s'il est modeste lorsqu'il produit les argumens les plus victorieux, il ne lui est pas difficile de l'être davantage quand il ne présente qu'une simple hypothèse. F.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Un journal annonce qu'on va rétablir dans les salles d'audience des cours et tribunaux, les tableaux de Notre-Seigneur en croix, qui avoient disparu il y a six ans. Voilà plusieurs fois, ce semble, qu'on nous fait espérer cette réparation éclatante des outrages faits à la religion dans des temps d'effervescence et de délire. Puisse ce projet se réaliser pour la consolation des gens de bien, et aussi pour rappeler aux juges leurs devoirs et pour inspirer des remords salutaires aux accusés qui seroient coupables!

La *Gazette des Tribunaux* du 5 octobre offroit un article remarquable d'un avocat, M. Walker, sur la législation antérieure à 1789 qui est restée en vigueur. L'auteur distingue les juridictions ordinaires et extraordinaires. Il compte comme tribunaux d'exception les officialités, dont la compétence, considérablement restreinte, dit-il, embrassoit pourtant encore toute les affaires civiles personnelles aux clercs, le pétitoire des bénifices, les questions de nullité des promesses de mariage quant au lien seulement, et tous les délits susceptibles de l'application des peines canoniques. Ces tribunaux sont conservés, ajoute-t-il; nous croyons devoir citer textuellement le passage de son article :

« On sait que les officialités diocésaines et métropolitaines sont des tribunaux ecclésiastiques institués par les évêques ou par les archevêques; ces prélats leur délèguent tout ou partie de la juridiction qu'ils tiennent des canons de l'Eglise, de l'édit d'avril 1695 et de plusieurs autres lois; ils ont le droit de composer les officialités à leur gré et d'en destituer les membres.

» On a souvent écrit que les officialités n'existoient plus : c'est une erreur; la loi du 11 septembre 1790 ne leur a enlevé que la juridiction civile contentieuse, d'abord usurpée, puis enfin concédée de guerre lasse; mais elle ne leur a pas retiré le droit de prononcer en matière purement spirituelle, par exemple quand il s'agit de la discipline ecclésiastique. Ainsi, de même qu'un évêque peut infliger à un prêtre les peines canoniques, dans les cas prévus, de même l'officialité, qui est une émanation du pouvoir juridictionnel de l'évêque, peut les prononcer. Il y a plus, c'est que dans certains cas la puissance civile doit prêter main-forte pour l'exécution des sentences de l'officialité; tel est celui où un prêtre interdit ou sus-

pendu par elle ne voudroit pas se soumettre, malgré le rejet de son appel comme d'abus, et persisteroit à exercer le saint ministère. »

Cette opinion de M. Walker peut servir de réponse à feu Lanjuinais et à d'autres adversaires des officialités. Les avocats en général ne sont pas suspects de trop de partialité en faveur du clergé, et la *Gazette des Tribunaux* en particulier n'est pas accusée de penchant à étendre les priviléges ecclésiastiques. C'est ce qui nous a engagé à citer le présent article comme une autorité à invoquer dans l'occasion.

M. Rousseaux, curé de Notre-Dame de Versailles, dont nous avons annoncé la mort, avoit laissé par testament, comme nous l'avons dit, une somme destinée à l'achat d'une maison pour les écoles de Frères. Toute la ville avoit applaudi à la prévoyante sollicitude du pasteur. Néanmoins on assure que le conseil d'état vient d'annuler ce legs. Cela n'est pas encourageant. Quoi de plus naturel que de voir un curé donner pour des écoles! De tels legs devroient être respectables et sacrés. Ils sont assurément un peu moins exorbitans et un peu plus utiles que les legs de M. de Monthyon, pour les prix des académies, et cependant ceux-ci ont été maintenus intégralement, tandis que les dons d'un bon curé sont annulés.

La retraite pastorale de Grenoble a été ouverte le 6 septembre dans le beau local du petit-séminaire, à un quart d'heure de distance de la ville. Elle a été prêchée par M. l'abbé Dufêtre, vicaire-général de Tours. Trois cent cinquante ecclésiastiques du diocèse y ont assisté, sans compter ceux des diocèses voisins. L'orateur a demandé à se charger exclusivement du ministère de la parole sainte; il montoit cinq fois le jour *en chaire, et chaque fois* il étoit entendu avec un intérêt nouveau. Sa noble éloquence, soutenue par un organe sonore qui se prête facilement aux tendres accens de la piété, a fait une vive impression sur les esprits et les cœurs. Les fruits de salut ont été sensibles et abondans.

M. l'évêque présidoit tous les exercices; il étoit l'ame de la retraite par sa vigilance, ses lumières et son exactitude. Suivant son usage, il faisoit à la fin des instructions du matin et du soir un résumé pratique approprié aux besoins de son clergé. L'intervalle des réunions prescrites par la règle étoit consacré à des audiences particulières où MM. les retraitans avoient la faculté de répandre dans le cœur paternel du vénérable prélat leurs peines et leurs sollicitudes. Chacun se retiroit d'auprès de lui avec la joie d'avoir reçu d'utiles conseils et de précieux encouragemens.

La clôture a eu lieu le mardi 13 avec le cérémonial ordinaire. La communion générale et la rénovation des promesses de la cléricature ont offert le spectacle le plus édifiant. Enfin le *Te Deum* d'actions de grâces a été couronné par une allocution chaleureuse de la part du premier pasteur, qui a commenté de la manière la plus touchante ces belles paroles du saint vieillard Mathathias, au premier livre des Machabées: *Omnis qui habet zelum legis, statuens testamentum, exeat post me.*

Le lundi 26 septembre, M. l'évêque de Grenoble s'est rendu à Virville pour faire le lendemain la dédicace de la nouvelle église de Marcilliolles. Cette église est la dixième que le prélat a solennellement consacrée dans son diocèse. Elle est le fruit tant des sacrifices du zélé pasteur que de la générosité de ses paroissiens. L'édifice qui a coûté environ 60,000 f. ne se compose, il est vrai, que d'une simple nef, mais elle est vaste et régulière. Les décorations intérieures ont été inspirées par un bon goût. Le

maître-autel en marbre qui s'élève au milieu du sanctuaire sera un monument toujours subsistant de la munificence épiscopale. Le 27 au matin, la garde nationale est allée au-devant du prélat, et la cérémonie a eu lieu conformément aux prescriptions du Pontifical romain. La présence de quatre-vingts prêtres ou pasteurs des paroisses voisines ajoutoit beaucoup de pompe à cette fete. L'affluence des fidèles a été aussi très-considérable. A l'occasion de cette solennité, et en vertu d'un indult spécial, le pontife consécrateur a fait proclamer une indulgence plénière en faveur des personnes qui, ayant rempli les conditions ordinaires, visiteroient le nouveau temple qui est dédié à saint Nicolas, évêque de Myre.

Le soir, M. l'évêque a officié pontificalement à vêpres, et M. l'abbé Berthier, curé archipretre de la Côte-Saint-André, a prêché un excellent discours sur les bienfaits de la religion.

La chapelle de l'hôpital général de Poitiers a vu sainte Philomène recevoir les premiers honneurs publics qui lui aient été rendus dans cette pieuse ville. L'aumônier de l'hôpital ayant obtenu de la bienveillante charité de M. l'abbé Girard un reliquaire authentique de la sainte, avoit fait aussi demander à Paris une de ses statues. L'inauguration des reliques et de la statue a été précédée d'une retraite dont les exercices ont été donnés par M. l'abbé Denis, membre de l'association instituée par le père de Montfort pour diriger les Sœurs de la Sagesse. Les instructions écoutées avec recueillement et suivies par beaucoup de personnes étrangères à la maison ont produit les plus heureux fruits ; hommes, femmes, vieillards et jeunes gens, tous ont voulu profiter des avantages de la retraite et s'approcher de la table sainte. La retraite s'est donc terminée par une communion générale nombreuse et par une procession où l'on a porté la statue et les reliques de sainte Philomène et celles de sainte Thérèse, autre trésor dont la chapelle de l'hopital général a été enrichie. Le clergé de la paroisse voisine de l'hôpital (Saint-Jean de Moutierneuf) a contribué de tout son pouvoir à augmenter la pompe de toutes ces cérémonies, et y a mis d'autant plus d'empressement, que M. le curé de cette paroisse y fait en ce moment construire une très-belle chapelle à l'honneur de la sainte martyre, dont la protection obtient tant de grâces à ceux qui l'implorent.

Le vendredi 14 octobre, on posera à Belley la première pierre des nouvelles constructions de la cathédrale où l'on refait le portail, le clocher et la partie adjacente de la nef. M. l'évêque doit bénir la pierre. Le préfet de l'Ain, le général commandant le département et les principales autorités doivent assister à la cérémonie. La cathédrale avoit souffert et de son ancienneté, et de la fureur des révolutionnaires qui, en 1794, renversèrent quelques parties de l'église, et du tremblement de terre en 1822. Les nouvelles constructions doivent être en harmonie avec ce qui reste de l'ancien édifice.

Nous croyions avoir recueilli les votes les plus remarquables des conseils-généraux sur ce qui a des rapports plus ou moins directs avec la religion et le clergé ; il paroît que nous en avons oublié au moins un. Un journal annonce que le conseil-général de la Vendée a, dans sa dernière session, émis le vœu que la profession d'instituteur ou d'institutrice fût formellement interdite à tout individu faisant partie d'une corporation religieuse, et que provisoirement le préfet fût autorisé à retirer le brevet à tout instituteur et institutrice qui seroient reconnus affiliés auxdites corporations.

On tombe d'étonnement devant

un pareil vœu. Est-ce de la folie? est-ce de la haine? Interdire l'enseignement à ces bons Frères, à ces pieuses Sœurs, qui se dévouent par motif de religion à des fonctions pénibles, c'est assurément l'acte le plus illibéral, le plus injuste et le plus tyrannique qui soit possible. Et dans quel pays émet-on ce vœu brutal? Dans le pays où les bonnes Sœurs de la Sagesse ont leur maison mère, et se font connoître par leurs vertus, leurs services et leur charité, dans un pays où il y a une société de Frères animés du même esprit, et travaillant à l'instruction des enfans avec un zèle inappréciable. Et ce sont de tels instituteurs et de telles institutrices dont on veut priver la religieuse Vendée! C'est se déclarer à la fois ennemi de la religion et de son propre pays. C'est se donner à soi-même un brevet d'absurde intolérance.

Il est encore au fond des campagnes de ces vertueux patriarches qui sont l'exemple de tout une paroisse, et qui commandent le respect par une vertu constante et éprouvée, plutôt que par leur position sociale. Tel fut Jean-Louis Duplenne, demeurant au Grand-Fresnoy, arrondissement de Compiègne, diocèse de Beauvais. La mort qui l'a enlevé a montré de quelle considération il jouissoit. Trois générations d'enfans assistoient à ses obsèques, et étoient accompagnées d'amis et d'étrangers de tous les environs. Les regrets étoient unanimes dans toute l'assemblée. Le curé du lieu qui sentoit mieux que personne la perte que l'on venoit de faire, prononça l'éloge du défunt. Il rappela les traits les plus remarquables de sa vie.

Duplenne avoit vu se succéder sept curés dans la paroisse. Sa piété ne s'étoit jamais démentie. Il n'avoit pris aucune part aux folies révolutionnaires ni aux fêtes insensées de la *raison*. C'est lui qui à une époque de vertige conserva les statues et les tableaux de l'église. C'est grâces à son zèle que l'église fut rouverte, et que la paroisse obtint de bons curés. C'est encore à lui qu'est due la chapelle de Sainte-Catherine qui est en vénération dans le pays. Il étoit d'ailleurs un modèle dans toute sa conduite. On le voyoit prier avec foi, s'approcher souvent des sacremens, édifier tout le monde par ses vertus. Tel est en substance le portrait que M. le curé du Grand-Fresnoy a fait du pieux laïque.

Les professeurs de l'Université catholique de Louvain, pour le semestre d'hiver, sont, pour la Faculté de théologie, MM. Beelen, Woaters, de Ram, Verhoeven, Thiels et Verkest. Le premier commentera les épîtres de saint Paul et expliquera la grammaire des langues sémitiques. M. Woaters parcourra l'histoire ecclésiastique, depuis Charlemagne jusqu'au 13e siècle. M. de Ram fera connoître les sources du droit ecclésiastique, public et privé. M. Verhoeven expliquera les troisième et quatrième livres des *Institutions canoniques* de Devoti. M. Thiels, après avoir achevé la démonstration catholique, entreprendra la théologie dogmatique spéciale, en commençant par la Trinité. M. Verkest, après avoir fini ce qui regarde les contrats, traitera du sacrement de pénitence.

Nous ne parlerons point des professeurs des autres Facultés.

Le réglement dressé l'année dernière et révisé cette année par le recteur, M. l'abbé de Ram, porte que tous les étudians doivent professer la religion catholique et en remplir les devoirs. Les internes et les externes assisteront les dimanches et fêtes aux offices de l'Université, qui se célèbrent dans l'église Saint-Pierre, le matin. Pour les offices de l'après-midi, il est libre aux externes de fréquenter toute autre église de la ville. Le reste du réglement, pour l'ordre des cours, pour la bonne discipline, pour la tenue des étudians, paroît

rédigé avec beaucoup d'intelligence et de prudence.

Le 7 octobre, le nombre des inscriptions et recensemens à l'Université s'élevoit déjà à 300. L'ouverture des cours a eu lieu le 4. Après la messe du Saint-Esprit, célébrée à l'église Saint-Pierre, le corps académique et les étudians se sont rendus à la grande salle du collége du pape Adrien VI, où le discours d'ouverture a été prononcé par le recteur, M. l'abbé de Ram.

On vient de publier en Belgique l'état officiel des dépenses des diverses provinces. On sait qu'on compte dans ce royaume 9 provinces, Anvers, Brabant, les deux Flandres, Hainaut, Liége, Limbourg, Luxembourg et Namur. Les dépenses de ces provinces pour le culte catholique ne s'élèvent en tout qu'à 183,784 fr. C'est dans la Flandre occidentale que la dépense est la plus forte, parceque cette province avoit à fournir un logement convenable pour M. l'évèque de Bruges, dont le siége a été rétabli depuis peu. La dépense pour cet objet s'élève à 61,000 fr. Dans le Luxembourg et Namur, la dépense n'est allée pour les deux qu'à 10,000 f. Il est inutile de remarquer que le budget des provinces est indépendant du budget général de l'état où sont portées les grandes dépenses du culte catholique.

On avoit espéré que l'autorité songeoit à réparer l'église Saint-Jacques, à Liége, qui fait l'admiration des étrangers, et dont M. Nisard a parlé avec tant d'intérêt dans la *Revue de Paris*. Mais les travaux sont abandonnés. On vient de démonter l'échafaudage construit à grands frais le long du portail, sans qu'on aperçoive aucune trace de réparation. Un journal de Belgique déplore cette insouciance, et s'étonne que la ville, la province et le gouvernement ne concourent pas ensemble à restaurer un monument si remarquable par le caractère de l'architecture et par la beauté des ornemens.

On a béni, le 18 septembre, à Prague, en présence de l'archiduc Charles, la première pierre d'une chapelle que la ville fait élever pour l'Institut des sourds-muets. Le clergé, le conseil de la ville et les personnages de distinction assistoient à la cérémonie.

POLITIQUE.

Il doit paroître bien difficile assurément de composer une scène burlesque assaisonnée de mille gentillesses et de mille quolibets, sur un vol commis avec effraction chez un curé, pendant qu'il dit la messe, et que sa servante y assiste. C'est cependant ce qu'un journal spécialement consacré aux graves travaux judiciaires a trouvé moyen de rendre extrêmement bouffon, parce qu'il ne s'agissoit que d'un crime commis chez un prêtre, et d'une maison dont l'office divin avoit fait négliger la garde.

Oui sérieusement, voilà ce que nous sommes encore exposés à entendre six ans après le sac de l'Archevêché de Paris, et peut-être par suite de jolies réminiscences qui se rattachent à cette première gentillesse. A la manière dont la chose nous est racontée par le journal en question, vous diriez que c'est la servante du presbytère volé qui a tort de n'être pas restée *à soigner son pot-au-feu, au lieu d'aller à l'église faire ses dévotions*; et que c'est l'auteur du vol qui a bien fait de profiter de ce moment, pour aller voler l'argent du curé et jusqu'à la viande qui bouilloit dans sa marmite. Dans ce récit, la pauvre ménagère est véritablement la caricature livrée aux railleries et aux joyeuses récréations du lecteur; tandis que tout l'intérêt se trouve reporté sur la jeune voleuse qui a exécuté cette espièglerie avec effraction; de sorte qu'il faut arriver jusqu'au dénouement qui la condamne à quinze mois de prison, pour ne pas trouver ce qui s'applique à elle infiniment préférable à ce qui s'applique

à la personne et à la dévotion de la pauvre servante, dont on se moque à outrance *pour n'avoir pas bien gardé son pot-au feu.*

Malgré soi, on est obligé de s'arrêter sur les petites choses de ce genre, parce qu'elles sont caractéristiques de notre époque. C'est toujours le clergé qui se trouve remis en scène, comme n'étant bon qu'à fournir des risées et des sujets d'amusement à la corruption de nos mœurs révolutionnaires. Quand il s'agit d'insultes, de torts, de violations du droit commun, qui ne regardent que lui, on croiroit qu'il est hors la loi. Or, si c'est de cette manière qu'on prétend remédier à la dégradation et aux affreuses plaies de notre état social, assurément la guérison se fera long-temps attendre.

Nous avons parlé il y a déjà long-temps d'une femme du peuple, qui, appelée à prêter serment en justice, à la cour royale de Paris, s'écria vivement : *Oui, je lève la main devant.... Mais où est le Christ? qu'est devenu le Christ? il n'y a donc plus de Christ ici?*

Au silence de confusion que cette apostrophe produisit dans l'auditoire, il fut aisé de comprendre dès lors que rien ne s'opposoit à cette expiation, et qu'on pouvoit très-bien la faire quand on voudroit. Cependant on ne se pressa pas, et les choses restèrent dans l'état où la bourasque révolutionnaire de juillet les avoit mises.

Aujourd'hui l'on nous annonce que cette réparation va être enfin accordée à la religion et à la morale, et que les tribunaux la trouveront faite à leur rentrée des vacances. On aura ainsi bientôt l'occasion de juger combien toutes les plaies de ce genre seroient faciles à guérir, si l'on vouloit seulement prendre la peine d'y mettre la main; ou, pour parler en termes plus clairs, si l'amour-propre de nos hommes d'état ne s'y opposoit pas plus que celui du peuple. Car il est très-vrai de dire que le peuple ne s'entête pas autant qu'eux dans les choses qui blessent *le bon sens;* et qu'aussitôt que le temps a fait justice de quelque absurdité révolutionnaire, il lui en coûte fort peu pour reconnoître en quoi il a été dupe et sot.

Malheureusement il n'en est pas de même des personnages qui jouent les premiers rôles dans la politique. Ils ne savent se dédire de rien. L'amour propre les tient comme cloués à leurs antécédens; et parce qu'il leur en coûteroit une mauvaise honte, il leur semble que le mal auquel ils ont mis la main pour le conseiller ou l'approuver, ne peut jamais être réparé sans déshonneur pour eux. Ils appellent cela être conséquens, et il faut que le bien reste long-temps sacrifié à ces misérables fatuités. Voilà pourquoi ils n'en sont encore qu'à oser permettre la restauration d'un Christ dans les tribunaux; tandis que tout le monde sent que cela ne devroit causer même aucune surprise aux précédens agens de la désorganisation et du sacrilége, désormais si désenchantés et si refroidis par les leçons de la déception et par les mille mécomptes dont le ciel les a châtiés.

PARIS, 12 OCTOBRE.

M. Hébert ayant été dernièrement nommé avocat-général à la cour de cassation, on avoit convoqué le 6ᵉ collége électoral d'arrondissement du département de l'Eure à Pont-Audemer pour le 23 octobre. La foire de *Saint-Romain* appelant un grand nombre d'électeurs hors du département à l'époque de cette convocation, une ordonnance vient de fixer la réunion électorale au 31 octobre, au lieu du 23.

— M. Jabat, chargé d'affaires d'Espagne à Londres, vient d'arriver à Paris avec une mission de M. Mendizabal. Il seroit venu, dit-on, pour tâcher de faire prêter ici de l'argent au gouvernement de la constitution de 1812.

— L'envoyé russe à Turin, M. d'Oubrescow, est à Paris depuis avant-hier; il y séjournera pendant toute la durée de son congé.

— La commission formée pour l'examen du projet de loi sur les faillites et banqueroutes, a repris ses séances sous la présidence de M. le garde des sceaux.

— Une ordonnance vient de nommer président du tribunal de première instance de Paimbœuf, M. Ernoul de la Chenelière, procureur du roi près le le même siége, en remplacement de M. Joyau, admis à la retraite; procureur du roi à Colmar, M. Braun, substitut à la cour royale de Colmar; procureur du roi à Saint-Gaudens, M. Dabeaux, avocat, en remplacement de M. Lapène, non acceptant; procureur du roi près le tribunal d'Altkirch (Haut Rhin), M. Trombert, substitut du procureur du roi à Colmar.

— On dit que le général de Rigny, commandant le département du Nord, va se rendre en Afrique pour prendre le commandement de la cavalerie lors de l'expédition de Constantine. Cette mission ne seroit que temporaire.

— Hier, la cour d'assises de la Seine a condamné à trois ans de prison le nommé Carrelle, garçon coiffeur, pour avoir battu sa mère et lui avoir causé une incapacité de travail de plus de vingt jours. Ces sortes de délits ne sont malheureusement pas rares dans notre siècle de démoralisation.

— Un commissaire-priseur, en procédant à la prisée d'un mobilier, trouva dans un carton deux portraits de Fieschi, et demanda leur destruction. Le journal qui donne cette nouvelle ajoute : « Les héritiers ont consenti à la lacération, mais assurément ils avoient le droit de s'y opposer. »

Ce droit dont parle la feuille judiciaire n'est nullement contesté, mais assurément il auroit fallu avoir un goût bien extraordinaire pour tenir à conserver les traits de l'assassin Fieschi.

— La séance annuelle de l'Académie des beaux-arts a eu lieu samedi dernier. M. Raoul Rochette a lu une notice sur les ouvrages de Gros, composée par le secrétaire perpétuel, M. Quatremère de Quincy. Ce morceau, qui apprécie bien le talent de l'auteur de la *peste de Jaffa*, a été vivement applaudi.

— La grande galerie de Diane qui précède dans le château des Tuileries la salle du Trône, est en ce moment occupée par des ouvriers qui la restaurent avec luxe.

— Le préfet de la Seine vient de faire tracer de nouveaux plans d'alignement et d'élargissement qui sont soumis en ce moment à une enquête préalable, à savoir : le plan de la rue du Faubourg-Saint-Denis, à la mairie du 5[e] arrondissement, celui de la rue de la Ville-l'Evêque et de la Madeleine, à la mairie du 1[er] arrondissement.

— L'administration fait placer dans tous les quartiers de grands tableaux qui indiquent l'endroit où se trouvent les secours contre l'incendie.

— Le monument destiné à la manutention des vivres, et commencé en 1833, quai de Billy, d'après les plans et sous la direction du capitaine du génie Gréban, vient d'être en partie livré à l'administration des subsistances militaires.

— Il vient d'être frappé, comme essai, à l'hôtel des Monnoies de Paris, des pièces de 2, 3, 5 et 10 centimes, en métal de cloches avec des coins exécutés par M. Domart. Ces pièces portent d'un côté l'effigie du roi des Français, et de l'autre la légende, Dieu protège la France, avec la valeur de la pièce au milieu. Ces nouvelles pièces ont été exposées au Musée monétaire.

— C'est le 16 de ce mois que la Bibliothèque royale sera rendue au public, après un mois et demi de vacances.

— On travaille à un tracé de places du marché du Quai-aux-Fleurs. Un petit espace dépavé, de quatre en quatre mètres, marquera l'emplacement destiné à chaque marchande.

— Les eaux de la Seine marquoient hier soir, au pont Louis XV, un peu plus de 4 mètres au-dessus de l'étiage; l'allége qui a amené à Paris l'obélisque de Luxor et les granits de Laber pour son piédestal, les ports et les chantiers de travaux à l'arche-Pepin, sur le quai de Grève, sont encore une fois submergés.

— Les journaux des départemens signalent la crue subite d'un grand nombre de rivières par suite des derniers mauvais temps. Plusieurs ponts en construction ont dû être abrités à la hâte dans la crainte qu'ils ne fussent emportés.

NOUVELLES DES PROVINCES.

La diligence de Paris à Nemours a heurté, dans la nuit du 7 au 8, à la descente de la Cour de France, une voiture chargée d'énormes poutres, dont la plus allongée a enfoncé une de ses parois de devant, et est venue frapper M. Genty de Bussy, conseiller d'état, qui étoit endormi. M. de Bussy, qui se rendoit à Montargis, a été obligé de s'arrêter à Essonne pour se faire saigner. Il a pu après deux jours continuer son voyage.

— On annonce de Lille que M. Stallars, jeune peintre, vient de retrouver dans un vieux manuscrit le secret de peindre sur verre, tel qu'il étoit connu autrefois ; il a déjà, dit-on, obtenu le plus brillant résultat.

— Le brick de l'état le *Saumon* est arrivé le 9 au Havre, venant de Cherbourg, et chargé de divers objets d'histoire naturelle provenant du voyage de la corvette la *Recherche*, dans les mers du Nord. Deux petits chevaux zélandais et un renard bleu vivant ont été débarqués du brick le *Saumon* pour être envoyés à la ménagerie du Jardin des Plantes.

— La ville de Clamecy (Nièvre) a encore été le 8 le théâtre d'une terrible inondation. En moins de deux heures, les maisons des bas quartiers ont été envahies par l'eau. Du reste, cette inondation ne peut être comparée à celle du 4 mai dernier, dont Clamecy conservera long-temps un triste souvenir. Personne cette fois n'a péri, et l'on n'a à regretter que quelques dégradations dans les maisons.

— M. de Forget, ancien sous-préfet de Riom, ancien préfet de l'Aude, vient de périr malheureusement avec l'un de ses enfans, en traversant l'Allier le 4 de ce mois. On dit que, parti de sa terre de Pagnan près Maringues, en compagnie de ses deux fils, pour aller dîner chez l'un de ses voisins, et passant la rivière en voiture, M. de Forget manqua le gué. L'équipage fut submergé. L'aîné de ses enfans se sauva à la nage. M. de Forget voulut secourir son jeune fils qui ne savoit pas nager, et ne put l'atteindre. Leurs deux cadavres ont été retrouvés à une assez grande distance de ce triste endroit. M. de Forget étoit gendre de l'ancien directeur général des postes, M. de Lavalette.

— Le général Piniet, maréchal-de-camp en retraite, vient de mourir à Limoges.

—Les opérations de la banque de Lyon ont commencé le 1er octobre.

— M. le comte de Chabrol de Crouzol, ancien ministre de la marine et des finances, vient de mourir au château de Chabannes près de Thiers, département du Puy-de-Dôme, à l'âge de 66 ans.

— On écrit du lazaret de Toulon : « M. Mimault, consul général de France en Egypte, revient à Paris avec une riche collection d'antiquités d'un grand intérêt pour la science, et que ses relations personnelles avec le pacha lui ont fait obtenir. »

— Les gabarres qui se trouvent dans le port de Toulon chargent en ce moment le matériel pour l'expédition de Constantine. Il paroît que tous les autres bâtimens en rade vont également partir pour l'Afrique. On écrit que le contre-amiral de Clerval, dernièrement rappelé de la station du Levant, remplace M. Gallois en qualité de major-général de la marine à Toulon.

— La veuve du colonel Thuret qui habite Haguenau (Bas-Rhin), rentrant chez elle le 22 septembre, à dix heures du soir, fut assaillie dans sa chambre à coucher, par deux individus qui lui portèrent plusieurs coups à la tête, et cherchèrent à l'étrangler avec une corde et un nœud coulant. Madame Thuret, abandonnée par ses meurtriers qui la croyoient morte, recouvrant bientôt ses sens, sonna sa cuisinière. Un médecin appelé trouva ses blessures fort graves. Le lendemain le jardinier de cette dame fut arrêté ; il avoit encore dans ses poches quelques pièces d'or volées la veille. Ce garçon, âgé de 22 ans, avoua son crime, mais ni avoir eu des complices.

— M. le duc Decazes, grand-référendaire de la chambre des pairs, a quitté

Libourne pour aller visiter ses forges de l'Aveyron ; il se rendra de là à Paris.

— Une loi du 6 juillet 1835 autorisoit la ville de Bayonne à emprunter une somme de 500,000 fr. applicables à la construction de divers édifices communaux. Cet emprunt a été adjugé, le 1er de ce mois, à MM. Lagelouze et compagnie, de Bayonne, et Debans aîné, de Bordeaux, au taux de 4 fr. 88 c. pour 100 d'intérêt annuel.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

D'après les dernières nouvelles de Madrid, qui sont du 3, les communications de cette capitale avec l'Andalousie continuent d'être interceptées par Gomez, et on ignore si ce général marche toujours dans la direction de Cordoue. Son nom fait trembler les révolutionnaires qui craignent de se voir encore bientôt entourés par ses troupes. Les carlistes de la Manche et des montagnes de Tolède déploient une très-grande activité. Le passage de Gomez dans une partie de la Manche et dans la *Sierra-Morena* qui domine cette province, a *fort exalté* leur courage. Un de leurs détachemens est même venu faire des réquisitions aux portes de Naval-Carnero, qui est un des chefs-lieu de la province de Madrid, à six lieues de cette capitale, sur la grande route de Badajoz. Tous ces mouvemens font craindre au ministère constitutionnel de ne plus pouvoir se retirer à Cadix ou à Badajoz avec la régente et sa fille, dans le cas où Madrid tomberoit aux mains des troupes de Charles V. Les journaux, aussi effrayés, demandent ce que font les généraux et les armées des christinos, et pourquoi on ne s'oppose pas aux progrès rapides des carlistes.

— Le recouvrement du second terme de la contribution extraordinaire éprouve à Madrid de grandes difficultés. Le premier terme n'étoit pas à la date du 3 entièrement payé.

— Les journaux de Madrid du 3 contiennent encore des ordonnances révolutionnaires qui, au dire des plus modérés d'entre eux, sont insuffisantes pour l'état actuel des affaires, et feront bientôt place à des mesures plus rigoureuses.

— La presse éminemment progressive paroît devoir se recruter très-prochainement d'un nouvel organe. Le journal qui paroîtra bientôt portera le titre de *Tribun*; ses doctrines et sa rédaction seront empreintes d'un caractère démagogique.

— La santé de l'ambassadeur d'Angleterre à Madrid, M. Villiers, s'est améliorée.

— On écrit de Castellon de la Plana, dans le royaume de Valence, que la députation provinciale rencontre beaucoup d'obstacles pour faire opérer le recrutement et obtenir la rentrée de l'emprunt forcé.

— D'après le rapport du général Evans sur une affaire qui a eu lieu le 1er de ce mois devant Saint-Sébastien, les anglo-christinos auroient perdu 400 hommes, dont 3 officiers, et les troupes de Charles V, 1,000 hommes. Il est à croire que la légion anglaise a beaucoup souffert lors de l'affaire de Saint-Sébastien, pour que son général se soit décidé à reconnoître une perte aussi considérable. Le bulletin carliste porte à 600 les hommes d'Evans mis hors de combat, et dit que les troupes de Charles V ont perdu 20 hommes, et ont eu 200 blessés.

— L'expédition commandée par le général don Pablo Sanz est entrée à Oviedo, à 80 lieues de Madrid, le 29 septembre, et y a ramassé beaucoup de munitions. Six lanciers de cette expédition, ont pénétré le 27 septembre dans Santillana, et se sont fait donner la liste des jeunes gens et compter 1,500 réaux.

— Le quartier-général de Charles V étoit le 4 à Escoriaza, situé entre Mondragon et Salinas.

— On a appris au quartier royal l'entrée de Gomez à Ubeda dans le royaume de Jaen, à la tête de 8,000 fantassins et de 1,000 chevaux. Les lettres de Madrid disent que ce général est sorti d'Ubeda se dirigeant sur Cordoue, par Linares, Baylen et Andujar. Les dernières nouvelles annonçoient son entrée à Baylen.

— Le *Phare* de Bayonne annonce qu'une nouvelle bande carliste vient de se former dans l'Aragon, et que son chef, fort influent dans le pays, se nomme Cavanero, né à Urrea, dans le district d'Alcaniz. D'après le *Phare*, cet homme professoit avant des opinions libérales.

— Le *Mémorial des Pyrénées* représente la garnison de Bilbao comme se trouvant dans l'état le plus prononcé de démoralisation. Les soldats refusent d'assister à l'exercice et à l'appel. La même feuille annonce que 23 déserteurs de la légion étrangère viennent d'entrer en France.

— Le *Moniteur* ne donne aujourd'hui aucune nouvelle d'Espagne.

— Une dépêche télégraphique de Bayonne, du 11, que publie le journal ministériel du soir, confirme l'entrée de Gomez à Ubeda, que nous avons annoncée plus haut :

« Gomez est entré à Ubeda sur le Guadalquivir, où il a trouvé des ressources de toute espèce. Les capitaines généraux de Séville et de Grenade, doivent réunir des troupes à Ecija. Il en vient de Caccrès et du camp de Saint-Roch.

» Rodil est encore à Huète.

» Alaix marche par Ofeja. Les carlistes annoncent que Sanz est entré à Oviedo le 29. Cette nouvelle mérite confirmation. Le 9, le général Lebeau est rentré à Pampelune. Les Anglais ont attaqué sans résultat, le 8, la position d'Amezagana. »

M. de Bonneval, ancien président au parlement de Rouen, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, vient de mourir en Angleterre à l'âge 76 ans.

— Les cantons suisses donnent en ce moment leurs pouvoirs aux députés qui vont se rendre à la diète extraordinaire chargée de s'occuper du différend qui existe entre la France et la confédération helvétique. Comme ces pouvoirs nous parviennent sans caractère officiel et fort incomplets, nous attendrons meilleure information pour en rendre compte.

— *Le général* Nunziante qui arrêta Murat, *à son débarquement* dans la Calabre, est mort à Naples le 23 septembre. Il étoit âgé de 77 ans.

— La *Gazette d'Augsbourg* annonce que le Vésuve a fait le 23 septembre quelques petites éruptions. Les flammes s'élevoient parfois à une grande hauteur.

— Le roi Charles X doit se rendre de Kirchberg à Linz, et attendre dans cette dernière ville des nouvelles de Madame la Dauphine, qui précède l'auguste vieillard à Goriz.

— Le *Mercure de Souabe* annonce que le 1er octobre, pour la première fois, on n'a constaté aucun cas de choléra à Vienne.

— On mande de Grèce : « Le rédacteur du *Soter* a été condamné, pour délit de presse, à une année d'emprisonnement et à une amende de 2,000 drachmes.

— Une lettre adressée, le 16 septembre, de Constantinople au *Times*, journal de Londres, annonce qu'on avoit récemment découvert un complot ayant pour objet une insurrection générale et simultanée des provinces turques situées au sud du Danube.

— Le 13 septembre le sultan a remis à l'amiral Roussin la grande décoration de l'ordre du Tourah, en fort beaux diamans. L'amiral Roussin doit arriver en France du 15 au 20 octobre.

— On assure que la Porte ottomane a demandé à l'amiral Roussin un certain nombre d'officiers supérieurs de l'armée de terre et de mer, pour perfectionner l'instruction des troupes du grand-seigneur.

— Un Tartare de Larissa a apporté à Constantinople la nouvelle que la moitié de cette ville étoit devenue la proie des flammes dans la journée du 2 septembre.

JURISPRUDENCE ECCLÉSIASTIQUE.

Une fabrique de cathédrale nous adresse les questions suivantes, auxquelles il ne nous est malheureusement pas possible de donner une solution satisfaisante.

1° Les conseils généraux sont-ils tenus aux mêmes obligations envers les églises

cathédrales que les communes envers les églises paroissiales?

2° S'il existe une obligation pour les conseils-généraux de suppléer à l'insuffisance des ressources des fabriques des cathédrales, quelles formalités doit-on remplir auprès d'eux?

3° Si les conseils-généraux refusent, y a-t-il moyen de les contraindre?

4° Si pour motiver leur refus ils allèguent l'épuisement des fonds, ne peut on pas demander que les sommes facultativement accordées soient employées d'abord à des dépenses autorisées par la loi.

Jusqu'en 1818, les conseils-généraux ont été tenus de subvenir aux dépenses que les fabriques des cathédrales ne pouvoit supporter. Mais la loi du 15 mai 1818 a rendu facultatif le vote de ces dépenses. Ainsi il n'y plus moyen d'exiger, le texte de la loi à la main, le concours des conseils-généraux. Pourroit-on, quand la paroisse est unie au chapitre, exiger que le conseil municipal fournît aux dépenses de la cathédrale? Il est certain que l'on ne pourroit demander à ce conseil que de supporter des dépenses destinées au service paroissial; encore ce genre d'obligation est-il contesté. Dans ce moment même il est l'objet d'un examen et d'une discussion au ministère de l'intérieur.

Le ministre des cultes a à sa disposition des fonds destinés à l'entretien et à l'achat du mobilier des cathédrales, ornemens, linges, vases sacrés, etc. Mais ces fonds sont insuffisans et ne peuvent servir qu'à donner des secours plus ou moins considérables.

Enfin il y a des fonds destinés aux grosses réparations des églises monumentales; et nous pensons qu'il n'est pas de cathédrale qui ne puisse en réclamer sa part. Ces fonds sont ils suffisans? Nous l'ignorons. Mais on pourroit croire qu'ils ne le sont pas, si l'on considère d'une part le parti qu'ont pris les conseils-généraux de refuser aux cathédrales l'emploi d'une partie des centimes facultatifs, et d'autre part la difficulté d'obtenir du ministère des cultes les fonds nécessaires pour l'entretien des églises diocésaines, dont plusieurs réclament d'urgentes réparations.

La réponse à la première question nous dispense de répondre aux autres. Seulement, comme à défaut d'obligation légale il y a une obligation de justice pour les départemens de subvenir aux besoins de l'église principale du diocèse, les fabriques peuvent et doivent renouveler leurs demandes en les accompagnant du budget. Cette pièce est suffisante. Si les conseils généraux avoient la bonne volonté de voter quelques fonds et qu'ils exigeassent quelqu'autre formalité, les fabriques des cathédrales s'empresseront sans doute de les satisfaire.

Nous ne pouvons nous empêcher de faire une réflexion affligeante : c'est qu'un grand nombre d'objets qui intéressent la religion catholique excitent bien peu le zèle du gouvernement et des chambres. On trouve moyen de multiplier les écoles, les chapelles, les temples protestans. Les individus qui professent ce culte obtiennent de nombreux emplois dans l'administration, dans la direction et l'inspection des écoles. Y auroit-il rien d'excessif à ce que la religion catholique ne fût pas plus mal traitée que le protestantisme?

F.

Le Gérant, Le Vesque.

BOURSE DE PARIS DU 12 OCTOBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 105 f. 20
QUATRE p. 0/0 j. de sept.—90 fr. 80
TROIS p. 0/0, j. de juin. — 78 f. 00
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00
Act. de la Banque. 2275 f. 00
Empr. national. 000 f. 00
Bons du Trésor. 0 0/0
Rente de la Ville de Paris. 000 00
Obl. de la Ville de Paris. 1200 f. 00
Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00

Quatre Can., 1200 f. 00	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth 000 fr. 00	Empr. r. d'Esp. 00 f. 0
R. de Napl 97 f. 60	R. p. d'Esp. 00 f. 0/0
Emp. rom. 101 f. 1/2	Empr. Belge. 100 f.
Cortes, 00 fr. 0/0	Empr. d'Haiti. 345 f.
R. d'Esp. 24 1/4.	Empr. grec... 00 f.

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP.
Quai des Augustins, n. 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2720.

SAMEDI 15 OCTOBRE 1836.

PRIX DE L'ABONNEM.

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

SUR Mlle DE LAMOUROUX,

SUPÉRIEURE DE LA MAISON DE LA MISÉRICORDE DE BORDEAUX.

La ville de Bordeaux pleuroit encore son vénérable archevêque de si douce mémoire, bien moins grand sans doute par la pourpre romaine dont il venoit d'être revêtu, que par ses longs et apostoliques travaux dans les deux hémisphères, lorsqu'un nouveau deuil est venu encore affliger des cœurs en proie à des regrets si légitimes. Les pauvres ont perdu leur mère, les infortunés leur consolatrice, les foibles leur appui. L'admirable fondatrice de la maison de la Miséricorde, mademoiselle de Lamouroux n'est plus !.... Sa mort fait couler autant de larmes de douleur, que ses bienfaits en faisoient verser d'attendrissement et de reconnoissance. Sa douceur inaltérable, sa tendre et héroïque charité désarmoient l'enfer et ne cessoient de lui arracher ses victimes. Faut-il rappeler ici dans quel temps et par quels prodiges de zèle et de dévouement elle a fondé à Bordeaux cette maison de la Miséricorde qui est aujourd'hui un des plus beaux et sans doute le plus utile des établissemens de cette grande ville? C'est dans ces jours de deuil et d'effroi où la vertu n'avoit d'autre asile que la prison, d'autre récompense que l'échafaud, où les ministres de paix poursuivis jusque dans leurs retraites les plus ignorées, exposoient leurs charitables hôtes à une mort certaine, et ne pouvoient offrir *même dans les ténèbres* le saint sacrifice qu'au péril de leur vie et de celle des assistans; c'est dans ces jours affreux que mademoiselle de Lamouroux fonda la maison de la Miséricorde, renonça à toutes les espérances du siècle, sacrifia sa fortune, compromit sa vie, surmonta toutes les répugnances de la nature et du cœur, et s'abandonna tout entière à son Dieu pour être l'instrument de sa paternelle clémence envers des ames dégradées aux yeux du monde, mais toujours précieuses aux yeux de celui qui les a rachetées de son sang. Et, à ce sujet, qu'il me soit permis d'emprunter quelques touchans détails à un petit livre écrit, il y a près de trente ans, sur la vie de M. Martin de Bonnefond, curé de Marmande (1). Car ce pieux ecclésiastique, alors caché à Bordeaux, eut aussi la gloire de fonder la maison de la Miséricorde de cette ville :

« Plusieurs de ces infortunées créatures, que le monde abandonne dès qu'elles deviennent inutiles à ses plaisirs, déjà touchées de la grâce, avoient renoncé à leurs désordres et au gain honteux qu'elles en retiroient. Recueillies dans une maison peu spacieuse par les soins de quelques personnes charitables, elles recevoient de M. le curé de Marmande les secours spirituels si nécessaires à leur situation... Mais leur nombre augmentoit chaque jour, et la maison qu'elles habitoient ne pouvoit plus les contenir. Elles manquoient de tout, et se trouvoient ainsi ex-

(1) Voyez la *Vie de M. Martin de Bonnefond*, curé de Marmande, pag. 94 (imprimée à Bordeaux, chez madame veuve Cavazza, en 1810.) Il y a vingt-sept ans que M. Martin de Bonnefond est allé attendre mademoiselle de Lamouroux dans le ciel.

posées à la tentation de rentrer, pour subsister, dans la voie de leurs égaremens. Leur position cruelle émut le cœur compatissant de M. le curé de Marmande. Mais comment se procurer une maison assez vaste pour loger quarante de ces infortunées?

»Le charitable prêtre prit le parti qui avoit si bien réussi, dans une circonstance à peu près semblable, au héros de la religion et de l'humanité, au grand saint Vincent-de-Paul. Il fit inviter plusieurs dames riches et pieuses de la ville à se rendre dans un oratoire qu'il leur indiqua, chez un respectable prêtre, son ami, qui favorisa de tous ses efforts ce pieux dessein, et qui depuis n'a cessé de seconder de tout son zèle une si belle entreprise. Là, il parla avec tant de force et d'onction sur le déplorable état de ces pénitentes si dignes de compassion, que tous les cœurs furent attendris et toutes les bourses ouvertes. Une maison plus spacieuse fut louée, tous les secours furent prodigués; et telle est l'origine de la maison de la Miséricorde de Bordeaux.

»M. le curé de Marmande peut donc être regardé, sinon comme le fondateur, du moins comme un des principaux coopérateurs d'un établissement si utile. Deux dames de Bordeaux, distinguées par leur vertu et leur piété partagent avec lui cette gloire. L'une d'elles n'a cessé d'y verser d'abondantes aumônes (1). L'autre a poussé l'héroïsme de la charité jusqu'à se consacrer au service et à la direction de cette maison de pénitence, jusqu'à sacrifier à cette grande œuvre, sa jeunesse, son repos et sa santé, devenant l'amie et la consolatrice de ces ames affligées, et portant dans leur cœur, par une si étonnante bienfaisance, l'amour du Dieu qui seul peut l'inspirer. »

Cette héroïne fut mademoiselle de Lamouroux. Le plus grand sacrifice que peut-être jamais une ame noble et pure ait fait à son Dieu, lui fut suggéré par un de ces saints prêtres que la rage des impies poursuivoit nuit et jour dans la ville de Bordeaux, sans pouvoir ralentir leur zèle ni étonner leur foi. Il fit entendre à cette grande ame les paroles que Dieu adressa autrefois au père des croyans: *Egredere de cognatione tuâ*. (Gen. XII. 1.) Partez, quittez votre famille et la maison paternelle. Allez habiter auprès de ces infortunées que Dieu vous donne pour filles. Ne les quittez plus. Partagez leur indigence et leurs douleurs. Que leur asile soit votre demeure; que l'innocence embrasse les travaux de la pénitence pour en adoucir les rigueurs à des ames encore foibles; et qu'à l'exemple de son divin maître, celle qui ne connoît pas le crime se soumette à l'expiation du crime pour gagner à Dieu des cœurs formés à son image. Mademoiselle de Lamouroux n'hésita pas. Elle fit taire tous les murmures de la nature, étouffa la voix de la chair et du sang, alla partager l'asile de ses filles, qu'elle n'a plus quitté depuis, et, par cette grande victoire remportée sur elle-même au prix de combats dont elle ne pouvoit parler qu'en frémissant, mérita que le Dieu auquel elle avoit tout immolé lui tînt lieu de tout, protégeât la mère et les filles contre les tempêtes des passions humaines, et lui accordât pour tout le cours de sa vie ce don de confiance, de paix et de sérénité qui brilloit et se répandoit autour d'elle, et que ceux qui avoient le bonheur de la voir ne pouvoient se lasser d'admirer.

« C'est la merveille de Bordeaux et de mon diocèse », s'écrioit le grand archevêque dont celui qu'on pleure aujourd'hui aimoit tant à répéter les louanges. On racontoit à M. d'Aviau quelques-uns de ces traits extraordinaires si familiers à mademoiselle

(1) Elle en a reçu, il y a déjà bien des [illegible] dans une meilleure vie, la seule récompense digne d'elle.

de Lamouroux, et connus de toute la ville, quand le pain, l'argent, toutes les ressources manquant à une maison où il falloit pourvoir à la subsistance de trois cents personnes, tout à coup la providence, écoutant le cri de cœurs contrits et humiliés, et docile à la prière de la sainte fondatrice, changeoit en inépuisables provisions quelques grains de blé ou quelques poignées de farine, renouvelant ainsi, pour ainsi dire, les prodiges dont les champs de Capharnaüm et de Tibériade furent jadis témoins. « Loin d'être surpris qu'elle fasse des miracles, répondit le prélat, je serois plutôt étonné si elle n'en faisoit pas. »

De telles faveurs du ciel étoient méritées et appelées par son héroïque confiance. Elle faisoit l'œuvre de Dieu. Comme le bon pasteur, elle alloit chercher et portoit sur ses épaules les brebis égarées. Dieu étoit pour elle : que pouvoit-elle craindre? Aussi *ne demandoit-elle jamais rien aux hommes*. Elle acceptoit même avec peine les dons volontaires qu'on offroit à cette maison de bénédiction. Elle les refusoit souvent, dans la crainte de priver les autres pauvres. Les plus puissantes protections se présentoient en foule, et sembloient ambitionner la gloire de travailler à son œuvre (1); mais ce n'est pas là qu'elle mettoit sa confiance. Un de ses amis partant pour Paris, où l'appeloient de hautes fonctions, lui offrit un jour d'agir auprès du gouvernement pour procurer des secours à sa maison. « Non, mon ami, répondit-elle; ne demandez rien pour nous aux hommes : Dieu nous suffit. Je travaille pour lui ; je ne compte que sur lui. Si je réclamois les bienfaits des hommes, ils finiroient par me manquer (car les hommes manquent toujours). Alors, si je recourois à Dieu, il me renverroit aux hommes que je lui aurois préférés, et je n'aurois rien à dire; au lieu que, ne me confiant que dans le Seigneur, je suis sûre de son appui. Si, ce qui est impossible, il venoit à m'abandonner, je ne craindrois pas de lui dire : Mon Dieu, vous m'avez confié vos enfans; vous m'avez mise à la tête de votre œuvre. Je n'ai imploré que vous : votre protection m'est due. Je vous *somme* de venir à mon secours. C'est ainsi que je parlerois à Dieu, et il m'entendroit. »

Mademoiselle de Lamouroux, dans la simplicité de ses voies, joignoit à la sagesse la plus consommée une éloquence à laquelle on ne pouvoit résister. Les paroles qui sortoient de sa bouche portoient avec elles une onction de paix et de charité que bien des prédicateurs auroient enviée. Un jour, l'illustre évêque d'Hermopolis, qui l'avoit connue et admirée (1), me rapportoit, en pleurant d'attendrissement, un de ces mots sublimes qui avoit échappé à son cœur, pour accompagner une action plus sublime encore. « Non, me dit l'éloquent prélat, Bossuet n'a jamais rien dit de plus beau. »

La vertu seroit-elle aussi aimable, aussi digne de nos respects, si elle ne travailloit que pour la terre? La gloire même d'être utile aux hommes, sans rapport à celui qui a créé les hommes, vaut-elle les sacrifices

(1) La fille auguste de Louis XVI, à qui toutes les bonnes œuvres de France appartenoient de droit, honoroit de son estime et de son plus vif intérêt mademoiselle de Lamouroux et son établissement. Les grandes *ames s'entendent*.

(1) Mademoiselle de Lamouroux inspira aussi une profonde estime à M. l'abbé Legris-Duval, ce prêtre charitable et éloquent dont le cœur s'ouvroit à toutes les infortunes, dont les lèvres, pour parler avec Homère, distilloient le miel.

qu'elle coûte? Et ne sent-on pas, quand on fait le bien, qu'on a droit de prétendre à un plus haut prix? Ce prix, mademoiselle de Lamouroux vient de le recevoir de la main de celui à qui elle avoit consacré ses travaux et sa vie. Son angélique charité est allée se perdre dans le sein de la charité même. Elle ne cessera du haut du ciel de diriger la maison qu'elle a fondée sur la terre. Ses bras seront toujours ouverts au repentir et au malheur. Elle verra, du sein de la gloire, se perpétuer ses œuvres et se multiplier ses bienfaits. Son grand cœur, toujours *prêt* ici bas *à espérer dans le Seigneur,* ne cessera d'obtenir de ce Père des miséricordes de nouvelles faveurs pour la maison qu'elle avoit créée sous l'œil de sa providence. Si l'ouvrage de l'impie s'évanouit avec lui et n'enfante que le crime et la mort, les œuvres de la vertu enfantent la vie, produisent une récolte immortelle aux mains pures qui ont semé dans la justice, et laissent après elles une mémoire qui ne périra jamais. *Paratum cor ejus sperare in Domino... In memoria æterna erit.*

LE COMTE DE MARCELLUS.

Marcellus, le 24 septembre 1836.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Dans la séance de l'Académie de la Religion catholique du 15 août, M. l'avocat Barberi entreprit de combattre l'erreur de Montesquieu, qui prétendoit que le climat, le tempérament, l'amour de la patrie suffisoient sans le secours de la religion pour bien former le cœur de l'homme. Comme cette erreur est une de celles que les ennemis de la religion mettent le plus volontiers en avant pour persuader qu'on peut se passer du secours de la foi, l'avocat a cru utile de montrer l'absurdité de ce paradoxe. Il a fait voir que le climat n'a pas assez d'influence sur le cœur de l'homme pour le prémunir contre le danger des passions. Le tempérament n'est pas non plus un moyen bien puissant; il est au contraire souvent une occasion de chute. Enfin, ni l'amour de la patrie, ni l'amour de soi, ni l'amour de la gloire ne sont des guides bien sûrs pour l'homme. L'habile dissertateur fit remarquer que ces trois motifs ne sont autre chose que l'ambition cachée sous divers masques, et qu'ils sont propres à amener toute sorte d'excès, s'ils ne sont dirigés et réprimés par la religion. MM. les cardinaux Pedicini, Sala, Polidori et Gazzola, plusieurs prélats et personnages distingués assistoient à cette séance, et applaudirent au choix du sujet et à la manière dont il fut traité.

PARIS. — M. Baluffi, évêque de Bagnorea et nonce apostolique à la nouvelle Grenade, est depuis quelques jours à Paris. Le prélat doit s'embarquer sous peu pour se rendre à sa destination. C'est un événement que l'envoi d'un nonce dans ces nouveaux états, qui, depuis leur rupture avec la métropole, n'avoient plus les mêmes relations avec le Saint-Siége. On peut tout espérer de la présence d'un nonce dans ces contrées; elle aura de bons effets sur les dispositions des peuples et sur celles des gouvernemens. M. Baluffi se rendra d'abord à Carthagène, d'où il aura encore un grand trajet à faire pour arriver à Santa-Fe de Bogota, où il doit résider.

M. Pompalier, évêque de Maronée et vicaire apostolique pour la Polynésie occidentale, est arrivé jeudi dernier à Paris. Le prélat doit se rendre sous peu au Havre, où il s'embarquera pour Valparaiso. Il emmène avec lui quatre missionnaires de sa congrégation et trois Frères. On dit qu'il a obtenu du ministère des lettres de recommandation pour les consuls français, et pour les commandans des stations françaises

dans les parages qu'il doit visiter. Cette mission mérite bien en effet d'exciter l'intérêt, puisqu'elle a pour but de porter les bienfaits de la civilisation chrétienne parmi des peuples livrés à une idolatrie abrutissante et à une honteuse corruption de mœurs. On se flatte que les relations du Saint-Siége avec les nouveaux états d'Amérique s'établiront ainsi peu à peu. Déjà cet été on a vu passer par Paris M. le général Manilla, ambassadeur du Mexique auprès du Saint-Père. Ce choix est d'un heureux augure pour le bon accord qui doit régner entre cette partie importante du Nouveau-Monde et le Saint-Siége.

Quelques journaux se sont permis d'accuser le gouvernement pontifical et le clergé d'Ancône, à l'occasion du choléra. Ils ont dit que le premier n'avoit point pris les précautions nécessaires pour diminuer les ravages du fléau, et que le second, frappé d'une excessive frayeur et oubliant les devoirs de son ministère, avoit laissé la plupart des malades périr *sans les* secours de la religion. Des renseignemens exacts que nous recevons de personnes dignes de foi qui se trouvoient à Ancône à l'époque de l'invasion du choléra, et qui y sont même encore, nous mettent en état de démentir ces faux bruits.

Sur le premier point, le gouvernement pontifical eut à peine connoissance de la maladie déclarée à Ancône, qu'il fit partir promptement pour cette ville M. Asquini avec quelques médecins, parmi lesquels étoit le docteur Cappella, qui avoit été précédemment envoyé Paris, par le souverain pontife, pour y étudier le choléra et les meilleures méthodes de traitement. De plus le gouvernement créa un comité de santé publique, ouvrit un asile pour les mendians, fit imprimer et répandre des avis pour préserver du choléra, et fit distribuer des sommes pour le soulagement des malades.

Quant au clergé, on ne peut l'accuser sans calomnie. Les prêtres séculiers et réguliers ont assisté sans relâche les mourans, et quoique beaucoup d'entre eux crussent la maladie contagieuse, cependant ils se répandoient dans les habitations des malades, dans les hôpitaux et dans les prisons pour y donner à tous les secours de la religion.

Cette justification du clergé est positive. Nous ajoutons qu'un assez bon nombre de citoyens, suivant l'impulsion de leur charité, ont donné diverses sommes pour les pauvres. La municipalité et la chambre du commerce se sont distinguées par leurs largesses, et par-dessus tout Son Eminence M. le cardinal Nembrini, évêque d'Ancône, plein d'affection pour son troupeau, a donné quelques milliers d'écus pour le même objet. Aussi dans la dernière classe les infirmes ont été assistés, et ceux que la maladie n'a pas atteints ont été nourris d'une manière saine. La garnison française même a bien mérité par les secours qu'elle a donnés aux habitans.

Dans le numéro du 4 octobre, nous avons rapporté les délibérations édifiantes et généreuses des magistrats d'Ancône, et nous avons parlé de la procession de pénitence qui a eu lieu dans cette ville et de la piété qu'y ont montrée les habitans.

M. l'abbé Van de Beek, missionnaire en Suède, qui étoit venu en France solliciter des secours pour sa mission, n'y est pas resté. N'ayant point trouvé à Paris la plupart des personnes auxquels il étoit recommandé, et qui, dans cette saison, sont à la campagne, il a jugé qu'un plus long séjour seroit inutile, et il est reparti pour la Belgique. Il nous a chargés seulement de recommander son œuvre à nos lecteurs. La mission de Suède est en effet digne de leur intérêt, précisément par les besoins qu'elle éprouve et par le peu de ressources qu'elle a. Presque tous les catholiques

sont pauvres ; ils sont au milieu d'une population toute protestante. Il est de l'honneur de la religion de soutenir cette petite colonie de catholiques. Le principal besoin est d'avoir une église, des livres et des écoles ; une église pour s'y réunir, y prier Dieu, y entendre des instructions ; des livres et des écoles pour contre-balancer l'effet des livres et des écoles des protestans. Sans cela, ce petit troupeau se disperseroit bientôt, et la foi s'éteindroit insensiblement.

Déjà les catholiques de divers pays ont montré quelque intérêt pour leurs frères de Suède. On leur a fait passer des secours qui les ont mis à même de commencer une église. Il s'agit de leur fournir les moyens d'achever leur œuvre. On apprendra avec joie que le zèle des missionnaires n'a pas été sans résultat. Jusqu'ici les catholiques à Stockholm étoient presque tous des étrangers venus en Suède pour leur commerce ou leur industrie. Depuis quelque temps, il y a eu des conversions heureuses ; les unes sont connues, les autres le seront plus tard. Les catholiques ont là un grand exemple. La princesse royale, qui est nièce du roi de Bavière, est une excellente catholique. Elle pratique sa religion sans respect humain, et n'est pas moins aimée des Suédois pour ses belles qualités. Elle a contribué à la construction de l'église, et se montre disposée à seconder tout ce qui est bon et utile. On sait que cette princesse, qui se nomme Joséphine-Maximilienne-Eugénie, est française d'origine, étant fille d'Eugène de Beauharnais, duc de Leuchtemberg.

M. le cardinal de Cheverus a donné, avant de mourir, des *Statuts* à son diocèse. Ils ont paru, il y a quelques mois, en un volume in-8°, et sont suivis d'une *Instruction sur l'administration temporelle des paroisses*. En tête du volume est un mandement du 22 mai dernier pour annoncer ces *Statuts* et en faire connoître l'esprit. Les anciens statuts se trouvoient difficilement, et contenoient des dispositions tombées en désuétude, et évidemment inapplicables aux circonstances. Après avoir indiqué le plan suivi dans les *Statuts*, M. le cardinal montre les avantages de l'uniformité :

« Mais, dit Son Eminence, pour recueillir ces précieux avantages, il faut que vous soyez bien convaincus d'une incontestable vérité, c'est que ces statuts sont pour chacun de vous des lois obligatoires qui lient votre conscience, et que vous ne pouvez enfreindre sans prévarication. Telle est notre volonté ; et pourquoi, en effet, donner des règles si nous laissions à chacun la liberté de n'en tenir aucun compte? Et tel est aussi notre pouvoir, puisqu'en vertu de la consécration qui nous a fait évêque, et de la mission légitime qui nous a rendu votre premier pasteur, nous tenons la place de Jésus-Christ au milieu de vous ; *Pro Christo legatione fungimur*...

» Ce seroit donc une grande erreur d'estimer le salut possible en n'observant de ces statuts que ceux qui reviendroient à vos goûts ou à vos propres idées, et violant les autres sans scrupule, de prétendre allier avec une pareille transgression la pureté de conscience requise pour monter à l'autel, la piété du prêtre, la religion du chrétien. Ce seroit donc une grande erreur de penser que parce qu'on a reçu d'un évêque le gouvernement d'une église, on a droit d'y établir ce qu'on veut et de la gouverner à sa manière. »

M. le cardinal a pris pour base de son travail les anciens statuts de MM. de Sourdis et de Bezons ; il les a combinés avec les ordonnances de de M. d'Aviau et les siennes. Il a consulté l'Ecriture, les décrets des papes, les ouvrages des Pères, les décisions des conciles, et surtout des conciles de Bordeaux, en 1583 et en 1624. Enfin il a communiqué les statuts à son clergé pendant la retraite, et a invité à lui adresser à ce sujet des observations. Plusieurs en

tut envoyé, et on en a profité dans la rédaction définitive.

Son Eminence expose les raisons de prudence qui l'ont engagé à ne pas multiplier les peines de suspense; elle ne l'inflige que pour six articles seulement, sur plus de deux cents. Elle engage les prêtres à faire une étude fréquente et sérieuse de ces statuts :

« Jamais il ne fut plus urgent pour le clergé de donner au monde de grands exemples d'exactitude dans la discipline, de régularité dans la conduite, de sagesse et de prudence dans toutes les fonctions du saint ministère. Vous connoissez les plaies de l'Eglise, le dépérissement de la foi, la décadence des mœurs, l'état effrayant de la société qui va tous les jours se démoralisant à un excès inconnu des siècles passés. C'est à nous, par notre obéissance aux saintes règles, à réparer tous ces maux, à consoler l'Eglise parmi tant de douleurs, à sauver le monde qui périt, à rallumer le flambeau de la foi et de la piété qui s'éteint. Hélas ! si les maux de la terre sont si graves, le vaisseau de l'Eglise si violemment agité, la *société* travaillée par tant de passions en délire, peut-être la justice scrutatrice de Dieu ne nous absout-elle pas entièrement de ces malheurs; peut être n'avons nous pas travaillé avec assez de zèle, assez prié, assez instruit, assez édifié. »

Les *Statuts* sont divisés en trois parties : le service divin, l'instruction et les sacremens, et enfin la vie ecclésiastique. Le tout comprend 204 articles. Ce n'est point ici le lieu d'entrer dans le détail des dispositions, des avis et des prescriptions que renferment ces statuts; seulement nous remarquerons que des notes au bas des pages indiquent constamment les anciens statuts, les rituels et les conciles auxquels chaque article est emprunté.

Une *Instruction sur l'administration temporelle des paroisses* d'après la législation actuelle suit les *Statuts*. Cette administration embrasse les droits temporels de l'Eglise, les droits temporels du clergé, la police extérieure du culte. Des notes au bas des pages indiquent les décrets qui se rapportent aux différens articles de l'instruction.

Le volume est terminé par diférentes pièces, une table des cas réservés et des censures, un tableau des renseignemens sur les paroisses, le réglement pour les oblations, et des modèles de budget et de compte-rendu.

Une table alphabétique des matières facilitera l'usage du volume.

Ce dernier fruit de la sollicitude de M. le cardinal de Cheverus achèvera de rendre sa mémoire précieuse au diocèse.

La retraite ecclésiastique à Nancy s'est ouverte le jeudi 13 pour finir le jeudi 20. M. le coadjuteur y a invité les ecclésiastiques par une circulaire très-pressante.

La retraite ecclésiastique à Marseille a été prêchée par M. l'abbé Boué, le même qui avoit donné celles de Bordeaux et de plusieurs autres diocèses.

Nous avons parlé dans le temps du départ de cinq missionnaires qui s'étoient embarqués à Nantes, et dont deux, MM. Fèvre et Guillet, de la congregation de Saint-Lazare, étoient destinés pour la Chine. Les trois autres, MM. Miche, Guillou et Grand-Jean, envoyés par le séminaire des Missions-Etrangères, devoient se rendre, les deux premiers à la mission de Cochinchine, et le dernier à celle du Tong-King, passant par l'Ile-de-France (Maurice), Sumatra et Pinang. On a reçu des lettres de ces missionnaires, en date du 27 juin, de l'Ile-de-France, où ils étoient arrivés sans accident après une heureuse traversée de soixante-dix jours. Ils devoient en repartir le 2 juillet pour continuer leur route; mais les

deux missionnaires lazaristes ayant trouvé à Maurice un navire faisant voile directement pour Macao, ils en profitèrent pour se rendre plus vite à leur destination. Celle des trois autres étant différente, ils continuèrent leur voyage sur le navire qui les avoient emmenés de Nantes. Ils avoient tous été accueillis à Maurice par M. Morris, vicaire apostolique de l'île, de la manière la plus hospitalière. Le prélat les avoit logés et entretenus chez lui durant leur séjour. Les missionnaires se louent beaucoup des égards et des attentions de leur capitaine. Il leur fut permis durant la traversée de dire la messe tous les dimanches, lorsque le temps le permettoit; le capitaine et l'équipage y assistoient avec recueillement. Le premier eut constamment l'attention de leur faire préparer leurs repas en maigre les vendredis et samedis, et eut pour eux toute sorte de prévenances.

POLITIQUE.

En assistant chaque jour à la polémique qui s'est engagée depuis plus d'un mois entre les journaux de l'opposition et ceux qui défendent d'office le ministère du 6 septembre, notre surprise est grande de voir l'embarras où ces derniers se laissent mettre par leurs adversaires, faute de songer à un argument qui couperoit court à toutes les discussions. A quoi en effet ont-ils à répondre? A cette simple accusation continuellement reproduite sous toutes les formes contre les doctrinaires : *Vous ne voulez pas les effets de la révolution de juillet, vous la retenez dans sa marche, vous arrêtez sa roue, vous condamnez en Pologne, en Suisse et partout, ce que vous avez fait vous-mêmes, et consacré par votre exemple; vous devriez rougir de vos inconséquences.*

Non, il n'y a point d'inconséquence dans le fait des doctrinaires, au moins depuis qu'ils ont cessé de jouer leur comédie de quinze ans, et de trahir la restauration. Ce sont eux qui ont dit les premiers que le nouvel ordre de choses est un gouvernement de nécessité, et que la révolution de juillet fut un grand malheur. Or, du moment où ils considèrent la révolution de juillet comme un grand malheur, il n'y a pas du tout d'inconséquence à ne point vouloir faire de ce malheur une condition d'existence pour les autres et pour soi-même. Il est très-fâcheux sans doute qu'on n'ait songé à fermer la porte qu'après y avoir laissé entrer ce qu'on est obligé ensuite de regarder comme une chose funeste. Mais il n'est pas défendu de reconnoître son tort plus tard; et quand on l'a reconnu, ce n'est point être inconséquent que de travailler à en réduire les effets à ce qu'ils ont de moins révolutionnaire et de moins perturbateur. Seulement il y auroit, selon nous, quelque chose de meilleur que cela; ce seroit d'avoir la force de réparer tout-à-fait le mal qu'on ne veut couper que jusqu'au point où l'on cesseroit d'y trouver son profit particulier.

Déjà nous avons eu l'occasion d'expliquer pourquoi nous éprouvons un souci de moins que la plupart des autres journaux, lesquels se figurent qu'une guerre à mort ne sauroit manquer d'éclater bientôt entre la chambre des députés et le ministère du 6 septembre. Puisque la discussion se trouve continuellement ramenée sur ce sujet, nous allons tâcher de tranquilliser nos lecteurs sur le prétendu combat à mort que la polémique de la presse doit leur faire appréhender.

La chambre actuelle des députés convient à tous les ministères, et tous les ministères lui conviennent également. Outre qu'ils sont de la même origine et du même sang, la chaîne d'or qui les unit ne peut être rompue sans une sorte de suicide de la part de ceux qui auroient la coupable pensée de s'en dégager. A moins de vouloir quitter le certain pour l'incertain, et renoncer à deux cent trente belles positions de fonctionnaires publics, bien acquises et bien consolidées, pour courir après d'autres à l'aventure, jamais députés de l'ordre de choses actuel ne seront assez mal inspirés et assez en-

mis d'eux-mêmes pour être seulement tentés de chercher fortune ailleurs.

Mais, s'écrie-t-on, vous voyez bien pourtant que, pour élever le ministère du 22 février, ils n'avoient pas craint de se séparer par une espèce de coup de tête, de ces mêmes doctrinaires avec lesquels on prétend aujourd'hui les réconcilier et les faire vivre en bons frères. C'est-là précisément le côté sublime de la chambre actuelle des députés, qu'on peut conduire de droite à gauche, du tiers-parti à la doctrine, et presque du blanc au noir, avec une facilité toujours égale, tant les sympathies ont de puissance, tant les harmonies se trouvent admirablement établies entre toutes les branches de cet ordre de choses. Aussi ne doit-on pas le dissimuler à MM. les ministres, qui ont eu ou qui auront affaire à cette chambre de députés ; ils seront sans excuse pour le bien qu'ils n'auront pas fait, comme pour *le* mal qu'ils auront pu faire avec elle; car il n'y aura pas moyen de dire qu'elle leur ait refusé quelque chose, et ils auront été parfaitement les maîtres de la faire concourir à tout ce qu'ils auront voulu. A *eux donc tout* le mérite des œuvres ; à *elle tout le* mérite de la complaisance, pour le bon comme pour le mauvais.

Un journal avoit annoncé qu'un délégué officieux du ministère s'étoit rendu à Ham, auprès des ministres prisonniers, pour conférer avec eux sur leur position, et sur les moyens de la faire modifier. La même feuille prétendoit savoir que M. de Polignac étoit le seul qui se fût montré disposé à subir les conditions que le pouvoir paroissoit vouloir mettre à sa délivrance.

Le prince dément cette assertion par une lettre où il déclare que l'envoyé dont il est fait mention n'a eu de communication qu'avec un des quatre prisonniers, et que ce n'est pas lui. Du reste, il profite de l'occasion pour annoncer que sa résignation et son courage ne sont point à bout, et le langage qu'il tient ne peut que faire honneur à ses sentimens.

S'il est vrai que, sous le *gouvernement* actuel, la politique des ministres ne leur permette pas de venir au secours de ceux de Charles X, sans exiger de la part de ces beaux et nobles caractères, des actes d'humiliation et d'abaissement, ce ne sont pas ces derniers qu'il faut plaindre le plus. Il doit effectivement en coûter à leurs successeurs, à des hommes qui doivent être avant tout soigneux de leur propre dignité; il doit leur en coûter, disons-nous, pour toucher à la dignité de ceux qui les ont précédés dans la même carrière. Du moins il nous semble que le seul esprit de corps, que la similitude du titre et la communauté des positions sociales, forment une espèce d'hérédité à laquelle on ne peut porter atteinte dans la personne des uns sans l'altérer et la dégrader dans la personne des autres. Les ministres actuellement en titre n'ont rien de meilleur à désirer pour eux-mêmes que de voir des prédécesseurs qui sachent rehausser et agrandir par leur constance d'ame et l'élévation de leur caractère, la dignité commune inhérente au nom de ministre.

Voilà ce qui nous dispose véritablement à croire, ou que les ministres actuels ne sont pas maîtres de changer le sort de leurs prédécesseurs qui sont à Ham, ou qu'ils ne leur imposent pas comme on le prétend des conditions d'abjection indignes du rang qu'ils ont tant d'intérêt à maintenir élevé pour leur propre compte. Loin d'en vouloir aux prisonniers de Ham de ce qu'ils résistent à l'abaissement et aux démarches vulgaires, ils devroient être fiers au contraire de ce qu'ils ne laissent pas dépérir cette même dignité qui n'intéresse pas moins les successeurs que les prédécesseurs. Pour parler en toute sincérité, le jour où les anciens ministres de Charles X seroient amenés à faire amende honorable devant les ministres actuels, ces derniers nous paroîtroient avoir porté à leur propre considération une atteinte mortelle, et abaissé le rang d'homme d'état fort au-dessous de ce qu'on croyoit.

PARIS, 14 OCTOBRE.

Un journal annonce que Louis-Philippe et sa famille quitteront incessamment Neuilly pour revenir à Paris.

— M. de Montalivet qui a assisté aux fêtes de Compiègne vient de partir pour le Berry.

— M. le baron de Nervo, gendre de M. de Barante, est parti hier matin pour Saint-Pétersbourg.

— Une ordonnance vient de nommer premier président à la cour royale de Poitiers, M. Moyne, procureur-général à Rouen, en remplacement de M. Descordes, décédé ; procureur-général près la cour royale de Rouen, M. Mesnard, procureur-général à Grenoble ; procureur-général près la cour royale de Grenoble, M. Legagneur, président de chambre à la cour royale de Metz.

— Un journal du matin annonce que M. de Saint-Priest est rappelé de Lisbonne et provisoirement remplacé par M. de Bois-le-Comte.

— On dit que le ministère prépare un projet sur la garde nationale autre que celui qui a été proposé à la fin de la session dernière. Le nouveau projet présentera un code complet sur la matière.

— MM. les ministres de l'intérieur et de la guerre viennent d'appeler l'attention des préfets sur la facilité avec laquelle des maires croient pouvoir procédér au mariage de militaires qui ne justifient pas de l'autorisation de leurs chefs, comme l'exige le décret du 10 juin 1808.

— Un ordre du jour de l'état-major de la garde nationale porte qu'à dater du 20 de ce mois et jusqu'au 30 avril, tous les postes fournis par la garde nationale seront relevés à 10 heures précises du matin.

— M. Jabat n'est pas, comme nous l'avons annoncé d'après des journaux qui sont ordinairement bien informés, venu à Paris avec une mission particulière de M. Mendizabal. Ce diplomate ayant refusé de prêter serment à la constitution et cessé par conséquent tout rapport avec le *gouvernement* de Madrid, il ne sauroit *avoir la confiance du* ministère espagnol.

— M. Lefer, qui depuis neuf ans remplissoit au Havre les fonctions de consul espagnol, vient de recevoir de l'ambassadeur d'Espagne à Paris l'acceptation de la démission qu'il avoit adressée au ministère depuis un mois. Par suite de cette résiliation de fonctions, M. Laborda, vice-consul au Havre, se trouve chargé des affaires du consulat espagnol de cette place.

— Les deux affaires relatives à des fabriques clandestines de poudre, rue de l'Oursine et rue Dauphine, et dans lesquelles il y a eu appel de la part des prévenus condamnés, ont été jointes pour être soumises à un même débat qui s'ouvrira le lundi 17 du présent mois, à l'audience des appels correctionnels de la cour royale. Le nombre des prévenus appelans est de trente-deux.

— M. Dutacq, gérant du journal *Le Siècle*, a été poursuivi pour avoir fait paroître au mois de juillet deux numéros de cette feuille avant le dépôt de son cautionnement. Condamné par défaut, M. Dutacq a été ensuite acquitté par un jugement contradictoire. Le procureur du roi ayant interjeté appel, le *gérant du Siècle* n'a point comparu devant la chambre des appels correctionnels qui l'a condamné *par défaut* à un mois de prison et 200 fr. d'amende pour chaque contravention, en tout deux mois de prison et 400 francs d'amende.

— La façade principale du palais des Beaux-Arts, outre ses deux inscriptions d'or sur marbre de couleur, vient de recevoir quatre magnifiques médaillons, dont deux en bronze sur fond d'or, représentant Jean Goujon et Philibert Delorme, et les deux autres, placés au-dessus, en marbre sur fond d'or, représentant en bustes Nicolas Poussin et Eustache Lesueur.

— On a dressé les dix mâts de l'échafaud mobile qui servira à l'érection de l'obélisque. Des marins du port de Cherbourg viennent d'arriver pour préparer le grand système de traction qui va être employé. L'obélisque sera dressé dans les premiers jours de la semaine prochaine,

ps est beau. Le ministre de l'in-
rendu un arrêté concernant les
de police qui seront prises pen-
grande opération. Aucune per-
pourra entrer dans le chantier
étrangère aux travaux. La cir-
des voitures sera interdite sur la
dans les quartiers voisins. Des
sont prises pour placer 200,000
s en dehors de l'emplacement
ix travailleurs.

VELLES DES PROVINCES.

pérations des conseils de révi-
commencé le 10 octobre, dans
départemens.

ndant la nuit du 11, la Loire
ée à Orléans, de près de sept

uatre maisons de Dompcevrin
sement de Commercy), habitées
iénages, ont été consumées par
nes, dans la soirée du 9. Une
mmé paralytique qui n'avoit pas
lit depuis 20 ans a péri. On at-
a cause de l'incendie à l'impru-
propriétaire chez qui le feu s'est
é dans une chambre à four où
t cuit du pain dans la matinée.
partie du 4e régiment de dra-
garnison à Saint-Mihiel, accom-
leurs chefs, est accourue au ga-
ommissaire de Saint-Mihiel s'est
partout où sa présence pouvoit
essaire. MM. les curés des com-
nvironnantes étoient à la tête de
oissiens, et les encourageoient
exemple.

ze personnes compromises dans
les de Chef-Boutonne (Deux-Sè-
nt arrivées à Niort jeudi dernier,
té immédiatement écrouées au

pt individus arrêtés à Nantes,
prévenus d'avoir pris part à l'é-
ui a eu lieu le 15 septembre après
ent de l'affaire des maçons con-
t comparu le 8 octobre devant
nal de police correctionnelle de
ç. La cour en a acquitté deux et
condamné quatre à un mois de prison, pour avoir jeté des pierres à la troupe et à la garde nationale. Un autre, âgé de 18 ans, a été condamné à quinze jours de la même peine.

— M. Mérilhou, frère de l'ancien garde des sceaux, recteur de l'Académie de Limoges, vient de mourir.

— M. Deschamps, gérant responsable de la *Gazette du Bas-Limousin*, est poursuivi par le parquet de Bellac, à la requête de M. Charreyron aîné, ex avocat, aujourd'hui député et président du tribunal civil de Bellac.

— L'état civil de Marseille a enregistré dans le mois de septembre 572 naissances, 194 mariages et 362 décès.

— M. le comte Henri de Tilly, jeune Vendéen qui se retira à l'étranger, après les événemens de la Vendée, avoit été condamné par la cour d'assises du Loiret à une détention perpétuelle. Dernièrement il fut arrêté à Toulon, dans un hôtel, comme il venoit de visiter l'arsenal et les établissemens de la marine. Il va être transféré des prisons de Toulon à Orléans, pour y être de nouveau jugé. Il paroît que M. de Tilly avoit l'intention de faire purger sa contumace.

— Des petits détachemens d'anglo-christinos traversent continuellement Bordeaux. Ces malheureux qui abandonnent un pays où ils avoient à endurer des privations de tout genre, sont dans un état pitoyable. Ils marchent pieds nuds, sans casquette et presque sans vêtemens, malgré le mauvais temps. L'Angleterre a cependant des consuls à Bordeaux et à Bayonne, qui pourroient bien venir au secours de leurs compatriotes.

— Nous avons rendu compte, d'après un journal des Pyrénées, de la mort de deux voyageurs, MM. Coquillaud et Couturier, dont les cadavres furent trouvés à une grande distance l'un de l'autre et presque ensevelis dans les neiges.

MM. Coquillaud et Couturier partirent le 25 août, à cinq heures du matin, des cabanes du lac de Gaubé, pour aller à Gavarnie, en traversant le Vignemale; ils

étoient sous la conduite du guide Périer, de Cauterets. Arrivés près du mont, ils furent surpris par le mauvais temps qui retarda leur marche de quelques heures. Parvenus au premier lac, ils dînèrent, et malgré les observations du guide, ils continuèrent ensuite leur ascension jusqu'au dernier sommet pour contempler les glaciers. Comme ils alloient descendre, un épais brouillard les surprit, et bientôt la neige tomba en abondance.

M. Coquillaud saisi par le froid fut obligé de s'arrêter. Son compagnon conçut alors de l'inquiétude, et dans un accès de désespoir marcha dans la direction de Gavarnie, mais il trouva la mort à quelques heures de chemin de l'endroit où il avoit laissé son ami, sans doute pour aller demander du secours.

L'instruction faite par la justice met au jour la belle conduite du guide, un instant soupçonné. Il est resté toute la nuit auprès de M. Coquillaud, qu'il a cherché vainement à réchauffer, et qu'il a constamment serré dans ses bras, pour le retenir sur le plan incliné où il se trouvoit, et l'empêcha, dans ses convulsions, de glisser jusque sur les rochers. Ce n'est que le matin, à la sollicitation du mourant, que le guide s'est éloigné pour aller chercher du secours; mais il étoit trop tard.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les journaux de Madrid du 5 octobre s'accordent à supposer que des modifications ministérielles dans le sens révolutionnaire doivent avoir lieu prochainement. M. Olozaga seroit toujours sur les rangs pour remplacer des hommes devenus trop modérés.

M. Mendizabal a adressé à la junte de Valladolid un ordre royal pour empêcher les effets d'une manifestation bien faite pour tourmenter le pauvre gouvernement révolutionnaire de Madrid. La commission d'armement de Valladolid a fait défense à l'intendant-général de disposer, *sans un ordre formel de sa part*, des fonds qu'il recouvreroit, y compris ceu[x] [prove]nant des exemptions du servi[ce de la] garde nationale mobile et du recr[utement], et de ne recevoir en paiement [...] d'aucune espèce, attendu que l[es fonds] recouvrés ou à recouvrir sont né[cessaires] pour fortifier la ville.

Ce qu'il y a de fâcheux pour l[e gouver]nement de la régente, c'est que [les] juntes, et même celle de Cadix [suivent] l'exemple de Valladolid.

— Les opérations électorales [sont ter]minées à Madrid. Voici la liste [des] députés nommés : MM. Arguelles, Cantero, Calderon de la Barca, C[...] Diego de Argumosa, Valdez, R[...] Leal. Tous ces choix nous paro[issent fa]vorables à la révolution de Saint-I[ldefonse]. Ceux des provinces sont à peu [près] de même esprit. Nous ne voyons [jus]qu'à présent l'élection de M. Me[ndizabal]. D'après un journal français, ses [fonctions] seroient incompatibles avec la q[ualité de] député aux cortès.

— A Algesiras, les élections o[nt donné lieu à] des rixes, et le sang a coulé dans [...] Des matelots, des contrebandi[ers et des] hommes de la lie du peuple ont [attaqué] les militaires et les citoyens de v[...]

— Le 23 septembre on faisoi[t courir] à Cadix les bruits les plus ridicul[es au su]jet de la France. On disoit qu'u[ne révo]lution avoit éclaté à Paris, et qu[e le châ]teau des Tuileries avoit été brûlé. [Ces sin]gulières nouvelles venoient de M[...]

— Le capitaine-général de Sé[ville], effrayé par les succès de Gom[ez, a dé]claré en état de siége non-seul[ement la] capitale, mais encore toute la p[rovince].

— A Grenade, Quiroga se di[spose à] partir avec les troupes pour al[ler com]battre Gomez.

— La corporation provinciale [de Bar]celonne a décrété qu'une con[tribution] mensuelle extraordinaire seroit [levée] dans toutes les communes du [...] pour subvenir aux besoins et aux [...] de l'armée, qui se trouve aux en[virons de] cette ville.

— Don Carlos a prolongé ju[...] sa halte à Escoriaza ; il en est p[...]

neuf heures et demie du matin, et
adu à Ellorio, où il a dîné, devant
oucher le même soir à Durango,
ministre universel M. Erro l'a pré-

e Moniteur donne les nouvelles
es de Madrid, le 1er octobre :
mez étoit à Montoro se disposant
er le Guadalquivir et la Sierra,
jeter dans les montagnes de Vo-
ir suite des démonstrations du
-général de Séville, qui avoit
28 septembre, 4000 hommes
ia.
étoit le 6 à six lieues d'Oviédo,
ir 2000 hommes de troupes et
déterminés à lui résister. La
ortugaise s'y rendoit le 2, de
iarches forcées. »
› est sur la grande route de
entre cette ville et Audujar.
longeant la rive gauche du
où le capitaine-général de
se réunit des troupes, est une
, entre Séville et Ecijia.
e du 1er octobre que le *Mo-*
nne à ses nouvelles de Madrid
une erreur. Les journaux de cette
la date du 5, dont nous avons
haut, auroient mentionné les
ouvemens que donne notre
icielle.
énéral Maroto avec l'intendant
› et 15 autres carlistes sont ar-
, à Perpignan. Le baron d'Or-
n fils sont morts en combattant
nt le jour de la défaite de Ma-
lant cette malheureuse journée,
s ont perdu en outre beaucoup

ondres, l'opinion générale est
rérages de la dette espagnole ne
s payés. A Paris où les choses
traordinaires trouvent crédit,
acoup de personnes qui se pres-
outer foi aux *bonnes* nouvelles
ent les amis de M. Mendizabal.
ie dépêche télégraphique de
le 13 octobre, que nous trou-
› le journal ministériel du soir,
que *Gomez est entré à Cordoue* le 1er. Ce général aura certainement trouvé dans cette ville qui compte 30,000 habitans, des vivres, des munitions et beaucoup d'argent. La feuille ministérielle dans sa partie non officielle dit que Gomez, après un court séjour à Cordoue, s'est dirigé sur Séville qui en est à vingt-cinq lieues. Séville, capitale de l'Andalousie, n'a pas moins de 80 mille habitans.

La feuille ministérielle du soir annonce encore dans sa partie non officielle l'entrée de Sanz à Oviedo, le 2 octobre; les troupes portugaises envoyées en toute hâte au secours de la ville sont arrivées trop tard.

Les états-généraux de Hollande s'assembleront le 17 de ce mois.

— L'infatigable M. O'Connell annonce qu'il va publier une lettre sur la grande question de la réforme de la chambre des lords.

—Un journal anglais dit que depuis un an il y a eu à Londres 642 incendies, et que les pertes qu'ils ont occasionnées s'élèvent à 25 millions de francs.

— L'argent est en ce moment fort rare à Londres, ce qui paralyse le commerce de cette ville.

— Le 19, vers six heures, la fabrique de gaz connue sous le nom de *South metropolitan gaz works*, située dans le voisinage de Kent-Roud, près de Londres, a été détruite par une terrible explosion.

— Les militaires employés au cordon dans le pays de Cèsène, états romains, ont donné un exemple de générosité qui mérite d'être cité. Le 2e régiment étranger au service du Saint-Siége, la garnison autrichienne et les carabiniers ont fait entre eux une collecte pour les pauvres du pays. Elle s'est montée à 37 écus romains et 67 bajoques, près de 200 fr. qui ont été adressés par le colonel Freddi à l'archiprêtre de Cesène, pour en faire la répartition parmi ses paroissiens les plus malheureux. M. l'archiprêtre a adressé au colonel l'expression de sa reconnoissance pour ces braves militaires.

— M. le comte de Senft-Pilsach, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de l'empereur d'Autriche à Modène, est parti de cette ville le 21 septembre, pour Vienne, après avoir présenté au duc ses lettres de rappel. M. de Senft passe de la légation de Florence à celle de La Haye. Ce noble et religieux diplomate est le même qui a résidé long-temps à Paris, et qui s'y est fait connoître par son esprit aimable et par ses belles qualités. Une ame si droite et si éclairée n'a pu chercher long-temps la vérité sans la connoître, et n'a pu la connoître sans l'embrasser franchement. Parmi les protestans rentrés en grand nombre dans le sein de l'Eglise, en ces derniers temps, M. le comte de Senft est un de ceux qui ont le plus honoré cette démarche par la pratique assidue de toutes les vertus chrétiennes.

— La *Gazette d'Augsbourg* annonce qu'on armoit à Naples, à la date du 27 septembre, deux frégates destinées pour l'Espagne. Cette feuille pense qu'elles serviront éventuellement à ramener dans cette ville la régente Marie-Christine.

— Plusieurs associations se sont formées à Stockholm pour donner plus d'étendue à la navigation à la vapeur et construire de nouveaux bâtimens.

—La position du Portugal est la même. A la date du 3 octobre, la révolution du 10 septembre n'avoit pas fait de progrès dans les esprits et l'on ne pouvoit croire à sa longue existence. 26 pairs portugais sur 41 ont signé, le 18 septembre, du haut des bâtimens anglais, où ils se sont retirés, une protestation contre la constitution de 1820. Elle a été présentée le même jour à la reine dona Maria.

— L'empereur de Russie est arrivé le 24 septembre de Tschembar à Riaesan, sans que sa blessure ait souffert des fatigues du voyage. Le 25, S. M. étoit à Kolomna à 13 milles de Moscou.

— L'empereur Nicolas et le grand duc Michel étoient attendus à Saint-Pétersbourg à la fin de septembre.

— *Un journal étranger* annonce que des mines d'argent ont été découvert[es en] Russie à Tcherepanovsk, à Krako[w et à] Kidlersk. Les veines de ce métal [sont] très-nombreuses et fort riches.

— Les états de Saxe sont convo[qués à] Dresde en session ordinaire pour le [..] vembre.

— Les nouvelles de New-York d[u ..] septembre ne rapportent que des fai[ts peu] dignes d'intérêt sur les hostilités en[tre le] Texas et le Mexique. Le bruit couroit [que] Valencia avoit été nommé dictateur de [ce] dernier pays.

— La peste fait les plus grands rava[ges] à Andrinople; le nombre des décès s'[é]lève tous les jours à 110, terme moye[n].

Le *Traité de mathématiques* que no[us] annonçons plus bas est destiné aux per[]sonnes qui, sans se proposer de concou[]rir à aucune des écoles du gouvern[e]ment qui exigent ces sciences, veulen[t] cependant en avoir un idée exacte, en connoître les principaux résultats; c'e[st] ce que l'on a en vue dans les séminaire[s] par exemple. L'auteur a donc supprim[é] tout ce qui n'est pas nécessaire pour a[t]teindre cette fin, et s'est appliqué à ap[]porter dans les questions qu'il a co[n]servées toute la clarté possible en les d[é]veloppant avec beaucoup de soin. Malg[ré] son peu d'étendue, le traité de M. l'abb[é] Pinault aura néanmoins l'extrême ava[n]tage de ne laisser le lecteur étranger [à] aucune des parties des mathématique[s]. Ainsi, non-seulement on y trouve l'[a]rithmétique, l'algèbre jusqu'au secon[d] degré inclusivement, le binôme de Ne[w]ton, les progressions, les fractions co[n]tinues, les logarithmes, la géométrie, la trigonométrie; mais on y trouve au[ssi] une notion claire de la géométrie anal[y]tique et des principales propriétés d[es] courbes, appelées ellipse, parabole [et] hyperbole; un abrégé des calculs d[if]férentiel et intégral, ainsi qu'un pré[cis] du calcul des probabilités.

Sur la fin de ce précis, l'auteur d[is]cute d'une manière approfondie les co[n]sidérations par lesquelles quelques [..]

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2721.

MARDI 18 OCTOBRE 1836.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

COUP D'OEIL SUR LES AFFAIRES DE L'ÉGLISE EN SUISSE, ET PRINCIPALEMENT A SAINT-GALL ET A LUCERNE.

Extrait du 8e numéro des *Annales religieuses* de Rome.

Tout le monde sait quelle vive part les populations catholiques des cantons de Lucerne, de Berne, d'Argovie, de Soleure et de Saint-Gall prirent au soulèvement de 1831, dont le but principal étoit la destruction des anciens gouvernemens pour en ériger de nouveaux composés, pour la plus grande partie, d'avocats et de jeunes gens qui menoient alors la multitude agitée. Les libéraux suisses employèrent plutôt la ruse *que la violence* pour arriver à leurs fins. Proclamant le principe de la *souveraineté du peuple*, ils établirent en son nom un conseil de représentans, et fondèrent ainsi une nouvelle forme de gouvernement, pour faire entrer leurs partisans dans le conseil qu'ils venoient de créer. En même temps d'autres troubles étoient suscités par quelques prêtres du diocèse de Saint-Gall : les principaux auteurs de ces troubles étoient Christophe Fuchs, curé de Rapperswyl, et Louis Fuchs, prêtre aussi, et maître d'école dans le même pays. Ils se mirent à la tête d'une rébellion qui se préparoit contre l'évêque de Coire et Saint-Gall. Ces deux siéges furent unis, comme on sait, par Pie VII en 1823, pour dédommager l'Eglise de la perte qu'elle avoit éprouvée par la suppression de l'antique abbaye *de Saint-Gall*, qui durant treize cents ans avoit été regardée comme la première école de la science et de la piété dans toute la haute Allemagne.

L'évêque, Charles Rodolphe de Buol-Schauwestein, n'avoit pas dans l'espace de dix ans visité une seule fois son diocèse, et ne s'étoit point occupé de donner de bons réglemens à son séminaire et à son chapitre (1). De plus, pendant tout ce temps, le gouvernement s'étoit maintenu dans la possession d'une partie des biens, pour être plus à même, quand l'occasion s'en présenteroit, d'effectuer la séparation de Saint-Gall et de Coire. Cela fournit un prétexte spécieux aux mal intentionnés pour demander à l'évêque la convocation d'un synode diocésain où l'on traiteroit des questions relatives aux circonstances et aux besoins de l'Eglise. Comme les chefs de cette faction ecclésiastique assuroient ne demander autre chose que l'observation du décret du concile de Trente qui enjoint à chaque évêque de convoquer une fois dans l'année le clergé de son diocèse, ils auroient facilement entraîné dans leurs projets les huit chapitres dont se compose l'évêché de Saint-Gall, mais l'évêque qui n'ignoroit

(1) Un journal qui a donné un extrait de cet article des *Annales des Sciences religieuses* sur la Suisse, a traduit ainsi cet endroit : *Pendant les dix années qu'il avoit gouverné ce diocèse, M. de Buol en avoit souvent fait la visite ; il avoit organisé un chapitre et un séminaire.* Cependant l'italien est extrêmement clair : *Il vescovo non aveva per lo spazio di dieci anni fatta mai la visita della sua diocesi, ne si avea preso mai pensiere di dare un bon regolamento al seminario o al capitolo.*

pas le but d'une pareille demande, refusoit d'y donner son consentement; il savoit qu'on vouloit introduire dans le diocèse des nouveautés pernicieuses à la discipline ecclésiastique. Quelques paroles de ces soi-disant réformateurs révéloient assez les secrètes intentions de leur parti; et si l'on réfléchit avec quelle chaleur on sollicitoit la convocation de ce synode; si l'on considère d'ailleurs que les promoteurs de ce synode prétendoient y avoir *voix délibérative*, et traiter des points de discipline qui sont hors de la compétence d'un synode diocésain, on verra qu'une pareille convocation n'eût pu produire que de tristes résultats pour la religion.

Pendant que ce débat tenoit les esprits en suspens, et que les novateurs, au moyen des journaux favorables à la rébellion et à l'impiété, attaquoient les droits et la personne même de l'évêque de Coire et Saint-Gall, et que le chapitre rural d'Uzenach séduit par les deux Fuchs se disposoit à engager les autres chapitres dans une résistance formelle à l'autorité de l'évêque, le sieur Louis Fuchs adressa dans le mois de mai aux fidèles de la commune de Rapperswyl une dissertation, que son ami Christophe Fuchs, curé du même lieu, fit imprimer, quelques mois après, sous ce titre pompeux : *Sans le Christ il il n'y a de salut ni pour l'état, ni pour l'Eglise*. Cet écrit ayant extraordinairement scandalisé les fidèles, il fut déféré à l'évêque qui le fit examiner.

Cet écrit étoit un amas d'idées fausses et ambiguës, sans aucun ordre, et entièrement dénué de tout ce qui doit recommander un ouvrage destiné à instruire et à édifier les fidèles. Le conseil épiscopal de Saint-Gall tira de cet écrit huit propositions qui en renfermoient, à vrai dire, l'esprit et la substance. L'auteur soutient dans ces propositions « que la démocratie est le fondement de l'Eglise catholique, et qu'il faut en conséquence l'y introduire; que la distinction entre le clergé et les laïques est une erreur; que le grand conseil de l'évêque se compose du clergé réuni en synode, dont il est seulement le président; qu'il faut secouer la servitude de Rome; que l'Eglise catholique a besoin d'une réforme essentielle dans ses doctrines, dans son culte, dans sa hiérarchie et dans sa discipline; qu'on doit célébrer la messe en langue vulgaire; que le célibat ecclésiastique est opposé à l'Ecriture et au droit naturel; que l'indissolubilité des vœux religieux est un abus, etc. » Telles sont les propositions par lesquelles le sieur Fuchs a non-seulement exprimé ses propres sentimens, mais où il a dévoilé le secret des dangereuses nouveautés que de prétendus réformateurs se proposoient de faire recevoir dans l'Eglise, à l'aide et par l'organe d'un synode. Fuchs refusa de rétracter ses erreurs, et on prononça contre lui la peine de suspense. Ce fut comme un coup de foudre pour ses partisans. Toutes les sociétés secrètes prirent parti pour l'auteur condamné, qui, au lieu de soumettre sa dissertation à l'examen du Saint-Siége, appela au grand conseil du canton, invoquant ses droits de citoyen contre la prétendue injustice de son évêque.

Tel étoit l'état des choses lorsque l'évêque de Coire et Saint-Gall fut enlevé à son diocèse le 23 octobre 1833, par une mort prématurée, causée ou du moins accélérée par les inquiétudes et les chagrins que lui firent éprouver dans les dernières années de sa vie les prêtres novateurs de son diocèse. Aussitôt après la mort

de ce prélat, on vit mettre à exécution les projets pervers que convoient depuis long-temps les ennemis de l'Eglise et qu'ils n'attendoient que le moment de faire éclater. Le 28 octobre, le conseil catholique fut réuni en séance extraordinaire, où sans aucun égard pour la bulle d'institution de 1823, le gouvernement, de sa propre autorité, prétendit annuler ce qui avoit été fait pour l'évêché de Saint-Gall, défendit aux chanoines de procéder à une nouvelle élection et leur proposa trois chanoines des plus ardens pour les nouveautés, parmi lesquels le chapitre devoit choisir l'administrateur du diocèse. Le chapitre ne pouvant, en aucune manière, condescendre à une demande si clairement contraire aux saints canons, nomma pour remplir cette charge un chanoine vicaire du chapitre.

Sur ces entrefaites un bref étant arrivé de Rome, où se trouvoit confirmée la condamnation des erreurs de Fuchs, le gouvernement de Saint-Gall ne voulut point l'accepter, et pour mieux témoigner sa bienveillance au téméraire écrivain, il le fit nommer bibliothécaire de l'antique abbaye de Saint-Gall. Peu après, le 19 novembre, le grand conseil déclara le chapitre dissous, et la nomination de son vicaire illégale ; il créa un administrateur du diocèse, et s'empara des archives et des biens de l'évêché, et même des maisons des chanoines qu'on expulsa sans aucun ménagement. Le nonce apostolique adressa par deux fois au conseil catholique de Saint-Gall des protestations solennelles contre ces actes. Il fit voir dans un écrit énergique et pressant tout ce qu'il y avoit de coupable et d'irrégulier dans une telle conduite ; mais ni le gouvernement *ni le grand conseil* ne voulurent révoquer leurs injustes décrets. C'est ainsi que dans le canton de Saint-Gall la puissance temporelle fascinée par son premier magistrat, le sieur Baumgartner, donna naissance au schisme qu'on vouloit opérer dans la partie orientale de la Suisse. Le succès ne fut que trop conforme aux vœux des novateurs.

Les dispositions du gouvernement de Lucerne n'étoient guère moins hostiles. Déjà on l'avoit vu destituer le curé d'Uffikon, uniquement parce qu'il avoit lu à ses paroissiens le bref du Saint-Père qui condamnoit les erreurs de Louis Fuchs. En vain les tribunaux le déclarèrent innocent, en vain l'évêque protesta contre cette injustice ; le curé fut chassé de sa paroisse et retenu long-temps en prison. Ainsi se dérouloit de jour en jour la trame ourdie de longue main par le sieur Edouard Pfiffer, chef du canton de Lucerne, qui visoit surtout à s'emparer de l'éducation de la jeunesse ecclésiastique pour lui insinuer les maximes et les doctrines du libéralisme. La chaire de théologie de Lucerne étoit alors occupée par M. Widmer, renommé pour sa science, et tout-à-fait digne de remplir cet emploi, et par M. Kaufmann, tous deux chanoines de l'église de Lucerne. Le gouvernement, sous prétexte de décharger du poids de l'enseignement M. Widmer avancé en âge, lui retira l'instruction du clergé dans les premiers jours d'octobre de 1833, et mit à sa place le curé Christophe Fuchs, l'auteur même de tous les désordres survenus dans l'église de Saint-Gall. Fuchs ayant publiquement enseigné les erreurs de son ami Louis Fuchs, l'évêque se vit dans la nécessité de déclarer au gouvernement qu'il ne pouvoit admettre aux ordres sacrés les jeunes gens qui au-

roient suivi les leçons d'un tel maître, et qu'il exigeroit de celui-ci une rétractation de ses erreurs avant de lui reconnoître le titre de professeur en théologie. Malgré cette protestation, Fuchs ouvrit son cours d'enseignement, mais il se vit bientôt contraint d'obtempérer à la demande de l'évêque; car son école se trouva entièrement déserte. Il publia donc une rétractation dans laquelle il réprouvoit les erreurs de son ami, et déclaroit reconnoître la suprématie du souverain pontife, ses décrets et les canons du concile de Trente.

La population catholique de Saint-Gall étoit affligée et mécontente de la manière violente dont procédoit son gouvernement, sans aucun égard pour les justes plaintes du Saint-Siège; d'un autre côté le peuple de Lucerne ne pouvoit voir d'un œil indifférent les arrêtés du conseil concernant le curé d'Uffikon et le professeur Widmer. Le sieur Edouard Pfiffer et le sieur Baumgartner, irrités de la résistance que leur opposoient le clergé, les évêques et le nonce apostolique, songèrent à changer de batteries, pour mieux assurer le succès de leurs desseins et de leurs complots contre l'Eglise. Le gouvernement de Lucerne, par une circulaire du 30 décembre 1833, annonça une conférence qui devoit se tenir à Baden en Argovie le 20 février 1834, et qui se composeroit de députés envoyés par les cantons du diocèse de Bâle et de celui de Saint-Gall et des Grisons. On disoit que le but de cette conférence étoit de s'entendre pour l'établissement d'un métropolitain pour toute la Suisse catholique; le reste de la lettre étoit conçu en termes généraux, qui laissoient les esprits dans l'incertitude, de sorte que les députés des autres cantons ne pouvoient être bien informés de l'état des choses : c'est précisément ce que vouloient Pfiffer et Baumgartner, qui se voyoient par là plus en état d'introduire, par le moyen d'un synode, le schisme qu'ils méditoient depuis long-temps. La première demande que l'on proposa à ces députés des cantons fut, en effet, l'institution d'un archevêché pour la Suisse; mais ensuite on présenta 14 articles qui parurent tout-à-fait nouveaux et dont il n'étoit effectivement fait aucune mention dans la lettre écrite au nom du gouvernement. Ils furent proposés par les sieurs Edouard Pfiffer, de Lucerne, Baumgartner de Saint-Gall et Lutzelschwab d'Arau. Tout cela avoit été préparé à l'avance : il est même très-certain que les articles avoient été approuvés et signés par les députés de Lucerne, d'Argovie et de Saint-Gall, et que ceux-ci étoient disposés à les soutenir et à les faire accepter par la plus grande partie des députés présens; ce qui ne leur eût pas été difficile, puisque les trois cantons de Lucerne, d'Argovie et de Saint-Gall étoient représentés par six députés autorisés à voter, et que ces six députés formoient la majorité de la conférence : les autres cantons de Soleure, de Turgovie, de Basle-Campagne et de Berne n'avoient que cinq députés, qui avec les six autres constituoient le nombre total des votans. Le canton de Zug n'envoya aucun député à la conférence, et ceux de Soleure eurent seulement ordre d'assister aux séances et d'écouter tout ce dont il seroit traité, afin d'en rendre compte à leurs gouvernemens respectifs Les députés d'ailleurs étoient dépourvus des connoissances requises pour prononcer sur les matières qu'on alloit discuter, et ils n'avoient point sous les yeux les documens nécessaires pour se former

une idée claire des questions graves et importantes qu'on se proposoit d'examiner. Mais c'est ce qui convenoit parfaitement aux auteurs de la conférence. Ils vouloient se rendre maîtres de l'esprit des représentans de plusieurs cantons, et les entraîner par tous les moyens possibles dans leur parti.

Ces ruses n'eurent que trop de succès. Nous avons donné ailleurs le texte des articles arrêtés à Baden et à Lucerne, et nous en avons montré le venin. Le Saint-Père les condamna par son Encyclique du 16 mai 1835. Quelques cantons osèrent cependant les adopter. On a vu ce qui s'est passé à Saint-Gall, en Argovie et dans le Jura, et avec quelle légèreté les gouvernemens de quelques cantons ont foulé les droits de l'Eglise aux pieds, et ont bravé les dispositions des bons catholiques de la Suisse. Espérons que l'on s'arrêtera enfin dans cette funeste voie.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Ainsi que nous l'avions annoncé, la retraite pour les dames a eu lieu chez les religieuses Dominicaines de la Croix, rue de Charonne, et s'est terminée samedi, 15 de ce mois, par une communion générale. Elle a été très-édifiante; les dames retraitantes ont montré un recueillement bien propre à soutenir le zèle des ecclésiastiques qui travailloient à cette retraite, et des religieuses qui y donnoient leurs soins. Il y avoit à Paris, avant la révolution de 93, plusieurs maisons religieuses qui recevoient, à des époques fixes, les personnes du sexe pour faire les exercices spirituels : les Sœurs de la Croix de la rue des Tournelles et les dames Miramiones s'occupoient surtout de cette bonne œuvre. Elle avoit été détruite; on doit se réjouir de la voir rétablie. Tout donne lieu d'espérer qu'elle se consolidera. On a remarqué à cette retraite plusieurs dames venues de la province et même d'assez loin.

Le *Constitutionnel* a daigné s'occuper de nous ces jours derniers; il contenoit sur nous un article rédigé avec cette bienveillance dont il nous a donné tant de fois des preuves. Nous croyons entrer dans ses vues en reproduisant cet article :

« L'*Ami de la Religion* avoit pu jusqu'ici à son aise propager ses petites inimitiés et ses grosses médisances; la dévote feuille n'avoit pas de contradicteur attitré : aussi s'en donnoit-elle à cœur joie. Mais aujourd'hui elle trouve à qui parler; un autre journal *religieux* vient de surgir sous le titre de l'*Eglise Française*. Le nouveau champion ne se borne pas à une guerre de polémique, il s'arme de tous les faits propres à déconcerter son adversaire ultramontain. Il en est un, entre autres, que nous avons remarqué : c'est une plainte de M. Masson, père de famille, blessé dans ses affections et dans sa conscience. Nous transcrivons un passage de sa lettre ; « J'avois confié ma fille, âgée de onze ans, à une pension de la commune de Janville (Eure-et-Loir); la directrice fit subir à ma fille un interrogatoire inquisitorial; mais à peine eut-elle appris que celle-ci professoit la foi de l'église catholique française, qu'elle ne craignit pas de la rejeter de sa pension, comme une enfant indigne de l'éducation qu'on ne doit accorder qu'aux familles catholiques, apostoliques et romaines... » Voilà où nous en sommes en 1836 pour la liberté des cultes! »

Nous ne voyons pas trop pourquoi on a fait intervenir ainsi notre nom. D'abord le journal de l'*église française* n'est pas nouveau; il y a déjà long-temps qu'il paroît. Ensuite on peut très-légitimement contester à ce journal le titre de *journal religieux*. Est-ce un journal *religieux* que celui qui livre continuellement à la risée les dogmes et les pratiques des catho-

liques, qui insulte nos prêtres, qui déclame contre nos cérémonies? Nous nous consolerions par avance des attaques d'un tel adversaire D'ailleurs nous ne croyons pas qu'il s'occupe beaucoup de nous, et c'est par une fiction que le *Constitutionnel* l'a représenté comme nous faisant la guerre. C'est peut-être un avis et un encouragement qu'il lui donne. Ne devons-nous pas être reconnoissans de ce procédé?

Parmi les faits qui doivent nous *déconcerter*, on cite celui d'une maîtresse de pension qui a refusé de recevoir une enfant élevée dans les principes de l'*église française*. Et en quoi ce fait peut-il nous *déconcerter*? Nous n'en avions aucune connoissance; nous n'avons aucun rapport avec la maîtresse de pension que l'on dénonce. Cependant, s'il faut dire ce que nous pensons de son refus, nous avouerons qu'il nous paroît fort naturel. En quoi ce refus offense-t-il la liberté des cultes? Est-ce qu'une maîtresse de pension n'est pas libre d'admettre chez elle qui il lui plaît? N'est-ce pas au contraire une loyauté de sa part de rendre à des parens une enfant qu'elle ne pourroit élever dans leurs principes? Voudroit-on par hasard la forcer à recevoir cette enfant et à l'instruire dans les croyances de l'*église française*, si tant est que cette église ait des croyances? Pour le coup, ce seroit là ce qui porteroit une grave atteinte à la liberté des cultes.

Quoi qu'il en soit, nous ne voyons pas en quoi ce fait peut nous concerner, et comment nous pouvons être *déconcertés*, soit des déclamations d'un journal qui n'a rien de *religieux*, soit d'un acte qui nous inspire au contraire de l'estime pour celle à laquelle on l'attribue.

M. l'évêque de Châlons est arrivé à Nîmes où il étoit attendu, comme nous l'avons dit, pour visiter le diocèse à la place du vénérable évêque à qui de graves infirmités ne permettent plus les voyages. Dès les premiers jours, le prélat a voulu voir les communautés religieuses et a célébré la messe successivement dans les différentes paroisses de la ville. Le dimanche 9 octobre il s'est rendu à la maison centrale où il a donné la confirmation à cinquante détenus de tout âge, admis pour la première fois à la communion. Un nombre au moins égal de leurs compagnons d'infortune les ont accompagnés à la sainte table. M. l'évêque leur a adressé une allocution pleine d'onction, dont ils ont paru fort touchés. Il est consolant de voir les améliorations apportées dans l'établissement par le zèle de M. l'aumônier et par les soins de l'administration. La tournée du prélat, dans le diocèse, a dû commencer le vendredi 14. Il sera accompagné d'un grand-vicaire. La visite est annoncée et les populations ont dû s'y préparer de tous côtés.

En 1830, il existoit à Paris une maison de refuge pour les jeunes détenus. Cette maison, fondée par le pieux abbé Arnoux, avoit rendu de grands services; d honorables magistrats et d'autres laïques la dirigeoient. On y avoit mis des Frères, et déjà un certain nombre d'enfans étoient revenus à la vertu, et se distinguoient dans diverses professions par leur bonne conduite. Mais après la révolution de juillet, on ne put supporter un établissement dirigé par l'esprit de religion et de charité. Il fallut fermer le refuge, et on voulut à la place créer des maisons pénitentiaires, où on essayeroit de réformer les enfans vicieux à force de philantropie, de belles phrases et de beaux réglemens. Mais la philantropie y a échoué complètement. M. Bérenger, président d'une société pour le patronage des jeunes libérés, a été forcé de convenir, dans un rapport dont nous avons fait mention, Numéro du 9 juillet dernier, que ce qui manquoit le plus dans les péniten-

ciers, c'étoit *le régime moral. On se contente*, disoit-il, *de prévenir ou de réprimer les désordres, mais on ne cherche point à modifier les caractères età réformer les défauts*. Dans quelques maisons on avoit bien voulu tolérer un peu de religion; on souffroit qu'il y eût un aumônier, mais on avoit soin de ne pas lui laisser trop d'influence, et surtout d'empêcher qu'il ne fît de fréquentes instructions. La messe le dimanche et quelques prières, c'étoit à quoi se réduisoient les pratiques de religion. Or, qu'est-il advenu? C'est que les jeunes détenus restoient avec leurs défauts ou leurs vices, et les dissimuloient seulement pendant quelque temps avec plus ou moins d'adresse; puis, qu'au sortir du pénitencier, ils retournoient à leurs anciennes habitudes, et se faisoient reprendre pour de nouveaux délits.

On s'est donc aperçu de l'impuissance des essais tentés en dehors de la religion, et un inspecteur des prisons, qui avoit été le plus ardent propagateur de ces essais, convenoit dernièrement qu'on n'en avoit point obtenu les résultats favorables qu'on *s'étoit* promis. On s'est donc adressé, *qui* l'eût cru? à un prêtre, et on l'a prié de former un établissement dirigé dans des principes tout religieux. Ce prêtre est M. l'abbé Dupuch, de Bordeaux, dont le zèle et la charité sont si célèbres dans cette ville. C'est lui qui a formé à Bordeaux l'œuvre des Savoyards, sur le modèle de celle qui existoit autrefois à Paris, et à laquelle il concouroit aussi lui-même. Il étoit alors de cette société de pieux jeunes gens, qui, sous la direction du vertueux abbé Legris-Duval, visitoient les prisonniers et les malades, catéchisoient les Savoyards, et portoient dans les hospices et les prisons, avec les consolations de la religion, les secours d'une charité pleine de délicatesse. M. l'abbé Dupuch a hérité lui-même de ce dévouement et de cette ardeur pour le bien qui caractérisoient M. Legris-Duval. Il est à Bordeaux le consolateur de tous les malheureux et le zélé propagateur de tout ce qui est bon et utile. Il dirige déjà plusieurs œuvres, toutes plus intéressantes les unes que les autres. A l'œuvre des Savoyards, il a joint il y a quatre ans la petite œuvre des Savoyards, c'est-à-dire une réunion de petits enfans, qui souscrivent pour un sou par mois, afin d'assurer du pain aux Savoyards. Les associés sont au nombre de cent, et recueillent des souscriptions dans leurs familles. Nous avons fait connoître cette œuvre, Numéro du 6 août de l'année dernière.

Il y a deux ans, les protestans de Bordeaux, qui ne sont pas nombreux, mais dont plusieurs sont très-riches et ont de l'influence et du zèle pour les œuvres protestantes, songeoient à établir des salles d'asile qu'ils auroient dirigées à leur manière et dans leur esprit. M. l'abbé Dupuch les devança, et consacra à la fondation de salles d'asile ce qui restoit de la collecte, après avoir assuré le pain des Savoyards. La première salle d'asile fut ouverte au mois de juillet 1834. Au bout de huit jours, il y avoit déjà 177 enfans. Il y a en ce moment dans la ville quatorze salles d'asile, toutes formées par M. l'abbé Dupuch et dirigées par lui. Il a appelé pour soigner les enfans les Sœurs de la Présentation, du diocèse de Viviers. Il y a de plus deux grandes écoles élémentaires et une école normale pour les maîtresses. Nous avons parlé, Numéro du 17 mai de l'année dernière, d'une séance où M. de Cheverus présida, et voulut bien encourager les enfans protecteurs des salles d'asile.

Le désastre de la Teste au mois de mars dernier a encore donné lieu à M. l'abbé Dupuch de déployer son zèle et sa charité envers les enfans des naufragés. Emu de la détresse de tant de familles, il a mis les pauvres enfans des naufragés sous la protection de riches orphelins ou orphelines de Bordeaux. Cette œuvre a prospéré;

M. le cardinal de Cheverus engagea les familles riches à la seconder. On a recueilli les fonds nécessaires, et on espère que tous les enfans des naufragés pourront être successivement assistés.

M. l'abbé Dupuch formoit encore le projet de nouvelles œuvres, lorsqu'il entendit parler cet été d'un projet de maison pénitentiaire pour les jeunes détenus. Il offrit aussitôt un local pour l'établissement. Le préfet, le conseil-général, l'inspecteur général des prisons entrèrent unanimement dans ses vues. On lui alloua des fonds, et il fut convenu qu'il choisiroit seul tous les employés et les gardiens de la maison, et qu'il en auroit la direction exclusive. On l'a engagé à venir à Paris pour conférer de son projet avec les autorités supérieures, et pour obtenir les autorisations et encouragemens nécessaires. M. l'abbé Dupuch a passé en effet quelques jours dans la capitale, et paroît avoir rencontré partout un accueil favorable. Son zèle, sa charité, la pureté de ses vues, les succès qu'il a obtenus, sont propres à dissiper toutes les préventions. On sent dans ses entretiens qu'il a le génie des bonnes œuvres, et l'expérience a prouvé qu'il sait à la fois les créer et les soutenir. Les personnages les plus influens lui ont promis leur appui. On lui confiera tous les jeunes détenus du ressort de deux cours royales, et si cet essai réussit, on étendra ce même régime à d'autres pays. Nous ne doutons point du succès de ses soins, car cette maison sera dirigée dans le même esprit que le refuge de la rue des Grés, où M. Dupuch eut aussi quelque part dans les commencemens, et ce sera par la religion que le pieux prêtre s'attachera à réformer les jeunes prisonniers. Il aura pour le seconder les vertueux jeunes gens qu'il dirige, et qui sont animés comme lui de vues de charité.

On dit même que M. l'abbé Dupuch, dont le zèle ne connoît point de repos, se propose de rendre aux filles condamnées le même service qu'aux jeunes détenus, et d'ouvrir une maison pour elles. Il chargeroit du soin de la maison la Congrégation du Bon-Pasteur d'Angers, et il a dû se concerter à ce sujet avec la supérieure générale à Angers, dans le voyage qu'il a fait dans cette ville, où il a visité les salles d'asile. Nous avons parlé dernièrement de ces salles d'asile et de l'esprit qui les dirige. M. Dupuch a également visité les salles d'asile à Paris, et a reconnu sans doute qu'elles n'étoient pas tout-à-fait dans le même esprit que les siennes. Les protestans y dominent, ou au moins ont de l'influence dans le choix des maîtresses et dans celui des livres, et on semble s'y être proposé de donner aux enfans un genre d'instruction qui dispense ensuite de les envoyer aux écoles de Frères.

La procession du Rosaire, qui a lieu tous les ans à Marseille dans la paroisse de Saint-Cannat, dite des Frères-Prêcheurs, cette procession qui avoit été ajournée à cause de la retraite du clergé, s'est faite le dimanche 9; elle a parcouru les rues de la ville dans un ordre que rien n'a troublé. La statue de la sainte Vierge étoit fort ornée. L'autorité avoit fourni une escorte militaire et avoit accordé la musique du 12e de ligne. On a vu avec plaisir ce retour aux anciens usages.

Il est juste de faire remarquer le zèle que les habitans de Marcillioles, diocèse de Grenoble, ont mis à bâtir leur église, dont nous avons annoncé la consécration dans le dernier numéro. Marcillioles est une paroisse d'environ mille ames, du canton de Roybon. Cette paroisse n'avoit qu'une église trop petite pour la population, et qu'il étoit impossible d'agrandir. Le curé, M. Barbier, entreprit d'en bâtir une nouvelle. Il excita le zèle de ses paroissiens, et une souscrip-

tion fut ouverte. Elle n'étoit pas très-considérable, mais chacun offroit ou ses voitures ou ses bras. On se mit donc à l'ouvrage, et il y eut émulation, tant pour approcher les matériaux que pour les employer. La première souscription étant épuisée, on en fit ensuite une deuxième, qui dépassa la première. Outre les dons des habitans, le conseil municipal vota diverses sommes qui se sont élevées successivement jusqu'à près de 20 mille francs; c'est ainsi qu'on parvint à terminer la construction principale. Mais il fallut encore de nouvelles souscriptions et de nouveaux sacrifices pour les travaux de l'intérieur. On éleva des autels, on orna l'église, on fournit la sacristie de tout ce qui étoit nécessaire, des cloches furent montées au clocher. La dépense totale a passé 80,000 fr. M. l'évêque a fait présent d'un bel autel en marbre. Aujourd'hui Marcillioles a une église où sa population peut tenir à l'aise.

Le prince Joseph-Guillaume de Hohenzollern-Echingen, évêque de *Warmie* ou Ermeland, dans la Pologne prussienne, est mort le 26 septembre, à Oliva, dont il étoit abbé. Ce prince, né le 20 mars 1776, étoit cousin du prince régnant de Hohenzollern-Echingen. Il fut fait évêque en 1817, et chargé, après le concordat de 1821, de l'exécution de ce traité; mais ce fut le conseiller Schmedding, seul catholique au ministère des cultes, qui fit toute la besogne. Le prélat avoit les mains liées; de plus, il ne connoissoit guère la situation des choses dans les provinces rhénanes. Enfin, le ministère prussien exigea la copie de toutes les instructions adressées au prélat, et il apposa le *placet* à toutes ses ordonnances. Dans toute cette affaire, le prince-évêque eut la prudence de ne pas se brouiller avec le ministère; il le laissa faire pour la nomination des évêques et pour la formation des chapitres. Il résidoit alternativement dans son diocèse et à Oliva, célèbre monastère près de Dantzick, où fut conclu, en 1660, un traité de paix entre l'empereur et les rois de Suède et de Pologne.

POLITIQUE.

Nous n'avions pas fait d'abord grande attention à une espèce de mémoire à consulter publié ces jours derniers par le *Constitutionnel*, à l'effet d'enseigner aux jeunes princes de la famille d'Orléans de quel côté ils doivent tourner leurs vues pour le mariage. Il leur conseilloit de renoncer au vieux système des alliances aristocratiques, et d'épouser tout bonnement des roturières de leur pays, à la manière de Pierre-le-Grand, qui se contenta d'une paysanne de la dernière classe.

Il paroît qu'après avoir laissé mûrir son idée, le *Constitutionnel* ne s'y est attaché que plus fortement; et afin d'en rendre l'exécution plus facile, il va maintenant jusqu'à se charger de trouver lui-même un parti sortable pour M. le duc d'Orléans, et à désigner par son nom l'épouse qu'il lui destine : elle seroit choisie dans la famille de l'illustre maréchal de France qui a péri si malheureusement dans l'attentat du 28 juillet. Mais à moins d'être sûr de son fait, ou d'être autorisé par cette famille à la mettre sur les rangs, il nous semble que c'est pousser la chaleur du zèle un peu loin, que d'exposer ainsi un nom propre aux chances de mortification que l'incertitude d'un tel arrangement rend plus que probables.

Toujours est-il que dans l'ordre des idées reçues jusqu'à présent, ce ne seroit pas là une alliance proportionnée au rang que les premiers princes du sang royal occupoient précédemment dans la monarchie, et qu'on ne manqueroit pas de se demander si c'est la révolution de juillet qui les a fait descendre. Voilà peut-être à quoi le *Constitutionnel* n'aura pas songé; car il est loin de son intention, sans doute, de vouloir qu'il y ait rien de

trop beau pour les grandeurs du nouvel ordre de choses.

Les journaux purement révolutionnaires, et ceux du tiers-parti surtout, continuent à se tourmenter et à tourmenter le ministère en alléguant contre lui qu'il commence à se négliger sur les envois d'hommes en Espagne. Cela ne va plus, disent-ils, comme auparavant sous l'impulsion de M. Thiers; vous licenciez ses troupes auxiliaires; vous ne donnez pas suite à ses conceptions; vous ne maintenez pas le recrutement de sa légion de Pau; enfin, vous n'avez pas soin d'alimenter le corps organisé sous les ordres du général Lebeau.

Une feuille qui se rédige à peu près officiellement dans les bureaux du ministère convient franchement de tous ces faits, et en donne pour raison que *l'augmentation du corps auxiliaire d'Espagne ne seroit qu'une intervention déguisée et timide*. Cela est vrai; mais il doit y avoir là-dessous autre chose de vrai que ce journal ne dit pas. Car cette délicatesse qui nous vient tout à coup, ces scrupules que nous éprouvons par rapport aux *interventions déguisées et timides*, sont véritablement quelque chose de nouveau dans notre langage et dans notre conduite.

En effet, depuis le commencement, en quelle occasion et en quoi nous sommes-nous montrés vis-à-vis de l'Espagne révolutionnaire, autrement que sous la forme d'une *intervention déguisée et timide*? Nous n'avons jamais joué d'autre rôle que celui là; ce qui n'a pas empêché notre intervention d'être puissante et active en faveur du gouvernement de Marie-Christine; gênante, tracassière, pleine de malveillance et d'injustice à l'égard de don Carlos. Qu'importe à ce dernier sous quel nom et avec quelle subtile supercherie nous lui avons jeté à travers les jambes, des légions de douaniers, de gendarmes et d'agens de police? Qu'a-t-il gagné à ce que les troupes auxiliaires que nous avons prêtées ou cédées à sa belle-sœur, s'appelassent partisans, volontaires, corps-francs du général Lebeau, aventuriers polonais et italiens, légion étrangère d'Afrique?

Ce qu'il faut voir en pareil cas, c'est le secours effectif, c'est le mauvais vouloir et la partialité de ceux qui prennent de tels déguisemens et de tels circuits pour tâcher de mettre le fond à l'abri des formes. Mais il ne devroit pas leur être permis de dire que ce ne sont point là des *interventions déguisées et timides*.

Nous n'en sommes pas moins ravis, au surplus, d'apprendre que la pudeur leur est revenue sur ce point; et qu'ils aiment mieux renoncer à leur système de guerre oblique contre don Carlos, que de mériter plus long-temps les reproches de supercherie et de mauvaise foi *qu'une intervention déguisée et timide* continueroit de leur attirer.

M. André-Jean, comte de Chabrol de Crouzol, dont nous avons annoncé la mort, étoit né à Riom, le 14 novembre 1771. Il étoit le petit fils d'un avocat du roi au présidial de Riom, à qui on doit un savant commentaire sur les coutumes d'Auvergne. Le jeune André fut destiné à l'état ecclésiastique, et fut élevé à l'Oratoire de Riom. Un de ses frères, prêtre, qui avoit été élevé à Saint-Sulpice, est mort à Clermont, il y a une vingtaine d'années, avec la réputation d'un saint. André dut être enveloppé dans la première réquisition. Un journal dit qu'il passa le temps de la terreur en prison avec sa famille. Sous Bonaparte, on le nomma auditeur au conseil d'état, et il remplit en cette qualité diverses fonctions, à Orléans, à Paris, en Toscane et en Illyrie. La restauration le fit conseiller d'état, puis préfet de Lyon. En 1817, M. Lainé, ministre de l'intérieur, le choisit pour sous-secrétaire d'état. En 1820, on lui confia la direction générale des domaines. En 1824, Louis XVIII le nomma ministre de la marine et pair de France. Ce fut lui qui, à la retraite de M. de Villèle, forma le nouveau cabinet appelé le ministère Martignac. Lui-même fit partie de ce ministère jusqu'au 3 mars 1828, qu'il fut remplacé par M. Hyde de Neu-

ville. Il rentra au ministère au mois d'août 1829, et accepta alors le portefeuille des finances, qu'il garda jusqu'au mois de mai 1830.

Au mois d'août suivant, M. de Chabrol continua de siéger à la chambre des pairs; mais il resta étranger à tous les mouvemens des partis. Sa modération bien connue lui avoit concilié l'estime de ceux même dont les opinions différoient plus des siennes. Attaqué d'une maladie incurable, il a vu approcher la mort avec courage, et a réclamé les secours de la religon. Il a édifié, par sa résignation, tous ceux qui l'approchoient, et est mort le vendredi 7 octobre au matin dans les dispositions les plus chrétiennes.

Ses obsèques ont eu lieu le dimanche 9 dans l'église de Paslières, paroisse du château de Chabannes, où M. de Chabrol étoit mort. M. le curé de Thiers et les curés des paroisses voisnes s'y étoient rendus. Le convoi, déjà nombreux en sortant du château, se grossissoit à chaque instant dans sa marche. Les autorités de Thiers et les plus honorables habitans s'étoient empressés de rendre les derniers devoirs à un homme estimé dans tout le pays. Le sous-préfet de Thiers et un ami de la famille ont prononcé des discours sur la tombe.

PARIS, 17 OCTOBRE.

Louis-Philippe et sa famille ont quitté samedi dernier la résidence de Neuilly, et sont revenus s'établir aux Tuileries.

— Le roi des Belges est arrivé hier soir aux Tuileries.

— M. Martin (du Nord), qu'une indisposition avoit empêché de se rendre de suite au ministère des travaux publics, a pris hier la signature de son département.

— M. Duchatel a été réélu député à Jonzac. MM. de Rosamel et Guizot viennent aussi d'être réélus, le premier à Toulon, et le second à Lisieux.

— MM. Persil, de Rémusat et Vitet ont été également réélus députés, le premier à Condom, le second à Muret, et le dernier à Bolbec.

— M. de Saint-Priest, ministre plénipotentiaire en Portugal, est appelé à Paris, et M. de Bois-le-Comte, en ce moment à Madrid, ira remplir l'intérim de Lisbonne.

— Une ordonnance du 15 nomme président du tribunal de première instance de Grasse (Var), M. Alziary, juge d'instruction audit siége, en remplacement de M. Roubaud, décédé.

— Nous trouvons dans le *Moniteur* l'état comparatif des recettes de l'exercice de 1836 avec celles des exercices 1834 et 1835.

L'augmentation des recettes, pendant les trois premiers trimestres de 1836, comparés à ceux de 1834, s'élève à 33 millions 180,000 fr.

Et comparés à ceux de l'année dernière, à 23 millions 345.000 fr.

— De retour de son voyage en Hollande, M. Cousin assistoit samedi à la séance de l'Académie des sciences morales et politiques.

— M. Lemaire, statuaire, vient d'offrir à Valenciennes, sa ville natale, le modèle en plâtre du bas relief qu'il a fait pour l'arc de l'Etoile, qui représente *la Mort du général Marceau.*

— Dans son audience du 15, la chambre criminelle de la cour de cassation a confirmé par deux nouveaux arrêts la jurisprudence récemment adoptée par elle, et d'après laquelle les pistolets de poche ne doivent pas être réputés armes prohibées.

— Le conseil d'état, statuant en matière contentieuse sur une requête de la ville d'Alençon, a décidé, dans sa séance de samedi, que les halles et marchés établis dans des bâtimens couverts, et donnant un revenu aux communes, sont assujétis à la contribution foncière.

— Consulté sur la question de savoir si un greffier de justice de paix peut remplir les fonctions d'instituteur communal, le conseil de l'instruction publique a décidé l'affirmative.

— Le général Lemarois, ancien aide-de-camp de Napoléon, vient de mourir à Paris.

—M. Lherbette, ancien notaire à Paris, vient aussi de mourir. M. Lherbette, qui avoit exercé les fonctions de notaire pendant 43 ans, laisse un fils qui est député.

— Nous avons annoncé, il y a quelque temps, qu'une famille entière avoit été assassinée auprès d'Alger. Un crime semblable vient encore d'être commis à une lieue et demie de cette ville, dans la commune de Mustapha. Sur douze personnes qui habitoient une ferme, huit ont été massacrées pendant la nuit. Les autres ont trouvé leur salut en sautant par des croisées. Les assassins sont deux Kabaïles, qui travailloient ordinairement à l'exploitation de la ferme.

—On écrit de la province d'Oran, qu'on y a ressenti deux secousses de tremblement de terre assez fortes pour avoir fait crouler quelques vieilles maisons.

— Le *Moniteur Algérien* du 7 octobre annonce qu'on a reçu des nouvelles de MM. Meurice et Defrance, qui ont été faits prisonniers par Abd-el-Kader. Ces messieurs se louent des bons traitemens de l'émir, qui les fait manger à sa table, et leur témoigne beaucoup d'égards. Ces nouvelles sont parvenues par un artilleur français, qui, après avoir été 18 mois prisonnier, a pu s'échapper. Il a traversé la province d'Oran et celle d'Alger en dix-sept jours, marchant la nuit, et passant le jour dans les broussailles, n'ayant d'autre nourriture que des racines.

— D'après les nouvelles d'Alger du 8, on y faisoit à la hâte les dispositions les plus urgentes pour l'expédition de Constantine. L'ordre étoit tout à coup arrivé de tout préparer.

— On écrit de la Guadeloupe au *Journal des Débats*, qu'une scission déplorable vient d'éclater au sein de la cour royale de cette colonie, à l'occasion d'un arrêt rendu sur une affaire dans laquelle se trouvoit intéressé un magistrat de la cour royale. Quatre conseillers qui avoient concouru ont été suspendus par le gouvernement, ainsi que le magistrat qui remplissoit les fonctions de procureur-général en l'absence du titulaire en congé ; ils ont reçu *l'ordre de s'embarquer* sur un bâtiment de l'état pour le continent ; cet évén
a jeté la perturbation dans les pouv
la colonie.

— Plusieurs journaux assurent
baron Davillier, l'un des vice-pré
de la caisse d'épargne, vient de fai
à cet établissement de 31,833 fr. 35
montant de son traitement pend
durée de ses fonctions de gouvern
la Banque de France. Nous pensio
M. Davillier n'avoit point voulu de
ment, lorsqu'il fut appelé à rem
M. d'Argout à la Banque.

— La *Mode* annonce que la cens
pas voulu autoriser la publication d
trait de don Carlos.

— Un fou qui se croit le duc de
bon fut conduit au dépôt de la Préf
de police, et enfermé en attenda
détermination ultérieure sur son s
paroît qu'il avoit été mal visité à s
trée, car le lendemain il a blessé g
ment deux gardiens avec un comp

—Des agens de police ont arrêté
hier soir au Palais-Royal l'homm
longue barbe, Chodruc-Duclos, et
conduit au poste du Château-d'Eau
gré sa résistance. On disoit qu'il av
surpris demandant l'aumône.

NOUVELLES DES PROVINCES

La cour d'assises de l'Oise vi
s'occuper d'une affaire bien pénib
veuve Brimeur, porteuse d'eau à
femme de mœurs fort déréglées, c
roissoit devant elle comme accus
voir empoisonné sa fille âgée de 22
avec de l'arsenic. Déclarée cou
mais avec des circonstances atténu
cette femme a été condamnée a
vaux forcés à perpétuité.

— Le *Journal de l'Aisne*, du 1
bre, annonce qu'en outre des mé
d'argent découvertes il y a peu de
dans les travaux de fortifications d
sons, on vient encore de trouver
petites médailles en cuivre. Cette
ajoute que la presque totalité se co
de *Tetricus*.

— Une femme âgée de 60 ans,

dans l'Escaut, à Bouchain, une
ille de 18 ans s'est jetée tout de
l'eau, et a eu le bonheur de la ra-
nine et sauve. Cette conduite mé-
éloges.
lais aura son Musée. Le conseil
al de cette ville vient de voter
ls à cet effet.
camp de Saint-Omer a été levé
ce mois.
Journal de Rouen qui s'étoit
à M. Persil pour être autorisé à
re l'administration des postes. à
la suppression de ses dépêches
a condamnation d'Alibaud, a vu,
on s'y attendoit, ses tenaces pré-
écartées.
conseil municipal de Rouen a
000 fr. pour deux statues allégo-
stinées à orner la façade du nou-
des douanes. M. David est chargé
ution de ces statues.
maire de Strasbourg vient de re-
solennellement au jeune Daniel
t, âgé de 13 ans, une médaille
ouvernement lui a décernée, pour
n avril dernier, sauvé la vie, en
it ses jours, à un enfant de 3 ans
oyoit. Déjà un frère aîné de ce
omme a obtenu, en 1834, une
d'honneur pour un pareil acte
ement.
près le *Censeur de Lyon*, un hor-
i prétendoit avoir été volé, est
ant accusé de s'être volé lui-
On a découvert une grande quan-
montres cachées au fond de sa
ns le but de rendre plus fruc-
une banqueroute qu'il prémédi-

ugustin Isetta, condamné à huit
avaux forcés pour vols avec esca-
ffraction, a subi une heure d'ex-
à Lyon. Pendant presque tout
cet effronté voleur a fumé tran-
nt sa pipe.
Réparateur annonce que le com-
e Lyon a repris depuis quelques

malle-poste de Marseille n'est
ée le 13 à Lyon; elle a été arrê-
tée au Péage-de-Roussillon par le débordement des eaux. C'est une estafette qui a été chargée d'apporter les dépêches à Lyon.

— Le Rhône ayant débordé, il y avoit, la semaine dernière, trois pieds d'eau dans les rues d'Avignon, que l'on ne pouvoit parcourir qu'en bateau. Trois bateaux contenant près de 30,000 boisseaux de blé, ont été engloutis par les eaux; ce sinistre a été occasionné par un bateau chargé de terre qui est descendu avec violence de la hauteur du pont Saint-Bénézet.

— Le comte Demidoff est arrivé le 10 à Marseille, avec une suite de douze personnes.

— Par suite des pluies abondantes qui n'ont cessé de tomber pendant plusieurs jours, le service des diligences entre Apt et Pertuis a été interrompu.

— Le lieutenant-général comte de Damremont étoit attendu le 13 à Toulon, où il devoit s'embarquer pour Alger. On le dit chargé d'une mission du gouvernement auprès du maréchal Clausel.

— M. Frayssinous, ex-sous-préfet d'Espalion, et proche parent de M. l'évêque d'Hermopolis, vient de mourir.

— La *France Méridionale* annonce que M. Pierre Pagès, ancien juge de paix et père du député, vient de mourir à Toulouse, à l'âge de 83 ans.

— Le conseil municipal de Maubourguet, petite ville des Hautes-Pyrénées, avoit établi un droit de 15 c. par chaque tête de bétail amené sur la place du marché. Le 30 septembre étoit le jour fixé pour commencer la perception; mais ce jour-là, les marchands se mutinèrent, et ne voulurent rien payer. Les troupes qu'on envoya pour rétablir l'ordre ne purent leur faire entendre raison, et d'après le *Mémorial des Pyrénées* la violence est parvenue à empêcher la perception d'un droit légalement établi.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le ministère espagnol ne paroît pas se

de l'anarchie; les partis se sont armés les uns contre les autres; la trahison et la perfidie sont à l'ordre du jour.

MANUEL CATHOLIQUE *à l'usage des collèges et institutions des deux sexes*, par M. l'abbé Thérou (1).

Après avoir publié son *Catéchisme raisonné* dont nous avons rendu compte, M. l'abbé Thérou s'est occupé encore des besoins de la jeunesse et a composé pour elle un livre d'office et de piété. On trouvera réuni dans son *Manuel*, outre les prières du matin et du soir et celles de la messe, une explication succincte des prières et cérémonies du saint sacrifice, les offices des dimanches et fêtes avec la traduction d'une partie du texte latin des offices, quelques mots sur l'origine et l'objet de chaque fête, des notes sur quelques endroits des épîtres et des évangiles, qui pourroient n'être pas bien saisis par les enfans, des exercices pour la première communion et pour la confirmation, des pensées chrétiennes pour tous les jours du mois, enfin diverses prières.

Ce livre peut donc, pour les enfans, tenir lieu de tous les autres. On y trouve les offices des trois derniers jours de la semaine sainte, ceux de toutes les fêtes qui peuvent se célébrer dans les colléges, une retraite pour la première communion, un réglement de vie, etc.

M. l'Archevêque porte le jugement le plus favorable du livre dans l'approbation qu'il lui a accordée. « Le choix des prières et des méditations qui forment ce recueil, dit le prélat; les instructions qui y sont jointes, l'ordre qui y est adopté, nous font penser que ce livre remplira le but que se propose l'ecclésiastique zélé qui le publie, et qu'il sera très-utile aux jeunes gens qui fréquentent les colléges et institutions auxquels il est destiné. » Cette approbation est du 8 octobre dernier.

(1) 1 vol. in-18 de 650 pages, prix broché, 2 fr. 25 c., et franc de port, 3 fr. 25 c. A Paris, au bureau de ce Journal. (*Voir l'annonce à la fin du numéro du 13 octobre.*)

Le Gérant, **Le Bresgue.**

BOURSE DE PARIS DU 17 OCTOBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 105 f. 50
QUATRE p. 0/0 j. de sept. — 98 fr. 00
TROIS p. 0/0, j. de juin. — 78 f. 45
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00
Act. de la Banque. 2265 f. 00
Empr. national. 000 f. 00
Bons du Trésor. 3 0/0
Rente de la Ville de Paris. 000 00
Obl. de la Ville de Paris. 1200 f. 00
Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00

Quatre Can., 0000 f. 00	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth 740 fr. 00	Empr. r. d'Esp. 00 f. 0/0
R. de Napl. 97 f. 40	R. p. d'Esp. 00 f. 0/0
Emp. rom. 101 f. 1/2	Empr. Belge. 101 fr.
Cortès, 00 fr. 0/0	Empr. d'Haïti. 000 f.
R. d'Esp. 00 0/0.	Empr. grec... 00 00.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP.
Quai des Augustins, n. 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2722.

JEUDI 20 OCTOBRE 1836.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

LES SOIRÉES DE MONTLHÉRY,

OU

ENTRETIENS

SUR LES ORIGINES BIBLIQUES;

PAR M. DESDOUITS.

(Deuxième article.)

Plus on remonte vers cette première origine du monde qui précéda l'apparition de l'homme sur la terre, et plus les écrivains qui ont envie de donner un démenti à Moïse, sont à leur aise pour donner carrière à leur imagination. Nous avons vu cependant qu'on pouvoit, à l'aide de la seule logique et des faits physiques sur lesquels elle s'exerce, faire évanouir leurs systèmes anti-bibliques. Mais à mesure que nous nous éloignons du chaos qui suivit la création et précéda la belle organisation de l'univers, nous sommes moins embarrassés. C'est ce que M. Desdouits prouve fort bien en discutant l'origine des races humaines, la longévité des premiers hommes et l'existence des géans.

Selon sa manière toujours sage de procéder, notre auteur commence par prouver qu'aucun des argumens employés à établir la diversité d'origine des noirs et des blancs n'est démonstratif. Il n'y a, dit-il, entre les deux races aucune différence essentielle : toutes sont accidentelles, et il y a des différences au moins aussi grandes, si elles ne le sont pas davantage, qui ont été produites par la diversité des climats, les différences dans les mœurs et dans la manière de pourvoir aux besoins physiques de l'homme. Il cite à ce sujet plusieurs faits très-concluans dans l'espèce humaine. Il trouve beaucoup d'autres faits dans différentes espèces d'animaux, et jusque dans le règne végétal, sur lesquels on peut établir au moins la probabilité que donnent de frappantes analogies.

La grande probabilité de l'unité de la race humaine nous paroît si bien établie par la seule histoire naturelle, que nous n'hésitons pas à nous ranger de l'avis de M. Desdouits, lors même qu'il plairoit à MM. les savans de penser autrement. Mais il n'est point réduit à exprimer une opinion solitaire. Non-seulement Buffon, dont l'autorité comme historien et observateur de la nature est heureusement plus grande que lorsqu'il fait de la géologie ou des cosmogonies, mais Lacépède son continuateur, mais Blumenbach et beaucoup d'autres soutiennent que les grandes différences que l'on remarque parmi les hommes peuvent être considérées comme des variétés produites par des causes accidentelles. Rien n'empêche d'admettre que de l'espèce primitive se soient formées, par des causes accidentelles, des espèces caractérisées dont les traits ne se perdent plus. Mais depuis que ces auteurs ont écrit, un fait récent a prouvé que les caractères de la race nègre que l'on regardoit comme indélébiles pouvoient se perdre même sans croisement de race. D'après un des derniers bulletins de la société de géographie, il paroît que les *nègres-buchs* ont perdu les traits caractéristiques de leur race dans un in-

tervalle de temps assez court. Des causes accidentelles leur ont enlevé ce que d'autres causes accidentelles leur avoient donné (1).

Nous ne pouvons résister au plaisir de signaler ici une contradiction assez étrange dans le même parti antichrétien, entre des hommes qui ne reculent pas devant une série d'incroyables transformations qui auroient commencé au polype et se seroient terminées à la race humaine, et d'autres hommes qui ne veulent pas que le nègre et le blanc aient une tige commune.

Sur la longévité, M. Desdouits commence par établir que rien dans la constitution de l'homme ne fixe la durée de sa vie à une certaine limite. Il invoque ensuite les traditions de tous les peuples, qui sont unanimes pour donner aux premiers habitans de la terre une vie plus longue que la vie actuelle. Il ajoute à ces témoignages des raisonnemens fort ingénieux, et ce qui vaut mieux, très-solides, pour expliquer d'un part cette longévité, et de l'autre l'étonnement fort peu raisonnable où elle nous jette. Il y avoit du temps de Plutarque, et il existe encore sur quelques points du globe, des populations pour lesquelles la vieillesse commençoit à trente ans. Assurément ces hommes pourroient avec autant de raison douter de la vie d'un russe âgé de cent vingt ans, que nous de celle des patriarches qui ont vécu deux ou trois siècles ou au-delà. L'Ecriture elle-même nous donne la solution de l'altération de la vie dans les hommes post-diluviens, par l'altération que produisit le déluge dans les agens physiques destinés à la soutenir ou à la conserver.

La discussion sur les géans n'est pas moins intéressante que celle où il est question de la longévité de l'homme. En outre des faits très-bien prouvés, M. Desdouits fait une remarque qui nous a paru fort ingénieuse et que nous croyons pouvoir rendre ainsi. Pourquoi n'y auroit-il pas eu avant le déluge des hommes géans, puisque nous trouvons dans les entrailles de la terre des végétaux géans et des animaux géans de toutes les espèces? Il finit en faisant observer après les commentateurs que le mot hébreu que la Vulgate traduit par *gigantes* peut signifier des hommes *forts et violens*.

M. Desdouits ne pouvoit être embarrassé des objections contre le déluge, aujourd'hui qu'elles ne sont plus seulement réfutées par les anciennes traditions de tous les peuples, mais encore par les faits géologiques.

La population de l'Amérique par les enfans de Noé, qui paroissoit si difficile aux encyclopédistes, devient le fait du monde le plus simple, si l'on considère la petite distance du

(1) M. Cuvier a soutenu dans son *Discours sur les révolutions du globe*, que la conformation de la tête du nègre indiquoit que ce peuple, dès avant le déluge, avoit une autre souche que celle de la race caucasique et altaïque. « Tous les caractères de cette race, dit-il, nous montrent clairement qu'elle a échappé à la grande catastrophe sur un autre point que les races caucasique et altaïque dont elle étoit peut-être séparée depuis longtemps. (p. 220; édit. de 1825). M. Desdouits cite de M. Cuvier un passage extrait d'un autre de ses ouvrages, où il dit positivement que de l'espèce primitive ont pu sortir des races séparées par des caractères qui ne se perdent plus. Mais quoi qu'il en soit de cette contradiction, les *nègres buchs* prouvent que les nègres en changeant seulement de manière de vivre peuvent, même sous le climat de la Guyane, perdre les traits caractéristiques de leur tête: d'où il suit qu'ils avoient pu les acquérir dans d'autres circonstances.

continent américain au continent asiatique, la similitude des races et l'analogie frappante des monumens récemment découverts au Mexique avec les monumens égyptiens.

Sur l'âge des continens, les savans se sont donné carrière sans s'embarrasser de la chronologie mosaïque. Mais d'autres savans mieux instruits et qui ne se proposoient nullement une apologie directe de la Genèse, ont prouvé que les faits géologiques lui étoient plus favorables que contraires. Ce n'est pas qu'une fixation précise ne soit exposée à être arbitraire si elle ne tient compte que de ces faits. Mais l'arbitraire ne peut jamais aller au-delà de deux mille ans, selon Cuvier. La méthode consiste à observer des phénomènes physiques susceptibles d'accroissement régulier, et par là même mesurable. Tels sont 1° ceux de la terre végétale que forment dans les lieux non cultivés les *débris* des végétaux; 2° ceux qui produisent les tourbières; 3° ceux qui sont formés par les glaces, ceux qui résultent des dégradations des montagnes, du rongement des falaises par la mer, des dunes, etc. Or, aucun de ces accroissemens n'exige une durée plus longue que celle qu'assigne la Bible, surtout si l'on adopte la chronologie des Septante. A ces chronomètres, M. Desdouits en ajoute trois autres qui se tirent de l'attérissement des fleuves, de l'invasion des sables, et de la formation des rescifs par les polypes. Il donne à l'explication de ces trois dernières espèces de chronomètres un certain développement. Après avoir signalé les faits incontestables qui peuvent servir à calculer d'une manière approximative l'âge des continens, il combat avec succès ceux qui ont été allégués pour leur donner une plus grande antiquité. Telle est la formation du sol de la vallée du Nil, et en particulier du Delta, que quelques géologues supposoient produite par les alluvions du Nil; tels sont les attérissemens du Pô, du Gange, du fleuve Jaune à la Chine. M. Desdouits oppose à des explications fort arbitraires, des explications naturelles qui ne laissent rien à désirer, lors même qu'on les prendroit isolément, mais qui sont singulièrement fortifiées par leur concordance avec les faits géologiques qui ne donnent pas à nos continens une antiquité supérieure à celle qu'assigne Moïse.

Après avoir examiné les données que nous fournit le globe sur l'âge des continens, M. Desdouits passe à l'origine des nations; c'est le sujet de sa 6e dissertation. Il met en opposition l'origine simple et naturelle du genre humain, telle que nous la raconte la Bible, avec celle qu'ont inventée les adversaires du christianisme. La première nous montre un être tout-puissant, ne formant qu'une famille d'où naissent une multitude d'autres familles, lesquelles se transforment, par la suite des temps, en nations. Les philosophes se divisent en trois catégories; et en fait d'absurde, ils semblent vouloir renchérir les uns sur les autres. Il y en a qui supposent une chaîne qui ne se rattache à rien: c'est une suite d'effets sans cause. D'autres veulent, avant d'arriver à l'homme, une transformation d'une ou plusieurs espèces d'animaux. Ceux qui ne veulent que la transformation d'une espèce prennent naturellement le singe; mais ils s'arrêtent à lui, sans s'embarrasser comment le singe lui-même a apparu sur la terre, et comment, une fois existant, il s'est perfectionné au point de deve-

nir un homme. Ceux qui en veulent plusieurs admettent un animal primitif qui seroit né spontanément. Il y a d'autres partisans de la génération spontanée qui préfèrent la production immédiate de l'homme par la terre, poussant un beau jour, on ne sait ni où ni comment, d'abord une tête, puis une poitrine, puis des bras, puis un ventre, des jambes; ce qui suffit aux plus exigeans pour avoir un homme complet.

Tous ces rêves, beaucoup plus incohérens que ceux d'un homme endormi, ne demandent pas, comme on le pense bien, une réfutation sérieuse. Ils ne sont pas nouveaux. Il y a bientôt un siècle qu'on a commencé à rêver de la sorte, et il n'y a pas dans nos petits-séminaires d'élève en philosophie qui ne soit armé de pied en cap contre ces ridicules fantômes d'une imagination délirante. Mais il y a, selon nous, une chose au moins aussi importante à leur apprendre, c'est qu'il n'est pas un philosophe anti-chrétien qui puisse nous produire quelque chose de plus raisonnable. Les plus sensés disent : Je n'en sais rien. Ce scepticisme semble d'abord moins absurde; cependant il faut de toute nécessité le traduire ainsi : je ne sais point si un effet, ou, ce qui est plus fort, une série d'effets prodigieux, ont ou n'ont pas une cause.

M. Desdouits, en s'en tenant à des calculs très-modérés, trop modérés, selon nous, trouve que pendant la durée assignée par la Genèse depuis le déluge, les peuples dont Moïse fait mention ont eu un temps suffisant pour se former. Les noms de ces peuples lui fournissent des analogies, des ressemblances frappantes, des similitudes même, entre le récit de Moïse et les traditions et les histoires les plus authentiques. Ces remarques ont été faites par plusieurs auteurs, et elles se multiplient tous les jours, grâces aux travaux commencés à la fin du dernier siècle et continués jusqu'à ce jour. Mais, sur cette question, M. Desdouits présente avec clarté, et d'une manière succincte, le résultat des veilles des philologues et des érudits, comme il se sert ailleurs avec avantage des découvertes de la physique, de la géologie et de l'astronomie.

Après avoir démontré l'absurdité des systèmes dans lesquels, sans tenir compte de la Bible, quelques philosophes ont voulu se passer encore de Dieu, de logique, de bon sens, pour expliquer l'origine de l'homme et des nations, M. Desdouits discute les chronologies chaldéenne, indienne et égyptienne, les fameux zodiaques d'Esué et de Denderah, et l'état des connoissances astronomiques des habitans de la vallée du Nil. M. Fourrier a prétendu tirer de ce dernier fait un argument pour établir une civilisation plus ancienne que celle que suppose Moïse. Il résulte de la discussion à laquelle M. Desdouits s'est livrée, que tous ces argumens n'ont rien de solide. Les chronologies sont évidemment fabuleuses, quand elles remontent au-delà des temps historiques. Ceux qui nous transmettent celle de l'Egypte se contredisent entr'eux. Les zodiaques n'ont point, de l'aveu des savans qui les ont le mieux observés, l'antiquité que des observateurs un peu pressés leur avoient d'abord assignée. Enfin, les Egyptiens étoient des astronomes fort ordinaires, qui, après quelques années d'observations, ont pu facilement ac-

quérir leur science astronomique.

Nous ne pouvons donner une analyse plus étendue de l'ouvrage de M. Desdouits, qui offre l'avantage d'être tout-à-fait au courant de la science ; il répond aux difficultés qui se font encore dans nos cours publics. Il mérite par sa solidité, autant que par le bon esprit dans lequel il est rédigé, d'être favorablement accueilli par les amis de la religion et de la science. Ces deux choses se donnent souvent la main. Quand on ne respecte pas la religion, on est bien exposé à respecter peu la vérité ; et l'envie de contredire la Bible fait tomber dans plus d'une contradiction contre la science. F.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — L'administration des hospices de Paris a publié dans le *Moniteur* du mercredi 14 septembre, l'état des dons et legs en faveur des pauvres et des hospices de Paris pendant le premier semestre de l'année. Il y a quelques années, on crioit beaucoup contre l'énormité des dons et legs faits aux pauvres et aux églises, et nous nous rappelons fort bien les plaintes amères et l'effroi vrai ou simulé de quelques journaux sur l'immensité des dons qui absorberoient, disoit-on, tout le patrimoine des familles. Il est à croire qu'on ne se plaindra pas aujourd'hui, et qu'on doit être fort rassuré sur les richesses croissantes des églises et des hospices. L'état inséré dans le *Moniteur* ne parle point des premières ; mais nous sommes persuadés que les dons qui leur ont été faits sont fort minces. Nous ne sommes pas dans le siècle où on enrichit les églises ; nous savons bien mieux les dépouiller et les dévaster.

Quant aux pauvres et aux hospices, l'état officiel ne contient que neuf articles ; savoir, 1,000 fr. en rente, donnés par un anonyme pour l'éducation d'un certain nombre d'enfans trouvés ; 400 fr. de capital aux pauvres de la paroisse de la Madeleine, par madame la duchesse douairière de Crillon ; 200 fr. aux Sœurs de la Charité de Saint-Sulpice pour le bouillon des pauvres, par mademoiselle Louise Chemin ; 6,000 fr. aux pauvres à distribuer, par MM. les curés de Paris, et autant à remettre aux bureaux de bienfaisance, par M. le baron de Guenifey ; 1,000 fr. aux pauvres du 1er arrondissement, par M. Pierre-Auguste Julien ; 120,000 fr. aux douze bureaux de bienfaisance, par M. Leroux ; 1,000 fr. aux pauvres de la paroisse des Blancs-Manteaux, par madame Pépin, née Debescourt ; enfin, 100 fr. aux pauvres de la paroisse Sainte-Marguerite, par M. le vicomte de Vilmorin.

Il faut remarquer que toutes ces sommes, sauf le premier article, sont en capital. Le total est donc en capital de 134,700 fr., et en rente, de 1,000 fr. Qu'est-ce que cela pour une ville où, d'une part, il y a tant de riches, et, de l'autre part, tant de malheureux ?

En donnant dans notre N° 2682 une notice sur Rosenmuller, extraite de celle qui avoit paru dans les *Annales des Sciences religieuses*, de Rome, nous avions dit que les savans rédacteurs des *Annales* nous paroissoient avoir jugé trop favorablement ce commentateur, et qu'il étoit *un des plus hardis rationalistes allemands des derniers temps*. Les rédacteurs des *Annales* répondent à cette observation dans leur huitième numéro. S'ils ont parlé, disent-ils, *de la sagesse et de la modération* de Rosenmuller, c'est par comparaison avec Gesenius, Paulus, Eichhorn et les autres, qui ne regardent la Bible que comme un livre purement humain, tandis que Rosenmuller, quelque hardies que soient ses

nir un homme. Ceux qui en veulent plusieurs admettent un animal primitif qui seroit né spontanément. Il y a d'autres partisans de la génération spontanée qui préfèrent la production immédiate de l'homme par la terre, poussant un beau jour, on ne sait ni où ni comment, d'abord une tête, puis une poitrine, puis des bras, puis un ventre, des jambes ; ce qui suffit aux plus exigeans pour avoir un homme complet.

Tous ces rêves, beaucoup plus incohérens que ceux d'un homme endormi, ne demandent pas, comme on le pense bien, une réfutation sérieuse. Ils ne sont pas nouveaux. Il y a bientôt un siècle qu'on a commencé à rêver de la sorte, et il n'y a pas dans nos petits-séminaires d'élève en philosophie qui ne soit armé de pied en cap contre ces ridicules fantômes d'une imagination délirante. Mais il y a, selon nous, une chose au moins aussi importante à leur apprendre, c'est qu'il n'est pas un philosophe anti-chrétien qui puisse nous produire quelque chose de plus raisonnable. Les plus sensés disent : Je n'en sais rien. Ce scepticisme semble d'abord moins absurde ; cependant il faut de toute nécessité le traduire ainsi : je ne sais point si un effet, ou, ce qui est plus fort, une série d'effets prodigieux, ont ou n'ont pas une cause.

M. Desdouits, en s'en tenant à des calculs très-modérés, trop modérés, selon nous, trouve que pendant la durée assignée par la Genèse depuis le déluge, les peuples dont Moïse fait mention ont eu un temps suffisant pour se former. Les noms de ces peuples lui fournissent des analogies, des ressemblances frappantes, des similitudes même, entre le récit de Moïse et les traditions et les histoires les plus authentiques. Ces remarques ont été faites par plusieurs auteurs, et elles se multiplient tous les jours, grâces aux travaux commencés à la fin du dernier siècle et continués jusqu'à ce jour. Mais, sur cette question, M. Desdouits présente avec clarté, et d'une manière succincte, le résultat des veilles des philologues et des érudits, comme il se sert ailleurs avec avantage des découvertes de la physique, de la géologie et de l'astronomie.

Après avoir démontré l'absurdité des systèmes dans lesquels, sans tenir compte de la Bible, quelques philosophes ont voulu se passer encore de Dieu, de logique, de bon sens, pour expliquer l'origine de l'homme et des nations, M. Desdouits discute les chronologies chaldéenne, indienne et égyptienne, les fameux zodiaques d'Esné et de Denderah, et l'état des connoissances astronomiques des habitans de la vallée du Nil. M. Fourrier a prétendu tirer de ce dernier fait un argument pour établir une civilisation plus ancienne que celle que suppose Moïse. Il résulte de la discussion à laquelle M. Desdouits s'est livrée, que tous ces argumens n'ont rien de solide. Les chronologies sont évidemment fabuleuses, quand elles remontent au-delà des temps historiques. Ceux qui nous transmettent celle de l'Egypte se contredisent entr'eux. Les zodiaques n'ont point, de l'aveu des savans qui les ont le mieux observés, l'antiquité que des observateurs un peu pressés leur avoient d'abord assignée. Enfin, les Egyptiens étoient des astronomes fort ordinaires, qui, après quelques années d'observations, ont pu facilement ac-

quérir leur science astronomique.

Nous ne pouvons donner une analyse plus étendue de l'ouvrage de M. Desdouits, qui offre l'avantage d'être tout-à-fait au courant de la science; il répond aux difficultés qui se font encore dans nos cours publics. Il mérite par sa solidité, autant que par le bon esprit dans lequel il est rédigé, d'être favorablement accueilli par les amis de la religion et de la science. Ces deux choses se donnent souvent la main. Quand on ne respecte pas la religion, on est bien exposé à respecter peu la vérité; et l'envie de contredire la Bible fait tomber dans plus d'une contradiction contre la science. F.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — L'administration des hospices de Paris a publié dans le *Moniteur* du mercredi 14 septembre, l'état des dons et legs en faveur des pauvres et des hospices de Paris pendant le premier semestre de l'année. Il y a quelques années, on crioit beaucoup contre l'énormité des dons et legs faits aux pauvres et aux églises, et nous nous rappelons fort bien les plaintes amères et l'effroi vrai ou simulé de quelques journaux sur l'immensité des dons qui absorberoient, disoit-on, tout le patrimoine des familles. Il est à croire qu'on ne se plaindra pas aujourd'hui, et qu'on doit être fort rassuré sur les richesses croissantes des églises et des hospices. L'état inséré dans le *Moniteur* ne parle point des premières; mais nous sommes persuadés que les dons qui leur ont été faits sont fort minces. Nous ne sommes pas dans le siècle où on enrichit les églises; nous savons bien mieux les dépouiller et les dévaster.

Quant aux pauvres et aux hospices, l'état officiel ne contient que neuf articles; savoir, 1,000 fr. en rente, donnés par un anonyme pour l'éducation d'un certain nombre d'enfans trouvés; 400 fr. de capital aux pauvres de la paroisse de la Madeleine, par madame la duchesse douairière de Crillon; 200 fr. aux Sœurs de la Charité de Saint-Sulpice pour le bouillon des pauvres, par mademoiselle Louise Chemin; 6,000 fr. aux pauvres à distribuer, par MM. les curés de Paris, et autant à remettre aux bureaux de bienfaisance, par M. le baron de Guenifey; 1,000 fr. aux pauvres du 1er arrondissement, par M. Pierre-Auguste Julien; 120,000 fr. aux douze bureaux de bienfaisance, par M. Leroux; 1,000 fr. aux pauvres de la paroisse des Blancs-Manteaux, par madame Pépin, née Debescourt; enfin, 100 fr. aux pauvres de la paroisse Sainte-Marguerite, par M. le vicomte de Vilmorin.

Il faut remarquer que toutes ces sommes, sauf le premier article, sont en capital. Le total est donc en capital de 134,700 fr., et en rente, de 1,000 fr. Qu'est-ce que cela pour une ville où, d'une part, il y a tant de riches, et, de l'autre part, tant de malheureux?

En donnant dans notre N° 2682 une notice sur Rosenmuller, extraite de celle qui avoit paru dans les *Annales des Sciences religieuses*, de Rome, nous avions dit que les savans rédacteurs des *Annales* nous paroissoient avoir jugé trop favorablement ce commentateur, et qu'il étoit *un des plus hardis rationalistes allemands des derniers temps*. Les rédacteurs des *Annales* répondent à cette observation dans leur huitième numéro. S'ils ont parlé, disent-ils, *de la sagesse et de la modération* de Rosenmuller, c'est par comparaison avec Gesenius, Paulus, Eichhorn et les autres, qui ne regardent la Bible que comme un livre purement humain, tandis que Rosenmuller, quelque hardies que soient ses

nir un homme. Ceux qui en veulent plusieurs admettent un animal primitif qui seroit né spontanément. Il y a d'autres partisans de la génération spontanée qui préfèrent la production immédiate de l'homme par la terre, poussant un beau jour, on ne sait ni où ni comment, d'abord une tête, puis une poitrine, puis des bras, puis un ventre, des jambes ; ce qui suffit aux plus exigeans pour avoir un homme complet.

Tous ces rêves, beaucoup plus incohérens que ceux d'un homme endormi, ne demandent pas, comme on le pense bien, une réfutation sérieuse. Ils ne sont pas nouveaux. Il y a bientôt un siècle qu'on a commencé à rêver de la sorte, et il n'y a pas dans nos petits-séminaires d'élève en philosophie qui ne soit armé de pied en cap contre ces ridicules fantômes d'une imagination délirante. Mais il y a, selon nous, une chose au moins aussi importante à leur apprendre, c'est qu'il n'est pas un philosophe anti-chrétien qui puisse nous produire quelque chose de plus raisonnable. Les plus sensés disent : Je n'en sais rien. Ce scepticisme semble d'abord moins absurde ; cependant il faut de toute nécessité le traduire ainsi : je ne sais point si un effet, ou, ce qui est plus fort, une série d'effets prodigieux, ont ou n'ont pas une cause.

M. Desdouits, en s'en tenant à des calculs très-modérés, trop modérés, selon nous, trouve que pendant la durée assignée par la Genèse depuis le déluge, les peuples dont Moïse fait mention ont eu un temps suffisant pour se former. Les noms de ces peuples lui fournissent des analogies, des ressemblances frappantes, des similitudes même, entre le récit de Moïse et les traditions et les histoires les plus authentiques. Ces remarques ont été faites par plusieurs auteurs, et elles se multiplient tous les jours, grâces aux travaux commencés à la fin du dernier siècle et continués jusqu'à ce jour. Mais, sur cette question, M. Desdouits présente avec clarté, et d'une manière succincte, le résultat des veilles des philologues et des érudits, comme il se sert ailleurs avec avantage des découvertes de la physique, de la géologie et de l'astronomie.

Après avoir démontré l'absurdité des systèmes dans lesquels, sans tenir compte de la Bible, quelques philosophes ont voulu se passer encore de Dieu, de logique, de bon sens, pour expliquer l'origine de l'homme et des nations, M. Desdouits discute les chronologies chaldéenne, indienne et égyptienne, les fameux zodiaques d'Esné et de Denderah, et l'état des connoissances astronomiques des habitans de la vallée du Nil. M. Fourrier a prétendu tirer de ce dernier fait un argument pour établir une civilisation plus ancienne que celle que suppose Moïse. Il résulte de la discussion à laquelle M. Desdouits s'est livrée, que tous ces argumens n'ont rien de solide. Les chronologies sont évidemment fabuleuses, quand elles remontent au-delà des temps historiques. Ceux qui nous transmettent celle de l'Egypte se contredisent entr'eux. Les zodiaques n'ont point, de l'aveu des savans qui les ont le mieux observés, l'antiquité que des observateurs un peu pressés leur avoient d'abord assignée. Enfin, les Egyptiens étoient des astronomes fort ordinaires, qui, après quelques années d'observations, ont pu facilement ac-

quérir leur science astronomique.

Nous ne pouvons donner une analyse plus étendue de l'ouvrage de M. Desdouits, qui offre l'avantage d'être tout-à-fait au courant de la science ; il répond aux difficultés qui se font encore dans nos cours publics. Il mérite par sa solidité, autant que par le bon esprit dans lequel il est rédigé, d'être favorablement accueilli par les amis de la religion et de la science. Ces deux choses se donnent souvent la main. Quand on ne respecte pas la religion, on est bien exposé à respecter peu la vérité ; et l'envie de contredire la Bible fait tomber dans plus d'une contradiction contre la science. F.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — L'administration des hospices de Paris a publié dans le *Moniteur* du mercredi 14 septembre, l'état des dons et legs en faveur des pauvres et des hospices de Paris pendant le premier semestre de l'année. Il y a quelques années, on crioit beaucoup contre l'énormité des dons et legs faits aux pauvres et aux églises, et nous nous rappelons fort bien les plaintes amères et l'effroi vrai ou simulé de quelques journaux sur l'immensité des dons qui absorberoient, disoit-on, tout le patrimoine des familles. Il est à croire qu'on ne se plaindra pas aujourd'hui, et qu'on doit être fort rassuré sur les richesses croissantes des églises et des hospices. L'état inséré dans le *Moniteur* ne parle point des premières ; mais nous sommes persuadés que les dons qui leur ont été faits sont fort minces. Nous ne sommes pas dans le siècle où on enrichit les églises ; nous savons bien mieux les dépouiller et les dévaster.

Quant aux pauvres et aux hospices, l'état officiel ne contient que neuf articles ; savoir, 1,000 fr. en rente, donnés par un anonyme pour l'éducation d'un certain nombre d'enfans trouvés ; 400 fr. de capital aux pauvres de la paroisse de la Madeleine, par madame la duchesse douairière de Crillon ; 200 fr. aux Sœurs de la Charité de Saint-Sulpice pour le bouillon des pauvres, par mademoiselle Louise Chemiu ; 6,000 fr. aux pauvres à distribuer, par MM. les curés de Paris, et autant à remettre aux bureaux de bienfaisance, par M. le baron de Guenifey ; 1,000 fr. aux pauvres du 1er arrondissement, par M. Pierre-Auguste Julien ; 120,000 fr. aux douze bureaux de bienfaisance, par M. Leroux ; 1,000 fr. aux pauvres de la paroisse des Blancs-Manteaux, par madame Pépin, née Debescourt ; enfin, 100 fr. aux pauvres de la paroisse Sainte-Marguerite, par M. le vicomte de Vilmorin.

Il faut remarquer que toutes ces sommes, sauf le premier article, sont en capital. Le total est donc en capital de 134,700 fr., et en rente, de 1,000 fr. Qu'est-ce que cela pour une ville où, d'une part, il y a tant de riches, et, de l'autre part, tant de malheureux ?

En donnant dans notre N° 2682 une notice sur Rosenmuller, extraite de celle qui avoit paru dans les *Annales des Sciences religieuses*, de Rome, nous avions dit que les savans rédacteurs des *Annales* nous paroissoient avoir jugé trop favorablement ce commentateur, et qu'il étoit *un des plus hardis rationalistes allemands des derniers temps*. Les rédacteurs des *Annales* répondent à cette observation dans leur huitième numéro. S'ils ont parlé, disent-ils, *de la sagesse et de la modération* de Rosenmuller, c'est par comparaison avec Gesenius, Paulus, Eichhorn et les autres, qui ne regardent la Bible que comme un livre purement humain, tandis que Rosenmuller, quelque hardies que soient ses

nir un homme. Ceux qui en veulent plusieurs admettent un animal primitif qui seroit né spontanément. Il y a d'autres partisans de la génération spontanée qui préfèrent la production immédiate de l'homme par la terre, poussant un beau jour, on ne sait ni où ni comment, d'abord une tête, puis une poitrine, puis des bras, puis un ventre, des jambes; ce qui suffit aux plus exigeans pour avoir un homme complet.

Tous ces rêves, beaucoup plus incohérens que ceux d'un homme endormi, ne demandent pas, comme on le pense bien, une réfutation sérieuse. Ils ne sont pas nouveaux. Il y a bientôt un siècle qu'on a commencé à rêver de la sorte, et il n'y a pas dans nos petits-séminaires d'élève en philosophie qui ne soit armé de pied en cap contre ces ridicules fantômes d'une imagination délirante. Mais il y a, selon nous, une chose au moins aussi importante à leur apprendre, c'est qu'il n'est pas un philosophe anti-chrétien qui puisse nous produire quelque chose de plus raisonnable. Les plus sensés disent : Je n'en sais rien. Ce scepticisme semble d'abord moins absurde; cependant il faut de toute nécessité le traduire ainsi : je ne sais point si un effet, ou, ce qui est plus fort, une série d'effets prodigieux, ont ou n'ont pas une cause.

M. Desdouits, en s'en tenant à des calculs très-modérés, trop modérés, selon nous, trouve que pendant la durée assignée par la Genèse depuis le déluge, les peuples dont Moïse fait mention ont eu un temps suffisant pour se former. Les noms de ces peuples lui fournissent des analogies, des ressemblances *frappantes*, des similitudes même, entre le récit de Moïse et les traditions et les histoires les plus authentiques. Ces remarques ont été faites par plusieurs auteurs, et elles se multiplient tous les jours, grâces aux travaux commencés à la fin du dernier siècle et continués jusqu'à ce jour. Mais, sur cette question, M. Desdouits présente avec clarté, et d'une manière succincte, le résultat des veilles des philologues et des érudits, comme il se sert ailleurs avec avantage des découvertes de la physique, de la géologie et de l'astronomie.

Après avoir démontré l'absurdité des systèmes dans lesquels, sans tenir compte de la Bible, quelques philosophes ont voulu se passer encore de Dieu, de logique, de bon sens, pour expliquer l'origine de l'homme et des nations, M. Desdouits discute les chronologies chaldéenne, indienne et égyptienne, les fameux zodiaques d'Esné et de Denderah, et l'état des connoissances astronomiques des habitans de la vallée du Nil. M. Fourrier a prétendu tirer de ce dernier fait un argument pour établir une civilisation plus ancienne que celle que suppose Moïse. Il résulte de la discussion à laquelle M. Desdouits s'est livrée, que tous ces argumens n'ont rien de solide. Les chronologies sont évidemment fabuleuses, quand elles remontent au-delà des temps historiques. Ceux qui nous transmettent celle de l'Egypte se contredisent entr'eux. Les zodiaques n'ont point, de l'aveu des savans qui les ont le mieux observés, l'antiquité que des observateurs un peu pressés leur avoient d'abord assignée. Enfin, les Egyptiens étoient des astronomes fort ordinaires, qui, après quelques années d'observations, ont pu facilement ac-

quérir leur science astronomique.

Nous ne pouvons donner une analyse plus étendue de l'ouvrage de M. Desdouits, qui offre l'avantage d'être tout-à-fait au courant de la science ; il répond aux difficultés qui se font encore dans nos cours publics. Il mérite par sa solidité, autant que par le bon esprit dans lequel il est rédigé, d'être favorablement accueilli par les amis de la religion et de la science. Ces deux choses se donnent souvent la main. Quand on ne respecte pas la religion, on est bien exposé à respecter peu la vérité ; et l'envie de contredire la Bible fait tomber dans plus d'une contradiction contre la science. F.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — L'administration des hospices de Paris a publié dans le *Moniteur* du mercredi 14 septembre, l'état des dons et legs en faveur des pauvres et des hospices de Paris pendant le premier semestre de l'année. Il y a quelques années, on crioit beaucoup contre l'énormité des dons et legs faits aux pauvres et aux églises, et nous nous rappelons fort bien les plaintes amères et l'effroi vrai ou simulé de quelques journaux sur l'immensité des dons qui absorberoient, disoit-on, tout le patrimoine des familles. Il est à croire qu'on ne se plaindra pas aujourd'hui, et qu'on doit être fort rassuré sur les richesses croissantes des églises et des hospices. L'état inséré dans le *Moniteur* ne parle point des premières ; mais nous sommes persuadés que les dons qui leur ont été faits sont fort minces. Nous ne sommes pas dans le siècle où on enrichit les églises ; nous savons bien mieux les dépouiller et les dévaster.

Quant aux pauvres et aux hospices, l'état officiel ne contient que neuf articles ; savoir, 1,000 fr. en rente, donnés par un anonyme pour l'éducation d'un certain nombre d'enfans trouvés ; 400 fr. de capital aux pauvres de la paroisse de la Madeleine, par madame la duchesse douairière de Crillon ; 200 fr. aux Sœurs de la Charité de Saint-Sulpice pour le bouillon des pauvres, par mademoiselle Louise Chemin ; 6,000 fr. aux pauvres à distribuer, par MM. les curés de Paris, et autant à remettre aux bureaux de bienfaisance, par M. le baron de Guenifey ; 1,000 fr. aux pauvres du 1er arrondissement, par M. Pierre-Auguste Julien ; 120,000 fr. aux douze bureaux de bienfaisance, par M. Leroux ; 1,000 fr. aux pauvres de la paroisse des Blancs-Manteaux, par madame Pépin, née Debescourt ; enfin, 100 fr. aux pauvres de la paroisse Sainte-Marguerite, par M. le vicomte de Vilmorin.

Il faut remarquer que toutes ces sommes, sauf le premier article, sont en capital. Le total est donc en capital de 134,700 fr., et en rente, de 1,000 fr. Qu'est-ce que cela pour une ville où, d'une part, il y a tant de riches, et, de l'autre part, tant de malheureux ?

En donnant dans notre N° 2682 une notice sur Rosenmuller, extraite de celle qui avoit paru dans les *Annales des Sciences religieuses*, de Rome, nous avions dit que les savans rédacteurs des *Annales* nous paroissoient avoir jugé trop favorablement ce commentateur, et qu'il étoit *un des plus hardis rationalistes allemands des derniers temps*. Les rédacteurs des *Annales* répondent à cette observation dans leur huitième numéro. S'ils ont parlé, disent-ils, *de la sagesse et de la modération* de Rosenmuller, c'est par comparaison avec Gesenius, Paulus, Eichhorn et les autres, qui ne regardent la Bible que comme un livre purement humain, tandis que Rosenmuller, quelque hardies que soient ses

explications sur différens endroits de l'ancien Testament, admet cependant en général l'origine surnaturelle des livres saints, et ne nie point la divinité du Rédempteur. Il explique dans un sens orthodoxe la célèbre prophétie d'Isaïe : *Voilà qu'une vierge concevra,* et parle avec beaucoup de vénération de l'habileté de saint Jérôme dans ses interprétations et ses commentaires de l'Ecriture. On ne peut donc, selon les *Annales,* le mettre au rang *des plus hardis rationalistes,* et il fut au contraire un des moins téméraires d'entre eux :

« Nous ne nions pas, ajoutent les *Annales,* que, dans la première édition des Commentaires de Rosenmuller sur l'ancien Testament, il ne se trouve des explications téméraires, et nous avons en effet averti nos lecteurs que, dans les commencemens, Rosenmuller étoit assez hardi dans ses interprétations. Mais la justice nous obligeoit de reconnoître, comme nous l'avons fait, qu'à mesure qu'il avançoit dans ses études bibliques et qu'il acquéroit plus d'expérience et de maturité, il rétracta et corrigea en partie sa témérité, comme le prouvent les changemens faits par lui successivement dans les éditions subséquentes de ses Commentaires, qu'il ne cessa de revoir et de perfectionner. Il est probable que ceux qui ne seroient pas de notre avis, n'auroient pas eu occasion de comparer la première édition avec les suivantes, et spécialement avec la dernière, qui est la cinquième des Commentaires sur le Pentateuque, publiée l'année dernière à Leipsick. De plus, nous avons averti qu'on ne doit point admettre quelques-unes de ses explications. »

Les rédacteurs des *Annales* disent encore que leur jugement sur Rosenmuller est celui des professeurs d'Ecriture sainte les plus estimés ; c'est entr'autres celui du savant M. Benkert, recteur du séminaire épiscopal de Wurzbourg, et rédacteur d'un estimable journal catholique, l'*Ami universel de l'Eglise.* Aussi bien des professeurs d'Ecriture sainte, tout en réfutant de téméraires interprétations de Rosenmuller, profitent néanmoins avec précaution de ses ouvrages.

Les *Annales* attendoient de notre impartialité que nous accueillerions leur explication ; nous nous sommes fait un devoir en effet de la donner au moins par extrait, car elle nous a paru un peu longue. Mais nous croyons n'avoir rien omis d'essentiel et de plus propre à les justifier. Après cela, sans vouloir ouvrir une discussion avec les savans rédacteurs des *Annales,* il nous sera permis peut-être de leur présenter quelques dernières observations ; car si nous sommes allés un peu loin en présentant Rosenmuller comme *un des plus hardis rationalistes,* nous craignons, de notre côté, que les *Annales* n'aient montré trop d'indulgence à son égard.

Il est vrai que Rosenmuller, qui avoit d'abord nié l'authenticité du Pentateuque, l'a reconnue depuis ; mais il infirme beaucoup l'autorité de cet aveu, en cherchant à expliquer d'une manière naturelle les miracles rapportés par Moïse. C'est qu'au fond il étoit naturaliste, et ne vouloit point, en conséquence admettre les faits surnaturels que nous lisons dans la Bible. Le savant Hengstenberg, tout protestant qu'il est, le combat fortement à ce sujet.

Il explique, dit-on, dans un sens orthodoxe, la célèbre prophétie d'Isaïe : *Ecce virgo concipiet.* Il applique, il est vrai, cette prophétie au Messie, mais à un Messie fantastique, tel que le rêvoient les Juifs, et non pas au Messie véritable, à Notre-Seigneur, à Jésus-Christ. Il va même jusqu'à soutenir qu'aucune prophétie ne s'applique à Jésus-Christ, et dans l'explication qu'il donne de la prophétie ci-dessus, *Ecce virgo*....., il prétend qu'Isaïe s'est trompé sur l'accomplissement de la prophétie. Le commentateur renversoit donc d'une main ce qu'il élevoit de l'autre. Ce n'est pas

là *de la sagesse et de la modération.*

Rosenmuller a poussé bien loin la hardiesse sur Daniel. Il n'admet point l'inspiration de ce prophète, et il détourne à un sens tout-à-fait étranger la célèbre prophétie des soixante-dix semaines, que toute la tradition applique à la venue de Jésus-Christ.

Enfin, la manière dont il parle d'Ezéchiel et de plusieurs de ses prophéties, entr'autres de celle sur Gog et Magog, ne le cède en rien aux téméraires explications des plus hardis rationalistes.

Les *Annales* disent que d'estimables professeurs catholiques d'Ecriture sainte, tout en blâmant la témérité de Rosenmuller, profitent néanmoins avec précaution de ses ouvrages. Cela est tout simple de leur part; ils profitent de ce qu'ils trouvent de bon dans Rosenmuller, comme dans Gesenius, dans Paulus, dans Eichhorn, dans de Wette, etc. Mais en quoi l'étude qu'on fait de ces commentateurs, les emprunts même qu'on peut leur faire justifieroient-ils leurs hardiesses? Ce n'est pas ainsi certainement que l'entendent les estimables professeurs dont on parle. Une lettre que nous recevons à l'instant d'Italie nous prouve que deux savans de ce pays pensent comme nous sur Rosenmuller.

Nous prions les rédacteurs des *Annales* d'accueillir ces observations, et de n'y voir ni esprit de contention, encore moins un esprit d'hostilité. Nous faisons profession d'honorer leur zèle; nous trouvons dans leur recueil bien des choses intéressantes; quand ils se seroient mépris sur un point, cela ne les feroit point déchoir dans notre opinion, ni sans doute dans celle de leurs lecteurs.

La retraite ecclésiastique du diocèse de Langres a été remarquable par le recueillement profond, l'ensemble parfait et l'excellent esprit qui y a régné. Sur quatre cents prêtres qui composent le clergé diocésain, plus de deux cents ont suivi les exercices de cette retraite dirigée par M. Barillot, supérieur du grand-séminaire, qui faisoit les méditations et les conférences; MM. les vicaires-généraux et les directeurs du séminaire s'étoient chargés des discours. M. l'évêque a parlé fréquemment en public, et a reçu en particulier chacun des ecclésiastiques qui composoient cette réunion. Tout s'est passé comme en famille avec une grande édification et la plus parfaite harmonie. Il en est résulté des liens de plus en plus intimes entre le premier pasteur du diocèse et son clergé si distingué par son instruction, ses vertus modestes et son excellent esprit.

Dans un article récent sur l'état de la religion catholique en Hollande, Numéro du 11 octobre, nous parlions de plusieurs églises construites et consacrées à Leyde, à Delft et à Rotterdam. Nous trouvons dans le *Diario* de Rome l'extrait d'un article de l'*Ami de la Religion*, de Hollande, sur la consécration de l'église de Rotterdam.

Les Dominicains, présidés par le curé et provincial Jean-Dominique Raken, avoient commencé le 13 septembre 1832 les fondations d'une belle église à Rotterdam. En moins de quatre ans leur zèle a terminé cette église, sous la direction de l'architecte Adams. L'église, où l'ordre ionique s'allie avec l'ordre corinthien, a 114 pieds de long, 90 de large, et 80 de hauteur. La grande coupole s'élève de 40 pieds au-dessous de la voûte. Le clocher est d'un dessin élégant. En entrant dans l'église, on remarque trois autels de marbre, dont le plus grand, dédié comme l'église à saint Dominique, est en marbre blanc et rouge. Sur le devant de l'autel est représenté l'agneau de Dieu, posé sur le livre des sept sceaux. A droite et à

gauche deux grandes statues en marbre blanc représentent saint Dominique et sainte Catherine de Sienne. Au-dessus de l'autel, un arc élevé porte cette inscription en or : *Laudare, benedicere et prædicare*. Le sanctuaire est fermé par une balustrade en marbre gris. On n'avoit point construit en Hollande, depuis plusieurs siècles, d'église catholique aussi grande et aussi ornée.

La nouvelle église de Rotterdam a été ouverte et consacrée le 18 mai dernier, par M. de Wickerslooth, évêque de Curium, assisté de plusieurs religieux, curés et autres ecclésiastiques. La cérémonie commença à sept heures du matin et dura jusqu'à onze heures. L'église et les trois autels furent consacrés par le prélat. Alors les quatre cloches qui avoient été fondues récemment, et qui avoient été bénites le 6 mai précédent, annoncèrent au peuple le commencement de la messe, célébrée par M. l'évêque, et exécutée en musique, ouvrage de Beethoven. Après l'évangile, le Père Marin-Antoine Verevayen, curé de Schiedam, prononça un discours sur la nécessité et l'utilité des temples religieux, et fit sentir ce que l'on devoit de reconnoissance à Dieu, au roi, et aux bienfaiteurs qui avoient contribué par leurs conseils ou par leurs dons à élever cet édifice. Après la messe, on chanta le *Te Deum*. Le concours des fidèles fut aussi édifiant que nombreux. Des personnages distingués, des magistrats et les députés des diverses paroisses de la ville étoient présens à la cérémonie.

Le 18 juillet dernier, le choléra éclata à Spalatro, en Dalmatie. La crainte fut grande, mais elle n'alla point jusqu'à ôter le courage. L'évêque, M. Paul Miossich, loin de s'effrayer, donna l'exemple de la charité et du dévouement. A l'époque de l'invasion de la maladie, le prélat donna 300 florins, un peu moins de 800 fr., et promit 50 florins par mois pour les pauvres et les infirmes, tant que le fléau dureroit. De plus, malgré son âge de 76 ans, le bon évêque visitoit les malades et excitoit le zèle à les servir. Les chanoines de la cathédrale et beaucoup d'ecclésiastiques et de séculiers ont fait des offrandes volontaires dont le taux s'est élevé à environ 2,000 florins. Le capitaine du cercle, le conseilier Nani et le Podesta Léouard de Dudan ont travaillé de concert à pourvoir à tous les besoins, et les pauvres n'ont pas manqué de secours.

POLITIQUE.

Nous n'avons point à nous dédire, Dieu merci, de ce que nous avons plusieurs fois posé en fait, relativement aux prisonniers de Ham, en établissant que leur caractère ne pouvoit être dégradé, sans que la considération attachée au titre et au rang de ministre en reçût un grave dommage. Tant que des hommes conservent la dignité des hautes positions sociales qu'ils ont occupées, et que par là ils forcent les autres de la leur conserver, il n'y a jamais rien de perdu.

Voilà, selon nous, ce que les anciens ministres de Charles X ont acquis par leur constance, et par la manière noble dont ils ont supporté pendant six ans le poids de l'adversité. Et ils ne l'ont pas seulement acquis pour eux-mêmes, mais pour tous ceux qui sont venus ou qui viendront après eux dans la même carrière. Ils ont sauvé la considération commune, et ce qu'on pourroit appeler le patrimoine ministériel, du préjudice et de l'abaissement dont il eût été menacé avec des ames communes qui se fussent lâchement rachetées par d'indignes foiblesses.

C'est donc un grand bonheur pour tous les hommes actuellement constitués en dignité, ou qui le seront à l'avenir, que les ministres de Charles X aient su conserver depuis le commencement jusqu'à la fin, au milieu des plus dures épreuves de la mauvaise fortune, la fermeté

d'ame et le caractère qu'ils ont montrés. Peut-être la première récompense qu'ils en reçoivent n'est-elle pas encore proportionnée au degré d'élévation où ils se sont maintenus, et au service qu'ils ont rendu à la communauté des hommes d'état, en se préservant eux-mêmes de tout avilissement et de toute dégradation. Il y a tout lieu d'espérer maintenant que l'acte de justice commencé en faveur de M. de Peyronnet et de M. de Chantelauze, ne tardera pas à être complété en faveur de M. le prince de Polignac et de M. de Guernon-Ranville. Ce qui est acquis dès à présent à tous les quatre. c'est ce témoignage de considération qui ne s'accorde qu'aux qualités personnelles et aux caractères élevés, lequel consiste à recevoir une simple parole en échange de toutes les sûretés que peut fournir une prison d'état. Voilà sur quoi nous nous sommes fondés pour établir, comme nous l'avons fait plusieurs fois, que, grâce à la conduite et à la noble tenue des ministres de Charles X, ce qu'il y a d'essentiel dans l'éminente profession et la dignité des hommes d'état se trouve sauvé.

PARIS, 19 OCTOBRE.

MM. de Peyronnet et de Chantelauze, dont la santé est profondément altérée, viennent d'être autorisés. par décision du 17 de ce mois, et sur leur demande, à aller résider sur parole, l'un à Monferrand (Gironde), et l'autre dans le département de la Loire.

— Le général de Fagel, envoyé des Pays-Bas, est de retour à Paris, après une absence de six semaines.

— Plusieurs journaux annoncent que le duc de Nemours va se rendre en Afrique pour prendre part à l'expédition de Constantine.

— Le ministre de l'instruction publique vient de nommer une commission qui devra rechercher les moyens de prévenir les dommages que causent à la librairie française les contrefaçons de livres à l'étranger.

— Le ministre de la marine a fait remettre au capitaine de vaisseau danois M. Glasser, une médaille d'honneur en or, pour avoir sauvé, le 26 avril 1835, l'équipage du navire français la *Geneviève*, de Dunkerque.

— La *Gazette des Tribunaux* taxoit d'abus grave la perception de la somme de 12 fr. versée au secrétariat de la Préfecture de la Seine, pour l'obtention d'un brevet d'invention. M. le préfet répondant à la feuille judiciaire déclare dans les journaux que cette perception a eu lieu en vertu d'un décret du 14 mai 1791.

— Les eaux de la Seine sont rentrées dans leur lit.

— La *Charte de* 1830 contenoit hier une série de faits controuvés assez curieuse pour le lecteur désintéressé, et sans doute fort peu agréable pour les journaux qui voient leurs nouvelles démenties par la feuille ministérielle du soir. Le *Bon Sens* pour sa part à eu cinq de ses nouvelles mentionnées par la *Charte de* 1830, qui dément entre autres le mariage de la princesse Marie d'Orléans et le voyage du duc d'Orléans et de la reine Marie-Amélie, qui devoient, d'après le *Bon Sens*, accompagner cette princesse à Naples. Le mariage du duc d'Orléans avec une princesse de la maison de Mecklenbourg-Strelitz, annoncé par la *Nouvelle-Minerve*, figure aussi au nombre des faits controuvés. On y trouve également trois nouvelles, dont une du *Courrier* et deux du *National*, qui établissent que l'Angleterre a demandé le rappel de M. de Saint-Priest, et que l'arrivée du roi des Belges à Paris, a été motivée par les dernières nouvelles de Lisbonne.

La *Charte de* 1830 continue aujourd'hui ses démentis. Ainsi il est faux que la cour de Turin soit une espèce de Coblentz, comme l'a dit le *Courrier* qui y voyoit des réunions légitimistes. Il est faux comme l'a dit la même feuille que M. de Rougemont fils soit parti avec une mission pour la Suisse. Il est encore faux que madame Adelaïde soit malade comme l'ont annoncé plusieurs journaux.

— Pendant que plusieurs journaux annonçoient que sir Robert Peel devoit pas-

ser une grande partie de l'hiver à Paris, et ne retourner à Londres que longtemps après l'ouverture de la session parlementaire, ce membre du parlement étoit arrivé à Londres.

— Un officier de paix vient d'être arrêté.

— Une voiture de blanchissage stationnoit sur le boulevard, au coin du faubourg Montmartre; la blanchisseuse étoit appuyée sur le brancard, lorsque, effrayé par le tambour d'un bataillon de ligne, le cheval s'emporta et la jeta sous la roue qui l'écrasa. Cette malheureuse femme est morte à l'instant même.

— Il y a aujourd'hui 351 journaux de département; il n'y en avoit que 299 en 1835.

— Le *Moniteur* publie le rapport de M. Tréhouart, commandant la corvette la *Recherche*, sur le voyage qu'il a fait à la côte occidentale du Groënland pour retrouver l'équipage du brick la *Lilloise*. Il résulte de ce rapport que M. Tréhouart n'a obtenu aucun renseignement sur M. de Blosseville et ses compagnons. Il avoit déjà annoncé au ministre qu'un capitaine de la marine hollandaise vit dans le temps, au milieu d'une horrible tempête, sombrer un vaisseau, dont le signalement se rapportoit à la *Lilloise*.

— Un sieur Fauconnier, ancien négociant, avoit des affaires tellement dérangées, qu'il ne pouvoit payer à sa domestique ses gages arriérés. Alors il lui fit un billet de 16 à 1,800 fr., payable à la volonté du souscripteur. Pendant plusieurs années, il se crut à l'abri de toutes poursuites, mais le tribunal pensa enfin que la volonté de M. Fauconnier ne pouvoit être illimitée, et le condamna par corps au paiement du billet. Depuis douze jours, le garde du commerce Moreau cherchoit vainement à atteindre ce débiteur qui gravissoit les murs de son habitation. Samedi dernier, au moment où il s'y attendoit le moins, le sieur Fauconnier se vit en présence du garde du commerce, assisté d'un commissaire de police et de soldats. Il tira un coup de pistolet qui blessa deux militaires, et se rendit au moment où la troupe alloit riposter.

— La Bibliothèque royale a été rouverte au public après un mois et demi de vacances. Pendant ce temps, près de 200,000 ouvrages ont été déplacés, pour mettre plus à la portée ceux qui sont ordinairement demandés. Dans le corridor, au pied de l'escalier qui conduit à la salle de travail, des pierres tumulaires antiques ont été incrustées dans les murs; une statue de Cicéron a aussi été placée au bas de la rampe. Du reste, les heures d'ouverture et de fermeture n'ont pas été changées.

— En creusant les fondemens de la nouvelle chambre des pairs, l'architecte, M. de Gisors, a trouvé dans une série de puisards plusieurs objets précieux pour l'archéologie, entr'autres une masse énorme de tuiles romaines, des débris de vases antiques, plusieurs petites statues en pierre, dont les draperies et la pose décèlent le style antique, plusieurs débris de bas-reliefs, etc.; d'après les recherches historiques auxquelles on s'est livré par suite de cette découverte, il est de toute évidence que, pendant l'occupation romaine, le campement des troupes avoit lieu dans cet endroit.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Un accident épouvantable a jeté la commune de Leglantier (Oise) dans la consternation. Le jeune Debore a, dans un accès de folie furieuse, tué sa mère. Il a été mis à la disposition du procureur du roi.

— Le dernier recensement constate que la population du département du Nord est aujourd'hui de 1,026,419 habitans. C'est une augmentation de 120,658 ames sur 1822.

— Le département de la Seine-Inférieure possède deux cent quarante filatures de coton qui fournissent 248,000 kilog. de fils par semaine.

L'industrie rouennaise cotonnière dans ses différentes branches procure du travail à 107,000 ouvriers.

— M. Hennequin, proviseur du collège royal de Nancy, vient d'être révoqué.

— On mande de Caen, 16 octobre, qu'un épouvantable incendie a éclaté à Amblie, canton de Creilly. Vingt maisons ont été détruites, et seize familles se trouvent réduites à la misère.

— M. Galisset a donné sa démission des fonctions de président du tribunal de Pithiviers. M. Galisset est un des candidats qui se présentent aux prochaines élections de Montargis.

— On écrit d'Orléans, 16 octobre, que la crue de la Loire est telle que quatre bateaux chargés de vin ont coulé.

— Le général carliste Maroto, arrêté sur la frontière des Pyrénées-Orientales, est parti de Perpignan le 10 pour la ville de Tours, par la diligence, et sous la conduite d'un gendarme.

— Le desséchement des marais de Donges, près Nantes, avoit fait craindre quelque résistance de la part des habitans des campagnes. Voici ce que nous lisons dans l'*Hermine* du 18 octobre : « Des bruits que le départ de plusieurs compagnies du 40e, pour les marais de Donges devoit *nécessairement* faire naître, circulent à *Nantes*. On parle de femmes blessées, de force repoussée par la force. Jusqu'à présent rien de positif, rien d'officiel ne nous est parvenu. Les dernières lettres que nous avons reçues de Montoir ne disent rien de semblable. Cependant on nous annonçoit que les femmes surtout s'acharnoient à détruire les travaux. Nous croyons donc que le public doit se mettre en garde contre des bruits exagérés ou des rumeurs tout-à-fait dénuées de fondement. »

— L'*Hermine* dit que les dernières pluies ont détruit en grande partie les blés noirs, principale nourriture des habitans de la Bretagne, et que la misère sera grande cette année.

— D'après le recensement qui vient d'avoir lieu, le département de la Corrèze compte 302,453 habitans.

— M. le maréchal-de-camp Danglars vient de mourir au château du Claux, commune d'Eyvigues, près Sarlat.

— M. Bertin de Vaux, directeur du *Journal des Débats*, est en ce moment à Marseille; il compte aller passer l'hiver à Nice pour y rétablir sa santé.

— A l'instant où les ouvriers mineurs sont descendus dans un puits appartenant à l'exploitation de M. Grubis, commune de Saint-Genest-Lerpt, près Saint-Etienne, les eaux souterraines ont tout à coup envahi les galeries, et six hommes ont été noyés.

— Le botaniste genevois, M. Decandolle, vient d'être nommé professeur honoraire à la faculté de médecine de Montpellier, où le soin de sa santé l'avoit ramené il y a quelque temps.

— Les environs de Rodez sont exploités depuis quelque temps par une bande de voleurs qui a, dit-on, pour chef le forçat Fournier qui s'est évadé l'année dernière.

— Les recettes de la douane de Marseille se sont élevées pendant le mois de septembre dernier à 2,079,984 fr. 43 c.; ce qui constitue une diminution de 103,234 fr. 22 c., relativement au mois de septembre 1835.

— Un journal scientifique, l'*Echo de Marseille*, vient de paroître dans cette ville.

— Pendant que la pluie tomboit abondamment la semaine dernière à Marseille, la diligence de cette ville aux Martigues étant arrivée au hameau de la Gavotte, trouva la route barrée par un ruisseau qui étoit devenu un petit torrent. Il fallut attendre; mais bientôt arriva sur l'autre rive, la diligence venant des Martigues; toutes les deux étoient ainsi bloquées, et il n'y avoit pas de raison pour que cela finît, lorsqu'un voiturier eut l'heureuse idée de faire passer dans son énorme charrette, attelée de trois mules, la petite rivière aux voyageurs partis de Marseille, et de ramener ensuite ceux des Martigues. Alors chaque diligence rebroussa chemin, et les voyageurs arrivèrent tous à leur destination.

— Le recensement qui vient d'être achevé porte la population de la ville de Bastia (Corse) à près de 14,000 ames. Celui qui fut fait il y a trois ans s'élevoit à peine à 12,000.

— Le trois mâts le *Pierre-Corneille*, commandé par le capitaine Troude, étoit parti du Havre, le 8 octobre, avec un chargement pour Cayenne. A sept heures du soir. il faisoit bonne route, et étoit à petite distance du feu de Barfleur; mais la nuit devint obscure, et à dix heures, ce navire fut abordé par un bâtiment courant vent arrière. Le choc fut si violent que toute la partie extérieure de l'avant du *Pierre Corneille* fut défoncée, que son beaupré et sa vergue de misaine furent brisés. Un quart d'heure s'écoula avant qu'on pût séparer les deux bâtimens. Celui qui avoit causé tant de dommages continua sa route. L'équipage du *Pierre-Corneille*, ainsi abandonné, fut obligé de gagner terre dans une petite embarcation, et au milieu des plus grands dangers. Dès l'abordage l'eau étoit entrée dans la cale, et bientôt le bâtiment fut submergé. Un matelot a péri.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

D'après les nouvelles de Madrid, du 10, il étoit arrivé la veille un rapport du général Alaix, daté de Bailen, le 6, annonçant que les carlistes avoient pris la direction d'Alcaudète, sans que l'on sache positivement s'ils ont l'intention de pénétrer dans le royaume de Jean, ou de marcher sur la province de Murcie. Ce général croyoit cependant que les carlistes se rendroient dans la province de Murcie, parce qu'elle est dégarnie de troupes.

— Le bourg de Beceïte a été saccagé et livré aux flammes, le 24 septembre, par les soldats christinos, commandés par Borso. Il y a bien peu de bravoure dans de semblables exploits.

— L'*Espagnol* se plaint amèrement du peu d'activité des soldats révolutionnaires.

— Gomez qui est entré, comme nous l'avons annoncé, le 1er octobre à Cordoue, a occupé cette ville pendant trois jours. Il y a ramassé, dit-on, un immense butin. Les volontaires nationaux s'étoient retranchés avec leur artillerie dans l'ancien palais de l'Inquisition. et dans un autre édifice appelé la Carraola. Les autorités s'y étoient retirées avec eux.

— Le gouvernement espagnol s'est enfin décidé à nous faire part de son affreuse position financière. Il est venu nous dire que les embarras causés par la guerre civile ne permettant pas de faire les fonds pour le semestre de la dette étrangère qui échoit au 1er novembre prochain, les porteurs de bons de rente d'Espagne recevront en paiement des reconnoissances imputables sur le revenu de l'île de Cuba. Si nous avons bonne mémoire, les traites sur l'île de Cuba n'ont pas toujours été payées avec facilité, et dans la situation où se trouve l'Espagne, situation qui doit nécessairement s'aggraver, et finir par attirer sur elle le mépris, nul n'oseroit affirmer que les traites ne seront pas cette fois refusées.

Cependant, à en croire certains journaux, les fonds du semestre étoient prêts, et il n'y avoit plus qu'à faire la part de chacun. Les uns mettoient en avant des hommes considérés dans la finance à Paris et à Londres, gens qu'ils regardoient sans doute comme trop heureux d'avoir à obliger la régente constitutionnelle et tous les révolutionnaires qui l'entourent; les autres parloient des ressources inépuisables du génie de M. Mendizabal. Dans cette circonstance, le *Mémorial Bordelais* n'est pas non plus resté en arrière de bonnes nouvelles. La feuille gasconne nous a annoncé, le 13 octobre, qu'un courrier de cabinet venant de Madrid, et allant à Paris, avoit traversé Bordeaux. et qu'il étoit porteur de plusieurs effets de commerce, s'élevant à 5 millions de francs. Bien entendu que ces millions étoient destinés par l'incomparable Mendizabal au paiement du semestre de novembre. L'emprunt forcé que nous savons être payé

très-difficilement, et les primes pour se libérer du service militaire, d'après le *Mémorial Bordelais*, avoient fourni au trésor de Madrid de quoi faire honneur à ses dettes. Après tant d'espérances données un peu légèrement, et écoutées par les rentiers avec trop de crédulité, la rente d'Espagne avoit pris quelque faveur; mais hier elle a beaucoup baissé.

— La *Charte de* 1830 annonce que l'ambassadeur de France est arrivé à Madrid le 14. Une dépêche télégraphique de Bayonne, le 18, porte qu'on écrit de Séville, du 5, que le général Espinosa s'y est replié pour se réunir à la division de Cadix, arrivée à Lebrija le 4. Il a divisé la ville en quatre quartiers pour la défense de la place. Quiroga s'est replié sur Grenade, où l'on fait des dispositions semblables, ainsi qu'à Almeric et Malaga. La *Charte de* 1830 annonce que cette dépêche a été interrompue par la nuit.

SUISSE. —Le projet d'instruction pour la diète extraordinaire présenté au grand conseil du canton de Fribourg par le conseil d'état n'a pas réuni les suffrages de cette assemblée qui a voulu mettre de la modération dans ses pouvoirs.

— Les dispositions du canton d'Argovie sont aussi favorables au rétablissement de la bonne intelligence qui existoit naguère entre la France et la Suisse, bien que le conseil d'état ait proposé de déclarer que la Suisse n'a provoqué en rien les dernières démarches du cabinet français. Voici ce que portent les instructions du conseil d'état quant à l'affaire Conseil : « La députation blâmera le Vorort de s'être *saisi de l'affaire Conseil et de l'avoir soumise aux délibérations des députations réunies pour discuter des intérêts généraux de la confédération*; attendu que, par sa nature, cette affaire rentroit dans la compétence ordinaire des autorités bernoises, qu'elle devoit être traitée comme une simple contravention de police et ne donner lieu qu'à des informations judiciaires. La députation devra, en outre, faire observer que son état eût désiré que la diète ne se fût pas occupée d'une affaire étrangère à ses attributions. »

— Le canton de Bâle-Campagne, d'après une lettre de Liestall, refuse toute satisfaction.

— Le canton de Saint-Gall se trouve dans les mêmes dispositions.

La session ordinaire des états généraux de Hollande a été ouverte le 17 à La Haye par le roi. S. M. a annoncé dans le discours qu'elle a prononcé qu'il ne lui étoit pas encore possible de prévoir une solution pour ce qui regarde les affaires de Belgique. Le roi de Hollande a ensuite représenté la position intérieure comme prospère, et dit qu'on pourroit diminuer cette année quelques centimes additionnels.

— Le *Morning-Chronicle* porte à 24,280 le nombre des vaisseaux de la marine marchande anglaise, et la capacité de ces navires réunis à 2 millions 553,685 tonneaux. Ils emploient 166,583 hommes. Outre cette immense quantité de navires des ports anglais, tout le royaume possède 3,579 vaisseaux de 214,878 tonneaux et 15,059 hommes aux colonies.

— Les réformistes de Limerick (comté d'Irlande) ont offert, le 12, un banquet à M. Spring-Rice, vice chancelier de l'échiquier.

— L'agriculture s'est enrichie en Angleterre d'une nouvelle plante fourragère, venant de la baie d'Hudson. Cette plante boréale a la propriété de repousser, une fois coupée, du tronçon restant ou de la racine. Les hivers, quelque rigoureux qu'ils soient, ne la font pas périr. Les terrains froids et humides lui conviennent particulièrement.

— M. Thiers est en ce moment à Venise.

— On mande de Naples, le 4 octobre : « La présence du choléra dans la Pouille, à Manfredonia, Bartella, etc., n'est plus douteuse. Un cas s'est déclaré à Naples : l'émigration devient générale. »

— D'après le *Correspondant de Ham-*

bourg, le ministre d'état norwégien, M. de Lœvenskiold, condamné par la haute cour à une amende, a présenté sa démission au roi. S. M., en déclarant ne pas accepter cette démission, s'est prononcée fortement contre les résolutions de la haute cour, et a annoncé qu'il seroit présenté divers projets de loi à la prochaine session du storthing, pour faire cesser ces abus.

— M. Van Buren, vice président actuel des Etats-Unis, et candidat pour la prochaine présidence, explique, dans un rapport qu'il vient de publier, l'opération qui se fait en ce moment en Amérique pour convertir le papier en argent monnoyé. Pendant les années 1826, 1827 et 1828, on battoit annuellement monnoie aux Etats-Unis pour 800,000 fr. environ. Depuis, la somme s'est élevée, en 1829, à un million 500,000 fr.; en 1830, à plus de 3 millions; en 1831, à 3 millions 700.000 f.; en 1832, à 4 millions; en 1833, à près de 5 millions; en 1834, à près de 20 millions; en 1835, à 12 millions. De ce document, il résulte que la rareté de l'argent à Paris et à Londres est due à la grande quantité d'argent et d'or tirée de la circulation européenne, pour pourvoir aux besoins des Etats-Unis.

— On trouve dans l'*India Gazette* un prospectus annonçant que M. Waghorn a formé un établissement à Suez et à Alexandrie, dans le but d'obtenir une communication rapide entre l'Inde et l'Angleterre. Le voyage d'une de ces villes à l'autre sera de sept jours et coûtera 60 piastres par individu. Chaque mois des bateaux à vapeur, destinés au transport des voyageurs, seront régulièrement expédiés d'Alexandrie vers les principaux ports de la Méditerranée, tels que Marseille, Toulon, Livourne, etc. Chaque mois également les lettres et les journaux seront expédiés de Suez à Moka. Selon ce prospectus, un chemin de fer, entre le Caire et Suez, à travers le désert, a déjà été commencé aux frais du pacha d'Egypte, sous la direction de Galloway-Bey, ingénieur anglais. Le trajet de l'une à l'autre de ces deux villes s'effectuera entre six et sept heures, au moyen de voitures à vapeur.

La *Gazette de France* du 1er octobre offroit à ses lecteurs un avis conçu en ces termes :

« Le succès et le prompt épuisement de la première édition de la *Raison du Christianisme* en douze volumes in-8° ont nécessité une seconde édition en trois volumes grand in-8°. Nous avions à répondre à de nombreuses demandes, et nous nous trouvons aujourd'hui en mesure d'y satisfaire. Nous nous félicitons d'un empressement qui témoigne des progrès de la foi chrétienne dans ce pays. D'un côté les hommes éclairés ont voulu se fortifier par la méditation de ces nombreux et illustres témoignages; d'autre part, sur le titre et le but de ce livre, les esprits moins fermes et qui cherchent la vérité ont été attirés par l'autorité des grands noms que réunit cet important recueil.

» On connoît le plan de la *Raison du Christianisme;* mais nous devons y revenir pour les personnes qui ne savent pas quelle est la pensée de cette publication. Nous avons voulu réfuter la philosophie du dix-huitième siècle, par une masse de preuves empruntées à tout ce qu'il y a eu de plus illustre dans la philosophie et dans la science pendant quatre siècles. Cent quatre-vingt-seize écrivains appartenant à la métaphysique, à la physique, à la science du droit, à l'histoire, aux lettres; mathématiciens, astronomes, jurisconsultes, moralistes, législateurs, guerriers, ont apporté leur tribut à cet ensemble où la science et la foi se prêtent un mutuel appui.

» Le résultat de ce travail a dépassé nos espérances. Nous pouvons en parler sans être accusés de pensée personnelle, car la gloire en est à celui qui a éclairé et inspiré tant d'éloquens organes, l'admiration et le respect reviennent à ces hautes intelligences qui ont trouvé dans leur raison exercée par la méditation et l'étude les motifs et les fondemens de leur foi.

» La nouvelle édition de la *Raison du*

Christianisme. quoique moins volumineuse que l'ancienne, a reçu de nouveaux développemens et contient plus de matières. C'est par une combinaison typographique que ce résultat a été obtenu. Les trois volumes, bien imprimés sur deux colonnes, renferment tout ce que contenoit la première édition, avec de nouveaux articles, des additions, des notes et des commentaires. On peut en faire la demande à la librairie de M. Sapia, rue du Doyenné, n° 12, et chez MM. Pourrat frères, rue des Petits-Augustins, n° 5. Le prix en est fixé à 39 fr. pour Paris, et le port en plus pour les départemens; 50 fr. franco. »

LETTRES SUR L'ITALIE, *considérée sous le rapport de la religion*, par Pierre de Joux, 2e édition.

La conversion de M. de Joux, ministre protestant, qui renonça à la communion dans laquelle il avoit été élevé, et rentra dans le sein de l'Eglise catholique, fit beaucoup de bruit il y a onze ans; nous l'annonçâmes dans ce Journal, et peu après celle de sa fille, et nous rendîmes compte vers le même temps de la première édition de ses *Lettres sur l'Italie*, et d'une lettre de mademoiselle sa fille sur les motifs de sa conversion. La démarche de M. de Joux fut suivie bien rapidement de sa mort. Il avoit fait son abjuration le 11 octobre 1825 entre les mains de M. l'Archevêque de Paris. Il paroissoit alors en parfaite santé; mais le 26 octobre suivant il fut frappé de paralysie et mourut au bout de 3 jours, après avoir reçu tous les sacremens de l'Eglise et avoir édifié par la fermeté de sa foi et par sa résignation. Aussi une de ses filles, qui le soignoit dans sa maladie, en fut si touchée qu'elle suivit l'exemple de son père. Après avoir été instruite par un ecclésiastique zélé, elle fit aussi abjuration le 15 décembre, et a depuis persévéré au milieu des contradictions et des épreuves dans la voie où elle étoit entrée. Elle publia en 1826 une lettre à sa sœur pour lui apprendre sa démarche et lui en exposer les motifs. Cette lettre pleine de candeur, de droiture et de sensibilité forme un in-8° de 72 pages.

Les *Lettres sur l'Italie* sont précédées d'un *avant-propos* où M. de Joux développe les raisons qui l'ont décidé à embrasser la religion catholique et à publier son livre. Il y donne aussi quelques détails sur lui-même. Il étoit né en 1752 dans une petite ville qu'il ne nomme pas, et qui étoit située au pied des Alpes; mais dans ses *Lettres* il raconte que sa mère accoucha de lui dans le temple du Saint-Pierre où elle étoit allée entendre la prédication; ce qui semble indiquer que c'est à Genève qu'il étoit né. Il exerça le ministère protestant à Nantes, fut employé aussi dans l'enseignement et fit le voyage d'Italie en 1817. Ce voyage le confirma dans les dispositions favorables où il étoit depuis long-temps par rapport à l'Eglise catholique. Dès sa jeunesse il avoit étudié les anciens Pères, à commencer par les premiers siècles, et avoit été frappé de l'unité de l'Eglise catholique. Il ne dissimule pas qu'il a bien tardé à renoncer au protestantisme.

« J'ai fléchi, je l'avoue, sous le joug de circonstances impérieuses, sous la loi de la nécessité. Une épouse vertueuse et tendrement aimée, entourée de mes treize enfans, me demandoit du pain pour elle-même et pour eux. Je n'avois pour nourrir une si grande famille que le traitement de cent livres sterling que je recevois annuellement comme pasteur. J'aurois bien eu pour moi seul l'esprit de renoncement et le courage des sacrifices, mais je me croyois d'autant moins le droit d'immoler les intérêts de ma compagne et de ma jeune famille, qu'elles ne partageoient point mes sentimens religieux, et que le protestantisme étoit leur croyance. Il y a de plus une raison particulière qui a suspendu pendant longs temps l'acte solennel de mon retour à la religion de mes ancêtres. c'est le désir ardent que j'avois de le rendre utile, non-seulement à mes contemporains, mais encore aux générations futures, en faisant précéder de la

publication de ces lettres la profession solennelle de ma foi. Il m'a fallu près de 8 ans pour rassembler les matériaux indispensables pour ce genre de composition; car étant obligé d'accorder tout le jour à mes élèves, je n'y pouvois consacrer qu'une partie des soirées et des nuits. »

Dans les *Lettres sur l'Italie*, M. de Joux considère tour à tour les doctrines et les pratiques catholiques. Rome, la magnificence de ses temples, le grand nombre de ses établissemens religieux, la Propagande et le but respectable de cette vaste institution, le tableau de tout ce qu'ont fait les papes, les vertus des derniers pontifes, la beauté des cérémonies romaines, etc., occupent tour à tour le voyageur. Il répond aux objections des protestans, dissipe leurs fausses idées, et fait des réflexions fort judicieuses sur une foule de points sur lesquels des voyageurs frivoles, ignorans ou prévenus ont debité des choses inexactes ou ridicules. Ce livre pourroit donc servir de correctif à tant de relations et de déclamations partiales dont nous avons été inondés. Peut-être y eût-on désiré un plan plus méthodique, mais l'auteur se laisse aller aux impressions qu'excitent les objets qu'il visite, il mêle des discussions de doctrines à la description des églises et des monumens. Cette variété de sujets aura son mérite aux yeux de bien des lecteurs. C'est d'ailleurs une chose piquante que de voir un ministre protestant juger les dogmes et les pratiques de l'Eglise romaine avec une constante modération. Cela rappelle les *Entretiens* de Starck et les lettres de Cobbett; mais plus heureux que ces deux écrivains, M. de Joux a renoncé publiquement et franchement aux erreurs du protestantisme, et est mort dans le sein de l'Eglise catholique.

Cette deuxième édition est donnée par sa fille, mademoiselle de Joux, et c'est un nouveau témoignage de sa fermeté dans le parti qu'elle a pris, fermeté d'autant plus honorable et d'autant plus méritoire qu'elle est soutenue par la pratique de hautes vertus et accompagnée de grands sacrifices.

Le Gérant, **Le Vesque.**

BOURSE DE PARIS DU OCTOBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 105 f. 75
QUATRE p. 0/0 j. de sept.—98 fr. 25
TROIS p. 0/0, j. de juin. — 78 f. 70
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00
Act. de la Banque. 2275 f. 00
Empr. national. 000 f. 00
Bons du Trésor. 0 0/0
Rente de la Ville de Paris. 000 00
Obl. de la Ville de Paris. 1200 f. 00
Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00

Quatre Can., 1195 f. 00	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth 740 fr. 00	Empr. r. d'Esp. 00 f. 0/0
R. de Napl. 97 f. 45	R. p. d'Esp. 00 f. 0/0
Emp. rom. 101 f. 3/4	Empr. Belge. 101 fr.
Cortès, 00 fr. 0/0	Empr. d'Haïti. 340 f.
R. d'Esp. 00 0/0.	Empr. grec... 0000

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP.
Quai des Augustins, n. 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2723.

SAMEDI 22 OCTOBRE 1836.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

SUR

M. THEINER ET SON LIVRE.

Nous avons parlé, il y a déjà plus de deux ans, de l'ouvrage publié à Rome par M. Theiner, allemand, aujourd'hui fixé dans la capitale du monde chrétien. Cet ouvrage a paru à la fois en allemand et en italien; la traduction italienne est de M. Jacques Mazio. Le titre est le *Séminaire ecclésiastique, ou huit jours à Saint-Eusèbe*. Nous avons donné une courte idée de ce livre, numéro du 28 août 1834. M. Henri de Bonald en a inséré une analyse beaucoup plus étendue dans l'*Invariable* de Fribourg. Ce n'est point une traduction complète, comme l'a cru un journal, mais une analyse accompagnée de citations, qui *fait bien* connoître et fait en même temps estimer et aimer l'écrivain allemand, et nous en présenterons d'autant plus volontiers quelques extraits, que l'on s'étoit quelquefois mépris sur M. Theiner, et qu'on l'avoit supposé protestant converti, ce qui n'est pas.

M. Augustin Theiner est né le 11 avril 1804 d'une famille catholique, et avoit même commencé des études théologiques, lorsque les livres philosophiques, et peut-être des sociétés dangereuses, lui firent perdre la foi. Il parle avec intérêt de sa mère et d'un jésuite par lequel il a été élevé :

« Jusqu'alors je n'avois connu d'autre jésuite que le père Kohler, si célèbre en Silésie, et qui avoit autrefois appartenu à cet ordre. Je lui étois redevable de ma première éducation; et l'affection de ce digne homme pour notre famille, affection, hélas! si indignement méconnue de mon frère et de moi, ne se démentit jamais à mon égard, quoiqu'il se crût obligé dans la chaire de théologie qu'il occupoit à Breslaw, de combattre, à l'âge de 86 ans, nos funestes tendances en matière religieuse; ce qui l'avoit rendu lui-même l'objet des attaques pleines de fiel des protestans et des mauvais catholiques de cette université. Je me rappellerai toujours avec émotion que cet excellent homme fit un jour appeler auprès de lui ma digne mère, femme d'une véritable piété et qui avoit la foi des anciens temps, et la conjura, avec les expressions les plus touchantes, de parler à notre cœur avec toute l'autorité et la tendresse d'une mère, pour tâcher de nous retirer tous deux de la voie dangereuse où nous nous étions engagés. Notre mère qui peut être, dans la simplicité de son cœur, avoit adopté sur plusieurs points notre manière de voir, étoit cependant si profondément convaincue de la vérité et de la sainteté de l'Eglise catholique, qu'elle nous déclara plusieurs fois, les larmes aux yeux et avec les expressions les plus vives, qui tantôt nous irritoient et tantôt provoquoient notre sourire, mais finissoient par nous laisser toujours profondément émus, que s'il nous arrivoit jamais d'avoir l'indignité d'abandonner notre religion, elle nous abandonneroit sur-le-champ elle-même et ne nous reconnoîtroit plus pour ses enfans; et dût-elle tomber dans l'indigence, qu'elle iroit plutôt mendier son pain de porte en porte, que de rester auprès de nous, à quelque fortune et à quelques honneurs que nous eussions pu parvenir. Puis, elle alloit tous les matins à la première messe, demander à Dieu qu'il daignât éloigner de nous une telle pensée. »

M. Theiner renonça, en 1824, à l'étude de la théologie pour se livrer à l'étude de la philosophie et du droit. Il devint, ainsi que son frère, professeur à l'Université de Breslau, et publia quelques écrits contre les principes de l'Eglise catholique, un entre autres contre le célibat religieux. Les deux frères avoient les mêmes préjugés sur la religion. Toutefois, M. Augustin étoit tourmenté de doutes et d'incertitudes, et la foi qu'il rejetoit sembloit le poursuivre malgré lui. Il voyagea pour s'éclairer. A Vienne il vit avec admiration le monument de la cathédrale, et il ne manquoit pas d'y aller recevoir la bénédiction le soir et de s'y mêler à la foule des fidèles pour essayer de retrouver le calme qu'il avoit perdu. En Hollande, il *apprit à connoître le calvinisme dans toute sa nudité*. En Angleterre, il fut *confondu*, c'est son expression, *de l'état de dégradation de l'église protestante*.

Il arriva en France peu après la révolution de juillet, et y passa assez long-temps, puisqu'il y étoit encore à l'époque où le choléra envahit la capitale, en avril 1832. Il parle avec estime de notre clergé et de son dévouement pendant le choléra. D'un autre côté, il se lia avec le médecin Fabré-Palaprat, qu'il appelle son *ami*, et dont il avoit fait la connoissance chez Grégoire, l'ancien évêque constitutionnel. Ces deux hommes ne sembloient pas très-propres à le guérir de ses préjugés, ou pouvoient du moins lui en ins[illegible]r d'autres.

« [illegible] Augustin Theiner, dit M. de [illegible]ald[illegible]aconte ensuite comment il con[illegible]nu[illegible]e temps après, M. de La Men[illegible]ur[illegible]invitation duquel il alla passer huit mois avec lui au collége de Juilly. Il parle des édifians exemples, sous le rapport de la vie privée, qu'il lui vit donner dans cette maison; mais il ajoute (et ces paroles sont d'autant plus remarquables, qu'elles étoient écrites au mois de novembre 1833, par conséquent bien avant la publication des *Paroles d'un Croyant*) : « Je ne pouvois approuver *ces principes révolutionnaires* qui tendoient à s'introduire dans l'Eglise, et que l'abbé de La Mennais *mettoit à l'ordre du jour*. Je sais que cet écrivain a dévoilé et combattu avec le plus grand talent ce que le gallicanisme a de superficiel et de contraire à l'esprit de l'Eglise, quoiqu'il l'ait fait quelquefois avec un peu trop d'amertume, et que ses coups aient souvent porté à faux et frappé à côté.... Mais sur les ruines de ce gallicanisme adroit et souple, il élevoit quelque chose d'informe et d'une nature encore plus dangereuse, *une espèce de républicanisme bizarre et hermaphrodite*, qui portoit tous les caractères d'un vertige révolutionnaire aveugle et passionné. » Voilà qui peint de main de maître ces orgueilleux et funestes systèmes! Aussi l'horoscope du clairvoyant et énergique écrivain allemand a été tristement vérifié par celui qui en étoit l'objet, et son jugement pleinement confirmé quelques mois après par celui du chef suprême de l'Eglise. »

Pendant son séjour à Paris, le jeune voyageur lut toutes les œuvres de Bossuet, de Fénelon, de Bourdaloue et de Massillon. Il alla deux fois à Orléans, et eut le bonheur, dit-il, de *connoître le respectable évêque de cette ville, prélat aussi distingué par ses hautes connoissances que par sa piété noble et éclairée*. Il fut si charmé des entretiens du digne évêque, qu'il vouloit aussitôt entrer au séminaire d'Orléans; mais le sage prélat jugea qu'à part les consolations de la piété, M. Theiner ne trouveroit pas à Orléans à réaliser toutes

ses vues, et il le pressa fortement d'aller à Rome. Il lui conseilla seulement de faire une retraite au séminaire d'Issy, près Paris, ce que M. Theiner ne fit cependant pas :

« Je trouvai, en continuant mes voyages en France, le même aimable accueil de la part d'autres évêques de ce pays; je goûtai auprès d'eux les mêmes consolations, et leurs entretiens resteront toujours gravés dans mon cœur........ Je n'osois cependant encore dévoiler ma conscience à aucun de ces pieux ecclésiastiques, dans la crainte d'affoiblir la bienveillante opinion qu'ils avoient de moi, quoique je dusse bien penser que de pareils cas ne leur étoient pas étrangers. Je redoutois un peu aussi, je dois l'avouer, la trop grande rigueur du confessionnal français, et j'appréhendois que le conseil paternel que l'on me donnoit si généralement d'aller à Rome, et auquel je dois aujourd'hui mon salut, ne devint pour moi une loi inévitable : circonstance qui eût pu faire échouer alors tout l'ouvrage de ma conversion. Et cependant, depuis que j'avois pris cette détermination d'aller à Rome, je ne souhaitois rien tant que de me réconcilier auparavant avec l'Eglise, et de ne toucher le seuil de la ville du prince des apôtres qu'avec des pieds lavés de toutes souillures ! »

M. Theiner souhaitoit et redoutoit le voyage de Rome. Il avoit sur cette ville toutes les préventions des écrivains philosophes et des protestans. Il y arriva au commencement de mars 1833, toujours poursuivi par ses incertitudes. Il méditoit encore alors un roman philosophique sous ce titre : *Le diable en voyage.* L'hôtesse chez laquelle il logeoit lui parloit avec estime de M. Schlosser, de Francfort-sur-le-Mein, qui, après son retour à l'Eglise, étoit mort dans la chambre même qu'occupoit M. Theiner. Elle lui parloit du père Kohlmann, jésuite, qui avoit visité M. Schlosser dans sa maladie, et elle lui inspiroit le désir de le connoître. Après plusieurs jours de délibération, le voyageur surmonta enfin ses préventions contre les jésuites, et se présenta chez le père, qui l'accueillit avec bonté et gagna toute sa confiance. Le père lui conseilla de suivre la retraite qui se tient pendant la semaine sainte, suivant l'usage établi par saint Ignace.

« J'entrai donc dans cette maison de retraite de Saint-Eusèbe; mais dans quelle attente! J'étois fermement convaincu que je ne pourrois y passer seulement trois jours. Attiré là, peut-être plus par curiosité que par un autre sentiment, je voulois étudier d'un peu près ces fameux Jésuites dont on parloit tant, d'autant plus qu'on m'avoit dit à Vienne beaucoup de mal de leur maison de retraite. J'espérois au moins, si je pouvois m'en tirer *salvâ cute*, trouver là le sujet d'un piquant article de journal. J'avois aussi pris la précaution de charger mon ami, l'artiste français dont j'avois pris congé sous prétexte d'une course à la campagne, *de me faire réclamer avec instance* à telle adresse, *si je n'avois pas reparu le douzième jour.*

« Mais que je fus surpris! le pieux silence qui régnoit dans cette aimable demeure parloit intimement à mon ame; et déjà de si heureux commencemens promettoient une heureuse fin. On me conduisit dans une petite chapelle décorée avec goût, dont le style gothique, en portant au recueillement, ajoutoit encore à l'impression produite par l'orateur, et où tout contribuoit à éveiller et à nourrir la piété. Le discours d'ouverture de la retraite captiva toute mon ame et calma ses agitations. L'exposition simple et lumineuse de l'objet élevé de ces exercices, l'exhortation touchante adressée à tous les assistans, de s'éloigner s'ils ne se sentoient ni assez de courage, ni assez de force pour suivre cette retraite avec les dispositions et les vues exigées par le saint

fondateur; tout cela fit sur moi l'impression que je souhaitois, et ne me laissa pas douter un instant que je n'en retirasse pour mon ame la force qui m'étoit nécessaire, et cette paix après laquelle je soupirois depuis si long-temps, et qui, depuis plusieurs mois, étoit l'objet de tant et de si sérieuses démarches.... »

Au bout de cette retraite, M. Theiner se réconcilia enfin avec Dieu et avec lui-même; il recouvra alors cette paix après laquelle il soupiroit depuis si long-temps. Il note cette date de son bonheur; c'étoit le 29 avril 1833. Peu après, il eut l'honneur d'être présenté au Saint-Père. Son ouvrage finit par une protestation d'attachement à l'Eglise romaine et par une belle apologie de ces Jésuites pour lesquels il avoit eu tant d'éloignement.

Telle est la substance de l'article de M. Henri de Bonald. Nous remercions l'estimable écrivain de nous avoir mis en état de donner une idée de l'ouvrage de M. de Theiner. Cette analyse bien faite et accompagnée de notes suppléera du moins à l'ouvrage entier qui n'a pas été traduit en français.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — La fête de saint François d'Assise a été célébrée le 4 octobre dans toutes les églises des Franciscains; les Conventuels l'ont célébrée surtout avec pompe dans la basilique des Douze-Apôtres. Sa Sainteté fut reçue à la porte de l'église par toute la communauté, et après avoir adoré le saint Sacrement et fait sa prière devant l'autel du saint, elle entendit la messe célébrée par un de ses chapelains, et admit ensuite dans la sacristie tous les religieux au baisement des pieds. Le père Barbetti, ministre général, adressa au nom de l'ordre ses remercîmens au Saint-Père.

M. l'Archevêque de Paris, à l'occasion de l'invasion du choléra dans l'état pontifical, a publié un mandement pour ordonner des prières publiques dans les églises de son diocèse, afin que le Seigneur daigne éloigner de la métropole du monde catholique la terrible calamité qu'une triste expérience a trop appris à connoître, le prélat demandoit pour le Saint-Père de longues années de gloire et de prospérité, et une série non interrompue de bonheur pour toute l'Eglise catholique romaine. Ce mandement est un témoignage éclatant de la piété et du dévouement du vénérable prélat envers le Saint-Siége. On ne peut rien lire de plus affectueux et de plus touchant.

Quelques journaux étrangers (1), se copiant l'un l'autre, ont inséré un article du 21 septembre où l'on a l'impudence d'accuser de la plus honteuse inertie les autorités d'Ancône, voulant faire croire qu'après l'invasion du choléra dans cette ville, elles n'ont pris d'autre soin que de faire séquestrer les malades et enterrer les morts. La calomnie va jusqu'à avancer que dans le dernier paragraphe de l'instruction populaire, publiée par les mêmes autorités, le 3 septembre, on a offert un exemple rare, même dans les siècles les plus barbares, en ordonnant à des familles entières de se séparer de ceux de leurs membres qui seroient attaqués du choléra, et en condamnant ceux qui n'auroient pas pu ou qui n'auroient pas voulu déférer à cet

(1) Nous avions déjà répondu il y a huit jours aux reproches calomnieux de quelques journaux sur ce qui s'étoit passé à Ancône pendant le choléra; mais l'article ci-joint, extrait du *Diario*, est bien plus complet, offre plus de détails, et met dans tout son jour la mauvaise foi des accusateurs.

ordre, à rester emprisonnés avec les cadavres.

La réponse des faits est là seule qu'on puisse faire à ces méchantes impostures.

Tout Ancône sait qu'avant les développemens du choléra la commission de santé avoit préparé des hôpitaux pour ceux qui seroient attaqués, qu'elle avoit institué six commissions subalternes pour autant de quartiers, destiné un lieu pour enterrer les morts, publié des réglemens, nommé des gardiens, des purificateurs, des infirmiers, pris enfin toutes les précautions en usage dans les villes les plus civilisées.

Dès que la maladie se déclara, un seul comité se chargea de tout ce qui regardoit la santé, afin de mettre plus d'unité dans les opérations. On établit un autre hôpital à la place de celui qui avoit été préparé dans le local dit le *Casone*, et qui fut cédé pour les malades de la garnison. On rassembla tout le linge offert par les habitans, on distribua des secours en abondance, tant aux malades qu'à ceux qui ne l'étoient pas. On établit des travaux publics pour occuper les pauvres qui manquoient d'ouvrage. On fit faire des litières pour transporter les malades. Trois médecins furent chargés de chaque quartier de la ville, et comme il n'y en avoit alors que quatorze, dont quelques-uns malades, on invita ceux des provinces voisines à venir, et on en obtint ainsi neuf, outre les quatre que le gouvernement avoit pris soin d'envoyer de la capitale.

La caisse de bienfaisance établie tout à coup distribuoit de jour en jour des secours fournis en abondance par le Saint-Père, par M. le cardinal évêque d'Ancône, par les habitans, par les employés civils et militaires. La garnison française y fit verser l'offrande volontaire d'un jour de solde de la part de chacun des braves qui la composent. C'est de cette caisse qu'on distribuoit tous les jours des milliers de rations à la classe pauvre et surtout aux enfans et aux veuves des morts. Les pharmacies restoient constamment ouvertes le jour, et chacune à leur tour la nuit. Aussi les remèdes ne manquèrent jamais, et s'il y eut un moment où l'on n'avoit pas de sangsues, si recherchées dans le temps du choléra, on en fit venir en abondance par le moyen de chevaux de poste.

A ces mesures curatives en correspondoient d'autres préservatrices, telles que de désinfecter les maisons, les rues et les églises, de nettoyer ou brûler les vêtemens des cholériques, et de fournir aux malheureux de nouveaux vêtemens et de nouveaux lits.

De tels faits dont sont témoins toute la ville d'Ancône et la garnison étrangère qui s'est si bien montrée pendant le désastre, sont le démenti le plus victorieux que l'on puisse donner aux assertions trop facilement rapportées par des journaux étrangers.

Pour ce qui concerne le dernier article des instructions données au peuple d'Ancône par les autorités, il suffira pour réfuter ce qu'on a osé publier, de citer ce passage :

« Lorsque le mal aura frappé quelqu'un de votre famille, elle devra se retirer, et autant qu'il sera possible, s'éloigner du lieu où est le malade.... Dans les cabanes du pauvre, si on ne peut s'éloigner du lit du malade, parce qu'il n'y a qu'une seule chambre, ayez soin de respirer presque continuellement du vinaigre. Quand par les liens du sang ou par devoir d'humanité vous êtes auprès du malade, respirez un mouchoir trempé de liquide désinfectant, ou lavez-vous les mains avec.... »

Nous appelons ici au bon sens de nos lecteurs, et nous demandons s'il est inhumain de distinguer dans une famille les membres dont l'assistance n'est pas nécessaire ou utile pour assister un malade attaqué d'un mal réputé contagieux (1), tels que se-

(1) En Italie les médecins comme le

roient un vieux père ou des enfans en bas âge, de les distinguer, dis-je, de ceux dont les soins peuvent être utiles. Nous demandons s'il est barbare de conseiller aux premiers de s'éloigner le plus possible, et aux seconds de faire, tout en remplissant les devoirs de famille et d'humanité, tout ce qui peut contribuer à les préserver de la maladie. Pour nous, nous croyons qu'il seroit inhumain de donner un conseil différent qui tendroit à multiplier inutilement les victimes et à accroître, dans une maison, le nombre des malades qu'il faudroit soigner en même temps. D'ailleurs, il ne s'agit ici que d'une instruction donnée au peuple, et non d'un ordre impératif. Il étoit donc opportun de conseiller à chacun ce qui pouvoit convenir le mieux aux circonstances où il se trouvoit, en faisant sentir qu'en général le péril est en raison du voisinage des malades, mais qu'il est des moyens de diminuer le péril, même lorsque par devoir, par affection ou par religion on reste auprès des malades.

PARIS. — On vient d'expédier de Paris pour Saint-Claude une châsse destinée à recevoir ce qui a été conservé des reliques du saint archevêque de Besançon. On sait que saint Claude, mort sur la fin du septième siècle, est en grande vénération dans la Franche-Comté. Son corps fut enterré dans l'église abbatiale du monastère de Condate ou Saint-Oyend, dont le saint avoit été abbé. On le découvrit en 1243, et on le renferma dans une châsse d'argent. En 1785, le chapitre de Saint-Claude fit faire une nouvelle châsse d'argent fort ornée, et on y renferma le corps du saint, qui étoit encore entier et palpable. Mais à une époque funeste, le 19 juin 1794, des misérables enlevèrent le corps, le traînèrent dans les rues et le jetèrent au feu. Un artisan religieux sauva un bras, qui depuis a été replacé dans l'église et déposé dans un reliquaire d'argent. En dernier lieu, on a souhaité avoir une châsse qui rappelât quelque chose de la magnificence de l'ancienne. Cette châsse a été exécutée à Paris, dans les ateliers de MM. Pyanet et Chabreaux, passage Dauphine, n° 14.

La châsse est en bois doré. Elle a 7 pieds de long sur 4 de hauteur, et offre beaucoup d'ornemens exécutés avec goût. Le côté de devant a cinq ouvertures fermées de glaces, qui laissent voir dans l'intérieur le corps du saint, représenté en cire et en costume d'abbé de son monastère. Entre les glaces sont des pilastres avec les médaillons des douze apôtres. Des attributs religieux, des inscriptions analogues au sujet et des ornemens de divers genres, mais tous dans le même style, décorent cette châsse. Elle est couronnée par un fronton circulaire, où sont groupés des enfans de grandeur naturelle, qui portent les attributs du saint évêque. Au milieu s'élève la statue du saint, de grandeur naturelle, en costume d'évêque, avec la chape, la crosse et la mitre. Le tout a environ 9 pieds d'élévation.

Ce morceau est destiné pour la cathédrale de Saint-Claude. Il a été commandé par la fabrique, aidée des dons de personnes généreuses, entr'autres de M. l'évêque de Saint-Claude. Il est parti il y a quelques jours de Paris pour sa destination. Le fabricant doit se rendre à Saint-Claude pour veiller à la pose de la châsse, et réparer les accidens qui auroient pu arriver en route, malgré toutes les précautions. Le bras du saint, qui a échappé aux fureurs des iconoclastes révolutionnaires, sera renfermé dans l'intérieur de la châsse. On s'attend que la châsse sera exposée solennellement pour satisfaire à la piété des fidèles, mais le jour n'en est pas connu. La fête de saint Claude se célèbre ordinairement le 6 juin.

peuple regardent le choléra comme contagieux.

Sinamary, dans la Guiane française, est un lieu fameux dans l'histoire de la première révolution. C'est là que l'on déporta en 1797 des prêtres et des laïques qui y moururent presque tous, dévorés par la chaleur du climat et exténués de faim et de misère. Leurs cendres y reposent encore, et une simple croix a été érigée sur leur tombe. Depuis plus de quarante ans, les habitans de ce quartier gémissoient de se voir privés des secours de la religion. L'église de Sinamary étoit tombée de vétusté, et l'herbe croissoit au milieu de ses ruines. Un des prêtres de Cayenne alloit visiter quelquefois ces chrétiens isolés; il les réunissoit dans un local que l'on disposoit pour cela. Ils venoient d'assez loin pour assister aux offices et entendre les instructions. Enfin cet état de choses va cesser. Une église nouvelle dédiée à saint Joseph a été bâtie à la place de l'ancienne. C'est au dernier gouverneur, M. Jubelin, qu'est dû ce bienfait. Ce sage et religieux administrateur a laissé les plus honorables souvenirs dans la colonie. On lui doit les trois églises de la Guiane, celle de Cayenne qui est belle, celle de Sinamary et celle d'Approuague.

Mais si l'église de Sinamary est achevée, elle manque de tout. Les habitans ne sont pas riches, ils ont fait des sacrifices pour la construction de leur église, et ils ont besoin d'être aidés pour fournir leur église de tout ce qui est nécessaire. Ils sollicitent des secours de leurs frères de France. Une *Notice sur la mission de Sinamary* vient d'être publiée par MM du séminaire Saint-Esprit. Elle excite les fidèles par les motifs les plus touchans à contribuer par leurs dons à fournir l'église de Sinamary de ce qui est le plus nécessaire pour le culte divin. On recevra avec reconnoissance les moindres offrandes, les linges, les vieux ornemens et tout ce qui est nécessaire à une sacristie, et même les médailles, images, chapelets, livres de piété qui ranimeroient la piété dans les classes pauvres. Les dons seront reçus au séminaire du Saint-Esprit, rue des Postes, 26.

Une lettre récente de Cayenne annonce que M. l'abbé Caruct, élève du séminaire du Saint-Esprit, et aujourd'hui missionnaire à Cayenne, a été nommé par M. l'abbé Guillier, préfet apostolique, pour aller résider à Sinamary. Ce poste n'avoit rien de bien tentant. Aller se confiner dans cette solitude loin de tous ses confrères, aller sans argent, sans meubles même dans un pays où il ne trouveroit aucune ressource; le zèle seul pouvoit donner ce courage. Invité par le gouverneur, M. de Choisy, à demander ce dont il avoit besoin, le missionnaire présenta la note la plus simple et la plus exiguë. Il demandoit pour lui-même une armoire ou commode, six chaises, six serviettes, une paire de draps, de la farine ou du biscuit pour quelques mois, des salaisons, etc. On fut touché de l'extrême réserve et du désintéressement du bon missionnaire. M. le gouverneur lui accorda tout ce qu'il lui étoit possible de donner, et sa femme, madame de Choisy, y joignit beaucoup de dons particuliers. Elle pourvut à son ménage avec une grande délicatesse, et l'invita en outre à s'adresser à elle, s'il lui survenoit de nouveaux besoins.

L'exemple de cette dame généreuse animera les fidèles de France; ils feront pour la maison de Dieu ce qu'elle a fait pour la maison du prêtre.

La pose de la première pierre pour la restauration de la cathédrale de Belley a eu lieu vendredi 14, comme on l'avoit annoncé. Elle s'est faite avec beaucoup d'appareil. M. l'évêque de Belley étoit assisté d'un nombreux clergé, et plusieurs ecclésiastiques étrangers s'étoient joints au cortége, entre autres M. le curé de Genève et M. le chanoine Rendu,

de Chambéry. M. le préfet de l'Ain et les autorités de Belley étoient aussi présens. Dès le matin, toutes les cloches avoient annoncé la cérémonie. A trois heures, on s'est rendu sur le terrain. M. le préfet a prononcé un discours fort convenable sur la restauration de l'antique monument; M. l'évêque a témoigné combien le clergé étoit sensible à la bonne volonté du gouvernement. La pierre a été posée et cimentée par le prélat et le préfet. On y a mis une inscription latine avec le plan de l'église, des pièces de monnoie de l'année et une médaille du pape régnant. Après la cérémonie, un *Te Deum* a été chanté. Le soir, l'évêché, les principaux édifices et beaucoup de maisons ont été illuminés.

Le gouvernement a donné 186,000 francs pour refaire la façade et le clocher. L'ancienne façade est aujourd'hui démolie, ainsi que le clocher. Le sanctuaire est intact. Les nouvelles constructions seront dans le style gothique. La nouvelle façade sera surmontée d'une tour qui aura 120 pieds de hauteur. Le tout sera en harmonie avec le genre d'architecture du sanctuaire, qui est du xve siècle.

La retraite ecclésiastique du diocèse de Valence a été donnée par M. l'abbé Frère, chanoine de Paris; elle vient de se terminer. Celle du clergé d'Angoulême avoit eu lieu peu auparavant. A Pamiers, la retraite ecclésiastique a été close le 10 octobre. Elle a été prêchée par M. l'abbé Dufêtre, qui a eu là le même succès que partout. Après la clôture, M. l'évêque a adressé à son clergé des paroles d'édification et d'encouragement. M. l'abbé Dufêtre a donné de plus quelques discours à la cathédrale et dans les communautés.

Dans la séance du conseil municipal de Marseille du 30 septembre, le conseil, sur le rapport de M. Autran, a approuvé le rapport de l'ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, qui constate la solidité des constructions de la nouvelle église Saint-Joseph, rue Paradis. Cette formalité étoit nécessaire avant qu'on pût ériger cette église en succursale, comme l'a demandé M. l'évêque. Cette affaire a été renvoyée à une commission. Le conseil a autorisé le maire à acquérir du sieur Mérentié, au prix de 20,000 fr., une portion de terrain derrière l'église Saint-Victor, afin d'isoler cet édifice et de ne pas priver le chœur de jour par des constructions qu'on alloit exécuter.

Il est à remarquer, dit l'*Union* de Bruxelles, que le nom de l'abbé Helsen, le Châtel de cette ville, se trouve presque toujours mêlé dans les affaires où il y a quelque désordre à exploiter au profit du gouvernement et du repos public; aussi n'a-t-on pas été surpris de le voir figurer comme témoin dans l'affaire Kats et consorts. Il étoit au cabaret où se tenoit le *meeting* qui a donné lieu aux recherches de la justice. Il paroît que l'abbé Helsen affectionne les cabarets; c'est peut-être là qu'il se livre de préférence à ses travaux apostoliques.

Une statistique du canton de Soleure, faite d'après le recensement de 1829, porte la population totale à 59,133 habitans; sur ce nombre, il y a 6,000 protestans. Le reste est catholique. Le clergé séculier se compose de 222 prêtres. Il y a cinq couvens d'hommes avec sept religieux, et trois couvens de femmes, qui ont en tout 87 religieuses.

On s'obstine à reproduire comme un fait constant une assertion contre laquelle nous nous sommes élevés il y a peu de temps, savoir qu'il y a cinquante ans, il n'y avoit que vingt-quatre chapelles catholiques en Angleterre et en Ecosse. Nous nous obsti-

nerons de notre côté à démentir cette allégation ; nous croyons pouvoir dire que nous avons prouvé dans notre Numéro du 30 juillet dernier, que le nombre des chapelles catholiques en Angleterre étoit beaucoup plus considérable il y a cinquante ans. Nous ne concevons pas que des journaux qui ont eu connoissance de notre article, persévèrent à répéter un fait dont ils doivent avoir reconnu la fausseté.

POLITIQUE.

Un double suicide romantique vient encore de se consommer à Paris avec accompagnement de dispositions testamentaires par lesquelles un jeune garçon de vingt ans et une jeune fille de seize, tous deux de la classe ouvrière, demandent à leurs parens la sentimentale faveur d'être inhumés ensemble dans la même tombe. Du reste, aucune autre circonstance romanesque ne manque à ces deux attentats.

Les hommes chargés de veiller à ce que les sociétés se conservent par les mœurs encourent, à ce qu'il nous semble, une grave responsabilité en ne faisant pas tout ce qui dépend d'eux pour combattre ce désordre d'idées, pour chercher un contrepoids à ces dépravations de l'esprit et du cœur. Voici en effet des illusions qui contribuent certainement beaucoup à ces funestes déterminations, à ce coupable jeu qu'on se fait de la vie parmi les classes d individus qui ont perdu l'appui des croyances religieuses et de la morale. Vous ne les voyez plus occupés que du petit soin d'appeler quelque attention et quelque intérêt sur leur poignée de matière. Eh bien, c'est par là que l'autorité devroit s'attacher à les atteindre et à les tromper dans leurs illusions. Le suicide est une chose qui est toujours tombée dans son domaine, qui l'a toujours rendue maîtresse de disposer à son gré d'une manière plus ou moins large, de la dépouille que ces transfuges de la vie sociale lui laissent entre les mains. Autrefois elle s'emparoit d'eux pour en faire un spectacle d'horreur en ordonnant qu'ils fussent traînés sur la voie publique, et soumis après leur mort à une sorte d'exécution de la justice.

Tout en se modifiant sur ce point, les lois ne se sont pas dessaisies entièrement de leur ancien droit à l'égard de cette sorte de criminels. Elles les poursuivent civilement et les réclament comme leur appartenant. Elles veulent que l'autorité visite leur domicile, les fasse transporter où bon lui semble, prenne connoissance de leurs affaires les plus secrètes, et se substitue pour ainsi dire au droit des familles. N'est-ce donc pas la moindre chose qu'elle puisse s'attribuer la révision de leurs testamens romanesques, et la suppression de ces idylles sentimentales, de ces pièces de prose et de poésie, qui ont servi à dérégler les imaginations ardentes et à les monter jusqu'au suicide? Que l'administration civile fasse dans l'ordre de ses attributions ce que l'administration ecclésiastique fait dans l'ordre des siennes, et l'on ne tardera pas à voir diminuer la cruelle maladie que le romantisme alimente depuis quelques années d'une manière si déplorable. Pour tromper le désir de célébrité des Fieschi, des Pepin, des Morey, des Alibaud, vous avez ordonné que leurs images disparussent avec eux, afin qu'elles ne servissent pas à dérégler d'autres esprits. Eh bien; avisez aussi à quelque moyen de retirer aux suicides l'intérêt et la célébrité qu'ils cherchent pour s'en fortifier dans leurs criminelles déterminations; et si vous ne parvenez pas à produire l'effet que vous aurez eu en vue, au moins n'aurez-vous pl us de reproches à vous faire.

Des cris de surprise, mêlés de cris de colère, se font entendre de tous côtés, à l'occasion de ce commencement de banqueroute que le gouvernement espagnol vient de déclarer à ses créanciers, en les envoyant à l'île de Cuba toucher leurs rentes dans quatre ans d'ici. Comme nous sommes en 1836, cela s'appelle littérale-

ment *renvoyer les gens à l'an quarante.*

Dans le mécontentement général que cette fraude excite, on s'en prend à qui l'on peut : aux chefs de file de l'agiotage, aux agens de change et aux courtiers qui ont aidé à faire les dupes, aux grosses maisons de banque qui ont exploité la crédulité des dupes ; enfin aux hommes de finances du gouvernement espagnol et du gouvernement français, qu'on accuse d'avoir échauffé les imaginations et attisé le feu de la spéculation cupide, pour attirer dans le piége des milliers de malheureux dont les rêves devoient finir d'une manière si fâcheuse.

Malgré le grand nombre de coupables contre lesquels on se récrie, on ne les nomme cependant pas tous; car on oublie de signaler la classe qui, à notre avis, devroit paroître la moins excusable : c'est celle des spéculateurs eux-mêmes, qui n'ont pas reculé devant l'immoralité du gage que Marie-Christine tendoit à leur cupidité. Un proverbe dit que, sans les receleurs, il n'y auroit point de voleurs. On pourroit dire la même chose des acquéreurs de confiscations et de dépouilles révolutionnaires : sans eux, il n'y auroit pas non plus de spoliateurs. On ne leur a pas caché de quelle nature étoit la garantie qu'on avoit à leur offrir; on leur a fait connoître qu'elle reposoit uniquement sur le succès d'une révolution qui n'avoit elle-même pour ressource que le bien d'autrui, que la rapine, l'extorsion et l'envahissement des propriétés les plus sacrées.

Puisqu'ils ont passé outre, sachant parfaitement de quoi il s'agissoit, et qu'ils se sont volontairement constitués dans une situation qui les obligeoit à faire des vœux pour le bon succès des oppresseurs contre les opprimés, des spoliateurs contre les victimes de la violence et de l'expropriation; puisque ce n'étoit enfin que de cette manière qu'ils pouvoient se promettre de réaliser des bénéfices odieux et réprouvés par la morale, ils n'ont point à se plaindre, et il est juste qu'ils subissent les chances de ce jeu détestable. On peut même dire qu'ils sont trop heureux que cela leur arrive pour justifier un peu leur cupidité ; car s'ils avoient joué à coup sûr dans une pareille loterie, autant vaudroit-il qu'ils fussent allés tout de suite s'associer aux pirateries du gouvernement espagnol, et prendre le bien d'autrui de la main à la main.

PARIS, 21 OCTOBRE.

Par ordonnance du 21 ont été nommés, conseiller à la cour royale d'Angers, M. Bourcier, vice-président du tribunal de 1re instance d'Angers ; procureur du roi au Havre, M. Marais de Beauchamps; procureur du roi à Dieppe, M. de La Place, procureur du roi à Pontoise.

— Le ministre de l'instruction publique a présidé hier la rentrée de l'Ecole normale.

— On annonce que M. Germeau, préfet de la Vienne, est nommé secrétaire-général du ministère du commerce, en remplacement de M. Félix Réal.

— M. Demetz, conseiller à la cour royale de Paris, vient de recevoir du gouvernement une mission aux Etats-Unis, dans le but d'y examiner quel est le mode le moins coûteux à suivre pour établir ici le système pénitentiaire.

— M. le commandant Moutinho, ministre du Brésil, vient de partir en congé pour l'Italie. C'est le secrétaire de la légation qui reste chargé des affaires pendant son absence.

— Hier, M. le préfet de la Seine a définitivement clos et arrêté les listes électorales et du jury. Le nombre des électeurs est de 18,683, et celui des jurés non électeurs de 810 : total 19,493.

— Il résulte d'un tableau publié dernièrement par le *Moniteur* sur les opérations de la caisse d'amortissement, qu'il a été acheté, depuis le 1er juillet jusqu'au 30 septembre 1836, inclusivement, 10,944 fr. de rente 4 pour 100, qui ont coûté 275,160 fr. 67 c., et 727,736 fr. de rente 3 pour 100, qui ont coûté 19,474,256 fr. 94 c. Il restoit au 30 septembre 1836, tant en

espèces en caisse qu'en effets disponibles en portefeuille, 21,762,082 fr. 7 c.

— Il résulte du tableau du mouvement des sucres exotiques pendant les neuf mois de l'année 1836, comparé avec celui des mêmes mois de 1835, que les produits perçus par le trésor sur les sucres exotiques ont diminué en 1836, de 4.093.803 fr.

— Le concours pour six places de médecins du bureau central d'admission aux hôpitaux de Paris, s'est terminé samedi dernier. Ont été nommés MM. Bazin, Guillot, Cazenave, Pelletan, Valex et Duplet.

— Resté fidèle aux ministres déchus, le *Journal de Paris* saisit toutes les occasions pour parler de leur bon vouloir. Ainsi, les 62 grâces accordées par le nouveau ministère avoient été préparées par l'ancien. Comme on se le rappelle, la *Charte de* 1830 contredit cette assertion, et assura que les 62 faveurs se réduisoient à quelques grâces et à quelques commutations de peines, en tout 11. Le *Journal de Paris* dit encore aujourd'hui que le projet de loi sur la propriété littéraire dont il est maintenant question, a été conçu par M. de Montalivet. *Il* est bien d'avoir de bonnes idées, mais il est mieux certainement de les mettre au jour.

— Quelques journaux, qu'on ne taxera certainement pas de trop de générosité ni de beaucoup de rectitude dans leurs récriminations, ayant reproché au ministère d'avoir fait preuve de partialité envers les légitimistes, en ne plaçant pas MM. de Peyronnet et de Chantelauze, comme les graciés du 6 octobre, sous la surveillance de l'autorité, la *Charte de* 1830, en leur répondant, dit qu'ils n'ont sans doute pas lu avec attention la note officielle du *Moniteur*. Autrement, ajoute la feuille ministérielle, ils auroient vu que MM. de Peyronnet et de Chantelauze ne sont pas graciés, mais seulement autorisés à résider sur parole, le premier à Monferrand, et le second dans le département de la Loire.

— La cour royale de Paris fera sa rentrée le 3 novembre. M. le procureur-général Franck-Carré prononcera le discours d'usage.

— Le nommé Toutain, teneur de livres, avoit été signalé comme ayant pris une part active aux événemens des 5 et 6 juin 1832. Il avoit été accusé d'avoir, avec plusieurs individus, arrêté dans la rue Dauphine, un garde national appartenant à une légion de la banlieue, et de l'avoir désarmé. Toutain, qui s'étoit enfui, avoit été condamné par contumace à la peine de mort. Il a comparu hier devant les assises pour purger cette condamnation. Les témoins cités, tout en confirmant le fait de l'arrestation et du désarmement d'un garde national, ont déclaré ne pas reconnoître le prévenu. Aussi M. l'avocat général a-t-il abandonné l'accusation. Le jury a prononcé un verdict d'acquittement.

— M. Nouguier père, fondateur et rédacteur en chef du journal la *Paix*, vient de recevoir le brevet de commandeur de l'Ordre d'Isabelle-la-Catholique.

— La bibliothèque de l'Hôtel-de Ville vient d'être rendue à ses habitués.

— Depuis quelques jours, l'hôtel du ministère de l'intérieur est éclairé par le gaz portatif non comprimé.

— Madame Rousseau, femme de M. Rousseau, pair de France et doyen des maires de Paris, est morte avant-hier, âgée de 88 ans, après 62 ans de mariage.

— Les travaux commencés au Jardin des Plantes, sont, depuis quelques jours, conduits avec activité. On achève de baisser la galerie de minéralogie; on place le vitrage des belles serres chaudes nouvelles; une jolie rotonde circulaire se forme devant le bâtiment destiné aux singes; enfin, le mur de clôture sur le quai Saint-Bernard va être incessamment construit.

— D'après un journal, le conseil municipal de Paris s'occuperoit de remplacer par le gaz l'éclairage actuel des rues de la capitale.

— L'obélisque devoit être dressé demain samedi, mais tous les travaux ne se trouvant pas terminés, cette opération a

été renvoyée à la semaine prochaine. Il n'y aura pas de places réservées, comme l'ont dit plusieurs journaux, et le public sera admis indistinctement en dehors de l'enceinte occupée par les travailleurs.

— La navigation a repris son cours sur la Seine. Plus de 500 bateaux chargés de toute espèce de marchandises, couvrent maintenant les ports de la capitale.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Mercredi, 19 du courant, vers six heures du soir, treize condamnés politiques détenus dans la prison de Doullens (Somme) sont parvenus à s'évader. Ce sont les nommés Chéry, Caillé, Crévat, Lagrange, Laporte, Lecouvreur, Marigné, Régnier, Stiller, Rocksinski, Thiellement, Thomas, Villard. Quatre autres ont fait la même tentative, mais deux d'entre eux se sont blessés en franchissant le rempart et ont été repris. Les deux autres alloient s'évader lorsque l'alarme a été donnée. Il paroît que cinq des fugitifs ont été arrêtés à trois lieues de Doullens.

— La concurrence des bateaux à vapeur est telle de Boulogne à Londres, que l'on parcourt maintenant cette distance et *vice versâ* pour 2 fr. 50 centimes.

— Un incendie a éclaté, le 14 au soir, à Ligny (Meuse) et a réduit en cendres une filature et un moulin. La prison, dont les bâtimens se trouvoient à portée, a été aussi fortement endommagée. La toiture a été brûlée, et l'on assure qu'il n'y a plus de logement habitable pour le concierge ni pour les prisonniers. On évalue la perte à 120,000 fr.

— M. le duc de Broglie avec sa famille, venant de Paris et se rendant à Carlsruhe, est passé le 17 à Strasbourg.

— Un événement fort triste est arrivé le 18 à Nantes. Deux fils de M. Tronson, juge démissionnaire par refus de serment, et aujourd'hui avocat, prenoient un dernier jour de vacance avant de rentrer à leur pension; ils étoient dans les environs de la prairie de Mauves, avec un de leurs amis. On ne sait par quel hasard ces deux jeunes enfans, dont l'un avoit à peine 15 ans et l'autre dix, voulurent traverser cette prairie, alors couverte d'eau. On suppose que pour abréger leur route, ils cherchèrent à prendre les bas chemins vers l'arche de Mauves. Ils avoient de l'eau jusqu'à la ceinture, et bientôt l'un d'eux tomba dans l'étier. Son frère s'y précipita aussitôt pour le sauver, mais tous deux périrent. Leur ami, M. Groleau, un peu plus âgé, se jeta aussi dans le canal; ses efforts pour les arracher à la mort furent malheureusement inutiles, et c'est à grand'peine qu'il pût lui-même regagner le bord.

— On lit dans l'*Hermine* du 20 octobre : « Un singulier phénomène s'est montré le 18 vers huit heures et demie du soir sur l'horizon de Nantes; dans la partie Nord de la ville, le ciel parut tout à coup rouge et comme éclairé par la lumière d'un affreux incendie; beaucoup de personnes y furent trompées d'abord, et dans les environs, des gens de la campagne crurent un moment une partie de la ville en proie aux flammes. Ce phénomène dura environ une demi-heure, en se dirigeant vers l'est, et finit par dépasser l'horizon de Nantes. »

— On écrit de Cancale, 14 octobre, que dans la nuit du 12, plus de 50 embarcations montées par 400 pêcheurs, ont été surprises par l'ouragan à une distance assez éloignée, et forcées de se laisser échouer çà et là sur la côte. Les débris de plus de 40 barques ont été rejetés sur la plage. Heureusement personne n'a péri.

— Nous lisons dans le *Courrier de la Limagne* que, le 5, un incendie a éclaté à 7 ou 8 heures du soir, dans la commune de Pionsat, et qu'une jeune fille de onze ans a péri au milieu des flammes.

— A dater du 1er janvier 1837, un service quotidien d'estafette sera établi de Lyon à Turin par des voitures légères qui pourront prendre des voyageurs.

— M. le duc de Mortemart qui se rend en Afrique, a dû s'embarquer à Toulon, le 16.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

A l'exception de la *Gazette de Madrid*, qui garde le silence, tous les journaux de l'Espagne parlent des progrès et des victoires de Gomez dans l'Andalousie, et manifestent les plus grandes inquiétudes pour la cause révolutionnaire. D'après ces feuilles, qu'on peut croire cette fois, les campagnes en général et quelques villes montreroient beaucoup de sympathie pour don Carlos, et les villes qu'on pensoit dévouées, une grande apathie pour la défense de la constitution de 1812 et des révolutionnaires, de la régente assermentée et de sa fille constitutionnelle.

Le *Tribun du Peuple*, nouvel organe des opinions forcenées, voulant donner une cause aux défaites des christinos, s'en prend, bien entendu, au clergé qu'il abhorre, parce qu'il y a dans lui le principe de l'ordre, et que lui, le *Tribun*, pousse sans relâche à l'anarchie. Après, il s'attaque aux ministres, qu'il veut rendre responsables des talens militaires de Gomez et de l'inexpérience des généraux révolutionnaires. Réfléchissant un peu, ce journal auroit dû montrer plus de modération, car un de ces hommes qu'il affectionne, Escalante, qui avoit refusé de reconnoître à Malaga le pouvoir de la régente constitutionnelle, et d'obéir à Quiroga, nommé par le ministère capitaine-général de Grenade, n'a pas été longtemps à apprendre qu'il y avoit du courage chez les carlistes; Gomez l'a défait complètement, le 8, à 12 lieues de Malaga, et de 1,200 hommes qui l'accompagnoient, il n'en a pu entraîner que 8 dans sa fuite.

Voici un extrait du *Tribun*, qui a rapport à la prise de Cordoue; on appréciera, en le lisant, l'esprit et le style de ce journal : « Nous dirons, nous, le *Tribun*, que c'est la cathédrale de Cordoue, que c'est *son monde* qui a causé le succès de Gomez et ameuté la populace en sa faveur; qu'il y a aussi à Séville une cathédrale, un archevêque, un chapitre et un clergé nombreux, tout prêts à imiter leurs frères de Cordoue, et qu'il en sera de même à Grenade où abondent les mêmes élémens de carlisme. »

— Le *Castillan* rend hommage, malgré lui, aux généraux de Charles V. « Comment se fait-il que don Carlos ait trouvé des Espagnols dévoués, braves et d'une audace rare, comme don Basilio, Sanz, Gomez, qui, avec 3 à 4,000 hommes, ont pu sortir des montagnes de Navarre, traverser l'Ebre, forcer les fameuses lignes de circonvallation, parcourir impunément toute la Péninsule; et que dans notre armée, parmi des centaines de généraux, il ne s'en soit pas trouvé un pour les atteindre, les arrêter, les battre, surtout disposant comme ils font de forces bien supérieures à celles de l'ennemi! »

— Les révolutionnaires de Malaga ont massacré un vieux médecin et son fils, prévenus de carlisme, et acquittés par la commission militaire.

— Les communications sont interrompues entre Madrid et l'Andalousie par les carlistes qui occupent les défilés.

— Gomez n'a quitté Cordoue qu'après y avoir pris le fort où s'étoient réfugiés les autorités et les miliciens.

— Rodil étoit le 8 à Consuegra, ville de la nouvelle Castille, à 15 lieues de Tolède.

— La désertion continue dans la légion étrangère.

— Le quartier royal de don Carlos étoit encore à Durango, le 13. Le général en chef Villaréal continuoit à tenir son quartier-général à Salinas.

— Les journaux anglais traitent assez mal la mesure que vient de prendre le gouvernement révolutionnaire d'Espagne, pour le paiement de son dividende, qui, disent-ils, a été accueillie par le mépris public. Ils pensent comme nous que les autorités de l'île de Cuba seront désormais peu disposées à obéir aux ordres émanés de la mère-patrie qui ne sauroit trouver des forces militaires nulle part pour appuyer ses prétentions et se faire respecter. Les traites sur l'île de Cuba,

que donne l'Espagne à ses créanciers, sont, d'après ces journaux, un leurre, un mensonge.

— Une dépêche télégraphique de Bayonne, 20 octobre, que donne le journal ministériel du soir, annonce que Gomez a quitté Cordoue, après avoir emporté plusieurs millions de réaux, des canons, et emmené 1,000 recrues armées avec les fusils des gardes nationaux. Il étoit à Montilla lorsqu'une de ses colonnes a battu Escalante. Séville étoit dans la terreur. Les troupes de Cadix n'arrivoient pas faute d'armement. Une autre feuille du soir annonce l'entrée de Gomez à Séville.

PORTUGAL. — D'après les nouvelles de Lisbonne du 8, arrivées par l'Angleterre, cette ville n'est pas tranquille. On a découvert, le 6, une conspiration ourdie pour le renversement de la constitution par le même régiment (5e chasseurs) qui avoit été le premier à la proclamer. La garde nationale a fait de nombreuses patrouilles, et quelques personnes ont été arrêtées. La peur des révolutionnaires s'est accrue à l'arrivée d'un bâtiment de guerre anglais, le *Talavera*, qu'ils ont tout de suite considéré comme envoyé pour soutenir la contre-révolution. Le peuple en général ne paroît pas beaucoup tenir à la révolution du 10 septembre.

SUISSE. — La session extraordinaire de la diète a été ouverte, le 17, à Berne par un discours de M. Tscharner, avoyer, président de la diète, qui annonce que l'affaire Conseil est le but de la convocation. Un second objet devoit être soumis à la diète, le refus du canton de Vaud de reconnoître comme obligatoire le conclusum du 23 août concernant l'expulsion des réfugiés; mais le directoire a reçu la nouvelle que ce canton opposant avoit renoncé à ses prétentions, par égard à la crise où se trouve le pays.

La première question soumise à l'assemblée a été celle de la nomination d'une commission de sept membres à laquelle cette affaire sera renvoyée, et à qui les différentes députations remettront les instructions qu'elles ont reçues et expliqueront l'esprit dans lequel elles ont été conçues. La discussion s'établira ensuite sur le rapport de cette commission.

Après de courts débats, six états et demi se sont prononcés seuls contre la nomination immédiate d'une commission, savoir : Uri Unterwald, Zug, Neuchâtel, Fribourg, Schwytz et Bâle-Ville. On a procédé ensuite à la nomination de cette commission, qui se compose de MM. de Tscharner, Keller, Monnard, Amrhyn, Kern, Nagel et Maillardoz.

Les instructions données aux députés à la diète sont en général pacifiques. Plusieurs des états, tels que Lucerne, Bâle-Campagne, Argovie, qui s'étoient montrés hostiles à la France, se sont beaucoup adoucis. Le gouvernement de Berne, qui commence à s'affranchir de la domination des clubistes, annonce également des dispositions conciliantes. Comme on l'a vu plus haut, le canton de Vaud s'est rétracté, et il exécutera le conclusum du 23 août. Son grand conseil est revenu en arrière par une décision prise à la presque unanimité. Le canton de Saint-Gall et celui de Thurgovie sont à présent les seuls qui persistent dans leurs votes antifédéraux, mais ils seront forces de se soumettre à la majorité, sous peine d'y être contraints par la diète. Le canton de Tessin, qui ne vouloit pas envoyer de députés, en enverra cependant, mais ils prendront part sous certaines réserves aux délibérations.

Il paroît que dans le cas d'une rupture avec la France, certain parti qui se trouve malheureusement partout s'apprêtoit à révolutionner la Suisse avec des masses soldées. Alors il se seroit rendu maître de la diète qui eût été obligée de déclarer la patrie en danger, et de voter une levée en masse. On dit qu'au moyen d'un emprunt volontaire ou forcé ils auroient cherché à soulever quelques villes de France afin de forcer le gouvernement français à rappeler les troupes qu'il auroit pu envoyer sur la frontière.

— Un des généraux de l'armée belge,

M. Mellinot, a donné sa démission le 17 de ce mois.

— Le choléra, à peine installé à Naples, a déjà débordé jusqu'à Castellamare, où deux cas se sont manifestés le surlendemain de la première apparition du fléau dans cette capitale. La cour, malgré la terreur générale, n'a pas quitté Naples.

— Pendant la nuit du 28 au 29 septembre, une bande de voleurs a tenté d'enlever, à Naples, le trésor de la banque royale, qui se composoit d'à peu près 20 millions de ducats en or, et de diverses sommes. La banque se trouve dans un grand bâtiment renfermant aussi tous les ministères, l'administration de la police, la préfecture et la bourse. Deux individus qui s'étoient cachés dans un endroit peu fréquenté de la partie de ce bâtiment occupée par la banque, avoient pu, avec de fausses clés, ouvrir les portes, et introduire pendant la nuit leurs complices, au nombre de 16. La bande arriva donc jusque dans le local où se trouvoient les fonds, et les disposa de manière à être emportés avec facilité. Tout cela avoit demandé du temps, et le jour approchoit; aussi les voleurs convinrent-ils qu'ils resteroient enfermés toute la journée (ce jour là la banque ne devoit pas être ouverte), et qu'ils partiroient la nuit suivante. Mais la police informée enfin de ce qui se passoit par un complice, se hâta de déjouer les projets de ces audacieux voleurs. Cinq furent arrêtés, et dans ce nombre figure un employé de la banque, qui avoit obtenu de coucher dans l'établissement, sous prétexte qu'ayant des dettes, il pouvoit être arrêté en sortant avant le coucher du soleil. Les autres parvinrent à se sauver. Il paroît qu'ils avoient l'intention d'incendier la banque.

— S. A. R. le grand-duc de Saxe-Weymar et S. A. madame la duchesse Ida de Saxe-Weymar sont arrivés le 14 à Francfort.

— Le *Journal de Saint-Pétersbourg* du 25 septembre annoncé officiellement que la Porte ayant fidèlement acquitté les engagemens qu'elle avoit contractés avec la Russie par le traité d'Andrinople, la forteresse de Silistrie a été remise par les Russes aux Turcs, le 11 septembre. Les troupes russes sont rentrées dans l'empire.

— On mande de Smyrne que le prince de Joinville a quitté cette ville le 15 septembre, pour se rendre en Syrie.

MANUEL DES CATHÉCHISMES, *ou recueil de prières, billets, cantiques, etc., adopté dans plusieurs paroisses de Paris*; troisième édition.

Nous croyons devoir rappeler en ce moment ce *Manuel* dont nous avons fait déjà connoître le plan et l'exécution. C'est le fruit du zèle et de l'expérience d'ecclésiastiques recommandables. Leur méthode adoptée dans plusieurs paroisses a porté d'heureux fruits. Nous renvoyons à ce que nous en avons dit, n° 2022, tome LXXIV. Nous ajouterons seulement ici que l'ouvrage porte une approbation de M. l'Archevêque qui en recommande l'usage dans son diocèse.

Nous rappellerons par la même occasion les *Evangiles choisis pour tous les jours de l'année*, avec des notes; recueil que nous avons déjà annoncé dans ce Journal, n° 2580, tome LXXXVII. La traduction des évangiles, les notes destinées à les éclaircir, le soin avec lequel on a réuni tout ce qui pouvoit contribuer à l'intelligence du texte sacré, les prières qu'on y a jointes, tout donne du prix à ce petit livre qui porte également une approbation d'un illustre prélat.

(*Voir les annonces.*)

Nous avons parlé très-brièvement, il y a quatre ans, d'un livre de piété, intitulé *Dévotion pratique aux sept principaux mystères douloureux de la très-sainte Vierge*, in-12. Ce livre, qui est muni d'une approbation de M. l'Archevêque, est traduit de l'italien du Père Peccaroni, Servite. Il contient d'abord une courte notice sur l'origine de l'Ordre des Servites, sur la confrérie qui en est née, sur le scapulaire et le chapelet que distribuent les Servites,

et sur la propagation de la confrérie. Les Servites étoient répandus en Italie et en Allemagne, et étoient ainsi nommés, parce qu'ils faisoient profession d'être les serviteurs de Marie.

Le livre du Père Peccaroni donne la manière de réciter le chapelet de Notre-Dame des sept Douleurs, et de pratiquer la dévotion des sept vendredis. Il renferme la règle de la confrérie, la note des indulgences qui y sont attachées, les exercices et prières qui y sont en usage, l'office des sept Douleurs de Marie, et enfin beaucoup de pratiques et de prières relatives au même objet. Il y a entr'autres des prières en l'honneur de Jésus crucifié, et des saints et saintes de l'Ordre des Servites. On y a joint les prières ordinaires pour la messe, la confession et la communion.

Ce livre a été traduit par un pieux laïque qui n'a pas voulu se nommer, mais que l'on sait être voué aux bonnes œuvres. Sa modestie ne nous empêchera pas de dire qu'il n'use de sa position auprès de très-hauts personnages, que pour obtenir des secours en faveur des églises, des pauvres et des affligés. Celui qui connoît tout le bien qu'il fait saura l'en récompenser mieux que les hommes.

Le Gérant, **Le Besgue**

BOURSE DE PARIS DU 21 OCTOBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 105 f. 75
QUATRE p. 0/0 j. de sept. — 99 fr. 00
TROIS p. 0/0, j. de juin. — 78 f. 70
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00
Act. de la Banque. 2265 f. 00
Empr. national. 000 f. 00
Bons du Trésor. 0 0/0
Rente de la Ville de Paris. 000 00
Obl. de la Ville de Paris. 1200 f. 00
Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00

Quatre Can., 1195 f. 00	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth 740 fr. 00	Empr. r. d'Esp. 00 f. 00
R. de Napl 97 f. 70	R. p. d'Esp. 00 f. 00
Emp. rom. 101 f. 3/4	Empr. Belge. 101 fr.
Cortès, 00 fr. 0/0	Empr. d'Haïti. 000 f.
R. d'Esp. 00 0/0.	Empr. grec... 000 0.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP.
Quai des Augustins, n. 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2724.

MARDI 25 OCTOBRE 1836.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

HISTOIRE D'ANGLETERRE,

PAR LE DOCTEUR LINGARD,

TRADUITE PAR M. DE ROUJOUX,

Deuxième Edition (1).

Tomes IX à XIV.

(4e et dernier art. Voir le N° 2599.)

Après la mort de Charles Ier, l'établissement de la république et le protectorat de Cromwel déroulent toutes les ambitieuses démarches de cet homme dont le règne précédent avoit vu s'élever déjà, quoiqu'avec moins d'éclat, les audacieuses prétentions. On le suit dans les progrès d'une puissance dont il est d'autant plus avide, qu'il s'attache davantage à paroître la désirer moins, et ne l'accepter que comme un sacrifice exigé de son dévouement au bonheur de son pays. Ces deux époques remplissent le onzième volume, qui commence à 1649, et finit avec la république et le rappel de Charles II en 1660. La persécution religieuse et les embarras suscités par les attaques de ce prince occupent à peu près toute l'existence de la république, et conduisent Cromwel au but qu'il ambitionnoit avec ardeur. Ce ne fut cependant qu'en 1653, quand il eut obtenu les honneurs et le pouvoir de la royauté, sous le titre de protecteur, que, moins limité dans ses attributions, il le fut moins aussi dans ses cruautés.

Il n'entre dans notre plan ni de le suivre dans la carrière qu'il est parvenu à ouvrir devant lui, ni de nous attacher au calcul des victimes si nombreuses de ses vengeances et de ses soupçons : son passage au pouvoir, qu'il eût pu signaler par de grands bienfaits, n'est malheureusement célèbre que par les mesures sanguinaires dont on ne pourra jamais se dispenser de flétrir sa mémoire. Son fils, appelé à lui succéder, sembla ne se présenter pendant quelques instans, que pour ménager la transition qui devoit faire remonter sur le trône la famille proscrite des rois de la Grande-Bretagne.

Les tomes 12 et 13 sont consacrés à Charles II. Le 12e commence avec le règne de ce prince en 1660, et finit à 1673. La terrible vengeance du peuple contre les restes de Cromwel, la publication du bill du *test* (1), les ravages de la peste, ceux plus terribles encore d'un épouvantable incendie qui dévora treize mille maisons et quatre-vingt-neuf églises, les démarches faites auprès du monarque pour obtenir son retour au catholicisme, et la conversion du duc d'York (depuis Jacques II), sont les événemens principaux autour desquels se groupent quelques faits d'un intérêt moins vif et d'une importance moins générale.

Le tome treizième nous conduit jusqu'à la mort de Charles II, à tra-

(1) In-8°. Prix chaque vol. 6 fr. A Paris, chez Parent-Desbarres, éditeur, rue de Seine-Saint-Germain, 48. et au bureau de ce Journal.

(1) D'après cette loi tout individu qui refuse de prêter le serment d'allégeance et de suprématie, et de recevoir la communion selon les rites de l'église d'Angleterre, est inhabile à occuper aucune charge civile ou militaire.

vers tout ce qu'eut de ridicule et de bizarre le complot de Titus Oates. Le départ du duc d'York, obligé de se retirer à Bruxelles pour pratiquer librement sa religion, et son exclusion du trône, ont fait douter, peut-être avec quelque apparence de vérité, que les désirs manifestés par Charles II de renoncer au protestantisme, eussent été bien sincères. Il est cependant un fait que confirme le docteur Lingard, et qui semble propre à faire croire aux projets antérieurs de ce prince, c'est qu'il mourut catholique. Voici le passage important de l'historien, qui doit fixer plus que jamais sur ce point l'opinion publique. Nous le laisserons parler lui-même :

« Charles ayant évité de répondre d'une manière positive aux demandes du ministre anglican, le duc d'York fit retirer les assistans, s'approcha du malade, et lui demanda à l'oreille s'il devoit envoyer chercher un prêtre catholique. « Pour » l'amour de Dieu, faites-le, répondit le » roi ; mais, ajouta-t-il aussitôt, cela ne » vous exposera t il pas à quelque danger ? » faisant allusion aux peines portées par la loi contre ceux qui s'étoient employés à réconcilier quelqu'un avec l'Eglise romaine. Le prêtre étranger que le duc envoya chercher ne se trouva pas; mais on pria Huddleston, le même qui avoit été près du roi à Moseley, après la bataille de Worcester, de prendre sa place. Jacques ordonna que tout le monde quittât la chambre, excepté le comte de Bath, premier gentilhomme de la chambre, et le comte de Feverham, capitaine des gardes, dont il croyoit la présence nécessaire, et pour prévenir tout bruit fâcheux : alors il introduisit Huddleston, en disant : « Sire, » ce digne homme a autrefois sauvé votre » vie; il vient aujourd'hui sauver votre » ame. » Le prêtre se mit à genoux et offrit son ministère au roi. Charles répondit à ses demandes qu'il désiroit mourir dans la communion de l'Eglise catholique romaine, qu'il se repentoit sincèrement de tous ses péchés, et en particulier d'avoir différé sa réconciliation jusqu'à cette heure, qu'il espéroit être sauvé par les mérites du Christ, son Sauveur; qu'il pardonnoit à tous ses ennemis, demandoit pardon à tous ceux qu'il avoit offensés, et n'avoit d'inimitié pour personne; enfin qu'il se proposoit, si Dieu lui rendoit la santé, de prouver la sincérité de son repentir par un changement de vie complet. Huddleston ayant reçu sa confession, lui administra l'extrême-onction, l'eucharistie, et se retira. »

Le quatorzième et dernier volume, consacré au règne de Jacques II, commence à 1685, au moment de la mort de Charles II, frère de ce prince. La présence d'un monarque catholique sur un trône dont on l'avoit précédemment exclus, est une des plus grandes leçons données aux hommes sur la prétendue perpétuité de leurs institutions et de leurs décrets. Malheureusement l'autorité avoit, à cette époque, tout-à-fait perdu, aux yeux du peuple, ce caractère d'inviolabilité qui, jusqu'alors, l'avoit environnée comme d'une insurmontable barrière : l'esprit d'insubordination fomenté par l'esprit de secte avoit précipité déjà le parti protestant dans d'incroyables usurpations de pouvoir, et paroissoit peu disposé à reculer devant un nouvel attentat. Jacques eut beau mettre dans ses mesures en faveur de la religion catholique toute la prudence et toute la sagesse indispensables pour ne pas rallumer un incendie dont les ravages avoient été si affreux; il n'étoit pas dans les vues de la providence que la foi, chassée ignominieusement de ces contrées, y plantât de nouveau son drapeau : il falloit que, ballottée, pour ainsi dire, au milieu des angoisses et des terreurs insépa-

ables des commotions populaires, elle expiât le profond égarement qui les avoit suscitées Le prince poursuivi, arrêté, ne put se soustraire que par une prompte fuite au supplice dont le menaçoit l'irritation de ses sujets, et que devoit lui faire redouter le souvenir de son malheureux père. Après quelques tentatives infructueuses pour reconquérir le sceptre qu'il avoit dû abandonner, il vint expier à Saint-Germain, dans les loisirs de la royale hospitalité de Louis XIV, l'irréparable tort d'avoir voulu réconcilier avec la vérité un peuple dont les erreurs avoient déjà porté des fruits si amers.

Les deux derniers volumes ne sont point traduits par M. de Roujoux, comme les douze premiers : ils ont été confiés à la plume de M. Amédée Pichot. Le tome quinzième, qui doit encore paroître, renfermera les tables de tout l'ouvrage.

Cette importante publication, qui, depuis plusieurs années, est placée avec justice au rang le plus distingué, nous semble surtout remarquable par un ton de bonne foi qui montre, presqu'à chaque page, que l'auteur n'a été inspiré que par l'amour de la vérité. Plus d'un écueil s'offroit à lui dans la carrière qu'il avoit entreprise; il avoit à montrer dans ses motifs, dans son origine et dans ses progrès cette malheureuse réforme, source de tant de calamités pour sa patrie; il devoit dérouler cette longue liste de victimes immolées en haine de la foi, et flétrir les persécuteurs en montrant l'innocence des catholiques injustement accusés et condamnés : presque toujours cette tâche a été remplie avec bonheur. Si quelquefois on regrette que de sanglantes catastrophes n'aient pas dicté à sa plume de plus énergiques paroles, il ne faut pas oublier que l'historien n'est l'apologiste exclusif d'aucun parti, que sa mission est de montrer les événemens dans toute leur exactitude historique, et de laisser au lecteur à les apprécier. La position du docteur Lingard étoit d'ailleurs fort délicate; il ne devoit pas renouveler, en faveur des catholiques, ce que Hume avoit fait pour la réforme; il vouloit qu'on lût son ouvrage, non point parce qu'il viendroit d'un catholique, mais parce qu'il contiendroit l'expression la plus vraie des faits, et dès-lors il a dû les envisager d'un point de vue propre à éloigner tout soupçon de partialité. C'étoit une noble et belle pensée, dont l'exécution demandoit de longues recherches, de profondes études, et un incontestable talent. Les notes et les pièces justificatives qui accompagnent chaque volume donnent à quelques opinions nouvelles et à quelques circonstances inconnues un caractère d'authenticité qui ne permet aucun doute. Quant au style, il est toujours simple et naturel, toujours éloigné de la recherche et de la prétention, et tel qu'il convient à une publication aussi grave et aussi importante.

Tous les hommes instruits, et les catholiques surtout, doivent accueillir avec empressement une histoire qui a déjà détruit bien des préventions, et qui nous paroît destinée à ces études sérieuses que dirige l'amour du vrai, plutôt qu'à un succès d'enthousiasme. C'est assurément toute l'ambition de l'auteur, et c'est aussi une récompense trop justement méritée, pour qu'il ne l'obtienne pas de tous les lecteurs qui étudieront avec impartialité son grand et bel ouvrage sur un peuple que tant de

rapports lient avec la France, et qui s'est trouvé mêlé, presque toujours, à ses malheurs comme à sa prospérité. J. D.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS.— M. l'évêque de Bagnorea, internonce à la Nouvelle-Grenade, est parti le 24 octobre pour Brest où il va s'embarquer sur la frégate la *Didon* qui se rend aux Antilles. Le gouvernement lui a accordé, avec beaucoup d'obligeance, son passage sur cette frégate qui va à la Martinique. Là le prélat trouvera quelque bâtiment pour le transporter à Carthagène où il doit débarquer. On ne doute pas qu'il n'y soit accueilli avec les égards dus à un représentant du Saint-Siége. La religion a été moins maltraitée, ce semble, dans ce pays que dans d'autres états d'Amérique. Nous avons vu que l'élection de Grégoire XVI y fut célébrée par des réjouissances publiques; numéro du 5 novembre 1831. On y a rétabli par décret les anciennes missions pour la conversion des indigènes, et on a assigné un traitement aux religieux qui voudroient se charger de ce ministère. On sait qu'en 1827 Léon XII nomma des archevêques à Santa-Fe di Bogota et à Caracas, et des évêques à Antiochia et à Sainte-Marthe. L'archevêque est mort depuis, mais il y a un suffragant évêque. Il y a un évêque à Popayan et des vicaires apostoliques à Carthagène et à Merida. Au surplus, l'état des choses sous le rapport de la religion en ce pays nous est fort peu connu.

M. Gaëtan Baluffi, qui est envoyé dans ce pays, est depuis 1833 évêque de Bagnorea dans l'état pontifical. Outre sa qualité d'internonce à la Nouvelle-Grenade, il est encore délégué apostolique pour les républiques voisines. Il est permis d'espérer beaucoup de son zèle et de sa prudence.

Il y a depuis plusieurs années, Rome, un chargé d'affaires pour la colonie; c'est le chevalier Texada. C'est par erreur que dans un dernier numéro nous avons appelé Manilla l'envoyé du Mexique à Rome; son nom est Diaz de Bonilla.

Plusieurs journaux ont parlé d'un petit écrit qui a paru sous ce titre: *Comme quoi Napoléon n'a jamais existé*, 36 pages in-18. Cet écrit, qui ne paroît d'abord qu'un jeu d'esprit et une plaisanterie, nous semble avoir un but profond. L'auteur est M. Perès, ancien oratorien et bibliothécaire de la ville d'Agen. Nous ne doutons point qu'il n'ait voulu montrer le ridicule du système de Dupuis et des autres mythologues qui se sont efforcés de renverser le christianisme avec des allégories, des allusions et des rapprochemens plus ou moins bizarres. Il y a beaucoup d'analogie entre les raisonnemens de M. Perès pour prouver que Napoléon n'a jamais existé, et les raisonnemens et des conjectures de Dupuis pour prouver que Notre-Seigneur n'a point existé. Dupuis prétendoit que Jésus-Christ n'étoit autre que le soleil: M. Perès veut aussi que Napoléon soit le soleil, et il imagine entre l'un et l'autre des rapprochemens plus ou moins plausibles, d'où il tire cette conclusion que Napoléon fut un être imaginaire. Cette conclusion fait rire parce que Napoléon est de notre temps, que beaucoup de personnes l'ont connu, que la France et l'Europe retentissent encore de son nom, de son histoire, de ses exploits et des suites de son ambition et de son despotisme. Contester l'existence de notre Napoléon nous paroît une folie. Mais reculez la scène; au lieu de Napoléon, prenez un personnage qui ait vécu il y a deux ou trois mille ans, et il vous sera aisé avec un vernis d'érudition, avec des rapprochemens d'étymologies, avec des hypothèses plus ou moins forcées, de bâtir un système qui en impose sous

quelques rapports aux ignorans et aux simples. C'est précisément ce que fit il y a quarante ans l'auteur du livre *de l'origine de tous les cultes*, et j'oserois dire que la facétie de M. Perès sur Napoléon est une réfutation de ce livre.

Parcourez en effet les rapprochemens que trouve le bibliothécaire d'Agen entre Apollon et Napoléon, entre Latone et madame Lætitia, entre les trois sœurs de Napoléon et les trois Grâces, entre ses quatre frères et les quatre saisons, entre ses deux femmes et la lune et la terre, entre les douze maréchaux de l'empire et les douze signes du zodiaque, entre les courses de Napoléon et la marche du soleil : toutes ces comparaisons, ces conjectures, ces allégories paroissent empruntées aux rêveries astronomiques de Dupuis. C'est tout-à-fait ainsi que Dupuis ne voyoit dans les trois premiers chapitres de la Genèse, qu'un tissu de fictions et d'allégories, dans les mystères et les événemens de la vie de Jésus-Christ que les phénomènes de la nature et les courses du soleil dans les signes du zodiaque, dans l'histoire des Juifs que la cosmogonie des Perses, dans le christianisme qu'une imitation mitriaque, dans l'Apocalypse qu'une fiction mystagogique sur les combats entre le bon et le mauvais principe, que la grande victoire du soleil sur les ténèbres. M. Perès transforme toute l'histoire de Napoléon en allégories, comme Dupuis tourne toute l'histoire sacrée en allégories. Son pamphlet est la parodie du livre de Dupuis. Dès le commencement de son écrit il fait pressentir ce but. *Oui*, dit-il dès la première ligne, *Dupuis a invinciblement raison dans son origine de tous les cultes; Jésus n'est qu'une allégorie mitriaque. Son évangile aussi bien que la légende d'Hercule, d'Adonis ou de Bacchus n'est bâti que sur une fable solaire...* Toute cette préface de M. Perès est sur ce ton d'ironie; en reconnoissant ses bonnes intentions nous regrettons qu'il ait débuté par un énoncé aussi crû qui aura trompé et scandalisé quelques lecteurs. Il ne faut pas, même en plaisantant, avancer des impiétés que des esprits peu exercés prendront au sérieux.

M. le cardinal-archevêque d'Auch a donné, le 8 octobre, un mandement pour ordonner des prières publiques dans son diocèse à l'occasion de l'invasion du choléra dans les états romains. La sollicitude qui a dicté ce mandement à Son Eminence éclate encore par des expressions qui prouvent un profond dévouement pour l'Eglise mère et un tendre intérêt pour la ville éternelle.

M. le cardinal-archevêque d'Auch, qui avoit annoncé l'an dernier la visite de son diocèse, est sur le point de terminer cette œuvre si importante du ministère épiscopal. L'état de sa santé n'a pas permis au vénérable cardinal de suivre l'ardent désir de son cœur en faisant en personne la visite de chacune des églises de son diocèse. M. l'archevêque s'est associé ses dignes vicaires-généraux, deux membres de son chapitre, et le curé actuel de la métropole, tous aussi recommandables par leur mérite que par le rang distingué qu'ils occupent dans le diocèse. MM. les commissaires délégués ont répondu à la haute confiance dont les a honorés Son Eminence, et ont rempli leur mission avec autant de zèle que de succès. Toutes les succursales, les chapelles vicariales et les annexes sont à peu près visitées. M. le cardinal qui s'étoit réservé avec les chefs-lieux de canton les grandes succursales, poursuit depuis plusieurs jours, avec un zèle infatigable, le cours de sa tournée dans les endroits les plus reculés de son diocèse, donnant en même temps le sacrement de la con-

firmation, et avançant de beaucoup l'œuvre de la visite qu'il se proposoit de faire.

Le diocèse d'Auch conservera long-temps le souvenir de cette visite, la première depuis l'épiscopat de M. de Montillet. Les fruits en seront aussi abondans que durables. Son Eminence a été en général très-satisfaite de la bonne tenue des églises et édifiée des sentimens religieux qui animent les populations du Gers. Ces consolations n'ont pas peu dédommagé le pieux prélat des fatigues de ces tournées, et les lui ont, sans doute, rendues bien douces. Il seroit inutile d'ajouter que partout le passage du cardinal - archevêque a été marqué par les témoignages les plus sincères de vénération et d'attachement que commandent ses hautes vertus plus encore que l'éminence de sa dignité. Dès son entrée dans ce diocèse, elle lui gagnèrent tous les cœurs, et les populations aiment toujours à les renouveler. Les autorités locales se sont fait un devoir de ne demeurer jamais étrangères à ces sentimens. L'église d'Auch se félicite de posséder un si digne archevêque; elle bénit la providence de le lui avoir conservé. Mais ce dont elle s'honore, c'est de savoir que M. le cardinal d'Isoard se plaît à demeurer son premier pasteur.

La retraite ecclésiastique ouverte à Agen le lundi 10 octobre a été terminée le 17. Elle a encore été prêchée par M. l'abbé Dufêtre, qui a rempli ce ministère cette année en tant de diocèses. Deux cents prêtres ont assisté à cette retraite. Le dernier jour, ils allèrent, en procession, à l'évêché chercher le prélat, et de là se rendirent à la cathédrale, où la messe fut célébrée. Les prêtres y communièrent, et M. l'abbé Dufêtre prononça un beau discours sur le sacerdoce. La cérémonie fut close, comme de coutume, par le renouvellement des promesses cléricales entre les mains de M. l'évêque; après quoi on retourna processionnellement au séminaire.

Une cérémonie consolante a eu lieu à Parménie, près de Beaucroissant, diocèse de Grenoble. Il ne sera peut-être pas hors de propos de dire ici quelques mots sur cette maison, qui rappelle les plus intéressans souvenirs aux habitans des contrées delphinales. Assise sur un côteau très-élevé qui domine la riche plaine de Tullins et celle de Bièvre, elle offre de tout côté les perpectives les plus variées et les plus étendues. On y arrive par deux chemins assez étroits, tracés au milieu des bois, sur les flancs de la montagne. Devant les bâtimens règne encore une foret coupée par des allées et promenades agréablement distribuées, où l'ame peut facilement se livrer au recueillement et à la méditation des choses célestes. Austrobert, premier archevêque de Vienne, fit cession de ce local, environ vers l'an 650, aux évêques de Grenoble, obligés de fuir devant les Maures ou Sarazins qui inondèrent le Dauphiné. Onze prélats ont successivement habité cette solitude pendant ce temps de trouble et de guerres intestines. Ce fut à cette époque qu'ils fondèrent un prieuré et un chapitre, composé de douze chanoines, dépendant du chapitre de la cathédrale.

Plus tard, Falcoz II, 49e évêque de Grenoble, transporta le chapitre de Parménie à Villard-Benoît, près de Gomelin. Il appela une colonie de religieuses de Saint-Bruno de Prémol, et il établit, en 1259, un monastère de femmes du même ordre. Cette communauté prit un accroissement rapide. En 1300, elle comptoit déjà parmi ses membres les personnes de la plus haute noblesse de la province, entre autres Béatrix d'Ornacieux, Louise d'Allemand et Marguerite de Sassenage, qui moururent en odeur de sainteté, et dont la dé-

pouille mortelle est conservée à Parménie. En 1400, les troupes du prince d'Orange, qui portoient partout avec elles la désolation et le ravage, ayant pénétré dans le Bas-Dauphiné, incendièrent le couvent. Les religieuses se réfugièrent dans une maison de leur institut, située aux Ecouges, sur la paroisse d'Autrans, au-dessous du village de Saint-Gervais. En 1424, Aymon de Chissé, 55e évêque de Grenoble, abandonna la terre de Parménie au chapitre de la cathédrale, et cet état de choses subsista jusqu'en 1673, époque où une pieuse bergère, nommée Louise, native du Touvet, entreprit, au moyen de quetes, de relever les ruines de l'ancien monastère.

Son principal but étoit d'établir dans ce lieu un pélerinage en l'honneur de la sainte Vierge; elle réussit parfaitement, quoiqu'elle eût à essuyer beaucoup de contradictions, protégée qu'elle étoit par M. le cardinal Le Camus, alors évêque de Grenoble. Mais, outre les avantages du pélerinage, Parménie offroit encore *un asile* où la piété pouvoit se dérober aux embarras du monde. Chaque année il s'y donnoit quatre retraites spirituelles de huit jours, dirigées par un prêtre à demeure, et qui attiroient un grand nombre de personnes des deux sexes. A l'époque de la révolution de 1793, la maison tomba au pouvoir d'une secte ridicule et grossière d'illuminés appelés *marionistes*, du nom du principal instigateur, mort il y a peu d'années (1). Leur esprit de prosélytisme fut dangereux et funeste à quelques esprits simples et crédules de la campagne qui se laissoient trop facilement séduire.

M. l'évêque actuel vient de tarir le mal dans sa source en rachetant cette antique solitude pour le diocèse. Son intention est de lui rendre sa destination primitive. Le jeudi 29 septembre, il a solennellement réconcilié la chapelle au milieu d'un grand concours de fidèles Il a annoncé qu'à dater du 15 octobre il y auroit un prêtre résident pour le service de l'établissement. On aime à se livrer à l'espérance qu'il produira les mêmes fruits de salut qu'avant la révolution.

(1) Voyez ce que nous avons dit de cette secte et de son auteur dans ce Journal, tome LX, p. 119.

Le presbytère de Saint-Martin-le-Gaillard, canton d'Eu, diocèse de Rouen, a été le théâtre d'un triple assassinat qui paroît avoir été commis le dimanche 16 octobre au soir. Le curé, M. Lermina, homme âgé, et qui occupoit cette cure depuis longtemps, avoit chez lui une servante d'environ 40 ans et une petite nièce de 18 ans. Tous ont été indignement égorgés; le curé dans sa cuisine, auprès d'une table où il venoit peut-être de souper, la servante assez près de là, la nièce dans sa chambre. Des mares de sang existoient auprès des trois corps. Les assassins ont fouillé partout, ils ont dû enlever un calice. On ne s'aperçut du crime que le lendemain matin; une femme étant allée pour entendre la messe, et ne voyant point arriver le curé, alla au presbytère, et en regardant par une fenêtre aperçut un grand désordre. Elle prévint le maire qui entra et trouva les corps étendus par terre. La justice vint de Dieppe, et procéda à une enquête qui a duré deux jours.

Le crime est d'autant plus étonnant que le curé ne passoit pas pour être riche; c'étoit un homme simple, bon, actif, occupé uniquement de son ministère. Il avoit baptisé presque tous les habitans et étoit universellement respecté. Charitable et curieux de la décoration de son église, il ne gardoit pour lui que le strict nécessaire.

Une cérémonie consolante a eu lieu

le 14 dans la chapelle du grand-séminaire, à Bordeaux ; une jeune anglaise de 22 ans a fait son abjuration du protestantisme, et a embrassé la religion catholique. M. l'archevêque de Saragosse, qui est retiré à Bordeaux, présidoit à la cérémonie.

POLITIQUE.

On ne sait trop que penser de la franchise avec laquelle les journaux de la révolution continuent à parler du commencement de délivrance des prisonniers de Ham. La vérité est que le genre d'intérêt qu'ils affectent d'y prendre est mêlé d'aigreur et de recriminations qui ne doivent pas beaucoup avancer les affaires de l'amnistie en général, et la libération des deux autres détenus en particulier.

A travers l'esprit d'opposition qui s'exerce contre les actes du pouvoir, et l'esprit de parti qui règne toujours plus ou moins contre les anciens ministres de Charles X, il est bien difficile de demêler si c'est de l'humeur, de la jalousie et de l'intérêt vrai ou simulé qu'ils inspirent. Mais à leur égard il existe des points constatés par tout le monde, et qui justifieroient suffisamment les égards et les ménagemens avec lesquels ils pourroient être traités. D'abord ils ont été jugés sous le feu de l'émeute et sous des impressions de terreur qui permettent de croire qu'on n'a pu les sauver alors qu'en les condamnant; de sorte que la révision de leur procès, au moins devant l'opinion publique, ne seroit que justice dans des temps plus calmes.

Ensuite leurs souffrances sont les premières en date, et leurs noms, par conséquent, se trouvent en tête de toutes les listes qui peuvent se recommander aux amnisties. Enfin, on ne les a jamais surpris à faire aucune tentative ni aucun effort pour se délivrer de leur captivité par des moyens illégitimes. Ce n'est en quelque sorte que pour la forme qu'il a pu être besoin de leur donner des gardiens et des verroux; et il est à peu près indubitable qu'il n'y auroit pas eu de différence pour des prisonniers comme eux entre des portes ouvertes et des portes fermées. De telles considérations méritent bien que leur *simple parole* soit admise comme une garantie suffisante, sans exciter les réclamations et les jalousies de personne.

Il est vrai que cette marque de confiance se trouve un peu affoiblie et gâtée par la mesure de surveillance maintenue à leur égard. Mais il est probable que le gouvernement n'a que voulu éviter par là de faire des jaloux, et se reserver le droit de ne pas se fier à toutes les paroles comme à celles des prisonniers de Ham. C'est-là aussi, pour le dire en passant, ce qui nous fait regretter que tant d'autres détenus politiques n'aient pas donné les mêmes exemples de patience et de résignation, et que par de fréquentes tentatives d'évasion, ils aient augmenté pour leurs compagnons d'infortune comme pour eux-mêmes la rigueur du régime des prisons.

On connoît une foule de gens qui se tourmentent beaucoup pour faire un peu de bruit, et qui passent quelquefois leur vie à courir après la célébrité sans pouvoir l'atteindre. Cependant c'est une chose bien simple; ils n'ont qu'à faire comme M. Odilon-Barrot, s'en aller de temps en temps présider un banquet patriotique dans les départemens, et ce sera une affaire faite.

Quoique les soupers de Lucullus soient très-célèbres, certainement ils n'occupent pas dans l'histoire autant de place que les dîners de M. Odilon-Barrot. Vous donc qui cherchez souvent la renommée si loin, et qui vous fatiguez tant à la poursuivre dans l'épée ou dans la robe, dans les lettres ou dans les arts, vous avez maintenant un chemin bien plus court que ceux-là pour arriver à votre but : dînez comme M. Odilon Barrot, et vous ferez un bruit à étourdir toute la France. Non-seulement vous aurez le plaisir de jeter personnellement un grand lustre, et de remplir tous les journaux révolutionnaires de vos dis-

mors, mais vous donnerez aux lieux où vous aurez dîné, à Torigny et à Coucy, par exemple, des noms historiques comme ceux que les grandes batailles ont rendus fameux.

Prudence-Guillaume, baron de Roujoux, vient de mourir à Paris. Il étoit né à Landernau, le 6 juillet 1779, où son père avoit un emploi. Il fut un des premiers élèves de l'école Polytechnique et servit quelque temps dans la marine. Une statistique du département de Saône-et-Loire le fit connoître, et on le nomma, en 1805, préfet de Dôle. Il passa, en 1811, à la sous-préfecture de Saint-Pol, et en 1812, il devint préfet du Ter, en Catalogne. Rentré en France, en 1814, avec l'armée du maréchal Suchet, il ne fut point employé sous les Bourbons. Préfet des Pyrénées Orientales pendant les cent jours, il rentra dans la vie privée et s'adonna à la littérature. En 1816, il étoit un des propriétaires du *Journal général de France*.

On a de lui un *Essai d'une histoire des révolutions, des sciences et des arts*, 3 vol. *in-8°*, et plusieurs autres ouvrages; mais il est surtout connu par une traduction de l'*Histoire d'Angleterre* de Lingard, traduction faite un peu vite, et où M. de Roujoux se fit aider par quelques jeunes gens. On n'est même pas bien sûr qu'il ait toujours reproduit fidèlement l'esprit de l'auteur anglais. Depuis, il s'étoit occupé, avec MM. Nodier et Taylor, d'une *Histoire pittoresque d'Angleterre*, et nous croyons nous rappeler que dans son prospectus il prévenoit que cet ouvrage seroit rédigé dans un autre sens que l'*Histoire* de Lingard, qui probablement étoit encore trop prêtre aux yeux de son traducteur. Cela peut faire juger si M. de Roujoux méritoit le titre d'homme *religieux* qu'on lui donne dans un journal.

M. Nodier qui lui a consacré dans le *Temps* un article rempli d'éloges outrés, reproche à la restauration de ne l'avoir pas employé, et ajoute qu'elle *ne connut ni ses amis ni ses ennemis*. La restauration étoit certainement bien excusable de n'avoir pas vu un ami dans M. de Roujoux, et on a plutôt à lui reprocher d'avoir employé trop de serviteurs de l'empire que d'en avoir repoussé quelques-uns. Ce n'étoit peut être pas d'ailleurs à M. Nodier, anobli par la restauration, à l'accuser, et surtout quand elle a été renversée.

La révolution de juillet avoit remis M. de Roujoux en place. Il fut nommé alors préfet du Lot, mais il conserva peu cette place, et revint à Paris s'occuper de travaux littéraires. Il est mort dans cette ville le 6 octobre.

PARIS, 24 OCTOBRE.

Le duc de Nemours est parti samedi dernier pour l'Afrique. Ce prince qui doit, dit un journal, prendre part à l'expédition de Constantine, a emmené avec lui ses deux aides-de-camp, le général Colbert et le colonel Boyer.

— Le renouvellement triennal d'un tiers des membres des conseils-généraux et d'une moitié des membres des conseils d'arrondissement aura lieu, en 1836, du 25 novembre au 15 décembre.

— Par une ordonnance du 21 sont nommés préfets : d'Eure-et-Loir, M. de Saint-Aignan, en remplacement de M. G. Delessert, nommé préfet de police; de la Sarthe, M. Faye, en remplacement de M. de Saint-Aignan; du Finistère, M. Boullé; de la Manche, M. Mercier; de l'Allier, M. Gattier, en remplacement de M. de Saint-Hermine, appelé à d'autres fonctions; de l'Aube, M. Legoux, sous-préfet de Saint-Amand; de l'Orne, M. Mancel, sous-préfet de Douai, en remplacement de M. Derville-Maléchard, appelé, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

— L'organisation judiciaire de nos possessions d'Afrique se trouve modifiée par une ordonnance récente. Le traitement du procureur-général et du président du tribunal supérieur est fixé à 12.000 fr., celui de l'avocat-général à 8,000 fr., celui des juges et substituts à 6,000 fr., et celui des suppléans à 3,000 fr.

— Nous avons annoncé que M. Demetz, conseiller à la cour royale de Paris, étoit envoyé aux Etats-Unis, pour étudier le système pénitentiaire. M. Blouet, architecte, qui vient de terminer l'arc de triomphe accompagne M. Demetz, pour lever les plans des maisons de détention.

— La comtesse de Lipano (la veuve de Murat), a obtenu la permission de passer l'hiver à Paris.

— Les pensionnaires de la caisse de vétérance et de l'ancienne liste civile sont informés que les bureaux de la commission sont transférés rue Neuve-de-Luxembourg, 2 bis, hôtel du ministère des finances.

— Le prince Galitzin est mort il y a quelques jours à Paris.

— La séance publique de l'Académie française, pour la réception de M. Dupaty, succédant à M. Lainé, aura lieu le jeudi 3 novembre. La réception de M. Guizot, élu en remplacement du comte de Tracy, sera ultérieurement fixée.

— On a ouvert hier la bibliothèque du Conservatoire des Arts et-Métiers. A l'avenir le public y sera admis les lundi, mercredi, jeudi, samedi et dimanche, de dix heures à deux.

— On se rappelle que la découverte d'une fabrique de poudre, rue de l'Oursine, et d'un amas considérable de cartouches, de balles et de poudre, rue Dauphine, amenèrent deux jugemens et la condamnation d'un grand nombre d'individus. Appel ayant été interjeté par 31 condamnés contre l'un ou l'autre jugement, la cour royale prononça la jonction des deux affaires. Les débats ont été animés, et le président a été obligé d'ôter la parole à plusieurs des prévenus qui, dans leur défense, cherchoient à faire l'apologie de 93. Après plusieurs jours d'audience, la cour a rendu hier son arrêt qui confirme le jugement de première instance à l'égard d'Espirat, Blanqui, Barbès, Lamieussens, Fayard, Portier, Dupuis, Grivel, Mulette, Villedieu, Eder, Gay, Raysan, Beaufour, Robier, Robert, Herfort, Lisbonne, Beaudet, Hallot et Bruys; et qui réduit la peine pour Veinant à six mois de prison et 500 fr. d'amende; pour Alleron, à huit mois de prison et 500 fr. d'amende; pour Quetin à quatre mois et 200 fr. d'amende. En ce qui concerne l'appel du ministère public, la cour a élevé à deux ans d'emprisonnement et 1.000 fr. d'amende, la condamnation prononcée contre Genin. Les nommés Collet, Dubalien. Dujarrier, Guichon, Graux et Lyon ont été renvoyés des fins de la plainte.

Les condamnés en se retirant ont tous chanté la *Marseillaise*.

— Les navires en miniature construits à Cherbourg pour le musée royal de la marine sont: la corvette l'*Ariane*, de 32 bouches à feu. la corvette la *Créole*, de 24; le vaisseau le *Suffren*, de 90, avec son système de lancement; le vaisseau le *Rivoli*, de 74 canons, construit à Venise sous l'empire, avec les chameaux qui servirent à le mettre en pleine mer; la frégate l'*Alceste*, de 52; le brick le *Chasseur*, de 16; et le vaisseau le *Neptune*, de 120, nouveau modèle, à poupe ronde.

— On assure que la population de Paris approche aujourd'hui d'un million d'individus; en 1829 lors du dernier recensement, elle n'étoit que de 816,480 individus.

— Mercredi dernier, un horrible accident a eu lieu rue Traversière Saint-Antoine, à la manufacture de clous d'épingles de M. Reveilhac. L'arbre de la machine à vapeur qui fonctionne dans l'usine s'étant tout à coup rompu, l'un des ouvriers de l'établissement, père de famille, a eu, par suite, le bras droit fracturé en quatre endroits différens.

— On dressera demain mardi, à onze heures, l'obélisque sur son piédestal. Un essai a eu lieu aujourd'hui, mais il s'est borné à soulever le monolithe d'environ dix-huit pouces. Un déplorable accident a signalé cette opération; une des grandes chèvres de l'appareil s'est détachée tout à coup, et est allée tomber sur

les spectateurs qui se pressoient autour du monument. Plusieurs personnes ont été blessées; on dit même qu'une d'elles a été tuée. L'épouvante a été alors fort grande parmi les spectateurs, et il paroît que les voleurs ont profité de ce moment d'effroi et de désordre pour dévaliser quelques personnes.

— On s'est aperçu samedi soir qu'une coupure avoit été pratiquée à l'une des cordes de l'appareil destiné à l'érection de l'obélisque. Cette corde, d'environ 2 pouces et demi d'épaisseur, avoit une incision de 6 à 7 lignes en dessous, c'est-à-dire du côté du sol, circonstance qui prouve évidemment une tentative coupable.

On a vraiment peine à comprendre comment la malveillance a pu inspirer une pensée aussi odieuse, quand on réfléchit aux suites terribles qui auroient pu en être la conséquence.

— Le Jardin du Roi occupe aujourd'hui plus de 84 arpens. On y cultive plus de 10,000 espèces différentes de plantes.

NOUVELLES DES PROVINCES.

M. Bauer, maréchal-des-logis, commandant la brigade de gendarmes de Bonnières (Seine-et-Oise), a été assassiné, dans la matinée du 18, au milieu de la forêt de Moisson qu'il traversoit pour se rendre à la Roche-Guyon. Le gendarme Lecaillon, dont la conduite journellement irrégulière, lui avoit attiré les reproches les plus sévères de la part de son chef, après avoir déchargé un pistolet à bout portant sur M. Bauer qu'il accompagnoit dans sa tournée, s'est brûlé la cervelle à quelques pas de sa victime.

— Les électeurs de Coucy (Aisne), ont offert un banquet à M. Odilon-Barrot, qui, pour ne pas rester en arrière de politesse, les a régalés d'un assez long discours. Nous avons remarqué dans les paroles de M. Odilon-Barrot bien de la tristesse, et presque des regrets. Aussi les temps ont un peu changé, n'importe pour qui, depuis que ce député n'est plus préfet de la Seine. Si M. Odilon-Barrot n'avoit pas eu à parler de l'Espagne révolutionnaire et de la Suisse, qu'on voudroit révolutionner, on auroit pu croire facilement que son discours avoit été composé pour l'une des dernières sessions, tant il s'y trouve de ces choses que nous avons assez de fois entendues. Que M. Odilon Barrot prenne fait et cause pour la constitution de 1812, à lui bien permis; que les patriotes de l'Espagne qui ont assassiné et pillé mainte et mainte fois soient héroïques à ses yeux, nous ne pouvons nous y opposer. Mais il est un point sur lequel nous serons moins faciles, c'est de croire que les Suisses, assez maltraités à Paris en 1830, sans parler d'une autre époque que nous cherchons à oublier, seront fort sensibles aux témoignages bienveillans de leurs nouveaux amis.

— La femme du nommé Allette, cordonnier à Davenescourt près Montdidier, est accouchée dernièrement de trois enfans vivans et bien constitués, dont deux garçons et une fille.

— On annonce qu'une portion du palmier trouvé dans les mines de charbon d'Anzin, va partir pour le musée de Douai, et sera transportée sur les voitures d'artillerie par ordre du ministre de la guerre. Le *palmier* dont il s'agit n'est pas un palmier; c'est la représentation d'un végétal de l'espèce des joncs, d'une taille prodigieuse, et qui avoit cela de particulier, dans la mine où il a été trouvé, qu'il se trouvoit placé *verticalement*. Le point le plus curieux de cette pétrification est la longueur de sa taille, et les minéralogistes le verront avec peine partagé en plusieurs morceaux; cependant, pour satisfaire à toutes les exigences, la compagnie d'Anzin s'est décidée à partager cette curiosité naturelle entre le cabinet des mines de Paris et les musées de Douai et de Valenciennes.

— Les journaux des départemens parlent presque tous de cette aurore boréale si remarquable qui a été observée en même temps à Nantes, à Rennes, à Strasbourg,

à Troyes et à Valenciennes Ce phénomène n'a point été observé à Paris.

— M. le comte de Montlivault, chef d'escadron démissionnaire, est mort à Blois le 18 de ce mois.

— M. de Bongars, chevalier de Saint-Louis, vient de mourir à Blois, à l'âge de 82 ans.

— M. de Talleyrand a envoyé au préfet de l'Indre sa démission de membre du conseil-général pour le canton de Valençay.

— Le simple retard apporté à la distribution d'une lettre confiée à la poste, constitue-t-il le délit de suppression de lettre, lorsque ce retard provient du fait volontaire d'un agent de l'administration? Telle est la question que le tribunal correctionnel de La Rochelle étoit appelé à juger et qu'il a resolue par l'affirmative; l'agent de l'administration a été condamné à trois mois de prison et à l'interdiction de toute fonction publique pendant cinq ans.

— Le prince d'Arenberg, membre de la société d'émulation du Jura, a donné au musée de Lons-le-Saunier, deux armures complètes provenant de l'arsenal de Soleure (Suisse), et qui se composent du casque, du collier, du corcelet, des brassards et cuissards en fer battu.

— Dans la commune du Vigean, près de Mauriac (Cantal), il est mort, ces jours derniers, un cultivateur âgé de cent trois ans.

— M. Calmette fils, d'Agen, vient de découvrir, dans le département de Lot-et-Garonne. une carrière de pierres lithographiques, comparables, dit-on, en tout aux plus belles pierres de France et d'Allemagne.

— Pendant le mois de septembre, il est entré dans le port de Boulogne 59 paquebots avec 3.696 voyageurs. Il en est sorti 61 avec 4,652 passagers.

— Un incendie a éclaté le 13 dans la commune de Blagnac (Haute-Garonne). Trois maisons, dont l'une servant de mairie, ont été entièrement dévorées par les flammes.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les derniers journaux de Madrid disent que les généraux Quiroga, Rodil, Espeleta, et le brigadier Alaix, sont sur le point d'anéantir les troupes de Gomez. A les entendre, ce général auroit encore été battu, et demanderoit grâce aux soldats révolutionnaires. Ces feuilles nous ont tant de fois donné des nouvelles controuvées et raconté des victoires qui se sont vite changées en défaites, qu'elles nous permettront bien d'attendre meilleure information. Comme pour faire passer ces nouvelles vraiment incroyables, les journaux de Madrid parlent de plusieurs villes qui auroient proclamé Charles V.

Parmi les journaux dévoués à la révolution d'Espagne, il en est qui osent annoncer que, dans plusieurs provinces, une foule de communes ont payé leurs contributions ordinaires pour les cinq années qui suivent 1836. Alors comment se fait-il qu'un gouvernement ainsi secondé par les populations ne paie ni ses soldats, ni ses mercenaires, ni son administration? Il y a danger certainement à ne pas payer les soldats, qui deviendront bientôt insubordonnés, et par cela même incapables de rendre le moindre service à leur patrie; qui, pour exister, seront obligés de se livrer au pillage, et dévaliseront les partisans de leur gouvernement comme ceux qui lui sont opposés; et c'est ce qui se passe en ce moment à Madrid et dans les provinces. Avec la prospérité dont on nous parle, comment se fait-il aussi que M. Mendizabal se soit résigné à venir nous annoncer une espèce de banqueroute qui déconsidère dans l'opinion les hommes d'état que possède l'Espagne, et ne peut qu'ajouter au malaise du pauvre gouvernement de la régente constitutionnelle?

—Un journal anglais, le *Morning-Post*, revient sur M. Mendizabal, et la manière dont il paie les dettes de l'Espagne. « Plusieurs journaux, dit cette feuille, traitent

avec une gravité curieuse le plan du ministère espagnol, consistant à payer les dividendes de novembre par une série de bons à quatre ans, sur la Havane. Aucun ne dénonce ce projet dans des termes assez forts pour flétrir une conception aussi vile, quelques-uns paroissent même croire que M. Mendizabal fait preuve de libéralisme, en offrant des conditions si avantageuses qui ne peuvent manquer de provoquer la reconnoissance des porteurs. Nous répétons, pour faire tomber tous les doutes, que déjà 300,000 liv. st. de traites du gouvernement espagnol ont été retournées sans paiement, et nous croyons que le trésor de la Havane est toujours en avance avec la mère-patrie, et qu'il doit finir par éluder tout nouvel appel à sa générosité.

— Le consulat anglais à Malaga a informé son gouvernement que les autorités de cette ville faisant des préparatifs pour resister aux carlistes qui ont paru dans le royaume de Grenade, il feroit diriger dans la baie tous les bâtimens de la nation qui se trouveroient dans le port au moment de l'entrée des troupes du prétendant dans Malaga.

— Le *Moniteur* n'a donné ce matin aucune nouvelle d'Espagne. Ce soir la *Charte de 1830* garde aussi le silence. On dit cependant qu'une dépêche télégraphique datée de Bayonne est parvenue hier à Paris, et que dans la nuit un courrier extraordinaire venant de Madrid est arrivé aux affaires étrangères.

Le *Messager* annonce ce soir que Gomez a eu 1,500 hommes tués, et que les christinos lui ont fait en outre 1,200 prisonniers. Comme d'après les journaux libéraux ce général n'avoit que 3,000 hommes sous ses ordres, il résulteroit de la nouvelle du *Messager* qu'il a été entièrement défait. Il faut avouer cependant que le silence que gardent nos journaux officiels n'est pas fait pour donner du crédit à la prétendue victoire des christinos.

PORTUGAL. — Les nouvelles de Lisbonne du 9 parlent bien de la contre-révolution qui vient d'être tentée, mais avec si peu de détails et de précision, qu'on ne sait trop qu'en penser. Le prince Ferdinand, d'après les correspondances, d'accord avec les maréchaux Saldanha et Terceira auroit formé le plan de soustraire la reine dona Maria à des influences oppressives. Le mouvement auroit été appuyé par l'Angleterre. On venoit de diriger beaucoup de troupes sur l'Alentejo. On craignoit, à ce qu'il paroît, que la présence de Gomez dans l'Andalousie qui borne à l'est cette province formant le tiers du Portugal, ne provoquât des démonstrations miguélistes. La ville de Porto qui compte 70,000 habitans donnoit aussi des inquiétudes.

SUISSE. — La diète extraordinaire a tenu sa seconde séance le 20 octobre. Elle a entendu un rapport du directoire sur les mesures prises par lui pour l'exécution du conclusum concernant les réfugiés. Ce rapport a donné lieu à une discussion dans laquelle plusieurs députations ont insisté pour la stricte exécution des mesures décrétées par le conclusum, surtout dans les cantons où l'exécution de ce conclusum rencontre des obstacles. L'unanimité de l'assemblée tombe d'accord pour renvoyer cet objet à une commission qui devra examiner quelles mesures restent encore à prendre.

Le parlement anglais, qui étoit au moment de se réunir, a été prorogé au 20 décembre.

— Lord Duncannon, membre du cabinet britannique, vient de créer un journal sous le titre de l'*Impartial*.

— L'*Helvétie* annonce que Jérôme Bonaparte vient de faire l'acquisition du vieux château de Gottheben, sur les bords du Rhin.

— On annonce qu'une nouvelle feuille française va paroître à Francfort sur-Mein. On sait qu'il existe déjà dans cette ville une feuille française, intitulée : *Journal de Francfort*.

— Le roi Charles X a quitté le château de Kirchberg, après y être resté deux

mois. Sa Majesté se trouvoit à Linz le 8, avec M. le duc de Bordeaux et Mademoiselle. Ces augustes princes se rendent à Goritz, où M. le Dauphin et madame la Dauphine les ont précédés. Ils ont dû s'arrêter à Salzbourg pour y voir la princesse de Beira et ses neveux les infans d'Espagne.

— Il y a en Danemarck une société pour le bon emploi de la liberté de la presse; elle compte 2,830 membres. Le comité vient d'assigner un prix de 200 écus (800 fr.) au meilleu livre de lecture pour la classe des paysans.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR LES VILLES D'HÉLIOPOLIS ET DE MEMPHIS.

Selon Court de Gébelin, dans son *Monde primitif*, la ville d'Héliopolis s'appeloit *On*, en langue égyptienne. Ce nom se trouve effectivement plusieurs fois dans la *Genèse hébraïque*, comme nom propre de cette ville. Le texte du prophète Ezéchiel nous présente le mot *Aven* substitué au mot *On;* mais cette transmutation n'a eu lieu que par une espèce d'injure et non, comme on pourroit le croire, par l'usage qu'avoient les anciens peuples de changer les noms des villes célèbres et des hommes illustres en d'autres nom identiques ou de même signification, tirés de leurs langues. Le mot *Aven* s'écrivant en hébreu de même que le mot *On*, à la ponctuation masorétique près; il n'y a aucun doute que c'est depuis les Masorèthes, ou environ douze cents ans après Ezéchiel, qu'on a lu *Aven*, qui signifie *iniquité*, au lieu de *On*, qui signifie *lumière*.

La ville de *On* ou d'*On* (mot que l'on peut prononcer *One*) étoit située dans l'Egypte-Inférieure, à la pointe méridionale du Delta, sur la rive droite du Nil, et un peu dans les terres. Elle se trouvoit immédiatement au-dessus de Memphis, capitale de l'Egypte, et résidence des rois ou Pharaons, constamment appelée *Noph* dans la *Bible hébraïque*, excepté par le prophète Osée, qui l'appelle *Moph*. Quelques hébraïsans ont cru que ce dernier mot est le même que Memphis. Mais, en y réfléchissant, il paroît beaucoup plus vraisemblable, d'après quelques analogies des langues orientales, principalement de l'arabe, que le mot *Moph* a été écrit, par contraction, pour *Mnoph*, qui signifie *la ville de Noph*, si toutefois *Moph*, dans Osée, n'est pas une faute. Il n'est plus possible, au reste, de dire aujourd'hui pourquoi les Hébreux ont appelé Noph la ville de Memphis.

Ce n'est qu'après un grand nombre de siècles que le nom de la ville de *On* a été changé en celui d'Héliopolis par les Grecs, pour exprimer qu'elle étoit la ville du soleil, c'est-à-dire la ville où le soleil étoit adoré comme divinité topique ou locale. Ce changement de nom, qui a prévalu lorsque l'Egypte tomba sous la domination des successeurs d'Alexandre, ne peut dater, au plus tôt, que du règne de Psamméticus, Pharaon d'Egypte, environ six cents ans avant l'ère chrétienne et huit cents ans après Moïse, selon chronologie de l'hébreu vulgaire. C'est époque où les Grecs selon Hérodote, introduisirent leur langue en Egypte pour la première fois, en venant au secours de Psamméticus qui avoit été détrôné par douze petits souverains confédérés du pays. Ce monarque ayant eu le bonheur de se sauver après la perte de son armée, se cacha long-temps dans des marais situés près de la mer, où il vécut comme un sauvage. Mais, étant parvenu à rassembler une multitude de pirates grecs, de brigands d'Arabie, et d'Egyptiens qui tenoient à son parti, il en forma une armée considérable avec laquelle il ne tarda pas à défaire ses concurrens, à les tuer presque tous, et à chasser les autres de l'Egypte, qu'il gouverna ensuite avec prospérité durant un règne de cinquante-quatre ans.

Du temps de Joseph, fils de Jacob, la ville de *On* étoit gouvernée par Putiphar, dont il épousa la fille Asenath ou Aseneth, qui lui donna deux fils, Manassès et Ephraïm. Le nom de ce Putiphar ne

s'écrivant pas tout-à-fait de même, en hébreu, que celui du Putiphar eunuque et capitaine des gardes de Pharaon, lequel avoit acheté Joseph des Israélites, et l'avoit fait mettre en prison par suite d'une calomnie, les glossateurs s'accordent à dire qu'il faut y reconnoître deux personnes différentes, l'une demeurant à Memphis, et l'autre à *On*. Il y a même des auteurs qui ne voient pas dans ce second Putiphar un gouverneur de la ville de *On*, mais le grand-prêtre de *On*, nom donné tout à la fois au dieu-soleil et à sa ville métropole, où se trouvoit un collége de prêtres, le plus savant qui fût dans toute l'Egypte et dans le monde. C'est aux environs de cette métropole que Joseph, avec la permission du Pharaon qui régnoit alors, fit établir les Israélites, leur donnant la belle terre de Gessen ou Goscen, qu'ils habitèrent plus de deux cents ans, jusqu'à l'apparition de Moïse.

Manéthon, bibliothécaire de la ville d'Alexandrie, garde des archives sacrées du temple de *On*, et le plus ancien historien d'Egypte, a écrit, trois cents ans avant l'ère chrétienne ou vulgaire, une *histoire* des dynasties et des religions égyptiennes, dans laquelle il parle de Moïse. Cet historien dit que Moïse, avant d'être chef ou législateur des Israélites, demeuroit à *On* ou Héliopolis; par conséquent c'est de là qu'il partit avec les Israélites pour se rendre dans les déserts de l'Arabie. Les *Fragmens de Manéthon* se trouvent dans Flavius Josèphe, Eusèbe, Georges le Syncelle (ou le vicaire), et Annius de Viterbe.

A partir de cette époque, il n'est plus question de *On* ou Héliopolis, du moins pour ce qui a rapport à nos livres sacrés, si ce n'est dans le prophète Ezéchiel, que nous citerons tout à l'heure.

Cependant, après la naissance de Jésus-Christ, cette ville reparoît encore dans nos annales ecclésiastiques. L'opinion générale est que Joseph et Marie, fuyant Hérode, vinrent se retirer à Héliopolis. Les Cophtes ou Coptes, chrétiens d'Egypte, montrent à quelque distance de la position de cette ancienne ville, une petite maison où ils assurent que la sainte famille demeura, lorsqu'elle fit le voyage d'Egypte. Il est vrai que l'*Evangile arabe de l'enfance de Jésus*, traduit en latin par Sike de Brême, nous dit que Joseph et Marie se retirèrent à Alexandrie, puis à Memphis; que, d'autre part, Ruffin, saint Jérôme et Sozomène prétendent qu'ils remontèrent le Nil jusqu'à la Thébaïde ou Haute-Egypte; mais il est certain, abstraction faite de la *petite maison*, que le premier refuge de la sainte famille dut être Héliopolis. C'étoit l'asile le plus proche de la Palestine, et en même temps le plus naturel, puisqu'il se trouvoit sur la route ou le chemin de Jérusalem à Alexandrie, à Memphis, et à toutes les villes d'Egypte en général.

Depuis Jésus-Christ, la ville d'Héliopolis est tombée peu à peu dans l'oubli : elle a été enfin démolie par ses derniers habitans, qui l'ont ensuite abandonnée aux ravages du Nil. Aujourd'hui elle est tellement couverte par le limon de ce fleuve, que l'on trouve à peine quelques ruines de son temple, autrefois remarquable par sa grandeur, sa belle architecture et sa magnificence. Les habitans d'Héliopolis se sont probablement transportés à Alexandrie, aussi bien que ceux de Memphis. car ces deux villes ont subi un même sort. L'ancienne capitale de l'Egypte a totalement disparu sous les sables du désert. sans qu'il en reste la moindre trace. Elle avoit été fondée, selon Hérodote, par Ménès, premier roi de la première dynastie égyptienne, et dont l'existence remonte au temps de Noé.

Ce qu'il y a de surprenant, au sujet de la ruine et de la disparition de ces deux villes qui ont joué un si grand rôle dans l'histoire d'Egypte, c'est que les auteurs du moyen âge n'en ont pas plus parlé que si elles n'eussent jamais existé. On se rappelle seulement cette prophétie, qu'on lit dans le texte hébreu d'Ezéchiel qui vivoit six cents ans avant l'ère vulgaire : « Les jeunes gens d'élite d'Aven

t de... (nom d'une ville qui est hors de notre sujet) tomberont par l'épée, et elles-mêmes iront en captivité; » ou bien, comme la *Vulgate* s'exprime : *Juvenes Heliopoleos et... gladio cadent, et ipsæ captivæ ducentur.* (Chap. XXX, v. 17.) Pareillement, dans le texte hébreu du prophète Jérémie, qui vivoit peu d'années avant Ezéchiel, on lit : « Noph sera désolée, et rendue déserte, sans qu'il y reste un seul habitant; » ou bien, comme la *Vulgate* s'exprime : *Memphis in solitudinem erit, et deseretur, et inhabitabilis erit.* (Chap. XLVI, v. 19.)

Observons ici que, dans le verset d'Ezéchiel qui vient d'être cité, le mot *ipsæ* de la *Vulgate* a toujours été traduit par *les femmes* ou par *les filles*. Comme il n'est pas plus question de filles que de femmes avant et après ce verset, le bon sens doit convaincre que ce mot *ipsæ* se rapporte nécessairement aux deux villes dont il est question. C'est ainsi que les villes de Samarie, Jérusalem, et tant d'autres, ont été emmenées en captivité. Nous n'aurions pour nous l'autorité d'aucun commentateur, que nous n'en persisterions pas moins dans notre sentiment. Mais, si l'on veut consulter l'ouvrage de Rosenmuller, qui a pour titre : *Scholia in vetus testamentum*, on y verra que l'auteur dit formellement à l'article d'Ezéchiel, page 284 : *Ipsæ vero urbes, id est, reliqui earum incolæ.* Il faut espérer qu'à l'avenir les traducteurs de la *Vulgate* et de la *Bible hébraique* se conformeront à cette leçon.

Voilà tout ce qu'on peut dire de plus intéressant sur la ville d'Héliopolis, et sur Memphis sa voisine, qui, comme on le voit, tiennent l'une et l'autre aux trois bases fondamentales du christianisme : le commencement des Israélites, le commencement de la loi mosaïque, et le commencement de la doctrine évangélique. Les savans ont la liberté d'en examiner et travailler la controverse.

L'ABBÉ LAVAL.

Le Gérant, **Le Besgue.**

BOURSE DE PARIS DU 24 OCTOBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 106 f. 00
QUATRE p. 0/0 j. de sept.—99 fr. 00
TROIS p. 0/0, j. de juin. — 79 f. 05
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr.00
Act. de la Banque. 2275 f. 00
Empr. national. 000 f. 00
Bons du Trésor. 3 0/0
Rente de la Ville de Paris. 000 00
Obl. de la Ville de Paris. 1200 f. 00
Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00

Quatre Can., 1200 f. 00	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth 000 fr.00	Empr. r. d'Esp. 00[illegible]
R. de Napl. 98 f. 10	R. p. d'Esp. 00 f. [illegible]
Emp. rom. 102 f. 0/0	Empr. Belge. 101[illegible]
Cortès, 00 fr. 0/0	Empr. d'Haïti. 3[illegible]
R. d'Esp. 21 0/0.	Empr. grec... 00[illegible]

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP.
Quai des Augustins, n. 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2725.

JEUDI 27 OCTOBRE 1836.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

TABLEAU

HISTORIQUE, PHILOSOPHIQUE ET MORAL DE LA FRANC-MAÇONNERIE EN FRANCE.

Comparée aux autres sociétés secrètes, la franc-maçonnerie semble d'abord peu dangereuse : les gouvernemens en ont du moins jugé ainsi, puisqu'ils la tolèrent et, qu'ils ne font nulle difficulté d'employer ses amis et ses initiés. Cependant quelle est la différence réelle entre une société qui a plus de cent ans d'existence et toutes celles qui se sont formées depuis quarante ans pour renverser les gouvernemens établis ? Nous serions fort embarrassés pour décrire tous les caractères qui les distinguent, mais il en est un que nous pouvons assigner avec la certitude de ne rien exagérer. Qu'il y ait des sociétés qui se soient formées avec le dessein de s'emparer du pouvoir, c'est ce qui nous est prouvé par mille révélations curieuses, par les récriminations des conjurés mal récompensés contre ceux qui l'ont été magnifiquement, et par le silence très-significatif de ces derniers. Que les francs-maçons proprement dits aient été en un sens plus modérés, c'est ce que nous croyons sans peine. Mais en ne les jugeant que par l'apologie que vient de publier un des frères, M. Basot, qui a tout l'air d'un homme de bonne foi, et qui aime beaucoup les loges et le grand-orient dont il fait partie depuis trente et un ans, nous croyons pouvoir conclure de son témoignage fort peu suspect que si diverses associations secrètes ont travaillé et travaillent peut-être encore à un renversement immédiat de la monarchie et de l'Eglise, les maçons y travaillent plus lentement en sapant peu à peu les fondemens de toute religion, et en essayant de faire prévaloir une morale dépourvue de sanction et par là même assez inutile.

Comme les maçons ont un langage très-séduisant pour les simples, et par simples nous entendons une foule d'individus qui, pour avoir reçu une instruction plus ou moins variée, ne sont pas à l'abri des plus grossières mystifications, il est bon de faire toucher au doigt ce qu'il y a de poison dans les belles maximes qu'on débite dans les loges. « Ils prêchoient, dit le frère Basot, ce qu'ils prêcheront toujours et partout où leur parole se fera entendre : le respect du prince et des lois, la tolérance pour toutes les croyances religieuses, la charité pour les malheureux à qui d'abord ils donnent des secours, la patience devant l'injure et la diffamation, l'indulgence pour ceux qui en mériteroient le moins, la fraternité entre tous les citoyens, entre tous les peuples *l'égalité* qui vient de Dieu et de la nature, la rigide observation des mœurs, la nécessité de s'éclairer les uns les autres, afin d'être plus justes; enfin la haine du vice et l'amour de la vertu (p. 9). » N'êtes-vous pas édifiés de cette excellente morale? Mais pour être bien compris, nous allons y ajouter un petit commentaire que le frère Basot nous fournira lui-même.

Il nous assure immédiatement

après qu'il y a accord parfait entre les maçons et les philosophes du dix-huitième siècle, que les premiers « avoient préparé les esprits à une grande révolution morale, lorsque les ouvrages des philosophes, Helvétius, Voltaire, J.-J. Rousseau, Montesquieu, Diderot, Dalembert, Condorcet, Cabanis, etc., apportèrent leur vive et puissante lumière, comme le soleil vient se confondre avec le jour pour en augmenter l'éclat. » Le respect pour le prince est maintenant expliqué, c'est celui de J.-J. Rousseau et de Diderot, l'un apologiste fanatique de l'égalité, l'autre ennemi forcené de la vie des rois, qu'il exprime le désir d'exterminer : le respect des frères pour les lois ne les empêche point de vanter les *puissantes lumières* qui les ont toutes vouées au mépris en attendant qu'elles fussent renversées. La tolérance des maçons doit être bien grande si elle ressemble à celle de Voltaire et de Dalembert auxquels le christianisme a fait répandre des torrens d'injures, à celle de Condorcet, d'Helvétius, de Cabanis, de Diderot, matérialistes ou athées, et aussi haineux qu'on peut l'être quand on ne croit pas en Dieu. Frère Basot attribue aussi à la maçonnerie la révolution française : nouvelle preuve de tout ce que les loges renferment de tolérance pour la religion, et de tout ce qu'elles peuvent mettre d'union parmi les hommes. Les révolutionnaires s'appeloient aussi frères, et ils aimoient tant la fraternité qu'il falloit opter entre elle et la mort.

Si frère Basot étoit meilleur logicien, il auroit vu qu'il n'étoit pas si facile de nous donner une bonne opinion des maçons en les confondant avec les philosophes du dix-huitième siècle ; ce qu'il ne fait pas une fois en passant, mais ce qu'il a soin de rappeler presque à chaque page. *La lumière maçonique*, dit-il, *et les lumières de la philosophie se sont répandues sur tous les points du globe. La France régénérée n'a point encore atteint le point de perfection que commandent les doctrines de la maçonnerie et le génie des philosophes; mais le mouvement et donné, entraînant, irrésistible. Les livres des philosophes, et les loges avouées ou secrètes existent partout : partout il y a des francs-maçons et des philosophes; des maîtres du dix-huitième siècle. L'élément des réformes et des améliorations est chez tous les peuples. Le grand œuvre s'accomplira* (p. 11 et 12). Il faudroit copier la brochure tout entière si nous voulions citer tous les passages qui expriment cette identité de vues et de doctrines entre la loge maçonique et l'école philosophique. La doctrine des frères n'est au fond qu'un déisme vague qui peut sans effort faire alliance avec l'athéisme, puisque les grands docteurs de la secte sont pris indifféremment parmi les déistes et les athées. C'est du reste ce que frère Basot nous dit fort clairement quand il ajoute : *Oui, les loges sont les écoles permanentes de la morale universelle dégagée de l'influence des climats, des mœurs, des cultes, des doctrines politiques.* Nouvelle preuve de la fausse tolérance des maçons. S'ils sont sincères dans leur profession de foi, ils doivent essayer d'abolir des cultes qui ne sont pas nécessaires pour la morale générale, laquelle a besoin au contraire d'en être *dégagée*.

Les développemens de cette morale sont dans le même esprit et ne disent d'ailleurs rien de plus que ce que l'on trouve dans tous les mora-

listes philosophes. L'impuissance de ceux-ci a été fort bien démontrée *à priori*, mais elle l'est encore mieux par l'expérience de tous les siècles, depuis qu'ils ont ouvert leur première école dans la Grèce jusqu'au moment où ils ont fermé nos églises.

Les maçons n'ont pas seulement une morale pour les individus, ils en ont une aussi pour les peuples. C'est la paix et la fraternité universelle. Rien de mieux; mais ce vœu ne leur appartient pas exclusivement; il leur est commun avec les chrétiens. Les moyens de le réaliser ne sont pas toutefois les mêmes. Si la religion chrétienne ne triomphe pas toujours des passions des peuples, pas plus que de celles des rois et des individus, cependant elle a mille moyens dans sa doctrine, dans son culte, dans sa hiérarchie d'établir une confraternité générale entre les nations. La franc-maçonnerie n'a que quelques exhortations ampoulées, qui n'ont point empêché les guerres les plus sanglantes qui aient jamais existé au sein des nations civilisées.

Après avoir exposé les doctrines des maçons, frère Basot nous introduit dans l'intérieur des loges, et, s'il faut l'en croire, elles ont une administration, des lois, des sujets, des délits, des peines et des récompenses, c'est-à-dire qu'elles forment une société dans une société. Lors même que les maçons seroient des hommes d'élite, ce seroit déjà un immense inconvénient que ce gouvernement occulte, qui doit, dans plus d'une occurrence, avoir d'autres intérêts, d'autres vues, et prendre d'autres mesures que le gouvernement public et reconnu de la masse de la nation. Rien de plus facile en effet que de mal juger les hommes, d'écarter les bons, de faire prévaloir les mauvais, quand on n'a jamais recours à des moyens patens de les connoître. C'est-là le vice radical et même le seul inconvénient de l'inquisition avec laquelle les maçons seroient fort peu jaloux d'être comparés. Mais si, au lieu d'employer des hommes droits, on se sert d'intrigans, d'ambitieux ; si le *vénérable* et le *surveillant* qui n'ont pas abdiqué toutes leurs passions sont jaloux et vindicatifs, quels moyens pui sans de se satisfaire dans cette administration remplie de mystères, et qu'il n'y a aucun moyen de contrôler !

Nous n'avons jamais eu la témérité d'affirmer sans preuve. Mais nous pouvons énoncer des soupçons probables, les donnant du reste pour ce qu'ils sont. Pourquoi dans une classe assez nombreuse de la société, et dans celle-là surtout qui fournit presque tous les maçons, y a-t-il une manière à peu près uniforme d'exprimer l'indifférence pour la religion? Pourquoi ce qu'on appelle morale universelle, tolérance de tous les cultes, inutilité des controverses religieuses, y sont-elles professées presque dans les mêmes termes que dans les loges? Pourquoi ce concert qui s'est manifesté avec tant d'unanimité sous la restauration pour porter certains hommes à la députation, pour tenir telle ou telle conduite vis-à-vis du pouvoir, etc., etc.? Des effets semblables indiquent une même cause, et cette cause, nous croyons la trouver dans les sociétés secrètes ; les affiliés en ont fait eux-mêmes l'aveu formel. Mais parmi ces effets, il en est qui appartiennent à la maçonnerie ; l'indifférence religieuse est de ce nombre, puisque les maçons en ont fait leur doctrine fondamentale, et qu'il y a une ressemblance si frappante entre

leurs erreurs sur ce point important et les erreurs qui se sont propagées parmi nous. Frère Basot se plaint que les papes, les évêques et l'ancien gouvernement aient été ennemis des loges. Il faut convenir que leur opposition a été bien bénigne, car pas un maçon n'a reçu d'eux une égratignure. Mais enfin les premiers ont désapprouvé et porté des censures pour manifester leur désapprobation. Je demande au frère Basot s'il auroit trouvé juste que les premiers pasteurs travaillassent à démolir l'Eglise pour faire triompher les loges et leur morale universelle, qui n'a pas encore *moralisé* un seul individu.

Les frères-maçons ont adopté l'égalité comme un de leurs dogmes politiques et religieux. Eh bien! la morgue philosophique ne se dément pas plus ici que partout ailleurs. Ils proclament l'égalité en théorie, mais dans la pratique ils ne veulent pas descendre jusqu'au peuple. Il leur faut au moins des bourgeois, et les bourgeois eux-mêmes sont refusés s'ils n'ont de la fortune. C'est le frère Basot qui le dit, et il doit le savoir. A Paris seulement, la maçonnerie est plus populaire, encore n'y reçoit-on pas toujours le petit commerce, la petite industrie, et les artisans.

Vers la fin de la brochure, l'auteur parle de l'origine de la maçonnerie, et sans se perdre dans la nuit des temps, il se borne à indiquer l'établissement de la première loge en France. C'est en 1725 que quelques Anglais, aidés par des Français, ouvrent la première loge à Paris. Peu d'années après, les loges se multiplient; de grands seigneurs, et même des princes du sang y sont admis. Mais c'est sous Napoléon que la maçonnerie acquit la plus grande extension. Ce fut comme une initiation générale, et l'empire français compta plus de 1,200 loges.

Les maçons redoutèrent d'abord la restauration, mais leur terreur ne fut pas de longue durée. Deux maréchaux devinrent leurs protecteurs, et l'un d'eux leur grand-maître. Sous le patronage d'un autre maréchal et d'un capitaine des gardes, ils formèrent une association jusque dans les gardes du corps.

Parmi les hommes influens qui entouroient Charles X, les maçons trouvèrent des soutiens qui furent bien aise, dit le frère Basot, d'opposer leur influence à celle de *la Camarilla*. Il ajoute ces paroles assez significatives : *Ce moyen de gouvernement a produit son effet. Qui sait si dans l'avenir on ne l'emploiera pas encore?*

C'est avec ces titres que le frère Basot demande que l'institution maçonique soit reconnue par le gouvernement. « Cent mille Français, dit-il, répandus sur le territoire national, presque tous notables, espèrent ce grand acte de justice et de bienveillance royale. »

Nous ne savons si ce vœu est bien prudent. C'est le secret qui fait la force de ces sortes d'associations. Les templiers et les saint-simoniens se sont perdus en voulant paroître au grand jour. Nous craignons que les travaux des maçons ne s'écroulent par le seul contact avec le grand jour de la publicité, si funeste à tout ce qui est faux et ridicule. F.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le 1er septembre, dans la séance de l'Académie de la Religion catholique, M. Ange-Marie Ricci, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, lut une dissertation pour justifier les livres ascétiques, spé-

cialement ceux d'Italie, contre les critiques d'un anonyme. Cet anonyme avoit prétendu que les livres ascétiques étoient inexacts pour la doctrine, infructueux pour la morale, et dépourvus de goût et de style. Une si grosse injure devoit être relevée. M. Rossi fit donc l'histoire des livres ascétiques, en faisant remarquer tout ce qu'on trouve en ce genre dans l'Ecriture sainte, dans les Pères et dans les religieux de chaque siècle. L'Italie s'est distinguée dans ce genre comme dans les autres, et les écrits qu'elle a produits se recommandent par la doctrine, par la morale et par leur style; chacun d'eux se fait remarquer par des mérites différens, mais tous concourent au but proposé. Ce discours fut universellement approuvé.

PARIS. — Cette année, comme les précédentes, il sera célébré à l'Infirmerie de Marie-Thérèse, une octave pour les morts. Il y aura des messes le matin, et à dix heures une grand'-messe qui sera célébrée le mercredi 2, par M. l'abbé Salandre; les trois jours suivans, par MM. les curés de Saint-Eustache et de Saint-Jacques, et M. l'abbé Affre; les lundi 7 et mardi 8, par MM. les curés de Saint-Merry et de Saint-Roch, et le mercredi 9, par M. l'Archevêque. Les sermons seront prononcés successivement ces mêmes jours, par M. l'abbé Deguerry, M. le curé de Saint-Eustache, MM. les abbés Dassance et de La Chadenède, MM. les curés de Saint-Merry et de Saint-Roch, et M. l'abbé Lacarrière. On sait que le Saint-Père, par un rescrit du 10 octobre 1833, a accordé une indulgence plénière aux fidèles qui visiteroient la chapelle un des jours de l'octave, et rempliroient d'ailleurs les conditions ordinaires, et une indulgence partielle pour tous ceux qui assisteroient à la messe. Par un nouveau rescrit du 24 juillet dernier, le Saint-Père a confirmé ces indulgences qui sont à perpétuité, et applicables aux ames du purgatoire.

Aux environs de Paris, une bande de voleurs paroît en vouloir surtout aux églises. Le canton de Lagny a vu coup sur coup trois de ses églises en proie à la cupidité de ces brigands sacriléges. Dans l'une ils ont forcé le tabernacle, enlevé un ciboire et profané les hosties. L'alarme s'est répandue chez tous les curés. L'autorité ecclésiastique a conseillé aux curés de ne point laisser les vases sacrés à l'église, et de déposer les hosties dans un corporal. C'est une triste extrémité dans un pays chrétien d'avoir toujours à déplorer ou à craindre d'indignes profanations. Ce qu'il y a de fâcheux, c'est que les autorités locales ne paroissent pas émues de ces vols répétés. On ne voit point qu'elles prennent des précautions, soit pour les prévenir, soit pour en découvrir les auteurs. Elles restent dans l'indifférence sur tout ce qui touche à la religion et au clergé. Le clergé leur pardonne volontiers ce qui ne regarde que lui; mais laisser insulter la religion, dépouiller et profaner ses temples, cette insouciance est funeste à la société tout entière qui en ressent chaque jour les déplorables effets.

La retraite pastorale a été ouverte le 6 octobre à Viviers, et s'est terminée le 13. Malgré les menaces d'une pluie qui a causé de grands ravages dans le pays, près de deux cents prêtres s'étoient hâtés de se rendre à Viviers. Si l'affluence des retraitans n'a jamais été plus grande, leur recueillement n'a jamais été plus profond.

M. l'abbé Goudelin, qui a prêché avec tant de succès les retraites ecclésiastiques à Paris et à Lyon, a été écouté jusqu'à la fin avec un intérêt toujours croissant. Ses leçons sont pleines de sagesse et son expérience

est consommée. Il n'est pas besoin de parler de la méthode, de la précision, de la clarté de ses instructions, et de son élocution noble et facile.

Les exercices de la retraite se sont donnés dans la belle chapelle du grand séminaire. Le vénérable évêque malgré le poids de ses années, a voulu assister à toutes les prédications et donner la bénédiction le soir. L'extérieur humble et modeste du prélat, sa prière fervente au pied des saints autels, produisoient une vive impression sur son clergé. M. Goudelin, épuisé de fatigues, sur le point de défaillir en chaire, n'avoit, disoit-il, qu'à jeter un regard sur le saint évêque, pour être enflammé d'un nouveau zèle et d'une nouvelle ardeur.

Le jour de la clôture on fit le renouvellement des promesses cléricales; cérémonie bien touchante, mais qui rappeloit de tristes souvenirs. Où sont, pouvoit-on se dire, les anciens du sacerdoce? Où sont ces prêtres vénérables qui devroient être les soutiens et les guides de leurs confrères dans le ministère évangélique? Ils ont disparu successivement, et l'on n'apercevoit aux pieds du pontife que de jeunes ministres des autels Après la cérémonie, le prélat adressa une allocution touchante à ses zélés coopérateurs; sa voix étoit ferme et assurée. Puisse Dieu conserver longtemps encore à son clergé et à tout son diocèse un prélat si vénéré!

Les dernières retraites ecclésiastiques viennent d'avoir lieu en d'autres diocèses. A Carcassonne, la retraite a duré huit jours; elle étoit prêchée par M. l'abbé Deplace, le même qui a donné la retraite de Gap, dont nous avons parlé. Plus de 300 prêtres étoient réunis au grand-séminaire. Le dernier jour, 11 octobre, ils se sont rendus processionnellement à la cathédrale, où la messe a été célébrée solennellement. M. Deplace a prêché sur la divinité de Jésus-Christ. Les prêtres ont renouvelé leurs promesses cléricales devant le saint Sacrement, exposé à cet effet. On a eu à regretter l'absence de M. l'évêque, qu'une indisposition a empêché d'assister à cette réunion, dont sa piété se réjouissoit par avance.

A Toulouse, la retraite s'est ouverte le 18 octobre, sous la présidence de M. l'archevêque. M. l'abbé Dufêtre, qui arrivoit d'Agen, a donné les discours. Les fatigues de cette retraite, qui succédoit à tant d'autres, ne paroissoient point avoir amolli le zèle de l'infatigable prédicateur.

M. l'évêque de Saint Claude a rétabli pour les prêtres de son diocèse une association de prières, de messes et de secours temporels, par lesquels ils s'aideront mutuellement pendant la vie et après la mort. Cette association a été érigée canoniquement par ordonnance du prélat, du 27 juin dernier. Elle est dirigée par un conseil composé de MM. les grands-vicaires, de trois chanoines, du supérieur du séminaire, de trois curés et de trois desservans. Le conseil est à la nomination de M. l'évêque, et est présidé par lui ou par quelqu'un des grands-vicaires. Il sera célébré mille messes pour le repos de l'ame de chaque confrère défunt; ces messes seront dites à tour de rôle par les associés. Tout associé prend l'engagement de recommander aux *Memento* de la messe ses confrères et les bienfaiteurs de l'association, de s'entendre avec ses confrères pour visiter les associés voisins malades, et leur faire régler leurs affaires spirituelles et temporelles, de célébrer une messe pour le confrère défunt; enfin, de verser annuellement une somme qui ne pourra être au-dessous de 5 fr. En outre, en entrant, tout prêtre donnera de 15 à 40 fr., suivant l'âge. Les secours seront répartis d'après une délibération du conseil, selon l'âge,

les besoins et les infirmités des associés. Saint Vincent de Paul est le patron de l'association, et sa fête sera célébrée par une messe solennelle dans une réunion des curés, qui tiendront ensuite une conférence ecclésiastique. M. l'évêque a approuvé le 12 octobre les réglemens de la société. De plus, le prélat a obtenu du Saint-Père des indulgences; par un rescrit du 19 juillet, Sa Sainteté a accordé une indulgence plénière le jour de la réception, à la mort et le jour de Saint-Vincent de Paul; une indulgence de sept ans et sept quarantaines aux fêtes de Noël, Pâque, la Pentecôte et l'Assomption, etc. Les messes dites par un associé pour un confrère défunt jouiront des mêmes priviléges que les autels privilégiés.

Les Frères des Ecoles chrétiennes, chargés des classes de Saint-Michel et de Saint-Pierre à Limoges, ont été installés le 22 septembre, dans la maison appartenant à la ville, près la Place-Royale. M. l'évêque a célébré la messe à cette occasion dans l'église *Saint-Pierre*, d'où il s'est rendu aux *classes* qu'il a bénites. On doit féliciter l'administration municipale de ce qu'elle a fait pour les estimables instituteurs.

L'ancienne église Saint-Nicolas, située sur la route de Bordeaux à Bayonne, est en pleine démolition, et déjà sur le même emplacement on a posé les fondations d'un nouvel édifice destiné, dit-on, aux Frères des Ecoles chrétiennes. En creusant les fondations, on a mis à nu un grand nombre de sépultures. Une lettre insérée dans la *Guienne* se plaint amèrement des outrages faits à des ossemens par des ouvriers et des enfans qui jouoient indignement avec ces débris. L'auteur de la lettre reproche vivement à l'autorité de souffrir ces insultes et ces dérisions scandaleuses. Il rappelle qu'en pareil cas, sous l'ancienne administration de Bordeaux, les ossemens étoient mis de côté avec une précaution respectueuse, et que, quand ils étoient tous réunis, le clergé de la paroisse se rendoit sur les lieux et récitoit l'office des morts, après quoi on transportoit les ossemens au cimetière de la Chartreuse.

M. Monet, entrepreneur des travaux, a écrit à la *Guienne* pour démentir les faits rapportés ci-dessus; le rédacteur a refusé d'insérer la lettre, et a déclaré que les details publiés par lui n'étoient que trop constans. Ce qui est certain, c'est que les réclamations de la presse ont excité l'attention de l'autorité. Le jeudi 20, le clergé de Saint-Nicolas s'est rendu processionnellement sur le terrain où l'on bâtit l'école des Frères. On a réuni les ossemens, et on les a enlevés en récitant des prières pour les morts.

L'*Echo de la Frontière*, journal libéral de Valenciennes, qui avoit abandonné son système de diatribes semi-quotidiennes contre le clergé, vient d'y revenir, il y a quelques jours; mais il n'a pas été heureux dans le choix de son sujet. Il annonçoit qu'un artiste dramatique ayant demandé à la paroisse Notre-Dame le baptême pour un enfant, en présentant pour parrain et marraine deux artistes dramatiques, M. le vicaire, après avoir consulté le doyen, avoit déclaré que les comédiens n'étoient point aptes à tenir un enfant sur les fonts baptismaux. En sortant de Notre-Dame, ajoutoit l'*Echo de la Frontière*, les artistes dramatiques se rendirent à l'église Saint-Géry, et là, *après avoir décliné leur profession*, ils obtinrent sans difficulté le baptême de l'enfant. Ainsi, d'après la version de l'*Echo*, MM. les doyens de Valenciennes se trouvoient en contradiction manifeste. Mais une lettre de M. le curé de Saint-Géry, insérée

dans le numéro suivant; établit que loin de décliner leur profession, le parrain et la marraine eurent grand soin de la cacher jusqu'à ce que le sacrement fût administré. L'*Echo*, en insérant la lettre de M. le doyen, sans la contredire, a été forcé d'avouer ainsi lui-même qu'en cette circonstance encore il avoit complétement dénaturé les faits pour y trouver un aliment à sa haine contre le clergé.

Un prédicant parcourt, dit-on, depuis deux mois, le Cambrésis; il réside à Reumont, d'où il fait ses excursions dans les villages environnans. Il va tous les dimanches à Montigny, et il a assisté avec décence à une procession. Il ne reconnoît, dit l'*Emancipateur*, ni Luther, ni Calvin, ni Socin, ni Zuingle; il n'est ni anabaptiste, ni méthodiste, ni quaker; il se dit tout simplement chrétien, et ne veut pas d'autre nom; il confesse que l'Eglise catholique a toujours été et est encore la vraie église de Jésus-Christ; qu'on a toujours pu et qu'on peut encore se sauver dans son sein. Mais il prétend que depuis des siècles cette Eglise a cessé d'être ce qu'elle doit être, et qu'un grand nombre d'abus et d'erreurs s'y sont glissés. Quant à lui, il a reçu une mission extraordinaire pour parcourir le monde, former une église pure et parfaite, et préparer les fidèles à l'avénement de Jésus-Christ, qui approche. Il se vante de faire des miracles et de posséder les dons du Saint-Esprit. L'*Emancipateur* réfute assez bien ses déclamations et ses sophismes, et lui oppose les promesses faites par Jésus-Christ à son Eglise, promesses qui sont l'arrêt de mort de toutes les sectes passées, présentes et futures.

Le 21 septembre, on a posé à Tournay la première pierre d'une grande église que font construire les Rédemptoristes.

La fabrique de l'église Saint-Jacques à Liége a présenté le 14 octobre une pétition au conseil provincial, pour la restauration de cette église. La description qu'elle fait de ce monument motive très-bien une demande de fonds, qui ne sauroit sans doute être rejetée :

« Le fond orné de statues; l'orgue qui a toujours passé pour un des meilleurs des Pays-Bas et le travail enfin de son buffet; la voûte de la grande nef, coloriée de toute manière, coupée par de fines arêtes en lozange, avec des figures en relief à chaque intersection; les grands piliers en pierre, qui semblent partagés en petites colonnes ou fuseaux, s'élevant du socle pour se perdre dans les nefs; les ogives garnies de dentelles; les feuillages et fleurons qui tapissent une partie des paremens, le chœur, les grands vitraux en brillantes couleurs; l'escalier à double rampe; tout fait de cette église un des plus beaux monumens de l'antiquité. Seul de ce genre en Belgique, il est d'autant plus précieux qu'il a échappé, en majeure partie, aux changemens ou mutilations qu'on a quelquefois fait subir aux anciennes constructions.

» Depuis plus de quinze ans, nous employons tous les efforts que peut suggérer la prudence humaine, pour maintenir debout, dans toute son intégrité, et sa pureté primitive, un temple incessamment réclamé par le culte et les arts.

» Quoique ses revenus soient inférieurs à ses besoins, la fabrique a vendu plusieurs immeubles pour en employer le prix à subvenir aux réparations. Après avoir épuisé ses ressources, elle est obligée de réclamer des subsides.

» Nous demandons aujourd'hui des fonds pour reconstruire les toits des basses nefs, et les contreforts qui soutiennent la nef principale.

» L'urgence et la nécessité des réparations, constatées par nos rapports et de nombreuses expertises, ont été reconnues par deux membres commissaires de la dé-

putation des états et M. le bourguemestre qui ont constamment visité les travaux. Cette reconnoissance a été faite aussi par les autres membres du conseil communal qui ont pris inspection des lieux. »

POLITIQUE.

Depuis six ans, vous n'entendez parler que de choses qui *marchent* et de choses qui ne *marchent* point. Le siècle *marche*, les peuples *marchent*, la raison *marche*, le genre humain est en *marche*. Voilà pour ce qui *marche*.

Maintenant, si vous voulez savoir ce qui ne *marche* point, ce sont les conducteurs du char de juillet, ce sont les doctrinaires, ce sont les promesses de la charte, ce sont les esprits retardataires et les hommes rétrogrades qui se sont interposés comme des éclipses entre vous et le soleil des glorieuses journées, pour vous le masquer, pour vous empêcher de jouir des trésors de lumière et de régénération qu'il avoit à répandre sur vous.

Tels sont les griefs que nous voyons chaque matin reproduits dans vingt journaux. D'un côté, ils trouvent que le temps *marche*, que le monde *marche*, que tout *marche*; et de l'autre, que rien ne *marche*. Aussi paroissent-ils en vouloir cruellement aux hommes et aux systèmes qui nous empêchent de *marcher* plus vite. *Marchez* donc, leur crient-ils sans cesse! *marchez* donc! nous ne *marchons* pas.

Beaucoup d'autres au surplus, et nous sommes du nombre, trouvent que la révolution de juillet n'a que trop *marché* et qu'ils sont pour le moins assez avancés pour des gens qui ne savent pas où l'on veut les mener. Car, dans cette affaire, le point essentiel n'est pas précisément de *marcher*, mais de savoir où l'on va, et au bout de quel fossé tout cela finira.

Un mauvais argument, dont il sera long-temps difficile de se débarrasser, s'est encore reproduit dans les débats du procès de la fabrication clandestine des poudres de la rue de l'Oursine. On avoit saisi une certaine quantité de cartouches au domicile de plusieurs accusés. Quand la justice a voulu savoir ce qu'ils en vouloient faire et d'où elles provenoient, ils ont répondu selon la coutume, qu'ils les tenoient de la révolution de juillet, et qu'ils les possédoient depuis lors.

Puisque ce moyen de défense est avantageux, et qu'il ferme la bouche au ministère public, on ne sauroit les blâmer de le faire valoir en leur faveur. Mais ce qui est vraiment déplorable, et ce qui prolongera indéfiniment l'embarras de la justice, c'est ce double poids et cette double mesure qu'elle se voit forcée d'adopter pour peser des faits qui sont exactement de la même nature et de la même espèce. Voici des cartouches dont l'usage présumé inspire des soupçons, et se présente à l'esprit comme quelque chose d'illicite, d'offensif et de coupable. Sont-elles antérieures ou postérieures au mois de juin 1832? Si elles sont postérieures, il y a crime à les posséder, et elles emportent condamnation. Mais si vous dites qu'elles remontent au mois de juillet 1830, et qu'elles étoient destinées à donner la mort aux défenseurs du trône de Charles X, alors les faits et les intentions changent de nature; la date fait tout à l'affaire, et ce qui alloit être criminel devient louable et méritant, selon que vous avez participé à la guerre civile deux ans plus tôt ou deux ans plus tard.

Voilà ce qui constitue et perpétue le désordre des idées, et ce qui met entre les cartouches de juillet et les cartouches de juin, la différence du bien au mal, du blanc au noir, des actions vertueuses aux actions criminelles. Ce n'est pas la position des accusés qui est embarrassante en pareil cas, c'est celle des jurés, qui sont comme forcés de s'incliner à tout hasard devant des cartouches de guerre, faute d'en pouvoir vérifier les dates.

PARIS, 26 OCTOBRE.

Par suite de l'ordonnance du 19 sep-

tembre, qui a nommé directeur-général du personnel et des opérations militaires au ministère de la guerre M. le lieutenant-général Schramm, député du Bas-Rhin, le collége du 6e arrondissement électoral du Bas-Rhin avoit été convoqué à Wissembourg. Le lieutenant-général Schramm a été réélu.

— On parle toujours d'une prochaine promotion de pairs.

— La *Charte de* 1830 a démenti, il y a quelques jours, le bruit répandu par plusieurs journaux d'un projet de mariage entre le duc d'Orléans et une princesse de Mecklembourg. La *Gazette d'Augsbourg* dément aussi aujourd'hui cette nouvelle et assure qu'il n'y a pas eu, comme on l'a dit, de négociations entamées à cet effet avec la cour grand-ducale.

— La commission nommée, il y a quelques jours, par M. le ministre de l'instruction publique, à l'effet de rechercher tous les moyens propres à prévenir les inconvéniens de la contrefaçon des livres français à l'étranger, a déjà commencé ses travaux.

— La population des communes du massif d'Alger s'élève à 7,869 ames, savoir 1,624 européens et 6,245 indigènes.

— Le maréchal Clausel vient d'attacher à sa personne M. Ernest de Guyon, en qualité d'officier d'ordonnance, pour l'expédition de Constantine.

— Suivant les journaux de Toulon, l'expédition de Constantine se composera de 6.600 hommes de troupes françaises et d'au moins 4.000 auxiliaires, non compris les Arabes des tribus constantiniennes.

— M. Loyson, substitut du procureur-général près les tribunaux d'Afrique, a été nommé avocat-général près le tribunal supérieur d'Alger.

— M. le comte Pozzo di Borgo, ancien colonel de la légion de Hohenlohe, prévenu d'avoir quitté la France depuis 1830 sans autorisation, a été traduit hier devant le 1er conseil de guerre de la 1re division militaire, séant à Paris. Après la lecture des pièces, M. Pozzo di Borgo a déclaré qu'il avoit donné sa démission le 9 août 1830, le jour même du serment prêté par le roi des Français, et que, n'ayant touché depuis aucun traitement, il n'auroit pas dû rester porté sur les contrôles de la guerre.

M. Tugnot de Lannoye, commandant-rapporteur, a reconnu la bonne foi du prévenu que le conseil de guerre a acquitté à l'unanimité.

— Henri Journet, âgé de 26 ans, avoit été condamné en 1830 par un conseil de guerre, à 5 ans de fers, pour faux en écriture de commerce, en écriture privée et pour vol. A l'expiration de sa peine, il parvint à surprendre la confiance de M. de Champy-Boisserand, qui le prit à son service. Le 25 février dernier, pendant que M. de Champy étoit à Chaillot avec sa femme, Journet, qui les avoit conduits en tilbury, revint à Paris, et se transporta vite à l'appartement qu'ils occupoient, rue de Beaune. Il força le secrétaire, et prit tous les bijoux, une boîte à pistolet, 50.000 fr. environ de titres et billets contenus dans un portefeuille, deux billets de banque de 500 fr. et 800 fr. en or. Il emporta aussi les cachemires et autres effets de madame de Champy, si bien que tout ce qu'il avoit volé ne s'élevoit pas à moins de 75,000. Cet effronté voleur fut inutilement recherché par la police pendant un mois; il se faisoit alors appeler Gustave de Boncourt, et prenoit la qualité de garde-général forestier dont il avoit l'uniforme. Il portoit aussi le ruban de la Légion-d'Honneur. Mais un jour il fut reconnu sur le boulevard Bonne-Nouvelle par la femme de chambre de mademoiselle Auger, parente de M. de Champy, qui le dénonça.

Journet a comparu hier devant la cour d'assises, et a été condamné, vu son état de récidive, à 20 ans de travaux forcés.

— Hier l'érection de l'obélisque a eu lieu en présence d'une foule innombrable. A onze heures les artilleurs, au nombre de près de 500, leurs chefs en tête, étoient à leur poste, et prêts à mettre les cabes-

tans en mouvement. A onze heures et demie, l'opération a commencé. En quelques minutes, l'obélisque a été enlevé du baron train sur lequel il avoit gravi le plan incliné en maçonnerie, depuis la rivière jusqu'au piédestal, et n'a plus porté alors que sur les câbles ou haubans enroulés autour de son sommet et sur le piédestal où reposoit une des arêtes de sa base. A cet instant, un craquement s'est fait entendre. Aussitôt des étais ont été placés sous l'obélisque, et M. Lebas a visité une à une toutes les pièces de l'appareil. Il s'est assuré qu'aucune n'avoit éclaté, que tout étoit parfaitement solide. Seulement la pièce de bois placée entre la base de l'obélisque et le piédestal, et autour de laquelle le monolithe devoit tourner comme autour d'une charnière, s'étoit déplacée de l'imperceptible quantité de deux millimètres (moins d'une ligne).

La manœuvre interrompue pendant près de deux heures a été enfin reprise, et à trois heures et demie l'opération du levage de l'obélisque étoit terminée.

Une boîte en cèdre a été placée sous l'obélisque; elle contenoit, suivant l'usage, des monnoies d'or et d'argent; plus, deux médailles à l'effigie de Louis-Philippe, et portant cette inscription : « Sous le règne de Louis-Philippe Ier, roi des Français, M. Gasparin étant ministre de l'intérieur, l'obélisque de Louqsor a été élevé sur son piédestal, le 25 octobre 1836, par les soins de M. Lebas, ingénieur de la marine. »

— L'aurore boréale du 18 n'a pu être vue à l'Observatoire de Paris; mais les astronomes qui suivoient la boussole assidûment se sont très-bien aperçus, par les oscillations extraordinaires qui ont agité l'aiguille aimantée depuis quatre heures jusqu'à dix heures du soir environ, qu'il devoit y en avoir une quelque part. Le ciel est resté entièrement couvert pendant cette journée, et vers six heures du soir le brouillard est devenu très-épais et a constamment augmenté d'intensité jusqu'au lendemain.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Un journal assure que le Musée historique de Versailles ne sera pas ouvert de long-temps, qu'ayant reconnu la foiblesse de certains ouvrages de peinture, on alloit les remplacer par des tableaux meilleurs.

— On va établir des omnibus à Rouen.

— Le *Journal de Rouen* annonce que la diligence des messageries royales dites le *Grand-Bureau*, allant de Rouen au Havre, a versé le 22, à dix heures et demie du matin, au bas de la côte de Bolbec. Le postillon et un voyageur ont été blessés.

— Un journal prétend que le condamné politique Rixain, qui a refusé de choisir un lieu de séjour dans lequel il seroit assujéti à la surveillance, sera traduit devant le tribunal correctionnel de Troyes, à raison de son refus.

— M. Legoube, conseiller à la cour royale de Bourges, vient de mourir.

— L'*Album de la Creuse* annonce la mort de M. Barailon-l'Etang, ancien inspecteur des eaux et forêts, troisième fils de M. Barailon, député de la Creuse à la convention.

— On nous assure, dit l'*Armoricain*, que deux bateaux seulement de Douarnénez, et non une quinzaine, comme le bruit en couroit, ont disparu dans le dernier coup de vent. L'un de ces bateaux contenoit, dit-on, tous les membres d'une famille.

— Les dépêches du courrier de Nantes, arrivé le 20 à Rennes, ont été perdues en route dans les environs de Derval. Ce courrier n'a apporté que la correspondance de Bain.

— Le préfet du Rhône a adressé, le 20, aux maires de son département une circulaire pour les prévenir que, par décision du ministre de l'intérieur, le nombre des réfugiés qui résident à Paris ne sera augmenté sous aucun prétexte. Il les engage en conséquence à avertir ceux qui sont confiés à leur surveillance qu'il ne sera pas donné suite à leurs demandes et que

si, sous prétexte de vouloir sortir du royaume, ils se dérangeoient de la route qu'on leur auroit tracée, ils seroient dans le cas d'être conduits de brigade en brigade jusqu'à la frontière.

— M. de Peyronnet, dont la santé est fort délabrée, est arrivé le 21 dans la soirée, à son château de Montferrand (Gironde.)

— M. de Furgole, conseiller à la cour royale de Toulouse, est mort subitement le 19 octobre, à sa campagne, dans l'arrondissement de Villefranche (Haute-Garonne.)

— M. Capefigue, qui est de Marseille, étoit le 20 dans cette ville.

— Il résulte d'une lettre adressée, le 5 octobre, par le chargé d'affaires de France à Naples, à M. le préfet de Marseille, et dont ce fonctionnaire a donné communication à la chambre de commerce, que le magistrat de santé à Naples a décrété, le 3 de ce mois, la réadmission immédiate, en libre pratique, de toutes les provenances du midi de la France.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Nous lisons dans le *Moniteur* que la légion étrangère a reçu enfin 250 mille francs et des vivres.

Notre feuille officielle nous donne aussi la dépêche télégraphique suivante, datée de Bayonne, le 24 octobre : « Gomez est revenu à Cordoue le 13, et s'est dirigé sur la Manche, à l'approche d'Alaix qui est arrivé à Cordoue le lendemain. On ignoroit à son quartier-général quelle direction il prenoit. Les défilés de la Sierra-Morena étoient interceptés par des bandes. On ne communiquoit avec l'Andalousie que par l'Estramadure. Il paroît qu'aucun engagement n'a eu lieu.

» Le 17, dans la séance préparatoire des cortès, M. Becerra a été élu président; M. Alazaga et Cevallos, secrétaires.

» Deux bataillons de la garde nationale mobilisée sont partis de Madrid le 18 pour Tolède. Toute l'artillerie carliste a été transportée en Biscaye. On s'attend à une attaque sur Bilbao. Le quartier-général carliste a été transféré à Escoriasa le 19. »

La victoire remportée par les christinos sur Gomez, dont nous ont parlé les journaux de Madrid et quelques feuilles de Paris, se trouve démentie, comme on le voit, par la dépêche télégraphique du *Moniteur*. Nous nous y attendions. Les journaux révolutionnaires de l'Espagne, du 17, honteux sans doute d'en avoir trop dit, ne parlent plus de la défaite du général carliste.

— Le ministre de la guerre par intérim instruit que la désertion étoit fréquente parmi les hommes composant le dépôt du régiment de Navarre établi à Gaudra, et dans les autres régimens, a écrit, après en avoir conféré avec la régente, aux capitaines-généraux des provinces pour leur recommander de poursuivre les déserteurs avec sévérité.

— D. A. Resino y Estrada, nommé chef politique des îles Baléares, n'ayant pas jugé à propos d'accepter, un *ordre* royal signé Lopez lui enjoint de se rendre à son poste, attendu, dit le ministre de Chritine, que les circonstances dans lesquelles se trouve la nation exigent que les amis du trône et de la reine Isabelle ne reculent pas devant les services que le pays attend de leur loyauté.

Rien ne dénote mieux la pauvre situation du gouvernement de la régente que l'obligation où il est de forcer les révolutionnaires eux-mêmes à accepter des fonctions salariées.

— La *Gazette de Madrid* annonce que le capitaine général de la Vieille-Castille, effrayé par les succès des carlistes, a mis cette province en état de siége, et a mobilisé la milice nationale.

— D'après la même feuille, le capitaine général de Grenade écrit que le consul britannique et les autorités nationales soumises au gouvernement de la reine ont mis à sa disposition les secours et les ressources en tous genres dont ils peuvent disposer.

— D'après une correspondance libérale, une conspiration a été découverte à Grenade. Soixante-dix prisonniers faits à Jaen, et enfermés dans le cachot appelé la Galera, étoient sur le point de s'échapper par un souterrain qu'ils avoient creusé, et devoient piller la ville qui ne compte pas moins de 60,000 habitans. Il paroît que dix de ces malheureux ont été fusillés le 13.

— Le *Duende* annonce que, vu la trahison dont s'est rendue coupable la ville de Cordoue, il ne seroit pas étonnant que dans la ville de Madrid où il y a tant de carlistes, connus et non connus, les constitutionnels ne devinssent victimes d'un coup de main de la part des factieux. Cette crainte simulée n'a sans doute d'autre but que de légitimer les mesures tyranniques du gouvernement révolutionnaire contre tous les honnêtes gens.

— On écrit de Bayonne, 20 octobre, que des lettres de change acceptées par le trésor espagnol ayant été protestées, MM. Rodrigues et Salcedo ont mis opposition au départ de 75,000 fr. expédiés de Bayonne pour le compte du gouvernement espagnol. Les 75,000 fr. ont été déposés chez le receveur-général.

— La *Charte de* 1830 annonce ce soir, non officiellement, que les cortès, à la date du 20, se montroient très-sévères dans la vérification des pouvoirs, et avoient annulé l'élection du ministre de la guerre par intérim. Le courrier d'Andalousie n'étoit pas arrivé le 20 à Madrid.

SUISSE. — La diète a entendu, dans sa séance du 20 octobre, un rapport du directoire sur l'exécution du conclusum du 23 août. Il résulte de ce rapport que 14 individus signalés n'ont pu être trouvés, et que 17 autres réfugiés ont été conduits, depuis le 3 septembre, aux frontières de France. Ce sont les nommés : Dybowsky, Félix Nowosiesky, Jérôme Szroeder, Xavier Fink, Théophile-Léopold Gundli, Sébastien Kohlhepp, Frédérick Mans, Charles Kratz, le chirurgien Hauser, Auguste Herlitz, Frédérick Fischer, J. Ch. F. Gobener, Ernest Kroll, Henri Weiss, Edouard Scriba, Hermann Wirner, Frédérick Volpius. Le rapport précité nous apprend également que le directoire fédéral est convaincu qu'il reste encore beaucoup à faire pour que l'exécution du conclusum ait lieu d'une manière rassurante pour la Suisse et conforme aux rapports internationaux.

Après une discussion qui n'a rien eu que de favorable à l'exécution du conclusum du 23 août, la diète a décidé à l'unanimité la nomination d'une commission de cinq membres pour examiner ce qu'il reste encore à faire pour assurer l'entière exécution du conclusum, et empêcher que quelques cantons puissent à l'avenir regarder comme non obligatoire pour eux ce qui auroit été voté par la majorité. MM. Hess, député du Zurich; Burckardt, député de Bâle; Tillier, député de Berne; Chambrier, député de Neuchâtel, et le Neyembourg, député de Schaffouse, qui forment la commission, appartiennent en majorité au parti conservateur. La diète n'a pas dû s'assembler avant le 25 ou le 26, pour donner aux deux commissions nommées le temps de préparer leurs rapports. Nous pensons que le rapport relatif à l'affaire Conseil aura été présenté le premier à la diète.

— Le directoire a reçu l'avis qu'aucun cas de choléra n'avoit eu lieu dans le canton de Tessin, depuis le 27 septembre. L'état sanitaire du canton des Grisons étoit aussi fort satisfaisant.

Un pigeon voyageur lancé de Paris dimanche dernier, à huit heures un quart du matin, est arrivé à Bruxelles quelques minutes avant deux heures.

— D'après les rapports faits au parlement, le territoire de l'Irlande comprend 19,441,944 acres, sur lesquels, en 1827, 12,125,280 étoient cultivés. En 1836, la quantité d'acres cultivés est portée à 14,600,000.

— D'après la *Gazette de Francfort*, un triste événement auroit eu lieu dernièrement à Hermanstadt, en Transylvanie. Le lieutenant-colonel Elsasser, cru mort

au principal des quatre contributions, pour l'achèvement des prisons de Riberac, Bergerac et Sarlat. Celui de l'Aisne accorde environ 10,000 fr. pour le même objet. Les conseils ont en général voté d'assez fortes sommes pour l'entretien et l'amélioration des prisons; mais il faudroit que ces efforts fussent combinés avec une réforme complète du régime pénitentiaire, et dans une matière pareille, il n'appartient qu'au gouvernement de prendre l'initiative.

» Les établissemens pour les aliénés ont obtenu des votes favorables dans la plupart des départemens, et toutes les institutions qui se rattachent aux hospices, à la mendicité, aux maisons d'asile, ont subi des discussions approfondies, et figurent pour d'assez fortes sommes dans les budgets départementaux. Le régime intérieur de ces maisons est néanmoins encore fort incomplet, et il faudroit des études spéciales, pour arriver à toutes les améliorations qu'elles réclament. »

BOURSE DE PARIS DU 26 OCTOBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 106 f. 15
QUATRE p. 0/0 j. de sept. — 99 fr. 00
TROIS p. 0/0, j. de juin. — 79 f. 00
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr 00
Act. de la Banque. 2275 f. 00
Empr. national. 000 f. 00
Bons du Trésor. 0 0/0
Rente de la Ville de Paris. 000 00
Obl. de la Ville de Paris 0000 f. 00
Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00

Quatre Can., 0000 f. 00	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth 000 fr. 00	Empr. r. d'Esp. 00 f 0/0
R. de Napl. 98 f. 40	R. p. d'Esp. 00 f. 0/0
Emp. rom. 102 f. 1/8	Empr. Belge. 101 fr
Cortes, 00 fr. 0/0	Empr. d'Haïti. 000 f.
R. d'Esp. 00 0/0.	Empr. grec... 00 00.

Le Gérant, Le Bresgue.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP.
Quai des Augustins, n. 35.

Le Directeur du JOURNAL DE LA JEUNESSE, recueil qui touche à sa quatrième année, et a toujours paru depuis son origine sans un jour de retard, prévient MM. les abonnés de la *Morale en action du christianisme*, qu'assailli de réclamations au sujet de ce recueil, ce n'est pas lui qui a succédé, dans sa direction, à M. l'abbé Théodore Perrin, qu'il y est parfaitement étranger; enfin que ce n'est pas à lui à qui doivent être adressées ces réclamations, toujours pénibles et dispendieuses.

Les bureaux du JOURNAL DE LA JEUNESSE sont fixés irrévocablement, et pour plusieurs années, *rue des Beaux-Arts*, 12. — Le prix de l'abonnement est de 10 fr. par an pour Paris, et 12 fr. pour les départemens.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2726.

SAMEDI 29 OCTOBRE 1836.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

MANUEL
DES CONNOISSANCES UTILES AUX ECCLÉSIASTIQUES

Sur divers objets d'art, notamment sur l'architecture des édifices religieux anciens et modernes, et sur les contructions et réparations d'églises; avec des plans et dessins lithographiés, pour faire suite au *Rituel de Belley*.

Nous ne reviendrons point sur le mérite du *Rituel de Belley*, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, dans le numéro du 29 mars 1832, tome LXXI de ce Journal. Une telle œuvre, fruit de la science, des veilles et de la longue expérience du vénérable évêque qui gouverne le diocèse de Belley, n'a pas besoin d'éloges. Deux éditions qui se sont rapidement écoulées, l'ont répandue dans toute la France et même dans l'étranger; et partout dignement apprécié, cet ouvrage est regardé aujourd'hui comme un des livres qui résument le mieux, dans les circonstances actuelles, toutes les questions pratiques relatives à l'administration spirituelle et temporelle du diocèse et des paroisses, avec indication des ouvrages où chaque objet est traité plus au long, surtout à l'égard de l'administration des sacremens. Dans son *Rituel* M. l'évêque de Belley avoit annoncé à son clergé un *Manuel* qui réuniroit en abrégé les connoissances d'art relatives au culte et surtout à la construction et aux réparations d'églises. Cet ouvrage dont le titre seul fait d'abord sentir l'importance, vient de paroître : les prêtres du diocèse de Belley et des environs l'ont favorablement accueilli.

Nous croyons être utiles à nos abonnés en leur présentant une analyse rapide de ce *Manuel* divisé en trois chapitres. Le premier renferme des notions sur les mesures, les poids, les monnoies, les caisses d'épargne, les rentes sur l'état et autres notions indispensables pour l'administration temporelle des paroisses à l'époque où nous vivons.

Dans le deuxième chapitre le prélat fait l'histoire des divers genres d'architecture et la description des principaux monumens religieux qu'ils ont produits. Ce chapitre est lui-même un monument élevé à la gloire de la religion; car on y voit tout ce que sa main féconde sut créer de beau et de grand dans tous les siècles et dans tous les genres. On y trouve des notions sur les premières églises où les chrétiens se réunissoient, sur les amphithéâtres où les martyrs étoient immolés, sur les cryptes, les catacombes où leurs reliques étoient conservées, sur les premières basiliques construites par Constantin, et particulièrement sur l'église du Saint-Sépulcre, etc. On y parle des vitraux peints, des mosaïques, des peintures à fresque. des confréries de bâtisseurs d'églises; on y indique même les plus belles églises qui existent encore et leurs principaux caractères.

Tout ce chapitre est extrêmement curieux. Ce que le savant auteur dit de l'architecture en général, de ses modifications dans les différens âges, du style byzantin, lombard, arabe, roman, de l'architecture gothique et des monumens qu'elle nous a laissés, prouve beaucoup de savoir et de re-

cherches, et offre des idées nettes et précises sur des points que beaucoup de gens ignorent ou ne connoissent que d'une manière fort incomplète. A propos de ces grandes basiliques qu'a élevées le moyen âge, le prélat discute les reproches qu'on fait à ces anciens temps ; il examine si le moyen âge fut barbare, ignorant et superstitieux, ainsi qu'il est de mode de le répéter aujourd'hui dans les chaires publiques, dans les journaux et même dans les académies; et après une discussion fondée sur une parfaite connoissance de l'histoire du moyen âge, l'auteur conclut ainsi :

« Quel est le peuple le plus sensé, ou de celui qui bâtit des églises magnifiques, ou de celui qui les démolit et qui emploie toutes ses richesses à construire des salles de spectacles, des bourses, de magnifiques palais, comme si l'ensemble de nos forces et de notre existence devoit être employé au commerce, aux divertissemens et aux jouissances de la vie?

» Quel est le plus éclairé, ou de celui qui cultive les sciences pour les appliquer aux besoins réels, à l'agriculture, aux arts nécessaires, aux inventions utiles, ou de celui qui emploie toutes ses facultés intellectuelles à faire de vaines spéculations sur l'astronomie, des expériences si souvent trompeuses, des calculs si souvent faux, des systèmes si souvent chimériques ?

» Quel est le plus louable, ou de celui qui entreprend des pélerinages pour devenir meilleur, ou de celui qui voyage pour contenter sa curiosité, et ne rougit pas de vénérer les restes d'un misanthrope dont la vie et les écrits sont un tissu de [illegible]tradictions, ou ceux d'un vieillard [illegible] souillé sa plume et ses cheveux [illegible] par les productions les plus licen[illegible] et les plus dégoûtantes?

[illegible] Quel est le plus ami de l'ordre et de la vérité, ou de celui qui fléchit le genou devant l'arbre de la croix en se rappelant les bontés de Dieu, sa justice, sa miséricorde, les vertus de Jésus-Christ, sa patience, son humilité, sa charité, la nécessité de réprimer ses passions, de faire pénitence, de pardonner à ses ennemis, de vivre soumis aux lois, aux puissances de la terre, ou de celui qui fléchit le genou devant l'arbre de la liberté et proclame l'insurrection comme le plus saint des devoirs?

» Quel est le plus superstitieux, ou de celui qui honore les saints, admire leurs vertus, conserve le souvenir de leurs bonnes actions, les prend pour modèles, recommande à ses enfans de les imiter, ou de celui qui honore des divinités chimériques et offre son encens à des prostituées?

» Quel est enfin le peuple le plus modéré et le plus tolérant, ou de celui qui se laisse enlever ses églises, ses hôpitaux, ses colléges, ou de celui qui s'empare de ces églises, les tourne à son profit ou les démolit, renverse les croix, mutile les statues, brûle les ornemens, les tableaux, les reliques, profane les vases sacrés, viole les tombeaux? »

Le chapitre troisième étoit l'objet principal que se proposoit le prélat; il y parle des églises, des sacristies et des clochers à construire ou à réparer ; de la basilique il descend jusqu'à la modeste église du hameau, et partout il trace des règles sûres pour adapter ces édifices aux besoins et aux exigences du culte catholique ; partout il indique les moyens à employer pour la solidité et l'économie.

Cet ouvrage est vraiment un guide qui doit se trouver dans la bibliothèque d'un prêtre; il y puisera le zèle pour la maison de Dieu, et de sages instructions soit pour édifier, soit pour conserver l'église confiée à ses soins.

PIEUX SOUVENIR DES AMES DU PURGATOIRE pendant l'octave des morts ; par M. l'évêque de Belley. Nouvelle édition, augmentée de plusieurs méditations pour les dimanches et lundis de novembre et pour le premier lundi de chaque mois.

Le *Pieux souvenir des ames du purgatoire* est très-propre à rappeler aux fidèles la pensée de ce lieu d'épreuves et de tourmens, où il faudra satisfaire jusqu'à la dernière obole. Après une savante instruction sur ce que la religion nous enseigne à l'égard de la vie future et du purgatoire en particulier, l'auteur a présenté sous la forme de méditations, les considérations les plus touchantes pour exciter les fidèles à la piété envers les ames du purgatoire. Le livre de M. l'évêque de Belley est terminé par des exercices et des prières auxquelles sont attachées des indulgences, et par le réglement pour la confrérie des morts. Le savoir et l'onction qui se montrent partout dans cet ouvrage, doivent le recommander à tous les ecclésiastiques et à toutes les personnes pieuses.

TABLEAU ABRÉGÉ DES PRINCIPAUX DEVOIRS D'UN PRÊTRE EN FORME DE RÉGLEMENT ET D'EXAMEN, suivi de quelques Prières à l'usage des ecclésiastiques. Huitième édition, refondue par l'auteur.

Ce petit ouvrage qui a été réimprimé un grand nombre de fois a été accueilli partout par MM. les ecclésiastiques avec le plus grand empressement ; il le sera encore davantage maintenant qu'il est corrigé, complété et mis dans un meilleur ordre par le prélat qui en est l'auteur.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — On a lu il y a quelques jours, dans le *Siècle*, un article qui a paru aussi dans quelques autres journaux, et que les feuilles de province vont probablement reproduire. Nous croyons devoir leur signaler cette mystification, qui ne peut tromper personne à Paris, mais dont on pourroit être dupe dans l'éloignement :

« Les travaux pour les embellissemens et la distribution plus que confortable des deux grands hôtels de la rue de Varennes, n°s 39 et 41, que l'on a réunis pour former un palais épiscopal à M. l'Archevêque, se poursuivent toujours avec une rare activité. Une riche galerie à colonnade vient d'être achevée ; elle doit conduire des appartemens à la chapelle, dont le dôme est en bronze ; on pose des grilles et on décore à grands frais les appartemens. »

Il y a dans tout cet article encore plus de mensonges que de malice. Les deux hôtels que l'on désigne si bien par leurs numéros, sont occupés par les Dames du Sacré-Cœur, qui y ont un nombreux pensionnat. Il n'a jamais été question d'y disposer un palais pour M. l'Archevêque ; des travaux à cet effet ne se *poursuivent* pas *avec activité*, car ils ne sont pas commencés. Les religieuses ont fait exécuter dans la cour quelques constructions pour leur commodité personnelle ; un passage couvert doit conduire du bâtiment principal qu'elles occupent à la chapelle. Une grille n'a d'autre objet que de rendre la clôture plus régulière. Ces travaux n'ont aucun rapport à M. l'Archevêque ; ils s'exécutent loin du très-petit appartement que le prélat occupe dans une cour séparée, et qui assurément ne présente pas l'apparence d'un *palais*. L'article n'est donc, d'un bout à l'autre, qu'une complète imposture, et ces détails de magnificence, de *décorations*, de *riche galerie* destinée au prélat, n'ont pas le moindre fondement.

On se demande qui a pu suggérer cette mauvaise plaisanterie. C'étoit bien assez d'avoir dévasté deux fois la résidence de M. l'Archevêque, de l'avoir ensuite rasée, et il semble qu'on pouvoit se dispenser de le poursuivre jusque dans la paisible et modeste retraite où il a pu se réfugier. Il est odieux de parler de sa magnificence, quand il ne reste pas une pierre de son palais, et qu'il n'a qu'un humble asile, qui encore est d'emprunt.

Le religieux Carme qui étoit venu ce printemps à Paris, et dont nous avons parlé, Numéro du 15 mars, est de retour dans la capitale, après un voyage qu'il a fait en Belgique, dans l'intérêt de son œuvre. Il vient de publier une notice sur l'église et l'hospice du mont Carmel, qu'il a entrepris de rebâtir. Ce religieux, qui s'appelle Frère Jean-Baptiste du Saint-Sacrement, est muni des attestations les plus honorables. MM. les cardinaux Odescalchi, Sala et Bernetti l'ont recommandé au clergé et aux fidèles, et c'est sur leurs témoignages écrits que M. l'Archevêque de Paris a autorisé le bon Carme à recueillir les aumônes et engagé les fidèles à concourir à cette bonne œuvre.

L'église de Notre-Dame du mont Carmel étoit célèbre en Orient par la dévotion des chrétiens, et par l'hospitalité que donnoient à tous les voyageurs les religieux qui desservoient cette église. Ce sanctuaire, situé dans le désert de la Syrie, sur la cime du Carmel, à deux lieues de Nazareth, étoit confié depuis plus de deux siècles à la garde des disciples de sainte Thérèse. Mais en 1821, à l'époque du soulèvement des Grecs, Abdallah, pacha de Saint-Jean-d'Acre, le fit détruire de fond en comble avec l'hospice adjacent. Ce désastre a retenti dans tout l'Orient, et lorsque les Carmes ont entrepris de rebâtir l'église et le monastère, les Turcs comme les chrétiens ont applaudi à leur zèle. L'ambassadeur de France obtint un firman pour la reconstruction.

A Constantinople, tout le corps diplomatique prit part à la souscription ouverte en 1331. L'ambassadeur de France, M. le comte Guilleminot, donna 1,500 piastres (1). L'internonce d'Autriche, baron d'Ottenfels, et l'ambassadeur d'Angleterre, souscrivirent chacun pour 1,000 piastres. L'archevêque vicaire apostolique, M. Coressi, contribua aussi pour 1,000 piastres; le chargé d'affaires de Russie pour 3,200; les ministres d'Espagne, de Prusse, des Etats-Unis, des Pays-Bas, de Danemark, pour 400 piastres; ceux de Sardaigne et de Suède pour 350. Les personnes attachées aux ambassades, les négocians, les particuliers des diverses communions, les Juifs, s'empressèrent de souscrire. Une collecte faite parmi les habitans d'Alep, établis à Constantinople, produisit 3,188 piastres. A Smyrne, tous les consuls européens, les négocians de toutes les nations, les commandans des bâtimens autrichiens et français contribuèrent plus ou moins généreusement.

Le Frère Jean-Baptiste du Saint-Sacrement visita ensuite les villes les plus importantes du Levant. A Larnaca dans l'île de Chypre, à Saint-Jean-d'Acre, à Bairout, à Tripoli de Syrie, à Seide, Lattaquie, Alep, Damas, il recueillit des dons de toutes les classes. Des militaires, des médecins et autres employés au service du vice-roi d'Egypte, parmi lesquels étoient plusieurs Français, firent entr'eux une collecte pour la bonne œuvre. A Alexandrie, à Damiette, au Caire, les consuls, les négocians, les Juifs, montrèrent la même bonne volonté. Un Français au service du vice-roi, Clot Bey, donna 100 piastres. Le religieux est allé en 1833 à Tunis, à Alger, à Tanger, à Gibraltar, et partout son zèle a recueilli des offrandes.

Cette année, le Frère Jean-Baptiste

(1) Envi 500 fr. au cours actuel.

a visité la Belgique et l'Angleterre. En Belgique, son œuvre a rencontré une vive sympathie. Le roi et la reine, tous les évêques, un grand nombre d'ecclésiastiques, la noblesse, les négocians, toutes les classes ont pris part à la souscription. Dans les petites villes comme dans les grandes, il y a eu empressement et zèle. En Angleterre, le religieux n'a pas craint de présenter sa requête à la duchesse de Kent, belle-sœur de Guillaume IV, et à la princesse Vittoria, sa fille, héritière du trône. Ces princesses se sont fait inscrire au nombre des bienfaiteurs, et à leurs dons généreux elles ont joint la promesse d'en recueillir d'autres, et ont demandé qu'on leur envoyât la notice imprimée, pour la répandre parmi les personnes qui viennent leur faire la cour.

Les travaux de reconstruction sont recommencés depuis long-temps, d'après les plans et sous la direction du même Frère, qui est aussi habile qu'actif, et qui se rendoit au mont Carmel dans l'intervalle de ses courses et de ses quêtes. Son zèle pour son *œuvre* a pu seul lui faire entreprendre tant de voyages. Il a recueilli jusqu'ici environ 200,000 fr. Mais la dépense est évaluée à 300,000 On espère que les fidèles de France voudront concourir à une entreprise si louable, qui a excité tant d'intérêt en Orient. Ils ne voudront pas faire moins que les Juifs, les musulmans et les Grecs, qui ont contribué si généreusement aux nouvelles constructions. Il s'agit de relever un sanctuaire consacré à la sainte Vierge; il s'agit de relever un asile hospitalier pour les voyageurs de toutes les nations qui visitent ces parages.

Il s'agit aussi, car pourquoi ne ferions-nous pas valoir ce motif? il s'agit de soutenir la vieille réputation de la France, comme protectrice des établissemens d'Orient. C'est l'intervention de notre ambassadeur qui obtint, en 1827, un firman pour la restauration du mont Carmel; c'est à nous qu'il appartient d'achever cet ouvrage, en concourant à rétablir un lieu de prières et de charité. Jadis nos pères alloient à travers mille périls conquérir des lieux sanctifiés par les faits les plus mémorables de la religion; il ne s'agit plus aujourd'hui que d'une conquête plus facile et plus douce; on nous invite seulement à relever les ruines d'une église et d'un hospice. Un tel but n'arrachera pas de larmes à l'humanité.

Les offrandes peuvent être versées au secrétariat des évêchés, ou dans les maisons des Carmélites, ou entre les mains des dépositaires des aumônes pour la Propagation de la Foi.

Nous annonçâmes, il y a un an, numéro du 3 novembre, la formation d'une caisse de prévoyance pour le diocèse de Versailles, et nous donnâmes d'assez longs extraits d'une circulaire de M. l'évêque de cette ville, en date du 15 octobre. Plus tard, dans le numéro du 5 avril dernier, nous fîmes connoître le succès de l'œuvre. La souscription s'élevoit déjà à plus de 10,000 fr., et un grand-vicaire, M. l'abbé Van den Hecke, avoit donné 6,000 fr. Le 11 de ce mois, il a fait un rapport sur l'état de la caisse. Le capital se monte à 26,984 fr., qui a été successivement placé en rentes. Le revenu est jusqu'ici de 845 fr., et M. l'évêque en a disposé dans la même séance en faveur de deux curés, M. Sonnet, curé de Bouaffle, canton de Meulan, et M. Lacroix, curé de Fontenay-Saint-Père, canton de Limay. Le premier, qui est âgé de 78 ans, et le second, qui est âgé de 71 ans, sont mis à la retraite, et recevront, l'un une pension de 450 fr., et l'autre une de 300 fr.

Des ordonnances insérées au *Bulletin des Lois* autorisent les legs suivans, tous relatifs au diocèse de Lyon.

Un legs de 2,000 fr. fait par la demoiselle Pepin, en faveur des écoles chrétiennes de Lyon; un legs de 1,500 fr. fait à l'administration du dispensaire de Lyon, par la demoiselle Jourdan; un legs de 4,000 fr. fait à l'œuvre des Jeunes Filles incurables de Lyon, par madame veuve Désauges, née Vernier; un legs de 6,000 fr. fait aux pauvres de la paroisse Saint-Bonaventure, par madame Lacombe, et un legs d'une rente de 20 fr. au profit des pauvres de Montromant, par M. Blanc.

Des journaux annoncent que M. l'évêque de Bayonne vient d'ouvrir une maison de retraite pour les prêtres âgés et infirmes de son diocèse. Il ne paroît pas cependant que ce soit là précisément l'intention du prélat. L'avis qui a été publié annonce un asile constamment ouvert aux prêtres qui voudroient faire leur retraite annuelle à l'époque où ils sont moins occupés. Ils seront reçus à Bétharram, où le diocèse a une maison occupée par les prêtres chargés des missions diocésaines. M. l'évêque se félicite d'avoir pu commencer la restauration de ce lieu, et espère que son clergé montrera la même bonne volonté pour achever cette œuvre.

M. Molloy, qui est venu du Canada quêter en Europe pour les Irlandais émigrés à Québec, est dans ce moment à Boulogne-sur-Mer, et y a distribué une notice en faveur de ses compatriotes. Le clergé l'a accueilli avec intérêt. Le dimanche 30, un sermon sera prononcé dans une église de la ville, et une quête aura lieu ensuite.

Le diocèse de Troyes vient de perdre un ecclésiastique distingué dans la personne de M. l'abbé Mathieu. Pierre Mathieu étoit né le 21 avril 1790 à Chatillon-sur-Seine, de parens peu riches, mais honnêtes. M. l'abbé Jolly, mort aux Missions-Etrangères en 1829, avoit été prieur à Chatillon, et y alloit encore quelquefois depuis qu'il habitoit Troyes. Il remarqua dans le collége de Chatillon deux jeunes gens qui montroient plus de dispositions pour l'étude et pour la piété. Il les attira à Troyes et les engagea à s'attacher à ce diocèse L'un de ces jeunes gens, nommé Robert, succomba à une maladie de poitrine sur la fin de sa seconde, et fut très-regretté de ses maîtres et de ses condisciples. L'autre, le jeune Mathieu, franchit avec succès la longue carrière des études, et remporta presque tous les prix. Il fit sa rhétorique sous M. Herluison, sa philosophie sous M. Pidansat, sa théologie sous MM. Jolly et Migneaux. Sa facilité, sa pénétration et son bon jugement annonçoient un prêtre utile à l'Eglise. Il reçut le sacerdoce immédiatement après les cent jours, le 16 juillet 1815, avec vingt et un de ses condisciples.

M. l'abbé Lucot le choisit pour professer la rhétorique dans le collége de Troyes, qui étoit florissant. L'abbé Mathieu, qui étoit jeune et plein d'ardeur, se chargea, outre sa classe, de la paroisse du Pont Sainte-Marie, située à une lieue du collége. Le travail auquel il se livra avec un excès de zèle l'usa tellement, qu'au bout de six ans il se trouva incapable de dire même son Bréviaire. Quand on crut qu'il avoit un peu recouvré ses forces, on l'envoya à Marnay, petite paroisse du canton de Nogent-sur-Seine. Il parut s'y rétablir, et en 1833 on le nomma aumônier du collége de Troyes. On le chargea en même temps de faire des instructions à l'Ecole normale primaire du département; mais le dépérissement de sa santé le força encore de renoncer à cette besogne M. l'évêque de Troyes lui donna un logement dans son palais. M. Mathieu succomba le mois dernier à l'état de langueur où il étoit tombé. Les regrets de M. l'évêque, de tout le clergé et de beaucoup de

laïques qui avoient été ses disciples, honorent sa mémoire.

Cet homme de bien s'intéressoit à notre Journal, et nous envoyoit quelquefois des articles. Nous lui dûmes entr'autres une petite notice sur M. l'abbé Lucot, son ami. Depuis, on nous en a communiqué une autre plus étendue, et nous saisissons volontiers l'occasion de l'insérer. M. l'abbé Lucot, chanoine et grand-vicaire de Troyes, méritoit quelque chose de plus que le peu de lignes que nous lui consacrâmes N° 2348, t. LXXXII. Ses vertus et ses services motiveront cet hommage, quoique tardif, que nous rendons à sa mémoire.

Pierre-Nicolas Lucot étoit né le 12 mai 1764, à Sermaise, diocèse de Châlons-sur-Marne. Il fit ses premières études à Sermaise, sous M. Ménard, curé de cette paroisse, qui, étant devenu ensuite principal du collége de Châlons, appela M. Lucot pour le seconder comme sous-principal. Celui-ci venoit d'être ordonné prêtre, quand la révolution éclata. Il suivit l'exemple des anciens du sanctuaire, et aima mieux s'expatrier que de s'affilier à une nouvelle église réprouvée par le pape et les évêques. Il partit avec un de ses confrères, et se retira d'abord en Belgique, d'où l'invasion des Français le força ensuite de passer en Angleterre. Jeune, laborieux et intelligent, il eut bientôt appris l'anglais, et tant pour échapper à l'oisiveté que pour se procurer plus d'aisance, il se mit à donner des leçons. On le chargea successivement de l'éducation de deux jeunes seigneurs; on auroit même voulu le retenir en Angleterre; mais le désir de revoir sa famille et son pays le rappela en France dès que les temps furent moins orageux.

Arrivé à Paris en 1802, des raisons de famille l'engagèrent à se fixer à Troyes. M. de La Tour du Pin, évêque de cette ville, songea à profiter de son expérience dans l'enseignement, et parvint à le faire nommer principal du collége de la ville en 1804. Cette place convenoit aux goûts et aux habitudes de M. Lucot. Aussi obtint-il bientôt la confiance générale, et le collége prospéra d'une manière étonnante sous sa direction. On y vit affluer un grand nombre de sujets qui conservèrent pour leur principal beaucoup d'attachement et d'estime. M. Lucot se montroit en même temps administrateur habile et prêtre zélé. Lors des troubles du diocèse de Troyes, sous Bonaparte, il épousa vivement la cause de son évêque, et ne crut point qu'une démission forcée le privât de ses droits. Aussi M. de Boulogne lui envoya secrètement des pouvoirs de grand-vicaire. L'abbé Lucot accepta sans hésiter cette dangereuse faveur, et en usa avec prudence, mais sans pusillanimité. Il administroit le diocèse avec l'abbé de La Tour. Il reçut également des pouvoirs de grand-vicaire, quand M. de Boulogne fut obligé de se cacher pendant les cent jours.

A la restauration, le prélat s'étoit empressé de le nommer chanoine en titre. Il l'admit constamment dans son conseil. En 1819, l'abbé Lucot ayant éprouvé quelques contrariétés dans ses fonctions au collége, en quitta la direction, et ne s'occupa plus que de ses devoirs comme prêtre, et de bonnes œuvres. Il jouissoit d'une aisance, fruit de ses économies en Angleterre et en France. Il en faisoit un généreux usage, et donnoit largement à différens établissemens et aux malheureux. Il faisoit élever des jeunes gens pauvres, assistoit des familles honnetes, et concouroit à tout ce qui étoit bon et utile. Le bourg où il étoit né ressentit surtout ses bienfaits. Il établit une école pour les filles à Sermaise, et il a assuré cette fondation par son testament. Tous les ans il venoit passer les vacances dans ce lieu, où il avoit une partie de sa famille.

Lors de la mort de M. de Boulogne

en 1825, l'abbé Lucot prononça une courte oraison funèbre du prélat, dans un service célébré à Troyes, le 18 mai. Il y rappeloit sommairement les travaux et les traverses de son évêque. Il nous envoya alors ce discours, dont nous ne pûmes faire qu'une courte mention. M. des Hons, successeur de M. de Boulogne sur le siége de Troyes, continua M. Lucot dans ses fonctions de grand-vicaire. Ce vertueux ecclésiastique étoit devenu le plus ancien du chapitre, lorsqu'une attaque d'apoplexie l'a enlevé, le 28 novembre 1834. Sa mort ne fut point imprévue; il s'y étoit préparé par sa piété et ses bonnes œuvres. Par son testament, il laisse sa chapelle à l'église de Sermaise, et une rente de 100 fr. aux pauvres du lieu.

Depuis quinze ans un grand zèle s'est manifesté dans le diocèse d'Annecy, pour la restauration des églises. Les pasteurs et les fidèles ont rivalisé d'ardeur et de sacrifices. Il n'y a pas d'année où l'on n'ait vu des églises reconstruites en entier, et d'autres agrandies ou réparées. M. l'évêque a restauré, comme nous l'avons vu, la chapelle des Allinges, célèbre dans l'histoire de saint François de Sales, et qui a été bénite le 14 septembre dernier. Plus tard le même prélat a béni une chapelle privée à Menthon, près Annecy, sur le lieu même qu'habita saint Bernard de Menthon, à qui on doit les hospices du grand et du petit Saint-Bernard. Sa famille, qui existe encore dans le pays, a voulu transformer sa chambre en une chapelle. Le comte Alexandre Bernard de Menthon a exécuté le projet qu'avoit formé son père. L'oratoire est simple, mais convenable; il a été bénit le 13 octobre par M. l'évêque d'Annecy. Bernard de Menthon, mort le 28 mai 1008, a laissé une mémoire révérée dans le pays par ses prédications, par la réforme qu'il mit dans les monastères, et surtout par les deux hospices qui portent son nom, et qui sont destinés à recueillir les voyageurs égarés sur les sommets des Alpes.

Un journal de Hambourg donne une lettre de Frédérickstadt en Danemarck, sous la date du 9 octobre, où il est dit que le missionnaire catholique du lieu est à Paris pour rappeler à Louis-Philippe le vœu qu'il fit pendant son séjour dans ce pays en 1795, d'y bâtir une église catholique s'il recouvroit ses biens. Nous croyons que ce vœu est une fable, et que le missionnaire qui est venu à Paris n'a nullement cherché à rappeler ce vœu. Ce missionnaire, nommé M. Heiremans, arriva à Paris à la fin de juillet, et y resta peu de temps. Il se rendit ensuite en Belgique, qui est son pays, et chercha, sans doute, à y recueillir quelques fonds. Un de nos journaux, en citant l'article ci-dessus du journal de Hambourg, confond le missionnaire venu du Danemarck avec le missionnaire venu de Suède à la mi-septembre; c'est celui-ci, M. Van de Beck, dont nous annoncions il y a quelques jours le départ. Il est encore en Belgique, et les journaux de ce pays nous apprenoient dernièrement qu'il y continuoit à solliciter des secours pour la mission de Stockholm. Il avoit reçu de différentes villes 8,000 fr., dont 800 fr. à Lille. Au surplus, le journal dont nous voulons parler ici a commis une double erreur; il dit qu'il a parlé plusieurs fois du voyage de M. l'abbé Studach en France. Or, M. l'abbé Studach, vicaire apostolique en Suède, n'est point venu en France; il a seulement sollicité des secours des fidèles de France, tantôt par des lettres, tantôt par l'envoi récent d'un de ses missionnaires.

On trouvera à la fin de ce numéro quelques détails sur deux entreprises qui vont paroître simultanément sous le titre de *Cours complets d'Ecriture sainte et de Théologie*. La nature des commentaires

et des traités qui entrent dans ces cours, les soins qu'on a pris pour le choix des ouvrages, le but qu'on se propose, les facilités qu'on accorde aux souscripteurs, exciteront peut-être l'attention du clergé.

Les éditeurs sont partis de ce point, que, si un même auteur n'a pu commenter tous les livres de l'Ecriture sainte, ou composer une théologie entière avec la même perfection, il n'est guère néanmoins de commentateurs ou de théologiens qui n'aient réussi dans quelque partie des livres saints ou de la théologie. C'est cette réunion de commentaires et de traités qu'il s'agit de convertir en deux corps d'ouvrages. On prendra à chacun ce qu'il aura fait de mieux, à Bos uet l'*Apocalypse*, à Bernardin de Picquigny les *Epîtres de saint Paul*, les *Actes* à Cornelius *à lapide*, les *Evangiles* à Maldonat, et ainsi de suite, en remontant jusqu'à la *Genèse*. De même, pour la théologie, on empruntera à Melchior Canus ses Prolégomènes, à Tournely le Traité de Dieu, à Witasse la Trinité, à Legrand l'Incarnation de Jésus-Christ, etc.

C'est de ces parties réunies qu'on formera un ensemble. C'étoit depuis longtemps le plan de plusieurs théologiens distingués, plan que leurs occupations les empêchèrent de mettre à exécution. Les nouveaux éditeurs déclarent qu'ils n'ont pas voulu s'en rapporter à eux-mêmes pour le choix des ouvrages. Ils ont consulté les évêques, les grands-vicaires, les chefs des corps, les supérieurs et professeurs de séminaires; et les ont pressés de leur indiquer sur chaque partie de l'Ecriture sainte ou de la théologie, non-seulement le meilleur livre, mais la meilleure édition de ce livre; et c'est sur leurs réponses qu'on s'est décidé pour tel commentaire ou pour tel traité.

On ne touchera en rien aux auteurs reproduits; on leur laissera même les taches légères qui pourront s'y rencontrer, en y joignant seulement quelques notes. On fera aussi des notes pour prévenir des changemens de discipline et de législation, ou des progrès des sciences en géologie, en archéologie et en philologie. On retrouvera aussi au bas des pages, ou entre les divers commentaires et traités, les dissertations les plus curieuses des Bibles et des théologiens modernes. Sur les matières libres, les éditeurs annoncent qu'ils ne se permettront aucune réflexion pour ou contre, et qu'ils reproduiront sur deux colonnes parallèles les auteurs opposés qui auront le mieux traité ces questions; le lecteur choisira l'opinion qui lui paroîtra la mieux appuyée.

Cette entreprise aura l'avantage de remettre en lumière des ouvrages anciens, des ouvrages estimables et estimés, dont quelques-uns étoient devenus assez rares, et ne se trouvoient plus que dans les grandes bibliothèques. Ce sera un moyen de faciliter au clergé ces études fortes, sans lesquelles il n'est point de science solide. Qui pourroit se flatter de trouver mieux que les meilleurs commentaires d'Estius, de Menochius, de Cornelius *à lapide*, ou que les meilleurs traités de théologie de Bellarmin, de Suarez et de Pétau?

Il est à regretter peut-être que les éditeurs n'aient pas cru devoir se nommer. Leurs noms eussent inspiré sans doute plus de confiance dans leur travail. Outre le choix des commentaires et des traités, il n'eût pas été indifférent pour les souscripteurs de connoître les noms de ceux qui seront chargés de rédiger les notes que l'on annonce. Ces notes exigeront beaucoup de savoir, de discernement, de sagesse et d'habileté; qualités qui ne sont pas tellement communes qu'on puisse espérer de les rencontrer partout.

Nous ne comprenons pas très-bien non plus comment on publiera sur des matières libres des ouvrages opposés. Est-ce que sur les libertés gallicanes, sur le probabilisme, sur le prêt et sur les autres questions sur lesquelles les théologiens se sont partagés, on mettra le pour et le contre? Cela fera un effet assez bizarre, et puis d'ailleurs cette double controverse

ne tiendra-t-elle pas trop de place dans la collection?

Quoi qu'il en soit de cette observation, voyez l'annonce à la fin.

POLITIQUE.

Un journal de Madrid, rédigé sous la dictée des ministres, vient d'entreprendre de donner des leçons d'amabilité à la révolution espagnole, et lui a mis pour cela entre les mains une espèce de civilité puérile et honnête dont voici la substance: « Prenez garde de faire dire de vous que vous n'êtes pas sage; si vous veniez à vous mal conduire, vous ne seriez plus digne de l'alliance et de l'amitié de votre sœur de France. Car elle, remarquez bien qu'elle est douce et aimable. N'allez pas la faire rougir du lien d'affection et de parenté qui l'unit à vous. Elle seroit capable de vous renier, de vous retirer ses sympathies et les attachemens de son cœur, de vous abandonner enfin à vos égaremens pour former d'autres nœuds. Par exemple, vous savez combien il lui en coûteroit d'efforts pour vous préférer d'horribles gens comme don Carlos, comme les puissances du Nord, comme une autre famille de rois dont le seul nom lui donne des attaques de nerfs. Eh bien! voilà pourtant à quoi vous nous exposeriez si vous ne saviez pas vous contenir dans vos explosions et vos bourasques. Vous verriez que notre sœur de France, qui est si sage, si modérée et si délicate de sentimens, ne pourroit pas nous supporter avec une mauvaise tenue, de mauvaises manières et des mœurs différentes des siennes. »

Tels sont les motifs allégués par le journal ministériel de Madrid, pour engager la révolution espagnole à être sage et aimable autant que possible; persuadé qu'il est, dit-il, que c'est le seul et unique moyen qu'elle ait de conserver les sympathies, l'alliance et la bonne amitié de son excellente et parfaite sœur de juillet. Sans prétendre nous opposer aucunement à ce que la révolution d'Espagne suive la ligne de modération qu'on lui trace, nous sommes persuadés cependant qu'elle a beaucoup de latitude, et qu'elle peut long-temps se donner carrière avant que la révolution de juillet la quitte pour cause d'incompatibilité d'humeur et de caractère; avant qu'elle en vienne surtout à lui préférer don Carlos et les autres affreux représentans du droit divin dont nous parlions tout à l'heure.

On annonce que la reine d'Espagne veut se donner une pairie à la place de ses procérès, et constituer une chambre sous ce nouveau nom, pendant qu'elle tient encore la plume. Elle a raison; c'est le moment pour elle de se chercher des partisans et des créatures où elle pourra en rencontrer. Mais qu'elle y fasse attention, la vraie manière de s'en procurer dans ce temps-ci est de les bien payer, et de trouver moyen, par conséquent, d'avoir de bons budgets, car jamais le proverbe *point d'argent, point de suisses* n'a été aussi vrai qu'à présent; et si par malheur les gouvernemens constitutionnels venoient à perdre tous ceux de leurs amis qui ne tiennent à eux que par les cordons de la bourse, ils verroient ce que c'est que les liens du cœur! Aussi ne peut-on s'empêcher de trembler quand il arrive à ces gouvernemens de tomber dans l'impopularité. Cela ne se relève qu'à force de centimes additionnels et de supplémens de budgets.

Maintenant, que la reine d'Espagne avise de son mieux, et voie à se conformer comme elle pourra aux idées qui règlent sur ce point la marche de notre siècle. Si elle a de l'argent pour faire aller ses institutions, et organiser dix chambres au lieu d'une, on peut lui garantir qu'elle réussira. Mais qu'elle n'oublie pas de renter cela comme il faut; sans quoi, *point de suisses*. Bonaparte sut se procurer d'excellens sénateurs à raison de 36,000 fr. la pièce. Tout le monde peut se rappeler qu'ils l'aimèrent beaucoup tant que ce fut lui qui tint les cordons de la bourse. Si Marie-Christine est en état de se donner des pairs d'Espagne

au même prix, qu'elle ne s'en fasse pas faute; elle est sûre d'en trouver qui seront fidèles à ses dotations et à ses budgets, ni plus ni moins que les sénateurs de Bonaparte. Mais qu'elle ne s'y trompe pas, il lui faut cela; sans quoi, encore une fois, *point de suisses* dans les gouvernemens constitutionnels. Car on n'y connoît de véritables affections que celles dont les fonds sont faits préalablement par les ministres des finances.

Ici donc, toute la question est de savoir si la reine d'Espagne est en mesure sous ce rapport; et pour dire la vérité, nous ne le croyons pas. D'une part, les confiscations inspirent peu de confiance et ne rencontrent point d'acquéreurs qui osent s'en charger; de l'autre, les banqueroutes ont tari la source de ses emprunts, et il n'est pas jusqu'aux banquiers israélites, décorés par elle de l'ordre de Saint-Ferdinand, qui ne lui aient retiré leur crédit. Enfin, pour comble d'embarras, c'est Gomez et les autres généraux de don Carlos qui se sont faits percepteurs des contributions publiques dans le pays. Ainsi, on peut dire que *de toute manière* la reine Marie-Christine choisit bien mal son temps pour vouloir monter et organiser des machines constitutionnelles qui ne veulent ordinairement marcher qu'avec des ressorts d'argent.

PARIS, 28 OCTOBRE.

Une dépêche télégraphique de Toulon annonce que le duc de Nemours s'est embarqué hier dans la matinée.

— Le roi des Belges est parti hier à sept heures du soir pour Bruxelles.

— M. Boyard, président de chambre à la cour royale d'Orléans, vient d'être élu député à Montargis, en remplacement du baron Fain.

— Une ordonnance du 26 nomme, président du tribunal de première instance de Montauban, M. Cornac; président du tribunal de première instance de Sartène (Corse), M. Montera; et juge au tribunal de première instance de Toulon, M. Biarelli.

— Sont aussi nommés, procureur du roi près le tribunal de première instance de Pontoise, M. Dupin; d'Epernay, M. Dubarle; de Chalons (Marne), M. Pelletereau de Villeneuve; de Bar-sur-Seine, M. Coubard; d'Avallon (Yonne), M. Ricard.

— M. Vidal de Lingendes, procureur-général près la cour royale de la Guyane française, a été nommé officier de la Légion-d'Honneur.

— Une ordonnance récente accorde des pensions de retraite à 34 militaires, parmi lesquels on remarque le maréchal de camp Reubell, les lieutenans-colonels Breton, de Lavilléon, Dauger, et Hubert de Saint-Just.

— Le *Moniteur* contenoit hier deux ordonnances: l'une institue une chaire de *pathologie* et de *thérapeutique* dans la Faculté de médecine de Montpellier.

L'autre approuve la formation d'une société d'éclairage par le gaz à Lyon.

— M. Raynouard, membre de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie française, ancien membre du corps législatif, est mort hier à Passy.

— Le *Droit* dit que M. Lebas, qui vient d'élever l'obélisque et a fait preuve de talent, a été nommé officier de la Légion-d'Honneur.

— Une autre feuille assure que M. Lebas va être appelé à Saint-Pétersbourg pour opérer l'élévation de la grande cloche de cette ville.

— D'après un journal, la veuve de Murat, sœur de Bonaparte, étoit à une fenêtre du Garde-Meuble, pour voir élever l'obélisque.

— L'individu qui a été tué, place Louis XV, par la chute d'une pièce de bois, la veille de l'érection de l'obélisque, est un marchand d'habits, nommé Chatelain.

— Un des journaux à 40 fr., la *Renom-*

mée, a cessé de paroître depuis quelques jours.

— La presse ministérielle des départemens prétend savoir que les chambres seront convoquées pour le 15 novembre.

— Le ministre de l'instruction publique, par un arrêté du 18 de ce mois, a accordé 20,850 fr. à 25 communes des départemens de la Marne, de l'Yonne, du Cher, des Deux-Sèvres, de la Mayenne et de la Drôme, pour les aider dans leurs projets d'acquisition, construction et réparation de maisons d'école et d'achat de mobilier de classe.

Par un autre arrêté du 22, M. Guizot a aussi accordé 39,740 fr., pour le même objet, à 39 communes de l'Oise, de la Marne, du Nord, de l'Orne, du Calvados, de la Côte-d'Or, de l'Indre, de la Charente, de Maine-et-Loire, d'Ille-et-Vilaine, de la Moselle, de la Meurthe, du Jura, de l'Hérault, de la Corrèze, du Cantal, de l'Isère et du Gard.

— Le docteur Alexandre Ricord, correspondant du muséum d'histoire naturelle de Paris, va faire, sur un bâtiment de l'état, un voyage aux Indes-Orientales. Ce médecin naturaliste a enrichi les collections du muséum de nombreuses espèces de poissons et d'un grand nombre d'autres objets curieux, recueillis à Saint-Domingue et à Cuba.

— Le tribunal de 1re instance du département de la Seine tiendra son audience de rentrée le jeudi 3 novembre, à midi, sous la présidence de M. Debelleyme. Le discours sera prononcé par M. Descloseaux, substitut de M. le procureur du roi.

— Arthus, l'un des gardiens de la Préfecture de police, qui a été frappé d'un coup de couteau par un fou qui se croit le duc de Bourbon, est mort à l'Hôtel-Dieu, des suites de sa blessure.

— Avant-hier, vers six heures du soir, au moment du départ de la diligence de Saint-Quentin, M. Levis, inspecteur des messageries royales, a arrêté un voleur qui s'approprioit une caisse de bougies qui devoit faire partie du chargement de la voiture. Conduit au poste, le coupable a tenté de s'évader; empêché dans sa fuite, il a frappé de deux coups de poignard le facteur Cusset, et atteint d'un coup du même instrument un autre individu qui a réussi à le désarmer.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le préfet de Versailles doit se trouver le 30 à Champmotteux près Etampes, pour l'inauguration du tombeau du chancelier de Lhôpital et de la petite église qui le renferme, qui viennent d'être restaurés au moyen d'une souscription à laquelle presque toutes les cours royales ont pris part.

— M. Rey, riche négociant, nouvellement établi à Saint-Quentin, reçut, le 28 août dernier, à la fin d'une partie de chasse, au bras droit, toute la décharge d'un fusil que M. Hibon, son ami, vouloit introduire dans un fourreau de cuir. L'amputation jugée indispensable eut lieu le 29 août vers midi, et le soir à six heures, M. Rey n'existoit plus. M. Hibon, poursuivi pour homicide par inprudence, a été condamné le 26 octobre, par le tribunal correctionnel de Saint-Quentin, à un mois de prison et aux frais.

— M. de Colligis, ancien député et ancien maire de Laon, est mort subitement le 12 octobre.

— Le 23 octobre, un mendiant privé d'un bras imploroit à grands cris la charité publique dans la ville de Caen, lorsqu'un commissaire de police crut reconnoître en lui le nommé Lemercier, ancien condamné libéré, qui devoit être alors en surveillance à Lisieux. L'absence d'un des bras de l'individu s'opposoit seule à ce que la ressemblance lui parût parfaite; mais en y regardant de plus près, le commissaire de police retrouva le bras qui manquoit, et arrêta Lemercier qu'il mit à la disposition de la justice comme prévenu de mendicité avec infirmités simulées et de rupture de ban.

— Par suite du refus de son imprimeur, l'*Echo du Peuple*, qui se publie à

Poitiers, a été obligé pour la seconde fois depuis trois ans de recourir aux presses de Niort.

— Le général Bertrand est arrivé au Havre, avec son fils, où il va s'embarquer pour les Etats-Unis.

— Pendant que le *Toulonnais* annonce que le général Drouet d'Erlon est à Toulon, et a pris passage sur le *Papin*, pour se rendre à Alger, l'*Hermine* assure de son côté que ce général est en ce moment à Nantes.

— L'*Hermine* annonce aussi que les dames Froust, de Rennes, condamnées pour délit de presse à plusieurs mois de prison, ainsi qu'à une amende de 4,000 fr., et qu'on a vues figurer sur la liste des 62 personnes graciées, sont, malgré cela, encore retenues en prison pour le paiement de leur amende. Nous espérons que les prétentions du fisc sont mal fondées, et que le gouvernement a entendu faire remise à ces dames de l'amende, comme il l'a faite à un imprimeur de Paris.

— Le tribunal correctionnel de Morlaix vient de condamner à 500 fr. d'amende un capitaine de navire qui avoit jeté son lest dans la rade

— Le *Journal du Bourbonnais* annonçoit dernièrement la mort d'une veuve, la nommée Lexeline, âgée de 109 ans. Cette femme a conservé jusqu'au dernier moment ses facultés physiques et intellectuelles.

— Une fabrique de sucre de betterave qu'on établit sur la route de Lyon, à vingt minutes de Bourg, est presque terminée. La plus grande partie du travail sera faite par une machine à vapeur.

— D'après quelques journaux le gouvernement devoit faire bâtir un fort à la Faucille. On avoit même vu les ingénieurs dresser les plans nécessaires. La *Sentinelle du Jura* dément maintenant cette nouvelle.

— On lit dans la *Guienne* du 25 : « Le désir que nous éprouvions d'annoncer le plus tôt possible à nos lecteurs l'arrivée, dans notre département, de M. le comte de Peyronnet, nous avoit fait accueillir avec un peu trop d'empressement un bruit répandu parmi des personnes que nous avions tout lieu de croire exactement informées. Nous pouvons assurer aujourd'hui que notre illustre compatriote n'étoit pas encore rendu avant-hier soir dans son château de Montferrand, mais qu'on l'y attendoit sous peu de jours. »

— Le projet de construction d'un chemin de fer de Bordeaux à Langon et à Castets. est en ce moment déposé au secrétariat-général de la préfecture de la Gironde à Bordeaux, ainsi qu'au secrétariat de la sous-préfecture de Bazas.

— Le projet d'un second chemin de fer qui doit aller de Bordeaux à Libourne, à 7 lieues de Bordeaux, est aussi déposé à la préfecture de la Gironde.

— Le département des Bouches-du-Rhône est celui qui possède le plus de ports; il en a neuf, dont six sur la mer; Marseille, le principal, compte 672 bâtimens à la mer; en 1814, le nombre étoit de 585; en 1825, de 798. Le port moyen par navire étoit, en 1814, de 74 tonneaux; en 1826, de 104, et de 94 en 1835.

— L'*Insulaire Français*, journal de Bastia, annonce que le gouvernement opère sans résistance, en Corse, la saisie de toutes les armes prohibées.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Pendant que les troupes de Charles V harcèlent de tous côtés le pauvre gouvernement révolutionnaire de Madrid, ce dernier ne doit pas plus que naguère compter sur l'obéissance de ses soldats. On mande de Léon à la date du 17, que ce même jour, à sept heures du matin, la division du général Peon qui avoit reçu l'ordre de marcher, a refusé d'obéir, déclarant qu'elle ne se mettroit en marche qu'après avoir été pourvue de chaussures, et avoir reçu ce qu'on lui devoit. En ce moment le général Castanon étant survenu, la troupe l'a proclamé général en chef, et a fait entendre des cris de

mort contre Peon qui a été obligé de se bien cacher.

— D'après la *Revista* du 20, une petite scène fort attendrissante a eu lieu à l'une des séances préparatoires des cortès. Comme on reprochoit à M. Salva d'avoir sollicité des lettres de naturalisation en France, ce député, au moment de se voir écarté de la chambre, a répandu d'abondantes larmes qui, du reste, ont entraîné la validité de son élection.

— La même feuille dit que le cri de *Vive don Carlos* a été entendu à Madrid, dans la journée du 18.

— Une lettre de Santander, en date du 14 octobre, fait un triste tableau de la position des soldats de la garnison, notamment des compagnies de grenadiers; ils n'ont presque plus de vêtemens; leurs pantalons sont déchirés et criblés de coutures; ils n'ont ni cravattes ni guêtres, et plusieurs n'ont pas même de chemise.

— Les 250,000 fr. que la légion étrangère vient de recevoir avoient été envoyés à Bayonne par le ministère de M. Isturitz pour accélérer la formation et fournir aux premiers besoins du nouveau corps auxiliaire qui s'organisoit sur la frontière au commencement du mois d'août. Le président du conseil, dit le *Journal des Débats*, a obtenu du ministère Calatrava que cette somme fût consacrée à la solde de la légion étrangère, qui étoit fort arriérée.

Ce fait, ajoute la feuille ministérielle, répond par lui seul à bien des suppositions de mésintelligence entre les deux gouvernemens, et prouve que le ministère du 6 septembre n'a pas cessé de porter le plus grand intérêt au triomphe de la cause constitutionnelle en Espagne.

Nous n'avions pas besoin de cette explication pour être persuadés de l'intérêt que porte le gouvernement français à celui de Madrid; tout ce qu'il a fait sur les frontières pour gêner don Carlos et ses partisans, nous suffisoit bien. Mais nous n'avons pas été fâchés d'apprendre d'où venoient les 250,000 fr. envoyés à la légion étrangère. Connoissant parfaitement l'état de misère où se trouvent la régente assermentée et les amis de la constitution de 1812, nous ne pouvions croire en vérité qu'ils eussent pu s'exécuter de la sorte. Ainsi, cet argent avoit été expédié en France pour séduire et habiller de nouveaux auxiliaires, que, malgré son dévouement à la cause constitutionnelle de l'Espagne, le gouvernement français n'a pas cru à propos, après la révolution de Saint-Ildefonse, de laisser pénétrer dans la Péninsule.

— Nous lisons dans le *Moniteur* la dépêche télégraphique suivante, de Bayonne, 25 octobre : « Les opérations des carlistes devant Bilbao ont commencé. Eguia les commande; il étoit à Durango le 22, avec l'artillerie, et Villaréal à Zornosa, avec trois divisions, pour protéger les opérations.

» Rien de nouveau dans l'armée. Les rapports ultérieurs d'Alaix, arrivés par l'Estramadure, disent que les divisions de Cadix et de Séville s'étant réunies à Carmona, Gomez a voulu s'échapper par Anduzar; mais que craignant d'y être devancé par Alaix, il a rétrogradé sur Cordoue, ayant ce général en arrière d'une journée.

» Le capitaine-général de l'Estramadure, trompé par de faux avis, est rentré à Badajoz le 13. Il y étoit encore le 15. On n'a aucune nouvelle de Rodil. »

— Près de 400 porteurs de rente espagnole se sont réunis hier à la Bourse et ont nommé une commission qui devra formuler une protestation contre le mode de paiement adopté par la régente, et s'occupera aussi d'une supplique au roi des Français pour lui exposer que les signataires étant entrés dans les fonds espagnols sur la foi du traité de la quadruple alliance, ils espéroient de la loyauté du gouvernement la complète exécution de tous les articles de cette convention. Aujourd'hui on parloit beaucoup de la réunion de la veille, mais sans y attacher aucune importance. En effet, la protestation des rentiers ne sauroit faire trouver de l'argent à leur mauvais débi-

teur qui peut à peine exister; et il n'est pas probable non plus que la France et l'Angleterre, signataires du traité de la quadruple alliance, s'amuseront à payer les dettes de l'Espagne et ensuite celles de Portugal.

— La *Charte de* 1830 ne donne ce soir aucune nouvelle d'Espagne.

PORTUGAL. — Les nouvelles de Lisbonne qui nous parviennent par l'Angleterre représentent cette capitale sous l'aspect le plus sombre. Les habitans riches s'empressent de se retirer à la campagne, dans la crainte de voir bientôt une contre-révolution qui ne peut s'opérer sans de graves désordres, et pour ne plus entendre les injures grossières que les gens du peuple et certains gardes nationaux leur adressent journellement, dans les rues. Fière de sa révolution, la garde nationale croit pouvoir surmonter tous les embarras que cette révolution à fait naître; mais elle demande que l'Angleterre n'intervienne pas. Les partisans de don Miguel se remuent avec activité dans les provinces; aussi a-t-on fait sortir les troupes de Lisbonne pour aller les combattre et pour tranquilliser les révolutionnaires qui n'aimoient pas leur séjour dans la capitale. Dans les Algarves, le 9, une action a eu lieu entre un chef miguéliste, Remechido, et un détachement portugais qui a perdu son capitaine et quelques hommes.

Il n'est bruit à Gand que de la faillite d'une grande maison de commerce de cette ville.

— M. William Marden, connu par plusieurs écrits sur la littérature et les langues de l'Orient, est mort à Londres, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

— Le *Globe and Traveller* annonce qu'un descendant au sixième degré de Shakespeare, William Smith, qui tenoit une taverne. est mort la semaine dernière à Glocester, dans sa 72e année.

— Il paroît que les compagnies anglaise et américaine pour la navigation par la vapeur font construire à Londres un vaisseau de ligne dont la longueur de la quille est de 220 pieds, et celle du tillac de 235; il aura 27 pieds de profondeur, et chargera 1.700 tonneaux. Ce bâtiment, qui doit être mis en mouvement par deux machines de la force de 225 chevaux chacune, naviguera entre Londres et New-York.

— L'hiver est précoce en Angleterre. Vendredi 14, le chemin entre Buxton et Ashburn étoit couvert de neige à la hauteur de trois pouces.

— Le roi de Naples a ordonné, parmi les mesures prises contre le choléra, que tous les pauvres et mendians qui seroient trouvés dans les rues de Naples fussent conduits à l'hôpital royal des pauvres, où ils seront nourris aux frais de l'état pendant la durée de la maladie.

Ce monarque a accepté l'offre qui a été faite par M. Bayard de la Vingtrie d'établir à ses risques et périls un chemin de fer de Naples à Nocera. Cette dernière ville est à quatre lieues de Salerne.

Dans notre numéro du 22, il s'est glissé une faute typographique à l'annonce du livre de la *Juridiction de l'Eglise*, etc., augmentée d'une *définition;* c'est DISSERTATION qu'il faut lire.

Le Gérant, Le Besgue.

BOURSE DE PARIS DU 28 OCTOBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 106 f. 10
QUATRE p. 0/0 j. de sept.—99 fr. 00
TROIS p. 0/0, j. de juin. — 79 f. 00
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr.00
Act. de la Banque. 2280 f. 00
Empr. national. 000 f. 00
Bons du Trésor. 0 0/0
Rente de la Ville de Paris. 000 00
Obl. de la Ville de Paris 1200 f. 00
Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00

Quatre Can., 1200 f. 00	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth 740 fr.00	Empr. r. d'Esp. 00 f. 0/0
R. de Napl. 98 f. 35	R. p. d'Esp. 00 f. 0/0
Emp. rom. 102 f. 3/4	Empr. Belge. 101 fr
Cortès, 00 fr. 0/0	Empr. d'Haiti. 340 f.
R. d'Esp. 00 0/0.	Empr. grec... 00 f. 0.

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP.
Quai des Augustins, n. 35.

COURS COMPLETS
D'ÉCRITURE SAINTE
ET DE THÉOLOGIE,

FORMÉS UNIQUEMENT DE COMMENTAIRES ET DE TRAITÉS ESTIMÉS, ET DÉSIGNÉS PAR DES ÉVÊQUES ET DES THÉOLOGIENS CONSULTÉS A CET EFFET;

PUBLIÉS SOUS LA DIRECTION D'UN ÉVÊQUE,

Par vingt-six Ecclésiastiques, dont quatorze français, tous curés, supérieurs ou professeurs de séminaire dans Paris, et douze étrangers de nations différentes.

Des *introductions*, *préfaces*, *sommaires*, *dissertations*, *scolies*, *appendices*, *concordances*, *tables*, etc, sont destinés à rendre les Cours le plus complets possible. — Une grammaire et un dictionnaire hébraïques accompagnent le *Cours d'Ecriture Sainte;* ce même *Cours* est suivi d'un atlas de 5 fr. auquel on est libre de souscrire ou de ne pas souscrire, et qui contient non-seulement les cartes des pays mentionnés dans les livres saints, mais un grand nombre de figures représentant l'Arche de Noé, l'Arche d'alliance, le Temple, etc. — A la suite de la théologie morale et dogmatique, se trouve un quadruple *Cours* de théologie mystique, ascétique, canonique et liturgique.

Chaque Cours forme vingt volumes grand in-8°, à deux colonnes.

On souscrit aux deux ouvrages à la fois, ou à chacun en particulier. — Les deux *Cours* marchent de front.

Un volume paroît tous les quinze jours.

Prix. 5 fr. le volume, jusqu'au premier décembre; 6 fr. après cette époque.

Les 3,000 premiers souscripteurs, *à l'un des deux Cours*, jouissent de cinq avantages: Le premier est de pouvoir souscrire sans affranchir leur lettre; le second est de ne payer que de semestre en semestre, et après la réception des volumes parus; le troisième est de ne verser les fonds qu'à leur propre domicile et sans frais; le quatrième est de recevoir *franco* chacun des ouvrages au chef-lieu d'arrondissement et chez la personne désignée dans la lettre de demande; le cinquième est d'avoir droit à ce que l'administration des *Cours* leur envoie, aux prix marqués dans les divers *prospectus* et *catalogues*, tous objets de librairie ou d'église, et leur serve ainsi de correspondant gratuit à Paris.

Les volumes des *Cours complets* contiennent à peu près la même quantité de matières que ceux de la *Bible* de M. Glaire, du *Répertoire de l'Ecriture sainte*, par M. Matalène, et de quelques autres grands ouvrages publiés récemment.

Toute personne qui, outre sa propre souscription *aux deux Cours*, procurera un abonné à L'UN DES DEUX *Cours*, recevra *gratis*, libres de tout port et à son choix, un des ouvrages suivans: Lactance, Arnobe et Minutius Félix, réunis; Gérard, Barruel, Chevassut, Sainte-Thérèse, Rodriguez, Bullet, Pinault, ou la *Philosophie Chrétienne;* si elle procure deux souscriptions, elle recevra également à son choix. gratis et franc de port, Saint Bernard, Saint-Ambroise, Croiset, Duquesne, Baudrand, Massillon, Fénelon, Maury, Labarpe, ou les *Lettres Curieuses et Edifiantes;* si elle en procure trois, elle recevra, de la même manière, Bourdaloue, Feller, Rollin ou le *Dictionnaire de l'Académie*; si elle en procure quatre, elle recevra Saint-François de Sales, Bérault-Bercastel, Godescard, Henrion, Berruyer, Montargon, Fléchier. Proyard ou de Maistre; si elle en procure cinq, elle recevra de la Luzerne, Bergier, Bossuet ou Châteaubriand; si elle en procure huit, elle recevra la *Bibliothèque Universelle des Sciences Ecclésiastiques.* Le 13e exemplaire est donné gratuitement à celui qui en prend douze. Enfin, la personne qui procurera quinze ou trente souscriptions à l'un des deux *Cours*, recevra les œuvres complètes de Saint-Augustin ou celles de Saint-Jean-Chrysostôme. Ceux qui auroient déjà les ouvrages ci-dessus désignés, peuvent en demander d'autres d'un prix égal.

Adresser sa lettre de souscription à MM. les éditeurs des *Cours complets* d'Ecriture sainte et de Théologie, rue des Maçons-Sorbonne, n. 7, à Paris.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2727.

MARDI 1er NOVEMBRE 1836.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

COUP D'ŒIL

SUR LA BELGIQUE SOUS LE RAPPORT RELIGIEUX ET MORAL.

I. Considérations générales.

Plusieurs journaux français se sont occupés depuis peu de la Belgique. Les uns, par un esprit de parti qui dénature tout, ont traité ce sujet avec une partialité révoltante; les autres se sont plu, à défaut de connoissances exactes, à se créer une situation purement imaginaire et fictive. Ils ont fait de la Belgique, ce que les auteurs de nos jours font de l'histoire, un roman. La situation des catholiques belges qui ont donné dans tous les temps de si grandes preuves de sympathie pour les catholiques français doit nécessairement intéresser ces derniers. Nous croyons donc faire plaisir aux lecteurs de l'*Ami* en leur présentant le tableau exact de qui concerne la religion chez ce peuple.

Pourquoi quelques écrivains français, non contens de calomnier leur propre nation, calomnient-ils les nations voisines? Leur haine de la religion est si profonde qu'ils voudroient la voir partout anéantie. Ne pouvant obtenir cette destruction, objet de leurs efforts, ils voudroient faire croire que, si cette destruction n'existe point encore, elle arrivera bientôt. Qu'ils sachent que les Belges, pour ne nous occuper que de la Belgique, sont encore la plupart attachés de cœur et d'affection à la religion. Ils sont restés les fils de leurs ancêtres, qui ont donné tant de preuves de cet inviolable attachement. Sitôt que les entraves apportées à la liberté des associations religieuses ont été détruites, qu'a-t-on vu sur tous les points du royaume? Des maisons de retraite et de prières se sont à l'instant élevées, des institutions charitables ont été c éées, de pieuses congrégations se sont formées, etc., etc. Certes, ce mouvement prouve beaucoup, malgré les prophéties de quelques discoureurs exaltés. Cependant on ne peut disconvenir qu'une grande partie des jeunes gens des principales villes, élevés dans l'indifférence et le mépris de la religion pendant les quinze années de règne d'un pouvoir qui n'est plus, végètent dans un semi-matérialisme pratique sans croyance. On doit avouer qu'une partie de l'armée et de la magistrature regarde avec indifférence la religion. Il est vrai encore que la mauvaise presse avec sa licence effrénée, ses infamies et ses blasphêmes, alimente la haine des méchans, et parvient à corrompre de loin en loin quelques ames molles; mais c'est là une crise passagère. Que l'on ouvre l'histoire des peuples, et l'on verra des époques aussi misérables, passées au milieu de l'anarchie, faire place à d'autres toutes de calme et de vraie piété. Les nations comme les individus ont leurs maladies. C'est une crise, il est vrai; mais ce n'est qu'une crise. Les clameurs du parti anti-religieux, les cris de joie poussés par les partisans de la licence intellectuelle, morale et politique, feroient croire que leur malheureux triomphe est certain, mais nous ne sommes pas nés d'aujourd'hui, derrière nous d'ailleurs est l'histoire; nous savons ce que peut un petit

nombre d'esprits remuans, nous savons aussi que leurs prétendus triomphes n'existent souvent que dans leurs têtes, et que leurs trophées élevés sur le sable s'écroulent à l'improviste, et se couvrent en tombant de l'ignoble poussière où ils étoient placés.

En Belgique comme ailleurs, l'on est épouvanté et l'on gémit à la vue de cet esprit d'irréligion qui semble gagner de proche en proche, et envahir toutes les têtes; mais ce qui peut consoler et rassurer, c'est cet empressement à s'entourer de tout l'extérieur d'un attachement aux bons principes dans ceux qui instruisent la jeunesse. Un chef d'institution libéral n'a point d'élèves s'il ne se résout à leur promettre l'enseignement de la religion. Que l'on parcoure tous les prospectus de ces maisons, tous à peu près portent que la religion est la base de l'instruction. Quelques-uns d'entre ces chefs, à la vérité, se jouent de leur promesse : une *religiosité* désolante, d'où les dogmes essentiels et la pratique de la religion sont bannis, fait tout le fond de l'enseignement. Les parens dans leur indolence ne s'aperçoivent que trop tard que leurs enfans en rentrant dans le sein de leur famille ont le cœur et l'esprit corrompus. D'autres chefs, et presque tous ceux qu'on appelle libéraux, invitent des prêtres aux cérémonies annuelles de la distribution des prix, leur offrent la présidence, et ainsi colorent leur indifférentisme d'un masque religieux. Quelques ecclésiastiques, trompés eux-mêmes, semblent par leur présence approuver la marche suivie dans ces établissemens, et bien involontairement sans doute, contribuent à entretenir l'illusion dans les pères de famille.

Mais ce qui fait bien augurer de l'avenir, c'est cette grande quantité de bons colléges et maisons d'éducation pour les deux sexes qui se sont formés depuis que les entraves à la liberté de l'enseignement sont enlevées. Dans ces pensionnats la discipline est sévère, la surveillance exacte et de tous les instans, l'amour de la religion fleurit accompagné de la pratique, la foi dans ces jeunes cœurs prend une racine solide, et la nouvelle génération qui y est élevée, seul espoir du catholiscime, rendra à la Belgique cette même prospérité morale dont ont joui autrefois les Belges. Les ennemis de la religion le voient, cette vue rallume leur colère : tous leurs moyens ordinaires et bien connus sont employés pour s'opposer à ce mouvement de retour vers la foi ; ils bouleverseroient même l'état pour parvenir à leurs fins ! Non contens de faire leur propre malheur qu'ils s'attirent par les déboires d'une haine non assouvie, ils cherchent à faire le malheur des autres, et, pour comble de misère, on n'oppose point d'obstacle à leurs tentatives odieuses. Les honnêtes gens se bornent à gémir en secret, les indifférens regardent faire; chacun concourt ainsi, sans presque le savoir, à faciliter les desseins des hommes pervers ; et, quoique le nombre de ces derniers soit petit, ils ont une certaine force qui s'accroît de toute l'indolence des premiers.

Si l'on compare sur ce point la Belgique à la France, on trouvera beaucoup de conformité entre ces deux pays. Peut-être dans le dernier le mal est-il porté à un plus haut degré parmi les hommes de certaines catégories, mais d'un autre côté, l'énergie naturelle des Français une fois désabusés est une ressource qu'on ne peut es-

pérer de trouver dans les Belges de nos jours. Chez ceux-ci, à quelques exceptions près, dans les Flandres, par exemple, cette espèce d'insouciance pour tout ce qui n'est pas intérêt matériel et positif est plus grande en général. En outre, l'amour du repos qui les domine leur fait désirer une indolente obscurité; et ce n'est que lorsqu'ils sont bien convaincus du danger qui les menace qu'ils rompent leurs habitudes paisibles, et que l'énergie s'empare d'eux. Malheureusement le naturel reprend bientôt son empire, c'est le coup d'emportement de l'homme foible qui se repent presque d'être sorti de son assiette ordinaire. Des hommes constitués de telle manière peuvent bien vaincre un moment, mais ils ne savent profiter de la victoire. L'ennemi s'apercevant de la foiblesse de son adversaire gagne en force tout ce que celui-ci perd. Le vainqueur se laisse donc vaincre à son tour, et au lieu de relever la tête de nouveau, il se plaint, il gémit, mais il n'agit pas.

Simples spectateurs du mal que sèment à profusion les méchans, auxquels l'énergie ne manque pas, des belges catholiques se condamnent eux-mêmes à supporter le progrès des mauvais principes. Lorsqu'on leur reproche cette lâcheté, la réponse est toujours: « Que voulez-vous que l'on fasse, le mal a pris une racine trop profonde; il est impossible d'y porter remède sans le secours de la Providence. » Cette réponse, qui est en grande partie un prétexte pour colorer l'indolence, une fois faite, on néglige de prendre des moyens efficaces; on reste isolé, on ne consulte personne, et on soupire.

Cependant il y a une distinction importante à faire; la constitution des diverses populations qui forment la Belgique varie dans certaines contrées. Les Flandres ne ressemblent point aux autres provinces sous ce rapport; Liége a son caractère particulier; les pays wallons des provinces du Hainaut et de Namur diffèrent essentiellement de celles d'Anvers et de Limbourg. Le Brabant qui se trouve au centre, la plus molle de toutes les provinces, est nuancé vers ses extrémités d'après les provinces qu'il touche. Il n'est pas nécessaire, croyons-nous, de s'étendre sur ce point; ces différences sont assez connues, il suffit de les rappeler.

Dans les prochains articles, nous nous occuperons de la presse belge, de l'enseignement, de la magistrature, de l'armée, des autres professions en général, et finalement du clergé. Pour compléter le tableau, nous parlerons ensuite des institutions religieuses. P. V.

Bruxelles.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le 17 octobre au matin Sa Sainteté est partie pour Castel-Gandolfo, où elle passera quelques jours.

La congrégation de l'*Index*, par décret du 22 septembre, approuvé par Sa Sainteté le 3 octobre, et publié le 7 du même mois, a prohibé les ouvrages suivans qu'elle défend de lire, de retenir et d'imprimer, en quelque lieu et en quelque langue que ce soit: *OEuvres de Henri Heine;* Reisebilder, *Tableaux de voyage*; *de la France*, par le même; *de l'Allemagne*, par le même; *Christ et Peuple*, par M. Auguste Siguier; *Histoire du progrès et de l'extinction de la réforme en Italie*, traduite de l'anglais de Thomas Maccrie; *Destinée sociale*, par Victor Considérant; les

Nouvelles transactions sociales, religieuses et scientifiques, par Virtumnius; *Parole de Providence*, par mademoiselle Clarisse Vigoureux; *Cours d'études* pour l'instruction du prince de Parme, par l'abbé de Condillac; *Instructions secrètes* de la compagnie de Jésus, avec des additions importantes, ouvrage imprimé avec un faux nom de ville; *Souvenirs, impressions, pensées et paysages pendant un voyage en Orient, ou notes d'un voyageur*, par A. de Lamartine; *Jocelyn, épisode trouvé chez un curé*, par le même; *Lettres de Pétrarque*, traduites en italien, par François Ranalli (1).

Le 27 août, la congrégation des Rits a approuvé le culte rendu depuis un temps immémorial au bienheureux Archange de Calatafami, prêtre, profès de l'ordre des Mineurs de l'observance de Saint-François. Il étoit né vers 1390 d'une famille noble de Calatafami, diocèce de Mazara, en Sicile, vécut d'abord en ermite, prit ensuite l'habit de franciscain, et mourut à Alcami vers 1460. Sa réputation de sainteté étoit fondée sur l'exercice continuel des vertus et sur le bruit des miracles opérés par son intercession. Le père Joseph d'Alexandrie, vicaire-général de l'ordre, a suivi cette cause.

A Ancône, du 10 au 14 octobre, il n'y avoit eu aucun nouveau cas de choléra, ni aucun mort de cette maladie. Les trente individus qui étoient encore en traitement étoient presque tous rétablis; il n'y en avoit que sept que l'on continuoit à soigner. La santé publique étoit satisfaisante dans le reste de l'état pontifical.

PARIS. — M. Daniel Mac Donnell, évêque d'Olympe *in partibus*, et vicaire apostolique pour les Antilles anglaises, est parti vendredi dernier pour Rome, où il se rend pour les

(1) Ce que nous avons dit l'année dernière des deux productions de M. de Lamartine suffit pour montrer combien le décret ci-dessus est juste et sage. Quant aux autres productions censurées, elles sont plus répréhensibles les unes que les autres. M. Henri Heine, allemand fixé en France, est un écrivain connu par son libéralisme ardent et par son audacieuse impiété; les protestans même d'Allemagne le regardent comme un écrivain dangereux, et il y a eu contre lui à Francfort une exclusion prononcée. Les rêveries des saint-simoniens et des fourriéristes peuvent malheureusement faire encore des dupes, et il se trouve des esprits assez exaltés pour les prôner et les répandre. Des systèmes qui menaçent la famille et la société ne devoient pas être épargnés par l'autorité tutélaire qui veille à la garde du temple. M. Siguier, M. Considérant, M. Just Muiron qui s'est caché sous l'anagramme de *Virtumnius*, et Madame Vigoureux qui fait l'apothéose des passions, méritoient d'être signalés aux fidèles comme des gens à théories funestes.

Nous remarquerons que les *Instructions secrètes* des jésuites ne sont aut que les fameux *Monita secreta* attribués aux jésuites, et si souvent réimprimés. Les bibliographes conviennent que c'est une imposture. Feu Barbier qui n'est pas suspect dit dans son *Dictionnaire des anonymes* que c'est un ouvrage *apocryphe*. Les *Nouvelles ecclésiastiques* elles-mêmes, malgré leur antipathie pour les jésuites, conviennent qu'il étoit *injuste de leur imputer des instructions si pleines de noirceur et si dignes de l'exécration publique;* ce qui n'a pas empêché les ennemis de la religion et des jésuites de reproduire ce tissu de mensonges. Il y a quelques années, M. Cauchois-Lemaire en donna une nouvelle édition où il présentoit l'ouvrage comme une *des pièces les plus authentiques, les plus curieuses et les plus rares*. Il est difficile d'abuser plus effrontément de la crédulité du public.

On ne sait point précisément quel est l'auteur des *Monita secreta*. Les *Nouvelles ecclésiastiques* croient que c'est Gaspard Scioppius, satyrique emporté, mort en 1649. Barbier nomme un Polonais, Jérôme Zowrowski. Voyez sur ce sujet notre Numéro du 24 novembre 1824, tome XLII.

affaires de sa mission. Nous avions annoncé, il y a un mois, son arrivée en Europe. Le prélat ne passa alors que quelques jours à Paris, et a fait un voyage en Bretagne avec un ecclésiastique de cette province qui l'avoit accompagné depuis son départ d'Amérique. Ils avoient quitté Nantes le 21 octobre pour revenir à Paris, d'où ils se sont mis en route pour Lyon.

M. l'évêque de Bayeux a terminé le 25 octobre par la ville d'Isigny la visite générale des villes de son diocèse.

Partout les populations ont fait éclater sur son passage des sentimens de vénération, de joie et d'enthousiasme. Partout le clergé et les fidèles se portoient processionnellement, et souvent à une grande distance, au-devant de leur premier pasteur. A Falaise, à Vire, à Isigny, et dans plusieurs autres villes, la garde nationale est allée à sa rencontre. Dans tout l'arrondissement de Vire, la gendarmerie à cheval escortoit la voiture du prélat. Partout, enfin, les autorités se sont empressées de venir lui présenter leurs hommages, et lui ont donné des témoignages unanimes de respect et de la satisfaction que sa présence leur faisoit éprouver.

Dans le cours de sa visite pastorale M. l'évêque a officié plusieurs fois pontificalement, et presque partout il a adressé aux fidèles des paroles de salut, qui ont produit une vive impression.

Cette visite l'a comblé lui-même de consolations, et fait présager les plus heureux fruits de son pontificat.

M. l'évêque de Montpellier est sur le point de terminer la seconde tournée épiscopale de cette année, dans son diocèse. Déjà le prélat avoit, aux mois d'avril et de mai derniers, parcouru la partie presque inaccessible de l'ancien diocèse de Saint-Pons, aujourd'hui renfermé dans celui de Montpellier. La Salvetat et ses montagnes escarpées ont vu de près leur premier pasteur qui a justifié tout ce qu'on racontoit de son zèle, de sa simplicité et surtout de l'ardeur avec laquelle il cherche à se faire tout à tous. A travers ces chemins difficiles, qui permettent à peine aux piétons une traversée peu sûre dans la belle saison, on a vu le prélat, malgré la neige et les pluies, arriver le bâton à la main dans les paroisses montagneuses qui n'avoient jamais vu d'évêque vivant, ainsi que le disoit naïvement un vieillard de près de cent ans.

En ce moment M. Thibault visite les cantons de Pézénas et de Lodève. Partout il est accueilli avec un enthousiasme que les témoins seuls peuvent exprimer. Il est vrai que le prélat se montre partout, comme à Montpellier, accueillant et plein d'expansion, mais surtout fort charitable. Ses bienfaits ne se bornent pas à son troupeau; les malheureux prêtres que la révolution a chassés d'Espagne, ont trouvé un asile dans son diocèse. Il y en a déjà une trentaine qu'il a distribués dans les principales villes. Il a reçu M. l'évêque d'Urgel dans son séminaire, et pourvoit généreusement à sa dépense depuis près d'un an. Ce prélat est don Simon de Guardiola, de l'ordre des Bénédictins, évêque depuis 1827. Il est âgé de soixante-trois ans, et inspire le respect par un air de piété et de vertu répandu dans tout son extérieur.

Le diocèse de Saint-Brieuc vient d'être témoin d'une cérémonie en l'honneur de sainte Philomène. Une relique de la sainte a été transportée processionnellement de Goarec, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Loudéac, à Plélauff. La procession eut lieu à la mi-août, et fut remarquable par l'affluence et la piété des fidèles. Plusieurs paroisses s'étoient réunies à

celle de Plélauff. La statue de la sainte Vierge fut portée jusqu'à Goarec. La relique de sainte Philomène étoit portée par deux prêtres, natifs de Plélauff. On s'arrêta dans une chapelle disposée à cet effet, et dédiée à sainte Philomène. Là, la messe fut célébrée par M. le curé de Goarec, qui fit une instruction sur sainte Philomène. Le soir la relique fut transférée dans l'église même de Plélauff. La journée se passa en témoignages de joie et de piété. L'idée de cette translation est due à une dame pieuse du pays, madame de Kerdaniel; c'est à elle qu'on doit la chapelle, et elle a suivi la procession à pied, malgré son âge avancé. De plus, quelques guérisons obtenues par l'intercession de sainte Philomène ont contribué à exciter la dévotion des peuples, qui s'est manifestée dans cette occasion d'une manière éclatante. (*Extrait d'un article de M. B., inséré dans l'*Univers.)

Ce seroit une chose utile que de rédiger des notices sur les divers diocèses de France. On donne des statistiques des départemens; pourquoi n'en donneroit-on pas des diocèses avec la suite des évêques et l'indication des établissemens relatifs à la religion? Un recueil qui a paru il y a quelques années, l'*Union Ecclésiastique*, avoit publié des espèces de notices sur les diocèses de Strasbourg, du Mans, de Nancy, d'Alby et de Strasbourg. M. l'abbé Badiche, du diocèse de Rennes, y inséra, en 1833, une notice sur le diocèse de Rennes; il vient de faire imprimer cette notice à part. Nous en donnerons une courte idée.

La notice commence par la suite des évêques de Rennes, en remontant aux temps les plus reculés. L'auteur dit deux mots de chacun, et remarque les principaux faits qui se sont passés sous chaque évêque, et les établissemens religieux qui se sont formés. C'est surtout au dix-septième siècle que ces établissemens se multiplièrent d'une manière étonnante. Des séminaires furent créés, de nouvelles communautés s'élevèrent, des réformes furent entreprises. A cette époque le diocèse comptoit de pieux personnages, dont la vie a été donnée au public.

L'auteur, en donnant la liste des évêques de Rennes dans le 17e siècle, paroît supposer que le siége vaqua depuis 1662, que M. de La Mothe-Houdancourt fut transféré à Auch, jusqu'en 1677, que M. de Lavardin fut nommé. Il a oublié qu'entre ces deux prélats il y eut un autre évêque, Charles-François de la Vieuville, abbé de Saint-Martial, qui permuta en 1664 cette abbaye pour l'évêché de Rennes, et qui mourut dans cette ville, le 20 janvier 1676. Ainsi, il n'y eut point une vacance aussi longue que M. l'abbé Badiche l'a cru.

L'estimable auteur trace rapidement l'histoire du diocèse pendant la révolution; nous regrettons qu'avec son instruction et son goût pour les recherches, il n'ait pas donné plus de détails sur une époque qui lui eût fourni sans doute bien des choses édifiantes. Il termine par l'état actuel du diocèse; ce tableau, bien qu'un peu court, a de l'intérêt, et nous le reproduisons ici :

« Dès que le concordat eut amené la réorganisation des diocèses, des paroisses, etc., des personnes qui avoient montré de l'attachement aux principes pendant l'orage de la révolution, les méconnurent tout à coup, oubliant l'obéissance due à l'Eglise qui nous parle par la bouche des pasteurs légitimes, et formèrent cette secte qu'on appelle de *la petite église*, à l'instar de celle qui, au dernier siècle, voyoit Rome en Hollande. Les arrondissemens de Saint-Servan et de Fougères offrirent un plus grand nombre de ces *anti-concordataires*. Dans ce dernier pays la secte existe et exerce encore, mais bien modifiée dans ses erremens. On appelle *Louisettes* ceux qui la composent, du nom

de la chapelle de Saint-Louis, qu'ils affectèrent de fréquenter après la révolution, ayant répugnance à entrer dans l'église de *Saint*-Léonard. Plusieurs prêtres schismatiques les ont successivement guidés. Le plus ancien et le plus connu s'appeloit M. Goret des Martinais, mort en 1816. Ce parti est formé de femmes et de quelques paysans ignorans.

» Les Frères des Ecoles chrétiennes sont établis à Rennes depuis 1817, et bientôt on y verra une maison de Frères de l'*Instruction chrétienne*, déjà depuis long-temps établis dans quelques paroisses du diocèse et de toute la Bretagne, où ils font un bien infini. M. Mannay avoit eu le projet de donner une somme considérable pour aider le rétablissement de la société de Jésus-Marie, dite des *Eudistes*. La mort l'enleva avant l'exécution du projet. La congrégation des Eudistes se rétablit néanmoins au mois de janvier 1826, et la maison du noviciat est à Rennes. L'année précédente, s'étoit formée dans la maison des Missionnaires une autre société ecclésiastique, qui a depuis obtenu la direction du séminaire de Saint-Méen.

» Le diocèse possède actuellement trois maisons d'Hospitalières de la Miséricorde de Jésus, à Rennes, à Vitré, à Fougères; huit établissemens des Dames de Saint-Thomas, qui ont un petit noviciat à Bécherel; six des Sœurs de la Charité; quatre établissemens d'Ursulines, celui de Montfort est très-nombreux; un de religieuses de Notre-Dame-de-Charité ou Eudistes, dit le Refuge; un de la Visitation; un des Zélatrices : ces trois derniers sont à Rennes. On voit aussi dans cette ville, à l'hospice des Incurables, une société de Dames pieuses, qui portent un costume religieux sans tenir à aucune congrégation. Le diocèse possède encore à Pléchatel un établissement de religieuses dites de Saint-Louis, fondé à Vannes par M. de Pancemont et madame Champlatreux; il possède deux maisons de Sœurs du Saint-Esprit, dites Sœurs-Blanches, fondées au diocèse de Saint-Brieuc; une maison de religieuses du tiers-ordre de Notre-Dame-de-la-Trappe, à Louvigné-du-Désert, dernier établissement dû au zèle infatigable du vénérable abbé des Trappistes, dom Augustin de Lestrange; une maison de Sœurs d'Evron, à Fougères; dix maisons de Sœurs de la Providence, fondées à Ruillé; mais l'institut le plus répandu dans le diocèse de Rennes est celui des Sœurs de la Sagesse, qui ont douze établissemens, soit comme hospices, soit comme maisons d'éducation.

» Une sorte d'établissemens communs à toute la Bretagne, est celui des *maisons de retraite*. Mais le diocèse de Rennes en possède plus que tous les autres; et il en a dans ses six arrondissemens; il est sous ce rapport le plus avantagé de tous les diocèses de la chrétienté. Le bien que font ces maisons est inappréciable; l'histoire de leur établissement fera le sujet d'un article curieux (1). Il existe actuellement une société religieuse dite de *Dames de la retraite de la société de Marie*, formée récemment. Le diocèse de Rennes en possède une colonie à la maison de Redon.

» Le grand-séminaire de Rennes, dans l'immense communauté des anciennes Carmélites, est dirigé par des prêtres du diocèse. On y enseigne l'Ecriture sainte, la théologie et la philosophie. Le petit-séminaire, à Saint-Méen, est confié à la congrégation dont nous parlions tout à l'heure. On y enseigne les humanités, et depuis quelques années on initie les jeunes gens à l'étude des sciences exactes. Ce séminaire, placé à une extrémité de ce vaste diocèse, est insuffisant. Celui de Vitré est fermé par suite des troubles qui ont agité l'Ouest, et des tracasseries qu'il a essuyées.

» On compte dans le diocèse de Rennes douze cures de première classe, quarante-sept de deuxième classe, et plus de trois cents succursales. Dans ce pays plein de foi, les vocations ecclésiastiques sont nombreuses, et aucune paroisse ne manque de pasteur. M. l'évêque actuel a donné le

(1) Cet article a paru dans l'*Ami de la Religion*.

1er juillet 1828 une ordonnance fort sage pour régler la discipline du diocèse. Le chapitre compte neuf chanoines, y compris le recteur de la paroisse Saint-Mélaine, desservie dans la cathédrale, ancienne église de l'abbaye Saint-Mélaine, sous l'invocation du prince des apôtres, patron de tout le diocèse. Au dernier siècle, la cathédrale étant détruite, le chapitre alla célébrer l'office canonial dans la chapelle voisine, qui est celle de l'Hôtel-Dieu Saint-Yves, ce qui faisoit dire que les chanoines étoient à l'hôpital. La nouvelle cathédrale, à laquelle on travaille depuis si long-temps, ne demande plus que la décoration intérieure. »

Nous félicitons M. l'abbé Badiche de son zèle. Son travail peut inspirer le désir de faire de semblables recherches sur les différens diocèses. Seulement il nous semble que, puisqu'il vouloit réimprimer son article de l'*Union*, il auroit pu y ajouter quelques développemens. Il étoit restreint dans l'*Union*, mais il pouvoit se donner plus de carrière dans une notice publiée à part, et nous sommes persuadés qu'avec ses connoissances acquises sur les localités, il eût pu augmenter beaucoup l'intérêt de sa notice. Nous soumettons volontiers ces observations à son excellent esprit.

La *Notice sur le diocèse de Rennes*, qui forme une feuille in-8°, se vend 50 c. chez Jeanthon, place Saint-André-des-Arts.

Le 11 octobre dernier, il y eut une violente émeute à Tortose, en Catalogne. Les libéraux pillèrent les maisons des habitans les plus modérés et arrachèrent la vie à plusieurs. Un chanoine, don Ignace Sala, étoit sur la porte de la cathédrale; le commandant Vidal, à la tête d'une troupe de patriotes, veut lui faire crier *vive la constitution*. Don Sala ne crut pas devoir émettre ce vœu en faveur d'un régime qui ne s'annonçoit à l'Espagne que par des spoliations, des profanations et des massacres. Il crie *vive Jésus-Christ*. Trois fois sommé de faire entendre le cri révolutionnaire, il répond par le cri chrétien. On le menace de la mort, il ne s'en effraie pas. Frappé aussitôt, il tombe aux pieds de son assassin, laissant à ses confrères et aux fidèles un exemple de courage qui doit être recueilli dans les annales de l'église d'Espagne.

A Carpi, ville épiscopale de l'état de Modène, le culte de sainte Philomène, qui déjà étoit répandu, vient encore de prendre une plus grande extension. Le bruit des miracles opérés par la sainte attiroit les fidèles devant son image, déposée dans l'église des Mineurs de l'Observance, dits de Saint-Nicolas. Mais dernièrement le gardien du couvent, le père Anastase de Codogno, secondé par la piété des habitans, a fait exécuter une belle statue de la sainte, bien ornée et richement vêtue. Elle a été exposée le 23 septembre, et un *triduo* de prières fut indiqué pour précéder la fête. Le dimanche 25, la foule se porta dans l'église. Il y eut beaucoup de confessions et de communions. Les offrandes des fidèles contribuèrent à rendre la cérémonie plus pompeuse, et les dames, entre autres, se privèrent de leurs ornemens les plus précieux pour enrichir la statue de la sainte, regardée comme la protectrice du pays.

POLITIQUE.

Dieu merci, nous n'avons pas à nous reprocher d'avoir été séduits par les journaux de juillet lorsqu'ils se sont épuisés en protestations de modération et d'honnêteté, pour nous persuader qu'il n'y avoit rien que de pur cette fois dans leurs plans de régénération sociale, et que si l'on vouloit accepter la gentille république qu'ils avoient en vue, on seroit ravi de la manière dont ils se comporteroient. S'il nous étoit arrivé par hasard de nous laisser prendre à ce langage de convertis,

nous en aurions maintenant du regret, en voyant les conseils qu'ils donnent aux *Espagnols constitutionnels de* 1812. Non-seulement ils les poussent vers notre régime de 93, mais encore au-delà, en leur signalant ce qui n'a été chez nous qu'imparfaitement acerbe et féroce, pour qu'ils aient à éviter d'être aussi modérés que Robespierre envers leurs prêtres, leurs suspects et leurs émigrés.

Cela vous paroît sans doute incroyable ; mais cependant rien n'est plus vrai ; ils trouvent que notre convention nationale, nos jacobins, nos comités des recherches et de salut public n'ont fait les choses qu'à demi ; et ils avertissent les patriotes espagnols de bien prendre garde de tomber dans les mêmes fautes par des foiblesses et des ménagemens mal entendus comme ceux de ce temps-là. Un point qu'ils leur recommandent particulièrement, c'est de frapper si fort sur les émigrés et sur les riches qu'aucun d'eux n'en puisse jamais relever. En France, on eut la sottise de ne pas les dépouiller de fond en comble. de ne pas hacher menu toutes leurs propriétés pour distribuer au peuple par donation ce qui ne sera pas *vendu aux* enchères. Tels sont les conseils que les patriotes de France donnent à leurs frères d'Espagne, en attendant qu'ils puissent les appliquer à leur propre pays. Ce qui nous étonne le plus dans tout cela, c'est que notre gouvernement n'ait point de légions auxiliaires à prêter à don Carlos pour lui aider à détourner de telles calamités.

Quoique l'on ait déjà beaucoup de notions sur la manière dont certains gouvernemens se sont formés, on ne sauroit s'empêcher néanmoins de revenir dans l'occasion sur ce qui peut servir à constater leur noblesse d'origine. Voici donc encore un fait que nous empruntons au répertoire de la justice criminelle, pour montrer par quels moyens *le vœu national* s'est développé il y a trois ans chez les Portugais en faveur de don Pedro et de sa fille.

Ces jours derniers on jugeoit à Paris un individu qui avoit été condamné pour vol à cinq années de détention. Quand on lui demanda où il avoit passé le temps de service qu'il devoit à l'état en vertu des lois sur la conscription, il répondit qu'il l'avoit passé dans la maison de correction de Melun. Ensuite il expliqua comment, à l'expiration de sa peine, étant tombé sous la surveillance de M. le préfet de police de Paris, celui-ci avoit mis beaucoup de grâce et d'empressement à le diriger vers l'armée de don Pedro, pour y être incorporé *dans la légion auxiliaire*, avec les forçats belges et autres sujets du même mérite.

Pour le dire en passant, nous croyons que ces *légions auxiliaires* se passeroient fort bien de ce mauvais vernis, et que si elles sont maintenant de meilleure qualité, comme nous aimons à le présumer. ce seroit leur rendre un véritable service que de leur chercher un autre nom. Toutefois, ce qui est passé est passé, et d'après ce qui demeure acquis à l'histoire, il n'y a pas moyen de revenir par un effet rétroactif, sur l'origine de la royauté de don Pedro et de sa fille, et sur les circonstances qui ont accompagné leur installation au trône de Portugal. Sans les dates qui s'y opposent, nous aurions grand plaisir à croire que c'est de ce gouvernement et de ses légions auxiliaires qu'un homme d'état vouloit parler un jour, lorsqu'il signala quelque chose *qui lui avoit fait grand mal au cœur.*

Nous vivons à une époque où ce n'est certainement pas trop que des mains d'hommes pour soutenir la royauté. Cependant jamais on n'a autant vu de femmes qui veuillent s'en mêler. Il a fallu un trône à la fille de don Pedro ; il en a fallu un autre à la veuve de Ferdinand VII ; on annonce maintenant qu'il en faut un aussi à miss Pénélope Smith, du moins on prétend que c'est elle qui tourmente son mari, le prince de Capoue, pour qu'il tâche de la faire reine de Sicile, en détachant ce royaume de celui de Naples.

Quoique miss Pénélope Smith ne soit pas d'aussi bonne maison que Marie-Christine et dona Maria, on n'est cependant pas trop surpris de lui voir élever des prétentions à une couronne. En cela d'abord elle ne feroit que vouloir profiter du *gâchis* général que les révolutions nous ont fait dans le midi de l'Europe, et qui ne permet presque plus de rien distinguer entre l'ordre et le désordre. Ensuite, il n'y a pas de raison pour que miss Pénélope Smith se regarde comme une reine moins légitime, et comme moins propre à gouverner la Sicile que la veuve du roi Ferdinand et la fille de don Pedro à gouverner l'Espagne et le Portugal. Une chose du moins dont il lui est fort permis de se flatter, c'est qu'elle ne feroit pas pire.

Ce qui ne nous paroît pas moins digne d'être remarqué, c'est que les vrais connoisseurs en révolutions, sans aimer ni rois ni reines, préfèrent cependant les femmes aux hommes pour occuper les trônes; et à égalité d'usurpation, c'est toujours du côté des usurpatrices qu'ils inclinent le plus. Aussi miss Pénélope peut-elle compter sur eux si elle a besoin de leur assistance contre le roi de Naples. Il paroît qu'aux yeux des hommes de révolution, c'est un grand pas de fait vers leur but que d'avoir affaire à la quenouille plutôt qu'à l'épée. A la manière dont les choses marchent en Espagne avec Marie-Christine et dona Maria, il est certain que ce n'est pas un mauvais calcul révolutionnaire que de spéculer sur les règnes de femmes pour tout bouleverser et en finir avec l'autorité royale.

PARIS, 31 OCTOBRE.

La reine Marie-Amélie a envoyé 500 fr. à la famille du malheureux marchand d'habits tué le 24 par la chute d'une charpente sur la place Louis XV.

— La reine Marie-Amélie a aussi fait remettre un sécours de 80 fr. à une pauvre femme du département de l'Isère, qui est accouchée de trois enfans vivans qu'il faut ajouter à cinq, en bas âge, qu'el avoit déjà.

— Dans la soirée du 25, Louis-Philippe a fait remettre à M. Lebas la somme de 3,000 fr., pour être donnée en gratification aux marins et ouvriers du chantier de l'obélisque.

— C'est par erreur que quelques journaux ont annoncé que M. Lebas venoit d'être nommé officier de la Légion-d'Honneur; M. Lebas a ce grade depuis la fin de l'année 1834.

— On annonce l'arrivée prochaine à Paris du prince Charles de Mecklembourg, beau-frère du roi de Prusse.

— M. le chevalier Flinn, chargé d'une mission auprès de l'ambassadeur du roi des Deux-Siciles, est arrivé avant-hier à Paris.

— Le comte Etienne de Marmier, officier au premier régiment d'artillerie, membre du conseil général des Vosges, et attaché à l'ambassade d'Espagne, vient de partir en courrier avec des dépêches pour Madrid.

— Un journal de province ayant annoncé que les dames Froust, de Rennes, qui ont été comprises dans la liste des 62 personnes graciées, étoient encore retenues en prison pour le paiement de leur amende, le *Journal des Débats* déclare aujourd'hui que les demoiselles Froust sont tout-à-fait libres; que les 2,000 fr. d'amende prononcés contre chacune d'elles, leur ont été remis, comme nous le pensions bien, en même temps que la peine de la prison. Toutefois, ajoute le *Journal des Débats*, il y avoit encore à payer les frais du procès, montant à quelques cents francs; pendant quelques jours cette somme n'a pas été faite, et leur mise en liberté en a été un peu retardée; mais elle a eu lieu il y a plus de quinze jours, car le domaine s'est contenté d'une caution provisoire.

— Le lieutenant-général Damremont est arrivé le 17 à Alger.

— Un rapport fait sur la situation des forces d'Ab-el-Kader, porte ses forces à 2,500 hommes, au plus.

— L'audience de rentrée de la cour de

cassation, qui avoit été annoncée pour le 3 novembre, n'aura lieu que le 7.

— Le nouveau journal ministériel du soir, la *Charte de* 1830, a paru pour la première fois le 1er octobre. Il paroît qu'à cette époque les formalités relatives au dépôt du cautionnement n'avoient pas été complètement remplies; ce qui a amené M. Nestor Roqueplan, gérant de cette feuille, devant la police correctionnelle. M. Roqueplan, ayant justifié au tribunal, sur la production des pièces, que le cautionnement avoit été complètement régularisé peu de temps après, et déclaré qu'à l'avance il avoit averti le parquet qu'un délai lui seroit nécessaire pour se mettre complètement en règle, a été renvoyé purement et simplement des poursuites dirigées contre lui.

— Le 27 septembre dernier, les commis de l'octroi de la barrière d'Enfer, voyant entrer dans Paris deux jeunes gens en blouse, assez embarrassés dans leur démarche, et beaucoup trop gros pour leur âge, les prièrent d'entrer au bureau. L'invitation ne fut pas de leur goût, mais les commis qui soupçonnoient quelque fraude tinrent bon, et s'emparèrent des *deux drôles*. En les visitant, on trouva que leur embonpoint étoit produit par trois douzaines de serviettes qu'ils avoient volées à la blanchisserie du château de Neuilly. Elles portoient encore les lettres L. P., surmontées d'une couronne. On les arrêta. L'un d'eux, le nommé Verner, n'étoit sorti de Bicêtre que depuis quelques jours seulement.

Verner et Rivière, amenés samedi devant le tribunal, ont fait preuve d'une rare effronterie. Ils n'ont épargné ni les témoins, ni la justice, qui les a du reste condamnés à 13 mois d'emprisonnement.

— Dans la nuit du 18 au 19 mai, une partie des ifs et des cyprès du cimetière de Sceaux furent dépouillés de leurs rameaux. On accusa le nommé Pezard, herboriste à Antony, parce que cet homme, d'ailleurs assez mal famé, avoit été vu vendant des branches d'arbres verts à des bouquetières du marché aux fleurs. Pezard a été condamné vendredi par la cour d'assises à deux ans de prison.

— Un libraire qui revient de Belgique a fait connoître ici à l'autorité qu'au moment de son passage à la frontière, il a trouvé une assez grande quantité de caisses remplies de contrefaçons de nos ouvrages, dont on demandoit le libre transit à la douane pour être expédiés en Espagne et en Italie.

— Un journal prétend qu'il est question de démolir l'arc de triomphe de la grille du château sur la place du Carrousel, pour le transporter au milieu de la place, dans l'axe de la rue de Richelieu et du pont du Carrousel.

— D'après quelques journaux, un bruit souterrain, semblable tantôt au courant d'une rivière, tantôt au souffle de plusieurs instrumens de forge, se fait entendre de temps en temps dans le faubourg Saint-Antoine, à la hauteur des maisons 180 et 182. L'autorité, disent les journaux, croyant découvrir une fabrique de fausse monnoie ou d'armes prohibées, a fait de minutieuses recherches, mais sans résultat.

— Il y aura exercice à l'Institut royal des Sourds-Muets de Paris, le jeudi 3 novembre.

— On a placé dernièrement dans le cabinet des médailles de la Bibliothèque royale, les magnifiques armures des ducs de Bourgogne, de Henri II, de François Ier, de Henri IV, de Sully et de Louis XIII, provenant de la galerie du prince de Condé au château de Chantilly.

— Il reste à placer sur l'obélisque un énorme pyramidion pesant 1,000 kilogrammes, en bronze, ressemblant assez, dans sa forme, à une cloche à plongeur. Il va falloir maintenant construire un échafaudage de quinze pieds plus élevé que l'obélisque pour faire cette opération; c'est ce qui sera exécuté aussitôt que les apparaux qui ont servi à dresser le monolithe seront enlevés. Du reste, on assure que le monument ne sera inauguré et l'enveloppe en bois ôtée que lorsque tous les travaux d'embellissement de la place seront achevés.

— C'est à tort que plusieurs journaux ont annoncé la mort de l'orang-outang du Jardin des Plantes. Cet animal a seulement été changé de local pour l'hiver.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le tribunal de Clermont (Oise) a condamné ces jours derniers M. Biot, membre de l'Académie des sciences, à 25 fr. d'amende pour délit de chasse.

—Le recensement qui vient d'avoir lieu à Rouen élève la population de cette ville à 92,083 ames. On n'en comptoit, en 1831. que 88,086.

— Le conseil municipal de Rouen a protesté contre le projet du chemin de fer par *les Plateaux*. actuellement soumis aux enquêtes; il demande la création d'un chemin de fer *direct* de Paris à Rouen par la vallée de la Seine, comme présentant toutes les conditions indispensables de ces voies de communication.

— Le port de Harfleur, département de la Seine-Inférieure, est ouvert à l'importation et à l'exportation des grains et farines.

— Le *Journal de Cherbourg* annonce qu'on a découvert dans une commune du canton de Montebourg 441 médailles romaines. Environ 300 appartiennent au règne de Posthume, et les autres sont réparties entre 16 têtes dont la plus ancienne est de Caracalla, et la dernière de Valérien-Salonin.

— On mande également d'Angers, à la date du 29, que la terre est couverte de deux pouces de neige.

— On écrit du Havre, qu'il est tombé beaucoup de neige dans cette ville pendant la journée du 29.

— M. le marquis de Sercey, capitaine de corvette, fils de M. l'amiral de Sercey, décédé il y a quelques mois, vient de mourir à Cherbourg.

— Nous avons parlé, il y a quelques temps, du sieur Rixain, condamné politique, qui, n'ayant pas voulu, à l'expiration de sa peine, choisir une ville où il seroit resté pendant cinq années sous la surveillance de la haute police, fut retenu en prison à Troyes. Il paroît que Rixain ayant indiqué Clermont (Puy-de-Dôme) sa ville natale, l'administration ne put y consentir, et que par suite de ce refus il ne voulut pas faire un autre choix, demandant à l'autorité de lui fixer elle-même le lieu de sa résidence.

Amené dernièrement devant le tribunal de police correctionnelle de Troyes pour ce fait, Rixain a été condamné à cinq jours d'emprisonnement et aux dépens, pour s'être mis en contravention avec les articles 44 et 45 du code pénal. Il est probable que l'autorité, s'il persiste dans son refus, lui désignera une résidence à l'expiration de sa peine.

— Deux projets de loi existent pour l'établissement d'un chemin de fer de la Marne à la Saône. Une commission d'enquête vient d'être nommée dans la Côte-d'Or; elle doit faire connoître lequel des deux projets doit être préféré; l'un tend de Vitry à Gray, l'autre de Vitry à Dijon.

— Douze maisons ont été incendiées, le 22 octobre, à Thin-le-Moutier (Ardennes). On croit que ce désastre est l'effet de la malveillance.

— M. Auguste Delamarre, ancien receveur-général du Loiret, fonde en ce moment dans sa belle propriété d'Ecrennes, près Pithiviers, une manufacture de sucre indigène qu'il veut monter, dit-on, sur une grande échelle.

— On mande de Bourbon-Vendée, que M. de Saint-Hubert, condamné à mort par contumace, à la suite des événemens de la Vendée, vient de se constituer prisonnier.

— Un sapeur du génie, le nommé Berthet, qui habite la commune de Saint-Eloi, canton de Meximieux (Ain), où il est en congé illimité, rencontra, il y a peu de jours, un loup énorme qui s'élança sur lui. Une lutte s'engage, Berthet est renversé; cependant il se relève, pousse l'animal dans la petite rivière de Lombra, et l'y assomme avec un morceau de bois dont il étoit parvenu à se saisir.

— D'après le dernier recensement,

Nîmes contient 43,036 habitans. Dans ce chiffre ne sont pas compris les pensionnats, les hôtels, la garnison, la maison centrale, en un mot, la population non domiciliée que l'on peut évaluer à 5,000 ames.

— Le *Journal de Toulouse* annonce que M. Dejean, ancien préfet de l'Aude et ancien préfet du Puy-de-Dôme, est dans le département de l'Aude en tournée électorale.

— M. de Cassius, aîné, ancien garde-des-sceaux au parlement de Bordeaux, chevalier de Saint-Louis et lieutenant-colonel de cavalerie, est mort à Agen, le 25 octobre.

— Les journaux de Bordeaux parlent de l'empoisonnement d'une famille entière occasionné par de l'arsenic qu'une femme avoit employé pour de la fécule de pomme de terre. Les secours les plus prompts n'ont pu empêcher la mort de la personne qui avoit préparé les alimens.

— On a posé, le 30 octobre, la première pierre du pont suspendu sur le Tarn à Rabasteins.

— Deux hommes armés de fusils sont entrés dernièrement et pendant la nuit dans une auberge sur la route de Forcalquier à Peyruis. Après avoir tué la servante qui veilloit dans la cuisine, les brigands s'apprêtoient à tuer les maîtres de l'auberge, lorsque les voyageurs de la malle-poste qui passoit en ce moment entendant les cris de ces malheureux accoururent, fort heureusement, à leur secours et mirent les meurtriers en fuite. La justice s'est emparée de deux individus sur lesquels pèsent les plus graves soupçons.

— Le vice-amiral Roussin, ambassadeur à Constantinople, est arrivé à Marseille le 24, à bord de la frégate l'*Hermine* qui avoit quitté Constantinople le 8.

— Pendant le mois de septembre dernier, il a été commis en Corse, cinq assassinats, sept tentatives d'assassinats, et un rapt à main armée. Deux propriétés ont été incendiées par suite d'inimitiés. La gendarmerie a opéré 75 arrestations.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les cortès se sont constituées le 21; elles ont élu pour président don Alvaro Gomez Becerra, député de la province de Cacares, et pour vice-président don Antonio Gonzalez, député de celle de Badajoz. Les députés qui ont assisté à cette séance n'étoient qu'au nombre de 81, sur plus de 200 dont se compose l'assemblée. La séance d'ouverture, dite royale, d'après les journaux de Madrid du 22, étoit fixée au 24. La position du ministère devient de plus en plus critique; il se forme actuellement dans la presse de Madrid deux oppositions également audacieuses qui attaquent avec force sa conduite, et lui demandent un compte rigoureux de la dictature qu'il a cru pouvoir exercer depuis la révolution de Saint-Ildefonse; il est à craindre pour lui que soutenues par les députés exagérés qui, au moyen des dernières élections, ont envahi la chambre, ces deux oppositions ne parviennent bientôt à le renverser, quitte à se disputer sa dépouille aussitôt après leur triomphe.

— Il paroît que des troubles graves viennent d'éclater à Malaga, on ne sait encore à quelle occasion. Le capitaine-général de Grenade, que le commandant de la colonne malaguenaise avoit refusé de reconnoître, seroit parti le 15 au soir pour Malaga avec toute la cavalerie qu'il auroit pu réunir. La république, dit-on, a été proclamée dans cette ville, au milieu des plus grands désordres; deux membres de la junte ont été fusillés par les anarchistes.

— Gomez a mis en liberté le 15, la très-grande partie des 2,500 gardes nationaux de Cordoue qu'il avoit emmenés avec lui. Cette mesure annonce qu'il a voulu se débarrasser d'une multitude qui pouvoit le gêner et le ralentir dans les marches rapides auxquelles il se préparoit.

— Gomez poursuivi par Rodil, Alaix et

plusieurs autres généraux christinos, parvient toujours à leur échapper.

— Rodil étoit le 20 à Santa-Crux de Mudela, communiquant avec Alaix à Baylen. Ils étoient incertains sur les projets de Gomez, qui étoit à Fuencaliente.

— Alvarez, qui a remplacé le général Peon, chassé et sur le point d'être massacré par ses soldats, a réuni le 17, à Léon, sa nouvelle division aux mercenaires portugais; Sanz alors est entré dans les Asturies.

— Le général Narvaès, qui étoit à Medina-Celi, est arrivé à Alcala d'Henarès, à quatre lieues de Madrid, avec sa division, pour couvrir cette capitale.

— Nous avons annoncé que les carlistes commandés par Eguia avoient commencé le siége de Bilbao. Cette ville, capitale de la Biscaye, renferme 14,000 habitans. Le 24, Bilbao étoit investi sur trois points par plus de 26 bataillons carlistes, et la canonnade étoit vive. D'après les nouvelles publiées aujourd'hui par le *Moniteur*, l'assaut avoit été résolu pour le 27. Le sort a désigné les déserteurs de la légion d'Alger pour monter les premiers. Les forts de Begona et Saint-Augustin sont pris; un général portugais carliste a été tué, et Monténégro blessé; la mer fort mauvaise empêchoit que la place fût promptement secourue; on ne pouvoit en approcher que par terre.

D'après le *Moniteur*, les carlistes ont aussi envahi la vallée d'Aran. Les christinos qui ont voulu en défendre l'entrée ont été dispersés et détruits. Beaucoup d'Espagnols viennent se réfugier sur le territoire français.

— La *Charte de* 1830 ne donne ce soir aucune nouvelle officielle d'Espagne. Cette feuille ministérielle dit seulement que les nouvelles de l'Andalousie qui lui parviennent annoncent que Gomez s'est jeté dans la Sierra Morena (chaînes de montagnes qui séparent l'Andalousie du royaume de Grenade.)

— Nous avons sous les yeux le discours que la régente constitutionnelle a prononcé à la séance d'ouverture des cortès. Le défaut d'espace ne nous permet pas d'en rendre compte aujourd'hui. Ce discours qui est fort long ne nous paroît remarquable que parce qu'il constate combien la situation financière de l'Espagne est déplorable, et combien la position de la malheureuse régente est embarrassante.

PORTUGAL. — Les nouvelles de Lisbonne du 17 octobre sont fort tristes. Toute la société riche a disparu, et les lieux de réunions publiques restent déserts. La reine dona Maria, craignant pour elle-même, demeure enfermée dans son palais. Le gouvernement révolutionnaire concentre toutes les troupes dont il peut disposer dans l'Alentejo, où l'on craint des soulèvemens en faveur de don Miguel. Trois bâtimens de guerre ont été aussi envoyés sur les côtes des Algarves pour les protéger contre une tentative de débarquement de la part de ce prince. Pour comble d'infortune, l'argent est rare dans les caisses de l'état, tous les services sont en souffrance, et nul capitaliste ne paroît disposé à avancer ses fonds. Aussi on parle d'un emprunt forcé. Cette mesure désespérée, que la mauvaise administration des finances avec dona Maria faisoit craindre depuis longtemps, est devenue une nécessité depuis la proclamation de la constitution, car dès lors a disparu le peu de confiance qu'on accordoit encore à la reine du Portugal.

Un journal belge dit que trois individus, se disant évadés de Doullens et munis de faux papiers, ont été arrêtés le 26 à Ostende, au moment où ils vouloient s'embarquer pour Londres.

— On commence à Bruxelles, vis-à-vis le passage de la Bibliothèque, au parc, la construction du monument en l'honneur du général Belliard.

— Les chambres belges ouvriront le 10 novembre.

— Le ministre anglais, lord Duncannon, signe de son nom, comme rédacteur en chef, le journal l'*Impartial* qu'il

vient de fonder. Un pareil fait est inoui dans les annales britanniques ou même de tout autre pays.

— Des lettres de Naples, du 18, annoncent que la population n'a pas éprouvé les terreurs dont on avoit parlé au sujet du choléra; les riches habitans n'ont pas quitté la ville; ils ont imité l'exemple du roi. Les étrangers seuls sont partis, et leur départ a laissé sans emploi les nombreux domestiques de place qu'ils occupoient. Pour venir au secours de cette classe et de tous les individus dont le travail peut être entravé, le roi a acheté du blé qui a été distribué gratuitement. La maladie fait peu de ravages; on ne constate encore que des cas de dyssenterie.

— Plusieurs journaux ont parlé, et à diverses fois, de conspiration dans le royaume des Deux-Siciles. On assuroit dernièrement que le prince Charles de Capoue, frère du roi règnant, avoit expédié des proclamations de l'île de Malte où il est allé, après avoir mené trop longtemps une existence toute romanesque en Angleterre et en France, pour annoncer l'intention de débarquer en Sicile, et d'en prendre possession. La *Gazette d'Augsbourg*, qui parle de ces bruits, les considère comme ne reposant sur aucune base certaine. Nous espérons, nous, que si quelques mauvais conseillers venoient un jour à parler d'insurrection au prince de Capoue, celui-ci auroit assez de sens pour voir que l'union est indispensable parmi les princes au temps où nous vivons, assez fertile assurément pour eux en élémens de destruction.

— Le prince royal et la princesse royale de Prusse sont revenus de Dresde à Berlin.

— Les feuilles prussiennes donnent beaucoup de détails sur les cérémonies du mariage qui vient d'avoir lieu à Berlin entre la princesse Elisabeth, fille du prince Wilhelm de Prusse, et le prince Karl de Hesse et du Rhin.

— On écrit de l'île de Bourbon, le 28 mai :

« Depuis quelques jours, chaque soir le sommet de notre Etna offre un spectacle curieux : les nuages amoncelés y reflètent l'immense éclat des feux du cratère en ignition plus ardente en ce moment; une longue traînée lumineuse dirigée de l'ouest à l'est indique la marche d'une coulée de laves récemment échappées de l'enceinte du principal foyer. Il y a longtemps que notre volcan n'avoit offert les signes d'un aussi grand travail intérieur. Jusqu'ici cependant aucune secousse souterraine n'a été ressentie. »

— Un magistrat américain a publié dernièrement des calculs fort curieux sur la consommation et les effets des liqueurs spiritueuses dans ce pays. Avant 1827, on consommoit annuellement aux Etats-Unis 327,128,970 litres de liqueurs fortes qui devoient coûter aux consommateurs environ 260,160,000 francs.

L'auteur de cette publication porte à 375,000 le nombre des ivrognes, et assure qu'il en meurt chaque année à peu près 37,500.

Les ouvrages de Mgr l'évêque de Belley, dont il a été parlé dans le dernier numéro de ce Journal, se trouvent à Lyon, chez Pelagaud, Lesne et Crozet; et à Paris, chez Poussielgue Rusand.

Le Gérant, **Le Bresgue.**

BOURSE DE PARIS DU 31 OCTOBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 106 f. 05
QUATRE p. 0/0 j. de sept.—99 fr. 00
TROIS p. 0/0, j. de juin. — 79 f. 00
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr.00
Act. de la Banque. 2280 f. 00
Empr. national. 000 f. 00
Bons du Trésor. 0 0/0
Rente de la Ville de Paris. 000 00
Obl. de la Ville de Paris. 1200 f. 00
Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00

Quatre Can., 1200 f. 00	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth 741 fr.25	Empr. r. d'Esp. 00 f 0/0
R. de Napl. 98 f. 40	R. p. d'Esp. 00 f. 0/0
Emp. rom. 102 f. 7/8	Empr. Belge. 101 fr
Cortès, 00 fr. 0/0	Empr. d'Haïti. 340 f.
R. d'Esp. 00 0/0.	Empr. grec... 00 00.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP.
Quai des Augustins, n. 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2728.

JEUDI 3 NOVEMBRE 1836.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

COUP D'OEIL

SUR LA BELGIQUE SOUS LE RAPPORT RELIGIEUX ET MORAL.

II. De la presse.

Nous entendons nous occuper des journaux seulement. Quant à la publication d'ouvrages écrits par des nationaux, ce n'est que de loin en loin que l'on en voit paroître. Nous n'examinerons pas les effets qu'ils produisent; ou on ne les lit pas, ou le nombre de lecteurs de ces productions est si petit que le bien ou le mal, selon les principes qu'ils contiennent, sont de peu d'importance. Quant à la reproduction des ouvrages écrits en France, il suffira de dire que presque tous ceux qui font quelque bruit dans ce pays ont du succès en Belgique. Le nombre des bons *publiés* balance à peu près celui des mauvais. Toutefois, depuis quelque temps, les amateurs des lectures bizarres et fantastiques de l'époque qui gâtent tant l'esprit et le cœur, diminuent, las qu'ils sont des débauches d'une imagination en délire. Le goût pour les ouvrages dans lesquels l'agrément s'allie avec la solidité se propage, surtout parmi les jeunes gens et les femmes, grâce à quelques sociétés formées dans le but de répandre les vraies lumières. Avec le secours de ces deux catégories de membres d'une nation dirigées dans les principes religieux qui seuls sont la garantie et qui forment la condition d'existence de la société, il y auroit quelque espoir de ramener celle-ci dans la voie du bonheur. Mais malheureusement le nombre de journaux anti-catholiques est trop grand pour que cet espoir se réalise promptement. Ceux même qui lisent de bons ouvrages, lisent en même temps les mauvais journaux, ils considèrent ces lectures comme innocentes et s'imaginent avoir en eux assez de force pour en repousser les pernicieux effets. Triste condition où l'orgueil a plongé la société! On se croit capable de tout digérer, parce qu'on a une haute idée de soi-même, et on ne s'aperçoit pas que l'ame, réduite à ses pensées de tous les instans, se laisse façonner en quelque sorte, et qu'elle n'a plus le pouvoir de faire un retour sur elle-même pour se considérer dans le silence des mauvaises pensées ; on ne songe pas que les habitudes secrètement contractées ne se redressent que difficilement, surtout si l'on reste dans le péril flagrant d'y retomber. D'ailleurs, quelles saines pensées peuvent sortir de ce chaos de doctrines perverses, si tout ce que l'on voit s'éloigne du vrai, si tout est erreur, mensonge, déguisement?

Le vrai seul, l'image en quelque sorte des pensées divines, nourrit l'intelligence de l'homme. Hors de là, quelle que soit la portion de connoissances qu'il possède, enfant dépourvu d'expérience, l'homme marchera au hasard ; d'illusions en illusions, il finira par adopter la plus funeste de toutes, celle d'imaginer (car pour lui la réalité n'existe que dans son imagination) que tout est matière ou guère moins. Dieu pour lui existera peut-être, mais enveloppé d'un vague immense, d'un nuage trop épais

pour que l'intelligence ainsi abrutie le découvre:.... Le présent comme le passé subissent le joug du mensonge. S'agit-il du passé? L'historien façonne les faits à sa guise, travestit, ajoute, retranche, et son œuvre facile est un roman. S'agit-il du présent? Même système. Aussi, un fait qui se passe actuellement sous nos yeux, nous le voyons dénaturé, l'intention est calomniée... En tout et partout le règne de l'erreur. Cependant, qu'on y réfléchisse, la tyrannie de l'erreur est cent fois plus funeste que la tyrannie de la force. On se récrie contre cette dernière, et l'on s'en impose, de gaîté de cœur, une plus insupportable, plus dégradante surtout, parce qu'elle est volontaire.

Eh bien, si ces réfléxions sont justes, que deviendront les Belges qui se laissent ainsi conduire, sans le savoir, par la mauvaise presse? Ils voient chaque jour les ministres de la religion traités d'imposteurs, d'accapareurs de fortunes, d'intrigans. La conduite des prêtres est sans cesse en butte aux attaques les plus violentes comme les plus injustes. Les devoirs de l'apostolat sont rendus odieux. En un mot, la licence de la presse qui est beaucoup plus grande en Belgique qu'en France, n'a plus de bornes. On répète souvent que plus les excès de la licence sont scandaleux, moins celle-ci est nuisible. Jusqu'à un certain point, dans certains cas et d'après certaines conditions, cela peut être vrai. Mais quand, d'autre part, l'éducation, les institutions, les habitudes morales concourent avec la presse [illegible]former une partie de la nation, [illegible] l'assertion est fausse. Dans ce [illegible] sympathie, et la sympathie aveugle l'esprit quand elle tire son origine de la nature corrompue. Chez un peuple religieux, où la foi est vive et dont toutes les sympathies sont pour la religion, assurément les infamies publiées par la presse inspireroient l'horreur, les mauvaises productions ne seroient point lues et l'ardeur des plus zélés parviendroit à les étouffer dès leur naissance. Mais sommes-nous dans des temps si heureux? Des doctrines sorties du plus grossier matérialisme ont pénétré dans tous les rangs de la société. L'esprit de parti les propage avec une effrayante rapidité. Ce débordement de principes anti-sociaux produira tôt ou tard ses tristes effets. Des catastrophes sans nombre auront pesé sur les peuples avant que l'œil des victimes égarées se soit dépouillé de l'écaille qui les prive de la lumière. Les personnes sensées gémissent en secret à la vue d'une persévérance si obstinée à se creuser soi-même son malheur, mais que peuvent de stériles regrets contre une puissance qui acquiert chaque jour plus de force!

Mais, dira-t-on, la bonne presse contrebalancera les effets pernicieux de l'autre. Erreur: les bons journaux prémunissent jusqu'à un certain point contre le mal ceux qui les lisent, mais ils ne produisent jamais des effets asssez puissans sur la généralité pour former un contrepoids. D'ailleurs, les bons journaux sont en plus petit nombre que les mauvais. Voyons ce qui existe en Belgique.

La presse quotidienne se divise en quatre catégories. A la première appartiennent les journaux qui défendent la religion et les vrais principes sociaux avec une teinte religieuse plus ou moins prononcée, et quelque différence dans la couleur politique;

nombre est de cinq. A la secon-
ppartiennent les journaux anar-
ies, ennemis les plus déclarés de
ligion, qui sont au nombre de
. A la troisième, les journaux
aux, qui sont les plus nombreux.
quatrième, ceux sans couleur
prononcée. Puis viennent quel-
publications auxquelles il répu-
de donner le nom de journaux,
ne sont que de vrais libelles dif-
atoires, où l'infamie le dispute
bassesse et à la lâcheté. Ce qu'il
de honteux pour la Belgique,
t de voir ces feuilles admises dans
ains cafés. Quant aux journaux
gistes qui partagent l'allure de
de la deuxième et troisième ca-
rie, c'est sur l'immoralité et
ligion qu'ils fondent leur sys-
e, si c'en est un. Leurs patrons
oient pas qu'en sapant la mo-
et la religion dans leur base, il
impossible, même si leur cause
mphoit un jour, que celui qu'ils
ellent de leurs vœux pût régner.
cause politique est bien mau-
e lorsqu'elle s'appuie sur des prin-
s destructeurs; tandis qu'elle offre
que chance de succès, et, après
accès, de durée, lorsqu'elle est
ndue avec droiture et bonne foi,
urtout lorsqu'elle respecte les
cipes essentiels à l'existence de
ciété.

la vue de ce tableau, l'homme
ien sembleroit devoir désespérer
l'avenir, s'il n'y avoit que la presse
r déraciner le mal; heureuse-
nt, avec l'aide de ses semblables et
secours de la Providence, il se
sente à lui d'autres moyens d'em-
her la société de périr. Il suffit
voir un zèle soutenu, de l'activité,
le saisir à propos les occasions.

Dans l'article suivant nous nous occuperons de l'enseignement, l'un des plus puissans moyens de revivifier les principes religieux si fort affoiblis. P. V.

Bruxelles.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Le dimanche 30 octobre, M. l'Archevêque, accompagné de M l'abbé Tresvaux, vicaire-général, s'est rendu à la communauté des Dames du Saint-Sacrement de la rue Neuve-Sainte-Geneviève, où il a dit une basse messe et reçu les vœux de deux novices. Le prélat a adressé à ces pieuses filles une touchante allocution, dans laquelle il a fait ressortir avec beaucoup d'intérêt tout ce qu'a de glorieux, pour les vierges chrétiennes, l'alliance qu'elles contractent avec Jésus-Christ par les vœux de religion, en la mettant en parallèle avec les alliances humaines les plus avantageuses sous le rapport de la naissance, des talens et de la fortune. Après la cérémonie, à laquelle de nombreux fidèles ont assisté avec un religieux recueillement, le prélat a visité l'établissement et a adressé de nouveau à la communauté réunie des paroles de bonté et d'encouragement, qui l'ont remplie de joie et de reconnoissance.

Cette fervente communauté observe, comme on le sait, la règle austère de saint Benoît dans toute sa rigueur, et ajoute aux vœux ordinaires de religion celui de victime, par lequel elle s'oblige à l'adoration perpétuelle du saint Sacrement, pour réparer les outrages que Jésus-Christ reçoit dans ce sacrement.

On a beaucoup parlé cet été d'une *église française* commencée ce printemps, faubourg Saint-Marceau, et dont la construction assez avancée fut arrêtée par l'autorité. Un procès à ce sujet va être porté devant les tribunaux. Il paroît que trois indi-

vidus, les sieurs Ponthus, Conille et Dubief, s'étoient associés pour la construction et l'exploitation de cette église. L'abbé Chatel devoit placer dans cette église deux de ses prêtres et venir y prêcher lui-même. On comptoit sur de grands bénéfices, et il étoit convenu que l'abbé Chatel feroit une quête à domicile pour les frais d'ameublement du local. L'autorité ayant mis obstacle à la continuation des travaux et ayant annoncé que l'autorisation d'ouvrir l'église ne seroit pas accordée, les trois associés ont demandé à Chatel la résiliation du traité qu'ils avoient fait avec lui. C'est là-dessus qu'on doit plaider. L'affaire a été appelée samedi à l'audience du tribunal de première instance, mais elle a été renvoyée après les vacances.

Un journal dit que la première pierre de l'église n'a pas été posée; c'est une erreur. Le bâtiment est presque achevé et est même couvert.

La maîtresse de pension que le journal de l'*église française* et le *Constitutionnel* avoient dénoncée pour son intolérance, et dont nous avions pris la défense dans notre Numéro du 18 octobre, a adressé une réclamation au *Constitutionnel*. Voici en quels termes il en parle dans son numéro du 25 octobre :

« Le journal l'*Eglise française* a inséré une lettre dans laquelle M. Masson se plaignoit que sa jeune fille eût été renvoyée d'un pensionnat de Janville (près d'Orléans), par le seul motif qu'elle professoit le culte de l'église française. Un fragment de cette lettre a été reproduit dans notre numéro du 5. Madame Hallot, directrice de l'établissement en question, nous écrit pour réclamer contre l'assertion de M. Masson. Bien loin d'avoir soumis la jeune personne à un interrogatoire inquisitorial, madame Hallot nous informe qu'elle l'avoit gardée pendant une partie de l'année scolaire, sachant qu'elle professoit une foi dissidente, sans l'astreindre aux pratiques religieuses de la maison, lui laissant au contraire toute liberté dans l'exercice de son culte spécial. C'est donc à tort, ajoute madame Hallot, que l'on attribue à un sentiment d'intolérance le renvoi de mademoiselle Masson, qui a eu lieu à la rentrée des classes pour d'autres causes. »

Il y a deux choses à remarquer dans cet article; 1o le fait allégué par l'*Eglise française* n'étoit point vrai, et ce n'est point parce que la jeune personne étoit de l'église française qu'on l'a renvoyée; 2o nous apprenons avec peine que madame Hallot ait pu garder chez elle pendant une partie de l'année, une jeune fille qui ne suivoit point les exercices religieux de sa maison. Elle dit qu'elle lui laissoit toute liberté de pratiquer *son culte spécial*; mais comme il n'y a point, sans doute, d'*église française* à Janville, quels pouvoient être les exercices religieux de cette jeune fille? Nous ne nous étonnerons donc pas que la maîtresse de pension l'ait renvoyée; nous nous étonnerons bien plus, si les deux journaux nous le permettent, qu'elle ait pu garder quelque temps une pensionnaire qui ne pratiquoit aucun culte ou qui en pratiquoit un ridicule et absurde. Il n'y a certainement pas d'intolérance à dire à des parens : « Les enfans que j'élève sont des catholiques; les instructions, les offices sont pour des catholiques. Que feroit chez moi une jeune personne qui ne suivroit pas ces instructions et ces exercices? Elle romproit l'uniformité de la maison, elle donneroit un mauvais exemple. Cherchez pour elle une pension assortie à vos idées... » Nous aurions mieux aimé que madame Hallot eût répondu aussi franchement.

Est-ce que l'on voudroit recommencer les tapages et les désordres dans les églises, que nous avons vus si fort à la mode il y a quelques années? Le jeudi 27 octobre, au

soir, une explosion a eu lieu dans l'église Saint-Nizier, à Lyon ; elle a été produite par un pétard fortement cordé et placé sous des chaises amoncelées. Ainsi, il y avoit une intention bien marquée. La dose de poudre étoit petite, cependant la détonation a été forte et auroit pu être suivie d'un incendie.

Cette tentative se lioit-elle à quelque projet de vol qu'on auroit exécuté à la faveur du désordre produit par l'incendie; c'est ce que nous ignorons, mais nous remarquons que les journaux les moins religieux disent que *dans la supposition la moins grave, celle d'une simple espiéglerie, on ne sauroit que déplorer le déréglement d'esprit qui se complaît à ces jeux bizarres et dangereux*.

Nous ne regardons pas tout-à-fait cette *supposition* comme la moins *grave*, et nous voyons dans cette *espiéglerie* et ces *jeux* une coupable insulte à la religion. Mais enfin les journaux dont nous parlons *déplorent le déréglement d'esprit* auquel ont obéi les auteurs de cette odieuse manœuvre. C'est un changement de langage dont il faut les féliciter.

La retraite ecclésiastique de Toulouse, commencée le 18 octobre, comme on l'a vu, s'est terminée le 25; près de 400 prêtres en ont suivi les exercices. M. l'archevêque a toujours paru à la tête de son clergé ; il s'est montré en cette occasion ce qu'il est toujours, aussi bon et aussi affable pour ses prêtres, qu'il est sage et prudent dans les avis qu'il leur donne et dans tous les détails de l'administration.

La retraite a été prêchée par M. l'abbé Dufêtre, qui, comme nous l'avons dit, venoit de terminer la retraite à Agen, et qui immédiatement auparavant avoit donné celle d'Albi, close le 4 octobre.

La retraite pastorale du diocèse de Clermont s'est terminée le samedi 22 octobre au grand-séminaire de Montferrand ; elle avoit commencé le dimanche précédent au soir. Près de 300 prêtres y ont assisté. M. l'abbé Debussi s'étoit chargé de toutes les instructions et exhortations. Il parloit jusqu'à six fois par jour et avec un zèle et une chaleur entraînante. M. l'évêque présidoit à tous les exercices ; le dernier jour, le prélat est monté en chaire, a remercié en son nom et en celui de son clergé l'infatigable prédicateur qui avoit montré à la fois tant de savoir et de talent, et a témoigné à ses prêtres combien il étoit heureux de se trouver au milieu d'eux. Le samedi matin ont eu lieu la communion générale et le renouvellement des promesses cléricales. Avant de se séparer, les prêtres ont formé entre eux une société de prières, à l'imitation de ce qui s'est fait déjà dans d'autres diocèses. Nous avons parlé il y a peu de temps d'une œuvre semblable à Viviers.

Le dimanche 23 octobre, les Frères des Ecoles chrétiennes ont été installés à Digne. Ils étoient arrivés le 15 au nombre de trois avec un Frère d'Avignon qui les accompagnoit. Le lendemain, M. le curé annonça au prône que les parens qui voudroient confier leurs enfans aux Frères pourroient se faire inscrire. En peu de jours, il y eut 160 inscrits, ce qui est beaucoup pour une population qui n'atteint pas 4000 ames. Le dimanche, à deux heures après midi, le clergé de la paroisse alla processionnellement prendre les Frères dans leur maison, et les conduisit à l'évêché. Là M. l'évêque se joignit au cortége. On alla à l'église, où le prélat paraphrasa d'une manière touchante ces belles paroles du Sauveur : *Sinite parvulos venire ad me*. Le vénérable vieillard bénit les Frères et leur remit les clés de la maison qui leur est destinée.

Ce jour fut un jour de fête pour les familles.

Il y a long-temps que cet établissement étoit projeté. Il est dû au zèle ingénieux et actif d'une dame plus distinguée encore par ses vertus que par son esprit. Mme Dupaty, fille du président de ce nom, étoit allée à Digne pour y prendre les eaux. Elle a fini par s'y fixer, et au milieu d'un état habituel de langueur et de souffrances, elle a suivi son projet d'établissement des Frères avec une courageuse persévérance. Elle a écrit de tous côtés pour solliciter des secours. Elle a intéressé à son œuvre des personnes charitables. Nous en avons parlé nous-mêmes dans ce Journal. Avec les dons que Mme Dupaty a réunis, on a bâti une maison, et M. Dupaty en a été l'architecte. La maison est aujourd'hui parfaitement disposée et l'école est ouverte.

La *Gazette du Midi* qui parle de cet établissement rappelle que M. Cheminade, ancien préfet des Basses-Alpes, étoit fort opposé à cette école. Il alloit jusqu'à dire qu'on verroit une émeute à Digne, si les Frères y venoient. Un démenti qui lui fut, dit-on, donné à cet égard par le maire de Digne, fut suivi peu après de sa disgrâce. Le préfet actuel a favorisé le nouvel établissement, et ceux même qui y auroient été contraires il y a quelques années ont paru le voir avec plaisir.

La cour de cassation avoit renvoyé à la cour d'assises d'Agen l'affaire du nommé Vergès, de Lupiac, qui, le 17 mars dernier, avoit pris les habits du vicaire, et s'étoit installé dans un confessional pour entendre la confession d'une fille du lieu. Nous avons raconté ce trait d'impiété dans le Numéro du 9 août, et nous avons fait connoître une difficulté judiciaire qui s'étoit élevée. L'affaire ayant été portée à la cour d'assises, M. Chauvard, procureur du roi, a soutenu avec force l'accusation. Vergès n'a été condamné qu'à un mois d'emprisonnement. On ne trouvera pas, sans doute, ce jugement trop sevère. Il paroît qu'une circonstance a provoqué cette indulgence, c'est que la fille qui étoit dans le confessionnal, fille fort simple et qui n'étoit pas jeune, n'avoit pas encore commencé sa confession et récitoit le *Confiteor* quand une femme du lieu vint l'avertir de la fraude; elle se retira aussitôt; ainsi aucun secret ne fut surpris par le faux confesseur, et tout en seroit peut-être resté là si celui ci ne se fût vanté d'une si odieuse tromperie et n'eût cité même des aveux qu'il prétendoit lui avoir été faits par la fille, Simonne Renaud. Cette jactance et ce mensonge ajoutent encore, selon nous, à l'indignité de sa conduite.

Un voyageur qui avoit failli périr dans une petite rivière entre Dreux et Evreux, et qui, étant tombé près d'une petite île dans un fond assez creux, avoit invoqué Dieu et la sainte Vierge, et s'étoit trouvé tout à coup relevé et sur ses pieds, sans pouvoir s'expliquer comment, a voulu exprimer sa reconnoissance sur les lieux mêmes, et d'une manière durable. Sa première pensée avoit été d'élever sur le pont de Mottelle, voisin du théâtre de l'accident, et dont la construction récente préservera les voyageurs de semblables malheurs, d'élever, dis-je, un monument à la sainte Vierge, dans le genre de ceux que l'on rencontre sur les chemins dans quelques-unes de nos provinces, et surtout en Italie. Mais il auroit fallu le concours des autorités, et elles ne se sont pas montrées favorables à ce projet; on pouvoit craindre d'ailleurs que ce monument, quel qu'il fût, ne fût exposé à quelque outrage de la part de quelques malveillans impies et grossiers.

Le voyageur a donc dû prendre un autre moyen de témoigner sa reconnoissance. L'église Saint-George, paroisse voisine du lieu de l'accident,

n'est point ornée. Elle n'avoit point de statue de la sainte Vierge, et une niche où il y en avoit une autrefois, étoit restée vide depuis la première révolution. Une belle statue de la sainte Vierge avec l'enfant Jésus fut donc disposée à Paris et envoyée à Saint-George, ainsi qu'une statue moins grande, sous l'emblême de l'Immaculée Conception. La première fut bénite par le curé de Saint-George et exposée pour la fête de l'Assomption. La deuxième pourra être exposée dans quelques circonstances, ou portée en procession. Le voyageur s'étoit rendu sur les lieux pour la pose de la statue, et il a fait célébrer à cette occasion une messe d'actions de grâces. Il a distribué dans le pays des médailles et des images de la sainte Vierge.

On loue d'ailleurs le zèle du curé de cette paroisse. Il n'a cessé, depuis que la cure est rétablie, de travailler à restaurer l'église dont le vaisseau est assez beau, et possède d'anciens vitraux peints. Il travaille à entretenir la piété, fait chanter des cantiques par la jeunesse, et a adopté, comme beaucoup de ses confrères, l'usage de faire chaque dimanche, après l'explication de l'évangile, une instruction sur le dogme, les sacremens ou la morale. C'est un véritable catéchisme développé, ou un cours d'instructions méthodiques qui dure toute l'année, et qui sans doute portera ses fruits.

M. Duhaut-Cilly, capitaine de frégate, est auteur d'un voyage autour du monde, entrepris aux frais d'une compagnie dont étoit M. Laffitte. Le but étoit d'ouvrir de nouvelles voies au commerce dans la mer du Sud. M. Duhaut-Cilly partit du Havre le 10 avril 1826, sur le *Héros*, navire de 370 tonneaux. Il doubla le Cap-Horn et parcourut les côtes de l'Amérique méridionale et de la Californie. Il fait l'éloge des missionnaires espagnols de cette dernière contrée, qui sont parvenus à donner des habitudes sédentaires aux tribus nomades des Indiens du pays, et qui empêchent ces populations de retourner à la vie sauvage. On trouve dans son voyage des notions sur les missions de la Californie.

La Californie se divise en haute et basse; la basse, c'est la Péninsule. L'établissement des présides y remonte à la fin du dix-septième siècle. M. Duhaut-Cilly croit que ce furent les Dominicains qui fondèrent ces missions; c'est une erreur. Les Jésuites entrèrent les premiers en Californie, en 1697, comme on le voit par leurs *Lettres édifiantes*. Ce qui a trompé le voyageur, c'est que ces missions sont aujourd'hui confiées aux Dominicains. Ils ont succédé aux Franciscains qui avoient remplacé les Jésuites, après la suppression de la société. Il n'y a plus d'Indiens libres dans la basse Californie, et le nombre des autres est peu considérable et diminue tous les jours; ce qui tient sans doute aux mêmes causes qui ont amené l'extinction presqu'entière de la race indienne dans le Canada et dans les autres parties de l'Amérique du nord.

La haute Californie est le prolongement de la Péninsule vers le nord; elle fait partie du continent américain. La première mission y fut établie par des religieux Franciscains, en 1769; c'est celle de San-Domingo. Depuis, vingt autres ont été fondées, sur une étendue de 150 lieues de long et de 20 de large. Au-delà, le pays n'est habité que par les sauvages. M. Duhaut-Cilly compte vingt et une missions, formées depuis 1769 jusqu'en 1823; nous en avons donné la liste dans ce Journal, Numéro du 17 juillet 1834, d'après une lettre de M. Bachelot, préfet apostolique des îles Sandwich. Le nombre des Indiens de ces missions est estimé de 20,000; il a beaucoup diminué depuis soixante ans, et probablement par les mêmes causes, dont une des principales est

(

l'abus des liqueurs fortes, qui est mortel à ces peuples. Le nombre des créoles, évalué en 1817 à 1,300, s'élevoit dix ans après à 3,500. Les Indiens travaillent à la terre, et les créoles s'occupent des troupeaux. Le capitaine a obtenu ces renseignemens par les religieux, dont il loue constamment la complaisance et l'accueil hospitalier.

Le livre de M. Duhaut-Cilly parle aussi des îles Sandwich, et ne donne pas une idée favorable des missionnaires protestans qui y sont établis. « Les maux qu'ils ont causés, dit-il, sont au-dessus du bien qu'ils ont pu faire ; il est incontestable que, depuis qu'ils ont obtenu dans ces îles une certaine influence, la culture a diminué de plus d'un tiers. Quel fléau peut être plus nuisible et plus destructeur? Les propagateurs méthodistes sont aussi des espèces de commerçans qui savent tirer parti de leur influence pour faire des bénéfices. L'un d'eux se laissoit donner le titre de roi à Otowai. » L'auteur raconte de ces missionnaires des traits d'avarice et de cruauté. Il regarde les îles Sandwich comme n'étant encore qu'à la première période de leur dépérissement ; celles de la Société, soumises depuis long-temps au méthodisme, ne comptent peut-être pas le tiers de la population qu'elles avoient du temps de Cook. Tous les navigateurs, dit le capitaine, ont fait cette remarque.

Le *Héros* rentra au Havre le 19 juillet 1829 ; son voyage avoit duré trois ans et trois mois.

Ce que nous venons de rapporter du voyage de M. Duhaut-Cilly se trouve confirmé par ce que nous avons déjà cité du protestant Meyen, Numéro du 2 janvier 1834. Enfin, nous trouvons dans un journal américain, des extraits d'un voyage de Reynolds dans la mer Pacifique. Ce voyageur arriva, à ce qu'il paroît, aux Etats-Unis, peu après les missionnaires français dont nous avons parlé, M. Bachelot et ses confrères. Il parle d'eux avec estime, et se trompe seulement, en disant qu'ils étoient Espagnols, et qu'ils venoient de Californie ; voici le portrait qu'il fait d'eux :

« C'étoient des hommes instruits, de manières agréables et d'une conversation intéressante. Toute leur conduite parut sincèrement pieuse. Ils avoient apporté avec eux des fonds pour construire des maisons, et avoient appris assez vite la langue pour pouvoir converser avec les insulaires. Ceux-ci vinrent à leur école et à leurs instructions. Les missionnaires n'usèrent envers eux que de bons procédés; mais leurs succès étoient trop grands, on leur ordonna de discontinuer leurs exercices de religion, et on aposta des soldats, pour empêcher les naturels d'y prendre part. On fit partir les missionnaires, et on les jeta sur les côtes de Californie. »

Reynolds s'élève avec force contre cette intolérance et ces vexations ; mais ce n'est pas tout, dit-il. Environ quarante naturels du pays qui avoient été instruits par les missionnaires catholiques furent condamnés à de rudes travaux et maltraités. Le capitaine Downes voulut faire quelques représentations aux autorités ; il leur dit qu'en Angleterre, aux Etats-Unis et ailleurs, on ne persécutoit point pour cause de religion, et qu'il falloit faire cesser cet esprit de violence. Alors Bingham, chef de la mission, que nous avons déjà fait connoître, numéro du 2 janvier 1834, et qui est un cordonnier presbytérien de New-York, devenu missionnaire, Bingham voulut soutenir la thèse contraire, et cita l'Espagne pour justifier l'intolérance. Toutefois la réplique du capitaine, dit Reynolds, persuada les chefs, et les Indiens furent dispensés des travaux forcés. Les missionnaires protestèrent qu'ils étoient étrangers à ces mauvais traitemens. Soit, dit le voyageur; mais d'où les naturels du pays auroient-ils donc appris qu'il falloit punir, poursuivre et chasser ceux

qui n'avoient pas le même culte que les missionnaires protestans?

Voilà bien des témoignages de la tolérance protestante ; et il faut bien remarquer que ces témoignages nous viennent d'auteurs non suspects, de marins et de voyageurs, qu'on n'accusera pas de superstition. Duhaut-Cilly, Meyen et Reynolds portent absolument le même jugement, et sur la sagesse des missionnaires catholiques, et sur l'esprit de secte des méthodistes et des presbytériens.

POLITIQUE.

Qu'on nous permette de considérer l'entreprise insensée qui vient d'avoir lieu à Strasbourg sous un point de vue particulier.

C'étoit déjà beaucoup pour ceux qui portent le nom de Bonaparte, que de trouver dans leur propre famille un éclatant exemple d'usurpation. Ce premier fait néanmoins n'auroit peut-être pas suffi tout seul pour constituer à leurs yeux un droit permanent à l'empire, si l'histoire contemporaine ne leur eût four i d'autres encouragemens et d'autres excitations. Mais ils ont vu tant de choses de ce genre réussir ailleurs, qu'ils ont cru apparemment pouvoir passer sur le même pont. A titres égaux, ils ont même dû se considérer comme plus avantageusement placés que les trois familles d'usurpateurs qu'ils ont à la fois sous les yeux à Brunswick, en Espagne et en Portugal.

On peut dire que, sous le rapport de la moralité des entreprises, il y a quelque chose de moins odieux dans leur fait que dans celui du duc de Brunswick actuellement régnant; que dans celui de la veuve de Ferdinand VII; que dans celui de la fille de don Pedro. En effet, les Bonaparte ne se présentent point en qualité de parens pour dépouiller des frères, comme le duc de Brunswick; pour dépouiller des oncles, comme la princesse dona Maria; pour dépouiller des beaux-frères, comme Marie-Christine. Bien certainement ces circonstances atténuantes ne leur constituent pas un droit sur le bien d'autrui; mais cela constitue pour eux une position moins immorale que celle des trois usurpateurs dont nous parlons ici.

C'est donc ce régime de confusion politique qu'il faut particulièrement déplorer, comme propre à fomenter le trouble et le désordre des sociétés, comme tenant allumé pour long-temps le feu des ambitions et des cupidités ardentes. Voilà une famille qui se croit déchue du trône parce que l'un des siens s'empara un jour accidentellement du pouvoir en France par une usurpation heureuse. Comme l'auteur de cette illustration passagère n'a rien laissé après lui qui pût la maintenir dans ses collatéraux, ni même dans son propre fils, on se demande à quel titre ses frères et ses neveux peuvent prétendre nous imposer leur dynastie. N'en doutons pas, une idée aussi présomptueuse et aussi insensée ne sauroit leur être venue qu'à la vue des faits du même genre que l'histoire de notre époque réunit ensemble sous leurs yeux dans les trois états ci-dessus désignés. C'est que quand le droit et les principes fondamentaux de l'ordre social viennent à tomber ainsi de toutes parts dans la confusion, cela devient en quelque sorte comme l'argent perdu, dont le peuple dit qu'il n'a point de maître.

On ne sait pourquoi la reine d'Espagne s'est donné la peine de prononcer, pour l'ouverture des cortès, un discours à perdre haleine, dont la lecture n'a guère pu durer moins de trois quarts d'heure; car voici exactement à quoi il se réduit :

« Le royaume est dans la situation la plus déplorable. Si les cortès peuvent le délivrer de cette affreuse crise, elles feront quelque chose de surprenant qui excitera l'admiration de la postérité... Quoique les droits de ma fille soient tout ce que l'on connoît de plus incontestable, les puissances étrangères m'ont retiré leurs agens diplomatiques et je leur ai retiré les miens. Le cabinet de mon frère, le

roi de Naples, est celui qui m'a causé le plus de chagrin, comme s'étant le plus mal conduit. J'ai à me louer singulièrement de l'Angleterre, que mes revers ne rebutent pas. Elle m'envoie cent mille fusils dont j'avois le plus pressant besoin pour armer mes recrues et mes gardes nationaux mobilisés.

» Quant à la France, elle s'est un peu refroidie dans sa coopération ; elle me laisse ses Algériens et son autre légion auxiliaire avec le brave général qui la commande, mais c'est tout ce que j'en aurai ; ses autres envois d'hommes sont suspendus.

» La pénible situation où se trouve l'Espagne a interrompu le cours de la justice, et c'est le peuple souverain qui s'est chargé lui-même de l'administration. Les choses n'en vont pas mieux, bien certainement; mais je n'y puis rien absolument. Il faut espérer que les cortès seront plus heureuses. Je me flatte qu'elles auront aussi égard à ce que l'état des provinces ne permet de rien rétablir, et qu'elles n'en voudront pas à mes ministres de ce qu'ils ont perdu la tête comme moi jusqu'à ce moment...... Je suis bien fâchée d'avoir fait banqueroute au milieu d'un amas de richesses, de dépouilles d'églises et de confiscations de toute espèce, qui devroient me faire nager dans l'opulence. Mais rien ne se vend, et je ne trouve pas même à emprunter sur gages. La nation espagnole est frappée d'engourdissement. Si les cortès ne trouvent pas moyen de *faire disparoître cette torpeur*, il y a de quoi ne plus savoir où donner de la tête.

» Quand je prêtai serment à la constitution de 1812, je n'y voyois pas bien clair, et je n'y vois guère plus distinctement aujourd'hui ; mais enfin les cortès sont là, et elles y verront peut-être mieux. En attendant, voici ce que je leur donne à démêler pour exercer leur patriotisme : *des passions irritées à calmer ; des opinions opposées à rapprocher ; des intérêts contraires à concilier ; des ennemis intérieurs à vaincre ; des intrigues étrangères à déjouer ; des armées de rebelles à détruire ; une terrible guerre civile à terminer*, moyennant quoi, la paix et l'ordre pourront sortir de l'épouvantable chaos où nous sommes plongés. »

Dégagé de ses superfluités, de ses lieux communs, de ses supplications aux cortès, et de ses appels au patriotisme espagnol, voilà tout le discours de la reine Marie-Christine.

PARIS, 2 NOVEMBRE.

Ce qu'on aura peine à croire, c'est que des partisans de Bonaparte, c'est qu'un membre de sa famille aient compté assez sur les souvenirs de gloire laissés par l'empereur pour tenter de nous ramener l'empire, peut être avec ses guerres gigantesques et ses folles dépenses, comme si l'on ne savoit pas que cette gloire n'est demeurée vivante que dans les pages de notre histoire, que l'ambition qui a eu pour résultat de belles conquêtes a aussi amené de grandes défaites; comme si nous ignorions également que cette gloire sur laquelle ils se sont appuyés imprudemment a coûté bien des larmes, bien des regrets et d'immenses trésors à la France que le conquérant avoit fini par épuiser.

Dimanche, 30 octobre, à six heures du matin, une insurrection militaire a été tentée à Strasbourg, par le prince Napoléon-Louis-Bonaparte, fils de la duchesse de Saint-Leu. Le gouvernement en fut informé lundi dans la soirée par une dépêche télégraphique interrompue par le brouillard. Cette dépêche qui pouvoit donner de l'inquiétude étoit datée du 30, et ainsi conçue :

« Ce matin, vers six heures, Louis-Napoléon, fils de la duchesse de Saint Leu, *qui avoit dans sa confidence* le colonel d'artillerie Vaudrey, a parcouru les rues de Strasbourg avec une partie de.... »

A minuit le ministre de l'intérieur s'est rendu au château; quelques instans après, le président du conseil et les ministres de la guerre, de l'instruction publique, de la marine, des finances, de la justice et du

commerce sont arrivés. A deux heures du matin, Louis-Philippe a présidé le conseil. qui a duré une partie de la nuit.

Hier, à dix heures du matin, la malle de Strasbourg est arrivée. M. de Franqueville. aide-de-camp du lieutenant général Voirol, commandant la 5e division militaire, a apporté le rapport de ce général qui annonce la fin immédiate de la tentative criminelle de Louis Bonaparte. Le conseil des ministres s'est réuni sur-le-champ au château.

Voici le rapport entier du général Voirol, au ministre de la guerre.

« Ma dépêche télégraphique de ce matin vous a fait connoître la tentative coupable du jeune Louis-Napoléon Bonaparte pour ébranler la fidélité des troupes de la garnison de Strasbourg, et comment cette échauffourée a échoué devant la noble et courageuse conduite de nos soldats.

» Ce jeune homme, accompagné de quelques aventuriers, parmi lesquels se trouvoit M. le commandant Parquin, en uniforme d'officier-général, et conduit par M. Vaudrey, colonel du 4e d'artillerie, qui, par ses manœuvres coupables, s'étoit fait suivre par une partie des sous-officiers et soldats de son régiment, s'est présenté chez les autorités pour chercher à les entraîner, et, après avoir arrêté le préfet, a fait cerner mon hôtel par des canonniers.

» Un piquet commandé par M. Parquin s'est établi dans mon salon; mais des canonniers fidèles et braves, écoutant ma voix et guidés par les sentimens du devoir et de l'honneur, m'ont entouré, et bientôt à cheval au milieu d'eux, sabre en main, je me suis rendu à la citadelle, où j'avois fait lever le pont-levis, et où j'étois certain de trouver un régiment fidèle, le 16e de ligne, qui a fait partie du camp de Compiègne, et dont les braves en se rappelant nos jeunes princes, m'ont accueilli aux cris de *vive le Roi!* et ont montré un enthousiasme qu'on ne rencontre que sur les champs de bataille, en présence de l'ennemi. Cet enthousiasme s'est communiqué comme un feu électrique parmi toute la garnison : les canonniers du 4e, qui avoient un instant obéi aux ordres coupables de leur colonel, l'ont également partagé.

» J'ai fait mon entrée en ville à la tête du 16e de ligne, et me suis porté à la préfecture; mais déjà le préfet avoit été délivré par des officiers d'artillerie que j'avois envoyés chez lui.

» Pendant ce temps, Louis-Napoléon, avec le colonel Vaudrey et une foible partie de ses soldats encore égarés, s'est rendu au quartier Finckmatt occupé par le brave 46e; là il a cherché à les faire manquer à leur serment, mais vainement. Le lieutenant-colonel Talandier, prévenu par mon aide-de-camp, M. le chef d'escadron de Franqueville, avoit pu se rendre précipitamment à Finckmatt, où il ne lui a pas été difficile de faire comprendre à son régiment (qu'on cherchoit à ébranler) qu'on le trompoit; le brave colonel Paillot et tous ses officiers arrivèrent aussitôt à Finckmatt. Dans une minute Louis-Napoléon Bonaparte et les misérables qui avoient pris parti pour lui ont été arrêtés, et les décorations dont ils étoient revêtus ont été arrachées par les soldats du 46e.

» Après les avoir fait conduire à la prison de la ville, escortés par le 46e, et avoir assuré la sûreté de cet établissement, je me suis rendu sur la place d'Armes; j'ai passé les troupes en revue, qui ont, en défilant aux cris mille fois répétés de *vive le roi!* montré aux ennemis de nos institutions combien le roi et la patrie pourroient compter sur leur fidélité et leur dévouement.

» D'après le dire du colonel Vaudrey, personne que lui et le jeune Louis Bonaparte ne connoissoit leurs projets. La justice informe; toutes les mesures militaires sont prises, et je puis répondre au gouvernement que nos soldats ne se laisseront jamais ébranler dans leur fidélité, et qu'ils seront toujours dignes de la France et du roi Louis-Philippe.

» Je suis encore tellement ému, monsieur le ministre, de ce qui vient de se passer, que je remets à un autre moment à

vous faire un rapport plus étendu sur cette échauffourée, dont M. de Franqueville, mon aide-de-camp, pourra vous parler plus en détail : c'est lui qui vous remettra cette dépêche écrite précipitamment ; il se rend en poste à Paris.

» Mon aide de-camp s'est conduit, dans cette circonstance, d'une manière admirable. S'il n'avoit déjà d'anciens titres aux bontés du roi, je ferois valoir aujourd'hui ceux qu'il a acquis dans cette déplorable circonstance.

» Dans l'élan général dont la garnison de Strasbourg toute entière a fait preuve en ce jour, beaucoup d'officiers, sous-officiers et soldats se sont conduits avec un véritable courage ; leur fidélité autant que leur énergie m'ont aidé à triompher de l'insurrection qui s'est manifestée dans le 4e d'artillerie. J'aurai l'honneur de vous faire connoître leurs noms, et de solliciter pour eux les récompenses dont ils se sont rendus dignes. »

Le rapport de M. Choppin d'Arnouville, préfet du Bas Rhin, confirme tous ces faits, et ajoute que la population de Strasbourg a témoigné une indignation profonde. Les auteurs de la sédition essayoient en vain de la provoquer, pas un habitant ne s'est associé à eux. Les meneurs arrêtés sont au nombre de huit, savoir :

Le prince *Napoléon-Louis Bonaparte*, âgé de vingt-huit ans, né à Paris ;

Parquin (Denis-Charles), âgé de quarante-neuf ans, officier de la Légion-d'Honneur, domicilié à Paris ;

Le comte de Grécour (Raphaël), âgé de vingt-trois ans, officier d'ordonnance de Louis-Napoléon, né à Paris, logeant à Strasbourg, hôtel de la Fleur ;

De Quevelles (Henri-Richard-Sigefroid), âgé de vingt-cinq ans, officier d'ordonnance du même prince Louis, né à Neuwiller (Bas-Rhin), demeurant à Strasbourg, rue de la Fontaine, n° 24 ;

Vaudrey (Claude-Nicolas), né à Dijon, âgé de cinquante-un ans, colonel du 4e régiment d'artillerie, en garnison à Strasbourg, et y demeurant, place Saint-Etienne ;

Laity (François-Armand-Rupert), né à Lorient, âgé de vingt-quatre ans, lieutenant au bataillon de pontonniers, domicilié à Strasbourg, rue du Parchemin, n° 26 ;

Boisson (Antoine-Marie-Augustin), né à Pontarlier (Doubs), maréchal-des-logis à la huitième batterie du 4e régiment d'artillerie ;

Bro (Eléonore), âgée de vingt-huit ans, attachée à la maison de la reine Hortense.

— Il paroît que le jeune prince Louis Napoléon Bonaparte étoit arrivé à Strasbourg depuis la veille, et qu'il avoit trouvé un asile dans la maison de la demoiselle Bro.

Le matin de bonne heure le prince revêtit son uniforme militaire. C'étoit un habit de drap vert, semblable à celui que portoit l'empereur Napoléon ; culotte blanche, bottes à l'écuyère, petit chapeau ; les plaques et le grand cordon rouge sur l'habit. Le prince se rendit, accompagné du colonel Vaudrey, commandant le 4e d'artillerie, du commandant Parquin, chef d'escadron dans la garde municipale de Paris, et de ses deux officiers d'ordonnance, à la caserne des artilleurs. Il étoit cinq heures et demie du matin. Les soldats avoient une revue d'armes à passer ; ils étoient prêts. Le colonel fit former le cercle : « Mes amis, leur dit-il, je viens d'être nommé général (acclamations) ; — je vous ferai distribuer 40 fr. par pièce (applaudissemens ; bravo, notre colonel !).... A propos, reprit le colonel après une pause de quelques instans, je vous préviens qu'une révolution vient d'éclater à Paris.... — Le gouvernement du roi est renversé..... On a proclamé Napoléon II ! » — Et se tournant du côté du jeune Louis Bonaparte, et le montrant à la troupe : « Je vous présente Napoléon II. » Quelques sous-officiers et quelques soldats se mirent à crier : *Vive Napoléon II ! vive l'empereur !* Le colonel Vaudrey quitta alors la caserne, emmenant le jeune prince, ses officiers d'ordonnance et les artilleurs qui s'étoient laissé tromper, pour aller arrê-

ter le préfet et le général commandant la didision.

— La *Biographie des Hommes du jour*, publiée par M. Saint-Edme, a donné la semaine dernière la vie et le portrait du prince Louis Bonaparte.

— Le colonel Vaudrey n'étoit, au moment de la révolution de juillet, que lieutenant-colonel. Un journal raconte qu'ayant levé le sabre sur son supérieur, ce fait lui valut le grade de colonel, sous le ministère du maréchal Gérard.

— A la restauration, le commandant Parquin étoit capitaine; le duc de Feltre, alors ministre de la guerre, lui donna le commandement d'une compagnie des chasseurs du Cantal, dont M. de Lauriston fils étoit colonel. Le capitaine Parquin, qui ne déguisoit nullement son amour pour Bonaparte, fut compromis dans plusieurs projets de conspiration.

Apres 1830, M. Parquin a été nommé chef d'escadron de la garde municipale de Paris. Il est frère de l'avocat Parquin.

— D'après les *on dit* d'un journal, le prince Louis a en Suisse le grade de lieutenant-colonel de l'artillerie fédérale; il est parvenu à se lier à Arenenberg, chez la princesse Hortense, sa mère, avec tous les étrangers que leur sympathie pour sa famille y attiroit; il y a un mois, à peu près, il étoit aux exercices de Thoun, à sept lieues de Berne. Le commandant Parquin qu'il s'est associé, et qui étoit en congé depuis quelque temps, possède en Suisse le château de Volberg; sa femme est lectrice de la duchesse de Saint-Leu.

— Le *Courrier du Bas-Rhin*, du 31 octobre, dit qu'une anglaise, lady Gordon, a été aussi arrêtée, ainsi que l'imprimeur Silbermann qui avoit été sommé par les révoltés de livrer ses presses pour les proclamations.

— Par une ordonnance du 1er novembre insérée au *Moniteur* le général Voirol a été élevé à la dignité de pair de France.

— Une tentative d'insurrection militaire, plus insensée encore que celle de Strasbourg, a eu lieu aussi à Vendôme le 30 octobre.

Voici les détails qui nous parviennent.

Le nommé Bruyant, brigadier du 4e escadron, se trouvoit à l'auberge de la Tête-Noire avec 14 hussards du régiment. Dans cette réunion le projet avoit été arrêté de faire sonner à cheval, pendant la nuit, de s'emparer des postes et des officiers, d'arrêter les autorités, et de proclamer la république. On ajoute que de là les révoltés devoient marcher sur les villes voisines pour grossir leur parti.

Cette réunion, pendant qu'elle se tenoit, fut dénoncée au lieutenant-colonel du régiment, qui s'empressa de faire arrêter le brigadier et les autres hussards, ses complices.

Bruyant ayant été amené à la salle de police, il profita d'un instant de liberté pour tirer un coup de pistolet, à bout portant, sur un maréchal des-logis qui eut le corps traversé par la balle et tomba mort. Bruyant profita de ce moment de confusion pour échapper à ses gardes; il s'enfuit du quartier, se jeta à la nage dans le Loir, et courut à travers champs. Son principal complice, le hussard Thierry, est parvenu également à s'échapper à la première alerte.

Bruyant est rentré de lui-même à la caserne à deux heures de la nuit. Il a été immédiatement mis au cachot.

Les hussards qui s'étoient réunis à la Tête-Noire, et dont les armes étoient chargées, ont été arrêtés, et l'instruction est déjà commencée.

La tranquillité n'a pas été troublée à Vendôme.

— M. Martin (du Nord), ministre du commerce, a été réélu député par le collége électoral de Douai (Nord.)

— M. Moreau, procureur-général à Metz, a été réélu député par le collége électoral de Nancy (Meurthe.)

— Le collége électoral de Pontaudemer vient aussi d'élire M. Hébert député.

—Par arrêté de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, M. Gabriel Delessert, nommé conseiller d'état en service extraordinaire, vient d'être, en

cette qualité, attaché au comité de l'intérieur et du commerce, et autorisé à participer aux travaux de ce comité.

— Le général Wimpfen, commandant militaire du département des Hautes-Pyrénées, qui fait partie de la 20e division militaire, passe en la même qualité dans le département de la Manche. Il est remplacé à Tarbes par M. le maréchal-de-camp Brue.

— Les nouvelles les plus récentes d'Afrique annoncent que toutes les troupes de l'expédition de Constantine ont dû être réunies à Bone avant le 25 octobre, et qu'elles doivent se mettre en mouvement le 1er novembre à quatre heures du matin. Le duc de Nemours s'étant embarqué le 27 à Toulon a pu arriver juste à temps pour l'ouverture de la campagne.

— La cour des comptes fera sa rentrée demain jeudi en audience solennelle.

— Un journal dit qu'il est question de transférer la cour des comptes et les archives du royaume à l'hôtel du quai d'Orsay. Les bâtimens de la cour des comptes seroient affectés à la Préfecture de police.

— Il y a quelques jours, le grand hangard de la place du Louvre, qui servoit de manége aux pages de Charles X, et de remise aux voitures de Louis-Philippe, depuis 1830, a croulé; les grands équipages n'étoient pas dessous au moment, car ils eussent été brisés. Cette construction va être entièrement démolie, afin de dégager d'autant la grande place du Carrousel.

NOUVELLES DES PROVINCES.

On forme journellement de nouvelles commissions pour la souscription Berryer. Nous indiquerons à Bayeux : M. de Savignac, trésorier. — A Allais : M. Sauvet, notaire, trésorier. — A Nancy : MM. le comte Théobald d'Hoffelise, président; le marquis de Villeneuve-Trans; le général vicomte Foulon de Doué; le baron de Gellenoncourt, ancien officier de la garde; Le Bègue de Girmont; le comte Ed. de Landreville, secrétaire-trésorier.

Les journaux de province publient également de nouvelles listes de souscriptions, 1re liste de Caen. — *Gazette du Midi*: 8e liste de Marseille; 1re de Tarascon. — *Gazette du Bas-Languedoc* : 3e de Nîmes; 1re de Beaucaire; 1re de la commune de Montfrin (Gard). — *Gazette du Languedoc*: 2e de Toulouse. — *Journal du Bourbonnais*; 10e de Moulins. — *Gazette d'Auvergne*: 4e de Clermont. — *Gazette de Metz*: 5e de Metz. — *Gazette de Flandres et d'Artois*: 7e de Lille; 1re de Fruges (Pas-de-Calais) — *Gazette de Picardie*: 5e d'Amiens; 1re de Montdidier.

— On écrit de Dieppe que, le 28 octobre, un canot monté de huit hommes est venu à la côte près du Puy; quatre ont été sauvés et les autres ont péri. Ces malheureux formoient l'équipage du brick *Jean-Baptiste*, du Havre, venant de Sunderland, chargé de houille, qui avoit sombré le matin à la hauteur du cap Lailly.

— Plusieurs rixes sanglantes ont eu lieu à Tours, le 26 octobre, lendemain de la fête des cordonniers. Quelques personnes ont été assaillies et gravement maltraitées par des ouvriers. Plusieurs des coupables présumés ont été arrêtés.

— Les troubles que l'administration de la Loire-Inférieure sembloit redouter, dans les marais de Donges, n'ont pas eu lieu. Les desséchemens sont terminés ainsi que les travaux, sans coup férir.

— Les journaux de Lyon annoncent qu'il est tombé quatre pouces de neige dans les montagnes de Tarare.

— A Limoges, à Strasbourg, à Caen, à Avranches et dans beaucoup d'autres villes, il est aussi tombé beaucoup de neige.

— M. Guibourg a été choisi pour défenseur par M. le comte de Tilly, que la police a dernièrement arrêté à Toulon.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Nous avons parlé plus haut du discours

que la régente d'Espagne a prononcé, le 24 octobre, à l'ouverture des cortès, et l'on a vu que malgré sa longueur, il se réduisoit à des doléances sur les finances de ce malheureux pays, et sur la situation intérieure, à des regrets mal dissimulés sur la froideur de certaines puissances vis-à-vis le gouvernement révolutionnaire, à une reconnoissance foible envers la France qui n'a pas fait tout ce qu'on attendoit d'elle, plus vive envers le Portugal qui a fait au-delà de ses forces eu égard à sa fâcheuse position; expansive, enfin, vis-à-vis de l'Angleterre qui, après avoir permis à ses aventuriers d'entrer en Espagne, a bien voulu encore vendre à crédit 100,000 fusils à cette pauvre nation. Joignons à cela des complimens pour le ministère Calatrava qui a rédigé le discours, des complimens aussi pour les révolutionnaires qui vont briller d'une gloire sans pareille parce qu'ils ont bouleversé leur pays, et des éloges sans fin pour l'armée qui ne s'est encore fait remarquer que par son indicipline et son peu de courage, et tout sera à peu près dit. Pour la religion, elle a été négligée; nous le concevons, car elle se fût trouvée en assez mauvaise compagnie; et la providence que les monarques ordinairement invoquent dans ces solennités, il n'en a pas non plus été question; la providence pour la reine Christine semble désormais toute entière dans l'assemblée des cortès d nt elle a, le jour d'ouverture, imploré les bontés et l'indulgence.

Pauvre femme! son ambition irréfléchie a causé tous ses malheurs, en même temps qu'elle a couvert l'Espagne de maux sans nombre, dont les traces resteront long-temps pour attester le venin des révolutions; et malgré ses fautes, elle fait vraiment pitié, lorsqu'on la considère au milieu de l'assemblée des cortès, venant là en grande pompe, et par ordre, flétrir la mémoire des siens, car ils n'ont pas, eux, reconnu les droits des révolutionnaires qu'elle publie aujourd'hui sacrés. Ce n'étoit pas assez pour son humiliation; elle a dû, comme on vient de le voir, oublier encore ses amis, ses serviteurs, qu'elle appeloit naguère fidèles, et couvrir d'éloges ceux que, sans doute intérieurement, elle regarde comme ses plus cruels ennemis.

— Un rapport adressé au ministre de la guerre par le gouverneur d'Oviédo, annonce que le général Sanz a été repoussé dans une nouvelle attaque contre cette ville.

— La *Charte de* 1830 contenoit hier les deux dépêches télégraphiques suivantes, datées de Bayonne, le 31 octobre :

« Les carlistes ont levé le siége de Bilbao, le 29, à l'approche d'Espartero. Eguia marche contre lui. »

« Une lettre particulière de Madrid, du 26, annonce qu'un courrier extraordinaire y a apporté la nouvelle qu'Alaix a pris à Gomez 1.200 fantassins, 2 escadrons de cavalerie et 2 pièces de montagne entre Pozoblanco et Montoro. »

On nous a annoncé trop souvent la défaite de Gomez, pour que nous puissions ajouter une foi entière à la nouvelle publiée par le journal ministériel du soir, nouvelle qui du reste n'est appuyée que sur une lettre de Madrid.

— La *Sentinelle de Bayonne* donne la récapitulation des forces de don Carlos, montant à 38,329 hommes, non compris les troupes de Catalogne, d'Aragon, de Valence et autres provinces carlistes.

— Un journal dit que l'initiative hardie d'un négociant nantais, qui vient de mettre opposition entre les mains d'un banquier de Paris, sur les fonds appartenant au gouvernement espagnol, et qui se trouvent entre les mains de ce banquier, a déjà eu plus d'un imitateur.

— La *Charte de* 1830 annonce ce soir que la reine Christine vient d'être déclarée régente, pendant la minorité de sa fille, par les cortès.

A la seconde chambre des états-généraux de Hollande, dans la séance du 20 octobre, M. L. C. Lusac a été nommé aux

fonctions de président pour la nouvelle session. Le ministre des finances a ensuite présenté le projet de loi portant fixation du budget des dépenses pour 1837. Le chiffre du budget des dépenses de l'état est fixé à la somme de 44,617,013 florins.

— Trois projets de réponse à la note de M. de Montebello, du 27 septembre dernier, ont été présentés le 29 octobre, à la diète extraordinaire qui a été convoquée à Berne. L'un a été rédigé par la majorité de la commission que la diète a nommée dernièrement et qui a eu à s'occuper de l'affaire Conseil et du différend que cette affaire a amené entre la France et la Suisse. Sans être positivement hostile, ce projet blâme cependant la conduite de l'ambassadeur français, et est rédigé avec une sorte d'aigreur peu faite pour plaire à notre gouvernement. Le second projet, qui est l'œuvre de la minorité de la commission (M. de Tscharner) est beaucoup plus court et dans des termes qui nous semblent convenables. Le troisième projet, qui a été présenté à la diète par M. Maillardot, comme député, se rapproche beaucoup de celui présenté par la majorité de la commission.

La diète a décidé que ses délibérations seront secrètes.

— Les cortès du Portugal sont convoquées pour le 18 janvier. A la date du 18 octobre, la presse de Lisbonne, ainsi que la garde nationale, paroissoient fort effrayées au sujet de quelques navires anglais qui étoient en rade. Le *Portuguez*, feuille tout-à-fait ministérielle, venoit de publier une lettre virulente contre l'Angleterre, et ainsi terminée : « *La traîtresse et insolente Albion, avec laquelle il faut changer de ton, car on a trop souffert de la part de cette alliée ennemie.* »

— Pendant les 4 années qui se sont écoulées de 1832 à 1835, il y a eu en Hongrie 276 condamnations à mort, mais seulement 29 exécutions; ne sont pas comprises dans ce chiffre 45 exécutions à mort faites par suite de condamnations prononcées par les cours seigneuriales.

BOURSE DE PARIS DU 2 NOVEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 105 f. 70
QUATRE p. 0/0 j. de sept. — 99 fr. 00
TROIS p. 0/0, j. de juin. — 78 f. 80
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00
Act. de la Banque. 2285 f. 00
Empr. national. 000 f. 00
Bons du Trésor. 0 0/0
Rente de la Ville de Paris. 000 00
Obl. de la Ville de Paris 1200 f. 00
Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00.

Quatre Can., 0000 f. 00	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth 000 fr. 00	Empr. r. d'Esp. 00 f. 0/0
R. de Napl 98 f. 10	R. p. d'Esp. 00 f. 0/0
Emp. rom. 102 f. 1/2	Empr. Belge. 000 fr.
Cortès, 00 fr. 0/0	Empr. d'Haïti. 000 f.
R. d'Esp. 00 0/0.	Empr. grec... 00 00.

Le Gérant, Le Besgue.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP.
Quai des Augustins, n. 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2729.

SAMEDI 5 NOVEMBRE 1836.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

LA SYMBOLIQUE,

OU

EXPOSITION DES CONTRARIÉTÉS DOGMATIQUES ENTRE LES CATHOLIQUES ET LES PROTESTANS, D'APRÈS LEURS CONFESSIONS DE FOI PUBLIQUES;

PAR J. A. MOEHLER,

Profess. à la Faculté de théologie de Munich (1).

(Deuxième article.)

La *Symbolique* est un ouvrage trop important pour ne pas réclamer un examen approfondi.

L'auteur s'est proposé de retracer les symboles professés par les nations chrétiennes qui, avec l'empire de l'Europe, possèdent la domination de la plus grande partie du globe.

Ces symboles ont commencé avec Luther, et ont continué jusqu'au milieu du dix-huitième siècle. Ils résument des doctrines qui, à l'exception d'une seule, ont ébranlé le monde, donné une direction différente aux croyances, aux mœurs, et même aux destinées politiques de l'Occident.

Les controverses qui ont fait naître ces diverses professions de foi n'ont pas seulement l'intérêt qui s'attache à toutes les discussions qui ont exercé une vaste influence sur les esprits, elles appellent, par leur caractère intrinsèque, par leur nature même, l'attention la plus vive. Elles ont pour objet, d'un côté, l'action de Dieu sur l'homme dans la pratique les vertus morales et dans la foi qu'il donne aux vérités révélées, et d'autre part, le concours plus ou moins libre de l'homme à l'action de son créateur. En général les premiers réformateurs ont représenté Dieu par rapport à l'homme, de manière que celui-ci disparoît. La volonté humaine ne peut rien, même pour seconder l'action divine. Les protestans et autres sectaires modernes ont donné dans une autre extrémité; ils ont mis l'homme dans une telle indépendance, que Dieu, à son tour, n'est plus regardé comme dispensateur de la grâce. Dans le premier cas, Dieu paroît agissant arbitrairement, et sa volonté ne peut plus être connue par l'homme. Dans le second au contraire l'homme a si peu besoin de Dieu, que cette source nécessaire de tous les dons cesse entièrement d'être l'auteur du bien moral qui s'opère en nous. L'Eglise catholique tient un sage milieu. Elle enseigne d'une part que la grâce est purement gratuite; d'autre part, qu'elle est offerte à tous les hommes : d'après cette doctrine la réprobation a sa cause dans le libre refus de recevoir le secours du ciel.

Mais on n'auroit qu'une idée bien imparfaite de la gravité de cette question, si on s'arrêtoit à cette théorie, sans envisager ses conséquences. Que peuvent les sacremens, la prière, le culte en général qu'on rend à Dieu, dans le système fataliste de Luther, qui fait de l'homme un instrument, et dans le système de Calvin qui s'en éloigne fort peu? Il est évident qu'ils sont inutiles. Et cette inutilité découle nécessairement des principes

(1) 2 vol. in-8; prix 9 fr. et 12 fr. franc de port. A Paris, chez Ad. Le Clere et Comp., au bureau de ce Journal; et à Besançon, chez Chalandre.

qu'ils posent. Quant aux bonnes œuvres, l'aveu de ces deux chefs de secte est formel, et d'après un des articles fondamentaux de leur doctrine, elles sont superflues.

Les protestans modernes, qui ont en général adopté le système socinien, exaltent au contraire l'efficacité exclusive des bonnes œuvres; mais comme ils excluent entièrement l'action et le concours de Dieu, leurs principes, quoique plus éloignés de ceux des luthériens et des calvinistes que du dogme catholique, conduisent néanmoins à faire regarder comme inutiles le culte et même toute espèce de prière. En effet, qu'avons-nous à demander à Dieu, si ce n'est la grâce de nous aider dans l'accomplissement de nos devoirs, dans l'extirpation de nos vices, dans la pratique des vertus? Mais cette demande suppose que sa grâce nous est nécessaire. Si nous avons tout ce qui est indispensable pour être vertueux, nous prions vainement. Dieu peut nous répondre : Ce que vous sollicitez, vous le possédez déjà. La première vertu du christianisme est la charité pour Dieu; mais combien le mobile de cette vertu n'est-il pas affoibli, si nous nous regardons comme des êtres indépendans dans le bien que nous opérons?

Pour tout homme qui y réfléchit sérieusement, la question de la justification est intimement liée avec toutes celles qui règlent la conduite du chrétien et le culte qu'il doit rendre à Dieu, c'est-à-dire, avec toute la pratique du christianisme. On voit par là combien la question s'agrandit.

La paix et la sécurité de la conscience lui donnent aussi une importance toute particulière, puisqu'elle est si capitale pour les destinées éternelles de l'homme.

La *Symbolique* renferme une autre question, celle de l'Eglise, qui n'a pas moins d'intérêt, et qui a excité à un plus haut degré l'attention des controversistes catholiques. Ils ont pens avec raison que l'autorité du juge en matière de doctrine une fois établie, les disputes ne pouvoient plus tomber que sur des opinions libres, mai nullement sur les dogmes définis sur la regle des mœurs. Ici encore les luthériens et les calvinistes ont plus ennemis de la liberté qu'on ne croit communément. Car d'après le principes sur la foi, la raison n' pour rien dans la soumission du gement et de la volonté. L'hom n'est pas un agent libre, c'est un strument qui manifeste les actes invincibles de la divinité. A l'autre extrême de cette doctrine, se trouvent les sociniens et les rationalistes qui, proclamant la souveraineté de la raison, prétendent n'avoir aucun besoin de Dieu pour la diriger. Ces de sectes si opposées, comme on le voit, sont néanmoins conduites nécess rement à nier l'autorité de l'Egli Les catholiques sont également posés à cette action invincible d Dieu qui anéantit le libre arbitre, à cette indépendance absolue q l'exalte outre mesure. L'homme peut arriver à la foi sans une grâce ciel, mais cette grâce n'est point cessitante ; il faut qu'il donne le co cours de son intelligence pour perc voir la vérité, et le concours de volonté pour y adhérer. Cette inte gence, sans être totalement impu sante, a besoin d'un guide, d'une a torité ; il faut que cette autorité s visible, perpétuelle, à la portée d tous. On la trouve dans l'Eglise ca

tholique, et on ne la rencontre point dans les sectes dissidentes. Cette question n'a pas moins retenti dans l'Europe que celle de la justification. Elle aussi a ébranlé le monde et influé sur ses destinées intellectuelles, morales et politiques; elle aussi a un immense intérêt pour la conscience. Quoi de plus grave, de plus fondamental pour tout chrétien, que de savoir où se trouve la vraie révélation? L'église qui m'a reçu dans son sein est-elle de Dieu, et conduit-elle à Dieu? Est-ce du venin de l'erreur ou du pain de la vérité qu'elle me nourrit? Il y a pour celui qui est en proie à ces doutes une obligation pressante de s'éclairer. Or, il est difficile qu'ils ne viennent pas à l'esprit des protestans qui ont étudié l'histoire et les dogmes de leur société, si on peut appeler de ce nom une aggrégation qui ne peut avoir de véritables lois religieuses.

Telles sont les réflexions que nous a inspirées la lecture de l'ouvrage de *M. Mœhler*. Disons un mot du motif qui le lui a fait entreprendre.

Bien que M. Mœhler ne traite pas des matières qui sont l'objet ordinaire des instructions adressées aux fidèles, cependant, comme on a pu en juger par ce que nous venons de dire, les deux questions de la justification et de l'Eglise doivent influer sur la doctrine concernant les sacremens, le culte, et en général sur tout l'ensemble du christianisme. Elles dominent en quelque sorte tout son enseignement. On tient, quand on les a approfondies, la clé de toutes les erreurs du protestantisme. Il n'y a qu'une chose qu'elles n'expliquent pas; ce sont les succès des réformateurs. Pour se rendre raison de ceux-ci, il faut recourir à d'autres causes. Ceux qui savent que pour faire des révolutions religieuses ou politiques il n'est besoin que d'exploiter les abus, de mêler à des critiques fondées beaucoup d'exagérations et de calomnies, et de lâcher ensuite la bride aux passions, ne seront nullement surpris de la propagation du nouvel évangile. Il seroit mort en naissant, s'il n'avoit eu pour s'établir et prospérer qu'un fatalisme repoussant, où même l'affranchissement de l'autorité du pape et de l'épiscopat. Mais pour en revenir au motif qui a fait publier la *Symbolique*, il nous semble que cet ouvrage a sur les traités plus ou moins savans qui ont été faits sur la grâce et sur l'Eglise l'avantage de faire mieux sentir les rapports intimes de ces questions avec les autres parties de la science théologique. Peut-être M. Mœhler auroit-il pu rendre cette liaison encore plus sensible.

A ce premier motif il faut en ajouter un autre : « Dans ces derniers temps, les évangélistes, dit notre auteur, ont mis au jour plusieurs ouvrages sur la *Symbolique :* Plank, Mareineke, Winer, Clausen et d'autres se sont essayés dans ce genre d'écrits. Du côté des catholiques, plusieurs théologiens sont descendus dans la lice..... Aucun, du moins que je sache, n'expose les nouveautés du XVI[e] siècle systématiquement.

» De plus, quand j'étudiai les sources, il me sembla que ce champ n'étoit pas épuisé.... Pour ne parler que du point de vue historique, il est clair qu'une foule de dates dont on n'a point tiré un assez grand parti offrent des aperçus lumineux sur les rapports des confessions. »

Un troisième motif qu'a eu en vue le savant professeur, est de ramener plus de calme dans la contro-

verse, de la détourner des personnes pour la fixer sur les choses mêmes, et parmi celles-ci d'écarter les questions inutiles ou purement accessoires. Voici un quatrième motif.

Le luthéranisme qui n'inspiroit plus aucune voix pour sa défense est sorti depuis quelque temps de son tombeau. Il a rencontré de zélés et quelques savans défenseurs, fait alliance avec les piétistes, et trouvé faveur auprès d'un des plus puissans cabinets de l'Allemagne.

Le naturalisme, ou ce qui revient au même, le rationalisme est encore plus redoutable que l'évangélisme de Luther.

« Dans cette conjoncture ou jamais, dit M. Mœhler, c'est un devoir aux catholiques de dessiner clairement leur position.... Le catholique a cet avantage que son système comprend la liberté et la grâce..... D'un autre côté, les protestans ne peuvent logiquement exclure les matérialistes de leur communion : et c'est tout ce qu'ils ont de commun avec eux. »

Des motifs semblables rendent intéressans pour la France les travaux de M. Mœhler. Nous aussi nous avons des protestans qui sont animés d'un esprit de prosélytisme ; ils font circuler des écrits; ils s'efforcent d'attirer à eux des hommes de toutes les classes, sans leur offrir de symbole, mais en essayant de les séduire par des œuvres philantropiques, par des traités de morale, choses fort bonnes assurément, mais auxquelles il manquera toujours la vie que le catholicisme seul sait leur donner. Il s'agit de savoir si le christianisme ne demande pas quelque chose de plus, et s'il peut y avoir un christianisme ou même une religion avec d'anciens symboles qu'on ne connoît plus, et en l'absence de toute doctrine qui puisse compter un petit nombre d'adhérens. A côté de ces protestans est la foule immense des rationalistes qui les enveloppent et les absorbent en quelque sorte. Il ne sauroit être indifférent de savoir par quels degrés le calvinisme est arrivé à l'extrême opposé de son point de départ. Si Calvin comptoit encore quelques fidèles disciples de sa doctrine, il ne seroit pas moins intéressant de savoir en quoi elle consiste, et de leur montrer combien elle est inférieure au symbole catholique.

M. Mœhler a donc écrit aussi bien pour nous que pour l'Allemagne. Après avoir signalé l'importance de sa *Symbolique* et les motifs qui l'ont fait entreprendre, il nous reste à donner une idée succincte des documens dont elle se compose et du plan de l'auteur.

(*La suite au Numéro prochain.*)

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Sa Sainteté qui étoit partie le 17 pour Castel-Gandolfo, visita le 18 Albano où elle fut reçue par M. le cardinal Falzacappa, évêque de cette ville. Elle alla d'abord faire sa prière à la cathédrale où la bénédiction du saint Sacrement fut donnée. De là, s'étant rendue à l'évêché, elle y admit au baisement des pieds le clergé et les magistrats. Elle visita ensuite le couvent des religieuses dites Farnésiennes, la maison de campagne du collége Nazaréen, les églises et les couvens des reformés et des capucins. Le Saint-Père honora aussi de sa visite M. le cardinal Doria et sa famille, ainsi que M. le prince de Piombino et sa famille. M le cardinal Odescalchi l'accompagnoit dans toutes ses courses.

---

s la nuit du 19 au 20 octobre,

est mort à Rome le père abbé Paul del Signore, général des chanoines-réguliers de Saint-Sauveur-de-Latran, examinateur des évêques, consulteur de la congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires, membre du collége théologique et professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université romaine. Ce prélat avoit 52 ans, et a reçu tous les secours de la religion.

On vient de publier à Naples une *Dissertation historique et critique* de M. l'abbé de Luca, sur la liquéfaction du sang de saint Janvier. On sait que ce prodige a plusieurs fois occupé les critiques. La question a encore été débattue récemment en Angleterre, où on a publié en 1831 et 1832 quelques écrits sur ce sujet. M. l'abbé Antoine de Luca, sicilien, rédacteur des *Annales des sciences religieuses*, réfute les objections qu'on a faites contre la liquéfaction. Sa dissertation a été composée à Rome et a obtenu la pleine approbation du maître du Sacré-Palais. Elle est dédiée au marquis d'Andrea, ministre secrétaire-d'état des finances et des affaires ecclésiastiques à Naples (1).

PARIS. — L'ouvrage de M. de Lamennais, qui étoit annoncé depuis long-temps, vient de paroître. Il a pour titre, *Affaires de Rome*, et forme un volume in-8° assez mince. L'auteur y rend compte de l'affaire de l'*Avenir*, à Rome, en 1831 et 1832; c'est le mémoire d'un plaideur mécontent qui a perdu son procès. L'auteur se plaint de ceux qui lui ont montré le plus de bienveillance, entr'autres de feu M. le cardinal de Rohan, qui lui a rendu des services à Rome. Au surplus, les *Affaires de Rome* ne remplissent pas tout le volume, une moitié au moins est remplie par un autre écrit intitulé les *Maux de l'Eglise*. Il paroît que cet écrit a été composé à Rome il y a quatre ans, et sous la même impression de mécontentement et d'humeur. Le tome est terminé par des pièces justificatives parmi lesquelles sont des lettres confidentielles adressées à l'auteur, et qui n'auroient pas dû, ce semble, être publiées sans l'autorisation de ceux qui les ont écrites.

Nous n'avons fait que parcourir ce volume dont il faudra bien nous occuper.

Un ancien magistrat, homme fort estimable, a bien voulu nous communiquer une pièce qu'il acheta d'un chiffonnier en 1830, peu après le désastre de l'Archevêché; c'est une lettre écrite en 1808 par le ministre des cultes de ce temps-là, à M. le cardinal de Belloy, Archevêque de Paris. Cette lettre, qui a tous les caractères d'authenticité, porte de plus des traces du pillage. Elle est ainsi conçue :

« *Ministère des cultes. Enregistrement n° 12. Division du secrétariat.*

« Paris, 11 janvier 1808.

» Monsieur le Cardinal,

» J'ai reçu la lettre que M. Jalabert, vicaire-général, m'a écrite au nom de Votre Eminence, pour m'informer que la croix anciennement élevée à *Auteuil* sur le tombeau de M. le chancelier *d'Aguesseau, y avoit été replacée, conformément aux intentions de Sa Majesté.*

» Je remercie Votre Eminence de cette communication, et je la prie d'agréer l'assurance de ma haute considération.

» Le ministre des cultes,

» *Signé :* BIGOT DE PRÉAMENEU.

» A Son Eminence M. le cardinal-archevêque de Paris. »

Ainsi, l'*intention* de Napoléon étoit qu'on replaçât la croix sur les tombeaux, et nos modernes révolutionnaires l'ont proscrite jusque sur le faîte des temples. Il a rouvert les

(1) Voyez sur le prodige en question l'article de saint Janvier dans les *Vies des Pères* de Butler et Godescard, au 19 septembre.

églises, et n'auroit pas souffert qu'on les dévastât. Il a relevé les autels, et sous son empire les croix ont été rétablies sur tous les points de la France, et même à l'extérieur; qu'eût il dit de tant de destructions et de profanations qui nous ont affligés à deux époques récentes? Il a réparé l'Archevêché avec magnificence, et se seroit indigné contre ceux qui l'ont pillé et saccagé à deux différentes reprises. Ce n'est pas lui qui eût assisté, l'arme au bras, à une dévastation populaire, et il eût été humilié de voir sous ses yeux l'émeute toute-puissante insulter à ce qu'il y a de plus saint, et se livrer à des actes honteux de vandalisme.

Il n'étoit pas hors de propos de montrer combien ceux qui, dans ces derniers temps, ont le plus exalté Napoléon, suivoient mal ses exemples. Avis à M. Odilon-Barrot, à M. Thiers et aux autres hommes en place qui ont assisté aux dévastations de juillet 1830, ou de février 1831, et qui n'ont pas même essayé d'y mettre quelques empêchemens. Nous remercions l'honorable magistrat qui a bien voulu nous communiquer la lettre ci-dessus. Nous savons qu'il a l'intention de la rendre au secrétariat de l'Archevêché, où est sa place naturelle.

Une retraite a été donnée le mois dernier à la paroisse Sainte-Perpétue, à Nîmes; elle a duré 15 jours, et pendant tout ce temps la foule n'a cessé de remplir la belle église de Sainte-Perpétue. Le prédicateur a prononcé douze discours. Il a terminé sa station le dimanche 23 par un discours sur les lieux saints qu'il a visités. Une communion générale, formée d'une bonne partie des paroissiens, des retours à Dieu longtemps désirés, une augmentation sensible de foi et de ferveur parmi les fidèles, voilà les fruits consolans de cette retraite.

On a publié la quatrième liste de souscription pour le monument à élever au cardinal de Cheverus dans la cathédrale de Bordeaux. Beaucoup d'ecclésiastiques et d'habitans de ce diocèse ont souscrit. La souscription la plus forte est celle de madame de la Vigerie, parente du cardinal. Cette dame, qui habite Paris, a souscrit pour 500 francs. M. O'Halleran, curé de Pessac, a souscrit pour 100 fr.; les directeurs du grand-séminaire pour 70 fr.; la paroisse de Floirac pour 60 fr. Le total de la quatrième liste est de 1,477 fr. 45 c.

L'*Union*, de Bruxelles, a donné le 30 octobre la relation d'une guérison obtenue par les prières du prince de Hohenlohe, en faveur de mademoiselle Philippine de Wrède, âgée de 15 ans, fille cadette du feu baron de Wrède et de son épouse, née baronne de Furstemberg. La jeune personne est élève des Dames religieuses de Berlaimont. Le fait eut lieu le 12 octobre dernier. Nous insérons ici la relation et le certificat des médecins de Bruxelles, laissant au lecteur à faire ses réflexions :

« Mademoiselle de Wrède, pensionnaire depuis trois mois chez les Dames de Berlaimont, a été atteinte de violentes crampes nerveuses, dont elle avoit déjà souffert à l'âge de treize ans, après des douleurs affreuses et des mouvemens convulsifs durant plusieurs jours, et qui lui ont repris de temps en temps, pendant environ six à sept semaines. La voyant dans une foiblesse qui ne lui permettoit pas de se tenir debout, et dans l'impossibilité de la rendre à madame sa mère, qui habite le château d'Adolphsbourg, près d'Alpe, pénétré d'ailleurs de compassion pour cette jeune personne, dans un état si pénible, loin des objets de ses affections, et cependant si calme, si douce, si patiente par goût et d'imagination, ne pouvant se livrer à aucun genre d'occupation ni de distraction, on lui proposa de solliciter les prières du

prince de Hohenlohe; elle accepta avec une extrême reconnoissance et une parfaite confiance. On écrivit, en effet, et par la réponse on apprit que son Altesse offriroit ses prières, particulièrement le 4 et le 12 octobre. Toute la maison s'unit à cette neuvaine avec une grande ferveur et une espérance qui sembloit présager les grâces que Dieu alloit répandre sur toute cette maison. Cependant la jeune malade voyoit redoubler ses maux sans que sa confiance fût ébranlée; elle souffrit pendant les douze derniers jours des maux excessifs; cet état alarmant ne cessa ni jour ni nuit, mais persévéra jusque vers les neuf heures du dernier jour de la neuvaine. Pendant qu'on la terminoit, voilà que tout à coup elle ouvre les yeux, desserre les dents, sourit et s'écrie : *C'est fini!* Depuis cet instant, elle marche, parle, s'occupe, et jouit d'une bonne santé; sa figure est redevenue à l'instant même naturelle, saine, fraîche, et tous les membres ont repris leur flexibilité A peine en croyons-nous nos yeux. Une sensation de surprise et d'admiration a pénétré toutes les personnes témoins de cet événement extraordinaire. Nous en rendons grâces à Dieu, qui daigne manifester sa bonté en exauçant les vœux que nous lui avons offerts dans la simplicité de nos cœurs.»

« Nous soussignés, docteurs-médecins, qui avons traité ensemble mademoiselle Philippine de Wrède pendant le temps le plus critique de la maladie qu'elle vient d'essuyer, déclarons avoir mis successivement en usage les moyens thérapeutiques les plus efficaces en semblables affections, et n'avoir pu aucunement améliorer son état morbide caractérisé par les convulsions les plus fortes et les plus opiniâtres durant douze jours de suite. Le matin seulement, il y avoit quelques minutes de rémission, où il étoit possible de lui faire prendre un peu d'eau et de lait. Le reste du temps elle étoit sans connoissance, alternativement dans un état de pesanteur apparente. et dans un état violent où trois personnes ne pouvoient l'empêcher de se jeter contre la muraille garnie d'un matelas ou de s'élancer hors du lit. Le symptôme le plus grave étoit le serrement spasmodique des mâchoires qui sembloit avertir de l'invasion prochaine du tétanos.

» Un autre symptôme qui donnoit beaucoup d'inquiétude, étoit la paralysie des extrémités inférieures qui s'étoit prononcée depuis trois mois, avoit résisté au traitement antiphlogistique et révulsif, et s'étoit successivement aggravée au point que lorsque mademoiselle n'étoit pas affectée de convulsions. les jambes ne pouvoient soutenir le poids du corps.

» Enfin, au moment où tout paroissoit aller au plus mal, où nous devions craindre une fin prochaine, après une nuit très-orageuse pour la malade, on nous annonça le matin qu'elle étoit guérie, que mademoiselle de Wrède avoit dit elle-même vers neuf heures qu'elle se sentoit bien.

» Nous la trouvâmes habillée, levée, pouvant marcher, et tout-à-fait calme et heureuse. Depuis lors, sa santé n'a plus été altérée; mademoiselle est passée, sans convalescence, de l'état maladif le plus grave à l'état de santé le plus satisfaisant.

» Bruxelles, ce 17 octobre 1836.

» *Etoit signé*, J.-A. VERDEYEN,
docteur-médecin.

» P. VAN CUTSEM, médecin en chef de l'hôpital Saint-Jean. »

La Suisse est plus que jamais travaillée par une triple conjuration, philosophique, protestante et libérale, qui ébranle à la fois les bases de la religion et de la société. C'est elle qui a provoqué la conférence de Baden et qui a fait adopter des articles destructeurs de la paix et de l'unité de l'Eglise. C'est elle qui a soufflé à Lucerne un esprit de contention et d'hostilité poussé à un tel point, que le nonce du Saint-Siége a été obligé de quitter cette résidence. C'est elle qui a suscité en Argovie tant de décrets fâcheux dont la suite eût été un

schisme, sans la modération du clergé. On sait tout ce qui s'est passé à Saint-Gall, et les tracasseries suscitées à l'évêque, et la part prise par un homme influent, Baumgartner, aux troubles de ce canton et des autres. Berne, canton protestant, a cédé au mauvais exemple de mauvais catholiques, et le coup fourré du Jura a été une manœuvre du parti révolutionnaire pour humilier le clergé et effrayer une population fidèle. En dernier lieu, l'occupation des couvens par des administrateurs qui se sont emparés des revenus, est une suite de ce même système d'oppression.

Un canton jusque là paisible avoit échappé à cette manie d'innovations et d'envahissemens. Glaris, situé entre les montagnes, les neiges et les glaciers, sembloit protégé par sa position et par le bon esprit de ses habitans. Ce canton étoit mixte, comme Appenzell, et les catholiques et les protestans y vivoient depuis longtemps de bon accord. Une constitution ancienne y sembloit être un gage d'une tranquillité durable. Mais le démon de la discorde et le génie des bouleversemens ont aussi pénétré dans ces âpres contrées. Pour bien apprécier ce qui vient de se passer, il faut se rappeler comment ce canton étoit gouverné.

Une convocation générale, appelée landsgemeind, faisoit tous les actes de souveraineté. L'exercice du pouvoir exécutif et de la justice étoit confié au landrath, ou conseil du pays, composé de 48 conseillers protestans et de 15 catholiques. Les chefs de ce conseil étoient le landamman, le lieutenant et le trésorier. Ces charges alternoient suivant un ancien usage entre les deux communions. Le landamman nommé par les protestans restoit en charge pendant trois années; ensuite les catholiques en nommoient un pendant deux ans. Le parti qui n'avoit point le landamman en charge, nommoit à l'office de lieutenant. Les protestans et les catholiques avoient chacun leurs assemblées particulières ou landsgemeind, pour l'élection de leurs magistrats; ces assemblées se tenoient huit jours avant l'assemblée générale.

Tel est l'ordre de chose qui existoit dans le canton de Glaris, et que le parti libéral vient de renverser. Il a profité de la confusion qui règne dans la landsgemeind générale, réunion de tous les citoyens; il en a profité, dis-je, pour arracher à cette assemblée une nouvelle constitution, qui n'est pas même une constitution, puisqu'elle n'est votée que pour quatre ans, et que dans quatre ans on pourra en faire une autre. Par cette constitution, les catholiques perdent tous leurs anciens priviléges, confirmés vainement par une longue possession. Ils n'auront plus de landsgemeind pour eux; ils n'auront plus à des époques fixes un landamman de leur communion. Ils sont tout-à-fait à la merci des protestans. Ils ont protesté contre cette violation d'un pacte ancien et solennel. Ils se sont adressés au directoire, à la diète; mais il paroît qu'on ne les regarde plus comme une autorité légale, et qu'on ne veut pas les écouter. Les catholiques de Næfels, un des principaux bourgs du canton, ont fait une protestation particulière. Le conseil catholique du lieu insiste pour le maintien des droits des catholiques; il se réserve de convoquer une landsgemeind catholique; il demande que l'on remette les sceaux au landamman Muller, qui est parti de Berne le 16 octobre, porteur des réclamations et protestations des catholiques.

Dans le cas où la diète rejeteroit encore de si justes plaintes, un journal demande pourquoi on ne feroit pas pour Glaris ce qui a été fait en 1597 pour le canton d'Appenzell, qui a été partagé alors en deux états distincts, l'un pour les catholiques, l'autre pour les réformés. Les catholiques

ont leurs assemblées séparées, leur landamman, leur grand et petit conseil. Ils occupent ce qu'on appelle les rhodes intérieures, et sont tout-à-fait indépendans.

C'est pour de moindres intérêts qu'on a séparé dernièrement Bâle-Campagne de Bâle-Ville. La justice et les convenances militeroient pour la même mesure en faveur des catholiques de Glaris.

M. O'Connell vient d'adresser à l'éditeur du *Scotsman* une lettre dans laquelle il soutient que M. Mortimer O'Sullivan l'a calomnié en lui attribuant la phrase suivante : « Il est essentiel pour un catholique de croire qu'il a le droit d'égorger les hérétiques ou de leur manquer de parole. » « Jamais, dit M. O'Connell, je ne me suis permis une assertion de ce genre, et rien dans ma conduite n'autorise à penser que je professe une pareille opinion. Je vais plus loin : je déclare que si une pareille proposition étoit vraie, j'abjurerois le catholicisme sur-le-champ. Dans les Iles-Britanniques, aucune religion ne compte autant de fidèles que celle des catholiques. Nous sommes huit millions de catholiques en Irlande et en Angleterre, et il y a crime à calomnier une portion aussi considérable des sujets de S. M. Je défie d'ailleurs M. O'Sullivan de fournir la preuve de ce qu'il a avancé. »

Nous tirons cet article du *Courier anglais*. Ce Sullivan est ce misérable déclamateur qui s'en va partout attaquant et calomniant les catholiques à tort et à travers. C'est lui qui pérore à Exeter-Hall et dans les autres *meeting*. M. l'archevêque de Dublin a répondu à ses attaques en plusieurs occasions et dans une dernière circulaire.

POLITIQUE.

La génération actuelle seroit vraiment bien ingrate si elle partageoit la haine qu'un de nos journaux cherche à lui inspirer contre la restauration en général et contre l'administration de M. de Corbière en particulier. Il n'est rien, lui dit-il, que ce régime d'hypocrisie et de bigotisme n'ait fait *pour tuer votre chaleureux élan et vous gangrener le cœur*, par ses momeries, sa morale perverse et ses livres mensongers. Gloire à vous, brave jeunesse, de ce que vous avez su vous soustraire à tant de coups meurtriers, et conserver assez d'énergie pour vous associer à l'œuvre de justice de 1830 !

Nous disons que cette génération seroit bien ingrate, si elle accusoit les ministres de la restauration de l'avoir gênée dans sa marche, soit en lui barrant le chemin de la révolution de juillet, soit en lui *gangrenant le cœur* et en *tuant son noble élan* par trop de rudesse et de répression. Peut-elle jamais oublier au contraire les facilités qui lui furent laissées pour se corrompre? Dans quel temps lui fut-il plus permis que dans celui-là, de boire les poisons à pleine coupe dans les mauvais livres, d'en inonder la France, et de préparer par tous les moyens imaginables le double mouvement de révolte que les glorieuses journées virent éclater à la fois contre l'Eglise et contre l'état? Non, la jeunesse révolutionnaire n'a point à se plaindre des rigueurs de la restauration ; et malheureusement pour cette dernière, comme pour la société, les reproches de ce genre ne sauroient porter plus à faux.

Les journaux du ministère ne parlent plus aujourd'hui des baïonnettes aussi poliment qu'ils en parloient au commencement de 1830. Ils les reconnoissoient alors pour *intelligentes*, et se plaisoient à leur en faire compliment. Ce fut à ce titre de *baïonnettes intelligentes* qu'on les admit à concourir aux opérations de la révolution de juillet.

On ne sait quelle altération leur intelligence a pu subir depuis cette époque ; mais il paroît qu'elles sont devenues méconnoissables, stupides et bornées au dernier point. C'est ce qui résulte du juge-

ment qu'en portent maintenant les mêmes journaux qui les appeloient *baionnettes intelligentes* il n'y a guère que six ans. A les entendre, on diroit que c'est une autre veine de conscription qui a tout changé, et que l'esprit de la caserne s'est en allé inopinément comme il étoit venu. Car ils parlent avec la plus grande pitié de cette cohue soldatesque qui s'est groupée à Strasbourg autour de Louis Bonaparte, et qui n'a pas laissé que de fournir de quoi mettre les principales autorités civiles et militaires dans un étrange embarras.

Eh bien, d'après les journaux qui ont le plus admiré dans le temps *l'intelligence des baionnettes*, ce qu'elles viennent de faire à Strasbourg n'est pas digne de la moindre attention. Il n'y a que les chefs qui méritent d'être comptés. Les autres ne sont qu'un troupeau de dupes, des espèces de moutons de Panurge qui ont sauté le fossé sans savoir pourquoi. Il faut les retrancher du nombre des coupables comme de simples machines *qui ne savent qu'obéir aveuglément à un ordre supérieur, sans réflexion, sans passion, sans intérêt et* SANS CRIME.

Ainsi, voilà les *baionnettes intelligentes* déchues, ravalées et remises à leur place, comme vous voyez. Elles ne méritent plus aucune considération, et l'on fait si peu de cas de leur intervention dans les entreprises révolutionnaires, qu'on ne daigne pas seulement se fâcher contre elles; tant elles sont incapables, dit-on, d'agir autrement que *sans réflexion, sans passion, sans intérêt et sans crime*. C'est peut-être nous qui nous trompons; mais nous ne pouvons nous empêcher de leur faire plus d'honneur. Loin qu'elles nous paroissent avoir perdu leur *intelligence* de 1830, nous pensons au contraire qu'elles ne se souviennent que trop bien du nom de *baionnettes intelligentes* qu'elles reçurent à cette époque, et que c'est ce qu'on fit alors pour les égarer, qui les égare encore aujourd'hui.

La *patrie* se trouve aujourd'hui mêlée à tant de choses, qu'on ne saura bientôt plus où la prendre. En Espagne, tous les partis se réclament d'elle, et prétendent qu'elle est avec eux. Marie-Christine dit que c'est elle qui est la mère de la *patrie*. Don Carlos soutient avec non moins de raison que c'est lui qui combat pour la *patrie*, et que sa cause est celle de la *patrie*. Les *constitutionnels de* 1812 annoncent qu'ils veulent s'ensevelir sous les ruines de la *patrie* plutôt que de reconnoître les deux autres *patries* qui se disputent l'Espagne. Il en est de même en Portugal. La *patrie* de don Miguel ne veut point de dona Maria, et la *patrie* de dona Maria ne veut point de don Miguel. La *patrie* des constitutionnels de 1820 ne veut point des deux autres *patries*.

Enfin, nous sommes en France à peu près sur le même pied. Il y a trois *patries* rien que dans la révolution de juillet, et chacune de ces trois *patries* s'exprime par ses divers organes, comme s'il n'y avoit qu'elle de bonne et valable. On ne sait au juste quelle est la moins mauvaise; mais en général on peut dire que partout où les *patries* se composent de patriotes, les meilleures ne valent pas grand'chose.

PARIS, 4 NOVEMBRE.

M. Sérurier, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près l'empereur du Brésil, vient d'être nommé, en la même qualité, près le roi des Belges, en remplacement de M. le comte Septime de Latour-Maubourg, appelé à l'ambassade de Madrid.

— Le baron Rouen vient d'être nommé ministre plénipotentiaire au Brésil.

— M. de Franqueville, aide-de-camp du général Voirol, vient d'être nommé lieutenant-colonel.

— On ne savoit trop ce que le gouvernement alloit faire de la tentative d'insurrection militaire qui a eu lieu à Strasbourg; quelques journaux pensoient que la chambre des pairs seroit convoquée en cour judiciaire, et d'autres parloient d'un conseil de guerre ou de la cour d'assises. Aujourd'hui tous les doutes ont

cessé. C'est devant la cour d'assises du Bas-Rhin que devront comparoître les personnes arrêtées à Strasbourg. Voici ce qu'on lit dans le *Moniteur* : « Des crimes de cette nature réclament une prompte justice, et déjà l'opinion publique s'est demandé quelle juridiction doit être appelée à la rendre.

« La jurisprudence actuelle établit que, même en cas d'embauchage, la juridiction des conseils de guerre doit céder devant la juridiction ordinaire des cours d'assises, lorsque des personnes non militaires se trouvent comprises dans les poursuites.

« Ce n'est pas ici le lieu de discuter au fond cette jurisprudence et ses motifs. Elle est en vigueur; le gouvernement la respecte, et y conforme sa conduite. Toutes les mesures seront prises pour qu'une justice aussi prompte que l'autorisent les lois soit rendue, et pour que, sans rien sacrifier des droits de la défense, la société reçoive la satisfaction qu'elle attend. En toute occasion, le gouvernement fera son devoir. Il a la confiance que personne ne manquera au sien. »

— On écrit de Strasbourg, que l'instruction commencée dimanche continue avec activité. On dit que deux ou trois personnes, fortement compromises, n'ont pu être arrêtées. On parle aussi de nouvelles arrestations faites dans la rue des Orphelins. C'est dans cette rue que s'étoit logé Louis Bonaparte.

— Ce n'est pas la première fois, dit un journal, que le jeune Louis Bonaparte a mis, depuis la révolution de juillet, le pied sur le territoire français, malgré la loi qui lui en interdit l'entrée. Ayant pris part à l'insurrection des Italiens dans la Romagne, en 1831, et étant obligé de fuir l'Italie, quoique grièvement blessé, Louis Bonaparte arriva le 5 mai de la même année à Paris. Ce jour étoit l'anniversaire de la mort de l'empereur, et des groupes nombreux entouroient la colonne de la place Vendôme. Il descendit avec sa mère à l'hôtel de Hollande, rue de la Paix. La présence de ces deux voyageurs dans la capitale fut signalée à la police par les visites nombreuses d'anciens serviteurs de Napoléon, et bien que la duchesse de Saint-Leu eût demandé par écrit au roi des Français la permission de séjourner à Paris jusqu'à ce que la blessure de son fils fût entièrement guérie, on leur donna huit jours pour quitter la France. M. Casimir Périer, président du conseil des ministres, en signifiant le refus du gouvernement à la duchesse de Saint-Leu, mit en avant les troubles qui désoloient alors la capitale.

Plusieurs journaux assurent qu'à cette époque, et pendant son séjour à Paris, Louis Bonaparte écrivit à Louis-Philippe pour lui demander de servir dans les rangs de l'armée française. Cette demande qu'on ne pouvoit accepter nous paroît, du reste, controuvée.

— On lit dans la *Presse* : « La conspiration de Strasbourg présente une de ces circonstances étranges qui se rencontrent dans les troubles civils. M. le chef d'escadron de Franqueville, qui a puissamment contribué à déjouer le complot, a épousé une demoiselle de Strasbourg, dont la sœur est dame d'honneur de la reine Hortense, mère du prince Louis Bonaparte. »

— Les feuilles ministérielles ne contiennent pas d'autres détails sur l'affaire de Vendôme, que ceux que nous avons publiés dans notre dernier Numéro.

— Le ministre de la guerre a donné des ordres pour faire traduire devant le conseil de guerre de la 4e division militaire le brigadier Bruyant et ses complices, qui ont tenté, le 30 octobre dernier, d'exciter une insurrection dans le 1er régiment de hussards en garnison à Vendôme.

La ville de Vendôme étant dans le ressort de la 4e division militaire, c'est devant l'un des conseils de guerre permanens, séant à Tours, que sera portée l'affaire de Bruyant.

— Le maréchal Moncey n'a pas donné sa démission de gouverneur des Invalides, comme l'ont dit quelques journaux.

— Madame la marquise Desmontiers de Mérinville, veuve du marquis Desmontiers de Mérinville, pair de France sous la restauration, vient de mourir. Madame Desmontiers, qui est restée jusqu'à la fin de sa vie attachée à ses princes, avoit été dame d'honneur de madame Elisabeth.

— La rentrée de la cour royale et du tribunal de 1re instance a eu lieu hier 3 novembre. M. Frank-Carré, procureur-général, a prononcé un discours sur le respect dû aux magistrats. Pendant qu'il parloit, quelque bruit s'est fait entendre à la porte de la salle d'audience : « Huissier, a dit le président, faites savoir là-bas que l'on s'occupe ici du respect dû à la magistrature. » Au tribunal de 1re instance, M. Descloseaux, substitut du procureur du roi, avoit pris pour texte de son discours : Le juge d'instruction, ses devoirs et les qualités nécessaires pour les remplir. M. Debelleyme, président, a ensuite présenté un résumé des travaux statistiques du tribunal, en l'accompagnant de réflexions sur les vices de la procédure, sur les réformes à introduire dans la législation, et notamment en fait de régime hypothécaire.

— Avant-hier, parmi les noms des contrevenans cités au tribunal de police municipale, a été appelé celui de M. Debelleyme, président du tribunal civil. La négligence du portier d'une maison, rue du Paon, dont est propriétaire ce magistrat, le constituoit en *contravention* pour défaut de balayage. M. Debelleyme, qui avoit écrit pour déclarer qu'il s'en rapportoit à la justice, a été condamné à 1 fr. d'amende et aux dépens.

— On se rappelle que la revue de la garde nationale qui devoit avoir lieu le 29 juillet fut supprimée, par suite de la révélation d'un complot. Alors il y eut des arrestations. La chambre du conseil du tribunal de première instance vient de renvoyer en cour royale les nommés Fontelle et Oursel, pour complot contre la vie de Louis-Philippe; Leprestre Dubocage, Bruna, Castaud, Nennin, Honsard, Chouche, Pasquet, Doussin, Venant et autres, pour complot contre la sûreté de l'état, coups et blessures portés à des agens de la force publique dans l'intention de donner la mort; les susnommés, et le nommé Delarue, pour affiliation secrète; les nommés Flotte, Badien, Drouet et autres, pour association et détention d'armes de guerre; Dupathe, pour offense envers la personne de Louis-Philippe. Le tribunal a ordonné la disjonction, et tous les faits ne sont pas renvoyés à la cour d'assises.

— M. Thiers est de retour à Paris, de son voyage en Italie.

— La séance publique qui devoit avoir lieu le 3. à l'Académie française, pour la réception de M. Emmanuel Dupaty, est remise au 10 de ce mois.

— On dit que M. Victor Hugo se met sur les rangs pour succéder à M. Reynouard, dont nous avons annoncé la mort, il y a quelques jours.

NOUVELLES DES PROVINCES.

La souscription Berryer continue dans les départemens.

Commissions. — Die (Drôme) : MM. de Vaugelas, ancien procureur du roi; de la Brétonnière, ex-receveur particulier des finances; Lagier-Lacondamine, membre du conseil d'arrondissement; Rocha, électeur; de Saint-Laurent, ancien officier de cavalerie et électeur; Fauchier, notaire à Die, trésorier. — Bellac (Vienne) : M. Baudet, avocat, trésorier. — Angoulême (Charente) : MM. le baron de Chasteigner, ancien maire d'Angoulême, président; L. Descordes, avocat et ancien magistrat; de Marcellus, officier démissionnaire; Desouches, avocat et ancien adjoint au maire d'Angoulême; Horrie de La Motte, colonel retraité; MM. Luzat, avocat, et Durand, négociant, trésoriers. — Cahors (Lot) : MM. de Peyronneng, le chevalier de Folemont, le comte d'Armagnac, Théodore de Flaujac,

secrétaire; Labie, notaire, trésorier. — Blois (Loir-et-Cher) : MM. le comte de Salaberry, ancien député; Josse de Beauvoir, idem; le comte de Beaucorps-Créquy, Julien, Fougères, et Pardessus, notaire, trésorier. — Sarlat (Dordogne) : MM. le baron de Pignol, ancien sous-préfet, président; le comte de Commargue, membre du conseil général; le comte de Beauroyre, propriétaire; Marc de Carbonnier, ancien juge de paix; Ducheylard, chevalier de Saint-Louis; Amédée de Boisson, avocat; Dupouget, ancien juge de paix; Théobald de Veaux, ancien officier de cavalerie; Xavier de Grezel, propriétaire; Alfred Marmier, avocat, secrétaire; Lavelle, avoué à Sarlat, trésorier. — Stenay (Meuse) : MM. le comte Dessoffy, président; le comte d'Imécourt, le marquis de Pelleport, de Brobèque, le comte d'Henbemont.

Listes de souscripteurs.

1re et 2e listes de Perpignan. — 1re du canton de Stenay. — *Gazette du Midi* : 2e liste d'Aubagne. — *Gazette du Haut et Bas Limousin* : 2e de Limoges. — *Gazette de Flandres et d'Artois* : 3e d'Aire, et 1re d'Armentières.

— La cour royale de Douai vient de décider que, bien qu'un délit de chasse ait été commis par un individu âgé de moins de 16 ans, le tribunal ne peut admettre l'excuse de non discernement, cette excuse étant toute spéciale aux crimes et délits énumérés dans le code.

— M. le duc de Valençay a été nommé membre du conseil-général de l'Indre, en remplacement de son oncle, le prince de Talleyrand.

— M. Scigette, président du tribunal de Rochefort, vient de mourir.

— Nous lisons dans l'*Hermine* qu'il circule depuis quelques jours à Nantes et dans les départemens voisins des écrits lithographiés; c'est une profession de foi politique adressée par Lucien Bonaparte aux Français. Le prince de Canino se pose dans son allocution comme une espèce de tribun, s'appuyant sur ses tendances républicaines pour tromper les masses, et sur la gloire militaire de son frère Napoléon pour séduire l'armée. Il déclare que le *despotisme d'un seul* ne convient plus à une nation aussi éclairée que la nôtre, et le héros du 18 brumaire, où Bonaparte tua le gouvernement de plusieurs, M. Lucien lui même, nous offre tout ce que nous pouvons demander de mieux, en fait de république. Ce qui doit étonner, c'est que deux membres de la famille de Napoléon viennent se disputer la France en même temps, l'un au nom de l'empire, l'autre au nom de la république. Allons, MM. les charlatans, continuez; offrez tous votre marchandise, et nous n'aurons plus que l'embarras du choix.

— Il y a maintenant à Nantes une véritable profusion de marchands colporteurs, inondant les rues de bustes en pied de Napoléon. Ces statues, en plâtre bronzé de toutes les dimensions, sont offertes dans les magasins et aux passans, le tout à vil prix.

— Le bateau à vapeur le *Pharamond*, arrivé récemment à Marseille, a déclaré avoir appris à Livourne qu'il y avoit eu à Naples, depuis le 3 octobre jusqu'au 25, 273 cas du choléra et 161 décès, et que cette maladie avoit cessé à Ancône et ses environs depuis le 15 octobre.

— Le comte Pagano, consul-général de Sardaigne à Marseille, a remis à MM. Augustin Fabre et Fortuné Chailan, auteurs de l'*Histoire du choléra morbus asiatique*, deux médailles d'or que S. M. le roi Charles-Albert leur a envoyées comme témoignage de sa satisfaction pour l'exactitude avec laquelle ces deux auteurs ont écrit l'invasion du choléra en Italie.

— Le 29 octobre, il est tombé beaucoup de neige à Toulon; le sommet des montagnes qui entourent la ville en étoit couvert, et le feuillage des arbres contrastoit par sa teinte avec l'éclat de la neige. Ces froids précoces se sont fait sentir dans toute la France, et surtout dans l'Ouest et le midi.

— On lit dans la *Chronique de Libourne* que M. Jay, l'un des rédacteurs du *Constitutionnel* et député de la Réole, a fait

une chute de voiture en se rendant de la Réole à Libourne. Il paroît que M. Jay en a été quitte pour de légères contusions.

— M. de Peyronnét est arrivé le 29 octobre à son château de Montferrand.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Immédiatement après le départ de la régente, le jour même de l'ouverture des cortès. M. Becerra, président de l'assemblée, a désigné les cinq membres de la commission de l'adresse; ce sont MM. Arguelles, Seoane, Olozaga, Herros et Fero. Ce choix a eu l'approbation des cortès.

Les cortès ont ajourné, dans la séance du 25 octobre, la nomination, d'un comité chargé de réviser la constitution; un député, M. Sosa, ayant fait observer qu'il falloit avant tout s'occuper de la guerre civile. La régente d'Espagne qui n'avoit rien tant à cœur que cette révision, qui la demandoit avec prière et dans un sens favorable à sa fille et à elle, le jour de l'ouverture des cortès, sera donc forcée d'attendre qu'il plaise à MM. les députés de s'en occuper. Cette remise nous fait craindre pour elle que l'opposition ne lui soit pas un jour très-favorable, et qu'elle n'attende tous ses renforts pour se montrer sévère. A la date du 25 beaucoup de députés n'étoient point encore arrivés à Madrid.

Une seconde lecture de la proposition relative au maintien de la régence de Marie-Christine a eu lieu dans la séance du 27. On a voté ensuite sur la question de savoir si elle seroit mise en discussion, et l'affimative a été décidée par 52 voix contre 11. Il paroît que la *Charte de* 1830 a commis avant-hier une erreur, en nous annonçant que la reine Christine venoit d'être déclarée régente pendant la minorité de sa fille, par les cortès. Il est présumable que la discussion sur la proposition n'aura été terminée que le 28 ou le 29, et alors il étoit difficile d'en connoître le résultat le 2 à Paris.

— Sur un rapport du ministre de la guerre par intérim, une junte de brigadiers et de généraux vient d'être instituée par ordonnance du 24 octobre, pour la direction de la guerre et la réforme des réglemens militaires.

— Le capitaine-général Quiroga a fait son entrée à Malaga, qui vient d'être le théâtre de lâches assassinats. Il fait rechercher les coupables pour les mettre en jugement.

— Le *Castillan* a annoncé, le 26, que Gomez avoit été battu par Alaix, dans le lieu appelé Cangeo de la Verdad, dans l'intérieur de la Sierra Morena, entre Pozo-Blanco et Hinojoia, et le lendemain tous les journaux de la capitale de l'Espagne ont répété la nouvelle du *Castillan*, à l'exception cependant de la *Gazette de Madrid*. Le silence du journal officiel du ministère espagnol dément, il nous semble, la prétendue victoire des christinos.

— Rodil étoit le 22 octobre à Argamasilla, à douze heures de marche à l'est d'Almaden, petite ville de la Manche, frontière de l'Estramadoure, à vingt lieues de Cordoue. Dans un rapport très-étendu, mais qui ne contient pas de faits nouveaux, il s'attache à démontrer que toutes les mesures sont concertées de manière à rendre la destruction de Gomez inévitable.

— Escalante qui a été si complétement défait par Gomez, craignant la justice de ses amis les révolutionnaires, se tenoit soigneusement caché; il a fini par trouver un refuge sur un bâtiment anglais.

— Le général carliste Sanz, n'ayant pu rentrer dans Oviedo, s'est dirigé sur Gijon. également dans les Asturies. Il a occupé cette petite ville maritime le 21 octobre.

— La *Charte de* 1830 donne ce soir les deux nouvelles télégraphiques suivantes envoyées de Bayonne le 1er novembre l'une à 7 heures du soir. et l'autre à 11

« La garnison de Bilbao a fait une sortie le 28 au soir; l'artillerie carliste a été retirée à l'approche d'Espartero, et leur armée est allée à sa rencontre. La ville es-

restée bloquée. Il n'y avoit rien de nouveau à Madrid le 27 sur Gomez, malgré les bruits répandus la veille. Son approche en Estramadure avoit fait fuir la population. Les troupes s'étoient retirées à Badajoz. »

Le commissaire de la marine à M. le ministre de la marine.

« On annonce que les carlistes lèvent le siége de Bilbao et se retirent sur Durango; ils n'avoient plus d'artillerie devant la place le 29. »

D'après une lettre arrivée de Russie à une maison de commerce d'Anvers, le cabinet de Saint-Pétersbourg auroit pris le parti d'envoyer à Bruxelles un ambassadeur accrédité, sur le même pied que la Prusse et l'Autriche.

— 107 navires sont entrés dans le port d'Anvers pendant le mois d'octobre. Il en est sorti 129.

— Les communications entre la Hollande et la Belgique sont toujours fort difficiles. Dernièrement un ecclésiastique belge, M. Dubuisson, curé de Melle, appelé par ses affaires dans la Flandre Zélandaise, s'adressa par écrit au lieutenant général de Cock, commandant des troupes hollandaises en Zélande; il demandoit l'autorisation de se rendre dans les 4e et 5e districts de la province. Le général a répondu que cette demande ne pouvoit être accueillie, attendu qu'il résulte d'une enquête *ad hoc* que le curé est un partisan et un défenseur du gouvernement des provinces méridionales *révoltées*. Le roi de Hollande s'étoit servi de la même expression de *révoltés*, en parlant des Belges, dans son discours d'ouverture des états-généraux. Les journaux de Belgique se moquent un peu de l'obstination du prince, qui ne voit pas que c'est lui même qui a provoqué l'insurrection par sa manie anti-catholique.

— Les états-généraux de la Hollande ont présenté leur réponse au discours du trône. Ce qu'il y a de plus saillant dans cette réponse, a trait aux affaires avec la Belgique, dont les états désirent la fin. « Nous eussions appris volontiers qu'un objet d'un aussi haut intérêt, et qui est aussi intimement lié à la prospérité de la Néerlande, que l'est l'arrangement de nos affaires à l'égard de la Belgique, eût pu être terminé d'une manière honorable pour la patrie. Nous recevrons avec plaisir les communications qui, d'après les assurances de V. M., prouveront qu'elle continue à fixer toute son attention sur cet objet si important pour la nation! »

— Les séances de la diète extraordinair convoquée à Berne pour s'occuper du différend qui existe entre la France et la Suisse, à l'occasion de l'affaire Conseil, sont secrètes, comme nous l'avons annoncé. Ce qui a transpiré jusqu'ici des délibérations est de nature à faire espérer que le projet de réponse à la note de M. de Montebello, du 27 septembre dernier, présenté par la majorité de la commisson, ne sera adopté qu'après avoir subi des modifications notables. Nous avons dit dans notre dernier numéro que ce projet avoit été rédigé avec une sorte d'aigreur qui ne pouvoit plaire au gouvernement français; que celui de M. Maillardoz n'étoit guère plus convenable. Le *Journal des Débats*, organe du ministère, s'est trouvé de notre avis. Cette feuille pense qu'il seroit impossible à la France d'accepter l'un ou l'autre de ces projets comme une réparation suffisante.

— L'archiduc Charles possède à Vienne la collection de gravures la plus complète. On en compte 150,000 renfermées dans 900 portefeuilles, et arrangées suivant les écoles et les maîtres.

— Des lettres de Berlin, rapportées par la *Gazette d'Augsbourg*, annoncent que l'empereur Nicolas vient de tomber malade. On ignore si c'est des suites de sa blessure.

— Jacob Dmitrijewith Sacharow, chimiste et membre de l'académie impériale de Saint-Pétersbourg, vient de mourir dans cette ville, à l'âge de 71 ans.

Le Gérant, Le Bresgue.

BOURSE DE PARIS DU 4 NOVEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 105 f. 70
QUATRE p. 0/0 j. de sept.—99 fr. 00
TROIS p. 0/0, j. de juin. — 78 f. 75
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr.00
Act. de la Banque. 2280 f. 00
Empr. national. 000 f. 00
Bons du Trésor. 0 0/0
Rente de la Ville de Paris. 000 00
Obl. de la Ville de Paris. 1200 f. 00
Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00

Quatre Can., 0000 f. 00	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth 742 fr. 50	Empr. r. d'Esp. 00 f. 0/0
R. de Napl. 98 f. 05	R. p. d'Esp. 00 f. 0/0
Emp. rom. 102 f. 1/4	Empr. Belge. 100 f.
Cortès, 00 fr. 0/0	Empr. d'Haïti. 335 f.
R. d'Esp. 00 0/0.	Empr. grec... 0 0/0

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP.
Quai des Augustins, n. 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2730.

MARDI 8 NOVEMBRE 1836.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

GRÉGOIRE VII

JUGÉ PAR DES PROTESTANS.

Grégoire VII est certainement un des personnages les plus remarquables des temps modernes, ou si l'on veut, du moyen âge. Nul peut-être n'eut plus d'influence sur son siècle et sur ceux qui l'ont suivi. Sorti des derniers rangs de la société, il s'éleva par son mérite, par ses services et par sa vertu jusqu'au souverain pontificat. Animé du zèle de la justice, il entreprit la réforme des abus qu'il voyoit régner partout, et à ce titre au moins, il auroit dû obtenir le suffrage de tous ces philosophes qui ont déployé un si grand zèle contre les abus, et auxquels il semble qu'il n'ait manqué qu'un peu plus de puissance pour redresser tous ceux dont ils étoient les témoins. Mais on sait que ce qu'ils traitoient d'abus n'étoit pas toujours rigoureusement digne de ce nom, et que la règle de leurs jugemens en cette matière, n'étoit pas d'ordinaire la loi divine; c'étoit celle de Grégoire VII. Aussi ne se trompa-t-il point sur la nature des abus qu'il voulut corriger. La dignité du clergé étoit avilie par le désordre où vivoit un grand nombre de ses membres. D'un autre côté, la simonie substituant l'argent à la science et à la vertu, remplissoit l'Eglise de ministres peu dignes et peu capables. Les droits les plus incontestables de la puissance spirituelle étoient méconnus. « L'autorité séculière, dit Voltaire lui-même, dans ses *Annales de l'empire*, *ann.* 1076, avoit tout envahi. Les empereurs nommoient aux évêchés, et Henri IV les vendoit. » Grégoire VII, placé dans la chaire de saint Pierre, résolut d'opposer une digue puissante à tous ces désordres, et rien ne put ébranler la fermeté de sa résolution.

Ici commencent les reproches que l'on adresse à ce pontife, reproches *d'ambition*, *d'avidité et d'usurpation*. Ce qui a surtout droit d'étonner, c'est de voir ces imputations répétées par des écrivains qui ont d'ailleurs pris soin de justifier l'origine et l'emploi de ce pouvoir extraordinaire auquel recoururent Grégoire VII et quelques-uns de ses successeurs. On peut voir les témoignages de plusieurs d'entre eux cités dans l'excellente *revue des œuvres de Fénelon*, qui se trouve au 23e volume de la dernière édition de l'illustre prélat. Nous avons rapporté dans ce Journal, (N° 2598), les réflexions d'un rédacteur des *Annales religieuses* sur le même sujet. Ce rédacteur, M. Wiseman, avoit en vue une *Histoire du pontificat de Grégoire VII*, récemment imprimée à Londres, et remplie de déclamations et de calomnies. Pour mieux réfuter et confondre son adversaire, M. Wiseman s'engagea à ne lui opposer, en fait d'autorité, que des témoignages d'écrivains protestans. M. Wiseman a tenu parole, et dans un deuxième article, il a réuni un certain nombre de passages qui nous ont paru aussi remarquables par le nom des auteurs, que par le fond des réflexions qu'il renferment. Nous allons en offrir un extrait.

Le premier passage cité est de M. Voigt, professeur à l'Université de Hall, en Saxe, et auteur d'une *Vie de Grégoire VII, tirée des monumens originaux*, et publiée en 1815 : ouvrage, dit le rédacteur des *Annales*, qui, moyennant quelques observations, pourroit être utilement traduit en d'autres langues (1). « Le pape Grégoire, dit M. Voigt, agit comme pape et d'une manière digne de son caractère. Sa conduite fut magnanime et vraiment admirable : ses actions ne peuvent être équitablement jugées, qu'autant qu'on les considère comme actes d'un pape agissant comme chef de l'Eglise universelle. L'Allemand s'indigne quand il voit son empereur ainsi humilié aux portes de Canosse ; il traite le pape de tyran cruel, implacable et superbe : le Français s'emporte en imprécations à la vue des malheurs que ce pontife semble avoir attirés sur sa patrie et sur son roi; mais l'historien qui s'efforce d'envisager toute la vie de Grégoire VII sous le point de vue historique et universel, se place sur un terrain bien plus élevé que celui d'où le considèrent et l'Allemand et le Français; et il approuve ce qu'ils censurent..... Mais, me dira peut-être quelqu'un, peut-on supposer Grégoire VII sincère? Etoit-il bien convaincu de la justice de sa cause, et de la solidité de ses motifs et de ses prétentions? N'a-t-il pas cherché à se faire illusion et voulu établir l'édifice de sa monarchie universelle sur des fondemens plus qu'incertains, sur de fausses interprétations de l'Ecriture? Ne peut-il pas être accusé d'avoir travaillé à tromper le monde? A toutes ces questions nous répondrons : Ou Grégoire est l'homme le plus détestable et le plus vil qu'on ait jamais vu, ou il est tel que le montrent ses paroles et ses actions. Ses lettres nous offrent des preuves claires et nombreuses de sa vive piété, de son ardente charité, et de la fermeté de sa foi; elles nous font voir la plus entière fidélité dans l'exercice des devoirs de sa charge, et la pleine persuasion où il étoit de la justice de ses procédés. Enfin, on sent en lisant ces lettres, qu'elles ont été inspirées au pontife par le sentiment de la dignité, de la sainteté et de la divinité de son ministère; on y découvre partout le langage le plus pur de la conscience, et une généreuse disposition à se sacrifier à l'accomplissement de ses grands desseins. »

Henri Luden, qu'on a nommé le père de l'histoire allemande, s'exprime ainsi dans son 8e volume de l'*Histoire du peuple allemand*, qui a paru en 1833 :

« L'entreprise d'Hildebrand semble avoir été dictée par les plus nobles sentimens qu'ait jamais conçus l'esprit humain. Elle fut inspirée par une profonde commisération des malheurs de l'humanité, et par un vif désir d'en retrancher les causes, elle fut conduite avec une sagesse pleine de fermeté. Grégoire VII se proposa d'anoblir la vie, et de la rendre plus heureuse, en faisant fleurir les vertus chétiennes. C'est une injustice de lui contester l'amour de ses semblables, et de jeter des doutes sur sa piété.... Il a rendu par son courage et sa persévérance d'inesti-

(1) Nous nous joignons au vœu de M. Wiseman. et nous croyons que la traduction d'une vie de Grégoire VII, *tirée des monumens originaux*. et composée par un auteur tel que M. Voigt. seroit fort à désirer, surtout en français. C'est un ouvrage qui piqueroit la curiosité de beaucoup de lecteurs.

mables services. Le célibat ecclésiastique pour lequel il montra tant de zèle, nous a valu tout ce qui fait le le soutien et l'ornement de la vie, l'esprit de sacrifices, la culture de l'intelligence et les progrès du genre humain. Ce célibat a puissamment contribué à maintenir l'unité de l'Eglise, et par cette unité, la force dont elle avoit besoin pour résister au droit barbare du sabre et adoucir le joug oppressif que le système féodal faisoit peser sur la société. Peut-être l'Allemagne doit-elle encore au célibat du clergé d'être exempte d'un sacerdoce héréditaire. » M. Luden ne manque pas de remarquer que Grégoire VII avoit professé les mêmes principes et soutenu les mêmes maximes bien avant d'être pape, et lorsqu'il ne pouvoit prévoir qu'il le seroit un jour; que, lorsqu'il le fut, il n'eut pas même l'espoir de fonder une principauté Ces dernières paroles nous rappellent une observation du dernier historien des croisades, qu'il ne sera pas hors de propos de citer ici : « Si les papes, dit-il, avoient eu le génie de l'ambition qu'on leur suppose, on doit croire qu'ils se seroient d'abord occupés d'agrandir leurs états et d'accroître leur autorité comme souverains; cependant ils n'y ont point réussi ou ne l'ont point tenté.... »

Le même M. Luden, dans un ouvrage publié antérieurement, avoit déjà fait de Grégoire VII l'éloge suivant : « Quoiqu'il montrât toujours beaucoup de dignité, il étoit également éloigné de l'orgueil et du faste. Simple dans ses habitudes, il fut irréprochable dans ses mœurs. » Le *Journal littéraire de Hall* (novembre 1822) fit sur cet éloge de Grégoire VII des réflexions vraiment curieuses. Après avoir dit que cette manière de voir du professeur Luden ne seroit pas approuvée de tout le monde, le critique ajoute : « M. Luden ne doit pas beaucoup s'inquiéter d'une pareille désapprobation. Nous espérons que, lorsque les vrais historiens se mettront à l'œuvre, et que les beaux esprits seront obligés d'abandonner le domaine de l'histoire, le goût pour l'étude des sources originales qui commence à se ranimer de nos jours et le véritable esprit philosophique de l'histoire dissiperont bien des jugemens téméraires si généralement adoptés, et renverseront bon nombre d'opinions aujourd'hui si fort enracinées dans les esprits. » Encore quelques citations.

Le professeur Eichorn, dans son *Histoire de l'Allemagne*, s'exprime ainsi sur Grégoire VII : « Ce fut un homme qui unit une admirable prudence à un courage imperturbable. Il étoit intimement persuadé que le pape et l'Eglise ne doivent point s'asservir à la puissance séculière, et que le vicaire de Jésus-Christ est obligé de s'opposer à l'arrogance et à l'injustice des princes; il choisit heureusement les moyens qui pouvoient le conduire à ses fins, et il exécuta une réforme dans l'Eglise, qui se trouvoit déjà commencée, mais à laquelle on n'avoit jamais travaillé d'une manière suivie. »

Voici comment M. Leon, professeur de l'Université de Hall, dans son *Introduction à l'histoire du moyen âge*, 1830, parle de l'humiliation de l'empereur Henri à Canosse : « Il faut, lorsqu'on observe la scène qui se passa à Canosse, que l'intérêt national cède à l'intérêt intellectuel. Cet événement est un triomphe remporté par cette énergie

de l'ame, qui crée pour ainsi dire ce qui lui manque au dehors, sur un tyran efféminé qui ne sut pas même se conserver la force matérielle dont il étoit armé. »

Le docteur Schmids, professeur de théologie à Giesen, prouve, dans son *Manuel de l'Histoire ecclésiastique,* 1828, que « Grégoire n'accepta que malgré lui la dignité pontificale, et qu'il manifesta dès le commencement les sentimens dans lesquels il persévera jusqu'à la mort sans hypocrisie comme sans crainte. »

« Grégoire VII, sévère dans ses mœurs, dit Von Müller, fut intrépide comme un héros, prudent comme un sénateur, zélé comme un prophète. »

Enfin Henri Steffens, dans son *Siècle actuel,* imprimé à Berlin en 1817, ne porte pas un jugement moins favorable du célèbre pontife.

« On ne sauroit douter, dit-il, de la droiture de ses intentions, non plus que de son immense ascendant. Le moine de Cluny, qui osa punir le pape élu par l'empereur, pour avoir méconnu la source divine de son pouvoir spirituel, en recevant des mains d'un séculier ce que l'Eglise seule pouvoit lui conférer; le puissant conseiller des souverains pontifes, qui, durant tant d'années, dédaigna l'éclat extérieur de la papauté; le pape qui humilia l'empereur, mais qui ne voulut employer dans cette lutte que des armes spirituelles; le pape qui, abandonné de la fortune, chassé de sa patrie, conserva inébranlablement ses principes, et se sacrifia à cette grande idée qui l'avoit soutenu toute la vie; enfin, le pontife moribond qui, à sa dernière heure, put se rendre ce témoignage, qu'au milieu de ses grandes entreprises il n'avoit jamais été animé que par l'amour de la justice, ce pontife ne fut-il pas un grand homme, le génie et l'ame du siècle où il a vécu? »

Ce langage, sous la plume d'écrivains protestans, contraste singulièrement, il faut l'avouer, avec celui d'un si grand nombre d'auteurs catholiques, qui ont cru ne pouvoir mettre jamais assez de rigueur dans les jugemens qu'ils ont portés sur les papes du moyen âge, et en particulier sur Grégoire VII. Ils n'ont pas voulu se reporter aux temps où ces papes ont vécu; ils ont prétendu les juger avec les idées et les préjugés d'une autre époque; ils ont mieux aimé se livrer à une critique outrée et à de violentes déclamations, que de rechercher dans l'Histoire et d'exposer avec impartialité les causes et les circonstances des événemens dont ils avoient à parler! Mais les déclamations n'ont qu'un temps, et la vérité finit par recouvrer ses droits.

E.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Sa Sainteté n'a passé que quelques jours à Castel-Gandolfo, et est revenue au Quirinal le samedi 22 octobre, en bonne santé. Chaque jour elle a visité les environs de sa résidence. Le 19, elle alla à Gensano, et dîna chez les Pères Capucins. Le 20, après midi, elle se rendit à Marino, où on lui fit une réception brillante. Après avoir fait sa prière dans l'église, elle descendit au collége des Doctrinaires. Le 21, elle fut reçue à la Villa Montalto par M. Mai, secrétaire de la Propagande, et M. Reisach, évêque d'Eichstett. De là elle alla dîner chez les Camaldules, près Frascati. Partout elle fut reçue avec de grands témoignages de joie par les populations.

PARIS. — On s'étonne de plus en plus de la vacance prolongée des siéges. Voilà le huitième mois que le diocèse de Gap a perdu son évêque; voilà le septième que le diocèse de Saint-Flour a perdu le sien, et ces deux siéges ne sont pas encore pourvus. On s'en afflige, et l'on s'en inquiète dans l'un et l'autre pays. On se demande quelles peuvent être les raisons de ces longs délais. Nous soupçonnons que le ministère voudroit nommer en même temps à tous les siéges vacans, et peut-être n'est-il point encore fixé sur Bordeaux, nomination importante et difficile. Mais il nous semble que la nomination de Gap et de Saint-Flour est indépendante de celle de Bordeaux. C'est un grand inconvénient que de laisser si long-temps les siéges inoccupés. La discipline en souffre plus ou moins; les grands-vicaires n'ont pas la même autorité. De plus, les esprits travaillent. Les journaux ont déjà annoncé deux nominations pour Bordeaux; elles tomboient sur des prélats fort distingués, mais elles ne peuvent être vraies l'une et l'autre, et peut-être aucune d'elles n'aura-t-elle lieu, car on dit que les deux prélats se sont prononcés hautement pour refuser, si on leur offroit Bordeaux. Les journaux ont annoncé également les choix pour Saint-Flour et pour Gap; nous nous sommes abstenus de répéter ces bruits qui ne paroissoient pas avoir de fondement bien assuré.

Aujourd'hui un journal de province, qui avoit précédemment annoncé la nomination de M. l'abbé Lavergne à Saint-Flour, s'étonne que le gouvernement ne ratifie pas ce choix. Il fait l'éloge de M. l'abbé Lavergne, et là-dessus tout le monde sera de son avis. M. l'abbé Lavergne, archiprêtre de la cathédrale de Tulle et grand-vicaire du diocèse, est un ecclésiastique fort recommandable, et nous croyons qu'il a été sur les rangs pour l'épiscopat. Mais nous croyons aussi que le journaliste soupçonne à tort quelque intrigue pour écarter un si digne sujet. Il conjecture qu'on a fait disparoître des cartons du ministère les pièces favorables à M. l'abbé Lavergne, et là-dessus il se fâche tout-à-fait, et demande *à quel ignoble tripotage sont abandonnées les choses les plus saintes*. Il nous semble que notre estimable confrère va un peu vite en cette occasion, et que son zèle l'a emporté un peu loin. Sa supposition est très-peu vraisemblable, et nous osons dire même qu'elle est fausse. Nous ne doutons pas d'ailleurs que les titres de M. l'abbé Lavergne ne soient appréciés tôt ou tard.

Quelques personnes assurent que l'incertitude sur les nominations va cesser, et que le choix pour les quatre siéges vacans seront connus prochainement.

Samedi prochain, 12 novembre, les messes célébrées à Paris seront dites pour les prêtres morts dans le diocèse depuis le 1er novembre de l'année dernière. M. l'Archevêque a publié à ce sujet une circulaire du 2 novembre, adressée à MM. les curés :

« Pendant la retraite ecclésiastique de cette année, j'ai fait connoître au clergé réuni les faveurs spirituelles que notre saint Père le pape Grégoire XVI avoit daigné, sur ma prière, accorder pour la *commémoration des prêtres morts dans le diocèse de Paris*, instituée par M. le cardinal de Périgord (ordonnance du 2 novembre 1820). Les indulgences attachées à cette institution si *sainte et si salutaire*, n'ayant été obtenues que dans le courant de cette année, n'ont pu être publiées ni insérées dans le *Bref* ou *Ordo*. Il m'a paru très-utile de vous les rappeler ici, afin que, les annonçant aux fidèles dimanche prochain, ils soient engagés par un nouveau motif à s'acquitter, avec encore plus d'empressement et de ferveur, envers les prêtres défunts, d'un devoir que la re-

connoissance leur impose aussi bien que la charité.

« Par son rescrit, le souverain pontife accorde, 1° une indulgence plénière à tous les prêtres qui célébreront le saint sacrifice de la messe à l'intention des prêtres décédés dans le diocèse de Paris, soit au jour fixé pour la commémoration des prêtres morts, soit au jour où la messe devra être acquittée à la même intention, conformément à l'ordonnance du 2 novembre 1820; 2° une indulgence plénière à tous les fidèles qui, contrits et confessés, communieront à l'une des messes célébrées à la même intention, au jour fixé pour la commémoration des prêtres morts dans le diocèse de Paris; 3° une indulgence partielle de trois cents jours à tous les fidèles qui assisteront avec dévotion au saint sacrifice de la messe célébré ce jour de la commémoration des prêtres morts dans le diocèse. Toutes ces indulgences sont applicables aux prêtres défunts par voie de suffrage.

» Vous profiterez de cette annonce, monsieur le curé, pour réveiller la piété des fidèles envers les morts, et particulièrement envers ceux qui furent parmi nous *les ministres de Jésus-Christ et les dispensateurs des mystères de Dieu.* »

Les journaux annoncent la mort de Mme Sebire, supérieure-générale des dames de Saint-Thomas de Villeneuve; c'est une erreur Mme Sebire est morte le 1er août de l'année dernière; nous annonçâmes cette perte dans notre numéro du 29 août 1835. La supérieure-générale qui vient de mourir étoit Mme Marie-Angélique-Aristide de La Villebrune, qui avoit succédé l'année dernière à Mme Sebire. Mme de La Villebrune étoit née d'une famille honorable de Dol en Bretagne. Elle entra chez les dames de Saint-Thomas de Villeneuve, dont la congrégation est répandue dans cette province. Elle y fut un modèle de sagesse et de piété. Son esprit et son mérite lui avoient acquis une juste considération. Elle étoit assistante à la mort de madame Sebire, et fut élue pour la remplacer. Elle n'a pas gouverné long-temps sa congrégation, et est morte le jeudi 3, dans la maison principale, rue de Sèvres. M. l'Archevêque, qui l'avoit visitée plusieurs fois dans sa maladie, a assisté à ses obsèques samedi dernier, et y a fait l'absoute. La mort de deux vénérables supérieures-générales en un an, est une grande perte pour la congrégation. Mme de La Villebrune étoit sœur du député de ce nom qui fut sous la restauration secrétaire-général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

La fête de la Toussaint a été remarquable à l'hospice Necker par la première communion d'un pauvre malade de plus de quarante ans, et par celle d'une jeune fille du dehors. Le soir, des chants furent exécutés par de pieux jeunes gens, et un sermon fut prêché par M. l'abbé Carbois. Le dimanche suivant on exposa dans la même chapelle une relique de sainte Philomène. Après les vêpres, M. l'aumônier adressa aux fidèles qui remplissoient la chapelle une instruction pratique sur le culte de la sainte et sur la cérémonie qui alloit avoir lieu.

Le reliquaire orné et disposé au bas de la chapelle fut placé sur un petit brancard couvert d'étoffes rouges, pendant qu'on chantoit un cantique en l'honneur de la sainte. Les chants continuèrent pendant que la relique étoit portée au maître autel par deux enfans de chœur. Elle fut déposée sur la partie la plus apparente de l'autel. Aussitôt commença le salut qui fut très pompeux. Cette pieuse cérémonie a paru intéresser vivement l'auditoire qui se propose venir souvent invoquer celle dont le culte s'est propagé rapidement en Italie et a été favorisé par des grâces spirituelles et temporelles.

Un journal qui n'est pas soup-

çonné de trop favoriser le clergé raconte un trait qui mérite d'être recueilli. Un jeune sculpteur, M. Hagon, employé aux embellissemens de la Madeleine, avoit perdu ses père et mère à l'époque du choléra, et étoit resté le seul soutien de trois autres enfans qu'ils avoient laissés en bas âge. Il avoit atteint l'âge de la conscription, et réclamoit le bénéfice de la loi qui exempte l'aîné d'enfans orphelins. Mais hélas! il apprit que ses père et mère n'avoient jamais été mariés; et par conséquent la loi ne lui étoit point applicable. Le jeune sculpteur étoit donc sans ressource pour échapper aux rigueurs de la loi, et sa famille adoptive perdoit tout avec lui. Un de ses amis eut l'heureuse idée de s'adresser au curé d'une grande paroisse de la capitale. Nous ne trahirons pas, dit le *Droit*, le secret de la générosité de M. l'abbé Olivier; il nous suffira de dire qu'un remplaçant a déjà été présenté pour M. Hagon, et que le jeune artiste a pu continuer ses travaux.

Nous avons la douleur d'annoncer un vol sacrilége commis à Choisy, près Paris. Une des nuits de la semaine dernière, on est entré dans l'église, on a forcé le tabernacle et enlevé le saint ciboire. Les saintes hosties ont été trouvées jetées au pied d'un pilier.

Nous pouvons affirmer avec parfaite connoissance de cause que les dernières démarches de M. le coadjuteur de Nancy ont eu un plein succès. L'antique abbaye de Pont-à-Mousson vient d'être rendue par M. le ministre de la guerre à l'autorité diocésaine, pour y rétablir le petit-séminaire. Déjà les mois de septembre et d'octobre avoient été employés aux réparations nécessitées par les circonstances et par l'occupation militaire. L'ouverture des classes est fixée au 15 novembre pour la troisième, la seconde et la rhétorique. Les classes inférieures rentreront au 1er décembre. Nous apprenons avec joie que plus de 250 jeunes gens se sont déjà fait inscrire. M. le coadjuteur doit présider lui-même à la rentrée. Cette confiance du prélat dans les bonnes dispositions du pays, est une garantie pour les familles auxquelles on auroit pu inspirer quelques craintes de troubles qui ne peuvent avoir aucun fondement aujourd'hui.

La retraite ecclésiastique ouverte à Aix le 20 octobre a été terminée le 27. Elle a été prêchée par M. l'abbé Goudelin qui semble s'être surpassé. Jamais retraite n'avoit été ni plus nombreuse ni plus édifiante; il s'y trouvoit plus de 150 prêtres, ce qui est beaucoup pour un diocèse qui n'est composé que de deux arrondissemens et de 115 paroisses. M. l'archevêque, qui couchoit et mangeoit au séminaire, assistoit et présidoit à tous les exercices; on a été singulièrement édifié de sa piété et de cette ponctualité qui l'eût disputé à celle du plus fervent séminariste. Lui-même a voulu partager les conférences avec le prédicateur. Le prélat a exposé à son clergé toutes ses vues pour le bien de son diocèse, et a traité avec tact et habileté des questions de la plus haute importance pour la discipline. La clôture s'est faite dans l'église même du séminaire, par une messe très-solennelle d'actions de grâces où M. l'archevêque a officié pontificalement et a été servi à l'autel et pour toutes les autres cérémonies par des prêtres, à l'exclusion de tout autre ecclésiastique non revêtu du sacerdoce. La cérémonie a été terminée par le renouvellement des promesses cléricales entre les mains du prélat. Chacun étoit attendri, pénétré. Le *Te Deum* entonné, on s'est rendu processionnellement dans une des salles du séminaire. Le prélat qui avoit adressé des actions de grâces à Dieu et qui avoit remercié le prédi-

cateur dont il a fait un juste éloge, a exprimé tout le bonheur qu'il avoit éprouvé pendant cette retraite au milieu de son clergé.

A la suite de la retraite ecclésiastique de Toulouse, M. l'archevêque de cette ville a tenu un synode où se trouvoit la plus grande partie de son clergé, et où le prélat a présenté un recueil des anciennes ordonnances de ses prédécesseurs, avec les dispositions nouvelles qu'il a cru devoir y ajouter. Nous avons fait mention de semblables synodes en plusieurs diocèses, et l'on voit toujours avec plaisir ces réunions si édifiantes, si canoniques et si utiles pour le maintien de la discipline.

M. l'évêque de Châlons a suspendu le cours de sa tournée épiscopale dans le diocèse de Nîmes, pour venir célébrer la fête de la Toussaint à Nîmes. Le prélat a officié pontificalement ce jour-là à la messe et à vêpres. Le soir il a adressé des paroles d'édification aux fidèles qui remplissoient la cathédrale. M. l'évêque de Nîmes a pu assister à la grand'messe. M. l'évêque de Châlons a repris sa tournée dès le 3 novembre.

Le 13 octobre, M. l'abbé Cholleton, grand-vicaire de Lyon, a béni l'église construite à Terre-Noire, paroisse de Saint-Jean de Bonnefonds, près Saint-Etienne. Cette église a été bâtie par les soins de l'administration des forges établies en cet endroit, afin de procurer les secours de la religion à de nombreux ouvriers, qui étoient fort éloignés de la paroisse. On ne peut que louer l'administration de son bon esprit. Elle se charge également du traitement du prêtre qui desservira l'église. M. l'abbé Cholleton a béni le même jour des cloches pour la nouvelle église. Il étoit assisté du clergé de Saint-Etienne et des environs, et un de MM. les curés de Saint-Etienne a prononcé un discours. Un concours nombreux de fidèles assistoient à la cérémonie; on y remarquoit entr'autres les actionnaires des forges, à qui on doit l'église, et qui ont donné par leur zèle à entreprendre cette construction, un bel exemple aux propriétaires de fabriques et d'usines, où trop souvent on s'occupe fort peu de procurer à un peuple d'ouvriers les moyens de pratiquer leur religion.

Une plantation de croix a eu lieu le dimanche 16 octobre à la Houssoye, diocèse d'Amiens. On y étoit accouru des villages des environs. Les jeunes gens portoient la croix. M. le curé doyen de Mailly a prononcé un discours.

Nous nous félicitons de n'avoir point annoncé la mort de M. l'abbé Perrin, aumônier de la prison de Roanne, à Lyon. La *Gazette du Lyonnais* dément le bruit de cette mort; M. l'abbé Perrin, dit-elle, est âgé de quatre-vingt-quatre ans, mais cet estimable ecclésiastique est d'une bonne santé et continue à rendre service aux malheureux par son zèle et sa charité.

POLITIQUE.

Les écoles d'enseignement mutuel menacent de perdre leur vogue. M. Cousin, qui arrive de Hollande, dit que ce mode d'enseignement n'y est point admis, et qu'il est universellement méprisé en Allemagne. La *Paix*, qui nous apprend ce fait, et qui paroît avoir écrit d'après les communications de M. Cousin, *déplore* le préjugé qui existe en France en faveur de l'enseignement mutuel. Quelques personnes, dit-elle, l'ont favorisé par motif d'économie; d'autres ont été séduites par l'ordre matériel et le mouvement mécanique; d'autres ont vu dans cet enseignement donné à des enfans par des enfans une préparation à la démocratie. Mais ce qui a surtout donné du crédit à ce système, c'est l'esprit d'opposition qui en

vouloit à toutes les écoles où la religion présidoit. C'est-là le motif secret et profond de la faveur de l'enseignement mutuel ; on aimoit mieux cela que les Frères.

Dans le système de l'enseignement mutuel, ajoute la *Paix*, on place l'instruction au-dessus de l'éducation, quoique le simple bon sens indique qu'il faut faire le contraire ; dans ce système, il ne peut y avoir d'instruction morale et religieuse, à moins qu'on ne veuille la borner à la récitation du catéchisme. Il est évident qu'un petit moniteur, quel que soit son talent, ne peut donner une véritable instruction morale et religieuse. La supériorité de l'enseignement mutuel est donc un de ces préjugés répandus par le faux libéralisme, et contre lesquels devroient se liguer tous ceux qui apprécient le but de la bonne éducation.

De tels aveux sont précieux. Il faudroit les crier aux oreilles de tant de maires, qui, depuis six ans, ont expulsé les Frères, pour élever à leur place des écoles d'enseignement mutuel. Il faudroit inscrire les paroles de M. Cousin et de la *Paix* sur les portes des conseils municipaux qui ont *pris tant* de sottes délibérations et qui s'y s'y obstinent encore.

Quand l'heure est arrivée de se livrer aux récriminations et de se dire ses vérités entre vieux amis de révolution, on est tout étonné d'en apprendre souvent beaucoup plus par eux que par leurs adversaires. Voici par exemple un journal excessivement zélé pour la cause de juillet, et connu pour appartenir au cabinet du 6 septembre, qui s'en vient inopinément troubler la cendre du ministère Laffitte pour la jeter aux vents, et la livrer en quelque sorte à ces opérations d'exhumation où la justice fait chercher, longtemps après coup, les pièces de conviction et les corps de délit dont elle a besoin pour construire ses procès criminels.

Entre autres griefs et recherches du passé, ce journal parle *du calme et de la tranquillité de la capitale, si profondément compromis sous l'administration de M. Odilon-Barrot, alors préfet de la Seine.* Rien de mieux fondé sans contredit qu'un pareil reproche, qui s'applique évidemment aux dévastations de l'Archevêché de Paris, à la profanation des croix et des églises, et à toutes les scènes de désolation qui répandirent alors le deuil et l'effroi parmi les gens de bien. Mais puisque vous reconnoissez aujourd'hui la gravité de ces faits, jusqu'à en faire la matière d'une accusation contre l'administration de M. Odilon-Barrot, achevez donc, et n'en restez pas au même point que lui. N'acceptez pas le sacrilége héritage qu'il vous a laissé, et défendez-vous de participer, en les consacrant, à ces œuvres de malédiction par lesquelles vous avouez *que le calme et la tranquillité de la capitale ont été si profondément compromis.* Si vous n'êtes pas assez forts pour les réparer, pourquoi voulez-vous qu'il ait été assez fort pour les empêcher ; et s'il dépend de vous d'y remédier, pourquoi en laissez-vous votre responsabilité et vos têtes chargées devant Dieu et devant les hommes? Prenez garde que M. Odilon-Barrot n'ait sur vous l'avantage de pouvoir dire que les circonstances lui ont été moins favorables pour empêcher les plaies de s'ouvrir, qu'à vous pour les fermer.

Plus d'une occasion nous a déjà été fournie de signaler les causes qui se réunissent depuis quelques années pour affoiblir le nerf de la justice. Telle est l'invention des *circonstances atténuantes*, qu'on voit appliquer maintenant à peu près indistinctement à tous crimes, sans en excepter le parricide. Telle est l'espèce de terreur que les criminels hardis savent exercer sur l'esprit des témoins, et peut être même sur beaucoup de jurés, qui ne sont pas toujours insensibles à la menace. Telle est une certaine affectation des mœurs philantropiques qui est devenue comme une mode pour les demi-philosophes dont notre pays abonde, surtout depuis que l'abolition de la peine de mort a été mise en délibération de-

vant les ames sensibles de la révolution de juillet.

En montrant la justice sous l'impression et l'influence de ces diverses causes, nous n'avons pas tout dit. Il en est une autre qui exerce aussi son action, et qui ne doit pas peu contribuer pour sa part à augmenter le mal que nous signalons. Nous voulons paler de ces parades continuelles, de ces scènes bouffonnes que quelques journaux, spécialement consacrés à la matière, se chargent d'arranger pour l'amusement de leurs lecteurs, et qui tendent à transformer le sanctuaire de la justice en véritables tréteaux forains. Il y a certainement à Paris, dans le genre de la caricature, une infinité de productions qui n'ont pas exigé plus de frais de gaîté qu'il n'en faut pour tirer des causes criminelles ou correctionnelles, quelquefois les plus immorales et les plus tristes, les traits de bouffonnerie et les peintures grotesques qu'on trouve moyen d'en faire sortir. Le grand inconvenient que nous y voyons, c'est que la plupart du temps, ce sont les témoins cités et les plaignans qui font les frais de ces sortes de comédies; et pour peu que l'on soit sensible au ridicule, on doit certainement y regarder à plus d'une fois avant de se décider à porter plainte ou à déposer contre les délinquans et les voleurs. Car il est à remarquer que toute l'indulgence et l'intérêt sont reservés à ceux-ci ; tandis que leurs malheureux accusateurs n'ont pour eux que la raillerie, le sarcasme et la risée publique. Si bien qu'ils sont mis hors d'état de savoir quelle contenance faire ni d'oser se regarder le lendemain dans les journaux.

En effet, s'ils sont vêtus ou coiffés à la vielle mode ; s'il y a la moindre chose à reprendre dans leur maintien, dans leur manière de parler ou de marcher; surtout s'ils ont le malheur d'être vieux, nasillards, contrefaits ou bègues, ils ne sortiront de là que criblés de quolibets, de lardons et d'avanies qui les empêcheront de lever la tête et les yeux pendant quinze jours. Avertis comme ils le sont de ce qui doit leur revenir dans les journaux, il est impossible, à moins qu'ils n'aient le front doublé d'airain, qu'ils n'hésitent pas mille fois à se porter plaignans ou témoins devant la justice, et qu'ils ne trouvent pas infiniment plus d'avantage à cacher ce qu'ils savent à leur propre détriment comme à celui des autres, qu'à servir de jouets et de sujets de caricatures à messieurs les plaisans qui les épient pour les baffouer. Pour peu que cela continue, il finira par être plus agréable d'être volé, battu, outragé, que de comparoître en justice pour y déposer ou porter plainte.

PARIS, 7 NOVEMBRE.

M. Emmanuel Poulle, député, vient d'être nommé président de chambre à la cour royale d'Aix, en remplacement de M. Cappeau, nommé président honoraire. Sont aussi nommés, conseiller à la cour royale d'Aix, M. de Gabrielli, juge d'instruction au tribunal d'Aix ; conseiller à la cour royale de Bourges, M. Duchapt, en remplacement de M. Legoube, décédé; président du tribunal de Senlis (Oise), M. Vatin, président du tribunal de Vienne, en remplacement de M. Juéry, nommé président honoraire; président du tribunal d'Auch (Gers), M. Laporte, vice-président dudit siége; procureur du roi à Laon (Aisne), M. Hardouin, procureur du roi à Soissons; procureur du roi à Soissons, M. Lochet, substitut à Laon; procureur du roi à Saint-Gaudens (Haute-Garonne), M. Blaja, substitut à Montauban.

— Par ordonnance du 4 novembre, la chambre temporaire du tribunal de première instance de Saint-Girons sera composée des juges suppléans audit siége ci-après dénommés : MM. Domène, de Lalanne et Trinqué.

M. Domène remplira les fonctions de président de ladite chambre temporaire.

— Une autre ordonnance porte que la chambre temporaire du tribunal de première instance de Saint-Gaudens sera composée des juges suppléans audit siége

ci après dénommés : MM. Cazes, Labatut et Mourre.

M. Cazes remplira les fonctions de président de ladite chambre temporaire.

— M. Philippot de Tayac, auditeur au conseil d'état, est nommé sous-préfet à Gray, en remplacement de M. Darche, démissionnaire.

— Le ministre de l'intérieur, par arrêté du 2 novembre, vient de nommer membres de la commission relative aux propriétés d'art, de science et de littérature, MM. Vatismesnil, Dupin jeune, avocat, et M. Virey, député.

— M. le ministre de l'intérieur vient de demander à toutes les communes quel y est le nombre d'aveugles de tout âge et celui des jeunes sourds-muets de naissance. Il paroît que l'intention du ministère est de réaliser un projet d'organisation générale pour l'enseignement de ces infortunés.

— M. de Montalivet est arrivé avant-hier à Paris.

— D'après un ordre du lieutenant-général commandant la 5ᵉ division militaire, en date du 30 octobre, toutes les portes de Strasbourg seront fermées à huit heures du soir jusqu'à nouvel ordre. On a parlé à tort de nouvelles arrestations importantes. On avoit bien lancé des mandats contre quelques personnes, mais elles sont toutes parvenues à se sauver. Trois lieutenans du bataillon des pontonniers, nommés Dupenhoat, Petry et Gros, qui, avec Laity, ont tenté d'entraîner les six compagnies de ce corps, sont de ce nombre. Comme on se le rappelle, Laity a été arrêté en même temps que Louis Bonaparte, le comte de Gricourt (et non pas *Gricourt*, comme on l'a dit à tort), le colonel Vaudrey et les autres.

— La veuve de Murat n'a point reçu l'ordre de quitter Paris, ainsi que plusieurs journaux l'ont annoncé.

— Le *Moniteur* annonce que le juge d'instruction de Bar-le-Duc a reçu l'ordre de se rendre de suite dans une des fonderies du département de la Meuse, où une commande d'*aigles* avoit été faite.

— Nous lisons aussi dans le *Moniteur* que Louis-Philippe, sur le rapport du ministre de la guerre, voulant récompenser la conduite honorable qu'a tenue dans l'affaire de Strasbourg, M. le lieutenant-colonel Taillandier, du 46ᵉ régiment d'infanterie de ligne, l'a élevé au grade de colonel, et l'a nommé au commandement du 18ᵉ de la même arme.

— Des journaux avoient parlé de désordres survenus à Grenoble; le *Journal de l'Isère* n'annonce rien de semblable.

— Parmi les personnes arrêtées depuis quelques jours à Paris, on cite M. Tampuccini, réfugié italien, auteur présumé d'un imprimé ayant pour titre : *Chants prolétaires*, et M. Goulié, étudiant, chez qui on a saisi près de 200 exemplaires de la même brochure.

— La rentrée solennelle de la cour des comptes a eu lieu le 3. M. de Schonen, procureur-général, a prononcé un discours dans lequel il a apprécié les travaux de la cour pendant l'année 1835. Elle a rendu 2,033 arrêts, c'est-à-dire 126 de plus que dans l'année précédente.

— Les travaux des trois chambres civiles, pendant l'exercice 1835 et 1836 présentent le résultat suivant : La première chambre a jugé 473 affaires, la deuxième chambre 468, la troisième chambre 453. Total, 1,394 affaires.

— Le général Chaillot vient de mourir à Paris.

— La bibliothèque de l'Université qui se trouve dans les bâtimens de la Sorbonne a été aujourd'hui ouverte au public.

— L'administration fait faire en ce moment des états descriptifs de toutes les maisons de la capitale, pour arriver à une répartition plus exacte des quatre contributions directes.

— L'obélisque de Luxor est maintenant couronné d'un grand échafaudage couvert pour faire essai d'un mortier carton-pâte pour restaurer les avaries du monolithe.

NOUVELLES DES PROVINCES.

M. Flaugergues, ancien député de l'A-

veyron, est mort à Brie (Seine-et-Marne).

— Gergoin, qui a déjà subi la peine de six ans de réclusion pour vol, vient encore de comparoître devant la cour d'assises de la Haute-Marne, comme accusé de vol, de meurtre et d'attentat à la pudeur. Loin de nier, Gergoin s'est accusé lui-même, et a fait, pour ainsi dire, parade de ses nombreux crimes. La réponse du jury ayant été affirmative sur toutes les questions, M. le président a demandé à l'accusé ce qu'il avoit à dire sur l'application de la peine. Celui-ci a répondu qu'il connoissoit aussi bien que le président son code pénal, qu'il lui revenoit au *minimum* vingt ans de travaux forcés à cause de la récidive. Cette peine lui a été en effet infligée.

—Dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre, un violent orage a éclaté sur la ville de Cambrai. Les habitans ont été éveillés par de forts coups de tonnerre; les éclairs étoient aussi vifs qu'en été.

Une neige abondante étoit tombée pendant les deux nuits précédentes; dans la journée du 31, la température étoit très-froide.

— Le 2, dans l'après-midi, un vol assez singulier a été commis dans le bureau du préposé du pont à bascule de Cambrai. Cet employé s'est aperçu qu'on lui avoit dérobé plusieurs procès-verbaux de surcharge.

— On a arrêté dernièrement à Arras le sieur Bastien, premier commis du fournisseur des Invalides.

— M. Emmanuel Gaillard, secrétaire-perpétuel de l'Académie de Rouen et membre de la Société d'agriculture, est mort à la suite d'une longue maladie.

— Un concours aura lieu, le 20 février 1837, devant la Faculté de droit de Caen, pour une place de suppléant, vacante dans ladite Faculté.

— Maufras, condamné dernièrement à la peine de mort par la cour d'assises du Calvados, pour tentative d'assassinat, commise sur la personne de M. Le Bidois, médecin à Caen, a été exécuté le 31 octobre sur la place du marché de cette ville. Cet horrible spectacle avoit attiré un concours immense de spectateurs, et surtout de femmes. Maufras a montré beaucoup d'assurance, ou plutôt d'effronterie; il a protesté constamment de son innocence, et a, dit le *Pilote du Calvados*, lancé une sorte d'imprécation contre M. Le Bidois qui a failli périr sous son poignard. Alors il aura été bien pénible à remplir le ministère de l'ecclésiastique qui est venu lui offrir les consolations de la religion et qui l'a accompagné jusqu'à l'échafaud!

— M. le général Bonnemains, inspecteur-général de gendarmerie, est arrivé à Nantes la semaine dernière.

— L'*Echo de Vesone* dit que le département de la Haute-Vienne est déjà couvert de neige. Depuis bien des années on n'avoit vu l'hiver commencer aussi tôt.

— Le lieutenant-général comte Becker, pair de France, vient d'être nommé membre du conseil-général du département du Puy-de-Dôme, en remplacement de M. Andrieu, décédé.

— Le conseil municipal de Saint-Emilion (Gironde) vient d'être dissous.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Une commission a présenté, le 30 octobre, à la régente, l'adresse en réponse au discours qu'elle avoit prononcé le jour de l'ouverture des cortès. Cette adresse fort longue, fort diffuse, est calquée sur le long discours de la reine Christine.

D'après les journaux de Madrid, du 31 octobre, il n'y avoit pas eu encore de discussion sur la régence; mais cette question devoit bientôt occuper les cortès.

Le 27, les ministres des finances et de la guerre ont donné lecture de leurs rapports sur les branches d'administration dont ils sont chargés. Malgré le charlatanisme dont ils se sont environnés, on n'a pas moins vu les plaies profondes de la pauvre Espagne, qui, bien malade, a besoin tout à la fois, pour se mieux porter,

d'ordre, d'union, d'hommes capables et désintéressés, de troupes soumises et braves, et surtout d'argent. M. Mendizabal a dit que le gouvernement avoit voulu entamer une négociation à l'étranger pour se procurer trois millions de piastres remboursables à la Havanne, mais que la négociation n'avoit pas réussi, parce que certains journaux avoient répandu dans le public des idées fausses sur l'état financier de l'Espagne. Là-dessus l'*Eco del Commercio* fait le procès au *Moniteur* français, qu'il appelle une feuille de mensonge. Du reste la feuille de Madrid, passablement maladroite, publie une lettre de la Havanne, qui représente la tranquillité de cette colonie comme pouvant être gravement compromise d'un moment à l'autre, et donne gain de cause aux journaux de France qui ont mal parlé des traites sur l'île de Cuba et des finances de l'Espagne.

Les cortès se sont aussi occupées dans les dernières séances, de plusieurs propositions individuelles, parmi lesquelles nous remarquons celle de M. Falero : « Pour que le gouvernement trouve dans les cortès la coopération dont il a besoin, je demande qu'il soumette immédiatement à leur examen et à leur délibération le décret royal du 26 août dernier, qui appelle 50,000 hommes au service actif, ainsi que les décrets promulgués ultérieurement pour assurer l'exécution du premier. Ces décrets seront renvoyés à la commission de la guerre pour qu'elle les examine et propose les mesures qu'elle jugera convenables. »

Cette proposition donne à penser que les cortès sont dans l'intention de se mêler de tout et de laisser fort peu de chose à faire à la régente. Cette disposition tracassière des députés révolutionnaires n'est guère faite pour favoriser la levée des 50,000 hommes qui se trouve mise de nouveau en question.

Le bruit de la prise d'Almaden par Gomez s'étant répandu à Madrid, un député a proposé dans la séance du 30 octobre que le ministre de la guerre par intérim et le ministre des finances fussent mandés au sein de l'assemblée pour donner des explications sur les événemens de la Manche et de l'Estramadure. Alors plusieurs orateurs ont pris la parole et ont adressé de vifs reproches au ministère, qui, ainsi harcelé, fera sans doute bientôt place à un nouveau cabinet.

—Gomez, qui n'a encore été battu que dans les feuilles amies de la révolution espagnole, est descendu de la Sierra Morena par le revers septentrional, a forcé le passage d'Almaden et envahi l'Estramadure, pendant que, par prudence sans doute, Rodil et Alaix se contentoient de l'observer à une ou deux marches de distance. Ce général investit, le 22 octobre, Almaden. Deux escadrons christinos qui étoient en avant de la ville prirent à toutes jambes le chemin de Truxillo. Le 23, la ville ne se rendant pas, les carlistes mirent le feu dans deux endroits différens, et repoussèrent la garnison dans les édifices retranchés pour servir de fort. Le 24, la fusillade continuoit, et Rodil étoit à Argamasilla, ayant 15 heures de marche à faire pour secourir Almaden. On ignore si la garnison a succombé, mais il paroît certain que Gomez, maître du passage, a ensuite continué sa route en avant, dans la direction de Truxillo, ce qui le porteroit au centre de l'Estramadure, sur la grande route de Madrid à Badajoz et à Lisbonne, pouvant menacer de là les deux Castilles.

Truxillo ne compte que 4,000 habitans. Cette ville est à environ 50 lieues de Madrid. En apprenant les succès de Gomez, la terreur a été grande dans la capitale. La division commandée par Narvaes, qui étoit cantonnée à Alcala de Henarès, à six lieues de Madrid, a été dirigée en toute hâte vers l'Estramadure. Cette division qui se compose d'à peu près 5,000 hommes, est la seule force imposante qui se trouve auprès de Madrid. Le capitaine-général de cette ville est également parti à la tête de deux bataillons de ligne et de quatre bataillons de milice nationale.

— La *Charte de* 1830 donne ce soir quatre dépêches télégraphiques, datées de Bayonne. La première, du 3 novembre. a sans doute été oubliée dans les cartons de l'administration. D'après les deux suivantes, qui sont des 5 et 6. Gomez s'est rendu maître de la garnison d'Almaden. Ce général. qui marchoit en avant, étoit le 28 octobre à Guadalupe, à environ quarante lieues de Madrid. Rodil étoit à Mohajas. Ces dépêches disent aussi que Villaréal et Espartero étoient le 3 en présence à Balmaceda. On ne savoit rien de Bilbao. La quatrième dépêche télégraphique, qui n'est appuyée que sur une lettre de Saragosse, annonce que San Miguel a pris Cantarieja le 31 octobre, et délivré le prisonnier Lopez, 400 officiers et 900 soldats.

Trois évadés de Doullens qui avoient été arrêtés à Ostende ont été embarqués pour l'Angleterre.

— Neuf avocats de Gand organisent un bureau de consultations gratuites.

— Le nommé François Verbaenen, déjà condamné deux fois à Bruxelles et à Anvers pour attentat à la pudeur avec violence, et qui deux fois a vu casser les arrêts de condamnation. vient d'être de nouveau condamné aux travaux forcés à perpétuité, à l'exposition et à la marque par la cour d'assises de la Flandre orientale.

— Le *Journal de la Haye* (officiel) annonce que le *prince* Léopold ouvrira la session des chambres belges.

— Les journaux de Londres parlent de la mort de M. Day, qui a amassé plus de 11 millions à vendre du cirage pour les bottes.

— L'*Helvétie* annonce l'arrestation du réfugié Primavesi, dénonciateur de Conseil.

— Deux nouveaux projets de réponse à la note de M. de Montebello, du 27 septembre, ont été présentés à la diète assemblée extraordinairement à Berne; l'un par la majorité de la commission, et l'autre par M. de Tscharner. Ceux qui avoient été présentés, et dont nous avons rendu compte, n'ont pu obtenir la majorité des suffrages.

Le nouveau projet de la commission nous paroît moins hautain que celui qu'elle avoit formulé; les récriminations ont en grande partie disparu. Mais le projet de M. Tscharner. beaucoup plus précis, plairoit, sans doute, davantage au gouvernement français. comme on pourra s'en convaincre par l'extrait suivant:

«La diète, mieux éclairée par l'examen des pièces sur lesquelles le *conclusum* du 9 septembre a été voté, et par le résultat des dernières délibérations du grand conseil de Berne, approuve que les pièces de cette affaire n'aient pas été transmises au gouvernement français, et elle arrête qu'il ne lui sera donné aucune suite. La diète regrette que ce fâcheux incident soit venu troubler les relations toujours amicales entre la France et la Suisse, et elle déclare qu'il n'a jamais été dans ses intentions d'offenser le gouvernement du roi des Français, ni son ambassadeur *accrédité* auprès de la confédération.»

— De magnifiques funérailles ont été faites au général napolitain Nunziante. Dix-sept bataillons et neuf escadrons de la garnison de Naples lui ont rendu les honneurs funèbres; seize pièces d'artillerie suivoient le convoi. L'ancien aide-de-camp de Murat, réconcilié avec ses souverains légitimes, a été honoré des regrets de Ferdinand.

— On dit que c'est définitivement le 15 de ce mois que le roi Othon célébrera son mariage à Oldenbourg; il compte partir, vers le commencement de décembre, pour Athènes.

— On écrit de Munich, 28 octobre, que les étudians incarcérés dans la forteresse pour s'être rendus coupables de menées démagogiques, ont reçu communication du jugement rendu à leur égard par la cour suprême. Deux d'entre eux, appartenant à l'université d'Erlangen, sont condamnés à la réclusion dans une forteresse pendant un temps indéterminé. Quelques-uns qui avoient obtenu

leur liberté provisoire sous caution, sont encore sous les verroux, parce qu'ils n'ont pu trouver aucun répondant.

— Une réforme provisoire vient d'être établie dans le code pénal militaire du Danemark : la peine des verges est abolie, celle de la prison au pain et à l'eau est divisée en deux catégories, et a été généralement adoucie.

— La *Gazette d'Augsbourg*, qui avoit annoncé que l'empereur Nicolas étoit tombé malade, parle aujourd'hui de sa guérison. Comme le *Journal de Saint-Pétersbourg* du 22 octobre ne dit rien du bruit qui a couru, nous pensons que la maladie et la guérison de l'empereur pourroient être mises au nombre des nouvelles controuvées.

— Le marquis d'Ayragues reste à Constantinople, comme chargé d'affaires, en l'absence du vice-amiral Roussin.

— Le nouveau ministre américain à Paris, M. Louis Cass, est parti le 10 octobre de New-York pour se rendre à son poste, par voie de Londres.

VIE DE NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST, ou *Concorde des quatre évangélistes*, par *M. l'abbé* Arnault.

On sait que les évangélistes ne se sont pas toujours astreints à rapporter les actions et les paroles du Sauveur dans le même ordre et avec la même étendue. L'un a quelquefois négligé quelques circonstances qu'un autre a rapportées plus en détail. La *Concorde* consiste à ne former qu'un seul livre des récits des quatre évangélistes, et à disposer les faits dans l'ordre chronologique et dans une narration unique et suivie. Plusieurs Pères et des savans modernes ont travaillé dans ce but. M. l'abbé Arnault a profité de leurs recherches, en adoptant cependant un plan particulier. Ainsi, il s'est proposé de respecter presque toujours l'intégrité parfaite de chacun des versets des évangélistes, sans y mêler des mots tirés d'un autre évangéliste. Il relègue toute explication dans les notes. Il a suivi la *Vie de Notre Seigneur ou concorde des évangélistes*, en latin, qui a été publiée à Riom, en 1820, par M. Dufour, et s'est seulement écarté en quelques endroits de cet ouvrage dans sa traduction.

M. l'abbé Arnault prévient encore qu'il a profité de la traduction des *Evangiles choisis* que nous avons annoncés dernièrement, et qui ont été publiés par deux ecclésiastiques distingués, MM. Dupanloup et Petetot. Il paroît que M. Arnault les avoit secondés dans cette traduction. Il a employé aussi les notes du même ouvrage, et en a seulement ajouté ou changé plusieurs, suivant le plan de son livre. Ses notes sont nombreuses et ont pour but d'éclaircir le texte et de prévenir toute difficulté dans l'esprit du lecteur.

Le récit de l'histoire du Sauveur forme 160 chapitres, depuis les deux généalogies données par saint Matthieu et saint Luc jusqu'à la mission des apôtres après la résurrection. Le récit est tiré de l'histoire même des évangélistes sans aucun mélange. C'est donc le texte sacré dans sa pureté. C'est assez en faire l'éloge. M. l'Archevêque qui a soumis le livre à un examen attentif, l'a jugé *très-utile et propre à instruire* les fidèles, et leur en a recommandé la lecture.

Un si haut suffrage est un puissant encouragement pour l'estimable auteur qui s'est livré à ce travail au milieu des soins du ministère.

CHANTS DU COEUR, *ou Recueil de cantiques nouveaux*; par M. l'abbé Boudant (1).

Ce recueil se compose de quarante-cinq cantiques pour des fêtes, pour la messe, pour la communion et pour différens sujets. L'auteur a particulièrement plusieurs cantiques en l'honneur de la sainte Vierge. Il a dédié son recueil à sa mère qui lui a appris la première à prier Dieu et à honorer la sainte Vierge. Il y a dans ses vers de la piété, de la douceur, du naturel. L'auteur n'aspire point à étonner et à briller; il veut parler au cœur, comme son titre l'annonce, et fournir

(1) In-12, prix 5 fr. à Paris chez Périsse.

des alimens à la piété. Nous citerons son cantique pour la fête de l'Ascension :

« Mon ame sèche de langueur
Dans le désert de cette vie :
Pourrois-je trouver le bonheur
Loin de la céleste patrie?
Non, non, dans un exil lointain
Jamais ne luit un ciel serein.

De l'humble vertu le méchant
Ici bas triomphe sans cesse;
Partout nous voyons l'innocent
Traîner des jours pleins de tristesse.
Mais au ciel le juste vainqueur
Sera vengé de l'oppresseur.

Telle qu'on entend dans les bois
Une plaintive tourterelle,
Qui, d'une inconsolable voix,
Pleure sa compagne fidèle;
Ainsi mon ame au Roi du ciel
Adresse un soupir éternel.

Oh! quand me verrai-je arrivé
Au long terme de ma carrière!
Quand serai-je enfin dégagé
De cette enveloppe grossière!
Et quand pourra mon cœur heureux
Prendre son essor vers les cieux!

Ce jour fortuné, je l'attends,
Comme un pauvre malade envie
Le doux, mais bien tardif printemps,
Qui doit lui ranimer la vie
Oui, mon bien aimé, mon bon roi,
Je veux mourir pour vivre en toi. »

Les derniers cantiques sont adressés à M. l'évêque de Moulins et à M. le curé de Cusset. Dans le premier, l'auteur célèbre la visite pastorale et la confirmation; il y a dans cette pièce de la pompe et de la poésie.

A la fin du volume l'auteur donne des airs notés d'après différens compositeurs.

Le Gérant, **Le Besgue.**

BOURSE DE PARIS DU 7 NOVEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 106 f. 60
QUATRE p. 0/0 j. de sept.—99 fr. 00
TROIS p. 0/0, j. de juin. — 79 f. 25
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr 00
Act. de la Banque. 2285 f. 00
Empr. national. 000 f. 00
Bons du Trésor. 0 0/0
Rente de la Ville de Paris. 000 00
Obl. de la Ville de Paris 1200 f. 00
Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00

Quatre Can., 1197 f. 50	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth 755 fr 00	Empr. r. d'Esp. 00 f o/o
R. de Napl. 98 f. 25	R. p. d'Esp. 00 f. 0/0
Emp. rom. 99 f. 1/2	Empr. Belge. .101 fr.
Cortès, 00 fr. 0/0	Empr. d'Haïti. 000 f.
R. d'Esp. 00 0/0.	Empr. grec... 00 00

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LECLERE ET COMP.
Quai des Augustins, n. 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2731.

JEUDI 10 NOVEMBRE 1836.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

AFFAIRES DE ROME,

PAR M. DE LA MENNAIS. — 1 vol. in-8°.

Une des épreuves les plus dangereuses pour l'homme doué d'un talent supérieur, est de trouver dans le cours d'une brillante carrière un de ces mécomptes terribles qui font évanouir une grande gloire, détruisent une haute influence morale, et forcent de s'écrier à la vue de cette éclipse du génie, bien plus douloureusement qu'à l'aspect de la chute d'une immense fortune : *Vanité des vanités, tout n'est que vanité.*

M. de La Mennais a dû sa gloire à la religion catholique; il l'a défendue d'abord avec un éclat et une force qui ont excité des applaudissemens universels. La reconnoissance pour ce service signalé a été telle, que l'on n'a pas même remarqué les défauts qui déparoient l'ouvrage qui a fondé sa réputation. On a fermé les yeux sur des propositions obscures, où un regard plus investigateur auroit démêlé les germes d'un faux système philosophique. On a été tout aussi indulgent pour certains principes vagues, pour des redondances et autres défauts de style qui se rencontroient parfois au milieu de beautés littéraires du premier ordre. Les séductions d'une éclatante renommée sont celles auxquelles l'écrivain résiste le moins, surtout quand une grande passion vient en accroître la puissance. M. de La Mennais ne fut pas assez fort pour y résister; il produisit un système nouveau qui tendoit à dénaturer l'enseignement ecclésiastique, non-seulement en lui donnant des formes moins arides, mais en changeant radicalement les bases sur lesquelles il avoit été précédemment établi. On connoît l'histoire de la controverse si longue et si pleine d'acrimonie qui s'engagea entre les partisans de la nouvelle méthode et ses nombreux adversaires. Elle a consumé un temps précieux, aigri les cœurs, enlevé à la défense des dogmes catholiques des talens remarquables qui se sont usés dans une controverse aride et plus qu'inutile, puisqu'elle n'a fait que du mal sans aucune compensation.

Dans le temps que cette déplorable lutte étoit le plus animée, M. de La Mennais souleva sur la puissance pontificale une question qui amena de nouveaux et non moins funestes débats. Enfin, depuis la révolution de juillet, de concert avec une partie de ses disciples, il se lança dans une nouvelle controverse religieuse et politique. C'est dans un journal qu'elle fut ouverte. L'*Avenir* appela le clergé de France à professer les opinions démocratiques les plus larges. Le clergé ne répondit pas à cet appel. Un prélat fort recommandable par ses lumières, par la fermeté de son caractère, et par toutes les vertus épiscopales, redigea une censure où se trouvoient consignées toutes les assertions des divers ouvrages de M. de La Mennais et de ceux de ses disciples qui méritoient d'être signalées à l'attention du pape et des évêques. L'épiscopat signa et approuva le jugement rédigé par M. l'archevêque

de Toulouse. Le pape l'en félicita, et condamna en outre dans des Bulles adressées à toute l'Eglise, soit les doctrines de l'*Avenir*, soit le système philosophique, soit enfin les *Paroles d'un Croyant*.

Loin de nous la pensée, en rappelant ces faits, de chercher à aigrir un cœur qui n'est que trop ulcéré. Nous ne voudrions pas non plus rentrer dans des controverses qu'il vaut mieux laisser dans l'oubli. Mais il falloit en dire assez pour expliquer l'apparition du nouvel ouvrage les *Affaires de Rome*. Cet écrit lui-même, nous aurions voulu ne pas le signaler, s'il eût été possible que ce nouveau brûlot n'éclatât pas avec bruit, et si notre silence n'eût eu des inconvéniens qu'il est facile de comprendre. On en jugera par la nature des sentimens qui y dominent, et qu'il est temps de faire remarquer à tous les lecteurs judicieux. M. de La Mennais aime passionément; et sa haine ne ressemble que trop à son amour. Sans mettre la moindre passion dans notre opinion et à en juger par les seules apparences, nous pourrions dire que ses affections n'ont jamais survécu à une opposition, à une résistance, à une désapprobation de sa conduite ou de ses écrits, que sa colère a été d'autant plus violente que l'expression du dévouement avoit été plus absolue et l'amour plus ardent: mais nous serions conduits à un jugement trop pénible et que nous croyons d'ailleurs trop sévère, c'est que M. de La Mennais n'a aimé la religion et l'Eglise qu'à cause de lui-même.

Il y a eu quelque chose de plus noble dans cette ame ardente. Il a déclaré une guerre à mort au philosophisme impie, parce qu'il aimoit passionément le christianisme; il a combattu à outrance le protestantisme, parce qu'il aimoit d'un amour non moins impétueux l'Eglise catholique. Son anti-gallicanisme n'étoit qu'un dévouement sans bornes au Saint-Siége. Aujourd'hui qu'il veut venger la cause du peuple, dont il s'est fait le patron et l'ami dévoué, il s'attaque au clergé, au pape, à l'Eglise, parce qu'il croit qu'ils n'aiment pas ce qu'il aime, ou qu'ils ne l'aiment pas comme lui. Après avoir appelé le sacerdoce à une croisade contre les rois, il menace le sacerdoce qui n'a pas voulu approuver, et encore moins seconder cette téméraire insurrection. Il dénonce le pape, l'épiscopat, les Jésuites, qui se sont montrés fort peu disposés à suivre en aveugles le belliqueux écrivain. C'est assurément la manière la plus favorable d'interpréter les mille contradictions qui frappent les moins prévenus, quand ils observent avec quelque attention les actes, les doctrines, les sentimens d'un homme aussi distingué, mais qui aujourd'hui excite à un plus haut degré la pitié que l'admiration. Oui, il a aimé des choses généreuses; il a voulu les réaliser avec toute l'ardeur d'un courage indomptable, mais il s'est aimé aussi beaucoup lui-même; et quand il s'est trouvé arrêté tout à coup, cette résistance imprévue a irrité son orgueil non moins grand que son dévouement. Il a aimé de grandes choses, mais avec trop peu de connoissance de la société qu'il prétend si bien connoître, et qu'il reproche si amèrement à ses adversaires d'ignorer. Il a aimé, mais non avec cette patience qui est un des caractères de la charité chrétienne. Il a aimé, mais son amour, au lieu d'être éclairé par la rectitude d'un jugement sain, n'a

connu d'autre guide que l'obstination d'un esprit qui veut triompher, quels que soient les moyens d'obtenir la victoire. Si le portrait que nous venons de tracer n'est que trop réel, *les affaires de Rome*, et toutes les conséquences qu'elles ont eues, s'expliqueront sans peine. Toutefois, il est certaines choses que nous avons besoin d'éclaircir d'une manière plus particulière, parce qu'il est des hommes à notre époque faciles à tromper sur les doctrines et les sentimens du clergé. M. de La Mennais lui reproche d'aimer le despotisme et d'avoir fait alliance avec lui Il va plus loin, en intentant contre le pape et l'épiscopat l'accusation non moins grave d'avoir sacrifié la liberté de l'Eglise à un vil intérêt.

Quant à la liberté politique, il est notoire que l'épiscopat et son chef n'en ont nullement blâmé la défense; mais ils ont regardé comme très-répréhensible le projet de la conquérir par l'insurrection. On se rappelle que dans les principes de M. de La Mennais, le pouvoir se perd par le mauvais usage qu'en font ses dépositaires; que dans ces mêmes principes le peuple est le juge de l'existence de l'abus et de la punition à infliger à ceux qui s'en sont rendus coupables. Les premiers pasteurs n'ont point reconnu là le christianisme primitif auquel M de La Mennais nous rappelle si souvent; ils ont cru qu'il y avoit d'autres moyens d'arriver à une sage liberté, et d'autres garanties pour la maintenir. Le renversement violent de l'autorité n'a presque jamais conduit qu'à une aggravation du joug; la patience, la noble indépendance que donne l'esprit de l'Evangile, la défense calme et légale du bon droit ont fondé et conservé pendant des siècles les libertés des peuples chrétiens.

Quant à la liberté de l'Eglise, il est au moins étrange de reprocher son abandon à ceux qui n'ont cessé de la défendre. Il est vrai qu'ils n'ont pas cru que cette grande cause eût besoin de l'insurrection. Ils n'ont pas goûté non plus une séparation complète de l'Eglise et de l'état, parce qu'elle n'a jamais existé depuis qu'il y a des souverains catholiques sur le trône. Sans doute qu'à notre époque les rapports ne peuvent être aussi intimes. Le clergé aussi bien que le gouvernement sont intéressés à ce qu'ils ne le soient pas. Le premier doit gagner en liberté ce qu'on lui a fait perdre en priviléges civils et politiques. Si, après lui avoir enlevé toutes les faveurs dont il étoit en possession, et qui ne sont de sa part l'objet d'aucune plainte, on vouloit encore asservir son ministère, il sauroit le défendre d'une honteuse servitude; organe de la vérité, il rediroit après saint Jean-Chrysostôme, que cet enseignement divin ne peut pas plus être enchaîné que les rayons du soleil; *sicut radii solares vinciri nequeunt.*

Mais vouloir, comme le proposoit M. de La Mennais dans l'*Avenir*, ne réclamer aucune protection du pouvoir pour repousser le trouble apporté aux fonctions ecclésiastiques, l'envahissement des temples, les délits de tout genre, c'est aller au-devant d'une servitude beaucoup plus dure, plus humiliante, plus destructive; c'est se livrer aux caprices de tous les hommes impies, toujours assez nombreux pour effrayer la foule des fidèles paisibles et désarmés.

Un écrivain que domine son imagination, et qui se flattoit de trouver dans le clergé un corps d'armée plus

déterminé au combat, après qu'il auroit brûlé ses vaisseaux, a pu généreusement faire abandon de la foible indemnité que reçoit l'Eglise de France. Mais les évêques, considérant la chose plus de sang-froid, n'ont pas dû sacrifier ce qui ne leur appartenoit pas. Le budget ecclésiastique n'est pas une propriété, mais il en est la représentation. Celle-ci n'appartenoit pas aux seuls évêques qui occupoient en 1830 les siéges du royaume; elle avoit été léguée au clergé français et aux diverses générations sacerdotales qui doivent le composer. De quel droit quelques prélats auroient-ils dit à leurs successeurs : Nous avons rejeté à la mer ces débris échappés à la tempête. Pour vous rendre plus indépendans, au lieu de recevoir votre vêtement et votre pain quotidien de celui qui acquitte envers vous une dette sacrée, vous irez mendier l'un et l'autre. Ce n'est que lorsque toutes vos ouailles vous feront l'aumône, que vous et vos coopérateurs jouirez d'une véritable liberté. Tel est exactement le vœu formé par M. de La Mennais : les phrases pompeuses dont il est enveloppé n'en changent ni le sens, ni la nature.

Notre écrivain vouloit aussi abolir le concordat. S'il s'étoit borné à exprimer le vœu que l'Eglise eût dans le choix de ses évêques une liberté analogue à celle dont jouissent les citoyens pour le choix de certains hommes publics, un tel vœu n'eût eu rien de blâmable, pourvu qu'il eût été soumis à l'autorité compétente pour juger de son opportunité. Qu'à l'expression de ce vœu M. de La Mennais eût ajouté la publication d'écrits énergiques, propres à faire sentir l'avantage qu'il y auroit à le réaliser, une telle conduite ne pouvoit être l'objet d'une condamnation. Mais il a voulu déchirer lui-même le traité, ou plutôt il a déclaré qu'il n'existoit plus. Le pape en a jugé autrement, et dans tous les cas la cause étoit assez grave pour ne pas prononcer une décision qui excédoit évidemment l'autorité d'un individu, quel que soit son talent.

Tels ont été les principaux points d'une controverse pleine d'acrimonie que M. de La Mennais regrette sans doute d'avoir si imprudemment soulevée; car il nous dit aujourd'hui : « Le génie de la dispute qui a ébranlé tant de vérités n'en affermit jamais une seule. » Oui, certes, il ébranle au lieu d'affermir. Mais pourquoi dire si bien et pratiquer si infidèlement une telle maxime ?

Dans l'écrit même où il l'a consignée, et où il s'est plu à exprimer ces sentimens les plus purs de la charité, nous trouvons aussi d'injustes accusations, de faux exposés, un langage plein de fiel.

M. de La Mennais commence par exposer le système de l'*Avenir*. Le tableau que nous avons tracé des opinions de ce journal sera facilement reconnu par tous ceux qui en ont fait une lecture même superficielle. A en croire son fondateur, il ne vouloit que l'affranchissement de l'humanité, le bonheur du peuple, la liberté de l'Eglise. Oui, tout cela s'y trouve, mais on dissimule les moyens qu'on proposoit d'employer, et ce sont uniquement ces moyens qui ont été l'objet d'une censure. Un écrivain moins prévenu auroit attribué cette désapprobation solennelle au double amour de l'ordre et de la vérité. M. de La Mennais n'y a vu que de la pusillanimité,

un vil et méprisable égoïsme. Ce n'est pas assez ; les jugemens pontificaux ont à jamais assuré la ruine de l'Eglise, en mettant entre le catholicisme et la cause des peuples une barrière infranchissable ; et pour quoi ? parce que, selon notre écrivain, le pape a déclaré catholiques, dans un jugement solennel, les doctrines du despotisme, et que son enseignement ne peut pas être révoqué par une église qui regarde des décisions de cette nature comme infaillibles. Il ne manque qu'une chose à ce raisonnement, c'est qu'il n'y a pas un mot dans les bulles de Grégoire XVI qui soit une approbation de la tyrannie et de ses actes. Il se borne à réprouver la révolte ; ce n'est pas approuver la tyrannie, c'est plutôt la condamner indirectement. La tyrannie et la révolte vont ordinairement ensemble. C'est ainsi que M. de La Mennais expose les plus importantes questions. Il n'en est pas une seule où l'on ne retrouve cette manière sophistique de défendre les principes de l'*Avenir* et de combattre ses désapprobateurs

Ce n'est pas assez de dénaturer l'histoire d'une controverse si récente et si bien connue. Il a présenté sous le titre de *Maux de l'Eglise*, le tableau le plus sombre de l'état du clergé en Italie, en Espagne et en France. Ici encore la vérité et l'erreur sont continuellement mêlées ; et c'est à ce mélange adultère qui, du reste, se trouve dans presque tous les écrits de M. de La Mennais, qu'il faut attribuer la séduction qu'il a long-temps exercée. Il seroit étonné lui-même de toutes les concessions que nous serions disposés à lui faire ; mais comme il a toujours tort sur quelque point capital, il n'en seroit pas moins impossible de nous entendre. Il a de la charité, mais c'est pour le peuple seul : nous pensons qu'il faut en avoir pour tous, et qu'un prêtre catholique ne doit en exclure ni le pape, ni les rois, ni les évêques, ni les religieux, ni le catholicisme. Il voit des abus ; mais la sagesse et la justice demandent de ne pas les exagérer, de ne pas juger le clergé de France par quelques anti-concordataires bien peu nombreux, et qui, du reste, n'ont pas été plus opposés que M. de La Mennais lui-même, au traité conclu entre Pie VII et Napoléon. La raison veut qu'on ne confonde pas les abus avec l'institution. Il voit des abus dans l'Eglise ; mais depuis quand ? Depuis que l'Eglise n'a pas voulu sacrifier ses traditions aux changeantes théories d'un esprit emporté et présomptueux. Il voit des abus ; mais quel est le novateur qui n'en a point vus ? Luther et Calvin n'ont triomphé qu'en exploitant des abus plus graves que ceux que signale M. de La Mennais ; mais à leur place, ils en ont fait surgir de plus énormes et de plus incurables. Ils ont fait triompher des principes qui les produisent naturellement, comme l'arbre porte son fruit ; tandis que ceux que nous déplorons dans le sein de l'Eglise n'y sont que des accidens, des plantes étrangères qui croissent dans son champ, et qu'elle peut toujours extirper. Tel est aussi le but que notre écrivain se propose. Il lui faut une nouvelle réforme. Il ne veut pas du protestantisme, *système bâtard, inconséquent, étroit, qui, sous une apparence trompeuse de liberté, se résout pour les nations dans le droit brutal de la force, et pour les individus dans l'égoïsme.* Il ne veut plus de l'Eglise catholique : *Si les hommes*, dit-il, *pressés*

de l'impérieux besoin de renouer pour ainsi dire avec Dieu, de combler le vide immense que la religion en se retirant a laissé en eux, redeviennent chrétiens, qu'on ne s'imagine pas que le christianisme auquel ils se rattacheront puisse être jamais celui qu'on leur présente sous le nom de CATHOLICISME. Et pourquoi ? C'est que *dans un avenir inévitable le christianisme sera conçu, et l'Evangile expliqué, d'une manière par les peuples, d'une autre manière par Rome: d'un côté sera le pontificat, de l'autre la race humaine* (1).

Nous pensions, nous, que le christianisme conçu par le peuple étoit le christianisme protestant. Si ce n'est pas là la religion pratique des disciples Luther, c'est qu'elle est impossible, comme M. de La Mennais l'a si bien prouvé lui-même, dans le premier volume de l'*Essai*, où il a reproduit les raisonnemens invincibles de Bossuet et de tous les apologistes de l'Eglise catholique ; mais telle est leur théorie.

Si vous demandez, du reste, à M. de La Mennais comment arrivera cette révolution, il vous répond : *Nul ne sauroit prévoir comment s'opérera cette nouvelle transformation, mais elle s'opérera sans aucun doute.* D'où on peut légitiment conclure qu'en attendant, M. de La Mennais n'a aucune religion, puisqu'il ne sait pas encore en quoi consiste celle qu'il proclame comme la seule véritable.

Tel est l'abîme où l'a conduit un amour excessif de ses opinions. Jamais elles n'ont été fixées. Il déclare lui-même au début de son dernier ouvrage qu'à notre époque elles ne peuvent plus l'être; et cependant, chose incroyable et que l'orgueil lui-même est insuffisant pour expliquer, il s'irrite contre tout le sacerdoce catholique, parce qu'il n'embrasse pas et ne repousse pas les opinions qu'il plaît à un écrivain fougueux de changer selon les temps ou plutôt selon les mouvemens si divers, si orageux de son esprit inconstant ou de son imagination vagabonde. Après de telles réflexions, nous n'avons pas le courage d'examiner si les *Affaires de Rome* méritent d'être critiquées sous d'autres rapports.

A propos des doctrines de l'*Avenir* et des négociations qui en ont été la suite, on trouve des faits, des descriptions poétiques, des anecdotes, des portraits satiriques, qui sont là pour amuser la malignité ou récréer l'imagination; mais tout cela ne sauroit satisfaire un esprit raisonnable qui est tenté à chacune de ces digressions de dire à l'auteur : *Au fait, avocat.* Tout cela fait un singulier contraste avec des considérations où l'on remonte aux principes des sociétés humaines et aux fondemens du christianisme, avec de touchantes homélies sur la charité à laquelle on fait de si nombreux et de si graves outrages.

La vérité et la charité sont deux sœurs à qui, en les envoyant sur la terre, le Père céleste a dit : Allez et ne vous séparez jamais. Qui ne croiroit aux scrupules de l'écrivain qui aime tant à invoquer et à louer ces deux aimables sœurs? Et cependant il ne cesse de les désoler en leur donnant perpétuellement pour compagnes le mensonge avec ses sophismes, la vengeance avec ses colères et ses sarcasmes. F.

(1) Pag. 302.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — M. l'évêque de Maronée, vicaire apostolique pour les îles de la

partie de l'ouest dans la mer du Sud, part aujourd'hui pour le Havre, où il va s'embarquer pour Valparaiso. Il emmène avec lui quatre prêtres de sa congrégation, MM. Claude-Xavier Bret, Louis-Catherine Servant et Pierre Bataillon, du diocèse de Lyon, et Pierre Chanel, du diocèse de Belley, et de plus, trois frères, Joseph Luzy, Jean-Marie Delorme et Antoine Colombon; deux missionnaires de Picpus partent avec eux. Arrivé à Valparaiso, M. le vicaire apostolique aura encore un grand trajet à faire pour se rendre aux îles qui sont sous sa juridiction, mais il désire voir en passant M. Rouchouse, évêque de Nilopolis, et vicaire apostolique pour la partie de l'est de la mer du Sud. Ils se concerteront ensemble pour le plus grand bien de leur ministère. Ces missions présentent de grandes difficultés. L'éloignement des différentes îles, la difficulté des communications, l'ignorance de la langue, la corruption des mœurs des habitans ne sont pas les seuls obstacles. Il y a encore la présence des missionnaires protestans qui se sont introduits depuis quelques années dans ces parages. Ce sont eux qui ont fait renvoyer les missionnaires catholiques des îles de Sandwich, et il est à craindre qu'ils n'apportent des obstacles aux missions de la Polynésie.

Plusieurs diocèses ont eu cette année deux retraites pastorales. De ce nombre est Vannes. Les deux retraites ont été données par M. l'abbé Chaignon. M. l'évêque a présidé à l'une et à l'autre. Toutes deux se sont trouvées composées de plus de prêtres que le séminaire n'en pouvoit loger, et plusieurs ont été obligés de loger en ville. La première retraite a fini le vendredi 14, et la seconde quinze jours après. Les discours du prédicateur ont paru aussi touchans que solides. Son dernier discours surtout pour les cérémonies de clôture convenoit à la fois au clergé et au peuple qui étoit présent.

A Marseille, le 2 novembre, jour de la Commémoration des Morts, plus de 600 personnes ont assisté à la procession que la paroisse Saint-Lazare a faite vers trois heures au grand cimetière. Le cortége étoit composé des diverses congrégations religieuses de la paroisse et des Pénitens du Saint-Esprit. Les sapeurs ouvroient la marche. Il y avoit de plus une compagnie de fusiliers, et les clairons du 12e exécutoient des airs lugubres. Au cimetière on a fait les prières et absoutes d'usage. A la rentrée de la procession, M. l'abbé Fissiaux a prononcé un discours.

C'est pour procurer à la jeunesse une éducation chrétienne, que le bienheureux Fourrier institua, il y a deux siècles, la Congrégation de Notre-Dame. C'est dans le même but qu'on a rétabli le couvent de Mattaincourt. On a voulu offrir à la classe moyenne en Lorraine une instruction telle qu'elle convient aux temps et aux jeunes personnes; mais on ne leur inspirera ni des goûts frivoles, ni des prétentions qui ne s'accorderoient pas avec leur position future. La pension est ouverte de ce moment à Mattaincourt. Elle n'est que de 240 fr. et trois hectolitres et demi de blé. Les lettres et demandes doivent être adressées à madame la supérieure des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, à Mattaincourt, par Mirecourt (Vosges), ou à MM. Baillard, curé et vicaire de Favières, par Colombey (Meurthe). On sait que ce sont ces deux ecclésiastiques qui ont eu la plus grande part au rétablissement du couvent de Mattaincourt. Ils ont rendu par-là un service signalé à leur pays, où l'on s'empressera sans doute de profiter de l'avantage du nouvel établissement pour l'éducation des jeunes personnes.

Il y a bientôt dix mois, dit le *Réparateur*, que l'on annonça la pro-

chaire réorganisation de la Faculté de théologie de Lyon, et la nomination des candidats présentés de concert par M. l'archevêque et par le recteur de l'Académie. Et bien, rien n'est encore décidé, et tout est en suspens. Cependant les nominations paroissoient avoir été provoquées par le ministre de l'instruction publique lui-même. La nouvelle chaire créée en faveur de M. Monod dans la Faculté de Montauban, n'a pas tant tardé à être remplie. Il est vrai que M. Monod est protestant, que la Faculté de Montauban est protestante, et que les deux ministres de l'instruction publique qui se sont succédé sont protestans. Est-ce pour cela que cette affaire s'est faite si vite, tandis que les affaires qui n'intéressent que les catholiques ne finissent point?

Sur la demande du conseil de fabrique de Lassale, arrondissement du Vigan, demande appuyée par M. le préfet du Gard, le gouvernement a accordé 1,000 fr. pour la construction d'une voûte à l'église de cette paroisse.

Le mois dernier, une mission commença à Charleroy en Belgique. Le dimanche 23 octobre et les deux jours suivans il y eut du trouble. Un rassemblement se porta devant le presbytère où étoient logés les missionnaires, et les salua de cris injurieux. Ces insultes irritèrent une partie de la population, et le lundi des pierres furent lancées sur les groupes d'où partoient des cris et des menaces. Ce ne fut que le mardi que l'autorité municipale parvint à dissiper les rassemblemens. Le *Mémorial de la Sambre* rendit compte de ces désordres, mais avec tant de partialité et d'impudence, que l'*Indépendant*, autre journal de Belgique, n'osa pas insérer son récit. Ce dernier journal s'élève contre l'atteinte portée à la liberté des cultes par les libéraux de Charleroy. Nous ne sommes pas moins révoltés que l'*Indépendant* de l'esprit et du ton de la narration que le *Mémorial de la Sambre* a donnée de cette affaire, mais il nous paroît utile de montrer jusqu'à quel point les ennemis de la religion portent la passion. On verra que les libéraux de Belgique sont tout-à-fait à la hauteur des nôtres, et qu'avec eux les prêtres et les missionnaires ont toujours tort. Nous citerons donc le récit du *Mémorial*, et nous y joindrons, en les abrégeant, d'excellentes réflexions du *Courrier de la Meuse* sur ce récit :

« Dimanche soir, dit le *Mémorial*, la » population, exaspérée par l'insolent » charlatanisme des prédications de la » journée, s'étoit portée *menaçante* et » nombreuse devant la maison du curé » Raoult, domicile des soi-disant pères » de la foi. Trois salves de huées, un ton- » nerre de *kouaoks* s'élevèrent de la foule » et formèrent le premier morceau d'un » concert, où Rossini ni Meyerbeer n'a- » voient cependant rien mis du leur. La » partie vocale fit bientôt place à cette » ouverture énergique; *les Missionnaires*, » *les révérends pères* de Béranger, *la pari-* » *sienne travestie*, furent chantées en faux- » bourdon et répétées en chœur par un » orchestre complet. Cette scène duroit » depuis vingt minutes et annonçoit *une* » *allure plus sérieuse*, lorsque M. le bour- » guemestre, s'avançant au milieu des » groupes, les conjura de se disperser. »

« Voilà donc, dit le *Courrier de la Meuse*, où nous en sommes en fait d'habitudes constitutionnelles! Parce que le langage tenu par des missionnaires dans des réunions légales, essentiellement libres, et auxquelles personne n'est contraint d'assister, déplaît à quelques hommes, il faut que le repos public soit troublé par des scènes tumultueuses; que la sécurité des individus soit *menacée*; qu'un concert d'ignobles huées et de cris sauvages soit dirigé contre eux; enfin que la crainte d'événemens *sérieux* force l'autorité d'intervenir. Et le journal qui raconte ces faits ne contient pas un mot de

désapprobation ! Loin de là, le ton de son récit est encourageant pour les perturbateurs; il semble raconter des exploits héroïques et dignes de tous les éloges.

» Est-ce là de la tolérance, de la sociabilité, de la philosophie, du libéralisme?

» Mais voyons ce qu'a fait M le bourguemestre de Charleroy en présence des charivaris. C'est toujours le *Mémorial de la Sambre* qui parle : »

« Messieurs, s'est écrié ce digne magistrat, je partage votre dégoût pour ces » hommes qui sont venus troubler la paix » dont nous jouissions ; vos opinions sont » aussi les miennes ; mais elles sont insé» parables des principes de légalité et d'or» dre public. Rentrez dans vos familles ; » c'est un ami qui vous en prie, et qui » ose répondre d'avance que vous ne mé» connoîtrez jamais sa voix ni celle du » devoir... Les chants cessèrent et les ras» semblemens se dissipèrent aux cris de » *vive le bourguemestre* ! *à bas les mission» naires* ! *à bas la calotte* ! Tel est le pre» mier acte du drame que nous écrivons. » Pourquoi faut-il que nous ayons à gé» mir sur le dénouement ? pourquoi faut» il que nous soyons appelés à lever le » voile sur des machinations honteuses, » sur l'affreux guet-apens dressé par un » clergé sans pudeur? »

« Nous l'avouerons, reprend le *Courrier*, les expressions nous manquent pour qualifier de pareils actes et un semblable récit. A la vue des tapageurs nocturnes qui troubloient la paix de la cité confiée à ses soins, M. le bourguemestre de Charleroy, l'agent de l'autorité supérieure, le représentant du pouvoir exécutif dans la commune, accuse des désordres ceux-là même qui en sont les victimes ! En face d'une émeute *menaçante* (c'est le *Mémorial* lui-même qui l'a ainsi jugée), il parle de son dégoût pour les hommes menacés ! Rien n'étoit plus propre à échauffer encore les esprits. Aussi ne sommes-nous point étonnés que, tout en cédant à l'invitation d'un magistrat qui fraternisoit si cordialement avec elle, la foule intolérante ait fait entendre de plus belle ses clameurs outrageantes. Il étoit naturel qu'elle se mît à l'unisson du *dégoût* de M. le bourguemestre. Mais, nous le demandons à tout le monde, est-ce là le langage, est-ce là le rôle qui convenoient au dépositaire de l'autorité, dans une telle circonstance?

» Le journal n'a pas plus de retenue, ni plus de respect pour la vérité. Comme on l'a vu par son propre récit que nous avons cité jusqu'ici textuellement, toutes les provocations viennent des ennemis des missionnaires; on fait retentir des cris de mort aux oreilles de ces prêtres respectables, paisiblement renfermés dans le domicile du pasteur de la ville. Et néanmoins le *Mémorial de la Sambre* parle des machinations honteuses et de guet-apens organisés par le clergé ! Tel est la tactique habituelle du parti; opprimer et crier à l'oppression; provoquer et se plaindre de la provocation; agiter la foule et se poser en victimes quand une partie de la foule grossièrement insultée dans ses croyances, dans ses habitudes, dans ses affections les plus chères, fait montre de son indignation contre les agitateurs. De qui sont donc venues d'abord les *ridicules bravades* et les *imprudentes menaces* dont parle le journal? Il semble que la passion lui ait ôté jusqu'au souvenir de ses propres paroles; un peu de sang-froid lui auroit fait relire le commencement de son article et il y auroit vu la condamnation de sa colère et de ses fureurs contre ce qu'il appelle les machinations du clergé.

» Mais des hommes se sont montrés avec le drapeau de la mission; ils se sont rués armés de bâtons et de pierres sur les spectateurs; d'autres ont lancé des projectiles sur la foule. Un citoyen a été frappé à la la porte d'un café. C'est le *Mémorial* qui rapporte ces faits à la suite des passages que nous avons cités plus haut, et son évidente partialité nous donne le droit de suspecter l'exactitude de sa narration en ce point Toutefois, en supposant que tout y soit vrai, voici notre réponse.

» Ces violences sont condamnables; nous

n'hésiterons jamais à le reconnoître, l'emploi de la force n'est pas plus que le tapage nocturne, de la légalité, de la civilisation constitutionnelle.

» Mais, ce que nous ne condamnons pas moins énergiquement, c'est la mauvaise foi qui attribue à des machinations secrètes des actes provoqués ostensiblement par des insultes avouées et reconnues. Quoi! pendant plusieurs jours, le peuple de Charleroy a vu outrager de toutes les manières, et à raison de leur caractère, des ministres de la religion qu'il aime, qu'il environne de tous ses hommages; et l'on s'étonneroit qu'il eût de lui-même pris la résolution de mettre fin à ces outrages! Et l'on ne trouveroit d'aure moyen pour expliquer son irritation que de supposer des instigations secrètes d'hommes essentiellement amis de l'ordre et de la paix! Et, sans preuve aucune, on accuseroit le clergé de pousser les populations à la guerre civile! Voilà ce que l'opinion publique ne sauroit supporter patiemment.»

L'Union de Bruxelles renferme aussi quelques détails fort curieux sur ce qui s'est passé à Charleroy. Quinze jours avant l'ouverture de la mission, le *Mémorial de la Sambre* étoit rempli d'injures et de sarcasmes contre les missionnaires; on affichoit des placards contre eux dans les villages autour de Charleroy; des réunions de libéraux cherchoient à échauffer les esprits. On se disoit qu'il ne falloit pas souffrir les prédications des missionnaires. Il est résulté de là quelques huées, dont la régence a bien voulu s'effrayer. On a prié le curé, au nom de la paix, de renvoyer les trois missionnaires; n'étoit-il pas plus simple de prier les tapageurs de cesser leurs démonstrations? On ne peut croire que le bourguemestre ait dit *qu'il partageoit le dégoût* des libéraux pour les missionnaires; parmi ceux dont il parle avec tant de mépris, est le Père Boone, si estimé en Belgique pour ses talens et son zèle, et qui dans toutes les villes de ce pays attire la foule à ses discours. En tout cas, les habitans de Charleroy ne sont pas aussi *dégoûtés* que leur bourguemestre, car ils encombrent les églises à l'heure des prédications; on y arrive de tous les environs de Charleroy; les riches industriels du pays ne sont pas les moins empressés pour entendre les missionnaires. Ainsi, les populations donnent un démenti au bourguemestre et aux rédacteurs du *Mémorial*, qui ont le chagrin de voir courir la foule à cette mission dont ils étoient si fort *dégoûtés*.

Le gouvernement prussien suit toujours son système sur les mariages mixtes. Les plaintes du clergé ayant engagé le Saint-Siége à demander des explications au ministère, on a envoyé M. de Schmedding aux évêques des provinces rhénanes, en le chargeant de leur faire signer une lettre au pape, pour le remercier de son dernier Bref sur les mariages mixtes, qui, dit-on, a applani toutes les difficultés. C'est ainsi, ajoute le *Journal Historique* de Liége, qu'on trompe le Saint-Père, en lui cachant le conciliabule de Coblentz, dont les onze articles servent seuls de règle dans les provinces rhénanes, au mépris du Bref. Au mois d'août, par ordre du vicariat de Cologne, qui s'est fondé apparemment sur les onze articles, M. Gorres, curé de l'église des Frères Mineurs, à Cologne, a béni un mariage mixte, où la moitié des enfans doit être élevée dans le protestantisme. M. le curé de Lindlar, dans le doyenné de Dusseldorf, a reçu de l'autorité ecclésiastique de Cologne, comme le doyen démissionné de Heinsberg, l'ordre de relever de ses couches une femme mariée à un protestant, et qui élève tous ses enfans dans le protestantisme. L'ordre avoit été provoqué par le gouverneur des provinces rhénanes à Coblentz. Le curé s'y est refusé, et tous les curés du doyenné

ont envoyé au vicariat une protestation contre ce qu'on exigeoit. Le général prussien Muffling a annoncé à ses soldats, verbalement et par écrit, que l'arrêté ou ordre du cabinet de 1825, qui prescrit d'élever les enfans dans la religion du père, sera observé, et que le pape a sanctionné cet arrêté par un Bref. Le *Journal Historique* espère pouvoir donner cet ordre du jour, qui montre qu'en Prusse on se sert de tous les moyens pour propager le système adopté.

POLITIQUE.

Les discussions politiques actuellement pendantes entre la France et la Suisse proviennent en grande partie de ce que *notre* gouvernement est censé avoir voulu exercer trop de police chez ses voisins de la république helvétique. L'affaire de celui qu'on nomme *l'espion Conseil* n'est pas autre chose, et c'est là ce qui a fourni les principaux griefs.

Maintenant il seroit curieux de voir cette imputation détruite par l'instruction du procès de Louis Bonaparte, et d'acquérir non seulement de quoi faire tomber ce reproche, mais de quoi prouver que la France, au lieu de pécher par trop de police en Suisse, y péchoit précisément par l'excès contraire. Or, c'est ce qui paroît déjà résulter d'une manière assez frappante des premiers éclaircissemens et des premières informations qui arrivent de tous côtés. D'abord il est hors de doute que c'étoit là le terrain sur lequel Louis Bonaparte s'exerçoit depuis long-temps à ses manœuvres de Strasbourg. A mesure que le jour se répand sur cette intrigue politique, on le voit à Zurich, à Arau, à Berne, tantôt en conférence avec des officiers-supérieurs français; tantôt servi par des réfugiés remuans, signalés aux polices du pays comme des sujets entreprenans et dangereux, comme d'anciens amis d'Alibaud; tantôt enfin occupé à faire confectionner assez publiquement des uniformes français et des *petits chapeaux à la Bonaparte*. Ce sont les journaux suisses qui recueillent aujourd'hui autant de détails qu'ils en veulent sur tous ces points; et de leur côté, les journaux de notre propre gouvernement en publient d'autres dont il résulte que l'entreprise de Strasbourg étoit montée en Suisse de la manière la plus large, concertée, organisée, liée à tout le système de subversion des radicaux qui menacent la France et les pays voisins de leurs irruptions révolutionnaires. Et tout cela se termine, non par l'introduction furtive et clandestine de Louis Bonaparte dans la place de Strasbourg; mais par son entrée presque solennelle dans un brillant équipage de voyageur.

Puisque tout ces faits sont connus de nos braves voisins de la république helvétique, et que c'est en grande partie par leurs propres journaux qu'ils sont publiés et attestés, il faut espérer qu'ils se chargeront maintenant eux-mêmes de justifier le gouvernement français du reproche qu'on lui fait d'étendre sa police trop loin, et de la faire trop peser sur les autres pays. En effet, ils doivent bien voir maintenant que c'est un moyen dont il use fortsobrement, puisque le seul de ses agens dont on ait eu connoissance en Suisse est ce même *espion Conseil* qui n'a pas eu seulement l'esprit de ne point se faire arrêter. Si c'est-là une police trop incommode et trop pesante au gré des étrangers, c'est qu'apparemment ils la jugent plutôt d'après l'argent qu'elle nous coûte que d'après celui qu'elle gagne.

PARIS, 9 NOVEMBRE.

M. le duc de Nemours est arrivé à Bone le 29 octobre.

— Louis-Philippe vient d'accorder grâce entière aux hommes de couleur, condamnés le 16 juin 1834, par la cour royale de la Martinique, pour l'insurrection de la Grande-Anse. Ils resteront sous la surveillance de la haute police, dont l'effet sera d'empêcher leur retour dans les colonies.

— L'autorité militaire vient de faire conduire à Tours les prévenus de la ten-

tative d'insurrection à Vendôme. Ils sont partis sous bonne escorte. D'après les interrogatoires, il paroît bien établi qu'aucun habitant de la ville n'est compromis dans cette affaire.

— On annonce que, par suite des événemens du 30 octobre, le 4e régiment d'artillerie a reçu un ordre de changement de garnison. Ce régiment quittera Strasbourg pour se rendre à la Fère.

— M. Roussel, avocat à Strasbourg, qui avoit été arrêté à l'occasion de la conspiration, vient d'être mis en liberté.

— Un colonel en retraite a été arrêté, dit on, au moment où il alloit passer en Suisse. On auroit trouvé, dans les papiers saisis sur les prévenus, des lettres de son écriture. Une autre arrestation a aussi eu lieu; c'est celle d'un capitaine du génie, accusé d'avoir facilité la fuite des nommés Dupeuhoat. Pétry et Gros, tous trois lieutenans dans le bataillon des pontonniers.

— On assure que le commandant Parquin, ne voulant compromettre personne, refuse de répondre à la plupart des questions qui lui sont adressées.

— On se rappelle qu'une somme de 40 fr. avoit été distribuée dans chaque batterie, au moment où le colonel Vaudrey rassembloit son régiment. Les artilleurs de retour à leur quartier, après l'échauffourée de Strasbourg, se sont empressés, à la voix de leur lieutenant-colonel, d'envoyer la somme entière, y compris 200 fr. remis aux sous-officiers, à M. le procureur du roi.

— On écrit de Strasbourg que l'instruction commencée par les magistrats de cette ville est continuée fort activement par les conseillers délégués de la cour royale de Colmar. Il paroît que vers la fin de ce mois la cour d'assises sera saisie.

— Le *Fédéral de Genève* dit qu'on avoit vu, le 10 octobre, à Arau, le prince Louis Bonaparte et le commandant Parquin en conférence avec deux officiers supérieurs français, arrivés la veille, et repartis immédiatement.

— La *Gazette universelle Suisse* dit que le chapeau et l'épée que portoit le jeune Louis Bonaparte sont sortis des ateliers de Berne. Depuis quelque temps le bruit couroit, ajoute cette feuille, qu'une révolution devoit éclater en France le 20 octobre.

— M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire fort étendue, concernant les élections des membres des conseils généraux de département et des conseils d'arrondissement.

— La cour de cassation vient de décider qu'une personne qui tient un cabinet de lecture, qui achète par conséquent des livres pour en louer l'usage au public, soit dans sa demeure, soit au dehors, moyennant une retribution, est assimilée aux libraires, et assujétie comme eux à l'obligation d'avoir un brevet.

— L'hiver et l'approche de la session amènent un grand nombre de membres des deux chambres dans la capitale. Beaucoup de députés arrivent. On en compte déjà plus de cent inscrits à la questure. On croit que l'ordonnance pour la convocation des chambres au 28 décembre, paroîtra dans le *Moniteur*, du 15 au 20 novembre.

— M. Pariset, secrétaire perpétuel de l'Académie de Médecine, se présente pour la place vacante à l'Académie Française.

— M. le chevalier de Vallery, maréchal-de-camp, chevalier de Saint-Louis, vient de mourir à Paris.

— M. Jacquemont, ancien chef de division de l'instruction publique, ancien membre du Tribunat, correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et de celle de Sciences morales et politiques, est mort à l'âge de 79 ans. Il étoit le père du célèbre voyageur, mort dans l'Inde il y a quelques années.

— Le monument de la Bourse va être éclairé par le gaz.

— Un pyramidion en cuivre a été placé hier sur le sommet de l'obélisque.

— Le nombre de feux de toute nature survenus à Paris et dans la banlieue, pendant le mois d'octobre dernier, s'est élevé à 107. Dans ce chiffre, on ne compte que 14 incendies proprement dits, et 93 feux

inées. Un seul homme du corps
ırs-pompiers a été blessé pendant

› a eu dans le mois d'octobre
cadavres transportés à la Morgue.
ıque charriot servant à transpor-
ıtues du pont Louis XVI pèse de
nilliers. La statue de Dugueselin.
gère, pèse 32 milliers, et celle de
ı, qui est la plus lourde, en pèse
ıuit chevaux sont attelés à ce lourd
qui ne met pas moins d'une jour-
aller à Versailles.

Tableau du Commerce et de la Na-
vour 1835, publié par l'adminis-
es douanes, présente en somme
t suivant :

ıouvement commercial du pays a
milliard 435 millions, et le com-
écial, comprenant la somme des
dises françaises exportées et des
dises étrangères mises en con-
on, a été d'un milliard 98 mil-
lativement à 1834, c'est une aug-
n de 161 millions sur le com-
néral., et de 84 millions pour le
ce spécial. »

dit que le ministère présentera
ıux chambres, ayant pour but de
ter la bibliothèque royale à la
ellechasse. Le monument de la
ichelieu seroit vendu. et le prix
à la construction de la nouvelle
ıque.

VELLES DES PROVINCES.

crit de Saint-Germain-en-Laye
ıc d'Orléans vient d'acheter pour
r de rendez-vous de chasse, le
qui fut le berceau de Louis XIV,
ıt si admirablement situé sur la
rasse, ornement de cette ville.
upe de chercher un emplacement
ıompe à feu, que l'on avoit eu la
pensée de placer avec son énor-
ıinée sous les fenêtres de ce pa-

général carliste Marotto est at-
Cambrai. Le gouvernement lui a assigné cette ville comme résidence; le général y sera prisonnier sur parole.

— Nous avons parlé de l'insurrection qui a eu lieu dans le fort Saint-François à Aire (Pas-de-Calais), le 3 septembre dernier, et qui avoit pour motif apparent la délivrance d'un nommé Gros, mis aux fers pour infraction à la discipline. On se rappelle que, ne pouvant ramener les mutins avec des exhortations, l'autorité fut obligée d'ordonner des décharges qui tuèrent quatre prisonniers. Le conseil de guerre séant à Lille, ayant été saisi de cette affaire, a condamné Barrère et Arrault à dix ans de réclusion, et Climonet à trois ans de la même peine. Cinq autres prévenus ont été acquittés.

— On a découvert tout récemment une belle mine de cuivre, dans la forêt de Tronçay, aux environs de Saint-Révérien (Nièvre).

— Lors de l'appel pour le tirage de la classe de 1836, la commune de Till, arrondissement de Verdun, offrira un cas extraordinaire : quatre frères (nés de deux couches jumelles en 1816) d'une santé robuste et d'une construction remarquable, se présenteront comme appelés à faire partie du contingent.

— Le nommé Beauchamps vient de comparoître devant la cour d'assises de la Creuse (Guéret). comme accusé d'avoir empoisonné sa femme. Les débats l'ont montré vivant bien avec elle pendant que sa conduite étoit régulière; et de mauvaise humeur, brutal, aussitôt qu'il s'est livré à la débauche. C'est fort peu de temps après ses déréglemens que Beauchamp a conçu la pensée d'un crime qu'il n'a pas tardé à exécuter. Il a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

— M. Brun, banquier à Auch, qu'on a trouvé noyé, laisse, dit-on, un passif de deux millions.

— Depuis la nouvelle de Strasbourg, on n'a pas vu à Nantes un seul des marchands ou des donneurs de bustes impérialistes. La police auroit-elle frappé d'interdit ces hommes, et senti que cette profusion de statues cachoit plutôt une con-

spiration en faveur du neveu, qu'un hommage en l'honneur de l'oncle?

— Le *Journal de Lot-et-Garonne* rapporte que le 31 octobre et le 1er novembre, le thermomètre a marqué 2 degrés au-dessous de zéro, à Agen. Les eaux stagnantes présentoient à l'ombre une couche assez épaisse de glace.

— La nuit du 1er au 2 a été très-froide à Marseille; le matin, l'eau étoit gelée dans les ruisseaux de la ville.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Nous lisons dans le *Moniteur* : « On écrit de Valence, 28 octobre, qu'un complot a été découvert à Morella pour rendre la place; une compagnie entière est compromise.

» La garnison de Cantavieja, dans une sortie, a enlevé une municipalité voisine.

» Le 27, on a dépouillé simultanément les églises de Valence de tous les objets précieux, pour les besoins du trésor. Le peuple est très-mécontent de cette mesure.

» Cent sept hommes en garnison aux salines d'Arcos ont été surpris et fusillés par le Royo. Le capitaine-général s'est porté sur Cantavieja. Forcadell est avec 2,000 hommes dans les environs de Rubielos. Il y a un grand nombre de factieux dans les environs de Tortose et dans la basse Catalogne.

» Les communications sont toujours interceptées dans la principauté.

» Mina, encore malade à Barcelonne, doit se rendre incessamment à Montpellier.

» Le 1er, Madrid étoit très-agité par la crainte des événemens militaires. Rodil étoit le 30 au pont de l'Arzobispo, ignorant où étoit Gomez. Alaix a passé la Sierra le 27. Narvaez étoit le 3 à Arganda, près de Madrid.

» Une proposition a été soumise aux cortès pour faire une enquête sur la conduite de Rodil; elle a été combattue par le ministère et rejetée à la majorité de 32 voix. »

La feuille officielle confirme ensuite la prise de Cantavieja et la délivrance de Lopez et de ses soldats, que la *Charte de* 1830 avoit annoncée avant-hier.

La *Charte de* 1830 annonce ce soir que Rodil a coupé à Gomez le passage du Tage en occupant Puente del Arzobispo. Les carlistes ont fait un mouvement rétrograde de Guadalupe à Lograsan, se portant ensuite dans la direction de Truxillo. Alaix les avoit dévancés à Campanario, district de la Serena.

Nous recevons le discours que le roi des Belges a prononcé hier, 8 novembre, à l'ouverture de la session des chambres. Ce monarque, après s'être occupé avec détails de la position intérieure de la Belgique, qu'il a représentée comme florissante, a annoncé pour cette année une forte réduction de la dette flottante. Ayant à parler de l'armée, c'est ainsi qu'il s'est exprimé : « Nous avons l'espoir fondé que la paix ne sera pas troublée. Cependant la prudence nous fait un devoir de ne pas oublier que l'armée d'un état voisin est maintenue sur nos frontières dans une attitude menaçante. Aussi long-temps que ces circonstances ne changent point nous sommes contraints de conserver un état militaire qui puisse assurer la défense du pays. »

— Les blés ont augmenté en Angleterre de 25 pour 100.

— Mme O'Connell, dont nous avons annoncé, il y a quelque temps, la maladie, vient de mourir.

— On a ressenti il y a quelques jours, vers onze heures du soir, à Paisley (Ecosse) et dans le voisinage, un tremblement de terre. La secousse a été assez forte pour réveiller des gens qui dormoient et qui se levèrent, croyant que l'on essayoit de forcer leur porte.

— Le *Nouvelliste Vaudois* affirme, d'après un journal de Zurich, que le réfugié Rauschenplatt, fort connu par ses menées

démagogiques et ses relations avec Alibaud en Espagne, a été vu dans les rues de Zurich le 29 octobre. Le nommé Kiesler. réfugié qui avoit été déjà renvoyé du canton de Lucerne. s'y est montré de nouveau, il y a quelques jours; mais il a été arrêté sur-le-champ et remis à la disposition du directoire fédéral, qui doit le faire conduire en France.

— Nous avons parlé, dans notre dernier numéro, de deux nouveaux projets de réponse à la note de M. de Montebello, du 27 septembre, présentés à la diète par sa commission et M. de Tscharner. Il paroît que, après une vive discussion, ils ont été écartés par l'assemblée dans sa séance du 4. Le 5, la diète s'est occupée d'un projet rédigé par les députés de Schaffouse, qui a enfin réuni la majorité des cantons. Zurich, Soleure, Schaffouse, Argovie, Saint-Gall, Vaud, Thurgovie, Grisons, Appenzell extérieur, Lucerne se sont prononcés sans réserves pour l'adoption; Glaris, Fribourg, Genève, Valais, Appenzel intérieur ont voté le projet avec des réserves. Uri, Zug, Unterwald Tessin, Neuchâtel, Schwytz, Bâle-Ville ont été opposans.

A voir la peine que se donnent certains journaux pour régenter la diète et la Suisse, on est porté à croire que le projet qui vient d'être adopté, et qui ne paroît point plaire à certaine opinion, finira le différend qui existe entre la France et la Suisse. Nous reviendrons sur cette affaire.

—Si l'on ajoute foi à la *Gazette d'Augsbourg*, une mesure sanitaire plus qu'extraordinaire viendroit d'être révoquée à Naples, à cause du mécontentement qu'elle auroit soulevé. D'après la feuille étrangère, aucun cholérique ne pouvoit se faire soigner chez lui. Dès qu'on apprenoit que dans une maison un malade commençoit à souffrir, et surtout si son indisposition avoit quelque analogie avec le choléra, aussitôt cette maison étoit cernée; l'on conduisoit le malade, quel que fût son rang, à l'hôpital.

Le 21 octobre, plusieurs quartiers de cette capitale étoient presque en révolte, parce que l'on avoit fait croire au peuple qu'on l'empoisonnoit. Le roi, informé de ce qui se passoit, se rendit immédiatement dans les quartiers où la fermentation se manifestoit avec le plus d'énergie. Il s'efforça de calmer le peuple et de ranimer son courage abattu. S. M. entra chez des boulangers et goûta le pain. Plus tard le roi visita l'hôpital des cholériques, pour se convaincre de la bonté des alimens.

— L'inquiétude et le manque d'argent se font toujours sentir à Lisbonne et dans les provinces. On croit généralement que, eu égard aux difficultés sans nombre qu'ils rencontrent, les révolutionnaires auront de la peine à maintenir leur œuvre du 10 septembre. On dit qu'on vient d'arrêter le comte Albani, et qu'il étoit envoyé par don Miguel pour se mettre à la tête d'un mouvement contre-révolutionnaire.

— L'empereur et l'impératrice d'Autriche sont rentrés, le 27 octobre, au château de Vienne. Le czar a envoyé à l'empereur une collection d'antiquités de la contrée de Chersow, et plusieurs médailles remarquables.

— S. M. le roi de Danemarck vient de défendre l'entrée dans ses états. du *Constitutionnel* de Christiana (Norwège).

Le Gérant, **Le Besgue.**

BOURSE DE PARIS DU 9 NOVEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 105 f. 85 [illegible]
QUATRE p. 0/0 j. de sept. — 00 fr. 00
TROIS p. 0/0, j. de juin. — 79 . 10
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00
Act. de la Banque. 2300 f. 00
Empr. national. 000 f. 00
Bons du Trésor. 0 0/0
Rente de la Ville de Paris. 000 00
Obl. de la Ville de Paris 1200 f. 00
Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00

Quatre Can., 1195 f. 00	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth 762 fr 5	Empr. r. d'Esp. 00 f. 0
R. de Napl. 98 f. 25	R. p. d'Esp. 00 f. 0/0
Emp. rom. 99 . 5/8	Empr. Belge. 101
Cortes, 00 fr. 0/0	Empr. d'Haïti. 350 f.
R. d'Esp. 00 0/0.	Empr. grec... 00 00.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP.
Quai des Augustins, n. 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2732.

SAMEDI 12 NOVEMBRE 1836.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

SUR LA POLITIQUE DE LA RUSSIE A L'ÉGARD DES GRECS CATHOLIQUES DE POLOGNE.

On sait que vers la fin du siècle dernier trois partages successifs anéantirent le royaume de Pologne. La Russie, qui avoit eu la principale part dans ces partages, adopta, à l'égard des provinces envahies par elle, une politique que nous n'expliquerons pas. A peine fut-elle maîtresse de la Lithuanie, de la Volhinie, de la Podolie et de l'Ukraine, que les Grecs-unis de ces provinces furent violemment tourmentés pour se réunir à l'église grecque. Les détails de cette persécution ont été racontés par plusieurs historiens, entre autres dans les *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le* XVIIIe *siècle*, tome III, page 182, et dans l'*Histoire des sectes religieuses*, par Grégoire. Celui-ci a commis quelques erreurs; des renseignemens sûrs avoient été fournis à l'auteur des *Mémoires* par M. l'abbé Pointeau, qui avoit émigré en Pologne pendant la révolution, et qui devint prévôt de Krasnopol, sur les confins de l'Ukraine, et chanoine de Kaminiek, en Podolie. M. l'abbé Pointeau, qui est mort il y a quelques années grand-vicaire de Blois, avoit vu de près les violences exercées en Pologne, et a bien voulu communiquer des notes sur ces faits et des observations sur le récit de l'abbé Grégoire.

La persécution, dit M. Pointeau, commença en 1793 et 1974; Grégoire la mettoit un peu plus tard. Catherine II, qui protégeoit assez les catholiques latins, ne fut pas aussi généreuse pour les catholiques du rit grec-uni. Elle crut que pour les attacher à son gouvernement il falloit les détacher de Rome. Elle prétendoit d'ailleurs que ces pays, ayant autrefois appartenu aux Grecs, il étoit naturel que les habitans retournassent au rit de leurs ancêtres. Mais si les habitans avoient autrefois abandonné le schisme, ç'avoit été l'œuvre du temps, de la douceur et du zèle du clergé, et il n'étoit pas *naturel* sans doute de recourir à la violence pour changer cet état de choses.

Catherine envoyoit donc dans les villages des prêtres et des évêques russes, accompagnés de soldats. On promettoit aux paysans d'être exempts de corvées et de contributions s'ils vouloient se réunir à l'église russe. Si on ne pouvoit les gagner par des promesses, on avoit recours à la force, à la bastonnade, aux emprisonnemens; c'est par ces moyens qu'on fit des prosélytes. Les seigneurs, dans ce pays, étant tous du rit latin, ne furent point inquiétés. Les évêques du rit grec ne cédèrent point à l'orage, quoique l'on confisquât leurs terres. Les communautés résistèrent aussi. Les religieux de Saint-Basile, le seul ordre de ce pays, et où l'on prend des évêques, tinrent bon. Plusieurs, pour échapper à la persécution, embrassèrent le rit latin, mais la tempête passée, le Saint-Siége les fit retourner au rit grec-uni. Le clergé séculier se

montra moins courageux. Beaucoup de curés se soumirent aux ordres de l'impératrice; quelques-uns persistèrent dans leur rit, et furent récompensés de leur fidélité par les seigneurs. Ils furent autorisés à passer au rit latin, quoique mariés, et ils obtinrent des places de vicaires dans les églises latines.

Grégoire dit qu'on tenta de gagner le métropolitain Rostoki, et que s'il eût voulu payer 6,000 pièces d'or au favori Zubow, tout seroit resté sur le même pied; M. l'abbé Pointeau déclare que ce fait est apocryphe. Grégoire dit encore que Paul I[er] proclama une entière liberté de religion, et permit aux Grecs de retourner à l'Eglise romaine. M. l'abbé Pointeau conteste cette assertion; il n'y eut point, dit-il, de changement : seulement la persécution cessa; il n'y eut sous lui ni emprisonnement, ni violences, mais les choses restèrent à peu près comme Catherine les avoit laissées. Ce n'est point Paul qui établit un conseil de justice, comme l'a cru Grégoire; ce conseil auquel préside l'archevêque de Mohiloff, existoit avant ce prince, et subsiste encore.

Sous Alexandre, le clergé grec-uni ne paroît pas avoir été inquiété. Dans la charte donnée pour la Pologne, sous la date du 15-27 novembre 1815, le clergé grec-uni est positivement reconnu. Il est dit, art. 13, qu'il conservera ses biens; et, art. 14, qu'un évêque de ce rit siégera au sénat. On ne voit point qu'il soit question des Grecs-unis dans le réglement pour les églises catholiques, arrêté le 14 octobre [illegible], et que nous avons rapporté [illegible] du 28 novembre 1829, [illegible] LXII. [illegible]ut-être y avoit-il un règlement [illegible]ticulier pour les églises du rit grec-uni. Au reste, le réglement du 14 octobre 1816 contient plusieurs dispositions très-défavorables à l'Eglise catholique, et nous possédons un très-bon mémoire sur ce sujet, mémoire rédigé par un évêque polonais fort instruit et fort zélé, et envoyé par lui à Rome. Nous pourrons quelque jour en donner connoissance à nos lecteurs.

Il y eut vers le même temps en Russie un projet de réunion des catholiques avec les Grecs de Russie, et un seigneur catholique fort zélé présenta un mémoire à cet égard à l'empereur Alexandre. Nous en avons parlé dans ce Journal, numéro du 2 mai 1827, tome LI.

Depuis l'avénement de l'empereur Nicolas, l'état de l'Eglise catholique en Pologne a singulièrement souffert. Ce prince, irrité par l'insurrection de Varsovie, par les déclamations de l'*Avenir* et par de violens manifestes où on appeloit les Polonais aux armes au nom de la religion, et où on abusoit du langage de la piété et de passages de l'Ecriture pour échauffer les esprits et étendre l'insurrection : ce prince, dis-je, a conçu de fortes préventions contre les catholiques, et paroît vouloir suivre le plan de Catherine II. Il veut faire prévaloir en Pologne l'église russe, il défend de bâtir des églises catholiques. Il introduit le clergé schismatique dans la plupart des couvens, et lui en donne les revenus. Un décret du 20 octobre 1835 distribuoit entre des généraux russes un certain nombre de propriétés confisquées sur les Polonais, et stipuloit que ceux-là pourroient succéder qui suivroient le culte de l'église grecque. C'étoit ajouter à la confiscation un appel à l'apostasie. Enfin, nous avons cité

dans le numéro du 23 janvier dernier, une lettre d'un général russe et une réponse de l'évêque de Podlachie, qui donnent une triste idée du despotisme avec lequel les affaires de la religion sont conduites en Russie.

Récemment l'*Univers* a cité un autre document, d'où il résulte qu'on a fait imprimer à Moscou, pour le clergé du rit grec-uni, un Missel altéré quant à la procession du Saint-Esprit et quant à différentes prières, Missel où on ne fait aucune mention du pape. C'est à l'occasion de cette édition du Missel que le clergé grec-uni du district de Novogrodek a adressé une réclamation à son évêque. Voici la pétition :

« *A Monseigneur Joseph Siemiaszko, évêque des diocèses lithuaniens du rit grec-uni.*

» C'est avec le plus profond respect que nous présentons à Votre Excellence la demande suivante touchant la réforme de notre rit grec-uni.

» L'union solennelle des églises d'Orient et d'Occident ayant été effectuée en 1439, dans le concile général de Florence, il y fut aussi ordonné une réforme générale du rit grec, réforme repoussée par les schismatiques qu'entraîna la résistance opiniâtre de Marc d'Ephèse. Quant à nous, nous voulons tous rester en communion avec le métropolitain de Kiow, Isidore, qui remplaçoit à Florence le patriarche d'Antoine, et avec Joseph II, patriarche de Constantinople ; la réforme est une loi formelle pour toute l'église grecque, et comme unis, nous sommes obligés à tous égards de nous y conformer.

» Après la scission de la Russie du nord avec le Saint-Siége, notre clergé de Lithuanie accéda unanimement, en 1595, dans le concile de Brzesc, sous le métropolitain Michel Rohéra, à l'union complète avec le chef visible de l'Eglise romaine. Cette union fut confirmée l'année suivante par Clément VIII. Le concile de Brzesc a suivi, non-seulement pour les articles de foi, mais aussi pour les cérémonies de l'Eglise, le rit décidé à Florence; il nous a laissé par là une règle permanente.

» En 1720, Léon Kiszka, métropolitain de Kiow et d'Halitz, confirma encore notre union dans le concile tenu à Zamoski, avec les évêques et abbés grecs; et, pour mieux distinguer notre rit du rit grec non-uni, il réforma les cérémonies suivant l'esprit de l'unité de l'église, et les régla principalement en tout ce qui concerne la messe, le costume des prêtres, et tout ce qui sert à l'autel, s'attachant plutôt à la commodité pratique et à la piété efficace des fidèles qu'aux anciens usages de Byzance. Ainsi il nous a laissé à nous et à tout le clergé uni en Gallicie, en Hongrie, en Esclavonie, en Dalmatie, en Croatie et en Bosnie, un modèle que nous devons toujours respecter, et il nous a obligés en même temps à garder fidèlement la foi que nous avons jurée à l'Eglise romaine (1).

» En comparant ensemble les anciennes éditions des Missels du rit grec-uni, imprimées avec l'autorisation et par les soins de nos pasteurs, comme le Missel de 1695, publié par le métropolitain Cyprien Zacowski, dédié au prince Charles-Stanislas Radzivil, et précédé d'une préface adressée au clergé grec-uni, pour l'inviter à maintenir l'union avec Rome; l'édition du métropolitain Kiszka, en 1827; celle du métropolitain Szeptycki, en 1740; et enfin, entre beaucoup d'autres, celle du vénérable métropolitain actuel, Josaphat Bulhak, imprimée à Supraslie et à Wilna, nous reconnoissons qu'elles ne diffèrent en rien des éditions précédentes. Les autres livres d'église, à de légères différences près, s'accordent également entre eux, et on voit bien qu'étant reçus et autorisés par tant d'évêques, et depuis des

(1) Voyez sur ce concile de Zamoski les *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du dix-huitième siècle*, t. 4, p. 170.

temps si reculés, ils doivent tous sortir de la même source, l'église d'Orient.

» Comme l'édition du Missel imprimée à Moscou en 1831, et destinée à notre clergé, diffère dans un point capital de la profession de notre foi, savoir sur la procession du Saint-Esprit, et dans d'autres additions et changemens pour les prières, et comme ce Missel ne fait aucune mention du pape envers lequel, en signe d'unité, nous nous sommes obligés par serment en recevant les ordres sacrés, à garder le respect et l'obéissance de la même manière que nous avons confirmé par le même serment l'hommage et la fidélité à notre très-gracieux souverain, nous demandons d'être délivrés par l'autorité pastorale de Votre Excellence, de l'usage du Missel de Moscou et de tous les autres livres y annexés, et nous vous prions très-humblement de nous conserver l'usage des livres dont a joui jusqu'à ce jour notre rit-uni dans la dernière édition de Supraslie.

» Le peuple grec-uni est accoutumé depuis près de deux siècles à rester à genoux pendant la sainte messe. Il désire voir tous les dimanches et jours de fêtes solennelles l'exposition du saint Sacrement, entendre la messe basse ou haute selon les circonstances, mais toujours d'après les usages depuis long-temps introduits, faire les supplications avec le prêtre après la messe, et rendre une très-profonde adoration à l'élévation du saint Sacrement. Toutes ces cérémonies sont absolument nécessaires dans notre rit pour célébrer solennellement la messe, et on ne pourroit pas les abandonner sans révolter tous les chrétiens-unis, et surtout le bas peuple déjà mécontent.

» Le clergé grec-uni du district de Nowogrodek, en déposant comme un hommage à Votre Excellence la présente demande de séparation des églises-unies d'avec les non-unies, se recommande en même temps très-humblement aux bontés de Votre Excellence notre pasteur *pour les divers* cas et besoins. Pour montrer *que les présentes* demandes, formulées comme ci-dessus, ont été éc notre consentement unanime, n confirmons par nos propres sign

» Signé à Nowogrodek, le 2 s bre 1834. »

(*Suivent les signatures de* 54 *curé unis.*)

Le journal auquel nous em tons ce document ajoute qu sieurs des signataires de la pé qui s'étoient chargés de la prés ont été envoyés en Sibérie, et gouvernement a établi des grecques-russes à Varsovie et covie, où cependant il n'y a p grecs-russes.

Nous devons faire observe nous n'avons point trouvé le n M. Joseph Siemiaszko parm évêques du rit grec en Lith Nous ne trouvons dans ce qui l'ancienne Pologne que huit du rit grec-uni, savoir : les métr de Léopol et de Wladimir, et le chés de Chelm, de Lucko, de de Polosk, de Premislaw et c praslie. Léopol et Premislaw s Galicie, et dépendent aujou de l'empereur d'Autriche. Sup dans la Prusse orientale, parc partenir au roi de Prusse. Il n donc pour la partie soumise à la que Wladimir, Chelm, Lucko, et Polosk. Or, de ces cinq siéges seulement sont occupés, suivant *tice de Rome* ou *Cracas* de 1834; ce siéges sont Wladimir et Chelm chevêque de Wladimir et Brz Lithuanie, qui a le titre de Prot de Russie, est Josaphat Bulhak gieux de l'ordre de Saint-B transféré de Pinsk et Turow. que de Chelm et Betz est Ferd Rymborski qui occupe ce sié puis 1830. Peut-être M. Siem est-il coadjuteur de M. Bulha doit être fort âgé; car il étoit c

1793 coadjuteur de Pinsk et Turow.

Cet article étoit rédigé quand nous avons lu dans l'*Union* de Bruxelles, de dimanche dernier, un extrait d'une *correspondance polonaise* sur des mesures oppressives prises récemment par l'empereur de Russie. Les faits rapportés sont de la nature la plus grave, ils sont même tels que nous avouons qu'il nous reste des doutes sur leur exactitude. Et puis, puisqu'il faut le dire, nous nous défions un peu des récits qui nous arrivent de Pologne, ou des Polonais réfugiés parmi nous. L'exagération se mêle trop souvent à leurs plaintes. Quoi qu'il en soit, nous mettons ici l'article de l'*Union* pour mémoire, sauf à le rectifier plus tard, si nous recevons quelque information contraire.

« On écrit de Plock : Un de nos curés, au mépris des liens les plus sacrés, avoit béni le mariage d'un officier russe avec la femme d'un Polonais réfugié en France et vivant encore aujourd'hui. L'évêque suspendit le curé, mais le général Paskewitsch, à peine informé de cette affaire, réintégra le curé et *destitua* l'évêque en confiscant ses biens. Ce digne homme tend la main aujourd'hui à ses ouailles pour se procurer de quoi vivre. Ce n'est pas tout : un édit vient de paroître à cette occasion, proclamant le divorce *de facto* de toutes les femmes d'émigrés polonais, et les convie à se remarier en leur offrant de notables avantages. Le moscovite qui contracte une union de cette nature obtient une place s'il n'en a pas une, ou une meilleure s'il en a déjà ; le paysan, terre et cabane. Une veuve ou femme polonaise qui épouse un moscovite doit, avec tous les enfans du premier mari, embrasser la religion du nouveau. Dans les mariages mixtes entre protestans et catholiques, les deux conjoints doivent embrasser le culte grec-russe. Et malheur aux récalcitrans. »

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Dans la séance de l'Académie de la Religion catholique du 15 septembre, le Père Jean-Baptiste Spotorno, Barnabite, professeur d'éloquence latine à Gênes, a lu une dissertation pour prouver que l'histoire authentique des Chinois confirme et éclaircit la chronologie de Moïse. De nos jours, les ennemis de la religion ont exalté l'antiquité des Chinois, pour le plaisir de rabaisser l'autorité de la *Genèse*. Le Père Spotorno a entrepris de faire évanouir leurs chimères avec les seules histoires authentiques de la nation. Avec le secours de l'érudition et de la critique, il a montré quelles grosses erreurs on avoit débitées sur la Chine. Le manque de civilisation chez les premiers Chinois, leur ignorance de l'astronomie et leurs anciens monumens suffisent pour prouver que cette nation n'a commencé que trois siècles après la dispersion des descendans de Noé dans les plaines de Sennaar. Ainsi, cette histoire confirme le récit de Moïse, loin de l'ébranler. Cette dissertation, fort bien travaillée, fut écoutée avec satisfaction ; MM. les cardinaux Castracane et Polidori assistoient à la séance.

PARIS. — M. l'Archevêque vient d'adresser la circulaire suivante à MM. les curés au sujet des profanations commises à Choisy et à Vitry ; la circulaire même fera suffisamment connoître ces déplorables sacriléges :

« Monsieur le curé, une circonstance bien déplorable m'oblige à vous écrire de nouveau ; vous partagerez ma trop juste douleur ; et son poids, tout accablant qu'il est, me deviendra moins intolérable, lorsque vous m'aiderez à le porter. A peu de jours de distance l'un de l'autre, deux vols sacriléges viennent d'être commis. A *Choisy-le-Roi* et à *Vitry-sur-Seine*, les tabernacles ont été forcés, les vases sacrés en-

levés, les saintes hosties profanées. Un double devoir me presse en ce moment si triste pour tous les cœurs chrétiens.

» *Premièrement*. Quoique j'aie déjà ordonné dans chacune des paroisses où les sacriléges ont eu lieu, les cérémonies d'expiation que réclament ces attentats contre la majesté divine, j'ai pensé que le clergé et les fidèles du diocèse désireroient s'associer à la réparation des injures récentes faites à notre Seigneur Jésus-Christ dans le sacrement de son amour. En conséquence, dimanche prochain, dans toutes les églises, immédiatement après la messe paroissiale, le saint ciboire sera exposé sur l'autel; on chantera trois fois à genoux la prière *Parce, Domine, parce populo tuo, etc.* On donnera la bénédiction, et l'on chantera ensuite trois fois l'invocation *Cor Jesu sacratissimum, miserere nobis* : le soir, au salut, avant la bénédiction, on chantera également la prière *Parce, Domine, etc.* et après la bénédiction l'invocation *Cor Jesu sacratissimum, etc.*

» *Secondement*. Je me trouve dans la dure nécessité de recommander à MM. les curés de ne plus laisser les vases sacrés dans les tabernacles pendant la nuit; mais d'avoir soin de les renfermer dans un lieu plus sûr, et qui soit à l'abri des criminelles tentatives de la cupidité; même dans les paroisses de la campagne, et surtout dans les églises isolées, une plus sévère précaution sera nécessaire : les vases sacrés devront être retirés après la messe ou l'office du matin; cependant, pour ne pas ôter aux fidèles la consolation de venir adorer le très-saint Sacrement, ou de diriger leurs hommages vers le tabernacle où il réside, on pourra conserver pendant le jour une hostie consacrée, renfermée dans un simple corporal.

» Combien il m'en coûte, monsieur le curé, d'avoir à vous écrire sur un sujet aussi lamentable. Ah! du moins, que les larmes, les gémissemens, la ferveur et la sainteté de ses ministres, soient pour le cœur de notre divin maître comme un dédommagement de la malice et des outrages de ceux qui paient de tant d'ingratitude le plus grand de ses bienfaits. »

L'espérance qu'on avoit eue de voir rétablir l'image du Christ dans les salles d'audience des cours et tribunaux, à Paris, ne s'est point réalisée. Aucun changement n'a été fait dans ces salles, et la messe n'a point été célébrée pour la rentrée des corps judiciaires. Les magistrats n'ont pas cru avoir besoin de l'assistance divine pour leurs travaux. En province, plusieurs cours royales ont eu des messes pour leur rentrée. A Douai, il y a eu une messe du Saint-Esprit; très-peu de membres du barreau y ont assisté. A Toulouse, c'est M. l'abbé Berger, grand-vicaire, qui a célébré la messe. La messe a été dite également à Caen, à Besançon, à Pau, à Aix, et sans doute encore dans d'autres cours.

Un journal nous apprend que M. Geoffroy-Saint-Hilaire, de l'Académie des sciences, et professeur de zoologie en Sorbonne, a, dans la première séance de son cours de cette année, protesté contre l'idée que quelques personnes s'étoient faite de son système. Il a déclaré qu'on avoit mal interprété ce qu'il entend par l'unité de composition de tous les êtres, lorsqu'on l'a accusé de favoriser le matérialisme. Il a parlé avec respect de la révélation, et a annoncé que son cours de cette année, loin d'être hostile aux traditions chrétiennes, seroit au contraire sur quelques points tout en faveur du récit de la *Genèse*. Nous ne sommes point surpris de ce langage. Plus M. Geoffroy-Saint-Hilaire est savant, plus il doit voir dans la nature la confirmation des traditions religieuses, et puis nous avons toujours pensé que celui qui montra le courage le plus honorable à l'époque la plus critique, et qui offrit un asile à un prélat proscrit dans des jours de fureur et de délire, ne pouvoit être hostile à la religion, et étoit digne de

saisir l'occasion de lui rendre publiquement hommage.

M. J. M. Hervé, prêtre constitutionnel, puis marié, est mort à Nantes, le 4 de ce mois, à l'âge de 75 ans, après avoir rétracté ses erreurs entre les mains de M. l'abbé Gombeaux, vicaire de Sainte-Croix, qui avoit été appelé pour l'assister dans ses derniers momens. L'*Hermine* espère pouvoir publier sa rétractation.

Le sieur Masson, protestant, dont nous avons parlé, numéro du 8 octobre, et qui exerçoit les fonctions de pasteur, quoiqu'il ne fût pas ministre, a paru le 3 novembre devant le tribunal correctionnel de Valence, appelant du jugement du tribunal de Die, du 5 octobre, qui l'avoit condamné pour avoir formé chez lui une association illégale dont il étoit le chef. Ce jugement avoit fort irrité les protestans, et nous avons vu que le *Semeur* l'avoit attaqué avec violence. Tous les protestans de la Drôme se sont rémués en faveur du sieur Masson ; M. André Blanc, pasteur à Mens, avoit voulu être son conseil à Die. Le prévenu étoit en outre assisté de deux autres pasteurs, MM. Renoud et Arnaud, qui témoignoient par là le vif intérêt qu'ils portoient à cette cause. A Valence, les protestans étoient aussi venus en grand nombre. On a demandé à Masson quels étoient les principaux points de sa doctrine; il a déclaré que ses dogmes étoient les mêmes que ceux des protestans. Les témoins appelés ont fait l'éloge de sa conduite et de la pureté de ses intentions. Voici le texte du jugement rendu le 4 :

« Le tribunal, sans s'arrêter aux questions de savoir, en droit :

» 1° Si la liberté des cultes est ou non principe sanctionné par la législation actuellement en vigueur ;

» 2° Si ce principe constitutionnel que *chacun professe sa religion avec une égale liberté et obtient pour son culte la même protection*, proclamé théoriquement par la charte de 1830, ne se trouve pas anéanti par la pratique, puisque les prohibitions écrites dans les articles 291, 292, 294 du Code pénal limitent et peuvent même détruire l'exercice des cultes, exercice qui constitue seul la liberté réelle des cultes ;

» 3° Si les articles 291, 292, 294 du Code pénal n'ont pas été abrogés implicitement par la charte de 1830, qui, en proclamant la liberté des cultes, n'a pas entendu que cette même liberté fût frappée d'impuissance dans son exercice, résultat qui seroit la conséquence nécessaire de l'application littérale des articles 291, 292, 294 du Code pénal ;

» 4° Si la loi du 10 avril 1834 sur les associations est applicable aux réunions qui se forment pour l'exercice d'un culte religieux, ou si au contraire elle n'est relative, d'après ses motifs, qu'aux associations politiques ;

» Statuant en fait sur l'appel émis par Masson contre le jugement du tribunal de Die ;

» Attendu qu'il est résulté des élémens des débats, et des témoignages des sieurs Arnaud aîné, Arnaud cadet, Boniface, Almeyras, Gabriac-Morard, Renoud, Brun, Bernard, ministres *du saint Evangile*, que Masson professe le même corps de doctrine religieuse que celui qui constitue la confession de foi de la religion réformée telle qu'elle est constituée en France; que les divers actes religieux auxquels il s'est livré ont été remplis par lui avec l'autorisation des ministres *du saint Evangile*, sous la dépendance desquels il étoit placé, et que ces actes ne sont autres que ceux de la religion réformée ;

» Attendu que, d'après la jurisprudence de la cour de cassation (arrêt du 23 avril 1830), le culte de la religion réformée étant du nombre de ceux qui sont autorisés par l'état, les associations de plus de vingt personnes qui se forment pour son exercice ne sont pas dans la catégo-

rie de celles pour lesquelles l'art. 291 du Code pénal exige, sous peine de l'amende de 16 à 200 francs portée par l'article 292, l'agrément du gouvernement;

» Attendu qu'il résulte des débats et du témoignage du sieur Jullian, ancien maire de Bourdeaux, que lorsque Masson vint s'établir à Bourdeaux, en 1833, il lui fit part, dans une lettre datée, du projet de former dans son domicile des réunions pour l'exercice du culte protestant; que ce magistrat assista lui-même à ces réunions dans le but de s'éclairer sur les caractères de leur motif, et qu'ayant acquis la certitude qu'elles étoient à l'abri de toute suspicion, il autorisa verbalement Masson à les continuer, avec offre de lui donner une autorisation écrite;

» Que dès lors Masson a été fondé à penser qu'il étoit suffisamment autorisé à continuer dans son domicile les exercices religieux auxquels il se livre depuis 1833, sans qu'il se soit cru dans l'obligation de réclamer une permission nouvelle du magistrat qui succédoit à celui dont il avoit obtenu l'agrément;

» Que d'ailleurs il ne résulte pas des pièces de la procédure que le maire actuel de Bourdeaux ait révoqué par un acte officiel l'autorisation accordée par son prédécesseur à Masson, ou fait inhibition à Masson, soit par un arrêté, soit par un ordre écrit, de cesser ses réunions;

» Que les seuls documens relatifs à ce sujet sont les procès-verbaux rédigés le 18 avril 1836 par les gendarmes Ferrier et Mathonnet, et le 14 mai 1836 par les gendarmes Maulip et Perrot, procès-verbaux qui imputent à Masson une contravention aux articles 291, 292, 294 du Code pénal, et à la loi du 10 avril 1834, et qui, transmis au maire de Bourdeaux sous forme de dénonciation, ne renferment aucune adhésion formelle émanée de ce magistrat en sa qualité d'officier public;

» Attendu que le tribunal de Die a fait une fausse application des articles 291, 292, 294 du Code pénal et de la loi du 10 avril 1834;

» Attendu d'ailleurs que les faits d'escroquerie qui avoient été imputés à Masson ne sont nullement prouvés par les débats; qu'ils se trouvent même entièrement écartés de la cause par les nombreux témoignages rendus en appel à la moralité et au désintéressement du sieur Masson;

» Par ces motifs, le tribunal, ouï M. Ollivier, juge, en son rapport; M. Bigillion, avocat du roi, en ses conclusions; le prévenu en sa défense; statuant sur l'appel, réforme le jugement du tribunal de Die, et, par nouveau, acquitte Masson sans dépens. »

Ce jugement a été accueilli par un tonnerre d'applaudissemens par les protestans qui remplissoient la salle. C'étoit pour eux une victoire, et ils l'ont célébrée avec transport. Nous n'imiterons pas le *Semeur* qui avoit attaqué avec emportement le jugement de Die. Seulement, il nous semble que les juges de Valence sont bien respectueux pour les pasteurs protestans qu'ils appellent ministres du *saint Evangile*. De plus, il nous paroît qu'on a mis à l'écart une question assez importante. Masson n'est pas ministre, il n'a donc pas aux yeux de l'autorité de caractère pour en exercer les fonctions. Il est l'agent d'une société particulière qui lui fait un traitement de 800 fr. Or, cette société n'étant pas reconnue légalement, Masson n'avoit pas droit de tenir et de présider des réunions pour le culte. C'est ainsi qu'on l'a jugé en plusieurs rencontres.

Diverses communes du diocèse de Limoges ont reçu du ministre des cultes des secours pour aider aux réparations ou constructions d'églises ou de presbytères; il y a trente-cinq communes en tout. Les sommes attribuées à chacune ne s'élèvent pas à plus de 300 fr., ou ne descendent pas au-dessous de 100 fr. Il y a cependant la commune de Nantiat qui reçoit 800 fr. La somme totale des secours

distribués aux trente-cinq communes est de 6,600 fr. Les mandats ne sont acquittés que sur un certificat du maire, portant que les travaux sont commencés.

Les Sœurs de Charité établies à Limoges, et qui s'y appliquent à toute sorte de bonnes œuvres, souhaitoient y joindre le soin de recueillir et d'élever des orphelins; mais il falloit pour cet effet un local plus grand que celui qu'elles occupent. On a acheté pour cela une maison et un jardin dans un faubourg de la ville. Le conseil municipal a favorisé l'œuvre, en votant 15,000 fr. payables en dix ans. Une souscription est ouverte pour payer le reste du prix de l'acquisition; quelques offrandes déjà faites promettent un heureux résultat.

On vient d'établir à Namur une école normale pour former de bons instituteurs dans les campagnes, et suppléer aux Frères des Ecoles chrétiennes, qui, d'après leur règle, doivent être au moins trois ensemble. On a donc acheté près de l'établissement des Frères, à Namur, une maison qui sera bientôt prête à recevoir vingt à vingt-cinq élèves internes. On les formera d'après la méthode des Frères. Un Frère sera chargé de leur instruction, et ils feront même leur apprentissage dans les classes. Les instituteurs peu éloignés pourront même venir y prendre des leçons. C'est M. l'évêque de Namur qui préside à cette œuvre.

La commission administrative de l'institut des Sourds-Muets à Gênes, ayant pitié de l'état de tant de malheureux qui vivent et meurent sans connoître Dieu et leurs devoirs, a adressé une circulaire à tous les sujets du royaume, pour les inviter à secourir ces pauvres affligés. On propose donc une double souscription; la première d'actions de 20 liv., à donner annuellement pendant cinq ans, et la deuxième de dons qui seront capitalisés, pour élever le plus possible de sourds-muets pauvres de l'état. On tirera au sort ceux qui doivent être réunis dans une pension. Les membres de la commission recueilleront les souscriptions; à Gênes, ce sont MM. le cardinal-archevêque, président, le marquis Cattaneo, J. E. Spinola, J. C. de Negro, l'abbé Boselli, directeur de l'Institut et l'intendant; dans les provinces, ce sera l'évêque, l'intendant et deux ou trois personnes choisies à cet effet. Les ministres du roi, d'après les intentions du prince, ont invité les évêques et les intendans à favoriser cette œuvre autant qu'il sera en eux.

POLITIQUE.

A l'occasion de l'entreprise de Louis Bonaparte, les journaux rappellent que, depuis la révolution de juillet, les divers membres de cette famille n'ont cessé de s'agiter comme de vrais et légitimes prétendans au gouvernement de la France. Seulement il faut leur rendre la justice de dire que tant qu'a duré le règne de la branche aînée des Bourbons, ils ont eu la modestie de se tenir à l'écart, et de ne point opposer leurs titres à ceux de Louis XVIII et de Charles X. Ce n'est que quand ils ont vu tous les principes remis en question que leur ambition s'est réveillée, et qu'ils ont cru pouvoir reproduire leurs anciennes prétentions. L'aîné de la famille les formula dans des réclamations publiques, d'abord au nom de son neveu, le duc de Reichstadt, et après la mort de celui-ci, il les renouvela en son propre nom.

On ne peut s'empêcher de convenir que d'autres à sa place auroient pu s'y méprendre. En effet, il entendoit dire et enseigner en France par nos premiers publicistes que le peuple souverain avoit repris possession de ses droits, et qu'il étoit le maître d'user de son vœu national en faveur de qui, et comme bon lui sembleroit. Il y avoit d'ailleurs en circulation un

mot célèbre qui sembloit résumer toute la matière; c'étoit celui d'un de nos plus grands jurisconsultes qui avoit dit au prince actuellement régnant : Nous vous avons choisi *quoique Bourbon*. Les frères et les neveux de l'empereur Napoléon avoient probablement conclu de là qu'on pouvoit également les choisir, *quoique Bonapartes*; et il faut avouer que c'étoit une erreur excusable en logique. S'ils l'ont commise, la faute en est peut-être à ceux qui avoient eu l'imprudence de poser le premier *quoique*. Mais en tout état de cause, il est juste de tenir compte à la famille Bonaparte de ce qu'elle avoit toujours gardé le silence en présence des droits de la restauration. Cela prouve au moins de sa part qu'elle savoit y mettre du tact et du jugement.

Le gouvernement de Madrid commence à entrevoir le moyen de placer ses confiscations révolutionnaires. Ayant vu et reconnu que personne n'en vouloit ni pour sou, ni pour maille, il s'est avisé dans sa sagesse qu'on en voudroit peut-être pour rien; et c'est de cette lumineuse idée qu'il paroît maintenant partir pour s'en défaire; sauf à revenir encore sur cet expédient, s'il arrive qu'il ne trouve pas d'amateurs à ce prix-là.

Quoi qu'il en soit, un membre des cortès vient de sonder là-dessus les dispositions du public par une proposition qui ne nous paroît pas de nature à relever le crédit de la rente espagnole : il demande que les propriétés provenant des confiscations soient distribuées en deux classes. L'une seroit le partage des prolétaires et des *pauvres ouvriers*, comme il dit, qui, dans leurs journées perdues et leurs momens de loisir, se feroient ainsi une petite culture à eux pour augmenter leur aisance. L'autre, qui se composeroit principalement des grands domaines de l'Eglise et de l'émigration, seroit affectée à des colonies militaires qui s'y installeroient fièrement et en useroient à la manière dont les anciens Romains disposoient des terres conquises par leurs armes, ou qu'ils se contenteroient de signifier tout simplement aux anciens propriétaires d'avoir à se retirer où ils pourroient, sans autre forme de procès que celle qui nous a été laissée par Virgile : *Veteres migrate coloni*.

Il faut espérer que tout ceci n'aura pas de longues suites. Sans quoi cet exemple de loi agraire deviendroit pour les révolutionnaires de tous les pays la plus terrible excitation qui leur ait encore été donnée. Car, quel est actuellement le grand suj t de litige entre eux et les gouvernemens qui tiennent encore au sol par quelques racines? C'est que les premiers veulent arriver à ce qu'ils appellent le règne de la capacité, ainsi qu'à une répartition à peu près égale du fonds commun des sociétés. Or, voilà précisément la solution du problème qu'ils cherchent, et le genre de propriété dont l'acquisition leur paroît la plus commode. A la vérité, tous les pays ne se trouvent pas en position, comme l'Espagne, de leur tailler de petits lots dans le domaine de l'Eglise pour leurs prolétaires et *leurs pauvres ouvriers*. Mais le principe des distributions gratuites de terre une fois admis, il ne s'agira plus que de prendre les grands biens où ils se trouveront. C'est maintenant à ceux qui les possèdent à y bien réfléchir, et à juger jusqu'à quel point il peut leur convenir de favoriser une révolution qui menace de donner un exemple de bouleversement aussi redoutable pour la propriété, et aussi entraînant pour les peuples révolutionnaires qui la couvent des yeux.

PARIS, 11 NOVEMBRE.

M. Emmanuel Poulle, député, ayant été nommé tout récemment président de chambre à la cour royale d'Aix, une ordonnance vient de convoquer à Draguignan le collége du 3e arrondissement électoral du département du Var, pour le 11 décembre.

— Le Bulletin des Lois contient une ordonnance qui accorde une pension de

6,000 fr. à M. de Chabrol, ancien préfet de la Seine.

— On annonce qu'il paroîtra bientôt une ordonnance de permutation pour trois ou quatre préfectures.

— Le lieutenant-général Cubières quitte le commandement du corps d'occupation d'Ancône où il doit être remplacé incessamment par le général Gazan.

— Les journaux ministériels démentent le fait rapporté par quelques feuilles, de la demande d'extradition d'un réfugié italien, que le roi des Français auroit adressée à la république de Saint-Marin.

— M. de Saint-Priest, ambassadeur du gouvernement français en Portugal, est arrivé à Paris.

— La garnison de Paris reçoit une augmentation de deux régimens d'infanterie.

— Par décision du ministre de la guerre, les terrains situés commune de la Villette, affectés à la construction des forts détachés, seront mis en location le 27 novembre pour trois, six, neuf ans, mais sous la condition que si le gouvernement avoit besoin de ces terrains avant l'expiration de ces délais ternaires, il pourra les reprendre.

— Le maréchal Clausel est parti le 29, d'Alger, pour Bone. On pense que l'entrée de l'armée en campagne, qui avoit été fixée aux premiers jours de ce mois, aura été retardée.

— Madame Querecque, comtesse de Bruc, âgée de 32 ans, a été arrêtée à son domicile, rue Vivienne, en vertu d'un mandat d'amener délivré par M. Legonidec, juge d'instruction. La *Gazette des Tribunaux* qui annonce cette nouvelle dit qu'on pense que cette arrestation se rattache aux événemens de Strasbourg.

— Quelques journaux ont annoncé que la duchesse de Saint-Leu étoit à Paris. Le *Courrier Français* assure, lui, que la mère du prince Louis s'est arrêtée à Viry, chez la maréchale de Raguse, où elle se trouve encore. C'est Madame de Salvage qui a fait des démarches auprès des ministres au nom de la duchesse de Saint-Leu qui a seulement écrit ces jours derniers à la reine des Français, en faveur de son fils.

— Un capitaine du génie arrêté ces jours derniers à Strasbourg a été mis en liberté.

— Le prince Louis a été transféré à la maison de correction de Strasbourg, où un appartement lui avoit été préparé.

— Le *Courrier du Bas-Rhin* ayant annoncé que le lieutenant-général Voirol avoit vu à Bade, l'été dernier, le prince Louis-Bonaparte, ce général a écrit au rédacteur pour démentir ce fait.

— La cour royale statuera le 17 sur l'appel du sieur Rixain, détenu politique, condamné par le tribunal de Troyes à cinq jours de prison, pour avoir refusé de choisir et d'indiquer, après l'expiration de sa peine, le lieu où il doit résider pendant cinq ans sous la surveillance de la haute police.

— M. le comte de Brulard, condamné à mort par contumace dans l'affaire de la rue des Prouvaires, se présentera le 21 novembre devant la cour d'assises pour purger sa contumace.

— Le tribunal correctionnel, 7e chambre, a remis à huitaine la cause de M. Fabre, éditeur de la *Lancette française*, ou Gazette des hôpitaux, poursuivi pour avoir traité des matières politiques dans son journal qui n'est point assujéti au cautionnement.

— Le 8 septembre, au moment où les troupes revenoient du camp de Compiègne, deux caporaux entrèrent dans une auberge, et y trouvèrent un soldat de leur régiment, le nommé Piquet, qui, pendant qu'il dormoit à une table, avoit été travesti en marmiton par la maîtresse de l'auberge et d'autres femmes. Cette plaisanterie d'assez mauvais goût eut des suites funestes. Les deux caporaux, après avoir bu, voulurent partager la gaîté des spectateurs, et s'approchèrent de Piquet; celui-ci en se réveillant frappa assez violemment l'un d'eux. Piquet fut arrêté; et traduit devant le conseil de guerre de Paris pour voies de fait envers son supé-

rieur, il vient d'être condamné à mort. Toutefois M. Mévil, commandant-rapporteur, a annoncé à Piquet, après la lecture de son arrêt, qu'il avoit été recommandé à la clémence du roi des Français, et l'a engagé à ne pas se pourvoir.

— Les ouvriers charpentiers sont depuis quelque temps en dispute continuelle. Les compagnons du devoir prétendent interdire aux compagnons de liberté et aux Limousins la faculté de travailler sur la rive droite de la Seine. Ceux-ci, comme on le pense bien, n'ont pas voulu se soumettre. Un entrepreneur, M. Terville, qui employoit des compagnons de liberté et des Limousins, a été forcé, à son grand détriment, de transporter ses ateliers du faubourg Saint-Martin, où ils étoient depuis dix ans, au faubourg Saint-Germain, parce qu'il n'a pas voulu renvoyer des ouvriers qu'il occupoit depuis plusieurs années. Ses trois frères et lui ont été exposés à de mauvais traitemens. Un ouvrier a été grièvement blessé. La justice informe et la police veille attentivement sur les meneurs de cette déplorable affaire.

— Plusieurs procès-verbaux de contravention ont été notifiés cette semaine à des conducteurs de Parisiennes et autres voitures de transport en commun, pour avoir laissé les cochers de ces voitures lancer leurs chevaux au galop sur différens points de Paris. On dit que les ordres les plus stricts sont donnés pour la répression de ces contraventions, qui peuvent avoir des suites si funestes.

— M. de Luçay, ancien préfet du Cher sous le consulat, premier préfet du palais sous l'empire, est mort ces jours derniers à Paris, à l'âge de 83 ans.

— L'Académie française a tenu hier une séance publique pour la réception de M. Dupaty, élu en remplacement de M. le vicomte Lainé.

— Un nombre assez considérable de tableaux représentant des faits d'armes viennent d'être enlevés de la galerie de Diane aux Tuileries, et portés au Musée de Versailles. On a mis aux places qu'ils occupoient huit grands tableaux de Mignard, et huit compositions plus petites du même maître. Les panneaux en stuc qui servoient d'encadrement aux tableaux de batailles, ont été remplacés par des panneaux en menuiserie dont les dorures et compartimens s'accordent parfaitement avec les ornemens du plafond.

— On découvre chaque jour dans les fouilles du Luxembourg une grande quantité de poteries romaines ; ces jours derniers il a été trouvé les fragmens d'une très-belle amphore. Tous ces débris d'antiquité sont soigneusement recueillis et conservés.

NOUVELLES DES PROVINCES.

M. le comte Henri de Tilly qui a été arrêté dernièrement à Toulon, comme il se disposoit à faire purger sa contumace, a comparu le 7 devant la cour d'assises d'Orléans, et a été jugé sur les faits qui avoient amené sa condamnation et sur ceux que l'arrêt de contumace avoit écartés. Le substitut chargé de porter la parole ayant abandonné l'accusation, il est resté peu de chose à dire à M. Guibourg, défenseur de M. de Tilly et son ami. M. le comte de Tilly a été acquitté.

— La cour d'assises d'Orléans a aussi acquitté le sieur Landry, garde de M. de Pontfarcy, qui s'étoit constitué prisonnier pour purger un arrêt de contumace. M. Bouteloup, père des deux jeunes Bouteloup, condamnés à mort pour délits politiques, a été également acquitté. La même cour avoit précédemment prononcé la mise en liberté de ses deux fils.

— La cour d'assises d'Indre-et-Loire, siégeant à Tours, s'occupera dans sa session de décembre, d'une plainte contre des employés secondaires du télégraphe, qui favorisoient les spéculations de bourse d'une maison de banque de Bordeaux. Un agent de cette maison qui se trouvoit à Paris portoit, à l'issue de la Bourse, un paquet de gants jaunes ou blancs au courrier de la malle de Bordeaux. Ce paquet, remis à Tours à un employé du té-

légraphe, indiquoit par la couleur des gants la hausse ou la baisse; alors celui-ci faisoit un signe convenu qui constituoit une erreur, aussitôt rectifiée, mais le signe et la rectification étoient répétés sur toute la ligne. Auprès de Bordeaux, un autre employé du télégraphe transmettoit le signe à un commis de la maison de banque dont les chefs jouoient à coup sûr.

— Le brigadier Bruyant, arrêté à Vendôme, est arrivé il y a quelques jours à la prison de Tours. Le hussard Thierry n'a pas encore été arrêté.

— Dimanche dernier, dans la nuit, une crue inattendue du Rhône a occasionné de grands désastres à Lyon. Les Broteaux et la Guillotière ont été envahis par les eaux, et les habitans de ces quartiers ont été obligés de déloger en toute hâte. Sept personnes qui étoient sur le point de se noyer ont dû leur salut au courage d'un jeune homme. Une maison s'est écroulée à la Guillotière. Beaucoup de mobiliers et des marchandises ont été détruits. Huit ou dix heures après le Rhône a décru, et les habitans chassés de leur domicile ont pu bientôt y rentrer.

— La rivière d'Ain a également débordé. La route de Bourg à Chambéry, par Belley, s'est trouvée interceptée, et des dégradations considérables ont eu lieu.

— D'après l'*Echo du Cantal*, l'hiver se fait déjà sentir dans ce pays, et la misère est fort grande. Cette feuille annonce aussi que beaucoup de vaches, de moutons, de chèvres qui pacageoient sur les montagnes, ne pouvant gagner leurs parcs, ont été entraînés dans des précipices et ensevelis sous les neiges. Les pâtres ont eu toutes les peines du monde à atteindre leurs chalets. Trois voyageurs surpris par le mauvais temps ont péri.

— M. de Chantelauze est arrivé à Montbrison où il paroît devoir fixer sa résidence.

—Les coalitions d'ouvriers font le tour de la France. En ce moment à Bordeaux, les ouvriers tailleurs désertent les magasins, et les maîtres se trouvent dans l'impossibilité de servir leurs pratiques. Les ouvriers demandent une augmentation de salaire.

— M. Pucheu, juge à Mont-de-Marsan, vient de mourir.

— La *Sentinelle des Pyrénées* dit que des habitans du Haut Anglet ont été arrêtés pour avoir pillé quelques marchandises appartenant à des navires naufragés, et que le second d'un de ces navires a vu ses malles brisées sous ses yeux, et tous ses effets enlevés, lorsqu'il venoit à peine d'echapper à la fureur des flots. En vérité il y a des cœurs que rien ne sauroit toucher.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le gouvernement de la constitution de 1812 est chaque jour plus chancelant. Les révolutionnaires qui l'ont établi à la place d'un pouvoir qui devoit son existence au délire d'un roi mourant, se sont bientôt divisés; aujourd'hui beaucoup d'entre eux désirent son renversement. L'armée aussi qu'on ne paie pas, qu'on nourrit à peine, est prête à accueillir un autre ordre de choses; ses révoltes continuelles, son insubordination doivent assez dire au gouvernement de la constitution qu'il ne doit pas compter sur elle. La presse, respectueuse envers la régente, au moment de la révolution, change également son style, et cette pauvre femme n'est plus la femme héroïque, la mère immortelle des Espagnols; tous ces mots de tendresse, de respect ont fait place à la froideur. Le *Tribun*, lui, l'attaque et la harcelle sans pitié. Encore si, au milieu de tous ces élémens de destruction, l'on pouvoit s'appuyer sur les provinces, mais elles sont lasses de souffrir, et peu disposées vraiment à faire d'énormes sacrifices pour le maintien de ce qui existe. Cette terrible situation s'aggrave en la présence des cortès, car, loin de chercher à rendre moindre le mal du gouvernement, elles sont là, inquiètes, turbulentes. Lors-

qu'elles devroient s'occuper du paiement de la dette espagnole, prendre quelques moyens pour faire subsister le gouvernement qui tombe d'inanition, elles tourmentent les ministres déjà bien embarrassés, et cherchent à trouver des coupables parmi des généraux malheureux ou inexpérimentés.

— Le général Vigo, que le ministère a forcé de sortir de Madrid et de se rendre à Badajoz, s'est, dit-on, mis à la tête de nombreux mécontens.

— On ne savoit trop à Madrid, à la date du 2, où se trouvoit Gomez. On supposoit qu'il étoit aux environs de Truxillo (Estramadure).

— Le siége de Bilbao, interrompu un instant, a été repris le 3 avec vigueur.

— Le gouvernement de Madrid ne peut se consoler d'avoir vu sa bonne *réputation financière* méconnue à Londres et à Paris. Après les reproches adressés par M. Mendizabal et par les journaux espagnols à quelques-uns de nos journaux qui n'ont pas caché la vérité, est venu l'ambassadeur de Madrid à Paris, qui a adressé une note au *Moniteur*. Cette note fort longue parle de journaux *remarquables par leur habituelle circonspection*, qui se sont faits les organes de nouvelles entièrement fausses. On doit comprendre que ceci a trait à ce que nos feuilles ministérielles ont dit sur le mauvais état financier de l'Espagne, sur les assassinats qui ont eu lieu à Madrid et dans les provinces, et sur les progrès des carlistes. M. Campuzano engage ensuite les porteurs de rentes d'Espagne à Paris et à Londres à avoir confiance dans la révolution, et à échanger leurs coupons contre des bons du trésor espagnol, à six et douze mois de terme par moitié, avec les intérêts à cinq pour cent l'an. Bien entendu que le gouvernement espagnol prend l'engagement le *plus sacré* d'anticiper les paiemens, si ses affaires venoient par hasard à s'arranger avant l'échéance.

— Le *Moniteur* et la *Charte de* 1830 ne donnent aujourd'hui aucune nouvelle d'Espagne.

Joseph Bonaparte doit, dit-on, quitter l'Angleterre au commencement du printemps prochain, pour retourner aux Etats-Unis.

— Le 7 novembre, M. Green est monté dans un très-grand ballon, accompagné de MM. Monkmasson et Holland, et a quitté Londres à une heure de l'après-midi avec l'intention de se diriger vers les côtes de France ou de Hollande. Les voyageurs avoient fait des provisions pour plusieurs jours. Le ballon de M. Green a été vu par les habitans de Douvres, le 7, vers cinq heures du soir.

— Des nouvelles de Lisbonne, du 29 octobre, arrivées par l'Angleterre, représentent la révolution comme fort embarrassée et fort tremblante devant les partisans de don Miguel. Le comte Albani, dont nous avons annoncé l'arrestation, a été mis en liberté.

— Le projet de réponse adopté par la diète lui a été présenté par Soleure, et non Schaffouse, comme nous l'avions dit. Il n'est au reste que le second projet de la majorité de la commission avec quelques modifications. A en juger par le langage de nos feuilles ministérielles, ici finit le différend qui existoit entre la France et la Suisse. La session extraordinaire de la diète helvétique a été close le 8. Le président a assuré la diète, au nom du vorort, qu'il fera tout ce qui sera en son pouvoir pour épargner à la confédération de nouvelles entraves dans ses relations avec ses alliés.

— On nous écrit, à la date du 29 octobre, que la ville d'Ancône est tout-à-fait délivrée du choléra. On a dû supprimer, le 4 novembre, toutes les mesures sanitaires que le fléau avoit nécessitées. Mais on nous dit que le choléra s'est déclaré avec une grande violence à Naples, et qu'il frappoit à la fin d'octobre environ cent personnes par jour. Cinquante-cinq habitans de cette malheureuse ville sont morts dans une seule nuit. Les révolutionnaires, pour qui tout

est bon, ont cherché à exploiter ces désastres et la consternation occasionnée par le fléau, en soulevant le peuple, facile à abuser. Ils ont répandu le bruit que les alimens mis en vente étoient empoisonnés. C'est alors que le roi a parcouru la ville, comme nous l'avons dit dans notre dernier numéro, et a goûté devant les masses le pain des boulangers, et le vin des plus modestes cabaretiers.

— Le roi Charles X est arrivé le 21 octobre à Goritz, où l'avoient précédé M. le Dauphin et madame la Dauphine. S. M. s'est arrêté à Salsbourg, où elle a visité la princesse de Beira et les enfans de Charles V. Sur toute la route que le roi a parcourue les autorités et les populations ont accueilli le voyageur et son petit-fils avec les témoignages de l'intérêt le plus respectueux.

— La *Gazette d'Augsbourg* annonce que le prince de Salerne a demandé, au nom du roi des Deux-Siciles, la main de l'archiduchesse Thérèse, fille de l'archiduc Charles, et que l'empereur d'Autriche a donné son consentement à cette union.

LE CONSOLATEUR DES AMES AFFLIGÉES ET MALADES, par M. l'abbé Martin de Noirlieu.

Ce n'est que dans l'Evangile que les afflictions ont été proclamées heureuses; ce n'est que dans le christianisme, et surtout dans l'Eglise catholique, qu'une foule d'auteurs ont commenté en mille manières cette parole du Sauveur, *Heureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés.* Que d'onction, que d'amour, que de pensées toutes divines consignés dans les ouvrages des Pères, dans nos livres ascétiques et dans nos sermonnaires! Quel philosophe a jamais trouvé le secret de consoler, de toucher avec une main aussi patiente, aussi délicate, aussi miséricordieuse les plaies de l'ame, que le fait saint Basile dans ses lettres à un père qui avoit perdu son fils, saint Jean-Chrysostôme écrivant à Olympiade, saint François de Sales remplissant l'office d'ange consolateur auprès de tous les affligés que sa réputation de douceur et de charité engageoit à s'adresser à lui? Massillon a parlé des afflictions avec un tact infini devant le roi le plus heureux de l'Europe, et en présence d'une cour qui connoissoit si bien les jouissances de la vie. Il y avoit là aussi au milieu des pompes et de l'enivrement de la grandeur, d'amères afflictions. Elles ne sont pas toutes cachées sous le chaume et sous la bure. Elles sont plus poignantes à mesure que la fortune semble les éloigner. Partout où Dieu a des élus, il y a des affligés. C'est un des caractères les plus constans de sa providence d'éprouver ses enfans, et c'est une des marques les moins équivoques qu'on est dans la bonne voie, que la disposition de cœur qui nous fait accepter avec joie ce moyen de nous purifier.

Quoique le christianisme tout entier soit une suite de leçons destinées à nous fortifier contre les adversités de la vie, cependant il y a peu de livres exclusivement consacrés aux affligés, aux malades et aux vieillards. M. Martin de Noirlieu a composé à l'usage de ces trois espèces de personnes une suite de méditations et de prières que les ecclésiastiques peuvent mettre avec confiance dans les mains des malades et des affligés. Un pasteur qui ne peut leur accorder que quelques instans, trouvera dans l'écrit du pieux écrivain un supplément à ses exhortations. La maison de deuil, dit le Sage, est plus instructive que celle qui est livrée aux festins, parce qu'on y est averti de la fin de notre pauvre humanité, et qu'avant de quitter la vie, on a pensé du moins à l'avenir qui la suit; *Meliùs est ire in domum luctûs quàm in domum gaudii. In illa enim finis admonetur cunctorum hominum, et vivens cogitat quid futurum sit.* Il en est ainsi des livres.

Le stoïcisme ancien et moderne a fortifié bien peu d'ames foibles. Et ceux que la religion a consolés, qu'elle a rendus meilleurs, sont innombrables; et c'est

dans le bon usage qu'elle leur a appris à faire des afflictions qu'ils ont puisé leur constance, leurs joies, leurs espérances. Les ames pieuses qui liront avec foi et simplicité *le Consolateur des affligés et des malades*, y trouveront tous les sentimens propres à leur situation. Celui qui les exprime a commencé par les goûter lui-même. Son écrit n'est que le développement de cette parole prononcée il y a quelques milliers d'années, et dont rien n'approche en fait de sublimité et de perfection : *Le Seigneur a donné, le Seigneur a ôté; que le nom du Seigneur soit béni.* (JOB.)

Les LETTRES SUR L'ITALIE, par M. de Joux, 2 vol. in-8°, dont nous avons rendu compte dans notre numéro du 20 octobre dernier, se trouvent à la librairie de PÉRISSE frères, à Lyon, et même Maison, à Paris, rue du Pot-de-Fer. Prix : 9 fr.

LE MÊME OUVRAGE, 2 volumes in-12 Prix : 4 fr. 50 c.

Le Gérant, Le Besgue.

BOURSE DE PARIS DU 14 NOVEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 105 f. 75
QUATRE p. 0/0 j. de sept. — 99 fr. 00
TROIS p. 0/0, j. de juin. — 78 f. 85
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 100 fr. 80
Act. de la Banque. 2290 f. 00
Empr. national. 000 f. 00
Bons du Trésor. 0 0/0
Rente de la Ville de Paris. 000 00
Obl. de la Ville de Paris. 1200 f. 00
Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00

Quatre Can., 1192 f. 50	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth. 755 fr. 00	Empr. r. d'Esp. 00 f. 0/0
R. de Napl. 98 f. 80	R. p. d'Esp. 00 f. 0/0
Emp. rom. 99 f. 1/2	Empr. Belge. 101 fr.
Cortès, 00 fr. 0/0	Empr. d'Haïti. 000 f.
R. d'Esp. 00 0/0.	Empr. grec... 00 00.

L'ASSOCIATION ECCLÉSIASTIQUE DE PRÉVOYANCE, que nous avons recommandée dans nos numéros des 23 avril et 28 juillet derniers, vient d'imprimer un nouveau Prospectus, sur lequel nous voyons avec intérêt les noms des fondateurs, qui sont des vicaires-généraux, supérieurs de grands séminaires, chanoines, curés, secrétaires d'évêchés, etc. De telles autorités justifient l'accueil que nous avons fait à cette belle institution, et lui assurent dans le clergé la confiance et le succès qu'elle mérite.

Nous voyons dans sa nouvelle instruction qu'elle a reçu la sanction de dix prélats, et qu'un d'eux y a placé des fonds pour son compte personnel, et nous apprenons qu'un évêque vient d'y déposer lui-même une somme assez considérable, que ses conseils ont recueillie de quelques-uns de ses ecclésiastiques à sa dernière retraite pastorale.

Le comité religieux se compose de deux prélats, d'un vicaire-général et d'un supérieur de séminaire de Paris.

Les classes et compagnies de l'association sont en pleine activité, et comptent un grand nombre de mises de 2, 3, 4, 5 et 6,000 fr., appartenant à des ecclésiastiques âgés depuis 30 jusqu'à 75 ans. Sur ces placemens, plusieurs legs considérables ont été faits en faveur des grands-séminaires de Saint-Sulpice, de Saint-Irénée, à Lyon, et de celui d'Amiens, et de plusieurs fabriques et écoles chrétiennes des diocèses de Rennes, de Nancy, de Châlons-sur-Marne, de Tours, de La Rochelle, de Versailles, de Meaux, etc.

S'adresser aux bureaux, place de la Bourse, 31, de onze à trois heures, pour avoir des renseignemens ou prospectus.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP.
Quai des Augustins, n. 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2733.

MARDI 15 NOVEMBRE 1836.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

TWELVE LECTURES ON THE CONNEXION BETWEEN SCIENCE ET AND REVEALED RELIGION, BY NICOLAS WISEMAN.

DOUZE CONFÉRENCES SUR L'UNION DE LA SCIENCE ET DE LA RELIGION RÉVÉLÉE; PAR NICOLAS WISEMAN. Londres, 1836, 2 vol. in-8°.

Ces discours sont ceux dont nous avons parlé, numéro du 20 septembre dernier. Ils ont été prononcés à Rome, d'abord dans le collége Anglais, dont le docteur Wiseman est le président, puis dans des réunions qui eurent lieu pendant le carême de 1835, chez M. le cardinal Weld. L'auteur les avoit beaucoup augmentés dans cette dernière circonstance. Il parloit devant des hommes instruits et habiles. Il a encore revu ces discours avant de les livrer à la presse, et a tâché de les adapter aux différentes classes de lecteurs et aux besoins de l'époque. Cet ouvrage est trop important pour que nous ne nous empressions pas d'en donner une idée.

Il y a douze conférences : deux sur l'étude comparée des langues, deux sur l'histoire naturelle de la race humaine, deux sur les sciences naturelles, deux sur l'histoire des premiers temps, une sur l'archéologie, deux sur les études orientales, tant sacrées que profanes, et enfin une dernière, qui est la conclusion et le resumé des précédentes. L'auteur se propose, dit-il, de montrer dans ces conférences la correspondance entre les progrès de la science et le développement des preuves chrétiennes. Son plan n'est point d'entrer dans le champ de la théologie naturelle; il n'entend parler que de la religion relevée et des preuves qui résultent pour le christianisme de ses nombreux rapports avec l'ordre de la nature ou le cours des événemens humains.

Les deux premières conférences roulent sur l'ethnographie ou la classification des nations d'après l'étude comparée de leurs langues; science qu'on appelle aussi linguistique ou philologie comparée, science nouvelle qui n'a pas encore eu d'historien, et qui possède à peine quelques ouvrages élémentaires. Cependant l'auteur espère faire voir par la simple histoire de cette science que le récit de Moïse sur la dispersion du genre humain est pleinement confirmée.

L'auteur s'occupe d'abord de l'histoire des langues, de leur origine, de leur plus ou moins d'antiquité, de leurs rapports, de leur classification. Il examine les divers systèmes imaginés à cet égard, et conclut avec les plus habiles ethnographes que dans l'origine il n'y avoit qu'une langue; c'est le sentiment de Humboldt, de l'Académie de Pétersbourg, de Merian, de Klaproth, de Schlegel; et en second lieu, que la séparation a eu lieu par une cause violente et soudaine; c'est l'avis de Herder, de Turner, d'Abel Rémusat, de Niebuhr, de Balbi. Ces deux discours renferment une foule d'aperçus neufs et curieux sur un sujet encore peu exploré. On voit déjà qu'il en ré-

vérité, je crois que si les livres de Moïse n'avoient pas été conservés par les chrétiens et qu'ils eussent été découverts, pour la première fois, parmi les Juifs de Chine, ou par le docteur Buchanan chez ceux du Malabare, avec les manuscrits du Pentateuque trouvés tout récemment, ils auroient été reçus comme un trésor de connoissances historiques et philosophiques par ceux même qui aujourd'hui les négligent et les outragent. »

On sait quelles sont les prétentions de ces peuples à une haute antiquité. Bailly fut le premier savant qui accueillit ces prétentions, et qui chercha à leur donner quelque vraisemblance à force d'allusions, d'allégories et de conjectures. M. Wiseman qui en cite quelques-unes, se demande si c'est là de la science ou du roman, de l'histoire ou de la rêverie. La *Revue d'Edimbourg* adopta à peu près le système de Bailly; mais tout ce qu'il y a eu d'hommes habiles depuis ont rejeté cette antiquité fabuleuse. Delambre, dans son *Histoire de l'astronomie ancienne*, a relevé une à une les méprises de Bailly, Montucla qui écrivoit à l'époque où l'école philosophique étoit dominante, réduit considérablement les calculs exagérés des Indiens sur leur antiquité. Les recherches de M. Bentley, sur l'astronomie indienne, ont prouvé que les observations astronomiques des Indiens ne remontent pas dans le fait au-delà de 14 ou 1,500 ans avant l'ère chrétienne. Les incrédules avoient voulu profiter de quelque ressemblance entre le nom du Christ et celui de Krishna, l'Apollon indien, que les légendes du pays représentent comme un dieu incarné, et Volney dans ses *Ruines* prétendoit que c'étoit le même personnage. Bentley en appliquant les calculs astronomiques à l'histoire de Krishna, estime qu'elle ne remonte pas au-delà du sixième siècle de notre ère. Laplace, tout ami et tout admirateur qu'il étoit de Bailly, avoue qu'il ne peut partager son opinion sur l'antiquité indienne. Il a cherché avec soin si les observations des tables indiennes que l'on faisoit remonter à 1,500 ans ou même à 3,000 ans avant Jésus-Christ, avoient jamais été faites, et il conclut que non, et que ces tables n'étoient appuyées sur aucune observation véritable, parce que les conjonctions qu'elles supposoient n'avoient pu avoir lieu. C'est là un argument décisif, et qui a d'autant plus de poids, que Laplace n'a pas été amené à cette conclusion par le désir de favoriser nos croyances. A ces témoignages on pourroit joindre ceux de Maskelyne, de Heeren, de Cuvier, de Klaproth; celui-ci dit expressément que *les tables astronomiques des Hindous, auxquelles on avoit attribué une antiquité prodigieuse, ont été construites dans le septième siècle de l'ère vulgaire et ont été postérieurement reportées par des calculs à une époque antérieure.*

Si de l'astronomie des Indiens on passe à leur histoire, on y trouvera les mêmes traces d'imposture. Il n'est pas plus difficile d'inventer des milliers d'années pour la suite des rois que pour les progrès des sciences. Sir William Jones qui a fait tant de recherches sur l'Inde, a calculé la chronologie indienne, et est d'avis que le plus loin qu'on puisse faire remonter l'origine de cet empire est il y a 3800 ans, c'est-à-dire, 2000 ans avant Jésus-Christ, ce qui reporte au temps d'Abraham, époque où l'Egypte et la Phénicie étoient déjà des états florissans. Wilfort et Hamilton qui ont étudié le même sujet, ont reconnu

ves qui ont bouleversé le monde à son origine. Il remarque que saint Grégoire de Nazianze, après saint Justin, suppose une longue période entre la création et le premier arrangement de toutes choses, et que saint Basile, saint Césaire et Origène sont encore plus explicites. Il termine ce discours par des observations sur les fossiles, sur les découvertes de Cuvier et sur les recherches de quelques géologues modernes.

La sixième conférence est consacrée au déluge, considéré comme point de contact entre la géologie et l'Ecriture. Là se présentent trois questions, l'existence, l'unité et la date du déluge. Sur ces trois questions, le savant auteur suit principalement le docteur Buckland, géologue habile, auteur des *Vindiciæ geologicæ* et des *Reliquiæ diluvianæ*. Il rend compte des recherches de plusieurs géologues modernes, entre autres de MM. Elie de Beaumont et de La Bèche, et fait cette remarque à propos de leurs ouvrages.

«Nous trouvons ici une autre preuve que bien éloignés de la tendance de plusieur géologues modernes vers l'incrédulité, ces deux auteurs s'attachent au contraire à accorder leurs hypothèses avec le récit de l'Ecriture, et à résoudre le grand problème de la géologie d'une manière qui soit en harmonie avec le grand fait historique que l'Ecriture nous a transmis. M. Elie de Beaumont observe à la fin de ses *Recherches* que l'élévation de la chaîne de montagnes, tout en produisant, sur les contrées qui en étoient les plus voisines, les effets qu'il a décrits, a pu causer plus loin une violente agitation de la mer et un dérangement de son niveau; *événemens comparables à une inondation soudaine et passagère dont nous trouvons l'indication avec une date presque uniforme dans les annales de toutes les nations.* Et il ajoute dans une note, qu'à ne considérer cet événement historique que comme la dernière révolution qui ait eu lieu sur la surface du globe, il incline à supposer que les Andes furent élevées à cette époque, et par cette élevation on peut expliquer tous les effets nécessaires pour produire un déluge.»

Ici M. Wiseman revient sur les ossemens fossiles des animaux. Il recueille nombre d'observations des voyageurs, parle des théories de Hulton et de Deluc, et montre que Saussure, Dolomieu et Cuvier ont pensé comme Deluc que l'état actuel du globe n'étoit pas aussi ancien que quelques philosophes se l'étoient imaginé. L'autorité de ces savans naturalistes met un grand poids dans la balance.

La septième conférence est sur l'histoire ancienne des Indiens. En commençant, l'auteur fait une observation très-judicieuse :

«J'ai déjà parlé de la tendance des hommes à mépriser ce qu'ils ont sous la main et à exalter ce qui est au loin. Nous trouvons chez nous cette étrange propension. Bien des gens saisissent avec empressement toute découverte qui paroît en désaccord avec l'Ecriture, les conférences passées nous en ont offert bien des exemples et les suivantes nous en présenteront de plus nombreux encore. On attache une importance extraordinaire à tout ce qui est mis au jour et qui paroît contrarier quelque assertion du texte sacré. Les nations de l'Est, au contraire, ont un attachement jaloux pour leurs livres sacrés, et rejettent opiniâtrément tout ce qui en peut prouver la fausseté. Les Chinois, les Indiens et les anciens Egyptiens se sont toujours montrés si épris de leurs histoires respectives et si persuadés de leur exactitude et de leur infaillibilité, qu'il faut chercher autre chose qu'une cause naturelle pour expliquer la facilité avec laquelle nos plus précieux monumens sont souvent abandonnés. En

inspirât de la confiance aux familles par une bonne discipline, par un système d'études bien entendu, et par la pratique de la religion. Il a obtenu, après beaucoup d'instances, des maîtres qui donnent toutes les garanties sous ce rapport. Six ecclésiastiques partent avec M. l'évêque; l'un est M. l'abbé Ladavière, qui a habité long-temps la Nouvelle-Orléans, où il étoit même administrareur du diocèse pendant la vacance du siége. Ses confrères, qui doivent le seconder dans la direction du collége, sont MM. Soller, Devos, Mignard, Abbadie et Duranquel. Trois Frères les accompagnent. On croit que le collége sera fixé à Iberville, à vingt lieues au-dessus de la Nouvelle-Orléans, sur le Missisipi. On ne peut que féliciter le pays de l'avantage que va lui procurer le nouvel établissement.

Nous avons parlé plusieurs fois de l'affaire de M. l'abbé Lienhart, de Strasbourg. On sait que cet ecclésiastique étoit à la tête du petit-séminaire de la Chapelle sous Rougemont, dans le Haut-Rhin En 1830, M. l'évêque de Strasbourg ayant annoncé des changemens dans le personnel de l'établissement, M. l'abbé Lienhart déclara publiquement qu'il s'y opposeroit; il fit insérer une lettre dans ce sens dans le *Courrier du Bas-Rhin*. M. l'évêque prononça contre lui, le 19 octobre 1830, une sentence de suspense. M. Lienhart exposa ses plaintes dans un mémoire dont nous avons rendu compte. Il se pourvut devant le conseil d'état, par un appel comme d'abus, mais le conseil d'état ayant rejeté sa requête, le 5 juillet 1832, sur ce motif qu'il s'agissoit d'une peine canonique infligée par l'évêque de Strasbourg, et que le recours en matière de discipline devoit être porté devant le métropolitain, M. Lienhart forma vers la fin de 1835, son appel devant M. l'archevêque de Besançon. Il fournit un mémoire et des pièces, et M. l'évêque de Strasbourg en envoya de son côté.

La discussion devoit commencer devant M. l'archevêque de Besançon, le 6 juillet dernier. Elle n'eut lieu, à ce qu'il paroît, que le 9. Nous avons dit quelque chose de cette séance, d'après l'*Impartial* de Besançon. Les conseils de M. Lienhart et de M. l'évêque de Strasbourg furent entendus dans leurs moyens. M. l'archevêque prononça son jugement le 11 juillet, et déclara la suspense juste au fond, et valable en la forme. Il est à regretter peut-être que le prélat n'ait pas cru devoir publier les motifs de cette décision; ils auroient pu servir d'exemple pour des cas semblables.

Au surplus, cette affaire a fini mieux qu'on ne s'y attendoit. Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que M. l'abbé Lienhart a écrit à son évêque pour lui témoigner ses regrets, lui faire ses excuses, et protester de sa soumission. Cette démarche honorable fut accueillie avec bonté par le prélat, qui leva de suite la supense, et répondit à M. Lienhart dans les termes les plus bienveillans. On ne peut que se féliciter de cette issue d'une affaire qui avoit retenti d'une manière fâcheuse dans les journaux.

Ce projet d'article étoit rédigé depuis près d'un mois; mais, quelques personnes le savent, nous en suspendîmes la publication par un sentiment de réserve et de déférence que l'on appréciera. Il parut que nous devions attendre que M. l'évêque de Strasbourg ou M. Lienhart fissent connoître eux-mêmes ce qui s'étoit passé. M. Lienhart vient d'adresser au rédacteur de l'*Univers* deux lettres; l'une de M. l'archevêque de Besançon, l'autre de M. l'évêque de Strasbourg. La lettre d'envoi est ainsi conçue: « Monsieur, Mgr l'évêque de Strasbourg m'a autorisé à vous com-

muniquer les copies des deux lettres suivantes, dont les originaux sont entre mes mains. Recevez, etc. Lienhart. Belfort, 7 octobre 1836. » Suivent les lettres des deux prélats :

« Besançon, le 27 juillet 1836.

» Monsieur, après m'être acquitté de mon devoir comme juge, j'ai dû compatir à votre position, et j'ai écrit à Mgr de Strasbourg pour le prier de lever votre interdit, moyennant une simple soumission de votre part.

» Mgr de Strasbourg me répond qu'il est prêt à le faire, pourvu que vous l'assuriez que votre intention est de revenir aux sentimens (1) que tout prêtre professe à l'autel, entre les mains de l'évêque, au moment de l'ordination.

» Je vous ferois injure, si je ne pensois pas que ces sentimens sont au fond de votre cœur, et il me semble qu'il est facile de les exprimer à votre évêque. Il ne pouvoit vous demander moins, et je ne doute pas que vous ne fassiez plus encore.

» Je recevrai de vous, monsieur, avec une consolation véritable, la nouvelle que vous entrerez dans cette voie, la seule propre à ramener dans votre ame le calme et la paix.

» Recevez, etc.

» † CÉSAIRE, archevêque de Besançon. »

« Strasbourg, 17 août 1836.

» Je reçois, mon cher monsieur, avec une joie bien sincère, la promesse de soumission que vous venez de renouveler entre mes mains. Je regrette que vous me l'ayez fait attendre si long-temps. Enfin, vous me parlez aujourd'hui le langage d'un fils à son père; le passé est oublié. Je ne veux plus songer qu'au bonheur de vous compter parmi les prêtres qui font ma consolation et l'honneur de mon diocèse.

» Regardez-vous dès à présent affranchi de tout lien ecclésiastique et rendu à l'exercice du saint ministère. Je ne vous recommande d'autre délai que celui que vous vous prescrirez à vous-même; j'en laisse le genre et la durée à votre discrétion.

» Je me borne à vous dire que, dorénavant, vous trouverez les dispositions les plus obligeantes dans celui qui se plaît aujourd'hui à vous en donner l'assurance de sa propre main.

» † F. M., archevêque de Strasbourg. »

On est un peu surpris que M. l'abbé Lienhart, qui a pris soin d'envoyer ces lettres, ait oublié d'y joindre la sienne. C'étoit-là la pièce importante dans l'affaire. On eût été bien aise de connoître les termes mêmes dont il s'étoit servi dans cette lettre, et il eût dû être empressé, ce semble, de les publier. Cette lettre, qui manque, se plaçoit naturellement entre la lettre de M. l'archevêque de Besançon qui l'a précédée, et la lettre de M. l'évêque de Strasbourg qui l'a suivie. Elle lioit et expliquoit ces deux lettres, et sans cela la publication reste incomplète. Il est donc à désirer que M. Lienhart veuille bien réparer cette omission.

Si nous osions, nous dirions encore que nous avons vu avec regret la note où M. Lienhart fait une restriction sur ses *intérêts temporels*. Ce n'étoit pas là le cas, ce semble, de réveiller ces discussions, qui ne sont propres qu'à altérer la joie que devoit produire la lettre de satisfaction écrite à M. l'évêque de Strasbourg.

Le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, si célèbre dans le dix-septième siècle par son zèle et par les beaux établissemens dont il enrichit cette ville, fit bâtir entr'autres avec magnificence le couvent et l'église des Chartreux. L'église, qui est

(1) Voici sur cet endroit une note de M. Lienhart.

» Il est bien vrai que ces sentimens (qui comme toujours restent séparés de mes intérêts personnels), étoient constamment au fond de mon cœur, et je me félicite de l'occasion solennelle que m'a fournie le conciliant archevêque de Besançon, de les exprimer à mon évêque. »

aujourd'hui paroisse sous le nom de Saint-Bruno, est admirée pour ses peintures, pour ses marbres, pour ses boiseries et ses statues. Le sanctuaire presque tout en marbre est d'une grande richesse. Mais ce monument se degradoit de plus en plus et les amis des arts craignoient sa ruine prochaine. Par les conseils de M. Lacoste, alors préfet, une demande fut adressée au roi par la fabrique. M. l'archevêque, le préfet, le maire, ses adjoints, signèrent la demande. Le prince témoigna beaucoup de bonne volonté et envoya 3,000 fr. pour les premiers frais. Le conseil municipal accorda le surplus demandé pour achever les travaux. On a suivi le plan de restauration présenté par M. Beaugear, peintre décorateur. Aujourd'hui les travaux sont terminés, les peintures ont recouvré leur fraîcheur, et l'église est rendue à son ancienne beauté. Les anciennes boiseries sont remplacées par des peintures.

Nous donnons, d'après l'*Hermine*, le texte de la rétractation de M. Hervé, dont nous avons parlé dans le dernier numéro. Il est bon de remarquer que cette rétractation est du 17 septembre, et que M. Hervé n'est mort que six semaines après. Ainsi, il aura eu le temps de se confirmer dans les bonnes dispositions où il s'étoit mis. Il a souhaité que sa rétractation fût rendue publique, et nous remplissons ses intentions en l'insérant :

« Je soussigné, Jacques-Mathurin Hervé, reconnois et rétracte toutes les erreurs dans lesquelles j'ai eu le malheur de tomber et de persévérer si long-temps. Je demande pardon à Dieu et aux hommes de tous les scandales que j'ai donnés, et en recevant des mains d'un pontife intrus un caractère dont j'étois indigne, et en exerçant, sans aucun pouvoir (car un évêque intrus ne pouvoit m'en conférer aucun), un ministère dont tous les actes furent invalides ou sacriléges, et en contractant, au mépris de mon caractère de prêtre, un mariage que les lois de l'Eglise rendoient nul et criminel. C'est aussi bien sincèrement que j'abjure le serment impie que j'ai prêté à la constitution civile du clergé et les erreurs que renfermoit cette constitution. Je me soumets de tout mon cœur à l'Eglise catholique, apostolique et romaine; je crois fermement et sans restriction tout ce qu'elle croit, condamne tout ce qu'elle condamne, et veux vivre et mourir dans son sein. Je me soumets, par là même, au souverain pontife, chef de cette Eglise, et à monseigneur l'évêque de Nantes, mon évêque légitime. Puisse cette rétractation, que je fais en présence de mon Dieu, devenir aussi publique que l'ont été mes scandales! Puisse-t-elle consoler, et la religion que j'ai outragée et les vrais fidèles que j'ai contristés, et m'obtenir enfin grâce devant mon Dieu!

» Nantes, 17 septembre 1836.

» Signé : HERVÉ »

Sur les représentations de M. Septime de Latour-Maubourg, ambassadeur de France à Madrid, le gouvernement espagnol a déclaré que l'église de Saint-Louis des Français à Madrid ne seroit pas comprise dans la saisie générale des vases sacrés et objets précieux des églises, ordonnée par *Sa Majesté Catholique*. L'église de Saint-Louis des Français dépend d'un hospice fondé en 1613 par un prêtre français pour les pauvres de sa nation; et en vertu de la volonté expresse du testateur, le mobilier de l'établissement devoit retourner à ses héritiers naturels, si la destination venoit à en être changée. Le ministre Calatrava s'est empressé de faire droit aux réclamations de l'ambassadeur. Nous applaudissons à ces réclamations; mais qui auroit cru qu'une reine d'Espagne, qu'une princesse de la maison de Bourbon eût ordonné la confiscation générale des vases sacrés et objets précieux des

églises? Ainsi l'église Saint-Louis n'échappera que par une exception à cette spoliation honteuse, et qu'on n'eût pas dû avoir à craindre dans un royaume si catholique.

L'Université de Louvain, fondée en 1425, faisoit célébrer tous les ans, le 3 novembre, un service solennel pour ses bienfaiteurs. L'Université catholique a rétabli ce pieux usage. Elle a fait célébrer le 3 novembre, dans l'église Saint-Pierre, un service auquel ont assisté le corps académique, la régence, le clergé et les élèves.

Le tribunal de Tongres, dans le Limbourg, en Belgique, aura bientôt à s'occuper de l'appel interjeté par M. le doyen de Venloo, du jugement rendu par le tribunal de Ruremonde, qui le condamne à un jour d'emprisonnement et aux frais, du chef d'outrages envers M. le major de place Brassine. Nos lecteurs connoissent déjà en partie les faits qui ont donné lieu aux poursuites et à la condamnation. Nous nous contenterons donc *de les leur* rappeler sommairement.

Le 29 janvier dernier, quelques milliers de personnes de la ville de Venloo et des environs s'étoient réunies pour assister à la solennité de la plantation de la croix, qui devoit avoir lieu dans l'après-midi de ce jour. A l'heure fixée, la procession se mit en marche; mais lorsqu'elle fut arrivée à la porte de la Meuse, elle fit halte tout à coup. M. le doyen, qui la dirigeoit, se porta vers ce point, où il vit des individus qui faisoient ou qu'il crut faire partie de la procession, maltraités par M. le major de place, qui commandoit un poste militaire à cette porte. Comme cette manière d'agir lui parut être la cause du trouble, il s'approcha de M. le major, lui fit quelques observations, à la suite desquelles l'ordre fut rétabli, et la procession continua son chemin. Arrivé dans les fortifications, M. le doyen y vit M. le lieutenant-colonel Petithan, commandant de la garnison, accompagné de son adjudant; et afin de calmer l'exaspération excitée chez plusieurs personnes victimes ou témoins de ce qui s'étoit passé, et pour prévenir d'autres malheurs, il fit verbalement rapport à cet officier de la conduite de M. le major de place. « Le major de place, lui dit-il, qui se trouve à la porte de la Meuse, a frappé nos gens. » — Tels sont les faits. On a su en tirer deux préventions pour lesquelles M. le doyen a été traduit devant le tribunal correctionnel : la première, d'avoir outragé le major de place dans l'exercice de ses fonctions par gestes ou menaces; la seconde, d'avoir outragé ce même officier, à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, par un rapport verbal fait au lieutenant-colonel Petithan.

Voici le jugement qui est intervenu :

« Attendu qu'il ne résulte pas suffisamment de l'instruction de la cause que le prévenu ait outragé par gestes ou menaces Pierre Brassine, capitaine major de place à Venloo, mais qu'il est démontré qu'il a, le 29 janvier dernier, outragé ledit Brassine audit Venloo, où il étoit investi d'un commandement de la force publique, à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, par un rapport verbal fait à François Petithan, lieutenant-colonel, commandant le 2e régiment des chasseurs à pied, et *ad interim* la place de Venloo.

» Attendu qu'il y a des circonstances atténuantes, et que le dommage causé n'excède pas 25 fr., le tribunal condamne C. T. Schrijnen à un emprisonnement d'un jour et aux frais, conformément aux articles etc., etc. »

La lecture de ce jugement suggère plus d'une réflexion. Il est démontré par l'instruction que les paroles de M. Schrijnen n'avoient d'autre but que de prévenir des désordres semblables à ceux qui avoient eu lieu. Si

ces paroles avoient été adressées à d'autres qu'à un officier qui étoit le supérieur du major de place, peut-être seroit-on excusable d'y voir un délit punissable; mais rapportées à un fonctionnaire ayant le droit et le devoir de punir ou de faire poursuivre celui que l'on croit l'auteur d'un fait répréhensible, comment peut-on y trouver le délit d'outrages? Nous ne le concevons pas.

Eh quoi! un citoyen est injurié ou maltraité par un commandant de la force publique dans l'exercice de ses fonctions; et ce citoyen ne pourroit porter plainte aux supérieurs de cet officier, sans s'exposer à des poursuites et à une condamnation judiciaire! Que deviendroit donc la liberté individuelle si bien garantie par la constitution? Un pareil système ne donneroit-il pas un brevet d'impunité à tous les dépositaires de la force publique? Qui oseroit encore se plaindre de leurs excès?

Nous raisonnons toujours dans l'hypothèse que le plaignant seroit hors d'état de produire des témoins à l'appui de sa plainte; mais dans l'espèce, plusieurs témoins sont venus attester sous serment devant le tribunal de Ruremonde, qu'ils avoient été frappés eux-mêmes ainsi que d'autres par M. le major de place. Ainsi tout concourt à enlever le caractère de délit aux faits mis à la charge de M. le doyen. (*Courrier de la Meuse.*)

Le jour de la naissance de don Miguel, les Portugais réfugiés à Modène ont célébré une fête. L'église de Notre-Dame-Auxiliatrice étoit parée avec magnificence. On y a célébré des messes toute la matinée. A onze heures, les officiers des corps, les autorités civiles et beaucoup d'ecclésiastiques et d'habitans se rendirent à l'église. La messe fut chantée par don Manuel de la Passion, curé portugais. A l'évangile, le père don François Weidelich, liguoriste, ancien supérieur du couvent de Lisbonne, prêcha en portugais. On chanta ensuite le *Te Deum*.

Une femme juive a fait abjuration le 22 octobre, à Carpi, dans l'état de Modène. Cette femme, nommée Emeraude Fenzi, avoit quitté la maison de son mari, et s'étoit retirée avec ses deux filles dans la maison des orphelines où on l'a accueillie avec bonté. Là elle fut instruite par M. le chanoine Cattani et par M. Bulgarelli, recteur du séminaire. Après l'avoir éprouvée et s'être assuré de ses bonnes dispositions, M. l'évêque de Carpi l'a baptisée avec ses deux filles, l'a admise à la sainte table, et lui a donné la confirmation. La néophyte a pris les noms de Marie-Thérèse-Emeraude Vellani, du nom de sa marraine; car il est d'usage en Italie que les Juifs baptisés changent même leur nom de famille. Les fidèles présens s'unissoient aux vœux que formoit cette femme pour que son mari et ses fils suivissent son exemple; elle pleuroit beaucoup en songeant à eux. Déjà plusieurs Juifs, à Carpi, sont entrés dans le sein de l'Eglise. Il n'y a pas encore deux mois qu'une famille entière du nom de Namias a renoncé aux erreurs de ses pères.

La *Voix de la Vérité* parle avec éloges d'un jeune prêtre de l'état de Modène, don Louis Giovanardi, curé de Campagnola, mort dans la force de l'âge. Il étoit né à Fabricco, et, après avoir fait ses études au séminaire de Reggio, on l'envoya comme maître à Campagnola. Il fut quelques années recteur du collége de Reggio, et enfin curé de Campagnola. A peine il commençoit à opérer le bien qu'une affection de poitrine se déclara. Ses amis vouloient qu'il cessât tout travail; mais au contraire son zèle paroissoit croître à mesure que le besoin de repos se faisoit le plus sentir.

Le mal s'aggrava par la prédication du Carême, dont il avoit voulu s'acquitter jusqu'à la fin. On ne le décida qu'avec peine à se retirer à Fabricco dans sa famille. Là il s'affoiblit lentement, mais au milieu de ses souffrances, toujours calme et serein, il ne songeoit qu'à sa paroisse, il ne parloit que de son église. Ce fut dans ces sentimens qu'il expira le 15 octobre, à l'âge de trente et un ans. Ses paroissiens lui ont donné de grands témoignages d'attachement et de regret. Ils sont allés chercher son corps à *Fabricco*, et l'ont reporté à Campagnola au milieu d'un grand concours d'habitans.

POLITIQUE.

Nous ne demandons pas mieux assurément que de nous joindre à tous les journaux, n'importe lesquels, qui applaudissent à la modération et à l'indulgence du pouvoir en faveur de l'ancienne famille impériale. Cependant nous y mettons une condition; c'est que les priviléges invoqués pour eux seront étendus jusqu'à l'ancienne famille royale de France, et que la balance sera tenue égale entre l'une et l'autre. Or, voici une différence que nous remarquons dans la manière de distribuer cette justice:

Tous les journaux, y compris ceux du gouvernement, s'appuient sur ce que la famille Bonaparte a régné en France pour établir que la loi commune ne lui est point applicable, et qu'elle doit continuer à jouir de ses immunités. Nous le voulons bien. Mais ce n'étoit point là ce qu'on faisoit valoir en faveur de madame la duchesse de Berry pour la soustraire à l'action ordinaire de la justice, lorsqu'elle tomba comme prisonnière entre les mains du pouvoir. On professoit à la tribune et dans tous les journaux de la révolution, qu'elle étoit justiciable du droit commun, et que c'étoit aux cours d'assises à décider de son sort. Il fallut que M. Thiers épouvantât la chambre des députés sur les conséquences d'une pareille résolution, en faisant le dénombrement des forces qu'on alloit s'attirer sur les bras, et en portant à cent cinquante mille hommes le nombre des combattans dont on auroit peut-être à se défendre pour conduire seulement de sa prison devant ses juges, l'illustre fille de France, la noble mère de M. le duc de Bordeaux.

Ainsi, ce n'étoit pas pour elle que l'on parloit; c'étoit pour soi-même; ce n'étoit pas son privilége qu'on invoquoit, mais bien le repos de l'état et la sûreté du gouvernement. Sans cela, on ne paroissoit pas du tout songer à lui faire grâce de la loi commune, et à faire parler en faveur du sang royal l'exception qu'on juge à propos de faire parler aujourd'hui en faveur du sang impérial. Mais, enfin, voilà qui paroît maintenant convenu; et, grâce aux considérations qui ont empêché de mettre en jugement un membre de l'ancienne famille impériale, il faut espérer qu'on n'osera plus songer à faire aux membres de l'ancienne famille royale l'application de la loi Briqueville. Nous n'en demandions pas davantage pour approuver dans toute leur étendue les immunités acquises au nom de Bonaparte. Seulement, il pourra paroître singulier que ce soit ce nom qui protége maintenant en France celui des Bourbons.

Un bruit désagréable est parvenu jusqu'aux oreilles du *Constitutionnel* : c'est qu'il seroit question d'un mariage de famille entre la branche aînée et la branche cadette de la maison de Bourbon. Là-dessus, et sans attendre aucune autre information, il se met à crier comme si le feu étoit aux quatre coins de sa maison, ou comme si la famille de Charles X n'étoit composée que de petits parvenus dont personne n'auroit entendu parler jusqu'à présent. Il s'en prend aux doctrinaires de l'insomnie que ce bruit lui cause. Il leur rappelle fièrement le mot *quoique Bourbon*, dont M. Dupin s'est servi dès l'origine, pour marquer l'abîme d'antipathies qui séparoit désormais les deux branches; et il leur demande si par hasard ils se croient

assez forts pour heurter *l'opinion nationale* en revenant au *parce que* de M. Guizot. Puis, prenant le ton menaçant du fameux *ast ego :* QU'ILS ESSAIENT, ajoute-t-il ! qu'ils ESSAIENT ! ! !

Sans vouloir nous mêler en rien du fond de la question, dont nous déclarons ne pas savoir le premier mot, nous nous bornons à remarquer que le *Constitutionnel* et les autres journaux de la même couleur sont bien dégoûtés en fait d'alliances, s'ils ne trouvent pas que la maison de Bourbon soit assez bonne pour les maisons de la révolution de juillet.

PARIS, 14 NOVEMBRE.

Une nouvelle fort triste a circulé aujourd'hui à la Bourse. On disoit qu'une dépêche télegraphique avoit annoncé la mort de S. M. le roi Charles X. Comme elle ne se trouve pas confirmée par le journal ministériel du soir, nous devons croire que cette nouvelle a été inventée par une personne peu bienveillante.

— Le ministre de l'intérieur vient de faire connoître au préfet du Bas-Rhin, que la note remise au gouvernement par le gouvernement suisse contenant les satisfactions désirables, rien ne s'oppose à ce que, dès ce moment, les relations commerciales qui avoient été suspendues soient reprises, non plus qu'à la libre circulation des voyageurs.

— La reine Marie-Amélie a envoyé par l'intermédiaire du baron Denois, consul de France à Milan, une médaille d'or à Antonio Piezza, comme témoignage de sa satisfaction pour des poésies qu'il lui avoit adressées.

— M. Costé vient d'être nommé président de chambre à la cour royale de Nancy, en remplacement de M. Capin, non acceptant. M. Lallemand a aussi été nommé conseiller à la même cour, en remplacement de M. Costé.

— M. le colonel de la Rue, dernièrement envoyé de France à Maroc, vient d'être envoyé à Strasbourg par M. le ministre de la guerre.

— Le prince Charles de Brunswick est de retour de Londres, où il passer quelques jours.

— M. Alcala-Galiano, ex-mini marine en Espagne, est en ce n Paris.

— Le major Salleyx, du 46ᵉ de ligne, en garnison à Strasbc nommé lieutenant-colonel d corps. Le lieutenant-colonel d Legendre est également promu de colonel.

— M. le général Leclerc vie nommé commandant de l'école rie de Strasbourg. Depuis le d général Caraman, c'étoit le colo drey qui remplissoit ces fonction

— M. de Chambure, direct postes de Strasbourg, vient d'être chevalier de la Légion-d'Honneu

— Louis Bonaparte a été extr maison d'arrêt de Strasbourg où détenu, pour être transporté au Unis sur un bâtiment de l'état. versé la capitale dans la nuit de v à samedi dernier, et n'y a vu que fet de police. C'est seulement à P le prisonnier a su que l'intention vernement français étoit de le fa barquer pour les Etats Unis. Il montré fort reconnoissant. On même qu'il a immédiatement adr roi des Français une lettre, pour mercier de la décision prise à son

La duchesse de Saint-Leu, qui voit à Viry chez la maréchale de est repartie immédiatement pour ordre à ses affaires, et quitter bie continent. Elle ira auprès de son f

—Le *Courrier de la Moselle* a a qu'à l'occasion des événemens de bourg, les troupes de la garnison c avoient été consignées dans leurs ca Cette nouvelle se trouve démentie.

— Les sous-officiers du 4ᵉ ré d'artillerie qui vient de quitter Stra par suite des événemens du 30 oc ont présenté au général Voirol une a pour lui témoigner les regrets qu'ils vent de s'être laissé abuser, et le

ier de l'indulgence toute paternelle qu'il eue pour eux.

— On croit que le 4e régiment d'artillerie se trouvera, en arrivant à La Fère, renouvelé tout entier, sans dissolution ni licenciement.

— M. Cavel, propriétaire à Auxerre, a été arrêté samedi rue Castiglione. Parmi les objets saisis chez lui, figurent, dit-on, un portrait lithographié de Louis Bonaparte et des papiers relatifs à Jérôme Bonaparte.

— M. le vicomte de Geslin vient d'informer la *Gazette de France* qu'il a été arrêté mercredi dernier et conduit à la Préfecture de police, où, en entrant au bureau de permanence, un sergent de ville l'a poussé rudement en le traitant de brigand. M. de Geslin, qu'on avoit arrêté comme prévenu de participation dans l'affaire de Strasbourg, a été mis bientôt en liberté. On pense que le sergent de ville, si brutal et si grossier à son égard, aura été sévèrement réprimandé.

— La comtesse de Lipano vient de louer pour six mois un appartement rue de la Ville-l'Evêque.

— La police correctionnelle a condamné à *trois* mois de prison, 500 fr. d'amende et 1,000 fr. de dommages-intérêts, le sieur Guibert, convaincu d'avoir, sans provocation, craché deux fois au visage d'un négociant, et de l'avoir souffleté.

— Le recensement qu'on termine en ce moment porte, dit-on, à huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille le nombre des habitans de Paris. S'il en est ainsi, la population de la capitale se seroit accrue de cent treize mille ames depuis le dernier recensement, c'est-à-dire depuis cinq ans.

— On a découvert dans l'étendue de la commune de Saint-Cloud le cadavre d'une femme de vingt ans. Il étoit enfoui dans la vase d'un ruisseau, et portoit à la tête la trace de vingt-quatre coups d'un instrument tranchant. La police informe.

NOUVELLES DES PROVINCES.

La souscription Berryer prend chaque jour de nouveaux développemens.

Commissions. A Auch (Gers), MM. de Carcado d'Anglade; Maxime de Laroque; de Cortade, Noël et David, bâtonnier de l'ordre des avocats. — A Lectoure (Gers). MM. Boubée, président du tribunal, président de la commission; Agosson, ancien maire; Bétous; Molas, trésorier; Augustin Mérilens, trésorier adjoint.

Les correspondans pour l'arrondissement sont : à Saint-Clar, MM. Courtaing; Molas de France; Larroche; à Miradoux, MM. de Pouy; de Bonnefond; Lanauze; à Mauvezier, M. Saint-Antonin, ancien juge de paix. — Fleurance (Gers). MM. Doat, ancien juge de paix, président; Paul Castarède; Marguetans, ancien magistrat; Detort, ancien receveur des douanes, trésorier. — Saône-et-Loire : MM. de Suleau, président; Ravier de Magny, secrétaire; de Sémur, trésorier; Villedex; Saint-Cyr; Berchoux et de Chizeuil. — Orléans : MM. de la Place de Montevray, ex-premier président de la cour royale d'Orléans, président; de Champvallins, ex-président de chambre à la même cour, secrétaire; Turin, ex-capitaine de la garde royale, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, trésorier; le marquis de Nieul; le comte de Rocheplatte, ancien maire d'Orléans et député; le comte de Bizemont, directeur du Musée; le comte de Trista et A Corté, ex-conseiller à la cour royale.

Listes des souscripteurs.

1re liste de Dieppe (Seine-Inférieure). — *Gazette du Midi* : 5e liste d'Avignon; — — *Courrier des Cevennes* : 1re et 2e listes du Puy; 1re de Brioude; 2e de Montfaucon. — *Réparateur* : 2e de Lyon. — *Gazette du Languedoc* : 1re de Cahors. — *Journal du Bourbonnais* : 11e et 12e listes de Moulins. — *Gazette du haut et bas Limousin* : 3e de Limoges; 1re de Confolens. — *Emancipateur* : 4e de Cambrai; 3e de Boulogne-sur-Mer; 3e du Cateau. — *Gazette de Flandres et d'Artois* : 4e d'Aire. — *Hermine* : 2e de Nantes. — 6e de Paris. — 2e de Langres (Haute-Marne). — 1re de Mont-de-Marsan (Landes); 1re de Bayonne

(Basses-Pyreanées); — 1re de Compiègne (Oise); — 1re de Mortain (Manche); — 1re de Bernay (Eure); — 2e de Caen (Calvados); 1re de Vire (Calvados).

— Le feu qui, dans la journée du 28 octobre, a brûlé deux appartemens du château du Mont-Saint Michel, s'est manifesté de nouveau, le 5, dans la caserne. Il a été promptement éteint.

— Les débordemens ont encore affligé beaucoup de départemens, On écrit de Clamecy (Nièvre), le 6 novembre, qu'une nouvelle inondation d'Yonne vient de jeter la stupeur partout. On craignoit de grands désastres. C'est la troisième fois depuis moins d'un an que la malheureuse ville de Clamecy supporte le terrible fléau des eaux.

— On mande du département de l'Ain, que la fonte subite des neiges du Jura et les grandes pluies ont fait déborder toutes les rivières. Le débordement de la rivière d'Ain a occasionné, comme nous l'avons dit, beaucoup de dégradations.

— Des inondations ont eu lieu dans plusieurs localités du département du Doubs. Trois bateaux sont venus se briser contre un pont. Les eaux ont couvert entièrement le Grand-Chamars, qui sembloit un vaste lac. Velotte a été inondé. Ornans, Quingey, et les autres lieux situés sur la Loue, ont beaucoup souffert.

— Une personne de Villefranche venant prendre au port de Beauregard le paquebot l'*Abeille*, qui remontoit la Saône, s'embarqua sur un batelet, conduit par un ouvrier du port. Le paquebot ne s'étant pas arrêté le bateau fut renversé par le choc, et le passager ainsi que l'homme qui conduisoit la frêle embarcation tombèrent dans la rivière. Il paroît que malgré le danger que couroient ces deux infortunés le paquebot ne s'arrêta pas pour les secourir.

— Un notaire d'Epinal faisoit bâtir une grande maison à trois étages; elle étoit achevée, et les ouvriers qui l'avoient construite s'y trouvoient réunis pour se livrer au plaisir, lorsqu'un grand bruit se fit tout à coup entendre; cette maison venoit de s'écrouler. Trois ouvriers ont péri et trois autres ont été horriblement mutilés.

— Le *Breton* annonce que la rareté du numéraire se fait sentir à Nantes d'une manière très-gênante pour le commerce. Des journaux ont attribué cette rareté au mauvais état de plusieurs maisons de commerce de Nantes. L'*Hermine* déclare aujourd'hui que le malaise vient d'une autre cause, et que les maisons qu'on cherche à décrier sont dans une honorable position.

— Le navire le *Roi Hamédou* venant de Saint-Louis (Sénégal) est arrivé à Nantes, le 7, avec neuf lions vivans, mâles et femelles.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

L'ambassadeur français à Madrid, M. Septime de Latour-Maubourg, vient de solliciter auprès du ministère espagnol le réglement des pensions dues aux militaires de la légion étrangère que leurs blessures ont mis dans l'impossibilité de continuer le service. Il paroît, d'après nos journaux ministériels, que M. Calatrava a promis d'arranger cette affaire. Mais quand et comment? Tout le monde sait que le gouvernement de Madrid n'a point le sou, et ne pourra pas plus payer les pensions réclamées que les intérêts qu'il doit, à bon titre certainement, aux rentiers de Paris, qui n'ont eu qu'un tort, celui d'avoir confiance dans ses promesses. Pour donner plus de poids à leur nouvelle, nos feuilles ministérielles rappellent ce qui a été obtenu dernièrement pour la légion étrangère, dont toute la solde s'est trouvée payée jusqu'au 15 octobre dernier. Mais on est forcé de se souvenir aussi que l'argent qui a été appliqué à la légion étrangère avoit une autre destination, et devoit servir à de nouveaux enrôlemens en France, pour le compte de la régente d'Espagne, et que le gouvernement de Madrid a pour ainsi dire été obligé de laisser distribuer à la

légion étrangère une somme qui ne se trouvoit plus dans ses caisses.

— La note que l'ambassadeur de la régente à Paris a envoyée dernièrement au *Moniteur*, désavoue l'offre qui avoit été faite par le cousul d'Espagne. M. Douron, d'acquitter le semestre échu au moyen de traites sur l'île de Cuba, et engage, comme nous l'avons dit, les rentiers à prendre en échange de leurs coupons des bons du soi-disant trésor espagnol, à 6 et 12 mois. Cette nouvelle manière du gouvernement révolutionnaire de faire honneur à ses affaires, a été aussi mal accueillie à Paris que la première. A Londres elle n'a pas non plus obtenu un grand succès.

— D'après l'*Espagnol* du 5 novembre, le bruit généralement répandu à Madrid est que les commissaires qui vont raccommoder la constitution de 1812 voudroient modeler leur travail sur la constitution de Belgique. Cette feuille, en rapportant ce bruit, fait observer que sur 156 membres qui composent l'assemblée des cortès, 118 seulement, et tous fort exaltés, prennent part aux débats.

— Nous lisons dans le *Journal des Débats* :

« Le gouvernement a reçu aujourd'hui la nouvelle d'une réaction qui vient de s'accomplir à Lisbonne, dans les premiers jours de ce mois. Il paroît que la reine, s'étant retirée au palais de Belem avec MM. de Saldanha, de Palmella et Carvalho, y a déclaré qu'elle ne reconnoissoit plus la constitution de 1822, et qu'elle rétablissoit la charte de don Pedro.

» La flotte anglaise est restée immobile.

» MM. de Saldanha, de Palmella et Carvalho sont à la tête de la nouvelle administration.

» On ne dit pas que la population de Lisbonne ait essayé de faire la moindre résistance. »

Cet événement n'étonnera personne; depuis long-temps il étoit attendu. L'Angleterre, qui soutient les révolutionnaires à Madrid, leur étoit contraire en Portugal, et cherchoit à amener une contre-révolution. Elle est faite; malgré cela, la révolution du 10 septembre, qui, entreprise par une poignée de gardes nationaux et des soldats ivres, s'est opérée avec tant de promptitude et de laisser aller de la part des masses, est un précédent des plus fâcheux pour la reine dona Maria, qui aura sans cesse à redouter une nouvelle catastrophe, dans un pays où elle est probablement plus tolérée qu'aimée.

— La malle-poste partie de Paris le 11 pour Bruxelles n'étoit pas arrivée le 12, dans l'après-midi. On a appris qu'elle s'étoit brisée en route.

— Une statistique de la presse en Belgique présente pour Bruxelles seulement onze journaux quotidiens et trois bis-hebdomadaires. En 1814, dernière année de la domination française, Bruxelles n'avoit qu'un journal, l'*Oracle*.

Il y a cinq journaux à Liége; quatre à Anvers; trois à Gand; un à Namur; un à Bruges; un à Ostende; deux à Mons; un à Charleroi; un à Hasselt; un à Arlon; deux à Tournay; un à Louvain.

— D'après un journal anglais qui se publie à Paris, le ballon parti de Londres le 7, à une heure de l'après-midi, est descendu le lendemain à sept heures du matin dans le village de Weilbourg, à un relai de Coblentz. La distance que les voyageurs aériens ont parcourue en 18 heures, s'élève, d'après cette feuille, à 480 milles anglais.

— La police de Zurich a reçu l'ordre du gouverneur de repousser tous les individus compromis dans les affaires de Strasbourg, qui tenteroient de se réfugier dans le canton.

Le réfugié Rauschenplatt, dont il a été récemment question dans les journaux, s'est embarqué à Kehl il y a trois semaines, et doit être en ce moment en Angleterre.

— Plusieurs journaux assurent que la dot de l'archiduchesse Thérèse, demandée en mariage par le roi des Deux-Siciles est fixée par l'archiduc Charles à 6

millions de florins (environ 15 millions de francs).

— L'empereur de Russie est toujours à Zarskojezelo. S. M. y restera jusqu'au 25 novembre.

COURS DE LITTÉRATURE, par M. Cabaret-Dupaty.

Un livre simple, modeste, n'ayant d'autre but que celui d'être utile, est une chose rare aujourd'hui. Nous nous empressons de signaler celui qui vient de paroître sous le titre de *Cours de littérature à l'usage des institutions, et spécialement des pensionnats de demoiselles*, par M. Cabaret-Dupaty, professeur de seconde au collége Stanislas. Quoique l'auteur n'ait encore publié que le premier volume, le commencement de l'ouvrage nous en garantit la fin. Outre le mérite littéraire, M. Cabaret-Dupaty a été scrupuleusement fidèle à la maxime : *Maxima debetur puero reverentia.* Elle a été constamment présente à sa pensée; elle l'a guidé dans son travail, et lui a fait sagement écarter des développemens et des exemples que d'autres auroient peut-être regardés comme indifférens. Nous devons lui en savoir gré dans un temps où si peu d'hommes comprennent le respect qui est dû à la jeunesse, et où les livres même destinés à l'enseignement offrent souvent des dangers d'autant plus à craindre qu'ils sont plus couverts.

L'ouvrage sera publié par cahiers, et tous les genres de littérature seront traités avec soin, dans un cadre restreint, il est vrai, mais suffisant pour en donner une idée complète. Le premier cahier, qui a paru, traite de l'apologue, ainsi que des genres qui en dépendent, savoir: l'allégorie, la parabole, l'énigme, le conte et le roman. Ces deux derniers, dit l'auteur, seront traités d'une manière générale, et propre à faire sentir le danger de s'y abandonner sans jugement et sans choix.

Il nous seroit difficile de faire l'analyse d'un ouvrage qui n'est lui-même qu'une analyse de tous les fabulistes. L'auteur les passe tous en revue, les caractérise chacun en particulier, et fait connoître le génie qui les distingue. Il a su mêler un bon nombre de citations, qui jettent de l'intérêt sur l'ouvrage, et qui peuvent être des exercices utiles pour la mémoire.

Nous pensons donc que les instituteurs et les institutrices feront une bonne acquisition en se procurant le *Cours de littérature.*

Un article qui a paru tout à la fin de notre Numéro de samedi sur l'*Association ecclésiastique de prévoyance* aura pu étonner les lecteurs; on y parle de cette *association* comme étant *fondée* par des grands-vicaires, des supérieurs de séminaires, des chanoines, des curés, etc.; on y parle d'un *comité religieux*, dont on donne la composition : tout cela est invraisemblable, et même fictif. Aussi l'article n'a été inséré dans le Journal que par surprise.

Au surplus, les abonnés voudront bien se rappeler que les annonces après la bourse n'appartiennent point à la rédaction, et qu'elle n'en prend point la responsabilité.

Le Gérant, **Le Besgue.**

BOURSE DE PARIS DU 14 NOVEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 105 f. 50
QUATRE p. 0/0 j. de sept.—97 fr. 75
TROIS p. 0/0, j. de juin. — 78 f. 55
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr 00
Act. de la Banque. 2300 f. 00
Empr. national. 000 f. 00
Bons du Trésor. 0 0/0 [illegible]
Rente de la Ville de Paris. 000 00
Obl. de la Ville de Paris 1200 f. 00
Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00

Quatre Can., 1190 f. 00	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth 755 fr. 00	Empr. r. d'Esp. 00 f. 0/0
R. de Napl. 98 f. 00	R. p. d'Esp. 00 f. 0/0
Emp. rom. 99 f. 1/4	Empr. Belge. 101 fr.
Cortes, 00 fr. 0/0	Empr. d'Haiti. 000 f.
R. d'Esp. 00 0/0.	Empr. grec... 00 00.

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LECLERE ET COMP.
Quai des Augustins, n. 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2734.

JEUDI 17 NOVEMBRE 1836.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

LA SYMBOLIQUE,

OU

EXPOSITION DES CONTRARIÉTÉS DOGMATIQUES ENTRE LES CATHOLIQUES ET LES PROTESTANS, D'APRÈS LEURS CONFESSIONS DE FOI PUBLIQUES;

PAR J. A. MOEHLER,

Professeur à la Faculté de théologie de Munich.

Troisième article (suite du N° 2729).

M. Mœhler a circonscrit son ouvrage dans le sein des sociétés chrétiennes nées du protestantisme ou formées à son exemple. On n'y trouvera donc ni les symboles des différentes sectes qui se formèrent dans le IVe siècle de notre ère, ni celui de l'église grecque, ni celui des novateurs du moyen âge, parce qu'ils ont précédé le schisme formé par Luther. Il ne faut pas y chercher la profession de foi des saint-simoniens, parce que ces novateurs ne sont pas chrétiens. On n'y verra point l'exposition des doctrines de tel ou tel théologien, parce que ces doctrines ne sont pas des symboles, et qu'elles n'ont que le caractère d'un système, d'une opinion. Mais il faut faire ici deux remarques importantes : la première, c'est que si les écrits des théologiens catholiques ne peuvent jamais être considérés que comme des interprètes plus ou moins exacts de la foi de leur église, d'après les principes connus du catholicisme, il n'y a que les décrets des conciles généraux, ou les points de doctrine incontestablement admis par le corps des évêques uni au pape qui forment les articles du symbole catholique. Il en est tout autrement dans les sectes protestantes. Les écrits des réformateurs ont été reçus par leurs partisans, et leur ont servi de symbole aussi bien que les professions de foi rédigées dans leurs assemblées. On comprend sans doute ce que peuvent être des symboles livrés à la libre discussion de chaque individu ; mais ils sont néanmoins, avec les écrits de leurs fondateurs, les seuls points de ralliement des sociétés religieuses séparées de l'Eglise catholique. Une deuxième remarque, c'est que lors même que les écrits des théologiens ne possèdent pas l'autorité d'un symbole, ils peuvent aider à en pénétrer le sens ; cela est vrai surtout des écrivains hétérodoxes qui ont concouru à la rédaction des professions de foi de leur église, ainsi que l'a fait Mélanchton pour *la confession d'Augsbourg*. Ce que nous venons de dire explique l'usage qu'a fait M. Mœhler des divers ouvrages des auteurs catholiques ou protestans.

Les symboles qu'il a exposés, et dont il montre les *contrariétés* dogmatiques, sont ceux, 1° des catholiques, 2° des luthériens, 3° des réformés.

Notre auteur n'a point fait usage des symboles des catholiques destinés à contredire des erreurs antérieures au XVIe siècle. D'après cela, il devoit se borner à citer le concile de Trente, et dans ce concile, il n'avoit que rarement à se servir des réglemens et des décrets de discipline. Au concile de Trente il a pourtant ajouté le catéchisme ro-

main, rédigé par ordre de cette assemblée, et reçu avec empressement par toutes les églises. Quoiqu'il n'ait pas été approuvé par le concile, qu'il ne soit pas rédigé dans la forme d'une profession de foi, et qu'il ne puisse en revendiquer le caractère, cependant on peut s'en servir dans l'exposition du dogme catholique, comme d'un monument très-important. Il s'est servi de la même manière de l'écrit intitulé : *Professio fidei Tridentinæ.*

La bulle d'Innocent X contre les cinq propositions de Jansénius, et la bulle *Unigenitus*, donnée par Clément XI, sont des décrets dogmatiques qui, étant reçus par toute l'Église, ont la même autorité que les décisions du concile de Trente. Toutefois, comme elles ne sont dirigées que contre deux livres, M. Mœhler ne les invoque pas comme un symbole proprement dit, lequel contient toujours une profession du dogme universel. Il s'en sert pour compléter le développement de la doctrine du concile.

Parmi les symboles luthériens, *la confession d'Augsbourg* doit être placée en première ligne. La défense de ce symbole par Mélanchton passe, avec raison, pour en être le développement authentique. Les luthériens ont cru que l'auteur du symbole devoit en être le meilleur interprète.

La *confession d'Augsbourg* avoit été rédigée pour mitiger les articles de Schwbach et la doctrine de Luther, afin de moins effrayer les catholiques; mais elle n'en fut pas [...] accueillie. Elle fut modifiée à [...] par les thèses de Luther, [...] ent le nom d'*articles de Smalka*[...]. Ces articles reçurent l'approbation des princes luthériens. I[...] devinrent eux-mêmes l'objet de lo[...] gues divisions entre les protesta[...] d'Allemagne. Après bien des effort[...] un grand nombre d'entre eux adop[...] tèrent *le livre de la Concorde*, rédig[...] par André, de concert avec Chemnitz. Ce symbole parut en 1577. I[...] contient deux parties : la première[...] appelée *Epitome*, est un court expo[...] de la doctrine protestante; la seconde[...] appelée *Solida declaratio*, contie[...] de longues explications sur le dog[...] me. Il a plu aux protestans de do[...] ner aussi le caractère de symb[...] au grand et au petit catéchisme [...] Luther, appelé ordinairement [...] *Bible des laïques.*

Il n'en a pas été des symboles [...] formés comme des symboles lut[...] riens; ceux-ci ont été admis géné[...] lement, du moins dans le princip[...] parmi les églises dissidentes qui [...] connoissoient Luther pour chef. [...] seul *livre de la Concorde* n'a pas o[...] tenu une approbation unanime. P[...] mi les réformés, chaque pays a [...] symbole ou même plusieurs [...] boles opposés les uns aux autres.

Le premier est *la confession t*[...] *politaine,* dressée dans la diète d'A[...] bourg, en 1530, par les quatre [...] de Strasbourg, Ulm, Memming[...] Lindau. Ce symbole ayant été r[...] par les autres protestans, les q[...] villes se soumirent plus tard [...] *confession d'Augsbourg*, rédigée [...] même époque et dans la même v[...]

Le second symbole comprend [...] trois *confessions de foi helvétiques.*

Le troisième est composé [...] XXXIX articles de l'église a[...] cane, rédigés probablement par C[...] mer, archevêque de Cantorbéry[...] par Ridley, évêque de Londres. [...] étoient primitivement au nombr[...]

42. Trois furent retranchés sous le règne d'Elisabeth.

Le quatrième symbole est celui que les calvinistes français dressèrent à Paris en 1559.

Le cinquième est celui qu'adoptèrent les calvinistes des Pays-Bas en 1562, lequel reçut une approbation générale au synode de Dordrecht en 1574.

Les décisions dogmatiques portées dans cette ville en 1618 et 1619 contre les Arminiens, formèrent le sixième symbole des réformés.

Le septième est le catéchisme d'Heidelberg, composé par ordre du comte Palatin, en 1562. Ce prince avoit quitté le luthéranisme pour embrasser le calvinisme.

Le huitième est celui que fit rédiger le prince d'Anhalt-Dessau en 1597. Il renferme trente-huit articles.

Le neuvième fut publié en 1614, par le margrave de Brandebourg.

Le dixième est *la confession d'Augsbourg*, dont nous avons déjà parlé. Quoique rédigée pour les luthériens, elle jouit d'une assez grande autorité parmi les réformés, sans doute parce qu'en 1540 Mélanchton fit à ce symbole plusieurs changemens, et se rapprocha de la doctrine de Calvin.

Il y a plusieurs autres confessions, mais qui n'apprennent rien de particulier; telles sont celles de Pologne, de Thorn, de Hongrie, etc.

M. Mœhler n'a point donné de notice particulière sur les symboles des petites sectes protestantes; savoir, sur ceux des anabaptistes ou memnonites, des hernhutes ou frères moraves, des méthodistes, des disciples de Schwedenborg, des sociniens, des Arminiens et des remontrans. En exposant leurs erreurs, il cite les écrits des chefs ou des principaux docteurs de ces sociétés religieuses.

Il pouvoit encore moins nous donner le symbole des protestans, qui, en conservant extérieurement l'une des doctrines de la réforme, ont néanmoins embrassé le rationalisme. Les partisans de ce dernier système ont ou peuvent avoir autant de symboles qu'il y a d'individus, et rien n'empêche chacun d'eux d'en avoir un certain nombre à sa disposition pour varier sa foi, comme on varie ses jouissances.

Voici maintenant comment M. Mœhler a mis en œuvre les divers documens que nous venons de citer. Dans son introduction, il donne l'histoire des divers symboles, indiquant leurs auteurs, leurs dates, l'occasion de leur publication et les incidens qui les firent promulguer.

L'ouvrage lui-même est divisé en deux livres; l'un, où il met en opposition les symboles des luthériens et des calvinistes, zuingliens, anglicans et autres, soit entre eux, soit avec celui de l'Eglise catholique. Le second, où il suit le même plan, est consacré aux petites sectes sorties du grand schisme de l'église *évangélique* et de l'église *réformée*.

Le premier livre est divisé en six chapitres. La première question sur laquelle M. Mœhler expose la triple doctrine des catholiques, des luthériens et des réformés, est celle-ci: Quel a été l'état primitif de l'homme? Tel est l'objet du premier chapitre.

Le second est consacré au péché originel et à ses suites. M. Mœhler y expose aussi, en les comparant, le dogme de l'Eglise, et les opinions des réformateurs. Il fait, à cette occasion, une excursion dans le monde païen. Sans donner nullement dans des idées

produites récemment, et aujourd'hui abandonnées, il se sert des traditions polythéistes, avec la sobriété et la sagesse qui conviennent à un théologien exact.

Le troisième chapitre traite de la justification ; mais cette question en soulève plusieurs autres, notamment celle de la grâce, de la liberté, de la prédestination, de la foi, des bonnes œuvres, pour lesquelles M. Mœhler suit la même méthode que dans les deux premiers chapitres. Après avoir exposé la doctrine des symboles, leurs rapports ou leurs oppositions, il termine par un parallèle entre l'opinion protestante et l'opinion des gnostiques, et de quelques systèmes panthéistes du moyen âge.

Dans le quatrième chapitre, le parallèle continue sur la matière des sacremens, et principalement sur ceux du baptême, de la pénitence et de l'eucharistie.

Le cinquième chapitre est un petit traité sur l'Eglise, mais rédigé d'après le plan suivi par l'auteur dans le reste de l'ouvrage. Pour en donner une idée, nous transcrirons les titres des paragraphes qui le composent.

§ 1er. Idée de l'Eglise. — Comment le *divin* et l'*humain* se pénètrent en elle (1). — Visibilité. — Infaillibilité.

§ 2. Exposition plus détaillée de la doctrine catholique sur l'Eglise.

§ 3. L'Eglise institutrice et mère des fidèles. — La tradition. — L'Eglise juge en matière de foi.

§ 4. L'Eglise interprète de la tradition.

§ 5. Différence de forme entre la doctrine de l'Ecriture et la doctrine de l'Eglise.

§ 6. Tradition dans le sens restreint du mot. — Canon des Ecritures.

§ 7. Rapport de la tradition avec l'exégèse scientifique. — Autorité des Pères et libre examen.

§ 8. De la hiérarchie.

§ 9. *Doctrine luthérienne sur l'Eglise.* —L'Ecriture sainte est l'unique source et la seule règle de foi.

§ 10. Ordination intérieure. — Chaque chrétien est prêtre et docteur, par conséquent indépendant de toute société religieuse. — Idée de la liberté ecclésiastique.

§ 11. Eglise invisible.

§ 12. Origine de l'Eglise visible. — Dernière raison de la vérité d'une proposition de foi.

§ 13. Point capital de la controverse dans la doctrine sur l'Eglise.

§ 14. Ce qu'il y a de vrai et ce qu'il y a de faux dans la doctrine luthérienne sur l'Eglise.

§ 15. Négations des luthériens dans la doctrine de l'Eglise.

§ 16. Doctrine des réformés sur l'Eglise.

Le sixième et dernier chapitre du premier livre sur l'Eglise expose les oppositions dogmatiques des catholiques et des protestans sur l'Eglise *souffrante* et sur l'Eglise triomphante.

On peut être étonné que le cinquième chapitre n'ait pas été mis en tête de l'ouvrage. L'auteur a compris qu'on lui en feroit l'objection. En effet, avant d'exposer les dogmes d'une *confession*, il paroît naturel de parler de l'autorité reconnue par elle,

(1) En d'autres termes : l'Eglise, pour être composée d'hommes, n'est pas une institution purement humaine ; et les hommes qui y sont dépositaires de l'enseignement ne sont pas infaillibles par eux-mêmes, mais ils le sont comme organes, comme moyens de manifester la vérité révélée. Les protestans, en rejetant ce genre d'infaillibilité, sont obligés de le donner à chaque fidèle qui lit la Bible.

et des sources où elle puise sa foi. C'est la marche ordinaire des théologiens. A cela, M. Mœhler répond deux choses ; la première, c'est que Luther n'a pensé à contester l'autorité de l'Eglise, que quand l'Eglise a proscrit ses opinions sur la justification. Cette première réponse est loin d'être satisfaisante. On mettroit peu d'ordre dans l'exposition de la science théologique, si on régloit sa marche sur les dates. En voici une plus fondée, sans être décisive à nos yeux. Les erreurs sur l'Eglise, professées par les protestans, découlent de leurs erreurs sur la justification : elles y sont contenues en germe.

Les réformateurs avoient rendu la grâce tellement puissante pour opérer le salut, qu'ils avoient nié tout concours, toute activité humaine. En conséquence, l'Esprit saint enseigne seul, d'après ces docteurs, toute vérité à l'homme. Si celui-ci y mêloit tant soit peu son action, il la défigureroit horriblement. Ils en concluoient qu'il suffit de se tourner vers la Bible pour percevoir immédiatement les vérités qu'elle renferme. Dès lors, ils ne pouvoient admettre l'autorité de l'Eglise. Il semble d'après cela, dit M. Mœhler, que l'ordre logique exige de commencer par parler de la justification.

Nous osons être d'un avis contraire. Quelque absurdes que soient les opinions des protestans sur le péché originel, sur la foi, la liberté de l'homme, l'action de Dieu sur le libre arbitre, elles n'en sont pas moins des questions fort métaphysiques, et rien ne se prête plus facilement que ces matières à d'interminables débats. La question de l'Eglise est susceptible sans doute de savantes discussions, mais on peut aussi l'abaisser et la réduire à des termes simples et à des preuves sensibles. Enfin, nous avons bien plus à lutter aujourd'hui contre des sociniens et des rationalistes, que contre des partisans du fatalisme luthérien. Or, ces sectaires n'ont pas été conduits à leurs erreurs sur l'Eglise par les erreurs sur la justification. Ils n'ont pensé qu'à être indépendans en matière de foi. Toutes les autres questions théologiques n'ont pour eux qu'un intérêt accessoire.

Nous soumettons du reste au savant professeur une observation qui nous est inspirée par le respect que nous portons à l'autorité de tous nos savans apologistes.

(La suite au Numéro prochain.)

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Un journal ose annoncer un mandement d'un illustre prélat pour la mort de Charles X ; il en donne l'exorde, et afin qu'on n'ait aucun doute, il entoure cet exorde de guillemets. De plus, il fait connoître la conclusion du mandement, qui est d'ordonner des prières publiques et un service pompeux dans la cathédrale. Enfin, pour compléter la vraisemblance, il suppose que le prélat a porté lui-même son mandement au château pour le communiquer à la *camarilla*, que M. Persil en a été fort mécontent, et que le mandement a dû être examiné en conseil.

Le *Siècle* ne croit certainement pas un mot de toute cette fable, qui paroît bien moins plaisante encore quand on se rappelle que c'est avec des contes à peu près semblables qu'à une autre époque on exalta les passions populaires, et on provoqua un grand désordre.

On nous a fait l'honneur de nous

dresser le prospectus de la Société iniverselle de civilisation, et vériablement nous ne devions pas nous ttendre à cette faveur. Nous avons arlé de cette Société dans plusieurs e nos Numéros, et principalement lans celui du 14 décembre 1833. Nous avions pris la liberté de nous noquer un peu de ses promesses fasueuses et de ses prétentions assez riicules, et on ne devoit pas nous suposer l'envie de prendre part à ses ravaux. Cependant, puisqu'on nous nvite à donner de la publicité à la Société et à son prospectus, nous alons revenir sur ce sujet. La Société iniverselle de civilisation fut fondée Paris en 1829; elle publia ses statuts le 4 juin de cette année, et elle es a revus et confirmés en 1833 et 835. L'esprit de cette Société n'est as douteux; le prospectus le fait asez connoître; on en jugera par un ourt extrait :

« Il y a des gouvernemens pour veiller la sûreté, à la gloire et à la prospérité les nations, et chaque culte à des chefs qui veillent à son maintien et à sa propaation; mais les intérêts communs à tous es peuples et à toutes les religions, ceux le l'humanité entière, dans ses généalités comme dans ses individualités, ie sont confiés à la garde spéciale de ersonne; la civilisation est en quelque sorte à l'abandon et ne se fait jour qu'avec peine, au travers des intérêts bien u mal entendus des gouvernemens temorels ou spirituels. Aussi marche-t-elle entement et ne fait-elle des progrès senibles que lorsqu'elle est protégée par un ouvernement éclairé, ce qui arrive raement; à moins que comprimée par le lespotisme et la superstition, elle ne rome toutes les digues, ce qui est dangereux our les nations, pour les religions et our elle-même; parce qu'il est plus aisé le la comprimer que de la diriger, quand lle n'a pas une marche régulière. Pour i donner cette marche qui lui convient bien, et qu'il est de l'intérêt général de lui assurer; pour la faire avancer progressivement, sans violence, et indépendamment des mouvemens occasionnés par la politique et des intérêts de localités, de sectes et de partis, la formation d'une société de civilisation a paru indispensable. »

Ce langage est assez clair; il résulte de ce prospectus que les *gouvernemens spirituels*, la *superstition*, les *intérêts de sectes*, nuisent à la civilisation ou l'entravent. Nous entendons fort bien ce que cela veut dire; les philosophes du dernier siècle nous ont accoutumés à ces allusions malignes. Tout le reste du prospectus est sur ce ton. L'auteur exhorte à laisser de côté les *considérations religieuses* et les *préférences d'aucune secte*, et il croit qu'alors tout marchera mieux vers le perfectionnement social. Hélas! il y a bien long-temps que les faiseurs d'utopies nous présentent ce beau résultat, sans avoir jamais pu parvenir à le réaliser autrement que sur le papier.

Les statuts de la Société sont d'accord avec son prospectus. Elle a pour but, dit-on, *de s'opposer à toutes les tentatives dirigées contre la civilisation dans des intérêts de localité, de secte ou de parti*. Ainsi, la Société veut toujours qu'on se mette en garde contre les *sectes*, et comme elle ne fait aucune distinction, il est visible qu'elle ne fait grâce à aucune religion. Elle propagera *les principes les plus conformes à la raison*; on en disoit autant en 1793, lorsque l'on décréta le culte de la *raison*, qui donna lieu à tant de folies. La Société a fondé une *école philosophique*, comme s'il n'y en avoit pas une en France depuis plus de soixante ans, qu'elle ne travaillât pas avec assez d'ardeur, et qu'elle n'eût pas enfanté beaucoup d'ouvrages; et l'on répète encore que cette *école philosophique* tendra à paralyser *l'influence de l'esprit de secte*, tant on en veut à l'esprit de *secte*, ou à ce qu'on appelle ainsi.

La Société universelle de civilisation aura encore un comité central qui pourra être transféré *partout où, dans l'intérêt de l'humanité, il pourra donner l'impulsion à la Société*. Il pourra en outre y avoir un comité général pour chaque nation. Les attributions de chaque comité sont longuement déduites dans les statuts, qui sont datés du 4 juin 1835.

Pour en revenir à l'école philosophique, on sera peut-être bien aise d'apprendre qu'elle a une *constitution en règle*, ce qui lui assure sans doute une éternité de durée. Elle se divise en quatre classes; celle des sciences exactes et naturelles; celle des sciences sociales; celle des beaux-arts et celle des arts industriels. Le nombre des sections est indéterminé. Chaque section s'occupe de travaux spéciaux. Elle doit ouvrir tous les ans un ou plusieurs cours, qui pourront être suivis de conférences. Elle doit encore faire des rapports sur les ouvrages et les questions qui lui seront adressés.

Ces différentes pièces sont signées *de F. de* Moncey, président perpétuel; c'est lui qui paroît l'ame de la Société de civilisation. La religion est dispensée de le remercier de ses efforts, car il est visible qu'on veut apprendre à se passer d'elle, et à régénérer le monde, non-seulement sans elle, mais malgré elle. Amis et ennemis conviendront également que c'est-là la pensée dominante de la Société.

M. Labrou, curé de la Chapelle-Auzac, diocèse de Cahors, croyoit avoir de justes raisons de se plaindre de l'instituteur de la commune. Il détournoit les parens d'envoyer leurs enfans à son école; il prêcha même publiquement contre lui; il l'accusa, dans une lettre au sous-préfet, d'être immoral, et il attaqua également, dans cette lettre, le maire et le conseil municipal de la Chapelle-Auzac; sept curés voisins signèrent aussi cette lettre. Là-dessus une enquête fut ordonnée; il y en eut même deux, une faite par l'adjoint du maire de Souillac, chef-lieu du canton; l'autre par un membre du comité d'arrondissement. Ces enquêtes justifièrent, dit-on, l'instituteur. Celui-ci et le maire portèrent plainte contre M. Labrou, comme les ayant calomniés. Le curé fut cité en police correctionnelle. Son avocat soutint d'abord que le tribunal étoit incompétent, et qu'il falloit l'autorisation du conseil d'état. M. le procureur du roi prétendit, au contraire, que le tribunal étoit compétent, et conclut contre le curé à 600 fr. d'amende, et contre les autres curés signataires de la lettre, à 100 fr. d'amende. Le tribunal de Gourdon, par un jugement précédé d'un très-long *considérant*, condamna le curé à trois jours de prison, 300 fr. d'amende et aux dépens. fixés à 133 fr. 40 cent., en assignant un an pour la durée de la contrainte par corps. Les autres curés signataires furent acquittés. Sur l'appel de M. Labrou, le jugement a été confirmé purement et simplement par le tribunal de Cahors.

Nous ne connoissons l'affaire, que par ce qu'en dit un journal; mais à nous en rapporter seulement au compte qu'il en rend, il est difficile de croire que la passion ne s'y soit pas mêlée. On vouloit forcer le curé de la Chapelle-Auzac à quitter sa cure; on l'a dénoncé à l'évêché. Nous voyons que ses confrères pensoient comme lui, puisqu'ils ont signé la lettre au sous-préfet. L'enquête faite en faveur de l'instituteur n'est peut-être pas une preuve bien victorieuse; on sait assez quelle est la facilité et l'indulgence de bien des fonctionnaires sur ce qui ne touche que la religion et les mœurs. Enfin, on pourroit trouver le jugement du tribunal bien sévère, et une amende de cent écus avec 133 fr. de frais paroît exorbitante pour un pauvre curé qui n'a que 800 fr. de traitement.

Nous ne répondrons point d'ailleurs au journal qui a pris occasion

de cette affaire pour se plaindre de la *tendance rétrograde* du clergé qui repousse les lumières et favorise l'ignorance, et pour exciter l'administration à sévir contre les prêtres qui donnent un si pernicieux exemple. Le clergé a assez prouvé qu'il ne repoussoit pas les lumières véritables. On peut apparemment se plaindre d'un instituteur sans être ennemi de l'instruction, et on n'est pas précisément *rétrograde* parce qu'on réclame contre un maître dangereux. On a eu en France depuis plusieurs années, et surtout depuis la nouvelle loi sur l'instruction primaire, trop d'exemples d'instituteurs incapables ou scandaleux, pour ne pas autoriser les préventions du clergé contre les maîtres qui, dans beaucoup de campagnes, affligent, tourmentent et désolent les meilleurs curés.

Il y a quelques jours, dit une feuille de province, une corporation nombreuse de Nantes célébroit avec pompe dans l'église Saint-Nicolas la fête de son patron. Près de quatre cents jeunes gens étoient rassemblés dans l'église. Le jeudi 10, une autre cérémonie a eu lieu dans la même église; les chefs d'institution de la paroisse ont assisté à une messe du Saint-Esprit, à la tête de leurs pensionnats. L'affluence des parens étoit considérable; M. le curé de Saint-Nicolas, dans un discours plein de sagesse et d'onction, a montré les bienfaits d'une éducation chrétienne.

Assurément nous nous réjouissons de voir une corporation nombreuse et des maîtres de pension faire revivre une pieuse coutume; mais il ne nous est pas donné de voir dans ces deux simples cérémonies la preuve d'un *élan religieux* et d'une *nouvelle ère de vie et de gloire*. Il faudroit peut-être réserver ces témoignages de joie pour des occasions plus importantes et pour des faits plus démonstratifs.

M. l'évêque d'Ajaccio vient de publier un mandement relatif aux élections. Dans ce mandement daté du 15 octobre dernier, le prélat recommande et même enjoint à ses prêtres de rester étrangers à toute élection politique et à tous débats entre les partis. Il appuie ces recommandations des considérations les plus sages et des motifs les plus pressans, et ajoute même en finissant d'autres conseils que nous croyons devoir citer ici :

« Pressé par les mêmes motifs et les mêmes considérations, nous croyons devoir encore conjurer ici tous les prêtres et ecclésiastiques de notre diocèse de ne jamais s'immiscer dans les contestations soit civiles soit criminelles, dont les tribunaux pourroient être saisis. Car, outre qu'en se déclarant ouvertement pour une des parties litigantes, ils s'exposeroient nécessairement au ressentiment de la partie adverse, il seroit souverainement inconvenant que des prêtres et des pasteurs abandonnassent leurs troupeaux pour aller prendre part à des débats judiciaires, jusqu'à s'asseoir sur le banc des accusés, après avoir assiégé de sollicitations les jurés et les témoins, au risque de s'attirer le soupçon flétrissant d'avoir voulu leur arracher des déclarations contraires à leurs sermens et à leur conscience. Les plaintes graves venues jusqu'à nous à ce sujet, mais auxquelles, pour l'honneur du sacerdoce, nous n'avons pas cru devoir ajouter foi, nous ont paru une raison de plus pour insister sur la recommandation qui fait l'objet de cette partie de notre lettre. Il nous suffira, nous n'en doutons pas, de vous avoir signalé cet abus, pour que nous n'ayons jamais à en déplorer et à en réprimer le scandale.

» Un autre désordre qui nous afflige sensiblement et contre lequel nous ne pourrions trop nous élever, désordre qui seroit une conséquence inévitable de celui que nous venons de signaler, ce sont les longues et fréquentes absences, dont quelques ecclésiastiques ne craignent

point de se rendre coupables, au mépris des lois canoniques et civiles, et au grand détriment des paroisses confiées à leur direction pastorale. Ces absences, que ne sauroient justifier les procès et les intrigues de parti, dont nous avons parlé, n'ont pas une excuse plus légitime dans les vues d'ambition et d'intérêt personnel qui poussent ces mêmes ecclésiastiques à venir se recommander eux-mêmes auprès de leurs supérieurs, pour en obtenir des avancemens et des places que la modestie et les simples bienséances de leur état devroient leur interdire de solliciter. Mais comme cette grave matière exige de notre part un réglement particulier, nous nous sommes réservé d'en faire le sujet d'une ordonnance spéciale qui paroîtra incessamment. »

L'affaire de M. le curé de Venloo, en Belgique, dont nous avons parlé dans le dernier Numéro, a été jugée par appel au tribunal de Tongres, le 10 novembre. On a vu que le tribunal de Ruremonde, par son jugement du 9 août, avoit acquitté le curé sur le premier chef de prévention ; savoir, les outrages par gestes et menaces contre le capitaine Brassine ; mais il avoit cru trouver des outrages contre le même, dans un rapport verbal fait contre lui au commandant, et pour cela il avoit condamné le curé à un jour d'emprisonnement et aux frais. Tous les amis de la religion prirent un vif intérêt à cette affaire, dont il paroît que l'esprit de parti s'étoit mêlé. Il étoit dur de condamner un curé qui se plaignoit de trouble apporté à une procession, et cela sur la plainte de celui-là même qui passoit pour l'auteur du trouble. C'est ainsi qu'en a jugé le tribunal de Tongres. M. le curé a été défendu par l'avocat Jaminé ; et le procureur du roi, Corthoute, a conclu à ce que la citation fût annulée, et le prévenu renvoyé par application de l'art. 391 du code d'instruction criminelle. Le jugement porte qu'il ne résulte pas de l'instruction que M. Charles-Théodore Schryjnen, curé de Venloo, ait outragé le capitaine Brassine dans un rapport verbal, à l'occasion de ses fonctions. Par conséquent, il l'a renvoyé des poursuites intentées contre lui.

Le *Journal Historique et Littéraire* de Liége a donné un état des revenus des évêques anglicans ; nous ne le reproduirons pas ; d'abord parce que nous avons donné autrefois dans ce Journal un état des revenus de ces évêques (Numéro du 26 février 1820, tome XXIII) ; ensuite, parce qu'il nous paroît que l'état du *Journal Historique* est un peu forcé. L'estimable rédacteur aura peut-être été induit en erreur par quelque document venu des ennemis de l'église établie. Nous ne sommes point assurément partisan de cette église, mais elle a assez de torts sans les exagérer. Tous les revenus des évêques anglicans, dans le tableau qu'on vient de publier, sont beaucoup au-dessus de ce qu'ils étoient en 1817. Il est possible sans doute qu'il y ait eu quelque augmentation dans les revenus des biens-fonds attachés à ces évêchés. Mais cette augmentation ne sauroit être aussi considérable qu'on le suppose. Ainsi, en 1817, le revenu de l'évêque de Durham étoit estimé à 24,000 liv. st., ou 600,000 fr., et dans le dernier tableau on le porte à plus du double, 1,250,000 fr. Nous avouons que cela nous paroît exagéré. Il y a même des siéges où la différence est plus grande encore ; ainsi l'évêque de Londres, dans le tableau de 1817, auroit eu 175,000 fr. de revenu ; dans le dernier on lui en donne 500,000. Nous ne parlons pas de quelques fautes d'impression dans le nouveau tableau, où on nomme les évêchés de *Corlisle* et de *Landoff*, au lieu de *Carlisle* et de *Landaff*. Un de nos journaux n'a pas manqué de répéter ces fautes d'impression.

La dévotion à sainte Philomène, introduite à Gênes en 1834, y fait de grands progrès. On lui consacre des autels dans les églises, on conserve son image dans les maisons, on fait des cérémonies en son honneur. Les vœux et les offrandes en son honneur se multiplient. Pour satisfaire à cet égard la piété des fidèles, on vient d'ériger dans l'église Saint-Sixte, avec l'autorisation de M. le cardinal-archevêque, une association sous le titre de *Pieuse Union des dévots à sainte Philomène*. C'est à l'imitation de ce qui a été fait à Florence en 1834. On ne donne par an qu'une livre, ou même une demi-livre d'Italie, et on jouit des indulgences, et on a droit aux prières après la mort.

AVIS.

Nous avons déjà prévenu que la Table générale de l'*Ami de la Religion* depuis le tome XLI, étoit terminée. Cette Table est la suite de celle qui parut en 1824, et qui servoit pour les quarante premiers volumes. Cette suite embrasse depuis le tome XLI jusqu'au tome LXXXII inclusivement. Il y a, comme dans la Table de 1824, trois Tables distinctes : une Table générale des matières, une Table des personnages et une Table des ouvrages. Ces trois Tables se correspondent et se suppléent naturellement. Elles sont nécessaires à toutes les personnes qui ont la collection du journal, et elles facilitent extrêmement les recherches. Prix, 3 fr. et 3 fr. 50 c. pour les départemens, au bureau de ce Journal. Il reste encore quelques exemplaires de la Table des quarante premiers volumes; prix, 2 fr. 50 c. franc de port.

POLITIQUE.

On a quelquefois la ressource de pouvoir révoquer en doute les mauvaises nouvelles, quand c'est par la voie de la Bourse qu'elles commencent à se répandre. Mais *il faut pour cela* qu'elles soient de nature *à influer sur la* hausse ou la baisse des fonds publics. C'étoit à quoi nous aurions dû songer avant-hier, lorsque nous cherchions à résister aux premiers bruits qui annonçoient la mort de Charles X. Comme la spéculation n'avoit aucun intérêt à mentir dans cette occasion, il étoit vrai et trop vrai malheureusement que, pour être une nouvelle de Bourse, celle-ci ne trompoit point. L'auguste chef de la maison de Bourbon venoit en effet d'être enlevé inopinément de ce monde, malgré toutes les apparences de vigueur et de santé qui sembloient lui promettre une longue vieillesse.

Quoique la cause de sa mort et le caractère de sa maladie ne soient pas encore bien déterminés, la rapidité avec laquelle il a été saisi et emporté autorisent à croire que c'est le choléra qui l'a frappé. Du moins ce que l'on sait jusqu'à présent des symptômes qui ont précédé et accompagné sa courte maladie, ressemble beaucoup à ce que la triste expérience de 1832 ne nous a que trop appris à distinguer. C'est-là ce qui doit rendre encore plus pénible l'événement que nous déplorons. Car le choléra est en quelque sorte une mort de rencontre et de localité. Pour tomber sous ses coups, il faut se trouver conduit où il passe. Or, combien de circonstances auroient pu, auroient dû empêcher Charles X de se trouver à Goritz! Combien d'épreuves et de déplacemens involontaires l'auguste et infortuné vieillard n'a-t-il pas eu à subir pour aller tomber sous la faulx du choléra dans ce recoin d'exil où il l'a rencontré! C'est donc la proscription, avec son enchaînement de circonstances fatales, qui a livré sa vie à un ennemi vers lequel son état de proscrit le forçoit de marcher.

Pour comble de malheur, il n'y a pas marché tout seul. D'autres existences précieuses, d'autres têtes royales se sont vues entraînées à partager sa vie forcément errante et ses périls. Puisse du moins le ciel borner ses sévérités à cette seule victime, et ne pas préparer des remords de plus à ceux qui ont entassé tant d'adversités et de misères sur la glorieuse famille

de nos anciens rois ! C'est bien assez qu'elle ait perdu le chef éclairé, sage et vertueux qui lui donnoit l'exemple de la résignation et du courage chrétien. Il est mort trop tôt, surtout pour les deux jeunes orphelins que la providence avoit confiés à sa direction et à sa sagesse. Faisons des vœux pour que le fléau qui leur a enlevé leur auguste aïeul se détourne et passe sans les atteindre.

Il est une autre cause de douleur dont il semble que les cœurs vraiment français ne puissent se défendre dans cette *pénible* circonstance : c'est d'entendre raconter les témoignages d'empressement et de vénération dont la noble victime de Goritz a été l'objet sur la terre étrangère, de la part des populations du pays. Elles se sont émues de respect et d'attendrissement à la vue de ces infortunes royales, de ce lit de mort, de cette tombe de vieillard privé de patrie, après avoir été le chef d'un grand et puissant royaume et le représentant de la plus ancienne dynastie de l'Europe. Il en coûte au sentiment national pour se trouver ainsi au-dessous des devoirs et des sympathies que la simple humanité commande aux étrangers, et pour leur laisser en quelque sorte tout l'honneur de payer sa dette. Il faut l'avouer à la honte de notre temps, ce n'est plus assez dire que *les rois s'en vont;* les mœurs s'en vont avec eux, les caractères s'effacent et se perdent; et s'il pouvoit être donné à nos pères de reparoître au milieu de nous, combien il leur seroit difficile de reconnoître dans leurs descendans les traditions de respect qu'ils leur avoient laissées envers la royauté !

Partout où le choléra se déclare, il sert à constater chez le peuple un état d'ignorance et de barbarie dont les lumières du siècle paroissent encore loin de pouvoir nous préserver. On se rappelle qu'il y a quatre ans notre civilisation, avec tous ses progrès, ne nous fut d'aucun secours pour empêcher que Paris ne fût souillé par les plus imbécilles massacres, sous prétexte qu'il n'y avoit que des empoisonneurs qui fussent capables de répandre la contagion dans l'air, et de donner la peste à une population de neuf cents mille ames.

Deux ans après, les mêmes actes d'ignorance et de stupidité se reproduisirent dans la capitale de l'Espagne, où les jésuites et plusieurs autres communautés religieuses furent égorgés par la multitude, comme accusés d'avoir appelé le choléra sur la ville par leurs maléfices et empoisonnemens.

C'est en vain que le bon sens public, les savans et l'expérience acquise de tous côtés, ont fait justice de ces deux exemples d'imbécillité; le peuple est resté partout stationnaire dans son ignorance et a gardé son idée. A son tour, le peuple de Naples n'a pu résister au vertige. Le choléra lui étant venu, c'est aux boulangers qu'il s'en est pris, et peu s'en est fallu que les malheureux qui le nourrissoient, n'en aient été récompensés par un massacre.

Et puis vous avez des journaux qui passent la moitié de leur vie à se moquer des sorciers, qui ne perdent pas une occasion de vous répéter que la croyance aux sorciers est une foiblesse d'esprit bien ridicule, bien indigne de l'état présent des lumières et des progrès de la raison publique. Nous ne voulons pas leur en faire une querelle; mais ce qui nous étonne de leur part, c'est de voir qu'à une époque où le fléau du choléra visite tant de populations, il ne leur paroisse pas aussi urgent de détromper ceux qui l'attribuent à des empoisonneurs, que ceux qui croient aux sorciers.

PARIS, 16 NOVEMBRE.

Nous aimions à douter, comme on a pu le voir dans notre dernier Numéro, à concevoir un peu d'espérance; malheureusement nos doutes et notre espérance n'ont pas été de longue durée. Nous apprenons que le roi Charles X est mort le 6 novembre à Goritz après une maladie de 24 heures qui a, dit-on, présenté le caractère du choléra. Quelques jours avant,

S. M. avoit fait seule de grandes promenades à pied dans les environs de Goritz. M. de Clermont-Tonnerre, ancien ministre de la guerre, étoit arrivé le jeudi soir, veille de la Saint-Charles, et ne se lassoit pas d'admirer la belle vieillesse de ce prince qu'il trouvoit d'une santé plus robuste qu'en 1830, époque depuis laquelle il n'avoit pas vu Sa Majesté. C'est le lendemain même de sa fête que s'est déclarée la fatale maladie qui vient d'enlever ce roi dont la piété étoit si vive, dont la bonté cherchoit à consoler et à secourir toutes les infortunes, dont l'amabilité toujours expressive étonnoit même ceux qui, sans trop savoir pourquoi peut-être, se sont faits ses adversaires.

L'agonie du roi a été calme et sans douleur; il s'est endormi du sommeil du juste, et à peine si l'on a pu remarquer son dernier instant sur la terre où il avoit eu bien à souffrir.

Sa Majesté a reçu les sacremens avec tout le courage que lui donnoient sa profonde piété et sa longue habitude de résignation. A cet instant le roi Très-Chrétien a prié pour la France qu'il aimoit tendrement, qu'il désiroit voir parfaitement heureuse. Un journal dit qu'il a aussi déclaré qu'il pardonnoit de bon cœur à ceux qui se sont faits ses ennemis. Ah ! s'il en est ainsi, si le bon roi Charles X a dit qu'il pardonnoit, ce n'étoit de sa part qu'une simple manifestation de la pureté de son cœur où le fiel, l'amertume et la haine n'ont jamais eu accès. A minuit on a dit la messe dans ses appartemens, et c'est peu de temps après qu'il a expiré.

M. le Dauphin et madame la Dauphine ont été présens jusqu'au dernier instant; ils sont plongés dans plus vive affliction, ainsi que les deux jeunes prince et princesse.

Il y a eu le 6 novembre, jour de la mort de S. M. Charles X, douze ans que cet excellent prince vint visiter les malades de l'Hôtel-Dieu.

Charles-Philippe, long-temps connu *sous le nom de comte* d'Artois, étoit né à Versailles le 9 octobre 1757, et étoit le dernier fils du vertueux dauphin, fils de Louis XV. Il épousa en 1773 une princesse de Savoie, dont il eut deux fils, les ducs d'Angoulême et de Berry. Obligé de sortir de France en 1789, il résida tour à tour à Turin et en Allemagne, et s'efforça de combattre les progrès de la révolution. En 1795, il se retira en Angleterre, et habita successivement Edimbourg et Londres.

La jeunesse de ce prince avoit été orageuse. L'adversité lui fut utile. La mort édifiante de madame de Polastron le toucha. Depuis ce temps, le prince mena la vie la plus chrétienne. Il s'honoroit de la pratique exacte de tous les devoirs de religion. Du reste, sa piété n'avoit rien de rude pour les autres; au contraire, indulgent, aimable, gracieux, sa bonté, sa loyauté, sa franchise eussent dû désarmer tous ses ennemis; mais une opposition fougueuse égara les têtes. Elle plaça le roi dans un défilé dont il ne pouvoit sortir que par de nouvelles concessions ou bien par une résistance déclarée.

Charles X prit ce dernier parti et en fut victime. Nous le dirons avec conviction; quoi qu'il eût fait, il eût infailliblement succombé plus tôt ou plus tard sous les efforts d'une conspiration audacieuse qui ne dissimuloit point ses projets et qui depuis s'en est vantée hautement.

— La chambre des pairs et la chambre des députés sont convoquées pour le mardi 27 décembre.

— Une dépêche télégraphique de Toulon, adressée à Lyon, et envoyée de cette ville à Paris par courrier, annonce que le *Phare* est arrivé de Bone le 12, et que le 8 l'avant-garde de l'armée, sous le commandement du général de Rigny, est partie pour se rendre au camp de Clausel. Le 9, la première division sous le commandement du général Trézel, est allé remplacer l'avant-garde, qui a dû dans cette journée se porter sept lieues plus loin. Le duc de Nemours et le maréchal Clausel ont dû quitter Bone le 11 ou le 12.

— Le *Moniteur* annonce que le roi des

Français a reçu la notification du mariage du prince de Hesse avec la princesse Elisabeth de Prusse.

— Le gouvernement a reçu des nouvelles de Lisbonne qui lui confirment la contre-révolution qui s'est opérée dans cette ville, et dont nous avons parlé. Il paroît qu'elle a eu lieu le 2 novembre. La correspondance ordinaire va bientôt nous donner des détails sur cet événement que le gouvernement semble nous cacher. D'après le *Messager* la lutte a duré pendant deux jours, et beaucoup de sang a coulé.

— Ce n'est, dit-on, qu'à la fin de l'année qu'auront lieu les changemens de préfets et de sous-préfets dont on a parlé.

— Le journal la *France* a été saisi hier pour un article où le juge d'instruction a trouvé le délit d'attaque aux droits du roi des Français. Cet article avoit rapport aux derniers momens du roi Charles X.

— M. Volant, intendant - militaire des Invalides, vient d'être mis à la retraite.

— On s'occupe, au ministère des finances, d'un projet de loi qui réglera les droits des employés de l'état aux pensions de retraite.

— Le lieutenant - colonel Carrel est mort ces jours derniers à l'hospice Dubois, à la suite d'une fièvre cérébrale. Après les trois journées, il a été pendant trois jours gouverneur du Louvre.

— M. Henrion, avocat à la cour royale de Paris, a été nommé par la cour, chambres réunies, interprète juré et assermenté près la même cour, pour la traduction de plusieurs langues étrangères.

— Les recherches faites par un juge d'instruction, dans l'une des fonderies de la Meuse, pour avoir des renseignemens sur une commande d'aigles, n'ont produit aucun résultat.

— Un journal assure que dans plusieurs garnisons on est sur la trace de ramifications du complot de Strasbourg. L'autorité se livre aux recherches les plus actives, surtout à Lunéville et à Neuf-Brisach. Le procureur du roi de Colmar vient de partir pour cette dernière ville.

— M. Rossi a repris à l'École de droit son cours de droit constitutionnel.

— La commission, nommée par le conseil municipal de Paris, pour s'occuper du déplacement de la voirie de Montfaucon, a, dit-on, proposé de l'établir dans la forêt de Bondy, conformément à l'ordonnance royale du 9 juin 1817.

— On poursuit en ce moment les percemens destinés à prolonger la rue Sainte-Opportune d'un côté jusqu'à la rue de la Ferronerie, et de l'autre jusqu'au quai.

— Une médaille, représentant l'obélisque de Louqsor, avec une inscription indiquant le poids et la hauteur de ce monument, a été mise en vente à la Monnoie.

— On démolit le grand manége royal, sur la place du Carrousel, derrière la rue Doyenné.

— De grands candelabres éclairés par le gaz viennent d'être élevés autour de la place Vendôme ; on assure que l'année 1837 ne se passera pas sans que les boulevards, depuis la Madeleine jusqu'à la Bastille, soient aussi éclairés de cette manière.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Sur la décision du jury, la cour d'assises de Douai a condamné, le 11 de ce mois, M. Leleux, gérant de l'*Echo du Nord*, à un mois de prison et 100 fr. d'amende, pour avoir inséré dans le feuilleton de son journal du 22 juillet 1836, l'article du *Bon Sens*, sur la mort d'Alibaud, ayant pour titre *Encore une tête* ! article qui a été aussi condamné par la cour d'assises de Paris et par celle de Nancy.

— Deux artistes de Dunkerque ont formé le projet d'ériger une statue colossale de Jean-Bart, en pierre ou en marbre du pays, à l'entrée du port de cette ville. Une souscription est ouverte à cet effet à Dunkerque.

— M. Gérard, juge au tribunal civil de Chaumont, vient de mourir.

— Le sieur Delante, condamné par la cour des pairs à trois ans de prison par suite des événemens d'avril, et les sieurs Beaufour, Genin, Robert, Robier, con-

damnés dans l'affaire des poudres de la rue de l'Oursine, sont arrivés à Clairvaux, le 11.

— Le pont suspendu de Meung-sur-Loire, ayant subi avec un entier succès les épreuves auxquelles il a été soumis, a été livré samedi dernier à la circulation.

— Les 15 militaires compromis dans la tentative d'insurrection à Vendôme ont été transférés dans les prisons de Tours. On croit que le conseil de guerre de la quatrième division militaire s'occupera de cette affaire la semaine prochaine.

— Le 1er régiment de hussards va quitter Vendôme pour un autre cantonnement.

— Un orage épouvantable a éclaté sur Nantes dans la nuit du jeudi 10 au vendredi 11 novembre; des éclairs multipliés éclatoient de toutes parts, de violens coups de tonnerre se faisoient entendre et la pluie tomboit par torrens. Cet orage s'est étendu hors de la ville, il a surtout porté sur Clisson. Par suite de cet orage la partie basse de Clisson a été exposée à une inondation telle qu'on n'en a pas vue d'aussi forte, dit-on, depuis l'an 1770.

— Il paroît que le commerce de Lyon, qui avoit repris un peu d'activité, est encore dans un état de soufrance.

— Une des arches du vieux pont d'Artemarre, route départementale de Nantua à Belley, a été emportée par la dernière crue des eaux de la rivière d'Ain.

— A Seyssel (Ain), la ville a été presque tout entière inondée par les eaux du Rhône.

— Les recettes de la douane de Marseille ont offert, pendant le mois d'octobre, un total de 2,380,004 fr. En octobre 1835, la douane avoit reçu 2,888,191 fr. 66 c.; d'où résulte, pour le mois dernier, une diminution de 508,187 fr. 66 c.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans le *Moniteur* : « Alaix est arrivé à Talavera, où il a dû être rejoint le 6 par Narvaez avec sa division. Rodil étoit à une journée. Ils doivent opérer ensemble contre Gomez, qui est vers Caceres.

» Les carlistes ont repris le siége de Bilbao le 7, et ont pris deux petits ouvrages avancés, avec leur garnison. Villaréal observoit le 8 Espartero, qui est toujours dans la vallée de Mena.

» Le général Lebeau a fait le même jour une reconnoissance sur Estella, et y a jeté quelques obus; il a aussi occupé de vive force tous les villages des environs, et est revenu à Oteysa le 9.

» Les carlistes devant Bilbao ont pris le 10 San Mamez, avec 300 hommes et six pièces d'artillerie; Espartero ne remuoit pas.

» Cardero est parti de Madrid avec des pouvoirs pour remettre le commandement à Narvaez et le retirer à Alaix. »

Tandis que le *Moniteur* annonce que Gomez est vers Caceres, les journaux de Madrid du 6 qui n'ont aucun intérêt à grossir les avantages de leurs adversaires publient que le général carliste est entré dans cette ville fortifiée de l'Estramadure. Caceres renferme 8.000 habitans. Les journaux de la capitale de l'Espagne ne peuvent expliquer les manœuvres de Rodil, toujours en marche, toujours courant après l'ennemi, et néanmoins toujours à une ou deux journées des troupes de don Carlos. En attendant que ce général, nouveau don Quichotte, parvienne à rencontrer Gomez, il paroît qu'il livre de rudes batailles à tous les ponts qui se trouvent sur son chemin, et qu'il métamorphose ses soldats en ouvriers maçons.

Comme on vient de le voir, Alaix a été mis de côté par la révolution dont il est un des zélés serviteurs. Sans doute que la méfiance qu'on lui témoigne en ce moment refroidira un peu son amour pour le gouvernement.

La prise du couvent fortifié de San Mamez, sur la rive gauche de la rivière de Bilbao, nous semble d'une grande importance; maintenant les carlistes pourront opérer le barrage de la rivière du côté de Portugalette.

— Les troupes de la régente ont perdu à Guadaloupe, dans la nouvelle Castille, trois compagnies qui ont lâché pied à la seule apparition de cinq lanciers carlistes, laissant entre leurs mains le commandant et le commissaire des guerres. Il y avoit à Guadaloupe un corps de 1,500 hommes de gardes nationales mobilisées qui se sont immédiatement dispersées dans toutes les directions à l'approche de Gomez.

— Quelques journaux annoncent que les deux fils du malheureux Quesada, qui a été massacré aux portes de Madrid au moment de la révolution de Saint-Ildefonse, sont arrivés au quartier-général de Charles V.

— On dit que Charles V a été proclamé à Lorca ; cette ville, qui renferme 22,000 ames, est située dans le royaume de Murcie.

Dernièrement, la foudre est tombée sur une habitation dans la commune d'Etten (Hollande). La maison atteinte a été réduite en cendres et une autre maison voisine a été fortement endommagée.

— On sait qu'il existe en Angleterre des compagnies d'assurances sur la vie ; on a calculé que le total de leurs assurances s'élevoit à 3,750,000 francs ; que la somme moyenne assurée sur chaque individu est de 25,000 francs, et que l'âge moyen des assurés est de 47 ans. Les 41 compagnies d'assurances contre l'incendie ont versé, en 1835, dans les caisses de l'échiquier, 18,986,850 fr. pour le montant des droits imposés sur leurs polices. La valeur totale des propriétés assurées par ces compagnies est de 13 millards de francs.

— Un Anglais est parvenu à dresser pour la chasse un aigle doré qu'il emploie, au dire du *Times*, à prendre des lièvres et des lapins.

— M. Cass, le nouvel ambassadeur des Etats-Unis en France, est arrivé à Portsmouth.

— Le prince régnant de Reuss-Greitz est mort à Greitz dans un âge très-avancé. A défaut de descendance mâle, le prince Henri XX de Reuss, frère du défunt, lui a succédé.

— La *Gazette de Gênes* du 3 annonce que depuis plusieurs jours il ne s'étoit manifesté aucun cas de choléra ni dans cette ville, ni dans les provinces de ce duché. On espère que les communications vont reprendre leur cours ordinaire.

— Parmi les victimes du choléra à Munich, on cite particulièrement le baron de Stengel, receveur général et caissier de la caisse d'état; le général-major de Tausch, chef du corps des cadets, et le jeune Mauromichalis, aide-de-camp du roi Othon, arrivé de Grèce avec ce prince.

— On compte dans toute l'Allemagne cent fabriques de sucre de betteraves.

— Les neiges précoces font craindre en Norwège une disette affreuse.

— On écrit de Stockholm que trois jeunes français, MM. de Beaumont, de Châteaubourg et Sibuet sont arrivés dans cette ville, après avoir terminé un voyage à travers la Laponie jusqu'au Cap-Nord, son rocher le plus avancé dans la mer du Pôle ; ils rapportent des documens qu'on dit aussi intéressans que nouveaux.

— On a tué l'été dernier 8080 chiens à New-York.

— On estime la population actuelle des Etats-Unis à 16,800,000 ames.

VIE DE SAINT AUGUSTIN, par un prêtre du diocèse de la Rochelle.

Saint Augustin est sans doute un des saints les plus admirables que Dieu ait donnés à son Eglise. Les erreurs de sa jeunesse semblent avoir été pour lui la source d'une humilité plus profonde et d'une plus ardente charité. Sa vie tout entière fut une suite non interrompue de travaux et de combats pour la défense de la vérité. Il auroit voulu pouvoir l'établir et la faire triompher partout. « Quelle piété, dit Erasme, quelle charité, quelle douceur, quelle aménité, quelle politesse, quel amour de la concorde, quel zèle pour la maison de Dieu ne remarque-t-on pas dans

tous les écrits de ce grand homme! Que n'entreprend il pas? De quels travaux ne se charge-t-il pas? »

Le nouvel auteur s'est donc proposé de présenter une si belle vie dans un format accessible à un plus grand nombre de lecteurs. « L'in-4° de Tillemont, dit-il, ne peut qu'être consulté par les savans. Les vieilles formes de Godeau sont de nature à rebuter les plus intrépides lecteurs. Dans Godescard, il est vrai, la vie de saint Augustin est écrite avec goût et ne peut être lue sans intérêt; mais Godescard n'a pas tout dit. ce n'est, dans le fond, qu'un *insuffisant abrégé*; et d'ailleurs faut-il être réduit à ne pouvoir posséder une courte vie de saint Augustin sans faire l'emplette de vingt volumes qui l'accompagnent? »

N'est-ce pas là traiter un peu légèrement un écrivain auquel on a de si grandes obligations? Car, assurément, l'auteur de la nouvelle Vie s'est exprimé d'une manière assez incomplète, lorsqu'il a dit qu'il s'étoit proposé d'emprunter à Godescard ce qu'il a de meilleur. Nous avons remarqué que la vie de Godescard ou plutôt d'Alban Butler qui est l'auteur véritable, se trouve, à très-peu de chose près, transcrite dans l'ouvrage que nous annonçons; ce n'est pas là simplement emprunter à un écrivain ce qu'il a de meilleur. Nous concevons très-bien qu'on veuille détacher la vie de saint Augustin des 20 vol. où elle se trouve renfermée dans Alban Butler, et la donner à part en y joignant les développemens et les circonstances intéressantes qu'on pourra rencontrer dans Tillemont ou dans Godeau, mais nous pensons qu'il auroit fallu expliquer ses intentions d'une manière plus claire, et donner de son travail une idée plus exacte.

Du reste, cette Vie se lira avec plaisir. L'auteur a su assez bien fondre les diverses additions qu'il a puisées dans les deux auteurs qu'il indique, il a su prendre la couleur de style qui convenoit à l'ouvrage et dont Butler lui donnoit le modèle. Il s'est sans doute étudié à rajeunir le langage de Godeau, et a pu même retoucher plusieurs phrases de Tillemont. Nous croyons cependant qu'il n'a pas encore été assez sévère à cet égard, et qu'il a laissé passer plusieurs locutions vicieuses ou négligées. Ainsi, on lit, pag. 35 : *Que nuisoit aux plus petits de vos enfans d'avoir un esprit plus lent?* Page 276 : *Prêt à faire plaisir et réservé à en demander?* Page 341 : *Les infirmités de la vieillesse lui empêchèrent de voir le comte Darius.* La première de ces phrases n'est guère usitée. et les deux autres sont incorrectes. Le bon goût reprouvera encore les suivantes. En parlant d'un monastère de religieuses, l'auteur dit, page 105 : *Comme il avoit planté ce jardin du Seigneur, il avoit soin aussi de l'arroser, mais non par de fréquentes visites.* Page 167 : *Saint Cyprien regardoit les vierges chrétiennes comme la fleur du trône de l'Eglise.* Page 323 : *La réputation de sa sainteté autant que celle de ses lumières avoit pénétré dans tous les coins du monde.* Quant au style de Godescard, l'auteur ne lui a point fait subir de changemens; il a jugé avec raison que ce style avoit toute la correction et l'élégance qu'on pouvoit désirer. E.

Le Gérant, Le Besgue.

BOURSE DE PARIS DU 16 NOVEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 105 f. 85
QUATRE p. 0/0 j. de sept.—98 fr. 15
TROIS p. 0/0, j. de juin. — 78 f. 95
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 100 fr. 75
Act. de la Banque. 0000 f. 00
Empr. national. 000 f. 00
Bons du Trésor. 0 0/0
Rente de la Ville de Paris. 000 00
Obl. de la Ville de Paris. 1200 f. 00
Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00

Quatre Can., 1190 f. 00	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth 757 fr. 50	Empr. r. d'Esp. 00 f. 0/0
R. de Napl. 98 f. 30	R. p. d'Esp. 00 f. 0/0
Emp. rom. 99 f. 3/8	Empr. Belge. 101 fr.
Cortès, 00 fr. 0/0	Empr. d'Haïti. 340 f.
R. d'Esp. 00 0/0.	Empr. grec... 00 00.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP.
Quai des Augustins, n. 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2735.

SAMEDI 19 NOVEMBRE 1836.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

TWELVE LECTURES ON THE CONNEXION BETWEEN SCIENCE ET AND REVEALED RELIGION, BY NICOLAS WISEMAN.

DOUZE CONFÉRENCES SUR L'UNION DE LA SCIENCE ET DE LA RELIGION RÉVÉLÉE; PAR NICOLAS WISEMAN. Londres, 1836, 2 vol. in-8°.

La huitième conférence a pour objet les monumens égyptiens. Là nous retrouvons ces orgueilleuses prétentions à une haute antiquité, prétentions accueillies avec empressement par l'incrédulité moderne dans l'espoir de renverser la chronologie de Moïse. Volney n'a point hésité à placer la formation des colléges de prêtres en Egypte, 13300 ans avant Jésus-Christ, et il dit que c'est la deuxième période de l'histoire d'Egypte. La troisième période où il *suppose* que le temple d'Esné fut *bâti*, va jusqu'à 4600 ans avant notre ère, environ l'époque de la création. Mais tout cet échafaudage a été renversé. Les découvertes d'Young et de Champollion ont ruiné de folles conjectures. Le docteur Wiseman trace l'histoire de ces découvertes. La pierre de Rosette, la copie d'un manuscrit démotique, l'obélisque de Philœ, la table d'Abydos furent étudiés avec soin et expliqués avec beaucoup de patience et de sagacité. Quelques personnes avoient paru craindre que ces recherches n'eussent une tendance funeste pour la religion. Le savant auteur des conférences ne partage point ces alarmes, et cite un document très-intéressant, savoir : une lettre de Champollion, où, non-seulement il repousse l'idée que ces études peuvent le moins du monde affoiblir le récit des livres saints, mais où il s'efforce de montrer que les deux histoires s'accordent fort bien. Cette lettre étoit datée de Paris, le 23 mai 1827; elle est entre les mains du docteur qui la donne en français. Nous la copions d'après lui; c'est un document important, Champollion n'ayant jamais rien publié sur l'accord de sa chronologie avec celle de l'Ecriture :

« J'aurai l'honneur de vous adresser sous peu de jours une brochure contenant le résumé de mes découvertes historiques et chronologiques. C'est l'indication sommaire des dates certaines que portent tous les monumens existant en Egypte, et sur lesquels doit désormais se fonder la véritable chronologie égyptienne.

» MM. de San Quintino et Lanci trouveront là une réponse péremptoire à leurs calomnies, puisque j'y démontre qu'aucun monument égyptien n'est réellement antérieur à l'an 2200 avant notre ère. C'est certainement une très-haute antiquité, mais elle n'offre rien de contraire aux traditions sacrées, et j'ose dire même qu'elle les confirme sur tous les points. C'est en effet en adoptant la chronologie et la succession des rois données par les monumens égyptiens, que l'histoire égyptienne concorde admirablement avec les livres saints. Ainsi, par exemple, Abraham arriva en Egypte vers 1900, c'est-à-dire, sous les rois pasteurs; des rois de race égyptienne n'auroient pas permis à un étranger d'entrer dans leur pays. C'est également sous un roi pasteur que Joseph est ministre en Egypte, et y établit ses frères; ce qui n'eût pu avoir lieu sous des rois de race égyptienne. Le chef de la

dynastie des Diospolitains, dite la XVIIIe, est le *rex novus qui ignorabat Joseph* de l'Ecriture sainte, lequel étant de race égyptienne ne devoit point connoître Joseph, ministre des rois usurpateurs; c'est celui qui réduisit les Hébreux en esclavage.

» La captivité dura autant que la XVIIIe dynastie, et ce fut sous Ramsès V, dit Aménophis, au commencement du quinzième siècle, que Moïse délivra les Hébreux. Ceci se passoit dans l'adolescence de Sésostris qui succéda immédiatement à son père, et fit ses conquêtes en Asie, pendant que Moïse et Israël erroient pendant quarante ans dans le désert. C'est pour cela que les livres saints ne doivent point parler de ce grand conquérant. Tous les autres rois d'Egypte nommés dans la Bible se retrouvent sur les monumens égyptiens, dans le même ordre de succession et aux époques précises où les livres saints les placent. J'ajouterai même que la Bible en écrit mieux les véritables noms que ne l'ont fait les historiens grecs. Je serois curieux de savoir ce qu'auront à répondre ceux qui ont malicieusement avancé que les études égyptiennes tendent à affoiblir la croyance dans les monumens historiques fournis par les livres de Moïse. L'application de ma découverte vient au contraire invinciblement à leur appui.

» Je compose dans ce moment-ci le texte explicatif des obélisques de Rome que Sa Sainteté a daigné faire graver à ses frais. C'est un vrai service qu'elle rend à la science, et je serois heureux que vous voulussiez bien mettre à ses pieds l'hommage de ma reconnoissance profonde. »

Nous remercions bien volontiers M. Wiseman de nous avoir mis à même de publier cette lettre qui n'étoit point connue en France, et qui jette un jour précieux sur les sentimens de Champollion. De plus, M. Rosellini, professeur à Pise, qui avoit accompagné Champollion dans son expédition littéraire en Egypte, a publié une explication des monumens égyptiens, où il prend pour base la chronologie de l'Ecriture. Il fait voir une coïncidence extraordinaire entre l'histoire de Joseph et l'état de l'Egypte à cette époque. Les rois pasteurs qui correspondent à la XVIIe dynastie, ayant été chassés par Amasis, les descendans de Joseph furent traités en ennemis, et employés aux travaux publics. La sortie d'Egypte eut lieu, suivant M. Rosellini, la dernière année du règne de Ramsès. Les conquêtes de Ramsès Sithos, différent de Sésostris, se passèrent pendant les quarante années que les Hébreux parcoururent le désert. Nous n'entrerons point dans le détail des autres explications de M. Rosellini, toutes d'accord avec livres saints, et nous sommes également obligés de passer sous silence les travaux de quelques autres savans sur l'Egypte. Nous avons parlé ailleurs de l'ouvrage de M. de Bovet, archevêque de Toulouse, et de celui de M. l'abbé Greppo.

Après l'explication des monumens historiques vient celle des monumens astronomiques. L'auteur des conférences parle des zodiaques de Dendéra et d'Esné, et des discussions qu'ils firent naître. On voulut supposer à ces zodiaques une antiquité prodigieuse; mais les recherches de MM. Testa, Visconti, Letronne, Saint-Martin, Halma, Delambre, Cuvier, ont assigné à ces monumens une époque bien plus rapprochée de nous. On les croit du temps des premiers empereurs romains.

La neuvième conférence traite de l'archéologie. On peut la partager en trois sections, les médailles, les inscriptions et les monumens. Le savant jésuite Froelich a appliqué

les médailles à la défense de la chronologie des Maccabées. M. Wiseman donne l'historique de cette savante controverse, à laquelle prit part, il y a quelques années, M. Tochon, d'Annecy, savant numismate. Il explique les fameuses médailles d'Apamée, relatives au déluge. Les inscriptions peuvent répondre aux objections de Dodwell et de Gibbon sur le nombre des martyrs. Le savant Visconti a réuni des inscriptions pour prouver le grand nombre des martyrs pendant les premières persécutions. Ainsi dans les catacombes on trouve ces inscriptions : *Marcella et Christi martyres CCCCCL..... Hic requiescit medicus cum pluribus........ CL martyres Christi.* D'autres inscriptions parlent de trente martyrs, de quinze, etc. Les monumens peuvent servir encore à résoudre des difficultés contre la Bible. Ainsi on avoit cru prendre Moïse en défaut parce qu'il parle de grappes, de vignes, et qu'il fait entendre que le vin étoit usité en Egypte; et on lui opposoit Hérodote et Plutarque qui disent qu'il n'y avoit point de vignes en Egypte, et que le vin y étoit en horreur. Or, Moïse avoit nécessairement tort vis-à-vis d'Hérodote et de Plutarque; mais dans le grand ouvrage sur l'Egypte, M. Costaz décrit en détail la vendange qu'il a trouvée représentée dans les hypogées ou souterrains d'Eilithyia, et il réprimande vertement Hérodote pour son assertion. M. Jomard dans le *Bulletin universel* parle d'amphores trouvées en Egypte, et où on a remarqué des traces de tartre vineux, et Champollion a constaté par les hiéroglyphes qu'on se servoit du vin en Egypte pour les sacrifices. Ainsi, voilà Moïse justifié contre Hérodote et Plutarque. Ici M. Wiseman décrit et explique un vase antique très-curieux, qui fut trouvé dans la campagne de Rome en 1696, et qui paroit se rapporter au déluge. Il décrit également un monument trouvé dans la cour de Karnak, et représentant les victoires de Sésostris, et il ne doute point que ce monument ne se rapporte à la captivité du roi de Juda emmené par Sésostris.

La dixième conférence, sur les études orientales, traite de la littérature sacrée. L'auteur montre l'importance de la critique pour l'intelligence des passages difficiles de l'Ecriture. Les anciens Pères nous ont donné l'exemple de cette critique, mais elle a beaucoup occupé les modernes. On s'est mis à examiner et à comparer les versions et les manuscrits. Tel fut le soin d'Houbigant qui s'étoit imaginé que le texte hébreu étoit essentiellement corrompu, et qui prétendit le rétablir dans une nouvelle édition donnée en 1753. Jean-Henri Michaelis avoit publié en 1720, une édition de la Bible, après trente ans de recherches sur les manuscrits. Kennicoth collationna un très-grand nombre de manuscrits pour la grande édition de la Bible imprimée vers 1780. Jean-Bernard de Rossi, professeur à Parme, étendit encore plus loin ses recherches, il avoit examiné près de sept cents manuscrits. Mill, Wetstein, Griesbach, ne se sont pas moins fait d'honneur par leurs travaux sur le nouveau Testament. De toutes les variantes qu'ils ont recueillies, il n'y n'y en a aucune qui ait affoibli les textes les plus importans pour le dogme, résultat précieux sur lequel M. Wiseman insiste avec raison, et qu'il regarde comme décisif contre

les sociniens et les déistes. Il fait connoître le système de classification des manuscrits découvert par Griesbach. Ici il réfute une accusation portée par quelques protestans contre le Saint-Siége, et reproduite dans plusieurs écrits.

L'étude de la langue hébraïque n'a pas été moins favorable à la révélation que les recherches sur le texte sacré. Plusieurs savans se sont attachés dans les trois derniers siècles à l'étude de l'hébreu. Schuttens est le fondateur de l'école hollandaise pour la philologie hébraïque. Michaelis, Storr et Gesenius ont suivi un système plus solide encore. Cependant on s'est servi de la philologie pour attaquer l'authenticité des livres saints ou infirmer l'autorité de quelques passages. Le savant docteur anglais en cite un exemple dans les efforts de Rosenmuller et de Gesenius, pour détourner le sens d'un texte d'Isaïe, que toute la tradition appliquoit à Jésus-Christ. Ils ont été réfutés en dernier lieu par Ewald. Plusieurs modernes se sont moqués des connoissances bibliques des Pères, mais ceux-ci ont trouvé d'habiles défenseurs, comme Winer pour saint Jean-Chrysostôme, Clausen pour saint Augustin, le jeune Rosenmuller pour saint Jérôme. Les rationalistes ont poussé à l'excès la liberté dans l'interprétation des Ecritures ; il est permis d'espérer un retour à des idées plus saines. Déjà Hengstenberg a défendu avec autant de sagacité que de savoir les prophéties relatives au Christ.

La onzième conférence a pour objet la partie profane de la littérature ancienne. Elle est divisée en trois parties. L'auteur parle d'abord des éclaircissemens que l'archéologie orientale fournit sur divers points. Les récits et les descriptions des voyageurs sur les coutumes de l'Asie ont jeté du jour sur certains faits de la Bible. M. Wiseman en cite quelques exemples. En second lieu, il montre l'influence qu'une connoissance plus parfaite de la philosophie de l'Asie a eue pour la défense de la révélation. Il regarde l'accord des systèmes philosophiques des différentes nations sur les grands points de la morale et de l'humanité, comme la confirmation des principes fondamentaux du christianisme. Il indique plusieurs rapports entre la philosophie orientale, et des expressions assez communes dans l'Ecriture. Il cite à ce sujet le *Codex Nazareus* d'une secte de demi-chrétiens d'Asie, le Mémoire d'Abel Remusat sur les opinions du philosophe chinois Lao-Tseu, les recherches de Windischmann sur la philosophie sanscrite, celles de Ritter, etc. C'est-là qu'il relève l'erreur de Voltaire sur l'Ezour-Vedam, erreur dont nous avons parlé dernièrement. Enfin, deux exemples montrent combien une connoissance approfondie de l'histoire orientale peut être utile pour la religion. La publication de la chronique d'Eusèbe, d'après une version arménienne, publication faite à Venise en 1818, a résolu une difficulté sur le trente-neuvième chapitre d'Isaïe. Abel Remusat, dans un mémoire sur la hiérarchie des Lamas, fait tomber les objections de ceux qui vouloient voir dans cette religion la source des institutions chrétiennes. Les remarques de M. Wiseman sont aussi curieuses que savantes.

La douzième conférence n'est que la conclusion de toutes les précédentes. L'auteur fait sentir quel surcroît de preuves résulte pour la religion,

de la variété des témoignages qui ont été produits, de la nature des faits qui ont été examinés, et des autorités alléguées. Il montre que nos livres sacrés ont été soumis à toutes les preuves, examinés avec rigueur, attaqués de tous côtés, et que s'il s'y fût glissé quelque fausseté, elle eût bientôt été découverte. Si l'histoire de la création ou du déluge avoit été une fable ou une fiction poétique, les voyages des géologues dans les vallées des Alpes et les découvertes des physiciens dans les diverses parties du monde ne seroient pas venus corroborer les récits de Moïse. Un fragment de Berose est découvert et il confirme ce qui paroissoit presque incroyable. Une médaille est trouvée et elle fait disparoître d'apparentes contradictions. Ainsi, à mesure que chaque science fait un pas, elle accroît la masse des témoignages en faveur de la religion.

L'auteur en prend occasion d'insister sur la nécessité d'étudier les sciences; la religion, dit-il, y est vivement intéressée. Si des chrétiens timides redoutent pour elle cette épreuve, le sentiment des Pères et l'exemple de tant d'hommes aussi religieux qu'habiles doit les rassurer. On peut être sûr que les ennemis de la religion voient avec peine les efforts de quelques savans pour réconcilier la science et la religion. Le clergé ne sauroit donc trop travailler à s'instruire pour travailler efficacement à ce noble but.

Telle est l'analyse rapide des conférences de M. Wiseman. On est étonné de tout ce qu'elles supposent de recherches, de lectures et de savoir. L'auteur parle très-pertinemment des matières les plus diverses, d'histoire naturelle et de géologie, comme des antiquités sacrées et profanes. Il est au courant des découvertes les plus modernes et des derniers progrès de la science dans tous les genres. Il sait ramener ces découvertes et ces progrès à son but, par les rapprochemens les plus judicieux et les plus solides. Enfin, il nous a paru montrer partout autant de sagesse que d'habileté et autant de modération que de zèle.

On nous assure qu'on s'occupe de traduire cet ouvrage en français. Nous nous en réjouissons. Ces conférences seroient une belle suite à celles d'un illustre prélat.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le jour de la Toussaint, après midi, Sa Sainteté, ainsi que le sacré collége et la prélature, assistèrent dans la chapelle Sixtine aux vêpres et aux matines des Morts. Le lendemain, M. le cardinal de Grégorio, grand-pénitencier, célébra la messe dans la même chapelle, en présence de Sa Sainteté, des cardinaux, évêques et prélats. Le Saint-Père fit l'absoute. Le 3, on célébra un service pour les papes; M. le cardinal Falzacappa célébra la messe, à laquelle assistoit Sa Sainteté avec les cardinaux et autres personnages.

Le 22 septembre, l'Académie de la Religion catholique a terminé ses séances de l'année. Le prélat Traversi a fait le résumé des travaux de l'année, et a montré que les discours et dissertations lues dans cet intervalle tendoient également au but honorable de l'Académie.

PARIS. — M. l'abbé Lesurre, ancien vicaire-général de Rouen, a été nommé lundi dernier, par M. l'Archevêque de Paris, vicaire-général de Paris et chanoine honoraire de Notre-Dame. Ces marques d'honneur et de confiance sont une juste récom-

pense d'un mérite et d'une vertu qui cherchoient à se cacher.

Vevey, dans le canton de Vaud, est une petite ville dont l'heureuse situation attire beaucoup d'étrangers. Le fond de la population est protestant, mais depuis quelque temps il s'y est établi un certain nombre de catholiques, et dans la belle saison ils n'y sont guère moins de mille. Une chapelle y a été bâtie récemment; elle a été consacrée par M. l'évêque de Lausanne le dimanche 7 décembre 1834. Nous rendîmes compte de cette cérémonie, dans notre Numéro du 24 janvier de l'année dernière. Mais cette église, quoique achevée, n'étoit point encore payée. Elle s'étoit élevée par les dons de la charité publique. Un homme estimable, M. Giobbe, et sa fille, avoient recueilli à cet effet des dons en France, en Piémont et en Suisse; mais leurs efforts n'ont pu parvenir à réaliser la somme nécessaire pour acquitter toute la dépense. M. l'évêque de Lausanne a donc chargé M. Sublet, curé de Vevey, de solliciter de la charité des fidèles les moyens d'acquitter les dettes de l'église. M. l'abbé Sublet vient d'arriver pour cela à Paris. Il est muni d'une lettre honorable de son évêque. Il a publié une petite notice sur son église et sur ses besoins. Il espère ne pas faire en vain un appel à la générosité des bons catholiques. Ils ont fait des sacrifices pour les églises de Lausanne et d'Yverdun; ils n'oublieront pas celle de Vevey. Il s'agit d'une ville qui est habitée par plusieurs Français, et qui est visitée souvent par des personnes de la même nation. Qui ne voudroit contribuer à leur assurer les secours de la religion?

On remarquera que c'est la première fois que nous sollicitons des secours pour l'église de Vevey. Nous n'avions rien dit lors de la quête que M. et mademoiselle Giobbe firent en quelques villes, et nous espérons que cette bonne œuvre intéressera des ames généreuses.

On croit avoir découvert l'auteur des vols sacriléges commis dernièrement dans les églises de Choisy-le-Roi et de Vitry. On a arrêté dernièrement à Maison-Alfort un homme qui voloit dans un bureau. Il se nomme Pierre-Antoine Gentil, et il a déjà été condamné trois fois pour de pareils méfaits. Il a été déposé à la préfecture de police.

Le projet de translation du cimetière de Versailles avoit fait une impression fâcheuse dans cette ville. Des réclamations verbales et écrites avoient été portées au conseil municipal. Nous avions rendu compte d'un mémoire sur cet objet; mémoire où la question étoit envisagée sous tous les rapports, et principalement sous le rapport religieux. Néanmoins, l'autorité persistoit dans son projet. Enfin, les vœux de la population se sont tellement prononcés, et ont été appuyés de si bonnes raisons, que l'autorité supérieure est intervenue. On nous assure que des ordres ont été donnés pour que la translation n'ait pas lieu.

Le dimanche 6 novembre, M. l'évêque de Meaux a béni l'église de Condé, près Meaux. Le prélat étoit assisté de plusieurs ecclésiastiques de Meaux et des environs. M. l'abbé Corbin, grand-vicaire d'Orléans et curé de la cathédrale de cette ville, qui étoit venu passer quelques jours à Meaux, a prêché sur la cérémonie du jour. On admiroit l'organe et le débit du vénérable vieillard, à qui ses 87 ans semblent n'avoir rien ôté de son zèle pour ses fonctions, comme ils ne lui ont rien fait perdre de son esprit aimable et de son étonnante activité.

L'église de Condé avoit été restaurée par la générosité de madame Ca-

simir Perrier, la veuve du ministre, qui possède une grande propriété sur cette commune, et qui consacre sa fortune aux bonnes œuvres.

Le projet de rétablir l'ancienne flèche qui couronnoit la tour de la cathédrale du Mans sera bientôt mis à exécution. La reconstruction de cette flèche, qui fut frappée par la foudre, le 21 juillet 1822, sera en fonte de fer. En ce moment, une forge vient d'être montée dans une dépendance de la cathédrale, pour ajuster toutes les fontes avant de les placer sur la tour; et, sans le mauvais temps, et des travaux préparatoires de maçonnerie, la pose seroit commencée. L'emploi de la fonte réunit tous les avantages; il y a économie dans la dépense; le poids qui chargeoit la voûte de la tour sera diminué considérablement, et cette nouvelle construction pourra durer des siècles, sans craindre les attaques de la gelée, avantages dans un pays où la pierre qu'on pourroit employer à ce genre d'ouvrage est d'une qualité médiocre

On s'étoit figuré, sans doute parce qu'on a fait usage de la fonte, que le poids de cette flèche seroit trop considérable et devoit écraser la voûte sur laquelle elle reposera. D'après ce qui suit, il est facile de détruire l'incertitude des personnes les moins expérimentées; on verra que, si on a adopté la fonte, c'est pour obtenir, sans nuire à la solidité, le plus de légèreté possible. Des plans exactement relevés avant la démolition de l'ancienne flèche, font voir que le cube de la pierre étoit de 5 mètres 15 centimètres, dont le poids est de 4,500 livres par mètre, ce qui donne un total de 25,000 livres. Les ferrures pour relier toutes les pierres entre elles étoient du poids de 356 livres, et celui présumé de la statue de St-Aldéric, qui terminoit le tout, pouvoit être de 27,420 livres. Elle n'avoit que 4 mètres 55 centimètres de hauteur; elle reposoit sur une base dégradée qu'on vient de reconstruire avec beaucoup de soin. Le poids total de la flèche dont l'exécution s'achève en ce moment est, pour la fonte de fer, de 12,644 livres, et elle aura 10 mètres d'élévation. Ainsi, on voit combien il a été avantageux de substituer la fonte à la pierre, puisque la nouvelle flèche a presque le double en hauteur, et qu'elle pèse plus de moitié moins que l'ancienne. On ne peut donc qu'approuver l'emploi de la fonte dans ce genre de construction, attendu qu'il offre des résultats incontestables, sous le rapport de la solidité, de la dépense et de la légèreté, sans nuire au style qui lui convient.

Une femme mariée à Ascoux, près Pithiviers, diocèse d'Orléans, mourut dernièrement après avoir reçu les derniers sacremens. Le curé s'apprêtoit à lui rendre les honneurs funèbres; le mari s'y opposa. Une demande fut faite au maire pour qu'il interposât son autorité, afin que le curé pût exercer librement les fonctions de son ministère envers une personne morte dans sa communion. Le maire en référa au procureur du roi, mais tous deux ne crurent pas qu'il fût possible de faire la cérémonie malgré le mari. Ils se bornèrent à tenter les voies de conciliation, qui ne réussirent point.

L'*Orléanais* se livre sur ce sujet à une très-bonne discussion. Il examine si le mari pouvoit empêcher les cérémonies religieuses pour la sépulture de sa femme, et ce que devoit faire le maire en pareille circonstance. Peut-il être libre, dit-il, à un chef de maison impie ou athée, d'empêcher une personne morte dans sa maison de recevoir les honneurs funèbres suivant les usages de la religion qu'elle suivoit? Ainsi, après le scandale des inhumations exigées des

prêtres en faveur de personnes étrangères à la religion, on auroit encore le scandale de l'interdiction arbitraire des sépultures ecclésiastiques, au gré des caprices d'un chef de famille impie.

Les lois protectrices du domicile du citoyen, dit le journaliste, ne peuvent pas être une loi de tyrannie contre les habitans d'une maison. La loi qui prescrit à la femme de partager le domicile du mari, ne lui recommande point de partager son athéisme. D'ailleurs, les droits que le mariage confère au mari sur sa femme ne s'étendent pas au-delà de l'existence de ce contrat. Il seroit absurde de soutenir que le mari auroit sur le cadavre de son épouse plus de pouvoir qu'il n'en avoit sur sa personne vivante.

Le rédacteur ajoute à ces raisons d'autres non moins fortes et non moins concluantes, et finit par dire que le maire doit protéger l'exercice du culte et veiller à ce que les morts reçoivent les honneurs funèbres suivant leur croyance. La loi qui ordonne de respecter les tombeaux ordonne encore plus de respecter les dernières volontés du défunt.

Nous regrettons d'être obligés d'abréger cette discussion qui est également sage et motivée, et qui nous paroît sans réplique.

Les journaux du Nord disent que le ministre des cultes a écrit au préfet du Pas-de-Calais pour se plaindre des membres du conseil-municipal d'Arras et de leur mauvaise volonté dans l'affaire de la paroisse Saint-Nicolas. Le conseil municipal vient encore de tenir plusieurs séances sur cette affaire. Dans la séance du 10, le maire proposoit de céder aux hospices, à titre d'échange, la partie de la maison du Vivier, occupée par les vieillards, contre la propriété du terrein de l'Ecole normale et de l'église des Orphelins. Il proposoit d'affecter 25 à 30,000 fr. à l'appropriation de cette église. Mais après une longue discussion, le conseil a décidé le 11, par douze voix contre dix, que la nouvelle église à construire seroit établie dans les bâtimens de l'Ecole normale, rue Baudimont. En outre, le maire a été chargé de s'entendre avec le propriétaire pour obtenir une prolongation de jouissance de l'église Sainte-Claire. Ainsi, les choses restent à peu près au même point. Le conseil a pourtant encore prouvé sa bienveillance en repoussant la demande des marguilliers de Saint-Nicolas relative au traitement du vicaire.

Nous avions annoncé, d'après un journal du Midi, que M. Etienne, évêque constitutionnel de Vaucluse, s'étoit rétracté avant de mourir. Cette retractation seroit plus qu'équivoque, s'il falloit s'en rapporter à une profession de foi publiée par les amis du prélat, peu après sa mort, et qu'ils ont dit avoir trouvée dans ses papiers; voici la teneur de cette pièce :

Profession de foi de M. François-Etienne, ancien évêque d'Avignon.

« Ministre de Jésus-Christ, et vous, mes chères anciennes ouailles ici présentes, avant de recevoir le saint viatique, je crois devoir vous présenter ma profession de foi; elle est celle de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. Je crois donc sans réserve tout ce qu'elle croit et tout ce qu'elle a cru dans tous les temps et dans tous les lieux où elle a été répandue. Je rejette tout ce qu'elle rejette; en un mot, ma croyance a toujours été et est encore la croyance que tous les chrétiens avoient en France avant la révolution. Dieu ne peut changer, ni la foi non plus. Jamais donc, avec le secours de la grâce, je n'en aurai d'autre; et s'il le falloit, je suis prêt à verser jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour la conserver et la défendre. L'esprit de parti peut à cet égard me calomnier; mais

comme l'esprit de haine et de division ne fut jamais le mien, je regrette seulement qu'il ne puisse lire dans mon cœur mon inviolable attachement à l'Eglise universelle, au centre de l'unité, à la chaire de saint Pierre et au siége apostolique.

» *Signé* : ÉTIENNE. »

Ce langage, comme on le voit, ne ressemble guère à une rétractation. M. Etienne ne témoigne aucun regret de son intrusion; il prend le titre d'*ancien évêque* d'Avignon, qu'il n'a jamais porté légitimement. Il parle de *ses chères anciennes ouailles*, sur lesquelles il n'a jamais eu aucune juridiction. La profession de foi est générale, et ne fait aucune mention des matières contestées sur lesquelles précisément l'évêque eût dû s'expliquer. Il proteste de son *inviolable attachement au centre de l'unité, à la chaire de saint Pierre et au siége apostolique*; mais comment concilier cet inviolable attachement avec sa résistance prolongée aux Brefs de Pie VI, reçus dans toute l'Eglise? Il est à remarquer encore que la déclaration de M. Etienne paroît avoir été prononcée au moment où il recevoit le viatique: or on assure qu'il n'a point été administré.

Cet évêque avoit été forcé, en 1815, de donner la démission de sa cure, parce qu'il avoit signé l'acte additionnel pendant les cent jours. Il vivoit fort retiré, ne voyoit aucun des prêtres d'Orange, et ne mettoit jamais le pied à l'église. Il disoit la messe chez lui, et y recevoit quelques personnes dont les opinions étoient conformes aux siennes; c'étoit sa seule société. Depuis plusieurs années, il étoit atteint de la goutte. Il a succombé le 25 mai dernier. C'étoit un homme de peu de moyens et de peu de considération. Il avoit été pendant la révolution membre de l'administration municipale à Avignon.

Un ecclésiastique de Provence qui habite Paris, et à qui nous devons quelques renseignemens sur M. Etienne, assure que cet évêque avoit écrit plusieurs fois à M. l'archevèque actuel d'Avignon, et s'étoit mis en communion avec lui.

POLITIQUE.

Une triste remarque à faire sur le règne de Charles X, c'est que la piété dont il faisoit profession a surtout contribué à ses malheurs, tant l'esprit de notre siècle et de notre nation étoit faussé et perverti. C'est surtout sous le rapport de la religion qu'on a attaqué ce prince, c'est par là qu'on a cherché à le rendre ridicule et impopulaire. Quels contes n'a-t-on pas faits à ce sujet? On faisoit grand bruit de l'influence du clergé, et le clergé n'avoit pas d'influence, et il n'obtenoit pas les choses les plus désirables, et il ne pouvoit empêcher les mesures les plus fâcheuses. N'importe, les journaux, les pamphlets, les caricatures représentoient le roi comme dominé par les prêtres. C'étoient eux, c'étoient les Jésuites, c'étoit la Congrégation, c'étoit la camarilla qui faisoient tout à la cour. A force de retourner ce thème de cent manières, on parvint à le persuader à une foule de niais. A force d'inventer des faits, de répandre des anecdotes, d'imaginer des plaisanteries, on en vint à égarer l'opinion dans toutes les classes de gens qui ne savent point penser par eux-mêmes, et qui croient en aveugles tout ce que leur dictent l'intérêt des partis ou leurs propres passions. Qui ne se rappelle les bruits que l'on faisoit courir alors, et les absurdes facéties avec lesquelles on se jouoit de la crédulité populaire? Charles X étoit prêtre, il étoit Jésuite, il disoit la messe; on le savoit, on l'avoit vu, et d'ailleurs n'étoit-il pas notoirement vendu au clergé? N'étoit-il pas reconnu qu'on ne pouvoit obtenir de places sans billets de confession? Comment le nier? Vingt journaux le disoient et le répétoient à l'envi. Les plaisanteries pleuvoient sur les prêtres et retomboient sur le prince que l'on supposoit dominé par eux. C'étoit la tactique du parti de frapper du même coup

prêtres en faveur de personnes étrangères à la religion, on auroit encore le scandale de l'interdiction arbitraire des sépultures ecclésiastiques, au gré des caprices d'un chef de famille impie.

Les lois protectrices du domicile du citoyen, dit le journaliste, ne peuvent pas être une loi de tyrannie contre les habitans d'une maison. La loi qui prescrit à la femme de partager le domicile du mari, ne lui recommande point de partager son athéisme. D'ailleurs, les droits que le mariage confère au mari sur sa femme ne s'étendent pas au-delà de l'existence de ce contrat. Il seroit absurde de soutenir que le mari auroit sur le cadavre de son épouse plus de pouvoir qu'il n'en avoit sur sa personne vivante.

Le rédacteur ajoute à ces raisons d'autres non moins fortes et non moins concluantes, et finit par dire que le maire doit protéger l'exercice du culte et veiller à ce que les morts reçoivent les honneurs funèbres suivant leur croyance. La loi qui ordonne de respecter les tombeaux ordonne encore plus de respecter les dernières volontés du défunt.

Nous regrettons d'être obligés d'abréger cette discussion qui est également sage et motivée, et qui nous paroît sans réplique.

Les journaux du Nord disent que le ministre des cultes a écrit au préfet du Pas-de-Calais pour se plaindre des membres du conseil-municipal d'Arras et de leur mauvaise volonté dans l'affaire de la paroisse Saint-Nicolas. Le conseil municipal vient encore de tenir plusieurs séances sur cette affaire. Dans la séance du 10, le maire proposoit de céder aux hospices, à titre d'échange, la partie de la maison du Vivier, occupée par les vieillards, contre la propriété du terrein de l'Ecole normale et de l'église des Orphelins. Il proposoit d'affecter 25 à 30,000 fr. à l'appropriation de cette église. Mais après une longue discussion, le conseil a décidé le 11, par douze voix contre dix, que la nouvelle église à construire seroit établie dans les bâtimens de l'Ecole normale, rue Baudimont. En outre, le maire a été chargé de s'entendre avec le propriétaire pour obtenir une prolongation de jouissance de l'église Sainte-Claire. Ainsi, les choses restent à peu près au même point. Le conseil a pourtant encore prouvé sa bienveillance en repoussant la demande des marguilliers de Saint-Nicolas relative au traitement du vicaire.

Nous avions annoncé, d'après un journal du Midi, que M. Etienne, évêque constitutionnel de Vaucluse, s'étoit rétracté avant de mourir. Cette retractation seroit plus qu'équivoque, s'il falloit s'en rapporter à une profession de foi publiée par les amis du prélat, peu après sa mort, et qu'ils ont dit avoir trouvée dans ses papiers; voici la teneur de cette pièce :

Profession de foi de M. François-Etienne, ancien évêque d'Avignon.

« Ministre de Jésus-Christ, et vous, mes chères anciennes ouailles ici présentes, avant de recevoir le saint viatique, je crois devoir vous présenter ma profession de foi ; elle est celle de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. Je crois donc sans réserve tout ce qu'elle croit et tout ce qu'elle a cru dans tous les temps et dans tous les lieux où elle a été répandue. Je rejette tout ce qu'elle rejette; en un mot, ma croyance a toujours été et est encore la croyance que tous les chrétiens avoient en France avant la révolution. Dieu ne peut changer, ni la foi non plus. Jamais donc, avec le secours de la grâce, je n'en aurai d'autre; et s'il le falloit, je suis prêt à verser jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour la conserver et la défendre. L'esprit de parti peut à cet égard me calomnier; mais

comme l'esprit de haine et de division ne fut jamais le mien, je regrette seulement qu'il ne puisse lire dans mon cœur mon inviolable attachement à l'Eglise universelle, au centre de l'unité, à la chaire de saint Pierre et au siége apostolique.

»*Signé* : ÉTIENNE. »

Ce langage, comme on le voit, ne ressemble guère à une rétractation. M. Etienne ne témoigne aucun regret de son intrusion; il prend le titre d'*ancien évêque* d'Avignon, qu'il n'a jamais porté légitimement. Il parle de *ses chères anciennes ouailles*, sur lesquelles il n'a jamais eu aucune juridiction. La profession de foi est générale, et ne fait aucune mention des matières contestées sur lesquelles précisément l'évêque eût dû s'expliquer. Il proteste de son *inviolable attachement au centre de l'unité, à la chaire de saint Pierre et au siége apostolique;* mais comment concilier cet inviolable attachement avec sa résistance prolongée aux Brefs de Pie VI, reçus dans toute l'Eglise? Il est à remarquer encore que la déclaration de M. Etienne paroît avoir été prononcée au moment où il recevoit le viatique: or on assure qu'il n'a point été administré.

Cet évêque avoit été forcé, en 1815, de donner la démission de sa cure, parce qu'il avoit signé l'acte additionnel pendant les cent jours. Il vivoit fort retiré, ne voyoit aucun des prêtres d'Orange, et ne mettoit jamais le pied à l'église. Il disoit la messe chez lui, et y recevoit quelques personnes dont les opinions étoient conformes aux siennes; c'étoit sa seule société. Depuis plusieurs années, il étoit atteint de la goutte. Il a succombé le 25 mai dernier. C'étoit un homme de peu de moyens et de peu de considération. Il avoit été pendant la révolution membre de l'administration municipale à Avignon.

Un ecclésiastique de Provence qui habite Paris, et à qui nous devons quelques renseignemens sur M. Etienne, assure que cet évêque avoit écrit plusieurs fois à M. l'archevêque actuel d'Avignon, et s'étoit mis en communion avec lui.

POLITIQUE.

Une triste remarque à faire sur le règne de Charles X, c'est que la piété dont il faisoit profession a surtout contribué à ses malheurs, tant l'esprit de notre siècle et de notre nation étoit faussé et perverti. C'est surtout sous le rapport de la religion qu'on a attaqué ce prince, c'est par là qu'on a cherché à le rendre ridicule et impopulaire. Quels contes n'a-t-on pas faits à ce sujet? On faisoit grand bruit de l'influence du clergé, et le clergé n'avoit pas d'influence, et il n'obtenoit pas les choses les plus désirables, et il ne pouvoit empêcher les mesures les plus fâcheuses. N'importe, les journaux, les pamphlets, les caricatures représentoient le roi comme dominé par les prêtres. C'étoient eux, c'étoient les Jésuites, c'étoit la Congrégation, c'étoit la camarilla qui faisoient tout à la cour. A force de retourner ce thème de cent manières, on parvint à le persuader à une foule de niais. A force d'inventer des faits, de répandre des anecdotes, d'imaginer des plaisanteries, on en vint à égarer l'opinion dans toutes les classes de gens qui ne savent point penser par eux-mêmes, et qui croient en aveugles tout ce que leur dictent l'intérêt des partis ou leurs propres passions. Qui ne se rappelle les bruits que l'on faisoit courir alors, et les absurdes facéties avec lesquelles on se jouoit de la crédulité populaire? Charles X étoit prêtre, il étoit Jésuite, il disoit la messe; on le savoit, on l'avoit vu, et d'ailleurs n'étoit-il pas notoirement vendu au clergé? N'étoit-il pas reconnu qu'on ne pouvoit obtenir de places sans billets de confession? Comment le nier? Vingt journaux le disoient et le répétoient à l'envi. Les plaisanteries pleuvoient sur les prêtres et retomboient sur le prince que l'on supposoit dominé par eux. C'étoit la tactique du parti de frapper du même coup

prêtres en faveur de personnes étrangères à la religion, on auroit encore le scandale de l'interdiction arbitraire des sépultures ecclésiastiques, au gré des caprices d'un chef de famille impie.

Les lois protectrices du domicile du citoyen, dit le journaliste, ne peuvent pas être une loi de tyrannie contre les habitans d'une maison. La loi qui prescrit à la femme de partager le domicile du mari, ne lui recommande point de partager son athéisme. D'ailleurs, les droits que le mariage confère au mari sur sa femme ne s'étendent pas au-delà de l'existence de ce contrat. Il seroit absurde de soutenir que le mari auroit sur le cadavre de son épouse plus de pouvoir qu'il n'en avoit sur sa personne vivante.

Le rédacteur ajoute à ces raisons d'autres non moins fortes et non moins concluantes, et finit par dire que le maire doit protéger l'exercice du culte et veiller à ce que les morts reçoivent les honneurs funèbres suivant leur croyance. La loi qui ordonne de respecter les tombeaux ordonne encore plus de respecter les dernières volontés du défunt.

Nous regrettons d'être obligés d'abréger cette discussion qui est également sage et motivée, et qui nous paroît sans réplique.

Les journaux du Nord disent que le ministre des cultes a écrit au préfet du Pas-de-Calais pour se plaindre des membres du conseil-municipal d'Arras et de leur mauvaise volonté dans l'affaire de la paroisse Saint-Nicolas. Le conseil municipal vient encore de tenir plusieurs séances sur cette affaire. Dans la séance du 10, le maire proposoit de céder aux hospices, à titre d'échange, la partie de la maison du Vivier, occupée par les vieillards, contre la propriété du terrein de l'Ecole normale et de l'église des Orphelins. Il proposoit d'affecter 25 à 30,000 fr. à l'appropriation de cette église. Mais après une longue discussion, le conseil a décidé le 11, par douze voix contre dix, que la nouvelle église à construire seroit établie dans les bâtimens de l'Ecole normale, rue Baudimont. En outre, le maire a été chargé de s'entendre avec le propriétaire pour obtenir une prolongation de jouissance de l'église Sainte-Claire. Ainsi, les choses restent à peu près au même point. Le conseil a pourtant encore prouvé sa bienveillance en repoussant la demande des marguilliers de Saint-Nicolas relative au traitement du vicaire.

Nous avions annoncé, d'après un journal du Midi, que M. Etienne, évêque constitutionnel de Vaucluse, s'étoit rétracté avant de mourir. Cette retractation seroit plus qu'équivoque, s'il falloit s'en rapporter à une profession de foi publiée par les amis du prélat, peu après sa mort, et qu'ils ont dit avoir trouvée dans ses papiers; voici la teneur de cette pièce :

Profession de foi de M. François-Etienne, ancien évêque d'Avignon.

« Ministre de Jésus-Christ, et vous, mes chères anciennes ouailles ici présentes, avant de recevoir le saint viatique, je crois devoir vous présenter ma profession de foi; elle est celle de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. Je crois donc sans réserve tout ce qu'elle croit et tout ce qu'elle a cru dans tous les temps et dans tous les lieux où elle a été répandue. Je rejette tout ce qu'elle rejette; en un mot, ma croyance a toujours été et est encore la croyance que tous les chrétiens avoient en France avant la révolution. Dieu ne peut changer, ni la foi non plus. Jamais donc, avec le secours de la grâce, je n'en aurai d'autre; et s'il le falloit, je suis prêt à verser jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour la conserver et la défendre. L'esprit de parti peut à cet égard me calomnier; mais

comme l'esprit de haine et de division ne fut jamais le mien, je regrette seulement qu'il ne puisse lire dans mon cœur mon inviolable attachement à l'Eglise universelle, au centre de l'unité, à la chaire de saint Pierre et au siége apostolique.

»*Signé* : ÉTIENNE. »

Ce langage, comme on le voit, ne ressemble guère à une rétractation. M. Etienne ne témoigne aucun regret de son intrusion; il prend le titre d'*ancien évêque* d'Avignon, qu'il n'a jamais porté légitimement. Il parle de *ses chères anciennes ouailles*, sur lesquelles il n'a jamais eu aucune juridiction. La profession de foi est générale, et ne fait aucune mention des matières contestées sur lesquelles précisément l'évêque eût dû s'expliquer. Il proteste de son *inviolable attachement au centre de l'unité, à la chaire de saint Pierre et au siége apostolique*; mais comment concilier cet inviolable attachement avec sa résistance prolongée aux Brefs de Pie VI, reçus dans toute l'Eglise? Il est à remarquer encore que la déclaration de M. Etienne paroît avoir été prononcée au moment où il recevoit le viatique: or on assure qu'il n'a point été administré.

Cet évêque avoit été forcé, en 1815, de donner la démission de sa cure, parce qu'il avoit signé l'acte additionnel pendant les cent jours. Il vivoit fort retiré, ne voyoit aucun des prêtres d'Orange, et ne mettoit jamais le pied à l'église. Il disoit la messe chez lui, et y recevoit quelques personnes dont les opinions étoient conformes aux siennes; c'étoit sa seule société. Depuis plusieurs années, il étoit atteint de la goutte. Il a succombé le 25 mai dernier. C'étoit un homme de peu de moyens et de peu de considération. Il avoit été pendant la révolution membre de l'administration municipale à Avignon.

Un ecclésiastique de Provence qui habite Paris, et à qui nous devons quelques renseignemens sur M. Etienne, assure que cet évêque avoit écrit plusieurs fois à M. l'archevêque actuel d'Avignon, et s'étoit mis en communion avec lui.

POLITIQUE.

Une triste remarque à faire sur le règne de Charles X, c'est que la piété dont il faisoit profession a surtout contribué à ses malheurs, tant l'esprit de notre siècle et de notre nation étoit faussé et perverti. C'est surtout sous le rapport de la religion qu'on a attaqué ce prince, c'est par là qu'on a cherché à le rendre ridicule et impopulaire. Quels contes n'a-t-on pas faits à ce sujet? On faisoit grand bruit de l'influence du clergé, et le clergé n'avoit pas d'influence, et il n'obtenoit pas les choses les plus désirables, et il ne pouvoit empêcher les mesures les plus fâcheuses. N'importe, les journaux, les pamphlets, les caricatures représentoient le roi comme dominé par les prêtres. C'étoient eux, c'étoient les Jésuites, c'étoit la Congrégation, c'étoit la camarilla qui faisoient tout à la cour. A force de retourner ce thème de cent manières, on parvint à le persuader à une foule de niais. A force d'inventer des faits, de répandre des anecdotes, d'imaginer des plaisanteries, on en vint à égarer l'opinion dans toutes les classes de gens qui ne savent point penser par eux-mêmes, et qui croient en aveugles tout ce que leur dictent l'intérêt des partis ou leurs propres passions. Qui ne se rappelle les bruits que l'on faisoit courir alors, et les absurdes facéties avec lesquelles on se jouoit de la crédulité populaire? Charles X étoit prêtre, il étoit Jésuite, il disoit la messe; on le savoit, on l'avoit vu, et d'ailleurs n'étoit-il pas notoirement vendu au clergé? N'étoit-il pas reconnu qu'on ne pouvoit obtenir de places sans billets de confession? Comment le nier? Vingt journaux le disoient et le répétoient à l'envi. Les plaisanteries pleuvoient sur les prêtres et retomboient sur le prince que l'on supposoit dominé par eux. C'étoit la tactique du parti de frapper du même coup

prêtres en faveur de personnes étrangères à la religion, on auroit encore le scandale de l'interdiction arbitraire des sépultures ecclésiastiques, au gré des caprices d'un chef de famille impie.

Les lois protectrices du domicile du citoyen, dit le journaliste, ne peuvent pas être une loi de tyrannie contre les habitans d'une maison. La loi qui prescrit à la femme de partager le domicile du mari, ne lui recommande point de partager son athéisme. D'ailleurs, les droits que le mariage confère au mari sur sa femme ne s'étendent pas au-delà de l'existence de ce contrat. Il seroit absurde de soutenir que le mari auroit sur le cadavre de son épouse plus de pouvoir qu'il n'en avoit sur sa personne vivante.

Le rédacteur ajoute à ces raisons d'autres non moins fortes et non moins concluantes, et finit par dire que le maire doit protéger l'exercice du culte et veiller à ce que les morts reçoivent les honneurs funèbres suivant leur croyance. La loi qui ordonne de respecter les tombeaux ordonne encore plus de respecter les dernières volontés du défunt.

Nous regrettons d'être obligés d'abréger cette discussion qui est également sage et motivée, et qui nous paroît sans réplique.

Les journaux du Nord disent que le ministre des cultes a écrit au préfet du Pas-de-Calais pour se plaindre des membres du conseil-municipal d'Arras et de leur mauvaise volonté dans l'affaire de la paroisse Saint-Nicolas. Le conseil municipal vient encore de tenir plusieurs séances sur cette affaire. Dans la séance du 10, le maire proposoit de céder aux hospices, à titre d'échange, la partie de la maison du Vivier, occupée par les vieillards, contre la propriété du terrein de l'Ecole normale et de l'église des Orphelins. Il proposoit d'affecter 25 à 30,000 fr. à l'appropriation de cette église. Mais après une longue discussion, le conseil a décidé le 11, par douze voix contre dix, que la nouvelle église à construire seroit établie dans les bâtimens de l'Ecole normale, rue Baudimont. En outre, le maire a été chargé de s'entendre avec le propriétaire pour obtenir une prolongation de jouissance de l'église Sainte-Claire. Ainsi, les choses restent à peu près au même point. Le conseil a pourtant encore prouvé sa bienveillance en repoussant la demande des marguilliers de Saint-Nicolas relative au traitement du vicaire.

Nous avions annoncé, d'après un journal du Midi, que M. Etienne, évêque constitutionnel de Vaucluse, s'étoit rétracté avant de mourir. Cette retractation seroit plus qu'équivoque, s'il falloit s'en rapporter à une profession de foi publiée par les amis du prélat, peu après sa mort, et qu'ils ont dit avoir trouvée dans ses papiers; voici la teneur de cette pièce :

Profession de foi de M. François-Etienne, ancien évêque d'Avignon.

« Ministre de Jésus-Christ, et vous, mes chères anciennes ouailles ici présentes, avant de recevoir le saint viatique, je crois devoir vous présenter ma profession de foi; elle est celle de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. Je crois donc sans réserve tout ce qu'elle croit et tout ce qu'elle a cru dans tous les temps et dans tous les lieux où elle a été répandue. Je rejette tout ce qu'elle rejette; en un mot, ma croyance a toujours été et est encore la croyance que tous les chrétiens avoient en France avant la révolution. Dieu ne peut changer, ni la foi non plus. Jamais donc, avec le secours de la grâce, je n'en aurai d'autre; et s'il le falloit, je suis prêt à verser jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour la conserver et la défendre. L'esprit de parti peut à cet égard me calomnier; mais

» l'esprit de haine et de division ne
ais le mien, je regrette seulement
e puisse lire dans mon cœur mon
ble attachement à l'Eglise univer-
au centre de l'unité, à la chaire de
ierre et au siége apostolique.

» *Signé :* ÉTIENNE. »

angage, comme on le voit, ne
ible guère à une rétractation.
enne ne témoigne aucun regret
a intrusion; il prend le titre
n évêque d'Avignon, qu'il n'a
porté légitimement. Il parle de
res anciennes ouailles, sur les-
s il n'a jamais eu aucune juridic-
La profession de foi est générale,
it aucune mention des matières
tées sur lesquelles précisément
ne eût dû s'expliquer. Il pro-
le son *inviolable attachement au
de l'unité, à la chaire de saint
et au siége apostolique;* mais
ent concilier cet inviolable at-
nent avec sa résistance prolon-
x Brefs de Pie VI, reçus dans
'Eglise? Il est à remarquer en-
ne la déclaration de M. Etienne
avoir été prononcée au mo-
où il recevoit le viatique: or on
qu'il n'a point été administré.
évêque avoit été forcé, en 1815,
mer la démission de sa cure,
qu'il avoit signé l'acte addi-
l pendant les cent jours. Il vi-
rt retiré, ne voyoit aucun des
s d'Orange, et ne mettoit ja-
le pied à l'église. Il disoit la
chez lui, et y recevoit quelques
mes dont les opinions étoient
mes aux siennes; c'étoit sa
société. Depuis plusieurs an-
l étoit atteint de la goutte. Il a
nbé le 25 mai dernier. C'étoit
mme de peu de moyens et de
le considération. Il avoit été
nt la révolution membre de
nistration municipale à Avi-

ecclésiastique de Provence qui
Paris, et à qui nous devons quel-
enseignemens sur M. Etienne,
assure que cet évêque avoit écrit plu-
sieurs fois à M. l'archevêque actuel
d'Avignon, et s'étoit mis en commu-
nion avec lui.

POLITIQUE.

Une triste remarque à faire sur le rè-
gne de Charles X, c'est que la piété dont
il faisoit profession a surtout contribué à
ses malheurs, tant l'esprit de notre siècle
et de notre nation étoit faussé et perverti.
C'est surtout sous le rapport de la religion
qu'on a attaqué ce prince, c'est par là
qu'on a cherché à le rendre ridicule et
impopulaire. Quels contes n'a-t-on pas
faits à ce sujet? On faisoit grand bruit de
l'influence du clergé, et le clergé n'avoit
pas d'influence, et il n'obtenoit pas les
choses les plus désirables, et il ne pou-
voit empêcher les mesures les plus fâ-
cheuses. N'importe, les journaux, les
pamphlets, les caricatures représentoient
le roi comme dominé par les prêtres.
C'étoient eux, c'étoient les Jésuites, c'é-
toit la Congrégation, c'étoit la camarilla
qui faisoient tout à la cour. A force de
retourner ce thème de cent manières, on
parvint à le persuader à une foule de
niais. A force d'inventer des faits, de ré-
pandre des anecdotes, d'imaginer des
plaisanteries, on en vint à égarer l'opinion
dans toutes les classes de gens qui ne sa-
vent point penser par eux-mêmes, et qui
croient en aveugles tout ce que leur dic-
tent l'intérêt des partis ou leurs propres
passions. Qui ne se rappelle les bruits
que l'on faisoit courir alors, et les absur-
des facéties avec lesquelles on se jouoit
de la crédulité populaire? Charles X étoit
prêtre, il étoit Jésuite, il disoit la messe;
on le savoit, on l'avoit vu, et d'ailleurs
n'étoit-il pas notoirement vendu au clergé?
N'étoit-il pas reconnu qu'on ne pouvoit
obtenir de places sans billets de confes-
sion? Comment le nier? Vingt journaux
le disoient et le répétoient à l'envi. Les
plaisanteries pleuvoient sur les prêtres et
retomboient sur le prince que l'on sup-
posoit dominé par eux. C'étoit la tacti-
que du parti de frapper du même coup

prêtres en faveur de personnes étrangères à la religion, on auroit encore le scandale de l'interdiction arbitraire des sépultures ecclésiastiques, au gré des caprices d'un chef de famille impie.

Les lois protectrices du domicile du citoyen, dit le journaliste, ne peuvent pas être une loi de tyrannie contre les habitans d'une maison. La loi qui prescrit à la femme de partager le domicile du mari, ne lui recommande point de partager son athéisme. D'ailleurs, les droits que le mariage confère au mari sur sa femme ne s'étendent pas au-delà de l'existence de ce contrat. Il seroit absurde de soutenir que le mari auroit sur le cadavre de son épouse plus de pouvoir qu'il n'en avoit sur sa personne vivante.

Le rédacteur ajoute à ces raisons d'autres non moins fortes et non moins concluantes, et finit par dire que le maire doit protéger l'exercice du culte et veiller à ce que les morts reçoivent les honneurs funèbres suivant leur croyance. La loi qui ordonne de respecter les tombeaux ordonne encore plus de respecter les dernières volontés du défunt.

Nous regrettons d'être obligés d'abréger cette discussion qui est également sage et motivée, et qui nous paroît sans réplique.

Les journaux du Nord disent que le ministre des cultes a écrit au préfet du Pas-de-Calais pour se plaindre des membres du conseil-municipal d'Arras et de leur mauvaise volonté dans l'affaire de la paroisse Saint-Nicolas. Le conseil municipal vient encore de tenir plusieurs séances sur cette affaire. Dans la séance du 10, le maire proposoit de céder aux hospices, à titre d'échange, la partie de la maison du Vivier, occupée par les vieillards, contre la propriété du terrein de l'Ecole normale et de l'église des Orphelins. Il proposoit d'affecter 25 à 30,000 fr. à l'appropriation de cette église. Mais après une longue discussion, le conseil a décidé le 11, par douze voix contre dix, que la nouvelle église à construire seroit établie dans les bâtimens de l'Ecole normale, rue Baudimont. En outre, le maire a été chargé de s'entendre avec le propriétaire pour obtenir une prolongation de jouissance de l'église Sainte-Claire. Ainsi, les choses restent à peu près au même point. Le conseil a pourtant encore prouvé sa bienveillance en repoussant la demande des marguilliers de Saint-Nicolas relative au traitement du vicaire.

Nous avions annoncé, d'après un journal du Midi, que M. Etienne, évêque constitutionnel de Vaucluse, s'étoit rétracté avant de mourir. Cette retractation seroit plus qu'équivoque, s'il falloit s'en rapporter à une profession de foi publiée par les amis du prélat, peu après sa mort, et qu'ils ont dit avoir trouvée dans ses papiers; voici la teneur de cette pièce :

Profession de foi de M. François-Etienne, ancien évêque d'Avignon.

« Ministre de Jésus-Christ, et vous, mes chères anciennes ouailles ici présentes, avant de recevoir le saint viatique, je crois devoir vous présenter ma profession de foi ; elle est celle de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. Je crois donc sans réserve tout ce qu'elle croit et tout ce qu'elle a cru dans tous les temps et dans tous les lieux où elle a été répandue. Je rejette tout ce qu'elle rejette; en un mot, ma croyance a toujours été et est encore la croyance que tous les chrétiens avoient en France avant la révolution. Dieu ne peut changer, ni la foi non plus. Jamais donc, avec le secours de la grâce, je n'en aurai d'autre; et s'il le falloit, je suis prêt à verser jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour la conserver et la défendre. L'esprit de parti peut à cet égard me calomnier; mais

e l'esprit de haine et de division ne nais le mien, je regrette seulement ıe puisse lire dans mon cœur mon ıble attachement à l'Eglise univer-au centre de l'unité, à la chaire de ›ierre et au siége apostolique.

» *Signé :* ÉTIENNE. »

langage, comme on le voit, ne ıble guère à une rétractation. ienne ne témoigne aucun regret n intrusion; il prend le titre *en évêque* d'Avignon, qu'il n'a s porté légitimement. Il parle de *ères anciennes ouailles*, sur les-:s il n'a jamais eu aucune juridic-La profession de foi est générale, ait aucune mention des matières ›tées sur lesquelles précisément ue eût dû s'expliquer. Il pro-de son *inviolable attachement au de l'unité, à la chaire de saint : et au siége apostolique;* mais ent concilier cet inviolable at-ıent avec sa résistance prolon-ıx Brefs de Pie VI, reçus dans l'Eglise? Il est à remarquer en-ue la déclaration de M. Etienne t avoir été prononcée au mo-où il recevoit le viatique : or on : qu'il n'a point été administré. évêque avoit été forcé, en 1815, nner la démission de sa cure, qu'il avoit signé l'acte addi-el pendant les cent jours. Il vi-ırt retiré, ne voyoit aucun des s d'Orange, et ne mettoit ja-le pied à l'église. Il disoit la chez lui, et y recevoit quelques ınes dont les opinions étoient rmes aux siennes; c'étoit sa société. Depuis plusieurs an-il étoit atteint de la goutte. Il a mbé le 25 mai dernier. C'étoit ımme de peu de moyens et de le considération. Il avoit été ınt la révolution membre de inistration municipale à Avi-

ecclésiastique de Provence qui e Paris, et à qui nous devons quel-renseignemens sur M. Etienne, assure que cet évêque avoit écrit plu-sieurs fois à M. l'archevêque actuel d'Avignon, et s'étoit mis en commu-nion avec lui.

POLITIQUE.

Une triste remarque à faire sur le rè-gne de Charles X, c'est que la piété dont il faisoit profession a surtout contribué à ses malheurs, tant l'esprit de notre siècle et de notre nation étoit faussé et perverti. C'est surtout sous le rapport de la religion qu'on a attaqué ce prince, c'est par là qu'on a cherché à le rendre ridicule et impopulaire. Quels contes n'a-t-on pas faits à ce sujet? On faisoit grand bruit de l'influence du clergé, et le clergé n'avoit pas d'influence, et il n'obtenoit pas les choses les plus désirables, et il ne pou-voit empêcher les mesures les plus fâ-cheuses. N'importe, les journaux, les pamphlets, les caricatures représentoient le roi comme dominé par les prêtres. C'étoient eux, c'étoient les Jésuites, c'é-toit la Congrégation, c'étoit la camarilla qui faisoient tout à la cour. A force de retourner ce thème de cent manières, on parvint à le persuader à une foule de niais. A force d'inventer des faits, de ré-pandre des anecdotes, d'imaginer des plaisanteries, on en vint à égarer l'opinion dans toutes les classes de gens qui ne sa-vent point penser par eux-mêmes, et qui croient en aveugles tout ce que leur dic-tent l'intérêt des partis ou leurs propres passions. Qui ne se rappelle les bruits que l'on faisoit courir alors, et les absur-des facéties avec lesquelles on se jouoit de la crédulité populaire? Charles X étoit prêtre, il étoit Jésuite, il disoit la messe; on le savoit, on l'avoit vu, et d'ailleurs n'étoit-il pas notoirement vendu au clergé? N'étoit-il pas reconnu qu'on ne pouvoit obtenir de places sans billets de confes-sion? Comment le nier? Vingt journaux le disoient et le répétoient à l'envi. Les plaisanteries pleuvoient sur les prêtres et retomboient sur le prince que l'on sup-posoit dominé par eux. C'étoit la tacti-que du parti de frapper du même coup

prêtres en faveur de personnes étrangères à la religion, on auroit encore le scandale de l'interdiction arbitraire des sépultures ecclésiastiques, au gré des caprices d'un chef de famille impie.

Les lois protectrices du domicile du citoyen, dit le journaliste, ne peuvent pas être une loi de tyrannie contre les habitans d'une maison. La loi qui prescrit à la femme de partager le domicile du mari, ne lui recommande point de partager son athéisme. D'ailleurs, les droits que le mariage confère au mari sur sa femme ne s'étendent pas au-delà de l'existence de ce contrat. Il seroit absurde de soutenir que le mari auroit sur le cadavre de son épouse plus de pouvoir qu'il n'en avoit sur sa personne vivante.

Le rédacteur ajoute à ces raisons d'autres non moins fortes et non moins concluantes, et finit par dire que le maire doit protéger l'exercice du culte et veiller à ce que les morts reçoivent les honneurs funèbres suivant leur croyance. La loi qui ordonne de respecter les tombeaux ordonne encore plus de respecter les dernières volontés du défunt.

Nous regrettons d'être obligés d'abréger cette discussion qui est également sage et motivée, et qui nous paroît sans réplique.

Les journaux du Nord disent que le ministre des cultes a écrit au préfet du Pas-de-Calais pour se plaindre des membres du conseil-municipal d'Arras et de leur mauvaise volonté dans l'affaire de la paroisse Saint-Nicolas. Le conseil municipal vient encore de tenir plusieurs séances sur cette affaire. Dans la séance du 10, le maire proposoit de céder aux hospices, à titre d'échange, la partie de la maison du Vivier, occupée par les vieillards, contre la propriété du terrein de l'Ecole normale et de l'église des Orphelins. Il proposoit d'affecter 25 à 30,000 fr. à l'appropriation de cette église. Mais après une longue discussion, le conseil a décidé le 11, par douze voix contre dix, que la nouvelle église à construire seroit établie dans les bâtimens de l'Ecole normale, rue Baudimont. En outre, le maire a été chargé de s'entendre avec le propriétaire pour obtenir une prolongation de jouissance de l'église Sainte-Claire. Ainsi, les choses restent à peu près au même point. Le conseil a pourtant encore prouvé sa bienveillance en repoussant la demande des marguilliers de Saint-Nicolas relative au traitement du vicaire.

Nous avions annoncé, d'après un journal du Midi, que M. Etienne, évêque constitutionnel de Vaucluse, s'étoit rétracté avant de mourir. Cette retractation seroit plus qu'équivoque, s'il falloit s'en rapporter à une profession de foi publiée par les amis du prélat, peu après sa mort, et qu'ils ont dit avoir trouvée dans ses papiers; voici la teneur de cette pièce :

Profession de foi de M. François-Etienne, ancien évêque d'Avignon.

« Ministre de Jésus-Christ, et vous, mes chères anciennes ouailles ici présentes, avant de recevoir le saint viatique, je crois devoir vous présenter ma profession de foi; elle est celle de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. Je crois donc sans réserve tout ce qu'elle croit et tout ce qu'elle a cru dans tous les temps et dans tous les lieux où elle a été répandue. Je rejette tout ce qu'elle rejette; en un mot, ma croyance a toujours été et est encore la croyance que tous les chrétiens avoient en France avant la révolution. Dieu ne peut changer, ni la foi non plus. Jamais donc, avec le secours de la grâce, je n'en aurai d'autre; et s'il le falloit, je suis prêt à verser jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour la conserver et la défendre. L'esprit de parti peut à cet égard me calomnier; mais

comme l'esprit de haine et de division ne fut jamais le mien, je regrette seulement qu'il ne puisse lire dans mon cœur mon inviolable attachement à l'Eglise universelle, au centre de l'unité, à la chaire de saint Pierre et au siége apostolique.

» *Signé* : ÉTIENNE. »

Ce langage, comme on le voit, ne ressemble guère à une rétractation. M. Etienne ne témoigne aucun regret de son intrusion; il prend le titre d'*ancien évêque* d'Avignon, qu'il n'a jamais porté légitimement. Il parle de ses *chères anciennes ouailles*, sur lesquelles il n'a jamais eu aucune juridiction. La profession de foi est générale, et ne fait aucune mention des matières contestées sur lesquelles précisément l'évêque eût dû s'expliquer. Il proteste de son *inviolable attachement au centre de l'unité, à la chaire de saint Pierre et au siége apostolique*; mais comment concilier cet inviolable attachement avec sa résistance prolongée aux Brefs de Pie VI, reçus dans toute l'Eglise? Il est à remarquer encore que la déclaration de M. Etienne paroît avoir été prononcée au moment où il recevoit le viatique: or on assure qu'il n'a point été administré.

Cet évêque avoit été forcé, en 1815, de donner la démission de sa cure, parce qu'il avoit signé l'acte additionnel pendant les cent jours. Il vivoit fort retiré, ne voyoit aucun des prêtres d'Orange, et ne mettoit jamais le pied à l'église. Il disoit la messe chez lui, et y recevoit quelques personnes dont les opinions étoient conformes aux siennes; c'étoit sa seule société. Depuis plusieurs années, il étoit atteint de la goutte. Il a succombé le 25 mai dernier. C'étoit un homme de peu de moyens et de peu de considération. Il avoit été pendant la révolution membre de l'administration municipale à Avignon.

Un ecclésiastique de Provence qui habite Paris, et à qui nous devons quelques renseignemens sur M. Etienne, assure que cet évêque avoit écrit plusieurs fois à M. l'archevêque actuel d'Avignon, et s'étoit mis en communion avec lui.

POLITIQUE.

Une triste remarque à faire sur le règne de Charles X, c'est que la piété dont il faisoit profession a surtout contribué à ses malheurs, tant l'esprit de notre siècle et de notre nation étoit faussé et perverti. C'est surtout sous le rapport de la religion qu'on a attaqué ce prince, c'est par là qu'on a cherché à le rendre ridicule et impopulaire. Quels contes n'a-t-on pas faits à ce sujet? On faisoit grand bruit de l'influence du clergé, et le clergé n'avoit pas d'influence, et il n'obtenoit pas les choses les plus désirables, et il ne pouvoit empêcher les mesures les plus fâcheuses. N'importe, les journaux, les pamphlets, les caricatures représentoient le roi comme dominé par les prêtres. C'étoient eux, c'étoient les Jésuites, c'étoit la Congrégation, c'étoit la camarilla qui faisoient tout à la cour. A force de retourner ce thème de cent manières, on parvint à le persuader à une foule de niais. A force d'inventer des faits, de répandre des anecdotes, d'imaginer des plaisanteries, on en vint à égarer l'opinion dans toutes les classes de gens qui ne savent point penser par eux-mêmes, et qui croient en aveugles tout ce que leur dictent l'intérêt des partis ou leurs propres passions. Qui ne se rappelle les bruits que l'on faisoit courir alors, et les absurdes facéties avec lesquelles on se jouoit de la crédulité populaire? Charles X étoit prêtre, il étoit Jésuite, il disoit la messe; on le savoit, on l'avoit vu, et d'ailleurs n'étoit-il pas notoirement vendu au clergé? N'étoit-il pas reconnu qu'on ne pouvoit obtenir de places sans billets de confession? Comment le nier? Vingt journaux le disoient et le répétoient à l'envi. Les plaisanteries pleuvoient sur les prêtres et retomboient sur le prince que l'on supposoit dominé par eux. C'étoit la tactique du parti de frapper du même coup

prêtres en faveur de personnes étrangères à la religion, on auroit encore le scandale de l'interdiction arbitraire des sépultures ecclésiastiques, au gré des caprices d'un chef de famille impie.

Les lois protectrices du domicile du citoyen, dit le journaliste, ne peuvent pas être une loi de tyrannie contre les habitans d'une maison. La loi qui prescrit à la femme de partager le domicile du mari, ne lui recommande point de partager son athéisme. D'ailleurs, les droits que le mariage confère au mari sur sa femme ne s'étendent pas au-delà de l'existence de ce contrat. Il seroit absurde de soutenir que le mari auroit sur le cadavre de son épouse plus de pouvoir qu'il n'en avoit sur sa personne vivante.

Le rédacteur ajoute à ces raisons d'autres non moins fortes et non moins concluantes, et finit par dire que le maire doit protéger l'exercice du culte et veiller à ce que les morts reçoivent les honneurs funèbres suivant leur croyance. La loi qui ordonne de respecter les tombeaux ordonne encore plus de respecter les dernières volontés du défunt.

Nous regrettons d'être obligés d'abréger cette discussion qui est également sage et motivée, et qui nous paroît sans réplique.

Les journaux du Nord disent que le ministre des cultes a écrit au préfet du Pas-de-Calais pour se plaindre des membres du conseil-municipal d'Arras et de leur mauvaise volonté dans l'affaire de la paroisse Saint-Nicolas. Le conseil municipal vient encore de tenir plusieurs séances sur cette affaire. Dans la séance du 10, le maire proposoit de céder aux hospices, à titre d'échange, la partie de la maison du Vivier, occupée par les vieillards, contre la propriété du terrein de l'Ecole normale et de l'église des Orphelins. Il proposoit d'affecter 25 à 30,000 fr. à l'appropriation de cette église. Mais après une longue discussion, le conseil a décidé le 11, par douze voix contre dix, que la nouvelle église à construire seroit établie dans les bâtimens de l'Ecole normale, rue Baudimont. En outre, le maire a été chargé de s'entendre avec le propriétaire pour obtenir une prolongation de jouissance de l'église Sainte-Claire. Ainsi, les choses restent à peu près au même point. Le conseil a pourtant encore prouvé sa bienveillance en repoussant la demande des marguilliers de Saint-Nicolas relative au traitement du vicaire.

Nous avions annoncé, d'après un journal du Midi, que M. Etienne, évêque constitutionnel de Vaucluse, s'étoit rétracté avant de mourir. Cette retractation seroit plus qu'équivoque, s'il falloit s'en rapporter à une profession de foi publiée par les amis du prélat, peu après sa mort, et qu'ils ont dit avoir trouvée dans ses papiers; voici la teneur de cette pièce :

Profession de foi de M. François-Etienne, ancien évêque d'Avignon.

« Ministre de Jésus-Christ, et vous, mes chères anciennes ouailles ici présentes, avant de recevoir le saint viatique, je crois devoir vous présenter ma profession de foi; elle est celle de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. Je crois donc sans réserve tout ce qu'elle croit et tout ce qu'elle a cru dans tous les temps et dans tous les lieux où elle a été répandue. Je rejette tout ce qu'elle rejette; en un mot, ma croyance a toujours été et est encore la croyance que tous les chrétiens avoient en France avant la révolution. Dieu ne peut changer, ni la foi non plus. Jamais donc, avec le secours de la grâce, je n'en aurai d'autre; et s'il le falloit, je suis prêt à verser jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour la conserver et la défendre. L'esprit de parti peut à cet égard me calomnier; mais

comme l'esprit de haine et de division ne fut jamais le mien, je regrette seulement qu'il ne puisse lire dans mon cœur mon inviolable attachement à l'Eglise universelle, au centre de l'unité, à la chaire de saint Pierre et au siége apostolique.

»*Signé :* ÉTIENNE. »

Ce langage, comme on le voit, ne ressemble guère à une rétractation. M. Etienne ne témoigne aucun regret de son intrusion ; il prend le titre d'*ancien évêque* d'Avignon, qu'il n'a jamais porté légitimement. Il parle de *ses chères anciennes ouailles,* sur lesquelles il n'a jamais eu aucune juridiction. La profession de foi est générale, et ne fait aucune mention des matières contestées sur lesquelles précisément l'évêque eût dû s'expliquer. Il proteste de son *inviolable attachement au centre de l'unité, à la chaire de saint Pierre et au siége apostolique;* mais comment concilier cet inviolable attachement avec sa résistance prolongée aux Brefs de Pie VI, reçus dans toute l'Eglise ? Il est à remarquer encore que la déclaration de M. Etienne paroît avoir été prononcée au moment où il recevoit le viatique : or on assure qu'il n'a point été administré.

Cet évêque avoit été forcé, en 1815, de donner la démission de sa cure, parce qu'il avoit signé l'acte additionnel pendant les cent jours. Il vivoit fort retiré, ne voyoit aucun des prêtres d'Orange, et ne mettoit jamais le pied à l'église. Il disoit la messe chez lui, et y recevoit quelques personnes dont les opinions étoient conformes aux siennes; c'étoit sa seule société. Depuis plusieurs années, il étoit atteint de la goutte. Il a succombé le 25 mai dernier. C'étoit un homme de peu de moyens et de peu de considération. Il avoit été pendant la révolution membre de l'administration municipale à Avignon.

Un ecclésiastique de Provence qui habite Paris, et à qui nous devons quelques renseignemens sur M. Etienne, assure que cet évêque avoit écrit plusieurs fois à M. l'archevêque actuel d'Avignon. et s'étoit mis en communion avec lui.

POLITIQUE.

Une triste remarque à faire sur le règne de Charles X, c'est que la piété dont il faisoit profession a surtout contribué à ses malheurs, tant l'esprit de notre siècle et de notre nation étoit faussé et perverti. C'est surtout sous le rapport de la religion qu'on a attaqué ce prince, c'est par là qu'on a cherché à le rendre ridicule et impopulaire. Quels contes n'a-t-on pas faits à ce sujet? On faisoit grand bruit de l'influence du clergé, et le clergé n'avoit pas d'influence, et il n'obtenoit pas les choses les plus désirables, et il ne pouvoit empêcher les mesures les plus fâcheuses. N'importe, les journaux, les pamphlets, les caricatures représentoient le roi comme dominé par les prêtres. C'étoient eux, c'étoient les Jésuites, c'étoit la Congrégation, c'étoit la camarilla qui faisoient tout à la cour. A force de retourner ce thème de cent manières, on parvint à le persuader à une foule de niais. A force d'inventer des faits, de répandre des anecdotes, d'imaginer des plaisanteries, on en vint à égarer l'opinion dans toutes les classes de gens qui ne savent point penser par eux-mêmes, et qui croient en aveugles tout ce que leur dictent l'intérêt des partis ou leurs propres passions. Qui ne se rappelle les bruits que l'on faisoit courir alors, et les absurdes facéties avec lesquelles on se jouoit de la crédulité populaire ? Charles X étoit prêtre, il étoit Jésuite, il disoit la messe; on le savoit, on l'avoit vu, et d'ailleurs n'étoit-il pas notoirement vendu au clergé? N'étoit-il pas reconnu qu'on ne pouvoit obtenir de places sans billets de confession ? Comment le nier? Vingt journaux le disoient et le répétoient à l'envi. Les plaisanteries pleuvoient sur les prêtres et retomboient sur le prince que l'on supposoit dominé par eux. C'étoit la tactique du parti de frapper du même coup

prêtres en faveur de personnes étrangères à la religion, on auroit encore le scandale de l'interdiction arbitraire des sépultures ecclésiastiques, au gré des caprices d'un chef de famille impie.

Les lois protectrices du domicile du citoyen, dit le journaliste, ne peuvent pas être une loi de tyrannie contre les habitans d'une maison. La loi qui prescrit à la femme de partager le domicile du mari, ne lui recommande point de partager son athéisme. D'ailleurs, les droits que le mariage confère au mari sur sa femme ne s'étendent pas au-delà de l'existence de ce contrat. Il seroit absurde de soutenir que le mari auroit sur le cadavre de son épouse plus de pouvoir qu'il n'en avoit sur sa personne vivante.

Le rédacteur ajoute à ces raisons d'autres non moins fortes et non moins concluantes, et finit par dire que le maire doit protéger l'exercice du culte et veiller à ce que les morts reçoivent les honneurs funèbres suivant leur croyance. La loi qui ordonne de respecter les tombeaux ordonne encore plus de respecter les dernières volontés du défunt.

Nous regrettons d'être obligés d'abréger cette discussion qui est également sage et motivée, et qui nous paroît sans réplique.

Les journaux du Nord disent que le ministre des cultes a écrit au préfet du Pas-de-Calais pour se plaindre des membres du conseil-municipal d'Arras et de leur mauvaise volonté dans l'affaire de la paroisse Saint-Nicolas. Le conseil municipal vient encore de tenir plusieurs séances sur cette affaire. Dans la séance du 10, le maire proposoit de céder aux hospices, à titre d'échange, la partie de la maison du Vivier, occupée par les vieillards, contre la propriété du terrein de l'Ecole normale et de l'église des Orphelins. Il proposoit d'affecter 25 à 30,000 fr. à l'appropriation de cette église. Mais après une longue discussion, le conseil a décidé le 11, par douze voix contre dix, que la nouvelle église à construire seroit établie dans les bâtimens de l'Ecole normale, rue Baudimont. En outre, le maire a été chargé de s'entendre avec le propriétaire pour obtenir une prolongation de jouissance de l'église Sainte-Claire. Ainsi, les choses restent à peu près au même point. Le conseil a pourtant encore prouvé sa bienveillance en repoussant la demande des marguilliers de Saint-Nicolas relative au traitement du vicaire.

Nous avions annoncé, d'après un journal du Midi, que M. Etienne, évêque constitutionnel de Vaucluse, s'étoit rétracté avant de mourir. Cette retractation seroit plus qu'équivoque, s'il falloit s'en rapporter à une profession de foi publiée par les amis du prélat, peu après sa mort, et qu'ils *ont* dit avoir trouvée dans ses papiers; voici la teneur de cette pièce :

Profession de foi de M. François-Etienne, ancien évêque d'Avignon.

« Ministre de Jésus-Christ, et vous, mes chères anciennes ouailles ici présentes, avant de recevoir le saint viatique, je crois devoir vous présenter ma profession de foi; elle est celle de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. Je crois donc sans réserve tout ce qu'elle croit et tout ce qu'elle a cru dans tous les temps et dans tous les lieux où elle a été répandue. Je rejette tout ce qu'elle rejette; en un mot, ma croyance a toujours été et est encore la croyance que tous les chrétiens avoient en France avant la révolution. Dieu ne peut changer, ni la foi non plus. Jamais donc, avec le secours de la grâce, je n'en aurai d'autre; et s'il le falloit, je suis prêt à verser jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour la conserver et la défendre. L'esprit de parti peut à cet égard me calomnier; mais

comme l'esprit de haine et de division ne fut jamais le mien, je regrette seulement qu'il ne puisse lire dans mon cœur mon inviolable attachement à l'Eglise universelle, au centre de l'unité, à la chaire de saint Pierre et au siége apostolique.

» *Signé* : ÉTIENNE. »

Ce langage, comme on le voit, ne ressemble guère à une rétractation. M. Etienne ne témoigne aucun regret de son intrusion ; il prend le titre d'*ancien évêque* d'Avignon, qu'il n'a jamais porté légitimement. Il parle de *ses chères anciennes ouailles*, sur lesquelles il n'a jamais eu aucune juridiction. La profession de foi est générale, et ne fait aucune mention des matières contestées sur lesquelles précisément l'évêque eût dû s'expliquer. Il proteste de son *inviolable attachement au centre de l'unité, à la chaire de saint Pierre et au siége apostolique ;* mais comment concilier cet inviolable attachement avec sa résistance prolongée aux Brefs de Pie VI, reçus dans toute l'Eglise ? Il est à remarquer encore que la déclaration de M. Etienne paroît avoir été prononcée au moment où il recevoit le viatique : or on assure qu'il n'a point été administré.

Cet évêque avoit été forcé, en 1815, de donner la démission de sa cure, parce qu'il avoit signé l'acte additionnel pendant les cent jours. Il vivoit fort retiré, ne voyoit aucun des prêtres d'Orange, et ne mettoit jamais le pied à l'église. Il disoit la messe chez lui, et y recevoit quelques personnes dont les opinions étoient conformes aux siennes ; c'étoit sa seule société. Depuis plusieurs années, il étoit atteint de la goutte. Il a succombé le 25 mai dernier. C'étoit un homme de peu de moyens et de peu de considération. Il avoit été pendant la révolution membre de l'administration municipale à Avignon.

Un ecclésiastique de Provence qui habite Paris, et à qui nous devons quelques renseignemens sur M. Etienne, assure que cet évêque avoit écrit plusieurs fois à M. l'archevêque actuel d'Avignon, et s'étoit mis en communion avec lui.

POLITIQUE.

Une triste remarque à faire sur le règne de Charles X, c'est que la piété dont il faisoit profession a surtout contribué à ses malheurs, tant l'esprit de notre siècle et de notre nation étoit faussé et perverti. C'est surtout sous le rapport de la religion qu'on a attaqué ce prince, c'est par là qu'on a cherché à le rendre ridicule et impopulaire. Quels contes n'a-t-on pas faits à ce sujet ? On faisoit grand bruit de l'influence du clergé, et le clergé n'avoit pas d'influence, et il n'obtenoit pas les choses les plus désirables, et il ne pouvoit empêcher les mesures les plus fâcheuses. N'importe, les journaux, les pamphlets, les caricatures représentoient le roi comme dominé par les prêtres. C'étoient eux, c'étoient les Jésuites, c'étoit la Congrégation, c'étoit la camarilla qui faisoient tout à la cour. A force de retourner ce thème de cent manières, on parvint à le persuader à une foule de niais. A force d'inventer des faits, de répandre des anecdotes, d'imaginer des plaisanteries, on en vint à égarer l'opinion dans toutes les classes de gens qui ne savent point penser par eux-mêmes, et qui croient en aveugles tout ce que leur dictent l'intérêt des partis ou leurs propres passions. Qui ne se rappelle les bruits que l'on faisoit courir alors, et les absurdes facéties avec lesquelles on se jouoit de la crédulité populaire ? Charles X étoit prêtre, il étoit Jésuite, il disoit la messe ; on le savoit, on l'avoit vu, et d'ailleurs n'étoit-il pas notoirement vendu au clergé ? N'étoit-il pas reconnu qu'on ne pouvoit obtenir de places sans billets de confession ? Comment le nier ? Vingt journaux le disoient et le répétoient à l'envi. Les plaisanteries pleuvoient sur les prêtres et retomboient sur le prince que l'on supposoit dominé par eux. C'étoit la tactique du parti de frapper du même coup

tous ceux que l'on haïssoit, et que l'on vouloit perdre. Nous avons vu les résultats de cette tactique qu'un organe très-prononcé de l'opinion la plus libérale a appelée si naïvement *la comédie de quinze ans*.

Si la France eût continué de fournir à la reine d'Espagne un nombre considérable de troupes auxiliaires, la reine d'Espagne ne se verroit pas dans l'embarras où elle se trouve pour soutenir le poids de la guerre que son beau-frère lui tient sur les bras. *Si*, au lieu de donner les contre-ordres qui ont arrêté à Pau le recrutement de la légion du général Lebeau, on eût bien alimenté, bien entretenu et bien nourri le recrutement de cette légion, le général Lebeau n'en seroit pas où il en est vis-à-vis de don Carlos. *Si* don Carlos avoit eu affaire à une bonne armée française qui vous l'eût poussé, investi, serré de près et occupé fortement dans sa Navarre, il n'auroit pas été en mesure de détacher des forces considérables pour les envoyer sillonner l'Espagne en tout sens, et mettre les provinces à contribution. *Si*, à la tête de ces détachemens, Gomez et les autres chefs de corps qui parcourent le royaume en triomphateurs, ne donnoient pas tant d'occupation et de tablature au gouvernement de Marie Christine, bien certainement il n'en seroit que plus à son aise, et le sort de la révolution espagnole ne se trouveroit pas aussi compromis. Tel est le raisonnement du *Constitutionnel*, et l'enchaînement des *si* par lesquels il a imaginé de secourir la reine d'Espagne contre don Carlos.

Oui, mais *si* la face des choses étoit différente; *si* le contraire existoit; *si* le parti de Charles V ne peut être vaincu ou comprimé qu'à force de troupes étrangères, vous voyez bien que la révolution espagnole est contre nature, anti-nationale et ouvertement réprouvée par le sentiment public. Du moment où il faut autant de *si* pour établir l'équilibre entre la force morale qui soutient don Carlos et celle qui soutient sa belle-sœur, la question est décidée encore plus pour l'avenir que pour le présent, puisque les *si* dont Marie Christine a besoin ne peuvent pas toujours rester là pour la protéger et la défendre.

Dès ce moment, d'ailleurs, il est visible que tout lui manque, aussi bien du côté de l'ordre civil que du côté de l'ordre militaire. Les cortès qui sont bien certainement l'élite du parti révolutionnaire, commencent elles-mêmes à lui faire défaut. Sur 256 membres dont se compose sa chambre constituante des procuradorès, il ne s'en présente que 118; et il est à croire que c'est la fleur du jacobinisme espagnol; car ils ne savent imaginer que des mesures de violence et de mort; car ils ne se connoissent pour toute ressource que le régime de la coaction et de la terreur; car ils n'ont à la bouche que la menace et le nom du bourreau. Or, tout cela n annonce pas pour eux et pour leurs œuvres, de grandes sympathies dans la nation; et quand on ne peut ni faire mouvoir les masses, ni *agir sur* l'opinion publique qu'en montrant l'échafaud à la garde nationale, aux généraux, aux soldats et au peuple, on est peut-être bien près d'y monter soi-même.

De jour en jour il devient plus difficile de comprendre quelque chose à la situation du Portugal. On ne sait de quoi il vit ni sur quoi il repose : les vents ne sont pas plus changeans que son *vœu national*. Naguère, ce vœu national étoit on ne peut plus déclaré pour don Miguel; peu après il se déclara pour don Pédro; ensuite pour sa fille. Il a encore changé d'avis, et c'est pour la constitution de 1822 qu'il s'est prononcé; cela a peu duré; il est revenu à dona Maria, qu'il a presque aussitôt délaissée. Nous nous hâtons de constater cette dernière variation, de peur que demain il ne soit plus temps.

Tour à tour le vœu national passe du civil au militaire. Tantôt c'est le peuple souverain qui est le maître; tantôt c'est

l'armée ; le plus souvent ce sont les Anglais, et le plus rarement c'est la reine. Au milieu de ces fréquentes mutations du pouvoir, voilà tout ce que nous en pouvons saisir au passage. Cependant nous ne nous flattons pas de savoir entre quelles mains il se trouve à l'heure qu'il est, ni même s'il se trouve quelque part.

PARIS, 18 NOVEMBRE.

La *Gazette de France* assure que le roi Charles X n'est point mort d'une attaque de choléra ; la maladie qui l'a emporté a été un accès de goutte survenu à la suite d'un refroidissement.

— M. Marcotte, ancien directeur de l'administration des forêts, a été nommé commandeur de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

— C'est M. l'intendant Robert, doyen des intendans de la première division militaire, qui a été nommé pour remplacer M. Volland, l'intendant des Invalides, dernièrement mis à la retraite.

— On dit que le maréchal Soult va bientôt arriver à Paris.

— M. Duchâtel, pendant son intérim au département des travaux publics, ayant égard à l'exposé qui lui a été fait de la situation critique d'un grand nombre d'ouvriers de la fabrique d'étoffes de soie de la ville de Lyon, a prolongé de trois mois l'échéance du remboursement d'une avance de 150,000 fr. faite par le trésor royal à la caisse de prêts établie en faveur des chefs d'ateliers de ladite fabrique, et dont une partie se trouvoit actuellement exigible.

— M. Berryer qui a voyagé pendant plusieurs mois en Allemagne vient d'arriver à Paris.

— Il paroît que l'instruction de l'affaire de Strasbourg commencée par un conseiller de la cour royale de Colmar, ne sera pas terminée avant le milieu de décembre. Lorsque la chambre d'accusation de Colmar aura prononcé, l'affaire devra, selon la règle ordinaire, être renvoyée devant la cour d'assises du Bas-Rhin, séant à Strasbourg. Mais M. Rossée, procureur-général, aura le droit de s'adresser à la cour de cassation en réglement de juges, pour faire porter l'affaire, soit à Colmar, soit devant une autre cour d'assises.

—Un journal annonce que l'*Echo Français*, l'*Estafette* et le *Siècle* ont été saisis pour avoir reproduit l'article de la *France* sur les derniers instans du roi Charles X. Comme nous l'avons annoncé, cet article a motivé la saisie du journal la *France*.

— C'est la maison Ardoin qui paiera l'intérêt échéant le 1er décembre des coupons portugais. L'annonce du paiement a été faite à la Bourse. Ce qui se passe actuellement en Portugal (voir les nouvelles étrangères), pourroit bien retarder le paiement du semestre des rentes portugaises.

— Le chiffre des inscriptions s'élève, cette année, à l'Ecole de Droit, à 3278, et à l'Ecole de Médecine, à 2145.

— On va très-prochainement procéder, à l'Académie des sciences, au remplacement de MM. Ampère et Navier.

— Le directeur des Musées royaux prévient les artistes que l'exposition publique de leurs ouvrages aura lieu au Louvre le 1er mars 1837.

— Deux forçats libérés, les nommés Chevalier et Chonet, viennent d'être condamnés par la cour d'assises à 25 ans de travaux forcés, pour plusieurs vols avec effraction qu'ils avoient commis en mai dernier.

—Des vols nombreux se commettoient depuis long-temps dans l'intérieur du cimetière du Père-Lachaise, sans que l'activité de la police pût découvrir les coupables. Il paroît que le préfet de police vient de décider que quatre agens seront spécialement attachés à la surveillance de ce cimetière.

— Un forçat libéré, qui, depuis quelques années, exerçoit sa coupable industrie à Paris, et changeoit fort souvent de nom et de logement, vient d'être arrêté. Il est prévenu d'avoir participé à plusieurs attaques nocturnes.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Chaque ville veut participer à la souscription Berryer.

· *Commission.* A Baugé (Maine-et-Loire), MM. le colonel Boultier, président; Jarrot de la Mairie; Salle, ancien magistrat; Liger, avocat; Deroincé, notaire, trésorier.

Liste des souscripteurs.

Gazette du Midi : 1re liste de Caunnes (Var). — *Gazette du Languedoc* : 3e liste de Toulouse. — *Journal du Bourbonnais :* 13e de Moulins. — *Gazette du haut et bas Limousin* : 4e de Limoges; 2e d'Angoulême. — *Gazette du Berry* : 1re de Bourges. — *Gazette de Metz :* 6e de Metz. — *Gazette de Picardie :* 6e d'Amiens. — *Emancipateur :* 3e de Douai. — *Gazette de Flandres et d'Artois :* 1re de Haubourdin (Nord).

— Un journal annonce l'ouverture du musée de Versailles pour le 1er janvier, mais il paroît qu'elle sera retardée jusqu'au 1er mai.

— La commission d'enquête du département de Seine-et-Oise, réunie à Versailles pour statuer sur un projet de chemin de fer de Paris à Poissy par embranchement sur le chemin de fer de Saint-Germain, soumissionné par la compagnie qui exécute ce dernier chemin, vient d'approuver ce projet à l'unanimité.

— M. Alaux, peintre d'histoire, est allé à Valenciennes pour examiner l'ancien état de cette ville. Il paroît que M. Alaux est chargé de faire le tableau de la prise de Valenciennes par Louis XIV. en mars 1677.

— Madame la comtesse de Boldéru devoit réunir, il y a peu de temps, à son château de Kéraveon, plusieurs personnes qui, à sa demande, avoient ramassé dans les communes environnantes un peu d'argent pour les prisonniers. Il paroît que la gendarmerie du canton découvrit une conspiration dans une bonne œuvre. Quelques gendarmes ayant été chargés d'aller surveiller le château de Kéraveon, leur zèle pour la chose publique les porta à demander des passeports à tous ceux qui se présentoient; M. Riguidel qui n'en avoit pas, parce qu'il demeuroit fort près de là, fut arrêté et conduit chez le juge de paix. Ce dernier ne jugea pas mieux l'affaire que la gendarmerie, et vit aussi, à ce qu'il paroît, une conspiration; il ordonna donc, après avoir interrogé le prisonnier, qu'il fût conduit à Lorient, devant le procureur du roi. Ici finit la captivité de M. Riguidel, qui fut sur-le-champ mis en liberté par ordre de M. le procureur du roi de Lorient.

— Le 12 au soir, de six à huit heures, dix-huit forçats sont parvenus à s'évader du bagne de Rochefort, par la toiture d'une salle. Douze ont été repris par les soldats et les gardes chiourmes.

— Le conseil municipal d'Angoulême vient de fonder au collége de cette ville une chaire de législation usuelle.

— Quarante maisons du village de Saint-Jean d'Hérans (Isère) viennent d'être incendiées.

— Le père de M. Thiers est mort à Carpentras.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On ne voit pas que les cortès tiennent à payer promptement les dettes immenses de la pauvre Espagne; lorsque par hasard quelques questions financières sont mises en avant, bien vite on les voit abandonnées et remplacées par d'autres, qui, difficiles aussi à résoudre, ne semblent pas, malgré cela, autant les épouvanter. Les cortès et M. Mendizabal, dont la jactance est arrivée à son dernier terme, peuvent être comparés dans ces momens d'effroi à ces débiteurs entièrement ruinés et sans espérance pour qui le passé est un gouffre, le présent un fardeau, et l'avenir une cruelle inquiétude.

La question sans fin qui occupe les cortès est celle relative à la guerre désastreuse que le gouvernement révolutionnaire est obligé de soutenir contre Charles V. Elles y reviennent souvent, et se font rendre un compte perpétuel des mou-

vemens des généraux christinos, qu'elles improuvent d'ordinaire avec assez peu de ménagement ; ce qui, comme on le pense bien, finit par décourager ces derniers. Le 8, les débats étoient encore sur ce terrain difficile. Une commission ayant été nommée à l'effet de rechercher les moyens les plus efficaces pour mettre un terme à la guerre civile, elle a proposé d'établir des tribunaux révolutionnaires. La discussion de cette sanguinaire proposition, fortement combattue par M. Gonzales, et soutenue avec audace par M. Olozaga et quelques autres députés, a été renvoyée au lendemain.

— La vie errante de Rodil a étonné tout le monde ; il paroît qu'il en est confondu lui-même. Ne sachant à qui s'en prendre, ce général se plaint du *mauvais esprit* des populations de l'Estramadure. Il espéroit sans doute que les habitans des villes et des campagnes se feroient tuer pour détruire Gomez, et qu'alors il acquerroit de la gloire sans avoir couru de risques. Furieux de l'état des choses dans cette province, Rodil vient de fulminer une proclamation qui déclare l'Estramadure en état de siége, et prononce la *peine* de mort contre tout garde national qui ne répondra pas à l'appel de mobilisation. Loin d'être funeste au parti carliste, cette mesure que nous ne qualifierons pas pourroit bien amener la destruction du général révolutionnaire.

— Pendant que Rodil a recours à des mesures extraordinaires, le capitaine général de l'Andalousie, que l'expérience n'a pas, dit-on, satisfait, lève l'état de siége de Séville, Cadix et Huelva. Il paroît que la mise en état de siége est maintenue pour Cordoue.

— Pendant cinq jours, Gomez s'est porté tour à tour de Truxillo à Caceres. Il paroît qu'après être entré plusieurs fois dans chacune de ces deux villes de l'Estramadure, où il a ramassé beaucoup d'argent et des munitions, qu'après en avoir fortement exploité les environs, ce général s'est mis en marche. le 3, dans la direction du midi, avec l'intention de rentrer en Andalousie pour aller attaquer Séville. Le 5, Rodil arrivoit à Truxillo, se tenant ainsi à deux jours de marche des carlistes, et n'ayant quitté la rive droite du Tage qu'après s'être bien assuré que ceux-ci évacuoient Caceres.

— La division portugaise du baron de Las Antas, qui opéroit dans les Asturies conjointement avec deux divisions espagnoles, a été mandée en Estramadure pour protéger les frontières de Portugal contre les mouvemens présumés de Gomez.

— L'expédition de don Pablo Sanz n'a été ni détruite, ni battue, comme on le disoit ; les généraux chargés de la poursuivre la cherchoient encore dans les Asturies, quand elle arrivoit sur les confins de la Biscaye.

Le brigadier carliste Sanz est maintenant dans la province de Santander, où il s'est joint au chef Castor pour harceler les troupes d'Espartero, et faciliter par cette diversion le siége de Bilbao.

— Le siége de Bilbao est maintenant poussé avec vigueur. Levé d'abord à l'approche d'Espartero, il a été repris dès que les carlistes ont reconnu que ce général ne vouloit pas tenter une attaque contre le corps d'armée d'observation commandé par Villaréal. On dit qu'Espartero veut faire embarquer une partie de ses troupes à Castro, petit port situé entre Santander et Bilbao, pour aller au secours de la place qui est sur le point de tomber aux mains des carlistes.

— La *Charte de* 1830 annonce ce soir que les mesures proposées aux cortès par la commission de la guerre, ont été modifiés à la séance du 9, dans le sens de la modération, par 72 membres contre 37.

PORTUGAL. — La contre-révolution tentée à Lisbonne n'a pu réussir, et la reine dona Maria, qui avoit cherché à s'affranchir d'un joug pesant, a été obligée de prêter une seconde fois serment à la constitution. Cette nouvelle a fait baisser les fonds portugais de 7 pour 100, à Londres, et de 6 à Paris. A la Bourse de

Paris. les porteurs de rentes concevoient de l'inquiétude pour le semestre que la maison Ardoin est sur le point de payer. Il paroît que, malgré l'échauffourée de Lisbonne, qui aura fait répandre du sang et aggravé la position de la reine vis-à-vis des révolutionnaires, la ville étoit tranquille le 5.

Voici à peu près comment a commencé la tentative de Lisbonne. Le 2, la reine dona Maria ayant quitté la capitale, se rendit à sa maison de plaisance de Belem, sur le Tage, et à deux lieues de Lisbonne. Elle appela presque aussitôt les ministres auprès d'elle. M. Passos se rendit seul à Belem. La reine lui demanda si le ministère pouvoit répondre de sa sûreté et de la tranquillité publique au milieu des symptômes d'agitation qui se multiplioient, et peu satisfaite de ce que lui dit M. Passos, elle ajouta : « Eh bien ! puisque le ministère ne se sent pas assez fort pour contenir un mouvement, il doit donner sa démission. Je l'accepterai avec plaisir. » La reine dona Maria forma immédiatement un nouveau cabinet, et rendit un décret pour le rétablissement de la charte de don Pedro. C'est alors que le désordre a éclaté à Lisbonne, que le sang a coulé. M. Freire, qui alloit à Belem, a été massacré. Sans doute qu'il y aura eu beaucoup d'autres victimes, car le désordre qui a commencé le 3, a duré deux jours entiers. Les ministres constitutionnels ont repris leurs portefeuilles. On dit que des soldats anglais, qui venoient de débarquer pour soutenir la contre-révolution, ont été obligés de regagner vite leurs vaisseaux.

La *Gazette d'Augsbourg* parle d'un complot découvert en Sardaigne, et dont le but étoit de soulever à la fois la France et l'Italie. Plusieurs arrestions importantes auroient eu lieu dans le royaume de Sardaigne.

— Un journal annonce que le roi Othon a dû se mettre en voyage le 11 pour retourner à Athènes, tandis que la *Gazette d'Augsbourg* le fait voyager, à la même date, pour Oldenbourg.

— Un homme du nom d'Edelmann vient de mourir en Bohême à l'âge de cent quinze ans. Fils d'un maçon, il a exercé la même profession ; il ne s'étoit marié que dans sa cinquantième année ; il a eu sept enfans, dont trois lui survivent.

— L'empereur de Russie est si bien rétabli des suites de la chute qu'il a faite dernièrement, qu'il a passé, à la fin d'octobre, plusieurs grandes revues à Saint-Pétersbourg.

LA RAISON DU CHRISTIANISME, *ou Preuves de la vérité de la religion*; par M. de Genoude, deuxième édition (1).

Quand cet ouvrage ne porteroit pas de date, on devineroit facilement à quelle époque, et pour quelle époque il a été composé. *La Raison du christianisme!*..... Il semble au premier abord qu'une religion de mystères, de révélation et de foi, qui exige précisement la soumission de la *raison*; il semble, disons-nous, qu'un pareil titre soit le contraire de ce qu'on veut dire et prouver. Mais nous ne sommes plus aux temps où les croyances dépendoient principalement de la simplicité des cœurs et de l'innocence des mœurs.

C'est ce que M. de Genoude à compris sans doute, et ce qui lui a servi a jeter les fondemens de ce grave et important ouvrage. Ayant à manier le caractère d'un siècle qui s'étoit fait esprit fort, il n'a pu faire autrement que de le prendre dans l'état où il l'a trouvé, et de le traiter comme ces malades avec lesquels il faut entrer en composition pour leur faire accepter un régime qui soit de leur goût. Puisque les trois siècles précédens ont corrompu vos pensées, a-t-il dû lui dire; puisque vous avez perdu la trace de la vérité ; puisque la présomption et l'orgueil se sont emparés de vous au point de ne

(1) 3 grands volumes in-4°, à Paris, chez Sapia, rue du Doyenné, 12 ; et Pourrat frères, rue des Petits-Augustins 5. Prix : 39 fr.

vous laisser de confiance que dans votre propre *raison*, cherchons un moyen nouveau de conquérir vos convictions, et de vous faire accepter la loi du christianisme. Vous ne voulez point l'admettre sur la foi de vos pères, sur la parole des apôtres et des martyrs, sur l'autorité des exemples qui vous ont été transmis d'âge en âge par les cent générations dont vous descendez? Eh bien, nous vous prenons dans votre état de doute absolu, avec votre ignorance de l'ame et de la vie morale, avec votre sol inculte et gâté par l'ivraie, enfin avec votre esprit de méfiance et de dédain pour les traditions des temps passés. Ayant égard à la fausse idée que vous vous êtes faite de la supériorité actuelle des intelligences, nous réduirons pour vous le christianisme à l'autorité de la *raison*. afin de vous acheminer d'abord dans ses voies, renonçant ainsi, comme vous voyez, à employer avec vous les armes ordinaires de l'Eglise, à vous imposer nos convictions et notre foi. Choisissons donc en dehors de là, des guides qui aient votre confiance, qui vous soient connus par leurs lumières et leur génie, par les progrès qu'ils ont fait faire à l'esprit humain, par l'illustration qu'ils ont acquise dans tous les genres de sciences et d'études.

En voici trois cents. Tous se sont trouvés conduits *par leur raison* à rendre un hommage plus ou moins éclatant aux vérités du christianisme. Tous ont été forcés d'apporter une pierre à cet édifice. Parmi eux vous en remarquerez quelques-uns qui n'ont apporté cette pierre d'une main que pour chercher à la briser de l'autre. Mais alors vous jugerez comme cette femme de Macedoine entre *Philippe ivre et Philippe à jeun*. Enfin, toutes les pièces sont mises sous vos yeux, et forment un répertoire immense que l'on se contente de soumettre à votre *raison*, sans chercher à lui faire violence, ni à l'influencer en aucune manière, autrement que pour lui demander ce qu'elle en pense.

En présence d'un si grand nombre d'autorités célèbres qui se réunissent pour rendre témoignage aux vérités du christianisme, et reconnoître son ascendant, la *raison* se trouve subjuguée et comme écrasée sous leur poids; et il faudroit assurément que la présomption de notre siècle fût portée haut dans les esprits pour qu'aucun d'eux eût la prétention de vouloir jeter à lui tout seul plus de lumière que tous ces flambeaux ensemble.

Maintenant, demande M. de Genoude, « où sont les contradicteurs? Il ne s'en trouve aucun au premier rang des hommes de génie et de savoir. Des esprits frivoles, légers, superficiels, armés de l'ironie et du sarcasme; voilà ce que nous offre le philosophisme. Si, dans les rangs des hommes illustres qui ont rendu à la foi un éclatant hommage, nous trouvons des rapports d'unité, une croyance, un symbole, nous ne voyons ailleurs qu'anarchie et confusion. Quel mélange confus d'opinions, de sophismes, de systèmes! Athées, matérialistes, déistes, sceptiques, épicuriens, pyrrhoniens, spinosistes, voltairiens, théophilantropes, saint-simoniens; on ne peut choisir parmi tant de sectes diverses qu'un même point de conformité, qui est l'erreur. »

Nous convenons qu'il n'y a rien à dire ni à répondre, sinon que l'*homme est de glace aux vérités et tout de feu pour le mensonge*. Autrement, M. de Genoude seroit trop heureux d'avoir publié un ouvrage aussi propre à confondre l'erreur et à produire les convictions. Car il n'a besoin que de rencontrer de la bonne foi chez les lecteurs auxquels son livre s'adresse, pour être assuré de les conquérir à la *raison du christianisme*.

Toutefois, nous ne savons trop si cet ouvrage n'est pas aussi utile à ceux qui sont déjà conquis qu'à ceux qui ne le sont pas encore. Dans ce temps-ci, les bons esprits sont fort exposés à se voir souvent heurter à l'improviste par toute sorte de gens qui arrivent à eux avec des compilations d'erreurs ramassées çà et là dans les mauvais livres. On n'est pas toujours prémuni contre les attaques et les assauts de ce genre; et en pareil cas, cependant, il

importe plus qu'on ne pense que la vérité ne demeure pas à court vis-à-vis du mensonge, faute d'avoir su faire comme lui ses provisions de guerre. Nous ne saurions lui indiquer un meilleur arsenal et une meilleure armure que *la Raison du christianisme*, où toutes les ressources de la vraie argumentation philosophique se trouvent répandues avec profusion, pour tous les embarras et tous les besoins de la logique.

Ce livre qui est une entreprise si considérable sous le rapport de sa valeur typographique et des dépenses que sa confection a dû exiger, forme cependant une sorte de bibliothèque économique où se réunissent un très-grand nombre de citations sur les matières les plus importantes pour l'instruction et le salut éternel de l'homme, éparses dans plusieurs centaines de grands ouvrages.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur,

« Je reçois depuis quelques jours des lettres de la province, qui m'apprennent que dans un *prospectus du Cours complet d'Ecriture sainte et de théologie catholique*, je suis désigné comme un des collaborateurs de cet ouvrage. Je n'ai pas vu ce prospectus : ainsi je ne puis rien en dire. Tout ce que je sais, c'est que, pour être *collaborateur* dans un ouvrage quelconque, il faut s'être concerté avec ceux qui doivent y concourir, avoir adopté avec eux un plan commun, être convenus ensemble des auteurs qu'on devoit recueillir, etc., etc. Or, rien de tout cela ne se rencontre ici. Je ne connois le projet du *Cours complet d'Ecriture sainte et de théologie* que par un ecclésiastique qui m'a fait l'honneur de me demander mon avis. Je n'ai pas cru devoir m'y refuser, et je lui ai adressé une lettre dans laquelle je lui exposois mon opinion. Je ne peux donc avoir contribué à cette entreprise que par quelques conseils que j'ai donnés, et qu'on est très-libre de suivre ou de ne pas suivre. Il est vrai que cet ecclésiastique me demanda la permission de me citer. Je m'y refusai d'abord, et je n'y consentis ensuite, au moins par mon silence, que par respect pour M. l'abbé Condrin, qui n'y trouva point d'inconvéniens; mais ni M. l'abbé Coudrin, ni moi, ne pensions que je dusse être mis au nombre des collaborateurs. Nous croyions seulement que ceux qui avoient conçu ce projet, et que nous ne connoissions pas, étoient bien aises de prouver qu'ils avoient consulté les différens établissemens de Paris, où l'on s'occupe spécialement de la théologie.

» Je ne prétends pas, monsieur, jeter la moindre défaveur sur le *Cours complet d'Ecriture sainte et de théologie*. Je suis même persuadé que cet ouvrage, s'il est bien rédigé, peut être très-utile; mais toujours est-il vrai que je ne suis pas un des collaborateurs.

» Je vous prie, monsieur le rédacteur, de vouloir bien me rendre le service d'insérer cette lettre dans votre excellent Journal, et d'agréer en même temps l'expression des respectueux sentimens avec lesquels je suis, etc.

» F. J. HILARION, prêtre de Picpus. »

Paris, 17 novembre 1836.

Le Gérant, **Le Besgue.**

BOURSE DE PARIS DU 18 NOVEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 105 f. 85
QUATRE p. 0/0 j. de sept.—98 fr. 50
TROIS p. 0/0, j. de juin. — 78 f. 95
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr.00
Act. de la Banque. 2295 f. 00
Empr. national. 000 f. 00
Bons du Trésor. 3 0/0
Rente de la Ville de Paris. 000 00
Obl. de la Ville de Paris. 1200 f. 00
Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00

Quatre Can., 1195 f. 00	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth 000 fr.00	Empr. r. d'Esp. 00 f. 0/0
R. de Napl. 98 f. 20	R. p. d'Esp. 00 f. 0/0
Emp. rom. 99 f. 5/8	Empr. Belge. 000 fr.
Cortès, 00 fr. 0/0	Empr. d'Haïti. 000 f.
R. d'Esp. 19 1/2.	Empr. grec... 00 00.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP.
Quai des Augustins, n. 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2736.

MARDI 22 NOVEMBRE 1836.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

LE VOYANT ET LES MYSTÈRES, L'APOCALYPSE ET LA FIN DES TEMPS, PETIT MANUEL A L'USAGE DU XIXe SIÈCLE (1).

PAR P. F. DELESTRE.

Dans tous les temps on s'est beaucoup occupé de la révélation de saint Jean, livre divin qui renferme l'histoire de l'Eglise et du monde entier, depuis la venue de Jésus-Christ jusqu'à la consommation des siècles. On ne sauroit douter, dit Bossuet, que l'Eglise, pendant la fureur des persécutions, ne fût attentive à cette admirable prophétie qui lui annonçoit avec tant de magnificence, ses combats, ses douleurs, ses joies et ses triomphes. Saint Irénée, saint Denis d'Alexandrie, saint Jérôme, en un mot, tous les Pères, bien pénétrés de cette vérité, qu'il y avoit dans l'Apocalypse une intelligence merveilleuse, mais très-cachée, de ce qui arriveroit chaque jour, étudioient, ce livre à la main, tous les faits importans qui s'accomplissoient sous leurs yeux.

Animé du même désir de rechercher dans l'Apocalypse le but providentiel de tous les événemens dont nous sommes témoins, M. Delestre, principal du collége de Sens, et déjà fort connu par plusieurs bons ouvrages, a eu l'heureuse idée de résumer sous une forme dramatique et pleine d'intérêt, même pour les personnes du monde, tout ce que la tradition et les meilleurs interprètes ont découvert dans la vision de saint Jean; et, en réunissant ainsi comme dans un seul foyer tous les traits de lumière épars dans des milliers de volumes, il a répandu une vive clarté sur ce livre mystérieux, et éclairé la route pour marcher à de nouvelles découvertes. Il est le premier qui ait posé d'une main ferme la borne où finit le cinquième âge de l'Eglise, et où commence le sixième, et qui ait bien déterminé et appuyé sur des preuves l'époque précise de la conversion des Juifs. Observateur attentif des hommes et des événemens, il annonce que les temps sont mûrs, qu'ils se hâtent de finir, que l'Antechrist approche, et il signale clairement aux yeux de tous les fidèles cette figure hideuse de l'homme de péché qui domine tout le sixième âge.

Ceux qui liront cet ouvrage y verront comme dans un tableau la suite des desseins de Dieu, et sur l'Eglise et sur le monde; ils y trouveront aussi une manière nouvelle et grande d'envisager les événemens qui se passent actuellement en France et dans tout l'univers.

Nous félicitons l'auteur d'être sorti avec bonheur des difficultés sans nombre que son travail présentoit, et nous lui garantissons que son livre, plein d'aperçus neufs et de pensées profondes, présentées sous les formes belles et riches d'un style soigné, ne peut manquer de produire du bien, et d'obtenir un brillant succès. B.

(1) A Sens, chez Thomas Malvin; 1 vol. in-18. — Prix: 1 fr. 75 c.
A Paris, chez Ad. Le Clere et Comp., au bureau de ce Journal.

Nous nous sommes fait un devoir d'insérer l'article ci-dessus, que nous savons être l'ouvrage d'un ecclésiastique fort recommandable. Son jugement doit certainement être d'un grand poids auprès des lecteurs. Nous permettra-t-on d'y ajouter nos propres réflexions?

Le livre de M. Delestre est très-bien écrit; on y reconnoît le goût d'un littérateur exercé; mais ce qui est bien plus important encore, on y reconnoît la foi d'un chrétien sincèrement attaché à la religion, et qui aime à méditer nos livres saints. Il y a dans le premier chapitre de belles choses sur la Trinité. L'auteur est sensible aux maux de l'Eglise et de la société, il ne flatte pas son siècle, et paroît effrayé de la dégradation de notre littérature :

« Les révolutions presque continuelles par lesquelles nous avons passé depuis cinquante ans, ont perverti notre goût comme nos mœurs, et nous ont accoutumés à désirer partout le merveilleux et l'extraordinaire qu'ont présentés les événemens modernes. Ce ne sont plus de tranquilles émois, de naïves peintures; ce sont des débauches d'esprit, des agitations, des ébranlemens que les hommes d'à-présent demandent. Il sembleroit que nous sommes las de vivre, et que nous nous hâtons de nous épuiser...

» Notre littérature et notre théâtre sont devenus abominables; la terreur, la pitié ne nous suffisent plus; c'est de l'horrible qu'il nous faut, nous ne pouvons être émus à moins. J'ai bien peur que sous peu de temps notre goût dépravé, notre corruption, notre insensibilité, notre athéisme, ne soient punis par des drames [illegible]veau genre mille fois plus af[illegible] que tous les drames si hi[illegible]te et que peut enfanter notre [illegible]ion [illegible] délire. »

[illegible] auteur [illegible]'est pas plus consolant [illegible] ses [illegible]sidérations sous un autre rappo[illegible]

[illegible] affligeante vérité ressort de l'histoire ecclésiastique, c'est que la foi, du moment qu'elle est obscurcie chez un peuple, n'y reprend jamais son éclat, que son flambeau s'éteint pour toujours et sans se rallumer jamais, que sa corruption va croissant de plus en plus jusqu'au moment où elle atteint cette fatale mesure qui appelle le bras vengeur du Tout-Puissant irrité. C'est une vigne vendangée. Les individus se réveillent, leur zèle et leur foi se raniment, des grâces de surabondance leur sont accordées d'en haut dans les crises violentes; mais les nations en corps ne reculent pas, elles avancent toujours, trouvent l'abîme et y périssent. »

L'histoire de l'Eglise ne confirme que trop ces craintes de l'auteur; mais sans nous arrêter sur ces tristes pensées, nous hasarderons nos remarques sur quelques assertions et quelques idées qui ne nous paroissent pas exemptes d'esprit de système.

L'idée dominante de l'auteur, c'est qu'il étoit réservé à notre siècle d'entendre l'Apocalypse. Bossuet, dit-il, *n'y a presque rien vu... Ce livre est fermé dans tous les autres âges et n'est ouvert que pour le nôtre.* M. Delestre revient souvent sur cette idée, et nous ne pouvons nous empêcher de lui dire que c'est là, à notre avis, une grande illusion. Il y a quelque témérité à croire avoir pénétré les mystères d'un livre où Bossuet *n'a presque rien vu.* Il est vrai que ce n'est pas sur ses propres connoissances que se fonde M. Delestre; c'est parce que, dit-il, les derniers événemens, en se déroulant, nous ont donné la clé de bien de prophéties. Eh bien! nous croyons qu'il y a encore là un peu d'illusion. C'a été dans tous les siècles la prétention des commentateurs, d'appliquer les prophéties de l'Apocalypse aux événemens dont ils étoient témoins. Tous ont circonscrit l'Apocalypse dans les faits de leur temps, tous ont dit que ce

livre étoit fait pour leur époque, qu'on n'y avoit rien vu avant eux, qu'ils étoient mieux placés pour l'entendre On en dira autant dans cinquante ans des commentateurs actuels, et on fera à M. Delestre le même compliment qu'il a fait à Bossuet, en disant qu'il *n'y a presque rien vu.*

De bons ecclésiastiques, dit M. Delestre, *des laïques obscurs comme moi*, *seront désormais des prophètes*, *parce que le temps en est venu.* Nous avouons que nous ne croyons pas que l'on soit plus prophète aujourd'hui qu'il y a cinquante ou soixante ans; et ce qui nous semble le prouver, c'est que nous avons eu depuis vingt ans bien des explications de l'Apocalypse qui ne l'ont pas beaucoup éclairci. Nous avons rendu compte dans ce Journal de plusieurs de ces ouvrages, dont les auteurs croyoient toujours avoir découvert ce qui avoit échappé à leurs devanciers; et il n'est rien resté jusqu'ici de ces découvertes. Cependant ces mêmes auteurs avoient aussi le droit de se regarder comme prophètes; *le temps* apparemment étoit aussi *venu pour eux*, et le temps a emporté leurs explications dont on ne parle plus.

J'ai vu avec étonnement M. Delestre citer comme une autorité M. Agier, qu'il appelle *un homme respectable*, *intègre et savant magistrat autant qu'habile théologien*, *qui a répandu les plus vives lumières* sur l'Apocalypse. Or cet *habile théologien* étoit un janséniste opiniâtre, grand partisan de l'église constitutionnelle, ennemi déclaré de Rome, et qui insinuoit ses opinions surtout dans la *Chronique religieuse*, et s'amusoit souvent à attaquer les papes et les évêques. C'est un mauvais modèle à suivre qu'un tel commentateur; aussi il a induit M. Delestre en erreur. C'est d'après M. Agier que l'estimable auteur explique les quatrième et cinquième trompettes, page 66. M. Agier, en fidèle janséniste, signaloit l'*obscurcissement produit dans l'Eglise par les dernières hérésies sur les vérités les plus importantes et les plus précieuses de la religion;* il voyoit dans la cinquième trompette les erreurs d'Hardouin et de Berruyer; mais des erreurs des jansénistes, il n'en disoit mot. M. Delestre a reproduit par mégarde cette explication fausse et partiale. J'oserois l'engager fortement à corriger cela dans une seconde édition.

Il devra aussi rejeter bien nettement une explication méchante et injurieuse de M. Agier, qui entend de Rome moderne ce que saint Jean dit de Babylone et du sort qui lui est réservé. Il n'a pas vu que cette explication de M. Agier prenoit sa source dans son antipathie pour les papes, sentiment que certainement il ne partage pas. Tout son livre montre un enfant respectueux de l'Eglise et du Saint-Siége.

L'auteur parle d'un bruit qui s'est répandu, que *le grand sanhédrin des Juifs reconnoît Jésus-Christ pour le fils de Dieu, pour le Messie.* Nous osons dire que c'est un faux bruit, et que le grand sanhédrin n'a pas fait de déclaration semblable. S'il l'avoit faite, il seroit chrétien.

Nous passons plusieurs choses sur l'Antechrist, sur l'événement de la fin du monde que l'auteur met à une époque assez rapprochée, etc. Ce qu'il y a de capital dans son livre, c'est la fixation de l'époque où finit le cinquième âge, et où commence le sixième. L'auteur croit avoir déterminé cette époque d'une manière sûre. Nous n'osons ni adopter, ni contester son explication.

Nous terminons ici ces remarques, non sans quelque crainte que M. Delestre ne les trouve trop sévères. Nous le prions de croire cependant que nous applaudissons de tout notre cœur à ses sentimens chrétiens, à ses talens et à l'usage qu'il en fait; il voudra bien faire attention d'ailleurs

que nos observations ne portent que sur des accessoires qui ne tiennent point au fond de son livre, et qu'il pourra supprimer ou modifier quand il le voudra.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Le lundi 21, fête de la Présentation de la sainte Vierge, la rénovation annuelle des promesses cléricales a eu lieu au séminaire Saint-Sulpice; M. l'Archevêque la présidoit. Le prélat a célébré la messe. MM. les évêques de Soissons et de Nancy, plusieurs de MM. les grands-vicaires de Paris, M. le curé de Saint-Sulpice et plusieurs autres ecclésiastiques ont pris part à la cérémonie.

M. l'Archevêque vient d'adresser la circulaire suivante à ses curés; elle est datée du 17:

« Monsieur le curé, plus d'une fois, depuis six ans surtout, j'ai eu l'occasion de rappeler au clergé de Paris la circonspection que l'apôtre saint Paul recommandoit aux fidèles de son temps: *Videte, fratres, quomodo cauté ambuletis.* La circonstance de la mort du roi Charles X m'oblige à répéter le même avertissement. Elles ne sont pas encore effacées les traces de profanations et de ruines dont une prière funèbre fut le prétexte plutôt que la cause. Chaque année, j'ai cru, vous le savez, qu'il étoit de mon devoir d'user d'un excès de précautions au retour de deux anniversaires, d'imposer silence au respect, à la reconnoissance, aux affections, à la douleur, de faire disparoître de nos églises et de nos autels jusqu'aux signes et aux ornemens de deuil dont le plus obscur des citoyens a le droit et la liberté de réclamer l'usage pour honorer le souvenir de ses amis et de ses proches, toutes les fois que le permettent les règles de l'Eglise; *tant ils ont été mauvais les jours* que l'Eglise de Paris a eu à déplorer!

» On est venu me demander, on viendra sans doute demander à MM. les curés de permettre, dans leurs paroisses, des services solennels pour le repos de l'ame du roi défunt. Au moment où j'écrivois cette lettre, j'ai appris qu'ils avoient été appelés chez le ministre des cultes, chacun en particulier, pour être prévenus par lui de la réserve avec laquelle ils devoient accueillir, pendant quelque temps, toute demande de service, même en faveur de leurs paroissiens, afin d'éviter toute surprise. Je me trouve donc dans la nécessité de leur tracer une règle de conduite qui les mette à l'abri de tout reproche. Je ne crains pas d'en assumer sur moi toute la responsabilité, afin de dégager la leur.

» D'abord vous comprendrez sans peine, monsieur le curé, combien la position présente exige de ménagemens, de convenances et de délicatesse. La politique, à laquelle le clergé doit demeurer totalement étranger, pourroit aussi s'alarmer, et prendre ombrage d'hommages publics rendus sans le concours du gouvernement. Enfin, la mission pacifique que nous exerçons parmi les peuples veut que nous sachions, lorsque la conscience ou l'honneur ne s'y opposent pas, prévenir jusqu'aux injustes susceptibilités de certains esprits, hélas! trop disposés au blâme, à la censure, quelquefois aux irritations et à la violence, lorsqu'il s'agit de juger les ministres de la religion: *Nemini dantes ullam offensionem, ut non vituperetur ministerium nostrum.*

» Ces considérations pourront vous servir, monsieur le curé, à persuader aux personnes qui demanderoient des services solennels pour le roi Charles X, de ne pas persévérer dans leurs instances. J'aime à croire qu'il n'en est pas une seule qui ne se rende à votre voix quand vous ferez d'ailleurs connoître que vous n'êtes que l'organe du premier pasteur, qui supplie que l'on épargne à son diocèse de nouvelles catastrophes, ou seulement de nouvelles alarmes. Cette voix sera plus persuasive encore lorsque

vous ajouterez avec saint Augustin : « que si la pompe des funérailles, les » multitudes qui accompagnent un con» voi, la somptuosité ou la solennité des » obsèques, la magnificence des catafal» ques et des monumens, peuvent être de » quelque consolation aux vivans, elles ne » sont cependant d'aucun secours pour » les morts; mais que ce sont les prières » de la sainte Église, l'oblation du sacri» fice de la messe, les aumônes et les œu» vres de charité, qui soulagent les ames » des défunts qui nous ont précédés avec » le signe de la foi. » *Pompæ funeris, agmina exequiarum, sumptuosa diligentia sepulturæ, monumentorum opulenta constructio, vivorum sunt qualiacumque solatia, non adjutoria mortuorum. Orationibus verò sanctæ Ecclesiæ et sacrificio salutari et eleemosynis quæ pro eorum spiritibus erogantur non est dubitandum mortuos adjuvari.* « Vous conclurez avec le même docteur » que ce sont ces moyens si efficaces (quand » même ils n'auroient rien d'éclatant ni de » solennel) sur lesquels il faut insister, » qu'il faut employer, qu'il faut multi» plier avec une pieuse persévérance, pour » obtenir le rafraîchissement et le repos » éternel de ceux que l'on a aimés non» seulement selon la chair, mais encore » selon l'esprit. » *Verùm illa quæ adjuvant spiritus defunctorum, oblationes, orationes, erogationes multò pro eis observantiùs, instantiùs, abundantiùs impendant, qui suos carne, non spiritu mortuos, non solùm carnaliter, sed etiam spiritualiter amant.* »

L'intention de M. l'Archevêque est que cette lettre ne soit pas lue au prône.

La semaine dernière, MM. les curés de Paris ont été mandés successivement chez le ministre des cultes, qui les a invités à user de beaucoup de réserve dans la célébration des services qui leur seroient demandés pour les morts. M. le ministre, sur les observations qui lui ont été faites, a dit qu'il ne prétendoit point empêcher ni les services pour les morts, les corps présens, ni les messes basses. Il a ajouté que cette recommandation ne devoit avoir d'effet que pendant quinze jours environ.

Tout s'est passé fort civilement dans les entretiens; cependant quelques curés ont fait observer à M. le garde des sceaux que ce n'étoit pas là la marche ordinaire, et que c'étoit de leurs supérieurs dans la hiérarchie ecclésiastique que les curés étoient accoutumés à recevoir des instructions et des avis relatifs à leurs fonctions. Le respect pour les attributions respectives est en effet de rigueur dans les gouvernemens bien ordonnés.

Dans le numéro du 25 octobre, nous avons rendu compte d'une plaisanterie sur la non-existence de Napoléon, et nous avons dit que la pensée dominante de l'auteur paroissoit être de faire sentir le ridicule des allégories et des rapprochemens imaginés par Dupuis pour ébranler les traditions religieuses. Seulement nous nous plaignîmes de quelques assertions fort crues qui se trouvoient dans la préface, et qui dans leur sens naturel présentoient une acception impie. Nous avions lieu de croire que cette préface étoit de l'auteur même du petit écrit sur Napoléon. Une réclamation qui nous arrive d'Agen nous prouve que l'estimable auteur est tout-à-fait étranger à cette préface; on verra même par le ton de cette réclamation combien il est indigné du langage qu'on lui prête. Il est difficile de donner un démenti plus vigoureux à une imposture, et de faire une protestation plus éclatante et plus honorable d'attachement à la religion et d'horreur pour l'impiété. Nous nous empressons d'accueillir une si juste réclamation :

« *Protestation de l'auteur de l'opuscule intitulé* GRAND ERRATUM.

» Mon indignation a été grande, et ma

douleur plus grande encore, en voyant dans le journal intitulé l'*Ami de la Religion*, qu'il circule dans Paris une édition de mon écrit sus-nommé, où on a mis une préface dont la première phrase est une impiété des plus grandes. Cette préface n'est pas de moi, elle ne m'a pas non plus été communiquée, et aucun exemplaire de cette malheureuse édition n'est parvenu jusqu'à moi. Je n'en connois que le début qui est cité par l'*Ami de la Religion*, et qui m'a fait horreur. On auroit beau dire que ce n'est pas sérieusement qu'on a avancé ces impies paradoxes; je répondrois avec l'*Ami de la Religion* qu'*il ne faut pas, même en plaisantant, proférer des impiétés*. Non, jamais, pas même sous le voile de l'ironie, quelque transparent que puisse être ce voile, et jamais, grâces à mon Dieu, jamais, dans le cours de ma longue vie, il n'en est sorti aucune ni de ma bouche, ni de ma plume; et je réprouve cette édition bâtarde de mon écrit qu'on a déshonoré par cette préface. Je la réprouve, je la renie comme m'étant aussi odieuse qu'étrangère.

» J. B. PÉRÈS, *ancien magistrat de la cour royale d'Agen, et aujourd'hui, bibliothécaire de cette ville.*

» Tels sont mes titres, et c'est de leur chef que les hardis éditeurs de mon écrit m'en ont donné un autre. »

M. l'évêque de la Rochelle s'est embarqué le samedi 12 novembre pour aller visiter la principale paroisse de l'Ile-de-Rhé, Saint-Martin, où l'exercice extérieur du culte est interdit, parce qu'il s'y trouve un temple et soixante protestans sur une population de 3,000 ames. Le voyage du prélat venoit d'être décidé, lorsque M. le préfet, qui est protestant, arriva à Saint-Martin au commencement d'octobre pour le conseil de révision. M. le curé lui exposa le désir qu'on auroit de recevoir M. l'évêque avec le cérémonial usité en pareil cas : *Vous venez de recevoir*, lui dit-il, *les honneurs civils et militaires qui vous sont dus, nous y avons applaudi; pourquoi nous refuseriez-vous de rendre les honneurs religieux à notre évêque? Un refus affligeroit une population dont l'esprit vous est connu.* M. le préfet parut frappé de cette observation et dit qu'on pouvoit et qu'on devoit rendre les honneurs d'usage à M. l'évêque.

Le curé en instruit le maire qui paroît satisfait, mais ce n'étoit pas l'avis de quelques fortes têtes du conseil municipal. On se ravise donc, on fait entendre que la parole du préfet ne suffit pas et qu'il faut quelque chose de plus positif et de plus sûr. On écrit à la préfecture. Le conseiller de préfecture répondant pour le préfet absent réduit tout à une question de convenance locale. Là-dessus on s'agite, on invoque la légalité, l'ordre et la paix, et le curé reçoit une lettre du conseil qui révoque toutes les dispositions d'abord arrêtées, voire même la décision du préfet.

Ce qu'il y a de curieux, c'est que pendant tous ces mouvemens et ces inquiétudes pour une chose si simple et si naturelle, celui auquel on disputoit si chaudement de si légitimes hommages, prenoit lui-même les moyens de s'y soustraire. Le prélat arriva à Saint-Martin, comme il étoit arrivé dans sa ville épiscopale, au moment où il étoit le moins attendu, sans autre cortége que la nuit, le vent et la pluie, ce qui n'empêcha pas le peuple d'accourir au premier son de cloche et d'encombrer les rues au point que la voiture du prélat eut peine à arriver au presbytère.

Une telle entrée eût dû calmer les susceptibilités les plus ombrageuses ; oui, mais le curé n'eut-il pas l'audace de traverser la rue avec le dais et la croix pour conduire le prélat à l'église ? N'eut-on pas la douleur d'entendre au dehors le chant d'un psaume et de voir des fidèles se mettre à genoux pour recevoir la béné-

diction de leur évèque? Comment tolérer un tel scandale? N'étoit-ce pas là une espèce de sédition? Aussi pendant l'office pontifical même, un sergent de ville apporta au curé une lettre où on se plaignoit que *l'autorité avoit été méconnue* et qu'on étoit dans la nécessité de signaler au préfet un *acte aussi répréhensible : Je vous invite,* ajoutoit-on, *à n'y pas récidiver, pour m'éviter le désagrément de faire respecter ostensiblement l'autorité.*

Quels procédés! C'est ainsi qu'on accueille un évêque modeste et tout occupé de ses devoirs! C'est ainsi qu'on récompense le zèle et la charité d'un curé respectable, père des pauvres, modèle de son troupeau, qu'on a vu au temps du choléra épuiser ses ressources et sa santé auprès des malheureux atteints par le fléau, les recueillir chez lui, les soigner, qu'on a rencontré la nuit portant sur ses épaules un moribond sans asile et abandonné! C'est ainsi qu'on répond aux vœux d'une population chrétienne qui, au surplus, a donné un démenti formel aux ennemis de la religion en venant entendre pendant deux jours les instructions du vénérable prélat!

L'autorité locale n'a pas mieux compris en cette occasion ses intérêts et les vues du gouvernement que les vœux de la population. Ces taquineries mesquines sont bien misérables, et elles paroissent bien plus choquantes encore quand on les rapproche de ce qui se passe dans la même île. Là une commune voisine de Saint-Martin, qui compte 400 protestans, jouit du libre exercice du culte extérieur, et cette liberté ne fait pas moins d'honneur aux protestans qui la favorisent qu'à l'autorité locale qui la maintient.

Aux cours royales que nous avons nommées, il en faut ajouter deux autres qui ont fait leur rentrée par une messe du Saint-Esprit; ce sont celles de Lyon et d'Agen. A Lyon, la cour royale a assisté, en robes rouges, à la messe dans l'église cathédrale de Saint-Jean.

L'ancienne église des Carmes d'Avignon, aujourd'hui paroisse, sous le titre de Saint-Symphorien, n'avoit jusqu'à ce jour qu'une toiture en planches qui n'étoit ni convenable pour une église, ni suffisante pour protéger les fidèles contre les intempéries des saisons. On réclamoit depuis long-temps des fonds pour construire une voûte en briques. Le gouvernement a donné pour cela mille écus, et le conseil municipal 9000 fr. La voûte est terminée et couronne très-bien un édifice remarquable. On a profité de cela pour exécuter d'autres réparations et décorations qui mettent toutes les parties de l'église en harmonie entre elles; mais on n'a pu faire face à ces dépenses qu'en invitant les fidèles de la paroisse à y contribuer, et ils s'y sont prêtés avec empressement. Ces nouveaux travaux sont à peu près finis.

Le diocèse de Bordeaux vient de perdre un respectable ecclésiastique, M. Ripolles, curé de Talence, près Bordeaux, et chanoine honoraire de la cathédrale. Il tomba malade le 3 novembre, et mourut le samedi 12 au soir, après avoir reçu tous les sacremens en parfaite connoissance et avoir édifié et consolé ses amis par ses sentimens et ses paroles. Il n'y a pas deux mois que nous avons reçu une lettre de lui, au sujet d'une souscription qu'il vouloit ouvrir pour rebâtir son église. Il avoit fait précédemment beaucoup de sacrifices pour procurer une église à sa paroisse, mais cette église, consacrée en 1823, menace ruine aujourd'hui, soit que les constructions aient été mal dirigées, soit que le sol fût mauvais. Le zélé curé ne s'étoit point

découragé, et vouloit recommencer sur nouveaux frais, comme on l'a vu par ce que nous avons dit Numéro du 4 octobre dernier.

M. Ripolles, né en 1772, étoit espagnol; on croit qu'il avoit été forcé de se retirer en France pendant la guerre que Bonaparte porta en Espagne. Il fut nommé curé de Talence en 1813. Ses prédécesseurs ne résidoient point à Talence faute de logement, et venoient de Bordeaux quand il étoit nécessaire. Le zèle de M. Ripolles ne put consentir à cet éloignegnement. Il loua d'abord une maison dans la paroisse, acheta ensuite un presbytère et un local pour le cimetière, et ouvrit en 1822 une souscription pour bâtir son église. Son dévouement lui avoit mérité d'être porté, en 1818, sur la liste des curés de deuxième classe, car, jusque là, Talence n'étoit que succursale. Il est bien à craindre que la mort du vénérable curé ne nuise à sa nouvelle entreprise.

Les obsèques de M. Ripolles ont eu lieu à la cathédrale de Bordeaux; son corps a été ensuite reporté à Talence, et inhumé dans le cimetière que lui doit cette paroisse.

Le dimanche 13 de ce mois, les religieux trappistes du mont des Olives, près Mulhouse en Alsace, étoient à l'office divin vers trois heures de l'après-midi, lorsque le feu se manifesta tout à coup dans les granges qui touchent presque l'église et le monastère. En peu d'heures, malgré des efforts inouis tant de la part des religieux que de celle de la population des villages voisins accourue en toute hâte, les granges furent réduites en cendres avec toutes les provisions et récoltes qu'elles contenoient, les charrettes, les charrues, etc. A peine a-t-on pu sauver les bestiaux. La perte est considérable; les granges étoient pleines. On n'a pu savoir comment le feu avoit pris.

Parmi les personnes accourues pour porter du secours, on a remarqué M. le curé de Reiningen, qui, à la tête des habitans de son village, a déployé un courage digne d'éloges Heureusement personne n'a péri, et l'on a pu sauver le monastère. C'est-là qu'habite le Père Marie-Joseph de Géramb, si connu par l'éclat de sa conversion et par ses ouvrages, entr'autres par son *Pélerinage à Jérusalem et au mont Sinaï*, qui a été accueilli du public avec tant d'intérêt.

La religieuse Savoie conserve fidèlement le souvenir des vertus du saint évêque de Genève, qui l'édifia il y a deux siècles. On célèbre tous les ans à Annecy l'anniversaire de la translation des reliques de saint François de Sales et de sainte Jeanne-Françoise Fremiot de Chantal. Cet été, l'anniversaire a encore attiré un plus grand nombre de fidèles que de coutume. L'octave, qui commence le 21 août, a été signalée par un concours fort remarquable. Quatre missionnaires étoient continuellement occupés à entendre les confessions, et presque tous les jours on donnoit la communion fort tard. On a vu de pieux fidèles venir de très-loin, et porter la ferveur jusqu'à rester à jeun toute la journée pour recevoir la communion. Il y avoit bien des messes chaque jour dans l'église de la Visitation. Chaque jour aussi il y avoit un sermon, auquel assistoit régulièrement M. l'évêque d'Annecy. Le prélat célébra cinq fois la messe de communauté, et donna chaque fois la communion à grand nombre de fidèles. Le jour de saint Augustin, il y eut environ cinq cents communions, et pendant la durée de l'octave, on a compté cinq mille huit cents communions dans la seule église du monastère.

POLITIQUE.

Selon toute apparence, le nom d'*échauffourée* qu'on a donné dans les premiers momens à l'affaire de Strasbourg,

n'est pas celui qui finira par lui rester. D'abord, il n'a pas fallu beaucoup de temps pour entrevoir qu'elle n'étoit point en France sans quelques ramifications. La tentative de Vendôme ; une fabrique d'aigles signalée à la justice ; les arrestations qui ont suivi celles de Strasbourg en divers autres lieux, tant dans l'ordre militaire que dans l'ordre civil ; les déplacemens de garnisons qu'on a cru devoir ajouter aux autres mesures de précaution et de sûreté ; tout cela réuni ensemble n'indiquoit déjà pas une entreprise isolée et entièrement décousue, qui se seroit réduite à une simple étourderie de corps de garde.

Ensuite voilà d'autres indications qui arrivent de plus loin. On apprend qu'à cette même date, où l'impulsion sembloit partir de Strasbourg, la *jeune Italie* se préparoit à suivre le premier mouvement qui seroit donné ailleurs, et qu'elle paroissoit attendre. Il se faisoit en Sardaigne des découvertes qui ont amené des arrestations. A Naples, on éprouvoit à ce qu'il paroît quelque ébranlement, par suite duquel on annonce que des forces étrangères vont être poussées dans ce royaume, pour le préserver des secousses révolutionnaires dont on l'a cru menacé au moment même où l'entreprise de Louis Bonaparte recevoit en France un commencement d'exécution.

Enfin, aux approches de l'événement de Strasbourg, le parti radical avoit pris en Suisse une attitude fière et assurée, qui alloit jusqu'à la provocation envers la France ; et l'on a remarqué que cette attitude est venue à changer subitement, lorsque les directeurs des mouvemens révolutionnaires de la *jeune Italie* et de la Suisse ont vu manquer dans leur voisinage, le signal qu'ils paroissoient attendre. Ce sont tous ces indices réunis qui nous disposent à croire qu'il pouvoit y avoir dans la levée de boucliers de Strasbourg quelque chose de plus sérieux qu'une *échauffourée*. Ce qui nous étonne néanmoins un peu dans tout ceci, c'est que ce soit au nom de Bonaparte qu'il puisse être donné d'exercer tant d'influence et de prestige sur des imaginations qui s'annoncent pour n'être préoccupées que du triomphe et des progrès du libéralisme. Il nous semble que si c'est-là ce qu'elles cherchent, il est difficile de plus mal s'adresser.

Depuis la publication de notre dernier article sur la situation du Portugal, de nouvelles circonstances sont encore survenues pour l'aggraver. Comme rien ne sauroit être au-dessous d'une face de choses aussi triste, et d'une aussi misérable existence de reine que celle de la fille de don Pedro, nous ne croyons plus devoir en parler que sous le rapport des réflexions générales qu'elle nous inspire.

D'abord on se demande d'où peut provenir cette espèce de *régnomanie* qui s'est emparée en Espagne et en Portugal de deux femmes comme il n'en faudroit pas quatre assurément pour achever d'avilir et de dégrader aux yeux des peuples l'image du pouvoir et de la royauté. Comment est-il possible que ceux qui ont intérêt à la conservation de l'ordre et de l'autorité monarchique, ne sentent pas l'importance d'arrêter le dommage et les dangers auxquels tout est exposé avec deux têtes de cette espèce, avec deux fantômes de reines qui semblent n'exister que pour servir de jouets aux révolutions, que pour attirer la dérision et le mépris sur la dignité des gouvernemens !

Au lieu de donner aux peuples, dans la personne de ces deux demi-reines, le spectacle des degradations et des infirmités du pouvoir, montrez-leur ces nobles et majestueux exils où la grandeur royale se conserve dans toute sa force et sa dignité. Sous le rapport de l'intérêt des trônes, cela vaudra mieux incomparablement que ces parodies d'usurpation, que ces tristes représentations de l'autorité monarchique où vous faites passer les têtes couronnées sous les fourches caudines des peuples souverains. Oui, oui, faites promptement retirer de dessous les yeux de la multitude ces misérables dé-

bris de la dignité royale. De hautes infortunes, des proscriptions et des bannissemens noblement portés valent mille fois mieux que ces manteaux de pourpre que vous laissez déchirer par l'insurrection et la révolte sur les épaules de vos petites majestés constitutionnelles. Puisqu'elles ne comprennent pas ces avilissemens, comprenez-les pour elles; et envoyez-les recévoir sur la terre étrangère des leçons de grandeur et de dignité à une école qui vous est connue, pour ne pas laisser la majesté royale tomber et dépérir.

PARIS, 21 NOVEMBRE.

Le roi des Français et la reine Marie-Amélie viennent de donner 600 fr. pour être distribués aux familles des marins du bateau l'*Espérance*, qui a péri dernièrement sur les côtes du Calvados.

— Une ordonnance du 19 nomme : Conseiller à la cour royale de Toulouse, M. Quérilhac, en remplacement de M. Furgole, décédé; avocat-général à la cour royale de Riom, M. Romeuf de la Valette; substitut du procureur-général près la même cour, M. Grellet Dumazeau ; président du tribunal de première instance de Vienne (Isère), M. Fauché Prunelle; président du tribunal de Pithiviers, M. Renard. Ont été aussi nommés juges : A Toulouse, MM. Caubet et Héloin ; à Agen, à Bourges et à Vendôme : MM. Bénizet Saint-Marc, Decenzière, Logette Saint-Gatien.

— Le ministre de l'intérieur vient de décider que les circonstances qui avoient motivé l'établissement d'un commissaire central à Nantes, ayant cessé d'exister, ce commissariat est supprimé.

Il paroît que le commissariat central de Toulouse a été aussi supprimé.

— Un journal annonce que M. le préfet de police vient de décider qu'à compter du 1er janvier, les femmes prostituées ne pourront plus parcourir les rues et les boulevards ni le jour, ni la nuit. Nous félicitons M. Delessert d'avoir pris une décision qui permettra aux mères de famille de parcourir les rues de la capitale avec leurs filles, sans avoir à redouter à chaque instant la rencontre de ces ignobles créatures.

— L'amiral Roussin, ambassadeur de France à Constantinople, est arrivé à Paris.

— Le lieutenant-colonel Delarue, envoyé à Strasbourg par le ministre de la guerre, est de retour depuis avant-hier.

— Parmi les personnes détenues à l'occasion de l'affaire de Strasbourg, se trouve un sieur Chasseron, qui a été arrêté rue de Condé. Il va être transféré à Strasbourg.

— Louis Bonaparte est arrivé dans la nuit du 14 au 15 à Lorient. Il a été conduit dans la citadelle dont on a fait lever les ponts-levis. Il s'est embarqué le 15 au soir sur la frégate l'*Andromède*. Ce bâtiment est destiné pour les mers du sud, mais il relâchera aux Etats-Unis.

— M. Poussielgue, imprimeur, a été appelé chez un juge d'instruction, et a subi, sans résultat, un long interrogatoire relatif à l'affaire de Strasbourg.

— MM. Desmortiers et Legonidec se sont transportés au domicile de M. Germain Sarrut, principal rédacteur de la *Biographie des Hommes du jour*, et ont fait une longue perquisition.

— L'affaire de M. le comte de Brulard, impliqué dans l'affaire dite de la rue des Prouvaires, et qui avoit été portée au rôle du 21 de ce mois, a été renvoyée à une autre session, la *procédure* n'étant pas en état.

— Plusieurs notaires de Paris ont été cités devant la huitième chambre, pour ne s'être pas servi dans leurs actes des dénominations décimales.

— Le conseil de guerre de la première division militaire a condamné à la peine de mort le fusilier Etienne, de la garnison de Paris, coupable d'avoir donné un coup de poing à son sergent.

— M. le chevalier de Lostanges, origi-

ire du Périgord, capitaine de vaisseau à retraite, vient de terminer sa longue rière à Nice, où il comptoit passer l'hiver. Il étoit l'un des doyens des chevaliers Saint-Louis, ayant été décoré de cet ordre en 1779, après le célèbre combat de frégate la *Surveillante* contre la frégate anglaise le *Québec*, qui fut coulée.

— Le colonel de génie Ulliac vient mourir dans sa soixante-treizième année.

— Le duc Charles de Brunswick fait, dit-on, construire à Paris un ballon dans lequel *il* se propose de traverser la Manche.

— L'Académie des sciences morales et politiques a entendu dans sa dernière séance la lecture d'un mémoire de M. Miet sur les connoissances astronomiques et mathématiques des anciens; M. Cousin a continué ensuite la lecture de son mémoire sur l'état de l'instruction publique en Hollande.

— Les journaux ont annoncé que le conseil municipal de la Seine avoit voté un million pour le transport de la voirie de Montfaucon à Bondy. Le fait n'est pas exact; le conseil n'a pas voté de fonds *pour* ce changement, il s'est borné à en adopter le principe.

— Le préfet de la Seine vient, dit-on, de décider que l'entreprise de tous les nouveaux aqueducs et de pose de bornes-fontaines seroit ajournée jusqu'au printemps. Il a aussi enjoint aux entrepreneurs d'égouts actuellement en construction, de presser leurs travaux de manière à ce que la voie publique soit libre le 15 décembre.

— On vient de démolir le petit pavillon situé rue d'Enfer, auprès de la grille du Luxembourg, et qui servoit de regard aux eaux d'Arcueil. Le regard des eaux d'Arcueil sera placé rue d'Enfer, dans une des maisons qui dépendent du Luxembourg.

— Toutes les statues du pont Louis XVI ont descendues de leurs piédestaux, moins une; sept sont déjà arrivées dans la cour d'honneur du palais de Versailles.

— Avant-hier, vers trois heures de l'après-midi, une femme, employée dans une maison garnie de la rue Copeau, s'endormit, ayant sous ses pieds une chaufferette remplie de braise. Le feu prit à ses vêtemens, et elle a été entièrement brûlée en quelques minutes.

— Hier, rue Roquépine, un jeune ouvrier, portant une bouteille contenant de la poudre, avoit rassemblé autour de lui un certain nombre d'enfans du quartier, attirés par le désir d'être témoins d'une explosion. Cet imprudent, après avoir placé sa bouteille par terre, a mis le feu à une mèche qui communiquoit à l'intérieur, et s'est retiré sans prévenir les curieux imprudens d'imiter son exemple. Une explosion extrêmement forte a bientôt eu lieu, et les fragmens de verre ont atteint cinq enfans, dont deux sont grièvement blessés.

— Les eaux de la Seine continuent à être fortes et élevées; elles marquent 3 m. 1/2 au pont Royal.

— Il y aura en 1837 cinq éclipses, dont trois de soleil, les 5 avril, 4 mai et 29 octobre, invisibles à Paris, et deux de lune, visibles à Paris, les 20 avril et 13 octobre. Ces deux éclipses seront totales.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le tribunal correctionnel de Versailles vient de juger que bien que la prohibition des pistolets de poche ait été détruite par un décret du 23 mars 1810, il falloit néanmoins une autorisation pour les porter.

— On écrit de Doullens, le 16, que l'autorité a fait arrêter madame Beaune, soupçonnée d'avoir facilité la dernière évasion des détenus politiques.

— La *Gazette de Metz* annonce que le 7e régiment d'infanterie légère vient de recevoir précipitamment l'ordre de quitter Metz pour se rendre à Paris.

— M. le colonel comte de Loppinot, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion-d'Honneur, vient de mourir près

d'Amence (Lorraine). Colonel du 13e régiment léger au moment de la révolution, M. le comte de Loppinot avoit donné sa démission.

— Dans la nuit de jeudi à vendredi, une diligence d'Angers à Paris, appartenant à l'entreprise des messageries royales de la rue Notre-Dame-des-Victoires, a versé entre Meung et Saint-Ay, à quatre lieues d'Orléans. La chute a été si violente que l'impériale s'est trouvée dessous : une femme a été tuée et plusieurs voyageurs ont été grièvement blessés. Il paroît que le malheur est arrivé parce que le conducteur et le postillon s'étoient endormis.

— Le général espagnol Maroto, qui étoit gardé à vue par deux gendarmes à Tours, est parvenu le 16, à six heures du soir, à se soustraire à la surveillance de la police.

— Un forçat qui étoit parvenu, le 16, à s'évader de la cale du Bocage à Brest, se donna une telle entorse en sautant par-dessus les remparts, qu'il ne put faire que quelques pas dans la campagne. Un paysan qui le trouva gisant le ramena le 17 au matin au bagne.

— Un inspecteur du chemin de fer de Saint-Etienne, saisi par un wagon au moment où il montoit pour son service dans une des voitures de l'entreprise, a eu une cuisse et un bras cassés.

— Il n'est heureusement pas vrai que les dernières crues des eaux du Seran aient, comme on l'avoit annoncé, emporté une arche du pont d'Altemare (Ain). Une culée seulement à été endommagée. Néanmoins il paroît certain que ce pont menace ruine depuis long-temps, et qu'il faudra le réparer au plus vite en entier pour éviter les accidens.

— Une femme folle a été trouvée dans les bois de la commune de Mandailles (Cantal), fort éloignée de son domicile ; elle a passé plusieurs jours et plusieurs nuits au milieu des neiges, sans pouvoir se procurer quelque nourriture. L'on a peine à comprendre comment elle a pu survivre à tant de fatigue et de privations.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans le *Moniteur* : « Le
une sortie, la garnison de Cardo
surprise et attaquée par 1,500 fa
elle a eu cent hommes tués, dont
ficiers.

» Les gardes nationaux de Bav
sont réunis le 13 et ont déclaré re
partir sans habits et sans argent.
valerie de la garde nationale a di
rassemblement. 1.300 mobilisé
été habillés et soldés sont partis l

» Le général Serrans est entré
pagne le 15; il a exigé la présence
légués de la junte d'armement
pourvoir à tous les besoins de la
sous leur responsabilité.

» Le 16, Mina n'a pas été en
s'embarquer pour Cette.

» On dit que la division carli
cia marche sur la Catalogne.

» Le 13, les carlistes n'avoient
core ouvert le feu contre Bilbao,
avoient pris les principaux ouvr
térieurs et jeté un pont pour pas
tillerie sur la rive gauche. Villa
toujours à Sodupé. Espartero ch
gagner Portugalette pour s'appu
mer. Gomez étoit le 6 à Médelin
dil à Zarita.

» On assure que les change
Quiroga et d'Espinosa ont été
dans le conseil. Ils doivent être
cés par les généraux Aldama et
dernier par San-Miguel. »

Cardona est une ville forte de
logne, sur une hauteur, à envir
lieues de Barcelonne.

L'insurrection des gardes n
mobilisés de Bavalune doit asse
gouvernement révolutionnaire q
à compter sur eux pour sa défe
hommes qui demandent des hab
l'argent au moment où l'on
leurs secours, et qui ne se m
marche qu'après avoir reçu le
leurs exigences, élèveront bient
velles prétentions pour ne pas se
en présence de l'ennemi. Du

prit, qui dénote bien plus des mercenaires que de véritables défenseurs de la cause de la révolution, règne dans beaucoup d'autres villes.

Mina s'est retiré tout-à-fait des affaires. Le temps de ses mauvaises actions et de sa désastreuse administration a passé ; ainsi passeront les hommes qui, à son exemple, maltraitent leur pays. Après avoir long-temps cherché à rentrer en Espagne, pour la bouleverser, il est curieux de voir Mina, soupirant au déclin de sa vie après la tranquillité, préférant la France au repos, à l'Espagne agitée.

Le gouvernement révolutionnaire a déjà remplacé beaucoup de ses généraux, sans avoir avancé ses affaires. Aldama et ... ne feront sans doute pas mieux que Quiroga et Espinosa. Les talens militaires ne s'acquièrent pas en passant d'une province dans une autre.

Gomez, de Medelin se transportera peut-être à Calatrava qui n'en est qu'à 12 lieues, avant de prendre, comme on lui en suppose l'intention, le chemin de Séville. Au nord et au midi le pauvre parti révolutionnaire est menacé de deux grandes catastrophes, la prise de Bilbao par don Carlos, et celle de Séville par Gomez.

Il paroît que le feu contre Bilbao qui étoit encore interrompu le 13 a été repris le 15 vers trois heures.

— Malgré tous les efforts de M. Olozaga et de son parti, les cortès ont substitué à l'article qui établissoit des tribunaux révolutionnaires dans chaque province, une déclaration portant que la commission de législation devra préparer un projet de loi pour traduire devant les tribunaux les ennemis de la constitution.

Comme beaucoup de députés exaltés ne sont pas encore arrivés à Madrid, il est probable que le parti Olozaga remettra en question cette decision des cortès, aussitôt qu'il se sentira assez fort pour la faire changer.

— Dans la séance du 12, les cortès se sont encore occupées des généraux christinos. En vérité, sans cette triste pâture, que feroient les députés de Madrid, qui reculent devant toutes les questions administratives et financières? Les cortès ont blâmé sans pitié ces malheureux généraux. Rodil surtout n'a pas été épargné. M. Domenech s'est plaint de son inaction et des victoires des généraux carlistes. Après, ce député s'en est pris au ministère, qu'il a dit être sans énergie. Il a saisi cette occasion pour revenir sur les tribunaux révolutionnaires, qu'il préféreroit à toutes autres mesures. Des applaudissemens sont partis à cet instant des tribunes. Lâches applaudissemens !

Le ministère, auquel on a demandé un rapport sur les dernières défaites des christinos et sur l'inaction de la plupart des généraux, a demandé du temps pour se préparer. Sans doute qu'il montrera aux cortes qui ne s'en occupent guère, la misère du trésor, qui ne peut fournir aux besoins les plus pressans des soldats.

— La *Charte de* 1830 donne ce soir la dépêche télégraphique suivante datée de Bayonne, le 19 : « Gomez étoit le 7 à Berlinga, paroissant se diriger sur Cordoue. Rodil étoit le 9 à Médelin; il a été remplacé par Narvaez, investi du commandement général contre Gomez, et qui étoit à Navalmoral le 10.

» Le feu contre Bilbao n'étoit pas encore ouvert le 15. Espartero étoit attendu le 18 à Portugalette, où il trouvera la flotte anglaise. »

— Le bruit couroit aujourd'hui à la Bourse que la garnison de Bilbao, ne se voyant pas secourue, s'étoit rendue aux carlistes le 18.

PORTUGAL. — C'est le 3 au soir que la reine dona Maria a quitté Lisbonne; le lendemain de bonne heure le désordre a commencé et les communications entre la ville et Belem ont été interrompues par la garde nationale. Les partisans de la charte de don Pedro et la reine demandèrent du secours à l'escadre anglaise mouillée dans le Tage; mais lord Howard de Walden ayant hésité, les révolutionnaires gagnèrent du terrain, et lorsqu'il se décida à faire débarquer 500 hommes et deux pièces de canon, ces forces pro-

tectrices étoient devenues insuffisantes.

Le parti révolutionnaire avoit ouvert sur ces entrefaites des négociations avec celui qui entouroit dona Maria; on devoit, après bien des pourparlers, fondre ensemble la charte de don Pedro et la constitution de 1822. Il est probable que cette mixture d'un nouveau genre n'auroit point guéri le mal qui mine depuis quelques années le Portugal. Un ministère ridicule devoit être aussi composé avec des membres pris par moitié dans le cabinet de la révolution et dans le ministère des 48 heures.

Le général d'Aviles se porta à la rencontre des Anglais avec la garde municipale et trois pièces de canon, et déclara que s'ils ne remontoient sur leurs vaisseaux, tous arrangemens avec la reine seroient interrompus. Ils se rembarquèrent. Alors la révolution, seule maîtresse de la ville, ne voulut plus entendre parler du traité, et exigea le retour à Lisbonne de dona Maria, qui se hâta de se conformer à cet ordre.

La malheureuse reine dona Maria, une fois au pouvoir du parti dont elle avoit cherché à se débarrasser, a été obligée de reprendre son cabinet révolutionnaire, et de remercier au moyen d'un acte public qui a été affiché dans toutes les rues, la garde nationale des *preuves d'amour et de loyauté qu'elle venoit de lui donner, et de sa coopération efficace au rétablissement de la constitution.* Il faut avouer que cette femme s'est trouvée là dans une position bien pénible et bien humiliante.

MM. de Palmella et de Terceire, et quelques autres qui se trouvoient compromis, se retirèrent sur les vaisseaux étrangers. M. Carvalho, ancien ministre des finances, monta, lui, sur un bâtiment qui faisoit voile pour l'Angleterre.

Quatorze personnes ont été tuées, pendant les deux journées qu'a duré le désordre. Dans ce nombre se trouve M. Freire, ancien ministre de la guerre.

Un journal anglais, le *Globe*, dit que dans la journée du 5, 400 soldats de la marine française ont pris position auprès du palais des Nécessidades, pou[r] ger la reine. Nos journaux mi[...] croient que le fait est faux.

L'Angleterre qui, à n'en pas [...] désire la contre-révolution, l'a p[...] bien conseillée ; mais aux co[...] falloit joindre des secours effic[...] non pas reculer devant le blâme [...] ques-uns ; il falloit avancer a[...] mencement de l'action, et alors [...] roit certainement réussi.

Le *Journal des Débats*, l'une [...] feuilles ministérielles, désiroit lui [...] contre-révolution en Portugal, m[...] vouloit faite par les masses. Peut-[...] opérée par tout autre moyen, la [...] révolution ne lui auroit pas trop [...]

Un journal de Bruxelles, [...] du 21, annonce que chaque j[...] rangs de l'armée belge se dégarnis[...] officiers français qui y avoient été i[...] rés. Ils sont successivement rap[...] France.

— Les plongeurs anglais ont [...] entre le fort du Nord et Austruw[...] bateau chargé de diverses march[...] coulé il y a environ douze ans ; c[...] se trouve sur un fond dur.

— La banque agricole de Dubl[...] pendu ses paiemens.

— On écrit de Berne que M. de Tscharner, président du direc[...] annoncé, en ouvrant la séance du[...] le gouvernement français étoit [...] des explications données par la d[...]

— L'*Helvétie* parle d'un trem[...] de terre qui a eu lieu récemmen[...] et à Sarnen. Il s'est aussi fait sen[...] les vallées longitudinales du Jura [...] et soleurois. A Witterswyl, la con[...] a été si forte, qu'elle a renversé [...] minée et endommagé deux hab[...] Dans plusieurs endroits, des clo[...] été mises en branle.

— On mande de Naples, 5 no[...] que les ravages du choléra sont [...] ses. D'après les derniers bulletins [...] qui, dit-on, sont fort peu exacts, [...] enlevoit par jour près de 160 perso[...]

4, on élevoit à 500 le nombre des victimes, et quoiqu'il y ait de l'exagération, dit la correspondance qui nous fournit ces détails, le mal a cependant tellement augmenté, que le gouvernemen à l'avenir s'abstiendra de donner des bulletins. La maladie a envahi presque tous les quartiers de la ville; elle attaque sans distinction les riches et les pauvres; une commission a été nommée pour porter des secours à domicile, les hôpitaux étant encombrés; les révolutionnaires cherchoient encore à émouvoir le peuple avec des bruits d'empoisonnement mais, il paroît, avec fort peu de succès. On assure que plusieurs malintentionnés on été arrêtés.

— Le ballon parti d'Angleterre avec trois voyageurs, et qui a pris terre le 8 de ce mois près de Weilbourg a 64 pieds de diamètre, et est confectionné en ffetas à bandes noires et jaunes. La gondole suspendue au-dessous de ce globe aérien est faite en jonc et converte en taffetas aux couleurs nationales de la Grande-Bretagne, et elle est assez spacieuse pour contenir seize personnes. Le lest de la gondo.e étoit de 16 quintaux en sus des trois voyageurs.

— *Le Mercure de Souabe* annonce que *M. le* duc de Blacas étoit attendu à Vienne à la date un 10, où il avoit été envoyé par M. le duc d'Angoulême aussitôt après la mort du roi Charles X. La cour d'Autriche a pris le deuil pour vingt jours, en vertu d'un ordre de l'empereur. Le deuil a dû commencer le 11. Les théâtres resteront fermés.

— Le roi de Prusse a conféré l'Ordre de l'Aigle-Rouge, seconde classe, au général autrichien Kauffmann, qui commande au nom des trois puissances protectrices les troupes d'occupation de l'état libre de Cracovie.

Nous oson recommander à nos pieux lecteurs une neuvaine qui commencera le 25, pour une persanne fort chère e fort infirme. Le prince de Hohenlohe veut bien prier pour elle tous les jours, du vendredi 25 novembre au samedi 3 décembre. Les personnes qui voudront bien se joindre à lui, pourront entendre la messe ou prier à cette intention, vers huit heures et demie du matin. Nous serons personnellement très-reconnoissans de leur charité.

Nous croyons rendre service à MM. les curés et à la religion en rendant compte d'un ouvrage qu ient de paroître sous le titre de *Guide* ou *Manuel du cathéchisme avant et après la première communion*, pa un professeur du séminaire de Beauvais, directeur des catéchismes (1). L'exposé simple et fidèle de ce qu'il renferme montrera combien il peut être utile pour disposer les enfans à l'action si importante de a première communion et pour les aider à persévérer après qu'ils auront eu le bonheur de la faire.

Ils trouveront dans ce *Manuel* toutes les prières qui sont à leur usage, comme les prières du matin et du soir, des prières pour entendre pieusement la sainte messe, les psaumes des vêpres, deux examens de conscience, l'un plus court pour les confessions ordinaires, l'autre plus détaillé pour les confessions générales, des motifs de contrition mis à leur portée, etc. une centaine de cantiques les plus beaux et les plus connus.

Le *Manuel* prend les enfans dès l'ouverture du catéchisme pou les conduire pas à pas jusqu'au grand jour qui fait l'objet de leurs plus ardens désirs. Il leur trace un *réglement* détaillé qui établira une discip ne exacte et qui donnera plus de poids aux recommand tions de MM. les catéchistes; il les fait entrer dans l'esprit des grandes solennités de l'Eglise.

Pour former es enfans à la vertu, on a placé à certaines époques un examen particulier sur leurs principaux devoirs, par exemple, sur les prières, sur la manière d'entendre la sainte messe, sur la confession, sur les récréations, etc.

Plus le grand jour approche, plus le

(1) Un fort vol. in-18. Le dépôt se trouve au grand-séminaire de Beauvais.

Manuel emploie de moyens pour convertir, pour échauffer le cœur des enfans. Là c'est une instruction sur le sacrilége, ici c'est un avis pressant sur la sincérité nécessaire en confession, etc. Enfin, les exercices d'une retraite de trois jours achèvent de préparer dans ces jeunes cœurs une demeure digne du Dieu trois fois saint.

La première communion faite, les enfans sont alors plus exposés que jamais. Aussi le *Manuel* continue à guider leurs pas au milieu des dangers qu'ils vont avoir à courir. Il leur trace un réglement de vie qui les éloignera d'un grand nombre de périls; il les dispose à recevoir le sacrement qui nous rend de dignes soldats de Jésus-Christ; il les engage à venir encore aux instructions; il ouvre pour eux des *réunions de persévérance*, il leur met entre les mains un cours d'instructions qui ont pour objet d'expliquer les principales fêtes de l'Eglise, les cérémonies de la messe, etc. Elles sont rédigées en forme de billets afin que les enfans puissent apprendre les réponses par cœur. S'ils ne les apprennent pas, ils y trouveront du moins un abrégé qui leur rappellera les explications qu'ils ont recueillies de la bouche de leur pasteur.

Le *Guide du cathéchisme* les initie à l'oraison. Il renferme une instruction sur la manière de la faire, et une vingtaine de méditations sur les grandes vérités de la foi et sur les principales fêtes de l'Eglise.

Enfin, ce *Manuel* contient les Evangiles de tous les dimanches de l'année. Il y ajoute plusieurs questions que les enfans chercheront à résoudre et qui les forceront par là à réflechir pour comprendre ce qu'ils apprennent; des homélies courtes, simples, pleines d'onction, qui expliquent le sens des évangiles et en tirent des conséquences pratiques.

Si on compare ce *Manuel* à ceux qui ont déjà paru, on jugera peut-être qu'*il* est plus complet, rédigé dans un style plus simple et plus à la portée des enfans. Le *Cours de Persévérance* et les Évangiles suffisent pour lui mériter la préférence. Qu'on ne croie pas qu'il soit propre seulement au diocèse de Beauvais dans lequel il a paru; il peut convenir aussi bien à tous les diocèses.

Le livre porte une approbation de M. l'évêque de Beauvais.

Le Gérant, **Le Besgue.**

BOURSE DE PARIS DU 21 NOVEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 105 f. 90
QUATRE p. 0/0 j. de sept.—98 fr. 40
TROIS p. 0/0, j. de juin. — 79 f. 10
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr.00
Act. de la Banque. 2292 f. 50
Empr. national. 000 f. 00
Bons du Trésor. 0 0/0
Rente de la Ville de Paris. 000 00
Obl. de la Ville de Paris 1217 f. 50
Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00

Quatre Can., 0000 f. 00	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth 760 fr.00	Empr. r. d'Esp. 00f0/0
R. de Napl. 98 f. 40	R. p. d'Esp. 00 f. 0/0
Emp. rom. 99 f. 5/8	Empr. Belge. 101 fr.
Cortès, 00 fr. 0/0	Empr. d'Haïti. 00 f.
R. d'Esp. 0000.	Empr. grec... 00 00.

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP.
Quai des Augustins, n. 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2737.

JEUDI 24 NOVEMBRE 1836.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

RÉFUTATION

DES DÉFENSEURS DU PRÊT A INTÉRÊT ;

PAR M. BRIONNE,

Ancien professeur de théologie au séminaire de Séez.

Voici un nouvel ouvrage sur le prêt, matière qui a enfanté une foule de volumes, surtout depuis le seizième siècle jusqu'à nos jours. M. Brionne arrive après beaucoup d'autres, mais il s'en tient à l'opinion que la majorité des anciens casuistes ont défendue, sans s'inquiéter si cette opinion, la plus sûre incontestablement, ne peut pas être modifiée dans ses applications. Voici, du reste, l'analyse de cet écrit, à laquelle nous joindrons quelques réflexions : 1° l'auteur, après avoir invoqué contre *l'opinion* des partisans de la légitimité du prêt le préjugé défavorable qui résulte de leurs divisions, et l'unité au contraire qui règne dans les partisans de la doctrine opposée, établit 2° que la première de ces deux doctrines est opposée au droit divin; 3° il examine la nature du prêt et en donne la définition généralement reçue ; 4° il essaie de réfuter les principaux systèmes des partisans de sa légitimité; 5° il discute les titres sur lesquels on a coutume de se fonder pour l'autoriser; 6° il donne une explication des différentes décisions de la Pénitencerie.

Nous n'avons pas besoin de rappeler aux théologiens qu'il ne sauroit y avoir de discussion sur l'illégitimité de l'usure : tous conviennent qu'elle est prohibée. Il s'agit de savoir en quoi elle consiste. Revenons à l'écrit de M. Brionne.

1° Domat, Pothier, Daguesseau, les plus grands jurisconsultes qui aient écrit sous notre ancien régime, sont, dit-il, opposés à l'usure; ils la regardent comme condamnée par l'équité naturelle. Leurs raisonnemens se réduisent à ce peu de mots : *Prêter à intérêt, c'est donner à un métal stérile une fécondité contraire à sa nature. S'il devient productif, ce n'est pas par lui-même, c'est par l'industrie de l'homme.* Ces jurisconsultes ne réprouvent cependant pas toute espèce de prêt; ils ne sont pas plus sévères que les théologiens, qui, tout en condamnant l'usure, admettent des titres légitimes pour percevoir un intérêt. La difficulté est de déterminer la nature et les conditions de ces titres. On peut les indiquer d'une manière générale, comme on le fait par ces deux mots, *damnum emergens* et *lucrum cessans*, ou d'une manière spéciale, en déterminant les cas où il y a cessation de lucre ou dommage. Il y a des titres, tels que les deux que nous venons d'indiquer, qui ne sont pas contestés, du moins dans leur généralité, et d'autres qui le sont. Tel est, par exemple, celui de la loi. Il ne suffit donc pas d'opposer l'autorité des jurisconsultes, que les casuistes moins sévères ne récusent pas, il faut voir en outre si elle est applicable à l'intérêt que perçoivent aujourd'hui les prêteurs honnêtes.

2° Pour établir la défense en vertu du droit divin, M. Brionne cite les textes que tout le monde connoît du nouveau et de l'ancien Testament. Il

cite le commentaire que les conciles, les papes, les théologiens en ont donné. Parmi ces derniers, Benoît XIV, saint Thomas et Bossuet sont fréquemment invoqués. On ne peut se dissimuler la force de ces témoignages; elle est si grande à nos yeux, que nous ne voyons aucun moyen d'y répondre. Il faut cependant faire la remarque déjà faite pour les jurisconsultes, c'est que si l'intérêt perçu en vertu du seul prêt est illégitime aux yeux des théologiens, des papes et des conciles, il ne l'est pas quand il y a d'autres titres séparables du prêt. Quels sont ces titres? C'est-là que commence la discussion. Seulement il en est beaucoup que des casuistes indulgens regardent comme indépendans du prêt, et qui ne le sont pas aux yeux des théologiens plus sévères. Ces derniers étoient autrefois incomparablement plus nombreux. M. Brionne, qui marche à leur suite, prétend qu'ils ont mieux apprécié la nature de l'usure, et c'est-là le sujet de son quatrième chapitre.

Dans le cinquième, il discute les principaux systèmes des partisans du prêt. Il commence par le plus moderne, celui de Mastrofini qui a inventé pour l'exposer un mot nouveau. Selon cet auteur, dont la discussion nous a paru contenir des subtilités assez inutiles et fort longuement déduites, ce n'est pas en vertu du prêt, mais en vertu du droit que donne le prêteur d'appliquer l'argent à tel usage, que l'intérêt est permis; c'est ce qu'il appelle *l'applicabilité*.

M. Brionne examine en second lieu le système de ceux qui prétendent que le prêteur conserve la propriété, non de l'argent, mais de sa valeur. Selon ces casuistes le prêteur peut se prévaloir de l'axiome *Res fructificat domino suo*. Ce second système nous paroît également peu fondé : M. Brionne le réfute par les raisons ordinaires, et elles nous semblent décisives. Ce qu'il dit sur la loi civile qui permet de percevoir un intérêt ne nous semble pas aussi concluant. Il est certain que ce titre n'a pas été jugé suffisant par les Pères et par plusieurs papes Nous sommes sur ce point de l'avis de notre auteur. Mais nous ne partageons pas également son opinion, que la loi civile s'est bornée à une simple tolérance. Une discussion sur ce sujet nous conduiroit trop loin. Nous nous bornerons à dire que tous les argumens de M. Brionne ne prouvent qu'une chose plus claire d'ailleurs que le jour, c'est que le législateur n'a pas *obligé* le prêteur à percevoir l'intérêt de son argent. Mais il ne s'ensuit nullement qu'il n'ait pas voulu en transporter la propriété à celui qui prétendoit en profiter. Du reste, la volonté du législateur est un fait sur lequel il est facile de s'éclairer. Il n'est, je pense, aucun jurisconsulte qui l'entende autrement que nous. Après l'examen de la question de fait, M. Brionne discute la question de droit.

Le législateur a-t-il le pouvoir de faire une loi qui transporte au prêteur la propriété de l'intérêt légal? Il répond négativement. Sa réponse nous semble une conséquence des principes qui, en l'absence d'un titre légitime (il ne faut jamais oublier cette condition), condamnent l'intérêt de l'argent comme une injustice. La loi ne peut pas rendre juste ce qui ne l'est pas. Mais la question pourroit être autrement posée; on pourroit dire :

Quand dans une société tous ou presque tous les emprunteurs trouvent un avantage à se procurer de l'argent à un taux modéré, et consentent par suite de cet avantage à payer un intérêt; quand non-seulement il est évident qu'ils y consentent, mais qu'ils seroient très-fâchés que les prêteurs retinssent leurs capitaux, dans l'idée que l'intérêt ne leur est pas très-librement abandonné en toute propriété, le législateur ne peut-il pas interpréter cette volonté? S'il y a une condonation générale de la part des emprunteurs vis-à-vis des prêteurs, ne peut-il la constater? La question ainsi posée se réduiroit à un fait. Il s'agiroit de savoir si la condonation existe, et si elle est suffisamment libre. Tout le monde convient d'ailleurs que, si elle est réelle, et qu'il y ait liberté, elle forme un titre très-légitime.

On pourroit combattre l'existence de ce fait, en disant: Il n'est pas d'emprunteur qui ne préfère un prêt gratuit; mais on pourroit répondre: Si les prêts gratuits ne peuvent suffire à l'extension qu'ont prise le commerce et les spéculations de tous les genres, les négocians et les spéculateurs ont sans doute la volonté sérieuse de faire ouvrir la bourse des prêteurs honnêtes en leur faisant condonation d'un intérêt modéré. Ce ne sera pas une liberté absolue, à la vérité, mais elle sera égale à celle qui est jugée suffisante dans la plupart des actes humains. Nous ne disons pas que la légitimité de l'intérêt légal résulte évidemment de cette explication, parce que le fait lui-même peut être contesté. Toutefois, c'est parce qu'il n'est pas dénué de vraisemblance, que les théologiens sont moins sévères. Nous ne voyons pas d'autre moyen d'expliquer les décisions de la Pénitencerie. Il est vrai que les casuistes de ce tribunal se sont bornés à dire qu'on ne devoit pas troubler la conscience des prêteurs qui s'autorisent de la permission de la loi. Mais ils n'avoient encore rien dit de semblable. Si l'injustice de cet intérêt étoit certaine, la tolérance ne seroit pas possible. Ces théologiens n'ont pas sans doute une autorité irréfragable, mais ceux qui les trouvent trop indulgens ne sont pas non plus infaillibles. Les premiers parlent sous les yeux du Saint-Siége; s'ils étoient téméraires, le Saint-Siége ne manqueroit pas de leur imposer silence; il devroit même les désavouer. Cependant, depuis 1831 ils ont donné plusieurs décisions, toutes dans le même sens et à des intervalles assez éloignés. M. Brionne en cite deux ou trois, mais il en existe un plus grand nombre qu'il n'a point rapportées. Malgré tout ce qu'il dit pour les expliquer dans un sens plus sévère, elles suffisent pour ne pas condamner les confesseurs de bonne foi qui usent d'indulgence, et les fidèles qui étant dans la même disposition perçoivent un intérêt modéré.

M. Brionne s'est occupé des décisions de la Pénitencerie dans le sixième chapitre. Le précédent est consacré à examiner les titres sur lesquels on se fonde pour autoriser le prêt à intérêt. C'est ici que devoit naturellement revenir la discussion sur la loi civile, qui se trouve placée au quatrième chapitre. Quoi qu'il en soit, on retrouve dans l'examen des divers titres les idées développées ordinairement par les théologiens les plus sévères. Il est de ces titres que nous n'hésiterions pas à regarder comme insuffisans. Mais il en est un

dont nous avons donné une courte explication, et sur lequel nous ne serions pas aussi décidé que M. Brionne, sans toutefois nous constituer son défenseur. L'ABBÉ ***.

M. l'abbé Brionne donne des pièces relatives à la question du prêt, entre autres trois des réponses récentes de la Pénitencerie sur ce sujet. On se demande pourquoi il ne les a pas insérées toutes, car il nous semble qu'elles ne devoient pas être omises dans un écrit sur cette matière. Il y a à notre connoissance onze réponses récentes du saint office ou de la Pénitencerie sur le prêt; nous en avons nommé neuf dans ce Journal, numéro du 23 décembre 1834, et depuis nous en avons fait connoître deux qui nous avoient été envoyées de Viviers et d'Arras. M. l'abbé Brionne cite celles ci et omet la plupart des autres. Il paroît qu'il n'est pas très-content de ces réponses; il cherche à les affoiblir dans son commentaire, et il va jusqu'à dire : *Ainsi, pour l'ordinaire, on ne peut faire un plein usage de la décision de la Pénitencerie qu'à l'égard de certaines personnes qui sont sur le point de mourir... La crainte du scandale, il faut en convenir, rend souvent très-difficile l'application des règles de la Pénitencerie.* Cela est-il bien respectueux, et la Pénitencerie saura-t-elle gré à M. Brionne de son interprétation?

Nous devons dire d'ailleurs que cet écrit porte une approbation des grands-vicaires capitulaires de Séez, le siége vacant. De plus, trois ecclésiastiques du même diocèse, MM. Bazin, supérieur du séminaire; Boisnet, chanoine et ancien professeur de théologie; et Desauney, supérieur du petit-séminaire, ont donné une autre approbation, où ils disent que *cette excellente brochure ne laisse rien à désirer.* Un de ces messieurs nous a même fait l'honneur de nous écrire au sujet de la brochure; mais comme sa lettre n'est relative qu'à une question sur le probabilisme, dont il n'a point été parlé dans *l'article ci-dessus*, nous ne croyons pas nécessaire de la publier ici. Seulement on nous engage à faire connoître les témoignages honorables que M. l'abbé Brionne a reçus de deux respectables prélats. L'un, M. l'évêque de Cahors, a lu la brochure avec beaucoup d'intérêt, et en a demandé cinquante exemplaires; l'autre, M. l'évêque de Chartres, a écrit à M. Brionne la lettre suivante :

« Monsieur, des visites pastorales et d'autres empêchemens m'ont forcé de retarder, bien plus que je n'aurois voulu, la réponse que je vous devois. J'ai lu fort attentivement et avec beaucoup de satisfaction, votre écrit sur le prêt à intérêt. Toute ma vie je me suis occupé plus ou moins de cette question, et je n'ai jamais pu embrasser un autre sentiment que celui que vous défendez. Je conçois même difficilement qu'on puisse résister à des considérations si pressantes et si multipliées qui se réunissent en sa faveur. Je ne saurois au reste me persuader que la loi humaine puisse prévaloir sur la loi divine. Je trouve donc votre thèse aussi inébranlable de ce côté qu'elle l'est en toute autre manière.

» J'ai l'honneur d'être...

» † C. G., évêque de Chartres. »

De tels suffrages dédommageront amplement M. Brionne de quelques observations critiques que nous nous sommes permises sur son livre.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — M. le ministre de l'intérieur a présidé dimanche dernier la distribution des prix au Conservatoire de Musique et de Déclamation. Il y a prononcé un discours qui ne paroîtroit pas d'abord rentrer dans la spécialité de notre Journal; mais M. de Gasparin a parlé de cathédrales, de musique sacrée, de chapelles, et sous ce rapport, il nous sera permis peut-être de nous arrêter un instant sur ses idées et ses vues. Le ministre a dit entre autres :

« Pourquoi l'Italie semble-t-elle avoir

perdu cette mine abondante de chanteurs qu'elle fournissoit autrefois à l'Europe entière? Quelle révolution physique, quel mélange nouveau de races l'ont frappée de stérilité? Rien de plus simple, messieurs : on a supprimé les revenus des établissemens religieux qui étendoient l'art musical sur tout le pays; le théâtre n'offre qu'un débouché borné, une espérance trop incertaine pour utiliser les jeunes talens.

» Ces nombreux *maestri*, qui dirigeoient la musique de tant de cathédrales, tombent sous les coups de l'économie; dès lors plus d'oreilles pour écouter les belles voix, plus de goût pour les choisir, plus d'écoles pour les exercer, et les belles voix restent incultes, non appréciées, occupées seulement à chanter les grossières chansons de la moisson et de la vendange, et les cantiques de quelques confréries. Eh bien! messieurs, ce que la religion, devenue pauvre, ne peut plus faire en Italie, ce qu'elle n'a jamais fait en France, le gouvernement, qui a compris toute la portée d'une révolution musicale, qui sait combien cet art est *social*, combien il adoucit et civilise les mœurs; le gouvernement, dis-je, a entrepris de le faire pour nous en rendant obligatoire l'enseignement de la musique dans l'instruction publique.

» Déjà les classes de chant s'organisent dans toutes nos écoles primaires; tous les organes sont appelés à se développer dans leurs limites; ceux qui ne devront pas servir un jour de modèles, auront au moins exercé leurs oreilles, dépouillé cette sauvagerie que l'on reproche à nos populations; nous créerons quelques artistes, mais beaucoup d'amateurs. Or, si les artistes font vivre l'art, les amateurs font vivre les artistes. C'est donc un grand bien qu'une mesure qui tend à les multiplier.

» Mais nous ne nous arrêterons pas là, messieurs; déjà M. le ministre de l'instruction publique a introduit l'étude de l'orgue dans quelques écoles normales; toutes sont appelées à participer à ce bienfait. Outre que les maîtres d'école obtiendront ainsi une nouvelle ressource pour rendre leur position plus heureuse, ils porteront partout le goût de l'harmonie, ils y formeront des chœurs de voix qui, soutenues par ce bel instrument, exécuteront les œuvres de nos maîtres. C'est une propagande universelle qui s'étend sur tous le pays, et qui ne tardera pas à porter les plus heureux fruits.

» En s'occupant ainsi à former tant de ressources pour l'exécution, le gouvernement ne se dissimule pas qu'il manque aux compositeurs des moyens suffisans pour se produire. Deux théâtres seulement, ouverts à leur émulation, ne peuvent suffire dans un pays où le sentiment musical se développe avec tant d'énergie. Le génie veut produire; il ne peut s'arrêter dans son élan; on ne peut lui dire, sans le tuer : « Tu attendras, pour te manifester, un an, deux ans, plusieurs années. » Mais aussi, messieurs, les directeurs des théâtres doivent désirer de n'être pas victimes d'infructueux essais, de vocations incertaines, d'engouemens mal raisonnés. Et aujourd'hui, quelle garantie nos jeunes compositeurs apportent-ils à ces directeurs, pour leur demander de risquer leur fortune sur des chances aussi douteuses? Il nous manque donc un moyen d'épreuves qui puisse sans frais donner une vaste carrière au talent, où il puisse s'essayer, se produire, se distinguer, se faire appeler; qui soit pour les musiciens ce qu'est le salon pour les peintres. Ce seroit un établissement où après un examen destiné à écarter seulement les incapacités ambitieuses, on exécuteroit habituellement de la musique nouvelle.

» Une telle institution ne pourroit pas être livrée à une entreprise particulière, qui éloigneroit bientôt les talens non éprouvés, et qui, voulant attirer la foule, n'exécuteroit, comme toutes les entreprises de concerts, que les chefs-d'œuvre des grands maîtres; il faudroit craindre aussi qu'en l'abandonnant à toutes les mobilités de la mode, on ne s'exposât à s'égarer dans le choix des genres, et qu'au-

lieu d'être une excitation aux bonnes et fortes études, elle ne fût livrée aux caprices de ses directeurs ou à ceux d'un public peu éclairé. Mais il est un genre de musique qui porte avec lui ses limites, et qui par cela même préviendroit tous les écarts. La musique sacrée est un genre sérieux où il faut faire preuve de science, mais qui n'exclut pas les développemens de l'imagination.

» C'est donc à la création d'une chapelle que nous devrions songer. Je crois qu'elle réaliseroit tout ce que nous pouvons encore demander à l'état pour les progrès de la musique et pour l'encouragement des jeunes compositeurs. Alors nos jeunes lauréats, à leur retour de Rome, ne seroient pas obligés d'attendre, dans l'exercice des parties les plus frivoles de l'art, que les portes de nos théâtres s'ouvrissent pour eux ; ils se fonderoient d'avance une réputation solide, et la voix du peuple les désigneroit elle-même aux directeurs, et forceroit pour eux l'entrée du sanctuaire. »

Il résulte assez clairement de ce discours que si on regrette les maîtrises des cathédrales, c'est dans l'intérêt des théâtres. C'est pour alimenter les théâtres qu'on établit des classes de chant dans les écoles primaires. C'est encore pour les théâtres qu'on projette la création d'une *chapelle*. Dans cette *chapelle* les jeunes gens *attendroient que les portes des théâtres s'ouvrissent pour eux;* la *chapelle* seroit donc pour eux le vestibule du *sanctuaire*; et le *sanctuaire* ici, qu'on ne s'y méprenne pas, c'est le théâtre. Nous ne voyons pas que la religion eût beaucoup à se féliciter d'un projet conçu dans un tel but. Que l'idée de la création d'une chapelle ait excité, comme on le dit, une vive sympathie chez les artistes, nous le concevons aisément; mais que les hommes religieux doivent s'en réjouir beaucoup, c'est ce qui ne nous paroît pas bien clairement. Il seroit fort à craindre, d'après le discours que nous venons de citer, que cette chapelle ne fût dirigée dans un goût très-profane, et que la musique qu'on y feroit n'eût pas le caractère religieux qui conviendroit au lieu.

Nous avons de la peine aussi à sentir l'utilité réelle des classes de chant qu'on organise à toute force dans les écoles primaires. Apprendre le chant à des enfans de la classe la plus pauvre, appelés à exercer des métiers laborieux, c'est évidemment leur donner le goût du spectacle, c'est leur inspirer le désir de quitter des métiers pénibles pour se lancer dans une carrière moins rude Chanter ou danser est plus attrayant pour des enfans que de pousser le rabot ou de forger le fer. De jeunes filles surtout seront aisément séduites par la perspective d'occupations si douces. C'est ce qu'ont parfaitement compris les vénérables Sœurs qui se dévouent par des motifs de religion à l'instruction de la classe pauvre, et ce qui leur inspire une si juste répugnance pour consentir aux classes de chant dans leurs écoles. Des administrateurs n'ont pas caché d'ailleurs le but de ces classes de chant; on veut par là pourvoir à ce que les théâtres ne manquent pas de sujets, comme si on ne pouvoit pas s'en rapporter là-dessus à la frivolité de notre siècle, à la corruption de la capitale et au penchant qui entraîne la jeunesse vers les amusemens et les spectacles.

M. l'abbé Girardet, premier chapelain de la chapelle expiatoire de la rue d'Anjou, chanoine-honoraire de Saint-Denis, est mort dimanche dans un âge peu avancé. Il avoit été longtemps aumônier du 1er régiment de cuirassiers de la garde royale. Aux formes les plus aimables, il joignoit une piété tendre, et savoit faire aimer et respecter la religion par sa conduite et ses entretiens. Au régiment il étoit fort considéré des officiers. A Paris il se livroit à l'exercice du ministère, et dirigeoit plusieurs

personnes du monde auxquelles sa perte sera sensible. M. l'abbé Girardet avoit été autrefois militaire. Etant entré ensuite dans l'état ecclésiastique, il exerça le ministère dans le diocèse de Versailles. Il étoit en 1814, vicaire à Saint-Cloud.

Les retraites ecclésiastiques sont terminées; on voit avec plaisir que l'usage en a repris dans tous les diocèses. Dans quelques-uns les retraites n'ont lieu que tous les deux ans. Il y a à peine deux ou trois diocèses qui n'en aient pas eu cette année; peut-être aussi n'a-t-on pas pu toujours se procurer des prédicateurs. Ce genre demande des hommes habiles et exercés. Un des ecclésiastiques qui s'y livrent avec le plus de zèle et de succès, est M. l'abbé Dufêtre, grand-vicaire de Tours. Il n'a pas donné moins de douze retraites cette année; il a prêché successivement celles de Metz, de Limoges, de Rodez, d'Angers, d'Autun, de Belley, de Grenoble, de Gap, d'Alby, de Pamiers, d'Agen et de Toulouse. M. Boyer, de Saint-Sulpice, en a donné aussi un bon nombre; nous avons rendu compte de plusieurs. MM. Goudelin, Debussi, Chaignon, en ont donné plusieurs. Enfin, dans quelques diocèses, ce sont les prêtres mêmes du diocèse qui se sont chargés de ce soin.

A Bruxelles, une dame anglaise protestante est rentrée dans le sein de l'Eglise catholique; elle a fait abjuration le 18, dans l'église de Notre-Dame du Sablon.

M. l'évêque d'Annecy avoit entrepris, comme nous l'avons vu, de restaurer la chapelle des Allinges, célèbre dans l'histoire des missions de saint François de Sales; il avoit sollicité à cet égard le concours de tous les admirateurs du saint évêque de Genève. Les prêtres de Chablais et de pieux fidèles voulurent prendre part à l'œuvre. Les habitans des Allinges se chargèrent de déblayer la chapelle, et ceux de Bellevaux fournirent les bois nécessaires. Les travaux furent conduits avec activité; en moins de deux ans, la chapelle sortit de ses ruines; les murs furent restaurés et la toiture élevée. Un reste de vieille tour s'élevoit au-dessus du sanctuaire; elle fut réparée, et une flèche est aujourd'hui surmontée d'une croix. Un autel en marbre et une statue du saint en albâtre ornent la chapelle. Des inscriptions annoncent la restauration du monument. M. l'évêque d'Annecy n'a pas voulu qu'on touchât ni à la voûte, ni à d'anciennes peintures en bas-reliefs. On a publié à cette occasion une relation abrégée de la mission de saint François de Sales dans le Chablais, par M. l'abbé de Baudry.

Les préparatifs terminés, M. l'évêque se rendit le 12 septembre aux Allinges, où il fut reçu avec de vives démonstrations de joie. Le 13, il bénit la cloche, la statue, les ornemens de la chapelle, et une châsse destinée à renfermer le chapeau du saint, qui avoit été envoyé de Lyon à Annecy, et dont le prélat fit don à la chapelle. La bénédiction de la chapelle eut lieu le 14 septembre. M. l'évêque de Belley étoit venu prendre part à la cérémonie. Une procession nombreuse se dirigea vers la chapelle; en tête étoient les corporations religieuses, puis environ cent soixante prêtres, dont six chanoines d'Annecy, et trois de Belley; quatre archiprêtres du Chablais portoient la châsse. Des militaires échelonnés sur la route maintenoient l'ordre. Les deux évêques ne pouvant parcourir à pied des chemins escarpés, s'étoient rendus par une autre voie sur l'esplanade qui touche au fort.

A la porte de la chapelle, le curé des Allinges complimenta le prélat, qui répondit d'une manière également noble et touchante, et bénit

ensuite la chapelle. Il bénit également le calice donné par le roi de Sardaigne, et célébra la messe dans ce lieu qui rappelle tant de souvenirs. A l'offertoire, il vénéra la relique, ainsi que M. l'évêque de Belley et tout le clergé. M. l'évêque de Belley célébra ensuite une messe solennelle, qui fut chantée en musique par des amateurs de Thonon. La relique fut ensuite exposée à la vénération des fidèles qui remplissoient la nef, le chœur, et jusqu'aux marches de l'autel.

La procession descendit dans le même ordre qu'elle étoit montée; elle étoit présidée par les deux prélats, et chantoit des cantiques. Avant de congédier les fidèles, M. l'évêque d'Annecy ne put résister au plaisir d'exprimer sa joie pour le spectacle de piété qu'il venoit d'avoir sous les yeux. Pendant le reste du jour et les deux suivans, il y eut affluence à la chapelle, et les descendans de ceux qu'avoit convertis saint François de Sales venoient le remercier de leur avoir procuré le don de la foi. Le Saint-Père, sur la demande de M. l'évêque d'Annecy, et pour favoriser le pélerinage, a accordé une indulgence plénière à ceux qui visiteroient la chapelle le 14, le 15 ou le 16 septembre de chaque année.

Parmi les discours que les plus estimables conseillers des divers cantons suisses ont prononcés en faveur des couvens envahis arbitrairement, on doit distinguer celui que M. de Haller a tenu au grand conseil de Soleure. Cet homme honorable, qui a quitté la France il y a quelques années, s'est fixé dans le canton de Soleure, où il avoit acquis une propriété. Il n'a pas cru pouvoir se dispenser de réclamer contre le traitement fait aux cantons d'Argovie. Après avoir rappelé les services rendus par les religieux en général, il cite en leur faveur le célèbre Leibnitz, Jean de Muller, l'historien de la Suisse; Frédéric Lullin, de Genève; l'anglais Cobbett, etc. Dans les derniers numéros de la *Gazette de Turgovie*, on lisoit un article dont l'auteur protestant plaidoit en faveur des couvens, et le professeur allemand Ocken, appelé à occuper une des principales chaires de l'Université de Zurich, a lui-même écrit dans ce sens. Cet habile littérateur protestant déclare qu'une église indépendante de l'état est l'unique boulevard contre le despotisme, et il espère que les gouvernemens reviendront de leurs préventions contre les cloîtres.

C'est par une espèce de miracle que les couvens suisses ont échappé aux destructions de la république helvétique. Dans l'acte de médiation auquel le canton d'Argovie doit son existence, les couvens furent positivement confirmés par Bonaparte, et dans le rapport de la commission, présenté à la diète de 1804, en ne les considérant que sous le rapport du droit, de la morale et de la politique, on leur assure non-seulement leur droit de propriété, qu'on ne reconnoît aujourd'hui que d'une manière dérisoire, mais encore le droit naturel de la libre administration de leurs revenus, et celui de recevoir des novices. Dans le pacte fédéral que l'on jure encore tous les ans, les couvens sont encore garantis, et il n'y a pas d'article plus précis que celui qui maintient toutes les institutions ecclésiastiques. Même depuis la révolution, on les a laissés tranquilles; et c'est au bout de six ans qu'on vient leur faire la guerre!

Le procédé arbitraire du gouvernement d'Argovie est d'autant plus blâmable, qu'il est en contradiction avec ses premières déclarations et avec les articles de sa constitution. Dans les séances même du conseil, on a loué les couvens pour leur bonne administration et pour leurs services, et sans qu'il soit survenu rien de nouveau, voilà qu'on les accable de re-

proches! En 1804, leur contribution extraordinaire fut réduite de 11,000 f. à 7,000; puis elle fut portée à 17,000 fr. en 1832, et à 30,000 en 1835. On a inventorié tout dans les couvens, puis on les a soumis à des administrateurs largement payés et déclarés contre eux. On a séquestré leurs papiers, meubles, provisions, bestiaux, etc. Le gardien d'un couvent s'étant enfui avec ce qu'il avoit pu recueillir, a été traité de voleur par ceux qui avoient dépouillé la maison. *On* fournit aux religieux leur aliment journalier comme à des prisonniers, et ils sont obligés de supplier pour avoir ce dont ils ont besoin. N'est-ce pas là violer le pacte fédéral? Aussi dans le grand conseil d'Argovie, une minorité respectable a protesté contre la mesure. Si MM. Schadler et Strog, qui l'ont soutenue, étoient soumis à une telle surveillance et une telle protection pour leurs propriétés privées, ne crieroient-ils pas à la tyrannie? Mais ce qui achève de montrer les intentions du gouvernement d'Argovie, c'est qu'on a défendu de recevoir des novices. Ainsi, c'est la ruine des couvens que l'on veut.

C'est ainsi que M. de Haller, que nous ne faisons qu'abréger, s'élève contre un système de spoliation et de destruction que réprouve l'équité et le respect pour les droits acquis. Son discours est digne d'un homme si éclairé, si religieux et si sage; la *Voix de la Vérité* en a donné un extrait d'après le *Propagateur religieux* de Turin.

Le même journal italien qui nous a fait connoître le discours de M. de Haller, a donné il y a quelques jours une note officielle, adressée par M. le nonce en Suisse au petit conseil d'Argovie; c'est une réclamation forte et motivée, qui a été envoyée au mois de juin dernier. La *Voix de la Vérité* l'a empruntée au *Catholique* de Lugano. Nous la donnerons prochainement. La note est signée de M. Philippe de Angelis, archevêque de Carthage, et non pas de Cartagène, comme l'a cru un journal. M. le nonce en Suisse a un titre d'archevêché *in partibus*, comme c'est l'usage. Ni Cartagène en Espagne, ni Cartagène en Amérique, n'ont le titre d'archevêché.

POLITIQUE.

On annonce que les deux prisonniers qui restoient à Ham viennent d'obtenir, ou leur libération définitive, ou un adoucissement de sort qui en approche. Ceci ne doit pas être considéré sans doute comme l'exécution des dernières volontés de Charles X; mais il est bien naturel d'imaginer que si sa position ne lui a point permis d'exprimer formellement un tel vœu, il n'en étoit pas moins vif au fond de son cœur, et que c'est une des douleurs qu'il a emportées dans la tombe.

Nous éprouvons quelque plaisir à penser que cette disposition tacite de son testament pourroit être entrée pour quelque chose dans les considérations qui ont motivé la délivrance de ses anciens ministres. Si c'est un hommage qu'on ait cru devoir à sa mémoire, il faut seulement regretter qu'il n'ait pu être rendu assez tôt pour adoucir les derniers momens du bon roi. Mais enfin, ce ne seroit point une raison pour ne pas se réjouir de cette sorte de retour vers le sentiment des convenances, et pour n'en savoir aucun gré à ceux qui se seroient, quoique tardivement fait un devoir de cette délicatesse.

Les temps qui s'opposent à ce que des deuils de famille puissent être portés, et à ce que les devoirs de la piété puissent être remplis envers les morts; ces temps, disons-nous, sont de ceux que les Anciens notoient dans l'histoire comme des *jours malheureux*. Ce ne sont pas précisément les contemporains qui en reçoivent le plus d'impression, ni qui s'en étonnent le plus, parce que l'habitude de vivre au milieu des causes les familiarise avec les

effets. Mais lorsque le règne de la morale et des idées froides vient à se rétablir parmi les peuples, et qu'il faut passer en jugement devant eux, c'est alors que les *jours malheureux* sont marqués en noir après coup, et que les temps où l'on n'a pas osé prier pour les morts apparoissent avec tous leurs stigmates de honte et de désolation. Car remarquez bien qu'on ne juge pas seulement du sort d'une époque par la mesure des choses qui lui ont été permises, mais bien davantage par la mesure de celles qui lui ont été interdites.

Les hommes d'excès et de violence se plaignent de ce que leur révolution de juillet n'a pas un essor assez hardi, et de ce que son torrent se trouve emprisonné dans un lit trop étroit. Mais que leur faut-il donc, et comment peuvent-ils avoir peur qu'on ne les prenne pour des révolutionnaires imparfaits, lorsqu'ils sont assez menaçans aux yeux du pouvoir, pour qu'on n'ose prier devant eux ni porter des deuils de famille en mémoire des morts dont le souvenir leur déplaît! Non, non, qu'ils ne craignent pas qu'on les accuse de relâchement; ils nous ont fait une époque de désordre et d'affliction qui ne paroît pas devoir finir de si tôt, puisque, véritablement, ils nous ont laissé faire très-peu de chemin depuis six ans; et que la liberté de prier pour les morts ne diffère pas beaucoup aujourd'hui de ce qu'elle étoit au mois de février 1831. Mais encore une fois, ce n'est pas à présent que les bons juges peuvent connoître de ces faits; ce sera par la suite, quand nous serons devenus justiciables de la raison froide et désintéressée, et qu'il sera permis à l'histoire de s'expliquer franchement sur un temps comme le nôtre.

Ce qui a pu entretenir dans l'erreur sur beaucoup de points les membres de la famille Bonaparte, c'est ce qu'ils ont vu faire ou tolérer en France à leur égard sans aucune difficulté. Naturellement ils ont dû remarquer que rien ne s'opposoit à ce que l'on continuât de leur prodiguer les distinctions, titres et honneurs. Cela est resté dans les habitudes du langage et dans la circulation comme les pièces d'or et d'argent à l'effigie du chef de leur *maison*. C'étoit toujours *l'empereur Napoléon*; c'étoit toujours le *roi* un tel et la *reine* une telle; c'étoit *Napoléon II*; c'étoit enfin une suite de *princes* et *princesses* à n'en pas finir.

D'un autre côté, on rétablissoit en grande pompe et aux frais de l'état la statue de Bonaparte sur la colonne de la place Vendôme. Une garde lui étoit donnée avec des distinctions particulières. Chaque année ramenoit la célébration de sa fête, et les couronnes d'immortelles s'entassoient autour du bronze consacré à sa mémoire.

Enfin, la législation et le pouvoir établi ne prenoient point ombrage de tout cela. Il sembloit qu'on n'osât toucher à cette espèce de culte, ni le gêner en rien. Ce n'étoit point contre lui que les précautions se prenoient, et qu'on proposoit des lois de circonstance pour repousser les prétendans et les droits litigieux de la politique.

En falloit-il davantage pour autoriser la famille Bonaparte à se croire au-dessus des Bourbons, ou du moins sur un meilleur pied qu'eux? Mais c'étoit là précisément ce qui prouvoit le contraire, et ce qui étoit trompeur pour elle; car ce n'est pas ce que les gouvernemens laissent faire en pareil cas, qui est significatif; c'est ce qu'ils ne laissent pas faire. Moins ils s'alarment de quelque chose, plus le signe est de mauvais augure pour leurs adversaires; et par conséquent l'inauguration de la statue de Bonaparte sur la colonne de la place Vendôme n'étoit pas pour ses frères et neveux un aussi bon signe qu'ils avoient paru se le figurer. Mieux auroit valu pour eux que la statue de bronze eût produit le même orage et les mêmes terreurs que l'apparition d'un simple portrait de dix sous produisit ailleurs un certain jour. Mieux auroit valu que les ombrages de la politique fussent

alliés envers le chef de leur famille, jusqu'à vouloir faire taire le deuil et la prière. C'eût été alors véritablement qu'il y auroit eu à s'y tromper, et pouvoir se croire sur la même ligne que les Bourbons.

Voilà ce que nous connoissons de plus concluant pour mettre fin aux longs et vifs débats où les journaux se sont engagés, par suite de l'affaire de Louis Bonaparte, sur la question si l'ancienne famille royale de France est plus grande ou plus petite que l'ancienne famille impériale, et en faveur de laquelle des deux il *convient* que le droit commun fléchisse davantage.

PARIS, 23 NOVEMBRE.

Sur un rapport de M. Gasparin, à l'occasion du choléra d'Ancône, le roi des Français a décerné des médailles en or à madame veuve Leblanc, à MM. Mairaud, Ricora, Chimeuz et Guerini, qui se sont distingués pendant les ravages du fléau. Ont aussi obtenu des médailles d'argent pour leur dévouement à soigner les cholériques d'Ancône, les frères Pio Cini et Benasi, M. Gobby et les sieurs Colombier, Guerbigny, Humbert, Catel, Sénégas et Pras. D'après le rapport de M. Gasparin, M. Mairaud, prêtre, français de naissance, est sorti, aussitôt l'invasion du choléra à Ancône, du couvent des Dominicains de Narni, pour assister les malades. Madame Leblanc avoit déjà secouru les blessés lors des événemens de Lyon en 1831.

— Une médaille d'or a été également décernée à M. Martoni, premier adjoint au maire de Toulon, pour le généreux dévouement dont il a fait preuve pendant que le choléra désoloit cette ville en 1835.

— Il vient d'être décidé par le conseil de l'instruction publique que, dans les lieux où il existera des écoles distinctes pour les enfans des deux sexes, il ne sera permis à aucun instituteur d'admettre des filles, à aucune institutrice d'admettre des garçons.

— M. Michel Chevalier, ingénieur des mines, vient d'être nommé maître des requêtes en service extraordinaire, et autorisé à assister aux délibérations du conseil d'état.

Après avoir été l'un des rédacteurs du *Globe*, organe des saint-simoniens, M. Chevalier s'est attaché à la rédaction du *Journal des Débats*.

— On lit dans la *Quotidienne* :

« La mise en liberté de M. le prince de Polignac et de M. Guernon de Ranville a été signée dans la journée d'hier. En sortant du château de Ham, le prince de Polignac se rendra à Londres; M. Guernon de Ranville se rendra dans sa terre de Ranville, près de Caen. »

A l'appui de ce que dit la *Quotidienne*, nous lisons aujourd'hui avec un vif plaisir dans le *Moniteur* : « MM. de Polignac et Guernon-Ranville, dont la santé est profondément altérée, ayant demandé au roi d'être transférés dans une maison de santé, le roi a décidé que la peine prononcée contre M. de Polignac seroit commuée en celle de vingt ans de bannissement hors du territoire du royaume, et que M. de Guernon-Ranville seroit autorisé à résider, sur parole, dans sa propriété de Ranville, département du Calvados. »

— Nous avons dit que la cour de Vienne avoit pris le deuil à l'occasion de la mort du roi Charles X. Nous apprenons que la cour de Wurtemberg portera aussi le deuil pendant quinze jours.

A Paris, une grande partie du faubourg Saint-Germain, et beaucoup de familles qui habitent les autres quartiers, ont renoncé aux plaisirs et aux grandes réunions que l'hiver ramène avec lui. Nous ne sommes pas fâchés de savoir que le monarque, qui n'a vécu en vérité que pour faire le bien, qui ne consultoit jamais l'état de sa fortune particulière lorsqu'il y avoit des malheureux à secourir, de grandes pertes à réparer, et qui étoit si affecté, si chagrin lorsqu'il s'agissoit de punir, n'est pas oublié dans cette France qu'il aimoit et vouloit voir heureuse. A Paris aussi nous rencontrons une quan-

tité de personnes en deuil, qui probablement ne l'auroient pas pris, si le roi Charles X étoit mort sur le trône; c'est un hommage et un dévouement au malheur dont on ne peut que les féliciter. Leur conduite prouve que le malheur frappe les cœurs bons, sensibles, en même temps qu'il semble un objet d'aversion, de haine pour les ames glacées. Ah! cependant, si un malheur touchant a demandé de la part de tous le respect, c'est certainement celui d'un grand et puissant roi détrôné, vivant noblement résigné dans l'exil, et mourant également résigné bien loin de la sépulture de ses aïeux.

Ce que nous avons remarqué à Paris a aussi lieu dans les provinces.

— Le maréchal Clausel, qui comptoit arriver le 17 devant Constantine, a adressé une proclamation aux habitans de cette ville, pour les inviter à rester tranquilles chez eux, et leur promettre sa protection, si l'entrée de l'armée française a lieu sans résistance de leur part. Le maréchal annonce dans cette proclamation que la puissance de Achmed-Bey est finie, et que Constantine appartient désormais à la France. La ville de Constantine, capitale de la province de ce nom, est à 50 lieues environ d'Alger, et située sur un rocher escarpé, taillé à pic. Des restes nombreux d'édifices romains y subsistent encore.

— On écrit de Tunis, 22 octobre, que le bey de Constantine a fait notifier au gouvernement tunisien, avec protestation, en sa qualité de porteur des pleins pouvoirs de la Porte-Ottomane, la demande, 1° d'un libre passage pour ses munitions de guerre, dont les envois ont été arrêtés; 2° celle de la sortie des recrues qu'ont enrôlées ses agens; 3° celle de tous les secours dont il auroit besoin dans la guerre contre les *infidèles qui veulent le déposséder*. Le bey de Tunis a répondu négativement.

— M. Libert, député de l'Orne, vient de mourir à Alençon.

M. le docteur Libert siégeoit à la chambre sur les mêmes bancs que MM. de Fitz-James, Berryer, de Laboulie, Dugab

— Le journal la *France*, dont avons annoncé il y a quelques jo saisie, est cité directement devant l d'assises pour le 26 de ce mois.

— Un des évadés de Sainte-Péla nommé Rossignol, condamné par mace par la cour des pairs, vient ver de Belgique à Paris pour pu contumace.

— L'*Andromède*, chargée de tra ter aux Etats-Unis Louis Bonapa quitté Lorient le 17.

— Un journal dit que les trois o et pontonniers compromis dans l plot de Strasbourg, sont passés à B ils ont séjourné quelques jours; ils rendus à Liestal (Bâle-campagne). torités de Bâle-ville leur ont enj quitter le canton.

— M. Dubus Bonnel, négoci Lille, vient d'inventer un tissu de destiné aux tapisseries et tenture partemens.

— Une piquante reconnoissan lieu, dit un journal ministériel, tribution des prix du Conservat l'aspect de M. de Gasparin. le pr Banderali reconnut un officier q garnison à Lodi, lui donna comp ment des leçons de musique. Cet n'étoit alors âgé que de treize a ne se doutoit pas qu'il y avoit m ministre dans son bienveillant teur.

— On compte cette année dans férens colléges royaux de Paris élèves, tant internes qu'externes. trouvent répartis de la manière su Charlemagne 756 externes; Sain 350 internes, 600 externes; L Grand, 515 internes, 550 e Henri IV, 440 internes, 260 e Bourbon, 850 externes; Rollin, ternes; Stanislas, 300 internes. — 5001 élèves.

— Le colonel Charles Caron hier à Paris.

— La police vient de faire saisir, sur es boulevards extérieurs, quatre roulettes tenues par des escrocs, qui soutirent, à l'aide de ces jeux, l'argent des pauvres ouvriers.

— M. le préfet de police vient d'arrêter la liste des pharmaciens de Paris et des communes rurales qui ont justifié d'un diplôme. Il y en a dans Paris 273, et dans la banlieue, 35. Total, 308.

— Un sous-officier de cavalerie, qui se trouvoit chez un marchand de vin du boulevard Saint-Martin, fit le pari insensé qu'il boiroit une bouteille d'eau-de-vie. Le malheureux gagna la gageure, mais il éprouva presque aussitôt d'atroces souffrances et mourut au bout de quelques minutes.

NOUVELLES DES PROVINCES.

La souscription Berryer prend chaque jour une nouvelle extension.

Commissions. — A Ségré (Maine-et-Loire) : MM. le comte de Villemarge, ancien maire d'Angers et ancien député, président ; Ambroise d'Armaillé ; Prosper de Candé ; de Narcé ; comte de Falloux du Coudray ; Jallot, avoué à Ségré, trésorier. — Loir-et-Cher : MM. le comte de Salaberry, ancien député, président ; [illegible] de Beauvoir, ancien député ; le baron de Fougères ; le comte de Pradel ; Pardessus, notaire ; le comte de Beauchamps ; Julien, avocat ; Blondel, ancien notaire à Vendôme.

Listes de souscripteurs.

1re liste de Dijon ; 1re de Sémur (Côte-d'Or). — 1re de Lisieux (Calvados). — 1re de l'arrondissement de Charolles. — 1re d'Autun (Saône-et-Loire). — *Gazette du Midi :* 1re liste de Lorgues ; 2e d'Avignon. — *Gazette du Bas-Languedoc :* 4e de Nîmes ; 1re d'Uzès ; 1re d'Alais ; 1re de Saint-Ambroix. — *Gazette du Languedoc :* 4e de Toulouse ; 3e de Montauban ; 1re de Réalville ; 1re de Verdun ; 1re d'Alby ; 1re de Foix ; 1re de Labastide de Séron. — *Emancipateur :* 4e de Cateau ; 3e de Saint-Pol ; 1re de Steenuark. — *Gazette de Picardie :* 7e d'Amiens. — *Gazette de Flandres et d'Artois :* 4e de Boulogne-sur-Mer ; 1re de Bailleul ; 1re de Calais ; 2e de Béthune.

— L'*Almanach populaire de la France*, qui se publie à Arras, vient d'être saisi. Le *Progrès*, journal d Arras, est aussi poursuivi pour en avoir annoncé la vente.

— On écrit de Tours, le 21, que l'interrogatoire des prévenus dans l'affaire de Vendôme est commencé. Le capitaine rapporteur a quelques jours avant adressé une lettre au bâtonnier de l'ordre des avocats pour le prier de s'entendre avec ses confrères pour que les membres du barreau puissent se charger de la défense des neuf accusés présens. Le dixième, Thierry, est contumace. On croit qu'il est parvenu à passer en Angleterre.

— Deux soldats, accusés d'avoir assassiné un de leurs camarades, viennent d'être condamnés par le conseil de guerre de Nantes à vingt ans de travaux forcés.

— M. Guieu, maire de Toulon, qui étoit en état d'hostilité avec le conseil municipal, a donné sa démission.

— Le commerce de Lyon est toujours dans un état fort triste ; beaucoup d'ouvriers en soie se trouvent sans ouvrage, et par conséquent sans pain.

— M. Chabot de Latour, officier d'ordonnance du duc d'Orléans, est arrivé à Grenoble depuis quelques jours.

— Au 1er janvier, un nouveau journal, sous le nom de *Gazette de Provence* sera publié à Draguignan (Var). La *Gazette de Provence*, qui paroîtra une fois par semaine, le samedi, suivra la ligne politique de la *Gazette du Midi* qui s'imprime à Marseille.

— M. Larroque, inspecteur de l'Académie de Toulouse, a été nommé recteur de l'Académie de Limoges, en remplacement de M. Mérilhou, décédé.

— Depuis que M. le comte de Peyronnet est arrivé dans sa terre de Montferrand, il n'a pas cessé d'y être visité par une foule prodigieuse de personnes ja-

louses de témoigner à cette infortunée victime de la révolution de juillet combien ses longs malheurs avoient trouvé de sympathies.

M. le comte de Peyronnet se trouve beaucoup mieux dans son nouveau séjour; cependant ses jambes foibles et enflées ne le soutiennent que très-difficilement, conséquence cruelle de la privation d'exercice pendant son séjour à Ham.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

La capitale de l'Espagne est en ce moment aussi sombre qu'elle étoit pendant les premiers jours de la révolution de Saint-Ildefonse. L'inquiétude gagne toutes les classes et semble présager, sinon la fin du gouvernement révolutionnaire, du moins de nouveaux désordres, de nouvelles calamités. Aux défaites des christinos, à l'incertitude toujours croissante du ministère de la régente constitutionnelle qui renverse aujourd'hui et brise les hommes qu'il élevoit hier et montroit comme les soutiens de la *bonne cause,* comme les seuls capables de terminer la guerre civile, vient se joindre la cherté du pain.

— Un décret de la régente, du 15 novembre, retire à Rodil les fonctions de ministre de la guerre ainsi que celles de général de la garde royale d'infanterie; un second décret du même jour lui retire aussi tous les droits et attributions qui lui avoient été conférés par le décret du 16 septembre.

— La municipalité de Madrid, effrayée par l'augmentation du pain, vient, tout en déclarant qu'elle n'a pas été assez habile pour en découvrir la cause, d'ordonner que le prix du pain demeurera fixé provisoirement à cinq sous les deux livres. La *Révista* qui publie cette nouvelle ne dit pas si la municipalité constitutionnelle indemnisera les boulangers. L'état de misère où elle se trouve ainsi que le gouvernement nous porte à croire qu'on a voulu seulement établir un *maximum.* Alors il est probable que les boulangers renonceront bientôt à une profession dont ils seroient les dupes.

— Les cortès se sont enfin résignées à entendre un premier rapport sur l'état des finances de l'Espagne. Ce rapport contenant les comptes de 1828 à 1834, et d'une dimension accablante, a été renvoyé, le 13, à une commission. A la même séance, M. Garcia Blanco, qui paroît ne pas aimer tout enseignement religieux et qui voit encore des jésuites à Madrid, après que ses amis les révolutionnaires les ont massacrés ou forcés de s'enfuir au plus vite, a proposé à la chambre d'inviter le gouvernement à transmettre, dans le plus bref délai, à la commission de l'instruction publique, le plan d'éducation particulière qui a été adopté pour la reine Isabelle II. La chambre a décidé que cette proposition sera renvoyée à la commission de l'instruction publique. Peut-être que bientôt elle confiera l'éducation de la petite reine à M. Garcia Blanco, bien capable certainement de la rendre digne de la grande époque espagnole. M. Pretel de Cosar a proposé ensuite une forte diminution sur les traitemens pour alléger d'autant les charges du trésor.

— Le 16, on a proposé aux cortès de décider que les députés pourront être nommés ministres, et que leur qualité ne les empêchera pas de remplir des fonctions administratives. Le ministère leur a aussi demandé d'être autorisé, eu égard aux circonstances, à opérer les arrestations sans formalités, comme à faire sortir de Madrid, et même à envoyer dans les îles adjacentes les individus dont la présence leur paroîtroit dangereuse. Cette dernière demande des ministres prouve assez l'esprit de désordre de la révolution et son embarras. Les ministres ont encore demandé une loi contre la presse. Il nous semble qu'une fois autorisés à arrêter les gens sans formalités, et à faire sortir de Madrid qui bon leur semblera, ils n'auront plus rien à redouter de MM. les

ırnalistes, et nous ne voyons pas pour-
ıi ce luxe de rigueur.

— La commission d'armement de la
fense de la province de Logrono vient
dresser aux cortès une pétition qui
ɔuve le découragement des autorités de
régente, et leur peu de confiance dans
troupes révolutionnaires. Après avoir
uisé tout ce que la jactance peut inspi-
r pour repousser jusqu'à la pensée
ıne intervention, c'est maintenant le
cours de la France et de l'Angleterre
q'il leur faut. « Nous demandons à la res-
ctable assemblée la permission de lui
poser qu'il seroit non-seulement con-
nable, mais nécessaire et même indis-
ensable qu'une députation tirée de la
présentation nationale elle-même se
ndît auprès des cours de Saint-James et
s Tuileries, pour y réclamer, au nom
la nation espagnole, au nom de l'hu-
ıanité et des intérêts sociaux qui unis-
nt tous les hommes, pour y réclamer
ec toute l'énergie du caractère espa-
ol les mesures capables de mettre fin à
ne lutte aussi destructive. Une pareille
éputation seroit accueillie par les béné-
ictions unanimes des peuples. Que d'ac-
ons de grâces ne rendroient-ils pas aux
rés bienfaisans qui leur rendroient la
ix et avec elle la sécurité de leur exis-
nce et de leur fortune ! »

— Aux mauvaises actions, les révolu-
ns mêlent souvent l'absurde. Dans la
oclamation adressée aux habitans de
dajoz par le gouverneur Jose Martinez
n-Martin, nous remarquons que toute
nversation publique ayant une *tendance*
diminuer l'esprit patriotique et l'amour
l'on doit à la jeune reine, sera punis-
able. Les murmures contre les actes
e l'autorité révolutionnaire sont aussi
rohibés.

— Rodil étoit le 11 à Monterubio;
laix et Narvaez occupoient les positions
ue le général leur avoit indiquées. Go-
mez étoit à Constantina et à Casalla, à
2 lieues de Cordoue et à 11 lieues de
éville. Gomez a deux jours d'avance sur
Rodil.

— Les autorités de Cordoue ont en-
core une fois abandonné cette ville.

— Nous lisons ce soir dans la *Gazette de France* que les carlistes étoient maîtres d'une portion de Bilbao, le 17, et que maintenant cette ville doit être en leur pouvoir.

— Le journal ministériel donne ce soir la dépêche télégraphique suivante, de Bayonne le 21 novembre :

« Le 7, Gomez, en se dirigeant sur l'Andalousie, s'est séparé de Cabrera qui est retourné en Aragon par la Manche.

» Rien de nouveau de Bilbao. Espartero étoit encore le 15 à Villarcayo. »

Le nombre des voyageurs sur le chemin de fer d'Anvers, pendant le mois dernier, s'est élevé au-delà de 90,000. Il eût été de plus de 100,000 sans le temps affreux qu'il a fait pendant ce mois.

— Le *Morning-Post* dément le bruit répandu ces jours derniers à Londres, que le roi d'Angleterre étoit assez gravement indisposé.

— Un grand *meeting* radical suisse depuis quelques temps annoncé a effectivement eu lieu à Morat (canton de Fribourg). Bien que les révolutionnaires se trouvassent fort contrariés par la levée du blocus français, qui ne leur permettoit plus d'exploiter l'exaspération populaire, ils n'en ont pas moins, par une résolution, protesté contre les actes de la dernière diète extraordinaire, et dénoncé à la haine des patriotes les députés qui n'ont pas voté sous les inspirations des exaltés.

— On écrit de Naples, le 9, que le choléra avoit un peu diminué le 8. Le ministre de la guerre, M. Fardello, se trouve parmi les victimes, qui s'élèvent déjà à 1,800. Le nombre des attaqués paroît avoir dépassé 3,200. La tranquillité régnoit dans Naples à la date du 9.

A la Bourse de Paris, où toutes les nouvelles sont admises et souvent répétées dans la ville comme venant de bonne source, on a parlé hier de la mort du roi de Naples, qui auroit été frappé par le choléra. Les correspondances les plus ré-

centes ne parlent pas de cette nouvelle, qui n'a été inventée que pour occuper les oisifs.

— On mande de Carlsruhe que M. de Berstett, ancien ministre des affaires étrangères dans le grand-duché de Bade, et qui a pris une part si active à tous les congrès de ce siècle, vient de mourir dans un âge avancé.

— La dernière diète de Suède avoit décidé que tout étranger muni d'un passeport qui le désigneroit comme négociant, marchand ou commis, paieroit, à son entrée dans le royaume, un impôt de 50 riksdalers de banque (environ 108 fr.)

Le ministre de France à Stockholm a obtenu que cet impôt ne seroit exigé que des étrangers qui viendroient dans ce pays pour des affaires de commerce.

VIES

DES PÈRES, DES MARTYRS, ET DES AUTRES PRINCIPAUX SAINTS (1),

Tirées des actes originaux et des monumens les plus authentiques, avec des notes historiques et critiques; ouvrage traduit librement de l'anglais d'Alban Butler, par l'abbé Godescard; nouvelle édition, augmentée du Traité des fêtes mobiles (*propriété*), de notices sur Butler et Godescard, du Martyrologe romain, d'un traité sur la canonisation des saints, d'articles refondus, de notes importantes, et d'un très grand nombre de vies nouvelles (*propriété*).

Cette édition des VIES DES SAINTS peut être regardée, avec raison, comme la meilleure qui existe. Les soins particuliers que lui a donnés M. l'abbé T***, chanoine et vicaire-général de l'Archevêché de Paris, et le zèle connu des éditeurs, l'ont fait justement estimer.

Les *vies nouvelles*, ajoutées en grand nombre, y sont traitées d'après le plan si sagement conçu de BUTLER et de GODESCARD, en ne s'astreignant pas à une simple citation de dates ou à une sèche nomenclature de faits; mais en donnant à chacune d'elles le développement que son importance comporte.

Cette édition est aussi enrichie de notes sur les reliques des saints, sur les abbayes célèbres dont la destination a été changée, sur certaines coutumes tombées en désuétude ou nouvellement introduites.

Le Martyrologe qui y est intercalé pour chaque jour est conforme à l'excellente édition publiée en 1830 par deux ecclésiastiques du clergé de Paris, et approuvée par M. l'Archevêque.

Les éditeurs ont imaginé d'ajouter séparément un *catalogue général par ordre alphabétique de tous les noms des saints, avec le mot latin pour chaque nom*. Il forme un volume in-12 de 115 pages et se donne gratis aux acquéreurs de l'ouvrage.

L'exécution typographique de cette édition est soignée, les papiers en sont blancs et forts, et les caractères n'en sont ni trop serrés ni trop petits.

(1) 20 volumes in-8°, imprimés sur carré fin satiné. 1834. Prix, 45 fr. — 20 volumes in-12. Prix, 30 fr. — A Lille, chez L. Lefort, imprimeur-libraire, édit.; *et à Paris*, au bureau de ce Journal.

Le Gérant, Le Besgue.

BOURSE DE PARIS DU 23 NOVEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 106 f. 00
QUATRE p. 0/0 j. de sept.—98 fr. 30
TROIS p. 0/0, j. de juin. — 79 f. 05
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr.00
Act. de la Banque. 2295 f. 50
Empr. national. 000 f. 00
Bons du Trésor. 0 0/0
Rente de la Ville de Paris. 000 00
Obl. de la Ville de Paris. 1220 f. 00
Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00

Quatre Can., 0000 f. 00	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth. 755 fr. 00	Empr. r. d'Esp. 00 f. 0/0
R. de Napl. 98 f. 25	R. p. d'Esp. 00 f. 0/0
Emp. rom. 99 f. 0/0	Empr. Belge. 101 fr.
Cortès, 00 fr. 0/0	Empr. d'Haïti. 360 f.
R. d'Esp. 0000.	Empr. grec... 00 00.

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP.
Quai des Augustins, n. 35.

AMI DE LA RELIGION
aroît les Mardi, Jeudi
: Samedi.

On peut s'abonner des
er et 15 de chaque mois.

N° 2738.

SAMEDI 26 NOVEMBRE 1836.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	5	50

HISTOIRE

DE SAINTE ÉLISABETH DE HONGRIE,
Duchesse de Thuringe,

PAR M. LE COMTE DE MONTALEMBERT.

Il y a deux parties bien distinctes dans ce volume. L'histoire de sainte Elisabeth est précédée d'une introduction qui auroit pu former un ouvrage à part. C'est le tableau de la société chrétienne dans la première moitié du XIIIe siècle. L'auteur paroît épris des grands caractères que présente cette époque.

« C'est peut-être, dit-il, la période la plus importante, la plus complète, la plus resplendissante de l'histoire de la société catholique. Il seroit, du moins à ce qu'il nous semble, difficile de trouver en parcourant les glorieuses annales de l'Eglise, une époque où son influence sur le monde sur la race humaine dans tous ses développemens fut plus vaste, plus féconde, us incontestée. Jamais peut-être l'épouse du Christ n'avoit régné avec un empire si absolu sur la pensée et sur le cœur s peuples. Elle voyoit tous les élémens nciens contre lesquels elle avoit eu à se battre si long-temps, enfin vaincus et ansformés à ses pieds; l'Occident tout tier ployoit avec un respectueux amour ous sa sainte loi. Dans la longue lutte u'il lui a fallu soutenir depuis sa divine rigine contre les passions et les répugnances de l'humanité déchue, jamais elle les a plus victorieusement combattues, lus fréquemment domptées. Certes, sa ctoire étoit loin d'être complète, et ne uvoit pas l'être, puisqu'elle est ici bas ur combattre, et qu'elle attend le ciel ur triompher; mais au moins alors, us qu'à aucun autre moment de ce rude mbat, l'amour de ses enfans, leur dévouement sans bornes, leur nombre et leur courage chaque jour croissans, les saints que chaque jour elle voyoit éclore parmi eux, offrirent à cette mère immortelle des forces et des consolations dont elle n'a été depuis que trop cruellement privée. »

Il ne s'agit point ici d'examiner rigoureusement l'opinion de M. de Montalembert sur le XIIIe siècle; on doit seulement convenir qu'il la rend fort plausible par les magnifiques développemens où il entre. Son tableau de cette époque est riche de détails, plein de grandeur et remarquable surtout par un profond sentiment de foi et de religion. L'auteur commence par présenter la suite des papes de ce temps; à leur tête est Innocent III, un des plus grands pontifes qui se soient assis sur la chaire de saint Pierre. M. de Montalembert se complaît à en tracer un portrait fort brillant. Il loue le savoir du pontife, son zèle, son activité, sa vigilance pour toute l'Eglise, sa fermeté à réprimer les abus et même ses procédés sévères à l'égard de quelques princes. Ses successeurs, Grégoire IX et Innocent IV marchent sur ses traces.

« Il ne faut pas oublier, dit l'auteur, que pendant que ces grands pontifes livroient cette guerre à outrance, loin d'être absorbés par elle, ils donnoient à l'organisation intérieure de l'Eglise et de la société tous les soins qu'auroit pu comporter un état de paix profonde. Ils continuoient l'un après l'autre avec une invincible persévérance l'œuvre gigantesque dont ils étoient chargés depuis la chute de l'empire romain, l'œuvre de mouler et de pétrir tous les divers élémens de ces races germaniques et sep-

tentrionales qui avoient conquis et ravivé l'Europe, d'y distinguer tout ce qui étoit bon, pur et salutaire, pour le sanctifier et le civiliser, et de rejeter tout ce qui étoit vraiment barbare. En même temps et avec la même constance, ils propageoient la science et les études, ils les mettoient à la portée de tous; ils consacroient l'égalité naturelle de la race humaine en appelant aux plus hautes dignités de l'Eglise, des hommes nés dans les dernières classes, pour peu qu'ils eussent la vertu et le savoir; ils élaboroient et promulguoient le magnifique ensemble de la législation ecclésiastique, et enracinoient cette juridiction cléricale dont les bienfaits étoient d'autant mieux sentis, que seule alors, elle ne connoissoit ni la torture, ni aucune peine cruelle, et que seule, elle ne faisoit aucune acception de personnes parmi les chrétiens.

» Assurément dans le sein de l'Eglise, qui avoit de pareils chefs, bien des misères humaines se trouvoient mêlées à tant de grandeur et de sainteté; il en sera toujours ainsi tant que les choses divines seront déposées entre les mains des hommes; mais on peut, ce nous semble, douter si à aucune autre époque il y en eut moins, et si jamais les droits de Dieu et ceux de l'humanité furent défendus avec un plus noble courage et par de plus illustres champions. »

Apres avoir offert la suite des papes, M. de Montalembert passe en revue les princes qui régnoient à cette époque en Europe; en Allemagne, ce Frédéric II, empereur si altier, si entreprenant, si hostile à l'Eglise; en France, Philippe-Auguste et saint Louis, célèbres, l'un par de grandes qualités, l'autre par la réunion de tous les genres de mérites et de vertus; en Angleterre, le vicieux et abject Jean Sans-Terre; en Espagne, Jacques le Conquérant, Alphonse le Bref et Ferdinand le Catholique, tous *illustrés par leurs succès* contre les

Maures et par leur zèle pour la religion, etc. En Italie, la lutte des Guelfes et des Gibelins, mais en même temps cette activité prodigieuse, cet éclat extraordinaire de quelques villes et de quelques républiques qui prospèrent par le commerce et les arts. Ajoutez à cela le mouvement des croisades, la prise de Constantinople par les chrétiens d'Occident et les services des grands ordres militaires.

A ce tableau de la politique succède un autre imposant et consolant à la fois. Saint Dominique et saint François d'Assise paroissent et font dans le monde moral une sorte de révolution. Leurs disciples se répandent comme des armées nombreuses et prêchent la foi par leurs discours et par leurs exemples. Un demi-siècle après la mort de saint Dominique, son ordre avoit déjà plus de 400 couvens en Europe, et saint François, de son vivant, rassembla un jour 5,000 de ses disciples à Assise.

« La prédication des nations païennes recommence. Des Franciscains, envoyés par Innocent IV et saint Louis, pénètrent dans le Maroc, à Damas, jusque chez les Mogols; mais ils s'occupent surtout de vaincre les passions du paganisme dans le cœur des nations chrétiennes. Ils se répandent sur l'Italie déchirée par les discordes, essayant de réconcilier tout les partis, de déraciner les e... On les voit en 1233 parcourir toute la péninsule avec des croix, de l'encens, des branches d'olivier, chantant et prêchant la paix, reprochant aux villes, aux princes, aux chefs même de l'Eglise leurs fautes et leurs ressentimens. Les peuples, au moins pour un temps, s'inclinent devant cette médiation sublime; la noblesse et le peuple de Plaisance se réconcilient à la voix d'un Franciscain; Pise et les Visconti à celle d'un Dominicain; et

plaine de Vérone, on voit deux cent mille ames se presser autour du bienheureux Jean de Vicence, frère prêcheur, chargé par le pape d'apaiser toutes les discordes de la Toscane, de la Romagne et de la Marche-Trévisane. Dans cette occasion solennelle, il prend pour texte ces paroles : *Je vous donne ma paix, je vous laisse ma paix*; et, avant qu'il ait fini, une explosion de sanglots et de larmes lui montre que tous ces cœurs sont touchés, et les chefs des maisons rivales d'Este et de Romano, donnent en s'embrassant, le signal de la réconciliation universelle. De si heureux résultats ne durèrent pas long-temps, il est vrai; mais le mal étoit au moins vigoureusement combattu, la sève du christianisme étoit ravivée dans les ames. Une immense lutte se livroit chaque jour et partout au nom de l'équité, contre la lettre morte de la loi; au nom de la charité, contre les mauvais penchans de l'homme, et au nom de la grâce et de la foi, contre la sécheresse et la pauvreté des raisonnemens scientifiques. Rien ne se déroboit à cette influence nouvelle qui agitoit les paysans épars dans les campagnes, qui partageoit l'empire des Universités, qui alloit chercher jusqu'aux rois sur leurs trônes. »

Chacun des deux ordres enfanta une multitude de saints et savans personnages; parmi les Dominicains, le bienheureux Jourdain, Pierre de Vérone, Hyacinthe et Ceslas son frère, Raymond de Pennafort, Théobald Visconti, depuis Grégoire X; Albert le Grand, Vincent de Beauvais, les cardinaux Hugues de Saint-Cher et Henri de Suse, et enfin Thomas d'Aquin, si célèbre comme théologien et comme saint; et parmi les Franciscains, les bienheureux Bernard, Gilles et Gui de Cortone, Antoine de Padoue, Roger Bacon, Scot et saint Bonaventure, le rival et l'ami de saint Thomas. Les deux ordres fournirent aussi de nombreuses et illustres servantes de Jésus-Christ.

Dans le même temps l'Eglise s'enrichissoit de nouveaux ordres; les Carmes, les Servites, les religieux de la Merci, les Humiliés, les Augustins, les Célestins, etc. Enfin, de saints personnages honoroient la religion et la société dans toutes les classes.

Le noble auteur présente aussi l'état des sciences, des lettres et des arts à la même époque; il s'arrête surtout sur les progrès de l'architecture.

« C'est le treizième siècle qui commence avec Cimabuë et la cathédrale de Cologne cette longue suite de splendeurs qui ne finit qu'à Raphaël et au dôme de Milan. Il semble que cet immense mouvement des ames que représentent saint Dominique, saint François et saint Louis, ne pouvoit avoir d'autre expression que ces gigantesques cathédrales qui paroissent vouloir porter jusqu'au ciel, au sommet de leurs tours et de leurs flèches, l'hommage universel de l'amour et de la foi victorieuse des chrétiens. Les vastes basiliques des siècles précédens leur paroissoient trop nues, trop lourdes, trop vides, pour les nouvelles émotions de leur piété, pour l'élan rajeuni de leur foi. Il faut aux pontifes et aux architectes quelque combinaison nouvelle qui se prête et s'adapte à toutes les nouvelles richesses de l'esprit catholique; ils la trouvent en suivant ces colonnes qui s'élèvent vis-à-vis l'une de l'autre dans la basilique chrétienne, comme des prières qui, en se rencontrant devant Dieu, s'inclinent et s'embrassent comme des sœurs : dans cet embrassement ils trouvent l'ogive. Au lieu de s'étendre sur la terre comme de vastes toits destinés à abriter les fidèles, il faut que tout jaillisse et s'élance vers le Très-Haut... »

L'auteur nomme plusieurs grandes églises qui se rattachent à cette époque : les cathédrales de Cologne, de Chartres, de Reims, d'Amiens, de

Beauvais, de Salisbury, d'York, d'Eli, de Durham, de Burgos, de Tolède, la Sainte-Chapelle, Saint-Denis, Sainte-Gudule à Bruxelles, l'Abbaye de Westminster, *et presque toutes ces œuvres colossales, entreprises et menées à fin par une seule ville ou un seul chapitre, tandis que les plus puissans royaumes d'aujourd'hui seroient hors d'état avec toute leur fiscalité d'en achever une seule.*

Les statues, les tombeaux, les peintures suivent les progrès de l'architecture. Les langues se forment, la poésie est cultivée avec ardeur; en France, en Allemagne, en Espagne, en Italie, elle se signale par des essais dont M. de Montalembert parle avec admiration. Il cite entr'autres des vers de saint François d'Assise. Ici il établit une comparaison entre ce saint fondateur et saint Louis, et raconte une visite du roi au tombeau de saint François. L'anecdote n'est peut-être pas très-sûre; c'est, dit l'auteur, une tradition pieuse et touchante. Or, M. de Montalembert a cru devoir recueillir toutes les pieuses traditions de l'époque qu'il décrit. Il a là-dessus une théorie qu'il développe à la fin de son *introduction* avec ce ton de conviction, cette chaleur et cette brillante élocution qui forment le caractère de son talent.

« Nous n'ignorons pas que pour reproduire une vie pareille dans toute son intégrité, il faut aborder de front tout un ordre de faits et d'idées qui est depuis long-temps frappé de réprobation par la vague religiosité des derniers temps, et qu'une piété sincère, mais craintive, a trop souvent écarté de l'histoire religieuse. Nous voulons parler des phénomènes surnaturels qui sont si abondans dans la vie des saints, qui ont été consacrés par la foi sous le nom de miracles, et flétris par la sagesse mondaine sous le nom de légendes, de superstitions populaires, de traditions fabuleuses. Il s'en trouve un grand nombre dans l'histoire d'Elisabeth. Nous avons cherché à les reproduire avec la même scrupuleuse exactitude que nous avons mise dans le récit de tout le reste de sa vie. La seule pensée de les omettre ou même de les pallier, de les interpréter avec une adroite modération, nous eût révolté. C'eût été à nos yeux un sacrilége que de voiler ce que nous croyons la vérité pour complaire à l'orgueilleuse raison de notre siècle; c'eût été une inexactitude coupable, car ces miracles sont racontés par les mêmes auteurs, constatés par la même autorité que tous les autres événemens de notre récit, et nous n'aurions vraiment pas su quelle règle suivre pour admettre leur véracité dans certains cas, et la rejeter dans d'autres. C'eût été enfin une hypocrisie, car nous avouons sans détour que nous croyons de la meilleure foi du monde à tout ce qui a jamais été raconté de plus miraculeux sur les saints de Dieu en général, et sur sainte Elisabeth en particulier... »

Il nous semble qu'ici M. le comte de Montalembert pousse son système un peu loin. Sans doute on a quelquefois abusé de la critique, mais n'a-t-on pas abusé aussi de l'amour du merveilleux? Les anciennes chroniques ne contiennent-elles pas en ce genre des faits invraisemblables, ou même ridicules? Faut-il admettre tous ces faits de confiance, et sera-t-on accusé d'une *religiosité vague* ou de pusillanimité, parce qu'on essaiera de démêler la vérité à travers les anciennes légendes? Notre siècle est trop dédaigneux et trop sévère en ce genre, cela est possible; mais le moyen âge n'étoit-il pas aussi trop crédule et trop facile? M. de Montalembert lui-même ne reculeroit-il pas devant certains traits de la vie des saints de Ribadeneira ou

d'Albert-le-Grand, qui prêtent à la risée? Veut-il donc condamner les savans et pieux personnages qui ont appliqué les règles d'une sage critique pour distinguer les faits authentiques de ceux qu'une piété mal entendue a recueillis sans discernement? Fera-t-il le procès aux érudits qui, chez les Jésuites, chez les Bénédictins, chez les Oratoriens et autres, ont cherché à débrouiller les ténèbres et la confusion de l'histoire des temps reculés? Il aime la vérité, mais eux aussi aimoient la vérité, et c'est parce qu'ils l'aimoient qu'ils vouloient la séparer de tout alliage.

Nous ne pousserons pas plus loin cette discussion; mais nous osons croire que le système de M. de Montalembert, tout émané qu'il est d'un sentiment respectable, est une exagération contre laquelle le religieux écrivain ne s'est point tenu assez en garde. Il y a d'ailleurs dans son introduction tant de belles choses, des pensées si élevées, des tableaux si attachans, on y remarque tant de savoir et de lecture, et surtout un attachement profond à la religion; enfin tout cela est d'un style si élégant et noble, qu'on peut pardonner à l'auteur quelques vues particulières que l'âge et la réflexion modifieront, nous en sommes sûr.

Nous rendrons compte dans un autre article de la vie même de sainte Elisabeth.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — La piété des fidèles s'est montrée d'une manière remarquable dans l'octave des Morts, et on a vu une foule de personnes de toutes classes visiter le nouveau cimetière, près la basilique de Saint-Laurent, hors des murs. M. le cardinal Odescalchi, vicaire de Rome, s'y rendit le 7, avec le collége des curés, pour un service solennel en l'honneur des fidèles qui y sont enterrés. On se porta aussi aux hôpitaux et aux confréries où il est d'usage de représenter des faits de l'Ecriture sainte ou de l'histoire ecclésiastique pour exciter à la piété envers les morts. Dans l'hôpital de Saint-Sauveur en Latran, on avoit représenté les trois Maries au sépulcre du Sauveur, quand elles furent averties par un ange qu'il étoit ressuscité. Dans l'hôpital du Saint-Esprit *in sassia*, on voyoit le saint vieillard Eléazar souffrant la mort plutôt que de manger des viandes défendues. Dans l'hospice de Sainte-Marie de la Consolation on avoit figuré la mort de saint François-Xavier dans l'île de Sancian en 1552. Dans l'oratoire de Sainte-Marie de l'Oraison, c'étoit la vision de sainte Perpétue dans les prisons de Carthage. Enfin, à la confrérie de Notre-Dame de Douleurs, près Sainte-Marie *in transtevere*, on avoit représenté le miracle de la résurrection instantanée d'un mort, par le seul contact des os du prophète Elisée.

PARIS. — Un journal nous apprend une chose que nous avons grand plaisir à annoncer, c'est que M. l'abbé Gerbet a défendu à son libraire de vendre aucun exemplaire du *Coup-d'œil sur la controverse chrétienne* et *de la Certitude dans ses rapports avec la théologie*, son intention étant que ces ouvrages soient entièrement détruits. Nous avouons que nous sommes vivement touchés de ce trait de courage, car c'en est un pour un auteur d'abandonner le fruit de ses veilles et de sacrifier des livres qu'il avoit pris plaisir à composer en d'autres temps. Cela prouve de plus en plus que M. l'abbé Gerbet a renoncé tout-à-fait aux idées qui lui avoient fait illusion, et cet exemple qu'il

donne est bien plus remarquable encore à l'époque où celui dont il suivoit les doctrines et avec lequel il étoit lié d'amitié, vient lui-même de donner un exemple si contraire, et de combler la mesure du scandale par un pamphlet plein d'orgueil et de fiel.

Plusieurs saints ont spécialement recommandé la dévotion à saint Joseph. Sainte Thérèse, entr'autres, conseilloit de vénérer et d'invoquer tout particulièrement celui qui partagea les soins de la sainte Vierge auprès du Dieu sauveur. Elle vouloit qu'on s'adressât à lui, non-seulement pour une bonne mort, mais pour l'imiter dans sa vie pure et humble. Cependant, il n'existoit peut-être pas deux chapelles en son honneur, dans les paroisses de la capitale. A l'église des Carmélites, le maître-autel lui est consacré; le tableau principal représente la mort de ce grand saint, entre les bras de Jésus et de Marie; mais c'est une chapelle de couvent, et en effet, dans chaque couvent, on rencontre l'image de saint Joseph, à qui l'on se recommande particulièrement pour la direction de la vie intérieure.

Saint Joseph a maintenant sa chapelle dans une des paroisses. On vient de placer une belle statue de ce saint dans l'église Saint-Gervais, qui déjà avoit reçu avec quelque solennité, à la fête de sainte Philomène, en août dernier, la statue et les reliques de cette martyre, que l'on y va journellement vénérer. On a choisi pour cela une vaste et belle chapelle, à droite de celle de la sainte Vierge, et dont l'autel étoit nu; chapelle qui est remarquable par deux beaux morceaux placés aux deux côtés; savoir, un groupe colossal et très-estimé de descente de croix, donné sous la restauration par le gouvernement, et le riche tombeau du chancelier Letellier. On a cru devoir fixer l'inauguration à un jour de fête de la sainte Vierge.

Lundi 21, à neuf heures, la statue a été apportée dans cette chapelle, M. le curé est venu la bénir, et on l'a ensuite élevée au-dessus d'un beau bas-relief qui surmonte l'autel. M. le curé est allé dire à la chapelle de la sainte Vierge la messe de la Présentation. Ensuite il est revenu devant l'image de saint Joseph, où l'on a dit une antienne et l'oraison de son office. Le lendemain mardi, M. le curé a dit dans la chapelle même une messe en l'honneur de saint Joseph. Il y a eu, comme la veille, plusieurs communions. La statue avoit été surmontée d'une couronne et entourée de guirlandes de fleurs naturelles. Cette double cérémonie avoit attiré des fidèles de plusieurs paroisses.

Aux établissemens de trappistes qui existent déjà depuis quelque temps, et qui sont bien connus, il en faut ajouter un qui est assez récent, et qui a été formé dans la forêt de Bricquebec, diocèse de Coutances. Cette fondation est due à M. Onfroi, qui est aujourd'hui abbé du monastère, et à un pieux laïque, M. Le Filliastre de la Luzerne, mort l'année dernière. Cette abbaye compte déjà plus de trente religieux, et on y a bâti récemment une belle église. Nous avons vu que la consécration en avoit été faite le 1er octobre par M. l'évêque de Coutances. Les habitans des environs voient avec plaisir ce voisinage qui les édifie, et qui est utile aux malheureux.

Un journal nomme plusieurs autres religieux établissemens dans le même diocèse, particulièrement la maison des Sœurs de la Miséricorde, dans l'ancienne abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte, à trois lieues de Valognes. L'établissement a pour objet de former des institutrices pour les campagnes. Elles ne demandent dans les communes où on les appelle, qu'une

maison et 100 fr. de traitement. Du reste elles sont instruites, et mènent une vie très-dure. M. l'abbé Renard, leur chapelain, contribue par son zèle à la bonne direction de cette maison.

Le même journal nomme encore la communauté de Notre-Dame de Ranville-la-Bigot, qui a perdu il y a quelque temps mademoiselle Brisset, sa fondatrice; celle de Graville, fondée par M. l'abbé Hamet, et d'autres qui existent à Periers, à Saint-James, à Saint-Vaast, à Cherbourg, à Valognes, à Avranches, à Saint-Lô.

Le diocèse de Saint-Diez vient de perdre le doyen de ses prêtres dans la personne de M. l'abbé Maffioli, curé de Plombières, mort le 11 de ce mois. M. Jean-Nicolas Maffioli étoit né en 1747, à Raon-l'Etape, et fut élevé par deux oncles, ecclésiastiques qui dirigeoint un pensionnat. Lui-même entra dans la carrière ecclésiastique et obtint au concours au bout de peu d'années une cure près Mirecourt. N'ayant point fait le serment en 1791, il sortit de France et se retira chez les Grisons d'où sa famille étoit originaire. Il y fut accueilli par un de ses parens qui étoit gouverneur d'un petit district. Il passa quelque temps à Milan, mais il quitta cette ville quand les Français s'en emparèrent dans les guerres d'Italie. De retour en Suisse, on lui confia les cures d'Osca et de Biasca. Le concordat lui ayant permis de rentrer en France, l'évêque de Nancy, qui gouvernoit alors trois départemens, le fit curé de Plombières.

Dans cette paroisse qui est chef lieu de canton, et qui est visitée tous les ans dans la belle saison par des personnes de toutes les classes et de tous les pays, M. Maffioli fut apprécié par des hommes très-distingués et conserva des liaisons avec plusieurs. Quand M. le comte d'Artois vint à Plombières, le 16 mars 1814, le curé fut des plus empressés à lui rendre les honneurs, il reçut le prince sous le dais et le conduisit à l'église. C'étoit faire preuve de courage que de se déclarer ainsi à une époque où l'avenir de la France étoit encore loin d'être décidé. M. Maffioli vint depuis en députation à Paris pour féliciter Louis XVIII, et fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur. Sa conduite toujours parfaitement régulière, son assiduité à ses fonctions, sa charité pour les pauvres lui avoient concilié l'estime générale. Ses obsèques ont été célébrées avec un grand concours; l'église étoit pleine, toutes les autorités étoient présentes et tous les prêtres du canton étoient venus rendre les derniers devoirs à leur vénérable doyen.

Un ecclésiastique du diocèse de Strasbourg vient d'acquérir le prieuré de Sigolsheim, près Colmar, bâtiment remarquable par sa bonne construction et sa situation avantageuse. Son but a été d'y ouvrir une école secondaire. L'enseignement y sera dirigé par des ecclésiastiques agréés par l'autorité épiscopale et soumis à l'inspection universitaire. Cet enseignement comprendra les langues, l'histoire, les mathématiques, la physique, etc.; il y aura un cours spécial pour ceux qui ne voudroient pas faire des études littéraires complètes. On n'a pas besoin de dire quel esprit présidera à l'établissement. Les maîtres seront toujours au milieu des élèves et se nourriront comme eux. La pension est de 400 fr. pour les internes, et de 200 fr. pour les demi-pensionnaires. Les externes paient 50 fr. Il faut s'adresser à M. l'abbé Kœnig, au pensionnat de Sigolsheim, près Colmar.

On espère que cet établissement sera utile au pays; il étoit question de changer le prieuré en une filature, qui auroit peut-être été un foyer d'immoralité. Des personnes estimables du lieu ont sollicité la fondation

d'une école qui, au contraire, sera avantageuse à la religion et aux mœurs.

Une discussion intéressante a eu lieu ces jours-ci à la chambre des représentans à Bruxelles, sur le traitement des vicaires. Nous ne dirons pas qu'*il nous importe peu de ce côté-ci de la frontière que les vicaires belges soient ou non rétribués par l'état ;* le clergé français n'a point ce froid égoïsme, et il n'est pas tellement absorbé par l'intérêt de sa position, qu'il soit indifférent à celle d'un clergé si voisin de nous, et lié avec nous par tant de rapports.

On se rappelle les difficultés qui s'élevèrent à cet égard les années précédentes dans quelques villes de Belgique. Des régences refusèrent de payer les vicaires, en alléguant que c'étoit à l'état à les payer, puisque, d'après la constitution, toutes les dépenses du culte étoient à la charge de l'état. Les vicaires dans ces localités se trouvoient donc sans traitement. Pour faire cesser cet état de choses, le ministère a présenté à cette session un projet de loi qui mettoit le traitement des vicaires à la charge des fabriques, et en cas d'insuffisance dans les ressources des fabriques, à la charge des communes ou de l'état. Mais la section centrale de la chambre, qui répond à ce que nous appelons la commission, a proposé au contraire que le traitement des vicaires fût en entier à la charge de l'état.

La discussion s'est ouverte le 15 novembre. La plupart des orateurs ont été de l'avis de la section centrale. Ils ont exprimé l'opinion que la lettre et l'esprit de la constitution imposoient au trésor le paiement des vicaires comme celui des autres ministres du culte. On a remarqué entr'autres les discours de M. Le Beau, de M. Fallon et de M. Deschamps. Le premier a proposé un amendement qui a été écarté. M. Deschamps a montré les droits du clergé catholique à une indemnité pour la spoliation dont il a été victime. A cette occasion, il a défendu le droit de propriété contre les utopies et les vœux que proclament des journaux, des orateurs dans les clubs, et même des professeurs dans des Universités. L'art. 1er de la section centrale a été adopté le 16; ainsi, c'est l'état qui paiera les vicaires.

On a passé ensuite à l'art. 2, qui fixoit le traitement des vicaires à 500 fr., sans préjudice des supplémens que les communes ou les fabriques auroient la faculté d'accorder. M. Gendebien proposoit de ne point parler des supplémens, qu'il prétendoit être inconstitutionnels. Le ministère a combattu son amendement, qui auroit pour résultat de rendre la position des vicaires moins favorable, puisque actuellement en Belgique ils reçoivent des fabriques, et subsidiairement des communes, un traitement qui varie de 300 fr. à 500 fr., sans préjudice d'un subside de 210 fr. qu'ils reçoivent du gouvernement. M. Dubus a aussi combattu l'amendement, et a répondu entr'autres à l'argument de M. Gendebien, qui prétendoit qu'il étoit inconstitutionnel de faire payer pour le culte dans une commune, par ceux qui ne suivent pas ce culte. Mais, dit M. Dubus, les communes votent des subsides pour les spectacles, quoiqu'il y ait beaucoup de personnes qui n'aillent point au spectacle. Il n'est pas plus inconstitutionnel apparemment de faire payer pour le traitement du clergé que pour les subsides des spectacles. M. Trentesaux proposoit de porter les supplémens à 600 fr. pour le *maximum*, et à 400 fr. pour le *minimum*, sans préjudice des supplémens. M. Pollenus fixoit 700 fr. pour les chefs-lieux de canton, et 500 fr. pour les autres communes. Ces amendemens ont été rejetés, et il a été dé-

cidé que les fabriques et les communes pourroient accorder des supplémens. L'art. 2 de la section centrale a été adopté sans changement dans la séance du 17.

La section centrale avoit proposé un 3e article ainsi conçu : *Toute fabrique qui jouit en biens-fonds et en rentes, toutes charges acquittées, d'un revenu ordinaire suffisant pour supporter le traitement de 500 fr.*, *continuera à en demeurer chargée; dans ce cas, le supplément à la charge de l'état sera de 200 fr.* MM. Van Horbroek de Fiennes et Legrelle combattent cet article, qui est mis aux voix et rejeté. Le scrutin sur l'ensemble de la loi est renvoyé au samedi 19. Ce jour-là l'art. 3, mis de nouveau aux voix, a été rejeté définitivement, après quelques explications du ministre de l'intérieur. A l'appel nominal, sur 73 membres présens, 71 ont voté l'adoption de la loi ; deux membres se sont abstenus, M. Lardinois, parce qu'il n'avoit pas assisté à la discussion, et M. Gendebien, parce qu'il trouvoit l'art. 2 contraire à la constitution, quoiqu'on lui eût prouvé le contraire. Mais ce député n'est pas de ceux qui se rendent aisément aux raisons qu'on leur donne.

A cela près, cette discussion a montré l'intérêt que la chambre belge prend aux membres du clergé. On a reconnu la justice du principe de l'indemnité ; principe avoué par l'assemblée constituante, sanctionné par le concordat, et proclamé en dernier lieu par le congrès belge. Le *Courrier Belge* appelle cela une *niaiserie;* cela est plus commode que de donner des raisons. L'équité n'est une *niaiserie* qu'auprès des gens de parti. On s'est quelquefois prévalu contre l'indemnité des opinions soutenues il y a quelques années dans l'*Avenir;* mais, dit à ce sujet l'*Union,* dont un des rédacteurs travailloit à l'*Avenir:*

« Il n'est pas jusqu'à ce journal qui, tout en demandant la suppression du budget du clergé comme un sacrifice qu'il jugeoit nécessaire (c'étoit une de ses erreurs) pour obtenir la liberté de l'Eglise, n'appelât ce budget une dette, une foible indemnité. Nul doute que si les catholiques eussent été les plus forts en France après la révolution de 1830, l'*Avenir* n'eût demandé que le budget ecclésiastique, au lieu d'être supprimé, fût immobilisé et converti, par exemple, en rentes sur l'état. Telle étoit la véritable opinion de l'*Avenir.* »

On lit dans la *Gazette officielle* que publie don Carlos à Ognate, le décret suivant :

« La paternelle sollicitude du roi notre seigneur pour la solide félicité des peuples que la divine providence a confiés à son gouvernement, désirant donner à la jeunesse une éducation religieuse, morale et littéraire qui prépare la nouvelle génération à cicatriser les profondes plaies ouvertes dans la société par la corruption et les malheurs de notre aveugle époque; bien persuadée qu'aucun moyen n'est plus propre à obtenir ce résultat que de favoriser l'institut admirable du grand saint, fils de ces héroïques provinces, la compagnie de Jésus, qui a donné tant de jours de gloire à l'Eglise et à l'état, et dont il suffiroit pour faire l'éloge de remarquer la haine acharnée que lui porte l'impiété révolutionnaire, S. M. a daigné accueillir le projet que vous lui aviez présenté, et sa volonté royale est qu'en attendant que la compagnie soit rétablie dans le séminaire de Vergara, il soit ouvert un cours d'enseignement dans la maison de Loyola, suivant que les RR. PP. supérieurs le jugeront convenable; et pour soutenir cet établissement, seront mis à la disposition de la compagnie tous les biens, droits et effets qui ont appartenu au seminaire de Vergara, à l'exception du seul usage de l'édifice durant la lutte actuelle pour la destination qu'il a dans ce moment d'hôpital militaire, sans préjudice d'appliquer à cet in-

téressant objet toutes les ressources que permettront les circonstances.

» Quartier royal de Durango, le 9 novembre.

» Signé Erro.

» *Au R. P. Manuel Gil de la compagnie de Jesus.* »

POLITIQUE.

Il n'est jamais trop tard pour les retours à la justice et à la raison. Ainsi nous aimons à remarquer combien les jugemens se sont adoucis, jusque dans les formes du langage, sur la personne du roi Charles X, depuis qu'il a cessé de vivre. Sa mort a fait taire en grande partie les vieilles préventions, les vagues rancunes et les passions injustes. On s'accorde assez généralement aujourd'hui à reconnoître les excellentes qualités de son cœur et la grâce aimable de son esprit.

Sans doute il seroit à désirer qu'il eût pu voir avant de mourir ces retours vers l'équité, et que le silence des haines de parti eût précédé à son égard le silence de la tombe. Mais nous devons nous abstenir ici de tout esprit de récrimination envers ceux qui peuvent avoir des reproches à se faire; et nous ne voulons pas leur appliquer avec trop de rigueur la sentence qui s'est souvent reproduite dans ces deux vers :

Vivans, il falloit les defendre;
Non les pleurer après leur mort.

Profitons seulement de ce que les passions se sont refroidies pour dire aux hommes de parti qui les gardent si longtemps sans y rien changer : Puisque vous savez que le moment vient de rentrer dans son bon sens, et de rendre hommage à la vérité, n'attendez donc plus si tard désormais pour reconnoître vos erreurs et vos torts; ne vous obstinez pas dans vos préventions et votre esprit de vertige. Apprenez à faire avant ce que vous ne savez faire qu'après. Accoutumez-vous à ne plus amasser les repentirs dans vos cœurs et les aveuglemens dans vos yeux. Il n'est plus temps de consoler Charles X de vos injustices, et de les réparer par rapport à lui; mais il est encore temps de les reconnoître et de les réparer par rapport à d'autres. En conséquence, n'attendez pas que ces autres soient morts aussi, pour faire envers eux l'acquit de vos consciences; revenez de vos faux jugemens, et ne retombez pas à leur égard dans les injustices du même genre que vous paroissez vous reprocher à l'égard de ceux qui ne sont plus là pour recevoir vos regrets, pour assister aux rétractations que l'équité vous inspire.

Ces réflexions nous sont suggérées par la lecture des journaux de tous les partis et de toutes les nuances politiques, ainsi que par les autres manifestations auxquelles la mort de Charles X a donné lieu. Tout cela ne se concilie pas trop, il est vrai, avec certaines mesures que nous voyons prendre à cette occasion, comme si le torrent révolutionnaire menaçoit de rompre ses digues et de faire de nouvelles irruptions contre le nom du feu roi. Mais il y a grande apparence heureusement qu'il s'agit ici d'un excès de précaution sans conséquence pour la mémoire de ce prince, et qui se rapporte plutôt aux circonstances passées qu'aux circonstances présentes.

En publiant comme les autres journaux la dernière lettre pastorale de M. l'Archevêque de Paris, le *Constitutionnel* la fait précéder d'une remarque qui nous paroît se ressentir de ses habitudes d'injustice à l'égard de l'illustre prélat. « M. de Quélen, dit-il, n'a pas *cette fois* la prétention de paralyser les instructions données par l'administration. » Pas plus cette fois que les autres, et pas plus les autres fois que celle-ci.

Nous ne savons pendant combien d'années il faudra répéter au *Constitutionnel* et à tous les autres sourds de son école que, dans la circonstance à laquelle il fait allusion, M. l'Archevêque n'a pas plus cherché *à paralyser les instructions données par l'administration*, que dans la nouvelle circonstance qui vient de se présenter. Alors comme aujourd'hui, et aujourd'hui comme

alors, il a toujours parfaitement compris que c'est au pouvoir politique qu'il appartient d'être juge des cas et des causes qui peuvent compromettre l'ordre public. Aussi n'est-il pas vrai qu'il eût refusé son concours à la puissance civile à l'époque vers laquelle on se reporte quand on veut chercher de mauvaises raisons pour se passer de lui. Ce n'est pas sa faute, si les ministres qui se succèdent au pouvoir négligent de savoir ce qui s'est fait et passé sous les administrations de leurs prédécesseurs. Ils auroient sûrement retrouvé dans celle de M. Barthe quelque trace du zèle et de l'empressement avec lesquels M. l'Archevêque répondit à l'objet des démarches qui furent faites dans le temps auprès de lui, pour requérir son intervention et son concours sur un point d'ordre public qu'on signaloit à ses sollicitudes comme pouvant être menacé.

Puisque le *Constitutionnel* s'obstine à vouloir ignorer ce qu'on lui a déjà dit si souvent là-dessus, il faut le lui répéter encore une fois. Non-seulement M. l'Archevêque *ne paralysa point les instructions données par l'administration,* mais il y joi*gnit* les siennes, et les fit porter par le premier de ses vicaires-généraux là où il apprit qu'elles pouvoient être nécessaires. Une surprise en détruisit l'effet à son insu sur un autre point; et il se trouvoit si peu en garde contre le piége qu'une malveillance ténébreuse parvint à transporter ailleurs, qu'il n'en fut averti que par les nouvelles détonations révolutionnaires qui éclatèrent sur les restes de son palais. Mais ses preuves de bon vouloir et d'amour de l'ordre n'en avoient pas moins été faites; et pour peu que l'administration se fût souvenue de la conduite qu'il tint alors, elle n'auroit certainement pas craint *cette fois* ni une autre, qu'*il cherchât à paralyser ses instructions;* et elle se seroit parfaitement reposée sur ce qu'il saura toujours faire, dans les limites de sa compétence, pour le maintien du bon ordre et de la paix publique.

PARIS, 25 NOVEMBRE.

Une ordonnance du 25 nomme : président de chambre à la cour royale de Metz, M. Charles Pécheur; conseiller à la même cour, M. Maillier; conseiller à la cour royale de Caen, M. Courtoise; président du tribunal de Vire, M. Delahaye; président du tribunal d'Argentan, M. Lemonnier-Gouvelle; présidens des tribunaux de première instance de Rochefort, Tonzac, Lunéville, MM. Lahaye, Flornoy et Thomas.

— Les maréchaux-de-camp Guébéneux et Pelletier viennent d'être nommés lieutenans-généraux. Les colonels d'Houdetot, du corps royal d'état-major, Négrier et Baraguay-d'Hilliers, de l'infanterie, et Laporte et Chartry-la-Fosse, de la cavalerie, sont aussi promus au grade de maréchal-de-camp.

— Le général marquis de Longuerue, commandant le département du Tarn, passe au commandement du département de Saône-et-Loire, en remplacement du général baron de Gazan, appelé au commandement de la brigade française à Ancône.

— M. Boulay (de la Meurthe) est nommé secrétaire-général au ministère des travaux publics, en remplacement de M. Félix-Réal, démissionnaire.

— La frégate l'*Iphigénie* est arrivée à Toulon le 21. Le prince de Joinville est à bord de ce bâtiment qui vient de Malte.

— Une lettre de Lorient, du 21 novembre, annonce que la mer étant devenue meilleure, Louis Bonaparte qui avoit été enfermé dans la citadelle du Port-Louis a été conduit ce jour-là à bord de la frégate l'*Andromède*, qui a fait voile immédiatement pour les Etats-Unis.

— Parmi les mesures projetées dans l'administration de la marine, on parle de la suppression du grade de capitaine de corvette et de la translation de l'école de marine, actuellement à Brest, dans le port de Toulon.

— Le ministre de la guerre vient de mettre à la charge du conseil d'adminis-

tration d'une compagnie de gendarmerie du département de la Loire, une dépense résultant d'un changement dans l'uniforme, non autorisé par les réglemens militaires.

— On annonce que M. le ministre du commerce, des travaux publics et de l'agriculture, s'occupe d'une ordonnance sur la police du roulage.

— On écrit de Dresde que la cour de Saxe a pris le deuil pour trois semaines, à l'occasion de la mort du roi Charles X.

— En 1837, les salles d'asile pour l'enfance, qui sont actuellement sous la dépendance de l'administration des hospices, passeront sous l'administration du préfet de la Seine.

— Les cours de la Bibliothèque du roi ouvrent le 30 de ce mois; ceux du Collége de France ne pourront ouvrir que le 28 du mois prochain, à cause des travaux qui s'exécutent en ce moment.

— Il y aura exercice à l'Institut royal des Sourds-Muets, le jeudi 1er décembre.

— Avant-hier, entre midi et une heure, mademoiselle Levasseur, propriétaire de la maison rue Hautefeuille, 16, a été assassinée dans son domicile. Les secours les plus empressés ont été prodigués à la victime; mais on a peu d'espoir de la sauver.

Un individu s'étoit présenté chez elle sous prétexte d'acheter une maison dont elle est propriétaire, rue Dauphine. Se voyant seul avec cette demoiselle, il l'entraîna dans sa cuisine, lui porta un coup d'un instrument tranchant, qui lui traversa le cou de part en part, et la croyant morte, il se rendit dans la chambre à coucher pour forcer le secrétaire. L'entendant bientôt crier au secours, l'assassin prit la fuite. Mademoiselle Levasseur est âgée de 54 ans; elle jouit, dit-on, de 40,000 fr. de revenu, et n'a chez elle aucun domestique.

— Des voleurs se sont introduits dimanche dernier, à l'aide de fausses clés, chez un commerçant de la rue Traînée, et, après avoir enfoncé un secrétaire, ont soustrait une somme de 15,000 fr. tant en argent qu'en billets.

— Les cabriolets bourgeois qui circulent dans Paris sont assujétis à porter un numéro de 5 centimètres et demi de hauteur (2 pouces).

— Au moment où l'un des garçons d'un restaurant anglais, rue des Pyramides, entroit avec une bougie pour allumer le gaz, une violente détonation a eu lieu; les tables, les glaces, les devantures du restaurant, tout a été brisé. Les maisons voisines ont été ébranlées par l'explosion. Il paroît que le poste qui est peu éloigné de cette maison a cru à une nouvelle machine infernale, et est sorti la baïonnette en avant. Une seule personne a été blessée; c'est le garçon qui étoit venu pour allumer les becs de gaz.

— Aujourd'hui, à deux heures, le feu destiné à fondre le mastic qu'on applique sur le pyramidion de l'obélisque s'est communiqué aux toiles cirées qui abritent les ouvriers à l'extrémité supérieure du monument. En un instant, les charpentiers sont montés au sommet du monolithe et se sont rendus maîtres du feu. On dit que cet accident n'a causé aucune avarie.

— Environ 6,000 mètres d'égouts ont été construits ou seront construits cette année. C'est une lieue et demie environ. Il y en a près de trente fois autant déjà sous Paris.

— La barrière de l'Etoile et les bureaux de l'octroi vont être éclairés par huit lanternes alimentées par le gaz, et supportées par des candelabres en bronze.

— Le service de l'éclairage de l'abord des halles de Paris, commencera du 12 au 15 décembre prochain.

— Les eaux de la Seine croissent toujours; elles étoient à midi, à l'échelle du pont de Louis XV, à 4 mètres 6 décimètres.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Un nouveau journal anglais vient de paroître à Boulogne sous le titre de *Boulogne Chronicle*.

— Le projet du chemin de fer de Nantes à Orléans, et par suite d'Orléans à Paris, se poursuit avec activité.

— La ville de Nantes est en ce moment exploitée par une bande de voleurs. Il n'est guère de jour sans qu'on n'apprenne qu'une ou plusieurs maisons ont été dévalisées. Dans la nuit du 21 au 22, ils ont franchi un mur d'une grande hauteur formant l'enclos des Dames-Blanches, et ont emporté quinze paires de draps.

— Le *Censeur de Lyon* dit qu'un homme qui n'avoit aucun moyen d'existence, a cassé à coups de bâton la devanture en glaces d'un changeur pour se faire mettre en prison. C'est bien triste. La situation des ouvriers devenant de plus en plus désastreuse et alarmante, le préfet du Rhône a fait afficher un avis pour prévenir les ouvriers sans ouvrage qu'un atelier est organisé où ils seront admis pour travailler à la construction d'une digue en terre insubmersible aux Brotteaux. Une allocation supplémentaire de 40,000 fr. a été en même temps accordé aux bureaux de bienfaisance.

— Le général Danremont vient d'arriver à Toulon, après une traversée des plus difficiles qui l'a forcé de relâcher aux îles Baléares. On assure que le commandement par intérim d'Alger, pendant l'expédition de Constantine, a été offert à M. Danremont, mais qu'il l'a refusé. Il revient prendre le commandement de sa division militaire jusqu'à la fin de décembre, époque de la convocation des chambres.

— Un ours, qui depuis long-temps moissonnoit les champs de sarrasin des environs de Roquefort, étoit guetté par les gardes forestiers; il fut attendu au coin d'un bois par l'un d'eux, et ils se trouvèrent subitement en présence, à quatre pas l'un de l'autre; l'ours se dresse sur ses jambes de derrière et se prépare à tomber sur le chasseur. Pendant qu'il étoit sur son séant, le garde, avec le plus grand sang-froid, l'ajusta, et, d'un seul coup, l'animal est tombé roide mort. On n'avoit jamais tué dans ces forêts un ours d'une telle taille : il avoit six pieds de longueur; son poids étoit de 545 livres.

— On dit que le général Bernelle qui commandoit dernièrement la légion étrangère en Espagne, vient de partir de Toulon pour Bone, à bord du *Sphinx*, pour offrir ses services à M. le maréchal Clausel dans l'expédition de Constantine. Si ce fait est vrai, il est probable que le général Bernelle s'y sera pris un peu tard.

— On écrit de Pau, le 19, que la police se donne un grand mouvement, et que les espions et les douaniers sont sur pied nuit et jour dans le département des Basses-Pyrénées. Et de quoi s'agit-il donc? D'arrêter don Miguel qui n'a pas quitté l'Italie. Le mauvais côté de cette ridicule affaire, c'est que des voyageurs pris pour le monarque portugais, ont été arrêtés, détournés de leur route et obligés de comparoître devant le préfet.

— Un crime horrible a été commis dernièrement à Pau, dans une caserne de la ville. Le tailleur du régiment, sa femme et deux enfans ont été en quelque sorte hachés à coup de couteau. Le convoi des quatre victimes a eu lieu le 18. Une foule immense entouroit les cercueils, et la consternation étoit grande. La police n'a pu encore arrêter les assassins.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Il paroît que Rodil a pris assez mal sa destitution. On rapporte qu'il a reçu fort brusquement l'envoyé chargé de lui notifier son remplacement, et l'a prié de s'éloigner au plus vite. Ce dernier seroit rentré tout confus à Madrid, annonçant que la révolution avoit un ennemi de plus sur les bras. D'autres disent que Rodil, craignant les vengeances de ses anciens amis, a pris la fuite dès qu'il a su qu'il venoit d'être destitué.

— On dit que le général Lebeau a abandonné la cause révolutionnaire es-

pagnole pour rentrer en France. Ce général commandoit la légion étrangère à la place du général Bernelle.

— Les porteurs de rentes espagnoles ont signé hier à la Bourse une pétition qui sera présentée à la chambre des députés, dès l'ouverture de la session. Nous concevons parfaitement l'embarras et l'inquiétude des créanciers de l'Espagne, et n'avons pas été les derniers à nous en affliger; mais nous sommes bien loin de deviner ce que pourront faire les députés pour rendre plus supportable leur désastreuse position. Ils prieront peut-être le gouvernement français d'adresser des représentations à celui de Madrid. Vaines représentations! Le gouvernement révolutionnaire dont la ruine est complète les écoutera avec soumission, et promettra de payer ses dettes aussitôt qu'il le *pourra*; mais voilà tout. Nous ne pensons pas que les porteurs de rentes espagnoles obtiennent davantage de notre chambre législative, du gouvernement du roi des Français et du gouvernement de la régente. Nous pensons encore moins que nos députés trouveront le moyen, comme on pourroit s'en flatter, d'obliger les signataires du traité de la quadruple alliance, encore bien dans leurs affaires à payer les dettes de leurs co-signataires en faillite.

— Si le gouvernement français ne peut rien pour son alliée de Madrid, dès qu'il s'agit de lui avancer des fonds, il cherche du moins à faire oublier son dur procédé par mille petites prévenances. Ainsi, il fait surveiller avec une rigoureuse attention les frontières, et arrêter les partisans de Charles V qui viennent imprudemment sur le territoire français, ou saisir toutes les marchandises qu'on soupçonne avoir une destination carliste. Les journaux ministériels nous annoncent aujourd'hui que les préposés des douanes ont opéré, dans la première quinzaine de ce mois, des saisies considérables de salpêtre, poudre, soufre, pierres à feu et autres objets d'armemens et de munitions qui étoient destinés aux carlistes.

—*Le Moniteur* et le journal ministériel du soir ne donnent aujourd'hui aucune nouvelle d'Espagne. D'après la *Gazette de France*, on s'attend à apprendre d'un moment à l'autre la prise de Bilbao. Le bruit a couru le 23 à Londres que cette ville étoit tombée au pouvoir des carlistes.

Nous lisons dans l'*Union Belge* que le baron de Sécus, ancien membre des états-généraux, sénateur et doyen d'âge du sénat, vient de mourir. Cette perte, dit l'*Union*, sera vivement sentie de tous les amis du pays et de la religion, que M. le baron de Sécus honoroit également par ses vertus, par son noble désintéressement, par sa piété douce et éclairée, par ses bienfaits envers les pauvres.

— Le bruit a couru à Bruxelles que trois ministres avoient offert leur démission à l'occasion d'une proposition qui avoit été faite en conseil de nommer deux nouveaux ministres d'état, représentans de la Banque et du haut commerce, MM. Meeus et Coghen. Il paroît que par suite de l'offre de ces démissions, les nominations de MM. Meeus et Coghen ont été écartées.

— On assure qu'une communication par bateau à vapeur va être rétablie entre Rotterdam et Anvers, sous pavillon neutre.

— M. Durant Saint-André, consul de France à Londres, a cru, à ce qu'il paroît, qu'on avoit cherché à l'assassiner avec un fusil à vent, et a appelé en toute hâte la police auprès de lui. Il étoit environ une heure de l'après-midi, et M. Durant Saint-André travailloit devant une table dans une pièce du rez-de-chaussée de son hôtel, lorsque ses oreilles furent tout-à-coup frappées par le bruit d'une vitre violemment brisée. Regardant avec attention, il aperçut une balle de calibre sur le parquet; elle avoit endommagé, selon lui, les boiseries. Deux autres balles furent aussi trouvées en dehors au bas de la fenêtre de la pièce où travailloit M. Durant. La police informa, et les craintes du consul français furent bientôt calmées

on reconnut que des jeunes gens qui s'amusoient à couler des balles en avoient jeté plusieurs qui étoient mauvaises par leur croisée, et que l'une de ces balles étoit entrée dans l'appartement de M. Durant.

— Un Américain, condamné aux assises de la principauté de Galles, à sept années de déportation pour meurtre, a été consigné à bord d'un bâtiment gallois qui devoit le conduire de Carmathen à Londres pour être enfermé dans la maison pénitentiaire en attendat le prochain convoi de déportés.

Pendant ce trajet, le condamné, qui avoit simulé une maladie grave, profita une nuit du sommeil de ses gardiens pour monter sur le pont du bâtiment. Là il s'empara d'une outre de sauvetage en étoffe imperméable; il gonfla cette vessie artificielle, l'attacha autour de son corps et se précipita à la Tamise sans que personne s'aperçût de sa fuite. Il se soutint sur l'eau jusqu'à ce qu'il fût arrivé près d'une barque à l'ancre, et demanda des secours. Recueilli à bord, il prétendit être un batelier de Greenvich dont l'esquif avoit chaviré par le contact d'un bâtiment à vapeur. On lui a prodigué des secours, et il est parti le lendemain matin. On croit qu'il s'est procuré passage à bord d'un navire américain pour retourner dans son pays.

— D'après les nouvelles de Lisbonne du 12, la révolution qu'on avoit cherché à renverser a repris toutes ses anciennes positions; elle ne craint plus les partisans de la charte de don Pedro, mais elle tremble devant les miguélistes qui sont nombreux dans la capitale du Portugal, et plus nombreux encore dans les provinces. La révolution fait rendre par sa reine prisonnière force décrets contre ceux qui conspireroient en faveur de don Miguel ou prendroient les armes pour lui.

La reine dona Maria a rendu aussi un décret pour que les actes et procès-verbaux des prochaines élections portent que les électeurs ont accordé à leurs députés plein pouvoir d'introduire dans la constitution de 1822, et dans la charte de don Pedro, les modifications qu'ils jugeront nécessaires à l'effet d'établir une loi fondamentale. Nous sommes curieux de savoir ce qui sortira de ce singulier mélange

— Le choléra sévit toujours à Naples; mais, dit-on, avec un peu moins d'intensité.

Quelques journaux de Paris parlent encore de la mort du roi de Naples, pendant que les lettres du 9 n'annoncent même pas qu'il ait été malade. Le roi, disent au contraire ces lettres, se montre souvent en public pour rassurer le peuple. et voir par lui-même si toutes les dispositions sont exactement exécutées.

— Le choléra exerce aussi ses ravages à Munich.

— Le *Journal de Francfort* dément la nouvelle de la mort de l'ancien ministre des affaires étrangères du grand duché de Bade, M. de Berstedt, que cette feuille avoit publiée il y a quelques jours.

— La peste dépeuple Constantinople. Le nombre des morts s'est élevé, dans une semaine, à 8,640. Cette peste est plus terrible encore que celle de 1812 à 1813.

Le Gérant, **Le Besgue.**

BOURSE DE PARIS DU 25 NOVEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 106 f. 05
QUATRE p. 0/0 j. de sept. — 98 fr. 50
TROIS p. 0/0, j. de juin. — 79 f. 35
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00
Act. de la Banque. 2300 f. 00
Empr. national. 000 f. 00
Bons du Trésor. 0 0/0
Rente de la Ville de Paris. 000 00
Obl. de la Ville de Paris 1222 f. 50
Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00

Quatre Can., 1200 f. 00	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth 757 fr 50	Empr. r. d'Esp. 00 f. 0/0
R. de Napl. 98 f. 25	R. p. d'Esp. 00 f. 0/0
Emp. rom. 99 f. 5/8	Empr. Belge. 101 fr.
Cortès, 00 fr. 0/0	Empr. d'Haïti. 000 f.
R. d'Esp. 0000.	Empr. grec... 00 00.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP.
Quai des Augustins, n. 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2739.

MARDI 29 NOVEMBRE 1836.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

NOTE

DU NONCE APOSTOLIQUE PRÈS LA CONFÉDÉRATION SUISSE AU PETIT CONSEIL DU CANTON D'ARGOVIE (1).

« Le soussigné nonce apostolique ne sauroit exprimer combien profonde a été sa douleur, en apprenant la mesure que le grand conseil d'Argovie a adoptée contre les couvens établis sur le territoire de ce canton. C'est une bien affligeante position que celle dans laquelle se trouvent ces établissemens si gravement lésés dans leurs propriétés et menacés dans leur existence.

»Le soussigné, appelé naturellement, en raison de sa qualité de représentant du chef de l'Eglise, à prendre la défense des corps religieux de la Suisse, a hésité jusqu'à ce jour à réclamer auprès de leurs seigneuries, dans l'espérance que le grand conseil accueilleroit favorablement les représentations qui lui étoient faites par les couvens. Par malheur son espoir a été trompé. Il ne reste donc plus au soussigné qu'à céder à la voix impérieuse du devoir, et à réclamer contre le décret qui prive entièrement les monastères de l'administration de leurs biens, et leur interdit même l'admission des novices. De telles réclamations sont adressées à leurs seigneuries, sur l'ordre exprès du souverain pontife, et au nom de la justice, de la religion et de la foi jurée, et ne peuvent manquer d'avoir le résultat que le soussigné a droit d'en attendre.

»Pour peu qu'on réfléchisse aux notions les plus communes du droit naturel, on reconnoît que le droit de propriété est un droit inviolable. Quels que soient les principes ou la forme d'un gouvernement, le droit de propriété est l'une des bases de la société; le *Contrat social* lui-même dut reconnoître ce principe, et le reconnut en effet.

»Leurs seigneuries n'ignorent pas sans doute qu'il est un autre principe de droit naturel non moins incontestable; c'est que le droit de propriété ne change pas de nature, soit qu'il appartienne à des individus, ou à des corps qui ont un but quelconque de commerce, d'industrie, de religion, de bienfaisance ou même de plaisir.

»L'état d'Argovie ne peut réprouver ces principes, lui qui les reconnoît de la manière la plus formelle, et qui

(1) Ce document important que nous empruntons à la *Voix de la Vérité*, du 8 octobre, laquelle l'avoit tiré elle-même du *Catholique*, du 31 octobre, ce document est une réclamation très-solide et très-fortement motivée, non-seulement contre les mesures injustes et violentes prises en Suisse, mais encore contre les décrets de destruction et de spoliation portés dans d'autres états. Il est bon de faire entendre la voix de la raison et de l'équité au milieu des déclamations d'une philosophie audacieuse qui a juré la destruction des couvens et l'usurpation de tous les biens d'Eglise, et qui a trouvé un auxiliaire dans la cupidité des gouvernemens et dans le désordre de révolutions naissantes.

Cette note de M. le nonce en Suisse a déjà été publiée dans un journal, mais le traducteur trop pressé peut-être dans son travail n'avoit pas toujours, ce semble, bien saisi le sens du texte, et avoit même omis quelques passages. Nous donnons la note dans son intégrité.

garantit solennellement dans sa constitution (§ XVI) *l'inviolabilité de la propriété,* sans faire la moindre différence entre la propriété des particuliers et celle des associations. Leurs seigneuries respectent la propriété des communes, des villes et des divers pays du canton, non moins que celle des différentes corporations qui s'y sont formées. Les couvens de ce canton doivent donc être considérés comme de simples corporations civiles, et leur propriété doit être inviolable comme celle de tout citoyen et de toute autre association. Les titres sur lesquels est fondée la propriété des couvens ne peuvent en aucune manière être ébranlés ou infirmés. Ce sont en effet des dons de la piété des princes ou des fidèles, ou des acquisitions faites légalement par les susdits couvens, et dont la possession pacifique leur est reconnue depuis plusieurs siècles par l'état lui-même. Non, il n'est pas dans toute la Suisse de propriété qui offre des titres plus solides; la jurisprudence même n'en a pas de plus valables.

»Comment donc les autorités d'Argovie ont-elles pu, sans hésitation, adopter un décret qui enlève à ces couvens l'administration de leurs biens mobiliers et immobiliers, et blesse la propriété, ou plutôt la ravit? Le droit d'administration est inhérent au droit de propriété; il en est inséparable, et l'un ne peut être atteint sans que l'autre ne le soit également. S'il est des circonstances dans lesquelles la loi autorise un gouvernement à s'immiscer dans l'administration de la propriété des particuliers, rien ne prouve que ces circonstances existent à l'égard des couvens d'Argovie. D'ailleurs, il ne s'agit pas ici d'administration que le gouvernement ne pourroit s'arroger en aucune manière : tout prouve évidemment que le gouvernement d'Argovie croit pouvoir disposer, et entend disposer de la propriété des couvens comme d'une propriété nationale.

»On se tromperoit grandement, si on pensoit pouvoir justifier la mesure qu'on vient de prendre par ce qu'on a appelé le *domaine suprême* (*dominium eminens*) qu'on attribue à l'état sur les propriétés particulières. Quelle que soit la valeur qu'on accorde à ce mot, et sous quelque aspect qu'on le considère, on ne pourra jamais démontrer qu'il constitue en faveur de l'état un droit exceptionnel par rapport aux corporations. Sous l'empire de cette doctrine, ces corporations ne pourroient pas avoir une condition pire que celle des individus. Grotius lui-même, qui paroît avoir fait usage le premier de cette expression de *dominium emimens,* n'établit pas de distinction entre les individus et les corporations : il les place sur la même ligne. On ne pourroit donc, dans cette théorie, faire usage du *domaine suprême* à l'égard des corporations religieuses, que dans le cas où il seroit permis de l'appliquer aux particuliers, et sous les mêmes conditions.

Dira-t-on que le *domaine suprême* accorde à l'état le droit de disposer à son gré de la propriété des citoyens? Leurs seigneuries rejeteroient un principe semblable, qui seroit la destruction de toute propriété, de tout ordre social. Elles reconnoissent sans doute, avec Cocceius, le docte commentateur de Grotius, que le *domaine suprême* ne diffère pas du droit de gouverner, lequel consiste dans le droit, ou plutôt dans le devoir suprême de défendre la propriété des citoyens, et non dans le droit de la d—



truire (*Grotii opera* 14, lib. 3, cap. 30) et qu'un tel droit contre la propriété des citoyens seroit en contradiction directe avec la notion de droit d'empire. Sans doute il y a des cas où, il faut l'avouer, il convient que l'état ait le pouvoir de disposer de la propriété des individus comme de celle des corporations; mais cela ne peut avoir lieu que pour des motifs extrêmement graves, et dans des circonstances où le salut du peuple, loi suprême de tout état, impose silence à tout autre droit. Les principes même du droit naturel déterminent les conditions de cet exercice d'un droit extraordinaire, et Wattel, d'accord en ce point avec tous les publicistes, déclare que la justice exige que la communauté ou le particulier, qui seroient privés de leurs biens, soient indemnisés aux dépens de l'état. Et si le trésor public, ajoute Wattel, n'est pas en état de le faire, cette dette retombe sur tous les citoyens, parce que tous doivent porter le fardeau de l'état. (Le *Droit des Gens*, liv. 1, ch. 20, § 245.) Ainsi doit toujours se vérifier la maxime fondamentale de l'ordre social, savoir que le souverain doit protéger et garantir la propriété des membres de la société, et ne la violer jamais.

» Les publicistes cités jusqu'ici par le soussigné ne sont point catholiques, mais bien protestans. C'est à dessein qu'il s'est abstenu de citer des auteurs catholiques; il a préféré s'en tenir à des écrivains protestans, parce que les maximes proclamées et soutenues par eux trouveront plus de crédit auprès de ceux des membres du conseil qui ne professent point la religion catholique.

» Tels sont les invariables pri[ncipes] du droit public, qui sont la p[lus] expression de la justice, et dont il n'est pas permis de s'éloigner sans détruire les fondemens sur lesquels repose tout l'ordre social. C'est d'après ces principes qu'il faut apprécier le décret du grand conseil d'Argovie contre les couvens.

» Ce seroit faire insulte au jugement et à l'honneur des représentans du peuple d'Argovie, de douter seulement que ces principes de droit public ne fussent pas leurs principes. Comment cependant expliquer leur conduite envers les monastères? Est-ce que les garanties si inviolablement observées vis-à-vis de la propriété privée, et de celle des corporations civiles, ne le seroient point vis-à-vis de la propriété ecclésiastique et de celle des corporations religieuses? L'autorité civile croiroit-elle avoir un droit particulier sur les propriétés ecclésiastiques? Mais le soussigné a démontré déjà à leurs seigneuries que le droit public ne fait pas de distinction entre corporations et corporations, entre propriété et propriété. La constitution de ce canton n'en fait pas davantage; elle garantit la propriété d'une manière absolue, et sans aucune restriction. Voici au surplus les principes de la jurisprudence protestante sur cet objet : « Les biens de l'Eglise, dit Schmalz, auteur protestant, appartiennent à l'Eglise, et ne peuvent pas plus appartenir à l'état que les biens de quelque autre société que ce soit. (*Manuel de droit canonique dans les églises évangéliques d'Allemagne*, page 209). » Avant lui, le célèbre Bœmer avoit dit dans son livre *Du droit ecclésiastique chez les protestans* : « De même qu'on corromproit les princi[pe]s de la jurisprudence, si on vouloit [don]ner au souverain un pouvoir ab-

solu sur les biens de la communauté; ainsi l'on blesseroit ces mêmes principes; si l'on vouloit attribuer à la république ou au prince un pouvoir absolu sur les propriétés ecclésiastiques. »

La propriété de l'Eglise catholique ne peut donc pas être placée en dehors du droit commun. Elle est inviolable comme toute autre propriété, elle est même encore plus inviolable, parce qu'elle est sacrée. En effet, elle a été offerte à Dieu par les fidèles pour un objet sacré, et c'est pourquoi, selon le concile de Tolède en 638, elle est au nombre des choses saintes qui appartiennent à l'Eglise.

» Les propriétés de cette nature sont sous la garde de l'Eglise; et c'est pour cela particulièrement que le soussigné, en sa qualité de représentant du chef de l'Eglise, en réclamant contre les atteintes qui leur sont portées, n'exerce pas seulement un droit, mais remplit un devoir. Les conciles ont porté les lois les plus sévères contre la violation des biens de l'Eglise, et ces lois doivent être respectées par un état dont la constitution garantit au catholicisme sa liberté.

» Le soussigné n'entre pas dans de plus longs développemens sur cette matière; il se bornera à rappeler à leurs seigneuries que l'inviolabilité des choses consacrées à Dieu est un principe admis par tous les peuples de l'antiquité, et par toutes les nations plongées dans les ténèbres de l'idolâtrie. Les Egyptiens, les anciens Romains, les Grecs, les Arabes, les Perses, etc., regardoient comme un sacrilége de violer ou de ravir les choses affectées aux dieux. Les simples lumières de la raison avoient suffi à leur faire comprendre que tout ce qui étoit offert à la divinité étoit sacré et inviolable.

» Mais à défaut de tout autre titre, le pacte fédéral suffiroit pour consacrer l'inviolabilité des biens des couvens d'Argovie. L'article 12 de ce pacte dit en termes on ne peut plus clairs et plus explicites: « Est garantie l'existence des couvens et chapitres, et la sûreté de leurs propriétés, autant qu'il dépendra du gouvernement cantonnal. » C'est là le pacte qui forme la base de la confédération, et que, chaque année, depuis 1815, le canton d'Argovie a juré d'observer inviolablement.

» Le soussigné ne croit pas avoir besoin de montrer combien les mesures adoptées contre les couvens sont en opposition avec l'article du pacte fédéral qu'il vient de rapporter; les principes qu'il a développés le prouvent jusqu'à l'évidence. D'ailleurs les monastères eux-mêmes, dans le mémoire qu'ils ont adressé au grand conseil, ont traité cette matière, de manière à ne laisser rien à désirer. On aime mieux ajouter quelques mots sur la défense faite aux couvens de recevoir des novices.

» On ne peut d'abord réprimer de trop justes plaintes en voyant qu'un pays qui passe pour être le siége de la liberté empêche un citoyen de faire usage de sa liberté personnelle et de ses facultés pour se consacrer à Dieu et à la perfection religieuse. On ne sait que trop que l'esprit du siècle a déclaré une guerre à mort aux institutions religieuses; mais les représentans d'un pays qui a garanti l'existence de la liberté catholique auroient dû reconnoître dans l'état religieux un état qui a rendu et qui rend encore de si grands services à

la société; un état que l'Église approuve et recommande, et dont les membres se vouent à ce qu'il y a de plus noble et de plus intéressant dans l'ordre social, à la religion. C'est à l'Eglise que les communautés religieuses appartiennent, et les autorités d'Argovie ne doivent les considérer que conformément aux principes de cette même Eglise.

»La défense faite aux couvens de recevoir des novices doit être considérée comme une suppression véritable de ces couvens; parce que, si une telle défense se prolongeoit, les couvens finiroient pas s'éteindre. Comment se figurer que l'autorité civile ait pu prendre une telle mesure, sans l'intervention de l'autorité ecclésiastique? Les corps religieux n'existent que par l'Eglise et pour l'Eglise. Or, de même qu'il est certain qu'ils ne pourroient régulièrement commencer sans la sanction de l'Eglise, de même est-il évident qu'ils ne peuvent être supprimés ou privés d'une des conditions de leur existence, sans le concours de l'Eglise. De quel droit un état priveroit-il l'Eglise de ses établissemens religieux, je ne dis pas seulement sans son autorisation, mais en foulant aux pieds son autorité? L'institution des couvens est une chose sacrée, leur existence est sacrée, et les fonctions auxquelles ils sont destinés sont sacrées. Ils appartiennent à l'Eglise, ils dépendent de l'Eglise; on ne peut les abolir ou entraver leur existence sans l'intervention de l'Eglise.

»Une dernière réflexion, c'est que cette partie du décret du grand conseil, de même que celle qui concerne la propriété des couvens, est en opposition manifeste avec le pacte fédéral. Le pacte garantit l'existence des couvens, et le décret porte contre eux une sentence de mort, en les privant d'une condition de vie essentielle; l'admission des novices. Une telle mesure est une infraction au pacte fédéral et aux obligations qu'il imposoit au canton d'Argovie.

»C'est donc au nom de la foi jurée, non moins qu'au nom de la justice et de la religion, que le soussigné réclame contre le décret du grand conseil, plein de confiance que les autorités d'Argovie reconnoîtront la justice de sa réclamation, et s'empresseront d'y faire droit.

»Le soussigné offre à leurs illustres et honorables seigneuries l'assurance de sa haute considération.

»Le nonce apostolique près la confédération suisse,

» PHILIPPE, archevêque de Carthage. »

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le Saint-Père a nommé prélats de sa maison : M. l'abbé Albert-Jules Ruinart de Brimont, chanoine honoraire de Reims et chevalier de Malte; et M. Laurent Simonetti, chanoine de Saint-Jean de Latran, camérier secret surnuméraire de Sa Sainteté et sécrétaire de la congrégation des Etudes.

M. le cardinal Rivarola, après avoir visité les hôpitaux de Narni, de Todi et de Pérouse, inspecta le 20 octobre les travaux de reconstruction de la basilique de Sainte-Marie des Anges, près Assise, détruite par un tremblement de terre il y a quelques années. Son Eminence examina avec soin ces travaux, et fut étonnée de ce qui avoit déjà été fait. Elle parcourut les diverses parties de l'église, monta sur les échafauds, et encouragea les architectes et les ouvriers.

PARIS.—Le samedi 3 décembre, jour de la fête de saint François-Xavier, il sera célébré en l'église des Missions-Étrangères, une messe solennelle, à neuf heures précises, en l'honneur du saint apôtre des Indes, patron de l'œuvre de la Propagation de la Foi, et pour le succès des missions catholiques dans les pays étrangers d'outre-mer. La grand'messe sera suivie d'une messe basse pour les missionnaires et les souscripteurs décédés. Il n'y aura point de quête pour l'œuvre. Il sera dit aux mêmes intentions, à huit heures précises, des messes basses dans toutes les paroisses de la capitale.

Une indulgence plénière, applicable aux ames du purgatoire, est accordée à tous les membres de l'œuvre qui, s'étant confessés, étant vraiment pénitens, et ayant reçu la sainte communion, visiteront leur paroisse, et y prieront pour les fins ordinaires. Les malades et infirmes sont dispensés de la visite de leur paroisse, pourvu qu'ils accomplissent, selon leur pouvoir, les conditions requises.

A cette occasion, nous parlerons d'un écrit qu'on vient de publier sous le titre de *Coup d'œil sur l'OEuvre de la Propagation de la Foi*, 40 pages in-8°. Cet écrit fait connoître l'importance de l'œuvre et les motifs qui doivent porter les fidèles à s'y intéresser. Il y a dix chapitres en tout : le premier traite de l'excellence de l'œuvre ; le second fait connoître l'état déplorable des idolâtres ; le troisième retrace sommairement les bienfaits des missions catholiques ; le quatrième cite des exemples consolans des heureuses dispositions des peuples pour le christianisme ; le cinquième montre l'œuvre de la Propagation de la Foi comme un moyen suscité par la providence pour le soutien des missions ; le sixième expose les besoins urgens des différentes missions en Amérique et en Asie ; le septième donne une idée des missions protestantes, de leurs immenses efforts et de leurs maigres résultats, quoique les souscriptions annuelles n'aillent pas à moins de 30,000,000 fr. ; le huitième rappelle avec quel zèle plusieurs évêques ont encouragé et favorisé cette œuvre ; le neuvième renferme des témoignages de reconnoissance des évêques missionnaires pour les services que leur rend la Propagation de la Foi ; enfin, le dernier fait connoître les indulgences et les encouragemens accordés par le Saint-Siége à la même œuvre.

Pour concourir à cette œuvre, il ne faut que deux choses bien faciles ; appliquer une fois pour toutes à cette intention le *Pater* et l'*Ave* de sa prière du matin ou du soir, en y ajoutant : *Saint François-Xavier, priez pour nous ;* et donner pour les missions un sou par semaine.

Deux conseils établis à Paris et à Lyon répartissent les aumônes entre les différentes missions. Le compte des recettes et de leur emploi est publié chaque année. On y désigne les dons pour chaque mission, en indiquant les évêques et les chefs de missions qui ont reçu. Aucune œuvre de charité ne va donc plus sûrement à son but. Les relations des travaux des missionnaires sont envoyées des pays les plus éloignés et forment un recueil qui est la suite des anciennes et nouvelles *Lettres édifiantes*. Ce recueil, qui a pour titre *Annales de la Propagation de la Foi*, a déjà huit volumes, et offre un tableau très-intéressant de l'état de la religion dans les deux hémisphères.

On craint de voir se renouveler les scandales de l'affaire Dumonteil. Une cause appelée samedi à la première chambre du tribunal de première instance avoit pour objet de statuer sur le refus fait par le maire de Cli-

chy de procéder au mariage civil d'un sieur Doublet, refus fondé sur ce que celui-ci auroit reçu l'ordre de prêtrise. L'affaire a été remise au mercredi 30; il faut s'attendre que les avocats et les journaux vont profiter de cette occasion pour reproduire leur thèse favorite, heureux du moins s'ils pouvoient la soutenir sans sophismes, sans déclamations, sans calomnies.

M. l'évêque du Mans autorisa en décembre 1834 une pieuse association dite du *Bon-Pasteur*, qui a pour objet de faciliter aux pénitentes ou orphelines l'entrée dans la communauté du même nom, en pourvoyant aux besoins de l'établissement. Les moyens de succès de cette association sont la prière et l'aumône. Des personnes désignées recueillent la rétribution des associés. Des dames et des demoiselles charitables du Mans forment un conseil pour diriger l'œuvre. D'autres dames dans le diocèse y prennent aussi part. La chapelle de l'association est celle de la communauté du Bon-Pasteur, et le supérieur de la communauté est en même temps le supérieur de l'association. On fait tous les jours dans la communauté des prières pour les associés, et il y aura tous les ans une retraite de huit jours dans une des églises de la ville ou dans la chapelle de la communauté. Des indulgences ont été demandées à Rome pour cette œuvre, et le Saint-Père, par un rescrit du 24 juillet 1834, a accordé une indulgence plénière pour le dimanche du Bon-Pasteur aux associés et autres qui visiteront la chapelle de l'association, et prieront pour les fins ordinaires. Il y a aussi des indulgences particulières pour les associés qui feront quelque œuvre de piété ou de charité. Un autre rescrit du même jour accorde encore des indulgences pour les associés qui suivront les exercices de la retraite.

Un *Manuel des associés du Bon-Pasteur* offre un recueil de prières, d'indulgences et d'exercices qui peuvent convenir aux associés. On y explique en détail un *calendrier des indulgences* pour 1837, calendrier où sont marquées pour chaque jour de chaque mois les indulgences que l'on peut gagner. L'idée de ce calendrier est fort bonne. L'auteur conseille de consacrer chaque mois de l'année à quelque dévotion particulière, comme le sacré Cœur, la sainte Vierge ou quelque saint. Il indique ensuite pour chaque jour une indulgence plénière attachée à quelque prière ou dévotion, comme la confrérie du Sacré-Cœur, le Rosaire vivant et beaucoup de prières et de pratiques connues des ames pieuses. Toutes ces indulgences ne peuvent être gagnées par les mêmes personnes, chacun peut suivre à cet égard son attrait particulier, mais ce seroit une grande imprudence de négliger ces secours si propres à fortifier dans la route de la vertu et à expier les fautes passées.

Dans le *Manuel* explicatif les indulgences sont rangées par ordre; d'abord celles pour les prières et pratiques en l'honneur de la Trinité, et successivement celles pour des prières et pratiques qui ont Notre-Seigneur pour objet, ou qui ont rapport à la sainte Vierge et aux saints; enfin, les indulgences pour diverses prières et pratiques qui n'entrent point dans les classes précédentes. Tout cela est détaillé dans le *Manuel*, et le calendrier renvoie aux pages du livre. Ce calendrier ne se vend au Mans que pour le diocèse, l'auteur en ayant cédé la propriété à M. Pélagaud, à Lyon.

Le *Manuel* et le *Calendrier* ne portent point de nom d'auteur, mais on sait qu'ils sont dus à M. l'abbé Moreau, sous-supérieur du séminaire du Mans, qui est supérieur du Bon-Pasteur et qui est en même temps à la tête d'une autre œuvre dont nous parlerons plus tard. Le zèle du res-

pectable ecclésiastique suffit à des soins si divers, et justifie la confiance du prélat qui l'a chargé de diriger trois œuvres importantes.

A Annoville, canton de Montmartin-sur-Mer, diocèse de Coutances, la croix avoit été renversée à une époque funeste, et depuis ce temps elle étoit demeurée couchée sans honneur le long du chemin. On souhaitoit la relever, et c'est ce qui vient d'être fait par le zèle du curé et par la piété d'une personne vertueuse, mademoiselle Duparc, qui a voulu en faire les frais. Après une messe solennelle où assistoient les autorités, un sermon sur la croix fut prononcé par M. l'abbé Lucas-Girardville. Ensuite, on se rendit processionnellemem au lieu où la profanation avoit été commise. Là le célébrant, M. Fustel, fit l'amende honorable qui fut suivie des prières de la nouvelle consécration; le peuple étoit prosterné, et la croix relevée a reçu les hommages des fidèles.

M. l'abbé Testou, grand-vicaire de Grenoble, est mort dans les premiers jours d'octobre, à l'âge de 74 ans. M. Testou étoit né dans le diocèse de Die, et étoit, à l'époque de la révolution, professeur au séminaire de Die. Il ne sortit point de France pendant les jours mauvais, et resta caché dans les environs de Mens, prenant divers déguisemens pour aller visiter ceux qui réclamoient son ministère. Le plus souvent il étoit déguisé en roulier. Il passa ainsi dix ans au milieu de toutes sortes de dangers. Après le concordat, le siége de Die ayant été supprimé, il se trouva du diocèse de Grenoble, et fut fait curé de Mens. Il gouverna cette paroisse jusqu'en 1813, qu'il fut appelé à Grenoble comme grand-vicaire par M. Simon, alors évêque de cette ville. Ce choix fut universellement approuvé. M. Testou jouissoit de l'estime générale. On le trouvoit toujours prêt à rendre service à l'Eglise et au diocèse. Il fit pendant plus d'un an la classe au séminaire, quoique grand-vicaire. En dernier lieu, il étoit official et président du conseil de fabrique. Quelques journaux, en annonçant sa mort, l'ont appelé Teston; le nom de M. Testou étoit cependant bien connu en Dauphiné, depuis plus de vingt ans qu'il étoit grand-vicaire.

Le 15 novembre, M. l'archevêque de Malines s'est rendu à Saventhem, près Bruxelles, pour recevoir les vœux des six premières novices du couvent des Ursulines qui y sont établies depuis deux ans. Le prélat a visité le couvent et le pensionnat. Outre ce pensionnat, les religieuses tiennent une école séparée pour les pauvres et leur apprennent à travailler. C'est cette école dont l'existence date de 20 ans, qui a donné naissance à l'établissement tel qu'il existe aujourd'hui.

Une croix de mission a été plantée le 22 novembre à Saint-Trond, diocèse de Liége. Les rues et la grande place de la ville étoient décorées. Une soixantaine de jeunes gens se faisoient honneur de porter la croix et se relevoient alternativement. Les jeunes personnes avoient décoré le brancard avec élégance. Le clergé étoit suivi de la régence qui assistoit en corps à la cérémonie. Cette plantation de croix, le concours du peuple, la présence des autorités, les cris de *vive la croix*, tout cela formoit un spectacle consolant pour la piété, et donnoit un démenti aux calomnies et aux plaintes de quelques feuilles libérales de Belgique.

M. Joseph de Hommer, évêque de Trèves, est mort à Trèves le 13 novembre. Le prélat étoit né à Coblentz le 4 avril 1760; il étoit curé lorsqu'il

fut institué évêque dans le consistoire du 3 mai 1824. Le roi de Prusse l'avoit nommé chevalier de l'ordre de l'Aigle-Rouge, première classe, et le roi de Hollande l'avoit fait commandeur de l'ordre du Lion-Belge.

M. de Hommer s'annonça à son diocèse en 1824, par une lettre pastorale qui donna l'idée la plus favorable de son zèle. Elle renferme les avis les plus salutaires à son clergé. Le prélat avertissoit qu'il se rendroit très-sévère pour l'admission aux ordres; il promettoit de défendre les droits de l'épiscopat. Nous rendîmes compte de cette pastorale, Numéro du 27 novembre 1824. Nous parlâmes plus tard d'une pastorale du même évêque pour le carême de 1825, on remarqua comme une singularité qu'il y ouvroit un concours pour un ouvrage sur les dévotions populaires, et sur les raisons à alléguer pour et contre (voyez ce que nous en avons dit, tome XLIII, page 186.) Une lettre pastorale pour le carême de 1828 parut plus extraordinaire encore; elle présentoit sur le jeûne et l'abstinence une morale fort relâchée, et qui faisoit disparoître tout le précepte. Nous en parlâmes le 24 janvier 1829, d'après le *Courrier de la Meuse*, qui s'étoit plaint amèrement de cette étrange concession. Le prélat montra également beaucoup de complaisance, en conférant les ordres à des élèves du collége philosophique, formé à Louvain sous Guillaume; complaisance qui déplut fort au clergé belge. En 1828, il alla à Namur pour sacrer l'évêque de cette ville, M. Ondernard; le gouvernement lui fit rendre de grands honneurs.

En 1825, on avoit donné à M. de Hommer un coadjuteur; c'étoit M. Henri Milz, né à Coblentz le 21 novembre 1763, ancien grand-vicaire d'Aix-la-Chapelle, qui fut fait évêque de Sarepta *in partibus*. Mais ce prélat mourut le 30 avril 1833, à Coblentz, où il résidoit. Le 23 juin 1834, M. Guillaume Gunther fut fait suffragant de Trèves, sous le titre d'évêque de Sion *in partibus* Ce prélat est né à Coblentz le 31 octobre 1763. Les journaux annoncent qu'il a été élu évêque par le chapitre de Trèves en remplacement de l'évêque défunt.

POLITIQUE.

Les journaux révolutionnaires les plus ardens avoient donné eux-mêmes l'exemple de la modération et de la décence en présence de la tombe de Charles X. Ils s'étoient exprimés d'une manière, à peu près convenable sur la vie publique et les qualités privées de ce prince. Enfin, ils avoient rendu à sa mémoire les hommages qu'on peut attendre des passions adoucies et à demi-réconciliées.

Mais malheureusement il est une passion toujours vivante au sein de la classe révolutionnaire de juillet; c'est sa haine de la religion et de l'Eglise. Celle-là ne s'amortit point, et se reproduit en toute occasion avec son vieux levain et ses vieux ulcères. Ainsi, les anciens ennemis de Charles X n'ont consenti à quelques ménagemens envers sa mémoire qu'à une seule condition : c'étoit que la religion et le clergé de France demeureroient étrangers à la douleur publique, et muets sur l'événement qui a produit une sensation si générale et si vive. En s'imposant donc un peu de contrainte par rapport à ce qui regarde la personne du feu roi, l'esprit révolutionnaire a voulu s'en dédommager, et retrouver quelque part sa somme ordinaire de récriminations et d'injustices.

C'est principalement sur la lettre pastorale de M. l'Archevêque de Paris qu'il a cru pouvoir se rejeter pour s'indemniser de ce qu'il consentoit à perdre d'un autre côté. On n'imagine pas combien de choses les hommes de juillet ont su découvrir dans cette instruction. Selon eux, il n'est question de rien moins que d'une tentative politique *pour introniser impunément la restauration dans l'Eglise*. C'est le parti-prêtre qui cherche à reprendre son vieux

manteau, et à faire abus de l'extrême tolérance dont il jouit, pour dénoncer au monde ses griefs contre la révolution de juillet. Une chose surtout leur paroît étrange, c'est que dans cette occasion, l'*apôtre se soit fait journaliste*, et qu'après avoir recommandé que sa lettre pastorale ne fût pas lue au prône, M. l'Archevêque n'ait pas défendu également qu'elle fût connue par la voie ordinaire de la publicité.

D'abord, nous ne savons trop jusqu'à quel point il auroit dépendu de lui d'obtenir le secret de plusieurs centaines d'exemplaires imprimés et distribués à tout le clergé de son diocèse. En cela, il auroit été plus heureux que les ministres, dont toutes les lettres confidentielles adressées à MM. les préfets des départemens, nous reviennent fort exactement à Paris courrier par courrier. De plus, pour refuser les prières et les suffrages de l'Eglise à un prince qui a porté en France à juste titre le nom de *roi très-chrétien*, il est indispensable qu'un évêque puisse alléguer de puissantes raisons et les fasse connoître. Sans quoi il n'auroit pas le droit de prendre sur lui un refus pareil, dont chaque fidèle seroit autorisé à lui demander compte, et qui étonneroit l'univers chrétien avec d'autant plus de raison que, dans des pays où les vertus du feu roi ont moins brillé que dans le nôtre, et où l'on n'a pas les mêmes devoirs à remplir envers sa mémoire l'Eglise s'est montrée moins avare d'hommages, de deuil et de prières. Quand il n'y auroit que cette considération, on sent que la lettre pastorale de M. l'Archevêque porte avec elle sa justification, sa convenance et la nécessité de sa publication.

Un expédient est proposé au gouvernement espagnol par nos journaux révolutonnaires, pour le tirer d'embarras : ils lui conseillent de ne pas s'en tenir à la confiscation des biens qui appartiennent au clergé régulier et aux communautés religieuses, mais de s'emparer de toutes les dépouilles de l'église, sans aucune distinction, pendant qu'il y a la main. La plus riante perspective pour vous, lui disent-ils, est au bout de cette mesure. Vous retrouvez du crédit pour vos emprunts ; les nouveaux possesseurs de ces biens-là vous paieront des impôts; ils en feront commerce en les vendant et revendant; votre administration de l'enregistrement et des domaines percevra là-dessus des droits de mutation qui feront affluer l'argent dans vos caisses. Enfin, prenez, confisquez, mettez tout cela en circulation, et vous verrez combien ces richesses faciliteront les dépenses de votre révolution.

Rien n'est plus simple que ce calcul; et une chose qui nous surprendroit beaucoup seroit d'apprendre qu'un gouvernement tel que celui de la reine Marie-Christine n'y eût pas songé. Mais il en est de ce genre d'affaires comme des mariages pour lesquels il faut être deux, un marié et une mariée. A la vérité, pour faire des biens nationaux en Espagne, il n'est besoin d'être qu'un. Mais *quand il* s'agit d'en réaliser la valeur, ce n'est plus la même chose ; il faut être deux : un vendeur et un acheteur. Sans quoi, cela ressembleroit aux gens qui restent à marier faute de pouvoir trouver à qui le marché convienne. Ainsi ce n'est pas précisément la bonne volonté qui manque à Marie-Christine et à son gouvernement; ce sont les acquéreurs de confiscations.

L'histoire romaine nous fournit un exemple de confiance tout-à-fait différent. Annibal se trouvant aux portes de Rome, le champ où son armée campoit fut mis en vente, et les adjudicataires ne manquèrent pas pour en offrir un bon prix. Mais que voulez-vous! Les Espagnols n'ont pas la même idée du champ où campe don Carlos. Ils paroissent craindre qu'en l'achetant le marché ne tienne pas. Tout ceci est donc purement une affaire d'opinion et de confiance, à laquelle nos journaux révolutionnaires ne peuvent rien. Seulement nous croyons pouvoir leur assurer que si Marie-Christine ne fait pas ce qu'ils désirent, il n'y a

nullement de sa faute; l'excellente reine en est tout aussi fâchée qu'eux.

PARIS, 28 NOVEMBRE.

Les obsèques de S. M. le roi Charles X ont eu lieu le 11 à Goritz. Toute la population qu'il avoit su gagner par ses manières aimables et pleines d'une noble simplicité a pris une grande part à la douleur de sa famille si souvent éprouvée. Les magasins ont été fermés, et plusieurs ont été tendus de noir.

Le convoi suivi par la garnison, les autorités et des personnes de toutes les conditions s'est rendu à la cathédrale, où on a célébré une grand'messe; ensuite il s'est dirigé vers le couvent des Franciscains, situé à une petite distance de la ville, où le corps a été déposé dans un caveau.

Le fils et le petit-fils du roi ont suivi partout à pied le convoi, consolés peut-être un peu dans leur profonde douleur, en voyant la foule qui les pressoit, qui s'associoit à leur peine, et qui, bien que étrangère, vouloit rendre les derniers devoirs au meilleur des rois.

Un courrier expédié de Vienne par le prince de Metternich, a apporté à l'auguste fils de Charles X, et à la fille admirable du vertueux Louis XVI, les lettres les plus touchantes des membres de la famille impériale; l'empereur a offert les caveaux de la sépulture impériale pour y déposer le corps du roi.

Ces princes malheureux jouissoient, à la date du 16, d'une bonne santé, et étoient tous réunis dans le même hôtel, appartenant à M. le comte de Strussaldo. L'état sanitaire de Goritz étoit parfait.

— D'après un journal, l'ambassadeur du roi des Français à Vienne, M. de Saint-Aulaire, a pris tout de suite le deuil, en apprenant la mort du roi Charles X.

— Le gérant du journal la *France*, M. le baron de Verteuil de Feuillas, a comparu samedi dernier devant la cour d'assises, à cause du numéro de cette feuille, du 15 novembre, qui renfermoit un article sur les derniers momens du roi Charles X. Le parquet l'avoit cité directement sous la triple prévention d'attaque aux droits que le roi des Français tient du vœu de la nation; d'attaque contre l'ordre de successibilité au trône; et enfin d'adhésion à une autre forme de gouvernement. M. Plougoulm, chargé de soutenir l'accusation, a lu l'article incriminé, et a fort insisté pour établir la culpabilité du gérant du journal la *France*, sur le paragraphe suivant de cet article: « Le roi et la reine, ainsi que le jeune prince et la jeune princesse, à part la cruelle douleur dans laquelle ils sont plongés, jouissent tous d'une parfaite santé. » M. Plougoulm, après s'être récrié contre les titres de roi et de reine qu'on a donnés au dauphin et à la dauphine, et avoir dit qu'il étoit impossible qu'il y eût deux rois à la fois, que le duc d'Angoulême roi, Louis-Philippe Ier alors ne l'étoit pas, a requis la condamnation du gérant.

M. Delisle, rédacteur en chef du journal la *France*, s'étant chargé de la défense de M. de Verteuil, a pris ensuite la parole. Il s'est étonné de voir qu'on incriminoit une lettre écrite de Goritz sur les derniers instans du roi Charles X, et qui, rédigée à l'étranger, pouvoit contenir des expressions dont on ne se seroit pas servi en France. Il a dit qu'on n'avoit pas cru faire une chose blâmable, qu'on n'avoit pas eu l'intention d'attaquer le gouvernement en la publiant. M. Delisle a parlé ensuite des abdications et a demandé si, par suite, M. le duc d'Angoulême n'avoit pas été roi, quand ce ne seroit que pendant quelques instans, et si ce titre de roi qu'il a possédé entre la signature des deux abdications pouvoit lui être enlevé.

Le jury ayant déclaré le gérant du journal la *France* coupable sur tous les points, la cour a condamné M. de Verteuil à trois mois de prison, 300 fr. d'amende (minimum de la peine), à l'insertion et l'affiche du jugement, et aux frais du procès.

— M. de Polignac qui souffre de la goutte, et qui est aussi atteint de plusieurs autres infirmités, n'a pu quitter immédiatement le château de Ham. M. Guernon de Ranville n'ayant pas voulu abandon-

per son compagnon de captivité, est resté avec lui.

— M. Cass, nouvel ambassadeur des Etats-Unis en France, vient d'arriver à Paris.

— Le maréchal Soult ne sera pas, dit-on, de retour à Paris aussi promptement qu'on l'avoit cru. On ne l'attend plus maintenant que pour le mois de janvier.

— M. Agenor de Gasparin, maître des requêtes au conseil d'état, et chef du cabinet du ministre de l'intérieur, est parti pour la Suisse, chargé d'une mission qui a pour objet de visiter les prisons pénitentiaires de Genève et de Lausanne, et de recueillir tous les renseignemens qui peuvent éclairer l'administration sur les moyens d'améliorer notre système d'emprisonnement.

— M. Dubois, fils de l'ancien préfet de police sous le gouvernement impérial, est nommé auditeur au conseil d'état.

— Par arrêté en date du 22 novembre, le ministre de l'instruction publique a adjoint à la commission chargée d'examiner les questions relatives à la contrefaçon des livres français à l'étranger, M. Le Normant, imprimeur-libraire, et M. Charles Gosselin, libraire éditeur.

— Le journal ministériel du soir annonce que le projet de loi d'organisation des écoles secondaires et de haut enseignement de médecine sera discuté à la session prochaine.

— Les journaux des départemens parlent tous du départ pour Goritz de M. Berryer, qui n'a pas quitté Paris.

— Le bruit se répand que le ministre du commerce va visiter Lyon, afin d'apprécier par lui-même l'état malheureux du commerce de cette ville, et de s'entendre avec les autorités municipales sur les moyens propres à soulager la classe souffrante.

— Le tribunal de première instance de la Seine vient d'être saisi d'un grand nombre de demandes, de la part du préfet de la Seine, en expropriation pour cause d'utilité publique, toutes relatives au dégagement de l'Hôtel-de-Ville.

— M. le baron de Vasserot de Vincy, maréchal-de-camp, ancien aide-de-camp de monseigneur le duc de Bordeaux, commandeur de Saint-Louis et chevalier de plusieurs autres ordres, vient de mourir. M. de Vasserot étoit protestant.

— M. Carle Vernet, peintre d'histoire, membre de l'Institut, chevalier de l'ordre royal de Saint-Michel, né à Bordeaux le 14 août 1758, est mort hier d'une fluxion de poitrine. M. Carle Vernet est fils de Joseph, le peintre de marine, et père d'Horace Vernet. Il avoit été nommé, il y a quelques jours, officier de la Légion-d'Honneur.

— D'après une lettre de Suisse, la duchesse de Saint-Leu, à qui les émotions récentes qu'elle vient d'éprouver avoient causé une maladie, commence à entrer en convalescence. La duchesse persiste à vouloir suivre son fils en Amérique, et fait déjà des dispositions pour partir au mois de février prochain. Cependant elle n'a pu jusqu'ici trouver d'acquéreur pour sa terre d'Aremberg. Le comte de Survilliers (*Joseph Bonaparte*) a écrit, dit-on, à sa belle-sœur, pour lui offrir de l'accompagner en Amérique.

— Un journal dit que la Banque de France avoit, le 25 novembre, dans ses caisses, 99 millions en espèces, 12 millions en lingots, et 150 millions en divers papiers.

— L'administration des hospices de la ville de Paris vient de publier le compte détaillé de ses recettes et de ses dépenses pour l'année 1835. Ses dépenses sont d'environ 20 millions, et ses secours se sont étendus en 1835 sur 168,402 personnes.

— Les *Mémoires de mademoiselle Cochelet sur la reine Hortense et la famille impériale*, ont été saisis hier chez le libraire Ladvocat. Il paroît que cette saisie a été faite par suite d'une contestation sur la propriété du manuscrit.

— Il paroît que les blessures de mademoiselle Levasseur, quoique graves, ne donnent plus de sérieuses inquiétudes. Par suite de l'assassinat dont elle a été victime,

deux proches parens de mademoiselle Levasseur, qu'elle ne voyoit plus depuis long-temps; un de ses locataires et trois autres personnes avoient été arrêtés. Après un court interrogatoire, ces six personnes ont été relâchées.

— Les constructions du bazar Bonne-Nouvelle vont bientôt achever de couvrir l'emplacement que la suppression de la rue Basse-Porte Saint-Denis avoit laissé libre. Le bazar occupera sur ce boulevard une façade de près de 80 pieds de longueur, et longera tout le côté droit de l'impasse des Filles-Dieu, qui se trouve considérablement élargi.

— Le feu, en consumant les toiles d'emballage qui couvroient l'échafaud construit au sommet de l'obélisque, a mis à jour le pyramidion qu'on vient de refaire en carton-pâte. Ce pyramidion est lui-même terminé par un autre plus petit, aplati au sommet. Tout cela est à peu près de la couleur du granit de l'obélisque.

— Des commissaires de police ont visité l'avant-dernière nuit tous les garnis de la Cité, et ont arrêté un grand nombre d'individus déjà repris de justice.

— Maintenant la place du Palais-Royal est éclairée au gaz.

— La ménagerie du Muséum d'histoire naturelle vient de s'enrichir d'une magnifique paire de guibs. Le mâle surtout, par les raies blanches irrégulièrement disposées qui ornent son pelage fauve, et qui ressemblent à des raies tracées à la craie, justifie très-bien le nom d'antilope écrite (*antilope scripta*) depuis long-temps donné à cette espèce de ruminans.

— Les eaux de la Seine sont maintenant à plus de 5 mètres au-dessus de l'étiage. Tous les ports sont couverts d'eau, et la rivière déborde sur plusieurs points, tant en amont qu'en aval.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le sieur Delau, ancien instituteur à Château-Thierry (Aisne) prévenu d'attentat aux mœurs, a été condamné, par tribunal correctionnel de Soissons, à trois ans de prison, 300 fr. d'amende et dix années d'interdiction.

— On lit dans le *Journal de l'Aisne*, 24 novembre :

« Sur la proposition de M. le préfet, M. le ministre du commerce a, par décision du 18 de ce mois, accordé sur le fonds du Trésor, un secours de 3,500 fr. aux habitans de Laversine, canton de Vic-sur-Aisne, qui ont été victimes de l'orage du 14 août dernier, et pareille somme de 3,600 fr. pour les incendiés de Saint-Mard. Cette somme sera mise incessamment à la disposition de M. le préfet, qui en fera la répartition. »

— Plusieurs Anglais qui étoient au service de la reine Christine, ont traversé la ville d'Amiens escortés par la gendarmerie; la misère et le dénûment absolu de ces malheureux faisoient mal à voir.

— L'instruction relative à l'évasion des prisonniers de Doulens est terminée; la chambre du conseil a dû prononcer jeudi.

— M. Ebert, doyen de la cour royale de Colmar, chevalier de l'ordre de la Légion d'Honneur, vient de mourir.

— On lit dans le *Courrier du Haut et Bas Rhin* que l'instruction relative au complot de Strasbourg est terminée, et que MM. Rossée, procureur-général, et Wolbert, conseiller à la cour royale de Colmar, viennent de quitter Strasbourg.

— Le colonel de gendarmerie en retraite, Rivaud, député de la Haute-Vienne à la convention, et membre du conseil des cinq-cents pour le département de la Seine, est mort le 6 novembre à Guéret, dans sa quatre-vingt-troisième année. M. Rivaud, qui fit partie de la Gironde, fut envoyé en 1799 par le directoire, en qualité d'embassadeur, près de la république cisalpine.

— Un journal prétend qu'il vient de mourir, à Nantes, une femme dont la maladie a présenté tous les caractères du choléra. Une feuille de Nantes qui nous

— Nous avons dit que la peste ravageoit Constantinople ; elle dépeuple aussi Andrinople et Magnésie.

Une nouvelle composition musicale et religieuse, sous le titre de *Ave Regina*, grand solo pour tenor ou soprano, avec chœur et accompagnement de piano ou d'orgue, vient de paroître. C'est à M. Poisson que nous devons cette musique fraîche d'idée et empreinte de ce caractère religieux porté à un si haut degré dans toutes les compositions de cet auteur.

On peut se procurer ce morceau, ainsi que toutes ses autres compositions, chez lui, à Paris, rue des Cinq-Diamans, 18.

Le Gérant, **Le Besgue.**

BOURSE DE PARIS DU 28 NOVEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 106 f. 00
QUATRE p. 0/0 j. de sept.—98 fr. 50
TROIS p. 0/0, j. de juin. — 79 f. 25
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr.00
Act. de la Banque. 2300 f. 00
Empr. national. 000 f. 00
Bons du Trésor. 0 0/0
Rente de la Ville de Paris. 000 00
Obl. de la Ville de Paris. 1222 f. 50
Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00

Quatre Can., 1200 f. 00
Caisse Hypoth 757 fr. 50
R. de Napl. 98 f. 15
Emp. rom. 99 f. 1/2
Cortès, 00 fr. 0/0
R. d'Esp. 0000.
R. d'Esp. 00 f.
Empr. r. d'Esp. 00 f 0/0
R. p. d'Esp. 00 f. 0/0
Empr. Belge. 100 fr.
Empr. d'Haïti. 370 f.
Empr. grec... 0000.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP.
Quai des Augustins, n. 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2740.

JEUDI 1er DÉCEMBRE 1836.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

LA SYMBOLIQUE,

OU

EXPOSITION DES CONTRARIÉTÉS DOGMATIQUES ENTRE LES CATHOLIQUES ET LES PROTESTANS, D'APRÈS LEURS CONFESSIONS DE FOI PUBLIQUES;

PAR J. A. MOEHLER,

Professeur à la Faculté de théologie de Munich.

Quatrième article.
(Suite et fin des Nos 2729 et 2734).

Le livre second de la Symbolique est consacré à l'exposition des doctrines des petites sectes protestantes. Ces sectes ont un caractère fort différent. Les unes peuvent, à juste titre, être considérées comme les filles des églises *évangélique* et *réformée*. Les autres sont plutôt une réaction contre elles, puisqu'elles ont embrassé des principes diamétralement opposés. Cependant elles ont *cela* de commun qu'elles se sont aussi constituées indépendantes de la grande Eglise.

Les premiers réformateurs ne poussèrent point leur doctrine jusqu'à ses dernières limites; plus d'une fois même ils en combattirent des conséquences qui en étoient bien et dûment déduites. Leur idée fondamentale, c'est que l'Esprit saint agit seul dans le fidèle, que celui-ci ne possède ni pensée ni vouloir pour les choses du ciel. En conséquence, ils proclamèrent l'Ecriture la seule règle de foi. Mais ce système, réduit à ces termes, n'étoit pas, si on peut s'exprimer ainsi, assez arrondi. Ils vouloient bannir tout moyen humain pour éclairer le fidèle; mais la parole écrite n'est-elle pas le véhicule *humain* de la parole divine? Ils déclaroient inutile l'action de l'intelligence; mais une parole écrite dans un autre idiome, n'a-t-elle pas besoin d'être traduite? Le sera-t-elle aussi par l'Esprit saint? Si cette parole contient des faits, des détails de mœurs qui appartiennent à une haute antiquité, la connoissance de l'histoire, de l'archéologie, qui sont bien quelque chose d'*humain*, sera-t-elle complètement inutile? On peut faire la même question sur les difficultés qui naissent du style des écrivains sacrés, et à la solution desquelles l'étude des langues qui ont quelques rapports avec l'hébreu ne sauroit être inutile. Il est aisé de conclure de là que tout n'est pas fait quand un livre qui a traversé les siècles, voyagé au-delà des mers, subi l'épreuve de plusieurs traductions, est déposé dans les mains d'un homme. Cette facile conclusion, quelques disciples de Luther la tirèrent, non au profit de l'Eglise catholique, mais en faveur d'une espèce d'illuminisme. A peine la réforme avoit-elle cinq années de date, que les chefs des anabaptistes parlèrent de révélations qu'ils avoient reçues du ciel, et vinrent proclamer l'inutilité de la parole écrite. Ils annoncèrent en outre le règne prochain et visible de Dieu sur la terre, et l'abolition de toute autre souveraineté. Des anabaptistes sortirent différentes sectes, dont la plus considérable est celle qui reconnoît Memno pour chef. A l'imitation de ces sectaires, et tirant à leur exemple les dernières conséquences des principes posés par Lu-

ther, Swedenborg mit de côté l'Ecriture. Mais au lieu d'un règne visible de Dieu dans le monde, qui pût instruire les hommes par lui-même, l'illuminé suédois se déclara l'organe de la révélation divine. Il prétendit converser familièrement avec les êtres supérieurs qu'il croyoit voir sous une forme corporelle. Des songes, des rêveries, les fantômes d'une imagination en délire, voilà ce qu'il propose de substituer à l'autorité de l'Eglise. Les *quakers* sont aussi des illuminés, dont les doctrines sont assez connues.

Les frères Moraves qui formoient le reste des disciples de J. Hus ne devroient peut-être pas être comptés parmi les sectes protestantes ; ils s'étoient déjà constitués en corporation religieuse dès l'année 1450, mais leur alliance d'abord avec Luther, et plus tard avec les *piétistes*, autorise à les regarder comme une branche du luthéranisme. Nous venons de nommer les *piétistes*. Ils vouloient réformer la réforme allemande. Les méthodistes se proposèrent de réformer la réforme anglicane. Il s'établit même des relations entr'eux, mais qui furent bientôt rompues par les chefs de ces deux sectes. Ils diffèrent de Luther sur plusieurs points, dans lesquels ils se rapprochent des catholiques; ils n'exagèrent pas la doctrine des premiers réformateurs, en recourant comme les anabaptistes au règne visible de Dieu; comme Swedenborg, à des visions qui puissent suppléer à l'insuffisance de la Bible : mais ils croient que notre justification nous est révélée par des signes intérieurs. Ces sociétés religieuses ont éprouvé aussi des dissensions intestines, que M. Mœhler retrace avec soin.

Les sociniens, comme nous l'avons déjà remarqué, sont plutôt une réaction qu'une filiation de la réforme. Comment, en effet, une doctrine qui déifie la raison, qui élève la liberté outre mesure, pourroit-elle avoir sa source dans la croyance des réformes qui anéantissent la raison et la liberté? Deux principes diamétralement opposés ne peuvent être le complément l'un de l'autre. Cependant il est un point de vue où l'on peut considérer une des deux erreurs comme mère de l'autre. Répudiée par la réforme, la raison humaine s'est vengée d'une manière terrible. Pour montrer qu'elle existoit, elle a renversé l'édifice de son implacable ennemie. Ce que nous disons des sociniens est encore plus vrai des rationalistes. Si quelque homme du monde lisoit ceci, il seroit fort surpris du reproche que nous faisons à Luther et à Calvin : rien n'est pourtant *plus* constant que cette erreur consignée dans leurs symboles et leurs apologies publiques.

Telles sont les sectes dont M. Mœhler développe les symboles dans le second livre de son ouvrage. Il y suit une marche un peu différente que dans le livre précédent. Il n'oublie pas de signaler les rapports des petites sectes protestantes avec l'Eglise catholique, ainsi que les points d'opposition qu'elles ont avec elle. Mais le parallèle est plus souvent établi entre les grands et petits réformateurs ou entre ces derniers seulement. L'on conçoit qu'ayant été obligé d'exposer la doctrine catholique dans le premier livre, il n'ait pas eu besoin d'en reproduire les symboles dans le second. Celui-ci, du reste, est plus riche en détails historiques, et il a en outre l'intérêt que doivent naturellement inspirer des sectes moins

connues que celles de Luther et de Calvin.

Il nous reste maintenant à exprimer un jugement sur cet important ouvrage. Nous n'avons pas éprouvé, en le lisant, l'enthousiasme dont paroissent avoir été saisis les compatriotes de l'auteur. Tel qu'il est, cependant, il est très-digne de l'attention du clergé français. Il peut être utile, non-seulement aux ecclésiastiques, mais aux hommes du monde capables de lectures sérieuses et de suivre des discussions arides sans doute, mais d'un si haut intérêt pour la science de la religion, pour celle de l'histoire et même pour la politique, lorsque ceux qui s'occupent de cette dernière voudront remonter aux causes éloignées des grandes commotions de la société.

L'on ne trouvera point dans la *Symbolique* cette clarté de style que les écrivains allemands ne paroissent pas priser autant que nos bons auteurs français. Peut-être la discussion pourroit être plus resserrée sur certains points, et sur d'autres plus développée, afin de signaler toutes les conséquences des doctrines protestantes. Quoi qu'il en soit de ces critiques, la *Symbolique* a de grands avantages.

1° Elle offre le texte des symboles et des écrits des réformateurs, avec assez d'étendue, pour qu'on en pénétre bien l'esprit et le sens.

2° Ces textes deviennent plus clairs, étant mis en présence des symboles catholiques.

3° Des rapports naturels, ingénieux et souvent nouveaux entre les différentes parties, soit de nos dogmes, soit des erreurs opposées, sont signalés par M. Mœhler.

4° On y trouve des dates précieuses et des détails historiques intéressans sur les commencemens et les progrès des différentes sectes.

5° La modération qui règne dans l'ouvrage peut le rendre très-utile à des dissidens qui auroient sérieusement envie de s'éclairer.

6° Enfin ce n'est point un livre fait à la hâte. Il est le résultat des leçons d'un professeur savant et consciencieux qui a été obligé, en exposant ses idées, de les mûrir, de les compléter, de les *clarifier* pour les rendre plus utiles à ses élèves.

Peut-être eût-il été désirable que l'auteur oubliant un instant le titre de son ouvrage qui l'obligeoit à n'exposer et à ne commenter que des symboles ou des écrits qui en tiennent la place, nous eût décrit, du moins autant que la chose est possible, le rationalisme allemand. Sans doute qu'il est difficile de peindre le chaos; mais si on ne peut dire ce qu'il est, nous pouvons savoir ce qu'il n'est pas; c'est déjà beaucoup pour en inspirer de l'horreur. L'exégèse allemande auroit bien mérité aussi de nous être signalée avec tous ses vices et toutes ses témerités. Si cet examen n'entroit pas rigoureusement dans le plan de l'auteur, il ne s'en écartoit pas non plus, puisqu'il s'agissoit de suivre le protestantisme dans le développement naturel de ses principes.

Mais il est inutile de tracer ici un nouveau plan : nous pouvons, sans être trop indulgens, nous contenter de celui qui a été rempli. Dieu veuille que la frivolité du public et les loisirs des ecclésiastiques instruits permettent de multiplier des travaux semblables sur toutes les parties de la science ecclésiastique! F.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS.—M. l'abbé Morisset, grand-

vicaire et chanoine de Blois, prêche la station de l'Avent à Saint-Roch. Son discours le premier dimanche de l'Avent étoit sur le jugement dernier. Le péché, a-t-il dit, doit être considéré comme désordre et comme scandale ; comme désordre, il trouve son expiation dans le jugement particulier, qui saisit l'homme à la mort. Mais, comme scandale, il appelle une autre réparation qui est nécessaire, et qui sera rigoureuse. Telle a été la division du discours.

Un jugement public et universel est nécessaire pour être la solennelle justification de la providence, trop souvent en ce monde méconnue et calomniée. Il l'est encore pour venger l'humanité sainte de Jésus-Christ, aussi publiquement méconnue et outragée ; méconnue par les hérétiques qui altèrent sa doctrine, et par les incrédules, qui ne veulent voir en lui qu'un grand homme, et qui refusent de reconnoître sa divinité ; la chaîne des blasphémateurs est longue, depuis Judas jusqu'à Voltaire. L'humanité sainte de Jésus-Christ, outragée par les Juifs qui le crucifièrent, l'est encore par les chrétiens coupables qui le crucifient dans son sacrement adorable ; mais J.-C. paroîtra au jugement dernier, tenant d'une main la croix teinte du sang qui sauva le monde, pour se faire reconnoître de tout l'univers, et pour frapper les blasphémateurs et les impies qui ont infligé ou renouvelé le supplice de la croix. Ici l'orateur a tracé un beau tableau de l'avénement du Fils de Dieu.

Dans le deuxième point, il a montré combien le jugement universel seroit rigoureux. Dieu créateur demandera compte à l'homme de l'usage des bienfaits qui lui avoient été prodigués, et Dieu rédempteur demandera compte au chrétien de l'usage de tant de grâces. L'homme et le chrétien qui ont abusé de ces bienfaits et de ces grâces seront punis avec une rigueur proportionnée à leurs fautes. L'orateur a présenté le contraste du bonheur du juste avec le malheur éternel de l'impie.

Une composition noble et pure relève dans ce discours le mérite de pensées justes, solides et élevées M. l'abbé Morisset dont le talent étoit déjà apprécié en province, fit imprimer, il y a quelques années, un éloge de Jeanne-d'Arc, dont nous avons rendu compte dans ce journal.

Samedi prochain, 3 décembre, entre six et sept heures du soir, M. Gauthier, de l'institution royale des Jeunes-Aveugles, improvisera un *Te Deum* sur l'orgue de l'église Saint-Nicolas-des-Champs, à l'occasion de la fête patronale de cette paroisse. Le peu d'organistes véritables qu'il y a aujourd'hui, la cécité de M. Gauthier, et son talent déjà connu, ajouteront un grand intérêt à cette œuvre musicale.

Depuis que nous avons rendu compte de la pose de la première pierre de la cathédrale de Belley, nous avons reçu la relation imprimée de la cérémonie sous le titre de : *Cathédrale de Belley; de sa reconstruction*, par M. Depery, vicaire-général, in-8°. Cet écrit, qui n'a été tiré qu'à cent exemplaires, commence par une notice historique sur la cathédrale de Belley. Cette notice, qui est dans un style poétique, suppose que Belley tire son nom de Bellone, et que César bâtit dans ce lieu un temple à la déesse des combats. Depuis, les chrétiens y élevèrent une église au vrai Dieu. Cette église, réparée et agrandie à plusieurs reprises, fut brûlée dans le XII[e] siècle et restaurée par l'évêque de ce temps-là, Ponce de Balmey. Dans le XV[e] siècle, le chapitre fit reconstruire le chevet de la cathédrale en style gothique; mais un procès causa l'interruption du travail. En 1794, pendant la terreur, les deux clochers furent abattus, sans doute par les ordres du représentant Al-

bitte, qui signala sa mission dans ce pays par ses folies et ses fureurs. La chute des clochers ébranla l'édifice. La révolution et la suppression du siége de Belley firent vraisemblablement négliger les réparations nécessaires. Vers 1808, la ville de Belley acheta le vieux clocher de l'ancienne abbaye de Saint-Sulpice, abbaye en règle de l'ordre de Citeaux. On fit ajuster ce clocher sur la porte de l'église, ce qui paroît une opération fort singulière et ce qui dut produire un effet très-bizarre.

Mais un tremblement de terre qui eut lieu le 22 février 1822 endommagea encore la cathédrale. Les murs surplombèrent, il fallut les retenir par de grosses bandes de fer qui traversoient l'église. Dans les derniers temps de la restauration, des rapports faits par des hommes de l'art constatèrent le mauvais état de l'église et le péril imminent de sa chute. M. l'évêque de Belley sollicita des fonds, mais les formes administratives retardèrent le succès de ses démarches. Le prélat renouvela ses instances sous le gouvernement actuel et obtint enfin qu'on mît la main à l'œuvre. Les travaux ont été adjugés pour 186,000 fr. et s'exécutent sous la direction de M. Chenavard. La façade sera du style gothique, elle sera surmontée d'une tour carrée de 120 pieds de haut; le conseil des bâtimens a voulu que cette nouvelle construction se raccordât avec celle du sanctuaire qui est du XVe siècle, afin que lorsque la nef sera aussi reconstruite, l'église ne présente plus qu'un parfait ensemble.

Il n'est donc question encore que de relever le clocher et la façade; plus tard on espère avoir des fonds pour rebâtir la nef.

La pose de la première pierre se fit, comme on l'a vu, avec la plus grande pompe. M. l'évêque avoit publié le programme de la cérémonie. Il se concerta à cet égard avec toutes les autorités. M. le préfet du département se rendit à Belley. Le 14 octobre, M. l'évêque et un nombreux clergé allèrent processionnellement sur l'esplanade qui est devant l'église. On chanta les litanies des saints et les autres prières marquées dans le Rituel. M. l'évêque bénit la pierre et les fondemens de l'église. Plus de cent prêtres assistèrent à la cérémonie, ainsi que le préfet, le sous-préfet, le maire et beaucoup d'autres fonctionnaires. Le soir l'évêché, les maisons des chanoines et le séminaire furent illuminés.

La relation donne le texte des inscriptions latine et française qui ont été déposées dans la première pierre du pilier avec des plans, des monnoies et des médailles. Ces inscriptions sont trop longues pour être citées ici. Nous ne pouvons non plus donner les discours prononcés par M. l'évêque et par M. le préfet.

M. l'abbé Depery a orné sa notice d'un plan de la façade et de la tour, qui nous paroissent d'une forme élégante dans le genre gothique. Un autre plan indique ce qui restera de l'ancienne église; cela se borne au sanctuaire et à une très-petite partie de la nef.

Un accident tout récent prouve qu'il étoit temps que le gouvernement s'occupât de la restauration de la cathédrale de Belley. Le samedi 19, une partie de la voûte de la cathédrale qu'on étoit occupé à démolir, s'est écroulée d'elle-même; heureusement que c'étoit à l'heure où les ouvriers étoient absens pour prendre leur repas, personne n'a été blessé.

Le 20 novembre, on a célébré à Aix la fête de saint Mitre, patron de la ville. Son histoire n'est guère connue que par Grégoire de Tours, qui en fait mention. Il paroît qu'il souffrit le martyre à Aix sous Dioclétien. C'étoit l'usage autrefois de porter en procession ses reliques aux prisons. On est revenu cette année à l'ancienne coutume, sur la demande de l'œuvre

pieuse qui s'occupe du soulagement des prisonniers. Le chapitre de Saint-Sauveur, accompagné des diverses confréries de Pénitens, s'est rendu aux prisons de la ville. Le clergé seul est entré dans la chapelle. Une messe solennelle a été célébrée par M. l'abbé Jaquemet, vicaire-général. Les détenus ont chanté en chœur des cantiques composés par l'un d'eux. Le salut a ensuite été donné; les prisonniers ont reçu la bénédiction derrière leurs grilles, et ont recommencé à chanter un cantique pendant que la procession sortoit.

Le clergé est rentré à Saint-Sauveur un peu après dix heures. Une messe en musique a été célébrée. Des amateurs l'ont exécutée sous la direction de M. Silvestre, maître de musique de la métropole. M. Gal, vicaire-général, officioit. Après la révolution de juillet, on avoit supprimé la dotation de la maîtrise, mais le clergé métropolitain a fait des sacrifices, et le conseil général, qui n'avoit jamais abandonné tout-à-fait cette école, a doublé cette année la foible subvention qu'il lui avoit accordée.

Le mardi 22 octobre, un ecclésiastique de Mâcon, M. l'abbé Moreau, vicaire de Saint-Pierre de cette ville, se retiroit chez lui vers les sept heures et demie du soir, lorsque quatre jeunes gens de Mâcon qui le suivoient, se mirent à crier après lui. Ces jeunes gens étoient ivres, et leurs huées continuant, M. Moreau crut devoir se mettre de côté et les laisser passer sans rien dire. Ils le joignirent et le coudoyèrent. Il les invita à prendre garde à ce qu'ils faisoient; il avoit des pierres à ses pieds, et il en saisit en effet plusieurs pour leur en imposer. Les jeunes gens l'entourent et se saisissent de lui. L'un d'eux lui déchire sa soutane, l'autre le tire par sa ceinture, un troisième le frappe à coups de poings sur la tête. L'abbé *laisse tomber ses* pierres, et se défend comme il peut contre les quatre assaillans. Un jardinier qui demeuroit près de là sort de chez lui, et fait vainement des remontrances aux jeunes gens. La femme du jardinier cria au secours. Des gendarmes qui se trouvoient près de là arrivent, mais trois des jeunes gens avoient pris la fuite. On ne put saisir que le nommé Guillemet, qui a déjà été traduit en justice pour des rixes. Il contrefit le mort, et on fut obligé de le porter à l'Hôtel-de-Ville, d'où il est parvenu peu après à s'échapper. Ainsi, on ne tient personne, car, quoique les trois autres soient connus, ils ne sont pas arrêtés. Les mauvais sujets sauront donc qu'ils peuvent impunément insulter et frapper un prêtre.

Le correspondant qui nous apprend ce fait, s'effraie de l'esprit qui règne parmi une partie du peuple à Mâcon. La pratique de la religion est de plus en plus abandonnée. Malheureusement, la classe aisée ne donne pas toujours à cet égard le bon exemple. Les chefs de famille ne paroissent point à l'église; comment leurs enfans se croiroient-ils obligés de la fréquenter? La décadence des mœurs y est sensible.

Nous nous flattions que les persécutions contre les bons Frères des Ecoles chrétiennes se dissipoient peu à peu, et voilà que nous apprenons coup sur coup que, dans trois villes, les conseils municipaux ne veulent pas en entendre parler. A Rouen, le conseil municipal a refusé les fonds demandés pour les écoles de Frères, quoique le maire eût appuyé cette demande, et que les services des Frères soient incontestables. A Valence, on a supprimé l'école des Frères, et on a adopté à leur place une école mutuelle. A Nevers, on a aussi refusé une allocation aux Frères; quelques journaux avoient même dit que le ministre de l'instruction publique avoit sollicité en leur faveur le con-

seil municipal de cette ville, et ils lui en faisoient un sujet de reproche. Nous n'aurions garde de blâmer le ministre d'intervenir dans ce sens, mais le *Journal des Débats* explique que le ministre n'avoit pas précisément formé de demande. Seulement, il avoit chargé le préfet de s'informer si le conseil municipal vouloit ou pouvoit voter une subvention pour l'école des Frères, avant de décider si le gouvernement devoit accorder des fonds pour cette école, qui n'étoit plus soutenue que par des souscriptions particulières, et qui réclamoit un secours Il faut avouer que cette espèce d'intervention n'est pas bien despotique. Enfin, à Toulouse, où l'on demandoit aussi une allocation pour les écoles de Frères, le conseil municipal, malgré les efforts de M. Romiguière, n'a accordé que la moitié de la somme demandée.

La maison de Sainte-Hélène de Chambéry, qui est le dépôt de mendicité de la ville, mériteroit peut-être d'être observée par les économistes et philantropes qui s'en vont chercher péniblement, et même au-delà, les moyens de rendre ces sortes d'établissemens vraiment utiles. Le général de Boigne, auquel la Savoie doit tant de belles fondations, a voulu que celle-ci fût desservie par les Sœurs de Saint-Joseph, et par là il a pourvu à la bonne direction de la maison. Là, cent pauvres sont réunis; les sexes y sont rigoureusement séparés; toutes les sorties de vagabondage sont interdites. La journée du pauvre se partage entre le travail et la prière. Tous ceux qui sont morts ont reçu les secours de la religion. Il en est qui sont sortis pour rentrer dans des ateliers ou dans leurs familles, ou qui sont placés comme domestiques. Ainsi, on ne voit point là les vices et les désordres, qui ailleurs affligent les regards. La religion, qui préside à l'établissement, y maintient l'harmonie, la discipline et la paix. Le 19 octobre, M. l'archevêque de Chambéry visita la maison et y célébra la messe. Les pauvres s'approchèrent de la sainte table; ils s'y étoient préparés par une retraite de plusieurs jours qu'ils avoient eux-mêmes demandée au Père Célestin, leur aumônier; sept ont reçu la confirmation, et un a fait sa première communion. Le prélat leur a adressé une pieuse exhortation, a visité ensuite l'établissement, a encore parlé aux pauvres dans les salles, et les a invités à bénir la mémoire de leur généreux fondateur.

POLITIQUE.

En sa qualité de journal bien intentionné, le *Constitutionnel* a toute permission de traiter les matières politiques que les lois de septembre interdisent aux autres. Il ne faut pas demander s'il en abuse pour faire un mauvais lot à ceux qu'il appelle les *prétendans* aux deux couronnes de France et d'Espagne, et qui n'ont pas le bonheur d'être bien notés sur ses livres.

Comme il n'y auroit peut-être pas sûreté pour tout le monde à le suivre sur le terrain où il marche librement à la faveur de ses priviléges et de ses bonnes intentions, il faut avec lui savoir réduire le débat à très-peu de points. Après le *monstre de Lisbonne*, il n'existe pas aux yeux du *Constitutionnel*, de *prétendans* aussi monstrueux que les deux qu'il signale. Pour ne parler que de celui d'Espagne, l'énormité de son crime consiste principalement en ce qu'il attaque la position de l'*innocente Isabelle* II, d'un enfant qui n'est cause de rien, et devant lequel toutes les armes devroient tomber des mains. Or, nous ne conseillons pas au *Constitutionnel* de prendre sa thèse par là, et d'opposer ainsi purement et simplement aux droits de don Carlos l'âge et l'innocence de sa nièce. Cela auroit l'inconvénient de faire planche pour les autres *prétendans* qui pourroient se trouver ail-

leurs dans le même cas, et avoir des arguments semblables à mettre en avant. Car dans les temps et dans les pays de révolution, ce ne sont pas des têtes innocentes qui manquent; c'est la justice politique; c'est la raison et la bonne foi, et particulièrement la logique.

Le *Constitutionnel* ajoute que l'absolutisme européen a les yeux fixés sur le *prétendant* don Carlos. et qu'il se promet tout du triomphe de sa cause. Il est certain que pour les gouvernemens bien ordonnés, qui ont le désir de vivre, c'est un genre de triomphe moins redoutable que celui de l'insurrection et de la révolte des peuples souverains.

Les hommes d'état de notre ordre de choses seroient vraiment bien bons de s'inquiéter des embarras de situation où ils pourroient tomber. Ils n'ont qu'à lire les journaux de l'opposition ; ils y trouveront un moyen bien simple de sortir de toutes les difficultés et de toutes les gênes. Cela ne tient qu'à la différence d'un nom de ministre au lieu d'un autre. Mettez par exemple, disent-ils, M. Thiers à la place de M. Guizot, et tout sera fini. Tout à coup vous redeviendrez imposans pour les puissances du dehors; l'état où vous voyez l'Espagne changera entièrement de face, et sous très-peu de temps il n'y paroîtra plus. Au-dedans tout marchera comme par enchantement; les bienfaits de la révolution vous arriveront ; *le pays reprendra* confiance et vigueur; la vie sera rendue à ses institutions constitutionnelles ; vous n'entendrez plus parler des souffrances du commerce, et de toutes ces vilaines banqueroutes qui menacent d'arrêter l'industrie dans son essor. En un mot, vous serez heureux comme des rois, et riches comme des Crésus.

Tout cela ne tient à rien et dépend de vous entièrement. Vous n'avez qu'à substituer seulement à tel chef de la doctrine, tel chef du tiers-parti qu'on vous désignera ; et vous serez tout étonnés de voir de combien peu de chose dépendoit le bonheur de la France. Ainsi, lorsque vous serez ennuyés de votre mauvaise situation au-dedans et au-dehors, vous n'aurez qu'à dire, vous en sortirez quand il vous plaira. Il ne vous en coûtera que la peine de retirer à M. Guizot la plume qui signe toutes vos misères, pour la mettre à la main de M. Thiers, qui signera votre bonheur quand vous voudrez. En attendant, cessez de vous inquiéter de votre mal, puisque vous en savez le remède, et que le médecin est là tout près pour vous en guérir.

Quoi qu'on en dise, notre société est malade d'autre chose que du besoin de liberté. L'occasion de faire cette remarque se présente tous les jours dans les cours d'assises et dans les tribunaux de police correctionnelle. Jamais le besoin dont il s'agit n'est allégué par les accusés comme le moteur des actions qui les conduisent devant la justice. Au contraire, beaucoup d'entre eux, quand il est question de leur rendre la liberté, déclarent formellement qu'ils ne savent qu'en faire, et il n'est pas rare de les entendre demander comme une faveur qu'on veuille bien leur laisser la prison comme moyen d'existence. Un cas semblable s'est encore reproduit ces jours derniers au tribunal de police correctionnelle de Paris, où une femme qui n'est pas très-âgée, s'est débattue longtemps contre ses juges pour tâcher d'obtenir qu'ils la fissent renfermer de nouveau à Saint-Lazare, d'où elle sortoit. Renvoyez-moi *à Lazare*, s'écrioit-elle, mes charitables messieurs, renvoyez-moi *à Lazare* !

On peut juger par là, du reste, que si l'on est bien *à Lazare*, ce n'est pas sous le rapport de la vie morale. Voilà du moins une femme dont le langage n'annonce pas qu'on s'y occupe beaucoup de cette partie de l'existence des détenus, ni qu'on les entretienne dans les plus simples habitudes de la religion. Vous voyez en effet qu'ils ne connoissent pas seulement le nom patronymique de la maison où ils demeurent, et qu'ils en sont encore là-dessus au calendrier de 93. Tandis que cette femme s'agitoit sur son banc à la

police correctionnelle pour obtenir qu'on la fît reconduire *à Lazare*, un autre prévenu qu'on interrogeoit dans la salle d'audience voisine s'annonçoit pour être domicilié au *Faubourg-Antoine*.

Tout cela aide à expliquer pourquoi, dans les basses classes du peuple, on n'entend jamais personne mettre le manque de liberté au nombre des privations et des besoins dont la société souffre. Elles sentent qu'au degré où la liberté d'irréligion et de corruption se trouve portée, elles n'ont rien à demander de plus. Mais c'est-là précisément ce qui compromet l'existence sociale des autres, et à quoi il importeroit de chercher remède. Les magistrats adressent quelquefois à ce genre de monde des allocutions paternelles et sentimentales, pour tâcher de le remettre dans de meilleures voies. Mais comment se fait-il qu'ils n'aient jamais aucune observation à faire aux accusés qui se présentent devant eux avec ce type d'abrutissement, avec ce signe indicateur de l'ignorance la plus grossière, ou du mépris le plus absolu de la religion? Il y a cependant là de quoi donner à réfléchir aux hommes qui sont particulièrement chargés de veiller à ce que toute morale ne périsse pas dans l'esprit et dans le cœur du peuple.

PARIS, 30 NOVEMBRE.

Le *Moniteur* contient une ordonnance du 26 novembre, qui nomme membres de la commission chargée de l'examen des comptes de 1836, MM. Gautier, pair de France; Laplagne, député; comte de Mosbourg, *id.*; Félix Réal, *id.*, maître des requêtes; Genty de Bussy, conseiller d'état; Jard-Panvillier, conseiller-maître des comptes; Gauthier de Lizoles, conseiller-référendaire; Rihouet, *id.*; Musnier de Pleignes, conseiller-référendaire.

— Une ordonnance du 24 novembre porte que les régimens de lanciers seront armés simultanément de la lance et du mousqueton. Une autre ordonnance du 27 supprime la lance dans l'escadron des régimens de chasseurs qui est actuellement pourvu de cette arme, et transforme en lanciers, sous les n°s 7 et 8, les 13e et 14e régimens de chasseurs.

— Le ministre de la guerre a prescrit qu'à partir du 1er décembre prochain, le pain distribué aux troupes de la garnison de Paris et de la banlieue seroit fabriqué avec des farines du commerce et des farines réglementaires blutées à 10 pour 100. Cette nouvelle composition aura, sur le mélange actuel, l'avantage de donner un pain plus substantiel, d'un goût franc et agréable, et d'une apparence beaucoup plus flatteuse.

— La *Sentinelle de l'Armée* vient de publier la date de la naissance de tous les officiers généraux de l'armée. Il résulte de ce tableau qu'il existe 6 officiers généraux de 40 à 45 ans; — 31, de 45 à 50; — 132 de 50 à 60; — 117, de 60 à 65.

—M. Despagne, chef de bataillon commandant la garnison d'infanterie de la Guyane, a été nommé lieutenant-colonel et commandant militaire à l'île Bourbon.

— M. l'ingénieur Lebas vient d'être nommé conservateur du Musée naval, en remplacement de M. Zédé, démissionnaire.

— Nous lisons dans le journal la *France* :

« La presse royaliste de province nous paroît prendre le change sur la nature des faits qui se passent à Goritz depuis la mort de Charles X. Partis des feuilles libérales, les bruits d'un prétendu renouvellement de l'acte de Rambouillet ont pris cours dans les organes de toutes les nuances.

» Il est de notre devoir de prémunir l'opinion contre des faits erronés. Nous faisons donc savoir à la presse royaliste de province qu'on la trompe sciemment ou de bonne foi. La vérité des événemens de Goritz se trouve dans les notes qui nous sont arrivées de cette résidence, et que nous avons publiées. »

— On mande de Toulon, le 25 novembre :

« Plusieurs bâtimens de l'état s'apprêtent à embarquer des troupes qui doivent

— Les mauvais temps, disent les feuilles bordelaises, ont failli amener de nouveaux sinistres parmi les pêcheurs de la Teste. Plusieurs embarcations, menacées par la grosse mer, ont dû abandonner leurs filets; une grande chaloupe a été submergée.

— Le *Journal du Haut et Bas-Rhin*, du 27 novembre, annonce qu'un supplément d'instruction a eu lieu le 27 dans l'affaire du 30 octobre. M. Vaudrey et madame Gordon ont été de nouveau entendus. M. Parquin sera défendu, dit on, par son frère, membre du barreau de Paris.

— Une rixe a eu lieu à Vienne (Isère), entre des ouvriers tanneurs; plusieurs de ces derniers pendant le combat ont été précipités du haut du pont dans la rivière.

— Le lieutenant-général Danremont, arrivé d'Alger à Toulon par le paquebot *le Phare*, a terminé sa quarantaine le 24.

—M. Capo de Feuillide, dans un ouvrage intitulé le *Tourneur de chaises ou Souvenirs de* 1815, avoit avancé des faits qui motivèrent de la part d'un habitant de Toulouse, M. Savy-Gardeilh, une plainte en diffamation. C'est à M. Dugabé, l'un de nos éloquens députés, que M. Savy-Gardeilh avoit confié son affaire.

M. le procureur du roi, tout en déclarant diffamatoires les faits incriminés, a pensé qu'attendu la bonne foi de M. de Feuillide, il devoit être renvoyé de la plainte.

La cour a ordonné la suppression du chapitre intitulé *l'accusation*, tout en renvoyant M. Capo de Feuillide de la plainte, et a compensé les dépens entre les parties.

— Un jeune conscrit de Cadillac vient d'être condamné à huit jours d'emprisonnement et aux frais par le tribunal de Libourne, comme coupable du délit de mutilation volontaire pour se rendre impropre au service. Ce jeune homme après sa peine restera à la disposition du ministre de la guerre.

— M. le maréchal de camp Despéramons, commandant la première subdivision militaire à Bordeaux, vient d'être mis en non activité.

—On lit dans le journal du Gers : « Le 22, à Tarbes, vers six heures et demie du soir, un coup de feu a été tiré sur M. le comte Péré, âgé de près de soixante ans, au moment où il rentroit chez lui. La balle a cassé le bras de ce malheureux vieillard. On ne connoît point l'auteur de cet assassinat. »

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Il est toujours question à Madrid du remplacement des ministres. On dit même que plusieurs ont déjà offert leur démission.

— Les sociétés secrètes sont toujours fort répandues dans Madrid. On dit que celle qui inspire le plus de craintes au gouvernement révolutionnaire est la société des Droits de l'Homme qui veut la république.

— La majeure partie des accusés de la conspiration républicaine qui avoient été mis en liberté ont été de nouveau arrêtés.

— La séance des cortès du 20 novembre a été fort orageuse. M. Gamindez, qui a été anciennement député, a adressé à l'assemblée une pétition pour se plaindre d'avoir été arraché de son lit dans la nuit du 17, et conduit en prison, sans avoir reçu préalablement aucune notification des causes sur lesquelles on se fondoit pour adopter à son égard une mesure aussi rigoureuse. M. Domenech ayant fort appuyé la plainte de M. Gamindez et demandé son renvoi à la commission chargée de l'appréciation des divers cas d'infraction à la constitution du royaume, M. Calatrava, président du conseil des ministres, est monté à la tribune pour défendre la mesure qui a été prise à l'égard de M. Gamindez. Alors la discussion est devenue générale, et plusieurs députés ont pris chaudement la défense du pétitionnaire.

M. Calatrava. Le patriotisme qui se déguise sous des dehors trompeurs est plus

reux qu'une conspiration ouverte, st telles déclamations qui, tout en l'air de s'attaquer aux factieux, ussi factieuses elles-mêmes. (A l'or- Je voulois dire inconvenantes. épétés : A l'ordre !)

calme un peu rétabli, M. le prési- ajourné la discussion, et la cham- approuvé une proposition de esa ayant pour but d'obtenir la ra- ion par les cortès des décrets pro- nt l'exclusion de don Carlos. Les ont aussi adopté les mesures ten- à faire décréter que les députés ont être nommés ministres, et aussi hargés par le gouvernement de ir des missions importantes.

Dans la séance du 21, on s'est en- occupé d'une seconde pétition de mindez qui a été renvoyée avec sa ère au gouvernement. Une protes- de même nature signée par sé Marie Orenze qui s'est trouvé au mbre des personnes arrêtées, a été yée à une commission.

La *Gazette de Madrid* dit que Bada- t en état complet de défense.

Une lettre de Madrid du 21 an- que la plus forte partie de la gar- de cette capitale se portoit vers la ne, à la poursuite des généraux et Cabrera qui continuoient leur e sur l'Aragon.

Narvaez se rend aussi à marches s vers l'Andalousie, dans le but ndre Gomez, avant son entrée dans .

Gomez étoit le 12 à Carmona, six de Séville, et 3,000 gardes natio- mobilisés s'étoient dispersés à son che.

Des lettres particulières de Madrid, , annoncent qu'on y croyoit que z étoit à Séville le 15, et que Ca- occupoit Cordoue depuis le 11. Ces s lettres disent que les gardes natio- mobilisés ont refusé de prendre pour la constitution, et que ceux sont pas rentrés dans leurs foyers é joindre Cabréra ou Gomez.

— On annonce de Sarragosse, le 22, l'apparition dans les environs de Téruel, d'une nouvelle division carliste qui paroît être très-forte. Cette nouvelle a jeté la consternation parmi les révolutionnaires qui commandent à Sarragosse.

— Plusieurs journaux des frontières ont dit que les carlistes avoient été obligés de lever le siége de Bilbao, par suite d'une grande victoire remportée par Espartero sur Villaréal. Le *Phare de Bayonne* dément la levée du siége, ainsi que la défaite de Villaréal.

— Nous lisons dans le *Moniteur* la dépêche suivante, datée de Bayonne, le 25 novembre, et parvenue jusqu'à Bordeaux par le télégraphe, et de cette ville à Paris par la poste :

« Le 22, les batteries carlistes étoient inondées par la pluie et leur pont rompu. Espartero ne paroissoit pas; les secours qu'il a demandés à Saint-Sébastien lui ont été refusés.

» Cabréra, retournant en Aragon, étoit le 15 à Infantès, et Gomez vers Séville. Les troupes constitutionnelles étoient le 18 à Fuentès-Rejuna. On dit que Rodil s'est retiré en Portugal. »

— Le journal ministériel du soir ne donne aujourd'hui aucune nouvelle d'Espagne.

— La *Gazette de France* annonce l'arrivée de Cabrera, de Quilez et de Serrador dans les environs d'Aranjuez. Cette ville de la Nouvelle-Castille n'est qu'à dix lieues de Madrid. Dans la soirée du 22, on faisoit partir le reste de la garnison de la capitale pour aller les combattre, et l'on trembloit fort à Madrid.

Nous trouvons dans un journal des renseignemens curieux sur l'état du chemin de fer de Bruxelles à Anvers. Le nombre des voyageurs sur ce chemin, a été, du 1er mai au 20 octobre, de 599,042. Les recettes se sont élevées à 604,890 fr., et les dépenses du semestre à 201,500 fr.

Le bénéfice clair est donc de 403 mille 390 f., ou plutôt de 423,300 fr.,

en ajoutant 20,000 fr. pour les dix jours complétant le semestre sur lequel la dépense est calculée. Or, les frais de la construction du chemin de fer d'Anvers à Bruxelles, sont évalués au maximum de 4 millions, soit 500,000 fr. par lieue, et nous trouvons un intérêt de 10 1/2 pour 100 sur le semestre ou 21 pour 100 par an.

— Un constable de la police de Londres vient d'hériter de 250.000 fr., par la mort d'un oncle décédé à Calcutta.

— Les nouvelles de Lisbonne du 14 sont sans intérêt. Le 13, il y avoit eu une grande revue de la garde nationale et des troupes de ligne qui ont pris part aux derniers événemens.

— Une lettre de Naples dit que le roi s'est retiré à son château de Portici, à deux lieues de la capitale, près de la mer, et que S. M. a signé là, le 9 novembre, le décret par lequel le maréchal-de-camp Brochetti est nommé directeur de l'administration de la guerre, en remplacement du général Fardella, mort dernièrement du choléra. Cette lettre ne parle pas des ravages du choléra.

— Le gouvernement toscan a accordé l'extradition du sieur Antoine Gagnière père, négociant failli du Puy, prévenu d'avoir mis en circulation de faux billets de commerce.

— On écrit de Munich, 18 novembre, que pendant les journées des 15, 16 et 17, il n'y a pas eu de nouveaux cas de choléra.

— D'après des lettres reçues de plusieurs points de la Bavière rhénane et de villes voisines d'Allemagne, les divers décès attribués d'abord au choléra, à raison de quelques symptômes analogues à ceux qui caractérisent assez ordinairement la présence de cette maladie, ont été reconnus provenir de causes qui lui sont absolument étrangères.

— Le *Mercure de Souabe* du 17 novembre dit que S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême, comme chef de la maison de Bourbon, a fait part officiellement de la mort du roi Charles X à toutes les cours attachées par les liens du sang à sa famille.

AU RÉDACTEUR.

Vous avez bien voulu rendre compte, dans un des derniers Numéros de l'*Ami de la Religion*, de la traduction que je vous ai envoyée des fragmens assez étendus de l'intéressante relation que nous a donnée le savant professeur Theiner au sujet de son retour à la religion; cette relation, comme je crois vous l'avoir dit, sert d'introduction à son bel et savant ouvrage sur *l'Histoire des établissemens pour l'éducation ecclésiastique;* ouvrage où l'on voit tout ce que la religion avoit fait avec tant de persévérance depuis plus de dix siècles, pour la civilisation du monde et le bien de l'humanité, et tout ce que la philosophie a fait de son côté avec tant d'opiniâtreté et de perfidie pour renverser ce que la première avoit élevé; et il n'existe peut-être pas d'ouvrage où cette vaste conjuration contre la religion catholique qui remplit toute la durée du siècle funeste qui s'est écoulé et qui se poursuit encore avec activité dans celui-ci, soit dévoilée avec plus de lumière, de talent et de force. J'ai pensé, monsieur le rédacteur, que vous ne liriez pas aussi sans intérêt une particularité sur Frédéric II que l'on trouve dans cet ouvrage, et qui est assez peu connue, parce que les historiens protestans et tout ce qui entouroit le monarque philosophe ont cherché à en étouffer la connoissance; et le fait que rapporte le professeur Theiner d'après d'autres autorités graves, et dans le pays duquel il s'étoit passé, explique le respect que ce prince protestant et philosophe porta durant tout son règne aux propriétés ecclésiastiques dans ses provinces catholiques, et la protection qu'il accorda en Silésie aux ordres religieux qui n'y furent supprimés qu'après lui.

On sait en effet que Frédéric écrivoit à d'Alembert au sujet des funestes réformes de Joseph II : « L'empereur poursuit toujours son système et *sécularise* tant qu'il peut; chez moi, tout reste comme il est; les droits de la propriété SUR LESQUELS EST

FONDÉE LA SOCIÉTÉ sont sacrés pour moi. » Frédéric se moquoit perpétuellement des réformes que Joseph II faisoit dans ses états et de la manie qu'il avoit de se mêler des moindres détails concernant le culte. et il l'appelloit : MON FRÈRE LE SACRISTAIN.

L'historien Theiner rapporte donc l'anecdote suivante qui se trouve à la page 192 de son ouvrage, et dont voici la traduction.

« Frédéric, peu de temps avant sa victoire de Czaslau en Moravie, ayant été battu par les Autrichiens non loin du couvent de Kamenz, en Silésie, prit la fuite et se retira dans la direction de Kamenz. Mais s'apercevant que le général Laudon, qui étoit à sa poursuite, le serroit de près et étoit au moment de l'atteindre, il se jeta précipitamment dans le couvent qui étoit à une petite distance du village de Kamenz, et se remit à discrétion entre les mains du père gardien. en l'assurant que s'il le sauvoit, il n'auroit pas lieu de s'en repentir. Le bon religieux, flatté peut-être de cette confiance et de cet abaissement de Frédéric. l'accueillit et le rassura; et cachant aussitôt le puissant monarque sous un humble froc, il fit sonner l'office, et plaça Frédéric dans le chœur au milieu de ses religieux, pour chanter avec eux.

» Cependant les ennemis envahissoient le monastère pendant que Frédéric chantoit de son mieux; et sur le bruit que le roi s'étoit réfugié dans le couvent, ils fouilloient partout depuis les caves jusqu'aux greniers, sans même épargner l'église dont les autels furent brisés, les bancs renversés, la sacristie enfoncée et bouleversée avec un incroyable vandalisme. Mais Frédéric ne se trouvoit pas, alors les soldats qui s'étoient déjà cru assurés de leur proie, irrités de plus en plus, pénètrent dans le chœur où les moines, et Frédéric au milieu d'eux, chantoient toujours; et celui-ci reçut de ces furieux plus d'un coup de crosse dans les reins. A la fin. les soldats se retirèrent, le roi dépouilla son froc, et sa future domination sur la Silésie fut assurée.

» Frédéric. avant de s'éloigner de l'asile hospitalier, pressa vivement le père gardien de lui demander une grâce; mais celui-ci s'y refusa, et l'assura qu'il se contenteroit de demander au ciel sa conversion. Frédéric ne pouvant vaincre ce noble désintéressement, voulut pourtant consacrer sa reconnoissance par un souvenir; de retour à Berlin, il envoya au père gardien une pièce d'étoffe de soie du plus grand prix, le priant de s'en faire un froc un peu moins pesant que celui dont il l'avoit revêtu, le jour où il lui avoit fait chanter les matines. »

Ajoutons à cette anecdote une remarque qui se présente assez naturellement : c'est que ce même prince, dont la vie fut sauvée par un moine catholique, avoit manqué la perdre par le complot d'un MINISTRE PROTESTANT, Schulze, chef de la conjuration de Breslaw, lequel *s'étoit engagé à se défaire du roi*, dit Theiner (1). Aussi l'impression de ces deux événemens et leur rapprochement singulier ne s'étoient jamais effacés de l'esprit de Frédéric. Il y avoit vu la preuve que ces convens tant baffoués et ces moines tant injuriés et calomniés étoient pourtant bons à quelque chose. ne fût-ce qu'à offrir un asile aux grands capitaines en déroute et un froc protecteur aux rois philosophes dans l'embarras.

Recevez, etc.

HENRI DE BONALD.

Nos lecteurs remarqueront aux annonces de ce jour, celle d'un ouvrage qui a obtenu du succès. Ce sont les *Leçons d'une mère à ses enfans, sur la religion*. L'auteur paroît avoir pour but de continuer et de compléter les instructions chrétiennes que les enfans reçoivent à l'époque de leur première communion. L'ouvrage est di-

(1) *Schulze hatte sich anheischig gemacht den Konig aus dem Wege zu schaffen.* Voyez outre l'ouvrage de Theiner, professeur à l'Université de Breslaw, les *Lettres de Klose sur la Silésie.*

visé en trois parties et en soixante-sept leçons, qui forment deux volumes in-12 et deux volumes in-8°, avec deux très-jolies gravures. Se trouve à Paris, chez Hivert, et au bureau de ce Journal.

Le Gérant, Le Besgue.

BOURSE DE PARIS DU 30 NOVEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 106 f. c5
QUATRE p. 0/0 j. de sept. — 98 fr. 20
TROIS p. 0/0, j. de juin. — 79 f. 35
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00
Act. de la Banque. 0000 f. 00
Empr. national. 000 f. 00
Bons du Trésor. 0 0/0
Rente de la Ville de Paris. 000 00
Obl. de la Ville de Paris. 1207 f. 50
Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00

Quatre Can., 1200 f. 00
Caisse Hypoth 755 fr. 00
R. de Napl. 98 f. 25
Emp. rom. 99 f. 1/4
Cortès, 00 fr. 0/0
R. d'Esp. 0000.
R. d'Esp. 00 f.
Empr. r. d'Esp. 00 f. 0/0
R. p. d'Esp. 00 f. 0/0
Empr. Belge. 000 fr.
Empr. d'Haïti. 375 f.
Empr. grec... 00 00.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP.
Quai des Augustins, n. 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2741.

SAMEDI 3 DÉCEMBRE 1836.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

SUR UNE LETTRE

DE M. LE CARDINAL PACCA

A M. DE LA MENNAIS, EN 1832.

Parmi les pièces que publie M. de La Mennais dans ses *Affaires de Rome*, il en est une qui n'étoit point connue jusqu'ici, et qui méritoit pourtant de l'être; c'est la lettre que M. le cardinal Pacca écrivit à l'auteur, par ordre du pape, en lui envoyant l'encyclique du 15 août 1832. Cette pièce est historique, elle explique l'objet, le sens et but de l'encyclique. Voici en quels termes M. de La Mennais en parle dans son écrit :

« L'encyclique nous fut, sur les ordres du pape, envoyée à Munich par le cardinal Pacca. Il y joignit, d'après les mêmes ordres, une lettre explicative de cet acte encore aujourd'hui si diversement interprété. Nous croyons qu'on nous saura gré de publier cette lettre, puisqu'enfin chacun, quelles que soient ses pensées particulières, doit vivement désirer de connoître celles du pape, ce qu'il a entendu condamner, réprouver, ce que ses décisions obligent les catholiques de rejeter ou d'admettre. Rome elle-même voulant, on n'en peut douter, être comprise lorsqu'elle parle, ne sauroit qu'approuver tout ce qui tend à produire cet effet, et qu'y applaudir avec joie. Nous ne nous permettrions certainement pas, quand une foule de personnes aussi sincères qu'habiles s'accordent si peu sur le vrai sens de l'encyclique, d'énoncer à cet égard une opinion personnelle. Mais nous sommes heureux de pouvoir, au moins sur les points les plus importans, mettre fin à ces dissidences, et dissiper toute espèce de nuages par la publication d'une pièce authentique officiellement destinée à expliquer ce sens livré jusqu'ici à l'arbitraire de jugemens individuels sans autorité, et à l'incertitude de controverses fâcheuses. »

On pourroit demander pourquoi, puisqu'il y avoit tant de *dissidences* et *d'incertitudes* sur le sens de l'encyclique, M. de La Mennais ne les a pas fait cesser en mettant au jour la lettre de M. le cardinal Pacca. Quoi! il avoit dans ses mains une pièce qui pouvoit *dissiper toute espèce de nuages*, et il ne la met point au jour! Il laisse se prolonger des *controverses fâcheuses!* Il ne communique pas du moins à ses amis ce que chacun, comme il l'avoue lui-même, *devoit vivement désirer de connoître!* Il garde quatre ans la lettre dans son portefeuille, et ce n'est qu'au bout de ce temps qu'il est *heureux* de mettre fin aux *incertitudes* et aux disputes! Assurément il n'étoit pas bien pressé d'obtenir ce résultat si *désirable*.

Quoi qu'il en soit, voici la lettre de M. le cardinal Pacca :

« Monsieur l'abbé, ainsi que je vous l'avois fait espérer par la lettre que vous reçûtes de moi lors de votre séjour à Rome, notre Saint-Père à décidé de faire examiner mûrement et d'examiner lui-même les doctrines de l'*Avenir*, comme vous et vos collaborateurs l'aviez instamment demandé.

» Cette démarche, suivie, de tous les temps, des savans vraiment religieux et solides, vous fait honneur, et elle est conforme aux maximes et à la pratique constante de l'Eglise : *Eximium illud*, écrivoit jadis le pape Alexandre VII au recteur de l'Université de Louvain, *Salvatoris nostri voce toties inculcatum præceptum de servandis Ecclesiæ mandatis, deque audienda*

voce pastoris, quem vicarium suum in terris universi gregis cura demandata constituit, cùm ad salutem et vitam, tùm profectò est ad omne veræ scientiæ doctrinæque lumen suscipiendum absolutè necessarium : nisi enim in omnibus omnino determinationibus apostolicis, et firmitati petræ, supra quam Ecclesiæ suæ fundamenta statuit Dominus, omnes hominum, et præcipuè litteris addictorum cogitationes et consilia immobiliter adhæreant, incredibile prorsus est in quot et quantas vanitates et insanias falsas humani curiositas ingenii quò magis etiam ejus vis et perspicacitas excellit, per invita tandem et obruta feratur (1).

» Sa Sainteté pouvoit d'autant moins se refuser à l'instance que vous lui avez soumise par mon organe, que de toute part l'épiscopat s'est adressé, lui aussi, à cette chaire apostolique, pour réclamer de la bouche infaillible du successeur de saint Pierre une décision solennelle sur certaines doctrines de *l'Avenir* qui font depuis leur naissance tant de bruit, et qui, malheureusement, ont semé et sèment la plus désolante division dans le clergé.

» Dans la lettre encyclique que le Saint-Père vient d'adresser aux patriarches, archevêques et évêques du monde catholique pour leur annoncer son élévation au trône pontifical, et dont vous trouverez ci-joint un exemplaire que je vous transmets par ordre exprès, vous verrez, monsieur l'abbé, les doctrines que Sa Sainteté réprouve comme contraires à l'enseignement de l'Eglise, et celles qu'il faut suivre, selon la sainte et divine tradition et les maximes constantes du siége apostolique. Parmi les premières, il y en a quelques-unes qui ont été traitées et développées dans l'*Avenir*, sur lesquelles le successeur de saint Pierre ne pouvoit se taire.

» Le Saint-Père, en remplissant un devoir sacré de son ministère apostolique, n'a cependant pas voulu oublier les égards qu'il aime à avoir pour votre personne, tant à cause de vos grands talens, que de vos anciens mérites envers la religion. L'encyclique vous apprendra, monsieur l'abbé, que votre nom, et les titres même de vos écrits où l'on a tiré les principes réprouvés, ont été tout-à-fait supprimés.

» Mais, comme vous aimez la vérité, et désirez la connoître pour la suivre, je vais vous exposer franchement et en peu de mots les points principaux qui, après l'examen de l'*Avenir*, ont déplu davantage à Sa Sainteté. Les voici :

» D'abord elle a été beaucoup affligée de voir que les rédacteurs aient pris sur eux de discuter en présence du public, et de décider les questions les plus délicates, qui appartiennent au gouvernement de l'Eglise, et à son chef suprême; d'où a résulté nécessairement la perturbation dans les esprits, et surtout la division parmi le clergé, laquelle est toujours nuisible aux fidèles.

» Le Saint-Père désapprouve aussi et réprouve même les doctrines relatives à la liberté *civile* (1) et politique, lesquelles, contre vos intentions sans doute, tendent de leur nature à exciter et propager partout l'esprit de sédition et de révolte de la part des sujets contre leurs souverains. Or, cet esprit est en ouverte opposition avec les principes de l'Evangile et de notre sainte Eglise, laquelle, comme vous

(1) Cet excellent précepte, tant de fois inculqué par notre Sauveur, de garder les commandemens de l'Eglise et d'écouter la voix du pasteur qu'il a établi son vicaire sur la terre, en le chargeant du soin de tout le troupeau, est nécessaire absolument, soit pour le salut et la vie, soit pour recevoir toute lumière de doctrine et de vraie science; car, à moins que, dans toutes leurs pensées et tous leurs conseils, les hommes, et principalement ceux qui s'appliquent aux lettres, n'adhèrent immuablement et complètement à toutes les décisions apostoliques et à la fermeté de la pierre sur laquelle le Seigneur a posé les fondemens de son Eglise, il est incroyable en combien d'erreurs vaines et insensées l'esprit humain, emporté par la curiosité hors de toute voie, se précipite, et d'autant plus que sa force et sa pénétration sont plus grandes.

(1) Tous les mots imprimés en italique sont soulignés dans l'original.

savez bien, prêche également aux peuples l'obéissance et aux souverains la justice.

» Les doctrines de l'*Avenir* sur la *liberté des cultes* et la *liberté de la presse*, qui ont été traitées avec tant d'exagération et poussées si loin par MM. les rédacteurs, sont également très-répréhensibles, et en opposition avec l'enseignement, les maximes et la pratique de l'Eglise. Elles ont beaucoup étonné et affligé le Saint-Père; car si, dans certaines circonstances, la prudence exige de les tolérer comme un moindre mal, de telles doctrines ne peuvent jamais être présentées par un catholique comme un bien ou comme une chose désirable.

» Enfin, ce qui a mis le comble à l'amertume du Saint-Père, est l'*acte d'union proposé à tous ceux qui, malgré le meurtre de la Pologne, le démembrement de la Belgique, et la conduite des gouvernemens qui se disent libéraux, espèrent encore en la liberté du monde et veulent y travailler.* Cet acte, annoncé par un tel titre, fut publié par l'*Avenir*, quand vous aviez déjà manifesté solennellement dans le même journal la délibération de venir à Rome avec quelques-uns de vos collaborateurs pour connoître le jugement du Saint-Siége sur vos doctrines, c'est-à-dire dans une circonstance où bien des raisons auroient dû conseiller de l'arrêter. Cette observation n'a pas pu échapper à la profonde pénétration de Sa Sainteté; elle réprouve un tel acte pour le *fond* et pour la *forme*, et vous, réfléchissant un peu avec la profondeur ordinaire de votre esprit à son but naturel, verrez facilement que les résultats qu'il est destiné à produire peuvent le confondre avec d'autres unions plusieurs fois condamnées par le Saint-Siége.

» Voilà, monsieur l'abbé, la communication que Sa Sainteté me charge de vous faire parvenir dans une forme confidentielle. Elle se rappelle avec une bien vive satisfaction la belle et solennelle promesse faite par vous à la tête de vos collaborateurs, et publiée par la presse, de vouloir *imiter selon le précepte du Sauveur, l'humble docilité des petits enfans, par une soumission sans réserve au vicaire de Jésus-Christ.* Ce souvenir soulage son cœur. Je suis sûr que votre promesse ne manquera pas. De cette manière vous consolerez l'ame affligée de notre très-Saint-Père, rendrez la tranquillité et la paix au clergé de France, qui, vous ne l'ignorez pas, est en proie à des divisions, lesquelles ne peuvent que devenir dangereuses aux fidèles et à l'Eglise, et vous ne ferez que travailler à votre solide célébrité selon Dieu, en imitant l'exemple du grand homme et du prélat, modèle de votre nation, dont le nom sera à jamais cher et précieux à l'Eglise, et qui fut bien plus illustre après son acte glorieux qu'il ne l'étoit auparavant. Vous l'imiterez sans doute, ce noble exemple, vous en êtes digne.

» Je vous en félicite d'avance, monsieur, et saisis avec plaisir cette occasion pour vous témoigner ma considération, et combien je suis votre très-affectionné serviteur.

» BARTHÉLEMI, CARDINAL PACCA.

» Rome, le 16 août 1832. »

Nous ne ferons plus qu'une remarque qui nous paroît se placer naturellement ici. M. de La Mennais se plaint dans son pamphlet qu'on ne voulut pas à Rome examiner ses doctrines : *Nous avons tout lieu de croire*, dit-il, *que d'autres soins détournèrent de celui-là; du moins est-il certain que les personnes les mieux instruites de Rome n'ont jamais eu la moindre connoissance qu'on se soit occupé de cet examen promis*. Mais puisque peu après le pape a publié l'encyclique, c'est qu'apparemment on s'étoit *occupé de cet examen promis*, à moins qu'on ne veuille dire que le Saint-Père avoit jugé sans examen, ce qui seroit le comble de l'insolence. Ce que M. de La Mennais donne comme *certain* est donc au contraire très-hasardé, et il a eu le malheur en cette occasion comme dans quelques autres d'être

fort mal informé et d'affirmer ce qui est douteux, et même ce qui est contre la vérité.

A cette occasion, nous dirons deux mots d'une *première Lettre de M. l'abbé Combalot à M. de La Mennais*, en réponse à son dernier livre ; in-8°, de 100 pages. M. l'abbé Combalot a cru sans doute être obligé plus que personne à s'élever contre le pamphlet de M. de La Mennais. Après avoir été si long-temps son disciple et son ami, après avoir prôné ses doctrines avec tant de zèle, M. Combalot devoit peut-être, comme un autre ami de M. de La Mennais, proclamer bien haut sa rupture avec celui qui rompoit publiquement avec l'Eglise. M. Combalot s'acquitte de ce devoir avec une franchise et une énergie d'expression qui honorent sa foi. Il n'a point cru que l'amitié l'obligeât à dissimuler plus long-temps une triste défection. Il adresse à M. de La Mennais de dures mais d'incontestables vérités. Le titre de votre livre, lui dit-il, est une injure et un mensonge ; Rome n'a eu *affaire* à vous que pour vous éclairer, vous reprendre, vous convertir ; votre révolte contre son immuable et sainte autorité est une *affaire* qui vous est personnelle ; cette déplorable *affaire* est le tombeau de votre gloire, le scandale du monde et la désolation de l'Eglise.

Nous nous ferons un devoir de revenir sur cette lettre, où M. l'abbé Combalot signale avec force les égaremens, les contradictions, les illusions d'un homme tombé de si haut, et mêle à ses raisonnemens des souvenirs très-piquans sur leurs anciens rapports.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Le mardi 6 décembre, à deux heures précises, il y aura une réunion de charité dans l'église de Saint-Sulpice, en faveur des orphelins de l'établissement de Saint-Nicolas, rue de Vaugirard. Le discours sera prononcé par M. l'abbé Martin de Noirlieu. M. le curé de Saint-Sulpice donnera la bénédiction du saint Sacrement. Le salut sera chanté par les enfans de Saint-Nicolas. La quête sera faite par mesdames de Rumigny, Formon, marquise de Valory et Hales de Morlaincourt. Les personnes qui ne pourroient assister à la réunion sont priées d'envoyer leur offrande à quelqu'une des dames quêteuses, ou à M. le curé de Saint-Sulpice, ou à M. le comte Victor de Noailles, directeur de la maison, rue de Vaugirard, n° 98.

Le nombre des enfans, aujourd'hui de 115, pourroit être porté à 200, si la charité publique répond à l'appel des administrateurs dont l'unique but est d'inspirer à ces enfans abandonnés pour la plupart les principes de religion et de vertu qui sont nécessaires pour se soutenir dans toutes les classes. La maison de Saint-Nicolas, destinée à fournir des ouvriers honnêtes et religieux, est le seul établissement de ce genre qui existe à Paris ; il a déjà rendu bien des services et il en rendra de plus considérables encore si la piété des fidèles l'encourage et le protége.

Un journal qui s'est établi le surveillant du clergé, et qui est à la piste de toutes ses démarches, de ses abus de pouvoir, de ses empiétemens, pour les redresser, le *Courrier Français*, étoit effrayé il y a quelques jours d'un acte de prosélytisme ; voici comment il présentoit la chose :

« Les journaux ont annoncé que M. Guymard, naturaliste, avoit ramené en France un jeune Islandais. D'après les conseils de

M. l'Archevêque de Paris, ce jeune enfant a été placé pour faire son éducation dans l'ancien petit-séminaire de la rue du Regard, transporté maintenant à Vaugirard. Le choix de cette maison a d'autant plus étonné qu'on n'y reçoit que des catholiques, et que cet étranger est de la religion luthérienne. Nous faisons des vœux pour que le zèle du prosélytisme ne soit pour rien dans cette affaire. »

Le *Courrier* sera bien plus étonné encore, quand il saura que le jeune Islandais a été recommandé à M. l'Archevêque de Paris par un prélat luthérien d'Islande, qui apparemment n'a pas autant de peur du prosélytisme catholique que les libéraux de Paris. De plus, M. le ministre de l'instruction publique, et M. Arago, qui s'intéresse au jeune Islandais, ont approuvé qu'il fût placé dans la maison de la rue du Regard, maison qui n'est plus depuis long-temps un petit-séminaire, qui est dirigée par un laïque, et qui n'est habitée que par des jeunes gens qui suivent des cours de droit ou de sciences.

De plus, le *Courrier* ne paroît pas bien savoir ce que c'est que le jeune Islandais, qui n'est point un *enfant*. M. Godmundur (c'est la même chose que Théodore) Sivert en a environ 18 ans, et paroît doué de beaucoup d'intelligence. Il appartient à une bonne famille de l'île, et quoiqu'il ne soit en France que depuis quarante jours, il entend assez bien le français pour suivre des cours. Il suit les exercices de la maison. D'ailleurs on n'exerce point envers lui de prosélytisme, et on ne lui a point jusqu'ici parlé de religion. Nous souhaitons que ces renseignemens calment l'extrême sollicitude du *Courrier*.

M. Pillot, âgé de 28 ans, se disant fondateur de l'église française unitaire et ministre chrétien au Pec, près Saint-Germain-en-Laye, a comparu mercredi devant la chambre des appels correctionnels de la cour royale. Il est appelant du jugement rendu le 8 septembre par le tribunal correctionnel de Versailles, qui l'a condamné à six mois de prison pour avoir formé, sans autorisation du gouvernement, une association religieuse, pour avoir brisé les scellés apposés sur son temple et porté illégalement le costume sacerdotal.

M. Deglos, conseiller-rapporteur, a soigneusement analysé toutes les pièces de la procédure et les interrogatoires du prévenu, qui est convenu d'avoir sous-loué un local appartenant au maire de Saint-Germain, et qui servoit auparavant à un marchand de vin pour donner des bals publics. Il avoit loué les chaises garnissant son église à l'entrepreneur de l'église de Saint-Germain.

Nous avons rapporté dans plusieurs Numéros du mois de septembre tous les faits qui ont donné lieu à cette cause. M. Pillot persiste à soutenir qu'il a fait au maire du Pec la déclaration de son intention d'ouvrir son église; qu'il a regardé la réponse de M. le préfet de Seine-et-Oise au maire comme une autorisation au moins tacite d'ouvrir son église, et s'il a brisé les scellés, c'est parce qu'on lui avoit accordé implicitement la permission de rentrer chez lui. Il a eu soin de prévenir d'avance, par affiches, qu'il briseroit les scellés le dimanche 31 juillet, et il n'a opposé aucune résistance à la force armée, qui est venue chasser du temple lui et ses adhérens.

M. Jacquinot-Godard, président de la cour, a demandé au prévenu s'il n'avoit pas fait ses études au grand séminaire d'Angoulême, et si c'étoit volontairement ou contre son gré qu'il en étoit sorti avant de contracter à Louviers une société pour un établissement d'institution qui n'a pas réussi.

M. Pillot a dit qu'il ne se croyoit pas obligé de répondre à cette question.

M. le président. Avez-vous reçu les ordres ?

M. Pillot. Je n'ai pas reçu ce qu'on appelle les ordres en termes canoniques, mais seulement les ordres mineurs. C'est de mon plein gré que je suis sorti du séminaire.

Interpellé sur la question de savoir s'il n'a pas usurpé les ornemens du culte catholique, M. Pillot répond : J'ai porté le costume et les ornemens qu'ont coutume de prendre M. Châtel et les autres prêtres de l'église française. J'ai adopté ce même costume pour le culte que j'ai institué; je l'ai pris plusieurs fois publiquement dans des cérémonies à Paris, et notamment dans des inhumations au cimetière du Père La Chaise.

M. le président. Vous portiez la soutane ?

M. Pillot. La soutane se porte à la Synagogue comme à l'Eglise catholique.

Me Ferdinand Barrot, avocat du prévenu, soutient qu'il y a eu dans le temple du Pec, non pas *association*, mais seulement réunion religieuse, et qu'ainsi ni l'art. 291 du code pénal, ni la loi de 1834 sur les associations ne sont applicables.

M. Plougoulm, avocat-général, regarde comme un devoir d'examiner les antécédens du sieur Pillot. Quand un homme se donne à lui-même la mission de fonder une religion nouvelle, on peut interroger sa vie. Sorti du séminaire d'Angoulême de son plein gré, le sieur Pillot avoit fondé à Louviers un établissement d'institution qui n'a pas réussi. Son associé a été obligé de payer toutes les dettes. Nous cédons, continue M. l'avocat-général, à une douloureuse nécessité, en mettant sous les yeux de la cour une lettre adressée par un magistrat du parquet de Louviers à M. le procureur du roi à Paris; on y remarque ces passages :

« Les mœurs de Pillot étoient un *nouvel obstacle* au succès de l'établissement qu'il avoit formé. Il fréquentoit les cafés et les lieux de prostitution; il correspondoit avec des femmes perdues et les recevoit dans l'établissement qu'il dirigeoit. Enfin, une conduite aussi dépravée eut le résultat qu'on pouvoit en attendre. La santé de Pillot fut gravement compromise. Il quitta Louviers, où il n'a laissé que des souvenirs très-fâcheux. Je n'ai pas voulu m'exposer à tenir ces renseignemens d'un ennemi ; j'ai pris des renseignemens par moi-même, et toutes les personnes de la ville à qui je me suis adressé m'ont dit la même chose. Je puis garantir que mes renseignemens paroissent de bonne source. »

Passant à la cause en fait et en droit, M. l'avocat-général soutient le bien jugé de la décision attaquée. Il montre que la société a droit de demander des garanties pour les professions les plus importantes. Aucune profession n'est plus libre que celle de l'avocat, et cependant l'exercice en est subordonné à une foule de formalités qui sont autant de garanties dont la loi l'a environnée. Il en est de même de la liberté d'enseignement. L'enseignement doit être libre, direz-vous; mais si un homme de mérite se croit en droit d'ouvrir une école parce qu'il sent sa capacité, prenez garde que le premier ignorant, le premier charlatan venu n'en fassent autant. Et quand il sera interdit d'ouvrir une école, de prendre la défense d'un accusé, il sera permis au premier venu d'établir une nouvelle religion, d'ouvrir une église, de se faire apôtre, de prêcher des doctrines nouvelles ! Non, cela n'est pas possible, ce seroit le renversement de toutes les religions.

Quant au culte de M. Pillot, M. l'avocat-général demande si ce culte existe aux yeux de Pillot lui-même. Ce n'est donc pas une religion qu'on étouffe, c'est une spéculation qu'on arrête, et si la cour de cassation, si

le savant magistrat qui portoit la parole devant elle, ont reconnu et proclamé qu'en matière d'exercice d'un nouveau culte l'autorisation devoit être demandée et obtenue, pourquoi le sieur Pillot seroit-il affranchi seul de l'obligation commune, lui dont on connoît les antécédens, lui dont le culte n'est qu'une triste spéculation?

Me Ferdinand Barrot fait une courte réplique.

M. Pillot a protesté avec émotion contre les imputations relatives à ses mœurs, et a invoqué le témoignage de ses élèves.

Le prononcé de l'arrêt est remis au samedi 3 décembre.

M. l'abbé de Ravignan, qui prêche l'Avent dans la cathédrale de Bordeaux, donne trois discours par semaine, le dimanche après vêpres, les mercredi et vendredi à sept heures du soir.

M. l'évêque de Troyes vient d'informer son clergé de la formation d'une caisse de secours pour les prêtres infirmes de son diocèse. La majorité des prêtres s'est déjà inscrite pour prendre part à cette œuvre. On voit avec plaisir mettre en vigueur ce qui avoit été adopté dans d'autres diocèses. Les membres du conseil chargé de diriger l'œuvre sont MM. Roizard, grand-vicaire; Bouillerot, chanoine; Dollat, curé de Saint-Nizier; Lièvre, desservant de Saint-Martin-ès-Vignes, et Coffinet, secrétaire. Tout prêtre souscripteur peut demander au secrétariat communication du registre des recettes et dépenses, et aussi prendre connoissance du compte qui sera rendu chaque année.

Un protestant nommé Watzenborn, qui se trouve à Cigliano, diocèse de Verceil en Piémont, ayant témoigné un vif désir de rentrer dans le sein de l'Eglise, M. d'Angennes, archevêque de Verceil, a chargé le prévôt de Cigliano, M. Gastaldi, ecclésiastique zélé, de prendre soin du jeune étranger. Le 1er octobre, Watzenborn a été baptisé sous condition dans l'église, au milieu d'un nombreux concours. Des personnages honorables du lieu étoient ses parrain et marraine. Le dimanche 9 octobre, le néophyte fut conduit en pompe à l'église; interrogé par le prévôt, il satisfit à toutes les questions et prononça son abjuration. Tout le monde fut édifié de son air de joie modeste, de calme et de piété.

Le *Propagateur Religieux*, qui a donné les détails de ce fait, est un journal religieux qui paroît à Turin depuis le 11 avril dernier. On publie un numéro tous les lundis, chez Paravia. Les 52 numéros formeront 2 vol. par an, grand in-8° à 2 colonnes. La première année finira à la fin de décembre. Les 14 numéros qui manqueront pour compléter cette année seront donnés par forme de supplément en diverses fois. L'esprit de ce recueil est tout religieux. Il est consacré à des sujets ou à des notices sur les matières ecclésiastiques, tant du Piémont que des autres pays. Le prospectus est rédigé dans un très-bon esprit. Le prix de souscription est de 10 liv. du Piémont, franc de port pour le royaume et pour le pays étranger jusqu'à la frontière.

Dans une réunion des évêques de la province de Dublin et des prêtres des paroisses du diocèse de Derry, qui a eu lieu au commencement de novembre pour nommer un coadjuteur à M. Pierre M'Laughlin, évêque de Derry, trois ecclésiastiques ont été présentés pour cette place. On est allé au scrutin; M. J. M'Laughlin, curé de Cappagh, a eu 14 voix; M. Quin, curé d'Omagh, a eu 9 voix, et M. Maginu, curé de Lower-Fahan, a eu 4 voix. La liste contenant les noms des trois prêtres a été envoyée à Rome avec une recommandation des évêques en

faveur de l'un d'eux, et le pape choisira sur les trois, suivant l'arrangement convenu.

Le Maduré est un royaume situé au milieu des terres, dans la grande presqu'île de l'Inde, en deçà du Gange, vers l'extrémité méridionale. Les Jésuites y avoient établi autrefois une mission florissante; on y comptoit, dit-on, jusqu'à 150,000 chrétiens. Les *Lettres édifiantes et curieuses* donnent des détails sur ce pays, sur ses mœurs et sur l'état de la religion dans cette contrée. Depuis la suppression des Jésuites, cette mission avoit été fort négligée; elle avoit été d'abord confiée à des prêtres portugais, dont la conduite n'avoit pas toujours été édifiante. En dernier lieu, la congrégation de la Propagande avoit engagé le séminaire des Missions-Etrangères à se charger de cette mission. Les directeurs du séminaire y avoient consenti à regret, vu qu'ils ont déjà cinq grandes missions à fournir, et que le nombre de leurs sujets est fort restreint. Aussi ils ont applaudi au choix que la Propagande a fait des Jésuites pour diriger la mission du Maduré. Les Jésuites rentreront là en quelque sorte dans leur héritage; ils retrouveront dans le Maduré les exemples et les souvenirs de leurs anciens confrères. Déjà quatre Jésuites français sont désignés pour cette mission. Ils doivent partir au mois de janvier prochain.

Nous avons dit que le Saint-Siége avoit érigé un évêché à Montréal en Canada. M. Jean-Jacques Lartigue, évêque de Telmesse *in partibus*, qui étoit vicaire-général de M. l'évêque de Québec pour la ville et le district de Montréal, est le premier évêque du nouveau siége. Ses bulles étant arrivées de Rome, il a été installé comme évêque de Montréal dans l'église Saint-Jacques, qu'il a bâtie dans le faubourg de ce nom. La cérémonie a eu lieu le 8 septembre, jour de la fête de la Nativité de la sainte Vierge. M. Provencher, évêque de Juliopolis, qui se trouvoit en passant à Montréal, a installé le nouvel évêque. Le gouvernement anglais qui, il y a quelques années, n'avoit pas voulu reconnoître la création du nouveau siége, n'y a mis cette fois aucun obstacle.

POLITIQUE.

La cour royale est appelée à statuer sur une question religieuse de la plus haute importance. Il s'agit de savoir si l'état est obligé de reconnoître et de protéger tous les cultes qu'il plaît à des novateurs d'établir, quand même ces cultes seroient de nature à corrompre les idées et les mœurs. C'est là ce que soutiennent les journaux qui défendent le principe de l'égalité des religions, principe dont les conséquences sont la destruction de toute religion, la négation de toute vérité, et qui, adoptées par un gouvernement, équivaudroient à la proclamation de l'athéisme.

La cour royale, dont les jugemens s'appuient sur des maximes d'ordre social, ne peut manquer de se prononcer comme elle l'a fait dans l'affaire Dumonteil, et de sanctionner le seul principe qui soit conforme au devoir d'un gouvernement et à l'intérêt de la société.

Il y avoit à présumer que la revue du 28 juillet dernier n'avoit pas été contremandée sans de graves motifs. Mais le public n'étoit pas initié aux secrets de la police et de la justice, et sa curiosité là-dessus ne devoit être satisfaite que quatre mois plus tard. Maintenant voici ce que l'état actuel de l'instruction permet de connoître sur cette affaire.

Deux jeunes ouvriers horlogers, âgés de 17 ans, avoient comploté ensemble, pour le jour de la revue, l'assassinat de Louis-Philippe. Mus par un fanatisme réfléchi et raisonné, que l'on ne peut comparer qu'à celui d'Alibaud, ils ont expliqué leur dessein à la justice sans aucun

déguisement, et avec tous les développemens qu'on pourroit donner à l'affaire la plus commune et la plus innocente. C'est à faire frémir quand on songe par quelle route on arrive là, et combien de positions y conduisent aujourd'hui naturellement au moyen de l'ordre d'idées et des doctrines révolutionnaires dont la génération actuelle est infectée.

« Le roi des Français préside le conseil des ministres contrairement à la charte. Dans une revue qu'il passoit en 1831, il annonça que les Polonais venoient de mettre les Russes en déroute, et le fait n'étoit pas vrai. Il entretient un corps d'armée à Ancône *pour maintenir les Italiens dans l'ordre.* Et puis la mise en état de siége de Paris. Et puis le massacre de la rue Transnonain. Et puis, ajoute l'un des deux accusés, après avoir tué Louis-Philippe, j'espérois devenir valet de chambre du premier consul. »

Telles sont les considérations alléguées, et ce qui suffit maintenant pour porter les esprits au plus haut degré d'exaltation et de fanatisme révolutionnaire. Or, ce sont là des causes qui peuvent aller loin comme on voit, et dont on n'est pas près de voir la fin, puisqu'elles ne sont point particulières à deux individus, ni à dix mille, ni à cent mille. Il est vrai qu'à l'égard de ceux dont il s'agit dans cette occasion, une autre source est encore assignée à la préparation de leur crime. Cette autre source est la lecture des œuvres de Saint-Just, de Marat, de Camille Desmoulins, et de deux journaux non moins anti-religieux qu'anti-monarchiques, dont nous nous abstenons de dire le nom. Mais ce sont également ici des abreuvoirs communs où puise qui veut; et si ce qu'on y boit donne le vertige, cela ne doit pas se borner à deux cerveaux. Ainsi, selon toute probabilité, nous vivons dans une atmosphère de contagion qui renferme plus de germes de mort qu'on ne l'imagine, et d'où il continuera de s'échapper des dangers et des fléaux tant que la société n'aura pas été rétablie sur ses bases naturelles et ramenée aux principes conservateurs. Cela sera long bien certainement, s'il faut en juger par l'état des idées de ce jeune horloger, qui croit qu'on mérite la mort *pour chercher à maintenir les Italiens dans l'ordre.*

On a connu dans le monde de singulières idolâtries, sans doute, mais nous ne pensons pas qu'il s'en soit jamais vu de plus étranges et de plus incroyables que de nos jours. Nous en sommes à l'idolâtrie de M. Armand Carrel! Oui, sérieusement : les journaux annoncent que ses amis ont imaginé de faire des reliques de sa garde-robe et des petits objets d'ameublement qui ont servi à son usage. Tout cela, dit-on, est fort recherché des amateurs et se vend très-cher.

Comme il n'y a rien de nouveau sous le soleil, on avoit déjà vu, il y a une trentaine d'années, un petit essai de ce genre d'idolâtrie. Un spéculateur s'avisa de mettre dans le commerce un habit d'arménien, une canne à pomme d'ivoire, une perruque et une paire de pantoufles qu'il prétendoit avoir appartenu à J.-J. Rousseau et à Voltaire; ce qui, du reste, pouvoit bien être vrai. Ces friperies trouvèrent aussi des acheteurs dont on se moqua un moment, et l'on n'en parla plus.

Alors du moins il s'agissoit de deux hommes à l'égard desquels cette folie pouvoit s'expliquer à cause de la célébrité de leurs noms, toute mauvaise qu'elle fût. Mais les reliques de M. Armand Carrel! un culte de M. Armand Carrel! voilà qui est véritablement du fanatisme à ne plus s'y reconnoître, du fanatisme au rabais qui nous mène on ne sait où. Car il est évident que ces renversemens d'idées ne sont bons qu'à produire et à multiplier les renversemens d'idées du même genre. Voilà un homme qui trouve moyen d'être célèbre *pour être mort dans la foi de Manuel et de Benjamin Constant*; d'autres voudront mourir dans la foi de M. Armand Carrel; d'autant plus qu'il n'y a pas grands frais à faire pour cela, et que l'on ne connoît pas de genre de renom-

mée qui soit plus à la portée de la petite propriété.

Il nous en coûte pour arrêter les regards de nos lecteurs sur un tel spectacle de désordre et de misères. Mais il y a là toute la peinture d'une époque; et il est plus nécessaire que jamais de savoir s'orienter à force d'observations et d'étude, au milieu d'une société qui se disloque et s'écroule par tant de côtés.

PARIS, 2 DÉCEMBRE.

Nous trouvons dans la *Gazette de France* quelques détails intéressans sur les derniers momens du roi Charles X.

La veille du triste événement, ce prince eut une longue conversation avec un de ses anciens ministres. Il lui parla de la France et de sa situation actuelle. Il fut question de quelques personnes qui ont payé ses bienfaits d'ingratitude. « Elles » sont à plaindre, dit le roi mourant, et » je les plains sincèrement; car je sens là » combien la paix de la conscience nous » est nécessaire. »

Au plus fort de la maladie, M. le duc de Bordeaux se présenta pour entrer dans la chambre de son aïeul; on voulut l'en empêcher, car le mal étoit bien le choléra. Il fallut que l'héroïque et pieuse Marie-Thérèse finît la conversation en disant: « Laissez entrer, Henri ne doit jamais rien craindre. » Arrivé dans l'appartement, le jeune prince se mit à genoux, et reçut avec recueillement la bénédiction du roi.

La *Gazette de France* entre ensuite dans quelques détails sur l'instruction qu'on donne au duc de Bordeaux. « L'éducation du prince est très-avancée et fait de grands progrès sous les maîtres habiles qui la dirigent. M. l'évêque d'Hermopolis lui donne des leçons de philosophie, d'histoire et de littérature; M. Cauchy des leçons de sciences exactes, et M. Mounier, excellent officier d'artillerie, des leçons d'art militaire. Henri-Dieudonné connoît parfaitement les campagnes des illustres généraux de la monarchie française, du Grand-Frédéric et de Napoléon; il est en état de répondre à toutes les questions qui lui sont faites sur cette partie de son instruction. »

— On lit dans la *Gazette de France :*

« Nous comprenons très-bien l'intérêt des journaux anti-monarchiques à jeter de la confusion sur les faits qui ont suivi à Goritz la mort de Charles X; mais ce que nous ne comprenons pas, c'est que le *Courrier Français* et le *Temps*, qui constatent que M. le Dauphin a pris le titre de comte de Marne dans les notifications officielles qu'il a faites à tous les gouvernemens, puissent soutenir que ce prince ait des prétentions à la couronne de France. Voilà le seul acte politique émané de lui, et cet acte confirme l'acte de Rambouillet. et tous les détails qui ont été publiés dans les journaux de toutes les opinions, et qui nous ont été adressés directement, prouvent que c'est là la situation réelle des choses à Goritz.

» Quand Charles X est mort, la formule *le roi est mort, vive le roi* n'a point été prononcée, parce que Charles X n'étoit plus roi que par courtoisie, et que tout cela avoit été fait à Rambouillet le 3 août. Dans l'exil même cette formule a toujours été maintenue. Quand Louis XVII mourut, Louis XVIII fut proclamé en Allemagne et l'on répéta ces mots : Le roi est mort, vive le roi ! Quand Louis XVIII mourut, ces paroles furent aussi prononcées.

» Il n'y a donc rien de plus clair que toute cette situation. Les notifications des actes d'abdication ont été faites à toutes les puissances de l'Europe et datées de Lulworth, et aujourd'hui ces notifications ont pleine valeur dans toutes les chancelleries.

» Quand aux titres pris dans l'intérieur de la famille, ces titres ne peuvent avoir aucune conséquence politique. Nous les avons nous-mêmes donnés en vertu des actes d'abdication même. Ils tiennent à des convenances relatives à l'éducation du jeune prince et ne sont point politiques.

» La grande question, comme dit le

Courrier, ne reste donc pas sans solution, car il n'y a pas de question dans ceci. La question des abdications est une question finie. Quant aux volontés de l'auguste fils de Charles X, ceux qui prétendent qu'elles seroient dans un sens opposé aux abdications devroient montrer un acte quelconque du prince protestant contre l'acte du 2 août; ce que nous les défions de montrer jamais. Jusque-là, ils n'ont aucune base pour leurs assertions. »

— La *Charte de* 1830 donne ce soir la dépêche télégraphique suivante de Toulon :

« On savoit à Bone, le 17, que l'armée étoit arrivée à Guelma dans l'état le plus satisfaisant. Les vivres et les fourrages étoient en abondance; les soumissions des tribus avoient lieu de toutes parts; le prince se portoit très-bien, les pluies n'avoient pas altéré la santé du soldat. Suivant toute apparence, l'armée a dû entrer le.... »

— On a négocié l'échange d'un certain nombre de Français retenus prisonniers par les Arabes. L'échange a été conclu entre l'autorité française et Abd-el-Kader, qui a réclamé quelques-uns de ses plus anciens serviteurs. On sait que ces Arabes, faits prisonniers par nos troupes aux ordres du général Bugeaud, appartenoient à l'infanterie régulière de l'émir.

—Par suite de la promotion de M. Charles Lafosse au grade de maréchal-de-camp, le collége du 1er arrondissement électoral du département du Calvados est convoqué à Caen pour le 22 décembre, à l'effet d'élire un député.

— Le *Moniteur* contient une note de l'ambassadeur du gouvernement de Madrid qui prévient les porteurs de rentes d'Espagne, que le temps lui a manqué, et qu'il ne peut dès aujourd'hui remettre à ceux qui se présenteroient, les bons à 6 et à 12 mois avec intérêt en échange de leurs coupons.

—M. de Polignac a enfin quitté le fort de Ham le 29; il étoit accompagné d'un officier de gendarmerie.

— Un journal dit que M. Guernon de Ranville, en sortant de Ham, a obtenu de venir passer quelques heures à Paris, avant de se rendre dans sa terre.

— L'emploi d'intendant militaire de l'hôtel des Invalides, vacant par suite de la mise en disponibilité du titulaire de cet emploi, vient d'être définitivement supprimé.

Désormais la direction et le contrôle des services administratifs des Invalides seront exercés par un sous-intendant militaire, qui réunira à ce titre les attributions précédemment confiées à l'intendant et au sous-intendant militaire de l'hôtel.

Un agent spécial sera chargé, sous les ordres du sous-intendant militaire, de tous les détails de surveillance.

— M. Robert, sous-intendant militaire de première classe, est nommé à l'emploi de sous-intendant militaire des Invalides, et M. le baron Le Duc, sous-intendant militaire en retraite, à celui d'agent de surveillance des services administratifs de l'hôtel.

— On annonce, pour le commencement de l'année prochaine, la suppression des inspecteurs-généraux des finances.

— M. Yon, chargé à la préfecture de la partie des délégations, est nommé commissaire de police du quartier du faubourg Montmartre, en remplacement de M. Buffereau, décédé.

— Le *Siècle*, l'*Estafette* et l'*Echo Français* ont été assignés par citation directe, à comparoître le lundi 12 décembre devant la cour d'assises de la Seine; on se rappelle qu'ils ont été saisis pour avoir reproduit l'article qui a dernièrement fait condamner le journal la *France*.

— M. Girard, membre de l'Académie des sciences et du conseil général de la Seine, ancien ingénieur des ponts et chaussées, membre de l'Institut d'Egypte, est décédé à l'âge de 72 ans.

— La mort de M. Petit-Radel ayant laissé vacante une des places de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles L t-

tres), on a procédé à la nomination d'un nouveau membre.

M. Fauriel, professeur à la faculté des lettres, conservateur-adjoint au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque du Roi, a été élu. M. Fauriel a publié un travail sur les *Chants populaires de la Grèce moderne*, des leçons sur notre vieille littérature qui ont été insérées dans la *Revue des Deux-Mondes*, l'*Histoire du Midi de la Gaule sous les conquérans barbares*.

— La Société de Géographie a tenu aujourd'hui sa deuxième assemblée générale annuelle de 1836, à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence du général Pelet.

— Le plus jeune des fils du général Quesada est arrivé à Paris, où il se propose de séjourner quelque temps.

— Un ouvrier menuisier, nommé Antoine Sigoillot, accusé du vol d'une fausse pièce de 5 francs et de l'avoir fait passer ensuite chez un marchand, vient d'être acquitté par la cour d'assises.

— L'instruction relative à la tentative d'assassinat commise sur la demoiselle Levasseur, se continue sans relâche; mais l'auteur de ce crime n'est pas encore découvert.

— Le ballon monstre qui a fait le trajet de Londres à Weilbourg, près de Coblentz, est dans ce moment déposé à l'Hôtel-de Ville de Paris, dans la salle du Jardin. Sa longueur est de 90 pieds sur 50 pieds de diamètre.

— D'après le dernier recensement qui a eu lieu en 1831, Paris comptoit 774 mille 338 habitans. Le recensement qu'on vient de terminer élève le chiffre de la population à 909,126.

L'arrondissement de Saint-Denis qui, en 1831, renfermoit 87,282 habitans, en compte aujourd'hui 110,057. L'arrondissement de Sceaux en compte 87,708 au lieu de 73,488 qu'il avoit en 1831.

La population totale du département de la Seine qui s'élevoit en 1831 à 935,108 est donc maintenant de 1,106,891 ames.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le vent qui s'est fait sentir avec tant de violence à Paris pendant la nuit du 28 au 29 et la journée du 29, a aussi exercé ses ravages dans les départemens. Le *Courrier du Nord* rapporte que la voiture de Valenciennes à Lille a été renversée par l'ouragan entre Anzin et Raismes. A Douai la croix qui surmontoit le portail de l'église Saint-Jacques a été emportée. Plusieurs personnes ont été blessées dans les rues de Valenciennes et de Lille, par des tuiles. A Rouen, une immense sécherie, dépendant de la manufacture de M. Kœchlin, a été renversée.

— La *Gazette de Picardie* annonce que le commerce d'Amiens souffre depuis quelque temps : les affaires sont presque mortes, et toutes les branches d'industrie languissent.

— On commence à se préoccuper vivement, dans les départemens du Nord, des progrès que font tous les jours les fabriques de sucre de betteraves en Allemagne et en Belgique. Celles d'Allemagne s'élèvent maintenant au nombre de 120, et l'on annonce l'établissement de quinze nouvelles fabriques du côté des bords du Rhin.

—Une ferme de Rouville, près Bolbec, a été incendiée dans la nuit du 27 au 28 novembre.

— Le *Journal de l'Aube* annonce, qu'ainsi qu'on l'avoit prévu, la Seine est débordée dans toute l'étendue de son cours, à une grande distance au-dessus et au-dessous de Troyes.

—On écrit du Havre, le 29 novembre, que les parties les plus basses de la Seine-Inférieure et du département du Calvados, envahies par les pluies continuelles qui les inondent depuis le commencement de l'automne, ne présentent plus que l'aspect de grandes nappes d'eau, du milieu desquelles on voit s'élever quelques arbres recouverts encore d'une partie de leur feuillage à peine jauni. Les belles prairies qui environnent Caen offrent surtout d'une manière frappante le spectacle de cette inondation presque générale. Sa-

medi dernier, la petite ville de Pont-Lévêque, assaillie dans la nuit par une averse à laquelle la marée montante n'offroit plus d'écoulement dans la rivière, a vu tout à coup les caves et les rez-de-chaussées de ses maisons submergées par ce flux inattendu.

— Dans la nuit de samedi à dimanche, un vent terrible s'est fait sentir à Cherbourg. Les vagues ont causé quelques dégâts à la digue.

— On nous assure, dit le *Courrier d'Indre-et-Loire*, que l'affaire des hussards de Vendôme, qui s'instruit à Tours, touche à son dénouement, et qu'elle sera jugée à la fin de cette semaine ou au commencement de l'autre. Nous n'avons pas entendu dire que le hussard Thierry, qui est en fuite, eût été encore arrêté.

— Un pont suspendu, en fil de fer, vient d'être construit à Saint-Gilles (Vendée), sur la Vie, à l'embouchure de cette rivière, et réunit cette ville à Croix-de-Vie.

— L'*Hermine* dit que les voleurs continuent à Nantes leur service nocturne plus activement que les gardes de nuit.

— Nous lisons dans le *Réparateur de Lyon* : « On écrit des Etats-Unis que, depuis quelque mois, une grande quantité d'étoffes de soie de la Chine a été importée par le commerce. Il paroît que les étoffes façonnées de France sont imitées avec beaucoup d'adresse en Chine, et que les négocians de New-York y envoient régulièrement des échantillons de tous les dessins nouveaux inventés par nos fabricans ; ce fait explique la nullité des commandes américaines à Lyon, pour des articles importans. Ceux de Saint-Etienne n'ont pas à redouter la même concurrence. Cependant on annonce que plusieurs Suisses ont établi des fabriques de rubans dans le comté d'Albany, et que leurs produits dans les genres à bas prix semblent déjà assez importans. »

— La compagnie du chemin de fer de St-Etienne à Lyon, a mis à la disposition des bureaux de bienfaisance de Lyon 200 wagons qui serviront au transport du charbon de terre à distribuer par ces bureaux. Le combustible se trouvera ainsi réduit aux prix d'achat à Saint-Etienne.

— Trois individus accusés de vol et d'assassinat ont comparu le 23 novembre devant les assises de l'Ain. Pour commettre avec plus de facilité leurs crimes, ces malfaiteurs endormoient ordinairement leurs victimes, en versant dans du vin qu'ils leur offroient quelques gouttes d'une liqueur qu'ils avoient toujours sur eux. L'un, le nommé Giraud, a raconté à l'audience tous les détails de son crime avec un sang-froid effrayant. Lui et un de ses complices ont été condamnés aux travaux forcés à perpétuité. Le troisième a été condamné à 20 ans de travaux forcés.

— On se plaint, dans l'Académie de Montpellier, que la chaire d'astronomie de la Faculté des sciences reste si longtemps vacante.

— M. Savy-Gardeilh a formé appel contre le jugement du tribunal de Toulouse, qui a renvoyé M. Capo-Feuillide de la plainte en diffamation portée contre lui.

— Le lieutenant-général baron de Somis vient de mourir à Marseille.

— On classe en ce moment les nombreux papiers des Archives de Marseille. Ce travail mettra peut-être en lumière quelques documens historiques.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

La situation politique et militaire de l'Espagne peut se résumer ainsi.

Le gouvernement révolutionnaire découragé ; l'armée constitutionnelle ne sachant si elle doit obéir aux ordres du ministère, ou à ceux de ses généraux ; les provinces parcourues tour à tour par les divisions carlistes ou par les bataillons commandés par Narvaez et Alaix ; Gomez se dirigeant sur Séville pendant que Cabrera, Quilez et Serrador s'avancent vers Madrid, de sorte que les deux capitales de l'Espagne sont menacées à la fois.

Espartero qu'on disoit prêt à dégager Bilbao, est parvenu, à l'aide des bateaux à vapeur anglais, à gagner Portugalette, mais dès qu'il a voulu agir, les carlistes l'ont vigoureusement repoussé.

Bilbao ne pouvant être secouru, tombera infailliblement. De l'autre côté de l'Ebre, le pays est entièrement à la discrétion de Gomez et des autres chefs.

— On écrit de Madrid, à la date du 23 novembre, que MM. Calatrava et Mendizabal conservent leurs portefeuilles, et qu'il est à peu près certain que leurs nouveaux collègues seront MM. Gonzalez à l'intérieur, San Miguel à la guerre, et Ferrer à la marine.

— L'alarme causée par la subite arrivée des carlistes dans les environs de la capitale, semble apaisée. On dit que Cabrera, Quilez et Serrador ont repassé le Tage.

— Depuis quelques jours on est à Madrid sans nouvelles de l'Andalousie, de Carthagène et de Murcie. Les communications sont interceptées.

— Les embarras financiers sont très-grands; il n'y a que les députés qui reçoivent avec exactitude leurs traitemens. Dans presque tous les ministères, les traitemens sont dus depuis le mois de mai, et l'armée n'est pas soldée depuis le mois de juillet; au cœur de l'hiver, la plupart des soldats portent des pantalons d'été, et la division d'Espartero elle-même, il y a quelques jours encore, ne recevoit que demi-ration de biscuit.

— Les cortès se sont occupées le 22 novembre d'une proposition ayant pour objet d'obliger le ministre de la guerre à rendre compte tous les huit jours des opérations de l'armée. Cette proposition, appuyée par quelques députés, a été combattue par le ministre de la guerre par intérim avec une sorte de naïveté, qui met au jour la position désastreuse du gouvernement révolutionnaire. « Tout en applaudissant, a-t-il dit, aux intentions loyales qui ont dicté la proposition, je ferai remarquer les inconvéniens qu'elle renferme. Le gouvernement ne refusera jamais de répondre aux interpellations qui lui seront adressées; mais si l'on prétend le forcer à rendre compte tous les huit jours des opérations de l'armée, *il arrivera, s'il n'a pas reçu de dépêches, qu'il vous répétera sans cesse : Les communications sont interceptées.* Le gouvernement a employé mille moyens pour se mettre en relation avec les provinces, *mais il ne réussit que difficilement.* D'ailleurs, ces opérations pourroient compromettre le succès des opérations militaires. Les succès sont annoncés immédiatement dans la *Gazette*; *il n'en est pas toujours ainsi pour les revers qui malheureusement ne sont connus que trop promptement.* »

Le ministre a en outre établi bien positivement que les rapports des généraux christinos manquent souvent de sincérité, et que les organes du gouvernement mentent et doivent mentir.

La proposition a été écartée.

M. Caballero est venu ensuite demander au ministre de la guerre des renseignemens sur la marche des carlistes dans la Manche. On ne sait, a-t-il ajouté, à quelle distance ils sont de la capitale, ni s'ils sont commandés par Cabrera ou par Pabillos.

Le ministre de la guerre. *Le gouvernement est dans la même incertitude sur ce point que les cortès.* (Murmures dans les tribunes.) Parmi les rapports arrivés au ministère il en est qui disent que c'est la faction Cabrera, que c'est celle de la Manche. (Murmures.) La seule dépêche officielle parvenue au gouvernement est du directeur des postes de Taramion, qui annonce que les factieux avoient attaqué Quinanaz; mais, qu'ayant été repoussés, ils avoient pris la direction de Taramion. Le gouvernement a pris ses mesures pour obtenir des nouvelles certaines; il a adopté d'autres mesures qui sont connues.

Cet incident n'a pas de suite.

— Le bruit se confirme que Rodil est parvenu à passer en Portugal.

— Les correspondances de Merida (Estramadoure) se plaignent des excès

auxquels se sont livrées les troupes de Rodil qui poursuivoient Gomez ; ces soldats étoient dans l'insubordination la plus complète. Elles disent aussi que des guerillas se montrent dans les environs de Merida, et que la plus redoutable est celle commandée par Santiago Léon.

— On lit dans le *Moniteur* la dépêche télégraphique suivante, datée de Bayonne le 29 novembre :

« Il n'y a jusqu'à présent de positif sur Bilbao que l'arrivée d'Espartero, le 25, à Portugalette, avec seize bataillons. Le siége avoit continué les 26 et 27 sans interruption.

» Le gouvernement de Tudela annonce que les bandes qui avoient quitté Gomez sont à Terruel et vers Daroca. Les troupes sorties de Madrid, lors de leur arrivée sur le Tage, y sont rentrées. »

La feuille officielle dit aussi que le gouvernement a reçu de Bayonne, le 30 novembre, la nouvelle suivante :

« Une lettre carliste annonce que le 27 Espartero a été attaqué à Saracaldo par Villaréal, et rejeté sur Portugalette, avec perte d'hommes et d'artillerie. Les carlistes ont pris le même jour le couvent Saint-Augustin et deux maisons contiguës dans Bilbao.

» Gomez est dans la Sierra de Ronda. »

— D'après le *Journal des Débats*, les carlistes ont donné l'assaut à Bilbao, le 22 novembre, et ils en ont été repoussés avec une grande perte. Cette feuille ajoute qu'ils ont tenté un nouvel assaut le 24, et ont encore été repoussés. Elle dit encore qu'un neveu du général Eguia a été tué le 24, pendant le dernier assaut.

— La *Gazette du Languedoc* annonce que le comte de Dion, capitaine de cavalerie, attaché à l'état-major de l'armée de Charles V, en Catalogne, vient de rentrer en France, l'état de sa santé et ses nombreuses blessures ne lui permettant pas de supporter les fatigues de la guerre.

— Un journal anglais, le *True-Sun*, dit que l'empereur d'Autriche est décidé à reconnoître don Carlos, comme roi d'Espagne, aussitôt que le prétendant aura réussi à établir sa cour dans quelque place fortifiée.

— La *Charte de* 1830 ne donne ce soir aucune nouvelle officielle de Bilbao. Elle contient seulement une dépêche télégraphique de Bayonne, le 1er décembre, qui prouve combien les révolutionnaires de Madrid sont niais et cruels en même temps :

« Le ministre de la guerre espagnol Camba a été remplacé par Rodrigue de Vera.

» Les cortès ont voté, le 26, à l'unanimité, la déchéance de don Carlos ; ils doivent s'occuper, sous peu de jours, d'une proposition tendant à prescrire l'exécution de ce prince, s'il venoit à être pris. »

— Le *Messager* craint ce soir d'avoir à publier bientôt des nouvelles favorables à la cause de don Carlos. Ce journal dit qu'on parle de lettres particulières de Bayonne qui donnent des détails circonstanciés sur l'engagement qui vient d'avoir lieu entre Villaréal et Espartero. D'après ces lettres que le *Messager* n'ose pas garantir, le général christino auroit eu 1,500 hommes hors de combat et 2,000 prisonniers.

Les chemins de fer se multiplient en Belgique. L'ouverture de la section du chemin de fer de Malines à Termonde est fixée au 2 janvier. Le même jour, un omnibus partira de Termonde pour Gand.

— Vendredi dernier, quelques coups de canon de détresse provenant d'un grand bateau à vapeur en vue ayant été entendus à Ostende, de suite on lui porta secours ; c'étoit le bateau à vapeur de Londres à Hambourg ; ses roues avoient été brisées par la grosse mer. Ce bâtiment conduit à Flessingue va réparer ses avaries.

— Le parlement anglais est convoqué pour le 31 janvier.

— Lord Melbourne vient de perdre son fils unique.

— Les nouvelles de Lisbonne du 22 no-

vembre offrent peu d'intérêt. Une ordonnance du 15 décrète le rappel des ambassadeurs portugais à Paris, à Londres et à Bruxelles, parce qu'ils n'ont pas prêté serment à la constitution de 1822. On venoit de donner de l'argent aux troupes; mais il est encore dû un mois de solde aux soldats et quatre mois aux officiers.

— La cour de Prusse a dû prendre le deuil le 27 novembre, à l'occasion de la mort du roi Charles X.

— Plusieurs journaux annonçoient que M. de Nesselrode, ministre des affaires étrangères de Russie, étoit forcé par son grand âge de se retirer de la vie politique. Quoique depuis vingt ans à la tête des affaires de son pays, M. de Nesselrode est à peine âgé de 57 ans.

— D'après les nouvelles de Constantinople, du 4 novembre, il y avoit eu neuf mille nouveaux cas de peste pendant l'avant-dernière semaine. Depuis l'état sanitaire de cette ville s'étoit un peu amélioré. On attribuoit cette amélioration à des pluies abondantes, ainsi qu'à la suppression d'un marché d'habits et de chiffons où se vendoient les vêtemens des personnes mortes de la peste.

— Le nombre des émigrans arrivés à Quebec, depuis le commencement de l'année jusqu'au 15 octobre dernier, est de 27,618; c'est 15,343 de plus que l'année dernière.

CATÉCHISME A L'USAGE DES ÉCOLES, par M. l'abbé Biard, avec la permission de M. l'évêque de Coutances (1).

L'auteur avoit compris depuis longtemps l'utilité d'un catéchisme particulier pour les colléges et les établissemens d'éducation. Il sait que M. l'abbé Théron a publié dernièrement un catéchisme dans le même but; mais il lui a paru que ce catéchisme, utile sans doute pour les grands colléges, ne seroit pas à la portée des écoles de campagne, au moins pour la partie qui traite des preuves de la religion. Il s'est donc proposé de traiter les choses avec plus de simplicité, en donnant cependant occasion aux catéchistes de développer les grandes preuves de la religion selon la capacité de leurs élèves.

Ce catéchisme est divisé en trois parties : ce qu'il faut croire, ce qu'il faut éviter, ce qu'il faut pratiquer. La première développe les symboles la deuxième explique les différentes espèces de péchés, la troisième roule sur les commandemens de Dieu et de l'Eglise et sur les sacremens. Cette troisième partie surtout offre beaucoup de développemens, particulièrement en ce qui regarde la confession et l'eucharistie.

A la fin du volume, l'auteur a joint un abrégé de l'*Histoire sainte*, et les prières du matin et du soir.

Le catéchisme nous a paru rédigé avec précision et clarté. L'auteur est un ecclésiastique pieux et zélé, qui a enseigné dans les séminaires et qui exerce aujourd'hui le ministère pastoral. Ainsi, il réunit l'expérience au savoir. Nous savons d'ailleurs qu'il méditoit depuis longtemps son ouvrage, et qu'il l'a soumis à l'autorité compétente.

(1) Prix, 1 fr.; franc de port, 1 fr. 30 c. *Au bureau* de ce Journal.

Le Gérant, Le Besgue.

BOURSE DE PARIS DU 2 DÉCEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 106 f. 55
QUATRE p. 0/0 j. de sept.—98 fr. 50
TROIS p. 0/0, j. de juin. — 80 f. 90
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00
Act. de la Banque. 2300 f. 00
Empr. national. 000 f. 00
Bons du Trésor. 0 0/0
Rente de la Ville de Paris. 000 00
Obl. de la Ville de Paris. 1215 f. 00
Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00

Quatre Can., 1200 f. 00	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth. 760 fr. 00	Empr. r. d'Esp. 00 f. 00
R. de Napl. 98 f. 65	R. p. d'Esp. 00 f. 0/0
Emp. rom. 99 f. 1/2	Empr. Belge. 000 fr
Cortès, 00 fr. 0/0	Empr. d'Haïti. 000 f.
R. d'Esp. 0000.	Empr. grec... 00 00.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP.
Quai des Augustins, n. 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2742.

MARDI 6 DÉCEMBRE 1836.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

HISTOIRE

DES PROGRÈS DE LA CIVILISATION EN EUROPE,

Depuis l'ère chrétienne jusqu'au XIX siècle.

PAR H. ROUX-FERRAND (tome 3me).

(Voyez le N° 2419.)

En rendant compte des volumes précédens de cet ouvrage, nous reprochions à l'auteur le vague de son plan, l'incertitude de sa marche, et l'étrange facilité avec laquelle il croyoit devoir aborder mille sujets divers à propos de son titre. Il nous sembloit que ce mode étoit peu propre à enseigner quelque chose. La civilisation, si vous en faites l'histoire, doit, à notre avis du moins, avant tout être définie, son point de départ connu et constaté, ses aperçus vrais, et enfin ses effets manifestes. Nous croyons avoir dit comment il n'en étoit pas ainsi dans les deux volumes précédens de M. Roux-Ferrand Aujourd'hui, bien qu'un peu tard il est vrai, nous examinerons si l'auteur nous semble plus exact dans ce troisième volume, à propos de l'histoire et des mœurs des époques qu'il renferme.

Remarquons d'abord que le mot de civilisation, partageant le sort de tant d'autres en vogue, est loin encore d'avoir fixé les esprits, ceux même qu'on nomme à bon droit supérieurs, sur la véritable portée des idées qu'on lui attribue. Personne, que je sache, n'a été assez puissant pour exprimer nettement ce que tous et chacun devoient entendre par là. Vous verrez, toutefois, que je cite des hommes de nom et de poids. Car vous n'êtes pas sans avoir ouï M. Guizot, vous lisez M. de Châteaubriand, vous connoissez M. Thierry et M. Michelet; partout vous trouvez l'éloge de la civilisation, l'exaltation de ses progrès, l'immensité de ses avantages, et les flots de miel de ses résultats actuels selon les uns, dans l'avenir seulement au dire du colère *Croyant* de la Chenaye. En définitive, ces auteurs sont très-partisans de la perfectibilité. Mais de combien d'idées différentes se compose leur symbole commun de nom! Le même drapeau compte des combattans bien opposés. M. Roux-Ferrand n'est pas plus d'accord avec lui-même qu'avec ses illustres patrons.

Jusqu'ici nous n'avons guère éclairci nos difficultés en suivant ses leçons sur la civilisation, et nous ne voyons pas même qu'en changeant de forme, son enseignement avance la question déjà si peu claire. L'auteur, du reste, semble se ranger de notre avis. « Ce changement, dit-il, est de peu d'importance; il en existe un autre qui est né du sujet même. Le résumé des événemens de l'histoire de l'Europe, au lieu d'être divisé par siècles, l'est par l'ordre de nations, etc. » Ainsi, nous voilà donc instruits de la méthode nouvelle adoptée par l'auteur. Chacun de ses chapitres renfermera une période de l'histoire, de telle sorte qu'après avoir donné dans les volumes précédens le résumé des événemens européens pendant les huit premiers siècles de l'ère chrétienne, il traitera dans les douze cha-

pitres de ce troisième volume ; les faits importans, depuis Pépin-le-Bref, jusqu'aux croisades. La France, l'Angleterre et l'Espagne exercent ici toute l'investigation philosophique de M. Roux-Ferrand. L'histoire de ces trois nations ne nous arrêtera pas; on la trouve ailleurs que dans l'ouvrage présent, et d'ailleurs nous avons dit ce que nous pensions de cette nomenclature de noms propres; mais nous devons nous fixer sur le quatrième chapitre de ce volume, qui explique toute la pensée de M. Roux-Ferrand. Ce ne sera point notre faute si tout ne s'y présente pas à l'approbation.

« Chez les anciens, dit-il, l'histoire étoit drame. Pour nous, plus éclairés et moins ingénus, pour nous vieux de civilisation, l'histoire c'est érudition et controverse. Nous savons davantage, nous comprenons mieux. » Tout ceci demanderoit contestation de plus d'un genre. Arrêtons-nous au point de vue historique.

Ce qui est vrai, c'est que chez les anciens, le récit en lui-même avoit une valeur autre que de nos derniers temps. Ce que le vieillard avoit vu pendant une carrière longue et remplie d'événemens, ce que le guerrier avoit osé à la tête de ses valeureux compagnons, ce que le voyageur avoit rencontré, observé dans ses courses lointaines; tels furent les élémens de ces ouvrages étonnans, que Thucydide et ses devanciers laissèrent à leurs compatriotes d'abord, puis aux siècles suivans. Alors, comme de nos jours, la réflexion, la philosophie, pouvoient s'exercer sur l'enchaînement de ces faits et en tirer des leçons pour les particuliers et pour le gouvernement des états. Nous ne voyons donc pas trop pourquoi cette histoire là n'étoit que drame, ou plutôt on nous l'a expliqué en assurant que de notre temps le système devoit dominer la suite des faits; c'est-à-dire, si l'historien est sceptique et moqueur comme Gibbon, il s'étudiera à ne présenter un événement qu'au travers de cette impression mesquine, et quelque grand, quelque incontestable que soit l'établissement et le progrès du christianisme, par exemple, cet écrivain emploiera son talent à donner un démenti perpétuel à tant de monumens contraires à ses assertions qui ne reposent que sur la rancune et le mensonge. Puis on nous dira que cet historien a la puissance et le talent du système. Est-ce là du progrès historique? Ecoutons encore M. Roux-Ferrand.

« Nous avons vu avec bonheur les jeunes écrivains contemporains entrer dans une voie que nous parcourons de conviction depuis plus de quinze ans, et les idées de perfectibilité et de philosophie religieuse se faire jour et grandir malgré le scepticisme et la force d'inertie qu'opposent les esprits positifs du dix-neuvième siècle. Dans les systèmes historiques des siècles précédens, les deux grands principes moteurs s'excluoient l'un l'autre : la providence et le libre arbitre, etc. »

A la bonne heure, que M. Roux-Ferrand encourage par là les jeunes écrivains qui se disposent à se créer un nom, à ne pas suivre la route de cette méchante philosophie incrédule que l'on nous dit honnie de toutes parts. Mais où sont, depuis quinze ans, les écrivains de talent convertis à la philosophie religieuse? En fait d'histoire, je ne connois guère que M. Thierry dont l'ouvrage ait eu

le plus grand éclat parmi la jeunesse. Certes, jamais les anciens n'ont eu à transmettre des faits plus dramatiques : il y avoit matière, nous le pensons, à tirer de ces événemens terribles, des leçons frappantes, des enseignemens religieux.

On sait cependant quels fruits a retirés cette jeunesse de France, qui s'est jetée sur cette lecture avec une avidité semblable à de la fureur. Où est la providence, qu'est-ce que le libre arbitre dans cette fatale nécessité des plus grands crimes, que nous montre en les excusant la plume de M. Thierry ? Parlez-nous de son but politique, mais n'invoquez pas chez lui une philosophie religieuse dont si long-temps il s'est moqué.

Encore si la politique avoit fait dévier les talens de notre époque qui se sont appliqués à l'histoire. Mais ne connoît-on pas un écrivain plus grave que M. Thiers? un homme qui n'a eu jusqu'ici de célébrité politique que par les caresses du vieux libéralisme, M. Thierry ne nous laisse guère partager la naïve admiration de M. Roux-Ferrand pour les progrès de la philosophie religieuse actuelle. Ni l'habileté du style, ni la science des faits, ni la puissance de les coordonner avec méthode, rien de tout cela n'a manqué à l'auteur des *Lettres sur l'Histoire de France.* Mais son scepticisme glace toutes ces qualités brillantes; non-seulement il éteint l'enthousiasme qu'excite la vertu, mais il s'attaque même à la vérité. Ainsi, pour ne pas avouer un miracle dans le récit des événemens auxquels aura pris part quelque saint illustre dans notre histoire, cet auteur mettra tout son savoir au service de son manque de foi. Rien n'est perfide comme l'impartialité de ces historiens sceptiques. Voyez comment ils traduisent un fait inattaquablement transmis depuis des siècles. Il s'agit d'un prodige opéré par l'invocation d'un saint. Ce saint, je crois, étoit saint Prétextat, immolé à Rouen, et auquel un prisonnier s'adressa pour obtenir sa délivrance.

« Sa prière, dit M. Thierry, fut suivie d'un de ces faits étranges, mais attestés, où la croyance du vieux temps voyoit des miracles, et que la science de nos jours a essayé de ressaisir, en les attribuant au phénomène de l'état d'extase. Peut-être l'intime conviction d'avoir été exaucé procura-t-elle tout à coup au prisonnier un surcroît extraordinaire de force et d'adresse, et comme *un nouveau sens plus subtil* et plus puissant que les autres ; peut-être n'y eut-il dans sa délivrance qu'une suite de hasards heureux ; mais au dire des témoins, il réussit à rompre ses fers, à ouvrir la porte et à s'évader. »

Voilà le ton ordinaire de cet écrivain si recommandé, même par l'auteur des *Etudes historiques* et du *Génie du Christianisme.* Une semblable philosophie n'est-elle pas bien encourageante à la joie de voir surgir des talens nouveaux pour l'histoire ? C'est peu de chose que certains éloges donnés au christianisme, quand on cherche à renverser les points essentiels de sa croyance. Il en faut dire autant de tout ce qui s'écrit sur les papes de notre temps. M. Roux-Ferrand lui-même, tout en repoussant l'hostilité, grossit le nombre des détracteurs des souverains pontifes. Nous reviendrons sur cette partie de son ouvrage, qui mérite un examen de détail.

En attendant, nous constaterons avec quelque satisfaction l'intention

plus religieuse qui domine dans le troisième volume de M. Roux-Ferrend. On nous a dit à Nîmes que cet auteur cherchoit la vérité de bonne foi; puisse-t-il bientôt ne pas la méconnoître! L'expérience aura sans doute amené plus d'une lumière dans cet esprit, dont les sympathies paroissent avoir été pour les théories de l'ancien *Globe*. Puissent aussi les anciens patrons de ce journal saint-simonien, aujourd'hui attachés à la défense de l'ordre, entrer dans le giron de cette Eglise dont ils parlent souvent avec éloge, mais dont ils n'osent embrasser la croyance, à la vue des aberrations du génie qui, dans son délire, appelle cette Eglise un *soleil éteint!* C. F.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le 21 novembre au matin, Sa Sainteté a tenu, au Vatican, un consistoire public pour donner le chapeau à M. le cardinal Ostini, évêque d'Iesi, réservé *in petto* dans le consistoire du 30 septembre 1831, et déclaré dans celui du 11 juillet 1836. Cela s'est fait avec le cérémonial ordinaire. Dans cette circonstance, un avocat consistorial a parlé, pour la troisième fois, devant le Pape sur la cause de béatification de la vénérable servante de Dieu, Marguerite Alacoque, française, religieuse de la Visitation.

Après le consistoire public, Sa Sainteté a tenu un consistoire secret, où elle a fermé la bouche, suivant l'usage, à MM. les cardinaux Ostini, Frezza, Patrizi et della Genga. Ensuite elle a proposé aux églises suivantes :

A l'archevêché de Varsovie, M. Stanislas-Kostka Choromanski, transféré d'Adras *in partibus*; à celui de Fribourg, M. Antoine-Ignace Demeter, prêtre d'Augsbourg, chanoine de Fribourg; à l'évêché de Plaisance, M. Louis San-Vitale, transféré de Borgo San-Donnino; à ce dernier siége, M. Jean Neuschel, transféré de Guastalla; à l'évêché d'Augsbourg, M. Pierre Richars, transféré de Spire; à l'évêché de Guastalla, M. Pierre Zanardi, chanoine de Parme, à celui d'Acqui, M. Modeste Contratto de Bagnasco, capucin; à celui de Wladislaw, M. Valentin Tomaszewski, chanoine et vicaire capitulaire du diocèse; à celui d'Augustow, M. Paul Straszinski, chanoine et vicaire capitulaire de Varsovie; à celui de Pampelune, dans la Nouvelle-Grenade, en Amérique méridionale, nouvellement érigé par Sa Sainteté, M. Joseph-George de Torres y Estans, chanoine et vicaire capitulaire de Santa-Fe di Bogota; et à l'évêché *in partibus* d'Ebron, M. François Arnold Melchers, chanoine et grand-vicaire de Munster, désigné suffragant de ce diocèse.

Le Saint-Père ouvrit la bouche aux quatre cardinaux, accorda le *pallium* aux archevêques de Varsovie et de Fribourg, et assigna des titres aux nouveaux cardinaux en leur donnant l'anneau.

PARIS. — Le jeudi 8 décembre, fête de la Conception de la sainte Vierge, il y aura une réunion de charité, présidée par M. l'Archevêque, pour l'œuvre des orphelins de Saint-Vincent de Paul. Cette réunion aura lieu à une heure dans la chapelle des orphelins de l'Enfant-Jésus, impasse des Vignes, près la rue des Postes. Elle doit servir de préparation à l'assemblée générale du 28 à Notre-Dame. La réunion commencera par une exhortation; on rendra ensuite compte de la situation de l'œuvre. La bénédiction du saint Sacrement terminera la séance.

Le même jour, avant cette réunion, M. l'Archevêque recevra à huit heures et demie du matin, les vœux de plusieurs novices, dans la

chapelle des Dames Augustines du Saint-Cœur de Marie, aussi impasse des Vignes. Le prélat donnera le voile blanc à plusieurs postulantes, et leur adressera une exhortation. Les dames pourront être admises dans la chapelle. On sait que cette maison est à la fois une maison de retraite, une maison de santé et un pensionnat. Un grand local et un terrein très-vaste offrent toute sortes d'avantages pour ces sortes d'établissemens. Il y a un aumônier dans la maison, et les dames y trouvent tous les soins qu'elles peuvent désirer.

Le samedi 3 étoit indiqué pour le prononcé de l'arrêt dans l'affaire Pillot. Une trentaine de femmes occupoient les bancs des témoins. Le sieur Pillot a voulu justifier sa moralité, attaquée par l'avocat-général. Il a fait l'histoire de sa vie. Il a été au petit-séminaire d'Angoulême, puis est entré dans l'enseignement, et a été employé dans diverses pensions. Il avoit essayé d'établir à Louviers un pensionnat qui n'a pas réussi. Il assure que ce qui a été dit contre ses mœurs est une calomnie. Il vouloit encore parler de ses principes, qui se réduisent, à ce qu'il paroît, à cinq ou six points : l'existence de Dieu, l'immortalité de l'ame, la punition *temporaire* du coupable après la mort qui n'est qu'un changement de manière d'être ; le bonheur éternel du juste, qui est promis aussi au coupable *purifié* par le remords ; l'éternité de la matière, *qui n'est qu'un attribut de la divinité ;* l'égalité parfaite de tous les hommes, etc. Ici le président a arrêté Pillot, qui vouloit continuer. L'arrêt a été rendu en ces termes :

« En ce qui touche le chef d'association non autorisée :

« Considérant en fait qu'il résulte de l'instruction et des débats que Pillot, se qualifiant de ministre chrétien, directeur de l'église française, unitaire et réformatrice, a, en 1836, par spéculation, ouvert, au Pec, un prétendu temple, où il a, sans l'autorisation du gouvernement, formé et dirigé une association de plus de vingt personnes, ayant pour objet de se réunir et de s'occuper d'objets religieux, et de ce que Pillot appelle la religion chrétienne primitive ; association dont les membres se réunissoient *à certains jours marqués*, étoient traités de frères par Pillot, et payoient audit Pillot des rétributions :

» Considérant en droit que la charte constitutionnelle ne sauroit mettre obstacle à ce qu'il soit fait à Pillot application des art. 291 et 292 du code pénal et des art. 1 et 2 de la loi du 10 avril 1834 ;

» Que le législateur n'eût pas, en 1812, lors de la révision du code pénal, maintenu sans modification les art. 291 et 292 de ce code, et en 1834, par la loi du 10 avril, confirmé les mêmes articles en y ajoutant une nouvelle sanction, si la disposition desdits articles avoit été contraire à la charte ;

» Que l'article 5 de la charte, qui déclare que chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même protection, se concilie parfaitement avec les nécessités de l'ordre social qui, dans l'intérêt de la tranquillité générale, et dans celui même du libre exercice des différens cultes, ont fait subordonner à la surveillance du gouvernement les réunions ayant pour objet de s'occuper d'objets religieux ;

» Que si, depuis la promulgation de la charte, les lois organiques des cultes reconnus ont conservé leur vigueur, les réunions ou associations pour l'exercice de cultes non reconnus, ne peuvent jouir d'un privilége qui les affranchisse de toute surveillance et des prescriptions de la législation générale;

» En ce qui touche le bris de scellés imputé à Pillot ;

» Considérant que de l'instruction et des débats et des aveux de Pillot il résulte que l'appelant qui s'étoit engagé à les faire respecter, a, le 31 juillet dernier,

brisé les scellés apposés régulièrement le 30 juin précédent sur son prétendu temple par le maire du Pec agissant par ordre du préfet ;

» En ce qui touche le chef de prévention d'avoir porté un costume qui ne lui appartient pas;

» Considérant que de l'instruction et des débats il résulte que Pillot, n'étant point ordonné prêtre, a, au mois de juin 1836, porté publiquement le costume affecté aux ministres du culte catholique dans leurs fonctions, costume qui est exclusivement réservé à ces ministres par l'article 9 de la loi du 8 août 1790 et par l'article 12 de la loi du 18 germinal an x;

» Que l'on ne peut, sans se rendre coupable du délit prévu par l'article 250 du code pénal, porter des costumes qui appartiennent aux ministres d'un culte légalement reconnu ;

» Qu'en conséquence Pillot s'est rendu coupable, 1° du délit à lui imputé d'association non autorisée, qualifié et prévu par les art. 291 et 292 du code pénal ; 2° de bris de scellés, délit prévu par l'art. 252 dudit code ; et 3° de port d'un costume qui ne lui appartient pas, prévu et puni par l'art. 259 du même code ;

» Considérant qu'il a été fait à l'appelant une juste application desdits articles et de l'art. 365 du code d'instruction criminelle, et que la peine appliquée est proportionnée aux faits reconnus constans ;

» La cour met l'appellation au néant ; ordonne que ce dont est appel sortira son plein et entier effet, et condamne Pillot aux dépens. »

Ainsi se trouve maintenue la condamnation à six mois de prison infligée à Pillot par le tribunal de Versailles.

Dans plusieurs diosèses, comme à Paris, l'autorité ecclésiastique a dû intervenir pour empêcher l'appareil de services pour Charles X. A Toulouse, M. l'archevêque a adressé à ce sujet une circulaire à ses curés. Je manquerois à mon devoir, dit le prélat, si je refusois de satisfaire aux désirs de l'autorité; nous n'avons eu que des exemples trop affligeans des désordres arrivés en des circonstances semblables... Les vrais chrétiens sauront bien satisfaire de nobles et religieux sentimens sans compromettre la religion et la paix publique.

A Marseille, une députation avoit demandé à M. l'évêque l'autorisation de publier un service solennel pour le même objet. Le prélat n'a pu déférer à ce désir, et a adressé à la députation la réponse qui suit :

« 23 novembre 1836.

« Messieurs, j'ai examiné de nouveau la demande que vous êtes venu m'adresser ce matin pour que j'autorisasse un service solennel à la mémoire de S. M. le roi Charles X. J'adhère de tout mon cœur à la pensée d'un devoir de reconnoissance envers ce prince : j'ai tâché de le remplir devant Dieu en offrant pour lui déjà plusieurs fois le saint sacrifice, et tous les catholiques peuvent également satisfaire à leurs pieux sentimens pour l'ame du roi defunt, en s'unissant à des messes privées. L'éclat qu'on donneroit à un acte religieux n'ajouteroit rien à son effet spirituel.

» Cependant cet éclat pourroit, même malgré vous, messieurs, être entouré de circonstances par lesquelles la cérémonie auroit tous les caractères d'une manifestation politique telle qu'on n'en auroit peut-être jamais vu de semblable à Marseille. Les intérêts de la religion, auxquels je dois veiller avant tout, en seroient compromis plus que dans aucune autre occasion, et je n'ose prendre sur moi seul une décision dont les conséquences, que j'ai pesées au pied du sanctuaire, pourroient être si graves.

» Il est d'usage en France que, dans les circonstances difficiles, les évêques se consultent entre eux. Je vais m'adresser incessamment à plusieurs de mes collègues, aussi recommandables par leurs

lumières que par leur ancienneté dans l'épiscopat. Lorsque j'aurai reçu leurs avis, je m'empresserai de donner la permission demandée, si je puis m'autoriser devant l'Eglise de leur sentiment.

» Veuillez agréer l'assurance de la haute considération avec laquelle, etc.

» † CHARLES-FORTUNÉ, *évêque de Marseille.* »

Dans la même ville, une messe basse a été dite à Saint-Martin pour Charles X ; on n'avoit point dit au curé pour qui on demandoit cette messe. L'église n'étoit point tendue, ou plutôt on avoit enlevé les tentures posées la veille. Un *De profundis* a été récité après la messe.

Une lettre écrite du diocèse de Nîmes donne des détails consolans sur la visite de M. l'évêque de Chalons dans l'arrondissement du Vigan. Le prélat étoit accueilli partout avec enthousiasme. La joie publique se manifestoit non pas seulement par des processions où l'on chantoit des cantiques, mais par de grands préparatifs pour recevoir le vénérable évêque, par des pétards à son arrivée et par tous les témoignages de respect et de reconnoissance. L'esprit de foi et de piété se réveilloit dans les campagnes. La foule se pressoit sur les pas du prélat ; nous vous suivrons partout, lui disoit un maire dans l'excès de son zèle. Tout un village sortit un soir avec des lanternes pour venir éclairer M. l'évêque sur une route étroite et difficile, où le moindre faux pas eût pu précipiter dans des abîmes. Les protestans n'ont pas fait la moindre démonstration inquiétante ; ils ont été mécontens du refus qu'a fait le prélat de recevoir le consistoire du Vigan, et ils s'en sont plaints dans un journal. M. l'évêque, tout entier à ses fonctions, n'a pas répondu à leurs plaintes. Il n'y avoit d'ailleurs dans son refus rien de personnel, et le prélat n'a montré partout que charité et douceur. Aussi les protestans n'étoient pas des derniers à se trouver sur son passage, et ils alloient dans les églises pour l'entendre prêcher. Après la Toussaint, il a commencé la visite d'un autre arrondissement. On ne croit pas qu'il ait terminé ses courses avant la fin de janvier.

M. l'évêque de Bayeux a envoyé au sous-préfet de cet arrondissement 100 fr. pour les familles des marins naufragés du bateau l'*Espérance*, de la commune d'Arromanches dans le même arrondissement.

Trois corps de bâtimens ayant été brûlés le 27 septembre à Saint-Martin-des-Champs, canton de la Ferté-Gaucher, M. l'évêque de Meaux, dont le séminaire a une propriété sur cette paroisse, a envoyé 200 fr. au curé pour être distribués entre les victimes. Le prélat a obtenu de la cour 150 fr. pour ces malheureux.

Pendant tout le mois de novembre dernier, trois ecclésiastiques de la maison des Chartreux, de Lyon, ont donné une suite de prédications à Saint-Bonnet-le-Château, dans ce diocèse. L'église quoique grande étoit tellement remplie qu'il a fallu donner des exercices pour chaque sexe. Les mauvais temps n'empêchoient pas la foule. On se pressoit autour des tribunaux sacrés. Deux mille cinq cents hommes ont pris part à la communion générale, car les pays environnans venoient aux exercices. Les gendarmes, les jeunes gens, le peuple, tous avoient cédé à l'impulsion. M. l'archevêque est venu couronner l'œuvre et a prêché trois fois en un jour. Les prédicateurs sont partis à la fin de novembre, laissant une paroisse renouvelée par leur zèle.

M. l'abbé Clivot, curé de Méry-sur-Seine, diocèse de Troyes, a renouvelé cette année sa cinquantième année de prêtrise. M. l'évêque de Troyes a voulu se trouver à la cé-

rémonie avec deux grands-vicaires. Le prélat a fait une allocution sur la foi. Son discours faisoit entendre que dans le nombre des ecclésiastiques présens il y en avoit qui avoient été autrefois déportés pour la foi.

Un nouveau calvaire a été béni à Englefontaine, près le Quesnoy. M. le curé Bouclet a prononcé un discours. Tout le village a pris part à la cérémonie.

M. le curé de Chau esaigues, près Saint-Flour, a adressé à un journal la relation d'une guérison opérée dans la chapelle de Notre-Dame de Pitié, qui est en vénération dans le pays. Le jour de l'Assomption dernière, une jeune fille de Saint-Chély, dans la Lozère, fut amenée à Chaudesaigues; elle étoit presque paralysée de tous ses membres et ne pouvoit se soutenir qu'avec des béquilles. Les médecins du pays l'avoient tous traitée sans pouvoir la soulager. Arrivée à la chapelle, sa mère l'exhorta à prier Dieu, et au moment de la consécration, la petite fille, qui a dix ans, dit qu'elle étoit guérie. Peu après elle suivit sa mère sans béquilles. Un peu de foiblesse qu'elle éprouvoit se dissipa le lendemain. Depuis ce temps elle va et vient sans incommodité. Tout le monde peut attester ce fait à Saint-Chely et à Chaudesaigues où la fête avoit attiré à cette époque grand nombre de personnes.

Un vol sacrilége a été commis pour la deuxième fois dans l'église de Landricourt, diocèse de Soissons. Dans la nuit du 28 au 29 novembre, les voleurs se sont introduits dans l'église par une croisée, ont brisé le tabernacle, enlevé le saint ciboire, fracturé le tronc et pris du linge et des bannières. Le curé soupçonne des marchands ambulans qui rôdent dans le pays.

Dans le conseil municipal de Marseille, un membre, M. Albrand, a demandé le 7 novembre l'érection d'une chapelle catholique dans le cimetière de la ville, en s'entendant à ce sujet avec l'autorité ecclésiastique. On espère que la dépense seroit couverte par les dons des fidèles. La proposition a été prise en considération et renvoyée à une commission pour la question financière. Dans une séance suivante, le conseil, sur le rapport de M. Parenque, a disposé de 31,000 fr. restant des fonds du choléra, et a alloué 20,000 fr. à l'œuvre des Dames de la Providence, et 11,000 fr. aux orphelins du choléra.

Le grand concours des fidèles qui ont assisté aux offices et aux sermons pendant toute la durée d'une octave en l'honneur de la sainte Vierge, sous l'invocation de *Mère de Miséricorde*, célébrée à l'église paroissiale de Notre-Dame de la Chapelle à Bruxelles, et dont la clôture a eu lieu le 28 novembre, est venu prouver de nouveau la grande vénération des habitans de cette ville envers la mère de Dieu. L'affluence des fidèles étoit tellement considérable le dernier jour, que cette vaste église pouvoit à peine les contenir. Ceux qui avoient pu y pénétrer formoient une masse tout-à-fait compacte. Le nombre des communions a été surtout remarquable.

Le dimanche 13 novembre, une belle église catholique a été consacrée à Coleraine, dans le diocèse de Derry en Irlande. C'est M. M'Gettigan, évêque de Raphoe, qui a fait la cérémonie, à la place de M. M'Laughlin, évêque du diocèse, lequel n'a pu s'y trouver à cause de son âge et de ses infirmités. Le prélat étoit assisté d'un nombreux clergé. Après l'évangile, M. Patrice O'Laughlin, curé de Ballynascreen, prêcha sur ce texte :

Quàm terribilis est locus iste! Non est hic aliud nisi domus Dei et porta cœli. Une quête a été faite par cinq particuliers pour l'église : elle s'est montée à près de 70 liv. st., ou 1,750 fr. Les catholiques de Coleraine sont redevables à la générosité des protestans et presbytériens du voisinage qui se sont bien montrés dans cette occasion comme dans quelques autres. L'église est une des plus belles de l'Irlande. Elle est bâtie dans le goût gothique, a trois croix et deux tours. Sa longueur est de 87 pieds, et sa largeur de 47. On assure néanmoins qu'elle n'a coûté que 1,300 liv. st., environ 32,500 fr.

POLITIQUE.

Mentons, mentons, il en restera toujours quelque chose!

Ces paroles, qui résument l'esprit de Voltaire, sont venues frapper notre pensée en lisant l'extrait suivant dans le *National* : « A Cordoue, comme à Tolède, il y a un archevêque qui est en possession de biens immenses, et chaque matin vous voyez accourir aux portes du saint palais les populations de deux faubourgs considérables, où chaque matin on distribue, au nom du prélat, six mille rations de pain et de vin à cette population, dont la paresse et l'indigence sont entretenues et enrégimentées. Or, ceux-ci ont été et seront encore les auxiliaires de Gomez ; et c'est ainsi qu'il trouve dans les pays qu'il parcourt une espèce d'avant-garde toujours nouvelle, composée de coureurs et de pillards. »

C'est là ce qui s'appelle de la bonne foi à l'usage des hommes de révolution qui ont des mots prêts pour toutes les circonstances. En Pologne, en Belgique, en France, quand le peuple s'insurge, chasse les rois, renverse les institutions religieuses et politiques, le peuple est noble, illustre, glorieux, saint même, comme on a osé le dire. Mais dans la catholique Espagne, quand il est soulagé dans sa misère par un archevêque, il est vil, méprisable, un composé de coureurs et de pillards ; c'est la populace, enfin. Peuples, instruisez-vous ! !

Tandis qu'on agitoit à Madrid dans l'assemblée des cortès, la question de savoir de quelle manière don Carlos sera mis à mort quand on l'aura pris, un journal s'occupoit de prévoir quel sort sera fait à Marie-Christine par son illustre beau-frère, lorsque la force des événemens la fera tomber en son pouvoir. D'après l'opinion émise par cette feuille, et que nous croyons très-fondée, non-seulement rien de fâcheux n'arriveroit en pareil cas à la reine régente, mais il seroit pourvu noblement au maintien de sa dignité comme à la sûreté de sa personne.

Il est un de nos journaux révolutionnaires surtout qui ne laisse point passer impunément de telles propositions. Sur-le-champ il a pris la parole pour relever l'assertion dont il s'agit, et pour raconter tout ce qu'il sait du mauvais naturel, du caractère vindicatif, et des cruelles férocités de la famille des Bourbons. Rien que sous la restauration, ils ont commis une multitude d'atrocités ; ils ont impitoyablement laissé aller à la mort quatre ou cinq condamnés politiques, sans compter les jeunes et intéressans sergens de La Rochelle, qui n'étoient coupables que d'une conspiration flagrante contre l'état. En un mot, cette race des Bourbons est le plus mauvais sang que ce journal connoisse.

Sur cela, nous nous bornerons à quelques mots de réponse. D'abord, pour ce qui concerne les sergens de La Rochelle, il faut attendre l'issue des procès de Strasbourg et de Vendôme, afin de pouvoir juger par quelque chose d'identique jusqu'à quel point les temps et la raison d'état se sont adoucis en cette matière. Nous verrons bien. Mais, en attendant, nous avons l'exemple des échafauds politiques redressés dans les départemens de l'ouest, à quatre ou cinq reprises, pour cause de tentatives infiniment moins sérieuses.

Quant aux autres rigueurs alléguées en

preuve du naturel vindicatif et de la cruauté des Bourbons, contentons-nous de rappeler qu'il n'a tenu qu'à Louis XVI, en diverses occasions, de sauver sa tête des périls qui la menaçoient, et que l'idée de laisser couler quelques gouttes de sang pour la conservation et le salut du sien, lui a toujours fait plus d'impression que celle de mourir lui-même victime de ses sentimens d'humanité. Il a eu pour héritiers de son immense bonté, des princes qui ont fidèlement accompli les dispositions de son testament. Ainsi que lui, ils ont pardonné à ses bourreaux; et au lieu de les livrer à la justice nationale pour servir d'exemple au monde comme ceux de Charles Ier, ils se sont endormis au milieu de ces serpens qui n'ont pas peu contribué à leur faire les blessures mortelles dont ils se sont vus atteints un peu plus tard. Enfin, c'est un de ces mêmes Bourbons qu'on a entendu sur le lit de mort, pendant qu'on lui retiroit le poignard du cœur, pousser le magnanime cri : *Grâce pour l'homme !*

Quand la révolution de juillet se sera fait connoître par des traits semblables, et qu'elle pourra compter autant d'actes de modération, de clémence et d'humanité que les règnes de Louis XVI, de Louis XVIII et de Charles X, alors nous trouverons bon qu'elle se permette de rechercher ce qui pourra lui paroître affecté de cruauté dans le sang des Bourbons. Mais jusque là, pour ne pas dire dès à présent, nous ne lui conseillons pas d'établir les charges de part et d'autre, ni de dresser trop vite entre eux et elle ses tables de comparaison.

Il y a combat véritable entre les deuils spontanés et les refus de deuil; entre les deuils diplomatiques, qui sont des exemples de haute convenance de la part des étrangers, et les refus de deuil de cour, qui sont des exemples d'inconvenance mesquine et rancuneuse de la part des nationaux.

La politique s'irrite et s'aigrit dans ces luttes. On commence à y voir percer la mauvaise humeur et les susceptibilités. Les journaux qui sont dans le secret de ces petites irritations annoncent que le gouvernement est sensible aux leçons de cette espèce, et *qu'on ne recevra pas* au château des Tuileries les membres du corps diplomatique qui ne s'y conformeroient pas, sur le point de l'étiquette, à ce qui est adopté par les chefs de la maison. *On ne les recevra pas.* Ceci ne détruit point les faits accomplis, et signifie seulement qu'on s'est ravisé, et qu'on ne souffrira plus ce qui a été souffert au vu et au su de tout le monde. C'est un incident diplomatique qui, heureusement, sera de peu de durée, puisque le terme des deuils viendra promptement y mettre fin, sans qu'il soit besoin de le vider autrement. Mais il aura toujours laissé sa trace et sa plaie.

Le côté le plus humiliant de cette affaire des deuils, c'est que le parti exalté de la révolution de juillet l'envisage très-sérieusement comme une marque de condescendance envers lui, comme une sorte de sacrifice fait à la peur qu'on a de le désobliger et de le fâcher. Il ne connoît que cette manière d'interpréter une chose qui lui paroît si peu naturelle et si peu conforme aux bienséances. Voilà ce qui est triste pour ceux auxquels il pourroit être agréable de croire que le parti révolutionnaire n'est plus assez fort pour empêcher personne de remplir des devoirs pieux envers les morts. Quant à nous, nous aimons mieux ne chercher à voir dans tout ceci qu'un retour vers cette sincérité de mœurs, qui semblent vouloir que le deuil ne se porte sur les habits que quand il est le signe de l'état du cœur.

Nous en sommes fâchés pour l'ordre de choses actuel; mais nous croyons qu'il se blesse lui-même par les coups qu'il porte à la dignité des gouvernemens et des princes. Comment peut-il imaginer qu'il soit sans conséquence pour sa propre considération de montrer au peuple le peu de cas qu'il fait des personnes

royales et des grandeurs de l'ordre social? Ici, c'est don Carlos qu'il a commencé par signaler à toute la maréchaussée et à toutes les douanes de France, comme une sorte de vagabond sur lequel il étoit permis aux derniers agens de l'autorité de mettre la main. Là, c'est don Miguel qu'on livre aux recherches de la police, et qu'on place sur la même ligne que les galériens évadés des bagnes, et les repris de justice qui rompent leur ban.

D'un autre côté, ce sont les personnages les plus distingués de l'Espagne et du Portugal qu'on traque officiellement en France comme des malfaiteurs publics, et qu'on nous montre les menottes aux mains et la corde au cou, traînés de brigade en brigade, de geôle en geôle, sous les yeux de la multitude, qui apprend ainsi à la fois la cruauté, le mépris et l'inhospitalité envers des personnes du plus haut rang, dont il n'est pas bon d'avilir le caractère et d'effacer la considération dans l'esprit du vulgaire. Tout cela est un mal. Est-il donc possible que dans ce temps de civilisation dont on est si fier, des choses qui faisoient honte il y a quarante ans, aux plus fougueux révolutionnaires, ne fassent maintenant aucune impression à des hommes qui se disent et se croient probablement appelés à corriger les imperfections de l'ordre social?

PARIS, 5 DÉCEMBRE.

Le marquis Brignole-Sale, ambassadeur de S. M. le roi de Sardaigne, a remis aux Tuileries les lettres qui l'accréditent comme chargé des affaires de S. A. R. l'infant duc de Lucques.

— Le prince de Joinville, de retour de son expédition maritime, est arrivé hier dimanche aux Tuileries.

— Le colonel Jure, directeur d'artillerie de la marine à Toulon, vient d'être nommé commandeur de la Légion-d'Honneur, et admis à faire valoir ses droits à la retraite.

— M. Marquier, sous-préfet de l'arrondissement de Muret, est nommé préfet du département de l'Aveyron, en remplacement de M. Rozet, décédé.

— La *Charte de* 1830 donne la fin de la dépêche télégraphique de Toulon.... «Suivant toute apparence, l'armée a dû entrer le 19 à Constantine.»

— Plusieurs journaux annoncent l'arrivée du maréchal Soult à Paris, pour demain mardi.

— Un journal dit que le directeur des postes a l'intention de faire opérer, chaque jour, deux départs des malles de Paris, l'un à deux heures de l'après-midi, et l'autre à dix heures du soir.

— Par décision ministérielle, le chef-lieu de la subdivision de la Corrèze et du Cantal est transféré d'Aurillac à Tulle. En conséquence, M. le maréchal de camp Hugo est autorisé à établir son quartier-général dans cette dernière ville. M. Hugo sera remplacé à Aurillac par M. Tempoure, lieutenant-colonel du 55e de ligne.

—Le ministre la marine a, par décision du 1er de ce mois, accordé une médaille en argent au matelot Boulet, et une gratification au matelot Séna, qui se sont distingués par leur dévouement et leur courage, lors de l'échouement du navire l'*Intrépide*, qui a eu lieu à l'entrée du port de Saint-Vallery-en-Caux, le 5 novembre dernier.

— Le *Courrier du Bas-Rhin* donne la liste complète des décorations et grades qui ont été distribués à la garnison de Strasbourg, à l'occasion de la tentative bonapartiste du 30 octobre. Nous remarquons que le nombre des décorations accordées s'élève à 24, dont 2 de commandeur, 4 d'officier, et 18 de chevalier.

— La *Gazette des Tribunaux* annonce que Me Parquin est chargé par le commandant Parquin, son frère, du soin de sa défense.

— Le 29e régiment de ligne, venant de Versailles, est arrivé à Paris.

— La police s'est transportée chez le sieur Abraham, fabricant de cannes, rue du Temple, et y a opéré la saisie d'une certaine quantité de cannes, tant à dard qu'à épée.

— Plusieurs journaux ont parlé d'un assassinat qui auroit été commis avec des circonstances horribles sur la personne du sieur Belhomme, marchand de volaille, près de la barrière de Monceaux. Le sieur Belhomme est mort accidentellement, non à Monceaux, mais dans le faubourg du Temple. où, étant ivre, il s'est laissé tomber dans le canal Saint-Martin.

— Un nain nommé Mathias Gulia, qui n'a que 2 pieds et deux ou trois pouces, a été conduit ces jours derniers dans les appartemens de Mme Adélaïde, et présenté ensuite au duc d'Orléans.

— Trois individus entrent dans une boutique d'horlogerie, rue Saint-Merry, pendant l'absence du maître de l'établissement. La femme de l'horloger leur fait voir des montres qu'ils vouloient acheter. Mais bientôt l'un des chalans se trouve mal; la marchande et sa fille courent chercher du vinaigre, le malade va mieux et ses amis doivent profiter de ce moment pour le conduire chez lui, mais ils reviendront sans faute le lendemain pour terminer leur acquisition. Lorsque l'horloger rentra, il reconnut que ces adroits filous lui avoient emporté neuf montres. Le lendemain la police les à arrêtés.

— Il se forme à Paris, en ce moment, une société de candélabres-affiches, au capital de 180,000 fr.

— Toutes les statues colossales du pont Louis XV descendues de leurs grands piédestaux, ont été transportées, et sont arrivées toutes sans aucun accident dans la cour d'honneur du palais de Versailles, où M. Rocher, qui les a transportées, est occupé à les monter sur les piédestaux qui leur ont été préparés devant la statue équestre de Louis XIV.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Les lettres et les journaux qui arrivent des départemens sont remplis de désastres occasionnés par les inondations.

Au-dessus de Villeneuve-Saint-Georges et entre Ris et Corbeil, les eaux inondent les champs.

A Rouen, par suite du débordement des eaux, la navigation de la Seine est interrompue.

Le niveau de la Seine s'est encore élevé. Les digues n'ont point été rompues, mais l'eau pénètre par infiltration, et dans presque tous les hameaux situés dans la vallée de Troyes, le rez-de-chaussée des maisons est inondé. On craint que le déversoir de Saint-Julien ne puisse résister à l'impétuosité du courant.

On écrit de Strasbourg que les campagnes qui environnent la ville entre le Rhin et l'Ill sont en grande partie inondées.

Au Mans, la Sarthe est en pleine inondation, et couvre les champs qui se trouvent le long du canal.

Le débordement de la Vilaine a occasionné de grands ravages à Rennes et aux environs. Plusieurs villages sont baignés dans l'eau; les routes en sont couvertes, et les communications sont interrompues. Une maison de Rennes s'est écroulée, minée dans ses fondations. Beaucoup de meubles, d'objets de prix surnagent sur une espèce de lac.

A Nantes, tous les prés environnant la Loire sont couverts d'eau.

A Lyon, le Rhône est de nouveau sorti de son lit, et a inondé une partie des Broteaux. Les ouvriers occupés à la digue de la Tête-d'Or travailloient mardi les jambes dans l'eau.

— Madame Baune vient d'être rendue à la liberté; la chambre de mise en accusation de la cour royale d'Amiens a décidé qu'il n'y avoit pas lieu à suivre contre les personnes prévenues de l'évasion de Doullens.

— Un jeune homme de vingt-neuf ans vient de mourir de la rage dans les environs de Bourbourg, après trente heures de cruelles souffrances. Il avoit été mordu par un chien enragé environ cinq semaines avant.

— Un journal de Caen annonce que M. de Guernon Ranville est arrivé le

1er décembre dans la soirée, et qu'il est reparti aussitôt de cette ville pour sa terre de Ranville.

— Il y a quelques jours, six chevaux de Moulins-les-Metz hâloient des bâteaux; arrivés dans le lieu dit la Brèche, rivière de la Meurthe, vis-à-vis Fouard, les chevaux sont, ainsi que leur conducteur, tombés dans une fosse. On est parvenu à en sauver deux; les quatre autres ainsi que le malheureux conducteur, qui depuis quarante ans faisoit ce service, ont été noyés.

— La population de Besançon se compose actuellement de 29,718 individus, dont 8,259 chefs de famille.

— L'instruction de l'affaire de Vendôme est terminée. Mais un incident de procédure relatif à l'absence du contumace Thierry retarde la mise en jugement. Le conseil de guerre de Tours attend pour passer outre une décision du ministre de la guerre. Voici les noms des accusés qui sont au nombre de dix: Bruyant, brigadier, profession de bijoutier avant d'entrer au service, Thierry, hussard, profession de bottier avant d'entrer au service; Oudinot de la Faverie, brigadier, ancien étudiant en droit; Marchal, hussard, jardinier avant d'entrer au service; Descartes, hussard, et avant corroyeur; Brussière (Claude-Alphonse), hussard, imprimeur en papier peint; Benoît (Pierre), hussard, chapelier; Bernard (Pierre), hussard, maçon; Lenoan, hussard, domestique; Nardin (François-Auguste), hussard, bottier.

Le plus âgé des prévenus a à peine trente ans. Aux termes du réquisitoire, ils sont accusés d'avoir pris part à un complot tramé dans le 1er hussards pour renverser le gouvernement et proclamer la république; Bruyant, accusé d'être chef de ce complot, est encore prévenu de provocation à la révolte par les cris: *Aux armes! vive la liberté!* proférés dans les corridors de la caserne, et de meurtre sur la personne d'un brigadier qui cherchoit à l'arrêter.

— MM. de Maynard, père et fils, condamnés à mort à la suite des événemens de la Vendée, se sont constitués prisonniers à Bourges, pour purger leur contumace.

— La police persiste à rechercher le roi don Miguel sur toute la ligne de Marseille à Toulouse. Les passeports sont partout demandés avec une rigueur nouvelle, et malheur aux pauvres voyageurs qui ne se trouvent pas tout-à-fait en règle ou que des agens trop zélés prennent pour le monarque ou des personnages de sa suite. Il faut qu'ils se détournent de leur route et s'en aillent comparoître devant l'autorité.

— Le général Danremont a procédé à Marseille au tirage au sort des prisonniers arabes qui doivent être renvoyés dans leur patrie, en échange de quelques français tombés au pouvoir d'Ab-el-Kader.

— On lit dans le *Sémaphore*, que, tandis que la neige couvre les routes du Midi, on a à Marseille des journées d'un beau printemps.

— Bayonne, qui jusqu'à présent n'avoit point de bibliothèque publique, va en posséder une à l'aide de 3,000 fr., prélevés sur l'exercice 1837.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

C'est le 26 novembre que les cortès se sont occupées de l'exclusion de don Carlos au trône d'Espagne, au trône révolutionnaire, bien entendu; et ce qui ne doit surprendre personne, c'est qu'elle a été votée par les 123 députés présens à la séance. Mais il reste maintenant le plus difficile, c'est d'en venir à l'expulsion du roi Charles V du territoire espagnol, et nous sommes loin de penser que les révolutionnaires, assez expéditifs lorsqu'il n'y a pas de danger, iront aussi vite en besogne.

Pendant la discussion, M. Calatrava est venu dire qu'il seroit à désirer que les futures cortès fussent aussi appelées à prononcer l'exclusion de don Carlos, pour convaincre la nation qu'il n'y avoit pas d'arrangement possible avec ce prince. Le ministre a ensuite parlé étourdiment

de sang, de ruines, comme si tout le sang répandu, toutes les dévastations n'étoient point l'œuvre de la révolution. Enchérissant sur le tout, M. Caballero, l'un des plus forcenés de l'assemblée, a proposé une addition ainsi conçue :

« Toute autorité civile ou militaire qui parviendroit à arrêter *le traître don Carlos*, devra lui appliquer le châtiment dû au crime de haute trahison aussitôt que l'identité de sa personne aura été constatée. »

Les prétendues cortès de la nation espagnole ont renvoyé cette proposition à la commission de législation.

— D'après les journaux de Madrid du 26 novembre, Gomez en sortant d'Ecija, ville de 10,000 habitans dans l'Andalousie, où il est resté plusieurs jours, se seroit dirigé vers la Serrania de Ronda par Machena, Moron et Olbera; il étoit le 21 à Saint-Gaucin, non loin de Gibraltar. De l'aveu des journaux de Madrid, la Serrania de Ronda offre au général carliste des positions inexpugnables; c'est dans ces montagnes que pendant deux ans, lors de la guerre de l'indépendance, Ballesteros se maintint contre toute l'armée française.

— Il paroît que les gardes nationaux mobilisés de l'Andalousie ont grossi les troupes de Gomez.

— On lisoit hier dans le *Moniteur:*

« D'après le rapport officiel de Villaréal, l'affaire du 27 novembre a été de peu d'importance, mais Espartero n'a pas pu forcer le pont qui conduit à Bilbao. Le couvent de Saint-Augustin a été pris avec la garnison. Espartero a encore essayé, le 28, d'attaquer le pont : il a été repoussé. La ville a été sommée le 19. Elle a refusé de se rendre. Le feu continuoit dans la matinée. »

— Nous lisons aujourd'hui dans la feuille officielle :

« Le courrier de Madrid a été arrêté deux jours par le passage de Cabrera à Soria.

» Le brigadier Vera, député, a été nommé ministre de la guerre.

» On écrit de Saint-Sebastien, du 30, que pour arriver à Bilbao, Espartero va jeter un pont de bateaux sur la rivière.

» Vingt-quatre bouches à feu venant d'Angleterre, des munitions et une compagnie d'artillerie, ont débarqué à Saint-Sébastien, et sont destinées pour l'armement du fort du Passage.

» Le 30, Espartero a passé la rivière sur un pont de bateaux en face de Desierto. Villaréal l'a passée à Olaviega, et ils sont tous les deux en position sur la rive droite, à trois lieues de Bilbao.

» Le général Eguia a envoyé avec Villaréal toutes ses forces disponibles, et continue le siége. Le couvent de la Conception, leur point d'attaque, n'étoit pas pris le 1er, et la ville tenoit.

» Irribaren a marché sur Azagara, et le général Clonard sur Puente de la Reyna, pour empêcher le passage de plusieurs centaines de chevaux pris en Andalousie, et de l'argent que Cabrera, qui étoit le 29 sur l'Ebre, avec un bataillon, cherchoit à faire passer à don Carlos.

— La *Charte de* 1830 donne ce soir les nouvelles d'Espagne suivantes : 250 hommes de la garde royale, à Madrid, s'étant insurgés, se sont retranchés dans leur caserne, où, après avoir soutenu le feu de l'artillerie pendant une heure, ils se sont rendus à discrétion. Le 30 au matin, trois d'entr'eux ont été fusillés.

Gomez, écrit-on de Madrid le 30, après avoir été près de Gibraltar, est revenu le 24 à Alcala de Gazules, ville de l'Andalousie, à environ vingt lieues de Séville, et à moindre distance de Cadix.

En entrant à Albocète, Cabrera a fait craindre qu'il ne marchât sur Valence. Ce chef avoit avec lui Palillos.

Une émeute ayant pour but de chasser les autorités comme peu avancées dans le mouvement, a été réprimée le 27 à Barcelonne.

L'établissement projeté d'une société anonyme pour la fabrication des armes ayant jeté de la fermentation parmi

les ouvriers de Liége, ils ont formé des rassemblemens dans la soirée du 1er décembre ; mais l'ordre un instant troublé a été bientôt rétabli. Quelques ouvriers ont été arrêtés.

—Entre La Haye et Leyde, un arbre déraciné a atteint dans sa voiture le prince Alexandre, fils aîné du prince d'Orange, et l'a blessé assez grièvement pour que l'on ait publié un bulletin de sa santé. Le 30 au soir on avoit encore des inquiétudes.

— Près d'Amsterdam, une digue s'est rompue, et le polder d'Osdorp a été inondé jusques sous les murs de la ville.

— Le bruit court à Londres, dit le *Standard*, que des dépêches arrivées de Portugal annoncent une insurrection dans les Algarves. Les fonds portugais baissé de 1 et 1/2.

— Il y a quelques semaines, M. Ohmlin, médecin à Sachselin, du canton d'Unterwalden, dit *le Constitutionnel Neuchatelois*, ayant pris le soir en se couchant une dose d'opium dans le but de calmer des maux de dents, fut trouvé sans vie le lendemain. Parmi les médecins appelés, un seul émit des doutes sur sa mort ; mais la majorité l'emporta, et 24 heures après M. Ohmlin fut inhumé. Son chien qui avoit suivi le convoi, demeura plusieurs jours sur sa tombe, faisant entendre des hurlemens plaintifs. Cette circonstance frappa une personne qui se décida à ouvrir le cercueil ; le cadavre étoit retourné et ses cheveux en partie arrachés. Le malheureux avoit été enterré en vie.

— Si l'on s'en rapporte aux bulletins sanitaires le choléra faisoit, à la date du 9 novembre, un peu moins de ravages à Naples. Cependant la ville étoit dans une profonde tristesse, les étrangers la quittoient, et à chaque moment le tintement des cloches annonçoit qu'on portoit le saint Sacrement à un mourant. Les régimens suisses avoient déjà beaucoup souffert.

— La cour de Modène a pris le deuil pour six semaines à l'occasion de la mort du roi Charles X.

— Les cours de Hanovre, de Bavière et de Hollande ont aussi pris le deuil.

— Le mariage du roi Othon avec une princesse d'Oldenbourg, a été célébré à Oldenbourg le 22 novembre.

— Il paroît que le couronnement de l'empereur d'Autriche, à Milan, comme roi de Lombardie, sera différé jusqu'au mois de septembre.

— Il est arrivé à Vienne, le 22 novembre, un courrier de Naples, porteur de pleins pouvoirs nécessaires à la célébration du mariage du roi avec l'archiduchesse Thérèse. Le prince de Salerne représentera son souverain. La jeune princesse quittera, dit-on, Vienne avant la fin de l'année, afin de se trouver à Trente le 4 janvier. Le roi de Naples viendra à sa rencontre dans cette ville.

— D'après des lettres de Stockholm du 18 novembre, la santé du roi Charles-Jean s'affoiblissoit d'une manière sensible.

— Une correspondance américaine résume ainsi les chances de M. Van Buren à l'élection de la présidence des Etats-Unis : voix certaines, pour, 113; voix certaines, contre, 124; voix douteuses, pour, 40 ; voix douteuses, contre, 14.

Par contre, les amis du général Harrisson ont pleine confiance dans le succès de leur candidat.

Plusieurs écrivains ont travaillé sur la concorde des Evangiles, mais il restoit à montrer sensiblement la concordance des Evangiles, des prophéties et des figures. C'est de quoi s'est occupé M. l'abbé Crozat, aumônier des Dames de la Nativité à Crest, diocèse de Valence. Il a dressé un tableau synoptique de l'histoire de J.-C. dans les figures, dans les prophéties, dans les Evangiles. Ce tableau offre sur une même ligne un trait de la vie du Sauveur et une prophétie et une figure correspondantes à ce trait, avec l'indication des livres de l'Ecriture où se trouvent les passages cités. L'auteur a espéré par là faire mieux connoître J.-C. et fournir un aliment à la piété et un appui à la foi. C'est

en effet une chose fort remarquable que cette concordance des prophéties et des figures de l'ancien Testament avec les faits de l'Evangile. On y voit J.-C. déjà vivant dans les patriarches qui le figuroient et dans les prophètes qu'il inspiroit. Le Sauveur devient alors le centre de toute l'histoire sainte, et des rapports auxquels on n'avoit pas songé se développent à l'esprit. L'ancien et le nouveau Testament paroissent unis par de nouveaux liens, et cette grande histoire ne forme qu'un tout dont l'ensemble est imposant et magnifique.

Ce tableau est partagé en cinq colonnes dont la dernière indique les voyages du Sauveur et les lieux qu'il a honorés de sa présence.

M. l'évêque de Valence qui a examiné avec soin le tableau en a porté le jugement le plus favorable dans une approbation datée du 10 décembre 1835. Par ses divisions justes et naturelles, dit le prélat, par l'exposition claire qu'il présente des rapports frappans qui existent entre les figures et les prophéties de l'ancien Testament et les différentes circonstances de la vie de J.-C. retracées dans les Evangiles, ce tableau nous a paru digne d'être recommandé à l'attention des ecclésiastiques et des fidèles et nous croyons qu'il sera étudié avec fruit par tous ceux qui désirent connoître de plus en plus la vie du Sauveur.

Ce tableau est imprimé sur grand papier de 43 pouces de haut sur 30 de large, et contient autant de matière qu'un volume in-8°; le prix est de 6 fr.; collé sur toile et monté sur rouleau, le prix est de 10 fr. A Paris chez Albanel, libraire-éditeur, place Saint-Sulpice, n. 4. 2 vignettes gravées sur acier sont placées en tête du tableau.

Le titre est : *Tabella synoptica triplicis historiæ Christi viventis in figuris, prophetiis et Evangeliis.* L'ouvrage est dédié à M. l'évêque de Valence et au clergé par M. l'abbé Crozat.

Le Gérant, **Le Besgue.**

BOURSE DE PARIS DU 5 DÉCEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 106 f. 85
QUATRE p. 0/0 j. de sept.—99 fr. 25
TROIS p. 0/0, j. de juin. — 80 f. 00
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr.00
Act. de la Banque. 2315 f. 00
Empr. national. 000 f. 00
Bons du Trésor. 3 0/0
Rente de la Ville de Paris. 000 00
Obl. de la Ville de Paris. 1215 f. 00
Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00

Quatre Can., 1200 f. 00	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth 760 fr.00	Empr. r. d'Esp. 00f0/0
R. de Napl. 96 f. 30	R. p. d'Esp. 00 f. 0/0
Emp. rom. 100 f. 0/0	Empr. Belge. 000 fr
Cortès, 00 fr. 0/0	Empr. d'Haïti. 000 f.
R. d'Esp. 19 f. 1/2.	Empr. grec... 00 00.

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP.
Quai des Augustins, n. 35.

LA RELIGION
Mardi, Jeudi
i.
it s'abonner des
e chaque mois.

N° 2743.

JEUDI 8 DÉCEMBRE 1836.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

ı CENSURE EN PRUSSE.

la censure se fait avec par-
ı faveur des protestans et au
: des catholiques. La com-
le censure en dernier ressort,
ı Berlin, se compose pure-
protestans ; il va sans dire
ommes se laissent guider par
:ipes hostiles à la religion ca-
.

es provinces, la censure des
littéraires et des livres d'in-
s'exerce par des conseillers
ıce, qui font partie de la
ion d'instruction, ou qui sont
ı du consistoire protestant,
oyés dans la régence. Ces
's sont protestans, et leurs
ons viennent de Berlin. Les
subalternes ont moins de
mais plus de sévérité que les
en chef, et croient voir der-
ıt écrit catholique un jésuite
)n ne trouve guère de cen-
:holiques; s'il y en a, ce n'est
r la forme.
jue lui-même est sous la sur-
: du président en chef de la
ısion de censure, et toutes les
ions de l'ordinaire sont cen-
ar lui. Il est inutile de dire
président est protestant de
l est à remarquer de plus,
e se contente pas de censurer
ts épiscopaux ; les censeurs
qu'à les composer eux-mêmes
ır bureau, et ils les envoient
rité ecclésiastique pour la si-
. M. Vanbodelschwingh, pré-
les provinces rhénanes, s'y entend fort bien ; des personnes à même de le savoir, assurent que la circulaire sur l'Hermésianisme a été faite dans ses bureaux, et ainsi envoyée à M. Hüsgen, pour qu'il y apposât sa signature. Il n'est donc pas étonnant qu'elle contînt des erreurs théologiques.

La censure des journaux et des écrits périodiques est du ressort des Landrath, qui sont en général protestans; le petit nombre de catholiques qu'il y a parmi eux, connoissent l'esprit du gouvernement ; l'intérêt ou la crainte les fait agir d'après cet esprit; la maxime du gouvernement est toujours sous leurs yeux : *Sévérité envers les catholiques, indulgence pour les protestans*. Les rédacteurs et imprimeurs de journaux doivent avoir la concession du gouvernement, laquelle ne s'accorde qu'après qu'on a recueilli tous les renseignemens possibles. Le Landrath les surveille de près. Rédacteur, imprimeur et Landrath même sont solidairement responsables.

Les livres protestans fourmillent de mensonges et d'invectives contre les catholiques et leur religion; cependant ils passent facilement par les mains des censeurs. Les journaux protestans religieux, revêtus de l'*imprimatur*, injurient les catholiques. La feuille officielle de 1830-31 avoit pour première tâche d'insulter les catholiques et de se moquer de leur croyance.

Le gouvernement ne prend pas les mêmes précautions pour ses publications religieuses que pour celles qui

regardent la politique. Il insère dans la feuille officielle les articles politiques mitigés et peu choquans. Les articles plus critiques et dont les ministres craindroient de prendre la responsabilité, sont envoyés à la gazette universelle de Cotta (*Algemeine Zeitung*). Les articles monstres, les anecdotes et les faits de gros calibre contre les autres gouvernemens trouvent leur place dans le *Correspondant de Hambourg*, mais jamais sous la rubrique de Prusse.

Nous passons ici sous silence d'autres journaux (1). Quand il est question d'attaquer la religion catholique et ses ministres, on se gêne beaucoup moins; on ne s'adresse pas ailleurs, et on se sert tout bonnement de la feuille officielle.

Quant aux catholiques, ils ne peuvent, à cause de la censure et d'autres obstacles, rien imprimer qui soit *désagréable* aux protestans, lors même que ceux-ci les ont provoqués (2). Pour les justifications personnelles même, on éprouve mille difficultés (3). Les catholiques sentent bien cette oppression, mais ils montrent qu'ils savent souffrir. Ils se réjouissent cependant lorsque des journaux étrangers défendent leur cause légitime. Hermès à Bonn parla souvent avec franchise; ses disciples ont suivi son exemple dans le journal de Bonn (*Bonner Zeitung*). Mais de pénibles interrogatoires et la défense de plusieurs livraisons de leur journal, leur ont appris que le protestantisme est inattaquable, et qu'on ne peut sans danger défendre en Prusse la religion catholique. Feu le professeur Scheil de Bruansberg s'est montré le défenseur intrépide de la foi; on l'a décrié comme papiste et ultramontain. M. Dittasdorf, rédacteur du journal intitulé *de l'Eglise catholique*, à Breslau, homme respectable, savant et estimé, s'est fermé la porte aux prébendes par son journal.

Les journaux étrangers attirent aussi bien l'attention du gouvernement que ceux de l'intérieur. Le nombre des livres défendus en Prusse et de ceux qui ne peuvent circuler, va à l'infini. Si un journal contient un article offensif qu'on n'oseroit pas faire semblant d'ignorer (on fait semblant d'ignorer beaucoup d'articles qu'on ne croit pas fort dangereux, et qu'on croit vite oubliés), la censure

(1) Ajoutons cependant : Le *Canonicher Wachter*, rédigé par Muller; la *Berliner Kirchenzeitung*, la feuille de M. Van Bonsum; la *Gazette universelle de l'Eglise*, rédigée par Stéphani ; le *Journal pour la Théologie et la Philosophie*, du docteur Paulus.

(2) En 1827, M. Stiegler, protestant à Aix-la-Chapelle, fit des chansons infâmes contre la religion catholique, à l'occasion du jubilé de la prétendue réforme. Le vénérable M. Nellissen prépara une réponse, qu'il voulut publier par la gazette de la ville ; mais le censeur refusa l'approbation. M. Nellissen la fit imprimer à part et porter de maison en maison. Cette réponse ne fut pas inutile; la police se vit obligée de retirer les chansons de M. Stiegler.

(3) Le *Journal Historique* cite à ce sujet un fait particulier arrivé à M. de Rossum, curé à Clèves. Cet ecclésiastique avoit été accusé, dans le *Nouvelliste* de Westphalie, d'avoir prêché la désobéissance au gouvernement et d'avoir mal parlé du collége des protestans. Il voulut faire imprimer un mémoire pour sa justification ; l'*imprimatur* lui fut constamment refusé. A Hamm, à Munster, à Berlin, à Cologne, partout on s'arrangea pour qu'il ne pût rien publier. Il cita son accusateur devant les tribunaux, mais ses plaintes ne furent point écoutées. On lui conseilla d'avoir recours aux feuilles publiques, qui lui étoient toutes fermées. C'est ainsi qu'on se joua de toutes ses réclamations.

donne un édit, en vertu duquel ce livre ne peut ni être annoncé, ni vendu, ni reçu dans les cercles de lecture et d'enseignement. Le gouverneur en fait part aux Landrath, à la police, aux libraires, aux différens bibliothécaires, aux maîtres des postes, en secret, pour ne pas faire connoître au public l'existence d'un écrit, pour le faire oublier sans y attirer l'attention du public.

Le gouvernement s'occupe beaucoup de la littérature et des sciences; on veut donner à tout une couleur littéraire; c'est pourquoi on éloigne tout ce qui pourroit mettre obstacle aux progrès de la littérature, etc. On veut faire croire, à l'intérieur et à l'extérieur, à la liberté des pensées et des vues sur l'enseignement, tandis que cette liberté n'est qu'une chimère.

Les imprimeurs et les libraires gagnent leur pain avec crainte et en tremblant; de là vient que les écrivains ont tant de peine à trouver des imprimeurs, même dans les grandes villes, lorsqu'il s'agit notoirement de quelques points de différence, et que le libraire est propriétaire d'une feuille, imprimeur de la régence, ou s'il fournit du papier pour les consistoires. On craindroit même de publier un ouvrage dans lequel Luther n'est pas traité avec honneur et estime.

Le gouvernement fixe son attention autant sur les discours, sur les entretiens, et sur les personnes, que sur les écrits *publics;* plusieurs personnes en ont été les victimes. Les professeurs protestans injurient librement en chaire l'Eglise catholique, sa doctrine, ses usages; ils traînent les prêtres, les évêques, les saints Pères dans la boue, ils les calomnient, ils racontent des anecdotes contre l'Eglise et contre ses supérieurs, ils tâchent de rendre les prêtres ridicules et méprisables; le gouvernement n'en dit rien, le voit même avec plaisir. Malheur au catholique qui s'éleveroit contre ces attaques, et qui voudroit dire la moindre chose contre les protestans (4). Hegel, le philosophe, attaque souvent les catholiques et leur foi; Hullmann (5) se déchaîne contre le souverain Pontife, et contre la hiérarchie; Henri le philologue remplit l'interprétation des classiques d'invectives contre les Papes; ils restent impunis Le bon Freudenfeld (6) dut abandonner l'université de Bonn pour avoir interprêté ces paroles de Luther : *Si vim evaserimus, pace obtentâ, dolos, mendacia ac lapsus nostros facilè emendabimus.*

(4) Nommons ici le docteur Gesenius, professeur à Heiligenstad, actuellement à Halle, où il tourne l'Ecriture sainte et la hiérarchie ecclésiastique en ridicule : il rejette la divinité du Sauveur, les prophéties. les mérites de la passion, la réalité de la mort et de la résurrection du Sauveur; il est professeur pour les étudians catholiques.

Gozner, prêtre catholique, devient protestant; le gouvernement le protége lui et ses écrits.

Le docteur Dinter, conseiller et membre de la commission d'instruction, fit une traduction de la Bible pour les écoles normales de son district, laquelle est annoncée comme dangereuse par le *Mercure de Souabe* et le journal luthérien de Berlin.

(5) On assure que Hullmann a reçu une gratification du roi. Ceci n'est pas étonnant; n'a-t-il pas aussi promis une récompense pour la réfutation de la *Symbolique* de M. Mœhler?

(6) M. Freudenfeld, docteur et professeur, est un homme de grands talens; il s'est fait catholique et est entré dans l'ordre des Jésuites. M. Freudenfeld se consacre à Fribourg à l'instruction de la jeunesse.

Les professeurs et régens catholiques des Gymnases reçoivent l'ordre de parler de Luther, Calvin, etc. etc. avec respect et estime, parce qu'ils sont chers et respectables à d'autres personnes; les professeurs protestans au contraire injurient et maltraitent les catholiques et les prêtres; ils érigent des fêtes qui sont contraires au catholicisme, ils y invitent les catholiques. Les ministres protestans déclament contre la religion catholique, et maltraitent nos prêtres en chaire, et notamment aux anniversaires de la réformation, à la confirmation des enfans (7), quoique les sermons de controverse soient sévèrement défendus. Les catholiques n'osent rien dire de choquant contre les protestans. Dans les petites écoles catholiques le nom de Luther ne se prononce pas même. On donne dans les écoles protestantes aux enfans de fausses idées de la religion catholique, et on profite de chaque occasion pour exciter contre elle et contre les prêtres une haine passionnée. Les enfans apprennent par cœur de petites vies, des anecdotes, pensées et mauvais écrits élémentaires (8).

(Extrait du *Journal Historique et Littéraire de Liége.*)

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Nous devons prévenir quelques journaux que leurs espions ou leurs correspondans se moquent probablement d'eux en leur transmettant les nouvelles les plus ridicules. *On remarque*, dit un journal, *que depuis la mort du roi Charles X, les prêtres de* TOUTES *les églises de Paris portent l'habit violet, couleur adoptée pour les grands deuils de cour.*

Ceci est non-seulement faux, mais absurde; les prêtres ne portent point l'habit violet, le violet est réservé aux évêques, qui ne le portent même pas en deuil. On n'a certainement pas vu de prêtres avec la soutane violette. Seulement il est des ecclésiastiques qui portent sur la soutane des douillettes de couleur brune ou tirant sur le violet. Mais ce n'est pas depuis la mort de Charles X qu'ils ont adopté cet usage, qui est fort ancien, comme chacun a pu en faire la remarque.

Nous ne voyons que contradictions dans ce qui se passe autour de nous. Un homme veut établir un culte à quatre lieues de Paris, il ouvre une église, on la ferme, il brise les scellés, et est condamné à six mois de prison par le tribunal de Versailles. Tout condamné qu'il est, il va s'établir à la porte de Paris, à Montrouge, et là il peut impunément exercer son culte pendant quelques mois. Il lui a suffi d'avoir l'autorisation d'un maire qui la lui a accordée en dépit du jugement d'un tribunal.

La cour royale de Paris vient de confirmer ce jugement; mais en attendant qu'on le notifie dans les formes au sieur Pillot, il est probablement retourné à Montrouge pour y exercer ce qu'il appelle son culte, et il y retournera sans doute encore

(7) Et si les catholiques s'en plaignent, ils ne sont point écoutés, ou l'on conseille simplement aux déclamateurs d'être plus modérés pour prévenir la *désunion.* M. le docteur Menzing se déchaîna dans un panégyrique, à la fête du roi, contre la religion catholique et le souverain Pontife, de sorte que les protestans eux-mêmes étoient irrités par ses sarcasmes. Les catholiques et surtout M. le médecin Zernentsch firent leurs plaintes au [illegible] et pour toute punition M. Menzing reçut une légère réprimande.

(8) Les grammaires, les livres de lecture, etc. qu'on met entre les mains des écoliers, sont composés généralement par *des protestans*, tels que Heinsius, Heise, Hulstett; dans ces livres Luther, Calvin, etc., sont toujours prônés comme de grands hommes.

après l'expiration de ses six mois de prison; et cependant Montrouge est bien dans le ressort de la cour royale de Paris.

Ce n'est point assez; pendant que l'on condamne le sieur Pillot, on laisse faire le sieur Châtel et le sieur Auzou. Ils ont l'un et l'autre une église ouverte dans Paris. Des affiches annoncent leurs offices et leurs prédications. Ils peuvent attaquer les mystères de la religion, tourner ses pratiques en ridicule, invectiver contre ses ministres. On ne leur dit rien. Cependant un des considérans de l'arrêt Pillot leur est complètement applicable. Il porte que *les réunions pour l'exercice de cultes non-reconnus ne peuvent jouir d'un privilége qui les affranchisse de toute surveillance et des prescriptions de la loi génerale.* Certainement le culte Châtel et le culte Auzou ne sont pas *reconnus*, et il est étrange que, lorsqu'on punit le disciple, on donne carte blanche aux chefs. Parlez-nous après cela de l'unité de la législation et de l'égalité devant la loi; ce sont-là de belles théories auxquelles on donne journellement des démentis dans la pratique.

Quoique nous ayons parlé plusieurs fois l'année dernière de M. Fallot de Beaumont, ancien évêque de Gand et de Plaisance, c'est en quelque sorte pour nous un devoir de conscience de revenir sur ce prélat, que l'on nous a reproché d'avoir apprécié avec quelque sévérité. Nous trouvons dans un journal de Belgique des renseignemens sur son administration à Gand, et on nous a adressé de Plaisance une lettre relative aux actes du même prélat dans cette dernière ville. Or, c'étoit précisément la conduite de cet évêque dans ces deux diocèses qui nous étoit moins connue; nous prouverons notre bonne foi en tirant de ces deux sources ce qu'elles présentent de plus important. Ces extraits donneront une idée plus favorable du zèle et des talens du prélat pour l'administration.

M. Fallot de Beaumont, d'abord coadjuteur, puis évêque de Vaison, fut institué le 15 mai 1802 comme évêque de Gand, par le cardinal-légat. Il se rendit le mois suivant dans son diocèse, qui comprenoit les départemens de l'Escaut et de la Lys, et avoit une population de 1,200,000 ames. Ce diocèse se composoit des anciens diocèses de Gand et de Bruges, de la moitié de celui d'Ypres, de quatre doyennés du diocèse de Malines, de deux de Tournai, et de quelques paroisses dépendant de Cambrai. Le prélat organisa sur-le-champ son diocèse. Il le partagea en trois districts administratifs, se réserva celui de Gand, et confia ceux de Bruges et d'Ypres à MM. de Pauw et Vermeesch. Il forma un conseil épiscopal et commença la visite de son diocèse sans en excepter la partie soumise autrefois à la Hollande, et où les protestans dominoient. Il obtint qu'on les empêchât de vexer désormais les catholiques, et y érigea quatre cures, à Ecluse, à Ysendyke, à Oestbourg et à Hulst. Les catholiques n'ayant pas d'église dans ces cantons, il obtint pour eux une portion du temple de Hulst, et ordonna une quête pour subvenir aux frais de nouvelles églises.

Le décret d'érection des paroisses est du 30 novembre 1802. Le prélat appela à un examen général tous les prêtres, à l'exception des curés qui avoient déjà été nommés dans un concours. Il érigea son chapitre et y nomma d'anciens chanoines de Gand et de Bruges. M. Goethals fut nommé archiprêtre. L'évêque donna des statuts à son chapitre. En 1803, les nouveaux doyennés furent érigés au nombre de 20. Les doyens, les confesseurs et les prédicateurs reçurent des instructions. La question des cas réservés fut éclaircie dans un petit ouvrage publié en 1805.

Le prélat mettoit un grand zèle à

l'instruction de son clergé. Il rétablit les examens des confesseurs et les concours pour les places vacantes. A son arrivée dans le diocèse, il avoit trouvé quelques jeunes gens qui étudioient la théologie à l'ancienne abbaye du *Riche-Hôpital*. Il les encouragea, et s'occupa de recouvrer l'ancien séminaire. Les bâtimens en étoient déjà vendus par le gouvernement, mais comme l'acquéreur n'avoit encore presque rien payé, l'évêque obtint de Bonaparte la restitution de l'édifice, fit les réparations les plus urgentes, et ouvrit dès 1804 son séminaire, qui en 1806 comptoit 70 sujets. Il y réunit un collége ou petit-séminaire, qu'on transféra plus tard à l'ancien couvent de Sainte-Barbe, à cause de l'exiguité des bâtimens. La dernière prieure de ce couvent en avoit fait don au séminaire. Le prélat établit encore un petit-séminaire à Roulers, et le confia aux Pères de la Foi. On a de lui des instructions pastorales fort solides, adressées à son clergé sur ses obligations. Il encouragea les retraites ecclésiastiques. La première eut lieu à Gand en 1806, dans l'ancienne abbaye de Terhagen. En 1807, on assigna quatre retraites à différentes époques.

Il restoit encore dans le diocèse beaucoup d'anciens religieux. L'évêque leur adressa le 28 novembre 1803 une instruction toute paternelle. Pour leur faciliter la vie commune, il avoit érigé en paroisse l'église des Augustins à Gand. Il fit de même pour l'église de Sainte-Anne, dans le voisinage des Capucins; car leur église étoit déjà convertie en magasin. Il érigea encore en oratoires publics les églises des Dominicains et des Carmes, tant chaussés que déchaussés, et il en confia la direction aux religieux respectifs. Il en agit de même pour d'autres endroits du diocèse, quand cela fut possible. Il nommoit de préférence des religieux aux cures qui leur appartenoient autrefois.

Il procura des secours spirituels aux prisonniers, et obtint un aumônier pour la maison centrale de Gand. Il envoyoit dans les prisons des ecclésiastiques y porter les secours spirituels. On lui doit l'institution des Sœurs de Charité, qui s'est étendue sous la direction du vénérable chanoine Triest. Il leur obtint l'abbaye de Terhagen. Il les recommanda fortement aux autorités, avec lesquelles il étoit fort bien.

Ici finit l'extrait du *Journal Historique* de Liége. Nous remarquerons seulement que si M. Fallot de Beaumont étoit en faveur auprès de Bonaparte, cette faveur fut utile au diocèse, et lui donna les moyens d'obtenir ce que d'autres auroient sollicité vainement.

Actuellement nous venons à la lettre qui nous a été adressée de Plaisance le 18 novembre dernier. Elle contient des observations destinées à rectifier notre première notice. L'auteur de la lettre nous pardonnera de ne l'avoir pas insérée plus tôt, et de nous borner à un extrait où nous croyons n'avoir rien omis d'essentiel :

« Il est dit dans la notice de l'*Ami de la Religion*, que Bonaparte fit passer M. Fallot de Beaumont, de l'évêché de Gand à celui de Plaisance, pour tenter d'introduire le gallicanisme en ce pays (1). Que Bonaparte ait eu cette intention, cela est assez vraisemblable; mais il ne trouva pas dans le prélat un instrument docile à ses vues. En effet, peu de mois après l'installation de l'évêque, arriva un ordre du ministre d'introduire dans le diocèse le catéchisme de l'empire. Il se contenta de répondre qu'il avoit reçu l'imprimé, mais sans prendre aucun engagement, et même il approuva que dans toutes les paroisses on continuât à faire usage, comme par le passé, de l'ancien catéchisme, rédigé d'après le catéchisme romain.

(1) C'est M. le cardinal Pacca qui le dit dans ses *Mémoires*.

»Il ne fit pas plus de cas des instances du gouvernement, pour que dans l'enseignement théologique on soutînt les articles du clergé de France en 1682. Il fit enregistrer la dépêche ministérielle, mais il consentit que, dans ses deux séminaires, on continuât de maintenir sur ce point la doctrine commune des écoles d'Italie, et même il assista à des thèses soutenues par ses séminaristes sur l'infaillibilité pontificale, en ajoutant que, pour lui, il ne pensoit pas autrement, et qu'il ne croyoit pas que le Sauveur eût pourvu suffisamment au bien de son Eglise, s'il n'avoit pas accordé le privilége de l'infaillibilité aux décisions dogmatiques de son chef. Telles étoient aussi les maximes du conseil ecclésiastique qui entouroit l'évêque, et spécialement de ses deux vicaires-généraux, lumières du clergé de Plaisance, qui depuis ont été ses successeurs.

»Quant à sa conduite envers le clergé des provinces romaines déporté à Plaisance, je sais d'un personnage fort grave, qui jouissoit de la confiance entière du prélat, que celui-ci, qui se trouvoit alors à Paris, fut appelé chez le ministre des cultes, Bigot de Préameneu, et reçut ordre de retourner à Plaisance pour surveiller la conduite de ces ecclésiastiques. Sa réponse fut qu'il se disposoit à retourner au plus tôt dans son diocèse, mais qu'il ne pouvoit se charger envers les déportés que d'une mission de charité. Il leur rendit en effet de bons offices, en obtenant pour eux du gouvernement des pensions de 20, de 30 ou de 50 fr. par mois.

»Je viens à l'énergie qu'on accuse le prélat d'avoir déployée, pour que le clergé romain prêtât le serment prescrit par l'empereur, et défendu par le pape (1). Quand il reçut la dépêche ministérielle, il manda deux ecclésiastiques les plus distingués parmi les déportés, et leur en fit lecture, en ajoutant que cette formule de serment étoit la même que prêtoient les curés et évêques de France. Ils répondirent que le clergé romain avoit une formule tracée par le Saint-Père, et qu'ils ne se croyoient autorisés à jurer que suivant cette formule. *S'ils pensent*, reprit le prélat, *que le dogme ou la morale soient intéressés ici de sorte que les maux auxquels les exposeroit le refus de serment pourroient mériter les honneurs du martyre, je pense comme eux, et je m'abstiens de rien dire de plus. Mais si par hasard c'étoit ici une affaire de pure discipline, je les prie de considérer s'ils ne seroient pas responsables des malheurs auxquels leurs paroisses seroient exposées en restant si long-temps privées de secours spirituels. Qu'ils réfléchissent, qu'ils se concertent avec leurs collègues, et qu'ils prennent ensuite leur parti.* Ainsi se termina cet entretien, après lequel je ne sais ce qui arriva; ce que je sais pourtant, c'est que deux de ces prêtres ayant eu la foiblesse de prêter le serment, et le curé de l'église où ils avoient coutume de dire la messe n'ayant plus voulu les recevoir, ils s'adressèrent à l'évêque, qui refusa de faire à ce sujet aucun reproche au curé, et ne lui en parla jamais.

»Au reste, le diocèse a bien des obligations à ce prélat. C'est à lui qu'on doit la conservation d'une discipline édifiante dans les habitudes du clergé, et l'avantage de la bonne éducation chez les Dames Ursulines, que l'on vouloit assujétir à des conditions fort dures, qui furent révoquées par la médiation du prélat. C'est grâces à lui que sont encore ouvertes les plus belles églises de cette ville que l'on vouloit fermer, ou livrer à des usages profanes. Ce fut lui qui agrandit le séminaire épiscopal, auquel on joignit le couvent contigu des Capucines, devenu domaine national. C'est par lui que subsiste encore le bel établissement de l'autre grand séminaire, fondé par le cardinal Alberoni, pour l'éducation gratuite de soixante jeunes ecclésiastiques, sous la direction des Lazaristes. Car, étant couru aussitôt à Paris, il parvint à faire renoncer au projet déjà adopté, et rédigé en décret, pour changer cet établissement en un lycée militaire.

(1) Ceci étoit encore tiré des *Mémoires* de M. le cardinal Pacca.

« Enfin, ce n'est point la duchesse de Parme qui avoit accordé au prélat une pension de 12,000 fr. C'est le pape qui, après sa démission, lui assigna dans les bulles de son successeur cette pension sur les revenus de la mense épiscopale. »

Sous Bonaparte, un établissement de trappistes s'étoit formé dans la forêt de Sénart ; un couvent de religieuses du même ordre s'établit aussi non loin de là. Depuis, elles se transportèrent à Valentin. Mais Bonaparte, dans un accès de colère, ayant ordonné de dissoudre toutes les réunions de trappistes, les religieuses se retirèrent en Bretagne, et restèrent ignorées dans le diocèse de Saint-Brieuc. Après la restauration, elles achetèrent l'abbaye de Montdée, qui appartenoit autrefois à l'ordre de Prémontré, et étoit du diocèse de Lisieux. Elles s'y fixèrent sous la conduite du Père Bernard. Madame de Châteaubriand, sœur de l'écrivain, étoit supérieure de cette maison ; sa santé l'obligea, il y a douze ans, à donner sa démission. Elle est restée simple religieuse dans la maison, et madame de Mailly fut élue en sa place. Cette maison avoit perdu beaucoup de sujets depuis quelques années, mais comme le couvent des religieuses du même ordre à Laval, qui, comme nous l'avons dit, a été érigé en abbaye, prospéroit et étoit devenu très-nombreux, les chefs de l'ordre, dans le chapitre général tenu au mois d'août, ont arrêté que la maison de Laval enverroit une colonie à Montdée. Le 12 septembre dernier, l'abbé du Port du Salut, dom Couturier, et l'abbesse de Sainte-Catherine de Laval, la Mère Piette, partirent de Laval avec dix religieuses de chœur, deux novices et trois converses. Elles s'arrêtèrent en passant à Louvigné du Désert, où il y a une communauté de religieuses du tiers-ordre de la Trappe, établies en 1825, comme nous l'avons raconté N° 1184, tome XLVI ; enfin, elles arrivèrent à Montdée, où il n'y avoit plus que dix religieuses de chœur. La communauté se trouve donc ainsi doublée ; elle est sous la direction de la Mère Catherine, nouvelle supérieure. (*Extrait d'une notice envoyée par M. l'abbé Badiche, à l'*Univers.)

Dans la nuit du 27 au 28 novembre, l'église de Cubas, commune de Cherveix (1), diocèse de Périgueux, s'est écroulée de fond en comble. La veille on célébroit la fête patronale, et si l'accident étoit arrivé quelques heures plus tôt, il eût pu faire bien des victimes.

L'avant-dernier jour de l'octave de la sainte Vierge qu'on a célébrée à l'église de la Chapelle à Bruxelles, et dont nous avons dit un mot précédemment, le Père Boone avoit prêché en français sur l'éducation catholique. Ce sermon n'a pas plu aux libéraux. Quelques élèves de l'Université libre ont été donner un charivari au prédicateur. La veille, on avoit accusé ce Père d'avoir prêché contre cette Université, et d'avoir dit que les professeurs étoient des corrupteurs de la jeunesse, tandis qu'il avoit parlé en général des deux principes contraires qui dirigent depuis trente à quarante ans l'éducation, l'un catholique, l'autre impie, sous le masque du libéralisme. Il a parcouru tous les degrés de ces deux modes d'enseignement, depuis les écoles chrétiennes jusqu'aux hautes études. Il a fait ressortir les effets contraires que ces deux principes devoient produire sur l'individu, sur la famille et sur la société. Les élèves de l'Université libre y ont vu une attaque directe contre leurs professeurs. Il paroît que ces derniers

(1) Nous reproduisons cette nouvelle, telle que la donnent quelques journaux, sans nous expliquer pourquoi le nom de l'église est différent de celui de la commune. Cubas seroit-il seulement une chapelle distincte de la paroisse?

vont poursuivre le prédicateur devant les tribunaux, pour calomnie.

On savoit que le même Père devoit prêcher le samedi 3 décembre. Le bruit avoit circulé parmi les élèves qu'il alloit attaquer l'Université. Ils se rendirent à l'église au nombre de deux cents environ. Ils furent un peu désappointés en entendant l'habile improvisateur faire un discours flaand sur les travaux apostoliques de saint François-Xavier, dont on célébroit la fête ce jour-là. Ils étoient venus dans l'intention de siffler. Après le sermon, ils sortirent paisiblement, mais dans la rue ils proférèrent plusieurs cris contre les missionnaires.

Dimanche 4, deux individus à figures sinistres ont cherché à troubler l'office divin du soir dans la même église. Quelques ouvriers présens se jetèrent sur les perturbateurs et les conduisirent à la sacristie. De là ils ont été conduits au milieu des huées du peuple au bureau de police.

POLITIQUE.

Nous nous associons volontiers à la politique consciencieuse de la *Gazette de France*, et nous aimons à porter le même jugement qu'elle sur la séance des cortès du 28 novembre :

« Le ridicule et l'atroce peuvent se rencontrer dans le même sujet. Pendant que don Carlos grandit tous les jours, et que Christine se rapetisse à proportion; pendant qu'on lui prend ses villes, qu'on bat ses troupes; pendant que le bruit des trompettes de Cabrera trouble le sommeil des habitans de Madrid, voilà que les cortès décrètent à l'unanimité la *déchéance de don Carlos*, et chargent une commission de rédiger le *projet de son jugement lorsqu'il sera pris* : ce sont les termes de cet étrange décret. Le sénat espagnol est tombé en démence; il pourroit bien se faire que les jugeurs fussent exposés à être jugés à leur tour. Don Carlos sera assez magnanime pour ne voir que des insensés dans ces malheureux, et par là il montrera la distance qui sépare un roi d'une tourbe révolutionnaire qui ne sait que faire un indigne usage du pouvoir qu'elle a usurpé.

» Au reste, cette nouvelle éruption régicide n'est que le commentaire et la continuation de la proposition de M. Paschal, député de Lérida, qui dit à ces mêmes cortès : « Nos armées détruiront le pré» tendant, ou le feront fuir; si elles le pren» nent nous le jugerons dans cette en» ceinte, et peut-être serai-je le premier à » le condamner à mort... » Marat et Danton ont laissé des successeurs. »

Mais ayons foi dans le gouvernement de la providence, et terminons par cette réflexion empruntée au même journal.

« Quand on lit la séance des cortès mettant Charles V hors la loi, il est impossible de ne pas se rappeler la chambre des cent-jours jurant l'expulsion des Bourbons à perpétuité, la veille de leur rentrée. »

On pourroit dire que le régicide est déjà commis quand on ose le proposer publiquement, en assemblée solennelle, contre une tête royale. Il constitue du moins pour ceux qui en ont seulement posé la question, une de ces situations dont ils ne croient pas pouvoir sortir en reculant; et cela suffit pour que l'idée d'avancer leur paroisse ce qu'il y a de meilleur.

Ainsi l'assemblée des cortès dans laquelle ce terrible mot a été lancé contre don Carlos, sans exciter ni soulèvement, ni surprise ; cette assemblée, disons-nous, est déjà régicide. Son vaisseau est brûlé; il n'y a point de retour possible pour elle à d'autres sentimens et à d'autres pensées. La voilà liée par le serment du sang, et rien ne sauroit désormais la rassurer contre elle-même que l'exécution du crime où elle s'est engagée. Il ne faut donc point s'abuser sur le sort de don Carlos s'il venoit à tomber en de pareilles mains.... Il est mort !

Nous avons vu en France des positions

semblables de juges-bourreaux. La nation, qui ne savoit point encore alors à quoi ces premiers pas engagent et de quoi ils rendent capables, se figura jusqu'au dernier moment que Louis XVI pourroit être sauvé. C'est qu'elle ne se mettoit point à la place de ceux qui s'étoient avancés jusqu'à parler de mettre un roi en jugement. Un roi en jugement! un roi menacé seulement d'être jugé, ne sauroit être racheté de la mort à aucun prix; et les ames honnêtes qui ont regretté que l'appel au peuple n'ait pas eu lieu en faveur de Louis XVI, peuvent se consoler. Le sacrifice de sa tête avoit été consommé le jour même où la première pensée de le juger osa venir à ses bourreaux. Encore une fois, c'est qu'on n'arrive jamais là pour reculer, et qu'au point où en sont les choses dans ce moment, par rapport à don Carlos, il n'y a plus que son épée qui puisse le soustraire au régicide.

Remarquons à cette occasion combien les révolutions ont dénaturé les mœurs des nations en moins d'un demi-siècle, et combien le caractère sacré des rois s'est effacé aux yeux des peuples. En 93, ce fut l'Espagne qui jeta le premier cri de surprise et d'horreur à la nouvelle du procès de Louis XVI. Ce fut de là qu'arrivèrent les courriers, les remontrances et les protestations contre ce monstrueux attentat. En un mot, ce fut le pays étranger qui s'en montra le plus ému, le plus saisi et le plus indigné. *Quantùm mutatus!* Ce qui le consternoit alors, ce qui le faisoit frémir chez les autres, voilà que son oreille s'habitue à l'entendre chez lui-même, dans ses propres assemblées révolutionnaires.

Sans doute ce n'est pas là un crime de la nation espagnole, et peut-être fera-t-elle voir par quelque soulèvement d'horreur qu'elle n'entend pas en être réputée complice. Mais il n'en est pas moins vrai que la royauté s'affoiblit et meurt peu à peu de tous les coups qui lui sont portés de nos jours à la vue des peuples, et qu'il est impossible de jouer long-temps ainsi avec la dignité des têtes couronnées, de *les tenir* long-temps exposées aux jugemens, à la dérision, aux brutales avanies de leurs inférieurs, sans leur enlever tout ce qui constitue la dignité royale et la force de l'autorité. Aussi regardons-nous comme très-malheureusement inspirés les gouvernemens qui s'associent d'une manière ou de l'autre à ces dégradations du pouvoir monarchique, en se faisant par exemple les alliés du régicide par leurs téméraires complicités avec les ennemis de don Carlos. Ce ne sont pas seulement des régicides qu'ils commettent; ce sont aussi des suicides.

PARIS, 7 DÉCEMBRE.

Le maréchal Soult, dont on a annoncé l'arrivée prochaine à Paris, n'y est attendu que pour les derniers jours du mois.

— M. Gasparin, ministre de l'intérieur a été voir, dans les ateliers de M. Bra, le modèle en plâtre de la statue du maréchal Mortier, qui doit être coulée en bronze, et placée sur la place de Cateau-Cambresis, patrie du maréchal.

— Aux termes d'une ordonnance du 4 décembre, tous les marchés au nom de l'état seront faits avec concurrence et publicité, sauf quelques exceptions.

— Des bruits circuloient sur l'expédition de Constantine; on parloit d'un échec que nos troupes avoient éprouvé; quelques-uns disoient même que l'armée française avoit été forcée de battre en retraite. Il paroît, heureusement, que tous ces bruits sont dénués de fondement. Nous lisons aujourd'hui dans le *Moniteur*: «Des lettres du 15 novembre de Guelma, annoncent que le corps expéditionnaire s'y étoit réuni le 15; que le 16 l'armée devoit se mettre en marche vers Ras-el-Akbah en suivant les deux rives de la Seybouse, les première et deuxième brigades sur la rive droite sous les ordres du général de Rigny, les troisième et quatrième brigades sur la rive gauche.»

Nous lisons ce soir dans la *Charte de 1830*:

«Le *Constitutionnel* accueille aujour-

d'hui, avec une joie très-peu cachée, des bruits fâcheux de l'expédition de Constantine; suivant des nouvelles de mer, notre armée auroit éprouvé un échec et seroit en pleine retraite sur Bone.

» Nous pouvons affirmer que rien n'est parvenu au ministère qui pût donner la moindre vraisemblance à des récits aussi alarmans, et nous n'avons aucun motif d'y donner le moindre crédit.

» Mais ce qui nous est complètement prouvé, c'est la satisfaction du *Constitutionnel* au bruit d'un malheur public. »

— M. Angé, éditeur, rue Guénégaud, n° 19, va publier sous peu de jours une relation des derniers momens du roi Charles X, par M. de Montbel, auteur de la Vie du duc de Reichstadt.

Nous rendrons compte de cet ouvrage, qui doit d'autant plus vivement intéresser nos lecteurs, que M. de Montbel a assisté aux derniers momens de Charles X, et a recueilli ses dernières paroles.

— Le beau tableau des *Moissonneurs*, de Léopold Robert, qui se trouvoit dans une galerie particulière, va être placé au Musée du Louvre.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Calais et ses environs ont beaucoup souffert pendant le dernier ouragan. A Calais, des cheminées, des toits, des murs de clôture ont été renversés, et pendant sept ou huit heures on n'a pu parcourir les rues sans danger.

A Saint-Pierre, qui est beaucoup plus exposé à l'action du vent, les ravages ont été plus grands encore; deux maisons et deux moulins, dont l'un bâti en briques, ont été abattus. L'estafette partie à midi de Calais étoit parvenue au bout de la grande rue Saint-Pierre, mais le conducteur effrayé par des voitures sens dessus-dessous, des toits enfoncés, des moulins abattus, jugea à propos de rentrer en ville.

A Sangatte, un fermier a perdu onze meules de grain que le vent a jonchées çà et là dans les champs.

— Les lettres de Saint-Omer parlent aussi de malheurs. Plusieurs personnes ont été blessées plus ou moins grièvement, et un jeune enfant a été écrasé par la chute d'un arbre. Un cabriolet a été renversé, et la personne qui le conduisoit blessée dangereusement.

— On écrit de Valenciennes, que les artilleurs de la garde nationale étoient occupés, le soir, dans une maison rue Saint-Géry, à confectionner des pièces d'artifice pour célébrer la Sainte-Barbe, lorsque tout à coup une explosion épouvantable se fit entendre; le feu venoit de prendre à l'une de ces nombreuses pièces, et de se communiquer à toute la poudre qui se trouvoit là. Ces malheureux ont été jetés çà et là, plusieurs atteints mortellement. Parmi eux on compte des pères de famille sans fortune.

— Une tortue, du poids de soixante livres, a été trouvée sur la plage de Calais, par un douanier. Il est probable qu'elle provient de quelque navire naufragé.

— M. Legrontec, ancien sous-préfet de Lannion (Côtes-du-Nord) sous l'empire, est mort dans cette ville.

— Le feu s'est dernièrement déclaré à Brionne (Eure), et comme on avoit quelques soupçons, on appela la justice qui informa. Elle avoit à peine achevé ses informations, que le feu se manifesta de nouveau. Un individu, soupçonné de ce double crime, a été arrêté.

— On a arrêté à Mortain (Manche) les époux Lesénéchal, accusés d'avoir assassiné leur fille et leur gendre. Il paroît que, pour commettre ce crime avec plus de facilité, les assassins avoient organisé un horrible guet-apens; la femme avoit proposé aux malheureuses victimes de leur donner du blé; mais il falloit le venir chercher le soir, et ce cadeau devoit rester un secret pour le sieur Lesénéchal. Elle invita donc ses enfans, afin d'éviter toute surprise, à chanter certaines paroles aux approches de la maison. L'heure venue,

Marion et sa femme arrivèrent au rendez-vous, mais à peine eurent-ils fait entendre le chant convenu, que deux coups de fusil les atteignirent, Marion à la poitrine, et sa femme à la tête et au ventre; elle mourut sur-le-champ, et lui put se traîner à cinq cents pas de là, où il expira peu de temps après.

— Le resserrement du numéraire se fait toujours sentir à Limoges.

— M. Barrade, capitaine du génie à Strasbourg, avoit été arrêté par suite des événemens du 30 octobre, et bientôt on le mit en liberté. Néanmoins, M. Barrade a comparu devant le conseil de guerre de la 4e division militaire, sous la prévention d'avoir aidé dans leur fuite plusieurs officiers de pontonniers, compromis dans l'échauffourée de Louis Bonaparte. Il a été acquitté.

— Pendant que Louis Bonaparte navigue vers les Etats-Unis, son valet de chambre reste dans les prisons de Strasbourg. D'après le journal du *Haut et Bas-Rhin*, du 4 décembre, il paroît que cet homme a joué un rôle actif dans le complot du 30 octobre.

— On écrit de Lyon, le 3 décembre, que le Rhône a un peu décru, mais que la Saône couvre encore une portion du quai Saint-Antoine.

— M. Fulchiron a souscrit pour 2,000 fr. en faveur des ouvriers de Lyon sans travail.

— Pendant qu'une bande de voleurs exploite chaque nuit la ville de Nantes, et attaque les passans, une autre bande semble s'être établie à Marseille. Depuis quelque temps de nombreux vols ont été commis dans cette dernière ville.

— La police a découvert à Marseille une maison de jeu clandestine. Un mandat d'amener avoit été lancé contre le maître de ce honteux établissement, mais il est parvenu à s'esquiver, sous le prétexte d'aller laver ses mains dans une pièce à côté de celle où la justice informoit.

— Bordeaux vient d'obtenir du ministre de l'intérieur le transport gratuit, sur un navire de l'état, des blocs de marbre nécessaires à la confection des statues que cette ville fait élever à Montaigne et à Montesquieu. De plus, l'introduction de ce marbre en France sera libre de tous droits.

— Une tentative d'évasion vient d'avoir lieu dans la maison d'arrêt de Pau. Les détenus étoient parvenus à limer leurs fers et à pratiquer une ouverture qui devoit les conduire hors de la prison. Le concierge, prévenu à temps, est intervenu avec les gardiens au moment où les prisonniers alloient effectuer leur évasion. On dit qu'un des militaires prévenus de l'assassinat de la caserne, se trouvoit à la tête du complot.

— M. Balasque, maire de Bayonne, vient d'être nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On assure que la commission des cortès est dans l'intention d'accorder au ministère les pleins pouvoirs qu'il a demandés; alors M. Calatrava pourra arrêter, emprisonner et exiler qui bon lui semblera.

— On lit dans la *Gazette de Madrid* :

« A l'occasion du décès de Charles X de Bourbon, oncle de S. M., la reine régente a ordonné que la cour prendra le deuil pendant trois semaines; la première en grand deuil et les deux autres en demi-deuil. »

Nous ne pensions pas, en vérité, que la régente d'Espagne qui a tant de reproches à se faire, à cause des siens, y regarderoit d'aussi près au moment d'honorer la mémoire d'un de ses parens.

— A la date du 29, on attendoit à Madrid les 50,000 fusils formant le complément des 100,000 que le gouvernement anglais a daigné vendre au gouvernement révolutionnaire d'Espagne. Les fusils sont partis de Londres sur le bateau à vapeur l'*Ibérie*.

— M. Mendizabal n'est plus décidément le héros de la révolution espagnole.

Et que deviendra ce pauvre M. Mendizabal si ses amis l'abandonnent, lui qui n'avoit vraiment d'esprit e de talent qu'avec eux et par eux? D'après le *Tribun*, feuille complètement révolutionnaire, M. Mendizabal n'est ni financier ni homme politique; il ignore aussi ce que c'est que la liberté et l'égalité. Après avoir brisé la vieille idole de la révolution, qui n'est plus rien entre ses mains, le *Tribun* en vient aux reproches, et c'est M. Mendizabal dont le talent financier devoit naguère relever le crédit espagnol, qui a perdu les finances de ce pauvre pays; depuis son arrivée au ministère qui a eu lieu en septembre 1835 jusqu'au 31 août 1836, M. Mendizabal a augmenté la dette étrangère de la *modique* somme de 336 millions 44,491 réaux, dont les intérêts s'élèvent, par an, à 18 millions 302,224 réaux, ou 4,575,556 francs. Le *Tribun* parle ensuite des avances que M. Mendizabal a obtenues à des conditions ruineuses pour le pays, de MM. Ardoin et Ricardo.

— Des négociations très-suivies sont ouvertes entre M. Mendizabal et un officier supérieur de la légion britannique, réclamant au nom des mercenaires 60.000 livres sterl. pour solde arriérée. Il est probable que M. Mendizabal, qui n'a pas d'argent et ne pourra en avoir de longtemps, proposera en définitive à la légion anglaise de la payer avec des bons vaillent que vaillent; il ne peut faire ni plus ni moins pour elle qu'il a fait pour les porteurs de la rente espagnole.

— La *Gazette de France* donne des nouvelles de Bilbao jusqu'au 30 novembre. Un nouveau fort, celui de Santa-Clara, étoit tombé au pouvoir des royalistes, et une brèche étoit faite au fort de la Conception.

— Le journal ministériel ne donne ce soir aucune nouvelle d'Espagne. Le *Moniteur* gardoit aussi ce matin le silence.

— Il paroît que la question d'une intervention en Espagne en faveur du principe révolutionnaire, souvent mise en avant, et toujours abandonnée, sera reprise à l'ouverture des chambres, et que le ministère actuel qui ne la veut pas, aura à soutenir à la tribune les attaques des ministres tombés qui la demandent encore. Nous pensons que cette intervention qui coûteroit fort cher à la France en hommes et en argent, et qui ne plairoit peut-être pas beaucoup à quelques cabinets, sera encore écartée par le gouvernement, malgré les articles pressans de certains journaux, et les cris de détresse que pousse la révolution en Espagne.

A Anvers le dernier ouragan a occasionné de grands désastres. Les bâtimens dans le port ont beaucoup souffert. Une femme a été précipitée dans l'Escaut par la force du vent, et a péri.

— Un petit bâtiment frété pour Nantes a sombré en vue de Deal (Angleterre). Heureusement l'équipage a pu se sauver. On a vu aussi à quelques milles le grand mât d'un brick naufragé, mais l'on ne savoit pas si les hommes qui le montoient avoient pris terre.

— Deux cents maisons de Woolwich (Angleterre) ont considérablement souffert par suite des derniers ouragans.

— Le prince de Polignac est arrivé à Douvres le 2 décembre.

— Le journal officiel de Londres publie la proclamation royale qui convoque le parlement pour le 31 janvier.

— Jeudi dernier l'association générale de l'Irlande a tenu une séance à laquelle M. O'Connell a assisté. On s'y est principalement occupé de lord Lyndhurst que l'assemblée a fini par déclarer l'ennemi de la paix de l'Irlande, de la stabilité de l'union entre ce pays et la Grande-Bretagne, de la liberté du peuple et de la sécurité du trône, pour avoir dit en parlement que les Irlandais sont étrangers aux Anglais par leur rang, leur langue et leur religion. L'assemblée a ordonné l'insertion de sa résolution dans les journaux libéraux de Londres.

— A la date du 27, l'amiral Hugon étoit encore dans le Tage.

— La modification de l'article 34 de la constitution de 1822, qui rend maintenant les ministres de Lisbonne éligibles comme membres des cortès, a mécontenté les officiers de la garde nationale et les révolutionnaires. Il paroît qu'ils avoient l'intention de s'opposer immédiatement à tout changement jusqu'à l'examen de la constitution par les cortès, et d'exiger le renvoi de tous les employés qui auroient pris part aux événemens de Belem, mais que, ne se trouvant pas assez secondés par les masses, ils ont cru devoir ajourner leurs projets.

D'après le *Times*, journal de Londres, qui donne des nouvelles de Lisbonne jusqu'au 27 novembre, les clubs révolutionnaires devoient aussi demander la destitution de M. Passos et la nomination de M. Barreto Fejo, major d'infanterie.

Le même journal parle d'un grand mécontentement qui s'est manifesté parmi les troupes dans l'Alentejo, et qui auroit été excité par des partisans du roi don Miguel.

D'après le *Times*, un colonel français s'étoit établi à Braga avec des miguélistes pour y lever des troupes; mais la tranquillité un instant troublée a été rétablie par la garde nationale. Quelques personnes ont été blessées de part et d'autre, et des partisans de l'ancien roi ont été arrêtés.

— Le *Morning-Post* dit que le gouvernement de Lisbonne fait lever dix mille hommes destinés à agir contre les miguélistes.

— Le directoire fédéral a adressé aux états confédérés une circulaire qui promet une récompense de 400 fr. de Suisse à qui découvrira et dénoncera l'un ou l'autre des cinq réfugiés, Mazzini, Rauschenplatt, les deux frères Ruffini et Augustin Ruffini.

— La *Gazette d'Augsbourg* donne des nouvelles de Naples du 19 novembre; le calme rentroit dans les esprits, et une foule de personnes qui avoient quitté la ville y revenoient.

— La cour de Lucques a pris le deuil pour six semaines. à dater du 19 novembre.

— La *Gazette Piémontaise* annonce que le roi Charles-Albert, actuellement à Gênes, ayant reçu la douloureuse nouvelle de la mort de S. M. le roi Charles X, a ordonné que la cour prît le deuil pour vingt jours, à dater du 22 novembre.

— On écrit de Schwerin, (duché de Mecklembourg), 20 novembre :

« Aux termes d'une ordonnance du grand-duc, en date du 18 octobre, les loteries de meubles et d'immeubles, principalement des fonds de terres, ne seront plus autorisées à l'avenir. »

— La fabrication du sucre de betterave fait de rapides progrès en Silésie.

— On annonce pour le printemps une concentration des troupes russes en Pologne. L'empereur Nicolas doit, dit-on, les passer en revue.

— Le comte de Mornay, ministre plénipotentiaire de France à Stockholm, va profiter d'un congé. pendant lequel il sera remplacé par le marquis de La Valette comme chargé d'affaires.

HISTOIRE DE LA RESTAURATION,
par M. Lubis.

En attendant le compte rendu de l'ouvrage nous donnons un extrait de l'avant-propos.

« Aucun moment ne fut plus favorable que celui-ci pour écrire l'histoire de cette époque, à laquelle se rattachent des souvenirs de bonheur et de liberté, de gloire militaire et de vertus royales.

» Les choses qu'il s'agit de raconter se sont passées sous nos yeux, les hommes qui les ont accomplies vivent encore au milieu de nous : c'est de leur bouche même que j'ai pu recueillir les faits dont se compose ce drame historique. renfermé entre deux catastrophes, l'invasion étrangère et l'insurrection.

» L'histoire contemporaine a sous ce rapport un avantage sur l'histoire posthume, ses assertions peuvent être con-

tredites ou rectifiées; les matériaux qu'elle emploie sont à la portée de tout le monde; ils subsistent dans les journaux et dans les livres, dans les discussions des chambres et dans tous les actes de l'administration. Là se manifestent la tactique des partis, la tendance avouée des esprits et des événemens dont les mémoires particuliers nous dévoilent les intentions véritables et les ressorts cachés. Pour réunir ces élémens épars et les classer dans leur ordre naturel, il faut avoir fait une étude particulière de cette politique au jour le jour, et suivi, dans leurs phases diverses, les variations de l'esprit public.

» J'annonçois en même temps que des documens inédits m'avoient été confiés, et je dois aux lecteurs de ce livre quelques éclaircissemens sur la nature de ces communications. Il en est quelques-unes d'un prix inestimable, dont il ne m'est pas permis d'indiquer la source, et qui se rapportent à l'origine de la restauraration et à ses causes. Le respect et la reconnoissance me font un devoir de garder sur ce point un silence qui m'a été expressément recommandé.

» Le récit que je publie des discussions qui eurent lieu dans la commission diplomatique du corps législatif est puisé en partie dans les papiers du célèbre rapporteur de cette commission, M. Lainé, dont la France déplore la perte récente. Plusieurs autres membres du corps législatif, et entre autres MM. Flaugergues et Raynouard, que la mort vient de frapper coup sur coup, m'ont donné avec empressement des explications remplies d'intérêt.

» M. le baron de Vitrolles, dont la mission amena la rupture des conférences de Châtillon, a bien voulu me révéler les circonstances décisives de cet acte qui eut des résultats si inattendus. M. de Vitrolles a consigné l'historique de sa périlleuse entreprise dans des mémoires qui ne seront pas publiés de son vivant.

» M. Clausel de Coussergues, qui alla complimenter Louis XVIII à Compiègne avec la députation du corps législatif, et qui fit partie de la commission chargée de la rédaction de la charte, a consenti à m'éclairer de ses conseils; le livre qu'il a publié en 1830 sur les travaux de cette commission m'a été d'un grand secours. J'ai reçu de Bordeaux, de Nancy, de Toulouse, des mémoires intéressans sur les mouvemens de ces provinces en faveur de la restauration. Quant aux premiers actes du sénat, un membre de cette assemblée m'a communiqué des notes recueillies à chaque séance; plusieurs mémoires particuliers sur la situation de la capitale, sur la conduite des autorités municipales, m'ont été confiés par quelques-uns des magistrats qui ont marqué avec le plus d'éclat dans l'administration de la ville; il me suffit de citer le nom de M. de Chabrol de Volvic.

» Sous plusieurs rapports cet ouvrage peut être considéré comme entièrement nouveau; il n'est pas une des publications de cette époque que je n'aie compulsée; j'ai pensé qu'à côté de chaque assertion il falloit mettre une preuve, et j'ai publié tous les documens et toutes les pièces importantes qui se rattachent aux grands événemens de la première année de la restauration. Ainsi je donnerai une analyse complète de tous les écrits publiés dans l'intervalle qui s'est écoulé entre la publication de la constitution du sénat et l'octroi de la charte. Quant aux actes qui se rapportent à l'origine de la charte et à la négociation du gouvernement provisoire avec Monsieur, comte d'Artois, pour la lieutenance-générale, ils n'avoient jamais été publiés. Je n'ai pas voulu qu'on pût m'accuser d'avoir faussé les faits pour les appliquer à un système; j'ai pensé que l'historien devoit, autant qu'il le peut, ne pas exiger qu'on le crût sur parole, et que la première garantie qu'il devoit offrir de sa bonne foi étoient les autorités contemporaines. »

Le Gérant, Adrien Le Clere.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP.
Quai des Augustins, n. 35.

BOURSE DE PARIS DU 7 DÉCEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 107 f. 60	Rente de la Ville de Paris. 000 00	
QUATRE p. 0/0 j. de sept.—99 fr. 25	Obl. de la Ville de Paris. 1217 f. 50	
TROIS p. 0/0, j. de juin. — 78 f. 90	Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00	
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00	Quatre Can., 1200 f. 00	R. d'Esp. 00 f.
Act. de la Banque. 2325 f. 00	Caisse Hypoth 000 fr. 00	Empr. r. d'Esp. 00 f. 0/0
Empr. national. 000 f. 00	R. de Napl. 97 f. 00	R. p. d'Esp. 00 f. 0/0
Bons du Trésor. 3 0/0	Emp. rom. 100 f. 3/4	Empr. Belge. 101 fr.
	Cortès, 00 fr. 0/0	Empr. d'Haïti. 380 f.
	R. d'Esp. 19 f. 5/8	Empr. grec.. 00 fr.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2744.

SAMEDI 10 DÉCEMBRE 1836.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

COUP D'ŒIL

SUR LA CONDUITE POLITIQUE DU CLERGÉ CATHOLIQUE DE L'EUROPE, ET EXAMEN DES PRINCIPES D'APRÈS LESQUELS IL SE DIRIGE.

La conduite du clergé catholique depuis la dernière révolution présente des contradictions apparentes, bien qu'elle ait été dirigée par les mêmes principes. Ces contradictions ont étonné des hommes instruits et placés dans une position fort élevée, mais qui avoient sans doute peu médité des doctrines qui réunissent à une grande simplicité beaucoup de profondeur et de sagesse. Forcés de nous restreindre, nous nous bornerons à quelques aperçus rapides, qui suffiront à des lecteurs intelligens. Pour mettre plus de clarté dans notre exposé, nous poserons les questions suivantes :

1° Le clergé peut-il s'isoler entièrement de la société ?

2° Sans s'isoler de la société, peut-il se séparer de ceux qui la gouvernent ?

3° Y a-t-il quelque forme de gouvernement que le clergé doive repousser ?

4° Dans une société divisée en différens partis, mais soumise d'ailleurs à un gouvernement légitime, le clergé peut-il se prononcer pour celui qui est le plus favorable à la religion ?

I. Le clergé peut-il s'isoler entièrement de la société ? Il est évident que non-seulement cet isolement est impossible, mais que par la nature de leurs fonctions les prêtres catholiques doivent avoir avec leurs ouailles les rapports les plus intimes, et tels qu'il n'est donné à aucun pouvoir d'en former de semblables. Il n'est pas besoin de donner ici des preuves d'un fait évident par lui-même. Les relations civiles ont toutes un caractère extérieur et matériel. C'est la force qui protége le foible, qui réprime et punit l'homme injuste ou violent. C'est l'administration qui encourage les arts, le commerce, les sciences, et ouvre ainsi les sources de la fortune et de l'élévation pour les citoyens les plus actifs et les plus intelligens. Mais la religion entre dans les parties les plus secrètes du cœur, elle en sonde les affections afin de les régler, elle fixe l'intelligence sur les questions les plus importantes pour l'humanité. Le prêtre chargé de ce ministère exerce l'autorité qui doit le lier le plus fortement à la société, ou du moins à tous ceux de ses membres qui savent respecter sa mission.

II. Le clergé peut-il s'isoler des gouvernemens ?

Le système d'un isolement complet a été soutenu par des hommes dont les vues étoient bien différentes ou plutôt entièrement contradictoires.

Les uns vouloient arriver par la liberté et la pleine indépendance du clergé à un état de choses qui rendroit son action religieuse plus efficace et son autorité morale plus décisive, plus puissante.

Les autres croyoient que la force de la religion, étant principalement une force d'emprunt, elle tomberoit

infailliblement quand elle seroit privée de ses appuis extérieurs.

Les premiers se sont trompés, en oubliant que l'influence toute pacifique de la religion peut être paralysée par les efforts d'une minorité ennemie. Que ne peuvent, en effet, les sourdes attaques préparées dans l'ombre par les sociétés secrètes, et dirigées ensuite par mille issues différentes? Un clergé assailli tout à la fois par la presse, par des bruits calomnieux qui volent de village en village, trouvant partout quelques hommes disposés à recueillir de funestes impressions et à se livrer à des actes de violence, comment se défendra-t-il s'il est inconnu du gouvernement et si celui-ci ne peut lui prêter un appui?

Les seconds se sont trompés également quand ils ont cru pouvoir remplacer la religion par une foi nouvelle, par l'action des lois, ou par tout autre moyen dont la nullité est aujourd'hui reconnue, bien qu'il existe des aveugles volontaires dont la cécité n'est que plus incurable. La raison de l'impuissance de ces moyens matériels ou philosophiques étant par elle-même assez profonde, on s'expliqueroit l'erreur de ceux qui veulent les employer s'ils n'avoient pour s'éclairer une expérience, qui certes n'a rien d'obscur ni d'équivoque. Nous croyons donc que le clergé ne doit pas s'isoler entièrement du pouvoir politique; nous disons entièrement, parce qu'il est des époques où ses rapports avec lui doivent être plus rares et plus réservés. Nous sommes à une de ces époques, et si nous ne nous abusons pas, il n'en est aucune depuis Constantin où une telle conduite ait été aussi facile à justifier. Les erreurs humaines renferment toujours un fond de vérité. C'est toujours dans une vérité mal comprise qu'elles ont leur source. Nous ne sommes donc pas étonnés que des hommes de talent aient réclamé une séparation complète de l'Eglise et de l'état. Ils n'ont fait qu'exagérer une mesure dont ils n'avoient pas sans doute calculé toute la portée. Leurs réclamations auroient eu des échos beaucoup plus nombreux et excité de bien plus vives sympathies, s'ils n'eussent pas abandonné au désordre d'une liberté sans limites des droits qu'il étoit assez facile de fixer.

Il y a une liberté tempérée qui seroit non moins avantageuse au gouvernement qui la donneroit, qu'au clergé qui en recevroit le bienfait. C'est celle-là qu'il falloit défendre, et c'est la seule que nous revendiquions. En quoi consiste-t-elle? où doit-elle s'arrêter? Nous ne pouvons ici poser des bornes immuables. Certes il ne nous convient pas, à nous moins qu'à tout autre, de tracer ici le cercle de Popilius. Il nous est seulement permis d'exprimer comment nous concevrions la protection et le secours d'une part, et la liberté de l'autre. La protection devroit être aussi étendue que celle qui est accordée à toutes les institutions utiles adoptées par l'état; elle comprendroit les lois, le culte, les personnes et les biens; les lois, d'abord, mais l'état ne feroit siennes que deux ou trois lois de la religion, qui ont tout à la fois un intérêt social et religieux; telle est celle par exemple qui prohibe le divorce; le culte, en le défendant contre toute voie de fait, toute espèce de trouble et d'insulte; les personnes, en les laissant dans le droit commun, sans privilèges comme sans incapacités; les biens, en laissant subsister la

faculté d'acquérir, le droit de conserver et d'administrer, et en ne réprimant dans l'exercice de ces droits que les abus que la loi punit dans les autres citoyens.

Les secours consisteroient à continuer des allocations sur le trésor, foible indemnité des biens envahis. Un gouvernement juste ou fort, ou réunissant ces deux caractères, devroit convertir en dotation un secours précaire. Il ne feroit que réparer en partie un envahissement inique.

La liberté consisteroit à supprimer l'intervention du pouvoir dans l'enseignement de la doctrine, dans l'exercice du culte et dans l'observation des lois de discipline. Cette intervention ne pouroit être justifiée que dans le cas où le prêtre mêleroit aux actes de son ministère, non pas de ces abus vagues et qu'aucune loi ne définit, moyen très-commode d'arbitraire et d'oppression, mais des délits bien caractérisés, et tels que nos codes les répriment dans les autres Français. Tels seroient, selon nous, les bases de l'union de l'Eglise et de l'état; nous y aurions moins de confiance, si un traité de cette nature n'entroit parfaitement dans l'esprit des doctrines que les auteurs les plus exacts ont développées, en parlant de la juridiction ecclésiastique. Pour mettre le clergé dans une telle situation, il y auroit bien peu de chose à ajouter à nos lois, mais beaucoup à retrancher. Nous ne pouvons entrer dans le développement; *intelligenti pauca*.

Pourquoi le clergé ne doit-il pas désirer des rapports plus nombreux? Telle est la question qui se présente naturellement à la suite de ce que nous venons de dire. Il est facile à tout homme qui comprend notre époque, ou qui a jeté seulement un regard tant soit peu attentif sur notre société, de répondre pour nous. Si quelqu'un est embarrassé pour déduire ses raisons, il ne le sera nullement pour se former une conviction. Personne n'ignore que, s'il est un pouvoir auquel tous les sujets doivent la fidélité et le dévouement, il en est d'autres auxquels on ne doit que la soumission et le concours nécessaire pour maintenir l'ordre public. Il est évident que cette soumission et ce concours n'exigent pas des rapports multipliés, et qu'ils doivent au contraire tendre à se restreindre de plus en plus.

Voici un autre motif; quel que soit le pouvoir qui tienne le timon des affaires, il ne peut empêcher qu'une protection qui iroit à multiplier les priviléges, n'amène une prompte réaction de la part des hommes fort opposés à cet état de choses. Cette réaction frapperoit à la fois le protecteur et le protégé. D'un autre côté, si le clergé manque d'une liberté juste et raisonnable, comment peut-il user de son influence morale? Elle s'affoiblit au préjudice de la religion, d'abord, puis de la société, puis enfin des gouvernans eux-mêmes.

Quel que soit le principe qui fasse triompher aujourd'hui un gouvernement, celui-ci ne peut empêcher les partis de se disputer la direction des affaires. C'est beaucoup s'il peut contenir ceux qui en veulent à l'existence même de la constitution. Or, si le clergé sort tant soit peu de la sphère de ses fonctions pour entrer dans l'arène des intérêts politiques, il lui est impossible de ne pas s'allier à un parti quelconque, et par contre-coup de s'aliéner tous les autres : position qui le menace de voir paralyser son

ministère. Passons à la troisième question.

III. Y a-t-il quelque forme de gouvernement que le clergé doive repousser ?

La religion catholique s'est accommodée de toutes les formes de gouvernement. Si elle l'a fait, c'est sans doute qu'elle pouvoit le faire. Elle a vécu sous l'empire des Césars chrétiens comme sous les républiques italiennes du moyen âge. Elle vit encore sous la monarchie absolue de l'empereur d'Autriche comme au sein de la démocratie américaine; sous la république fédérative de la Suisse comme sous le sceptre absolu du roi de Sardaigne. Abstraction faite des droits acquis, elle consacre les gouvernemens mixtes aussi bien que ceux qui concentrent le pouvoir dans les mains d'un seul, ou le soumettent à un partage entre plusieurs gouvernans. Nous disons *abstraction faite des droits acquis*, parce que, si elle condamne la violation des droits du dernier membre de la société, à plus forte raison elle désapprouve la violation des droits de tout un peuple et de la longue suite des générations qui doivent le continuer et le perpétuer. Au lieu d'un héritage pacifique, cette violation ne leur lègue qu'un héritage troublé, grevé et menacé sans cesse d'une imminente ruine. Mais ce n'est plus ici telle forme de pouvoir que la religion condamne; c'est une forme que son établissement a rendue injuste et dommageable pour le pays qui la subit.

On nous dira sans doute : Le gouvernement constitutionnel a été légitimement établi en France depuis 1814, et cependant, même sous la restauration, le clergé ne lui étoit pas *favorable*. Il étoit en effet assez mal disposé pour lui, par suite de certaines circonstances; il ne l'étoit pas à cause de la nature de ce gouvernement. Qu'on se rappelle que ses prôneurs les plus ardens avoient recueilli la pensée politique de tous les ennemis du clergé, qu'ils s'étoient déclarés pour tous les pouvoirs les plus oppressifs de la religion, et qu'ils avoient été les instrumens, les conseillers, les instigateurs de ces mêmes pouvoirs. Rappelez-vous l'usage qu'ils firent de la presse, de leur part d'influence dans les chambres, dans l'administration, et jugez s'il étoit possible que le sacerdoce ne fût pas alarmé, et qu'il ne manifestât pas ses appréhensions. Mais il y a loin de là à une réprobation. Il ne fit qu'user d'un droit reconnu à tous les Français, et il le fit plus sobrement, avec plus de mesure et de sagesse qu'aucune autre classe de la société. Ainsi, on ne peut induire de ce fait que le clergé soit opposé à une forme particulière de gouvernement.

Pour bien entendre nos opinions à cet égard, il ne faut pas non plus ne voir dans le prêtre que le ministre des autels; il est citoyen comme tous les autres. Si on s'adressoit au clergé comme membre de la cité, et qu'on lui demandât, par exemple, si, supposé que la France n'eût aucune forme de gouvernement légitimée par le temps, de préférence à toute autre, mais qu'elle eût vécu plusieurs siècles dans une perpétuelle mobilité de pouvoirs, tantôt oligarchiques, tantôt démocratiques, tantôt absolus, si, dans cette hypothèse, il ne seroit pas opposé à une république, nous répondrions sans doute comme M. de Maistre, que *république* et *grande nation* sont deux mots qui hurlent de se trouver ensemble. Nous la repousserions en

outre aujourd'hui, parce qu'elle seroit une usurpation des droits d'un pays qui n'en veut pas, et qui la redoute. Nous la repousserions encore, à cause des hommes qui en seroient les soutiens. Ce dernier motif tient à des circonstances particulières à notre pays, mais circonstances qui s'y reproduiront toujours, quand on essaiera de réaliser ce gouvernement. Il est bien entendu que notre opposition ne pourroit être qu'une opposition de principes, une opposition de cœur, une opposition de raison ; en un mot, une opposition morale et intellectuelle.

Nous choisissons la république pour exemple, mais nos raisonnemens s'appliquent à tout pouvoir qui auroit la même origine, et reproduiroit même partiellement ses actes, ses principes, ses hommes et son despotisme, puisqu'il est si bien prouvé que rien n'est plus despotique qu'un pouvoir nouveau et populaire. Mais si la république française étoit aussi ancienne et aussi légitime que celle de la Suisse, nous serions républicains et bons républicains. Tels sont nos principes ; je défie d'en trouver de plus favorables à l'ordre. F.

(*La suite au Numéro prochain.*)

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le 13 novembre, M. le cardinal Odescalchi, évêque de Sabine et vicaire-général de Sa Sainteté, conféra le baptême dans l'église du couvent de Saint-Bernardin de Sienne, à deux Israélites, Salomon Sonnino, Romain, âgé de 25 ans, et Abraham Derossi, Ferrarais, âgé de 19 ans. Ils ont été tenus sur les fonts par M. Selvaggiani, chapelain de Sa Sainteté, et par M. l'abbé Marucchi, recteur des catéchumènes.

Le 18 novembre, on a célébré avec pompe l'anniversaire de la Dédicace de l'église Saint-Pierre. M. le cardinal Galeffi, archiprêtre, a officié. Sa Sainteté a assisté à la cérémonie avec les cardinaux du Palais et sa noble cour.

M. le cardinal Joseph-Marie Velzi Dominicain, évêque de Montefiascone et Corneto, est mort à Montefiascone le 23 novembre. Il étoit né à Como le 8 mars 1767, occupa des charges importantes dans son ordre, et en fut enfin élu vicaire-général. Léon XII le nomma maître du sacré Palais. Pie VIII l'estimoit singulièrement et l'honoroit de son amitié. Le pape régnant le créa cardinal et évêque de Montefiascone et Corneto, le 2 juillet 1832. Le zèle, la régularité, la droiture et la charité furent les principales vertus du respectable cardinal. Il a succombé à une fièvre, que l'on ne regardoit d'abord que comme une indisposition légère.

PARIS. — Quelques journaux ont publié des articles pleins d'exagération et de jactance sur l'arrestation d'un Français dans l'état pontifical ; le *Moniteur* rend compte du fait avec beaucoup plus d'exactitude et de mesure :

« Les journaux, en rapportant l'arrestation arbitraire de M. Famin à Anagni et la satisfaction accordée par le gouvernement pontifical, ont commis des inexactitudes que l'impartialité fait un devoir de relever. D'abord, ce n'est point au cardinal Bernetti, qui, depuis près d'un an, ne remplit plus le poste de secrétaire d'état, mais au cardinal Lambruschini, son successeur, que M. le marquis de Latour-Maubourg s'est adressé pour obtenir justice. En second lieu, il est très-vrai que le gouvernement de Sa Sainteté, en déférant à toutes les demandes de cet ambassadeur, a fait arrêter le gouverneur d'Anagni et l'a destitué, après une détention suffisante au château Saint-Ange. Mais il est faux que l'ambassadeur du roi ait

exigé que le cardinal secrétaire d'état vînt, en personne, lui faire des excuses. Une telle exigence eût été incompatible avec le caractère des relations établies entre les deux gouvernemens, et surtout avec la confiance que le représentant de la France à Rome est autorisé à placer dans le succès des réclamations légitimes qu'il peut avoir à adresser au Saint-Siége.

» Il est positif que le cardinal Lambruschini, en sortant du Vatican, où il s'étoit rendu pour faire expédier l'ordre d'arrestation du gouverneur d'Anagni, est venu exprimer à M. le marquis de Latour-Maubourg les vifs regrets du gouvernement pontifical, et lui annoncer que justice alloit être faite; et, bientôt après, en effet, le gouverneur d'Anagni étoit au château Saint-Ange à la disposition de l'ambassadeur. Mais cette démarche de M. le cardinal Lambruschini n'avoit rien que de spontané, et étoit uniquement inspirée par le sentiment d'indignation qu'avoit fait éprouver au Saint-Siége une conduite aussi révoltante que celle qu'il venoit de punir.

» Du reste, le gouvernement de Sa Sainteté, ayant à cœur de préserver les voyageurs français du retour de pareils outrages, doit avoir adressé une circulaire aux délégats des provinces et aux gouverneurs des villes de l'état romain, pour leur donner tout à la fois connoissance de l'insulte commise envers M. Famin, et du châtiment qu'elle avoit attiré à son auteur. Une telle conduite fait l'éloge du gouvernement pontifical, et prouve qu'appelé à se montrer équitable entre tous, c'est un devoir qu'il sait dignement accomplir. »

Nous craignions de paroître indiscrets en annonçant prématurément les nominations des évêques, et nous nous sommes abstenus de répéter les bruits qui circuloient à cet égard; mais aujourd'hui toute incertitude paroît dissipée, et la nomination aux siéges vacans est arrêtée; seulement elle n'a pas encore paru dans le *Moniteur*. M. Donnet, évêque de Rosa et coadjuteur de Nancy, est nommé à l'archevêché de Bordeaux; on sait que le prélat, avant d'être coadjuteur, étoit à la tête d'une grande paroisse, et que précédemment il étoit grand-vicaire de Tours. Il vient de rendre un service signalé au diocèse de Nancy, en rouvrant malgré des obstacles de tout genre le petit-séminaire de Pont-à-Mousson, fermé depuis six ans. M. l'abbé Le Tourneur, chanoine de Notre-Dame de Paris, est nommé à Verdun; M. Le Tourneur a exercé long-temps le ministère à Paris, a été successivement grand-vicaire de Beauvais, de Rennes et de Soissons, et est honorablement connu par ses talens et ses succès dans la prédication; il prêche en ce moment l'Avent à Amiens. M. l'abbé Calmels, grand-vicaire d'Albi, est nommé à Saint-Flour, et M. l'abbé Delacroix, grand-vicaire de Belley, à Gap. Tous deux jouissent de la confiance des vénérables prélats auxquels ils sont attachés. M. l'abbé Calmels, avant d'être grand-vicaire, étoit dans l'enseignement; il a été censeur en plusieurs colléges, proviseur à Rodez, puis recteur à Besançon. M. l'abbé Delacroix est grand-vicaire de Belley depuis le rétablissement du siége; il étoit précédemment curé à Lyon. Les diocèses apprendront avec intérêt les choix d'hommes de ce mérite.

Nous croyons devoir publier en entier le rapport sur l'état de l'œuvre des Orphelins de Saint-Vincent-de-Paul. Ce rapport, qui vient de paroître, est tout-à-fait consolant; il montre les progrès de l'œuvre et ses heureux résultats :

« Cinq années se sont écoulées depuis la fondation de l'œuvre des Orphelins de Saint-Vincent-de-Paul, par suite du choléra morbus; cette œuvre, toute de charité privée, a marché de progrès en progrès, soutenue seulement par les dons particuliers; c'est pour le conseil, chaque année, un devoir de rendre compte de sa gestion

aux ames généreuses qui, dès l'origine, se sont associées spontanément à la pensée de leur premier pasteur; une pareille tâche est douce quand on n'a que des remercîemens à exprimer; elle est facile lors qu'on n'a que d'heureux résultats à présenter.

» En 1836, comme dans les années précédentes, le réglement a été ponctuellement observé dans toutes ses dispositions, soit pour l'admission des orphelins, soit pour leur apprentissage, soit pour leur sortie; la surveillance de leur éducation et de leur instruction ne s'est pas ralentie; le zèle des respectables Filles de la Charité, le désintéressement des maisons religieuses et des institutions particulières, sont constamment dignes de la plus vive reconnoissance; une exactitude scrupuleuse dans les comptes, une sage prévoyance de l'avenir ont présidé à tous les actes de l'administration; toute dépense étrangère à l'assistance directe des orphelins a été fidèlement écartée.

» Le temps n'est pas encore venu d'énumérer les difficultés vaincues, les ressources obtenues et employées. En publiant l'état de situation ci-après, le conseil laisse cette appréciation aux personnes qui ont l'expérience des œuvres de charité.

» Les comptes précédens offrent les tableaux annuels et comparatifs des orphelins placés ou assistés de 1832 à 1835; en 1832, 277 orphelins avoient été admis; depuis, le nombre s'est élevé et maintenu à 600, un peu plus, un peu moins.

» Voici la position actuelle, comparée à celle de 1835 :

	En décembre 1835.		En décembre 1836.	
	garçons.	filles.	garçons.	filles.
Orphelins placés dans des maisons d'éducation	15	251	26	250
—— en apprentissage.	28	20	54	15
—— assistés à domicile.	199	65	172	68
Nombre de chaque sexe.	242	336	252	333
Totaux généraux.	578		585	

	garçons.	filles.	
Au nombre des Orphelins aujourd'hui à la charge de l'OEuvre, il faut ajouter les enfans qui, ayant été admis, ont ensuite cessé d'être assistés, la plupart après avoir terminé leur apprentissage, savoir:			
Pendant les années 1832 à 1835.	79	144	
Et pendant l'année 1836.	26	55	
Nombre de chaque sexe.	105	199	
Total.	304		304
Le nombre des Orphelins secourus par l'OEuvre depuis sa fondation étoit à la fin de 1835 de 801; il s'élève aujourd'hui à.			889

» Puissions-nous avoir à publier, jusqu'à la fin, d'aussi bons résultats ! Alors seroit atteint le but que s'est proposé le fondateur, et qui ne cesse d'être l'objet

des efforts du conseil. Déjà les affreuses conséquences du fléau sont bien adoucies; pour quelques-uns même de nos orphelins, elles se sont transformées en bienfaits. Dans un siècle où le développement des passions est si précoce, où le crime et le suicide n'attendent pas le nombre des années, que seroit devenue cette foule d'enfans abandonnés à leurs penchans, sans frein, sans instruction, sans guide, sans appui, sans religion, livrés à la misère, aux conseils immoraux, impies, aux exemples plus pernicieux encore! L'imagination effrayée n'ose sonder cet abîme.... Grâce à l'œuvre placée sous l'invocation du saint, tendre patron du malheur et de l'enfance; grâce à ce puissant concours de tant d'ames charitables, trop souvent sollicité peut-être, jamais en vain, plus d'un pauvre enfant a été sauvé du crime, plus d'une jeune fille du déshonneur, plus d'une mère du désespoir.

» Mais la tâche n'est pas finie; la prudence et la nécessité d'assurer l'avenir défendoient au conseil d'admettre sans compter; aussi, bien des orphelins attendent encore leur tour : seront-ils moins heureux que ceux que nous avons adoptés ? Pour ceux-ci même, tout est-il accompli? D'après les plus probables prévisions, l'œuvre n'est qu'à la moitié de sa carrière. Sans la persévérance, la charité qui l'a fondée verroit-elle ses efforts couronnés? Encore quelques années pour les orphelins du choléra, et cette charité jouira de ses sacrifices et du bien qu'ils auront produit. Est-il une œuvre plus digne d'intérêt? Qu'on se reporte à cette époque de 1832; quelles angoisses! quelles terreurs! quels vœux! Que n'auroit-on pas offert à Dieu pour se préserver soi et les siens des atteintes du fléau? C'est justice, pour ceux qu'il épargna, d'aimer, de secourir les enfans des victimes qu'il a frappées. Il n'a pas encore terminé sa course meurtrière, il sévit encore aux portes de cette France si durement éprouvée. Méritons par nos prières la clémence du ciel, et par de nouvelles aumônes, conjurons de nouveaux dangers. L'aumône si douce aux cœurs charitables, est le meilleur moyen de tempérer l'amertume des souvenirs et d'honorer la mémoire de ceux qu'on a perdus (1).

» Paris, ce 8 décembre 1836.

» Les membres du conseil de l'œuvre :

» † HYACINTHE, *archevêque de Paris, président*;

» Boudot, Salandre, Jammes, *vicaires-généraux archidiacres, vice-présidens*.

» Bréton, Sylvain Caubert, comte Chabrol de Volvic, de Dreux-Brézé, *chanoine-honoraire*; duc de Doudeauville, Etienne, *procureur-général des Lazaristes*; Houssard, *économe du séminaire Saint-Sulpice*; de La Calprade, *chanoine vicaire-général*; Pardessus, Quentin, *chanoine, vicaire-général*; abbé Rauzan, comte de Tascher, *pair de France*.

» Surat, *chanoine honoraire*; Lauras, secrétaires. »

Les mesures prises par le gouvernement s'étant opposées presque partout aux démonstrations publiques à l'occasion de la mort de Charles X, on s'est borné généralement à des messes basses, dites en noir ou même quelquefois en ornemens ordinaires.

(1) Les offrandes ou souscriptions seront reçues soit en argent, soit en effets en nature, tels que linge, étoffes pour vêtemens, lits, meubles, etc.

Le tout peut être adressé directement à M. l'Archevêque ou à MM. les curés.

Les dons en argent peuvent aussi être remis à M. Bréton, trésorier de l'œuvre, rue du Faubourg-Poissonnière, 6;

Et ceux en nature, à MM. les prêtres de Saint-Vincent-de-Paul, dits Lazaristes, rue de Sèvres, 95;

A la maison supérieure des Filles de Charité de Saint-Vincent-de-Paul, rue du Bac, 132;

Et à toutes les maisons des Sœurs de Charité des différentes paroisses de Paris.

A Vannes, plusieurs messes en noir ont été dites le 2 décembre, notamment une à sept heures et une plus solennelle à huit heures et demie. L'affluence étoit considérable à ces deux messes et les communions y ont été nombreuses. A cette dernière assistoient en deuil les personnes les plus distinguées de la ville; on a fait une quête pour les pauvres. A Toulouse, à Clermont, à Dieppe, à Lorient, au Cateau, et dans beaucoup d'autres endroits, des messes basses ont été célébrées avec ou sans ornemens noirs. A Caen, M. Dufeugray, ancien préfet, se plaint de n'avoir pu obtenir une messe basse. Une feuille libérale se plaint beaucoup du curé de Brest, qui a, dit-on, annoncé au prône qu'on diroit un *De Profundis* pour Charles X. Il paroît que des services ont été célébrés à Avignon dans l'église Saint-Agricole, à Douai dans l'église Notre-Dame, et dans quelques autres localités.

M. l'abbé de Ravignan a beaucoup de succès à Bordeaux. La *Guienne* parle avec dé grands éloges du talent de l'orateur, des formes de son style, de sa logique et surtout de la pureté de son zèle; on voit, dit-elle, qu'il appartient à l'école vraiment apostolique qui recherche moins les triomphes de l'éloquence que la persuasion de l'esprit et la conversion des cœurs. Les discours du dimanche sont plus travaillés; la *Guienne* croit que les conférences prononcées en semaine sont improvisées. Les gens du monde, ajoute-t-elle, apprécieront dans cet orateur la connoissance parfaite de notre époque et la convenance des sujets dont il fait choix pour son auditoire.

M. Antoine Rochaix, évêque de Tarentaise, vient de mourir. Ce prélat étoit né à Saint-Jean-de-Maurienne, le 17 juin 1762. A l'époque du concordat, il fut nommé curé de la Rochette, en Savoie, devint ensuite chanoine de la cathédrale de Chambery, archidiacre et grand vicaire du diocèse. Nommé évêque de Tarentaise, en 1827, il fut préconisé dans le consistoire du 28 janvier 1828 et sacré le 17 avril suivant. Ses vertus et son zèle l'avoient rendu cher au diocèse. Une longue maladie faisoit depuis quelque temps pressentir sa fin prochaine.

Les obsèques de Charles X ont été célébrées à Goritz avec autant de pompe qu'il étoit possible dans la circonstance. Le corps du roi fut exposé deux jours sur son lit de mort et trois jours sur un lit de parade dans ses appartemens. Il fut ensuite placé sur un char funèbre attelé de six chevaux noirs, puis conduit à la cathédrale par l'archevêque de Goritz, M. Walland, qui étoit allé le prendre à la tête de son clergé et des corps religieux. Le cercueil étoit surmonté d'une couronne et d'un crucifix. Le char étoit suivi par M. le Dauphin et M. le duc de Bordeaux, tous deux à pied et en manteau de deuil, par les personnes de leur maison et de leur suite, ainsi que par toutes les autorités du pays, par les officiers de la garnison et beaucoup de personnes de distinction. Le convoi étoit précédé et suivi par les troupes de la garnison. Après le service divin, célébré par l'archevêque, le corps a été transporté au couvent des Franciscains, situé sur une hauteur qui domine la ville. Là il a été remis aux religieux qui l'ont déposé et non inhumé dans les caveaux de leur église. La population de Goritz a pris part à cette triste cérémonie.

A Gênes, on a terminé le 19 novembre par un *Te Deum* un *triduo* solennel pour rendre grâces à Dieu de la cessation du choléra qui s'est promené pendans trois mois dans la contrée. M. le cardinal-archevêque a voulu faire lui-même l'ouverture et la clôture de ces pieux exercices,

après avoir annoncé qu'il accordoit une indulgence de cent jours à ceux qui y assisteroient dévotement.

M. le cardinal-archevêque de Milan a ordonné que le lundi après le dimanche où on devoit chanter un *Te Deum* pour la cessation du choléra, il fût célébré dans toutes les paroisses un office et une messe des morts pour les fidèles morts du choléra et inhumés sans les cérémonies ordinaires.

Le 13 novembre, dernier jour du *triduo* célébré dans toutes les églises de Naples pour implorer la cessation de la maladie qui désole la capitale, le roi de Naples s'est rendu publiquement à la cathédrale avec ses frères pour y unir ses prières à celle de son peuple et invoquer l'assistance du glorieux martyr saint Janvier auquel les Napolitains ont coutume de se recommander dans les grandes calamités.

Le nonce pontifical et les jésuites se sont fait beaucoup d'honneur par leur zèle et leur dévouement pendant le fléau ; ils ne s'épargnent ni le jour ni la nuit pour visiter et assister les cholériques.

POLITIQUE.

Partout où l'Eglise a cru pouvoir accéder aux vœux des fidèles pour leur accorder des célébrations funèbres en mémoire de Charles X, les choses se sont passées avec édification et dans le calme le plus profond. Sans prétendre blâmer les précautions que l'autorité a cru devoir prendre, l'honneur de notre nation exige que ces dispositions de l'esprit public soient constatées, afin qu'aux yeux de l'avenir du moins notre époque demeure lavée de l'odieuse imputation de n'avoir pu souffrir la prière pour le repos de l'ame d'un bon et vertueux roi.

Sans doute il est encore une ville en France où la prudence ne permet pas d'ouvrir les temples à la piété des fidèles pour la célébration des offices de Noël. Mais cette ville est le siége de nos deux révolutions, et ne forme heureusement qu'une exception aux dispositions générales de la nation française. En supposant que le gouvernement ne s'exagère pas les motifs d'appréhension que Paris lui cause, il apprend du moins peu à peu, par ce qui se passe en dehors de ce centre de perturbation, que le régime de suspicion où l'on enveloppe tout le reste du royaume pourroit être moins rigoureux et moins généralisé. Toujours est-il qu'il demeure constaté dès à présent que, dans toutes les localités où la piété a osé se manifester envers la mémoire de Charles X, c'est la religion qui a le mieux su apprécier les vraies dispositions de l'esprit public et les sentimens des populations ; et que, selon toute probabilité, le gouvernement auroit bien fait de montrer la même confiance.

Au milieu de la confusion qui règne en Espagne, il n'est pas facile de suivre ses mouvemens et de saisir sa vraie physionomie. Il est d'autant plus permis de ne s'y pas reconnoître d'ici, que, dans le pays même, le gouvernement se trouve quelquefois fort embarrassé pour dire où il en est, où sont ses généraux et ses troupes, et enfin pour distinguer ce qui lui appartient encore, de ce qui appartient à don Carlos.

Seulement il est une chose qu'il seroit difficile de ne pas savoir, tant elle nous a déjà été répétée de fois : c'est que *la tranquillité est rétablie à Madrid*. Or, nous n'avons pas bonne opinion d'une tranquillité rétablie si souvent, parce que cette manière de parler force de supposer autre chose qu'on ne nous dit pas aussi exactement. Nous aimerions donc mieux pour la ville de Madrid, que sa tranquillité ne fût rétablie qu'une fois, et que cela tînt.

On paroît remarquer avec quelque surprise que la reine Marie-Christine et sa cour aient pris le deuil à l'occasion de la mort de Charles X. Ce n'est cependant

pas ce que fait Marie-Christine qui est étonnant ; rien au contraire n'est plus simple que sa conduite, et si elle n'est pas jugée telle, cela vient apparemment de ce qu'on lui applique quelque mauvaise règle de comparaison dont on auroit tort de vouloir faire une loi pour elle.

Du reste, il ne faut pas oublier ici que la reine d'Espagne est la veuve d'un prince de la branche aînée des Bourbons, et que par conséquent, elle se trouve placée sur une ligne de devoirs où sa direction ne sauroit être exactement déterminée par les exemples qu'elle pourroit consulter en dehors de cette ligne. Comme appartenant doublement par son père et par son mari à la descendance directe de Louis XIV, c'est plutôt à elle à imposer l'exemple qu'à le recevoir. Ainsi le veut son droit d'aînesse, qui, dans l'ordre monarchique, domine incontestablement le droit collatéral.

PARIS, 9 DÉCEMBRE.

Le collége du 1er arrondissement électoral du département de l'Orne est convoqué dans la ville d'Alençon, pour le 28 de ce mois, à l'effet d'élire un député, en remplacement de M. Libert, décédé.

— On lit dans le *Journal des Débats* au sujet de la triste situation du commerce à Lyon :

« Indépendamment des commandes que le roi a déjà fait faire à Lyon sur la liste civile, et de celles qui vont encore être faites, S. M. vient de disposer d'une somme de 50,000 fr. qui sera distribuée en secours aux ouvriers de Lyon momentanément sans ouvrage, et à leurs familles.

» S. M. la reine, S. A. R. M. le duc d'Orléans, S. A. R. Mme la princesse Adélaïde, partageant la sollicitude du roi pour les ouvriers de Lyon, ont ajouté chacun une somme de 10,000 fr. à ce secours, ce qui le porte à 60,000 fr. »

— Plusieurs journaux avoient annoncé que le maréchal Lobeau, dont la santé se détérioroit, alloit donner sa démission de commandant en chef de la garde nationale parisienne. Cette nouvelle se trouve démentie aujourd'hui par les journaux du ministère.

— La *Gazette de France* et la *Quotidienne* ont été saisies hier pour avoir reproduit une lettre de Goritz insérée dans la *France* d'avant-hier. Le numéro de cette dernière feuille où se trouve la lettre, a également été saisi.

— Nous lisons ce soir dans la *Gazette de France*, que cette feuille a encore été saisie à la poste. Les personnes qui, à Paris, ont lu nos numéros, dit la *Gazette de France*, pourront se faire une juste idée du régime de liberté sous lequel nous vivons.....

— A l'imitation de Louis XVIII, qui pendant l'émigration avoit pris le nom de comte de Lille, M. le Dauphin à Goritz a pris le nom de comte de Marne, du nom d'une propriété de Madame la Dauphine. M. le duc de Bordeaux a pris le nom de comte de Chambord.

— On prépare aux Invalides les affûts destinés à supporter les 50 pièces de canon enlevées en 1830 aux Algériens par l'armée d'Afrique sous le commandement de M. le maréchal de Bourmont.

— D'après les nouvelles de Bone, du 17 novembre, l'armée expéditionnaire ayant trouvé quelques mauvais passages sur la route qui conduit de cette ville à Ghelma, avoit été obligée de ralentir sa marche pour laisser travailler le génie. Il paroît qu'on s'est ensuite établi au milieu des ruines de Ghelma, qu'on regardoit comme un point important. On craignoit à Bone qu'Achmet ne livrât Constantine au pillage à l'approche des troupes françaises.

— Le baron Bosio, premier sculpteur du roi sous la restauration, vient d'être nommé chevalier de l'ordre civil de Savoie.

— M. Cass, le nouvel envoyé des Etats-Unis, va s'établir dans une partie de l'hôtel Laffitte.

— L'Académie des Sciences a procédé au remplacement de M. Ampère.

M. Sturm, mathématicien distingué, a été élu.

— La réception de M. Guizot à l'Académie française aura lieu le 22 décembre.

— L'Académie des Sciences morales et politiques procédera, demain samedi, à l'élection des deux membres qui doivent remplacer MM. Sieyes et Destutt de Tracy.

— Le ministre de l'intérieur a commandé à M. David le buste de Laurent de Jussieu pour l'Institut; et à M. Mercier, le buste de Carle Vernet pour l'Académie des Beaux-Arts. Par une autre décision, M. Guyot, statuaire à Lyon, a été chargé d'exécuter le buste de Dugas-Montbel, ancien député, traducteur d'Homère, pour le Musée de cette ville.

L'exécution de la médaille de l'obélisque de Louqsor a été confiée à M. Vatinelle.

— Des changemens notables seront apportés dans le service de la poste à Paris dès le 1er janvier. On substituera aux facteurs à cheval des voitures omnibus qui conduiront directement les facteurs, du centre de l'administration, jusqu'au point où commence pour chacun d'eux le service de distribution qui se trouvera ainsi accéléré. Le service des omnibus-poste existe déjà à Londres.

— M. de Gestas, ancien député, vient de mourir à Paris.

— C'est le 10 janvier prochain qu'aura lieu, à la Faculté de droit de Paris, le grand concours des docteurs en droit pour les deux chaires vacantes dans la Faculté.

— On a découvert le pyramidion de l'obelisque restauré avec un mastic qui a, dit-on, la dureté de la pierre. La teinte qu'on lui a donnée est d'un rose plus foncé que le granit du monument. On s'est conformé, pour le galbe, à la forme du pyramidion qui couronne l'autre obélisque resté à Louqsor et autrefois pendant de celui ci. Dans le courant de cette *semaine*, le revêtement en planches qui entoure le reste du monolithe aura disparu, ainsi que la portion du viaduc qui tient encore au piédestal.

— Cinquante-trois faillites ont été déclarées ouvertes dans le mois de septembre, par le tribunal consulaire de la Seine; quarante-sept en octobre et cinquante en novembre; c'est-à-dire que chiffre des années précédentes est presque doublé.

— La demoiselle Levasseur est morte après quinze jours de souffrances. Il paroît que la justice n'est pas encore parvenue à mettre la main sur son assassin.

— M. Antoine Franconi, chef de la nombreuse famille d'écuyers, vient de mourir à l'âge de 98 ans et 4 mois.

— La police qui étoit à la poursuite du sieur Bastien, entrepreneur, prévenu de vols à l'hôtel des Invalides, l'a arrêté à Boulogne, au moment où il s'apprêtoit à passer en Angleterre, et l'a ramené à Paris.

— On a arrêté un marchand de tabac chez lequel on a saisi du tabac fabriqué clandestinement.

— Une femme fort âgée a été trouvée avant-hier soir à moitié dévorée par les flammes, dans la ruelle des Soupirs, près la barrière du Trône. Il paroît que cette malheureuse qui avoit l'habitude de boire de l'eau-de-vie est tombée sur une lanterne et l'a brisée; le feu alors a pris à ses vêtemens.

NOUVELLES DES PROVINCES.

On écrit de Boulogne, à la date du 4, que le vent continuoit à souffler avec violence, et qu'un trois-mâts de trois cents tonneaux venoit d'échouer au-dessus du hameau d'Equihen. Sur vingt-deux personnes qui composoient l'équipage huit seulement seroient parvenues à se sauver.

— Du 29 novembre au 6 décembre, il est entré à Calais, venant d'Angleterre, 10 paquebots avec 241 passagers; il en est sorti 12 qui ont emmené 211 passagers.

— Les débats de l'affaire de Vendôme

ont dû commencer ce matin devant le conseil de guerre de Tours.

— M. Coudray, conseiller de préfecture du département de la Sarthe, vient de mourir au Mans.

— La cour royale de Colmar s'est occupée de l'affaire de Strasbourg; l'audience a duré six heures. Rien n'a transpiré au dehors sur son arrêt.

— Depuis quelque temps la tranquillité de la ville de La Rochelle a été plusieurs fois compromise par des rixes entre différens corps d'état. Dernièrement, la garde nationale, la gendarmerie et la troupe de ligne ont été obligées de marcher pour mettre à la raison un rassemblement d'ouvriers qui vouloient renvoyer de la ville les garçons boulangers. Quelques personnes ont été blessées.

— M. Félix de Landemont, condamné à mort par contumace, en 1833, à la suite des affaires de la Vendée, a été acquitté, le 7 décembre, par la cour d'assises de la Loire-Inférieure.

— La *Gazette d'Auvergne* annonce qu'un très-grand nombre de personnes ont, dans le département du Puy-de-Dôme, pris le deuil à l'occasion de la mort du roi Charles X.

— L'*Echo du Cantal* dit que le nommé Venzac, secrétaire de la sous-préfecture de Saint-Flour, s'est enfui, il y a quelque temps, avec des valeurs considérables qu'il avoit dérobées à l'hospice, où il étoit aussi employé. Le sieur Venzac, qu'on n'a pu encore arrêter, est en outre prévenu de faux en écriture publique.

— Une bande de loups enragés, d'après le *Courrier des Cévennes*, désole les environs de Langeac (Haute-Loire). Un paysan et son neveu ont été mordus, et le premier est bientôt mort de la rage.

— Nous avons annoncé dernièrement que la compagnie du chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne avoit mis deux cents wagons à la disposition du bureau de bienfaisance de Lyon pour le transport du charbon de terre qui doit être distribué aux malheureux; nous apprenons que la compagnie des mines de houilles de la Beraudière, connue d'abord sous le nom de compagnie Bayon, a consenti à fournir le charbon nécessaire à plus de 25 p. 0/0 au-dessous des prix ordinaires.

— Le *Réparateur* de Lyon dit que trois personnes arrêtées à Entrevaux, et dont l'une avoit été prise pour le roi don Miguel, ont été après bien des informations reconnues pour des royalistes espagnols, et envoyées au dépôt de Moulins.

— Le *Censeur* de Lyon a annoncé qu'à la suite d'une rixe sanglante, plusieurs ouvriers de Vienne (Isère), avoient été précipités dans le Gère. Ces faits se trouvent aujourd'hui démentis.

— On parloit dernièrement à la Bourse de Marseille d'une importante maison de commerce qui auroit cessé ses paiemens. On évaluoit son passif à environ trois millions.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les désordres dont nous avons parlé ont commencé le 28 novembre au soir; l'agitation a continué le lendemain, et le 30, le 4ᵉ bataillon de la garde royale, fort de 300 hommes, a été contraint de capituler. On l'a sur-le-champ décimé, et trente soldats alloient subir la peine de mort; trois déjà avoient été fusillés, lorsqu'un ordre de la régente a gracié les autres.

Le 28, au moment où le colonel Puig faisoit sa ronde, il essuya, en entrant dans la caserne, une vive fusillade qui ne l'atteignit pas, et entendit les cris : « A bas le colonel ! nous en voulons un autre ! » Cet officier se retira au plus vite. Alors une cinquantaine de soldats se mirent à parcourir la ville en criant : « Vive la constitution ! à bas les ministres ! » Mais ils rentrèrent bientôt dans leur caserne. L'autorité révolutionnaire prit des mesures contre cette autre révolution qui la menaçoit, et ajourna au lendemain l'exécution.

Le 29, le 4ᵉ bataillon devoit être de

service au château ; la compagnie commandée, après avoir un peu tardé, s'y achemina ; elle étoit sous les ordres de sous-officiers. Comme on ne vouloit pas lui livrer le poste, quelques soldats tirèrent sur la garde descendante ; deux officiers tombèrent mortellement blessés. Les révoltés retournèrent ensuite à leur caserne, à l'exception de quelques-uns qui, secondés par des gardes nationaux, se mêlèrent au peuple, et cherchèrent à le faire agir.

Le gouvernement mit alors beaucoup de forces en avant, et commença le siége de la caserne, qui ne se rendit que le lendemain. Il paroît que le sang a encore coulé à ce moment.

On dit que les révoltés qu'on ne payoit pas depuis long-temps, faute d'argent dans les caisses, ont été travaillés de longue main par les républicains.

Le calme semble encore une fois rétabli à Madrid, mais certaine préoccupation qu'on remarque sur tous les visages, fait craindre que cet état de tranquillité ne soit pas de longue durée.

— La commission chargée de refaire la constitution de 1812, a présenté son travail aux cortès. Son projet de loi établit deux chambres, dont une, espèce de pairie à terme, sera soumise à celle des députés quand il s'agira des contributions et du crédit public. Si cette chambre faisoit des modifications aux lois de finances, modifications non acceptées par celle des députés, le roi seroit tenu de sanctionner le travail de ces derniers. Contrairement à la constitution de 1812, le projet de loi de la commission accorde au roi la convocation des cortès, la clôture des sessions et quelques autres petits priviléges.

— On a reçu au ministère de la guerre un bulletin du général Rivero en date du 24 novembre, et du camp de las Ventas del Castano (entre Ronda et Cadix), d'où il résulte que sa division ayant atteint une arrière-garde des troupes de Gomez, lui avoit tué quelques hommes et fait cinquante prisonniers.

On doit se rappeler que M. Calatrava a dit dernièrement à la tribune que les rapports des généraux étoient presque toujours mensongers.

— Gomez a occupé Ecija en Andalousie, pendant trois jours ; et les habitans de cette ville louent la bonne conduite de ses troupes. Comme il venoit de quitter Ecija, des gens du peuple s'apprêtoient à piller, mais on a eu recours à ce chef carliste, qui a envoyé une arrière-garde pour rétablir le bon ordre.

— La marche, ou plutôt la course rapide de Cabrera à travers la Manche et les Castilles, avoit pour but de conduire en Navarre des chevaux, des armes, de l'argent, un millier d'hommes, et une partie du butin de l'Andalousie. Il paroît que Cabrera est arrivé à l'improviste à Calahorra, ville importante de la vieille Castille, où il a passé l'Ebre sans empêchement.

— Pendant que le gouvernement anglais prend un air de confiance et de bonne amitié à l'égard de la révolution espagnole, en lui vendant à crédit des armes et des munitions, il ne néglige pas l'avenir ; ainsi, depuis quelque temps, nous le voyons tout occupé à fortifier les ports de Saint-Sébastien et du Passage, qu'il veut sans doute occuper jusqu'au solde de ses avances, ou garder en paiement.

— Le *Messager* annonce ce soir, d'après une lettre de Bayonne du 5, que le siége de Bilbao a été levé le 3. La *Charte de* 1830 donne une dépêche de Bayonne de la même date, à quatre heures du soir, parvenue à Bordeaux par le télégraphe, et de cette ville à Paris par le courrier, qui ne mentionne nullement la nouvelle du *Messager*. D'après les nouvelles du quartier général d'Espartero, les christinos ne devoient point attaquer les carlistes avant le 5.

— La *Charte de* 1830 dit aussi que Irribaren a attaqué, le 2, à Cintruenigo, l'arrière-garde de Cabrera et lui a pris quelques hommes et quelques chevaux

t que Narvaez mande d'Arcos, le 26, que la veille il a battu complétement Gomez, qui a tué beaucoup de monde et pris 150 hommes.

— Le roi des Belges est revenu dernièrement d'Anvers à Bruxelles, par le chemin de fer, en 65 minutes. C'est faire lestement un trajet de 9 à 10 lieues.

— Il y a encore eu le 2, à Liége, des rassemblemens; mais les journées du 3 et du 4 s'étant écoulées sans bruit, on doit croire que le calme est tout-à-fait rétabli dans cette ville.

— Le *Morning-Herald* annonce que M. de Polignac a dû se rendre au château de lord Rancliffe, frère de la princesse de Polignac.

— Le docteur Volmar, chargé de surveiller les mesures sanitaires prises dans le canton des Grisons contre le choléra, a transmis son rapport général aux états. Il en résulte que M. Volmar qui ne croit pas à l'efficacité des cordons recommande, au cas où le fléau menaceroit de nouveau la Suisse, l'assistance des pauvres qui sont principalement exposés à la maladie. Il faut leur procurer, dit-il, une nourriture saine, leur donner des habillemens et du bois pour les garantir du froid et des changemens de température et chercher tout particulièrement à séparer les familles nombreuses qui sont trop à l'étroit dans leurs demeures. M. Volmar trouve que ces mesures ne coûteront pas plus cher que les cordons sanitaires et les établissemens de quarantaine. Il cite à l'appui de son opinion la Bavière où des réglemens et des dispositions analogues ont rendu l'épidémie très-bénigne en comparaison de ce qu'elle a été ailleurs.

— La *Gazette d'Augsbourg* parle d'une forte secousse de tremblement de terre qui a été ressentie à Naples, le 20 novembre, mais qui fort heureusement n'a été suivie d'aucune catastrophe. La nuit suivante un bruit violent a éclaté dans l'intérieur du Vésuve. On a aussi entendu quelques coups de tonnerre.

— L'effroi qu'inspire le choléra à Munich, fait que toutes les réunions sont abandonnées.

— Le *Correspondant de Hambourg* dit que le grand-duc Michel, qui étoit attendu à Berlin, passera l'hiver en Italie.

— On écrit de Berlin, à la date du 1er décembre, que le *Recueil des Lois* publie une résolution prise par la diète, concernant la punition des délits commis contre la confédération germanique, et l'extradition des prévenus politiques. Les états de la confédération s'engagent réciproquement à livrer tout individu qui auroit agi contre la sûreté de l'un d'eux, pourvu qu'il ne soit pas sujet de l'état auquel on demanderoit l'extradition, ou ne se trouve point déjà en contravention pour d'autres délits. Dans tous les cas, il sera poursuivi suivant les lois en vigueur.

— Le gouvernement mexicain a donné ordre d'empêcher tout navire armé des Etats-Unis d'entrer dans aucun de ses ports.

— On écrit de Constantinople, le 9 novembre, que la peste étoit devenue plus intense depuis le retour du vent du midi, et enlevoit chaque jour mille personnes.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 9 DÉCEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 107 f. 90
QUATRE p. 0/0 j. de sept.—99 fr. 25
TROIS p. 0/0, j. de juin. — 79 f. 40
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00
Act. de la Banque. 0000 f. 00
Empr. national. 000 f. 00
Bons du Trésor. 3 0/0
Rente de la Ville de Paris. 000 00
Obl. de la Ville de Paris. 1218 f. 75
Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00

Quatre Can., 1207 f. 50	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth 000 fr. 00	Empr. r. d'Esp. 00f 0/0
R. de Napl. 97 f. 25	R. p. d'Esp. 00 f. 0/0
Emp. rom. 101 f. 0/0	Empr. Belge. 102 fr.
Cortès, 00 fr. 0/0	Empr. d'Haïti. 000 f.
R. d'Esp. 00 f. 0/0.	Empr. grec.. 00 00.

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LECLERE ET COMP.
Quai des Augustins, n. 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2745.

MARDI 13 DÉCEMBRE 1836.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

SUR

L'ÉGLISE CATHOLIQUE D'IRLANDE

Dans un moment où on parle beaucoup de l'Irlande et des intérêts des catholiques de ce pays, il sera peut-être agréable à nos lecteurs d'avoir des renseignemens précis sur l'état de la religion dans cette contrée. Cet état est, il faut l'avouer, assez peu connu chez nous, et nous n'avons que des idées fort incomplètes sur le nombre des églises, sur la situation du clergé, et sur les établissemens de piété et de charité. Un tableau tout récent, qui vient de nous être apporté, nous offre les moyens de satisfaire à cet égard la curiosité des amis de la religion.

Il y a en Irlande 4 archevêchés et 23 évêchés; on y compte, outre les 27 prélats, 300 dignitaires, ou grands-vicaires, doyens, archidiacres, 960 ou 970 curés, qui en Irlande sont appelés prêtres de paroisses (*parish priest*), 1,500 vicaires, qui sont appelés *curates*, et 500 religieux. Ceux-ci secondent le clergé séculier dans chaque paroisse; ils administrent les sacremens, entendent les confessions, visitent les malades, prêchent et catéchisent. Il y a sept ordres religieux en Irlande: les Dominicains, les Franciscains, les Capucins, les Augustins, les Carmes chaussés et déchaussés, et les Jésuites. Chaque ordre a un provincial. Récemment les Trappistes ont établi un couvent dans le comté de Waterford; ce sont ceux qui ont été expulsés de Melleray, il a quatre ans.

L'Irlande se divise, comme on sait, en quatre provinces: Ulster, Leinster, Munster et Connaught. Il y a un archevêque pour chaque province; ce sont ceux d'Armagh, de Dublin, de Cashel et de Tuam. Armagh a 8 suffragans, Dublin 3, Cashel et Tuam, chacun 6. L'archevêque d'Armagh a le titre de primat de toute l'Irlande, et l'archevêque de Dublin celui de primat de l'Irlande. Ce dernier siége est le plus important par la population de la ville, qui est de plus de 200,000 ames, et par le nombre des catholiques. Il y a à Dublin 9 églises paroissiales, 7 couvens d'hommes qui exercent le ministère, et 10 de femmes. L'archevêque gouverne par lui-même une des paroisses, Sainte-Marie, rue Marlborough; il a 4 vicaires pour le seconder. Chaque paroisse a de 5 à 8 prêtres, suivant la population. Chaque couvent d'hommes a aussi de 6 à 7 religieux. Dans chaque paroisse et dans chaque couvent on célèbre des messes toute la matinée. Des offices et instructions ont lieu dans toutes les églises les dimanches et fêtes. Dans le carême, il y a instruction tous les jours.

Le diocèse de Dublin est gouverné par M. Daniel Murray, qui fut nommé évêque d'Hiérapolis et coadjuteur, en 1809, et qui a succédé, en 1823, à M. Troy, précédent archevêque. Il y a un chapitre, dont le doyen est M. Coleman, vicaire-général et curé de Saint-Michan, à Dublin. M. Meyler, autre vicaire-

général, est curé de Saint-André ou de Toussaints. On tient régulièrement dans le diocèse des conférences sur des objets spirituels ou sur des matières ecclésiastiques, et il y a tous les ans une retraite d'une semaine pour le clergé. Les écoles et les associations de charité sont très-nombreuses, et chacune d'elles a une quête annuelle. Chaque dimanche de l'année il y a un discours de charité pour un de ces établissemens.

Autrefois en Angleterre et en Irlande les chapelles catholiques étoient petites et cachées derrière les maisons. Aussi depuis que les catholiques ont plus de liberté, on s'est empressé de bâtir des églises plus en rapport avec la dignité du culte divin et avec les besoins de la population. A Dublin, entre autres, ce zèle s'est montré d'une manière admirable. Plusieurs églises ont été bâties coup sur coup dans les derniers temps. Une grande et belle cathédrale a été commencée en 1816 et n'est pas encore totalement achevée; on l'appelle vulgairement l'église de la Conception. Le terrain a été acheté 125,000 fr., et occupe 500 pieds de circonférence. La façade est sur la rue Marlborough et offre un portique de six colonnes d'ordre dorique. Les portails latéraux sont aussi ornés de colonnes. Dans l'intérieur, une double colonnade sépare la nef et les bas-côtés. La nef a 150 pieds de long. La distribution intérieure est noble et bien entendue. A droite de l'église est la résidence de l'archevêque et de son clergé. On dit que cette église coûtera environ 1,200,000 fr. Un seul catholique, M. Hugues O'Connor, a donné 100 mille francs, et un autre, M. Cardiff, 75 mille francs. Le docteur Murray et son clergé ont fait beaucoup de sacrifices pour cette construction. L'église a été consacrée, le 14 novembre 1834, par l'archevêque, assisté de plusieurs archevêques et évêques d'Irlande et de près de cent ecclésiastiques.

La paroisse Saint-André à Dublin avoit une ancienne chapelle. L'église actuelle a été commencée le 1er mai 1832, et a été fort avancée par le zèle de son pasteur, M. Blake, aujourd'hui évêque de Dromore. Le pasteur actuel, M. Meyler, travaille également avec son clergé à terminer les travaux. La dépense se paie au moyen de contributions volontaires; on l'estime à 400,000 fr. La forme de l'église est une croix romaine qui a cent soixante pieds de long. L'intérieur de l'église est d'une belle ordonnance. Le tabernacle, en beau marbre d'Italie, a été exécuté à Rome. On travaille en ce moment au portail: à droite et à gauche seront les habitations du clergé. La façade aura cent soixante pieds de long.

La nouvelle église de Saint-Paul, maintenant fort avancée, sera aussi un des ornemens de Dublin. En mars 1834, le pasteur, M. Yore, assembla ses paroissiens, et leur proposa de bâtir une église; ce qui fut unanimement adopté. La première pierre fut posée par l'archevêque le 17 mars 1835. L'église est sur le quai Arran, près de l'entrée de l'ancienne chapelle. Elle a cinq portes et une tour qui a cent vingt pieds de haut. L'intérieur a la forme d'un parallélogramme de cent vingt-deux pieds de long et quarante-cinq de large. L'architecture et la décoration de cette église sont de très-bon goût.

L'église Saint-Pierre, commencée en 1823, est une annexe de Saint-

Paul. Elle a environ quatre-vingt-quatre pieds de long, et est dans le style gothique ; elle n'a que trente-sept pieds de large. Aussi elle est déjà insuffisante pour une congrégation qui s'accroît tous les jours. On a le projet d'accroître l'édifice de cinquante pieds, et d'y ajouter un clocher. Sous l'église, il y a des salles pour les écoles de garçons et de filles. Sous la sacristie, sont quatre pièces pour le clergé, avec une bibliothèque dont on prête des livres aux pauvres. On a déjà dépensé pour cette église 100,000 francs, dont la moitié a été fournie par les classes les plus pauvres. Le sou du pauvre et le denier de la veuve n'ont jamais été mieux employés. Cette église a un administrateur sous la direction du pasteur de Saint-Paul.

L'Église Saint-Michel et Saint-Jean fut érigée en 1815, par des contributions volontaires auxquelles les pauvres ont concouru. Avant le dernier curé, le docteur Betagh, il n'y avoit qu'une petite chapelle qui tomboit en ruines. La nouvelle église est commode et élégante, et l'intérieur est fort orné. On y a élevé un monument au docteur Betagh, mort en 1811. On remarque surtout les confessionnaux de cette église, qui sont d'un travail très-soigné. Une galerie spacieuse à l'extrémité de l'église, vis-à-vis de l'autel, offre un grand nombre de places pour les offices.

L'église Saint-Nicolas est bâtie sur l'emplacement d'un ancien couvent de Franciscains. Quand l'édifice actuel fut commencé, on ne vouloit qu'accroître les bâtimens existans ; mais le pasteur, M. Flanagan, fut amené à abattre les vieux murs et à élever des constructions entièrement neuves, qui aujourd'hui sont presque achevées. L'intérieur de l'église est terminé, et a cent vingt-cinq pieds de long, sur quarante-un de large. L'autel est en marbre d'Italie, et a été exécuté à Rome. Le clocher a quatre-vingt-seize pieds de haut, et est surmonté d'une figure de la Foi.

La chapelle de Saint-Michan est la plus ancienne de Dublin; mais étant devenue trop étroite, on en a fait une école, et on a bâti la nouvelle église qui est en granit, ornée de stuc, de tableaux et de sculptures. Au-dessus de l'entrée est une grande galerie.

L'église Sainte-Catherine a été construite par souscription vers 1780, pour remplacer une chapelle qui étoit tombée en ruines; elle est entièrement en briques, de forme octogone et spacieuse. Le long de cinq côtés de l'octogone, une galerie spacieuse est supportée par des colonnes.

La paroisse Saint-Jacques, quoique fort considérable, n'a encore qu'une ancienne chapelle qui est tout-à-fait insuffisante. On regrette qu'elle n'ait pas une église appropriée aux besoins d'une congrégation qui s'est beaucoup accrue. Il paroît que le pasteur et les paroissiens s'occupent des moyens de trouver un terrein et de recueillir des fonds. Il en est de même pour l'église Saint-Andeon qui est en mauvais état et trop petite pour la congrégation. Il y a un projet pour bâtir une nouvelle église sur un plan plus digne de son objet.

Les ordres religieux ont aussi des églises dans la ville. Celle des Jésuites, dédiée à saint François-Xavier, a été bâtie récemment, et est aussi commode qu'élégante. Elle est en forme de croix latine, qui a cent trente-cinq pieds dans un sens, et quatre-vingt-dix dans un autre. Elle

a un beau portique, des chapelles latérales, un orgue, une galerie, une sacristie spacieuse et des logemens convenables pour les Jésuites qui sont au nombre de six. L'église des Carmes fut bâtie par les soins du prieur, Jean Spratt. La première pierre en fut posée par l'archevêque en 1825, et le prélat en fit la consécration le 11 novembre 1827. Le terrein a deux cents pieds de long. L'intérieur est bien décoré. La dépense a été de 100,000 fr. L'église est desservie par huit religieux. Les Franciscains n'avoient qu'une petite chapelle connue sous le nom d'Adam et Eve. En 1834, ils ont commencé une nouvelle église qui est en partie finie, et qui est d'un beau style et d'une grandeur convenable. Elle pourra contenir 4,000 personnes. Les religieux qui sont au nombre de sept auront des appartemens au-dessus. L'église est dédiée à saint François d'Assise. Celle de Sainte-Thérèse, occupée par les Carmes déchaussés, est une des plus grandes de Dublin. Les religieux qui sont au nombre de sept logent au-dessus. A côté est une école d'orphelins. Les Augustins desservent l'église Saint-Jean. Ils ont une école d'orphelins et un hospice pour les vieillards. Les Dominicains au nombre de six desservent l'église Saint-Dominique qui est très-fréquentée. On y entretient vingt-cinq enfans, et en outre il y a une école pour un bien plus grand nombre. Les Capucins ont dans ces derniers temps beaucoup augmenté leur église ; ils sont cinq religieux qui trouvent à s'occuper dans un quartier pauvre et très-peuplé. Leur prédicateur, le père Keogh, attiroit beaucoup de monde à ses sermons, et, en deux ans, les quêtes qu'on y faisoit ont produit plus de 36,000 fr. Il y a des écoles attachées à ce couvent.

Les Frères des Ecoles chrétiennes ont dix écoles à Dublin, et y élèvent quinze cents enfans. Ils ont été établis en Irlande par M. E. Rice qui est supérieur de la société. La première maison fut à Waterford, d'où on en a formé d'autres à Cork, à Dublin, à Limmerick, à Thurles, à Carrick on suir, à Dungarvan, à Ennis et à Ennistymon. Les Frères se sont même étendus en Angleterre, et ont des écoles à Preston, à Manchester et à Londres. Ils ont aujourd'hui trente-sept écoles en Irlande, et près de six mille écoliers. En Angleterre, ils en ont près de huit cents. Ils ont un noviciat à Dublin. Les évêques d'Irlande leur ont donné les règles des Frères des Ecoles chrétiennes en France, et sur leur demande le pape Pie VII a appliqué à ceux d'Irlande, le bref de Benoît XIII, qui confirmoit l'institut de l'abbé de La Salle. Ils forment aujourd'hui un institut séparé.

Il y a à Dublin dix maisons de Sœurs, dont cinq de Sœurs de Charité qui tiennent entre autres un hospice de cinquante pauvres. Les Sœurs de la Merci, établies pour la première fois en 1827, qui tiennent une école pour trois cents enfans et visitent les malades; les Dames de la Présentation, qui sont au nombre de douze ou quinze, instruisent trois cents pauvres filles, se chargent même de l'entretien d'une trentaine, et ont en outre une école d'orphelines; les Dominicaines qui ont un pensionnat à Cabra, près Dublin; les Sœurs de Lorette qui ont un pensionnat et un externat; les Carmélites qui ont trois écoles, et les Clarisses qui élèvent, nourrissent et en-

tretiennent cent petites filles. Dans les environs de Dublin, il y a dix couvens semblables. Chaque couvent a un chapelain.

Chaque paroisse a généralement trois écoles de pauvres ; l'une attachée à l'église paroissiale, l'autre au couvent d'hommes, et la troisième au couvent de religieuses. Chacune a de 300 à 600 enfans, indépendamment des autres écoles catholiques. Beaucoup de ces enfans sont habillés, logés, nourris, et on leur apprend un métier. Tous les couvens de filles se livrent à l'instruction. Dans chaque église, une confrérie de la doctrine chrétienne se réunit le dimanche après la messe, et fait le catéchisme à environ 10,000 enfans, sous la direction du clergé. On voit quel est le zèle des catholiques pour l'instruction, et si là, comme ailleurs, on peut les accuser de favoriser l'ignorance.

Les associations de charité sont très-nombreuses à Dublin. A leur tête nous devons mettre la société de Saint-Jean l'Evangeliste qui se voue aux œuvres de piété et de charité. Elle fut établie, en 1817, par M. Blake, pasteur de Saint-Michel, aujourd'hui évêque de Dromore. Il réunit quelques pieux jeunes gens, qui, en même temps qu'ils travailloient à leur propre sanctification par la prière, par l'assistance aux offices et par la fréquentation des sacremens, visitoient les malades et les mourans, leur portoient des consolations et des secours, ranimoient leur foi et s'engageoient particulièrement à veiller les morts et à prier pour eux. Cette société a une bibliothèque de quelques milliers de volumes destinés à être prêtés à ses membres ou aux personnes qu'ils recommandent. Elle tient une école du dimanche pour l'instruction des pauvres enfans, leur fait de pieuses lectures et les soulage dans leurs besoins. Cette société si respectable qui est née sur la paroisse Saint-Michel a établi depuis une succursale sur la paroisse Saint-Michan. Elle a obtenu des indulgences du souverain pontife. Elle reçoit des dons et des souscriptions de tous ceux qui veulent s'associer au bien qu'elle fait.

Parmi les établissemens de charité pour les catholiques, nous citerons la maison de refuge, Stanhope-Street, dirigée par les Sœurs de Charité, et qui a cinquante jeunes filles pauvres qu'on instruit et qu'on forme au travail; cinq maisons de refuge pour les filles pénitentes, établies en divers quartiers de la ville par des ecclésiastiques ou par de pieux laïques; dix-sept sociétés fondées à diverses époques, sous différens noms, pour le soulagement des orphelins, toutes dirigées par l'archevêque ou par des ecclésiastiques, et recueillant ou assistant plusieurs centaines d'orphelins. Ces sociétés se sont multipliées surtout à Dublin depuis les ravages qu'y fit le choléra, en 1830, et on a ouvert dans toutes les paroisses des asiles pour les enfans que le fléau avoit rendus orphelins. Toutes ces œuvres sont soutenues par les dons ou souscriptions de la charité. Nous pourrions nommer encore un petit hospice pour les vieillards, Ransford-Street. Nous ne parlons point des sociétés ou institutions communes aux protestans et aux catholiques.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Quelques-uns de nos journaux ont répété un article de la *Gazette d'Augsbourg*, qui annonçoit que dans le dernier consistoire le pape avoit créé quatre cardi-

naux. On est étonné que la *Gazette d'Augsbourg*, qui paroît avoir des correspondances avec Rome, commette de semblables erreurs. Les quatre cardinaux étoient déjà créés depuis plusieurs mois; le cardinal della Genga-Sermattei avoit été nommé cardinal le 1er février dernier, et MM. les cardinaux Ostini, Frezza et Patrizi avoient été déclarés dans le consistoire du 11 juillet. Le consistoire du 21 novembre n'avoit d'autre objet que de donner le chapeau à M. le cardinal Ostini, avec le cérémonial usité en pareil cas, et de lui assigner un titre, ainsi qu'aux trois autres cardinaux ci-dessus nommés.

Un journal de Rome dit qu'on a beaucoup ri dans cette ville de la nouvelle donnée par quelques-uns de nos journaux qu'on avoit arrêté en Portugal un comte Albani, frère du feu cardinal de ce nom. Tout le monde sait à Rome qu'il n'existe qu'un frère du cardinal, le prince Philippe, qui réside dans cette capitale.

La réunion pour l'œuvre des orphelins du choléra, le jeudi fête de la Conception, a été contrariée par le mauvais temps qui a duré toute la journée et qui n'a pas permis à beaucoup de personnes de suivre les mouvemens de leur bonne volonté. M. l'Archevêque est arrivé à deux heures. M. l'abbé Faudet, curé de Saint-Etienne, a prononcé un discours sur l'œuvre; il en a montré l'importance et les bienfaits; il a excité l'intérêt par des détails touchans. M. l'Archevêque a ajouté quelques mots sur le zèle des fidèles à soutenir cette œuvre de charité. On a lu le rapport sur l'état de l'œuvre, et la réunion a été terminée par le salut. L'assemblée ordinaire de charité pour la même œuvre aura lieu à Notre-Dame, le 28 de ce mois, jour de la fête des saints Innocens.

Le dimanche 11, M. l'Archevêque a béni la nouvelle chapelle ajoutée à l'église de Bonne-Nouvelle. Cette chapelle, quoiqu'elle ne soit pas très-grande, est cependant une addition précieuse pour une église qui est loin d'être en rapport avec la population. On annonce que la construction d'une autre chapelle, sur un terrain contigu à l'église et non occupé, a été accordée par la ville, et que les constructions commenceront le printemps prochain. Cette nouvelle augmentation étoit vivement désirée dans la paroisse.

La nouvelle église de Notre-Dame de Lorette, commencée depuis si long-temps et pour la décoration de laquelle on a fait tant de dépenses, va enfin être ouverte. Elle sera consacrée jeudi prochain par M. l'Archevêque avec toutes les cérémonies prescrites par le Pontifical. Le clergé et les fidèles de la paroisse, confinés dans une chapelle étroite et peu convenable sous tous les rapports, sollicitoient depuis long-temps l'ouverture de la nouvelle église. Les artistes, de leur côté, ne vouloient pas être pressés et demandoient qu'on les laissât exécuter les travaux à leur aise. Il y avoit déjà plusieurs années que ces travaux duroient. Les vœux du clergé et des fidèles ont été écoutés. Il ne reste plus à terminer que les peintures de la coupole et de trois chapelles latérales; on peut exécuter ces décorations sans gêner le service de l'église et la célébration des offices divins.

Il se passe de tristes choses dans *l'église française* : la discorde est au camp, la réforme ne s'entend plus, les chefs s'injurient, l'église Monthyon est fermée, et ses ministres se retirent d'une secte *où ne règnent plus*, disent-ils, *que l'intrigue, la haine et le plus plat égoïsme*. C'est ce qui résulte d'une adresse de M. Virgile Calland,

ci-devant *vicaire primatial*, adresse assez longue, et que par cette raison nous ne donnons pas en entier, mais que nous ferons connoître par extrait.

On se rappelle qu'il y a environ deux ans, on bâtit une église française dans le faubourg du Temple; cette église fut placée sous l'invocation, non pas d'un saint, mais d'un philosophe, M. de Monthyon. Il paroît que le sieur Palais, adhérent zélé de Châtel, et même ministre de son culte, fit les principaux frais de la construction. Il étoit juste de récompenser son dévouement. Il fut fait ministre de cette église, et y exerça ses fonctions pendant environ deux ans. Mais cette église placée dans un quartier pauvre et dans une rue qui a plutôt l'air d'un village que d'une portion d'un faubourg de la capitale, cette église n'a pu se soutenir. M. Palais a fait des dettes; il s'est adressé à l'abbé Châtel, et lui a proposé de lui céder pour 15,000 fr. ce qui lui avoit coûté 30,000 fr. Cette proposition et d'autres semblables ont été rejetées par le primat, et il a fallu fermer Monthyon, que n'ont pu protéger ni le nom et la réputation du philosophe, ni les prédications anti-chrétiennes du sieur Virgile Calland, ni les soins et le zèle de M. Palais; car tous deux desservoient cette église.

Ce fut un echec et une honte pour la réforme. Pour pallier le coup, on se plaignit hautement de M. Palais et de son confrère ; c'étoient des *traîtres*, des *judas;* on les voua aux anathèmes de tous les dévots de *l'église française*. C'est là ce qui a irrité M. Calland, et il a adressé aux *catholiques français*, comme il les appelle, ses vives récriminations. *J'en connois*, dit-il, *qui sont entrés dans la réforme n'ayant rien, et qui bientôt, peut-être, s'en retireront les mains pleines... Les recettes de l'église Saint-Martin, de l'aveu de son directeur, dépassent* 30,000 *fr. par an, et les frais ne dépassent pas* 10,000 *fr.; où passent donc les* 20,000 *fr. qui restent? Les emploie-t-on au soutien de la réforme? non, on aime mieux capitaliser.*

On voit sur qui cela tombe ; il y a là de quoi ébranler le crédit du primat. Ces révélations s'accordent d'ailleurs avec ce qu'on savoit déjà. On a remarqué que depuis cinq ans le primat a changé cinq ou six fois son clergé ; il a pris et renvoyé ses vicaires primatiaux qui se plaignoient beaucoup d'une choquante inégalité dans la distribution des fonds. On a lieu de croire que sa spéculation, car ce n'est pas autre chose, ne lui réussit pas mal, et qu'il ne s'y ruinera pas comme le sieur Palais. Voici ce que M. Calland nous apprend des libéralités de celui-ci :

« Il solde et paie lui-même sans intérêts, deux créanciers avides qui poursuivoient l'abbé Châtel, et le menaçoient d'une saisie. Là, quand il fut question de construire une église primatiale, il offre les dix mille francs qui lui restent. Plus tard, pour obliger un confrère, il fait le voyage de Nantes à ses frais; et comment en fut-il récompensé! Enfin, sans parler de sa santé gravement compromise, il fonde un temple à la réforme, et y engloutit sans ressource les deux tiers de sa fortune. »

Il est triste, sans doute, pour M. Palais, d'avoir perdu sa santé et sa fortune pour une telle cause, d'avoir bâti à grands frais une église pour le service de l'impiété et de s'être fait l'apôtre d'une doctrine mensongère et anti-chrétienne, pour se trouver après cela les mains vides et s'être créé un éternel sujet de regrets et de remords. On voit déjà par la conclusion de l'adresse Calland, que les deux amis sont bien désabusés de la réforme.

« En fermant l'église Monthyon, notre dessein étoit de nous reporter sur un point plus avantageux de la capitale. Mais aujourd'hui, que nos intentions ont

été aussi indignement interprêtées ; aujourd'hui, que ceux qui auroient dû les premiers nous plaindre, nous justifier, sont venus honteusement nous avilir du nom de *traîtres* et de *Judas*; aujourd'hui, qu'on a poussé l'infamie jusqu'à nous désigner au poignard des ignorans et des frénétiques: aujourd'hui surtout, qu'au lieu de travailler à la propagation de l'église française, on s'étudie à la concentrer dans un seul homme et dans un seul faubourg; aujourd'hui, qu'au lieu de protester hautement en faveur de la liberté religieuse, on provoque les rigueurs du pouvoir contre l'abbé Pillot, se débattant avec courage et noblesse contre l'arbitraire des tribunaux; aujourd'hui enfin, que, trahissant les intérêts du progrès social, on s'occupe à faire, non de la *réforme*, mais de l'*argent*, notre devoir est de nous retirer d'un corporation où au lieu de la justice et de la charité ne règnent plus que l'intrigue, la haine et le plus plat égoïsme. »

Cette adresse est signée *Virgile Calland, ex-vicaire primatial*. Il est fâcheux qu'on ne puisse la placarder à la porte de l'église du primat ; elle serviroit à détromper bien des dupes. Puisse du moins cette leçon être utile aux deux prédicans de l'église Monthyon et leur faire sentir le malheur de s'être rangés sous une telle bannière et d'avoir soutenu une si monstrueuse doctrine!

Nous avons inséré, il y a quelques jours, une courte notice sur M. Maffioli, curé de Plombières, mais nous n'avons pas cru pouvoir refuser l'insertion de la suivante, qui nous est envoyée du pays même, qui a été rédigée par des ecclésiastiques amis du vénérable curé, et qui contient des particularités que nous n'avions pas connues.

Né à Raon-l'Etape, dans les Vosges, en 1747, M. Maffioli fit de brillantes études dans un collége de Strasbourg dirigé par deux de ses oncles, MM. Baret, chapelains de la cathédrale. Après avoir exercé le ministère dans plusieurs vicariats et succursales, il fut, dans un concours, nommé à la cure de Rabiémont, près Mirecourt.

Forcé, après douze ans d'exercice, de s'exiler dans des temps de troubles, il se rendit avec son frère, M. l'abbé Joseph Maffioli, dont il ne se sépara jamais, à Soleure, où il fut chargé par M. de Durfort, archevêque de Besançon, de préparer à la première communion les enfans de madame la duchesse de Richelieu. Il quitta Soleure pour aller à Mezocco, canton des Grisons, d'où il étoit originaire. De là, il parcourut plusieurs villes d'Italie, visita Rome avec son frère, et furent l'un et l'autre très bien accueillis par Pie VI. Il alla se fixer à Milan, où il avoit accès dans les maisons les plus distinguées, et où les deux frères rendirent d'importans services aux émigrés qui s'adressoient à eux.

M. Maffioli fut envoyé en députation pour recevoir à la frontière de France les Dames de la Visitation de la place Bellecour de Lyon, qui avoient pu échapper à la fureur révolutionnaire, emportant avec elles le chapeau et la boîte où étoit renfermé le cœur de saint François de Sales.

Le calme s'étant rétabli, il revint en France, au milieu de ses paroissiens de Rabiémont, ravis de le posséder de nouveau. Il fut bientôt nommé à la cure de Plombières par M. d'Osmond, évêque de Nancy.

L'impératrice Joséphine fit ériger en sa faveur la cure de Plombières en cure de première classe. Charles X, qu'il avoit reçu le premier à Plombières, lors de la rentrée des Bourbons, le créa chevalier de la Légion-d'Honneur. Plus tard, il lui envoya pour son église un tableau d'exposition, admiré de tous les baigneurs, représentant saint Charles Borromée guérissant une pestiférée.

La reine Marie-Amélie lui fit don d'un autre tableau, également d'un très-grand prix, représentant Madeleine pénitente.

M. Gallard, évêque de Meaux, prenant les eaux à Plombières, en 1834, le nomma chanoine honoraire de sa cathédrale, et madame Pauline Casimir Périer lui en envoya les insignes.

Accablé depuis long-temps de nombreuses infirmités, il les soutint toujours avec courage; toujours il montra une patience inaltérable.

Trois jours avant sa mort, il reçut les derniers sacremens avec une foi vive et une tendre piété, dont furent émus tous ceux de ses paroissiens qui assistèrent à cette touchante cérémonie. Il fit avec force sa profession de foi, donna sa dernière bénédiction à ses parens, aux prêtres de son canton et à toute sa paroisse. Dès lors il ne s'occupa plus que de son éternité; la mort n'étoit point pour lui un objet d'horreur, il l'envisagea comme le terme de ses maux, avec ce calme et cette tranquillité d'ame que donne une conscience pure et le souvenir d'une vie passée dans la pratique de toutes les vertus. Il ne cessa de prier, et il rendit le dernier soupir en récitant avec une douce confiance ces belles paroles du Psalmiste : *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum.*

Le dimanche 13 novembre, dès midi, une foule immense remplissoit les rues pour le convoi qui avoit été annoncé pour quatre heures. Tous ses confrères voisins, et quelques-uns même assez éloignés, s'y étoient rendus, suivis d'un grand nombre de leurs paroissiens : l'église et les rues étoient pleines. M. le curé de Xertigny improvisa son éloge funèbre; et lorsqu'il prononça ces paroles : *Vous le regretterez tous; vous surtout, pauvres, qu'il a nourris si long-temps*, tout l'auditoire fondit en larmes.

Les autorités civiles et administratives, la garde nationale, la gendarmerie, s'étoient rendues spontanément au convoi; enfin, le cortége se composoit de plus de trois mille personnes.

Au cimetière, lorsqu'on déroba pour jamais ses restes aux regards de la foule éplorée, un cri de douleur s'éleva de toutes parts; quantité d'assistans, ne pouvant plus y tenir, s'éloignèrent de ce spectacle déchirant, essuyant leurs larmes et s'écriant : *Ah, nous avons perdu un bon père!* Prêtre depuis soixante-quatre ans, curé de Plombières depuis le concordat, il n'a su thésauriser que pour le ciel; et on peut dire de lui ce que disoit saint Augustin, qu'il ne fit point de testament, parce que sa grande charité lui en avoit ôté les moyens. Il est inhumé auprès de son frère, qui avoit été son vicaire vingt-six ans. Il ne voulut d'autre épitaphe que ces paroles des Machabées : *In morte quoque non sunt divisi. La mort même ne put les séparer.*

Nous n'avions pas compris quelle pouvoit être cette église de Cubas, commune de Cherveix, qui vient de s'écrouler. Cubas a été réunie, il y a environ dix ans, à Cherveix. L'église avoit été bâtie autrefois par des religieux de Fontevrauld; on avoit cessé de la réparer et de l'entretenir depuis la réunion; on alloit cependant quelquefois y célébrer la messe. Le 27 novembre, on y fit la fête de sainte Catherine, patronne du village. Le curé de Cherveix y chanta la messe et les vêpres, non sans quelque crainte, car les murs avoient de fortes lézardes. Environ 600 personnes remplissoient l'église, et tous remarquoient l'état fâcheux où elle se trouvoit. C'est la nuit suivante, à deux heures du matin, que la charpente, la voûte et un pan de muraille s'écroulèrent avec grand fracas.

La cloche, qui fut sonnée à grande

volée pendant toute la messe et dans l'intervalle des offices, les chants dans l'intérieur de l'église, le mouvement de la foule entrant et sortant auroient dû hâter le moment de la catastrophe; néanmoins elle a été suspendue jusqu'à ce que personne ne pût en être victime. Comment s'empêcher de reconnoître ici le doigt de Dieu veillant sur un peuple réuni pour l'adorer? La commune de Cubas en faisant part à M. l'évêque de la ruine de son église, lui a demandé en même temps l'autorisation de célébrer une fête solennelle d'actions de grâces pour avoir été préservée du malheur plus grand qui pouvoit fondre sur elle. Cet accident devroit servir de leçon à un grand nombre de communes, qui, par la négligence qu'elles mettent à pourvoir à peu de frais aux réparations des édifices consacrés au culte, s'exposent à de terribles malheurs, ou du moins à des pertes considérables, que l'insuffisance de leurs ressources ne leur permettront que bien rarement de réparer.

M. le curé de Cherveix vint à Cubas; le saint Sacrement y étoit renfermé dans une custode; on le retrouva au milieu des décombres, et on le porta avec respect à l'église de Cherveix.

Nous avons vu dernièrement que le conseil municipal de Valence avoit supprimé le traitement des deux Frères des écoles chrétiennes. Cette mesure brutale a ému toute la ville. M. Grégoire, curé de Saint-Jean, et M. Perrin, curé du Bourg-lès-Valence, ont montré beaucoup de zèle pour soutenir les Frères. On a ouvert une souscription; tous, jusqu'aux ouvriers, ont voulu y concourir; deux notaires de Valence sont chargés de recevoir les souscriptions. A la suite de cet élan, le maire, M. Bonnet, a donné sa démission, et l'adjoint, M. Durousset, qu'on croit aussi peu favorable aux Frères, a été fort mécontent d'un article du journal de la ville, où on s'élevoit contre la mesure prise par le conseil municipal. Il menace de poursuivre le rédacteur, ce qui ne lui réconcilieroit pas l'opinion.

Le grand conseil du canton de Fribourg a autorisé la vente du couvent de la Val Sainte, célèbre pour avoir servi d'asile pendant la première révolution aux Trappistes français, obligés de quitter leur monastère. Nous ne savons pour quelle raison particulière on autorise cette vente, car le grand conseil n'entend pas sans doute envahir les biens ecclésiastiques. La vente est faite pour 3,000 fr. On en excepte la chapelle et le prieuré, qui restent propriétés de l'état, le gouvernement devant y entretenir un chapelain.

POLITIQUE.

Il paroît que si les provinces de l'ouest et du midi de la France vouloient donner quelques signes d'agitation dans ce moment, elles feroient grand plaisir à cette classe de patriotes de juillet qu'on désigne sous le nom de *tiers parti*. Non-seulement ils travaillent à leur suggérer cette pensée, mais ils s'expriment à ce sujet comme si la chose étoit déjà faite, et ils vont jusqu'à expliquer pourquoi elle est faite; c'est que, disent-ils, entre don Carlos et les royalistes de France les causes sont communes, et que les idées se règlent en-deçà des Pyrénées sur ce qui se passe au-delà pour l'avancement des affaires de la légitimité.

Tel est le point dont on part hardiment dans les journaux de ce parti, pour annoncer que la moitié de la France est prête à courir aux armes et à s'approprier le triomphe de don Carlos, si l'on ne se hâte d'arrêter ce prince dans sa marche, et de retirer ce funeste exemple de légitimité de dessous les yeux des royalistes de l'ouest et du midi de la France. Et si vous voulez savoir dans quel intérêt tout ce tripotage d'inventions et d'intrigues est imaginé,

apprenez que c'est uniquement pour ramener au pouvoir un ministère qu'on a grande envie d'y replacer, et qui a grande envie d'y revenir. On vous arrange les petites histoires qu'on juge propres à effaroucher l'esprit des bons députés qui vont arriver de leurs provinces. Puis on leur montre le seul homme que l'on connoisse pour mettre fin aux coupables espérances qui s'appuient sur le triomphe de la cause de don Carlos. Il va sans dire que cet homme est celui qui, étant ministre, a le mieux compris l'affaire, le mieux senti la nécessité d'envoyer une armée au secours de la révolution espagnole, et qui en est presque mort à la peine en renonçant au pouvoir plutôt que de renoncer à son idée.

Ainsi donc, c'est pour favoriser ces misérables manœuvres, ces reprises de possession de portefeuilles, qu'on en vient à signaler aux soupçons et à l'animadversion du gouvernement, des populations entières qui ne songent pas à troubler la paix. C'est pour refaire un lit à un ami de révolution plutôt qu'à un autre, qu'on fait jouer tous ces ressorts d'intrigues, sans s'inquiéter de savoir quelles en seront les conséquences, et sur combien de victimes tomberont les rigueurs qu'on cherche à provoquer.

On est presque toujours tourmenté en France par quelque mot subtil que l'on se croit obligé de consulter avant tout pour savoir ce qu'on doit faire. Dans plusieurs occasions, vous avez vu toute notre législation embourbée entre le mot *prévenir* et le mot *réprimer*, sans pouvoir dire précisément auquel des deux la préférence étoit due. Valoit-il mieux attendre qu'un délinquant eût encouru l'amende et la prison, que de l'empêcher de les mériter? Etoit-il plus avantageux de laisser aux incendiaires le temps et la liberté de mettre le feu aux maisons, sauf à les punir de mort ensuite, que d'empêcher les maisons d'être brûlées et les incendiaires mis à mort? Tel étoit le débat entre le mot *prévenir* et le mot *réprimer*; et il va sans dire que le parti de laisser d'abord brûler les maisons sauf *répression*, fut celui auquel on s'arrêta.

Deux autres mots subtils sont venus ensuite se heurter l'un contre l'autre, et mettre les esprits en travail : c'est l'*intervention* et la *coopération*. Depuis quinze jours, la querelle est reprise plus chaudement que jamais entre les partisans et les adversaires de ces deux mots. Rien n'est plus singulier que ce débat. Ceux qui tiennent pour la *coopération* ne conçoivent pas qu'on ose parler de l'*intervention*; ils en ont horreur. Que la France sacrifie cinquante mille hommes et dépense deux cent millions à *coopérer* en Espagne, cela ne souffrira pas de difficulté de la part de ces messieurs; bien au contraire, ils veulent qu'elle n'y épargne rien, qu'elle ne regarde à rien, et qu'elle *coopère* à quelque prix que ce soit. Mais qu'elle ne s'avise pas d'*intervenir*; ce seroit aller contre toutes les règles, et faire une chose indigne qu'ils ne lui pardonneroient jamais.

Certainement ils détestent don Carlos autant qu'il soit possible de détester un homme. Ils ne parlent que de l'*écraser*, et la nécessité de délivrer de lui le monde révolutionnaire leur paroît être le plus grand besoin de cette époque de progrès et de civilisation. Mais encore veulent-ils qu'on y mette des formes, et que ce soit de la main de la *coopération* qu'il meure.

PARIS, 12 DÉCEMBRE.

M. Victor Baudon de Mony, fils de l'intendant militaire de la 2[e] division, et petit-fils de M. Colchen, ancien sénateur, est nommé auditeur au conseil d'état.

— Le garde des sceaux vient d'attacher au comité de l'intérieur et du commerce du conseil d'état, MM. Boselli et Caraillon de Vandeuil, nommés auditeurs de seconde classe, pour participer aux travaux de ce comité.

— Les électeurs du 3[e] arrondissement municipal de Paris sont convoqués pour le 8 janvier, à l'effet d'élire un membre

du conseil général, faisant fonctions de conseiller municipal, en remplacement de M. Girard, décédé.

— Une ordonnance du 9, rendue à la suite d'un rapport de M. Gasparin, supprime, à compter du 1er juin 1837, au plus tard, le service des chaînes pour le transport des forçats au bagne. Les criminels condamnés aux travaux forcés seront transférés, sans distinction de la durée de la peine, dans les bagnes de Brest, Rochefort et Toulon. Leur transport s'opérera dans des voitures fermées et par des moyens accélérés.

— Sur la demande du sieur Rossignol, condamné à 8 ans de réclusion, pour avoir pris part aux affaires des 5 et 6 juin, le roi des Français lui a fait remise du reste de la peine.

— Le *Moniteur* publie la statistique des affaires civiles et commerciales pour l'année 1834. Les affaires portées devant les tribunaux de paix se sont élevées à 491,797. La population étant de 32 millions 569 mille 223 habitans, et la superficie du royaume de 52,768,521 hectares, il y a donc eu une affaire sur 66 habitans et sur 107 hectares. De toutes les affaires, 481,586 ont été terminées, les 42 centièmes par arrangement à l'audience.

Les affaires civiles soumises aux tribunaux de première instance s'élèvent à 142,326 et celles commerciales à 104,526.

— Le *Journal des Débats* annonce que MM. les libraires, imprimeurs, fabricans et marchands de papiers, doivent se réunir le 16 décembre, dans les salons de la mairie, rue Garancière, sous la présidence de M. le maire, à l'effet de nommer une commission chargée de s'occuper des moyens à prendre, dans les intérêts de la librairie, par rapport à la contrefaçon belge.

— Lord Grey, qui, pendant le cours de sa longue carrière, n'est jamais venu en France, se propose, dit-on, de venir passer le mois de janvier à Paris.

— Un journal dit aujourd'hui qu'on ne compte encore que 150 députés à Paris, malgré les approches de l'ouverture de la session.

— Nous avons annoncé dans notre dernier numéro deux saisies consécutives de la *Gazette de France*; nous avons appris depuis que le journal *la France* avoit été aussi saisi pour la seconde fois en moins de vingt-quatre heures.

— Il paroît que la veuve de Murat va bientôt quitter Paris et la France.

— Toutes les médailles du roi Charles X viennent d'être replacées dans les casiers du Musée monétaire.

— Madame la comtesse de Choiseul, née princesse de Bauffremont, vient de succomber à une longue et douloureuse maladie.

— C'est M. Philippe de Ségur qui répondra au discours de réception de M. Guizot, à la séance du 22. L'élection au fauteuil de M. Renouard est fixée au 29.

— On assure que l'administration des ponts-et-chaussées a déjà reçu avis que 25 ou 30 ponts et 12 ou 15 chaussées ont été emportés par les hautes eaux.

— La Seine, qui avoit baissé d'un peu plus d'un pied, s'est encore élevée. Aujourd'hui elle est montée, par suite des pluies, à plus de six mètres.

— Un incendie a éclaté chez M. Krabbe, papetier-libraire, rue de Seine, 48. Les ravages paroissent avoir été considérables, malgré la promptitude des secours.

— Le 9, au moment où M. Bouron, sous-caissier de la deuxième caisse, à la Banque, apportoit dans son bureau un million en billets qui venoit de lui être remis à la caisse principale, deux hommes qui se tenoient dans un couloir se sont jetés sur lui. L'un d'eux lui donna des coups de poing pour le faire tomber, tandis que l'autre cherchoit à s'emparer des billets qu'il portoit. A ses cris des garçons de la Banque sont accourus, mais déjà il n'y avoit plus qu'un voleur aux prises avec M. Bouron. Malgré une vive résistance il fut bientôt arrêté, et conduit devant le commissaire de police. On trouva sur cet homme, proprement vêtu, une paire de pistolets chargés, une

fiole contenant probablement du poison et du poivre fin qu'il devoit sans doute jeter dans yeux de la victime. Comme on l'interrogeoit, le voleur est parvenu à se saisir de l'un de ses pistolets placés sur une table, et s'est brûlé la cervelle. Son cadavre a été déposé à la Morgue. Malgré cette précaution son nom est encore ignoré.

— Dix bibliothèques publiques sont maintenant ouvertes au public : ce sont les bibliothèques Royale, Mazarine, Sainte-Geneviève, de l'Arsenal, du Jardin des Plantes, de l'Hôtel-de-Ville, du Conservatoire des Arts et Métiers, de la Sorbonne, du Conservatoire de Musique et de l'Ecole de Médecine.

— Le ballon de M. Green a été transporté de l'Hôtel-de-Ville à la caserne du faubourg Poissonnière, afin d'y être à proximité des réservoirs de gaz qui doivent lui fournir celui dont il aura besoin pour s'élever. Il ne lui en faut pas moins de 90,000 pieds cubes.

— On s'étoit un peu hâté d'annoncer l'heureuse arrivée à Versailles sur leurs piédestaux des douze statues enlevées du pont Louis XVI. Deux de ces statues, celles de Duguay-Trouin et de Bayard, sont plus ou moins avariées, elles ne se tiennent que sur des béquilles. Une troisième, celle de Duguesclin, est cassée en trois morceaux, la tête est séparée du tronc, et les jambes sont presques réduites en poussière.

—Le marché d'Aguesseau se reconstruit dans l'alignement tracé par le nouveau plan de la place de la Madeleine, sur laquelle il se présentera par une belle façade.

NOUVELLES DES PROVINCES.

La Société agricole et industrielle de Beauvais a distribué, le 2, les prix fondés par elle pour l'amélioration des méthodes de culture et de fabrication dans le département de l'Oise.

— Les première et troisième batteries du 4e régiment d'artillerie ont engagé des rixes avec les habitans, en traversant la ville du Cateau. Il paroît que plusieurs personnes ont été blessées.

— On écrit de Valenciennes que trois artilleurs de la garde nationale qui avoient été grièvement blessés lors de l'explosion dont nous avons rendu compte, ont succombé.

— Un navire anglais venant de Demerary, s'est brisé il y a quelques jours à Ningte, petit village à une lieue et demie de Boulogne. Sur seize hommes d'équipage, sept ont péri ; les neuf autres sont parvenus à grand'peine à se sauver. Le navire a été mis en lambeaux par les rochers. On a pu cependant retirer de la mer un tiers de la cargaison. Une caisse contenant 25,000 piastres en or et en argent a été retrouvée. Pendant que des hommes généreux s'élançoient au milieu du danger pour sauver des malheureux, l'autorité a eu beaucoup de peine à contenir des êtres vils qui cherchoient à piller.

— Dans la nuit du 7 au 8, un bâtiment a aussi échoué auprès d'Etaples ; l'équipagne a gagné la terre sain et sauf.

— On dit que les assises où sera portée l'affaire du 30 octobre, s'ouvriront, à Strasbourg, le 6 janvier.

— Le conseil de guerre de Tours, présidé par M. Charpentier, colonel d'artillerie, a tenu, le 9, dans le local de la cour d'assises, sa première séance, pour l'affaire des hussards de Vendôme. La lecture de l'acte d'accusation et des pièces y annexées, commencée à dix heures et demie, n'a été terminée qu'à quatre heures. Il paroît que M. Clairambault, substitut du procureur du roi à Vendôme, qui avoit commencé l'instruction, désespérant d'obtenir la vérité, avoit cru pouvoir promettre l'impunité à deux des accusés, pour prix de leurs révélations; ce fait a été signalé par la lecture d'une lettre de ce magistrat, adressée au lieutenant-général commandant la quatrième division militaire; en conséquence, deux des accusés ne figurent plus dans l'affaire que comme témoins.

Comme on procédoit à l'interrogatoire du nommé Oudinot, Me Brizard, avocat de Bruyant, a demandé à soumettre une

La quatrième dépêche, du 11, et qui est appuyée, d'après ses propres expressions, sur *des rapports indirects*, annonce que dans la nuit du 29 Alaix a joint Gomez à Alcandète, l'a dispersé et lui a pris ou tué beaucoup de monde.

— La *Gazette de France* donne des nouvelles du 6 du quartier royal qui annoncent que la garnison de Bilbao ayant voulu faire une sortie a été repoussée, et a perdu beaucoup de monde. Villaréal et Eguia ont aussi attaqué Espartero. Le combat a duré toute la journée, et les soldats christinos ont été partout délogés; beaucoup des leurs ont péri.

Jérôme Bonaparte est arrivé, le 6, à Bruxelles.

— M. de Séverine, ministre de Russie, est au moment de quitter Berne pour se rendre à Saint-Pétersbourg, où l'appelle l'empereur Nicolas.

— Le président d'un de ces clubs dits nationaux qui se tiennent en Suisse a été condamné aux travaux forcés pour escroquerie.

— L'affaire du nommé Conseil, qui a joué dernièrement un bien triste rôle, sera traitée correctionnellement par le tribunal de Berne.

— Le docteur Gelpke, inscrit sur la liste des réfugiés à expulser, a été arrêté à Bâle.

— La *Gazette d'Augsbourg* annonce, d'après une lettre de Naples du 24 novembre, que le bruit couroit dans cette ville que le choléra s'étoit manifesté à Messine et la fièvre jaune à Malte.

— Dans les derniers jours de novembre, un bâtiment anglais, affalé sur les côtes du royaume de Maroc, y a été pillé. Peu auparavant, un autre navire, portant pavillon sarde, et allant à Cadix, a été, sur les mêmes côtes, également pillé par des barques maures armées.

— Il paroît qu'il existe en ce moment une grande mésintelligence entre la reine dona Maria et la duchesse de Bragance. Cette dernière veut, dit-on, quitter Lisbonne pour aller habiter l'Allemagne.

— Les révolutionnaires de Lisbonne voient encore partout des miguélistes. A les entendre, l'expédition de l'ancien roi du Portugal a été aperçue près Lagos.

—Pendant l'ouragan du 29 novembre, douze navires, la plupart richement chargés, ont péri corps et biens sur le Rhin, entre Lobeth et Gorkum. Des lettres de Dusseldorf mandent en outre que plus de vingt bateaux de toutes grandeurs ont été submergés sur ce point.

—Le conseiller d'état prussien Krause, connu par ses écrits sur l'économie politique, est mort à Weimar, le 23 novembre.

— Un journal assure que quatre cas de peste ont été constatés à Vienne.

— La *Gazette d'Augsbourg* annonce qu'à la date du 16 novembre la peste faisoit toujours de grands ravages à Constantinople; 5,000 personnes avoient été emportées en une semaine.

— Quelques modifications ont été apportées dans les premières dignités de l'empire ottoman.

— M. Pageot, le chargé d'affaires français à Washington, est arrivé à New-York au commencement de novembre.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 12 DÉCEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 107 f. 40
QUATRE p. 0/0 j. de sept.—99 fr. 25
TROIS p. 0/0, j. de juin. — 79 f. 00
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr.00
Act. de la Banque. 2330 f. 00
Empr. national. 000 f. 00
Bons du Trésor. 3 0/0
Rente de la Ville de Paris. 000 00
Obl. de la Ville de Paris. 1212 f. 50
Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00

Quatre Can., 1210 f. 00	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth 775 fr.00	Empr. r. d'Esp. 00 f 0/0
R. de Napl. 97 f. 10	R. p. d'Esp. 00 f. 0/0
Emp. rom. 100 f. 1/2	Empr. Belge. 101 fr.
Cortès, 00 fr. 0/0	Empr. d'Haïti. 000 f.
R. d'Esp. 00 f. 0/0.	Empr. grec.. 00 00.

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP.
Quai des Augustins, n. 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2746.

JEUDI 15 DÉCEMBRE 1836.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

PREMIÈRE LETTRE

DE M. L'ABBÉ COMBALOT

A M. F. DE LA MENNAIS,

En réponse à son livre contre Rome. in-8°

Deux choses frappent d'abord dans cette lettre, c'est le sentiment profond de foi qui l'a dictée, et ensuite la bonne foi de l'auteur et la candeur de ses aveux. On est touché de la franchise avec laquelle M. l'abbé Combalot parle de ses rapports avec M. de La Mennais. A l'occasion de la joie immodérée que témoignoit M. de La Mennais pour un morceau insultant qu'il venoit d'écrire contre un évêque, M. Combalot ajoute ces paroles remarquables : *Mon aveugle dévouement se mit long-temps à la torture pour chercher une excuse à cette scandaleuse absence d'humaine commisération.* Nous ne nous serions pas permis d'en dire autant de M. Combalot ; mais il est très-vrai que plusieurs amis de M. de La Mennais ont porté long-temps leur *aveugle dévouement* jusqu'à se mettre *à la torture* pour *excuser* ce qui étoit le moins excusable. Plus loin, M. Combalot ne s'explique pas avec moins de franchise et de courage :

« Vous vous donnez ici, dit-il à M. de La Mennais, une importance que vous n'eûtes jamais qu'à vos yeux et à ceux de vos *aveugles* amis. Notre *inexplicable tendresse* nous avoit fait croire que vous étiez suscité de Dieu en ces tristes temps pour porter les derniers coups à la philosophie sceptique du dix-huitième siècle, et pour devenir le plus éloquent défenseur de l'Eglise de Jésus-Christ. Nous vous honorions comme un père. nous écoutions vos paroles comme des *oracles*, et nous vous aimions comme nous aurions chéri saint Augustin ou saint Athanase. Hélas! qui nous eût dit que nous étions destinés à pleurer votre chute, à combattre vos erreurs et à *maudire peut-être notre infatigable dévouement.* »

Il y a long-temps, à ce qu'il paroît, que les amis de M. de La Mennais, malgré leur *aveugle dévouement*, craignoient de lui quelque grand éclat :

« Il y a près de cinq ans, que mes amis et moi avons entendu dans votre ame comme un bruit de tempête. Vos pensées, que l'autorité divine de l'Eglise ne contenoit déjà plus, alloient et venoient comme des vagues furibondes, et le vent de l'erreur les poussoit vers l'écueil contre lequel vous vous êtes brisé, et au fond de l'abîme où vous êtes descendu.....

» Il faut bien l'apprendre à ceux qui l'ignorent. Alors même que vous combattiez sous l'étendard du Christ, mes amis et moi avons cent fois déploré l'acrimonie de vos paroles : cent fois nous avons gémi en secret de cette tendance innée à la tyrannie de la pensée et aux caprices humilians de la colère. Je vous écrivois il y a quelques années ces paroles devenues par votre chute une sorte de prophétie : *J'adresse à Dieu, mon cher ami, cette prière pour votre génie : Emitte agnum dominatorem terræ. Il y a de l'aigle, du lion, du tigre peut-être dans vos entrailles, mais la douceur de l'agneau n'y fut jamais...*

» Le fouet de votre mordante satire essaya d'imprimer au cardinal de Rohan la flétrissure de l'ignorance, de la puérilité et de l'idiotisme. On pourroit vous répondre que si le génie, si lourd à porter quelquefois, manquoit à ce pieux prélat, il possédoit et avec surabondance ce qui

vous manquera toujours à vous-même, aussi long-temps que vous n'abjurerez pas les erreurs qui vous ôtent, et le tact des convenances, et le riche trésor de la piété et de la foi.

» Il faut bien qu'on vous connoisse, puisque vous vous êtes fait l'ennemi, l'irréconciliable ennemi de l'épouse de Jésus-Christ. Votre ame, livrée à ses instincts propres, est pétrie de sarcasme; Voltaire vous eût envié ce don. Jamais vous n'oubliez une injure ou seulement une contradiction. Je n'ai jamais connu une intelligence plus tyrannique, et conséquemment plus esclave de la satire que la vôtre. »

On voit que les amis de M. de La Mennais le connoissoient bien, mais ils ne croyoient pour cela que devoir le ménager davantage, et leur *inexplicable tendresse*, tout en le blâmant en secret, l'approuvoit devant le public, ou du moins se mettoit *à la torture* pour excuser ou pallier ses torts; nous en avons quelques exemples. Enfin, M. de La Mennais prit soin de détromper ses amis les plus aveugles :

« On vous demandoit un jour à Juilly, quelques mois avant le voyage de Rome, ce que vous feriez si Rome condamnoit vos doctrines philosophiques et politiques. Vous donnâtes à entendre, et, si je ne me trompe, vous dîtes expressément qu'il resteroit à examiner la valeur de sa condamnation. Le vénérable ecclésiastique de qui je tiens ce fait, m'a dit depuis lui-même que cette effrayante parole l'avoit consterné. »

Il faut se rappeler que ces paroles furent dites par M. de La Mennais en [illegible], peu de mois avant cette promesse [illegible] magnifique de soumission [illegible] et absolue qui termina *l'Avenir*; il disoit au Pape, le 15 novembre 183[illegible] : *Si une de leurs pensées, une seule s'éloigne des vôtres, ils la désavouent, ils l'abjurent*. Cette belle protestation se concilie mal avec le propos tenu à Juilly. Au surplus, M. de La Mennais expliqua plus nettement encore le fond de sa pensée dans la lettre suivante, écrite à M. l'abbé Combalot, le 26 mai 1833, et que celui-ci vient de rendre publique :

« Je vous prie, mon cher ami, de remercier M. l'E. de P. (1) de la communication qu'il a eu la bonté de me faire par votre entremise. Je savois déjà à quel parti on s'étoit arrêté à Rome, et quant au reste, c'est une chose toute simple de la part de pareils gens. Je n'ai jamais douté qu'ils ne fussent capables de tout; mais, quoi qu'ils fassent, je ne m'en soucie guère. Rien de ce qui part d'eux ne sauroit, je ne dis pas me troubler, mais m'émouvoir le moins du monde. Le conflit qu'ils désirent, ils ne l'obtiendront point. Je ne suis point d'humeur à descendre jusqu'à eux. Tout le passé est de l'histoire pour moi. J'ai quitté pour jamais mon ancien champ de bataille; qu'ils s'y promènent tant qu'ils voudront, ils peuvent être bien sûrs de ne m'y pas rencontrer. Instruit par l'expérience, je suis bien résolu à me placer désormais, comme écrivain en dehors de l'Eglise et du catholicisme. On m'a assez dit que leurs affaires ne me regardoient pas, pour que j'aie le droit de le croire et d'agir en conséquence. Mais en dehors du catholicisme, en dehors de la foi, il y a la raison; en dehors de l'Eglise, il y a l'humanité. Je me renferme dans cette sphère. Simple fidèle en religion, je marche les yeux fermés dans la voie commune, à la suite du pauvre charbonnier, sans m'enquérir seulement de tout ce qui est audelà de mes devoirs personnels de chaque jour. En dehors de ces devoirs, en philosophie, en politique, je me sens libre, parfaitement libre, et je ne reconnoîtrai jamais à personne le droit de m'im-

(1) Sans doute M. l'évêque de Pamiers de ce temps-là, M. de Latour-Landorthe, mort le 11 janvier 1835.

poser son opinion pour règle en ces matières. Voilà ma résolution, et j'y tiendrai. »

Ces lignes prophétiques d'une chute qui épouvante, comme les appelle si bien M. l'abbé Combalot, faisoient assez pressentir les derniers écarts de l'irascible écrivain. Il a d'ailleurs assez mal tenu la parole qu'il donnoit dans cette lettre ; car après avoir annoncé qu'il étoit bien résolu à se tenir, *comme écrivain, en dehors de l'Eglise et du catholicisme*, il y revient sans cesse dans son dernier écrit; il renouvelle ce *conflit* qu'il avoit promis d'éviter ; il *descend* jusqu'à ceux dont il dédaignoit de s'occuper désormais.

M. l'abbé Combalot, dans sa Lettre, suit pied à pied les *Affaires de Rome ;* il relève avec vigueur les assertions injurieuses, les erreurs, les sarcasmes hautains, les calomnies de l'ennemi de l'Eglise. On jugera par un ou deux exemples avec quelle verve il lutte contre le téméraire écrivain :

« *L'Avenir se proposoit*, dites-vous, *de défendre l'institution catholique languissante.* Et qui vous avoit donné cette mission? De qui la teniez-vous? Qui vous avoit envoyé? Auriez-vous pu montrer les titres de votre apostolat? Apprenez que l'institution catholique n'a jamais eu besoin de vos efforts. Vous vous êtes cru nécessaire à la restauration du catholicisme, vous nous l'avez donné à connoître plus d'une fois, parce que vous n'avez jamais compris ce mot de l'Evangile : *Servi inutiles sumus.* Atome intelligent, vous aviez pensé que le poids de votre génie étoit indispensable pour faire pencher la balance du côté de Dieu et de la vérité. L'Eglise, toute languissante, toute défaillante, tout épuisée qu'elle vous paroît aujourd'hui, à travers le nuage qui couvre votre entendement et qui pèse sur votre cœur, ne craint ni vos phrases, ni vos outrages, et fussiez-vous devenu le précurseur de l'antéchrist, elle se riroit de votre impuissance en pleurant sur vos égaremens et sur vos scandales......

» *Rome*, dites-vous encore, *ne laisse pas d'avoir un attrait puissant, comme seroit la vision d'un monde évanoui.* Cette vision de Rome *évanouie* comme un monde qui n'est plus, a pour vous l'attrait qu'elle auroit pour un démon. Vous battez des mains sur ces ruines que votre imagination en délire a seules créées, et le dernier venu dans la longue et scandaleuse série des hérétiques et des apostats, vous réveillez de leur tombeau les blasphèmes *évanouis* et mille fois confondus de ceux qu'elle a eus pour calomniateurs et pour ennemis. Mais Rome, ce ne sont ni les pierres de ses édifices, ni la poussière de ses générations. La main qui préside à ses destinées immortelles est la main de celui qui balance le monde avec plus de facilité que le berger ne balance la fronde qui lui sert de jouet. Assise sur les siècles et sur la vérité, la *Rome spirituelle, évanouie* pour vous comme tant d'autres choses, n'a rien à craindre des injures de l'homme, ni de ses impuissantes fureurs. Sa force s'est affermie sous les coups de Luther et sous les sacriléges plaisanteries de Voltaire; les vôtres ne l'ébranleront pas. »

Nous ne suivrons point M. l'abbé Combalot dans sa vive et chaleureuse réfutation ; nous devons dire néanmoins qu'on y remarque encore plus d'ame et de foi que de talent. On sent combien son cœur chrétien et son zèle sacerdotal sont révoltés de la malice et de l'impiété qui percent dans le pamphlet du caustique écrivain. Son indignation généreuse lui a fourni des traits pleins d'à-propos et d'énergie.

Nous ne voulons plus remarquer qu'une chose : M. de La Mennais, dans ses *Affaires de Rome*, parloit de la suspension de l'*Avenir*, en 1831, comme d'une démarche pleine de

soumission et de *candeur*. M. l'abbé Combalot lui rappelle ce qui se passa alors, et confirme ce que beaucoup de personnes savoient des causes de cette suspension :

« Votre départ pour Rome, dit-il, eut des causes particulières et des motifs personnels; il est temps de les faire connoître... Vous vous trouviez à la veille d'une contrainte par corps pour affaires commerciales, et en allant à Rome vous échappiez à la main de l'huissier. Les intérêts matériels de l'*Avenir* étoient aux abois, et sa suspension, motivée par le voyage de Rome, s'appuyoit dès lors sur des causes légitimes et honorables. Oserai-je ajouter qu'un secret amour-propre dont vous n'avez jamais été exempt vous faisoit apercevoir dans ce pélerinage, assez poétique du reste, une sorte de compensation aux fatigues et aux mécomptes dont il pouvoit être suivi? »

Nous terminerons cet article par une lettre que nous venons de recevoir d'un homme fort recommandable, qui avoit été actionnaire de l'*Avenir*, et qui montre combien les actionnaires ont été trompés, et quelle énorme banqueroute on leur a faite :

« Monsieur, je viens de lire le dernier ouvrage de l'abbé de La Mennais. Je ne dirai rien des maximes qui y sont contenues, de cette longue et amère diatribe contre la cour de Rome, de cet appel à la révolte prêché avec tant de violence à tous les peuples de l'Italie. De plus habiles que moi se chargeront de venger la vérité et la justice indignement outragées, et de confondre ce nouveau protestant par les principes même qu'il avoit professés avec tant d'éclat. Mais je remarque dans sa lettre à Grégoire XVI une phrase qui m'a singulièrement frappé, et qui mérite une courte explication :

« Ce que je sais, dit-il, avec toute la » France, c'est que l'*Avenir* a cessé de » *paroître* : que l'agence catholique a été » dissoute et les comptes rendus aux souscripteurs. »

» Si toute la France sait que des comptes ont été rendus, peu de personnes savent de quelle manière ces comptes ont été rendus aux souscripteurs.

» Il n'est donc pas inutile qu'on connoisse bien la valeur de l'assertion de M. de La Mennais, et qu'on sache que tous les fonds remis par les actionnaires ont été dissipés; que l'*Avenir* ne pouvoit plus se soutenir, et que même il étoit mort avant cette résolution *généreuse* qui avoit porté M. de La Mennais à en suspendre la publication en 1831, pour faire son voyage de Rome.

» Il est bon aussi qu'on sache que les actionnaires de l'*Avenir*, qui ne pouvoient croire à une banqueroute pour une entreprise qui avoit pour garant le nom de l'abbé de La Mennais, ont été avertis en 1832, qu'ils devroient se contenter de ce qui pourroit leur revenir de la vente du matériel de l'établissement, c'est-à-dire de 80 *et quelques francs* pour une action payée 1,000 fr.

» J'ai l'honneur, etc.

» *Un actionnaire de l'Avenir.* »

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le premier dimanche de l'Avent, le Saint-Père assista dans la chapelle Sixtine à la messe pontificale, célébrée par M. Soglia, patriarche de Constantinople. Le Père Alberti, procureur-général des Dominicains, prêcha après l'évangile. La messe finie, Sa Sainteté, précédée du sacré collége, porta processionnellement le saint Sacrement dans la chapelle Pauline, où il restera exposé à la vénération publique, le nouveau tour des 40 heures commençant ce jour-là.

Le prince Maximilien de Saxe et la princesse Marie-Louise-Charlotte, sa fille, sont arrivés à Rome le 26 novembre.

On ne sait où la *Gazette de Carlsruhe*

a pris la nouvelle qu'elle donne fort sérieusement et avec un ton d'assurance, savoir qu'un corps d'armée autrichien est en mouvement vers les frontières de Naples, après avoir demandé le passage par l'état pontifical (1). On peut assurer la *Gazette de Carlsruhe* qu'aucune demande semblable n'a été faite au gouvernement romain.

PARIS. — La cérémonie de la consécration de l'église de Notre-Dame de Lorette devant être très-longue, commencera le jeudi 15, à sept heures du matin. On a fait de grands préparatifs pour cette cérémonie. Le garde-meuble de la couronne a fourni beaucoup de tentures, et la garde nationale doit y envoyer un fort détachement.

Dimanche prochain, 18 décembre, on célébrera dans la même église, par autorisation de M. l'Archevêque, la fête patronale de l'immaculée Conception. Notre-Dame de Lorette sera la première église consacrée à Paris sous ce titre. M. l'Archevêque officiera pontificalement toute la journée. L'office commencera à dix heures précises; la messe sera en musique. Le sermon sera prêché entre vêpres et complies, par M. l'abbé Bazin, prédicateur de l'Avent, dont le talent et le zèle ont recueilli tous les suffrages.

La paroisse de Saint-Thomas-d'Aquin est une des plus heureuses de Paris dans le choix de ses prédicateurs. Il seroit difficile d'oublier le succès avec lequel le Carême dernier a été prêché dans cette église par M. l'abbé de Ravignan. Mais si les regrets qu'il a laissés peuvent être adoucis, ils le seront certainement par M. l'abbé Humphry, qui occupe actuellement cette chaire. Une méthode excellente, une prédication substantielle et sans prétention, les traditions et les manières de la vieille école, une élocution facile et pure; voilà ce qui le distingue. Il faut que ses premiers sermons aient déjà été fort goûtés pour lui avoir attiré dimanche, par un temps affreux, un auditoire aussi nombreux que choisi. Il prêchoit sur le retour de l'enfant prodigue; sujet devenu plus difficile à force d'avoir été reproduit. Il a su en tirer tout le parti désirable et le revêtir des formes les plus brillantes. On a particulièrement remarqué le passage où il a représenté l'adversité comme la mère des retours à la religion et à la vertu. Sans doute il n'est pas aisé de rendre l'adversité aimable pour les gens du monde; mais les avantages et les fruits de salut que M. l'abbé Humphry en a fait sortir ont dû vivement émouvoir ses auditeurs, parmi lesquels on remarque avec plaisir beaucoup de jeunes gens.

Les évêques et les missionnaires partis il y a plus d'un mois de Paris pour le Havre, et qui devoient s'y embarquer pour leurs destinations respectives, ne sont point encore en mer. Ils sont retenus dans le port par les vents contraires. Les capitaines en marins expérimentés ne veulent mettre à la voile que par un vent favorable et *fait*. Il est peut-être heureux en effet qu'ils n'aient pas essayé de partir, car ils auroient eu probablement beaucoup de peine à sortir de la Manche par les gros temps qui ont régné depuis un mois. M. l'évêque de la Nouvelle-Orléans et M. l'évêque de Maronée, vicaire apostolique de l'Océanie, sont vivement contrariés de ce retard pour eux-mêmes et pour leurs compagnons de voyage. En attendant, les missionnaires passent leur temps le plus utilement possible; ceux qui ne savent point l'anglais s'occupent de l'apprendre.

Le jour de la Conception, une nouvelle congrégation a pris naissance à Castres; elle est fondée par

(1) La même nouvelle a été répétée dans quelques-uns de nos journaux.

une pieuse demoiselle appartenant à l'une des familles les plus honorables de la ville. Son objet est de se consacrer au service de Dieu et des pauvres. Trois jeunes filles ont pris l'habit le jour de la fête; M. l'archevêque d'Albi a présidé à la cérémonie qui s'est faite, non pas dans la chapelle de la maison, mais dans l'église paroissiale de Notre-Dame de la Platé. Le clergé est allé processionnellement chercher M. l'archevêque et les postulantes. On les a conduits à l'église au milieu d'un nombreux cortége auquel s'étoient joints le maire, ses adjoints, le conseil municipal et le tribunal. M. l'archevêque célébra la messe, après laquelle M. l'abbé Bouisset prononça un discours. Le prélat donna ensuite l'habit de religion aux trois sœurs, dont la congrégation portera le nom de l'Immaculée-Conception. La supérieure, Mlle Emilie de Villeneuve, prit le nom de Sœur Marie et prononça ses vœux. La cérémonie finit par le *Te Deum*. Toute la ville prit part à cette cérémonie qui promet à Castres une société de filles pieuses et charitables pour visiter les prisonniers et les malades, instruire les enfans et assister les pauvres.

L'*Armoricain*, de Brest, avoit reproché à M. Graveran, curé de cette ville, d'avoir recommandé Charles X aux prières dans son prône; ce reproche étoit d'ailleurs tempéré par l'éloge qu'il faisoit des vertus et de la sagesse du vénérable pasteur. M. le curé lui a adressé la lettre suivante, que l'*Armoricain* a insérée dans son numéro du 6 décembre; nous la reproduisons sans nous permettre d'y joindre aucune réflexion :

Brest, le 4 décembre 1836.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

« Je vous remercie de la mesure avec laquelle vous avez critiqué les paroles que j'ai prononcées dans une occasion récente. Si je ne puis souscrire à vos observations, je n'en suis pas moins vivement touché de la manière honnête dont vous les avez présentées.

» Voici textuellement ma briève allocution :

« Mes chers frères, avant de nous séparer, nous réciterons ensemble un *De profundis* pour le roi Charles X, que la providence vient de rappeler de ce monde : poursuivi sur la terre par l'injustice et l'ingratitude, puisse-t-il trouver dans le ciel le terme et le dédommagement de ses longues infortunes..... »

» Je ne pense pas que vous condamniez cette dénomination de roi appliquée à Charles X. Vous savez que le gouvernement lui-même, dans la discussion du projet de loi relative à la famille exilée, fit rejeter le mot *ex-roi*, observant avec raison que si le pouvoir se perd, le titre est imprescriptible; et puis, le roi *Charles X*, comme je l'appelois au 27 novembre dernier, ne pouvoit signifier : *Charles X qui règne encore*, mais *Charles X qui a régné*, vérité qui ne demande pas de démonstration.

» Mais votre blâme retombe plus fortement sur les mots d'*injustice* et d'*ingratitude*. Votre erreur à cet égard provient de ce que vous prenez mes paroles dans un sens politique, tandis que, dans ma bouche, elles ont un sens religieux, et se renferment dans le domaine de la conscience. Je ne m'adressois pas au public par la voie de la presse; mais à mes seuls paroissiens, auxquels je dois la vérité. Je sais de science certaine que quelques-uns d'entr'eux ont de graves reproches à se faire par rapport à ce malheureux prince; je sais, à n'en pouvoir douter, que plusieurs personnes employées par son gouvernement, et qui lui devoient honneurs et fortune, ont abusé de la position qu'il leur avoit faite pour le noircir par les plus odieuses calomnies : notamment, dans les momens où les limites du budget exigeoient le renvoi de quelques ouvriers de l'arsenal maritime, attribuant cette mesure au projet arrêté par ce monarque, d'enrichir, au détriment du peu-

ple, les hommes les plus méchans ou les plus méprisables. Au jugement de la conscience, les auteurs de ces tristes propos sont coupables d'*injustice* et d'*ingratitude*, et j'ai cru qu'il étoit de mon devoir de leur donner à cet égard un sincère et bien doux avertissement, au moment où la tombe se refermoit sur le prince qu'ils avoient poursuivis de leurs calomnies. Et cet avertissement seroit une invasion dans le champ de la politique! Et je me serois déclaré l'ennemi de la chose publique! Loin de là; j'affirme sans crainte que tout gouvernement m'approuvera, car tout gouvernement a le plus grand intérêt à n'être pas calomnié par les hommes auxquels il délègue, avec confiance, une partie de son pouvoir.

» Je ne puis donc me repentir de mes paroles. Trembler de prononcer devant les fidèles le nom d'un prince qui n'est plus, et que nous fêtions ensemble aux jours de ses prospérités, c'eût été, vous en conviendrez, M. le rédacteur, une lâcheté indigne; et la couardise ne sera jamais une recommandation, même pour un curé, près les habitans de Brest. Je devois d'ailleurs ce dernier souvenir au monarque, qui, en ratifiant le choix de notre vénérable pontife, m'a procuré l'inappréciable honneur de devenir le pasteur de cette bonne ville.

» J'ai l'honneur, etc.

» GRAVERAN, curé. »

On sait quelles tristes préventions se sont opposées long-temps à la restitution du petit-séminaire de Pont-à-Mousson. Un fâcheux événement sembleroit propre à dissiper ces injustes préventions. Un incendie a éclaté le 3 décembre à Pont-à-Mousson; on avoit à craindre de grands malheurs. Le supérieur et tous les professeurs de l'établissement, à la tête des cent élèves les plus âgés et les plus forts, se sont rendus les premiers sur le théâtre de l'incendie. Leur courage et leur sang-froid ont provoqué plus d'une fois les cris de satisfaction et de reconnoissance de la foule. Espérons que cette circonstance leur fera recouvrer aux yeux de certaines gens le droit de cité qu'on avoit voulu leur contester.

M. Cormier, maire de Charmoy, diocèse de Sens, dont nous avons parlé à l'occasion d'une cérémonie qu'il avoit osé présider dans l'église sur le refus du curé, et ensuite à l'occasion d'une fort singulière *encyclique* qu'il avoit publiée pour justifier sa conduite, M. Cormier, dit un journal, paroît être venu à résipiscence, soit de lui-même, soit par suite d'une réponse qu'un ecclésiastique du diocèse a faite à son écrit. Il s'est présenté chez M. l'archevêque de Sens, lui a fait ses excuses, et a promis de ne plus s'immiscer dans ce qui n'est pas de sa compétence. Le vénérable prélat a été touché de cette démarche, et a fort bien accueilli son diocésain. Il a levé l'interdit sur l'église de Charmoy, et a autorisé le curé de Voves à y aller dire la messe.

M. Vigouroux, curé de Fronton, chef-lieu de canton, diocèse de Toulouse, a fait don à sa paroisse d'une maison pour les écoles de garçons. M. Vigouroux, né en 1767, occupe la cure de Fronton depuis douze ans.

Le 29 novembre dernier, M. Rabouille, curé et doyen de Saint-Valery-sur-Somme, diocèse d'Amiens, a renouvelé sa cinquantième année de prêtrise; son vicaire et tous les curés du canton et des environs, au nombre de vingt-six, ont porté à cette cérémonie toute l'effusion de leurs cœurs. Le cortége, musique en tête, accompagné de presque tous ses paroissiens, l'ont escorté à l'église; une allocution touchante a été prononcée par M. Padé, supérieur du collége de Saint-Riquier. Il a rendu hommage aux vertus et à la bonté du bon pasteur. La grand'-messe a été célébrée par lui avec toute

la pompe de notre sainte religion; il a été ramené avec le même cérémonial; et les acclamations des paroissiens ont sans doute prouvé au bon curé combien il est aimé, et combien on adresse de vœux au ciel pour lui.

Les affaires du Jura, qui devoient être reprises dans la dernière session du grand conseil de Berne, ont été ajournées du consentement tacite des principaux intéressés. Les conclusions du rapport de la commission n'alloient à rien moins qu'à faire prononcer par le grand conseil une désapprobation formelle de la marche suivie par le conseil exécutif dans les affaires des catholiques. Les libéraux, qui trouvoient le moment peu favorable, ont mieux aimé attendre une autre époque pour donner suite aux questions irritantes qui se rattachent aux affaires du Jura. Il y a de plus, dans le grand conseil, un autre parti qui se prononcera toujours pour l'ajournement, dans l'espérance de voir surgir quelques complications qui trancheroient la question en sa faveur.

Quelques journaux annoncèrent, il y a peu de temps, que M. l'évêque de Bâle, résidant à Soleure, avoit nommé un curé de Porrentruy, à la place de M. Cuttat; on désignoit même le nom du curé, qui étoit M. Varé. Le gouvernement étoit, disoit-on, satisfait de cette nomination; mais il paroît que si M. l'évêque de Bâle avoit eu le projet de donner un successeur à M. Cuttat, il avoit ensuite changé d'avis. Le prélat étoit dans une position pénible. Berne le harceloit pour nommer un curé à la place de M. Cuttat, dont on ne veut plus reconnoître les droits. Deux membres du gouvernement, MM. de Tavel et Aubry, ont été envoyés à Soleure pour solliciter M. l'évêque; on dit qu'on l'a trouvé fatigué des embarras de sa situation, et disposé à donner sa démission. Deux commissaires bernois, MM. Wyss et Aubry, ont été envoyés à Schwytz, où réside M. le nonce, et étoient chargés, à ce qu'on assure, de lui déclarer que le canton ne vouloit pas que M. Cuttat et ses deux vicaires, MM. Bèlet et Spahr, occupassent aucune place dans le canton. M. le nonce a défendu M. Cuttat, qui étoit accusé sans preuves, et dont le titre étoit inamovible; on peut le juger, mais non le destituer arbitrairement. Il paroît même que le Saint-Père est intervenu directement en faveur du curé. Au surplus, nous ne connoissons l'état actuel de cette affaire que par un journal protestant, qui peut ne pas en avoir connu toutes les circonstances, ou qui ne les présente pas avec exactitude.

POLITIQUE.

Dans ce moment, la justice se trouve saisie à la fois de trois complots contre la sûreté de l'état : le complot de Strasbourg, celui de Vendôme, et enfin celui de treize membres de la *Société des familles*, qui doivent comparoître prochainement devant la cour d'assises de Paris.

En réunissant ces trois nouvelles affaires politiques à toutes celles qui ont occupé la cour des pairs, on n'y trouve pas la moindre trace d'une entreprise à laquelle le nom de la cause royaliste se soit rattaché. Et cependant c'est la cause royaliste qui subit les poursuites, les réquisitoires et les saisies de journaux; c'est la cause royaliste qui est constituée en état de suspicion; c'est la cause royaliste qui porte habituellement le poids des condamnations, des amendes et des emprisonnemens. Enfin, c'est de la cause royaliste qu'on se méfie jusque dans les actes les plus ordinaires de la religion; et tandis que le cercueil du patriote le plus obscur peut être suivi tumultueusement par deux mille membres des sociétés secrètes, vingt chrétiens inoffensifs ne seroient pas admis à prier dans une église autour du catafalque d'un prince qui fut leur

roi, leur bienfaiteur et le modèle de toutes les vertus.

Tout cela forme une singulière distribution de justice, et un règne d'idées non moins étrange, auquel nos neveux auront bien de la peine à comprendre quelque chose, puisque déjà l'on n'y comprend rien. Mais du moins il est une consolation qui reste aux gens de bien au milieu de toutes ces bizarres iniquités. C'est qu'on ne les surprend point dans les machinations et les complots, et que malgré l'oppression que les antipathies révolutionnaires font peser sur eux, leurs noms ne se trouvent jamais mêlés ni aux soulèvemens de l'esprit de révolte, ni aux attentats et aux désordres publics que la révolution de juillet a versés sur la France.

Un journal de la nuance qu'on nomme doctrinaire vient d'imaginer une excellente méthode pour égaliser les mérites révolutionnaires entre les hommes d'état de juillet; c'est d'ôter aux uns ce qu'ils lui paroissent avoir de trop, et de donner aux autres ce qu'ils lui paroissent avoir de trop peu. Veut-il, par exemple, que M. Thiers pèse autant que M. Guizot, et M. Guizot autant que M. Thiers? Il retire sans façon à ce dernier tout ce qu'il y a de plus beau et de meilleur dans ses titres révolutionnaires, sans s'inquiéter de savoir si ce qu'il lui laisse suffira pour le soutenir à la hauteur où il s'est élevé aux yeux des hommes du mouvement et du progrès.

Une chose nous frappe dans cette petite manœuvre, dans cette espèce de suppression d'état; c'est que le journal en question travaille à faire prévaloir les mérites révolutionnaires de M. Guizot sur ceux de M. Thiers, et que, voulant mettre la chambre des députés en mesure de se prononcer pour celui des deux rivaux qu'il protége, il cherche naturellement à la saisir par ses prédilections et ses sympathies. Cela étant, ce sont ces prédilections et ces sympathies qu'il est intéressant de rechercher et d'étudier. Or, voulez-vous savoir de quelle manière il faut s'y prendre pour desservir un homme auprès de la chambre des députés? Le journal dont il s'agit va vous l'apprendre par la façon dont il déshabille M. Thiers de ses plus beaux titres. Suivez un peu son raisonnement :

C'est M. Thiers qui, comme ministre de l'intérieur, a eu la principale part à la répression des désordres. Dans les questions de politique étrangère, il n'a jamais fait voir qu'il fût plus propagandiste que ses collègues. Il s'est prononcé en faveur de l'hérédité de la pairie. C'est lui qui s'est le plus moqué des nouveaux comédiens de juillet, en demandant : *Qu'est-ce qu'un carliste? qui a vu un carliste?* C'est lui qui a plaidé le plus chaudement pour que les pensions des Vendéens et des émigrés leur fussent conservées. C'est lui enfin qui étoit ministre de l'intérieur, quand madame la duchesse de Berry a été mise en liberté.

Maintenant, si vous faites réflexion qu'il s'agit ici d'un mauvais office qu'on cherche à rendre à un homme, pour en venir à lui faire retirer la faveur et la confiance de la chambre des députés, votre jugement pourra se régler là dessus pour apprécier l'esprit et les dispositions de cette chambre, pour connoître, non pas ce qui parle à son cœur, mais ce qui parle contre son cœur. Cela vous expliquera également pourquoi on rappelle que M. Thiers étoit ministre de l'intérieur quand madame la duchesse de Berry fut mise en liberté, et pourquoi on ne rappelle pas qu'il étoit aussi ministre de l'intérieur quand le traité fut signé avec Simon Deutz, pour l'arrestation de cette princesse. C'est qu'apparemment la première de ces deux citations, c'est-à-dire la mise en liberté, sonne plus mal aux oreilles de la chambre qu'on veut indisposer contre M. Thiers, que n'y sonneroit la seconde, c'est-à-dire l'arrestation. Car il ne faut pas perdre de vue ici que c'est la popularité révolutionnaire de

M. Thiers qu'il s'agit d'affoiblir aux yeux de la chambre des députés, pour lui ôter l'envie de favoriser sa rentrée au ministère. Sans cela l'habile journal, qui est à la tête de cette manœuvre, n'auroit pas manqué de rappeler aussi que M. Thiers s'étoit levé de grand matin le 14 février 1831, pour assister en amateur au sac du palais de l'Archevêché. Que faut-il donc conclure de tout ceci, sinon que, pour desservir M. Thiers auprès de la chambre des députés, sous prétexte qu'il n'est pas assez révolutionnaire, on est obligé de donner à entendre que c'est elle qui l'est trop? Singulières rivalités ministérielles, où les titres les plus favorables sont ceux que les anciens jacobins de 93 exigeoient de leurs récipiendaires, quand ils leur demandoient ce qu'ils avoient fait pour être pendus!

En France, quand un candidat brigue les suffrages des électeurs pour se faire nommer député, son premier soin est de leur persuader que *les libertés du pays* n'ont pas un plus chaud partisan ni un plus zélé défenseur que lui. C'est là le titre dont il se recommande particulièrement auprès d'eux. *Les libertés du pays* viendront ensuite comme elles pourront. Mais il est toujours de fait que c'est en les promettant qu'on parvient le plus sûrement à se faire nommer député.

Aux Etats-Unis d'Amérique, dans cette république-modèle, les choses se passent différemment. Au lieu de promettre le maintien des libertés pour se faire bien venir des électeurs, il faut promettre le maintien de l'esclavage. Ainsi, par exemple, le candidat qui se présente dans ce moment aux suffrages pour briguer la prochaine présidence des états de l'Union américaine, commence par déclarer que le régime de l'esclavage trouvera en lui un zélé partisan, et qu'il ne souffrira jamais qu'aucun changement y soit introduit.

Ainsi, d'après ce qui se passe dans les deux pays pour gagner la confiance des électeurs, vous seriez naturellement tentés de parier que c'est en France qu'il faut venir pour trouver la liberté, et que c'est des Etats-Unis qu'il faut s'en aller pour fuir l'esclavage? Eh bien, ne pariez pas cela; vous y perdriez votre argent. En effet, c'est tout le contraire qui est exactement vrai. En France, les plus zélés prédicans de liberté sont les premiers à nous y faire un régime d'oppression qui approche un tant soit peu de celui des Turcs; et quoique la popularité s'acquière aux Etats-Unis d'Amérique en s'y faisant prédicant d'esclavage, c'est cependant celui des deux pays où il y en a le moins.

PARIS, 14 DÉCEMBRE.

Le duc d'Orléans est parti lundi pour Bruxelles.

— La proclamation que le maréchal Clausel avoit adressée aux habitans de Constantine étoit conçue en termes assez positifs pour nous faire concevoir de grandes espérances; et aussi ce que nous disoient les journaux du gouvernement au sujet de l'expédition n'étoit pas fait pour nous donner des craintes. Malheureusement le *Moniteur* publie aujourd'hui des dépêches du maréchal Clausel au ministre de la guerre, datées de Bone, et envoyées de Toulon à Paris par le télégraphe, qui annoncent que l'expédition s'est transformée en une forte reconnoissance, à la suite de laquelle le maréchal a pris position à trois journées de Constantine, par l'établissement du poste de Guelma, et que l'armée a perdu beaucoup de monde.

L'expédition, dit le maréchal, n'a rencontré de Bone à Constantine aucun ennemi, aucun obstacle. Sur la route, les tribus venoient au-devant d'elle et manifestoient leur joie de voir les Français. On passa sans difficulté le défilé de Rach el Agba, et l'on apprit qu'Achmet avoit quitté Constantine, et avoit emporté ses trésors à Soma. L'expédition fut surprise vers cinq heures par une pluie glaciale, mêlée de neige. Tout jusque là, ajoute le maréchal, avoit été bien, mais la nuit fut mor-

telle pour beaucoup de soldats, et en engourdit d'autres par milliers.

On n'étoit qu'à trois lieues de Constantine le 21 novembre. Il fallut traverser, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture, le Oued-Ben-Mezioug. A une lieue plus loin, on traversa encore un bras de la Tumel ; nouvelle cause de maladie, et par suite, 7.000 hommes qui marchoient avec le maréchal, se trouvèrent réduits à 4,000. Enfin, l'armée prenoit position à cent vingt toises de la place. lorsqu'un coup de canon et le drapeau rouge annoncèrent qu'on n'y pénétreroit pas sans coup férir.

Le maréchal Clausel continuant, s'exprime ainsi : « Je vis qu'il falloit recourir à la force, et la force me manquoit de plus en plus, car le temps étoit horrible ; la terre et les hommes étoient couverts de neige, et les voitures disparoissoient en se fixant dans la boue.

» La ville ne vouloit pas se mettre en *hostilité* contre nous ; on y fit entrer des Kabaïles par des portes que nous ne pouvions pas bloquer, et ils prirent de force le soin de sa défense. Je la fis canonner vivement le second jour pour enfoncer la porte del Cantara. On continua le troisième jour, et la porte fut abattue, mais mal. Je voulus y loger des sapeurs et ensuite des compagnies de grenadiers pour entrer ainsi dans la ville; la tentative ne réussit pas. Le seul parti étoit de se retirer, puisque nous n'avions rien pour vivre. Sur nos subsistances prises pour quinze jours, la moitié presque enterrée dans les boues de Mansoure, venoit d'être pillée par les soldats chargés de les défendre. »

Le maréchal annonce ensuite qu'il a quitté Mansoure, à 120 toises de la place, le 24, et que l'armée, suivie par près de 2,000 Arabes jusqu'à Rach-el-Agba, a néanmoins opéré sa retraite en bon ordre.

Le *Moniteur* en étoit ce matin à la prise de la porte de Constantine, annonçant que les dépêches du maréchal avoient été interrompues par la nuit. La *Charte de 1830*, qui donne ce soir le surplus, dit que le mauvais temps n'a pas permis au télégraphe de transmettre toute la dépêche du commandant en chef de l'expédition.

— M. Pelet (de la Lozère), ancien ministre de l'instruction publique, a été nommé membre de la commission chargée de régler les intérêts de la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile, et de répartir le fonds annuel de secours, en remplacement de M. Fain, décédé.

— M. Edouard Galles, nommé par le gouvernement de S. M. l'empereur don Pedro II, vice-consul brésilien à Bordeaux et pour le département de la Gironde, vient de recevoir son *exequatur* pour l'exercice de ses fonctions consulaires.

— Les pensionnaires de la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile pourront toucher, dès le 5 janvier, dans les départemens de la Seine et de Seine-et-Oise, et du 10 au 15 dans les autres départemens, le dividende du deuxième semestre de 1836, qui va échoir le 31 décembre. Ils auront à présenter au payeur le brevet de leur pension et le certificat de vie, portant la déclaration qu'ils ne touchent un traitement quelconque, ni dans une administration publique, ni dans l'administration de la liste civile.

— Le *Messager* dit que le bruit court que, dans une des dernières séances du conseil, l'on a adopté le projet de conversion des rentes tel qu'il doit être présenté aux chambres.

— M. de Talleyrand est arrivé à Paris.

— Lord Lotwer, ancien membre du ministère Wellington, est arrivé à Paris.

—Les gérans des journaux l'*Echo Français*, l'*Estafette* et le *Siècle*, cités pour avoir répété l'article qui a fait dernièrement condamner le journal la *France*, ont été acquittés.

— Dabatie, menuisier à Passy, se trouvoit sur le seuil de sa porte, lorsqu'il apprit que la revue de la garde nationale pour l'anniversaire de juillet n'auroit pas lieu ; il dit alors qu'avant six mois Louis-Philippe seroit renversé ; qu'il y avoit à Paris 80,000 républicains qui ne manqueroient pas d'établir la république. Daba-

tie vient d'être condamné par la cour d'assises à deux ans d'emprisonnement et 500 fr. d'amende.

— Il n'est nullement question, comme le bruit s'en étoit répandu, de transporter l'école navale de Brest à Toulon.

— Un violent incendie a éclaté l'avant-dernière nuit rue des Fossés-du-Temple, dans les bâtimens servant de magasin de décors du théâtre des Folies Dramatiques; tout a été consumé. Heureusement on a pu garantir les maisons voisines.

— M. Coriolis a été nommé membre de l'Académie des Sciences (section de mécanique), en remplacement de M. Navier. Les candidats étoient MM. Gambey, Duhamel et Clapeyron.

— Le baron des Acres de l'Aigle, sous-intendant militaire, ancien secrétaire-général de la guerre, vient de mourir.

—C'est par erreur que les journaux ont annoncé la mort de M. le comte de Gestas, ancien député des Basses-Pyrénées, qui habite en ce moment le Béarn. La personne de ce nom, décédée à Paris, étoit M. le comte de Gestas, ancien officier aux régimens du Roi et de Royal-Picardie, et qui commanda, de 1789 à 1791, une division de la garde nationale parisienne.

— Depuis que Louis Bonaparte est sorti de sa prison, les journaux sont remplis de lettres qu'il a adressées à sa mère ou à des membres de sa famille. Comme elles ne présentent rien de remarquable, nous nous abstiendrons de les publier.

— Une faillite considérable a été déclarée hier à la Bourse; c'est celle de la maison Labouglise, qui manque, dit-on, de deux millions.

— Plusieurs arrestations ont eu lieu dans les hôtels garnis, en vertus de mandats décernés contre les complices présumés du vol tenté à la Banque.

— Le cadavre du voleur de la Banque, qui s'est tué chez le commissaire de police, étoit encore hier à la Morgue; mais personne ne l'avoit reconnu.

— Le ballon qui a fait le trajet de Londres à Weilbourg, doit faire son ascension à Paris, lundi 18 décembre, de la cour de la caserne du Faubourg-Poissonnière. Dix personnes doivent y monter.

— L'eau de la Seine est montée à plus de 7 mètres, et croît encore. Elle charrie de la paille, des volailles, des planches, des bottes de foin et des tonneaux. Toutes les barraques sur les ports qui servoient aux employés de l'octroi sont submergées ou emportées. L'eau monte dans les égouts jusqu'à la hauteur de la rue Montmartre. Les catacombes sont remplies d'eau jusqu'au-delà du Luxembourg. Tout le bas du Gros-Caillou est inondé. Dans la rue Saint-Dominique, près le Palais-Bourbon et l'esplanade des Invalides, l'eau montant par les égouts a intercepté le passage.

A la machine hydraulique du pont Notre-Dame, l'eau a détaché des pièces énormes des pilotis; tout le corps du bâtiment est disloqué, la roue ne peut plus tourner; on entend des craquemens effroyables.

Sur la place de Grève, l'eau monte jusqu'à la rue de la Mortellerie; sur le quai, l'eau monte dans les rez-de-chaussée très-bas, jusqu'au premier étage.

Au quai Saint-Paul, on passe en bateau. L'eau commence à submerger la pointe de l'île Louviers, couverte de bois.

Le faubourg Saint-Antoine qui borde la Seine par le quai de la Rapée est inondé jusqu'à la rue de Charenton; sur le quai, les chevaux ont de l'eau, dans plusieurs endroits, jusqu'au poitrail; rue Traversière, l'eau est à six pieds dans les rez-de-chaussée.

Mais c'est au pont de Bercy que le spectacle est plus effrayant. L'eau est non-seulement sur le port, sur la chaussée où l'on passe en bateau, mais elle monte dans les rez-de-chaussée de six à sept pieds; 50,000 pièces de vin et de liquides sont maintenant dans l'eau.

Charenton, Alfort, Saint-Maur, Villeneuve-Saint-Georges, Corbeil, Ris, Vitry, sont inondés; l'immense bassin circonscrit par tous ces pays est couvert d'eau dans une largeur d'environ quatre lieues.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le conseil municipal de la ville de Compiègne vient de mettre à la disposition de l'état une somme de 120,000 fr. en espèces et le terrain nécessaire pour agrandir les casernes destinées au logement de la garnison.

— Dans la nuit du 8 au 9, la pleine mer poussée par un vent assez violent, a fort endommagé l'établissement des bains froids de Dieppe.

— La mairie de Dieppe a obtenu du ministre de la marine un canot de sauvetage.

— Un jeune homme de quinze ans qui travailloit dans la filature de M. Tassel, à Saint-Denis d'Aclon, près Dieppe, a été complètement broyé par la grande roue de l'établissement.

— Le conseil de guerre de Tours a continué le 11 l'affaire de Vendôme; après l'interrogatoire des prévenus, on a entendu leurs défenseurs. Le 12, le conseil a rendu un arrêt qui condamne Bruyant à la peine de mort, comme auteur du complot contre la sûreté de l'état; Thiéry (contumace) aussi à la peine de mort; Descartes et Oudinot à cinq ans de détention. Les six autres prévenus sont acquittés.

Quelques heures après le prononcé du jugement, l'aumônier de la prison a visité le condamné Bruyant et s'est promené long-temps avec lui dans l'une des cours de la maison d'arrêt.

— La cour royale de Colmar a rendu, le 5, son arrêt de mise en accusation dans l'affaire de Strasbourg, et a renvoyé de toutes poursuites Thelin, Couad, Poggi, madame de Bruc, Cavel, Lafond et de Geslin. Elle a traduit devant les assises du Bas-Rhin le colonel Vaudrey, le commandant Parquin, Laity, Sigefroi de Quevelles, de Gricourt, la dame Brault, veuve Gordon, le comte de Bruc, tous sept détenus dans la prison de Strasbourg; et Louis Dupenhouat, Petry, Jean-François-Regis Gros, de Schaller, de Persigny, Lombard, ces six derniers fugitifs.

Dans son *considérant*, la cour royale s'est exprimée ainsi à l'égard de Louis Bonaparte: « Attendu que la procédure dirigée contre ce dernier n'a pas été continuée; qu'il n'a pas même subi d'interrogatoire devant le commissaire délégué par la cour; qu'ainsi en fait il ne peut être statué à son égard sur la mise en prévention;

» Attendu, en droit, que les magistrats ne peuvent s'écarter du principe fondamental de l'égalité devant la loi, ni s'abstenir d'y rendre hommage; mais que l'extraction de Napoléon-Louis Bonaparte de la maison d'arrêt de Strasbourg est un acte exceptionnel de haute politique gouvernementale, sur lequel la cour ne sauroit être appelée à se prononcer en présence des pouvoirs politiques de l'état. »

— Le 10, à huit heures du soir, une trombe d'eau est tombée sur la ville et les environs d'Amboise (Indre-et-Loire); elle a occasionné beaucoup de dégâts.

— M. Haudeville, juge du tribunal d'Angers, est mort le 9 de ce mois.

— Un journal de Nantes dit que la nuit du 10 a été affreuse; la pluie, les vents, les éclairs et le tonnerre se sont succédé sans interruption.

— M. Dérivaux, sous-lieutenant au 65e en garnison à Vannes, et l'une des victimes du forcené Severac, a succombé le 9 à ses blessures.

— D'après un journal, le commerce de Saint-Etienne, qui languissoit, vient de reprendre de l'activité par suite de nombreuses commandes arrivées d'Amérique.

— Quatre individus condamnés aux travaux forcés, Rachas, Bleton, Ferlay et Julin, se sont évadés, dans la nuit du 10, de la prison de Valence.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les cortès s'occupent en ce moment des pouvoirs exceptionnels réclamés par le ministère. Le second jour de la dis-

cussion les ministres se sont avancés jusqu'à menacer de donner leur démission si leur demande. combattue avec violence par les exaltés, étoit refusée.

— La presse de Madrid est généralement hostile aux pouvoirs extraordinaires sollicités par le ministère.

— La démission du général Seoane paroît certaine. M. Infante le remplace provisoirement dans le commandement supérieur.

— La majeure partie des soldats révoltés du 4e régiment ont quitté Madrid dans la nuit du 3. On doit les disséminer dans les régimens qui se trouvent dans les provinces.

— Un premier rapport ne donnoit plus à Gomez vaincu que 2,000 hommes; par un second, ce général moins maltraité, avoit encore avec lui 3,000 soldats; un troisième rapport de Narvaez, daté d'Osuna, le 27 novembre, dit que le général carliste devoit passer la nuit du 27 au 28 à Estepa, avec 4 ou 5,000 hommes. Pour peu qu'il arrive encore à Madrid deux ou trois rapports des vainqueurs de Gomez. ce dernier aura retrouvé la plus grande partie de ses troupes détruites.

— L'*Eco del Commercio* annonce que 20 millions de réaux, expédiés par Gomez au quartier royal, sont arrivés à leur destination.

— L'administration des postes de Mançanarès écrit, en date du 3 décembre, que Gomez a franchi la Sierra Morena à Despenaperros, et qu'il se dirige sur cette ville.

Mançanarès est une petite ville de la Manche sur la grande route de Madrid à Cordoue.

— Les entrepreneurs qui, sous la garantie de la députation provinciale, ont fourni jusqu'à présent aux plus pressans besoins de 9 à 10,000 Anglais qui se trouvent à Saint-Sébastien, ont déclaré ne pouvoir continuer au-delà du 14 décembre.

— Les succès des troupes royalistes s'étendent en Catalogne en même temps que le désordre augmente parmi les révolutionnaires.

— Le *Moniteur*, après avoir publié hier des dépêches télégraphiques de Bayonne du 10 et du 11. en publie une de la même ville, à la date du 9. « Ses nouvelles de Calahora du 5 annoncent que Cabrera après sa seconde défaite du 3, s'est dispersé en groupes, dont une partie cherche à gagner le mont Cayo, l'autre la Sierra Cebollera. C'est le gouverneur de Soria qui l'a battu. »

Le gouvernement a été tant de fois mal informé que nous ne serions pas surpris de voir tous les avantages des christinos se réduire à peu de chose.

— La feuille officielle donne encore la dépêche télégraphique suivante, datée de Bayonne, le 12 :

« Des nouvelles du 10 annoncent qu'Espartero, établi sur la rive gauche, entre Portugalette et Barcaldo, a fait relever son pont. Les carlistes se fortifient sur cette rive pour l'empêcher d'arriver à Bilbao.

» Ils ont laissé devant cette place une partie de leur artillerie, et ont placé l'autre sur les hauteurs. Leur feu contre Bilbao a été interrompu depuis le 1er. Ils paroissent faire dépendre le succès du siége de celui de leurs opérations contre Espartero. »

— La *Charte de* 1830 ne donne ce soir aucune nouvelle d'Espagne.

— La *Gazette de France* dit que les opérations du siége de Bilbao continuent.

On écrit de Londres que l'air libre et le bonheur de se trouver en famille ont apporté de grandes améliorations dans la santé de M. de Polignac : il reçoit la visite de tous les hommes distingués de l'Angleterre.

— Le consul de France à Cagliari est mort dernièrement dans cette ville d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

— La *Gazette d'Augsbourg* annonce la mort du célèbre chimiste italien Domenico Morichini. Il étoit né en 1773, à Civitantino, dans les Abbruzes.

— Le docteur Gelpke, qui avoit été arrêté à Bâle, a été remis en liberté.

— La reine dona Maria vient d'*amnistier* tous les individus qui l'ont aidée à essayer la contre-révolution du 4 novembre.

— Le trésor public de Lisbonne est dans le plus triste état, et les banquiers portugais ne paroissent pas disposés à venir au secours de leur gouvernement, que le manque d'argent renversera infailliblement.

— M. de Montbel, qui a assisté aux derniers momens du roi Charles X, est arrivé à Vienne au commencement de décembre.

— On annonce que l'empereur Ferdinand vient d'autoriser l'établissement d'un chemin-de-fer entre Milan et Venise.

— A Berlin, on parle d'un prochain voyage du prince Charles, fils du roi, à Saint-Pétersbourg.

— La cour de Russie a pris le deuil pour 24 jours à l'occasion du décès du roi Charles X.

—La cour de Dannemarck a aussi pris le deuil pour quatre semaines à l'occasion de la mort de S. M. le roi Charles X.

— La société des sciences d'Uupsal (Suède) a nommé membres étrangers : MM. Gay-Lussac, Biot, Poisson, Dulong et Mionnet, de Paris.

— M. Gutierrez d'Estrada, ancien ministre des affaires étrangères du Mexique, qui réside depuis peu de temps à Paris, vient d'être nommé ministre plénipotentiaire près S. M. Britannique.

—La peste a éclaté en Thessalie (Grèce).

Un écrivain bien connu dans la cause royaliste, M. François Marcellin Laroze, est mort le 3 août dernier à Paris après une longue maladie. M. Laroze étoit né à Bordeaux; nous ne savons quelles furent les occupations de sa jeunesse, mais il fut pendant dix ans un des rédacteurs de la *Quotidienne*. Lorsqu'il la quitta, en 1830, il fonda, en 1831, avec M. Laurentie, le *Courrier de l'Europe*. Il fut appelé l'année suivante au Mans pour rédiger la *Gazette du Maine*. Il étoit entièrement chargé du travail et il y consuma ses forces et sa santé. Une dernière condamnation à sept mois de prison acheva de ruiner son tempérament. Au sortir de la prison il vint à Paris où une attaque d'apoplexie l'a enlevé à l'âge de 58 ans. Ce ne fut pas seulement un homme de lettres laborieux, ce fut un homme de bien qui servit constamment la cause de la religion et de la monarchie. C'est à ce poste qu'il a vécu, dit un de ses amis, c'est à ce poste qu'il est mort.

M. Laroze est mort pauvre, il a laissé une veuve et deux enfans en bas âge, qui perdent tout avec lui. Sa veuve qui avoit partagé sa captivité, ses enfans dont le dernier n'a même pas vu son père, ont droit d'intéresser toutes les ames sensibles. On propose une souscription en leur faveur. M. Berryer a voulu placer son nom en tête de la souscription. Les lecteurs des divers journaux auxquels M. Laroze coopéra, et les gens de bien en général, s'empresseront de prendre part à une œuvre honorable. La souscription est ouverte, à Paris, au bureau du *Journal des Villes et des Campagnes*, rue des Grands-Augustins, n° 7; et à Versailles, chez M. Bernard, libraire, rue Satory, n° 9, et chez Mlle Angé, même rue, n° 28.

M. Alexandre-Jean-Baptiste Parent du Chatelet, docteur en médecine, membre de l'académie de médecine, président du conseil de salubrité, est mort à Paris le 7 mars de cette année, à l'âge de 46 ans. On attribue à un travail porté jusqu'à la fatigue une inflammation de l'arachnoïde qui lui survint et qui prit un tel caractère de gravité qu'il en comprit tout de suite le danger. Il demanda et reçut tous les sacremens de l'Eglise, aux préceptes de laquelle il s'étoit toujours conformé, dit la notice publiée par un de ses confrères. L'avenir de ses enfans l'occupoit beaucoup; sa dernière recommandation fut pour eux. Elevez-les, dit-il, à sa femme, comme ma mère m'a élevé; les leçons de vertu qu'elle m'a données font mainte-

nant ma consolation et mon bonheur. Il se souvint d'une personne avec laquelle sa famille avoit eu quelque démêlé, voulut la voir et lui adressa des paroles de réconciliation.

Nous remarquons cette fin chrétienne de M. Parent du Chatelet, parce que c'est là ce qu'il y a de plus important dans la vie d'un homme, quel qu'il soit, et aussi parce que les travaux de ce médecin auroient pu, aux yeux de quelques personnes, jeter des nuages sur ses véritables sentimens. Reçu docteur, en 1814, il exerça la médecine à Paris avec zèle et dévouement. Il s'attachoit à ses malades et étoit surtout plein de charité pour les pauvres. En 1821, il commença à se livrer à des recherches d'hygiène, et peu à peu il s'y consacra tout entier et renonça pour cela à sa clientelle. Il étoit médecin de la société philantropique et du bureau de charité, et de plus attaché à l'hôpital de la Pitié. En 1833, il fut membre de la commission spéciale chargée de la rédaction du rapport sur la marche du choléra et sur ses effets dans Paris et les environs.

Membre adjoint du conseil de salubrité en 1825, on a de lui grand nombre de mémoires et de rapports sur les questions les plus importantes de l'hygiène appliquée aux professions et aux travaux d'utilité publique. Ces mémoires ont été réunis en 2 vol. in-8°. L'auteur contribua beaucoup à décider la ville aux travaux qui se font depuis quelques années pour pratiquer de tout côté des égouts. Il se livra à un genre de recherches plus repoussant encore, et voulut étudier la corruption de la capitale dans ce qu'elle a de plus hideux. Tous ceux qui l'ont connu attestent qu'*un profond sentiment de devoir* le guidoit dans ses recherches, et qu'il allioit avec cela une constante sévérité de mœurs. Ce dut être pour lui un grand sacrifice que de se condamner à une étude si dégoûtante pendant plusieurs années, car on dit que ce travail occupa M. Parent pendant huit ans, et après toutes ses observations, il lui fallut rediger encore son livre qui fait 2 vol. in-8°. Nous voyons que ses amis même lui ont reproché de n'avoir point quelquefois écrit en latin, et, en effet, s'il pouvoit être utile d'offrir aux médecins les résultats de ses recherches, n'y a-t-il pas beaucoup de dangers à présenter à la jeunesse et à tout le public des récits et des détails qui ne sont capables que de souiller l'imagination sans aucun profit?

Quoi qu'il en soit, au milieu d'un travail si pénible pour une ame honnête, M. Parent du Chatelet mena toujours la vie la plus chrétienne. Assidu aux offices, exact observateur des lois de l'Eglise, il étoit charitable pour les pauvres et on ne recouroit jamais en vain à lui en faveur des malheureux. Il est mort sur la paroisse Saint-Louis-en-l'Ile, après avoir donné de grands exemples de patience. Pendant les derniers mois il approchoit souvent des sacremens, et toujours avec de vifs sentimens de ferveur. Précédemment, il demeuroit sur la paroisse Saint-Gervais où il s'étoit également fait estimer. Le clergé et les pauvres de ces deux paroisses le regrettent également, et les malheureux encore plus.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 14 DÉCEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 107 f. 45
QUATRE p. 0/0 j. de sept.—99 fr. 10
TROIS p. 0/0, j. de juin. — 78 f. 85
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00
Act. de la Banque. 2340 f. 00
Empr. national. 000 f. 00
Bons du Trésor. 0 0/0
Rente de la Ville de Paris. 000 00
Obl. de la Ville de Paris. 1207 f. 50
Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00

Quatre Can., 1205 f. 00	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth 775 fr. 00	Empr. r. d'Esp. 00 f. 0/0
R. de Napl. 97 f. 00	R. p. d'Esp. 00 f. 0/0
Emp. rom. 000 f. 0/0	Empr. Belge. 000 fr.
Cortès, 00 fr. 0/0	Empr. d'Haïti. 360 f.
R. d'Esp. 00 f. 0/0.	Empr. grec.. 00 00.

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP.
Quai des Augustins, n. 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2747.

SAMEDI 17 DÉCEMBRE 1836.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

COUP D'ŒIL

SUR LA CONDUITE POLITIQUE DU CLERGÉ CATHOLIQUE DE L'EUROPE, ET EXAMEN DES PRINCIPES D'APRÈS LESQUELS IL SE DIRIGE.

Quatrième question. Le clergé peut-il se prononcer pour un parti politique plus favorable à la religion?

La cause réelle, prépondérante et seule vraiment efficace des factions qui divisent les états constitutionnels, c'est les intérêts; le prétexte, c'est d'un côté la liberté du peuple, de l'autre l'affermissement et la dignité du pouvoir. Nous parlons en général; il y a, nous n'en doutons pas, dans ceux-là surtout qui méprisent la popularité, de nombreuses et honorables exceptions. Si le mobile des factions sont les intérêts, le moyen de faire réussir tel ou tel parti est dans la nature des lois fondamentales des gouvernemens constitutionnels. Le cardinal de la Luzerne posa il y a 16 ou 17 ans cette question : D'où vient que tous les partis invoquent et peuvent invoquer la charte, lui donnent et peuvent lui donner des interprétations si différentes? il auroit pu demander la même chose pour la constitution anglaise. Un ministre de la restauration, M. de V..., auquel on ne peut refuser beaucoup d'habileté et une grande lucidité d'esprit, répondit : Que la charte renfermant des principes, les uns favorables à la royauté, les autres favorables aux intérêts démocratiques; que ces principes étant, comme le sont des règles générales, susceptibles d'une grande élasticité, il étoit facile aux amis de la démocratie de pousser vers les lois réglementaires qui développoient la charte dans un sens démocratique, et aux amis de la royauté de pousser au contraire vers les lois utiles au pouvoir de celle-ci. Ces remarques ne sont pas inutiles pour expliquer notre situation et notre conduite.

Que fera le clergé dans des états ou les choses vont ainsi? Mais examinons plutôt ce qu'il a fait jusqu'ici.

En France, sous le gouvernement de la restauration, il a évidemment incliné vers les lois qui développoient la charte dans un sens aristocratique et monarchique. Il l'a fait par des raisons que nous avons déjà indiquées, c'est-à-dire, parce que le parti démocratique étoit hostile à la religion; et par la raison contraire, à cause de l'appui que le monarque et la haute classe lui donnoient, ou plutôt vouloient lui donner.

En Suisse, au contraire, le clergé a incliné vers le parti démocratique, parce que les cantons aristocratiques sont protestans, ennemis du catholicisme, et provoquent, surtout aujourd'hui, des lois qui ébranlent et menacent d'une entière ruine la discipline de l'Eglise. Le clergé irlandais a manifesté les mêmes sympathies, parce que l'aristocratie anglaise a été constamment oppressive à l'égard des catholiques. Les démocrates suisses et anglais prêtent, au contraire, un puissant secours aux défenseurs des droits et de la liberté catholique.

En Amérique, aucun parti politique ne se déclarant pour ou contre la religion catholique, le clergé ne

manifeste de préférence pour aucun.

Voilà les faits : que doit-on en penser? Il faut remarquer d'abord que dans ces divers pays, le clergé ne sort pas des limites de la constitution; il ne la viole point, il ne se révolte pas contre elle. Il ne méconnoît donc le droit de personne. Il use de celui que lui donnent les lois fondamentales. Mais en use-t-il bien? C'est une autre question, qui n'est cependant qu'une question de prudence. Or, des questions de cette nature dépendent de l'appréciation d'une multitude de faits et de circonstances sur lesquels il est permis d'être partagé. Telle est celle qui intéresse l'Irlande. On peut faire contre la conduite du clergé de ce pays de fortes objections, si on ne considère qu'un côté de cette importante question. Ainsi, on pourra nous dire : Les députés irlandais, sous la conduite d'O'Connell, font pencher la balance en faveur des whigs contre les tories. Or, dit-on, la prépondérance des premiers peut dénaturer la constitution anglaise, conduire la nation à un bouleversement qui non-seulement ébranlera le sol britannique, mais qui fera surgir des révolutions dans tous les pays civilisés, plus ou moins soumis à l'influence d'une des plus puissantes nations du globe. Le clergé irlandais, ajoute-t-on, peut-il donner les mains à un parti qui, le sachant ou ne le sachant pas, travaille à produire une aussi épouvantable catastrophe?

Nous n'avons pas affoibli l'objection, et pour la fortifier encore, nous dirons que nous regardons comme une vérité politique que dans tout pays où une république est impossible (et l'Angleterre est dans ce cas), [illegible] doit s'appuyer sur une aristocratie d'autant plus puissante que l'élément démocratique est plus fort et plus menaçant.

Pour justifier le clergé d'Irlande, n'oublions pas plusieurs faits et quelques principes qui peuvent servir à l'absoudre. 1° Le clergé d'Irlande n'approuve pas les principes radicaux de son principal organe, M. O'Connell; il applaudit aux efforts de ce redoutable orateur pour reconquérir, non des faveurs, mais les droits les plus sacrés et les moins problématiques. D'après les règles les plus exactes en morale, on peut agir directement pour ressaisir son bien, son droit, sa chose, lors même que, de cette juste réclamation, il peut résulter des dommages pour un tiers. Le clergé d'Irlande a perdu ses temples, ses domaines, la faculté d'exercer l'influence la plus légitime, du moins avec l'extension donnée à l'église anglicane, ou même avec la mesure qui n'est point refusée à toutes les minorités religieuses des autres états européens. D'un autre côté l'église *établie* possède en Irlande ces mêmes biens (fonds de terre, dîmes, bâtimens) dont l'origine toute catholique n'est pas plus douteuse aujourd'hui que le lendemain de l'usurpation (1). Cette église ne se compose que d'un

(1) Le clergé ne revendique pas ces biens : il y a renoncé par l'art. 13 de la déclaration qu'il a faite et envoyée au gouvernement anglais le 25 janvier 1826. (On trouvera cette importante déclaration dans le N° 1216 de ce Journal, t. XLVII.) Que peut-on demander davantage? il a donné pour des biens légitimement acquis, un exemple que les protestans et les révolutionnaires ne donneront jamais pour des biens usurpés. L'abandon fait par les évêques d'Irlande est d'autant plus remarquable, qu'on ne pouvoit leur opposer la prescription. Ce droit pour être acquis, n'exige pas seulement un cer-

dixième au plus de la population ; et les ministres des autres neuf-dixièmes de l'Irlande, reçoivent leur pain de leurs ouailles. Cet état de choses est-il vraiment tolérable? Le clergé ne se révolte point, ne conseille point la révolte pour le faire cesser (nous exceptons toujours quelques individus désapprouvés par le corps entier); mais il use de la faculté que lui donnent les lois. En quoi donc est-il coupable ou même imprudent? Mais les députés irlandais, dit-on, font alliance avec le parti démocratique? D'abord le clergé ne peut pas choisir ses avocats. Le peuple sera toujours le client de ceux qui seront les plus disposés à défendre ses droits. Le clergé pourroit-il faire que le peuple en choisît de plus modérés? Cela n'est nullement probable. Si la chose est souvent difficile dans un pays où règne l'égalité des droits, et où le peuple est traité avec une grande modération, que sera-ce dans un pays comme l'Irlande, si long-temps et si cruellement pressurée? Elle est placée hors du droit commun ; elle a vu long-temp ses autels moins protégés que ne le sont ceux que les Indiens rougissent du sang humain, et au pied desquels ils adorent les plus dégoûtans symboles de la débauche. Elle est loin encore de jouir d'une liberté suffisante.

Supposons toutefois que le clergé essayât de détourner le peuple Irlandais de se lier au parti démocratique. Comment le lui persuaderoit-il? Nous sommes forts et tout-puissans, si l'on veut, dans un pays sincèrement catholique, quand nous pouvons dire à un peuple docile à nos enseignemens : Les perturbateurs de l'ordre, les partisans de révolution, les violateurs et les détenteurs du droit d'autrui n'entreront pas dans le royaume des cieux! Mais quand on est réduit à leur dire : Sans doute que vous êtes cruellement opprimés. Vous ne vous êtes pas révoltés jusqu'ici, et en cela vous avez accompli les préceptes de l'Evangile; vous avez montré à vos oppresseurs que de bons catholiques sont les meilleurs citoyens. Toutefois ce n'est pas assez; il faut renoncer à l'égalité politique que vous pouvez réclamer légalement et avec équité. Ce n'est pas un précepte que nous puissions nous imposer; c'est un conseil que vous vous donnons. A cela tout homme sensé répondra que l'on peut proposer à quelques individus la pratique des conseils de perfection, mais qu'il seroit peu sage de la recommander à une nation tout entière, surtout lorsque tant de cir-

tain laps de temps, il est en outre fondé sur des raisons très-graves d'ordre public. La principale, c'est qu'il est utile ou même nécessaire que la propriété ne demeure pas toujours incertaine, parce que par suite de cette incertitude les citoyens seroient exposés à des procès ruineux. Or, ici, ces mêmes raisons ou de plus fortes exigent que la prescription n'ait pas son effet. On ne peut opposer l'incertitude de la propriété, puisque cette incertitude n'existe pas; les troubles, puisqu'on satisferoit le sept-huitièmes de la population; les procès, puisqu'il ne peut y en avoir. Quand on a confirmé pour la France l'envahissement des biens ecclésiastiques, la paix publique réclamoit ce grand sacrifice. En Irlande la paix publique seroit bien plus assurée par la restitution.

Du reste, le clergé catholique ne réclame pas ces biens pour lui, et l'ardent M. O'Connell lui-même respecte l'engagement pris en 1826. Mais on pourroit alléger le sort des pauvres Irlandais écrasés de dîmes pour l'entretien des ministres ses ennemis et ses oppresseurs. On pourroit aussi consacrer à l'éducation publique de la jeunesse irlandaise, une partie de cette propriété publique.

constances la lui rendent moralement impossible.

Le clergé pourroit à la vérité ne conseiller l'union des députés irlandais avec les partisans de la démocratie que dans le cas où il s'agiroit de faire triompher des lois favorables à la liberté des catholiques; mais ce n'est pas une obligation pour lui, puisqu'en agissant autrement il ne viole aucune loi. D'ailleurs, qui ne sait que dans les coalitions de partis, il y a échange de secours? L'on se promet et l'on se donne un appui mutuel. Ce n'est qu'à ce prix que l'on peut former une majorité de la réunion de plusieurs minorités

Mais voici une réponse beaucoup plus triomphante à l'objection qu'on nous a proposée. Vous, partisans de l'aristocratie, vous vous plaignez de l'union des catholiques avec les whigs. Mais quel en est le lien? C'est l'espoir et le secours même présent que les seconds donnent aux premiers. Que les tories en fassent autant, et ils auront pour eux les députés de l'Irlande, et avec eux une majorité. Les catholiques sont naturellement amis du pouvoir; ils supportent ses abus plus que ne peut le faire aucune autre société religieuse. Si l Irlande, au lieu d'être catholique et soumise à un gouvernement protestant, eût été protestante et gouvernée par un pouvoir catholique, il y a long-temps qu'elle auroit brisé son joug. Elle n'a aujourd'hui qu'un intérêt : celui qui le lui assurera est sûr de son appui. Mais bien des tories, non-seulement ne veulent faire aucun sacrifice, mais refusent jusqu'à un acte de justice.

Peu satisfaits de posséder la plus grande partie du sol britannique, *l'hérédité du pouvoir*, le monopole des grandes places, un banc d'évêques et de riches bénéfices pour les cadets de leur famille, il faut encore tenir les catholiques irlandais sous des lois d'exception. Dût le pays être bouleversé, ils ne veulent rien rabattre de leurs immenses priviléges. Qu'on respecte leurs terres, qu'on ne touche point à leurs priviléges politiques, à la bonne heure; mais qu'on respecte l'oppression de la liberté religieuse d'un peuple catholique, qu'on s'oppose à ce que les biens qu'il avoit autrefois consacrés à son culte ne soient pas employés en partie à élever ses enfans, au lieu de nourrir d'oisifs bénéficiers, cela est trop fort.

Si l'aristocratie anglaise, la plus féconde en hommes politiques d'une grande étendue de vues, n'est pas aveuglée par un vil égoïsme, elle cherchera un appui dans les catholiques. Ceux-ci seront à elle quand elle sera juste. En échange d'un acte de justice, elle assurera dans l'avenir ses belles prérogatives. C'est donc à elle qu'il faut donner des conseils, et non au clergé d'Irlande.

On dira peut-être que les Stuarts n'ont pas pu favoriser le catholicisme. Mais qui ne sait que l'aristocratie anglaise étoit alors toute-puissante; elle seule a rendu la protection des Stuarts inefficace. Maintenant, elle est à son tour menacée, mais elle peut échapper au danger, si, en s'attachant les catholiques, elle ressaisit la prépondérance qui lui échappe. Les lords réunis peuvent ce que n'ont pu les rois Charles et Jacques.

Si du clergé irlandais nous passons au clergé belge et polonais, nous rencontrons ici des difficultés qui ont leur source plutôt dans les faits que dans le droit.

Le clergé belge a applaudi à une révolution qui lui a rendu la liberté de son ministère singulièrement entravé par le précédent gouvernement. Cet avantage l'autorisoit-il à justifier un changement de pouvoir, après que ce changement étoit consommé? Nous disons *après*, parce qu'il y a toujours imprudence, et qu'il peut y avoir crime à courir les chances d'une révolution, en entrant dans des complots qui ont pour but de détruire même un pouvoir de fait.

Nous répondrons affirmativement à la question proposée, s'il est vrai que la Belgique n'eût pas un souverain légitime; nous répondrons négativement si elle en possédoit un. Les Belges ont cru qu'un pouvoir ne se légitimoit pas par une possession de quinze ans. Aucun article du droit des gens n'a décidé en faveur de l'opinion contraire; aucun n'a prononcé pour la leur. Dans le doute, ils ont incliné vers le parti qu'ils ont jugé le plus favorable à la religion catholique. Nous ne voyons pas en quoi ils seroient blâmables, ni sous quel rapport ils diffèrent des principes constamment suivis par les catholiques des autres pays. Le pape, qui les auroit blâmés de conspirer contre le pouvoir établi, les a approuvés de se montrer favorables au nouvel ordre de choses.

Le clergé polonais étoit dans une position fort différente. La possession du czar étoit plus ancienne. Mais, en supposant qu'elle ne le fût pas assez, et que son droit fût problématique, la prudence commandoit au clergé de demeurer étranger à la lutte. Le salut d'une nation est en définitive la dernière raison de la conduite à tenir dans les circonstances décisives pour son bonheur. Supposé que la Pologne eût des droits à l'indépendance, le clergé ne devoit ni ne pouvoit lui conseiller de chercher à la ressaisir au prix de sa ruine. En donnant à la *nationalité* toute l'importance que lui donnent les hommes les plus exagérés, il faut convenir qu'elle n'est pas tout pour un peuple. Si, en essayant de la conquérir, on s'expose à la faire disparoître davantage et à rendre le joug plus lourd et plus dur, certes une telle conduite ne mérite ni encouragement, ni approbation. Il ne faut donc pas être étonné que le pape ait blâmé les membres du clergé favorables à l'insurrection. Il n'a montré en cela aucune complaisance servile, pas plus qu'il n'a été ami des révolutions en approuvant le clergé belge qui profitoit d'un fait accompli, dont rien ne prouve l'injustice.

Si l'on excepte donc une portion du clergé polonais, on peut dire que le clergé de l'Europe catholique a tenu et tient encore une conduite dont l'apologie est facile, quand on connoît les principes constamment professés par l'Eglise. Ces principes sont si raisonnables, si favorables à l'ordre et au bonheur des sociétés humaines, qu'il nous a suffi de les indiquer pour en établir la vérité. F.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le Saint-Père a nommé consulteur de la congrégation de la Propagande M. Albert-Jules Ruinart de Brimont, et consulteur de l'*Index* M. l'abbé de Luca.

Le 27 novembre, le prince Maximilien de Saxe et la princesse sa fille sont allés au Vatican faire visite à Sa Sainteté, qui les a accueillis avec une affection paternelle.

Le jour de saint André, Sa Sain-

teté a entendu la première prédication de l'Avent, par le Père Laurent de Camerata, capucin.

Le 1er décembre, on a célébré dans la chapelle Sixtine un service anniversaire pour Pie VIII. M. le cardinal Weld, premier cardinal de sa création, en ce moment à Rome, a chanté la messe. Sa Sainteté y assistoit avec les cardinaux, et a fait l'absoute après la messe.

PARIS. — Nous avions annoncé que la cérémonie de la consécration de l'église de Notre-Dame de Lorette, auroit lieu jeudi dernier, dès sept heures du matin, à raison de la longueur de l'office. Elle a commencé un peu avant huit heures, lorsque toutes les dispositions ont été terminées. Un détachement de la deuxième légion de la garde nationale maintenoit l'ordre dans l'église. L'autorité civile avoit pris des mesures plus qu'ordinaires pour le maintien de l'ordre au dehors et au dedans du monument. Mais la religion n'a recueilli que des témoignages de respect; on a pu le remarquer surtout au moment où M. l'Archevêque, en habits pontificaux, et précédé de tout le clergé présent à la cérémonie, a parcouru, en dehors, le tour de l'église, au chant des antiennes et tandis qu'on encensoit les reliques des saints, portées ainsi en procession extérieure, par deux prêtres de la paroisse. Outre que tous les spectateurs se sont spontanément découverts, il régnoit parmi cette foule un silence religieux.

M l'Archevêque étoit assisté de ses deux secrétaires, MM. Surat et Molinier. La consécration terminée, M. l'archevêque félicita, dans un discours, les autorités qui ont concouru à élever ce monument et les artistes qui en ont exécuté les décorations. Le prélat célébra ensuite une messe basse. La cérémonie n'a fini qu'à une heure et demie passée. MM. les évêques de Nancy et d'Ajaccio, M. l'internonce pontifical en costume de prélat, MM. les curés de Saint-Roch, de Saint-Nicolas du Chardonnet, de Montmartre et des Batignoles, assistoient à la consécration. M. le préfet de la Seine, et M. de Chabrol., ancien préfet qui avoit fait commencer les constructions de l'église, jouissoient de leur ouvrage. Malgré l'affluence qui s'étoit portée de bonne heure autour de l'église, il n'y a eu ni tumulte ni désordre.

M. l'Archevêque vient de publier un mandement à l'occasion de la consécration de la nouvelle église:

« Un nouveau monument s'élève maintenant au sein de la capitale, un temple remarquable par son élégance et sa richesse s'ouvre à la piété presque impatiente des fidèles d'une paroisse resserrés jusqu'alors dans une étroite chapelle. Les soins, les sacrifices n'ont point coûté aux magistrats, aux conseillers qui ont successivement veillé jusqu'à ce jour aux intérêts et à l'embellissement de la ville de Paris, afin de le rendre digne de sa destination, digne de la majesté suprême qui veut y habiter, digne de l'auguste et puissante patronne de la France, en l'honneur de laquelle il fut érigé. Les arts ont offert avec empressement à la religion l'hommage et le magnifique tribut des talens; la religion vient de bénir et de consacrer les chefs-d'œuvre qu'elle a elle-même inspirés; heureuse alliance: puisse-t-elle se resserrer de plus en plus! Le sanctuaire, orné par la main des hommes, a reçu de la main de Dieu, par notre ministère, l'onction sacrée qui l'a sanctifié pour le culte du Seigneur, sous l'invocation de Marie honorée dans sa très-pure conception; et la dédicace solennelle en a été faite en ce jour de l'octave d'une fête si chère aux fervens serviteurs de la Vierge immaculée.

« Cet événement doit être sans doute, pour tous les chrétiens, le sujet d'une grande joie; mais l'église de Paris surtout en doit témoigner sa vive allégresse et sa profonde reconnoissance, elle qui fit, dans tous les temps, une profession si ouverte d'honorer d'un culte particulier la Conception de celle que *le Seigneur a possédée dès le commencement de ses voies*, de celle qui, de toute éternité, avoit été choisie pour porter dans ses chastes entrailles le *Rédempteur incomparable que nous a valu le péché d'Adam*. Oui, c'est une des gloires de l'église de Paris.....

» C'est un fait que nous sommes jaloux de constater, et nous désirons que la connoissance en parvienne jusqu'aux lieux les plus reculés du monde catholique; dans notre diocèse, cette dévotion a jeté avec le temps des racines de plus en plus profondes; les malheurs sont encore venus l'affermir, l'accroître et l'étendre avec un merveilleux progrès; les faveurs signalées, les grâces de guérison, de conservation et de salut paroissent se multiplier à mesure que l'on implore parmi nous la tendre *pitié* de *Marie conçue sans péché*. »

En conséquence, le vénérable prélat ordonne ce qui suit :

« 1° A l'avenir, la fête de la Conception de la très-sainte Vierge Marie sera célébrée dans l'église de la paroisse de Notre-Dame de Lorette, du rit *annuel-mineur*, avec faculté de faire aussi le jour de l'octave du rit *double-majeur*.

» 2° Le dimanche 18 de ce mois, à toutes les messes on ajoutera les oraisons *Pro gratiis agendis*.

» 3° Le même jour, après la messe paroissiale ou après la messe de communauté, on chantera ou l'on récitera la prose *Inviolata* avec les verset et oraison de la fête de la Conception de la très-sainte Vierge.

» 4° Nous exhortons les fidèles à porter sur eux la médaille frappée depuis quelques années en l'honneur de la très-sainte Vierge, et à répéter souvent cette prière gravée au-dessus de l'image : *O Marie, conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous.* ».

L'illustre et zélé prélat vient aussi de publier une lettre pastorale en faveur de son œuvre des orphelins par suite du choléra ; il exhorte les fidèles à ne point négliger une œuvre si digne d'intérêt :

« Depuis cinq années, près de neuf cents orphelins ont été recueillis : six cents reçoivent constamment des secours, une éducation chrétienne et les moyens de s'assurer une existence honorable par le travail et la vertu. Plusieurs ont quitté la vie après avoir connu le Dieu qui, nous avons lieu de l'espérer, les aura placés parmi ses anges; un assez grand nombre ont eu le bonheur de participer à la table sainte, ils goûtent déjà les charmes et le bonheur de la piété ; la perfection évangélique a même pénétré au milieu de cette multitude, dont le salut paroissoit être compromis pour toujours ; la grâce d'une vocation virginale et sublime s'est fait jour au milieu de ces ames destinées, ce semble, à ramper honteusement sur la terre, le long des eaux bourbeuses du siècle.

» Gloire à Dieu, sans doute, à Dieu père des pauvres, protecteur de l'orphelin, de qui vient toute assistance et tout don parfait; gloire au saint protecteur sous le patronage duquel nous avions déposé tant de *petites créatures abandonnées;* mais aussi grâce au zèle de MM. les curés qui regardent comme un devoir de ne pas oublier les enfans qu'ils ont choisis dans leur paroisse respective, pour les confier ensuite à nos mains ; grâce aux soins assidus de ces hommes aussi généreux que sages et habiles qui ont bien voulu s'associer à notre paternelle sollicitude et qui forment avec nous le conseil d'une œuvre que nous pouvons véritablement appeler diocésaine ; grâce au dévouement de nos très-chères filles en Jésus-Christ qui n'ont compté pour rien les privations et les sacrifices lorsqu'il s'est agi d'adopter tant

de malheureux enfans; grâce à la noble, à l'ingénieuse industrie de tant de personnes qui prêtant une oreille favorable à nos prières, ont accepté de si bon cœur la mission que nous leur avions offerte, et qui se sont chargées de solliciter, de quêter, de récolter chaque année les offrandes, la nourriture de nos orphelins; grâce enfin à vous tous, nous le répétons avec une reconnoissance qui durera plus que notre vie, grâce à tous ceux qui ont contribué, chacun selon ses moyens, à l'une des plus grandes joies, à l'une des consolations les plus douces de notre épiscopat. »

A la fin de la lettre pastorale est le compte-rendu de l'état de l'œuvre, que nous avons déjà fait connoître.

Nous avons rendu compte du désastre du monastère des Trappistes du mont des Olives, en Alsace, où un violent incendie a réduit en cendres, le 13 novembre, les granges et les récoltes. Le couvent des religieuses étoit menacé du même malheur, et l'épouvante y fut grande. Le foyer de l'incendie étoit tout proche, et les flammes s'élevoient au-dessus du couvent. Les religieux étoient tous sortis pour travailler à éteindre le feu, mais les religieuses étoient restées renfermées dans leur enceinte, et les flammes même interdisoient souvent l'approche de la grande porte par où elles auroient pu s'échapper. On devoit donc d'autant plus craindre l'effet de ce spectacle effrayant sur le moral des pauvres filles, que plusieurs d'entre elles se trouvoient souffrantes et malades. La sœur Joseph-Thérèse, religieuse de chœur, en fut surtout affectée. Elle étoit dans sa 31ᵉ année, et avoit deux ans de profession. L'incendie la bouleversa; les idées les plus noires s'emparèrent de son esprit, et le 24 novembre elle fut trouvée suspendue à deux mouchoirs qu'elle s'étoit passés autour du cou. Une sœur qui arriva coupa les liens. On avertit le Père abbé, qui vint donner à la pauvre fille l'absolution et l'extrême-onction. On présuma que c'étoit dans le délire que la malheureuse s'étoit mise en cet état. On fit immédiatement instruire les autorités de ce malheur; elles arrivèrent le surlendemain, et après les recherches et les interrogatoires prescrits, on enterra la pauvre sœur au milieu des larmes et des sanglots de ses compagnes.

Telle est la substance d'une lettre écrite par le Père de Géramb, au nom du supérieur indisposé; cette lettre, qui est du 6 décembre, a été imprimée pour dissiper des bruits calomnieux. Le pieux trappiste s'étonne avec raison que l'on choisisse le moment où les deux communautés sont dans la douleur, pour ajouter encore à leurs chagrins, et pour répandre les imputations les plus noires. Il est incroyable, en effet, qu'un malheur qui devroit inspirer la pitié, ne provoque que des réflexions amères ou de froides railleries, qu'un sentiment naturel d'humanité devroit seul interdire.

Les tribunaux du canton d'Argovie viennent de donner un nouvel exemple de cet esprit de justice, de tolérance et d'impartialité, dont les nouvelles démocraties de la Suisse ont donné tant d'exemples dans ces derniers temps. On se rappelle les débats que souleva en 1835, l'obligation imposée aux prêtres catholiques de prêter un serment politique que leurs principes religieux repoussoient. Leur refus ne céda que devant une explication *plus ou moins franche* que le grand conseil argovien leur donna sur le sens qu'il attachoit au serment. Cependant tous ne furent pas également rassurés, et tandis que la plupart des ecclésiastiques du district de Lauffenbourg s'étoient décidés à le prêter, M. Mosch, pasteur à Frick, ne put d'abord vaincre ses ré-

pugnances, et n'accompagna point ses confrères.

Au moment même où ceux-ci quittoient la chancellerie du district, où ils avoient prêté serment, l'un d'eux, M. le curé Meyer, d'Eiken, reçut par un exprès une lettre *confidentielle* de M. l'évêque de Bâle, lettre dans laquelle celui-ci déclaroit que les explications données par le grand conseil argovien, lui paroissoient satisfaisantes, et qu'en conséquence il engageoit les curés à prêter le serment exigé d'eux. M. Meyer n'eut rien de plus pressé que de communiquer cette nouvelle à ses collègues, et cette communication produisit immédiatement son effet; car M. le curé de Mosch, tranquillisé par la déclaration de son supérieur, retourna le jour même à la chancellerie et prêta le serment. La lettre même de l'évêque fut par lui exhibée au préfet. Aussitôt M. Meyer est accusé d'avoir violé la loi du 7 juin 1834, sur le *placet*, et cité devant le juge pour se défendre de cette accusation. L'art. 1er de cette loi porte : « Toutes les ordonnances *générales*, avis, lettres, circulaires et autres publications *générales*, adressées par les archevêques, évêques et autres supérieurs ecclésiastiques, aux curés ou ressortissans des diocèses, ne peuvent être *publiés* ou *insinués* aux intéressés, qu'après avoir été soumis à l'inspection de l'autorité. »

La lettre *confidentielle* de l'évêque n'étoit évidemment ni une ordonnance, ni une publication, ni une circulaire générale; le bon sens seul disoit assez qu'il n'y avoit rien de commun entre cette lettre et les termes de l'ordonnance; néanmoins, *c'est pour avoir fait part de cette lettre à ses collègues*, que M. Meyer a été poursuivi *en vertu de la loi du placet*. Il auroit dû, dit l'accusation, en demander l'autorisation au gouvernement. On seroit tenté de prendre cela pour une mauvaise plaisanterie. Point du tout. Le curé Meyer, pour avoir engagé l'un de ses confrères à *se soumettre* à ce que désiroit son gouvernement, pour n'avoir pas imaginé qu'une lettre *confidentielle* fût une ordonnance encyclique, a été poursuivi et *condamné* à 40 fr. d'amende et aux frais de son procès, liquidés à 36»5 r. La sentence de condamnation est parfaitement motivée : « Considérant, dit-elle, que la loi du 7 juin 1834 interdit la publication de toute espèce de décision quelconque des autorités ecclésiastiques jusqu'à ce qu'elle ait obtenu la sanction de l'autorité; considérant que le curé Meyer a fait connoître la lettre épiscopale du 29 novembre, sans qu'elle eût été soumise à l'autorité compétente et agréée par elle, et qu'ainsi il a violé la loi du placet, etc. » Il est à remarquer que, pour rédiger ce beau chef-d'œuvre, il a fallu onze mois au juge argovien. C'est le 30 novembre 1835 que le *crime* avoit été commis ; c'est le 20 octobre 1836 que le jugement de première instance a été rendu. On avoit pris assurément le temps de la réflexion.

POLITIQUE.

Un journal donnoit dernièrement la statistique des partis divers dont se compose la famille parlementaire; et, arrivé à ceux qu'il s'obstine intrépidement à nommer les *carlistes*, même depuis la mort de Sa Majesté Charles X, il s'écrie avec une incroyable légèreté, pour ne rien dire de plus : *Les martyrs, nous l'espérons bien, ne voteront pas pour les bourreaux.* Non, soyez tranquilles; mais comme aux jours des persécutions qu'on fait revivre, *ils prieront pour eux* !

Nous n'avons point à prendre parti entre les hommes de juillet et les hommes de juillet. La différence ne nous paroît pas valoir la peine de rechercher avec lesquels d'entre eux il fait le meilleur vivre. Ce qu'il importe seulement de constater, c'est que la restauration leur

avoit laissé une noble et glorieuse conquête en Afrique, une belle armée et un trésor de cinquante-six millions; et que cette riche succession s'est fort dépréciée entre leurs mains.

Que cela soit arrivé par la faute des uns ou des autres, par la mésintelligence des hommes de la doctrine ou des hommes du mouvement, par le mauvais vouloir des ministres ou des généraux, toujours est-il que ce sont les pilotes de la révolution qui ont dirigé cette barque, et qu'ils l'ont fort mal conduite. Les récriminations entre eux n'y changeront rien; et soit que nos revers d'Afrique retombent à la fin sur les chefs de l'armée ou sur les chefs du gouvernement, cela ne remédiera pas à grand'chose, bien certainement; et ce qui demeurera certain au bout du compte, c'est que ceux qui auront ainsi gâté les affaires de la restauration se trouveront être des hommes de juillet.

Sans donc nous inquiéter de savoir s'ils sont de la nuance ministérielle du 22 février, ou de celle du 6 septembre, nous nous bornerons à remarquer qu'ils sont de la nuance qui fait qu'on sacrifie tout à des rivalités de pouvoir et à des disputes de portefeuilles; qu'ils sont de la nuance de ceux qui ne souffrent pas de comparaison entre leur ordre de choses et le gouvernement de Charles X, entre leur gloire militaire et celle de Bourmont; qu'ils sont de la nuance de ceux qui, après avoir retiré d'Alger une légion de huit mille hommes pour l'envoyer servir l'usurpation de la reine d'Espagne, se sont vus naturellement embarrassés pour remplir un tel vide dans l'armée d'Afrique, et pour avouer qu'ils avoient fait une chose qui ne pouvoit se réparer qu'en mettant du sang français à la place de celui dont ils trafiquoient par sympathie révolutionnaire, avec la reine Marie-Christine. Enfin, nous dirons qu'ils sont de la nuance de ceux qui, dans ce moment même, après l'effroyable désastre de Constantine, s'occupent avant tout, de savoir à qui ce désastre profitera dans la manutention du pouvoir et le commerce des portefeuilles. Voilà ce qui est véritablement déplorable, et ce qui ajoute à la couleur déjà si sombre des affaires d'Afrique.

PARIS, 16 DÉCEMBRE.

Le *Moniteur* publie aujourd'hui le rapport officiel du maréchal Clausel sur l'expédition de Constantine. Il est pénible à lire.

Le maréchal rappelle combien il avoit eu de peine à réunir à Bone les troupes et le matériel nécessaires à l'expédition, que des vents contraires et les tempêtes avoient dispersés dans toutes les directions, et dit qu'après avoir laissé dans les hôpitaux près de 2,000 hommes que la mer avoit exténués, il se mit en marche, le 12 novembre, avec 7,000 hommes de toutes armes.

L'armée avoit à peine établi son premier bivouac à Bou-Afra, qu'elle fut assaillie par une pluie des plus abondantes. Le ruisseau sur les bords duquel elle se trouvoit campée se changea en torrent, et l'armée ne put le traverser que le 14 à midi, pour aller camper à Mouhelfa. Le 15, après avoir passé bien difficilement le col de Mouara, les troupes arrivèrent à Guelma et firent halte sur la rive gauche de la Seybouse. Il reste à Guelma de nombreuses ruines romaines, et notamment l'enceinte d'une citadelle assez bien conservée, pour permettre d'y établir en toute sûreté contre les Arabes un poste militaire. 200 hommes trop fatigués pour continuer la campagne s'arrêtèrent à Guelma.

Le 16, au point du jour, l'armée se remit en marche. Elle arriva de bonne heure à Medjaz-Amar, où il fallut laisser travailler le génie. pour rendre à peu près praticable le gué de la Seybouse. Le 17, le passage eut lieu, mais il fut long et difficile. Vers les quatre heures, l'armée étoit au bas de la fameuse montée *de la* 10ᵉ, au haut de laquelle se trouve le col de Raz-el-Akba, nommé par les Arabes le *coupe-gorge*. Une foule de ruines que l'on rencontre sur tous les mamelons atteste

que les Romains avoient construit de demi-lieue en demi-lieue des forts pour rester maîtres de ce point militaire. D'autres ruines donnent aussi à supposer que de grands personnages de Rome avoient bâti de beaux palais dans ce pays si pittoresque.

Au moyen d'une route tracée par le génie, cette position difficile fut franchie sans perte, le 18, ainsi que le col de Raz-el-Akba. Les troupes campèrent le même jour à une lieue au-delà, chez les Ouled-Zenati.

Jusque là, l'armée s'étoit avancée sans trop de difficultés au milieu des populations pacifiques. Le 19, elle campa à Raz-Oued-Zenati. Elle se trouvoit dans des régions très-élevées, et pendant la nuit, la pluie, la neige et la grêle tombèrent avec tant d'abondance, qu'elle fut, dit le maréchal, exposée à toutes les rigueurs d'un hiver de Saint-Pétersbourg, en même temps que les terres défoncées représentoient aux vieux soldats les boues de Varsovie; l'armée voyoit Constantine et désespéroit d'y arriver.

Toutefois les troupes se mirent en marche le 20, et parvinrent, à l'exception des bagages qui restèrent dans les boues à demi-lieue, et d'une arrière-garde, au *monument* de Constantine. Le froid devint excessif; beaucoup d'hommes eurent les pieds gelés, beaucoup d'autres périrent pendant la nuit, car. depuis le Raz-el-Akba, on ne trouvoit plus de bois.

Enfin, les bagages ayant été arrachés des boues à force de chevaux, les troupes franchirent le 21, le Bon-Mezroug, l'un des affluens de l'Oued-Rammel. Les soldats eurent de l'eau jusqu'à la ceinture. Quelques heures après, l'armée prit position devant Constantine. Sur tous les points, à l'exception d'un seul, cette ville est défendue merveilleusement par la nature. Un ravin de 60 mètres de largeur, d'une immense profondeur, et au fond duquel coule l'Oued-Rammel, présente pour escarpe et contrescarpe un roc taillé à pic, inattaquable par la mine comme par le boulet. Le plateau de Mansoura communique avec Constantine par un pont très-étroit, aboutissant à une double porte.

Les bagages étoient embourbés de nouveau, à peu près à demi-lieue, et nul effort ne put cette fois les arracher; ils furent plus tard pillés par une partie du 62e régiment qui les gardoit.

Le bey Ackmet ayant quitté Constantine, avoit confié sa défense à son lieutenant Ben-Haïssa et à 12 à 1500 Turcs et Kabyles bien déterminés. Deux coups de canon de 24 pointés contre les pièces françaises commencèrent les hostilités. Le maréchal Clausel et le général Trézel occupoient le plateau de Mansoura. La brigade d'avant-garde, après avoir traversé l'Oued-Rammel, se porta sur les hauteurs qui, défendues par les Kabyles, sortis en grand nombre, furent enlevées. Elle s'y établit sous le canon des Arabes, tandis que, de son côté, le maréchal fit pendant toute la journée du 22 diriger le feu de son artillerie sur la porte d'El-Cantara.

Le temps continuoit à être affreux. La neige tomboit et le froid étoit excessif. La porte d'El-Cantara avoit été abattue par l'artillerie, mais seulement en partie; le maréchal voulut que le génie fît sauter ce qui en restoit; mais les soldats, exténués de fatigue, exécutèrent lentement et mal l'ordre qui leur avoit été donné.

Le 23, tandis que l'artillerie continuoit à battre la ville, la brigade d'avant-garde fut vivement attaquée; elle culbuta l'ennemi sur tous les points, et la cavalerie tua une grande partie de l'infanterie turque du bey. Ce fut le chef d'escadron de Torigny qui dirigea cette charge. Le maréchal fut aussi attaqué de son côté, et le général Trézel fit repousser vivement les Arabes par le 59e de ligne qui couvroit le quartier-général.

Dans l'espoir d'effrayer les habitans, deux attaques simultanées furent décidées pour la nuit; l'une, contre la porte d'El-Cantara, devoit être dirigée par le colonel Lemercier, et l'autre, du côté de Koudiat-Ati, devoit être tentée par l'avant-garde. Mais, comme on se préparoit, la garnison,

commença le feu le plus soutenu. L'ordre donné mal à propos de faire avancer la compagnie franche de Bougie mit le désordre dans le travail que les sapeurs exécutoient au-dessous de la porte d'El-Cantara. Des soldats furent tués, et beaucoup d'autres mis hors de combat. Le capitaine du génie Ruy eut la jambe et le poignet fracassés, et le général Trézel fut renversé par un coup de feu au travers du cou. L'attaque sur Koudiat-Ati fut aussi malheureuse, et de braves officiers y trouvèrent la mort, entre autres le capitaine du génie Grand et le commandant Richepanse. Le lieutenant d'artillerie Bertrand fut blessé.

Le colonel Lemercier, du génie, qui se trouvoit sur le plateau de Mansoura avec le maréchal, déclara qu'il falloit renoncer à l'attaque et faire retirer les troupes. On étoit sans vivres et sans munitions; il fut décidé alors qu'on abandonneroit Constantine, et l'armée sans cesse harcelée dans sa retraite par la garnison entière, et un grand nombre de cavaliers Arabes, alla camper à Soma. Le 25, elle marcha sur Oued-Talaga, ayant toujours à repousser les attaques des Arabes, et s'y arrêta. Le 26, l'armée coucha à Sidi-Tamtam; dans cette dernière marche elle avoit été moins inquiétée. Le 27, elle eut à traverser le col de Raz-el-Akba. Les Kabyles, ayant essayé de fermer ce passage, furent chargés par les Spahis, et grand nombre d'entre eux restèrent sur la place. Débusqués ensuite par l'infanterie des bois où ils avoient pris position, ils se sauvèrent avec précipitation. Le capitaine Mac-Mahon, aide-de-camp du duc de Nemours et les lieutenans Baichis et Bertrand, officiers d'ordonnance du maréchal, se distinguèrent dans cette circonstance. L'armée campa ce jour-là au pied de la montagne de *la* 10e, sur la rive droite de la Seybouse, et le 28, elle arriva à Guelma. Là le maréchal laissa les malades, qui, dit-il, pourront s'y rétablir plus facilement qu'à Bone, et prit avec l'intendant-militaire et le génie, les dispositions nécessaires pour faire de ce poste un point militaire très-important. Le maréchal ajoute qu'il a été établi une garnison à Guelma, où tout ce qui seroit nécessaire pour une autre expédition peut être réuni avant qu'on l'exécute.

Le maréchal fait l'éloge du colonel Boyer, aide-de-camp du duc de Nemours, de M. Baudens, chirurgien-major aussi attaché au prince, du lieutenant-colonel de Chabannes, du 3e de chasseurs. Le général Trézel fait l'éloge du capitaine d'état-major de Lavaux-Coupé. D'après le rapport du maréchal, beaucoup d'autres officiers se sont aussi distingués.

— Les ducs de Mortemart et de Caraman et M. de Sainte-Aldegonde ont accompagné la malheureuse expédition.

— L'armée d'expédition partie le 25 pour ravitailler Tlemcen, a eu quelques escarmouches avec les Arabes; deux soldats ont été tués, et huit blessés.

— Les troupes du camp de la Tafna ne sont pas inquiétées.

— Une dépêche télégraphique de Toulon, du 13, annonce l'arrivée du duc de Nemours. Après une quarantaine de quatre jours, le prince partira pour Paris.

— M. le duc d'Orléans est arrivé hier de Bruxelles.

— M. Emmanuel Poullc a été élu député à Draguignan, le 12.

— M. Richefort est nommé juge au tribunal de Tulle, en remplacement de M. Decosta, admis à la retraite. M. Laveis est nommé juge au tribunal d'Ussel, en remplacement de M. Richefort.

— Un journal annonce que M. Cavé a refusé la direction générale de la police, vacante par la mort de M. Rauzan, et qu'il conserve la division des beaux arts au ministère de l'intérieur.

— M. Lesne, receveur particulier de Saint-Etienne, est nommé receveur-général de l'Ardèche, en remplacement de M. Brochier, qui passe à la recette générale de l'Ain, dont le titulaire, M. Favel, a donné sa démission.

— Le projet de loi sur les pensions de

retraite sera un des premiers projets soumis à la discussion des chambres.

— M. Bailliot, pair de France, vient de mourir.

— Parmi les députés qui arrivent chaque jour à Paris, on cite MM. Passy et Sauzet.

— Certaines rumeurs qui sembloient révéler l'existence d'un complot contre la vie du roi des Français, firent, comme on se le rappelle, contremander la revue de juillet. Il y eut alors des arrestations, et depuis la chambre d'accusation a divisé les prévenus, et les a renvoyés à jours différens devant la cour d'assises. Hier ont comparu Oursel et Fontelle, ouvriers horlogers, et tous deux âgés de 17 ans. L'affluence étoit grande au Palais, mais le désappointement fut général, lorsqu'on vit le peu de mine des accusés, qui sembloient des enfans, et lorsqu'on apprit que le grand complot dont ils faisoient partie avoit été inventé par eux, que Oursel, feignant l'ami de l'ordre, avoit adressé des lettres anonymes au ministre de l'intérieur et au préfet de police, pour leur dénoncer Oursel et Fontelle, comme les ayant entendus s'entretenir de complot contre la vie de Louis-Philippe, et donner exactement leur signalement. M. Plougoulm n'a pas soutenu l'accusation, mais il a fait des réserves à leur égard, comme prévenus d'avoir illégalement porté des armes prohibées, et s'est ensuite ainsi exprimé : « Ils ont voulu les honneurs d'une condamnation solennelle; la célébrité d'Alibaud leur a fait rêver la cour des pairs. Eh bien! leur punition sera de comparoître devant le tribunal qui leur convient le mieux, sur les bancs de la police correctionnelle. » La cour a fait droit aux réserves de l'avocat-général, et le jury a prononcé un verdict d'acquittement.

— L'avant-dernière nuit, vers trois heures, la détonation d'une arme à feu s'est fait entendre dans le jardin des Tuileries, et a jeté partout l'alarme. On sut bientôt qu'une sentinelle de la terrasse des Feuillans avoit déchargé son arme sur des voleurs occupés à enlever, dans la rue de Rivoli, des grilles en fer et des soupiraux de cave. Les voleurs ne furent pas atteints, et prirent au plus vite la fuite.

— Avant hier soir, un individu, entré dans un café de la cour des Fontaines, y est mort subitement.

— La foule se pressoit encore hier à la Morgue pour voir le cadavre du voleur de la Banque; il paroît que jusqu'ici la police n'a pu rien découvrir.

— On ne dit pas non plus que la police ait enfin découvert l'assassin de mademoiselle Levasseur.

— La Seine a atteint hier 7 mètres 20 centimètres. Aujourd'hui elle commence heureusement à baisser. A la barrière de Sèvres, l'entrée est interdite aux voitures. L'eau entre dans les rues de Poitiers, de Bellechasse et dans le palais de la chambre des députés. L'eau arrive à la porte de la préfecture de police par l'égout.

— Les dispositions sont prises pour que la rue de Rivoli, la rue Montmartre, la rue Montorgueil, la rue Neuve-des-Petits-Champs et la rue de Richelieu soient très-prochainement éclairées par le gaz.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Les départemens ont beaucoup à souffrir des grandes eaux. On écrit de Douai, à la date du 13, que l'inondation vient de causer les plus grands ravages dans la vallée de la Scarpe.

— La prairie de Caen, à la même date, étoit encore inondée. On ne se rappelle pas avoir vu une inondation aussi prolongée.

— Pontorson (Manche), situé entre deux marais, étoit, il y a quelques jours, comme une presqu'île, dans laquelle on n'arrivoit que par une chaussée élevée. La rivière de Coësnon, dont l'embouchure est dans la baie du Mont Saint-Michel, étoit débordée dans tout son cours, et présentoit, vers sa source, l'aspect d'une seconde baie. Des villages entiers se trouvoient au milieu des eaux.

— Le 8, à dix heures du soir, la ville d'Aubigny (Cher) a été presque submer-

gée. Plus de 200 maisons ont beaucoup souffert; quelques-unes se sont écroulées. On a à déplorer la mort d'une femme qui n'a pu échapper au courant.

— La *Gazette de Picardie* après avoir annoncé que la vente des meubles que Mme la princesse de Polignac avoit à Ham, vient de finir, s'exprime ainsi : « Le produit de la vente du mobilier au profit des pauvres s'est élevé, dit-on, à 3,530 fr.; mais les aumônes de tous les jours et de chaque instant que faisoit la bonne princesse ne se renouvelleront plus pour les pauvres de Ham. »

— Bruyant, qui ne paroissoit pas disposé à se pourvoir en révision, cédant aux instances de Me Brizard, son défenseur, s'est pourvu tout à la fois en révision et en cassation. Le *Moniteur* a annoncé à tort que Marchal, qui se trouve au nombre des prévenus acquittés, avoit été condamné.

— L'audace des voleurs qui se sont établis à Nantes augmente de jour en jour. On assure que dans la nuit du 12 au 13, la sentinelle placée à la porte de l'intendant militaire, a été attaquée par quatre hommes qui n'ont lâché prise que lorsqu'un propriétaire voisin, réveillé par les cris de la sentinelle, s'est mis à la fenêtre, et a menacé de faire feu.

— Le sous-lieutenant Dérivaux qui vient de mourir à Vannes, des suites des blessures que lui avoit faites le nommé Severac, étoit l'unique enfant du général Dérivaux qui commande le département de l'Allier.

Deux autres victimes de Severac sont encore en danger.

— L'affaire du complot de Strasbourg sera appelée le 6 janvier, devant les assises du Bas-Rhin.

— Le 31e de ligne, en garnison à Lyon, a abandonné une journée de sa solde en faveur de la classe ouvrière.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

La discussion sur les mesures exceptionnelles demandées par le ministère révolutionnaire n'étoit pas terminée le 7.

— Les vivres sont fort chers à Bilbao. Le soldat ne reçoit plus qu'une demi-livre de pain par jour et du riz.

— Parmi les officiers qui rendent le plus de service au général Villaréal, on distingue le lieutenant-général portugais comte de la Madeira. On le dit d'une bravoure à toute épreuve.

— Nous lisons dans le *Moniteur* les deux dépêches télégraphiques suivantes, datées de Bayonne, le 13 :

« On écrit, à la date de ce matin, qu'Espartero, qui étoit à Portugalette depuis le 8, l'a quitté le 12, à 5 heures du matin, et a pris la route de Balmaceda. Une forte canonnade et une vive fusillade ont été entendues toute la journée. On n'a aucune nouvelle de Bilbao. »

« Le général Gomez, avec huit mille hommes, est entré à Belmonte, dans la Manche, suivi, à la distance de six lieues, par Alaix. San Miguel étoit le 1er à Cuença, et le 2 à Priego, avec 4,000 hommes, attendant les insurgés sur le Tage. »

Les généraux révolutionnaires veulent décidément mériter la réputation de gens de mauvaise foi que M. Calatrava s'est chargé dernièrement de leur faire à la tribune; tout ce qu'ils ont dit de la défaite de Gomez et de son extermination, se trouve aujourd'hui démenti. Gomez qui n'avoit plus que 2,000 hommes, et étoit au moment d'être fait prisonnier, est avec 8,000 soldats à Belmonte. Cette petite ville, à l'extrémité nord de la Manche, est à 30 lieues de Madrid et à 20 d'Aranjuez. La rapidité de sa marche est étonnante; depuis le 25 novembre jusqu'au 3 décembre, Gomez, auquel le gouvernement veut bien cette fois accorder le titre de général, a parcouru plus de 90 lieues.

— Les défaites de Cabrera perdent chaque jour de leur importance.

— La *Gazette de France* annonce que le siége de Bilbao est repris avec vigueur.

— La *Charte de* 1830 donne deux dé-

pêches télégraphiques de Bayonne, l'une du 14 et l'autre du 15. D'après celle du 14, un bâtiment parti de Portugalette le 12 au soir, a annoncé qu'Espartero ayant enlevé le matin la position de Burcena, faisoit des préparatifs pour jeter un pont sur la Cadagua, et ensuite marcher sur Bilbao, par la rive gauche du Nervion, avec 19 bataillons et 32 bouches à feu.

L'autre dépêche parle des marches de Gomez : « Des lettres de Madrid du 10 annoncent que Gomez a dépassé Guadalaxarra; celles de Pampelune du 11 disent qu'il est arrivé à Siguenea, cherchant à gagner les montagnes de Loria. Le général Closnard étoit le 12 à Tafalla, et Irribaren sur l'Ebre, allant à sa rencontre. »

Un violent incendie a éclaté à Manchester, le 10. La perte est évaluée à plus de 500,000 fr.

— John Loudon Mac-Adam, bien connu par ses travaux pour l'amélioration des grandes routes, est mort le 26 novembre à Moffat (Ecosse), à l'âge de 81 ans.

— La *Gazette d'Augsbourg* dit que le gouvernement de Turin a fait des découvertes fort importantes au moyen des dernières arrestations, et qu'on a su qu'à Gênes surtout, où il se réunit un grand nombre de négocians, on avoit ourdi des complots tendant au renversement de tout établissement monarchique en Italie. On présume qu'une main puissante protégeoit les conspirateurs.

— Des nouvelles de Naples du 28 novembre annoncent que les montagnes des environs de la ville et le Vésuve sont couverts de neige. Le choléra avoit, à cette date, atteint 8,057 personnes, et 4,351 étoient mortes.

— Le gouvernement de Lisbonne ne sait plus où trouver de l'argent. Pendant que les banquiers portugais refusent de faire des avances, les capitalistes anglais ferment aussi leurs portefeuilles.

— Il paroît que le gouvernement de Lisbonne s'est avisé, pour faire de l'argent, de frapper, par un décret, les vins de Porto d'un droit assez fort, tant à l'intérieur qu'à la sortie. Ce décret produisit sur le commerce et la bourgeoisie une fâcheuse impression, qui n'a pas tardé à se changer en émeute. Le rappel a été battu, la garde nationale a pris les armes, et une commission a été nommée pour aller à Lisbonne protester contre le nouvel impôt.

— La princesse Frédérique-Dorothée-Louise de Prusse, veuve du prince Antoine Radziwill, est morte le 7 du courant à Berlin d'une attaque d'apoplexie. Elle étoit fille du prince Ferdinand, frère du roi Frédéric II, et née le 24 mai 1770.

On nous prie de revenir encore sur ce que nous avons dit sur l'association ecclésiastique de prévoyance dans notre numéro du 15 novembre dernier. On nous a montré des lettres de plusieurs ecclésiastiques estimables qui consentent qu'on leur donne le titre de fondateurs de l'œuvre. D'autres lettres d'ecclésiastiques et même de prélats témoignent l'intérêt qu'ils portent à cette entreprise et la confiance qu'ils ont en ses opérations; plusieurs y ont placé leurs fonds.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 16 DÉCEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 107 f. 30
QUATRE p. 0/0 j. de sept.—99 fr. 20
TROIS p. 0/0, j. de juin. — 78 f. 80
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00
Act. de la Banque. 2340 f. 00
Empr. national. 000 f. 00
Bons du Trésor. 3 0/0
Rente de la Ville de Paris. 000 00
Obl. de la Ville de Paris. 1210 f. 00
Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00

Quatre Can., 0000 f. 00	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth 777 fr. 50	Empr. r. d'Esp. 00 f. 0/0
R. de Napl. 97 f. 15	R. p. d'Esp. 00 f. 0/0
Emp. rom. 100 f. 3/4	Empr. Belge. 101 fr.
Cortès, 00 fr. 0/0	Empr. d'Haïti. 360 f.
R. d'Esp. 20 f. 0/0.	Empr. grec.. 00 00.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP.
Quai des Augustins, n. 35.

'AMI DE LA RELIGION
aroît les Mardi, Jeudi
t Samedi.

On peut s'abonner des
1er et 15 de chaque mois.

N° 2748.

MARDI 20 DÉCEMBRE 1836.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

LE CÉLIBAT ECCLÉSIASTIQUE

DANS SES RAPPORTS RELIGIEUX ET POLITIQUES,

PRÉCÉDÉ

D'UNE PRÉFACE SUR L'ÉTUDE DES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES ;

PAR M. L'ABBÉ JAGER. — Deuxième édition.

Cet ouvrage a déjà reçu des amis de la religion et du clergé un accueil empressé. Il paroît aujourd'hui avec de nouvelles additions et une dissertation sur l'utilité de l'étude, qui renferme de fort bonnes réflexions.

L'auteur est un ecclésiastique laborieux et instruit, nourri de l'étude des Pères, des bons théologiens et des auteurs anciens. Son style est clair, et sa méthode est simple et solide en même temps.

En défendant le célibat ecclésiastique, il fait l'histoire de cette institution. Bien qu'elle soit fondée sur une loi purement ecclésiastique, comme cette loi est de la plus haute importance, et qu'à sa conservation sont attachées les destinées de l'Eglise, l'auteur a cru ne pouvoir l'entourer de trop grandes autorités.

Déjà avant l'apparition du christianisme, il trouve au milieu de la corruption païenne une vénération particulière pour la viduité, une vénération plus grande encore pour les vierges, le vœu de virginité inviolable, la continence prescrite aux ministres des autels pendant la durée de leur ministère. Mais le christianisme consacre d'une manière plus parfaite et le respect pour les veuves et les vierges, et la continence parfaite pour les prêtres, et l'inviolabilité des vœux de virginité.

Personne n'ignore que l'Eglise primitive, tout en condamnant les sectaires qui réprouvoient les secondes noces, fut unanime néanmoins pour redire après saint Paul que l'état de viduité étoit préférable. Qui ne sait les éloges donnés à la virginité par saint Cyprien, saint Fulgence, saint Grégoire de Nazianze, saint Augustin, saint Chrysostôme? M. Jager reproduit leurs paroles, et cite les ouvrages auxquels il les a empruntées. Il ne se borne pas à la méthode fort commode de certains écrivains qui rapportent des textes, ou quelquefois même se bornent à copier des noms, sans s'inquiéter de tout le temps qu'il faudra à leurs lecteurs pour vérifier l'exactitude des citations. C'est une négligence que notre auteur ne se permet jamais, tant pour les auteurs ecclésiastiques que pour les auteurs profanes.

Entrant dans les motifs qui concourent à faire respecter la loi du célibat ecclésiastique, il prouve sa nécessité, 1° par le rang que le prêtre occupe ; 2° par la sainteté de son ministère ; 3° par son état perpétuel de prière ; 4° par le sacrifice et les autres fonctions sacerdotales.

Interrogeant la tradition de l'Eglise, M. Jager prouve qu'en Occident et en Orient il fut toujours défendu aux prêtres et aux évêques de se marier après leur ordination. Les conciles, les Pères et les papes dont le nom a le plus d'autorité, sont successivement appelés à venir rendre témoignage à l'autorité de cette loi.

Les Constitutions apostoliques, les conciles d'Elvire, de Carthage, de Turin, de Venise; saint Ambroise, saint Augustin, saint Jérôme, saint Léon, saint Grégoire-le-Grand, Innocent Ier, parlent pour l'Eglise latine : les conciles de Néocésarée, d'Ancyre, de Nicée, saint Epiphane, saint Basile, le Code Justinien, les jugemens portés dans quelques conciles particuliers, témoignent en faveur de l'église d'Orient.

En parcourant cette longue tradition, il se rencontre des paroles ou des faits qui ont besoin d'être expliqués; aucun de ceux qui ont quelque importance ne demeure sans une solution satisfaisante.

Arrivé au onzième siècle, la discipline sur le célibat est renouvelée par Grégoire VII; elle l'est plus tard par les conciles, notamment par ceux de Latran et de Trente.

A la suite de ces imposantes autorités en faveur de la loi, venoit naturellement l'histoire de sa violation et l'examen des motifs allégués pour la fouler aux pieds. Le protestantisme fut le premier à secouer ce joug, mais les hésitations, la honte de ceux qui s'en affranchirent les premiers, l'aveu qu'ils font que toute l'antiquité ecclésiastique l'avoit respecté, forment une preuve nouvelle de l'absurdité de l'opinion qui ne fait remonter la loi du célibat ecclésiastique qu'à Grégoire VII ou au premier concile de Latran.

L'expérience n'est pas d'une moindre autorité qu'un docteur, quel que soit son génie. M. Jager invoque plus particulièrement celle de l'église anglicane.

Il termine en examinant les objections [illegible] de l'impossibilité de la continence, de l'injustice de l'Eglise qui l'impose; il n'est nullement embarrassé de répondre à ces frivoles difficultés; il a même la bonté d'examiner le terrible inconvénient que quelques philosophes ont vu au célibat; nous voulons parler du danger de voir éteindre la race humaine, si les prêtres ne se marioient pas.

Telle est l'analyse de cet écrit, qui réunit à des raisonnemens solides un grand nombre de textes connus sans doute, mais qu'on aime à trouver réunis par un écrivain aussi exact que M. Jager.

La préface de l'ouvrage pourroit en être facilement détachée, quoiqu'elle ne soit pas sans rapport avec lui. C'est un discours sur les avantages de l'étude. Elle est utile au prêtre pour accomplir un devoir que lui impose l'Eglise, pour se défendre plus facilement de l'ambition et des autres foiblesses auxquelles l'homme oisif est plus exposé, pour remplir avec plus de succès ses fonctions, et surtout la mission qu'il a reçue de défendre la religion. Tout ce que dit à ce sujet M. Jager est solide. Du reste, à toutes les bonnes raisons qu'il donne, il joint l'autorité de son exemple. Il n'a écrit sur l'étude qu'après avoir éprouvé par son expérience tout ce qu'elle renferme de charmes et de précieux avantages. F.

Nous joignons à cet article quelques réflexions sur le même sujet empruntées à un journal étranger.

Des écrivains qui avoient pris à tâche de décrier l'Eglise catholique et toutes ses institutions, ont beaucoup déclamé contre le célibat auquel se dévouent ses ministres et un certain nombre de chrétiens plus parfaits : ils ont présenté le célibat religieux comme contraire à la prospérité des états, en nuisant aux progrès de la po-

pulation. Il sembloit, à les entendre, que les états ne seroient heureux qu'en voyant s'accroître indéfiniment leurs populations, et que les produits de la terre et tous les moyens d'existence dussent augmenter en proportion du nombre des habitans. L'expérience a bientôt montré l'illusion de tous ces vains systèmes. Aujourd'hui, l'on voit plusieurs contrées de l'Europe, surchargées d'une population qu'elles ne peuvent plus nourrir, et qu'elles contraignent d'aller chercher ailleurs ce qu'elle ne sauroit trouver sur le sol natal. Ces émigrations, quelque nombreuses qu'elles soient, ne suffisent pas encore pour rétablir l'équilibre entre les produits et ceux qui les consomment. Les politiques ont cherché un remède à cette plaie sociale. Ils ont senti le besoin d'opposer quelque digue à ce flot d'une population toujours croissante.

Le ministre Malthus, dans son *Essai sur le principe de la population*, croit que le mariage devroit être interdit, par mesure de prudence, à tous ceux qui n'ont pas le moyen d'élever et de soutenir une famille. Il appelle cela une *restriction morale* absolument nécessaire au repos et à la sécurité de la société. Il reconnoît bien, en spéculation, l'obligation pour tous ceux qui vivent dans le célibat, de rester soumis aux lois communes de la morale; mais, sachant combien ces devoirs sont imparfaitement remplis, il craindroit de passer pour un visionnaire, en espérant des hommes quelque amélioration sur ce point. Ainsi, Malthus, pour prévenir les dangers d'une excessive population, ne trouve d'autre expédient qu'un célibat forcé avec tous les désordres qu'il traîne à sa suite. Ainsi, un ministre de cette église anglicane qui a si fort reproché à l'Eglise romaine le célibat volontaire qu'elle prescrit à ses prêtres et à ses religieux, conseille d'imposer un célibat de contrainte à une partie nombreuse de la classe ouvrière. Conformément aux idées de Malthus, on vit M. Scarlett proposer au parlement un bill tendant à obliger de s'abstenir du mariage tous ceux qui seroient hors d'état de pourvoir à l'entretien d'une famille. Voilà où l'Angleterre en est réduite avec sa réforme. En abolissant le célibat religieux, elle a renversé la seule digue qu'il soit permis d'opposer à un développement illimité de population, et en donnant une famille à chaque membre de son clergé, elle a tari la source la plus abondante de la charité, et détourné les biens ecclésiastiques de leur véritable destination. La classe indigente s'étant prodigieusement multipliée, on a été obligé d'établir ce qu'on appelle en Angleterre la taxe des pauvres, qui s'est élevée dans ces dernières années jusqu'à l'énorme somme de 5,786,000 livres sterling, ou 138 millions 866,800 francs; mais cette aumône légale n'est sans doute pas une mesure contre les progrès démesurés de la population; c'est au contraire cette taxe des pauvres qu'on se se voit contraint d'augmenter sans cesse, qui a éveillé l'attention des politiques et leur a fait imaginer les différens systèmes qu'ils ont proposés.

Mais la grande difficulté est de concilier leurs systèmes avec les principes essentiels de la morale. C'est-là un problème que ne peuvent résoudre les théories politiques des anciens ni des modernes; car réduire à l'état du célibat sans donner les vertus qui rendent l'homme capable d'en observer

Pâque, cette année-là, arrivera le 26 mars. Le Bref contient les avis pour les stations de l'Avent et du Carême, pour la confirmation, pour les saintes huiles, pour la retraite ecclésiastique. A la suite de l'extrait ordinaire des rubriques, on a inséré des avis sur la célébration des fêtes patronales, et le mandement de M. l'Archevêque sur la nouvelle édition du Bréviaire. On rend compte des additions et corrections faites au Bréviaire. On annonce d'ailleurs que M. l'Archevêque n'entend pas supprimer les éditions du Bréviaire, antérieures à la nouvelle : seulement, on ne devra point omettre les offices des saints, insérés dans le supplément de 1822.

A la fin du Bref est le nécrologe des ecclésiastiques morts dans le diocèse de Paris, depuis la fin de l'année dernière jusqu'à la fin de novembre de cette année. Il y en a trente en tout ; nous en avons nommé successivement quatorze, sur lesquels nous avons donné des notices plus ou moins longues. Tels sont M. de Sagey, ancien évêque de Tulle ; M. Lucotte, chanoine de Notre-Dame ; MM. Depierre, curé de Saint-Sulpice ; Martinet, curé de Saint-Laurent, et Landrieu, curé de Sainte-Valère ; MM. Salhorgne et Richenet, de la congrégation de la Mission ; M. Boniver, supérieur du petit-séminaire ; MM. Charpentier et de Kergariou, du clergé de Saint-Sulpice ; MM. Petit-Radel et Lambert, anciens grands-vicaires de Couserans et de Meaux ; M. Girardet, aumônier de la chapelle expiatoire, et M. de Branges, diacre.

Nous ajouterons seulement ici quelques renseignemens plus précis sur MM. Lambert et Girardet M. Charles-Jean Lambert, prêtre du diocèse de Paris, fut secrétaire de M. de Juigné, puis chanoine et grand-vicaire de Meaux ; il est mort le 11 juin, âgé de 81 ans. M. Jean-Joseph Girardet, prêtre du diocèse de Nancy, tour à tour aumônier de la garde royale et chapelain de la chapelle expiatoire, est mort le 21 novembre dernier, à l'âge de 66 ans. Nous regrettons de n'avoir pas de plus amples renseignemens sur ce dernier ecclésiastique, qui étoit un excellent prêtre, et un homme d'un esprit aimable.

Nous regrettons aussi de n'avoir rien dit d'un autre ecclésiastique fort estimable, M. Bailly, chapelain des Dames de Saint-Michel, mort le 29 février, à l'âge de 71 ans et demi. M. François-Joseph Bailly étoit du diocèse de Besançon, et entra dans la congrégation des Bénédictins de Saint-Vannes, établis en Lorraine. Il étoit depuis long-temps employé dans le diocèse de Paris, et nous ne doutons pas que sa vie n'offrît bien des choses édifiantes, mais les renseignemens nous manquent. M. Bailly avoit le titre de chanoine honoraire de Nevers.

Le ministre des cultes vient d'accorder 5,500 à repartir entre 25 communes du département du Doubs, pour réparation d'églises, de clochers ou de presbytères.

Puisque dans nos articles sur le *Voyage en Orient* et sur *Jocelyn*, nous avons eu à relever des expressions et des pensées qui ne nous paroissoient pas se concilier aisément avec les sentimens d'un catholique sincèrement attaché aux dogmes et aux institutions de sa religion, c'est peut-être pour nous un devoir de faire mention d'une sorte de réponse de M. de Lamartine aux critiques. Cette réponse a paru dans un *Postscriptum* ajouté à une nouvelle édition de *Jocelyn*. Ce *Postscriptum* ne répond pas à tous les reproches qu'on a faits à l'auteur ; il s'en faut beaucoup. M. de Lamartine déclare qu'il n'a jamais eu l'intention d'attaquer la religion catholique ; il ne le pourroit, dit-il, sans ingratitude et sans crime. Voici le *Postscriptum* :

« Maintenant, un mot sur des choses plus graves.

« Quelques personnes ont cru voir dans *Jocelyn* deux intentions sur lesquelles l'auteur doit s'expliquer : un plaidoyer contre le célibat des prêtres, une attaque à la religion ; ces personnes sont dans l'erreur. Quant au célibat des prêtres, quelles que puissent être à cet égard les opinions de l'auteur, opinions qui ne seroient pas même une hérésie, puisque l'Eglise romaine reconnoît le mariage des prêtres catholiques dans l'Orient, l'idée de faire d'un poème une controverse en vers pour ou contre tel ou tel point de discipline n'est pas même entrée dans sa tête.

» Quant à une attaque au christianisme catholique, ce seroit méconnoître également et l'instinct du poète et le tact moral de l'homme, que de supposer une intention de polémique hostile dans un ouvrage de poésie pure, dont l'unique mérite, s'il en avoit un, seroit le sentiment moral et religieux dont chaque vers est imbibé.

» S'il y a quelque chose au monde de libre et d'inviolable, c'est la pensée et la conviction : l'auteur n'a point ici à faire profession de foi ; mais il fait profession de vénération, de reconnoissance et d'amour pour une religion qui a apporté ou résumé tout le mystère de l'humanité, qui a incarné la raison divine dans la raison humaine, qui a fait un dogme de la morale et une législation de la vertu, qui a donné pendant deux mille ans une ame, un corps, une voix à l instinct religieux de tant de milliards d'êtres humains, une langue à toutes les prières, un mobile à tous les dévouemens, une espérance à toutes les douleurs. Alors même qu'il pourroit différer sur le sens plus ou moins symbolique de tel ou tel dogme de cette grande communion des esprits, pourroit il jamais, sans ingratitude et sans crime, être hostile à une religion qui fut le toit de son enfance, qui fut la religion de sa mère, qui lui a tout appris à lui-même des choses d'en haut, et souiller de sable ou de gravier ce pain de vie dont se nourrissent et se fortifient tant de millions d'ames et d'intelligences?

» Ce ne sera jamais sa pensée. Ce ne fut pas sa pensée en écrivant ce livre ; il n'en a eu qu'une : inspirer l'adoration de Dieu, l'amour des hommes et le goût du beau et de l'honnête à tous ceux qui sentent en eux ces nobles et divins instincts. Les controverses engendrent souvent les disputes, et l'intelligence aussi doit avoir sa charité.

» Enfin, on m'a accusé ou loué de panthéisme ; j'aimerois autant qu'on m'accusât d'athéisme, cette grande cécité morale de quelques hommes, privés, par je ne sais quelle affliction providentielle, du premier sens de l'humanité, du sens qui voit Dieu. Parce que le poète voit Dieu partout, on a cru qu'il le voyoit en tout. On a pris pour panthéisme aussi le mot de saint Paul, ce premier commentateur du christianisme : *In illo vivimus, movemur et sumus*. C'est le mien. Mais refuser l'individualité suprême, la conscience et la domination de soi-même à celui qui nous a donné l'individualité, la conscience de nous-mêmes et la liberté, c'est refuser la lumière au soleil et la goutte d'eau à l'Océan. Non : mon Dieu est le Dieu de l'Evangile, le *Père qui est au ciel*, c'est-à-dire qui est partout.

» Mais en voilà trop sur un petit livre, qui ne doit rien soulever de si lourd, qui ne doit rien toucher de si haut.

» Paris, 26 mars 1836. »

On voit que, tout en parlant de son respect pour la religion, M. de Lamartine se réserve le droit d'avoir des opinions particulières sur quelques points. Ne parlons point de l'opinion qu'il laisse entrevoir sur le célibat ecclésiastique, et qui est assez téméraire. Mais qu'entend-il, dit la *Gazette de France*, par *le sens plus ou moins symbolique de tel ou tel dogme?* Est-ce que les dogmes peuvent n'être que des *symboles* que chacun peut entendre à son gré? La religion, ajoute la *Gazette*, consiste dans des vérités positives ; si on les admet, on est catholique ; si on les rejette, on tombe dans le sens particulier..

M. de Lamartine parle de son respect pour *la religion de sa mère*. Qu'eût pensé sa mère de beaucoup de passages de son *Voyage en Orient* et de *Jocelyn?* Nous savons que c'est l'observation que lui a faite avec amitié une de ses parentes, dame fort estimable et fort chrétienne. Ah! mon cher, lui dit-elle, quel chagrin pour votre pauvre mère, si elle avoit pu voir ces ouvrages! Combien sa piété eût été souvent blessée de tant de traits dont la portée n'est que trop manifeste! Cette pensée seule n'est-elle pas propre à faire impression sur le cœur d'un bon fils? Mais d'autres motifs encore devroient agir sur le cœur du chrétien. Ce n'est pas assez de ne point avoir des *intentions hostiles*, si par le fait on laisse échapper tant d'erreurs, de choses hasardées, de jugemens faux, de censures et d'attaques plus ou moins déguisées, dont l'effet moral peut être funeste pour bien des lecteurs.

Depuis l'année dernière, le conseil général du Pas-de-Calais et le conseil d'arrondissement de Saint-Pol s'étoient plaints que l'on célébrât encore les fêtes de dévotion, et avoient demandé que cette célébration fût absolument interdite. M. l'évêque d'Arras avoit lui-même écrit à ce sujet au ministre, non pas, sans doute, comme l'a cru un journal, pour solliciter une règle de conduite, mais plutôt pour exposer les vœux des fidèles et pour demander qu'on laissât pleine liberté à cet égard. On assure qu'il a reçu une réponse qui porte qu'on peut continuer de célébrer les fêtes, comme elles l'ont été depuis plus de trente ans.

L'observation du dimanche, si recommandée dans toutes les communions chrétiennes et si respectée dans plusieurs états protestans, est enfreinte aujourd'hui chez nous avec la plus éclatante publicité. Dernièrement, à Arras, on a choisi le jour du dimanche pour faire commencer la réparation de la toiture des bâtimens de Saint-Vaast dont jouit la ville et qui sont en face de la résidence de M. l'évêque. Ce mépris affecté de la loi de l'Église parut une insulte faite au prélat; de plus, beaucoup de personnes auroient pu croire que les bâtimens auxquels on travailloit étoient des dépendances de l'évêché. M. l'évêque crut donc devoir réclamer publiquement, et le dimanche 11, le prélat monta en chaire et prononça d'une voix forte cette courte mais expressive allocution:

« Mes très-chers frères, il est écrit dans l'Evangile que nous croyons tous: *Malheur à celui par qui le scandale arrive!* Le scandale de la profanation du dimanche qui est donné dans ce moment même, m'oblige à élever la voix au milieu de vous pour désapprouver les travaux que l'on exécute en ce moment sur les bâtimens de Saint-Vaast. Je dois vous déclarer que cette partie du bâtiment ne dépend ni de l'évêché ni du séminaire...... Ma réputation est la propriété de mon troupeau, il est de mon devoir de repousser tout ce qui peut la ternir... Si les dissidens avoient à chômer un jour qui ne nous fût point commun, je me garderois d'envoyer des ouvriers travailler ce jour-là devant la maison de leur pasteur, je croirois l'insulter et l'outrager. Peut-être votre premier pasteur méritoit-il qu'on eût pour lui ce respect et cette déférence. Mais, je le répète, *malheur à celui par qui le scandale arrive!* Soyez bien convaincus que je n'en suis point coupable. »

Sur les demandes réitérées de M. l'évêque de Clermont, le gouvernement vient enfin d'accorder 15,158 fr. pour la restauration des vitraux de sa cathédrale détruits par l'ouragan du 28 juillet de l'année dernière.

L'adoration perpétuelle du saint Sacrement est établie depuis le commencement de l'année dans toutes les paroisses du diocèse de Digne; chaque paroisse a été invitée à faire successivement un ou deux jours d'adoration, suivant la population. L'*Ordo* indique le jour assigné à chaque paroisse. On distribue des billets à toutes les personnes qui désirent passer une heure devant le saint Sacrement.

Cette pieuse pratique a eu d'heureux résultats, elle a réveillé la foi dans beaucoup de paroisses. Les fidèles se portoient avec empressement à l'église. Les uns bravoient le mauvais temps ou les mauvais chemins, les autres prolongoient l'heure de l'adoration. Quelques-uns arrivoient à l'église avec toute leur famille. Des hommes qu'on croyoit indifférens se laissoient entraîner par le bon exemple. Il s'est passé à cet égard dans tout le diocèse des choses très-édifiantes.

L'église de Tracy-le-Val, près Noyon, a été dévastée dans la nuit du 7 au 8 de ce mois. La reine des Français, informée de ce malheur par madame la comtesse Henri de l'Aigle, vient d'adresser à cette dame pour l'église une caisse renfermant un calice en argent, deux ornemens et une aube. A ce don il faut joindre les offrandes de la famille de l'Aigle et celles des habitans de la paroisse.

Le zèle qui s'est manifesté depuis plusieurs années dans le diocèse de Belley pour la restauration des églises ne se ralentit pas. Une nouvelle église a été consacrée le dimanche 11 décembre à Saint-Etienne du Bois, canton de Treffort. Elle a été entièrement construite, et a cent pieds de long, quarante-six de large et trente-six de haut. On termine en ce moment le clocher. C'est un architecte de Bourg qui a présidé aux constructions.

La *Gazette du Bas-Languedoc* a consacré quelques lignes d'éloge à une bonne Sœur de la Charité, Suzanne-Dorothée Clemenceaux, née à Saint-André-de-Cubzac, près Libourne, et morte dernièrement à Nîmes, dans un âge très-avancé. Près de cinquante ans passés dans l'exercice des bonnes œuvres, à Nîmes, lui avoient acquis le droit de cité. Elle avoit habité tour à tour Versailles, Bordeaux et Cambrai; c'est à Cambrai que la révolution la trouva et lui fit subir quelques mois de prison. Peu de temps après, elle fut envoyée à Nîmes, qu'elle n'a plus quitté. Elle y avoit vu se succéder les générations, et son nom y étoit devenu populaire. Il n'étoit pas de riche demeure où elle ne fût entrée pour solliciter les aumônes en faveur des pauvres; il n'étoit pas de réduit obscur qu'elle n'eût visité pour soulager des malades et consoler des malheureux. Elle vieillit sans éprouver les infirmités, et a succombé à une courte maladie. On a vu réunis à son convoi les Frères des Ecoles chrétiennes, les Sœurs des hôpitaux, les administrateurs et les médecins des établissemens de bienfaisance, les Dames de la Miséricorde, les compagnes de la Sœur et une bonne partie de la population. Tous accompagnoient de leurs regrets et de leurs bénédictions la fin d'une vie si pleine de bonnes œuvres.

Les feuilles de Belgique parlent d'une abjuration qui a eu lieu dernièrement à Bruxelles sans éclat, mais qui est cependant très-consolante; elles nomment même à peu près celui qui a abjuré: c'est, dit-on, un banquier établi à Paris, M. Pol..., juif de nation. Il a été tenu sur les fonts de baptême par madame la comtesse de Mérode et par un noble polonais. S'il est vrai que M. Pol... eût des raisons d'intérêt ou de fa-

mille pour ne pas faire connoître sa démarche, les journaux ne lui ont pas rendu service en y donnant de la publicité.

Si on n'a pu payer partout en France à la mémoire de Charles X le tribut de prières qu'il étoit en droit d'attendre, on ne s'en est point dispensé en pays étranger. Un service funèbre a été célébré pour ce prince à Londres, dans la chapelle française King's-Street, desservie par MM. de la Porte et Beaumont. Tout l'intérieur de la chapelle étoit tendu de noir, avec des écussons aux armes de France. Les tableaux et ornemens de l'autel étoient couverts de crêpes. La couronne royale étoit placée sur le cénotaphe. D'anciens émigrés français, M. le baron Capelle, ancien ministre de Charles X; le comte de Ludolf, ministre napolitain; le chevalier d'Hummelau, chargé d'affaires autrichien, des catholiques anglais de distinction, et beaucoup de personnes de toutes les classes assistoient à la cérémonie.

A Nice, les Français qui y sont retirés ont fait célébrer, le 1er décembre, un service dans l'église Saint-François-de-Paule. Les commissaires pour les préparatifs étoient MM. le marquis Anjorrant, le vicomte de Bourbon-Busset, le marquis de Montholon et le comte de Cosnac. L'église étoit toute tendue de noir, et un catafalque s'élevoit au milieu de la nef. Les nombreux Français qui sont à Nice, le gouverneur, les principaux habitans étrangers assistoient au service.

A Naples, un service funèbre a été célébré le 25 novembre; plusieurs étrangers y assistoient, entre autres le général de Tolède, agent de don Carlos. Une quête a été faite pour les pauvres.

A Varsovie, il y a eu aussi un service auquel assistoient le maréchal Paskewitz, toutes les autorités et un ancien officier français, le général Rutt, aujourd'hui au service de Russie.

POLITIQUE.

Tout ce qui indique de la part des gouvernemens monarchiques de l'Europe, l'intention de vivre en bonnes relations et en bonne intelligence avec l'ordre de choses de juillet, paroît toujours causer une certaine surprise à beaucoup de personnes. Cette surprise s'est encore accrue depuis deux mois à l'occasion d'un tout petit événement qui, sans cela probablement, n'auroit pas excité grande attention.

Pour nous, nous ne voyons rien d'étonnant à ce que les dispositions des pays monarchiques soient amicales à notre égard, et il nous paroîtroit bien plus étonnant qu'ils prissent de l'humeur contre nous. Aussitôt que la révolution de juillet a été faite, nous avons compris que ce n'étoit pas un bon présent à faire aux autres, et la sagesse qui nous est venue après coup n'a profité qu'à eux. Sous ce premier rapport donc, on ne voit pas trop de quoi ils pourroient être mécontens, puisque, Dieu merci pour eux, nous avons outre-passé de beaucoup en leur faveur le précepte qui veut qu'on aime son prochain comme soi-même, et que si un peu de bon sens nous a été rendu, on peut dire que nous en avons fait usage plutôt pour leur bien que pour le nôtre.

Ce n'est pas le seul point dont ils aient à se louer de notre part. En effet, la révolution de juillet ne se borne pas à les délivrer de la peur qu'ils ont de ses malades; elle a encore l'extrême obligeance de prendre les leurs à sa charge, comme pensionnaires, et de servir ainsi de lazaret à tous les états qui désirent se purger de leur mauvais sang. Qu'on ne s'étonne donc plus comme on le fait, des témoignages de bon accord et d'amitié que la France peut recevoir de la part des étrangers qui ont le moins de dispositions à aimer les révolutions. Il doit assurément leur convenir beaucoup qu'elle consente à être la

garde-malade de l'Europe, et à tenir son foyer de contagion bien fermé; ne se réservant pour elle-même que les embarras et les charges de l'esprit révolutionnaire. Mais qu'on ne s'y trompe pas, les étrangers qui vous paroissent fraterniser avec cet esprit-là n'en ont pas la moindre envie. Ils sont comme les curieux qui, en visitant les ménageries, caressent volontiers de loin les animaux à travers leurs cages, mais qui bien certainement ne voudroient pas être dedans avec eux.

Si l'on ne savoit pas avec quelle présomption et quelle fatuité l'expédition de Constantine a été dirigée, il ne seroit pas nécessaire d'en chercher la preuve ailleurs que dans les rapports du général en chef de l'armée. A chaque ligne, on tombe de surprise en voyant jusqu'à quel point les choses les plus essentielles avoient été négligées. Un voyage dans la lune ne seroit pas plus imparfaitement décrit, les itinéraires moins bien tracés et la topographie moins bien déterminée. On marche par des chemins qu'il faut chercher, tracer et ouvrir; on s'avance vers une place forte que l'on ne connoît point; on la croit évacuée, et il se trouve qu'elle est garnie de troupes et d'artillerie. On ne sait pas seulement de quel côté en sont les portes, ni quel est le nombre de ses remparts ni de ses enceintes. On tombe là sans avoir pris de renseignemens sur rien, et parce qu'on a ouï dire que les habitans seront charmés de nous recevoir.

Enfin pour mettre le comble à cette sorte d'ignorance naïve dont les traits sont répandus sur toute la surface de l'expédition, voici qu'une dernière dépêche arrive au ministre de la guerre pour lui apprendre *que Guelma est à dix-huit lieues de poste de Bone, et à vingt de Constantine;* comme s'il s'agissoit d'une de ces petites îles inconnues de la mer du Sud, que la navigation découvre, et dont on cherche à fixer pour la première fois la longitude et la latitude. En vérité des enfans pour lesquels tout est nouveau, n'auroient pas plus de surprises à raconter, et n'ouvriroient pas de plus grands yeux.

Nous ignorons jusqu'à quel point la morale de la guerre peut faire excuser la joie de ceux qui spéculent sur les revers d'autrui dans ces terribles jeux. Mais après celle des Arabes et des Anglais, qui ne voient certainement pas du même œil que nous l'affreux spectacle de la retraite de Constantine, nous ne serions pas surpris que les royalistes d'Espagne fussent du nombre des parties intéressées qui peuvent trouver quelques calculs et quelques espérances permises à fonder sur cet événement. Tourmentés en effet comme ils le sont depuis long-temps par les menaces d'intervention de la France, il doit y avoir un peu de soulagement pour eux à penser que son attention particulière va se détourner du côté des Arabes; et qu'il lui paroîtra plus naturel de venger en Afrique sa dignité outragée par des barbares, que de s'acharner en Espagne à la ruine d'un prince inoffensif dont elle n'a reçu aucune injure.

PARIS, 19 DÉCEMBRE.

Le roi des Français a accordé 1,000 fr., et le ministre du commerce 1,500 fr. aux familles des victimes de l'explosion qui a eu lieu à Valenciennes.

— La reine Marie-Amélie vient d'accorder un secours de 150 fr. aux pauvres incendiés de Desvres (Pas-de-Calais.)

— Le duc de Nemours est attendu à Paris, venant de Toulon.

— Avant de revenir en France, le duc de Nemours est allé de Bone à Alger, où il est arrivé, le 6, avec le maréchal Clausel. La population, qui s'attendoit à apprendre d'heureuses nouvelles, sut à ce moment les désastres de Constantine.

— Le maréchal est fort affecté, comme on le pense. Il paroît qu'il a l'intention de venir très-prochainement donner des explications aux chambres.

— Le nombre des hommes que nous avons perdus pendant l'expédition n'est pas encore connu. Le rapport du maré-

chal au ministre de la guerre donne trop à penser, du reste, que nos pertes ont été considérables; avec le temps, on connoîtra toute leur étendue.

— Les journaux de Toulon disent que l'armée a perdu environ 1,500 hommes, la plus grande partie de ses bagages, et deux canons.

— M. Sannegon, qui a voulu suivre sans nécessité l'expédition, étant tombé malade dès les premiers jours, a bientôt trouvé la mort.

— Le brave commandant Richepanse, qui est mort devant Constantine, étoit fils du général Richepanse. En 1816, il étoit lieutenant dans un régiment de hussards, et comme un général inspecteur de cavalerie, qui avoit été aide-de camp de son père, vouloit le faire nommer capitaine: Non, dit-il, tant qu'il y aura dans mon régiment des lieutenans plus anciens et plus méritans que moi, je ne consentirai jamais à porter cette épaulette. Le général Montbrun voulut au moins contribuer avec le marquis Oudinot, son colonel, à son avancement, en lui conférant un emploi vacant d'adjudant-major, mais rien ne put vaincre la belle résistance de sa modestie.

— Plusieurs journaux, en rendant compte de l'expédition de Constantine, ont publié des nouvelles défavorables à la conduite qu'auroit tenue le général de Rigny. La famille de M. de Rigny a informé les journaux que ce dernier, pour faire taire ces bruits, a demandé au ministre de la guerre une enquête sur sa conduite militaire. D'après les nouvelles qui ont été publiées, M. de Rigny auroit manqué de courage pendant l'action, et le maréchal Clausel se seroit trouvé dans la nécessité de lui adresser publiquement de durs reproches.

— L'*Eclaireur de la Méditerranée* donne l'ordre du jour que le maréchal Clausel a adressé à Guelma, à ses troupes, au retour de l'expédition. Après avoir fait leur éloge, le maréchal s'exprime ainsi: « Un seul a montré de la foiblesse, mais on a eu le bon esprit de faire justice des propos imprudens et coupables qui n'auroient jamais dû sortir de sa bouche. »

— D'après les organes du ministère, on tentera bientôt une nouvelle expédition contre Constantine. Espérons que cette fois les mesures seront mieux prises, et qu'on marchera contre cette ville avec des forces imposantes.

— Pendant que beaucoup de journaux de Paris ne ménagent guère le ministère et recommandent aux chambres l'expédition, la presse de Londres attaque aussi les ministres français, qu'elle considère comme fort ébranlés par la malheureuse expédition de Constantine.

— M. de Rancé, envoyé en mission auprès du ministre de la guerre par M. le maréchal Clausel, et M. de Morny, officier d'ordonnance du général Trézel, sont arrivés l'avant-dernière nuit à Paris.

— Les nouvelles reçues relativement au général Trézel sont tout-à-fait rassurantes. La balle qui l'a renversé lui a traversé le cou de part en part, mais sans produire aucune lésion dangereuse.

— Le général Létang est parti d'Oran avec 4,000 hommes pour porter des vivres pour trois mois à la garnison de Tlemsen, et la solde des soldats jusqu'au mois de mai. Le voyage se fit sans mauvaise rencontre; mais pendant le séjour à Tlemsen, et dans la journée du 29 novembre, le chef de bataillon du génie Perreau et le lieutenant Bujon s'étant approchés de Mansoura pour en faire le plan, furent subitement assaillis par quelques Arabes qui tuèrent M. Bujon. L'armée se mit en route le 30 pour retourner à Oran, et fut attaquée par l'ennemi au passage d'un défilé. Il a été vivement repoussé. Le général Létang a eu deux hommes tués et quinze blessés.

— M. d'Ormesson vient d'être nommé auditeur au conseil d'état.

— M. de Sébastiani, ambassadeur à Londres, est attendu à Paris.

—Le comte Grey est aussi attendu prochainement.

—Lord Lyndhurst, ancien grand-chancelier d'Angleterre, qui se trouve en ce

moment à Paris, n'en partira pas avant l'ouverture du parlement.

— M. de Zichy-Ferraris, attaché à l'ambassade d'Autriche à Saint-Pétersbourg et beau-frère de M. de Metternich, vient d'arriver à Paris, expédié en courrier de Vienne.

— M. Beau a été nommé adjoint au maire du 9e arrondissement municipal de la ville de Paris, en remplacement de M. Lescoq, démissionnaire.

— On a annoncé à tort le décès de M. Sémerie, député du Var. Son état, qui avoit donné d'assez vives inquiétudes, n'offre plus de danger.

— M. Lecordier, ancien sous-préfet de Lisieux, ancien député au Conseil des Anciens, vient de mourir à l'âge de 86 ans.

— MM. Rossi et Damiron ont été élus membres de l'Académie des sciences morales et politiques.

— La *France* annonce qu'elle a reçu hier au soir une citation directe pour paroître devant la cour d'assises vendredi prochain, 23 de ce mois.

— La maison Labouglise n'a pas été déclarée en faillite, ainsi qu'on l'a annoncé.

— La *Gazette des Tribunaux* annonce que celui des voleurs de la Banque qui s'est tué, se nomme Martin. Il étoit, dit-on, architecte, et habitoit Bourges.

— Un commissaire de police a saisi, rue des Vieux-Augustins 19, plusieurs télégraphes. Ces instrumens servoient, dit-on, à indiquer à Londres et à Bruxelles la hausse et la baisse de la Bourse de Paris.

— Les agens de police Truche et Coutellier ont été condamnés à deux mois de prison, pour avoir arrêté, place de la Bourse, une jeune dame que son extérieur décent, sa mise et sa tenue devoient mettre à l'abri d'une erreur de ce genre. Truche avoit déjà été destitué par le préfet de police. Depuis l'arrêt, Coutellier a aussi perdu sa place.

— L'obélisque est complétement découvert.

— Le ballon de M. Green est parti aujourd'hui de la cour de la caserne du faubourg Poissonnière. Il y avoit huit personnes dans la nacelle, y compris M. et madame Green.

— La Seine continue à baisser. On peut maintenant passer dans beaucoup de rues qui avoient été envahies par l'eau. Une partie de l'île aux Cygnes, construite en terrasse, lors de l'établissement de la gare, a été emportée.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le port de Dunkerque a perdu cette année 14 hommes pendant la pêche de la morue en Islande.

— La cour d'assises du Pas-de-Calais vient de condamner à cinq mois de prison et 1,000 fr. d'amende, M. Gombert, éditeur de l'*Almanach populaire de France*.

— Les souscriptions faites à Valenciennes, en faveur des veuves et des enfans des gardes nationaux qui ont péri lors de l'explosion dont nous avons rendu compte, s'élevoient le 16, à 21,318 fr.

— Une coalition d'ouvriers a menacé les filatures de Roubaix. Treize ouvriers ont été arrêtés et conduits dans la prison de Lille.

— M. d'Haubersaert, député de Cambrai, n'a pas été réélu membre du conseil-général de la Seine-Inférieure.

— On écrit de Rouen, le 17 décembre, que la crue de la Seine devient si considérable que la veille le bateau d'Oissel s'est rendu à sa destination directement, en voguant au milieu des prairies.

— Un journal de Blois parle de grands désastres arrivés depuis Thenay jusqu'à Monthou-sur-Cher.

Une trombe a inondé tout ce pays, et l'eau dans son cours a entraîné des charrues, des piles de bois et meules de paille; des vaches et des moutons ont été noyés. Cette feuille ajoute que des maisons ont été démolies et des ponts fortement endommagés.

— On écrit de Vendôme, que le Loir est débordé, et que plusieurs rues de la

ville sont remplies d'eau. Par suite de ce débordement les communications avec quelques villages se trouvent interrompues.

— Il y a à Périgueux un quartier avec lequel on ne peut communiquer en ce moment qu'avec des bateaux.

— Un jeune soldat prévenu de s'être volontairement rendu impropre au service militaire, a été arrêté dernièrement à Tulle.

— Nous trouvons dans la *Gazette de Metz* une scène horrible qui a fini par la mort de l'un des deux criminels. Le sieur B..., fils d'un assez riche propriétaire de Henmerstoff, avoit quitté la maison paternelle, pour se livrer sans doute plus facilement à ses goûts déréglés. Comme la vie licencieuse qu'il menoit l'empêchoit de se livrer avec courage au travail, il avoit souvent recours à sa famille. Apprenant que sa sœur alloit se marier, le sieur B... vint chez son père; il étoit accompagné d'un nommé Schilter, fils d'un huissier, et compagnon de ses débauches. Le premier jour se passa à peu près bien. Le lendemain, le sieur B... ayant reproché à son père de le laisser sans argent, celui-ci lui fit de justes observations sur la vie qu'il menoit. Le fils furieux sortit tout aussitôt, emmenant son digne camarade, et concerta avec lui la mort de son père. Bientôt, il rentra tenant à la main un pistolet. Quelques personnes qui se trouvoient là se mirent entre ce forcené et M. B...; mais une lutte s'engagea, et tout le monde prit la fuite. Comme M. B... cherchoit aussi à se sauver, le malheureux Schilter le saisit et l'amène au milieu de la salle, sous le canon du parricide. Le pauvre père se débat, et fait chanceler le complice de son fils, Schilter, qui tombe atteint mortellement par la balle du pistolet.

— Une chambre de commerce est établie à Cherbourg.

— La chaudière d'un bateau à vapeur qui fait le service entre Nantes et Angers a crevé dernièrement. Un seul homme a été blessé.

— *L'Auxiliaire Breton* annonce que la voiture de Laval a été attaquée dans la nuit du 15, par beaucoup d'individus armés. N'ayant point trouvé d'argent, ils ont permis aux voyageurs de continuer leur route.

— Un charlatan qui avoit amassé 15,000 fr. en colportant ses drogues de ville en ville, ne marchoit pas sans son trésor. En quittant dernièrement Grenoble pour aller coucher au pont de Claix, il avoit comme à l'ordinaire mis son argent dans le coffre de son antique calèche. Mais il oublia de l'en ôter lorsqu'il fut arrivé à sa destination, et le lendemain ses sacs avoient disparu.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On pense à Madrid que les ministres obtiendront les pouvoirs exceptionnels qu'ils demandent. Les six premiers articles du rapport de la commission ont été votés dans les séances du 9 et du 10.

— Les carlistes surgissent partout en Espagne. Un nouveau détachement est arrivé dernièrement à San-Rafaël de Guadarrama, non loin de Madrid; un autre détachement s'est aussi formé du côté de Linares, dans le royaume de Jaen.

— Les journaux espagnols, contrariés d'avoir à constater de très-minces avantages après avoir annoncé à plusieurs reprises la défaite entière de Gomez, s'en prennent à la division d'Alaix qui, par son refus de passer sous le commandement de Narvaez, a été cause, d'après eux, que les troupes de Gomez n'ont pas été détruites.

— L'*Eco del Commercio* contient de longues protestations de Rodil, qui se dit, avec assez peu de modestie, le fils de la guerre, et demande des juges intelligens, *inexorables et expéditifs*. Les révolutionnaires espagnols auront bien à son service les deux dernières qualités, si le fils malheureux de la guerre n'y prend garde;

mais nous pensons qu'il sera obligé d'en rabattre relativement à l'intelligence qu'il demande. Jusqu'ici la révolution n'a fait preuve ni d'intelligence, ni d'habileté.

— Un bulletin christino dit que Cabrera, tant de fois battu et dépouillé, marche avec 6,000 hommes.

— Une lettre d'Estella annonce que le 4, il y a eu vers Lodosa, mais au-delà de l Ebre, une action entre les christinos et Cabrera, dans laquelle celui-ci auroit été vainqueur. Le fleuve n'étant pas guéable sur ce point, Cabrera l'auroit passé beaucoup plus haut et auroit pris la direction d'Ordana.

— Nous lisons dans une correspondance libérale de Bayonne, le 14 : « Toutes les troupes disponibles ont quitté Pampelune sous les ordres d'Irribaren et du colonel Conrad ; elles ont mission d'empêcher Gomez d'approcher de l'Ebre. Ce chef carliste, par des marches d'une célérité incroyable, ayant échappé à Narvaez et à Ribero, pourroit avoir l'intention de se diriger vers l'Ebre. »

— Les nouvelles de Saint-Sébastien, du 12, annoncent que la légion anglaise est en pleine révolte; elle demande hautement sa solde qui n'a pas été payée depuis long-temps, et veut sortir de l'état de misère où le gouvernement révolutionnaire la laisse. Le 3e régiment a déclaré qu'il ne feroit plus de service. Un autre régiment, envoyé pour le ramener à l'ordre, a bientôt pris son parti. Le général Evans a écrit de suite à Londres.

— Des journaux de Londres disent que Charles V vient de recevoir 6 millions de quelques souverains.

— Nous sommes sans nouvelles certaines de Bilbao.

— Le *Moniteur* et la *Charte de* 1830 gardent aujourd'hui le silence sur les affaires d'Espagne.

———

Dans sa séance du 13, la chambre des représentans belges a fixé l'impôt foncier pour 1837 à 18,261.226 fr., et la contribution personnelle à 8,219,424 fr.

— L'*Observateur Suisse* annonce que Conseil a été condamné le 9, à Berne, à l'emprisonnement et à payer les frais de détention et la moitié des frais d'instruction. Il sera après expulsé du territoire Suisse.

— Le *Standard* dit que pendant le dernier ouragan, l'arbre connu généralement comme le plus grand de l'Angleterre, et qu'on voyoit dans le cimetière de Dibden, entre Lyndhurst et Limington, a été déraciné. Il avoit trente pieds de circonférence.

— Nous lisons dans la *Gazette de Londres* du 16 : « Des ordres ont été donnés relativement au deuil qui sera pris le 18 pour Sa Majesté le roi Charles X. »

— Le lieutenant-général comte de Nugent, commandant militaire de la province de Trieste, s'est rendu à Goritz pour y présenter ses hommages à l'auguste famille du roi Charles X. Le comte de Nugent est allié au duc de Buckingham, chez lequel les princes français ont passé une partie de leur premier exil à Hartwell.

— On lit dans le *Journal de Berlin* que la mort du roi Charles X a excité un sentiment douloureux dans l'ame de tout le monde.

— Le Portugal va être divisé provisoirement en dix commandemens militaires. Ces divisions sont Lisbonne, Vizeu, Porto, Braga, Villaréal, Castello-Branco, Estremoz, Faro ou Tavira-Funchal, Ponta-delgada.

— L'hiver est très-rigoureux en Autriche et surtout en Hongrie, où la plupart des chemins sont impraticables.

— Le roi de Grèce vient de donner la grand'croix de l'Ordre du Sauveur, au baron Alleya de Cyprey, ministre français auprès de la diète germanique, et précédemment chargé d'affaires en Morée.

— La *Gazette d'Augsbourg* annonce que le 9 l'empereur d'Autriche se trouvoit indisposé. Cette indisposition n'offroit rien d'inquiétant.

— D'après des lettres de Lisbonne du 3, n bataillon du 7e régiment d'infanterie

s'est révolté le 20 novembre à Elvas, dans l'Alentéjo, et n'a déposé les armes que le lendemain.

— On a parlé de la mort du général Jackson, président des Etats-Unis. Cette nouvelle est aujourd'hui démentie. Un journal anglais annonce que M. Van Buren a été nommé président du congrès.

EXPLICATION DES MESSES DE L'EUCOLOGE DE PARIS (1), pour tous les dimanches de l'année, pour les fêtes d'obligation et de dévotion, et pour toutes les fêtes qui peuvent se rencontrer le dimanche; par M. Le Courtier, curé des Missions-Étrangères; avec approbation de M. l'Archevêque de Paris.

Cet ouvrage, absolument *neuf* en cette matière, contient, 1° un aperçu général sur l'année ecclésiastique; 2° une instruction sur chaque *temps* de l'année religieuse, qui explique les différens progrès de la vie spirituelle dans le cercle des mystères; 3° l'explication des *Introïts, Collectes, Epîtres, Graduels, Alleluia, Traits, Proses, Evangiles, Offertoires, Secrètes, Préfaces; Communions* et *Postcommunions*, explication nuancée sur le *temps* que l'Eglise consacre, sur le mystère, la fête ou le dimanche qu'elle célèbre, et sur le rapport avec le saint sacrifice.

Avec cette épigraphe :

Quod fides cognoscit, spes desideret, et caritas apprehendat.

Cet ouvrage est composé de deux parties, dont la première *seulement*, depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'au dimanche de la sainte Trinité, est mise en vente. *Le texte de l'Eucologe est fidèlement et entièrement conservé.*

(1) Un gros vol. in-18, 2 fr. et 2 fr. 65 c. franc de port. Au bureau de ce Journal.

ALMANACH DE LA JEUNESSE pour 1837, Manuel d'éducation, de récréation et d'émulation; par A. de Fontaine de Resbecq.

Cet Almanach ne contient pas seulement un calendrier et de bons conseils, on y trouve encore une explication des fêtes de l'Eglise et un recueil de pensées et d'anecdotes propres à instruire et à récréer. Le tout nous a paru rédigé dans un bon esprit.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 19 DÉCEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 107 f. 60
QUATRE p. 0/0 j. de sept. — 99 fr. 20
TROIS p. 0/0, j. de juin. — 79 f. 00
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00
Act. de la Banque. 2350 f. 00
Empr. national. 000 f. 00
Bons du Trésor. 0 0/0
Rente de la Ville de Paris. 000 00
Obl. de la Ville de Paris. 1215 f. 00
Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00

Quatre Can., 1205 f. 00	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth 780 fr. 00	Empr. r. d'Esp. 00 f. 0/0
R. de Napl. 97 f. 50	R. p. d'Esp. 00 f. 0/0
Emp. rom. 101 f. 0/0	Empr. Belge. 101 fr.
Cortès, 00 fr. 0/0	Empr. d'Haïti. 350 f.
R. d'Esp. 20 f. 0/0.	Empr. grec.. 00 00.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP.
Quai des Augustins, n. 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2749.

JEUDI 22 DÉCEMBRE 1836.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

DERNIÈRE ÉPOQUE DE L'HISTOIRE DE CHARLES X;

PAR M. DE MONTBEL (1).

Le récit des derniers mois de la vie de Charles X a d'autant plus d'intérêt, que nous le devons à un homme du caractère le plus honorable, et qui n'avoit pas quitté ce prince. Les réflexions seules par lesquelles il prélude à son récit sont faites pour inspirer la confiance :

« Charles X n'est plus !... Si ce prince, dont la vie avoit dépassé l'âge de nos rois, eût succombé à la loi commune, dans sa patrie, dans le palais de ses ancêtres, entouré de l'affection et des regrets de ceux qu'il combla des preuves de sa bienveillance, de ce peuple dont il désiroit si loyalement le bonheur et la gloire, la reconnoissance et l'infortune auroient escorté son cercueil, en bénissant sa mémoire, et les hérauts d'armes auroient fait retentir à Saint-Denis le cri français : « Le roi est mort !... vive le roi. »

» Mais, trois fois banni de sa patrie qu'il aimoit, ayant vu tomber une grande partie de sa famille sous la hache, et un fils chéri sous le poignard, proscrit, octogénaire, errant, le bâton d'Œdipe à la main, parmi les peuples étrangers, qui s'inclinoient avec respect devant ce front vénérable, tristement consacré par le diadème, le malheur et la vertu; cherchant loin des palais un modeste asile où pussent reposer dignement son grand âge et ses grandes infortunes; ce prince, frappé seul et soudainement d'un fléau destructeur, au milieu de sa famille et de ses serviteurs éplorés, expire sans murmure, sans foiblesse, et sa dernière parole est une bénédiction pour ses persécuteurs.

» Il y a dans ce tableau quelque chose de saisissant, qui froisseroit l'ame, si l'on osoit interroger les décrets de la providence, sans se rappeler qu'un grand roi, dont les vertus servirent de modèle à Charles X, mourut aussi sur la terre étrangère, atteint d'un fléau de Dieu. Mais du moins les serviteurs de saint Louis purent rapporter son cercueil sur le sol de la France; l'armée en pleurs accompagna ses longues funérailles; et Philippe, son successeur légitime, d'après nos constitutions fondamentales, déposa lui-même ces restes sacrés dans les tombes royales de Saint-Denis. »

Des raisons de convenance avoient décidé Charles X à quitter Prague; il craignoit de gêner les dispositions de l'empereur, qui pouvoit désirer de venir à Prague ou y envoyer un vice-roi. Le prince souhaita se rapprocher de l'Italie, et dès le mois de mai il loua le château de Graffenberg, près Goritz, appartenant au comte Coronini. Le Dauphin et la Dauphine devoient habiter l'hôtel Strasoldo. Le roi, en quittant Prague, reçut des témoignages de respect; il fit présent à la cathédrale, comme nous l'avons dit ailleurs, d'un magnifique ostensoir de vermeil. Il se rendit à Tœplitz, où quelques Français vinrent le visiter. Pendant ce temps, madame la Dauphine tomba malade à Carlsbad, et M. le duc de Bordeaux fut invité à aller passer quelques jours à la cour de Saxe. Charles X, obligé de quitter Tœplitz, parce que la maison qu'il occupoit étoit arrêtée pour le roi de Prusse, s'arrêta dans une auberge à

(1) 1 vol. in-8°. Prix 3 fr. 50 c. et 4 fr. par la poste; chez J. Angé, rue Guénégaud, 19.

Budweis. Il y fut retenu par une indisposition assez grave du duc de Bordeaux, à son retour de Dresde.

On ne pouvoit se rendre à Goritz à travers des pays infectés par le choléra. M. le duc de Blacas loua pour le roi le château de Kirchberg, près Vienne. La famille royale y fit un séjour très-agréable ; cependant elle ne vouloit point y passer l'hiver. Charles X en partit le 8 octobre ; le Dauphin et la Dauphine l'avoient précédé de quelques jours. Le roi visita à Salsbourg la princesse de Beira et les enfans de don Carlos :

« Madame la princesse de Beira s'entretint longuement avec lui. Le roi admira la fermeté de son ame et l'élévation de son caractère. Elle soutient, sans se plaindre, une situation pénible et les privations de tout genre auxquelles elle est condamnée, s'attachant avec constance à donner tous ses soins à l'éducation des fils de don Carlos. Elle-même fit remarquer au roi que les ennemis de sa famille, cherchant tous les moyens de lui nuire, avoient calomnié ces jeunes princes, en les accusant d'être dépourvus de toute instruction. « Cependant, dit-elle, ils étudient avec suite et avec zèle tout ce qu'ils doivent savoir. Votre Majesté peut se convaincre que l'aîné s'exprime facilement en français et en anglais. Les deux plus jeunes parlent la seconde de ces langues. Depuis que nous sommes dans les états autrichiens, ils apprennent l'allemand... On les accuse aussi de ne pas monter à cheval... Il est vrai que nos ressources actuelles ne nous permettent ni d'avoir, ni de louer des chevaux, et que depuis la suite, pour les endurcir aux fatigues, j'ai pour faire gravir à pied les rochers et les montagnes; mais il n'est pas jusqu'au dernier des trois, qui, malgré la foiblesse de son âge, ne soit resté à cheval pendant quatorze heures, auprès de son père, lorsque nous étions à l'armée de Portugal. »

On arriva à Goritz. Le roi paroissoit préoccupé ; il parloit souvent de sa fin prochaine :

« Le 1er novembre, il eut une incommodité légère en apparence, et qu'il dissimula; elle ne changea rien à ses habitudes : il célébra en vrai chrétien la grande fête des élus. Le lendemain, il assista au service pour les morts. Placé entre ses deux petits enfans, il leur paraphrasa le *Dies iræ* avec une chaleur d'expression qui les émut vivement. « En songeant aux fautes de ma vie, leur dit-il, je répète avec confiance cette strophe touchante, remplie d'un espoir céleste : *Recordare, Jesu pie, quod sum causa tuæ viæ...* » Au retour, il nous dit aussi : « C'est une pensée salutaire que celle de notre fin inévitable : elle nous fait veiller sur les actions de notre vie; elle est la consolation de nos maux... J'ai subi de cruelles épreuves, et je les ai patiemment supportées dans l'espoir que Dieu m'en tiendroit compte dans l'avenir... »

Charles X apprit avec intérêt la délivrance des prisonniers de Ham ; il fut sensible à la mort de M. de Chabrol, son ancien ministre. M. de Clermont-Tonnerre étant arrivé à Goritz, le roi lui demanda des nouvelles d'un grand nombre de personnes. On parla d'événemens récens et de tentatives d'assassinat. Comment ne pas frémir d'horreur, disoit madame la Dauphine, à la pensée d'un homme assassiné entre sa femme et sa sœur ? Le 4, jour de saint Charles, le roi éprouva un saisissement de froid pendant la messe ; il donna cependant encore quelques audiences, mais il commença à éprouver des douleurs et du malaise. Le soir, sa voix étoit éteinte et sa figure changée. Dans la nuit, les vomissemens et les crampes se déclarèrent ; on reconnut le choléra :

« Le roi souffroit beaucoup; les accidens se succédoient avec activité ; les crampes se renouveloient à chaque instant. M. le cardinal de Latil, averti par le duc de Blacas, s'approcha du lit du roi mourant; faisant un appel à sa foi, à son courage religieux, il lui parla de la nécessité de recevoir les secours de l'Eglise. Charles X les réclama avec empressement et sans émotion. « J'ai bien souffert cette dernière nuit, dit-il, mais je ne pensois pas que cette maladie dût tourner si court. » Pendant qu'on se disposoit à lui donner l'extrême-onction, il continua à s'entretenir tranquillement avec le cardinal; et tout à coup lui serrant la main : « Recevez mes remerciemens, dit-il, je vous dois beaucoup... je vous dois la résignation de ma vie, et le calme dont je jouis en présence de la mort... je vous dois beaucoup ! » répéta-t-il... Et sans doute, dans cet instant, le religieux monarque se souvenoit que ce fidèle compagnon de ses malheurs avoit assisté un autre mourant... En voyant au chevet du lit de Charles X le cardinal et le docteur Bougon, nous étions frappés de cette pensée que c'étoient les deux mêmes hommes qui avoient porté les secours de la terre et du ciel à l'infortuné duc de Berri.

» Le roi répondit à toutes les prières pendant l'extrême-onction. Les médecins avoient déclaré que, vu la nature de sa maladie, il ne pouvoit recevoir le saint viatique. Il se soumit sans réclamation, et ce fut sans doute un pénible sacrifice pour son cœur religieux. On célébra la messe près de son lit. Il demanda son livre, et il suivoit les prières avec recueillement, pendant les intervalles où les crampes lui laissoient quelque liberté.

» Après la messe, le vénérable évêque d'Hermopolis, relevant à peine de maladie, et profondément attristé par la nouvelle récente de la mort de son frère, vint exhorter le roi mourant, avec une éloquence douce et touchante; il lui exposoit que les malheurs de sa longue existence devoient se représenter à lui comme la plus chère consolation de ses derniers momens. Le roi répondoit avec tranquillité et présence d'esprit... C'étoit un noble spectacle que ces deux vieillards chrétiens, l'un souffrant et affligé, l'autre expirant sans foiblesse et sans murmure, s'entretenant avec calme de l'éternité, sur le seuil d'une tombe entr'ouverte, et unissant leurs débiles voix pour louer Dieu des cruelles épreuves de la vie !... Le roi se recueillit un instant; il pria pour la France... il la bénit.... et quand l'évêque lui demanda s'il pardonnoit de nouveau dans ce moment suprême à ceux qui lui avoient fait tant de mal : « Je leur ai pardonné depuis long-temps, répondit-il, je leur pardonne encore dans cet instant, de grand cœur... que le Seigneur fasse miséricorde à eux et à moi !...» Oh ! que n'ont-ils pu l'entendre ce proscrit octogénaire, victime d'un fléau terrible qui terminoit un demi-siècle de calamités inouïes, ouvrir sa bouche mourante, non pour les maudire, mais pour les bénir!...

» Les deux jeunes princes vinrent éplorés serrer dans leurs bras leur grand-père mourant. Le médecin avoit cru de son devoir de demander qu'on les éloignât, vu le danger du mal. Ils exprimèrent tous deux qu'aucune crainte ne sauroit les empêcher de remplir le devoir le plus sacré, et de suivre les sentimens de leur cœur. Le roi les embrassa avec tendresse; déjà ses forces épuisées ne lui permettoient presque plus de proférer une parole... Il étendit ses mains sur leurs têtes. « Que Dieu vous protége, mes enfans, leur dit-il d'une voix éteinte; marchez devant lui dans les voies de la justice.... ne m'oubliez pas... priez quelquefois pour moi..... »

« Les symptômes du mal se maintenoient, mais les crampes étoient moins fréquentes; il y avoit une apparence d'amélioration. Les médecins annoncèrent que, dans la nuit, se manifesteroit une réaction qui décideroit du sort de l'auguste malade; ils ne cachèrent pas que le grand âge du roi leur laissoit peu d'espérance.

» La présence et la liberté d'esprit se maintenoient encore. Dans un moment de calme le roi demanda à M. le duc de Blacas : Est-ce vous qui le premier avez eu la pensée de me faire administrer les derniers sacremens? — Non, sire, c'est M. Bongon qui l'a demandé. — C'est bien : je suis bien aise que le docteur ait rempli, avec conscience et courage, un tel devoir ; il y a vingt ans qu'il me l'avoit promis. »

» Les accidens de la maladie se calmèrent : le roi sembloit reposer. Vers sept heures et demie la réaction annoncée se manifesta : le pouls reprit quelque action; les pieds se réchauffèrent... une lueur d'espérance vint consoler la famille royale et ses serviteurs affligés...... Le malade ne pouvoit parler; il sourit plusieurs fois à son fils et à madame la Dauphine... Notre joie ne fut pas longue... L'âge du roi ne permit pas que la réaction s'accomplît..., les forces vitales s'affaissèrent dans cette lutte impuissante.

» Assisté de MM. Jocquart et Trebuquet, l'évêque fit les prières des agonisans. Le roi n'articuloit plus un seul mot; mais par les inflexions de sa voix, il répondoit aux exhortations que lui adressoient les ecclésiastiques.»

Charles X expira le dimanche 6 novembre, à une heure et demie du matin. Toute la famille étoit présente. M. le Dauphin ferma les yeux de son père, et madame la Dauphine emmena à son hôtel son neveu, qui jusque-là étoit resté auprès de son grand-père.

Le roi resta exposé sur son lit. Des religieux veilloient en prières près de lui, et la messe étoit célébrée dans l'appartement drapé de noir. Le corps fut embaumé, le cœur fut mis dans une boîte de métal. Une chapelle ardente fut disposée, et chacun y vint jeter de l'eau *bénite sur* le corps. Le 10 au soir, les premières vêpres des morts furent chantées dans la cathédrale en présence de la famille. Le 11 au matin, le comte de Marnes et son neveu se rendirent au Graffenberg, où l'archevêque de Goritz, assisté de son clergé et des religieux, vint faire la levée du corps. Le cortége funèbre se rendit à la cathédrale ; les deux princes suivoient à pied en manteaux noirs. Les deux princesses assistèrent au service dans une tribune. Après la messe, on se rendit au couvent des Franciscains; le corps fut porté dans l'église. L'archevêque, entouré du chapitre et des religieux, prononça les dernières paroles sur le cercueil, qui fut descendu dans le caveau des comtes de Thurm.

Le dernier chapitre de l'ouvrage de M. de Montbel peint le caractère de Charles X et ses habitudes dans son exil :

« Tous les jours, à neuf heures et demie, il entendoit la messe avec une piété touchante. A quatre heures et demie, il alloit avec sa famille assister à la prière du peuple et au salut. Hors de Prague, il se plaçoit dans les mêmes bancs que la multitude; et devant Dieu, il sembloit repousser soigneusement toute idée de distinction d'avec les chrétiens les plus humbles. Nous l'avons vu à Tœplitz, à une époque où il y étoit peu connu, suivre la procession de la Fête-Dieu, confondu dans les rangs du pauvre peuple.

» Jamais foi plus vive et plus pure. Mais quoi qu'en aient pu prétendre des hommes passionnés ou mal instruits, jamais religion ne fut moins sévère et plus indulgente aux autres. Doux, affable, bienveillant dans ses relations, aimable, enjoué dans son entretien, il se contentoit de faire le bien et de remplir ses devoirs sans ostentation ; laissant à chacun la liberté de se diriger suivant sa conscience. Loin d'être intolérans, ce prince

et les siens sont tombés peut-être dans l'excès contraire; car, jugeant toujours d'après leur cœur, ils n'ont presque jamais voulu croire aux mauvaises intentions des hommes les plus pervers.»

On ne lira pas avec moins d'intérêt ce que M. de Montbel dit de la bienveillance de Charles X, de sa modération, même à l'égard de ses ennemis, de son empressement à les excuser, du penchant qui le portoit à donner. Ce prince, dans les temps de sa prospérité, ne savoit rien réserver pour le cas d'une catastrophe, et sans la prévoyance d'un serviteur fidèle, il ne lui seroit pas resté une obole.

Cette brochure de M. de Montbel est pleine d'intérêt. On y voit un attachement profond pour une famille exilée, mais en même temps un ton de franchise et de vérité qui touche. Rien de boursoufflé, rien d'exagéré, rien d'amer. Les détails, les récits, les tableaux, tout cela est naturel, attachant; tout porte le cachet d'un esprit sage et d'un cœur dévoué. Le volume est terminé par des procès-verbaux relatifs à la mort et à la sépulture de Charles X. Le dernier procès-verbal est signé du provincial des Franciscains et du gardien du couvent de Goritz. Nous remarquerons à ce sujet que c'est par erreur que nous avions nommé M. Joseph Valland comme archevêque de Goritz. Ce prélat est mort; l'archevêque actuel est M. François-Xavier Luschin, transféré le 6 avril 1835 de l'archevêché de Léopold, du rit latin.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le second dimanche de l'Avent, le Saint-Père a assisté à la messe célébrée dans la chapelle Sixtine par M. Tevoli, archevêque d'Athènes; le père Marocco, des mineurs conventuels, a officié.

Le 5 décembre est mort, après une longue et pénible maladie, et après avoir reçu tous les secours de la religion, M. Jacques de Cuppis, patrice de Fano, auditeur de Rote et vicaire de la basilique du Vatican. Il étoit né à Fano, le 19 octobre 1776, et fut fait auditeur de Rote le 6 juillet 1829. Les sciences ecclésiastiques et la jurisprudence ont perdu en lui un homme instruit sur ces matières.

PARIS. — Le jeudi 22, à deux heures précises, il y aura une assemblée de charité dans l'église de Saint-Vincent-de-Paul, rue Montholon, pour les pauvres de la paroisse. Le sermon sera prêché par M. l'abbé Roy, curé de Saint-Paul, et la quête faite par mesdames la marquise de Perreuse et Bleuart.

Une assemblée de charité a eu lieu mardi à deux heures, dans l'église Sainte-Elisabeth, en faveur des pauvres de la paroisse. M. l'abbé Annat, curé de Saint-Merry, a prononcé un discours sur l'aumône.

M. l'abbé Morisset, grand-vicaire de Blois, continue ses prédications à Saint-Roch. Son sermon du deuxième dimanche de l'Avent étoit sur l'indifférence pratique. Le texte étoit pris de ces paroles de l'apôtre : *Hora est jam nos de somno surgere*. L'orateur a développé ce texte : la conscience nous dit que nous négligeons trop nos intérêts éternels, que chaque jour l'esprit d'indifférence et l'oubli de Dieu prennent sur nous plus d'empire. La contagion a pénétré dans nos cœurs, nous cédons trop au monde; le contact de sa froideur mortelle commence à nous glacer nous-mêmes, il engourdit nos ames... M. l'abbé

Morisset s'est proposé de tracer les caractères, de développer les conséquences, de signaler le désordre, de proposer les remèdes de l'indifférence pratique. La manière dont il a rempli ce vaste sujet a été fort remarquable :

1° Les caractères de l'indifférence. Si le juste est un prodige, et si l'impie est un monstre, le chrétien froid pour son Dieu est un mystère qu'on a peine à s'expliquer; mystère de foi et d'incrédulité, mystère de langueur et d'activité, mystère de frayeur et de sécurité, mystère d'obéissance et d'infidélité. Mystère de foi et d'incrédulité ; on croit encore, on se flatte que la foi nous est plus précieuse que la vie, et tous les jours par des liaisons toutes mondaines, par des lectures toujours profanes et souvent impies, on met sa foi en péril, on la laisse sans aliment. Elle s'affoiblit insensiblement dans le cœur; elle y est déjà mourante, et demain peut-être il suffira d'un souffle au démon de l'impiété pour achever d'éteindre cette étincelle. Mystère de langueur et d'activité ; on sert Dieu mollement, on semble avoir l'engourdissement d'un mourant lorsqu'il s'agit de remplir un devoir; on est vif comme l'éclair pour saisir au passage un plaisir rapide. On n'a point de santé pour Dieu, on n'a pas une obole pour le pauvre, mais si le monde nous invite à ses fêtes, alors on court avec ardeur ; on est riche, on trouve les moyens de se parer. Cette ame est-elle chrétienne, ou plutôt a-t-elle seulement une goutte de sang chrétien dans les veines? Mystère d'obéissance et d'infidélité ; l'ame indifférente a des commandemens qu'elle observe, ses chutes la réveillent ; le matin elle en demande pardon à Dieu, le soir elle retourne au-devant d'une chute nouvelle. Semblable aux bourreaux du prétoire, elle adore son maître et le frappe au visage ; on diroit que, prosternée devant lui, elle lui demande moins le *pardon de ses offenses* passées, que la liberté d'en commettre de nouvelles.

2° Les conséquences. Elles ne sont que trop sensibles ; la foi décline, la vertu s'altère, l'esprit s'aveugle, le cœur s'endurcit, l'habitude se forme, l'ame se décourage ; on désespère, on secoue le joug, on abandonne Dieu, Dieu lui-même nous abandonne ; on vit dans le désordre, on meurt dans son péché. De combien de chrétiens malheureux ce n'est-il pas là l'histoire?

3° Le désordre. Le péché d'indifférence est une légion de péchés ; *legio, quia multi sumus*. Péché d'indolence et d'assoupissement, péché de défiance et d'oisiveté, péché de présomption et de témérité, péché d'indifférence et de légèreté, péché d'ingratitude et d'insensibilité. Vous offensez le Seigneur, et vous dites : *plus* tard, je me réconcilierai. Quoi ! vous ajournez Dieu, comme s'il étoit à vos ordres ! vous consentez à porter, tant qu'il vous plaira, le poids de sa haine; vous demeurez calme et joyeux dans cet état ! Quels sont donc ces chrétiens nouveaux qui viennent dire à Dieu, vous êtes mon père, et au monde, vous êtes mon ami ; qui traînent aux pieds du Dieu jaloux un cœur malade et demi-mort, une victime boiteuse et languissante ?...

4° Les remèdes de l'indifférence. Ces remèdes sont une connoissance plus exacte de la religion, une étude plus approfondie de son esprit, de ses préceptes. C'est-là la base ; étudiez la religion, non par les idées, mais par les faits; non pas en remontant, comme on prétend le faire de nos jours, des vaines conceptions de l'intelligence humaine aux sublimes institutions de la sagesse de Dieu, mais en partant du ciel pour arriver sur la terre. Dieu a-t il parlé aux hommes, et que leur a-t-il dit? C'est la seule question à résoudre. Tout le reste n'est pas même digne d'attirer à soi ce que le prophète appelle le superflu de la pensée de l'homme, *reliquiæ cogitationis*. Les autres remèdes sont la fréquentation des sacremens, le

souvenir habituel de nos fins dernières, etc...

Cette sèche analyse suffit, ce semble, pour donner une idée du genre de l'orateur, de l'habileté de ses plans, de la sagesse de ses aperçus, de la vérité de ses tableaux. Que seroit-ce si nous avions pu y joindre les développemens?

Sur la demande du préfet de Maine-et-Loire, le ministre des cultes vient d'autoriser la reconstruction de la coupole et de la flèche du sud de la cathédrale d'Angers. On espère faire disparoître ainsi toutes les traces de l'incendie de 1831.

Averti par l'allocution de M. l'évêque d'Arras, que nous avons donnée dans le dernier numéro, le maire de la ville a compris combien étoient déplacés les ordres en vertu desquels les ouvriers avoient choisi le dimanche pour commencer les travaux sur les toits des bâtimens de Saint-Vaast, et il s'est rendu lui-même sur les lieux pour faire cesser ce scandale. Les fidèles se sont réjouis de cette juste réparation, obtenue par les plaintes trop légitimes du premier pasteur.

M. l'abbé Guyon, qui prêche l'Avent dans l'ancienne cathédrale de Toulon, et qui attire chaque jour une foule plus nombreuse, vient d'être l'objet des attaques et des insultes d'un journal de cette ville, l'*Eclaireur*, qui accuse sérieusement le prédicateur de peindre le vice sous des couleurs tellement vives, que des maris honnêtes et de vertueuses mères ont été obligés de défendre à leurs femmes et à leurs filles d'aller l'entendre, pour ne pas exposer leur vertu à rougir, ou leur innocence à se perdre. Comme cela est vraisemblable, dit à ce sujet la *Gazette du Midi*, et surtout comme cela est vrai! Ne faut-il pas admirer les scrupules du journaliste qui se montre plus sévère qu'un prêtre, et qui s'alarme de la censure des vices de notre temps? Les auditeurs de nos grands orateurs chrétiens étoient moins difficiles, et ne trouvoient pas mauvais qu'on flétrît en chaire les désordres du monde. Il est à croire que ne pouvant reprendre M. l'abbé Guyon sur sa politique, on a voulu trouver sur un autre point matière à scandale; mais en vérité n'est-il pas plaisant de voir un journaliste se montrer si timoré, si susceptible, si aisé à s'effrayer? Ne seroit-il pas possible qu'il y eût là autre chose que du zèle? Quand on voit un si grand nombre de femmes et 15 à 1800 hommes se presser le soir sous les voûtes de la cathédrale, n'est-on pas disposé à se rassurer sur l'effet moral des discours, et ne pourroit-on pas soupçonner que c'est cette affluence même qui a déplu à quelques personnes, et qu'on est piqué de voir la population accourir autour de la chaire chrétienne? Les autres reproches que l'*Eclaireur* fait à M. l'abbé Guyon sont de la même force, et nous nous dispenserons d'y répondre.

Une dame luthérienne a fait abjuration le 24 novembre dernier, entre les mains de M. le curé de Saint-Pierre de Mâcon; cette dame est âgée de 63 ans, et veuve.

Le 13 décembre, le tribunal correctionnel de Mâcon a jugé les trois jeunes gens qui avoient insulté et frappé M. l'abbé Moreau, vicaire de Saint-Pierre, comme nous l'avons raconté. Les prévenus étoient au nombre de trois, Guillemet, Aubaille et Laurin. Le premier, qui n'a que dix-sept ans, a été condamné à cinq mois de prison, et Aubaille à quarante jours. Le troisième a été acquitté. On ne trouvera pas ce traitement trop sévère, pour des *gamins* qui commençoient de si bonne heure le métier de tapageurs et de vauriens.

Une lettre insérée dans la *Gazette de Metz* se plaint de la publication d'un *almanach* qui a paru à Nancy, sous ce titre : *Le Messager Lorrain pour* 1837. L'auteur de cet *almanach* a consacré dix colonnes au récit du hideux procès de Delacolonge, et pour faire encore plus d'effet, il a orné sa couverture d'une vignette aussi détestable sous le rapport de l'exécution, que sous celui du sujet; vignette qui représente ce prêtre coupable, armé d'un couteau, et s'apprêtant à mettre en pièces sa victime. L'intention du récit et de la vignette est bien évidente, on veut rendre le clergé odieux, on veut faire retomber sur toute une classe le crime d'un seul. Il est aisé de prévoir l'effet que produira la relation et la gravure sur les habitans des campagnes. Les pauvres curés en éprouveront des avanies; des hommes grossiers confondront tous les prêtres avec un misérable qui avoit oublié tous les devoirs de son état, et les enfans eux-mêmes apprendront à mépriser celui qui doit leur donner des leçons de religion et de vertu. L'éditeur du *Messager Lorrain* n'a-t-il pas bien à se féliciter d'un résultat si moral?

La ville de Morez, chef-lieu de canton, diocèse et arrondissement de Saint-Claude, a été autorisée, par ordonnance du 2 de ce mois, à emprunter de M. le curé de cette ville, pour dix ans et sans intérêt, la somme de 10,000 fr. qui sera employée à bâtir un presbytère.

Après trois ans des plus vives instances, le gouvernement vient de rendre à M. l'évêque de la Corse les anciens bâtimens du séminaire fondés par la piété de ses anciens prédécesseurs, et qui avoient servi depuis la première révolution jusqu'à ce jour, d'hôtel de préfecture. L'inauguration de cet établissement, approprié à sa nouvelle destination, a été faite le 24 octobre dernier, à l'occasion de la rentrée du grand-séminaire, par une messe solennelle chantée dans la cathédrale et par un discours de circonstance prononcé par M. Pino, premier vicaire-général. Après la messe, M. l'évêque accompagné de son chapitre, du clergé de sa ville épiscopale et de tous les élèves, au nombre de 115, s'est rendu processionnellement dans le grand-séminaire où il a adressé une allocution touchante au clergé sur la solennité qui l'avoit réuni.

On a à se féliciter des heureux effets qui doivent résulter pour l'Eglise de Corse, de cet établissement où les jeunes clercs trouveront une instruction dont ils avoient été privés depuis si long-temps.

C'est pour obtenir plus sûrement ces heureux effets qu'un petit-séminaire a été ouvert le 5 novembre dernier dans une maison louée à cet effet. L'exiguité du local n'a pas permis d'en recevoir plus de 140. On doit passer sous silence toutes les contrariétés que des hommes d'un libéralisme tracassier ont fait éprouver au prélat pour l'ouverture de cet établissement, mais grâce à sa fermeté elles ont été toutes surmontées.

Le croiroit-on? C'est après que M. l'évêque avoit loué une maison pour servir de petit-séminaire et y avoir fait les travaux d'appropriation au vu et au su de tout le monde, travaux qui ont duré quatre mois; c'est après en avoir annoncé l'ouverture par une lettre pastorale et un prospectus dont l'inspecteur des études en Corse a eu très-certainement connoissance; c'est après avoir vu arriver les directeurs dudit établissement cédés par M. l'évêque de Grenoble; c'est enfin après avoir été témoin de toutes les dépenses faites pour l'achat du mobilier, qu'on s'est avisé de protester contre l'ouverture du petit-séminaire, la veille même de

la rentrée des élèves. On a invoqué tardivement les malheureuses ordonnances de 1828, et l'on a menacé même de recourir à la force armée dans le cas où M. l'évêque refuseroit de se rendre à l'injonction de M. l'inspecteur des études. Mais le prélat, fort de son droit et sûr d'avoir satisfait à toutes les exigences de la loi, a cru devoir procéder à l'ouverture de son petit-séminaire, et l'a fait aux applaudissemens de toute la Corse

Les dépouilles des églises d'Espagne vont enrichir des spéculateurs. Le chebec anglais les *Quatre-Amis*, capitaine Testa, est arrivé dans le port de Marseille avec un chargement de quatre-vingt-treize cloches en bronze et d'autres objets provenant des églises et couvens d'Espagne. Ces cloches ont été débarquées sur le quai. Qu'en veulent faire les spéculateurs? Est-ce pour les fondre ou pour les vendre? La pauvre Espagne va voir disparoître dans ce gaspillage les dons de la piété pendant dix siècles, et ce que les Maures avoient épargné va tomber sous le marteau des bandes noires, sans aucun profit durable pour le trésor, et pour le seul bénéfice de quelques hommes avides.

Le nouveau collége des Jésuites à Schwytz a été ouvert le 4 novembre dernier, jour de la fête de saint Charles, pour mettre l'établisement sous la protection de ce grand saint, dont la juridiction s'étendoit sur une partie de la Suisse. M. l'archevêque de Carthage, nonce en Suisse, a célébré la messe du Saint-Esprit à laquelle assistoient les autorités du canton, les maîtres et leurs élèves. Le nombre de ceux-ci s'élève déjà à près de cent. Cette partie de la Suisse se réjouit beaucoup d'avoir vu se former un établissement dont les résultats peuvent être si utiles pour la religion et la société.

POLITIQUE.

Quand les généraux de l'ancienne Rome revenoient d'une guerre heureuse, leur premier soin étoit de paroître dans les temples pour y rendre grâces aux dieux. Ce n'est certainement pas une raison comme celle-là qui a pu inspirer à M. le duc de Nemours, à son retour de l'expédition de Constantine, l'idée de se transporter solennellement à la grande mosquée d'Alger pour y poser la première pierre d'une colonnade destinée à lui servir de péristyle et d'embellissement. Il auroit dû sentir qu'il n'avoit d'actions de grâces à rendre à Mahomet sous aucun rapport, et que c'étoit un soin qu'il convenoit de laisser aux Arabes par plus d'un motif.

Ce qui semble indiquer combien ce jeune prince est déjà mal conseillé, c'est d'abord cette démarche; ensuite celle qu'il a faite en l'honneur de la synagogue des Juifs d'Alger; et enfin celle qu'il n'a pas faite en faveur de son propre culte. Nous serions bien trompés si c'est ainsi qu'on attire les bénédictions du ciel sur les armes et les entreprises de la France. Il y a plus; ce n'est pas même ainsi qu'on doit s'attirer l'estime et le respect des barbares, lesquels ne peuvent voir dans de pareils actes que la pensée de les surprendre et de leur faire humblement la cour par des hypocrisies.

Dans les commencemens de son expédition d'Egypte. Bonaparte avoit aussi paru vouloir se concilier la faveur des Musulmans par des simagrées semblables, en affectant d'adopter leur sentence: *Dieu est dieu, et Mahomet est son prophète.* Il s'aperçut facilement que cela n'étoit bon qu'à lui attirer la déconsidération et le mépris; et il se hâta d'y renoncer. Nous croyons que ce qui ne lui a pas réussi en ce genre ne réussira pas mieux à d'autres, et qu'ils feroient très-bien d'y renoncer comme lui.

Nous ne savons jusqu'à quel point la prochaine session des chambres pourra relever et agrandir les questions politi-

ques qu'elle trouvera sur le tapis, telles que les journaux de la révolution les ont préparées entre eux. Mais, assurément, rien de plus mesquin et de plus misérable ne s'est vu, même sous le soleil de juillet, où les choses tristes et dignes de pitié ne nous ont cependant pas manqué. Croiroit-on jamais en effet qu'au milieu des désastres et des deuils de toute espèce qui affligent la France, l'unique préoccupation des esprits contemplatifs qui se mêlent d'y chercher remède, est d'examiner si la guérison nous viendra plus sûrement de M. Thiers que de M. Guizot, par la main des hommes du mouvement révolutionnaire, que par celle des hommes du *statu quo*!

Il nous semble pourtant que ce seroit une question bien facile à décider, si l'on vouloit se borner tout simplement à déclarer que notre mal est incurable, et que les médecins de juillet n'y peuvent rien. Nous les avons tous vus à l'œuvre les uns après les autres : médecins du 13 mars; médecins du 11 octobre; médecins du 22 février; médecins du 6 septembre; il n'est pas un de ces hommes de l'art qui ne nous ait administré ses drogues. Qu'en est-il résulté pour nous? De forts gros mémoires de leur pharmacie; et puis c'est tout.

Maintenant on nous annonce une nouvelle consultation à l'arrivée de la chambre des députés; et ce que l'on se promet de l'objet de cette consultation revient toujours à vous dire qu'il s'agira de décider si ce sont les drogues de la doctrine qui doivent être préférées à celles du tiers-parti, ou les drogues du tiers-parti qui doivent être préférées à celles de la doctrine. Du reste, on ne nous annonce point de rabais sur le prix; toute la question est de savoir quels seront les pharmaciens qui en auront la fourniture. Mais pour ce qui est de purger la France de ses humeurs révolutionnaires, il n'y a pas la moindre apparence qu'on y songe; et bien certainement, ce n'est pas la chambre des députés que vous connoissez, qui se chargera d'y faire songer personne. Pour nous qui ne voulons pas abuser nos lecteurs, ce que nous trouvons de plus court et de plus sûr, est de ne rien leur promettre qui vaille; sauf à convenir ensuite franchement, s'il nous arrive quelque chose de bon, que nous ne comprenons rien à la France de juillet.

PARIS, 21 DÉCEMBRE.

M. Brugnière vient d'être nommé juge au tribunal de première instance de Villeneuve-d'Agen. M. Pouguy a aussi été nommé juge au tribunal de Chaumont.

— MM. les députés seront convoqués pour le 26 en réunion particulière, présidée par le doyen d'âge, M. de Gras-Préville. On tirera au sort la grande députation d'usage.

— Un journal prétend que le discours de la couronne mentionnera un excédant de recettes sur les dépenses de 1836, et que le ministère compte beaucoup sur cette nouvelle pour paralyser l'effet produit par les désastres de Constantine.

— Le ministre de la guerre a reçu hier du maréchal Clausel l'état numérique des officiers, sous-officiers et soldats morts, tués, égarés et blessés pendant l'expédition de Constantine. D'après cet état, il y a eu 10 officiers morts, tués et égarés, et 16 blessés. Les sous-officiers et soldats ont eu 443 hommes morts, tués et égarés, et 288 blessés.

— Le maréchal Clausel est arrivé à Toulon, et sous peu de jours il sera à Paris. Le général Damremont doit aller prendre le commandement d'Alger pendant l'absence du maréchal.

— D'après la *Gazette du Midi*, on a perdu 60,000 rations. 150,000 cartouches, des canons et beaucoup d'équipages de campagne. Son correspondant, qui lui écrit d'Alger, dit que le maréchal a été reçu très-froidement par la population.

— Le second bataillon du 2[e] léger, commandé par M. Changarnier, est rentré à Alger. Les officiers ont décidé à l'unanimité qu'une épée seroit offerte par eux à leur brave commandant, dont la

fermeté avoit empêché de plus grands malheurs pendant la désastreuse retraite de Constantine. M. Changarnier est un ancien officier de la garde royale.

— Un journal a publié que le 47ᵉ de ligne avoit manqué de courage pendant la retraite. Cette nouvelle étoit heureusement controuvée. Ce régiment étoit à Tlemsen, et quelque temps auparavant il avoit été mis à l'ordre du jour pour sa belle conduite devant l'ennemi.

— Le *Journal des Débats* annonce que le ministère prépare une seconde expédition; elle aura lieu au mois de mars.

— Depuis qu'il est question d'une nouvelle expédition contre Constantine, des demandes multipliées sont adressées au ministre de la guerre, par des officiers de tout grade, qui sollicitent la permission de servir comme volontaires dans le corps d'armée destiné à cette expédition.

— Il y a eu une grande réunion de généraux ce matin au ministère de la guerre.

— La *Paix* dit que le général Castellane, qui commande dans les Pyrénées-Orientales, a reçu l'ordre de faire embarquer à Port-Vendre, le 1ᵉʳ régiment d'infanterie de ligne et le 1ᵉʳ léger, qui devront se rendre à Bone immédiatement.

— Le *Messager* attribue à M. Thiers un article publié par le *Journal de Paris*, et dans lequel le ministère du 6 septembre est accusé d'avoir été seul la cause du désastre qui a terminé l'expédition de Constantine.

— Le duc de Nemours étoit attendu ce soir à Paris.

— Le chevalier de Lima, envoyé de Portugal à Paris, a annoncé, assure-t-on, à M. Molé, qu'il résignoit ses fonctions, ne voulant pas prêter serment à la constitution de 1822.

— D'après le *Nouvelliste Vaudois*, M. Agenor de Gasparin, qui est allé en Suisse avec une mission du ministre de l'intérieur, va épouser mademoiselle Boissier, de Genève.

— On annonce que M. Lebas, architecte de l'église Notre-Dame-de-Lorette, vient de recevoir la décoration de la Légion-d'Honneur.

— A une réunion mensuelle des maires et adjoints de la ville de Paris, une commission a été nommée pour examiner le nouveau projet de loi sur la garde nationale : deux maires députés de Paris, MM. Moreau et Démonts, font partie de cette commission. Le rapport de cette commission ne tardera pas à être fait à l'assemblée des maires et adjoints, cette loi étant une des premières qu'on doive soumettre à la discussion des chambres.

— On ne doit pas, dit-on, reproduire cette année la loi d'exercice sur le sucre indigène; le gouvernement se borneroit à réduire les droits sur les sucres coloniaux.

— M. Jollivet, député, vient d'être nommé avocat du ministère de la guerre; 3,000 fr. sont attachés annuellement à cette place.

— Le maréchal Soult, dont l'arrivée à Paris a été si souvent annoncée, est décidément attendu pour la fin du mois.

— M. Villemain, secrétaire perpétuel de l'Académie française, vient d'être élu membre de la commission du *Journal des Savans*, en remplacement de M. Reynouard, décédé.

— Le baron Michel est nommé médecin principal à l'hôpital du Gros-Caillou.

— Le ministre de la guerre a, par un arrêté en date du 12 décembre, réglé les entrées particulières et ordinaires dans tous les bureaux qui dépendent du ministère. Cet arrêté vient d'être placardé à toutes les portes et dans tous les bureaux.

— La première chambre de la cour royale vient de condamner l'administration des messageries royales à payer à M. Capron une pension alimentaire de 800 fr. par année, insaisissable, par suite d'une blessure reçue par M. Capron lors du renversement d'une diligence dans un fossé.

— La *Gazette de France*, la *Quotidienne* et la *France* ont été citées directement pour

comparoître, le 23 de ce mois, devant la cour d'assises.

— Le rapport de la dernière expédition du brick la *Recherche*, publié par le *Moniteur*, mentionnoit le bruit répandu à la côte d'Islande, qu'un bâtiment hollandais avoit vu sombrer un brick de guerre français à quelques milles au large du cap Staalbierg, dans les derniers jours d'août 1833. Toutes les circonstances recueillies sembloient se rapporter au brick la *Lilloise*, et enlever le peu d'espérance qu'on pouvoit encore avoir. Mais une lettre de M. Hoogendyk, armateur du bâtiment désigné, reçue pas la famille de M. de Blosseville, commandant de la *Lilloise*, constate que ce brick de guerre français a été vu pendant une tempête par l'équipage de son bâtiment pêcheur, mais que cette rencontre a eu lieu le 19 juillet 1833. Les dernières dépêches de M. de Blosseville sont du 5 août suivant.

— La séance de réception de M. Guizot à l'Académie aura lieu demain.

— Le gaz a fait explosion dans le magasin de M. Farge, fabricant de parapluies, demeurant passage des Panoramas. En l'allumant, le feu s'est dans l'instant communiqué au premier étage. Les vitres, les glaces, les montres ont été brisées. Personne n'a été blessé.

— M. Green, qui a fait vendredi dernier sa 227e ascension, est descendu quelques heures après à un mille au-delà de Vitry, parce que ses compagnons de voyage désiroient rentrer le même jour à Paris.

Cinq minutes après avoir quitté la terre, M. Green est parvenu au dessus des nuages, et s'est trouvé dans une atmosphère où le soleil brilloit du plus vif éclat. Le thermomètre marquoit 87 (Farenheit).

La nacelle étoit occupée par lord Yarmouth, M. R. Hughes. M. Pilté, madame Roscoe et une autre personne. Chaque voyageur avoit payé 600 fr.

M. Green qui fera bientôt un nouveau voyage aérien s'est, dit-il, élevé plusieurs fois à 6000 toises. A cette hauteur sa respiration n'éprouvoit aucune gêne.

NOUVELLES DES PROVINCES.

M. Harlé, député de la Somme, n'a pas été réélu membre du conseil général.

— On a fait le 16 à Avesnes de nombreuses arrestations. Plusieurs militaires se trouvent sous la main de la justice. Un sous-officier du 6e, en garnison dans cette ville, est, dit-on, particulièrement compromis. Il paroît qu'il est question d'un complot républicain. On devoit s'emparer du colonel du 6e, afin d'en obtenir les clés de la poudrière de la Madeleine, dont ce chef étoit dépositaire en l'absence du commandant d'artillerie.

— Le *Journal de Rouen* eut à soutenir il y a dix jours, à cause de l'un de ses articles, un procès sur une plainte portée par les membres du comité d'instruction primaire, qui se sont constitués parties civiles à l'audience. Il fut acquitté. Pour le compte-rendu de ce procès, le *Journal de Rouen* a comparu le 19 devant la cour d'assises de la Seine-Inférieure, jugeant cette fois sans assistance du jury. M. le procureur-général Mesnard qui portoit la parole pour la première fois depuis son installation, a soutenu l'accusation, et a dit que le *Journal de Rouen* avoit été infidèle et de mauvaise foi en accusant la cour d'avoir entravé la défense et représentant le jury comme ayant seul compris la justice, en constatant une interruption dans la publicité de l'audience, et enfin, en reprochant au président la partialité de son résumé. M. Brière, gérant du *Journal de Rouen*, a été condamné à deux mois de prison et 3,000 fr. d'amende.

— La ville d'Aubigny (Cher) a été fort maltraitée, le 8, par un débordement de la Nère. De gros murs de la ville et des maisons ont été renversés. Dans plus de cent habitations l'eau est montée à cinq pieds, et dans d'autres, elle a atteint dix pieds; aussi les pertes ont elles été énormes. On a à signaler beaucoup de traits de courage de la part des autorités et des habitans.

— On écrit de Vannes que M. Froi-

dure, l'une des victimes de Severac, a aussi succombé. Il paroît qu'on pourra sauver MM. Dupont et Baron qui ont été couverts de blessures par l'assassin.

— Le ministre de l'intérieur vient de décerner au sieur Moussu, sergent-tambour de la garde nationale de Limoges, une médaille d'or pour avoir sauvé, le 11 juillet, au péril de sa vie, le sieur Baronnet, qui se noyoit dans la Vienne.

— Le payeur de la Haute-Vienne, qui a pris la fuite laissant dans sa caisse un déficit de plus de cent mille francs, n'a pas encore été arrêté.

— Le 18, on craignoit à Lyon un nouveau débordement du Rhône. La Saône aussi étoit fort grosse.

— M. Theron, conseiller à la cour royale d'Agen, vient de mourir à Cahors, sa ville natale.

— Le gouvernement vient d'envoyer au musée de Nîmes le tableau de M. F. Smith, représentant le *Songe d'Athalie*, décrit par Racine.

— Le maréchal-de-camp baron Gazan, qui va remplacer le général de Cubières dans son commandement d'Ancône, est arrivé à Marseille le 14 décembre.

— Les principaux habitans de Bayonne, Dax et Mauléon viennent d'envoyer aux Tuileries une pétition pour obtenir la formation de ces trois arrondissemens en un département, qui porteroit le nom de l'*Adour*, et dont le chef-lieu seroit Bayonne.

— Le bandit Falconetti, qui depuis cinq ans répandoit la terreur dans l'arrondissement de Corte (Corse), où il avoit fixé le théâtre de ses crimes, vient d'être arrêté. Les voltigeurs, après bien des recherches, ont trouvé Falconetti au fond d'un trou qu'on avoit creusé pendant la nuit, et qu'on avoit eu soin de recouvrir de paille.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le 12, la discussion du rapport de la commission relatif aux pouvoirs exceptionnels réclamés par le ministère n'étoit pas terminée. Cette séance a été comme les précédentes passablement dépourvue d'intérêt. Seulement on a vu la révolution se disputant avec elle-même; M. Lopez, ministre de l'intérieur, demandant, au nom de l'ordre, des pleins pouvoirs pour arrêter les individus, les emprisonner et les expulser du territoire, sans avoir recours aux formes judiciaires, pendant que M. Olozaga, passablement révolutionnaire aussi, sollicitoit de la chambre, également au nom du bon ordre, le refus de ces mesures, dont, selon lui, 12 millions d'Espagnols pourroient être victimes. Il est probable que dans cet énorme chiffre, M. Olozaga a entendu confondre la population de l'Espagne proprement dite, qui compte un peu plus de 10 millions d'ames, avec les colonies. M. Lopez et M. Olozaga, parlant tous deux au nom de l'ordre, prouvent que les révolutionnaires ont tous les mêmes grands mots à la bouche dès qu'il s'agit d'abuser les masses.

— Un ministre parlant à la tribune, et voulant justifier des arrestations, a dit que l'un des individus arrêtés avoit sur lui les portraits de Louis XVI et Louis XVIII, et que cela prouvoit que les conspirations sont loin d'être éteintes. Malheureuse nation!

— Une séance secrète a dû être tenue le 13, à l'occasion du refus d'Alaix, de remettre le commandement de ses troupes à Narvaez, et de la révolte des soldats au moment où ce dernier venoit pour les commander.

— Il paroît que 800 hommes de la division Alaix, après avoir déserté, se sont donné pour chefs des sergens et sont entrés dans la ville de Jaen, où ils se sont livrés aux plus grands excès. Les correspondances libérales de Madrid annoncent que Narvaez s'est porté en toute hâte vers Jaen, et a réussi à faire rentrer ces soldats dans l'ordre en faisant fusiller les plus coupables.

— Plusieurs courriers partis de Madrid ont été enlevés par des détachemens

carlistes sur différens points des provinces voisines.

— On lit dans le *Moniteur :*

« Il n'y avoit rien de nouveau à Bilbao le 15. Le mauvais temps a empêché les carlistes d'agir contre la ville, et Espartero n'a encore rien fait.

» Les carlistes ont appris qu'un corps de leurs troupes est arrivé à Belorado le 13. On ignore si c'est Gomez ou Cabrera. Deux bataillons sont sortis de Vittoria pour garnir l'Ebre.

» Les dernières nouvelles officielles de Madrid annoncent que le 10 Alaix est arrivé à Atiensa, six heures après le départ de Gomez.

» Le 8, San Miguel a atteint encore le reste de Cabrera, et lui a tué ou pris une centaine d'hommes et de chevaux ; il fuyoit vers Albarasin.

» La sixième clause qui permet l'exil des conspirateurs a passé à la majorité de 94 contre 53. »

Les troupes royalistes dont la feuille officielle signale la présence le 3 à Belorado sont, assure-t on, les troupes de Gomez. Belorado est à huit lieues de Burgos.

— L'insurrection du 4e bataillon de la légion anglaise à Saint-Sébastien a été assez sérieuse pour forcer le colonel à la fuite, heureux d'échapper à la fureur des soldats.

— Le bruit couroit à Londres, le 17, que le gouvernement britannique avoit résolu d'envoyer en Espagne 10,000 hommes pour prendre possession de Saint-Sébastien, et le garder jusqu'au paiement des armes et munitions envoyées par l'Angleterre au gouvernement révolutionnaire d'Espagne.

— Le roi Charles V a pris le deuil pour trois mois, à l'occasion de la mort de S. M. le roi Charles X.

— On lit ce soir dans la *Charte de* 1830 :

« Espartero a quitté, le 15, ses positions sur la Cadagua, et s'est replié sur Portugalette avec son artillerie et son pont ; il attend quatre nouveaux bataillons. Les carlistes ont occupé les positions qu'il abandonnoit, et le 16 ils ont remis toutes leurs pièces en batterie contre la place.

» On dit qu'une des colonnes de Gomez est arrivée à Briviesca le 14. »

On annonce que le baron Mortier, ambassadeur français à La Haye, quittera bientôt cette résidence. On ne désigne pas son successeur.

— M. Pozzo di Borgo est attendu à Londres pour les premiers jours de janvier.

— Un journal dit que M. de Polignac a été reçu par le roi d'Angleterre. Il paroît que M. Sébastiani est allé rendre visite à l'ex-prisonnier de son gouvernement.

— On a découvert à Berne que des membres *de la jeune Allemagne* avoient réussi à reporter sur une pierre lithographique la formule des passeports, et en avoient profité pour se procurer de faux passeports.

Des journaux suisses avoient annoncé que le docteur Ohm avoit été enterré vivant, bien qu'on eût soumis son cadavre à l'examen de plusieurs médecins. On écrit de Obwalden pour démentir complètement cette nouvelle.

— On écrit de Cagliari (Sardaigne) que trois navires marchands ont péri dans les tempêtes des derniers jours de novembre; le vaisseau français le *Suffren*, faisant route pour Mahon fut obligé de relâcher dans le port de San Pietro, où la foudre tomba, mais sans grave dommage, sur sa batterie supérieure.

— A la date du 6, le choléra diminuoit à Naples.

— Un journal de Lisbonne donne des nouvelles de cette capitale jusqu'au 4. Les miguélistes continuent à se remuer, et l'argent est toujours fort rare dans les caisses du trésor. Un décret ordonne la levée de 8,700 hommes. Un autre décret est relatif à la réorganisation de la garde nationale.

— Le grand-duc Michel étoit le 14 à Francfort.

— A la date du 1er, l'empereur d'Au-

triche, dont nous avons annoncé l'indisposition, étoit parfaitement rétabli.

— On maudit à Cracovie les dernières trames révolutionnaires qui ont nécessité son occupation. Le commerce et l'industrie seront long-temps paralysés.

— D'après les nouvelles du 1er décembre, tout esprit de trouble et d'hostilité semble éteint en Pologne.

— Parmi les embellissemens que l'empereur Nicolas vient de faire exécuter à Saint-Pétersbourg, on remarque deux ponts construits entièrement en granit.

RÉCITS DE L'HISTOIRE DE FRANCE, faits aux jeunes enfans, par M. Hesse.

Ces récits sont rangés par races et par règnes; ils sont nécessairement courts, l'auteur ayant voulu embrasser toute l'histoire de France dans un volume qui n'a pas 200 pages. Il entre aussi quelquefois dans des détails de mœurs: ainsi aux pages 19 et 20 il parle des mœurs des Français au VIe siècle; je ne répondrois pas qu'il n'y eût là quelque exagération. Il nous semble aussi que M. Hesse mêle aux récits des premiers temps des choses de notre époque. Ainsi il dit que Clovis fut baptisé à Reims *dans le département de la Marne*; on est un peu étonné voir le département de la Marne figurer au VIe siècle. Un peu plus loin, M. Hesse parle des préfets du département et de la Légion-d'Honneur.

L'auteur peint assez bien quelques règnes il parle avec respect de saint Louis, mais on pourroit trouver qu'il juge quelquefois les temps anciens avec les idées de son temps. Il applaudit à la révolution de 1789 et aux décrets de la *nuit immortelle* du 4 août. Il glisse très-légèrement sur le règne de la terreur et ne dit pas un mot de la proscription de la religion, de la persécution contre le clergé et du massacre des prêtres. Plus tard il passe entièrement sous silence le concordat de 1801 et le rétablissement de la religion en France. Est-ce que ces événemens sont sans intérêt et qu'il n'eût pas été à propos d'en instruire les enfans? Enfin l'auteur approuve assez la révolution de juillet et dit que le peuple fut alors *justement indigné* contre Charles X.

Ces *récits*, je le crains, ne donneront pas toujours aux enfans des idées justes sur notre histoire. L'auteur exagère les abus de l'ancien régime, en même temps qu'il dissimule les horreurs de la révolution; c'est une double partialité.

(Voir notre N° du 29 novembre pour cet article et le suivant.)

MANUEL DE CHRONOLOGIE UNIVERSELLE, par M. Sédillot.

Ce *Manuel* est divisé en trois parties. Dans la première, après quelques notions générales, on donne des tables chronologiques des princes et chefs pour tous les états anciens et modernes. Ces tables n'offrent que les noms et les dates. On y trouve la chronologie des Juifs, celle des grands états de l'Orient, celle des républiques grecques et romaine, et enfin celle des états de l'Europe jusqu'à nos jours.

La deuxième partie contient une table synchronique des hommes célèbres qui ont vécu dans le même siècle, soit avant, soit après J.-C., et un tableau chronologique des principales découvertes dans les sciences, dans les arts et en géographie.

La troisième partie se compose d'un dictionnaire alphabétique des savans et hommes illustres avant et après J.-C. Chaque nom n'occupe pas plus d'une ligne. On indique le pays, la profession, la date de la mort du personnage. Nous ne répondrions pas que tous les noms soient précisément *illustres*, mais ils sont tous plus ou moins connus. Il y a bien quelques omissions; par exemple, nous avons remarqué que Benoît XIV, un des écrivains les plus savans et les plus féconds du XVIIIe siècle, n'étoit nommé ni dans la table synchronique ni dans le dictionnaire; c'est une omission étonnante. Il est vrai que Benoît XIV est porté à l'article des papes, mais cela ne dispensoit pas de le citer à l'article des écrivains et des hommes illustres.

Ce volume qui est tout en dates en offre, dit-on, plus de 20,000, c'est une espèce de résumé de l'histoire et un moyen de classer la chronologie dans la tête des jeunes gens.

LA DÉVOTION RÉCONCILIÉE AVEC L'ESPRIT (1).

Cet ouvrage avoit déjà rendu de grands services à la religion en combattant victorieusement un de ces sots préjugés que la mauvaise foi propage et que l'ignorance adopte sans examen. Les augmentations qu'y ont faites les nouveaux éditeurs ne peuvent que le rendre beaucoup plus utile encore en prouvant par des faits nombreux et authentiques, la vérité que son premier auteur s'étoit contenté de démontrer par le raisonnement. Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à le propager ; il doit en résulter un grand bien pour la religion, et nous félicitons sincèrement la *Bibliothèque universelle de la jeunesse* d'avoir commencé ses publications par celle d'un ouvrage aussi utile.

C'est par erreur que dans une précédente annonce l'auteur de l'ouvrage avoit été nommé Lefranc de Campignon; tout le monde sait que le livre est de M. Lefranc de Pompignan, évêque du Puy, puis archevêque de Vienne, un des prélats les plus estimables et les plus instruits du clergé de France dans le dernier siècle.

Nous croyons devoir prémunir nos lecteurs, à l'approche du nouvel an, contre la supercherie de quelques individus qui vont de maison en maison offrir du chocolat, qu'ils disent sortir de la fabrique de l'*Infirmerie de Marie-Thérèse.*

L'*Infirmerie* a établi quelques dépôts dans Paris, mais elle n'a donné mission à personne de colporter ses chocolats, et l'on peut être persuadé que ceux que l'on offre de la sorte au public ne proviennent pas de sa fabrique, l'une des plus renommées de Paris, comme on le sait, pour le choix de ses cacaos et le soin tout particulier que l'on apporte à leur manipulation.

Nous n'avons pas besoin de recommander à nos lecteurs l'*Infirmerie de Marie-Thérèse* ; ils savent que c'est le seul asile ouvert aux infirmités et à la vieillesse des membres du clergé; mais ce que tous ne savent peut-être pas, c'est que cet admirable établissement n'a d'autres ressources que les offrandes de la charité et la pieuse industrie de sa fondatrice.

Le prix des chocolats varie de 2 à 6 fr.

Pour se procurer promptement la qualité et la quantité qu'on désire, quelque peu considérable que soit la demande, il suffit d'écrire à madame la supérieure de l'*Infirmerie de Marie-Thérèse*, rue d'Enfer, 86. On reçoit sa demande *sans frais.*

Le principal dépôt, à Paris, est chez madame la vicomtesse de Chateaubriand, rue d'Enfer, 84 ; et pour les provinces, à Versailles, chez mademoiselle Morlière, rue du Plessis, 103; et à Besançon, chez mademoiselle Hautier, Grande-Rue, 97.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 21 DÉCEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 107 f. 80
QUATRE p. 0/0 j. de sept.—99 fr. 20
TROIS p. 0/0, j. de juin. — 79 f. 15
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr.00
Act. de la Banque. 2347 f. 70
Empr. national. 000 f. 00
Bons du Trésor. 3 0/0
Rente de la Ville de Paris. 000 00
Obl. de la Ville de Paris 1210 f. 00
Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00

Quatre Can., 0 00 f. 00	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth 785 fr. 00	Empr. r. d'Esp. 00 f. 0/0
R. de Napl. 97 f. 50	R. p. d'Esp. 00 f. 0/0
Emp. rom. 101 f. 0/0	Empr. Belge. 102 fr.
Cortès, 00 fr. 0/0	Empr. d'Haïti. 352 f.
R. d'Esp. 20 f. 0/0.	Empr. grec.. 00 00.

---

(1) 2 vol. in-18. Prix : 2 fr. à la *Bibliothèque universelle de la jeunesse*, rue Saint-Antoine, n° 76, à Paris.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP.
Quai des Augustins, n. 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2750.

SAMEDI 24 DÉCEMBRE 1836.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

PÉLERINAGE
A JÉRUSALEM ET AU MONT SINAI ;
PAR LE PÈRE DE GÉRAMB (1).

4e Article.

(Suite des Nos 2607, 2633 et 2701.).

Après avoir visité le sommet du mont Sinaï, comme on l'a vu numéro du 7 novembre 1833, M. de Géramb passa une partie du 3 mars à parcourir le désert qui borde le mont Horeb et le mont Sinaï, désert autrefois habité par des milliers de missionnaires. Deux Pères grecs, Jean de Céphalonie et Néophyte de Candie l'accompagnoient. Il gravit l'Horeb, et s'arrêta long-temps à la place où l'on raconte que se trouvoit Moïse lorsqu'il aperçut le buisson ardent. Le 4 au soir, il fit ses adieux à la communauté ; elle est composée de 45 à 50 religieux, dont plusieurs fort âgés. On pourroit s'étonner des dépenses qu'entraîne l'entretien de tant de personnes et de tant de bâtimens ; mais la dévotion à sainte Catherine procure beaucoup de ressources. Il arrive des dons de pays fort éloignés, mais les Arabes en enlèvent une partie. Les religieux n'exigent rien des voyageurs, mais ils comptent sur quelque marque de reconnoissance. Le Père de Géramb se loue beaucoup de leurs prévenances. Il partit le 5 mars et arriva le 15 au Caire, après avoir passé par Suez.

(1) 3 vol. in-8°, avec portrait et gravures, 22 fr. 50 c. ; 3 vol. in-12, 10 fr. Chez Ad. Leclere et Comp., au bureau de ce Journal.

Il y a là un excellent morceau sur le chameau. L'auteur fait remarquer l'attention de la providence, qui l'a placé dans le désert pour le service de l'homme, et qui lui a donné les qualités les plus propres pour cette destination. Volney lui-même a reconnu combien cet animal étoit heureusement approprié aux besoins du pays ; et ne voulant pas reconnoître la providence, il en fait honneur à la nature. Le Père de Géramb cite ce passage vraiment curieux, et qui montre toutes les préoccupations du philosophe.

Le voyage du pieux Trappiste paroissoit terminé, mais il se laissa persuader de faire une excursion dans la Haute-Egypte, avec des Français qu'il rencontra au Caire, M. le comte d'Estourmel et MM. de Goutant, ses neveux. Il parle très-rapidement de ce voyage :

« Je viens de visiter, dit-il, ces villes égyptiennes qui, pour la plupart, après avoir rempli le monde païen du bruit de leur grandeur, de leur puissance, de leur sagesse et de leurs arts, sembloient condamnées à l'oubli, et dont la science moderne est allée naguère réveiller la gloire endormie sous la poussière des siècles. Dendera, Thèbes, Carnac, Luxor, Esné, Edfou, Hermontis, Ombos, Sienne, l'île de Phylæ, etc., m'ont successivement montré presque tout ce que de nos jours les voyageurs les plus célèbres de l'Europe ont découvert de curieux, d'extraordinaire et de magnifique dans ceux de leurs monumens que le temps a respectés ou dont il a épargné les débris. J'ai vu de près leurs étonnantes ruines, les gigantesques chefs-d'œuvre de leur architecture, ces colosses, ces obélisques, ces

palais, ces temples, ces chapelles, ces hautes murailles chargées d'inscriptions, de bas-reliefs et de peintures, ces colonnes, ces sphynx, ces hypogées, ces tombeaux, qui attestent des conceptions, un travail et des efforts dont on n'eût cru capable, ni le génie, ni les forces de l'homme. J'ai habité, j'ai pris mes repas, j'ai dormi dans ces salles souterraines, sous ces voûtes sépulcrales où gisoient les Pharaons, ces Pharaons qui, par tous les moyens que leur donnoit leur pouvoir, avoient cherché à assurer l'inviolabilité de leurs tombes, et cependant leurs tombes furent violées; des mains avides fouillèrent dans leurs entrailles embaumées pour y trouver un peu d'or, et puis dispersèrent leurs restes outragés; j'ai même voulu saluer cette fameuse statue de Memnon si vantée dans l'histoire; dès avant l'aurore, je me suis assis sur ses énormes genoux; mais je lui ai vainement demandé quelques-uns de ces sons harmonieux qui, selon les vieilles traditions, s'échappoient de sa poitrine de granit, et qu'au rapport de Tacite, entendit Germanicus.

» Mes regards se sont aussi promenés; ils ont erré au loin sur ces déserts, qui aux premiers âges de l'Eglise, et même dès le temps des persécutions, se peuplèrent de cénobites et d'anachorètes, sur ces déserts où vécurent dans le jeûne, dans la mortification, dans les austérités de la plus rude pénitence les Paul, les Hilarion, les Macaire, les Pacôme et leurs innombrables disciples. J'ai pénétré dans quelques-unes de ces grottes creusées çà et là, les unes par la nature, les autres par les mains des solitaires, et qui furent pour eux autant de cellules; j'ai contemplé, avec une satisfaction mêlée de tristesse, ces débris de monastères, d'antiques églises, et surtout ces sables arides, ces rochers, vaste théâtre où des milliers de chrétiens allèrent consacrer à la méditation des choses célestes les longues années de leur vie, prier Dieu, faire la guerre à leurs penchans, purifier leur cœur, et donner au peuple le plus superstitieux de la terre, le spectacle merveilleux des sacrifices et des vertus que la vraie religion peut inspirer. »

De retour au Caire, l'auteur logea encore chez les Franciscains; il y fut témoin d'une procession de la Fête-Dieu, qui eut lieu dans l'intérieur du couvent, avec beaucoup de pompe; plusieurs catholiques y assistoient avec recueillement. Il vit encore Mehemet Ali, et raconte en passant un horrible massacre de mameluks, par lequel le pacha signala, en 1811, les commencemens de son pouvoir. Il parvint à visiter quelques mosquées, ce qui autrefois n'étoit pas permis.

Le 5 juillet, il s'embarqua à Alexandrie, et le trentième jour arriva à Malte. Son séjour dans cette île lui donna occasion de connoître et de raconter les détails de la trahison qui, en 1798, livra Malte à Bonaparte. Ce morceau d'histoire est fort piquant; seulement l'auteur a cru devoir ne pas publier entièrement les noms de quelques personnages compromis dans cette ténébreuse affaire. Il parle ensuite de l'état actuel de l'île :

« Il est douloureux sans doute pour le peuple maltais, si pieux, si éminemment catholique, de ne plus vivre sous les lois paternelles d'un ordre qui, pendant trois siècles, fit son bonheur et sa gloire; plus douloureux encore d'être sous la dépendance d'une nation qui n'a ni les mêmes croyances ni les mêmes mœurs. Toutefois, combien est-il moins à plaindre que lorsqu'il s'est vu forcé de subir le joug que lui imposèrent des hommes qui, par leur naissance, appartenoient à la même foi, mais corrompus et pervertis par les doctrines dégradantes de l'impiété moderne? Bien qu'un schisme déplorable sépare l'Angleterre de l'Eglise romaine, le gouvernement anglais a le bon esprit d'accorder au culte catholique la même

protection que si c'étoit le sien propre. Il entoure l'évêque de respect et d'égards, il exige que les autorités civiles et militaires rendent les plus grands honneurs à la haute dignité dont il est revêtu; et ce respect, ces égards, cette protection ne se manifestent jamais avec plus d'éclat que lorsque la différence des religions a pu donner lieu à quelque trouble, à quelque irrévérence.

» Un major s'étant un jour permis de traverser à cheval une procession, le peuple l'invita à s'arrêter, le major insista, fit des menaces : il fut maltraité et faillit périr victime de son obstination. A peine échappé au danger, il alla porter ses plaintes au gouverneur, qui, loin de les trouver légitimes, condamna sévèrement sa conduite. Le même officier devint dans la suite général, puis gouverneur de l'île, et quelques maltais purent redouter sa vengeance. Mais il ne se ressouvint de sa faute que pour empêcher que ceux qui lui étoient subordonnés n'en commissent de semblables, et ne mit pas moins de zèle à protéger les cérémonies catholiques que celui dont il avoit essuyé les reproches. »

De Malte, le voyageur se rendit à Marseille, et puis directement au monastère de Saint-Urbain, en Suisse, où il avoit été accueilli en 1830, et où il se retrouva avec joie après tant de courses et d'agitations.

Il est peu de voyages aussi intéressans que celui-ci. La piété de l'auteur, son noble caractère, la vivacité de ses sentimens, la vérité de ses tableaux, la sagesse de ses réflexions, la variété de ses aventures, son style toujours naturel et pur, souvent animé et quelquefois même éloquent, tout cela jette sur l'ouvrage un intérêt qui attache et émeut le lecteur. Nous regretterions d'en avoir si peu cité, si nous ne pensions que ce peu de citations suffiront pour exciter à lire l'ouvrage même, et nous osons assurer que cette lecture fera passer des heures très-agréables, et ne sera pas sans utilité pour bien des personnes.

M. Tharin, ancien évêque de Strasbourg, qui est retiré à Turin, a adressé de cette ville à la *Quotidienne* une lettre sur un passage du dernier écrit de M. de La Mennais. Deux motifs nous engagent à reproduire cette lettre ; d'abord on sera bien aise de connoître le jugement d'un prélat si distingué sur le téméraire écrivain : ensuite sa lettre roule sur un point que nous n'avons point eu occasion d'examiner :

« Turin, 2 décembre 1836.

» Monsieur le rédacteur,

» Je viens de lire dans la *Quotidienne* un article de M. Poujoulat, sur un nouvel ouvrage de M. de La Mennais, intitulé : *Affaires de Rome*. Après avoir amèrement déploré les inconcevables égaremens de cet écrivain célèbre, après avoir cité plusieurs passages de son livre, où son talent se montrant dans un vif éclat, en fait regretter l'abus énorme, M. Poujoulat s'exprime de la sorte : « La chaire de Saint-Pierre n'a plus été pour lui la chaire éternelle, la chaire d'où les vérités descendent sur le monde, parce que le souverain pontife vouloit intervenir dans le domaine des choses politiques. » Tel est en effet le prétexte allégué par M. de La Mennais, pour verser le blâme sur le Pape qui a condamné ses doctrines de révolte contre les rois. Mais ce n'est là qu'un frivole prétexte, qui ne sauroit justifier sa résistance à l'autorité du chef de l'Eglise. Et quoique les colonnes d'un journal spécialement consacré par d'habiles écrivains à la politique et à la littérature, ne doivent point être remplies de discussions théologiques, j'espère cependant, monsieur, que vous jugerez utile d'y recevoir les observations suivantes sur le véritable objet de la décision de Rome, dans la condamnation prononcée contre les doctrines de l'*Ave-*

nir. Il s'agit d'ailleurs ici d'une controverse tout à la fois politique et religieuse, dont le bruit a retenti dans le monde politique, comme dans le monde religieux.

» M. de La Mennais se présente à ses lecteurs, sous l'aspect d'une noble victime de l'opinion qui proclame l'indépendance de la puissance temporelle, dans les choses purement temporelles. Cependant, dans la lettre encyclique qui condamne les doctrines de l'*Avenir*, le Pape ne censure point cette opinion; il se borne à rappeler l'enseignement de l'Eglise puisé dans l'Ecriture et la tradition sur la fidélité et la soumission dues aux souverains; et l'on n'y découvre pas la plus légère trace d'un jugement porté contre l'indépendance de la puissance temporelle dans les choses purement temporelles. Tout lecteur du dernier ouvrage de M. de La Mennais pourra facilement s'en convaincre en parcourant la lettre encyclique, placée au premier rang dans les pièces justificatives.

» Lorsque M. de La Mennais fut sollicité d'envoyer à Rome un acte formel de son adhésion aux doctrines énoncées dans ce jugement du siége apostolique, il écrivit au Pape Grégoire XVI, une lettre qui commençoit par ces mots : « Très-Saint-Père, il me suffira toujours d'une seule parole de Votre Sainteté, non-seulement pour lui obéir en tout ce qu'ordonne la religion, mais encore pour lui complaire en tout ce que la conscience permet. » Ces étranges paroles adressées au chef de l'église, dans une pareille circonstance, étoient, contre l'intention de M. de La Mennais, j'aime à le croire, extrêmement injurieuses et offensantes. Elles supposoient manifestement que le Pape pourroit lui demander une soumission à ses jugemens dogmatiques que la conscience lui défendroit d'accorder; elles révéloient déjà l'intention d'examiner et de juger le jugement même du suprême pasteur de toutes les Eglises, d'y donner son adhésion sur certains points et de la refuser *sur d'autres*. Et, en effet, après avoir déclaré qu'il admettoit la doctrine de l'encyclique en tout ce qui concerne la foi et la discipline de l'Eglise, M. de La Mennais ajoutoit que « si dans l'ordre religieux, le chrétien ne sait qu'écouter et obéir, il demeure à l'égard de la puissance spirituelle, entièrement libre de ses opinions, de ses paroles et de ses actes, dans l'ordre purement temporel. »

» Par ces dernières paroles, cet écrivain faisoit assez connoître l'intention où il étoit de continuer à prêcher aux peuples la croisade contre les rois. Cette résolution, suffisamment exprimée par cette restriction intempestive, et plus tard accomplie par la publication des *Paroles d'un Croyant*, ne put échapper à la pénétration du Pape et de ses conseillers, et une soumission absolue, *illimitée*, lui fut demandée. Mais en rejetant la restriction mise à son adhésion, Grégoire XVI ne porta point de jugement sur la doctrine qu'elle exprimoit. Dans sa sagesse, le chef de l'Eglise pensa qu'il ne convenoit point à sa haute dignité de disputer avec un simple prêtre, de lui reconnoître le droit de juger ses décisions dogmatiques adressées à toutes les Eglises du monde catholique, d'admettre les unes comme conformes à la vérité, et placées dans les limites de ses attributions, et de rejeter les autres, parce qu'en les rendant il auroit outrepassé ses pouvoirs. Tel fut le principal motif du rejet de la restriction mise par M. de La Mennais à son adhésion au jugement de Rome sur ses doctrines. En exigeant de lui une soumission absolue, le Pape ne prononça donc pas que, dans l'ordre purement temporel, la puissance temporelle est dans la dépendance de la puissance spirituelle. il fit seulement ce que lui commandoit de faire le sentiment de sa haute dignité, et le devoir rigoureux de maintenir son autorité de pasteur universel.

» Pour montrer dans sa personne une innocente et honorable victime d'un noble dévouement à la cause de la puissance temporelle, M. de La Mennais cite une lettre du cardinal Pacca, dans laquelle ce

vénérable doyen du sacré collége lui déclare que le Saint-Père désapprouve et réprouve même les doctrines de l'*Avenir* relatives « à la liberté civile et politique, lesquelles, contre ses intentions sans doute, tendent de leur nature à exciter et propager partout l'esprit de sédition et de révolte de la part des sujets contre les souverains. » Or, que signifient ces paroles, sinon que le Pape condamnoit, comme contraire à la fidélité et à la soumission dues aux souverains, la liberté civile et politique réclamée par M. de La Mennais, c'est-à-dire la liberté de provoquer les peuples à la sédition et à la révolte contre les gouvernemens monarchiques, la liberté de chasser les rois de leur palais, de renverser et briser leurs trônes, et de précipiter les états par d'affreux bouleversemens dans le chaos du crime et de l'anarchie. Or, le Pape réprouve cette liberté civile et politique, ou plutôt cette funeste licence décorée d'un nom qui n'est pas le sien, comme contraire aux maximes de l'Ecriture et des Pères sur l'obéissance due aux puissances temporelles. Son jugement ne porte donc point sur un objet purement temporel, purement politique, mais sur un objet vraiment spirituel; à savoir : sur les devoirs des sujets envers les souverains, devoirs religieux et sacrés qui font partie de la morale de l'Evangile, de l'enseignement de l'Eglise, comme les devoirs des enfans envers les auteurs de leurs jours. Loin donc de combattre l'indépendance de la puissance temporelle, le Pape la protége de tout l'éclat de sa dignité, de tout le poids de son autorité, contre les audacieux novateurs qui s'efforcent de l'anéantir en propageant parmi les peuples un esprit de sédition et de révolte.

» M. de La Mennais n'est donc ni le confesseur ni le martyr de l'indépendance de la puissance temporelle, il en est plutôt l'ennemi déclaré; et si les gouvernemens civils sont aujourd'hui perpétuellement agités par de vives alarmes, par de cruelles angoisses, si de temps en temps ils tombent avec fracas sous les coups de la révolte armée pour le malheur des nations meurtries, écrasées sous leurs sanglans débris, les grandes catastrophes qui compromettent leur indépendance et détruisent leur existence même, ne viennent certes pas de Rome. Les véritables auteurs de tant d'infortunes inouïes sont les novateurs et les factieux qui, comme M. de La Mennais, ne parlent aux peuples que pour leur dire : « Faites la guerre aux rois, renversez leurs trônes, et devenez heureux et libres ! »

» Veuillez agréer, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

» PAUL, *ancien évêque de Strasbourg.* »

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Sa Sainteté a reçu le 9 décembre en audience particulière, M. Diaz de Bonilla, qui lui a présenté ses lettres de créance comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du gouvernement du Mexique près le Saint-Siége. Sa Sainteté l'a accueilli avec bonté.

Le 5 décembre, le sacré collége a assisté dans le chœur de la basilique du Vatican à un service solennel que les cardinaux de la création de Pie VIII ont fait célébrer pour ce pontife. M. Soglia, patriarche de Constantinople, a officié. Le Saint Père étoit descendu dans la basilique avant la cérémonie et y a assisté.

PARIS. — En attendant que nous donnions une description de l'église de Notre-Dame de Lorette, nous dirons que ce monument, d'un genre inconnu en France, offre une profusion de décorations et de peintures, non pas de tableaux encadrés et suspendus aux murailles, mais de peintures exécutées sur place. On se plaignoit, dit un journal, de la nudité de nos églises; Notre-Dame de Laurette pécheroi presque aujourd'hui par un ezcés contrairee. On a voulu imiter

les décorations des belles églises d'Italie, avec cette différence qu'autrefois en Italie la décoration d'une église étoit l'ouvrage d'un seul homme, ou du moins etoit exécutée d'après sa pensée et sous sa direction, au lieu que dans la nouvelle église chaque artiste a apporté ses idées, sa manière et son indépendance ; d'où il peut résulter, dit le même journal, des rapprochemens, des contrastes et des dissonnances plus ou moins sensibles. Ce journal fait encore une observation fort grave :

« Ce qui manque, il faut bien le dire, dans Notre-Dame de Lorette au plus grand nombre des tableaux, c'est le caractère religieux. La raison n'en seroit pas difficile à donner ; nous ne sommes plus dans des siècles de piété et de ferveur. Le poète, le peintre, le statuaire, n'expriment bien que ce qu'ils sentent, ne rendent avec vérité que ce qu'ils voient. Aujourd'hui, nos mœurs, nos habitudes nous attirent peu à l'église. Qu'arrive-t-il ? on veut peindre une scène religieuse, et le tableau, quand il est achevé, présente une scène de théâtre ; où le sujet indique une vierge, j'aperçois une figurante ; je cherche le portrait d'une sainte, et je trouve, sous un pinceau fort séduisant d'ailleurs, une femme du monde en habit monastique. Un talent supérieur, ou bien une inspiration toute particulière, peuvent seuls donner aux sujets pieux leur véritable caractère. »

Toutefois, le *Journal des Débats* rend hommage à l'exécution de plusieurs tableaux, parmi lesquels il cite ceux qui représentent Jésus enseignant les docteurs et la présentation au temple. Les quatre chapelles du Baptême, de l'Eucharistie, de la sainte Vierge et des Morts, ne sont point encore achevées. La coupole, que peint M. Delorme, n'est pas non plus finie.

Nous donnons ici les inscriptions gravées sur les portes latérales, qui n'avoient pu trouver place dans notre relation de la cérémonie de la consécration :

HOC TEMPLUM
CONCURRENTIÆ PROPOSITUM
POST CERTAMEN INTER PLURIMOS ÆMULANTES ELECTUS
ÆDIFICAVIT
INCOEPTUMQUE ANN. DOMINI M. D. CCC. XXIV
PERFECIT ANN. M. D. CCC. XXXVI
LUDOVICUS HIPPOLYTUS LEBAS ARCHITECTUS PARISIENSIS.

HANC ECCLESIAM
DIE DECEMBRIS XV^{a} ANNO SALUTIS M. D. CCC. XXXVI
ADSTANTE
DIGNISSIMO PAROCHO STEPH. THEODOR. DE ROLLEAU
RITÈ CONSECRAVIT
REVERENDISSIMUS HYACINTHUS LUDOVICUS
DE QUELEN
ARCHIEPISCOPUS PARISIENSIS.

Tandis que la division règne dans *le camp de l'église française*, son chef emploie tous les moyens qui sont en son pouvoir pour tendre des piéges à une population crédule et ignorante.

On pourra juger de ses efforts et de ses ressources par l'extrait suivant d'une petite brochure, intitulée : *Le Triomphe de la civilisation*, répandue avec profusion dans la banlieue de Paris :

« Par ordonnance du roi du 18 octobre 1830, la somme de 170,000 fr. portée au budget, concernant les missionnaires et les prêtres auxiliaires, a cessé du 1er janvier 1831 : espérons la suite au nouveau budget. La réduction des évêques et archevêques est adoptée par les deux chambres. Les jeunes séminaristes ne sont plus exempts du service militaire. Depuis la révolution de 1830, une société de bons prêtres, vrais amis de la religion et de la morale, persuadés que les abus et les crimes des Jésuites et des fanatiques révolutionnaires faisoient haïr la religion au lieu de la faire aimer, se sont séparés de ces hypocrites, et s'appuyant sur l'art. 5 de la charte de 1830 et de l'art. 8 des dispositions supplémentaires de la même charte, célèbrent dans plusieurs églises de Paris, et dans plusieurs départemens, avec avantage, les cérémonies de la *religion catholique française*, en place de *catholique, apostolique et romaine*. La religion catholique française est épurée de tous ses vices; toutes les prières et les hymnes sont en français.

» On ne paie pas les chaises; on célèbre les mariages sans avoir besoin de dispenses ni de confession. On y baptise à l'eau tiède, et seulement du bout du doigt; on est enterré selon ses moyens, et même le tout est *gratis*; mais si on désire une grande cérémonie, on donnera moitié pour l'hospice et moitié pour la cérémonie. On y instruira *gratis* tous les pauvres qui fréquenteront ces églises. On dit que les prêtres constitutionnels doivent prêter serment au roi-citoyen et à la charte, et qu'ils pourront se marier. On ne peut pas dire que ce soit affoiblir la piété des fidèles, que d'obliger les prêtres à faire approuver par le roi leurs vœux et leurs bonnes intentions; comme c'est lui qui doit prêter la main à leur exécution, et qui en doit être le protecteur, il est juste qu'ils soient autorisés de son approbation. Les prêtres de la religion française ne veulent pas dépendre du pape ni des archevêques. M. l'abbé Chatel, homme de lettres recommandable, est le chef de cette religion. »

Si ce morceau d'éloquence sort de la plume de l'abbé Chatel, il y a lieu de croire que cet homme de lettres n'en fera jamais un titre, pour solliciter son admission à l'Académie française.

De plus, il y auroit beaucoup de choses à dire sur le *gratis*, que le primat fait sonner si haut. On avoit promis cela d'abord, mais à présent on est assez exigeant, et quoiqu'*on ne paie pas les chaises*, vous ne pouvez pas, ainsi qu'il nous a été rapporté, être assis une minute qu'on ne vienne vous demander le prix de votre chaise, sans compter les quêtes que l'on fait à tous les offices. On nous dit que les rétributions pour les cérémonies sont moitié pour les hospices. La plaisanterie est bonne; je gagerois que les hospices n'en ont pas encore touché un sou.

Admirez aussi l'extrême délicatesse de ces gens qui *baptisent seulement du bout du doigt*, tant ils mettent peu d'importance à bien administrer un sacrement si essentiel, et sans lequel on n'est pas chrétien.

Le zèle excité et favorisé dans le diocèse de Belley par les soins d'un vénérable prélat, pour la réparation et la reconstruction des églises, continue à se manifester parmi les populations. Les habitans de Bény, canton de Colligny, viennent d'en donner un bel exemple. La nef de l'église menaçoit ruine; la commune n'étoit pas assez riche pour la réparer. Le curé et le maire ont insisté de concert auprès des habitans pour les décider à faire des sacrifices. Une souscription a été ouverte, et chacun s'est empressé de s'y faire inscrire. On ne s'en est

pas tenu à ces dons ; riches et pauvres ont payé de leurs personnes. Les charrois et transports de matériaux ont été exécutés *gratis*. Le dimanche au prône on désignoit ceux qui devoient assister les ouvriers et leur amener les pierres. Cette ardeur générale rappelle les exemples de dévouement que M. l'évêque de Belley cite et célèbre avec tant de raison dans son dernier ouvrage. Au bout de dix-huit mois, l'église a été rebâtie, sans que le gouvernement ou le conseil municipal eussent contribué en rien. Le 10 décembre dernier, M. l'évêque est venu consacrer cette église au culte divin ; ç'a été un jour de fête pour la paroisse ; toute la population assistoit à la cérémonie, et ce qui est plus remarquable encore, c'est qu'on assure que tous les habitans en âge de communier, ont approché de la sainte table. Il est impossible de n'être pas touché de cet esprit de foi ; c'est bien là un mouvement religieux que nous serions heureux d'avoir à signaler partout.

M. l'évêque de Digne a obtenu de M. l'abbé Deshayes, supérieur des Frères de l'Instruction chrétienne établie à Saint-Laurent-sur-Sèvres, diocèse de Luçon, trois Frères pour diriger un noviciat qu'on vient de former aux Mées, petite ville non loin de Digne. Ce noviciat peut rendre de grands services dans la contrée. M. Jordany, curé des Mées, s'est concerté à ce sujet avec le conseil municipal ; une allocation a été fournie ; on y a joint des souscriptions volontaires. On prépare un beau local pour les novices, et on va faire un appel, tant pour exciter les vocations naissantes que pour obtenir les secours nécessaires. Les paroisses qui coopéreront à la bonne œuvre seront les premières à obtenir des sujets pour diriger leurs écoles.

Le diocèse d'Autun vient de perdre un de ses plus dignes prêtres, M. l'abbé Bonnardel, curé de Semur, en Brionnais, et auteur d'*Instructions familières* qui ont eu beaucoup de succès. M. Bonnardel étoit né près de Semur, et exerçoit les fonctions de vicaire en cette ville, à l'époque de la révolution. Il ne suivit point l'exemple fatal donné à ce diocèse par son chef. Il refusa le serment et resta long-temps caché dans le pays, remplissant avec zèle et courage les fonctions du ministère. Plus d'une fois il échappa aux dangers de la persécution. Découvert à la fin, il fut obligé de s'exiler, mais on le vit rentrer un des premiers. Dès l'époque du concordat, l'évêque d'Autun de ce temps-là le nomma à la cure de Semur qu'il a toujours occupée depuis, et où il a fait beaucoup de bien.

On connoît son *Cours d'instructions familières sur les principaux événemens de l'ancien Testament et Prônes sur l'abrégé des vérités de la foi et de la morale*. Cet ouvrage, d'abord en 6 volumes in-12, fut publié ensuite en 8 ; il forme dans cet état un cours d'instructions pour quatre années. Nous en avons parlé plusieurs fois dans Journal. La huitième édition pa.. en 1824. En 1821, M. Bonnard ajouta à son Cours un volume renfermant vingt-cinq nouvelles instructions, dont dix-huit sont d'un de ses amis, comme il nous le fit savoir lui-même dans le temps. Enfin, il fit paroître encore un autre volume, sous le titre d'*Instructions familières pour la prière du soir pendant le Carême*. Les dernières éditions de son Cours portent son nom, qu'il n'avoit pas fait connoître d'abord.

M. Bonnardel établit dans sa paroisse la dévotion au cœur de Jésus ; il forma en 1822 un petit-séminaire à Semur, et plusieurs prêtres du diocèse lui doivent leur éducation. Il travailla jusqu'à la fin avec courage. Il est mort le 28 novembre dernier, à l'âge de 77 ans. Il avoit le titre de chanoine honoraire de la cathédrale d'Autun.

Nous avons annoncé qu'une bulle du souverain pontife, en date du 22 avril dernier, avoit érigé en abbaye le couvent des Trappistes de Westmael, province d'Anvers, en Belgique, et avoit mis sous la juridiction de l'abbé les maisons établies ou à établir en Belgique. Il n'y a encore que deux couvens de cet ordre en Belgique, celui de Westmael et celui de Saint-Sixte; à West-Vleteren, près Poperinghe, diocèse de Bruges. Le couvent de Saint-Sixte est tout récent; il doit son origine à un différend qui s'éleva, il y a cinq ans, entre les religieux du monastère de Notre-Dame du mont des Cats, diocèse de Cambrai. Ce différend a été aplani depuis. Le couvent de Saint-Sixte est situé dans un lieu solitaire. Le Père abbé, qui a été sacré, il y a près de deux mois, par M. l'archevêque de Malines, a fait, au commencement de novembre, sa première visite canonique à Saint-Sixte, et y a placé deux prêtres religieux de Westmael.

POLITIQUE.

M. Lerminier a rouvert le mardi 20 son cours de législations comparées. Un tel sujet ne sembloit pas bien préparer à tout ce qui a été dit dans cette leçon. Le professeur est revenu souvent sur ce qui touche à la religion. Il s'est plaint des théologiens, et il leur a jeté le gant. Qu'ils viennent, a-t-il dit, s'ils l'osent. Il est probable que les théologiens ne viendront pas se colleter avec lui, d'autant plus qu'il a annoncé qu'il seroit violent. Il a fait allusion au dernier ouvrage de M. de La Mennais. Autrefois, a-t-il dit, nous voulions attirer le génie à nous, actuellement il nous devance. Bel éloge en vérité pour celui que cela regarde! Le professeur voulut bien témoigner quelque pitié pour le christianisme qui avoit perdu sa colonne, et dont il paroît regarder la cause comme désespérée. Hélas! d'autres ont plus d'une fois annoncé sa chute avec des accens d'orgueil et de joie, et il est debout! et ils ont passé!

Nous espérons pouvoir donner quelquefois des analyses des leçons de M. Lerminier et de quelques autres professeurs.

On ne connoît point de dépôts plus précieux et plus intéressans pour l'ordre social, que les enfans du duc de Berri et de don Carlos. C'est aux mains de deux femmes qu'ils sont confiés; c'est par deux femmes qu'ils sont gardés; et il se trouve que rien n'est comparable à ces deux femmes pour la dignité, l'héroïsme et la grandeur dans l'adversité. Est-ce le hasard qui a voulu que des tutrices de ce choix, que de telles providences fussent réservées aux précieux restes de la race de Saint-Louis? Ou bien celui qui dispose tout dans l'ordre de sa sagesse et de ses desseins a-t-il voulu ménager pour eux les deux écoles les plus propres à inspirer la grandeur d'ame, la résignation et la vertu?

Ce qui est certain, c'est que rien de plus complet en matière d'éducation et de beaux exemples ne pouvoit être donné aux jeunes princes qui s'élèvent à l'ombre de la fille de Louis XVI et de la princesse de Beira. Les palais et les cours les plus brillantes n'ont rien à offrir de meilleur et de plus solide que ce qui s'enseigne sous ces espèces de tentes nomades, où l'adversité errante donne ses leçons de sagesse et de dignité royale, encore plus par les exemples que par la bouche des deux femmes fortes dont nous parlons. Ce sont-là, il est vrai, des rôles qui jettent peu d'éclat aux yeux du monde. Nous en convenons, tout paroît être d'un côté dans la balance de la fortune : c'est Marie-Christine qui occupe le trône d'Espagne; c'est dona Maria qui occupe celui du Portugal. De l'autre côté, c'est la fille de Louis XVI, c'est la princesse de Beira, qui remplissent obscurément sur la terre étrangère, les devoirs de tutrices et de mères. Mais les deux grandes figures de femmes que l'histoire de notre époque

présentera un jour à l'admiration publique ne seront pas pour cela, croyez-le bien, la veuve de Ferdinand VII et la fille de don Pedro.

On prête au roi des Français quelques mots que nous avons de la peine à lui attribuer, quoiqu'on les trouve reproduits par divers journaux. On prétend que, pour donner plus d'éclat à l'entreprise par laquelle il se propose de venger nos armes en Afrique, il auroit dit : *J'enverrai le duc d'Orléans et le duc de Nemours à Constantine.*

Malgré tout ce que les sentimens paternels peuvent faire excuser, nous croyons Louis-Philippe doué d'un trop bon jugement, pour présenter ainsi sous une certaine forme de menace, la détermination d'envoyer ses deux fils aînés en Afrique. Il nous semble qu'ils n'ont point encore acquis le droit d'être comptés au nombre des grandes impressions qu'on peut vouloir produire à la guerre. Bonaparte auroit pu dire : j'enverrai le maréchal Bernadotte; j'enverrai le maréchal Masséna ; j'enverrai le maréchal Soult ; j'enverrai le maréchal Ney. Mais annoncer du même ton qu'on enverra M. le duc d'Orléans et M. le duc de Nemours, cela est impossible ; ils sont évidemment trop jeunes et trop peu éprouvés. Aussi sommes-nous persuadés que ceux qui rapportent les paroles dont il s'agit n'ont pas bien entendu.

PARIS, 23 DÉCEMBRE.

Le duc de Nemours est arrivé hier aux Tuileries.

—MM. de Mortemart et de Saint-Aldegonde sont aussi arrivés à Paris, venant de Bone. Le duc de Caraman, qui a assisté avec eux à l'expédition de Constantine, est passé par Alger, et n'arrivera ici que dans quelques jours.

— M. Léon Cornudet, chef du cabinet particulier du ministre des travaux publics, est nommé auditeur au conseil d'état, attaché au comité de l'intérieur et du commerce.

— Le maréchal Soult, si souvent annoncé, est enfin arrivé avant-hier à Paris.

— M. Mimaut, consul-général de France en Egypte, est aussi arrivé à Paris.

— Le bataillon de la légion étrangère formée à Pau pour le service de la révolution espagnole, et que l'on dirige maintenant en Afrique, a dû s'embarquer le 20 à Toulon.

— Déjà l'on commence à délivrer des feuilles de route pour Toulon, aux militaires qui ont manifesté le désir d'aller servir en Afrique.

— On dit que les malades et les blessés de l'expédition seront transportés en France, et qu'on les déposera à l'hôpital Saint-Mandrier, en face de Toulon. Une partie seroit dirigée sur Marseille.

— On écrit de Lyon que le duc de Nemours a trouvé cette ville fort triste, et que partout sur son passage il a pu apercevoir la trace de la douloureuse impression causée par l'issue funeste de la campagne à laquelle il venoit d'assister.

— A son arrivée à Alger, les autorités ont offert des fêtes au duc de Nemours ; et certains journaux ont l'air de faire un grand mérite au prince d'avoir rejeté une offre passablement déplacée. Hé ! pouvoit-on penser à des réjouissances après les désastres de Constantine? Il y a là en vérité quelque chose en dehors de la civilisation. Cette circonstance nous rappelle que celle qui a tant souffert dès l'enfance et toujours avec une résignation et une noblesse incomparables, madame la duchesse d'Angoulême, pendant quinze années la protectrice, en France, de toutes les infortunes, se trouvoit à Marseille lors de la guerre d'Espagne. Les autorités aussi de cette ville, pendant que nos troupes marchoient victorieuses, parlèrent d'un bal devant l'auguste princesse, qu'elles auroient dû mieux connoître. Se retournant vers les dames de la ville qui l'accompagnoient, madame la Dauphine leur dit, avec ce tact des convenances, cette noblesse et cette bonté qui la caractérisent : « N'est-ce pas qu'aucune de vous n'assis-

tera à une fête pendant que nos braves soldats ont encore à affronter des dangers? »

— D'après des nouvelles de Goritz, du 11, toute la famille royale exilée jouissoit à cette date d'une parfaite santé. Un journal, ami des mauvaises nouvelles, qui avoit annoncé que M. le duc d'Angoulême étoit malade, avoit donc été, pour ne rien dire de plus, fort mal informé.

— Par une ordonnance en date du 20 de ce mois, un conseil de guerre a été convoqué au port de Toulon pour juger M. le capitaine de vaisseau Quernel commandant le vaisseau le *Jupiter*, sur la côte d'Afrique, prévenu de désobéissance aux ordres qu'il avoit reçus de son supérieur.

—L'affaire de la *Gazette de France*, de la *Quotidienne* et de *la France* a été appelée aujourd'hui et remise à une autre session, à cause d'une indisposition de M. l'avocat-général Plougoulm.

— La chambre des appels de police correctionnelle a confirmé un jugement de première instance, qui a condamné à trois mois d'emprisonnement et 100 fr. d'amende, M. Aubert, éditeur, pour exposition de gravures publiées avant la loi du 9 septembre 1835, sans autorisation préalable du ministre de l'intérieur.

— Les débats de l'affaire du complot de la rue Saint-Sébastien commenceront le 26 de ce mois. L'accusation sera soutenue par M. Plougoulm, avocat général, et la défense présentée par Mes Plocque, Bertin, Guillier, Dérode et Barbier.

—M. Martin (du Nord), qui, ministre, faisoit encore partie du conseil d'arrondissement de Douai, vient d'être remplacé.

— Le préfet de la Seine a soumis à l'examen du conseil municipal de la ville de Paris, deux projets relatifs au commerce : la création d'une halle aux cuirs, et celle d'un marché aux huîtres.

— De nouveaux travaux à exécuter à Vincennes, et qui dureront plusieurs années, vont être mis en adjudication. Il s'agit de compléter le logement de la garnison.

— Une nouvelle explosion produite par le gaz a eu lieu avant-hier dans les magasins de M. Genet, marchand de nouveautés, boulevard des Italiens, 29.

— Le colonel Cretin, beau-frère du général Morand, et oncle du général Montbrun, vient de mourir.

— Une ordonnance du 4 a établi un droit de sortie de 5 fr. par tête de chiens de forte race. Cette mesure a pour but de paralyser un des rouages les plus actifs de la contrebande.

Les renseignemens recueillis par l'administration portent le nombre des chiens qui entrent en France chargés d'objets prohibés, à 5 ou même 6,000, et tous les efforts des douaniers ne parviennent à en capturer qu'un sur cent. La charge de chacun est de cinq à six livres. On calcule qu'ils occasionnent au trésor une perte de cinq à six millions.

— Un vol audacieux a eu lieu samedi dans l'établissement même du Mont-de-Piété, rue des Blancs-Manteaux. Les commissionnaires préposés par l'administration ont l'habitude d'envoyer chaque jour, dans une petite voiture couverte et menée à bras, par un homme de peine, à la maison principale, les objets qu'ils ont reçus en dépôt la veille. Un des porteurs ayant laissé un instant sa voiture qui contenoit des bijoux et du linge pour plus de 3,000 fr., dans la cour du Mont-de-Piété, elle a été enlevée par d'alertes voleurs.

— On ne sait trop que penser du voleur de la Banque qui s'est tué chez le commissaire de police. On disoit dernièrement qu'il se nommoit Martin, qu'il étoit architecte et habitoit Bourges. Maintenant ce seroit un nommé Gui...., de la même ville.

—Hier matin à sept heures, le feu s'est manifesté avec violence dans la cave du sieur Reusse, limonadier, rue Dauphine. A l'arrivée des pompiers, la cave présentoit une nappe d'eau de vie et de rhum en pleine combustion.

Le premier sapeur qui est descendu a été repoussé ; un deuxième, revêtu de l'appareil simple de M. Paulin, est entré hardiment; mais, au bout de sept minu-

tes, il est remonté pour se faire envelopper les mains et le bas des jambes avec des linges mouillés, et se faire arroser le corps. parce qu'il étoit brûlé par la haute température de la cave. Il est redescendu, et après une demi heure de manœuvre, il est parvenu à maîtriser le feu, qui a été éteint totalement à neuf heures. Quatre pièces de spiritueux ont été brûlées.

— L'hôpital des Enfans-Trouvés, qui fut établi en 1640 à Paris, a reçu jusqu'à 1836 496,644 enfans.

— La Seine ayant presque repris son cours ordinaire, des feux de joie ont été allumés à Bercy et sur les quais.

—Une énorme excavation s'est formée, le 20 de ce mois, dans la commune de Montmartre, et menace d'engloutir plusieurs propriétés voisines.

Constantine, qui fixe aujourd'hui l'attention, est une ville très-ancienne et qui a joui sous la domination romaine d'une grande splendeur; elle fut, sous le nom de *Cirta*, une des villes les plus florissantes de la Numidie. Caligula en avoit fait la capitale de la Mauritanie. Sa position est formidable, et les Romains l'avoient même fortifiée par une enceinte de hautes murailles, flanquées de tours de distance en distance; cette enceinte est encore dans un très-bon état de conservation. Pline, qui avoit habité cette ville. nous apprend qu'elle s'élevoit sur une espèce de promontoire, inaccessible de tous côtés, excepté vers le sud-ouest; de son temps, cette seule partie de la ville avoit plus de 800 toises de circuit. La ville inclinoit un peu au sud, et se terminoit au nord par un précipice de 100 toises de profondeur. La vue de ce côté est magnifique. et domine un grand nombre de vallées qui étoient autrefois couvertes de maisons de plaisance, de palais et de villes romaines dont il reste encore de nombreux débris et de curieux vestiges. A l'est, la ville est dominée par de hautes montagnes, formées d'une chaîne de rochers inaccessibles.

Au milieu des ruines qui attestent la splendeur de l'ancienne *Cirta*. se trouvent dans son enceinte un grand nombre de citernes sans cesse remplies pour les besoins de la ville avec les eaux du Physiah, qui y étoient amenées par un grand et bel acqueduc dont il reste encore d'imposantes ruines.

Au nord de la ville, un pont, chef-d'œuvre d'architecture romaine et qui rappelle le pont du Gard, est jeté sur le Rummel. Ce pont, à trois rangs d'arches, étoit orné d'une galerie et de colonnes surmontées de corniches et de têtes de bœuf dont on trouve encore des restes. Chaque arche étoit surmontée de caducées. Au bout du pont, à l'entrée de la ville, se trouve un vaste édifice *qui sert* aujourd'hui de caserne, qu'on suppose avoir été le palais du préfet romain. Un arc de triomphe très-bien conservé, placé à la gauche du pont, est encore surchargé d'ornemens d'un bon style. Cet arc de triomphe s'appelle aujourd'hui le Château du Géant *Cassir-Goulah*.

Cirta, ayant beaucoup souffert pendant les guerres des Romains et des Numides, fut rebâtie par une fille de Constantin qui lui donna le nom de Constantine. Elle fit depuis partie du royaume de Tunis jusqu'au milieu du dix-septième siècle; alors, elle fut enlevée aux Tunisiens. par les Algériens, qui en firent la capitale de l'une de leurs provinces. Constantine a été beaucoup plus peuplée qu'elle ne l'est aujourd'hui. On porte sa population actuelle à 35.000 habitans, tant Maures que Turcs et Juifs.

Constantine fait à elle seule tout le commerce d'intérieur; elle est en relations fréquentes avec Tunis et fournit des produits de l'Europe toutes les tribus de l'Atlas, ses relations s'étendent même jusqu'aux peuplades du grand désert.

NOUVELLES DES PROVINCES.

On s'occupe à Boulogne-sur-Mer de classer les archives de cette ville.

— Le bruit a couru à Arras que M. Nau de Champlonis alloit quitter la préfecture du Pas-de-Calais.

— Le procès de l'échauffourée de Strasbourg commencera le 6 janvier. M. Laity, lieutenant de pontonniers, le seul des accusés qui n'avoit pas encore de défenseur, vient de faire choix de M. Thieriet, professeur de l'école de droit de Strasbourg.

— La ville de Strasbourg vient de gagner à la cour royale de Colmar un procès qu'elle soutenoit depuis plus de vingt ans contre la ville de Barr. Il s'agissoit de la contestation de droits de propriété d'une vaste forêt située aux environs de Barr, d'un revenu annuel de 30,000 fr. Depuis vingt ans, des coupes n'ont pas été faites dans cette forêt.

— Bruyant, condamné à mort à la suite de l'affaire de Vendôme, ne s'étoit pourvu en révision et en cassation qu'avec répugnance. Il vient de se désister de ce double pourvoi, et la condamnation capitale qui l'a frappé est en conséquence irrévocable.

— On écrit de La Rochelle, à la date du 18, que les pluies qui tombent constamment ont fait des environs de cette ville une vaste mer; déjà les fermiers qui habitent les marais sont forcés eux et leurs bestiaux d'aller chercher un refuge ailleurs, et si les eaux ne se retirent pas bientôt, il y aura des villages entièrement inondés.

— Le *Mercure Ségusien* annonce que le commerce de Saint-Etienne commence à reprendre un peu. Cette feuille conteste les commandes considérables qu'on disoit arrivées des Etats-Unis pour cette ville.

— M. Valedeau, né à Montpellier, et ancien agent de change à Paris, vient de donner par son testament, au musée de sa ville natale, sa collection de tableaux, qui ne vaut pas moins, dit-on, de 4 à 500 mille francs.

— Bordeaux va être incessamment éclairé par le Gaz.

EXTÉR

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Dans la séance des cortès du 13, l'article 7 qui confère aux cortès le droit de limiter les pouvoirs extraordinaires accordés au gouvernement, dans le cas où elles le jugeroient nécessaire, a été adopté. Les articles suivans ont aussi été votés. Les ministres révolutionnaires pourront donc arrêter qui bon leur semblera, emprisonner et expulser du territoire, mais à une condition, c'est qu'ils resteront bons amis avec les députés de la révolution.

Le président a ouvert ensuite la discussion sur les bases de la constitution. M. Alonzo a regretté que la commission n'eût pas proposé pour l'Espagne la liberté des cultes. Cette discussion a été continuée, et toujours avec fort peu d'intérêt, dans la séance du 14. Dans la séance du 15, les cortès ont adopté une proposition du comte de Las Navas, ayant pour but d'affranchir la ville de Bilbao de toutes contributions, pendant un certain temps.

— On ignoroit le 15 à Madrid où se trouvoit précisément Gomez. Nous apprenons que ce général a organisé partout où il a passé de nombreuses guérillas.

— Un journal de la frontière croit que Gomez est en ce moment rendu à sa destination, après avoir trompé Alaix, qui le suivoit à deux jours de marche. Si cette prévision se confirme, ajoute cette feuille, l'arrivée de Gomez compliquera la situation des christinos devant Bilbao en augmentant les adversaires avec lesquels ils auront à lutter pour faire lever le siége. Cette feuille libérale dit que Gomez marche avec 7,000 hommes.

— Il paroît que des détachemens carlistes se sont montrés du côté de Ségovie. A la date du 15, le brigadier Narcisso Lopez devoit quitter la capitale.

— La *Revista* du 14 annonce une nouvelle insurrection militaire, celle du régiment de Bourbon, en garnison à Burgos. Les sergens de ce corps ont voulu se mettre à la place des officiers. On a fait sor- ce régiment de la ville par petits dé-

tachemens, et la révolte s'est trouvée ainsi apaisée. Le service de Burgos est fait à présent par les gardes nationaux mobilisés.

— Un journal anglais annonce que le colonel Godfrey, de la légion anglaise, a réussi à contracter avec M. Mendizabal un arrangement par lequel le ministre garantit les pensions des blessés, et s'oblige à payer 10,000 liv. sterl. Il resteroit maintenant à M. Mendizabal, qui n'a pas d'argent, à exécuter son traité.

— Malgré le bon vouloir prétendu de M. Mendizabal pour la légion anglaise, il paroît qu'on a convoqué le 17 les principaux négocians de Saint-Sébastien, à l'effet de leur faire souscrire une imposition extraordinaire de 25,000 fr., en faveur des soldats anglais qui manquent de tout. Les vives sollicitations de l'autorité n'ont pu obtenir des négocians que la modique somme de 8,000 fr.

— L'insurrection militaire de Saint-Sébastien paroît momentanément apaisée. Le découragement que manifeste toujours la légion anglaise fait craindre de nouveaux et prochains désordres.

— D'après un journal de Londres, le général Ribero auroit reçu l'ordre de se rendre à marches forcées avec 9,000 hommes auprès d'Espartero ; ce qui n'annonce certainement pas que ce général révolutionnaire soit dans une position avantageuse vis-à-vis des carlistes.

— Les nouvelles de Durango du 17 annoncent qu'Espartero a quitté la position de Burcena, et s'est retiré sur Portugalette, vivement harcelé par les troupes royales.

— Le *Phare de Bayonne* du 20 craint que le mouvement rétrograde d'Espartero ne fasse un mauvais effet sur les assiégés. Les carlistes ont profité de ce mouvement pour porter devant la place l'artillerie dont ils avoient garni les hauteurs de Sorosa et de Luchena. Le feu continuoit contre Bilbao.

— Le *Moniteur* et la *Charte de* 1830 gardent aujourd'hui le silence sur les affaires d'Espagne.

On parle à Bruxelles d'un nouveau et très prochain voyage du roi des Belges à Paris.

— Le roi des Belges a atteint le 16 sa cinquante-cinquième année.

— On dit qu'il se trouve en ce moment à Bruxelles, des envoyés du gouvernement révolutionnaire espagnol, qui ont la mission de recruter des officiers.

— Il vient de se former à Liége une compagnie pour l'établissement de paquebots sur la Meuse entre cette ville et Namur.

— La princesse de Polignac et ses enfans, qui avoient été retenus pendant quelques jours à Calais par le mauvais temps, sont arrivés à Londres.

— M. de Bourqueney, premier secrétaire d'ambassade, restera à Londres, comme chargé d'affaires, pendant le voyage que va faire le général Sébastiani à Paris.

— On évalue à 600 millions de livres sterling (15 milliards de francs) la valeur des propriétés, meubles et immeubles, assurées contre l'incendie dans la Grande-Bretagne, et l'impôt perçu par le fisc sur les polices, à 20 millions de francs.

— La duchesse de Saint-Leu doit toujours quitter la Suisse, pour se rendre auprès de son fils, aux Etats-Unis. Il paroît que Jérôme Bonaparte l'accompagnera. On parle du mariage de la fille de ce dernier avec Louis Bonaparte.

— Les communes de Tempio, Ozieri et Nuoro (île de Sardaigne) viennent d'être élevées, par Sa Majesté Charles-Albert, au rang de villes, avec toutes les attributions y relatives.

— Le théâtre de la *Fenice*, de Vénise, a été incendié le 12, et n'est plus qu'un amas de décombres.

— La *Gazette d'Augsbourg* annonce que le roi don Miguel, qui a mis en émoi toute la police de France, n'a pas quitté l'Italie.

— A Naples, on parle du licenciement prochain de la garde nationale, qui a été organisée l'an dernier.

— Le choléra continue à perdre de sa malignité à Naples.

— Le *Mercure de Souabe* dit que le grand-duc Michel de Russie doit passer l'hiver à Turin.

— Les élections qui ont lieu en ce moment en Portugal sont jusqu'ici peu favorables au maintien du ministère. La reine dona Maria vient de rendre un décret pour l'abolition de la traite des nègres. Ce décret inflige la prison et des amendes considérables, et de plus, tous les matelots portugais trouvés à bord de bâtimens faisant la traite des noirs seront condamnés à servir quatre ans, dans la marine de l'état, sans recevoir de solde. L'insubordination dans les troupes augmentoit à la date du 10; celles qui se trouvent dans l'Alentéjo donnoient de sérieuses inquiétudes à la révolution.

— La frégate anglaise *Portland* attendoit à la date du 10, dans le port de Trieste, le roi Othon et la jeune reine, pour les conduire à Athènes.

— On écrit de Cronstadt que le 11 décembre la mer étoit déjà couverte de glaces dans toutes les directions. Quelques jours auparavant on avoit commencé à passer à pied d'Oranienbaum à Cronstadt, et la veille il avoit passé quelques traînaux.

— Le 8 décembre la Dwina étoit entièrement couverte de glaces depuis Riga jusqu'à la mer.

HISTOIRE DU NOUVEAU TESTAMENT, confirmée par l'histoire et par les sciences profanes, depuis la naissance de Notre-Seigneur jusqu'à la ruine de Jérusalem et de la nation juive; par M. A. F. James.

On trouve dans cet ouvrage le texte des quatre évangélistes, dont il offre la meilleure concorde qui ait paru jusqu'à ce jour, accompagné de courts commentaires tirés des saints Pères, des plus savans interprètes et des agiographes anciens et modernes; de plus, des notes historiques, critiques et dogmatiques, dont le principal objet est d'expliquer les endroits difficiles, et de réfuter les objections de Voltaire et autres incrédules. L'auteur a su mettre à profit, lorsque l'occasion s'en est présentée, tout ce que l'état actuel des connoissances humaines peut ajouter d'utile pour la défense de la religion; de sorte qu'il épargne à ses lecteurs la peine de recourir aux autres ouvrages publiés jusqu'à ce jour, pour faciliter l'intelligence du texte sacré, et démontrer la vérité des faits évangéliques que nos modernes sophistes ont osé contester. Il déploie à ce sujet une grande érudition, resserrée pourtant dans des bornes convenables. Enfin, il intéresse et édifie ses lecteurs autant par une sage critique que par les sentimens de piété et de zèle qui animent sa narration. L'ouvrage est approuvé par M. l'Archevêque de Paris, et par plusieurs autres prélats français et étrangers.

Le *Musée religieux*, par un ecclésiastique du diocèse de Paris, est le même que nous avons déjà annoncé dans ce Journal. On a choisi parmi les tableaux des grands maîtres ceux qu'une critique sévère et un goût pur admettent également. On a écarté tous ceux qui, même dans des sujets pieux, auroient offert des figures peu capables d'édifier. On a formé ainsi une collection qui satisfait à la fois les yeux et l'esprit; c'est une Histoire sainte en même temps qu'un Musée religieux. Nous croyons pouvoir le recommander de nouveau comme un recueil propre à être offert à la jeunesse.

La place d'organiste de la cathédrale de Blois vient d'être donnée à Mlle Curton qui est le vingt-unième sujet formé à l'Institution royale des Jeunes-Aveugles depuis l'établissement d'une classe d'orgue régulière, en 1823, par M. Pignier, directeur actuel de cette institution.

L'aptitude des jeunes gens sortis de l'institution de Paris pour exercer leur talent comme organistes est un fait depuis

long-temps reconnu. Les succès remarquables de Mlle Delecheneau, à la Flèche, et ceux qu'obtient déjà Mlle Curton, à Blois, prouvent également que les jeunes personnes peuvent aussi se livrer avec avantage à cette profession.

On se demande comment un aveugle peut savoir l'immense collection des chants contenus dans le Graduel et le Vespéral d'un diocèse. La mémoire naturelle chez quelques-uns, et pour tous un procédé ingénieux et très-simple d'écriture au moyen de points, aplanissent tous les doutes, comme s'en est assuré M. l'évêque de Blois lui-même.

Mlle Curton ayant été presentée au prélat par M. Dupuis, organiste de la cathédrale d'Orléans et élève distingué de l'institution, M. l'évêque écouta avec un vif intérêt les détails sur les moyens d'instruire les aveugles. Il fut surtout frappé des livres d'office écrits en points par chaque organiste, et du serpent perfectionné de manière à pouvoir jouer d'une main sur cet instrument le plain-chant qu'on lit en même temps de l'autre. Le talent uni à l'infortune toucha vivement le respectable évêque qui fit écrire par M. Dupuis et ensuite lire par Mlle Curton cette phrase aussi consolante qu'honorable pour ceux qui en ont été l'objet: « Les yeux éclairés du cœur sont bien préférables à ceux du corps. » La bienveillante sollicitude de M. l'évêque de Blois excitera toujours la vive reconnoissance des aveugles en général et surtout de ceux qui en ont été spécialement honorés.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 23 DÉCEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 107 f. 80
QUATRE p. 0/0 j. de sept. — 99 fr. 15
TROIS p. 0/0; j. de juin. — 79 f. 10
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00
Act. de la Banque. 2352 f. 50
Empr. national. 000 f. 00
Bons du Trésor. 3 0/0
Rente de la Ville de Paris. 000 00
Obl. de la Ville de Paris 1210 f. 00
Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00

Quatre Can., 0000 f. 00	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth 786 fr. 50	Empr. r. d'Esp. 00 f. 0/0
R. de Napl. 97 .35	R. p. d'Esp. 00 f. 0/0
Emp. rom. 000 f. 0/0	Empr. Belge. 102 fr.
Cortès, 00 fr. 0/0	Empr. d'Ha. .. 360 f.
R. d'Esp. 20 f. 0/0.	Empr. grec.. 00 00.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP.
Quai des Augustins. n. 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2751.

MARDI 27 DÉCEMBRE 1836.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

AVIS.

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement expire au 1er janvier prochain sont priés de le renouveler promptement pour ne pas éprouver de retard; ils voudront bien joindre à leur demande une de leurs adresses imprimées, avec rectification, s'il y a lieu.

QU'EST-CE QU'UN PROTESTANT?

DISCOURS PRONONCÉ A GENÈVE

le dimanche avant le Jubilé, et publié à l'occasion de *Deux mots de paix aux ministres protestans.* Lyon, 1836, in-8°.

L'auteur de ce discours, au lieu de définir le protestantisme, nous en a donné une notion de sa façon. Il est libre à M. Paschoud de nous dire qu'un protestant est un chrétien *qui admet dans le christianisme la liberté d'examen, la liberté de croyance, la liberté de culte.* Le protestantisme fut tout autre chose à son origine, et aujourd'hui encore il n'a point les caractères qu'il lui attribue.

Rien n'est moins libéral que le système de Luther, qui anéantit la liberté humaine, pour faire de l'intelligence et du cœur des instrumens dont Dieu se sert, tantôt pour opérer le mal, tantôt pour faire le bien, tantôt pour le triomphe de l'erreur, tantôt pour faire briller la pure lumière de la vérité. Ce fatalisme, qui réduit l'homme à fonctionner comme une machine, avoit déjà été discuté dans plusieurs assemblées, lorsque dans celle de Spire (1529) les princes, disciples de Luther, *protestèrent* contre les réclamations des catholiques, qui, tout en défendant la soumission à l'Eglise, ne voulurent cependant point accueillir ce complet anéantissement du libre arbitre. Dès ce moment, les luthériens furent appelés *protestans.* M. Paschoud ne sauroit trouver là *liberté d'examen, liberté de croyance, liberté de culte.* C'est tout le contraire. Les protestans de cette époque ne vouloient pas rendre l'Ecriture esclave de la raison, mais la raison esclave de l'Ecriture. Ils ne vouloient pas que l'homme fût l'auteur de sa foi, mais le *récipient*, qu'on nous passe cette expression, dans lequel la foi étoit placée; ils ne vouloient pas que l'homme pût avoir le mérite des bonnes œuvres, auxquelles il n'avoit, selon eux, aucune part, mais qu'il ne pût éviter ni les bonnes, ni les mauvaises.

La doctrine de Calvin et de l'église anglicane diffère peu de celle de Luther; il y a seulement cette différence entre les deux réformateurs, que, selon Luther, tous les chrétiens étant prêtres par une ordination intérieure, chacun d'eux est assisté de l'Esprit saint pour interpréter l'Ecriture, tandis que Calvin admet un ministère, et ne fait intervenir la divinité que pour aider à discerner les ministres qui annoncent la vérité de ceux qui professent l'erreur. Il est bien évident qu'en mettant Dieu à la place de l'Eglise, ils pensoient surtout à se mettre eux-mêmes à la place de Dieu. A leur exemple, Zuingle, Muncer, Henri VIII, les princes allemands se firent théo-

logiens et rédacteurs de symboles. Arminius, Spener, Georges Fox, Zinzendorf, Wesley, Schwedenborg, les deux Socins, etc., proposèrent à leurs disciples, non pas la *liberté d'examen* de M. Paschoud, mais leurs systèmes, qu'ils appeloient la parole de Dieu. Tantôt ils développoient la doctrine de Luther, tantôt ils la contredisoient en laissant une certaine action ou libre arbitre que le père de la réforme avoit tant maltraité; mais toujours ils produisoient leur système sous une forme dogmatique. Chacun d'eux a réduit en pratique pour son propre compte la liberté d'examen, la liberté de croyance, la liberté de culte, aucun n'y a appelé ses disciples. Ils ne l'ont pas fait par plusieurs raisons; la première, c'est que le même orgueil qui fait briser une autorité légitime porte les révoltés à y substituer leur propre pouvoir. C'est l'histoire de toutes les révolutions, quel qu'en soit l'objet.

La seconde raison, c'est qu'une telle indépendance est impossible. Non, jamais tous les membres d'une société religieuse ne seront capables d'examiner assez les points de doctrine, de morale, de discipline d'une église pour les apprécier, pour porter sur eux un jugement éclairé, pour les comparer avec la croyance et le culte des autres églises, et se décider après une aussi laborieuse enquête. Une chose qui n'a pas été assez remarquée, c'est que les protestans, jusqu'au moment où ils sont devenus la proie du socinianisme ou du rationalisme, ont senti cette impossibilité. Qu'ils en aient eu une idée explicite, ou qu'ils y aient été conduits par un sentiment dont ils ne se rendoient pas compte, *toujours il y a qu'ils* n'ont cru pouvoir placer au-dessus de l'autorité de l'Église catholique que l'action immédiate de la divinité sur le cœur et l'intelligence de chaque fidèle. Voyez Luther, Calvin, Jurieu et les autres. C'est Dieu et Dieu seul qui donne *la* foi, qui fait plus, qui l'impose, sans que la volonté soit libre de s'y soustraire.

Ils donnent, il est vrai, un démenti à notre sens intime qui nous révèle si hautement et en tant de manières notre libre arbitre; ils rendent Dieu injuste, en lui faisant condamner celui qui a été dans l'impossibilité de pratiquer le bien et de connoître la vérité, et récompenser le *juste qui* n'a pas pu échapper à la lumière ni s'empêcher de pratiquer les bonnes œuvres. Ajoutez qu'ils multiplient l'intervention divine d'une manière mille fois plus inexplicable que ne le font les catholiques. Nous croyons que l'Église est assistée par l'Esprit saint, non en recevant de nouvelles révélations, mais en transmettant celle dont le dépôt lui a été confié. Les luthériens et les calvinistes croient ou croyoient autrefois pour chaque fidèle à une assistance particulière, à une *illumination*, à un *rayon*, à un *goût*, à un je ne sais quoi qui le rendoit infaillible pour interpréter l'Ecriture. Pourquoi toutes ces incroyables assertions? C'étoit sans doute pour éviter cette proposition plus insoutenable encore : chaque individu peut interpréter les écritures avec la seule raison. Quelle que soit son ignorance, il peut avec cette même raison résoudre tous les doutes, faire sa croyance, choisir son église et adopter un culte. C'est son droit, et rien ne lui manque pour l'exercer.

On nous dira, sans doute : Luther est bien vieux, et Calvin aussi, et les

anglicans ne pensent plus aux doctrines de leurs pères. Depuis le XVI[e] siècle, nous sommes bien perfectionnés en matière de religion comme sous tous les autres rapports. Soit, cependant presque tous les disciples des premiers réformateurs les ont imités en ce sens, qu'ils ont reculé devant l'idée absurde de laisser à chaque fidèle le soin de trouver sa foi dans l'Ecriture, en n'y employant que les seules forces de sa raison. Muncer, contemporain de Luther, croyoit à un règne visible de Dieu, communiquant lui-même la vérité à l'homme. Les méthodistes admettent une espèce de révélation faite à chaque élu pour connoître sa justification. Les quakers ont besoin de révélations divines. Schwedenborg croit les avoir reçues pour lui et pour ses disciples. Les sociniens se sont mis plus à l'aise; ils ont voulu se passer de l'église comme tous les autres; et quant à Dieu, ils ont cru qu'il étoit fort inutile de le rendre aussi despote et de lui donner un travail aussi assidu que celui que supposent toutes ces révélations, tous ces goûts, tous ces rayons multipliés par millions ou par centaines de millions. Ils ne croient pas non plus à la mission donnée par Jésus-Christ. Le Sauveur n'a point dit aux apôtres : *Allez, enseignez;* mais il a fait des intelligences, et il leur a dit : Allez, raisonnez, et vous serez éclairées. Vous n'avez nul besoin pour vous conduire des bons sentimens de cette foi que Luther prétend que Dieu souffle dans l'ame de chaque individu ; vous pouvez vous passer d'une autorité visible, d'une église, d'un corps de pasteurs. Tel est aussi le système de M. Paschoud. Mais alors il ne devoit pas intituler son livre: *Qu'est-ce qu'un protestant*, mais bien: *Qu'est-ce qu'un socinien?* Nous pensons même que le titre auroit été plus exact s'il avoit mis : *Qu'est-ce qu'un rationaliste?* Il n'y a qu'un partisan de la raison absolue qui ait pu écrire cette phrase : « Qui osera dire au laboureur, ignorant si l'on veut, mais qui n'en porte pas moins un cœur d'homme : Tu n'es pas libre d'adorer ton Dieu, comme il te plaît de l'adorer? » Et, afin qu'on comprenne bien qu'il n'est pas question ici de cette liberté intérieure qui échappe à toute puissance humaine, il dit formellement que l'existence de Dieu elle-même n'est pas assez évidente pour subjuguer la raison. *Ce caractère n'appartient qu'aux choses visibles et matérielles.* Bossuet n'avoit-il pas raison de dire, il y a deux cents ans, que le protestantisme conduisoit à l'athéisme? Les protestans de cette époque se récrièrent beaucoup contre cette prophétie. M. Paschoud ne peut s'en plaindre, lui qui dit encore :

« Les mêmes argumens qui établissent la liberté *dans* le christianisme me serviront aussi à l'établir *hors* du christianisme et à démontrer jusqu'à la plus entière certitude qu'ici, là et ailleurs, partout, toujours, à chaque instant de la vie, et dans quelque culte qu'il soit né, l'homme a le droit inaliénable et sacré de choisir la religion qui convient à son ame, et que ce droit renferme aussi celui de ne se déterminer, s'il le veut et s'il le peut, sous sa responsabilité, *pour aucune* (1). »

Ce dernier mot est-il assez clair? Qu'après cela M. Paschoud prétende que lui personnellement et ses coréligionnaires sont disciples de l'Evangile, c'est quelque chose sans doute. Aussi nous ne lui dirons pas

(1) Pages 30, 31.

qu'il est déiste, sceptique, athée. Il nous accuseroit d'*ignorance*, de *passion*, *d'emportement*, reproches que nous avons à cœur de ne point mériter. Mais nous sommes autorisés à lui dire, en lui citant ses propres paroles, qu'il ne peut condamner les erreurs des déistes, des athées et des sceptiques. Il doit justifier, non-seulement les gouvernemens qui autoriseroient l'enseignement public de l'athéisme, ce qui seroit cependant un scandale qu'aucun déiste du XVIIe siècle n'avoit osé justifier, mais il doit encore reconnoître qu'à ses yeux un athée est excusable, bien plus, qu'il est dans son droit, puisque *les mêmes argumens qui établissent la liberté dans le christianisme servent aussi à établir que si l'on veut on a le droit de ne se décider pour aucune religion.*

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — M. l'Archevêque devoit officier le jour de Noël à Notre-Dame, et son trône étoit déjà préparé dans le sanctuaire; mais le prélat s'est trouvé subitement atteint d'un rhumatisme aigu, qui ne lui a pas permis de sortir. C'est M. l'abbé Salandre, grand-vicaire et archidiacre, qui a célébré la grand'messe, laquelle a été exécutée en musique.

L'assemblée annuelle de charité pour l'œuvre des orphelins de Saint-Vincent-de-Paul, par suite du choléra, aura lieu à Notre-Dame, le mercredi 28, jour de la fête des saints Innocens. A deux heures précises, le sermon sera prêché par M. l'abbé Jammes, grand-vicaire et archidiacre; il sera suivi du salut en musique et de la bénédiction du saint Sacrement.

M. l'abbé Glaire, professeur d'hébreu à la Faculté de théologie de Paris, nous prie d'annoncer, en faveur des personnes qui désirent suivre son cours, qu'il reprendra ses leçons en Sorbonne, vendredi prochain 30, à deux heures de l'après-midi, et qu'il les continuera les lundi et vendredi de chaque semaine. M. Glaire développera d'abord les principes de la langue hébraïque, expliquera ensuite quelques morceaux de sa Chrestomathie, puis le 2e des rois (4e selon Vulgate), et enfin le livre de Job.

Le sermon du quatrième dimanche à Saint-Roch étoit sur les tentations. L'orateur a parlé d'abord des tentations contre la foi.

«Ce ne sont plus maintenant, a-t-il dit, comme aux siècles de *foi vive et* profonde, de nouvelles doctrines opposées aux doctrines anciennes; c'est un hommage solennel d'admiration, de reconnoissance, de regret même dans quelques-uns, rendu à une Eglise qui fut grande autrefois, mais qui, bien déchue aujourd'hui, et l'ombre à peine d'elle-même, ne sera plus demain qu'un simple souvenir qu'on ira chercher dans l'histoire. Honneur donc au christianisme, au bienfaiteur de l'humanité, au fondateur des sociétés modernes; il a régné sans doute, il a dû régner long-temps, mais il tombe, et il va trouver sa mort dans les derniers progrès d'une civilisation dont il fut le principe. Telle est, mes frères, et peut-être faudroit-il déjà dire, telle a été de nos jours la grande tentation contre la foi. Le blasphème a déjà vieilli, je l'avoue; l'erreur s'use si promptement au milieu de nous! Mais il a fait des victimes, et en grand nombre; il en fait encore tous les jours : il faut donc le combattre, et en voici les moyens.»

Premier moyen : Une instruction religieuse plus éclairée, car le défaut d'instruction est la première cause des tentations contre la foi. Il faut qu'on écoute l'Eglise, et qu'on s'instruise en conscience, non par l'i-

magination et par l'esprit de système, mais par l'histoire et par la prière, par la raison, et surtout par le cœur, *corde creditur*.

« Un des plus grands scandales des temps modernes, c'est d'avoir vu, mes frères, et de voir encore tous les jours des chrétiens, la lumière du monde, *vos estis lux mundi*, descendre du temple saint où la religion leur enseigne et leur démontre des vérités et des faits, à l'école de la philosophie naturelle qui ne leur distribue à tout hasard que des conjectures et de vaines idées. Et de là, dans ce siècle assez jeune encore, ces exemples fameux de chrétiens illustres qui ont enfin étonné le monde plus encore par le bruit d'une incroyable chute que par l'éclat d'un incomparable génie. »

Ici l'orateur a tracé les différens caractères de l'enseignement de l'Eglise et de l'enseignement philosophique.

Deuxième moyen : Un coup-d'œil jeté sur l'état actuel de l'Eglise. Là a commencé un morceau que nous nous félicitons de pouvoir reproduire :

« Mes frères, quel est en ce moment l'état du monde? Le monde, nous dit on, et cela est très-vrai, le monde social est ébranlé jusqu'en ses fondemens. Un grand travail de destruction, disent les uns, de régénération, disent les autres, s'opère dans les entrailles de la société et se révèle au-dehors par l'étrange obscurcissement des idées, par le conflit général des opinions, par l'anarchie complète des intelligences, tellement que la confusion de Babel ne semble bientôt plus devoir être un fait unique dans l'histoire des hommes. Et de là, sur tous les points du globe, ce trouble toujours croissant, cette inquiète sollicitude des sociétés d'aujourd'hui dont chacune semble, à tout instant du jour, prêter l'oreille pour entendre sonner sa dernière heure. Cependant il en est une parmi toutes les autres, il est une société, qui, semblable à une mère ferme et tranquille au milieu de ses filles épouvantées, ne tremble point, ne s'alarme point, et seule n'est point ébranlée, une dans sa foi, dans sa discipline, dans ses membres, dans son chef; dans sa foi par la prédication d'une même doctrine, dans sa discipline par l'administration des mêmes sacremens, dans ses membres par un même lien de charité qui de tous ne fait qu'un seul et même corps; dans son chef, par une même loi d'obéissance qui repousse au loin tout principe de dissolution et de ruine; appuyée sur cette quadruple unité qui fait depuis dix-huit cents ans sa force et sa perpétuité sur la terre, cette société, immense, universelle dans son étendue, marche comme un seul homme, et donne au monde le spectacle, aujourd'hui si rare, d'une incomparable multitude d'intelligences toutes d'accord entre elles, parlant toutes les langues et n'ayant qu'une même pensée, n'adorant qu'un même Dieu, ne formant qu'un cœur et une ame, *cor unum et anima una*.

» Rien ne l'étonne, cette société, rien n'entrave sa marche, rien ne l'arrête. On l'outrage, elle répond aux blasphêmes par des prières; on la frappe, elle repousse les coups par des bienfaits; on lui dit qu'elle est morte, elle ne répond rien; elle fait un pas en avant, et ceux qui disoient cela sont déjà morts, et il se trouve qu'elle a marché sur leur tombe. Les rois meurent, les dynasties se succèdent, les peuples passent, tout change; cette société, cette Eglise, nommons-la, l'Eglise catholique est toujours la même, le Pape est toujours le pape, les évêques sont toujours les évêques, les fidèles, toujours le peuple fidèle : et de même que dans un corps vivant et bien organisé nul membre ne déclare la guerre aux autres membres, ainsi, mes frères, tandis que de nos jours, il n'est pas un empire qui ne sente se remuer dans son sein un parti rebelle, dans l'Eglise de Dieu, dans l'empire de Jésus-Christ, tout se tient, tout s'entend, tout s'entr'aide, tout obéit. Singulier contraste! Le monde ne fut jamais plus agité, l'E-

glise ne fut jamais plus tranquille; jamais l'esprit d'indépendance ne fit plus de progrès dans la société du dehors, jamais l'esprit d'obéissance ne fut plus général dans la société catholique. Etonnant phénomène! prodige des temps modernes, préparé par la providence pour rappeler à la terre qu'on ne trouve de véritable repos qu'au sein de Dieu et que l'Eglise de Jésus-Christ est l'asile de la paix, comme elle est la colonne de la vérité, *pax vobis? Ecclesia Dei columna veritatis.*

» Cependant nos ennemis nous disent que nous ne marchons pas. Où aller à la recherche de la vérité quand nous l'avons toute pure et tout entière! — *Ad quem ibimus, verba vitæ æternæ habes.* — Vous êtes immobiles : oui sans doute, dans notre foi, *stabiles in fide*; immobiles au milieu des opinions de chaque jour, qui frémissent et qui s'enfuient, comme le roc au milieu d'une mer agitée qui vient briser ses flots contre la solidité, contre l'immobilité de la pierre. Et si nous sortons de là, avec qui nous ferez-vous marcher? Avec le siècle? Mais qu'est-ce que le siècle? Le siècle, c'est tout le monde, et n'est-il pas évident qu'en matière de religion, mais en dehors de l'unité catholique, tout le monde aujourd'hui se combat, se condamne, s'embrouille, se confond? Marcher avec le siècle! se joue-t-on de nous? Par le salut de mon ame ! *per salutem animæ meæ*! je serai catholique, si je veux être quelque chose en ce monde et dans l'autre; hors de là, tout pâlit, tout s'efface, tout passe et se réduit à rien.

» Vous êtes morts! continuent-ils. Nous sommes morts? Nous sommes immortels; et l'Eglise catholique, sachez-le bien, consolidée par les assauts même que vous lui livrez, ne fut jamais plus solidement assise sur des bases divines. Nulle société moderne ne l'a vue naître, nulle ne la verra mourir; elle assiste depuis long-temps aux funérailles des sectes, des gouvernemens, des civilisations même; elle vous rendra les derniers devoirs à vous-même qui proclamez son dernier soupir. Nous sommes morts ! Le blasphême n'est pas nouveau, mes frères, et ce fut de tout temps ou la tactique, ou l'illusion des ennemis de l'Eglise de proclamer sa fin prochaine, ou sa ruine complète. Ecoutez bien.

» Jésus-Christ meurt, et la synagogue triomphante s'écrie : Tout est fini! plus de Jésus, plus d'Eglise, les disciples sont dispersés, l'un a trahi, l'autre a renié son maître, ils se sont tous enfuis; c'en est fait, l'Eglise est morte! Mais Jésus ressuscita, et son Eglise est ressuscitée avec lui. Néron fait en un même jour deux grandes victimes, saint Pierre et saint Paul; quel heureux coup! l'Eglise est bien morte cette fois, la voilà bien renversée, voyez ses deux grandes colonnes dans la poussière. Mais non, et au contraire, que vois-je aujourd'hui! Néron mis *en oubli*, et le Pontife successeur de ses victimes assis sur son trône. Plus tard, un Néron nouveau, empereur comme lui, persécuteur plus cruel peut être, élève une colonne triomphale sur laquelle il fait graver ces mots : *Au Christianisme détruit, Christianismo destructo*; cela fait, il meurt, douze siècles s'écoulent, et si long-temps après, c'est une voix encore chrétienne qui vient insulter ici, du haut de cette chaire, à sa mémoire et à son monument. L'arianisme au quatrième siècle envahit l'Orient et l'Occident; l'Eglise catholique a, ce semble, disparu, et l'univers est étonné, dit saint Jérôme, de se trouver arien; mais Arius et les siens descendent peu à peu dans l'abîme, et l'Eglise en même temps sort plus belle et plus puissante du sein même de ses ruines. Arrivons aux temps modernes. Il y a moins de quarante années, à l'aurore de ce siècle dont nous sommes aujourd'hui les enfans, où en étoit l'Eglise notre mère commune! Le pape étoit mort, les cardinaux dispersés, Rome, centre de l'unité catholique, envahie par les ennemis de la foi, et l'on demandoit avec insulte aux catholiques d'alors : Où est donc votre Eglise? — *Ubi est Deus tuus?* — N'est-elle pas bien morte! que répondez-vous! Les catholiques n'avoient rien à répondre; ils

laissoient faire à celui qui a fondé l'Eglise et la soutient de sa toute-puissante main; et qu'est-il arrivé ? L'Eglise s'est relevée par miracle, ses ennemis sont morts n'ayant eu que le temps de contempler son triomphe, et leur souvenir même a péri avec le peu de bruit qu'ils ont fait, *periit cum sonitu memoria eorum*. Et s'il nous est permis de nous mettre en scène et de citer à l'honneur de l'Eglise un fait moins important, mais plus moderne : Un des chefs d'une société nouvelle, société qui n'avoit de chrétien que le nom d'un apôtre, sous lequel elle est assez connue dans le monde, un de ses chefs (1) vint nous dire à nous-même, dans cette capitale, il y a peu d'années : Nous vous plaignons, votre Eglise se meurt, et la nôtre s'élève sur ses ruines. Nous ne fîmes que sourire, et nous en appelâmes au lendemain. Le lendemain, quelques mois après seulement, l'Eglise catholique étoit toujours là, mais déjà et plutôt même que nous ne l'avions pensé, sa jeune rivale avoit disparu, ne laissant rien après elle ; rien, pas même une erreur dans les esprits; seulement un nom de plus dans le monde.

» Ainsi meurent, mes frères, ceux qui nous disent morts. Catholiques, sachez-le donc, vous êtes les seuls qui viviez aujourd'hui, comme société, d'une vie véritable; et n'ayez point à craindre d'être jamais ensevelis sous vos propres ruines. Qu'on soit de bonne foi; où voit-on maintenant sur la terre une société d'hommes aussi ferme, aussi solide, aussi compacte, aussi dure à la hache qui voudroit l'entamer, que la société catholique ? Pensons souvent, pensons toujours à cette force, à cette unité, à cette indestructible vie de l'Eglise, à ce prodige unique d'une société qui brave les hommes et les siècles, immuable, immortelle comme Dieu même, au milieu de ces sociétés tremblantes et fragiles comme l'individu, qui n'osent plus, le soir même de la veille, se promettre un lendemain; pensons à cette grande merveille : qu'est-il besoin d'autre pensée pour sortir victorieux de la nouvelle tentation contre la foi ? »

(1) M. Petit, chargé par *interim* de la direction de la société saint-simonienne, durant l'emprisonnement du père Enfantin. Notre entrevue a eu lieu, l'année même de cet emprisonnement, à Paris.

Deuxième partie : Tentations contre la pureté du cœur. Nous ne pouvons qu'indiquer ce sujet; la longueur de la précédente citation sera notre excuse.

L'église Saint-Germain-des-Prés, qui avoit été récemment enrichie d'un magnifique autel en marbre, vient de faire l'acquisition d'ornemens en bronze, qui complètent heureusement les travaux d'art dont cette église, la plus ancienne de la capitale, a été l'objet depuis quelque temps. Un tabernacle en bronze doré et ciselé, surmonté d'une croix de neuf pieds de haut, et six candélabres d'un très-beau travail, aussi en bronze doré, viennent d'être placés sur le maître-autel de cette église. Tous ces ornemens, comme ceux de même nature qui décorent la nouvelle église Notre-Dame-de-Lorette, sont sortis des ateliers de M. Choiselat-Gallien. Cet habile fabricant a déjà décoré les plus beaux temples dont s'honore la France, d'ornemens dignes d'entrer en parallèle avec ce que la fabrication des bronzes produit aujourd'hui de plus riche pour l'ornement de nos salons. On doit le féliciter surtout d'avoir parfaitement compris la pensée qui devoit dominer ses travaux, et de leur avoir donné cette empreinte et ce caractère religieux qui témoignent hautement de son bon goût comme artiste. M. Choiselat-Gallien justifie pleinement tous les jours la haute faveur dont l'a honoré le souverain pontife, en lui conférant le titre de son fabricant de bronzes et de vases sacrés.

Nous avions annoncé qu'un sieur Doublet, prêtre, avoit porté plainte contre le maire de Clichy pour le

contraindre, par jugement, à procéder à son mariage. On s'attendoit donc à voir plaider cette affaire, et peut-être y avoit-il des gens qui se promettoient de se réjouir de ce scandale. Mais le sieur Doublet a retiré sa plainte. Joseph-Victor Doublet est d'Orléans; il n'a point été ordonné prêtre dans son diocèse, mais il a surpris la bonne foi d'un illustre et pieux cardinal à Rome, et il est parvenu à se faire ordonner prêtre dans cette ville. Il faut se féliciter du moins qu'il ait renoncé à un éclat affligeant et qui eût servi de pâture à la malignité des ennemis de la religion.

Un journal dit que M. l'abbé Delacroix, qui vient d'être nommé à l'évêché de Gap, est grand-vicaire de Belley depuis 1834; c'est une erreur. M. l'abbé Delacroix est grand-vicaire de Belley depuis le rétablissement du siége en 1823. Il étoit auparavant curé de Saint-Bruno à Lyon.

Un journal annonce que le conseil municipal de Sens a refusé de consentir à l'établissement, dans la ville, de quatre Sœurs de la Providence, appellées par M. l'archevêque de Sens à l'époque du choléra, qui à cette époque ont montré beaucoup de zèle pour soigner les malades et qui depuis ont continué de visiter et d'assister les pauvres dans leurs maladies. Le prétexte du refus est que les Sœurs font tort à l'hôpital. C'est une bien pauvre raison. Par ce même motif il faudroit exclure partout les Filles de Charité qui visitent et assistent les pauvres. Mais au contraire, les bonnes Sœurs rendent service à l'hôpital en faisant en sorte que les pauvres malades n'aient pas besoin d'y être portés. On ne sait que trop quelle est la répugnance de bien des pauvres pour l'hôpital, et il est heureux qu'ils trouvent chez eux les soins qu'ils peuvent désirer. Leur rendre *ces soins*, c'est un acte de charité auquel le seul sentiment d'humanité devroit applaudir, et il est bien étonnant que les conseillers de la commune, ceux qui devroient être *les* protecteurs des malheureux, refusent d'encourager une œuvre qui tend à alléger les souffrances d'une classe nombreuse.

On a déjà vu plusieurs exemples de chantres ou instituteurs dans les campagnes, qui prenoient plaisir à braver leur curé et à porter le trouble dans les offices. Cela vient encore de se reproduire à Mons en Laonnais, diocèse de Soissons. Le sieur Bouchart, instituteur primaire de la commune, fut destitué il y a environ huit mois des fonctions de clerc-laïque qu'il exerçoit dans *l'église*. Depuis ce temps, il n'a cessé de chercher à troubler le chantre qui l'avoit remplacé. Il formoit un lutrin à part, étoit toujours en avant ou en arrière, faisant des intonnations affectées et troublant tout le chant de l'église. La chose fut encore portée plus loin à la Toussaint dernière. M. le curé invita Bouchart à se retirer, et celui-ci y consentit après quelques difficultés. Bouchart sorti, l'office continua sans trouble, mais au sortir de là, le curé fut hué et insulté sur la place. Une plainte fut rendue, et Bouchart fut cité en police correctionnelle pour avoir troublé les exercices du culte; trois habitans furent aussi cités pour avoir insulté le curé. Tous ont comparu le 16 décembre au tribunal correctionnel de Laon. Le curé a fait sa déposition conforme à ce qui est dit ci-dessus. Le maire dit que la commune est en agitation depuis la destitution de Bouchart de ses fonctions à l'église. Deux camps se sont formés. La femme du maire s'étonnoit que le curé pût supporter la conduite de Bouchart. D'ailleurs, depuis six ans le conseil municipal est mécontent de Bouchart qu'il juge incapable, et dont il a réduit chaque année le traitement. On entend d'autres témoins à

charge et à décharge. Le substitut soutient la prévention à l'égard de Bouchart, et l'abandonne à l'égard des autres prévenus. Le premier est condamné à 50 fr. d'amende et aux dépens. Les autres habitans sont renvoyés de la plainte.

Un acteur de Grenoble, M. Xavier, avoit essayé de se tuer dans un moment de désespoir; il s'étoit donné un coup de poignard, et puis élevé dans des sentimens de religion, il avoit demandé un prêtre et s'étoit confessé. On espère qu'il guérira de sa blessure. Puisse-t-il ne point oublier les impressions religieuses qui avoient repris sur lui leur empire au moment de son accident!

Un journal suisse assure que le conseil executif de Berne s'est occupé tout récemment des affaires du Jura, et qu'il a rédigé un projet de décret à soumettre au grand conseil. On en ignore le contenu, le secret ayant été imposé aux membres; mais on croit que M. Tscharner a fait tous ses efforts pour faire adopter au conseil exécutif une politique plus saine et plus juste que celle qui a été suivie jusqu'ici à l'égard du Jura.

POLITIQUE.

Les journaux rendent compte des petites opérations qui ont ordinairement lieu entre les coteries parlementaires pendant les trois ou quatre jours qui précèdent l'ouverture des sessions. Ils annoncent d'avance quels seront les vice-présidens et les secrétaires qui auront l'honneur d'être portés à ces places par la majorité des suffrages. Quant au président, ils ne se donnent seulement pas la peine de prononcer son nom ; tant c'est chose convenue que M. Dupin est inféodé à la chambre actuelle des députés. Il est par rapport à l'étoffe révolutionnaire de juillet, comme cette *teinture en laine* qu'on emploie dans les fabriques quand on veut rendre une couleur indélébile. Toutes les fois que cette chambre est abandonnée à son inclination naturelle et à ses libres volontés, c'est M. Dupin qui est son type, son image vivante, son incarnation. S'il joignoit à cela un portefeuille de ministre qui lui donnât la disposition de tous les emplois et avancemens, elle ne formeroit avec lui qu'un corps et une ame, et il la mèneroit au bout du monde.

« Accusé, quelle est votre profession ? — Voleur. — Mais non, vous vous trompez ; vous n'êtes point voleur ; vous n'êtes que vagabond. — Pardonnez-moi, je suis un voleur, et pas autre chose, si vous voulez bien le permettre.... » Tel est le ton d'un dialogue que les greffiers de la police correctionnelle de Paris ont eu occasion d'enregistrer ces jours derniers, comme ayant eu lieu entre M. le président du tribunal et un prévenu, qui n'a pas voulu prendre d'autre qualité que celle qui est énoncée ci-dessus.

Sans doute, votre première pensée est de plaindre une société où la profession de voleur se prend dans les actes publics comme une espèce de brevet ou de patente, dont on ne se fait aucun scrupule de se déclarer titulaire. Au moins ne trouvez-vous pas qu'il y ait de quoi en faire compliment à l'ordre de choses sous lequel cela se passe sans difficulté à la faveur du désordre des idées? Eh bien, vous avez tort de n'en point féliciter votre heureuse époque. C'est que vous n'avez pas l'esprit aussi bien fait que messieurs les apologistes de notre âge d'or et de progrès. Ils ne voient là que les bons effets des améliorations qui se sont opérées dans le régime des prisons, lesquelles sont cause qu'on cherche à s'y faire loger par spéculation, et à s'y procurer les Invalides. Il n'y a que manière d'interpréter les choses, comme vous voyez, pour y trouver de quoi se réjouir du fortuné régime que la révolution de juillet nous a fait.

Tant pis pour vous donc si vous n'avez pas le bonheur d'être doués du sens exquis

qui sert à faire apprécier de tels avantages. Vous êtes privés d'une grande joie; et tandis que les autres se félicitent de voir la société montée sur un pied aussi agréable, vous vous condamnez à pleurer et à gémir de ce que la profession de voleur est devenue un titre dont on se réclame avec une sorte de forfanterie et d'orgueil pour avoir sa part des bienfaits de la civilisation perfectionnée. Toutefois, ceux qui ne trouvent pas ce genre de progrès à leur goût, nous paroissent bien excusables. Car il est certain qu'on n'en vient là que dans les sociétés dont la morale s'est assez retirée pour qu'il n'y ait pas une grande différence d'idées entre les voleurs qui tirent vanité de leur cynisme, et le public qui ne s'en étonne point.

PARIS, 26 DÉCEMBRE.

Le vicomte Dejean, nommé conseiller-d'état en service extraordinaire, avec autorisation de prendre part aux travaux et aux délibérations du conseil d'état, vient d'être attaché, en cette qualité, au comité de l'intérieur et du commerce.

— Par ordonnance du 18, M. Filleau de Saint-Hilaire, lieutenant en premier d'artillerie de marine, a été nommé au grade de capitaine en second, au choix, en remplacement de M. Chevalier, décédé.

— On dit que depuis son arrivée, le maréchal Soult a été reçu plusieurs fois aux Tuileries.

— MM. Delarue, Pellion et Foy, officiers supérieurs d'état-major, attachés au ministère de la guerre, viennent de partir pour l'Afrique, chargés d'une mission.

— Il paroît que le maréchal Clausel dont on avoit à tort annoncé l'arrivée à Toulon, n'y étoit attendu qu'aujourd'hui.

— Le 4e régiment de ligne, en garnison à Caen, a fourni aussi son contingent pour l'armée d'Afrique.

— Le deuxième numéro de la *Revue africaine*, publication mensuelle dirigée par MM. Franque et Firbach, sous le patronage de plusieurs députés, vient de paroître.

— L'Académie des sciences morales et politiques de l'Institut tiendra sa séance annuelle le 28 décembre.

— On ne compte encore à Paris, dit-on, que 260 députés. Et cependant c'est demain mardi que la session commencera.

— M. Paul d'Hunolstein député de l'arrondissement de Thionville, vient d'être blessé à la chasse; il avoit placé sa main à l'extrémité du canon de son fusil, chargé à balle, lorsque le coup est parti, et la lui a traversée.

— Avant-hier, l'hôtel de l'ambassade de Turquie a été illuminé. C'étoit en l'honneur de l'anniversaire de la naissance du sultan Mahmoud, qui, *d'après* la manière de compter des Turcs, est entré dans sa 55e année (ce qui correspond à 52 ans passés.)

— Un journal ministériel avoit annoncé qu'il y auroit à l'avenir deux départs de courriers par jour pour les départemens. Cette nouvelle paroît dénuée de fondement. On ne donne comme positif qu'un départ extraordinaire qui auroit lieu dans la matinée pour Orléans.

— La *Gazette de France*, la *Quotidienne*, la *France*, l'*Echo Français* et le *Moniteur* n'ont pas paru à cause de la fête de Noël. Malgré cette solennité, la *Charte de* 1830, journal ministériel, le *Journal des Débats*, aussi organe du ministère, la *Presse* et les autres journaux ont paru.

— Le colonel Cadoudal vient de rentrer en France. La condamnation qui l'avoit frappé à la suite des événemens de la Vendée se trouve maintenant prescrite.

— Comme on se le rappelle, Me Dupont, avocat, a été suspendu, il y a quelques mois, de ses fonctions, pendant une année, par la cour d'assises de la Seine, à cause des réponses qu'il avoit faites au président, et qui parurent injurieuses. La cour de cassation, chambre criminelle, a rejeté le 24 le pourvoi de Me Dupont,

qui, s'est trouvé aussi condamné à l'amende de 150 fr. envers le trésor public.

— La cour d'assises de la Seine s'est occupée aujourd'hui du complot qui, suivant l'acte d'accusation, auroit été formé contre la sûreté de l'état en septembre dernier. Il y a treize prévenus. Nous rendrons compte des débats dans notre prochain Numéro.

— Des journaux annoncent que M. Guizot vient d'être nommé grand officier de la Légion-d'Honneur.

— Des mesures viennent d'être prises à la Banque pour que cet établissement ne soit plus exposé, à l'avenir, à des tentatives de la nature de celle qui a étonné tout Paris il y a peu de jours; des treillages en fer seront disposés de manière à ce qu'il n'y ait plus de surprise possible. M. Bouron, qui avoit été malade pendant plusieurs jours des suites de sa cruelle émotion, est aujourd'hui tout-à-fait remis.

— Des postes militaires supprimés depuis trop long temps dans divers quartiers de la capitale vont être occupés aussitôt que l'autorité municipale les aura fait restaurer. D'autres postes vont recevoir immédiatement des augmentations d'hommes.

— La rue de Richelieu vient d'être éclairée par le gaz.

— Deux ouvriers descendirent dernièrement sur le bord du canal Saint-Martin pour se laver les mains. L'un d'eux glissa; en le voyant disparoître, son camarade qui ne savoit pas nager se précipita dans l'eau pour le secourir. Il a péri, et son camarade plus heureux a été sauvé par un employé de la navigation.

— La célèbre partie d'échecs qui a été engagée par correspondance entre les amateurs de Paris et de Londres est enfin terminée, après trois ans de marches et contre-marches. Les Anglais vaincus ont sur-le champ envoyé le prix fort élevé de cette partie.

— Aux pluies continuelles a succédé tout à coup une température froide. Depuis deux jours la neige tombe avec abondance à Paris, ce qui doit faire craindre que nous n'ayons encore des débordemens lors du dégel. Ce soir la police fait répandre de la terre sur les ponts devenus fort difficiles pour les chevaux.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Un bateau de pêche est entré au Tréport (Seine-Inférieure), le 20 de ce mois, traînant à la remorque une baleine de 50 pieds de longueur, qu'il avoit trouvée morte à quelques lieues en mer.

— Les vents étant devenus enfin favorables, une grande quantité de navires viennent de quitter le port du Havre.

— Le *Pilote du Calvados* annonce que la maison de commerce Augot, fils, de Caen, vient de suspendre ses paiemens.

— Le commerce de Rouen paroît être dans un état de souffrance. Le *Mémorial de Rouen* dit que les filatures et les manufactures produisent trop, et que les magasins s'encombrent de marchandises, que le prix élevé des matières premières ne permet pas d'écouler avec baisse.

— A Lyon, de nombreux ouvriers sont toujours sans travail. On fait des souscriptions en leur faveur, qui, bien qu'abondantes, ne peuvent suffire au besoin de la population malheureuse.

— On écrit de Troyes (Aube), que la Seine étant rentrée dans son lit, les usines ont repris leur travail.

— Le commandement militaire de la Haute-Marne est supprimé, et les deux départemens de la Côte-d'Or et de la Haute-Marne réunis, formeront désormais une seule subdivision militaire, dont le chef-lieu est fixé à Dijon.

— M. le comte Brillet de Villemorge, ancien maire d'Angers et ancien député sous la restauration, vient de mourir à l'âge de 60 ans. La ville d'Angers doit à l'administration éclairée et consciencieuse de M. de Villemorge la plupart de ses embellissemens.

— Le gérant du journal l'*Hermine*, poursuivi pour avoir annoncé la vente de l'un des procès de la *Mode*, considérée par le parquet comme une souscription des-

tinée à couvrir l'amende à laquelle ce dernier journal avoit été condamné, fut dans le temps acquitté par le tribunal correctionnel de Nantes. Sur l'appel de M. Demangeat, procureur du roi, appel formé long-temps après la condanation, l'affaire s'est trouvée soumise à la cour royale de Rennes, qui a condamné M. Tandé, gérant de l'*Hermine*, à un mois de prison et 500 fr. d'amende. Ce fait nous rappelle que la *Gazette de Flandres* et d'*Artois*, plus heureuse, perdit le même procès en première instance, et le gagna en cour royale.

— Il paroît qu'il y a, à l'égard de l'*Hermine*, une manière toute particulière d'agir, et qui ne tendroit à rien moins qu'à décourager ce bon journal. Son gérant avoit été condamné à payer à M. Demangeat, le 13 septembre dernier, 4.000 fr. de dommages-intérêts. Aussitôt que la commission d'administration, dit l'*Hermine*, put se réunir, les fonds furent faits. Un avocat fut chargé de les porter à l'huissier du procureur du roi, qui se transporta chez l'avoué, lequel ajourna la remise des pièces, et par conséquent le paiement. L'administration, dit encore l'*Hermine*, fit renouveler ses offres, qui se trouvèrent sans résultat, parce qu'on ne fournissoit pas la note des frais. Mais, ajoute cette feuille : « Aujourd'hui ces retards s'expliquent, M. Demangeat a fait assigner ce matin M. Godin en police correctionnelle, comme n'ayant pas acquitté dans la quinzaine de la notification de l'arrêt les condamnations prononcées. et continuant néanmoins de signer le journal. Un huissier va forcer M. Demangeat de recevoir. Nous nous taisons ; les faits suffisent pour caractériser sa conduite. »

— Un incendie a éclaté le 18 dans la propriété de M. de Briançon. à Sainte-Foi (Gironde). Les ravages ont été considérables. Cet incendie est attribué à la malveillance.

— Aux dernières assises de la Corse, un père, le nommé Bonelli, a fort attendri le tribunal. Ayant appris que son fils avoit été assassiné, cet infortuné couroit *pour le secourir*, lorsqu'il rencontra le meurtrier et la victime. « Mon premier mouvement, dit-il au tribunal, fut de venger la mort de mon enfant. Cependant, messieurs les jurés, un sentiment religieux m'arrêta. Mon fils alloit rendre le dernier soupir. Pardonne à ton meurtrier, m'écriai-je en m'agenouillant à côté de son corps presque glacé par la mort; le ciel aura pitié de toi. Ce malheureux jeune homme entendit la voix de son père, et une parole de pardon fut son dernier signe de vie. Aujourd'hui encore je le plains, son meurtrier, plus que je ne le déteste. Mon fils ne méritoit pas un pareil sort; mais quand vous frapperez l'assassin, la victime sortira-t-elle du tombeau ? »

Le coupable a été condamné à 18 ans de travaux forcés.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Des lettres de Madrid, adressées à un journal de Bordeaux, portent que la régente est séquestrée dans son palais, et ne peut communiquer librement avec toutes les personnes qui se présentent. On dit que ses serviteurs, gagés par les révolutionnaires, surveillent avec attention toutes ses démarches.

— On s'occupe dans les cortès de la discussion relative aux changemens à introduire dans la constitution. Cette discussion se traîne fort lentement et n'a présenté jusqu'ici qu'un très-médiocre intérêt.

— Les généraux Rivero et Narvaez sont arrivés à Madrid. Leurs divisions se dirigent sur la Castille.

— Le *Corsaire*, le *Tribun*, et deux ou trois autres journaux de Madrid vont, dit-on, cesser leurs publications.

— On lit dans le *Moniteur* :

« Gomez, de sa personne, est arrivé à Durango le 17, ayant laissé sa division, forte de 4 à 5,000 hommes, à Orduna, et Cabrera, avec d'autres troupes, sur la rive droite de l'Ebre.

» Espartero a repassé le Nervion le 18.

Villaréal l'y a suivi ; ils occupent sur la rive droite les mêmes positions que du 1er au 8.

» La première partie des bases de la constitution, qui établit deux chambres, a été votée le 17 à Madrid. »

La feuille officielle donne aussi une dépêche que le commissaire de la marine à Bayonne a adressée au ministre de la marine. « M. Ray m'écrit, en date du 22, qu'Espartero est sorti de Portugalette les 19 et 20, avec 22 bouches à feu, et a passé sur bateau sur la rive droite; il a en outre jeté un pont en cas de retraite. On annonce une affaire décisive pour le 24.

» Bilbao tient toujours ferme. »

— Une lettre de Bayonne dit que deux cents hommes de la garde royale sont passés dans les rangs carlistes avec armes et bagages. A la date du 21, on croyoit dans cette ville que Bilbao ne pourroit pas tenir bien long-temps. La disette est dans la ville, et les maladies déciment la population. Le feu des carlistes contre la place ne discontinue pas.

— Nous trouvons dans la *Chronique de Paris* des détails biographies sur quelques-uns des chefs carlistes. Gomez est âgé de 40 ans, et d'une petite taille; il est vif et fluet. Sous le roi Ferdinand il étoit chef d'un bataillon de volontaires royalistes.

Cabrera, né à Tortose, est fort jeune encore. Ses manières sont très-gracieuses.

Villaréal est né à Marietta, sur la pointe des montagnes d'Arlaban. Il est âgé d'environ 37 ans, et fort bel homme. Il prit l'un des premiers les armes pour défendre les droits de don Carlos.

— La *Charte de* 1830 ne donne ce soir aucune nouvelle d'Espagne.

La chambre des représentans de Belgique vient d'être saisie d'un nouveau projet de loi sur le duel. Les peines peuvent frapper à la fois les témoins, le vainqueur et le provocateur du duel ; en cas de mort, elles peuvent s'élever jusqu'à dix ans de prison et 10,000 fr. d'amende contre celui qui l'aura donnée, avec perte des emplois civils et militaires, privation du droit de porter des décorations, etc.

— Le *Standard* annonce que le roi d'Angleterre vient d'avoir une nouvelle attaque de goutte.

— Durant l'année expirée en juillet dernier, la cour de l'échiquier, à Londres a lancé 286 mandats d'amener pour cause de rébellion.

— Les brouillards ont été si épais en Angleterre, qu'il a fallu éclairer les rues pendant le jour.

— Le 19, M. O'Connel a donné, à Dorgheda, un dîner aux membres du comité d'éducation nationale et à des réformistes. Il a annoncé, à cette réunion, qu'il soutiendroit le ministère, tant que celui-ci ne s'écarteroit pas de la route où il est entré. Venant à parler de la chambre des lords, M. O'Connell a dit que, bien qu'il soit vieux et qu'il ait toujours eu horreur de l'effusion du sang, il n'hésiteroit pas à provoquer une lutte et à y exposer sa vie pour défendre les droits de son pays. « Je préférerois voir nos rivières se teindre du sang irlandais, s'est-il écrié, plutôt que d'être témoin de l'avilissement de ma noble patrie. »

— Il y a maintenant 55 journaux en Ecosse. Il n'y en avoit 35 en 1825.

— On écrit de la Suisse :

« Les pluies ont grossi l'Aar, qui, deux fois en trois semaines, a franchi ses rives et inondé Unterworben, Scheuren, Meienried et Stand. Ses eaux ont aussi couvert une partie du territoire de Kappelen, Lys, Bosswyl, Butigen, Studen, Schwadernau, Safneren, Buren, etc. Le débordement des lacs a envahi Nidau et le Landeron.

— Depuis le 2 octobre jusqu'au 5 décembre, le nombre des cas de choléra à Naples, s'est élevé à 8,812, et celui des décès à 4,767.

— D'après les nouvelles de Lisbonne du 13, on s'attend à avoir une chambre exaltée et une session orageuse.

— Le roi de Suède a nommé chevalier de l'Ordre de l'Etoile polaire, M. Adolphe Billecocq, secrétaire de la légation de France à Stockholm, actuellement en congé à Paris.

— D'après les nouvelles de New-York du 1er, l'élection de M. Van Buren, comme président des Etats-Unis, étoit assurée. Elle devoit avoir lieu le 6. M. Van Buren, qui est âgé de 54 ans, est né à Kinderhook, dans l'état de New-York. Il avoit 30 ans quand fut déclarée la guerre de 1812 contre l'Angleterre. A cette époque, il entra dans la législature de l'état de New-York, et depuis lors, il a consacré sa vie à la politique; il fut tour à tour membre du sénat de New-York et de l'Union, procureur-général, ambassadeur et ministre. En 1829, lorsque le général Jackson arriva à la présidence, il appela près de lui M. Van Buren en qualité de secrétaire d'état. Peu de temps après, à propos d'altercations personnelles survenues dans le cabinet, il renvoya tous ses ministres en masse. Pour dédommager M. Van Buren, il le nomma ministre à Londres. M. Van Buren se rendit à son poste et entra en fonctions. Mais le sénat, à qui appartient la ratification des choix du président, refusa d'approuver cette nomination, alléguant une dépêche écrite par M. Van Buren, pendant qu'il étoit à la secrétairerie d'état.

SUR LE DISCOURS DE M. GUIZOT A L'ACADÉMIE.

Le jeudi 22, a eu lieu à l'Académie française la réception de M. Guizot, ministre de l'instruction publique. Il succédoit à M. Destutt de Tracy, connu par ses ouvrages d'idéologie; c'étoit une tâche délicate de louer ou de critiquer un philosophe, un académicien, passionné pour les erreurs du XVIIIe siècle et qui avoit poussé les illusions jusqu'à donner un abrégé du livre de Dupuis sur l'*origine des cultes*. On étoit curieux de voir comment M. Guizot se tireroit de ce pas difficile, et comment il traiteroit cette *philosophie du* XVIIIe siècle qui a tout ébranlé et qui a été suivie de si terribles résultats. Le ministre a fait un grand éloge du XVIIIe siècle et des principaux écrivains qui ont brillé à cette époque. Il a célébré Montesquieu, Voltaire, Rousseau, il admire leur génie, leur amour pour la liberté, leur respect pour l'homme et leur ardeur à défendre ses droits. Il veut croire qu'aucune passion ne se mêloit à ces généreux sentimens, et il paroît néanmoins convenir qu'il y avoit dans cet élan plus d'enthousiasme, de laisser-aller et de légèreté que de raison et de sagesse. Il peint les illusions des esprits aux premiers momens de la révolution :

« Aussi, quand le grand jour arriva, quand, au nom de la France, au sein de Paris, l'Assemblée constituante reçut pour mission d'accomplir toutes les promesses de la philosophie, et de satisfaire toutes les ambitions de l'humanité, quelle explosion! Quels transports! Quel concours inouï des plus sérieux travaux et des plus enivrans plaisirs! La domination réelle, immédiate, pratique, passant tout à coup à ces esprits naguère absorbés dans la critique et la spéculation; l'orgueil de la science et l'orgueil du pouvoir unis et triomphans; la pensée et la volonté humaines libres de tout frein, que dis-je? souveraines, despotes, toutes choses livrées non-seulement aux regards, mais aux mains des hommes! Et ces brusques conquérans, ces créateurs éphémères poursuivant leur œuvre sous les yeux, aux acclamations de la société la plus cultivée et de la multitude la plus ardente, l'une et l'autre également avides d'émotion et de succès, également empressées à se répandre en reconnoissance ou en colère, en admiration ou en invective. Quel si puissant, quel si entraînant spectacle a jamais été offert au monde? Quelles scènes ont jamais dû exciter à un si haut degré le génie et la passion des acteurs? »

Mais ces brillantes illusions ne devoient pas durer long-temps, et bientôt ces doctrines décevantes et hardies portèrent leurs fruits. Les philosophes et leurs ad-

mirateurs furent bien cruellement détrompés.

« Qui mesurera la douleur dont ils furent saisis, quand après tant et de si beaux travaux presque aussitôt exécutés qu'entrepris, et qui ont fondé la société nouvelle, ils virent leur œuvre violemment arrêtée, dénaturée, près de s'abîmer dans le plus cruel, le plus imprévu naufrage ? Au milieu de l'enivrement unanime, tout à coup un bouleversement universel; à côté de ces magnifiques promesses, tous les bonheurs détruits; tous les droits violés; la folie proclamée sous l'invocation de la raison; la liberté servant de drapeau à la tyrannie; les échafauds dressés en foule, en permanence, au nom de l'humanité; la barbarie montant sur le char de triomphe de la civilisation; la fête d'un grand peuple soudain interrompue, dispersée, cédant la place à la mort violente, au convoi funèbre d'une ancienne et long-temps glorieuse société..... »

On pourroit reprocher à M. Guizot d'avoir dissimulé la liaison qui existoit entre les vœux des philosophes du dernier siècle et les désastres de la révolution. Ils avoient appelé le mépris sur la religion et la haine sur les prêtres; on suivoit leurs leçons en cherchant à renverser l'une et en proscrivant les autres. Ils avoient attaqué toutes les institutions de leur pays, et leurs disciples firent table rase et détruisirent tout en quelques jours. Il faut l'avouer, c'est dans les productions des écrivains irréligieux que l'on trouve les germes des excès de la révolution. Mais on ne pouvoit attendre de M. Guizot la franchise d'un pareil aveu, surtout quand il parloit devant une assemblée encore composée des disciples et des amis des philosophes du dernier siècle. Il a célébré avec chaleur le respect de ces philosophes pour l'homme et leurs efforts pour lui rendre ses droits et sa dignité; il a vanté leurs vues pour le perfectionnement et le progrès, pour le bonheur de tous. En étudiant de près les écrits et la conduite de ces mêmes philosophes, il y auroit peut-être beaucoup à rabattre de cette admiration et de ces éloges. Mais du moins, M. Guizot a reconnu le grand tort, le tort capital de la philosophie du XVIII[e] siècle :

« Cette nature, cette destinée humaine, le dix-huitième siècle, qui les portoit si haut, en a-t-il connu la sublimité? Cette philosophie, si fière de l'homme, si ambitieuse pour l'homme, le concevoit-elle comme un digne objet de tant de fierté et d'ambition? Non, messieurs, non : la philosophie du dix-huitième siècle n'a eu de l'homme qu'une incomplète et petite idée; elle a méconnu ce qu'il porte en lui de plus noble et de plus pur, ce que son sort a de plus élevé et de plus beau. Elle n'a point vu en lui cet être sublime, immortel, animé du souffle divin, qui concourt, en traversant cette vie, à une œuvre divine, et doit recevoir ailleurs le prix de son travail. Elle a surtout considéré l'homme dans ses rapports avec le monde matériel et actuel; et comme elle étoit une philosophie essentiellement sociale, vouée à la mission de changer la condition terrestre de l'homme, elle n'a guère étudié en lui que le côté par lequel il tient à la terre.

» En sorte qu'on a vu, par une étrange inconséquence, le siècle qui a le plus respecté la dignité de l'homme, qui a le plus attendu de l'homme et élevé pour lui les prétentions les plus hautes, on a vu ce même siècle abaisser l'homme dans l'échelle des êtres, mutiler sa nature, et presque abolir la grandeur de sa condition !

» Interprète savant, mais fidèle de la philosophie du dix-huitième siècle, M. de Tracy, dans ses ouvrages, en reproduit les caractères. Là aussi, et avec bien plus de netteté et de conséquence, l'homme est un être qui ne connoît que ses sensations et ne se connoît que par ses sensations, dont les actions sont nécessaires et dictées par le seul intérêt de son plaisir personnel ; qui ne sait pas et ne peut savoir s'il a une ame, s'il y a un Dieu, s'il est vraiment un être lui-même; car la

science ne découvre en lui qu'une combinaison passagère d'élémens matériels, attirés et retenus par une force inconnue.

» Et c'est pour cet être si douteux, si subalterne, que le philosophe est pénétré du plus profond respect! C'est à cette étroite et éphémère destinée qu'il porte le plus vif intérêt! C'est cette vérité si incertaine, si vaine, qu'il poursuit avec un zèle si ardent et si pur!

» Ah! messieurs, rendons grâces à l'inconséquence humaine, ou plutôt, pour parler dans la sincérité de ma pensée, à la sagesse divine qui ne permet pas que l'homme puisse abolir sa glorieuse nature, même quand il la méconnoît, qui a déposé dans l'esprit humain un trésor de vérité qu'aucune erreur n'en sauroit bannir, dans le cœur humain une puissance de désintéressement qui surmonte et anime les théories les plus égoïstes! Les philosophes du dix-huitième siècle ont souvent méconnu l'œuvre de Dieu; et pourtant ils ont eu foi, une foi profonde à la vérité qui, s'il falloit les en croire, n'auroit nul droit a tant de confiance; ils ont servi avec amour l'humanité qui, si elle n'étoit pas ce qu'ils ont vu en elle, n'auroit nul titre à tant de dévouement.»

C'est quelque chose que ce langage dans la bouche d'un admirateur de la philosophie et de la révolution. Dans la suite de son discours, M. Guizot, tout en cherchant à relever le mérite de M. de Tracy, laisse voir cependant combien sa vieillesse fut pénible. Son opposition sous Bonaparte le força de se condamner à la retraite. Il y étoit réduit aux entretiens de quelques amis :

« Bientôt, hélas! cette consolation lui manqua; aux dégoûts du philosophe vinrent s'ajouter les épreuves de l'homme, et aux mécomptes de l'esprit les peines du cœur. Il perdit en peu d'années ses plus intimes amis, ses relations les plus douces. L'âge avançoit, sa santé chanceloit, sa vue déclinoit; une tristesse ferme, mais profonde, constante, s'établit dans son ame : « Depuis, dit-il (et il a vécu » *vingt-huit* ans depuis), je n'ai fait que » traîner les restes d'une existence inutile. »

M. Guizot fait un triste portrait des dernières années du vieillard, *peu satisfait du présent, peu confiant dans l'avenir*, frappé d'*un mal cruel, une longue cécité*; n'ayant à y opposer *qu'un courage triste et une ame solitaire, mais toujours constant dans son admiration pour Voltaire, toujours fidèle à ses opinions et à ses maîtres, s'affaissant peu à peu sous le poids d'un secret mécompte, et paroissant subir, sans le reconnoître, la profonde insuffisance de ces idées auxquelles il croyoit toujours...* L'orateur regarde surtout comme un grand chagrin, pour M. de Tracy, d'avoir vu naître dans ses dernières années une philosophie spiritualiste, plus favorable à la religion.

Il est sûr que cette partie du discours, à travers tous les éloges qu'on y donne à M. de Tracy, peint assez bien le vide de ses doctrines et l'impuissance de sa philosophie qui ne lui offroit pour toute consolation que le néant. Plaignons le vieillard que l'âge, les souffrances, les chagrins et tant de grandes leçons données de son temps au monde n'avoient pu ramener à d'autres sentimens.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 26 DÉCEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 107 f. 80
QUATRE p. 0/0 j. de sept.—99 fr. 20
TROIS p. 0/0, j. de juin. — 79 f. 10
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr.00
Act. de la Banque. 0000 f. 00
Empr. national. 000 f. 00
Bons du Trésor. 0 0/0
Rente de la Ville de Paris. 000 00
Obl. de la Ville de Paris. 1210 f. 00
Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00

Quatre Can., 0000 f. 00	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth 800 fr.00	Empr. r. d'Esp. 00 f.0/0
R. de Napl. 97 f. 30	R. p. d'Esp. 00 f. 0/0
Emp. rom. 101 f. 0/0	Empr. Belge. 102 fr.
Cortès, 00 fr. 0/0	Empr. d'Haïti. 370 f.
R. d'Esp. 00 f. 0/0.	Empr. grec.. 00 00.

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP.
Quai des Augustins, n. 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2752.

JEUDI 29 DÉCEMBRE 1836.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

COUP D'ŒIL

SUR LA BELGIQUE SOUS LE RAPPORT RELIGIEUX ET MORAL.

III. De l'enseignement.

(Suite des N°s 2727 et 2728).

Un des plus puissans moyens de répandre les lumières ou les ténèbres, de rendre meilleur ou de corrompre, de former de bons ou de mauvais citoyens, c'est sans contredit l'enseignement. Nous avons parlé de la presse, autre moyen d'édification ou de destruction morale, qui est aussi un enseignement dans un sens plus étendu, et nous avons montré que les méchans en usoient largement en Belgique pour le malheur de ce pays. Maintenant nous allons jeter un coup d'œil sur l'état actuel de l'instruction.

La Belgique, sous l'empire, faisant partie de la France, étoit dirigée comme elle. L'on sait ce qu'étoit l'enseignement dans ce temps de despotisme, qu'on pourroit appeler universel, puisqu'il s'étendoit sur tout. A peine la chute du bras de fer qui s'appesantissoit sur l'enseignement comme sur la religion, étoit-elle consommée, que l'on voit tout à coup s'élever des écoles catholiques. La joie se répand dans toutes les classes de la société; les pères de famille surtout se réjouissent, ils pourront confier le soin d'élever leurs enfans à des instituteurs de leur choix. L'indifférence ne remplacera plus les vrais principes, ses sinistres accens n'effaceront plus dans les jeunes cœurs les sentimens généreux qu'inspire seule une connoissance pleine et suffisante de la religion. Tout sembloit dans la Belgique, pendant quelques années, marcher vers l'avenir le plus prospère.

Bientôt les arrêtés du roi Guillaume paroissent, et les écoles des catholiques sont fermées. Non content d'empêcher les parens de donner à leurs enfans une instruction conforme à leur croyance, ce prince veut atteindre à ce qu'il y a de plus intime dans l'homme, et leur imposer une conscience à sa guise. Il établit partout des écoles dans lesquelles il est interdit d'enseigner la doctrine catholique, sous le beau prétexte que ce n'est point l'affaire du maître, mais des ministres du culte, de donner cette instruction ; comme si la science, une des filles de la religion, pouvoit s'isoler de sa mère, comme si l'homme devoit se borner simplement à ne savoir que l'arithmétique, l'écriture, la lecture, l'histoire, etc., et qu'il ne dût pas avant tout commencer par être homme, homme religieux surtout.

Il étoit permis à la vérité aux instituteurs brevetés de parler de la religion en général ou plutôt d'enseigner un fantôme de morale sans sanction; mais quelle consistance pouvoient avoir dans de jeunes têtes des mots lancés au hasard, sans l'enseignement des dogmes? Cinq années se passèrent ainsi, temps précieux totalement perdu pour la vraie éducation. Dans cet état de choses, le cœur de l'enfant devoit rester ouvert à tous les vices, parce que ce n'est pas une

vague morale qui peut en réprimer les mouvemens désordonnés, et le joug de la religion, joug si léger pour ceux qui ont consenti à le porter dès les premiers ans, devoit plus tard paroître bien lourd, et gêner les penchans coupables d'une licence habituelle.

Des milliers d'enfans donc, élevés dans les écoles que le gouvernement d'alors avoit eu soin d'ouvrir dans tous les communes du royaume, devoient un jour, si cet état effrayant eût continué d'exister encore dix années, devenir des milliers d'indifférens, ou pour mieux dire, d'incrédules. Car, qu'on y prenne garde, elle se réalise tous les jours cette grande vérité : « Qui n'est pas pour moi est contre moi. » On dira, et cela est vrai en grande partie, que les parens suppléoient chez eux au défaut d'instruction religieuse, mais l'on sait ce qui se passe sous ce rapport dans les familles, surtout dans les basses classes ; souvent le temps nécessaire, la bonne volonté et la patience manquent. D'ailleurs cette instruction se donne sans suite et sans méthode. Souvent aussi on se fait illusion, et l'on s'imagine que la grande science, la science par excellence, s'apprend sans étude, sans presque d'application. Au reste, ce n'est point un raisonnement qu'il s'agit ici d'établir, c'est un fait qui peut se vérifier. L'ignorance en matière de religion est patente et manifeste, surtout dans les villes. Les enfans de la classe des prolétaires qui ont presque tous fréquenté les écoles de Guillaume, savent à peine quelques mots du catéchisme, le clergé a beaucoup de peine de leur enseigner, le goût d'ailleurs leur manque. Habitués aux actions machinales, leur intelligence ne sent pas la nécessité de l'instruction religieuse, leurs idées ont pris un autre cours et à peine parviennent-ils à connoître les vérités essentielles. Aussi n'a-t-on jamais vu en Belgique tant de vols commis par des bandes d'enfans et d'adultes qui montrent toute l'audace et l'immoralité des grands criminels. Et dans l'intérieur des familles, quel désordre ! Il n'est pas rare d'entendre des mères désolées se plaindre de ce qu'elles appellent *leurs tourmens* en parlant de ceux à qui elles ont donné le jour et qui devoient les soutenir dans leur vieillesse. Cependant, ajoutent-elles, nous avons tout fait pour eux ; oui, mais on n'avoit pas songé à l'essentiel.

Les enfans de la classe bourgeoise et ceux de l'ancienne noblesse sont presque les seuls chez lesquels l'éducation religieuse n'a pas été autant négligée ; mais ceux qui sont allés dans les universités ne s'inquiètent guère ni de la religion ni de ses ministres. Il y a des exceptions, mais elles sont rares.

Le gouvernement, après beaucoup d'efforts et d'intrigues, s'étoit assuré le monopole de l'instruction. Il avoit de zélés auxiliaires pour parvenir à son but dans des sociétés qui répandoient partout, entre autres, des livres élémentaires infectés de déisme, et dans lesquels le roi étoit loué et encensé comme une idole.

Ces beaux jours ne devoient pas durer. Les vœux mille fois répétés des catholiques furent exaucés. Tout l'échafaudage élevé avec tant d'astuce pour parvenir à déraciner la religion catholique du cœur des Belges, croula avec le trône, et les catholiques respirèrent à leur tour. Ce n'étoit pas le renversement du trône

qu'ils vouloient, mais cette chute, que nous ne chercherons pas à expliquer, servit leur cause, et ils en profitèrent.

Le système en fait d'instruction, suivi par Guillaume, devoit finir par tourner contre lui. Guillaume n'avoit qu'un but, celui de détruire l'influence de la religion catholique, pour lui substituer le protestantisme dont il se seroit fait plus tard le pontife. Son système produisoit des résultats différens selon qu'il agissoit sur les enfans du peuple ou sur ceux des classes plus élevées. Les élèves des écoles primaires étoient ce qu'on vouloit qu'ils fussent, des machines, dont il auroit été facile dans la suite de diriger les mouvemens. Il ne songeoit pas que de plus habiles que lui pouvoient s'en rendre maîtres et les diriger contre lui-même. Les élèves des Athénées et des Universités, devenant indifférens en fait de religion, prenoient, sans que Guillaume s'en doutât, une nuance semi-républicaine.

Les entraves à la liberté d'enseigner avoient disparu. La nouvelle charte belge sanctionna cette liberté. L'enseignement est donc libre. Les droits de l'homme catholique sont proclamés. Le père de famille qui eût préféré, dans l'intérêt bien entendu de son enfant, le voir ignorant plutôt que de l'envoyer dans les écoles de l'indifférence, n'a plus maintenant que l'embarras du choix. L'ouverture de tant d'écoles nouvelles donna à l'enseignement une heureuse impulsion, la rivalité s'établit, et celles dont l'instruction végétoit dans un mauvais esprit, se sont ranimées, et suivent, mais de loin, quelques-unes même à contre-cœur et avec perfidie, les traces des autres. (Voir notre N° 2727).

Dès que le faux libéralisme s'aperçut du coup que devoit lui porter ce grand nombre d'écoles de tous degrés, dès qu'il vit que devant les lumières répandues dans les plus jeunes têtes alloient disparoître ses sophismes, il prit l'éveil. Craignant de voir finir son déplorable règne, il rassembla tous ses débris, et, réunissant tous ses moyens ordinaires, il voulut prouver qu'il étoit encore debout. Il aiguisa ses armes, et la mauvaise presse reparut.

C'étoit trop peu pour les catholiques d'avoir des écoles primaires et moyennes, il leur falloit aussi le haut enseignement. Dans sa sollicitude toujours active, souvent entravée, maintenant libre, l'épiscopat belge dota le pays d'une Université catholique. Il ne suffisoit pas que la sève circulât dans les parties infimes ; elle devoit, pour produire de bons fruits, pénétrer jusqu'aux plus hautes branches. En peu d'années ce vaste projet si bien conçu fut exécuté (1). Mais voici venir, par opposition à la nouvelle Université catholique, l'Université libre de Bruxelles, avec son vernis d'impiété, avec son grand étalage de philantropie, pâle et maigre copie de la vivifiante charité ; les doctrines les plus incohérentes y sont tour à tour enseignées aux jeunes

(1) Jamais école ne fut organisée avec plus de soin. L'homme estimable qui la dirige, dont la modestie égale le savoir, cet homme d'une capacité extraordinaire et d'un tact sûr, est parvenu à monter l'Université catholique de Louvain sur un pied qui fait honneur à ses fondateurs, et l'on peut assurer, dès aujourd'hui, que cette école, jeune encore mais déjà si haute dans l'opinion, fera la gloire de la Belgique et qu'elle ranimera dans ce pays avec l'amour de la science la foi qui commençoit à s'affoiblir si sensiblement.

gens d'après le système particulier, politique et religieux du professeur.

Il ne sera pas hors de propos de citer ici un passage de l'un des plus chauds partisans de l'Université de Bruxelles, l'*Observateur*, numéro du 13 novembre : « L'Université libre n'a pas une doctrine encyclopédique qui *harmonise* les enseignemens qu'elle donne, et lui fasse mériter ce nom de *libre* plus que ne le méritent les universités de l'état : ou plutôt toutes sont également *libérales* en ce sens que dans toutes, les sciences naturelles et mathématiques dominent toutes les autres branches, et que ces sciences sont un produit de l'expérience pure, l'*incarnation scientifique*, en un mot, du XVIII[e] siècle.» On nous dispensera d'ajouter aucune réflexion.

Pour donner un échantillon du degré de savoir et de la force de logique de nos libéraux belges, nous citerons encore un passage du même article. Qu'on n'oublie pas que ce journal est rédigé par de savans professeurs de l'Université libre.

« L'Université catholique a beau faire ostentation de son titre de *catholique*, elle a beau faire jurer le symbole des apôtres et l'encyclique à ses professeurs, faire entendre messe et salut aux élèves..., par la force des choses et l'exigence de l'intérêt particulier, elle est obligée de faire des avocats, des médecins, avant tout, comme les autres universités. On ne lui laisse pas le loisir de faire des catéchumènes ; on lui demande de donner une profession, un métier à l'élève, plus encore que de lui donner une science religieuse ; et d'ailleurs l'Université catholique n'a pas de doctrine encyclopédique qui lui soit particulière : sa physique, sa chimie, ses sciences mathématiques, sont exactement la physique, etc., de l'*Université* libre. Elle peut bien en outre enseigner le catéchisme et l'histoire ecclésiastique d'une certaine façon, mais ces choses ne sont pas si essentielles à l'instruction universitaire qu'elles ne puissent pas en être détachées sans inconvénient. »

Cela est significatif.

A côté des écoles d'enseignement mutuel qui se maintiennent encore à Bruxelles et dans d'autres endroits, malgré la défaveur dans laquelle elles sont tombées, se sont ouvertes des écoles dirigées par ces admirables instituteurs primaires que la France, si célèbre par les bonnes institutions qui lui doivent le jour, a donnés à la Belgique. Par les soins et les dons de familles respectables et dévouées, les Frères des Ecoles chrétiennes ont presque dans toutes les villes des classes fréquentées par une masse d'enfans. Chacun se loue, non pas seulement de l'instruction, mais de la saine éducation qui y est donnée. Leurs élèves sont aisés à reconnoître à leur docilité, à leur maintien, à cette politesse, non pas tant extérieure, mais qui part du cœur, et dont ils ne se départissent dans aucune circonstance. Les Français catholiques en savent plus là-dessus que les Belges : il est inutile d'en dire davantage.

La célèbre Compagnie de Jésus, foyer de savoir et d'intelligence, a ouvert plusieurs colléges, qui tous ont un grand nombre d'élèves. Les Dames du Sacré-Cœur, les Ursulines, etc., ont plusieurs maisons où les jeunes personnes reçoivent une éducation conforme à leur condition. Les Sœurs de la Providence soignent l'instruction des filles pauvres dans plusieurs localités et la donnent dans les prisons et dans les dépôts de mendicité. Des Frères de Saint-Joseph,

des Bonnes-OEuvres, etc., concourent également à conduire la jeunesse dans la voie des vertus en l'instruisant. Beaucoup d'autres écoles primaires, pensionnats et colléges sont dirigés par de zélés catholiques.

Certes, avec tous ces élémens d'édification on va loin; mais il faudra encore un grand nombre d'années pour déraciner le mal, qui, comme nous l'avons déjà dit, se propage par d'autres voies. Une grande partie de la jeunesse sera suffisamment instruite, mais l'âge mûr, abandonné à ses erreurs, à ses préjugés contre la religion et ses ministres, n'en reviendra que lentement. Il est vrai que la violence de la haine voltairienne s'est apaisée chez un grand nombre de personnes de cet âge; l'expérience leur a appris plus que tous les raisonnemens où aboutit cette haine; mais de là à l'attachement pour cette religion, qui est toujours prête à les recevoir et à les combler de ses bienfaits, il y a loin encore. Il est bien difficile de sortir d'une bourbe sans fond; le plus souvent on y périt.

Si, d'un côté, on voit l'âge mûr infecté de l'idolâtrie des richesses, maladie du siècle, qui anéantit l'intelligence; de l'autre on voit des êtres plus jeunes d'âge, mais plus vieux d'intelligence et de raison, dont la sphère d'idées s'élève plus haut, parce que le centre n'est pas placé dans les basses régions du matérialisme. Cette situation paroîtra fausse aux yeux des hommes de science humaine; elle ne paroîtra pas telle aux yeux des catholiques instruits. Ces derniers se confirmeront dans la conviction que le commencement de la sagesse est la crainte de Dieu, et que le fondement de toute science est l'instruction religieuse. P. V.

Bruxelles.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — C'est dans la nuit de vendredi à samedi que M. l'Archevêque fut atteint subitement d'un rhumatisme douloureux. Le prélat est mieux, mais la rigueur du froid exige de plus grands ménagemens. Nous n'avons pas besoin de dire que le prélat n'étoit point à la réunion de Notre-Dame. On craint qu'il ne soit pour quelque temps hors d'état de sortir.

Les ecclésiastiques morts cette année dans le diocèse de Paris, mentionnés dans le *Bref*, et dont nous n'avons pas parlé, sont MM. Bernard Laurencin, chanoine honoraire d'Evreux, mort le 14 août de l'année dernière, sur la paroisse Saint-Médard; Jean-Baptiste-Joseph-Clément Beugin, du diocèse d'Arras, du clergé de Saint-Leu, mort le 15 décembre 1835, âgé de 74 ans; Philippe-Alexandre Schmitz, du diocèse d'Angers, mort sur la paroisse des Missions-Etrangères, le 29 décembre, âgé de 81 ans et 9 mois; Jean-Jacques Salianfée, du diocèse de Bayeux, mort le 11 janvier, à 67 ans; Jean-François-Alexis Soucley, du diocèse de Dijon, ancien Chartreux, du clergé de Sainte-Marguerite, mort le 11 mars, à 76 ans; Charles-Jean-Léon Faisant, du diocèse de Rennes, ancien curé de Saint-Méen, du clergé de Saint-Thomas-d'Aquin, mort le 22 mars, à 71 ans; Jean Bruneau, du diocèse de Poitiers, curé de Vitry-sur-Seine, mort le 29 mars, à 86 ans; Pierre-Augustin Gourié, ancien curé du diocèse de Sens, du clergé de Saint-Laurent, mort le 17 avril, à 83 ans; Jean-Baptiste Henriot, du diocèse de Nevers, second vicaire de Sainte-Marguerite, mort le 5 juin, à 83 ans; François-Marie Guinchard,

ancien curé d'Arpajon, chapelain honoraire des Quinze-Vingts, mort le 6 juin, à 83 ans; Amans-Joseph Dubien, du diocèse de Clermont, ancien Minime, mort le 29 juin, à 72 ans; Pierre-Charles Pigné, du diocèse de Rouen, mort le 7 juillet, à 84 ans; Pierre Albrosser, du diocèse de Valladolid en Espagne, du clergé de l'Assomption, mort le 10 juillet, à 69 ans; Pierre-Antoine-Martin Harel, ancien curé de La Neuville, au diocèse de Versailles, du clergé de Saint-Germain-l'Auxerrois, mort le 31 juillet, à 76 ans, et Benoît Challand de la Guillanche, du clergé de Saint-Etienne-du-Mont, mort le 8 août, âgé de 81 ans.

MM. les évêques et missionnaires qui attendoient au Havre les vents favorables ont mis à la voile samedi 24 décembre, par un très-bon vent. Depuis leur arrivée au Havre, les deux prélats, tous les missionnaires de l'Océanie et quelques-uns de la suite de M. l'évêque de la Nouvelle-Orléans, étoient logés à Ingouville, chez madame Dodard, qui porte un vif intérêt aux missions et aux missionnaires. Depuis quatorze ans, elle reçoit constamment tous ceux qui viennent du séminaire des Missions-Etrangères et du séminaire du Saint-Esprit, ou ceux qui se rendent aux Etats-Unis. Le dimanche 18, cette dame a reçu le saint Viatique des mains de M. l'évêque de Maronée. Tous les missionnaires accompagnoient le saint Sacrement avec des cierges allumés. Ce fut un spectacle fort édifiant pour les habitans d'Ingouville, et les prières ferventes des missionnaires apportèrent une amélioration sensible dans la santé de la pieuse malade. L'un des prélats a bien voulu écrire à Rome pour solliciter du Saint-Père la faveur de la bénédiction papale pour la respectable dame, qui a si bien mérité des missions par sa généreuse hospitalité.

Outre l'association du Bon Pasteur, M. l'évêque du Mans en a autorisé une autre pour favoriser l'institut des Frères de Saint-Joseph, destinés à fournir des maîtres d'école. Cet institut a été fondé en 1821, à Ruillé-sur-Loir, par M. Dujarrié, curé du lieu; il fut approuvé par une ordonnance du 25 juin 1823. Nous en avons parlé dans le Numéro du 20 mars 1824. Il y avoit dès-lors dix-neuf établissemens, et il s'en est formé d'autres depuis. Dans les derniers temps, M. l'évêque du Mans a jugé à propos de transférer le noviciat au Mans. Il a confié la direction de la congrégation à M. l'abbé Moreau, sous-supérieur du séminaire. Le noviciat est établi à Sainte-Croix-lès-le-Mans; on a commencé des constructions pour admettre un plus grand nombre de postulans au noviciat, et y joindre un pensionnat qui sera comme une école modèle pour les sujets qui se destinent à l'enseignement. C'est pour soutenir cette œuvre qu'on a formé une association, dont les membres donneront un sou par mois.

La proposition en a été faite aux ecclésiastiques à la dernière retraite. Un grand nombre se sont associés; il y en a plus de 150. Cette association ne sera point au détriment de celle du Bon Pasteur. Les membres ne contractent d'autre obligation que de faire l'aumône ci-dessus, et de prier saint Joseph. Un prospectus imprimé expose les motifs qui doivent engager à prendre part à cette bonne œuvre. Un autre prospectus a été répandu pour faire connoître le pensionnat de Notre-Dame à Sainte-Croix-lès-le-Mans. On recevra dans ce pensionnat les sourds-muets du diocèse aux mêmes conditions que les autres pensionnaires. Cette œuvre, qui peut avoir de si heureux résultats pour l'instruction primaire, mérite toute sorte d'encouragemens.

M. Robiou, évêque de Coutances,

qui avoit déjà visité une fois Granville depuis son arrivée dans le diocèse, y est retourné récemment pour se rendre aux désirs des marins de Saint-Nicolas, qui étoient en mer lors de la première visite. Ils s'étoient préparés avec ardeur à recevoir la confirmation. Le prélat arriva le 20 décembre au soir. Les gardes nationales de Granville et de Saint-Nicolas le reçurent avec honneur ; la population se pressoit autour de sa voiture, et le maire, suivi des autorités et des principaux armateurs, est venu le complimenter et lui exprimer son respect et sa joie. Le 21 décembre au matin, l'église Saint-Nicolas se trouva remplie. A huit heures et demie arriva un nombreux cortége de marins, jeunes et vieux, chantant des cantiques et observant le plus grand ordre. Le prélat commença la messe, après laquelle il prononça une pieuse exhortation. Plus de 60 personnes ont été confirmées. M. l'évêque est reparti dans l'après-midi pour Coutances.

Les habitans de Durckthal, diocèse de Metz, excités par leur curé, M. Lapierre, ont reconstruit leur église qui manquoit à la fois de dignité et d'étendue. Le zèle du pasteur n'a reculé devant aucun sacrifice, et le succès a couronné ses efforts. L'église a été bénite dernièrement par M. le curé de Saint-Avold, doyen des curés de l'arrondissement, qui en avoit reçu la commission de la part de M. l'évêque. Plusieurs prêtres du voisinage, et grand nombre de fidèles, assistoient à la cérémonie.

Le samedi 17, Marseille a rendu un éclatant hommage à la mémoire d'un saint prêtre qu'elle a perdu l'année dernière, et à l'éloge duquel nous avons consacré quelques lignes. Plus de 800 jeunes gens appartenant à la congrégation de la Jeunesse se sont rendus processionnellement, et la croix en tête, au grand cimetière, suivis d'une nombreuse députation des paroisses, pour assister à l'exhumation des restes de l'abbé Allemand. On les a transférés au chant des psaumes, dans la nouvelle tombe que ses élèves lui ont fait ériger. Le cercueil a été tour à tour porté par eux et par des pères de famille. Toute la cérémonie s'est passée avec ordre et dans un pieux recueillement. Le maire avoit envoyé deux piquets d'infanterie au cimetière pour prévenir l'encombrement et le désordre dans la foule. Les jeunes gens sont retournés ensuite processionnellement à leur chapelle. La cérémonie étoit présidée par M. l'abbé Béringier, formé à l'école de l'abbé Allemand, et qui est aujourd'hui à la tête de l'œuvre de la Jeunesse.

Le 29 novembre dernier est mort à Morlaincourt, diocèse de Verdun, M. Jean-Baptiste Bourgeois de Ménil, chevalier de Saint-Louis, chef de bataillon en retraite, ancien juge de paix du canton de Void et maire de Morlaincourt. Sa vie publique et sa vie privée, sa conduite chrétienne et sa fin édifiante, le recommandent également au souvenir des vrais chrétiens. Sa fidélité aux pratiques de la religion étoit d'un grand exemple. Son recueillement à l'église et à la sainte table portoit à la piété. Ses derniers momens ont été dignes de sa vie. Il reçut les derniers sacremens avec les marques d'une foi vive. Dieu lui accorda la grâce qu'il avoit toujours désirée de conserver sa connoissance jusqu'au dernier moment. Sa patience et sa résignation charmoient ceux qui l'entouroient ; il ne sembloit occupé que d'eux, et se montroit fort touché des soins qu'il en recevoit. Il comptoit leurs veilles, il souffroit de leurs peines ; il les bénit avec tendresse. Sa mort parut un paisible sommeil, et ceux qui en furent témoins répétèrent unanimement ce vœu d'un prophète : *Mo-*

riatur anima mea morte justorum et fiant novissima mea horum similia.

M. Bourgeois de Ménil, comme juge de paix jusqu'en 1830, se montra toujours conciliant et intègre; maire depuis près de deux ans, il n'en accepta les fonctions que pour se rendre au vœu de la commune, et pour en soutenir les intérêts. Cet excellent homme avoit 72 ans.

Les mesures prises par le canton de Saint-Gall contre l'abbaye de Pfeffers, ont engagé le prince de Lichtenstein à séquestrer les biens de ce couvent, situé dans sa principauté, et à les placer sous curatelle, afin de les soustraire à l'administration temporelle sous laquelle il a plu au gouvernement de Saint-Gall de placer l'abbaye. Cette disposition du prince, faite sans nul doute dans des intentions bienveillantes pour l'abbaye, a échauffé la bile du *Narrateur*, journal suisse, qui voit avec dépit un petit capital de 14,000 florins échapper aux griffes de l'administrateur. C'est sans doute pour s'en venger que cet administrateur soumet l'abbaye de Pfeffers à de mesquines vexations. Sur sa demande, une commission a été nommée pour régler à l'avance la dépense de la table du monastère. Défense aux religieux d'avoir plus d'appétit que le budget ne leur en permet; ils pourront bien jeûner au mois de décembre, s'ils ne sont pas sobres les autres mois. Ces petitesses ne sont-elles pas bien misérables, et les gouvernemens des cantons ne pourroient-ils pas mieux employer leur temps qu'à faire la guerre à de bons religieux?

Le projet de loi adopté par la chambre des représentans en Belgique sur le traitement des vicaires, vient également de passer au sénat. M. le comte H. de Mérode avoit été chargé de faire le rapport au nom d'une commission. Il examina la législation française sur le traitement des vicaires. La loi du 18 germinal an x n'accordoit de traitement ni aux desservans, ni aux vicaires. Ce ne fut que le 11 prairial an XII qu'un traitement fut accordé aux premiers, et le décret du 30 décembre 1809 porta que les vicaires seroient rétribués par les églises respectives ou par la commune, en cas d'insuffisance du revenu de la fabrique :

« Ils furent à peu près soumis au même régime sous le gouvernement du royaume des Pays-Bas. Seulement il est vrai de dire que l'art. 194 de la loi fondamentale de 1815 amélioroit leur sort, mais en les laissant cependant dans la dépendance du bon ou du mauvais vouloir du gouvernement hollandais.

» Telle étoit la position précaire des ministres du culte désignés sous le nom de vicaires, lorsque notre révolution éclata, et lorsque le congrès national, en nous donnant une constitution, eut soin d'y mettre à la charge de l'état les traitemens et pensions des ministres du culte, et exigea que les sommes nécessaires pour y faire face fussent annuellement portées au budget. (Art. 117 de la constitution.)

» Il s'élève une question qui a donné lieu à de nombreuses discussions, celle de savoir si sous la dénomination de ministre du culte, énoncée dans l'art. 117 de la constitution, il faut comprendre les vicaires de nos paroisses? Cette question est résolue affirmativement par votre commission, à qui l'art. 117 précité a paru présenter un texte clair en faveur de tous les ministres du culte exerçant des fonctions pastorales.

» D'ailleurs, quand on se rappelle que la vente des biens ecclésiastiques au profit de l'état a considérablement diminué les ressources des fabriques des églises, la justice et l'équité ne demandent-elles pas que les traitemens des vicaires ne soient pas mis à charge de ces fabriques, mais plutôt à charge de l'état? Aussi votre commission donnera-t-elle la préférence au système admis par la chambre des représentans sur celui du gouvernement

dans son projet présenté le 17 mars 1836.

» Mais d'autres considérations qui viennent justifier le projet qui nous est soumis, ont également porté votre commission à lui donner la préférence. Il lui a paru qu'en chargeant le trésor public de payer le traitement des vicaires comme ceux des curés et desservans, ces charges se trouveroient réparties et supportées d'une manière plus équitable par tous les habitans du royaume, qui y contribueroient tous de la même manière.

» Ensuite il a été observé que si le budget de l'état devoit être nécessairement augmenté, par contre il y auroit diminution d'une somme à peu près égale pour les contribuables dans les budgets de ces communes auxquelles incomboit la charge du traitement de leur vicaire. »

D'après ces considérations, la commission fut unanimement d'avis d'adopter le projet de loi, et en effet, il a passé à l'unanimité, et presque sans discussion, dans la séance du sénat du 20 décembre.

POLITIQUE.

La vie de Louis-Philippe vient de se trouver exposée à un nouvel attentat. On ne sauroit se le dissimuler, cette persévérance soutenue, cette continuité d'actes de fanatisme révolutionnaire est l'indication d'un mal beaucoup plus profond que celui qu'on croit avoir à combattre.

Les hommes qui jouissent des fruits matériels de la révolution voudroient en jouir tranquillement. On leur déplaît, on les contrarie et on les fâche de la manière la plus sérieuse quand on se permet de leur adresser des remontrances sur l'origine et les causes de cette situation si pleine de tourment et de périls, qu'ils ont volontairement cherchée. Ils ressemblent à ces malades qu'il faut flatter et endormir sur leur état, qui n'ont de confiance que dans ceux qui les trompent, et ne veulent écouter qu'eux. Mais pour leur aider à sortir de cette mer d'écueils où ils se trouvent engagés, il faut pourtant bien qu'on les leur signale, et qu'on leur dise franchement où ils en sont.

Eh bien, qu'ils le veulent ou non, voici ce que nous avons à leur expliquer sur l'état de la maladie qui les travaille : ils sont aux prises avec une société à laquelle ils ont été obligés de donner l'exemple de la violence et de l'injustice, pour faire servir sa corruption à l'accomplissement de leurs desseins. Après avoir rendu cette société raisonneuse, remuante, ambitieuse et folle de vanité, il leur a convenu que le torrent dont ils avoient lâché les écluses s'arrêtât tout à coup et rentrât dans son lit. Ici l'erreur ; ici la présomption ; ici les inévitables mécomptes. Le torrent déchaîné a suivi son cours ; le mauvais exemple donné est resté vivant avec toutes ses conséquences et son activité. C'étoit à vous à y bien réfléchir auparavant, et à prévoir que ce qui vous arrive ne pouvoit manquer de vous arriver.

En effet, remontez au point où le peuple a été pris pour être fait instrument de la révolution ; il avoit sous les yeux une monarchie antique et glorieuse, qu'il croyoit inébranlable sur son rocher de huit siècles. La preuve qu'il se doutoit peu de la facilité qu'il a trouvée à la démolir et à la renverser, c'est qu'il n'avoit rien disposé, préparé ni fondé sur la prévoyance de cet événement ; c'est que, ne sachant qu'en faire, il en livra les résultats à qui les voulut, et que ce ne fut ensuite que par réflexion qu'il en vint à se repentir de ne les avoir pas gardés pour lui-même. Ainsi donc, c'est vous qui lui avez appris que la royauté la plus solidement établie, que les droits les plus sacrés et les plus incontestables, que l'ordre monarchique le plus régulier et le plus affermi par le temps, pouvoient être anéantis d'un coup de main révolutionnaire, et que, dans l'espace de trois jours, toute la face d'un état puissant, immensément riche de considération et de gloire, et fortement enraciné dans les siècles, pouvoit être changée et bouleversée. Voilà, disons-nous, ce que vous lui avez appris, et

ce qu'il ne veut point désapprendre. Voilà aussi pourquoi vous voyez aujourd'hui se renouveler continuellement des tentatives dont la pensée n'osoit pour ainsi dire venir à personne auparavant. C'est qu'elles ont malheureusement cessé d'être réputées impossibles. Cette source de la science du mal, qui l'a ouverte? Et maintenant qui la fermera?

Il vous restoit peut-être un remède qui, avec le secours du temps, eût pu être appliqué avec quelque succès à votre grande plaie sociale. Ce remède, que le moindre instinct de la sagesse vous auroit indiqué du côté de la religion et de la morale, vous l'avez méprisé dans votre enivrement et votre orgueil. Comme si ce n'eût pas été assez pour vous de conduire le peuple à l'assaut du trône, vous n'avez pas craint de le conduire en même temps à l'assaut de l'autel qui étoit votre dernière ressource et votre unique refuge. Il semble que vous ayez voulu tuer du même coup le malade et le médecin, et renverser les deux seules colonnes qui puissent porter le corps social. Mais ne vous y trompez pas, le jour où vous avez applaudi, ou seulement assisté sans vous en émouvoir, à la profanation des temples et aux dévastations sacriléges par lesquelles vous avez couronné l'œuvre de destruction de l'ancienne monarchie, ce jour-là, vous avez retiré au peuple le dernier frein avec lequel il fût possible de le diriger encore un peu. Vous avez vidé à la fois vos deux mains; vous avez joué avec lui en quelque sorte votre coup de désespoir, tout ce qui vous restoit de garanties et de moyens de gouvernement. Nous ne dirons pas que vous lui avez ouvert les yeux, puisqu'il est vrai au contraire que vous les lui avez fermés à la vérité, à la connoissance du bien et à toute notion d'ordre. Mais enfin, c'est vous qui avez tout matérialisé pour lui, tout réduit à des questions de force brutale, au milieu desquelles il restera égaré, perdu et indisciplinable, tant que vous n'aurez pas redemandé pour lui à la religion et à la morale, des principes plus conservateurs que toutes vos vaines théories politiques et vos promesses creuses.

Un passage est surtout remarquable dans le discours de Louis-Philippe, dit la *Gazette de France*, c'est qu'au moment où le cabinet plaçoit dans sa bouche une phrase de satisfaction sur l'apaisement des haines de partis et sur le retour à des idées plus modérées, un nouvel attentat venoit d'être commis sur sa personne, et l'émotion bien naturelle qu'il éprouvoit formoit un contraste avec les paroles du discours.

Le duc de Nemours qui se trouvoit dans la même voiture que son père et à côté de son frère, aura frémi au moment de l'explosion et au brisement des glaces de la voiture, si, dans ce danger commun, sa pensée s'est subitement reportée sur Alger, où naguère il posoit la première pierre d'une mosquée musulmane. La providence qui ne peut vouloir la consécration de l'erreur et du mensonge, ne fait pas toujours attendre ses avertissemens. En Afrique comme en France, à l'exemple de saint Louis, soyons chrétiens; protéger et tolérer sont deux mots qu'on ne doit jamais confondre.

PARIS, 28 DÉCEMBRE.

Encore un attentat! A une heure et quelques minutes, le roi des Français, accompagné des ducs d'Orléans et de Nemours et du jeune prince de Joinville, sortit du château pour se rendre au palais Bourbon. Au moment ou la voiture passoit sur le quai des Tuileries, à la hauteur de la première grille du jardin, un coup de pistolet a été tiré par un individu qui avoit pu s'approcher de la voiture à une distance de quelques pas.

Louis-Philippe qui, ainsi qu'au moment de l'attentat d'Alibaud, baissoit la tête pour saluer la garde nationale, n'a pas été atteint; mais la balle a brisé la glace du devant de la voiture, et les éclats qu'elle a fait voler ont blessé très légèrement au visage les ducs d'Orléans et de Nemours. On dit que le maréchal Lobeau, qui étoit à cheval à la droite de la voiture,

a entendu le sifflement de la balle qui s'est amortie dans une des lanternes du carrosse.

Le cortége un instant arrêté a repris sa marche sur l'ordre qu'en a donné Louis-Philippe.

Au moment même de l'explosion l'assassin et deux personnes qui se trouvoient à ses côtés ont été saisis par des sergens de ville et des gardes nationaux, et conduits immédiatement au poste du drapeau de la garde nationale, dans la même salle où fut déposé Alibaud, il y a six mois, quelques minutes après son crime. Les deux personnes présumées complices ont été bientôt séparées de l'assassin et conduites dans un autre poste. L'une d'elles, le sieur Prost, âgé de 25 ans, fabricant de chaussons, a été mis en liberté dans la soirée. Un sergent de ville sans uniforme, que plusieurs personnes avoient arrêté au moment où il ramassoit le pistolet de l'assassin, a été aussi relâché.

Le préfet de police et plusieurs magistrats sont venus immédiatement pour interroger l'assassin qui a refusé de se faire connoître. « Vous ne saurez pas mon nom, a-t-il dit, ni aujourd'hui, ni demain, ni jamais. » Il a seulement déclaré qu'il étoit attaché à une maison de commerce. Interrogé s'il avoit des complices: « Je n'en ai pas, a-t-il répondu, j'ai seul médité et exécuté ce que j'ai fait. » Puis il a ajouté qu'il ne connoissoit pas les deux personnes qui avoient été arrêtées avec lui. A huit heures du soir, l'assassin, transféré à la Conciergerie, y a été écroué en vertu d'un mandat de dépôt signé par M. Zangiacomi. Ce mandat qui porte la mention de un *individu jusqu'à présent inconnu*, est daté des Tuileries, à huit heures du soir.

— L'assassin étoit vêtu, au moment de son arrestation, d'une redingote brune, d'un pantalon gris-brun; il avoit aussi un chapeau de soie noir portant l'étiquette : *Grillé, chapelier, rue Saint-Martin*. La police s'est transportée sur-le-champ à l'adresse du sieur Grillé, mais il paroît qu'il a depuis quelque temps quitté le commerce. On est à la recherche de son nouveau domicile.

— L'assassin paroît appartenir à la classe ouvrière, il est âgé de 20 à 22 ans. Sa taille est d'environ cinq pieds deux pouces; sa figure large est commune et sans expression; il a les cheveux coupés très ras, le nez gros, les lèvres épaisses, la bouche grande; ses pieds sont plats et difformes.

— A son arrivée à la Conciergerie, le coupable a été visité par le docteur Vareliand qui lui a trouvé la gale. Les bas de ce malheureux étoient dépareillés et de couleurs différentes. Il avoit deux chemises non marquées.

« J'ai besoin de connoître votre nom, lui dit le greffier, pour l'inscrire sur le registre. — Je n'ai pas de nom, répondit-il. — Celui de votre père? — Il viendra plus tard. — Est-ce votre nom ou votre père? — Mon nom, ajouta l'assassin après un moment d'hésitation. Peu de temps après, comme on lui demandoit s'il vouloit manger, il a répondu qu'il *casseroit volontiers une croûte*.

— L'assassin qui affecte de paroître calme et sourit dédaigneusement lorsqu'on lui représente l'énormité de son crime, a été placé dans la chambre qu'occupoit Fieschi.

— On nous assure ce soir que l'assassin se nomme Meunier, et qu'il est ouvrier sellier. Meunier, à ce qu'il paroît de mœurs fort dépravées, logeoit chez un oncle, loueur de petites voitures pour les environs de Paris. Il lui arrivoit quelquefois de s'absenter pendant plusieurs jours. Son oncle lui adressoit souvent des réprimandes, mais inutilement; la conduite de Meunier ne changeoit point. Il y avoit hier trois jours que Meunier n'avoit paru chez son oncle, lorsque ce dernier apprenant l'attentat, apprenant aussi que le coupable cachoit son nom, dit qu'il connoissoit trop le cœur dégradé du malheureux Meunier, pour ne pas croire qu'il étoit l'assassin. Il alla de suite à la Conciergerie, et eut la douleur de voir toutes ses tristes prévisions se vérifier.

— Une ordonnance constitue la chambre des pairs en cour de justice, et la saisit de l'attentat.

— Beaucoup de pairs, de députés, de magistrats, d'officiers de tous grades, de fonctionnaires sont allés hier, après l'attentat, au château. Les ambassadeurs s'y sont aussi rendus dans la soirée.

— Sont nommés : conseiller à la cour royale de Paris, M. Buchot; conseiller à la cour royale d'Agen, M. Joly; vice-président au tribunal de première instance de la Seine, M. Rigal; vice-président de la chambre temporaire créée au tribunal de première instance de la Seine, M. Mourre; juge au tribunal de première instance de la Seine, M. Turbat; président du tribunal de Mantes, M. Vincent d'Inville; juge au tribunal de Bar-sur-Seine, M. de Person; président au tribunal de Vic, M. Laurent; juge au tribunal de l'Argentière, M. Deslebres; procureur du roi à Thiers, M. Moulin.

— Des détachemens tirés des régimens, pour aller en Afrique, sont en marche de tous côtés.

— Des lettres d'Afrique annoncent qu'Achmet est revenu à Constantine. Le retour du bey ayant été signalé par des exécutions, un certain nombre d'habitans ont jugé à propos de quitter la ville.

— Les députés de l'opposition libérale, réunis avant-hier chez M. Odillon-Barrot, regardant comme assurée la nomination de M. Dupin à la présidence, sont seulement convenus de faire nommer vice-présidens MM. Dupont (de l'Eure), Odillon-Barrot, Nicot et le général Demarcay, et secrétaires MM. Lacrosse, Havin, Luneau et Delespaul.

— Le général Châtry a été élu député à Caen.

— La cour d'assises de la Seine s'est occupée les 26, 27 et 28 de l'affaire du complot de l'impasse Saint-Sébastien et de la société secrète des Familles dont faisoient partie MM. Auguste Blanqui, Lamieussens et autres condamnés correctionnellement dans le procès relatif à la fabrication clandestine de poudre de la rue de l'Oursine.

Treize individus se trouvent inculpés; ce sont les nommés Leprestre Dubocage, fondeur, demeurant impasse Saint-Sébastien; Castaud, serrurier; Chouette, vernisseur; Dubos, ouvrier en châles; Paquet, fondeur; Daussin, gazier, Vaucamp, homme de peine; Bruna, ouvrier; Maraitte, Parent et Potier, tous trois aussi ouvriers; Poussard, fabricant de cannes; Hennin, tabletier. Tous les accusés, à l'exception de deux qui ont plus de trente ans, sont âgés de 18 à 22 ans.

Onze des accusés ont été arrêtés impasse Saint-Sébastien, le 31 août, dans le logement occupé par Leprestre Dubocage; ils étoient armés de poignards, et ont, pendant quelque temps, essayé de se défendre contre les sergens de ville. Il y avoit dans cette maison une quantité de poudre, plus 440 cartouches de pistolet, 480 cartouches de fusil et 471 balles récemment fondues. L'accusation rapporte qu'il avoit été prononcé, la veille de l'arrestation, sur la tombe d'un nommé Canlay, un discours où l'on faisoit allusion à l'exécution d'Alibaud.

On a procédé les 26, 27 et 28, à l'interrogatoire des prévenus. Leprestre Dubocage a nié l'existence d'un complot; il n'a connu Blanqui et Lamieussens qu'à la Force; si son nom s'est trouvé sur des listes saisies dans les poches de ces messieurs, c'est qu'ils ont entendu désigner un autre individu et non lui, qui ne les avoit jamais vus; si l'on a saisi à son domicile beaucoup de cartouches fabriquées par lui, c'est que ce genre de travail lui plaisoit, et qu'il vouloit prendre ses précautions pour le cas échéant d'une nouvelle révolution. Les interrogatoires des autres accusés, moins négatifs dans leurs réponses que l'accusé Dubocage, offrent peu d'intérêt. L'un des accusés a fait connoissance de plusieurs de ses co-accusés à l'église française.

— Il paroît que les sommes votées dans la dernière session et destinées à secourir les pensionnaires les plus malheu-

reux de l'ancienne liste civile seront distribuées dans le courant de février.

— Nous avons entendu dire que les trésoriers des fabriques devoient intenter collectivement un procès à M. le ministre des cultes, pour avoir empêché la célébration des cérémonies funèbres dans les églises de Paris pendant quinze jours, à l'occasion du décès de S. M. Charles X.

— Hier à minuit, le thermomètre de l'ingénieur Chevalier marquoit sept dégrés au-dessous de glace. Aujourd'hui, il marque trois degrés, et la neige tombe depuis ce matin,

— Tous les grands chantiers de travaux publics sont fermés à cause de la neige et du froid.

— Il paroît que par suite du froid et de la misère, beaucoup de malades ont été reçus dans les hôpitaux.

— Samedi, a eu lieu le transfèrement des détenus de Bicêtre à la nouvelle prison de la rue de la Roquette,

---

NOUVELLES DES PROVINCES.

A partir du 1er janvier, la ville d'Orléans recevra le jour même le courrier qui partira le matin de Paris.

— Le procureur-général de Colmar, M. Rosée, qui doit porter la parole dans l'affaire du complot bonapartiste, est arrivé à Strasbourg depuis plusieurs jours.

— Divers journaux de Paris ont annoncé que madame Adélaïde avoit fait ouvrir en Auvergne trente-deux chemins vicinaux, dont la dépense s'étoit élevée à 1,500 mille francs. La *Gazette d'Auvergne*, à même de savoir ce qu'il en est, prie les journaux de Paris de lui donner des indications plus précises. D'après cette feuille, Mme Adélaïde a seulement donné quelques foibles sommes pour réparer deux routes, l'une qui conduit à son château, et l'autre indispensable à l'exploitation de ses bois.

— La subdivision militaire de l'Ain est momentanément réunie à celle de Lyon.

— La *Gazette du Midi* ne paroît pas croire que le général Danremont soit envoyé à Alger pour prendre le commandement général pendant l'absence du maréchal Clausel.

— Les royalistes de Toulouse ont offert un banquet à M. Dugabé avant son départ.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les cortès s'occupent toujours du raccommodage de la constitution de 1812. Il y aura deux chambres; l'une, espèce de pairie sans privilége, sans hérédité, se trouvera la très-humble servante de l'autre, qui pourra seule faire des changemens aux lois de finances et les rejeter.

— L'inquiétude ne cesse pas à Madrid. L'argent aussi devient de plus en plus rare dans les caisses du gouvernement révolutionnaire.

— Les dispositions des troupes christinos qui se trouvent à Madrid et dans les provinces sont inquiétantes pour la révolution qui exploite l'Espagne à son profit. Ces troupes sans argent, sans vivres et sans vêtemens paroissent disposées à seconder les menées des révolutionnaires conspirateurs.

— A Barcelonne et à Valence, il y a beaucoup de fermentation. A Barcelonne les révolutionnaires exaltés dominent.

— Pendant que plusieurs journaux de Londres assurent que l'Angleterre ne veut rien prendre en Espagne, le gouvernement anglais ne cesse pas d'envoyer des armes et des munitions à Saint Sébastien.

— Les nouvelles de Durango, du 22, ne mentionnent aucun changement dans la situation des deux armées. Le feu contre Bilbao continuoit.

— La *Charte de* 1830 annonce que les carlistes ont garni leur position devant Espartero avec leur artillerie de siége. Alaix, avec quatre à cinq mille hommes, est arrivé à Ona; la division de Gomez est restée à Orduna, pour l'observer.

— Le 8, il n'y a eu à Naples, que 27 cas de choléra, et 22 décès. L'avant-veille, il y avoit eu 76 cas et 40 décès.

— On écrit de Coblentz, que le 20, vers les cinq heures du soir, le pont de bateaux qui se trouve sur le Rhin a été emporté. Le nombre des personnes qui ont péri est, dit-on, considérable.

— Des nouvelles de Bavière annoncent que le roi Othon est à la veille de son départ pour la Grèce.

— Quelques arrestations viennent d'avoir lieu à Varsovie. On assure qu'elles ne se rattachent à aucune conspiration; elles auroient été nécessitées par des désordres auxquels se seroient livrés plusieurs jeunes gens.

---

27 DÉCEMBRE.

Séance d'ouverture de la session 1837.

Vers une heure le canon a annoncé le départ du cortége. La reine des Français, ses filles, Mme Adélaïde et les ducs d'Aumale et de Montpensier arrivèrent et furent conduits dans la tribune qui leur avoit été préparée. Comme les grandes députations venoient de quitter la salle, le bruit d'un nouvel attentat a circulé; mais le général Jacqueminot, qui avoit été envoyé en toute hâte, est venu annoncer que les jours de Louis-Philippe et de ses fils étoient saufs, et que l'assassin étoit arrêté.

Le roi des Français est bientôt entré dans la salle des députés, et lorsque les cris de vive le roi ont cessé, il a prononcé le discours suivant :

« Messieurs les pairs, messieurs les députés,

» La France recueille les fruits de son courage et de sa sagesse. Ses institutions s'affermissent, sa prospérité s'accroît, et, en vous réunissant aujourd'hui, je n'ai qu'à me féliciter avec vous du succès de nos efforts pour le bonheur de notre patrie.

» Je reçois de toutes les puissances étrangères les assurances les plus pacifiques. Le repos du monde paroît pour long-temps à l'abri de toute atteinte.

» Nos relations diplomatiques ont repris leur cours avec les Etats-Unis d'Amérique. Le traité du 4 juillet 1831 reçoit son exécution, et j'ai lieu de compter que rien ne troublera plus la bonne harmonie qui a si long-temps et si heureusement subsisté entre les deux nations.

» Un différend momentané s'étoit élevé entre la France et la Suisse. Des explications satisfaisantes nous ont été données, et l'intime amitié qui unit depuis tant de siècles les deux pays, est aujourd'hui rétablie.

» La Péninsule est encore troublée par de fatales dissentions. Des événemens graves ont ébranlé les institutions à Madrid et à Lisbonne, et la guerre civile n'a point cessé de désoler l'Espagne. Toujours intimement uni avec le roi de la Grande-Bretagne, je continue à faire exécuter le traité de la quadruple alliance avec une fidélité religieuse et conformément à l'esprit qui l'a dicté.

» Je fais les vœux les plus sincères pour l'affermissement du trône de la reine Isabelle II, et j'espère que la monarchie constitutionnelle triomphera des périls qui la menacent. Mais je m'applaudis d'avoir préservé la France de sacrifices dont on ne sauroit mesurer l'étendue et des conséquences incalculables de toute intervention armée dans les affaires intérieures de la Péninsule. La France garde le sang de ses enfans pour sa propre cause, et lorsqu'elle est réduite à la douloureuse nécessité de les appeler à le verser pour sa défense, ce n'est que sous notre glorieux drapeau que les soldats français marchent au combat.

» Nous avons éprouvé en Afrique des pertes douloureuses. Elles ont vivement affligé mon cœur. Mon second fils a partagé, comme l'avoit fait son frère, les souffrances et les dangers de nos braves soldats. Si le succès n'a pas répondu à leurs efforts, du moins leur valeur, leur persévérance et leur admirable résignation ont dignement soutenu l'honneur de nos drapeaux. Vous voudrez avec moi assurer, en Afrique, à nos armes la prépondérance qui doit leur appartenir, et à nos possessions une complète sécurité.

» Un attentat a menacé ma vie. La providence a détourné le coup dirigé contre moi. Les témoignages d'affection dont m'a entouré la France, et que vous venez de me renouveler, messieurs, sont la plus précieuse récompense de mes travaux et de mon dévouement.

» Une tentative d'insurrection, aussi insensée que criminelle, a étonné quelques instans une grande ville, dont elle n'a pas même troublé le repos. Elle n'a servi qu'à faire éclater la fidélité de notre brave armée et le bon esprit des populations.

» L'impuissance de tant de coupables efforts commence enfin à lasser les passions et à décourager leur audace. Déjà le temps a calmé bien des haines, et, chaque jour, il adoucit les devoirs que les circonstances ont imposés à mon gouvernement.

» J'ai pu suivre le vœu de mon cœur en pardonnant à des hommes frappés par les lois. Je ne me suis occupé que de ceux qui ont reconnu leur empire. C'est ainsi que j'ai cru pouvoir user du plus précieux des droits que la charte me donne, sans affoiblir aucune des garanties de l'ordre, aucun des principes de notre législation.

» Indépendamment des lois qui vous ont déjà été présentées et qui seront de nouveau soumises à vos délibérations, vous aurez à vous occuper de plusieurs projets dont les uns concernent ma famille, et les autres ont pour objet le perfectionnement de notre législation.

» Nos finances sont dans l'état le plus satisfaisant. Le revenu public excédera les dépenses ordinaires de l'état. Des mesures conformes au vœu manifesté dans la dernière session vous seront proposées aussitôt que le retour de l'abondance des capitaux le permettra à mon gouvernement.

» La gêne commerciale qui s'est fait sentir dans d'autres pays n'a que foiblement influé sur notre prospérité intérieure. Nous avons à déplorer, dans quelques localités, des souffrances que nous nous efforçons d'adoucir ; j'ai lieu d'espérer qu'elles ne seront que momentanées, et que l'accroissement de la richesse assurera partout le bien-être de la population.

» Pour hâter cet heureux résultat, et pour doter la France des avantages que lui promettent les progrès des sciences et de la prospérité nationale, j'ai ordonné qu'un grand ensemble de travaux publics fût soumis à vos délibérations.

» Déjà les fonds que vous avez votés pour les routes de l'Ouest ont changé l'aspect de ces contrées et détruit le germe des discordes civiles. Dans cette session, les lacunes des routes, la navigation des fleuves, les canaux, les ports, les chemins de fer, seront l'objet de propositions importantes, ainsi que ces monumens, ces établissemens publics, qui attestent et accroissent encore la grandeur de la France.

» Continuons, messieurs, à marcher dans la même voie; c'est ainsi que nous parviendrons à fonder solidement le bonheur de notre patrie. Soutenu par votre loyal concours, j'ai pu la préserver de révolutions nouvelles et sauver le dépôt sacré de nos institutions. Unissons de plus en plus nos efforts, nous verrons s'étendre et s'affermir chaque jour l'ordre, la confiance, la prospérité, et nous obtiendrons tous les biens qu'a droit de prétendre un pays libre qui vit en paix sous l'égide d'un gouvernement national. »

On a reçu ensuite le serment des membres présens ; puis le garde des sceaux a annoncé que la session des chambres de 1837 étoit ouverte.

Le duc de Fitz-James et le marquis de Gras-Préville n'ont pas assisté à cette séance.

MM. Berryer, Hennequin et de Saintenac étoient vêtus de noir et portoient un crêpe au chapeau.

CHAMBRE DES PAIRS.

(Présidence de M. Pasquier.)

Séance du 28 décembre.

La séance n'est ouverte qu'après une heure. On forme un bureau provi-

gens d'après le système particulier, politique et religieux du professeur.

Il ne sera pas hors de propos de citer ici un passage de l'un des plus chauds partisans de l'Université de Bruxelles, l'*Observateur*, numéro du 13 novembre : « L'Université libre n'a pas une doctrine encyclopédique qui *harmonise* les enseignemens qu'elle donne, et lui fasse mériter ce nom de *libre* plus que ne le méritent les universités de l'état : ou plutôt toutes sont également *libérales* en ce sens que dans toutes, les sciences naturelles et mathématiques dominent toutes les autres branches, et que ces sciences sont un produit de l'expérience pure, l'*incarnation scientifique*, en un mot, du XVIII[e] siècle. » On nous dispensera d'ajouter aucune réflexion.

Pour donner un échantillon du degré de savoir et de la force de logique de nos libéraux belges, nous citerons encore un passage du même article. Qu'on n'oublie pas que ce journal est rédigé par de savans professeurs de l'Université libre.

« L'Université catholique a beau faire ostentation de son titre de *catholique*, elle a beau faire jurer le symbole des apôtres et l'encyclique à ses professeurs, faire entendre messe et salut aux élèves..., par la force des choses et l'exigence de l'intérêt particulier, elle est obligée de faire des avocats, des médecins, avant tout, comme les autres universités. On ne lui laisse pas le loisir de faire des catéchumènes; on lui demande de donner une profession, un métier à l'élève, plus encore que de lui donner une science religieuse; et d'ailleurs l'Université catholique n'a pas de doctrine encyclopédique qui lui soit particulière : sa physique, sa chimie, ses sciences mathématiques, sont exactement la physique, etc., de l'Université libre. Elle peut bien en outre enseigner le catéchisme et l'histoire ecclésiastique d'une certaine façon, mais ces choses ne sont pas si essentielles à l'instruction universitaire qu'elles ne puissent pas en être détachées sans inconvénient. »

Cela est significatif.

A côté des écoles d'enseignement mutuel qui se maintiennent encore à Bruxelles et dans d'autres endroits, malgré la défaveur dans laquelle elles sont tombées, se sont ouvertes des écoles dirigées par ces admirables instituteurs primaires que la France, si célèbre par les bonnes institutions qui lui doivent le jour, a donnés à la Belgique. Par les soins et les dons de familles respectables et dévouées, les Frères des Ecoles chrétiennes ont presque dans toutes les villes des classes fréquentées par une masse d'enfans. Chacun se loue, non pas seulement de l'instruction, mais de la saine éducation qui y est donnée. Leurs élèves sont aisés à reconnoître à leur docilité, à leur maintien, à cette politesse, non pas tant extérieure, mais qui part du cœur, et dont ils ne se départissent dans aucune circonstance. Les Français catholiques en savent plus là-dessus que les Belges : il est inutile d'en dire davantage.

La célèbre Compagnie de Jésus, foyer de savoir et d'intelligence, a ouvert plusieurs colléges, qui tous ont un grand nombre d'élèves. Les Dames du Sacré-Cœur, les Ursulines, etc., ont plusieurs maisons où les jeunes personnes reçoivent une éducation conforme à leur condition. Les Sœurs de la Providence soignent l'instruction des filles pauvres dans plusieurs localités et la donnent dans les prisons et dans les dépôts de mendicité. Des Frères de Saint-Joseph,

des Bonnes-OEuvres, etc., concourent également à conduire la jeunesse dans la voie des vertus en l'instruisant. Beaucoup d'autres écoles primaires, pensionnats et colléges sont dirigés par de zélés catholiques.

Certes, avec tous ces élémens d'édification on va loin; mais il faudra encore un grand nombre d'années pour déraciner le mal, qui, comme nous l'avons déjà dit, se propage par d'autres voies. Une grande partie de la jeunesse sera suffisamment instruite; mais l'âge mûr, abandonné à ses erreurs, à ses préjugés contre la religion et ses ministres, n'en reviendra que lentement. Il est vrai que la violence de la haine voltairienne s'est apaisée chez un grand nombre de personnes de cet âge; l'expérience leur a appris plus que tous les raisonnemens où aboutit cette haine; mais de là à l'attachement pour cette religion, qui est toujours prête à les recevoir et à les combler de ses bienfaits, il y a loin encore. Il est bien difficile de sortir d'une bourbe sans fond; le plus souvent on y périt.

Si, d'un côté, on voit l'âge mûr infecté de l'idolâtrie des richesses, maladie du siècle, qui anéantit l'intelligence; de l'autre on voit des êtres plus jeunes d'âge, mais plus vieux d'intelligence et de raison, dont la sphère d'idées s'élève plus haut, parce que le centre n'est pas placé dans les basses régions du matérialisme. Cette situation paroîtra fausse aux yeux des hommes de science humaine; elle ne paroîtra pas telle aux yeux des catholiques instruits. Ces derniers se confirmeront dans la conviction que le commencement de la sagesse est la crainte de Dieu, et que le fondement de toute science est l'instruction religieuse. P. V.

Bruxelles.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — C'est dans la nuit de vendredi à samedi que M. l'Archevêque fut atteint subitement d'un rhumatisme douloureux. Le prélat est mieux, mais la rigueur du froid exige de plus grands ménagemens. Nous n'avons pas besoin de dire que le prélat n'étoit point à la réunion de Notre-Dame. On craint qu'il ne soit pour quelque temps hors d'état de sortir.

Les ecclésiastiques morts cette année dans le diocèse de Paris, mentionnés dans le *Bref*, et dont nous n'avons pas parlé, sont MM. Bernard Laurencin, chanoine honoraire d'Evreux, mort le 14 août de l'année dernière, sur la paroisse Saint-Médard; Jean-Baptiste-Joseph-Clément Beugin, du diocèse d'Arras, du clergé de Saint-Leu, mort le 15 décembre 1835, âgé de 74 ans; Philippe-Alexandre Schmitz, du diocèse d'Angers, mort sur la paroisse des Missions-Etrangères, le 29 décembre, âgé de 81 ans et 9 mois; Jean-Jacques Salianfée, du diocèse de Bayeux, mort le 11 janvier, à 67 ans; Jean-François-Alexis Soucley, du diocèse de Dijon, ancien Chartreux, du clergé de Sainte-Marguerite, mort le 11 mars, à 76 ans; Charles-Jean-Léon Faisant, du diocèse de Rennes, ancien curé de Saint-Méen, du clergé de Saint-Thomas-d'Aquin, mort le 22 mars, à 71 ans; Jean Bruneau, du diocèse de Poitiers, curé de Vitry-sur-Seine, mort le 29 mars, à 86 ans; Pierre-Augustin Gourié, ancien curé du diocèse de Sens, du clergé de Saint-Laurent, mort le 17 avril, à 83 ans; Jean-Baptiste Henriot, du diocèse de Nevers, second vicaire de Sainte-Marguerite, mort le 5 juin, à 83 ans; François-Marie Guinchard,

de chrétien à tous ceux qui n'ont pas compris et n'ont pas senti la religion chrétienne comme ils la sentent et comme ils la comprennent..... *Ils condamnent quiconque ne vient pas se désaltérer au petit filet d'eau où ils se désaltèrent eux-mêmes.* Singulière inconséquence! déplorable contradiction! »

Il nous semble que si de tels principes étoient partagés par tous les protestans, s'ils étoient assez tolérans pour voir en nous de véritables frères, ils seroient moins empressés à solliciter et à favoriser toutes les entraves que l'on met à la libre profession du catholicisme en Suisse, en Prusse, en Irlande et en France. Nous ne verrions pas dans ce dernier pays l'interdiction des processions là où elles blessent les susceptibilités calvinistes, la censure des mandemens là où elle est provoquée par la femme d'un préfet, qui, avant de s'enflammer d'un si beau zèle, devroit bien apprendre de M. Paschoud ce que c'est qu'une protestante? Nous ne verrions pas aussi l'instruction publique, le ministère de l'intérieur, la préfecture de police, une partie considérable des écoles normales des départemens, une foule de salles d'asile, enfin, la direction générale des écoles primaires du royaume confiés à des protestans. Il y auroit plus d'égalité entre les secours accordés aux temples et chapelles protestans et ceux qui sont départis aux églises catholiques, entre les traitemens des ministres et ceux des curés. Un amour plus sincère de la liberté religieuse feroit établir de plus équitables proportions. Cela seroit, non-seulement juste, mais politique. Nous ne voyons pas trop, en effet, à quoi peut servir l'extension d'un culte qui consacre le rationalisme et justifie l'athéisme, deux erreurs que l'orgueil et la corruption humaine protégent bien assez, sans qu'on vienne leur donner au nom de l'Evangile, une sacrilége sanction. La tolérance plus grande des protestans envers nous, voilà le premier motif de notre joie. Il en est un second; c'est que le fanatisme calviniste qui, aux seizième et dix-septième siècles, accumula tant de ruines dans notre patrie, finira peut-être par disparoître sous l'empire des principes des protestans modernes. Nous en trouvons un troisième dans la nature de leurs doctrines.

Plus elles deviennent rationalistes, plus elles doivent effrayer les protestans qui désirent demeurer chrétiens. Ces doctrines ont un autre avantage que nous ne devons pas omettre.

Quelque déplorables qu'elles soient, elles se rapprochent sous des rapports bien importans du catholicisme. Si M. Paschoud avoit mieux connu, d'une part les traditions ou les variations du protestantisme, et de l'autre les dogmes catholiques, il se seroit aperçu qu'il est des points sur lesquels il est plus près de nous que de Luther et de Calvin. Ainsi que l'a prouvé M. Mœlher, et que le font remarquer avec plus ou moins d'étendue tous nos théologiens, les premiers protestans nioient le libre arbitre et avoient sur les bonnes œuvres une très-dangereuse doctrine. Les protestans modernes reconnoissent la liberté humaine, et recommandent beaucoup la pratique de la charité. Ils différent de nous en ce qu'ils exagèrent la première, et qu'ils ne peuvent donner à la seconde la vie et l'énergie qu'elle puise dans le catholicisme. Ces différences entre les anciens et les nouveaux réformés ne s'arrêtent pas à la spéculation, car beaucoup de protes-

tans ont aujourd'hui une bienfaisance que nous aimons à reconnoître. Un certain nombre réalisent une tolérance inconnue à leurs pères. Il seroit seulement à souhaiter qu'elle inspirât mieux et plus souvent les gouvernemens qui professent le protestantisme ou inclinent vers lui, et certains protestans du Midi, où, quoi qu'en disent des feuilles mensongères, les catholiques ont toujours été les plus tolérans.

Notre douleur n'est pas moins bien motivée que notre joie. Avec de grandes protestations de tolérance, MM. les ministres et M. Paschoud en particulier s'obstinent à calomnier l'Eglise catholique. Ils parlent de ses bûchers et des supplices qu'elle a, disent-ils, employés : ils les rappellent avec un sentiment de complaisance mal déguisé. Nous n'avons qu'un mot à répondre. Au lieu de citer à notre tour les bûchers protestans et leurs lois beaucoup plus oppressives que celles des princes catholiques, il nous suffira de dire qu'il y avoit une double révolte dans les guerres de religion, l'une contre l'Eglise, l'autre contre l'état dont les novateurs vouloient changer la constitution. C'est cette dernière révolte que l'on pouvoit et que l'on devoit sévèrement réprimer. Quant à l'autre, rien de plus facile à prouver par la doctrine constante de l'Eglise, par son esprit et sa conduite, qu'elle n'approuve point, et qu'elle ordonne encore moins cette manière brutale de persuader.

M. Paschoud parle bien plus de l'asservissement des intelligences catholiques que de notre intolérance. Nous sommes, selon lui, esclaves des pensées d'un homme, de Sixte V par exemple, ou de tel autre pontife. Il est facile de répondre à M. Paschoud, que le pape lui-même exigera beaucoup moins de lui. Qu'il se soumette seulement aux décrets acceptés par l'Eglise tout entière, et il sera réputé bon catholique, Ces décrets ne sont pas nombreux, et dans le catholicisme le domaine de l'opinion est immense. Il est vrai que les décrets dogmatiques sont pour nous des lois, parce que sans lois nous ne concevons pas plus une société religieuse que l'on ne peut concevoir une société politique. Du reste, quel système est plus libéral, ou de celui qui nous soumet au christianisme tel qu'il a été compris par tous les siècles chrétiens, tel que l'interprètent le chef de l'épiscopat et tous les évêques d'une Eglise qui s'étend aux quatre coins du globe, ou de celui qui est modifié, tantôt par le roi de Prusse, tantôt par un grand duc, un landgrave, un parlement, un roi constitutionnel, ou le conseil souverain d'une république? Les gouvernemens protestans s'occupent bien moins de savoir quelle doctrine nous a laissée Jésus-Christ, que de faire plier ses sublimes enseignemens aux intérêts d'une politique intéressée et toute matérielle. Tel a été cependant jusqu'ici le protestantisme, et quand il veut échapper à ce triste esclavage, il tombe dans une anarchie qu'on ne peut comparer à aucune de celles qui désolent les sociétés civiles : quand ce ne sont plus les gouvernemens et les rois qui font les symboles, chacun fait le sien. Le laboureur, dit M. Paschoud, l'homme du peuple, quelque ignorant qu'il soit, en ont le droit certain et sacré. Il n'est aucune démocratie où l'on osât appliquer aux lois qui régissent le pays de tels principes; l'état ne subsiste-

roit pas huit jours : et cependant, il ne faut pas se faire illusion, ces deux libertés, ou plutôt ces deux espèces de licences intolérables, se donnent la main ; l'une conduit à l'autre. C'est sur quoi ne sauroient assez réfléchir ceux de nos politiques qui conçoivent tant d'alarmes au seul nom d'un Jésuite, et qui sont si peu effrayés de doctrines un peu plus redoutables que celles qui leur inspirent de si vaines, et peut-être de si hypocrites terreurs. F.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Quelques journaux veulent faire croire que la santé du Saint-Père est sérieusement altérée. Nous pouvons démentir ces bruits, qui inquiéteroient les amis de la religion. On remarque dans le *Diario* du 17 que le 13 Sa Sainteté assistoit au sermon dans la chapelle Sixtine.

L'assemblée annuelle de charité pour l'œuvre des orphelins du choléra a eu lieu jeudi à Notre-Dame, comme on l'avoit annoncé. Les orphelins soutenus par l'œuvre y étoient en grand nombre. La rigueur du froid qui règne depuis quelques jours a fait que le concours des assistans a été bien moins considérable que les années précédentes. M. l'Archevêque n'a pu présider comme à l'ordinaire la réunion. Le prélat est un peu mieux, mais les médecins ne lui ont même pas permis encore de se lever. M l'évêque de Nancy étoit le seul prélat présent à la réunion. A deux heures et demie, M. l'abbé Jammes, archidiacre et grand-vicaire, est monté en chaire. Son texte, *Ex ore infantium et lactentium perfecisti laudem*, étoit parfaitement applicable au but de l'assemblée. « Ni les cieux et leur magnificence, a dit l'orateur, ni la terre avec ses milles productions, ni rien de tout ce qui est sorti si merveilleusement des mains puissantes du créateur, n'égale la gloire parfaite que le Seigneur sait tirer de la bouche de ces petits enfans encore à la mamelle. Et quels enfans encore! des malheureux, des orphelins, des restes échappés à un terrible fléau! » Après avoir exprimé de vifs regrets sur l'absence du vénérable pontife, fondateur et protecteur si puissant de cette œuvre, l'orateur a fait valoir les droits qu'avoient les orphelins à être secourus. Ils sont enfans, a-t-il dit, ils sont orphelins, l'humanité et la justice vous les recommandent.

Cette première réflexion a été remarquable par des considérations sur les difficultés de l'éducation, même chez les riches, et à plus forte raison chez les pauvres, dont les parens occupés par les travaux et privés d'instruction, laissent leurs enfans grandir dans l'ignorance et le vice. Secondement, ce sont des orphelins par le fléau de Dieu ; la justice divine qui les a frappés et la miséricorde qui vous a épargnés vous-mêmes, vous font un devoir de les secourir.

Toute cette seconde partie a été fort touchante, et l'attention de l'auditoire a surtout redoublé lorsque l'orateur s'applaudissant de l'absence de l'illustre prélat, qui, a-t-il ajouté, lui permettoit de tout dire, s'est exprimé à peu près en ces termes :

« Que falloit-il pour secourir tant d'innocentes victimes, et en quelles circonstances réclamoient-elles des secours? Il s'agissoit pour un pasteur en butte à toutes les préventions, d'entreprendre une œuvre qu'il eût a peine osé essayer dans les beaux jours de sa fortune ; il s'agissoit de sortir d'une retraite forcée, pour répandre ses bienfaits sur des têtes qui l'avoient maudit, il falloit obtenir qu'il lui fût permis d'être bienfaisant! Honneur au pasteur qui n'a pas désespéré de la vertu de ses ouailles! honneur au troupeau qui a si bien compris le cœur de son pasteur! » La

vérité, la chaleur de tout ce morceau, aussi bien que le reste du discours, ont dû produire le meilleur effet sur la réunion. Aussi, dit-on que la quête, en y comprenant ce qui avoit pu être recueilli auparavant, s'est élevée à 17,000 fr.

Un journal a parlé d'un bruit qui circule et d'après lequel on songeroit à ravir aux curés leur inamovibilité. Le rédacteur de l'article a peine, dit-il, à croire à ce projet, et cependant il le combat sérieusement; il en désigne l'auteur d'une manière à ne pas s'y méprendre, et il donne à cet égard des détails qui seroient fort alarmans s'ils étoient fondés. Comme l'auteur de l'article paroît désirer qu'on le mette à même de démentir ce bruit, nous lui ferons part des raisons qui nous empêchent d'y croire.

D'abord nous avouerons que nous n'avons point entendu parler de ce bruit, et que les personnes que nous avons questionnées à ce sujet n'en avoient rien ouï dire. De plus, ce projet est bien invraisemblable. L'inamovibilité des curés étoit un principe de l'ancienne législation, et a été reconnue même dans la nouvelle. Le gouvernement le plus despotique l'a admise, et celui qui n'accordoit que graduellement l'inamovibilité aux magistrats, ne l'a pas contestée aux curés. Comment, aujourd'hui que tous les magistrats jouissent de ce privilége, pourroit-on songer à le ravir aux curés? Comment se feroit un si prodigieux changement? Par une ordonnance? le gouvernement n'en a pas le droit; par une loi? mais elle seroit en opposition à l'ancienne et à la nouvelle discipline.

Quels seroient d'ailleurs les motifs de cette mesure? où pourroit-on en trouver le prétexte? Elle exciteroit un étonnement général, elle alarmeroit même des fonctionnaires étrangers au clergé. Les magistrats auroient lieu de craindre que ce coup ne leur présageât une atteinte portée à leur propre inamovibilité. Et en effet, il n'y auroit pas de raison de respecter l'une après avoir renversé l'autre. Aussi le projet dont on parle exciteroit une réclamation unanime. Ce seroit une atteinte fort grave à la loi du 18 germinal an x, qui a reconnu et constitué l'Eglise de France. Cette loi, en disant, art. 31, que les vicaires et desservans étoient révocables, au gré de l'évêque, a reconnu par là même que les curés ne l'étoient pas, et la loi a toujours été entendue dans ce sens.

L'église de Boulogne, près Paris, vient d'être enrichie d'un très-beau tableau, accordé à la demande de M. le curé, par M. le comte de Rambuteau, préfet de la Seine. Mademoiselle Capron a été chargée par ce magistrat de l'exécution de ce tableau : c'est une copie de la *Salutation Angélique* de Vasari, peintre italien, élève de Michel-Ange. Cette artiste distinguée a parfaitement reproduit son modèle. On remarque dans son travail une rare pureté de goût, jointe à une heureuse vivacité de coloris. Nous apprenons avec plaisir que son talent ayant été apprécié, elle vient d'obtenir une commande de huit tableaux, représentant le Chemin de la Croix, pour l'église de Saint-Sulpice.

M. l'abbé Masson, supérieur du grand-séminaire de Nancy, s'étant démis de ses fonctions, l'autorité ecclésiastique du diocèse a fait choix pour le remplacer d'un prêtre fort distingué, né dans le pays même, qui a professé autrefois la théologie dans le séminaire, qui depuis avoit quitté le diocèse avec l'assentiment de son évêque, mais qui n'avoit cessé de se préparer dans une studieuse retraite à rendre encore de plus grands servi-

ces à l'Eglise. M. l'abbé Boulanger a consenti à prendre la direction du grand-séminaire de Nancy, il a été installé en cette qualité le vendredi 9 décembre. C'est une heureuse acquisition pour le diocèse de Nancy au milieu de la situation pénible qui lui ont faite de douloureuses circonstances.

Le 7 décembre, il y a eu à Michery, près Sens, une abjuration d'une luthérienne, madame veuve Hérot, née Hausvoigts, qui avoit été instruite et préparée par M. Lissoir, curé du lieu. M. Jean Remacle Lissoir, né en 1766, est un ancien religieux prémontré. neveu de Remacle Lissoir, aussi prémontré, abbé régulier de la Valdieu, auteur de l'abrégé du *Febronius* de Hontheim, et mort aumônier des Invalides, le 13 mai 1806. Celui-ci avoit fait le serment en 1791, fut curé constitutionnel de Charleville et membre du concile des constitutionnels en 1797. Ce fut apparemment lui qui fit nommer son neveu à un évêché qu'il avoit plu aux constitutionnels d'ériger à Samana, dans l'île Saint-Domingue. Rien ne prouve que M. Jean Remacle Lissoir ait accepté ce titre, et il n'a jamais été sacré. Il est depuis 1814 curé à Michery, diocèse de Sens.

Le diocèse de Belley vient de perdre un prêtre estimable, M. Jean-Joseph Ballet, mort à Gex. Il étoit né le 23 mars 1764, à Brenod, alors du diocèse de Genève. Il étudia au collége de Nantua, puis au séminaire de Lyon, et fut ordonné prêtre en 1789 à Annecy, où résidoit l'évêque de Genève. On l'envoya vicaire à Gex, qui étoit du même diocèse. Le curé, M. de Varicourt, mort depuis évêque d'Orléans, ayant été député aux états-généraux, M. Ballet eut à soutenir le zèle des fidèles dans ces temps de troubles. Il eut la douleur de voir son église occupée par des intrus, et fut bientôt obligé de quitter la France. L'Italie fut son asile ; son séjour n'y fut point oisif ; il fortifia son instruction, et de retour à Gex, après le rétablissement de l'ordre, il se consacra à l'éducation de la jeunesse dans un petit collége. Il a formé de bons sujets pour les diverses classes de la société, et a constamment refusé des postes plus honorables. Il n'étoit donc point curé de Gex, comme l'a cru un journal. Le temps qu'il déroboit à l'enseignement, il le consacroit à visiter les pauvres malades de l'hospice, qu'il a desservi jusqu'à la fin.

L'*Auxiliaire Breton* avoit dénoncé un acte d'intolérance qu'il regardoit comme fort grave, et avoit invité le recteur de l'Académie de Rennes à y mettre ordre et à protéger la liberté de conscience, vivement compromise dans la personne d'une petite fille de dix ans, qu'on avoit chassée d'une école parce qu'elle étoit protestante; c'étoit du moins ce que portoit la lettre du sieur Schlumberger, gendarme de Bédée, qui avoit écrit à l'*Auxiliaire*. Il prétendoit qu'on avoit voulu forcer sa fille à abjurer, et il se plaignoit de cette tyrannie, précédée de bien d'autres. Les journaux ennemis du clergé avoient, comme de raison, accueilli cette version ; on doute qu'ils accueillent aussi bien l'explication qu'a donnée quelques jours après l'*Auxiliaire*, avec une bonne foi dont on doit lui savoir gré :

« Nous avons reçu, dit-il, des renseignemens précis sur l'affaire du gendarme de Bédée, dont la fille a dû être renvoyée de l'école de cette commune. Il résulte des attestations transmises par l'autorité locale que la religion n'a été pour rien dans le renvoi de la jeune Schlumberger; que cette enfant, qui donnoit de graves sujets de mécontentement, étoit *gratuitement* dans une école de jeunes filles, école non salariée par la commune; enfin, qu'elle n'a pas été renvoyée, mais

qu'elle a pris pour une expulsion ce qui n'étoit qu'un avertissement sévère, à la suite duquel elle a quitté l'école. »

A peine apprit-on à Bénévent, qui n'est pas très-éloigné de Naples, et qui a avec cette ville de fréquens rapports, à peine y apprit-on l'invasion du choléra qui désoloit cette capitale, M. le cardinal archevêque invita son troupeau à des prières publiques et à des processions de pénitence au sanctuaire où l'on vénère Notre-Dame-des-Grâces. Tout le peuple de Bénévent répondit avec empressement à l'appel de l'illustre pasteur. Le jour de la Toussaint, les magistrats assistèrent en cérémonie à la messe célébrée par M. le cardinal Bussi, et pendant les saints mystères, le gonfalonier, M. le marquis Carifi, prononça à haute voix, au nom de tous ses concitoyens, le vœu solennel par lequel la ville s'engageoit à donner 10,000 ducats (42,500 fr.) pour bâtir une nouvelle église en l'honneur de Notre-Dame-des-Grâces. Le marquis déposa cet acte entre les mains de Son Em., qui ne pouvoit retenir des larmes de joie et d'émotion.

Ce vœu fut comme une étincelle qui tombe sur des matières inflammables. Il excita dans tous les cœurs une ardeur extraordinaire et une sainte impatience de voir s'élever ce monument de piété envers Marie. La somme énoncée dans le vœu de la commune ne suffit guère que pour un sixième de la dépense. Mais la dévotion publique suppléera le reste, et on ne sauroit croire le zèle avec lequel on a commencé, le samedi 3 décembre, à transporter les matériaux. Il y en a déjà pour 2,000 ducats. Matin et soir les dames vont en procession récitant le rosaire, et portant des paniers remplis de pierres. Les hommes se mettent dix, vingt, trente, pour transporter des matériaux. On ne voit que charrettes et chariots pour voiturer différens objets. Les seigneurs même prennent part à ce mouvement, dont on espère beaucoup pour détourner de dessus la ville les horreurs du redoutable fléau.

POLITIQUE.

Au milieu des catastrophes et des signes funestes dont la société est si vivement émue, l'esprit de système, qui est l'autre maladie grave de notre époque, ne néglige pas ses petites études particulières. Emporté par l'habitude où l'on est maintenant de chercher dans l'ordre physique ce qui ne devroit être cherché que dans l'ordre moral, un journal du gouvernement s'est hâté de recourir à la phrénologie pour la consulter sur les inclinations et les tendances de l'assassin Meunier. Vous saurez donc qu'il lui a trouvé le front remarquablement aplati et déprimé, les traits aigus, le menton effilé; laissant apparemment à la science du docteur Gall le soin de tirer de là ses conséquences et d'éclaircir le surplus.

A la bonne heure; mais il restera toujours à expliquer pourquoi la phrénologie n'a jamais que faire dans les sociétés qui ne sont point travaillées par la fièvre des révolutions, et pourquoi l'occupation ne lui vient ainsi que dans les temps de trouble, quand la corruption générale déborde de tous côtés, et que l'immoralité est au comble chez les peuples. Car enfin, ce n'est pas pour la première fois qu'on voit des fronts déprimés, des mentons effilés et pointus; et on peut être assuré que cela ne fait rien à l'affaire dans les sociétés bien ordonnées, où la religion et la morale exercent l'empire qui leur appartient.

Nous remarquons que, parmi les agitateurs et les hommes violens de la révolution, la lecture joue maintenant un grand rôle, et que c'est elle qui paroît le plus contribuer aux mauvaises inspirations.

Dans le procès de la machine infernale, on a vu figurer trois individus sans instruc-

tion et d'un esprit assez borné. Cependant la lecture étoit devenue pour eux une sorte de moyen d'exaltation. Ils ne possédoient entre eux que quelques volumes ; mais ils ne les quittoient momentanément que pour se les passer de main en main ; et, quoique Fieschi sût à peine lire, il en avoit sa part ; tant ses complices attachoient d'importance à lui tenir l'esprit monté par des théories révolutionnaires.

Après eux vint Alibaud, qui étoit aussi un grand lecteur, puisque, réduit à la dernière extrémité, et manquant de pain, il ne manquoit pas encore tout-à-fait de livres, et que, dans sa détresse, il parvint du moins à sauver son *Contrat-Social*.

Treize ouvriers des sociétés secrètes qui étoient en jugement devant la cour d'assises de Paris, au commencement de cette semaine, avoient pour chef un autre ouvrier que l'amour de la lecture dominoit aussi à un tel point, qu'il lui sacrifioit ses journées de travail ; quoique malheureusement ses livres lui aient encore laissé le temps de fabriquer des poignards et des cartouches.

Enfin, c'est encore la lecture qui paroît avoir bouleversé la tête de cet autre Alibaud, qui vient d'attenter aux jours du chef de l'état. Ce seroit, dit-on, en lisant dans Anquetil, l'histoire des princes de la maison d'Orléans, que son esprit se seroit exalté contre eux jusqu'à ce degré de violence et de fanatisme.

Tout altéré, tout obscurci et gâté qu'il est par les fausses lumières, le sophisme et l'esprit de système, l'état actuel de la société ne permet guère de remédier à cette espèce de manie, que le gouvernement lui-même favorise de tout son pouvoir, et travaille à généraliser tant qu'il peut par ses encouragemens. Assurément, il doit voir que le peu de science confuse qui se mêle aux idées révolutionnaires du peuple, n'est pas de la bonne espèce, et que cela se borne à en extraire des substances fort dangereuses pour la tranquillité publique et le bonheur de l'état. Mais comme c'est un lit maintenant creusé par le cours du torrent, il ne seroit pas raisonnable de vouloir exiger que ce genre de mal soit entièrement déraciné par les hommes de l'ordre de choses de juillet. Le seul reproche qu'on puisse justement leur faire, c'est de ne pas tenir seulement la balance égale entre la bonne et la mauvaise instruction, et d'accorder à celle qui les tue infiniment plus de faveur et de liberté qu'à celle qui pourroit seule les secourir et les sauver.

PARIS, 30 DÉCEMBRE.

L'auteur de l'attentat du 27 décembre a été reconnu, comme nous l'avons annoncé, par son oncle, M. Barré, négociant à Paris. Les révélations de ce dernier ont appris qu'il se nommoit Meunier, et qu'il étoit le fils unique de M. Meunier, qui a long-temps exercé à La Chapelle Saint-Denis, la profession de commissionnaire de roulage. Il est aussi neveu de M. Champion, adjoint au maire de La Villette.

— Meunier est à peine âgé de 22 ans. D'après les renseignemens donnés par son oncle, il a un caractère foible et une susceptibilité nerveuse extrême. M. Barré croit que les passions anarchiques ont dû exploiter sa foiblesse de caractère à leur profit et le pousser au crime. Un journal ministériel pense que l'assassin ne persistera pas long-temps dans le système de silence obstiné qu'il a jusqu'ici soutenu.

—Hier, à 8 heures, Meunier a été transféré dans la prison du Luxembourg, et déposé dans la chambre qu'ont occupée Fieschi et Alibaud.

— Dans les divers interrogatoires que Meunier a subis, dit la *Gazette des Tribunaux*, il a déclaré qu'ayant appris l'*Histoire de France*, par Anquetil, il a conçu de la haine pour la branche d'Orléans, qui, d'après cette histoire, a toujours été funeste à la France.

— D'après le *Droit*, au moment où l'on transféroit Meunier à la Conciergerie, une personne lui ayant adressé des reproches sur son action, il auroit répondu : « Je le devois, je suis le numéro deux. »

— La police ayant appris que l'assassin avoit été employé pendant près de deux ans. comme ouvrier, chez M. Lavaux, sellier-harnacheur, son cousin-germain, et ne l'avoit quitté que depuis quinze jours, s'est transportée au domicile de M. Lavaux, rue Montmartre, et de là chez un ami de ce dernier, M. Masson, ancien officier. Tous deux ont été arrêtés.

— Les perquisitions faites au domicile de M. Lavaux ont amené la découverte d'un pistolet semblable à celui dont s'est servi l'assassin. M. Lavaux a reconnu que ce dernier pistolet lui avoit appartenu, et a déclaré qu'il lui avoit été sans doute dérobé par Meunier.

— M. Lavaux, chez lequel Meunier a travaillé, et qui a été arrêté, fait partie de a garde nationale à cheval; il escortoit la voiture au moment de l'attentat; son cheval, effrayé par le coup de pistolet. s'étant abattu, M. Lavaux dit que c'est ce qui l'a empêché de reconnoître l'assassin, dont il se trouvoit à petite distance.

— Un journal des tribunaux dit qu'il existe quelque division entre M. Barré et M. Lavaux, à l'occasion d'un mariage projeté entre ce dernier et la fille de M. Barré. Le tribunal de la Seine seroit appelé à se prononcer sur la validité de l'opposition formée au mariage.

— Un assez grand nombre d'arrestations ont été faites parmi les membres présumés des sociétés auxquelles Meunier est supposé avoir appartenu.

— Le sieur Legoff, typographe, a été arrêté avant-hier à son domicile, rue Saint-Benoît. On a arrêté le même jour à Montmartre le sieur Canolle.

— Hier, dans la matinée, un commissaire de police est allé faire une perquisition chez M. Doche fils, rue Montholon. Ce jeune homme est, dit-on, le commis de M. Lavaux et parent par alliance de l'assassin. On parle aussi aujourd'hui de l'arrestation d'un jeune homme, qui auroit eu lieu rue Montesquieu, et chez lequel on auroit trouvé des cartouches.

— Le sieur Prost, fabricant de chaussons, qui avoit été arrêté au moment de l'attentat, n'a pas été mis en liberté comme on l'avoit annoncé. On dit qu'il a tenu de mauvais propos au moment où le cortége passoit.

— On ne pouvoit connoître à Nantes, le 28, l'attentat de la veille; cependant des bruits sinistres y circuloient dans la matinée. On parloit d'une nouvelle tentative d'assassinat; on disoit que Louis-Philippe avoit été blessé mortellement, que les ministres étoient en fuite, et que la république se trouvoit proclamée à Paris.

— Le duc de Trévise, dont le père a été tué lors de l'explosion de la machine infernale de Fieschi, étoit placé à l'une des portières de la voiture lors du dernier attentat.

— Hier la chambre des pairs s'est formée en cour judiciaire. Elle a commis, pour procéder à l'instruction, M. Pasquier, son président, qui a délégué, pour l'assister dans cette opération, MM. Séguier, Freteau de Peny et Barthe. La cour a aussi nommé la commission chargée de statuer sur les mises en liberté.

— La chambre des pairs a nommé la commission de l'adresse; elle se compose de MM. de Tascher, Philippe de Ségur, Roy, Bastard, Decaux, Barthe et Girod (de l'Ain).

— Lors de l'organisation de la chambre des pairs, le duc d'Orléans a été nommé président du 1er bureau. et M. de Dalmatie vice-président. Le duc de Nemours est aussi nommé président du 2e bureau, et M. Mathieu Dumas vice-président. Les présidens des 3, 4, 5, 6 et 7e bureaux sont MM. Mercier, Dutaillis, le général Becker, de Castries, Davilliers.

La commission des pétitions se compose de MM. Sylvestre de Sacy, de Germiny, de Tascher, de Saint-Aignan, de Noé, de Fezenzac.

—L'opposition libérale n'a pu faire entrer dans l'organisation de la chambre des députés aucun de ceux qu'elle poussoit en avant : ni M. Dupont (de l'Eure), ni M. Odilon-Barrot, ni M. Nicot, ni le général Demarçay, que cette opposition désignoi comme vice-présidens, n'ont été élus.

MM. Lacrosse, Havin, Luneau et Delespaul n'ont pas été non plus nommés secrétaires.

— Une ordonnance ouvre au ministre de la guerre un crédit ext. ordinaire de 7.610,000 fr. pour dépenses urgentes et non prévuées. L'accroissement de l'effectif en Afrique figure dans cette somme pour 5,647.000 fr.

— Un crédit de 29,743 fr. 87 c. est aussi mis à la disposition du ministre de l'intérieur pour dépense des tentures posées dans la chambre des pairs à l'occasion des procès politiques.

— M. Auguste Julien et M. Dubouchet, sous-intendans militaires de première classe, viennent d'être nommés intendans.

— La banque de France annonce que le dividende du dernier semestre de 1836 est fixé à 62 fr. par action, et qu'il sera payé à partir du 2 janvier.

— Le roi des Belges, est incessamment attendu à Paris, où il doit, dit-on, passer un mois.

— On n'a pas reçu de dépêches de Londres depuis lundi. Jamais on n'a été aussi long-temps sans nouvelles. On a répandu à la Bourse le bruit de la mort du roi d'Angleterre.

— Le brigadier Bruyant, condamné à mort par le conseil de guerre de Tours, ayant renoncé, comme nous l'avons dit, au pourvoi qu'il avoit formé, la cour de cassation a donné hier acte de ce désistement.

— Thierry qui a été condamné en même temps que le brigadier Bruyant, n'a pas encore été arrêté. Il est probable qu'il sera parvenu à passer à l'étranger.

— Un incident a interrompu mercredi les débats de l'affaire du complot de l'impasse Saint Sébastien. Pendant la déposition d'un témoin, un des jurés ayant manifesté son opinion sur le fond du procès, M. Plougoulm, avocat-général, a demandé le renvoi de l'affaire à une autre session. Malgré l'opposition des défenseurs des accusés, la cour a annulé les débats et renvoyé l'affaire à la prochaine session.

— L'Académie française s'est réunie hier pour l'élection d'un membre, en remplacement de M. Raynouard. Au cinquième scrutin, M. Mignet a été élu. Il avoit pour concurrens MM. Victor Hugo, Pariset et Casimir Bonjour.

— Madame Conte, épouse du directeur-général des postes, vient de mourir.

— Le gouvernement n'a pas encore fait publier les noms des victimes de la désastreuse expédition de Constantine.

— Les courriers des départemens sont presque tous en retard. Il paroît que beaucoup de routes sont couvertes de neige.

— Le thermomètre de l'ingénieur Chevalier marquoit ce soir 5 degrés au-dessous de zéro. La Seine commence à charrier des glaçons.

— M. Green fera un nouveau voyage aérien le 9 janvier. Son ballon partira encore de la caserne du faubourg Poissonnière.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le sloop la *Jeune Sophie*, venant de Rouen, a fait côte à quelque distance de Caen. Le capitaine et un jeune mousse ont péri.

— Le nommé Stoll a été condamné, le 24, par la cour d'assises du Haut-Rhin, à 10 ans de travaux forcés, sans exposition, comme coupable de meurtre commis volontairement et avec préméditation sur la personne de son beau-père. Le jury avoit admis des circonstances atténuantes.

— Il y a eu à Lyon un commencement d'émeute parmi les ouvriers employés dans les ateliers publics; beaucoup d'entre eux qui avoient cessé leur travail dans l'intention d'obtenir des journées plus fortes l'ont bientôt repris.

— Le gérant de la *Gazette du Lyonnais* a été condamné, le 24, par la cour d'assises du Rhône, à un mois de prison et 2,000 fr. d'amende. L'article incriminé avoit rapport à la malheureuse expédition de Constantine.

— La fabrique de sucre de betteraves établie aux portes de Bourg (Ain), est en pleine activité. Les cultivateurs des environs viennent de vendre à cette fabrique 1,200 milliers de betteraves.

— Quelques uns des Africains qui sont prisonniers à Marseille ayant été insultés dans les rues, à la suite des nouvelles fâcheuses de Constantine, on a été obligé de les consigner dans leur caserne.

— Le *Mémorial Agenais*, souvent poursuivi, vient d'être acquitté pour la sixième fois par le jury.

— Le comte de Lamarthonie vient d'être condamné, par le tribunal correctionnel de Bordeaux, à 15 mois de prison, pour s'être présenté un pistolet à la main, dans les corridors de l'un des théâtres de cette ville, demandant M. Godinet, adjoint au maire, avec des paroles menaçantes.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les journaux de Madrid ne sont pas arrivés. Les dernières nouvelles sont sans intérêt ; la discussion sur la réforme des bases de la constitution continue dans la chambre constituante ; l'article relatif au droit de *veto* du pouvoir royal qui a provoqué de longues explications n'étoit pas adopté au départ du courrier.

— Tous les généraux de la révolution semblent se donner le mot ; c'est vraiment à qui n'obéira pas. San-Miguel, capitaine-général de Sarragosse, qui avoit reçu l'ordre de marcher vers la Navarre, a refusé de l'exécuter.

— On a craint à Madrid que le brigadier Alaix, qui a refusé de remettre le commandement de ses troupes à Narvaez, et plus tard au brigadier Léon, sachant bien que le ministère avoit l'intention de le mettre en jugement, ne feignît de marcher sur les traces de Gomez, pour avoir l'occasion de se réunir aux carlistes.

— Si les généraux désobéissent au ministre de la guerre, les soldats de leur côté montrent qu'ils tiennent à imiter la conduite de leurs supérieurs. Il n'y a pas de régiment en Espagne où l'on n'ait à constater chaque jour plusieurs actes d'insubordination.

— Malgré le départ des principaux officiers carlistes de l'Aragon, cette province est toujours sillonnée par des guérillas ; Ombria bloque Saint-Mathieu, le Serrador s'est montré à Villafranca, et Forcadel a paru à Traiquera.

— A Barcelonne, le parti exalté de la révolution est en progrès. Dernièrement, il a affiché une proclamation qui prouve bien que les crimes les plus horribles ne répugnent, dans aucun pays, aux révolutionnaires. C'est du sang qu'il lui faut pour *régénérer* la Catalogne, l'Espagne. Exécrable pensée ! ce parti demande aussi qu'on ne fasse pas attention à l'Europe ; qu'on méprise les notes des ambassadeurs qui cherchent, dit-il, à effrayer les Espagnols. Ceux qui en sont là sont bien avancés certainement dans le crime, et le peuple qui est obligé de les souffrir dans son sein est fort à plaindre.

— Le *Moniteur* et la *Charte de* 1830 ne donnent aujourd'hui aucune nouvelle d'Espagne. Il paroît que le mauvais temps qui a arrêté les courriers a arrêté aussi le télégraphe.

— D'après les dernières nouvelles des frontières, les carlistes continuoient le siége de Bilbao.

Le sénat belge s'occupe en ce moment de la loi sur le duel, dont nous avons parlé il y a peu de jours.

Le principe de droit naturel qui tend, dit un journal de Bruxelles, à assimiler le duel au meurtre ordinaire, a complétement triomphé dans la séance du 28. Les propositions du ministère ont été adoptées.

— Le conseil d'état de Neufchâtel (Suisse) a soumis au corps législatif un projet de loi contre les loteries.

— Les nouvelles de Lisbonne, du 15, offrent peu d'intérêt. Pendant que les

nombreux partisans de don Miguel conservent l'espérance, le gouvernement révolutionnaire de la reine dona Maria perd, lui, l'espoir de trouver quelque part de l'argent. Il lui en faut pourtant pour se maintenir.

— M. de Montbel a eu le 17 une audience de l'empereur d'Autriche, des deux impératrices et de l'archiduc Charles. Il alloit retourner à Goritz, auprès de l'auguste famille exilée.

— M. le duc de Blacas est arrivé à Vienne le 10 décembre.

— Le couronnement de l'empereur d'Autriche, comme roi d'Italie, est fixé, dit un journal allemand, à l'automne prochain.

— Le prince Charles de Prusse a dû partir, le 28, pour Saint-Pétersbourg.

—D'après la *Gazette des postes de Francfort*, il y auroit eu plusieurs cas de choléra en Pologne.

—Le *Mercure de Souabe* dit que la peste fait d'immenses ravages à Constantinople.

— Un journal allemand annonce que D. Marsilio do Teruel, dernier comte de Montezuma, descendant par les femmes du dernier empereur du Mexique, est mort à la Nouvelle-Orléans. Il étoit grand d'Espagne de première classe, et fut banni de ce pays à cause de ses idées libérales.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 30 décembre.

La chambre des députés qui a nommé, le 28, M. Dupin, président, et vice-présidens MM. Calmon et Delessert, a procédé hier à la nomination de deux autres vice-présidens. MM. Jacqueminot et Cunin-Gridaine ont été élus. Elle s'est occupée ensuite de la nomination des secrétaires; M. Boissy-d'Anglas ayant seul obtenu la majorité, a été proclamé. Aujourd'hui ont été aussi proclamés secrétaires, MM. Félix Réal, Jaubert et Piscatory.

Le nouveau bureau s'est de suite installé.

M. Bedoch, doyen d'âge, a adressé quelques paroles à la chambre avant de quitter le fauteuil. Après avoir déploré l'attentat du 27, M. Bedoch a fait quelques complimens à M. Dupin.

M. Dupin a pris aussi la parole. Il a parlé à son tour de l'attentat, après avoir dit que c'est pour la sixième fois qu'il est chargé de la direction des travaux de la chambre.

« Chacun de nous est profondément convaincu que le pouvoir royal doit être fort, et que l'inviolabilité du roi ne sauroit être trop efficacement garantie. On nous verra donc toujours empressés à reconnoître et à défendre les prérogatives constitutionnelles de la couronne, comme aussi (la France a droit d'y compter) à maintenir les nôtres sans empiétement et sans foiblesse, avec cette dignité qui donne de la valeur au concours et de la fermeté au point d'appui. »

Les élections de MM. Bugeaud et Legrand (de l'Oise), reconnues valides, le président a tiré ensuite au sort la grande députation qui ira au château le premier de l'an, et engagé ceux qui avoient des costumes à les mettre ce jour-là.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 30 DÉCEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 107 f. 90
QUATRE p. 0/0 j. de sept.—98 fr. 95
TROIS p. 0/0, j. de juin. — 78 f. 85
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 00 fr. 00
Act. de la Banque. 2310 f. 00
Empr. national. 000 f. 00
Bons du Trésor. 0 0/0
Rente de la Ville de Paris. 000 00
Obl. de la Ville de Paris. 1208 f. 75
Emp. 1832, j. du 22 mars 000 f. 00

Quatre Can., 1203 f. 00	R. d'Esp. 00 f.
Caisse Hypoth 795 fr. 00	Empr. r. d'Esp. 00 f. 0/0
R. de Napl. 97 f. 15	R. p. d'Esp. 00 f. 0/0
Emp. rom. 100 f. 1/2	Empr. Belge. 000 fr.
Cortes, 00 fr. 0/0	Empr. d'Haïti. 000 f.
R. d'Esp. 00 f. 0/0.	Empr. grec.. 00 00.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP.
Quai des Augustins, n. 35.

